TUFTS COLLEGE LIBRARY.
GIFT OF
JAMES D. PERKINS,
OCT. 1901.
4 047

TUFTS COLLEGE
LIBRARY

REVUE

DES

DEUX MONDES

TOMI

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — NOUVELLE SÉRIE

PARIS
AU BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE SAINT-BENOÎT, 18

1848

TUFTS COLLEGE
LIBRARY.

7077

MANILLE

ET

LES PHILIPPINES.

LA DOMINATION ET LA SOCIÉTÉ ESPAGNOLES DANS L'ARCHIPEL.

De las Islas Filipinas,
por don Luis Prudencio Alvarez y Tejero. — Valencia, 1846.

En 1787, Lapeyrouse, qui visitait les Philippines, portait sur cet archipel un jugement qui aujourd'hui même reste strictement vrai. Selon lui, une très grande nation qui n'aurait eu pour colonies que l'archipel des Philippines pouvait, en y établissant la forme de gouvernement la mieux appropriée aux besoins du pays, voir sans envie toutes les colonies de l'Asie et de l'Amérique. L'époque où Lapeyrouse proclamait si hautement l'importance de ces îles est déjà éloignée de nous, et les progrès des nations européennes dans l'Asie orientale, les influences diverses qui grandissent et se combattent dans ces contrées, jusque-là immobiles et stationnaires, tendent à faire des Philippines un des points les plus remarquables du monde.

Depuis plus de trois siècles, les Philippines reconnaissent la domination espa-

gnole. Au temps où le Pérou et le Mexique obéissaient à ses lois, l'Espagne négligea ces lointaines possessions. Aujourd'hui la faiblesse a succédé à la négligence, et des crises toujours renaissantes ne permettent guère à la métropole d'exercer l'action vigoureuse et féconde que la colonie serait en droit d'attendre. Dans l'état présent de la Péninsule, les Philippines sont donc loin de produire en raison directe de leurs ressources; mais si jamais l'ordre s'affermissait en Espagne, s'il était permis au gouvernement de Madrid de travailler avec quelque suite à la régénération du pays, les Philippines gagneraient à ce changement, outre une plus grande prospérité matérielle, une haute valeur politique, car elles seraient entre des mains intelligentes un puissant moyen de reconstruire cette marine formidable qui, après avoir fait, par *l'invincible armada*, trembler Élisabeth sur son trône d'Angleterre, devait un jour expirer à Trafalgar

Si de sérieux motifs appellent, on le voit, sur les Philippines toute la sollicitude du gouvernement espagnol, des vues d'ambition, des nécessités commerciales, dirigent vers le même point l'attention de l'Angleterre. Le royaume-uni trouverait dans l'annexion de ces îles le complément de sa puissance dans les Indes, le gage d'un succès certain et assuré au Japon, un immense archipel à soumettre à son monopole commercial. Les Philippines lui donneraient pour ainsi dire l'empire des mers de Chine, de ces mers qui baignent les rivages des seules contrées encore rebelles aux envahissemens de la politique et du commerce britannique. Aussi l'Angleterre se prépare-t-elle par tous les moyens une prise de possession de l'archipel; sans renoncer à se l'assurer par la force, elle cherche à obtenir une cession volontaire, à laquelle s'opposent avec énergie tous les Espagnols qui comprennent le véritable intérêt, la véritable gloire de leur patrie. Intrigues pour exciter les Indiens et les métis de Manille à la haine et au mépris de la métropole, notes diplomatiques adressées à la cour de Madrid, suggestions habilement répandues dans la Péninsule par les journaux soumis à son influence, menaces, corruption, tout est mis en œuvre par l'Angleterre pour arriver à ce but qu'elle poursuit depuis l'occupation momentanée des Philippines, en 1762, avec cette volonté constante, cette ténacité invincible, signes distinctifs de sa politique. Tel est, au reste, le prix que l'Angleterre met à la réussite de ses projets, qu'il y a quelques mois lord Palmerston signalait en plein parlement les Philippines comme devant acquitter les dettes si considérables de l'Espagne envers son pays.

Un jour peut venir, on n'en saurait douter, où sur ce point du monde seront posées des questions auxquelles notre pays ne doit point rester indifférent. L'Espagne paraît elle-même vouloir se rendre un compte exact de la situation actuelle de sa colonie. De curieux écrits ont été publiés sur ce sujet; ils jettent une triste lumière sur les fautes de l'administration espagnole. Le livre d'un magistrat distingué dont le souvenir est encore vivant à Manille, don Luis Alvarez y Tejero, doit surtout être signalé comme un guide sûr pour les législateurs futurs des colonies espagnoles. Ce remarquable ouvrage porte un cachet d'impartialité et de sagesse qui lui a ouvert l'entrée de l'archipel, malgré les obstacles d'une censure jalouse et souvent aveugle. C'est aidé de ces documens et des souvenirs d'un long séjour aux Philippines que nous essaierons de faire apprécier l'importance politique et commerciale de ces îles, ainsi que les tendances des peuples qui les habitent.

I.

L'archipel des Philippines s'étend au sud de la Chine, entre le Japon, les royaumes de Siam et de Cambodje, la presqu'île malaye, les îles hollandaises de la Sonde, et les grandes terres encore inexplorées de la Malaisie, Célèbes et Bornéo. Il forme une longue suite de terres élevées, couvertes de hautes montagnes, et que terminent au nord et au sud Luçon et Mindanao, îles immenses qui n'ont pas moins de trois cents lieues de circuit. Entre ces deux points extrêmes se groupent une infinité d'autres îles moins vastes auxquelles les Espagnols ont conservé le nom de *Bissayas*, que leur avaient donné les Indiens de Luçon. Parmi les Bissayas, Mindoro, Panay, Négros, Leyte, Zebu, Samar et Bohol occupent le premier rang par l'étendue et l'importance des établissemens que les Espagnols y ont formés. Sur deux lignes parallèles, elles courent, presque en ligne droite, du nord au sud, et leurs rivages, que des canaux étroits semés d'îlots et d'écueils séparent à peine, complètent, avec Palaouan et Bornéo, l'enceinte d'une sorte de mer intérieure protégée à la fois contre les moussons périodiques des mers de Chine, et contre la violence des ouragans furieux connus sous le nom de typhons. Calme et tranquille alors que le retour direct en Europe est rendu fatigant autant que dangereux par la mousson de sud-ouest, cette mer, qu'ouvre au nord le canal resserré de Mindoro, est devenue, depuis quelques années, un passage fréquenté par les navires européens. Quelques écueils, travaux sous-marins des madrépores et des polypiers, sont les seuls dangers qu'elle présente aux navigateurs.

Les Philippines peuvent se diviser en trois groupes principaux. Le premier d'entre ces groupes, le plus septentrional, prend son nom de l'île de Luçon, et comprend la grande île de ce nom, les Batanes, à quelques lieues au nord, et les îles de Luban, près de Manille. Les Bissayas, que nous avons déjà nommées, composent le second groupe; Mindanao, le troisième. Les Espagnols ajoutent, il est vrai, à la dernière de ces divisions l'archipel de Sooloo et les îles nombreuses qui en dépendent; mais les peuplades malaises qui habitent cet archipel, libres du joug de l'Espagne, bravent chaque jour sa puissance, et ne reconnaissent d'autre suprématie que celle du sultan de Sooloo.

A ces trois divisions géographiques correspondent assez exactement, parmi les peuples de l'archipel, trois degrés de culture intellectuelle et morale bien distincts. Dans l'île de Luçon, à part quelques provinces septentrionales, les Indiens ont tous embrassé la foi catholique et reconnaissent l'autorité du gouverneur-général de Manille. Dans les Bissayas, la domination de l'Espagne n'atteint guère que les rivages. Enfin, à Mindanao, la bannière castillane ne flotte que sur quelques points isolés. Dans les provinces septentrionales de Luçon, dans l'intérieur des Bissayas et de Mindanao, vivent, sauvages et indépendans, des peuples d'origine malaise, passionnés pour la liberté et animés d'une haine profonde contre les Espagnols et les Indiens soumis au gouvernement de Madrid. D'abord obligés de défendre leur indépendance contre les entreprises des Européens, ces peuples ont pris depuis long-temps le rôle d'agresseurs, et souvent ils portent dans des expéditions sanglantes et imprévues la terreur et la mort parmi les Indiens catholiques de l'archipel, qu'ils conduisent en esclavage. Ils

ne sont point, au reste, les seuls adversaires que la domination espagnole rencontre aux Philippines. Moins redoutables, mais aussi sauvages qu'eux, vivent dans des défilés inaccessibles, dans des gorges profondes, des tribus dégénérées que les Espagnols désignent sous le nom général de *Négritos*. Nègres en effet, les montagnards ainsi nommés présentent tous les caractères physiques des Cafres de l'intérieur de l'Afrique : couleur noire de la peau, nez épaté, cheveux crépus, lèvres épaisses et pendantes, tout atteste qu'ils appartiennent à la même race, tout révèle une commune origine. La présence d'un tel peuple dans l'archipel, encore inexpliquée, peut-être à jamais inexplicable, offre un problème étrange, dont la solution jetterait sans doute de grandes clartés sur l'histoire des primitives migrations des peuples. Dans les montagnes de la Cochinchine, sur les rivages de la Nouvelle-Guinée, les *Négritos* apparaissent encore, aussi misérables, aussi méprisés qu'aux Philippines, dans le même état d'infériorité physique et d'abjection morale. Sans doute, antiques possesseurs du sol, ils auront été vaincus par des peuples d'une race plus forte, d'une civilisation plus avancée, qui, envahissant d'abord les rivages, les auront chassés peu à peu loin des plaines, les refoulant dans les forêts et les montagnes de l'intérieur, où ils vivent maintenant et où leur nombre diminue chaque jour.

Deux races bien distinctes se sont combinées et mélangées pour former la race indienne de l'archipel. Avec l'imagination ardente des Arabes, les Indiens des Philippines ont le caractère fanatique et cruel des Malais. Cette double origine apparaît dans leur physionomie même. Leurs cheveux, rudes, noirs, abondamment fournis, leurs pommettes saillantes, leur visage coupé carrément, appartiennent à la race malaise, tandis que leur démarche noble, assurée, leur taille haute et flexible, révèlent un type plus beau et plus pur, le type arabe. Comment s'est opérée cette fusion des deux races? Ni l'histoire ni la tradition ne l'expliquent suffisamment. Sous les successeurs du prophète, obéissant à l'impulsion imprimée par les maximes guerrières du Coran, les Arabes envahirent l'Inde, Java, Sumatra, les îles sans nombre du grand archipel d'Asie. Dans ces contrées lointaines, ils fondèrent un empire long-temps florissant, ils établirent un commerce étendu, source d'immenses richesses, jusqu'au jour plus rapproché de nous où les peuplades malaises, chassées du continent asiatique par des révolutions ignorées, soumirent à leur puissance les populations des Philippines. Réunis dans les mêmes contrées, les Malais et les Arabes durent bientôt ne former qu'un seul peuple, sous l'influence de croyances et de superstitions communes: la différence entre les vaincus et les vainqueurs s'effaça rapidement; la civilisation arabe, plus forte, plus avancée, prévalut; la forme de gouvernement par tribus, qu'on retrouve au reste chez toutes les peuplades nomades de l'Asie, s'établit dans ces îles, et à Luçon, où l'antique domination arabe a imprimé de plus fortes traces, lorsque les Européens y débarquèrent pour la première fois, chaque famille, chaque tribu obéissait volontairement à un chef particulier, dont la conquête espagnole n'a point entièrement détruit la puissance patriarcale. Sous le nom de *cabezas del pueblo* (têtes du peuple), les descendans de ces chefs de tribus règlent encore aujourd'hui les petites discussions, les affaires domestiques des Indiens. Dans Luçon et Mindoro, les deux îles les plus septentrionales de l'archipel, le type arabe se reconnaît facilement encore; dans les Bissayas, il est moins accusé; à Mindanao, il disparaît presque entièrement. Les deux

peuples, venant de directions opposées, semblent s'être arrêtés au milieu de l'archipel, et s'être établis tout d'abord sur les îles qui, les premières, s'ouvraient devant eux. Si l'on adopte une telle supposition, le croisement des deux races serait plutôt un effet du voisinage que le résultat de la conquête.

De hautes montagnes couvertes de forêts vierges aussi anciennes que le monde, des côtes abruptes coupées perpendiculairement, un sol violemment tourmenté, plein de laves, de cendres, de scories et de basalte, des volcans sans cesse en travail dont les cratères noircis dominent les cimes les plus élevées, tel est l'aspect général de l'archipel, telle est sa constitution physique. Débris d'une terre antique, l'une des premières constituées dans la formation du globe, les Philippines touchent à Bornéo et semblent se rattacher à la Chine par une suite de groupes secondaires. Ne peut-on point conjecturer que ces groupes et les terres immenses du grand archipel d'Asie étaient jadis réunis au continent? Quoi qu'il en soit, la nature géologique des terrains qui forment les Philippines, les éruptions des nombreux volcans dont l'action souterraine soulève le sol de l'archipel à de grandes profondeurs, se combinant avec l'humidité qu'entretiennent près des côtes le voisinage de l'océan, à l'intérieur les hautes montagnes et les forêts impénétrables, toutes ces causes réunies produisent aux Philippines une fertilité sans rivale dans le monde entier. Sous les pas de l'indolent créole, du paresseux Indien, le riz, le sucre, le café, l'indigo, le coton, le tabac, le cacao, le balisier, toutes les plantes de l'Asie, toutes les graines de l'Europe, les épices transportées naguère des Moluques, croissent presque sans soin, sans culture, dans des plaines naturellement arrosées par les torrens des montagnes et par les grands fleuves qui s'échappent des lacs intérieurs. Dans les forêts, sur les pentes rapides des montagnes et jusque sur leurs sommets, les arbres les plus précieux atteignent des proportions gigantesques. Le *sandana*, le *sanete*, l'*erano*, dont les riches couleurs luttent d'éclat avec celles de l'ébénier et du citronnier, mêlent leurs branches avec celles de l'*ypil*, de l'*yacal*, du cèdre, du *balavan*, non moins propres aux constructions que les chênes et les sapins de l'Europe septentrionale.

A ces productions si variées d'une nature unique viennent se joindre encore d'autres productions auxquelles le hasard donne seul du prix, mais un prix immense. Les nids d'hirondelles salanganes, les *tripans*, les holoturies, ces mets bizarres que les Chinois paient au poids de l'or, abondent sur les côtes des Philippines. Enfin de riches mines d'or, de cuivre argentifère, de fer et de houille, que les Espagnols laissent inexploitées, existent dans l'archipel. Les filons en ont été reconnus, et telle en est l'importance, que chaque année, du lavage des rivières de Luçon, quelques Indiens, par des procédés grossiers, retirent pour plus d'un million de francs de parcelles de ces métaux précieux.

Malgré les richesses de cet archipel, que sa position au cœur de l'Asie orientale met en contact avec les peuples les plus commerçans, les plus actifs des deux mondes, tout se meurt aux Philippines, commerce, industrie, agriculture. Le café, le sucre de ces îles, égalent le café et le sucre des Antilles, de Bourbon et de l'Inde; leurs bois de construction surpassent ceux des contrées septentrionales de l'Europe: leurs bois de teinture et de luxe, le coton fin et soyeux, l'indigo qui y abondent, rivalisent avec les productions similaires de l'Amérique, et alors qu'une seule de ces richesses naturelles fait l'importance de pays moins heureu-

sement doués, les Philippines, qui les réunissent toutes, gisent sans vie et sans force, comme pour faire éclater au grand jour, avec les abus de la domination espagnole, son insouciance profonde, sa fatale ignorance. Si dans l'archipel la nature a tout fait, les Espagnols semblent avoir pris à tâche de détruire et d'annuler son action généreuse. Avant de montrer les obstacles qu'oppose encore aujourd'hui l'administration de la métropole au développement de cette riche colonie, il faut interroger l'histoire, et on verra que les misères actuelles ne font que continuer d'anciens abus.

II.

Pendant que Fernand Cortez soumettait le Mexique à l'empire de Charles V, pendant que Pizarre et Almagro, s'enfonçant dans l'Amérique du Sud, préludaient à leurs sanglans exploits et rêvaient déjà la conquête du Pérou, un gentilhomme portugais, au service de l'Espagne, étendait jusqu'aux Indes orientales la gloire et la domination de sa patrie adoptive. En 1519, Magellan quittait l'Europe avec une faible division de quelques navires; le 1er novembre de la même année, il franchissait le détroit qui porte son nom et s'élançait dans l'Océan Pacifique, qu'il traversa dans sa plus grande largeur sans avoir rencontré une seule des îles nombreuses qui couvrent cette mer. Après six mois d'une navigation dangereuse et pénible, pendant laquelle sa fermeté et sa résolution le soutinrent seules contre les murmures de ses équipages, contre les hésitations de ses lieutenans, Magellan découvrit enfin de grandes terres, un archipel nouveau; il planta une croix comme symbole de conquête et trouva bientôt une mort sanglante dans une de ces entreprises hardies où se plaisait son audace. Les Philippines étaient découvertes, l'Espagne apparaissait aux Indes orientales, sur ce vaste et lointain théâtre de gloire où les Portugais, sous les ordres de Vasco de Gama et d'Albuquerque, fondaient alors leur empire aussi brillant qu'éphémère. La présence des Espagnols dans ces îles allait réveiller entre les deux peuples d'antiques haines, une jalousie mal éteinte, des prétentions rivales que l'autorité ou plutôt l'ignorance des pontifes de Rome s'était montrée inhabile à limiter. Heureusement le traité de Sarragosse, signé en 1529, fit cesser les hostilités déjà commencées et les craintes du Portugal.

Profitant habilement des embarras financiers de Charles V au moment de sa lutte avec la France et l'Allemagne protestante, les Portugais obtinrent de l'empereur la cession des Philippines, dont seuls ils comprenaient l'importance politique sans en connaître les richesses. En échange de 25,000 ducats, Charles renonça à tous ses droits sur l'archipel, et les terres découvertes par Magellan rentrèrent sous la domination du Portugal; mais déjà l'empire des Indes, trop vaste, trop étendu pour un peuple numériquement aussi faible que les Portugais, chancelait sous eux, échappait à leurs mains débiles, s'éteignait avec les grands hommes qui l'avaient fondé par leurs victoires. Les Philippines, cédées par l'Espagne, forcément négligées par le Portugal, restèrent pendant un demi-siècle presque inconnues en Europe, jusqu'au jour où Philippe II, succédant à son père Charles V, brisa le traité de Sarragosse et résolut de reconquérir l'archipel. Une escadre nombreuse fut aussitôt placée sous les ordres de don Juan de Legapsi, hardi gentilhomme, digne, autant par ses talens que par son courage et

son habileté militaire, de la mission qui lui était confiée. Cette mission était importante : Philippe II, songeant à envahir le Portugal, convoitant surtout ses riches colonies, voyait aux Philippines, d'où il menaçait à la fois l'Inde et les Moluques, Macao et le Japon, le centre d'action de sa puissance dans ces mers, le point de départ de ses flottes et de ses armées à la conquête de ces empires immenses. Aussi, pendant que le duc d'Albe, rassemblant les vieilles bandes de Pavie, de Lépante et de Saint-Quentin, préparait l'invasion du Portugal, le monarque espagnol hâtait-il de sa puissante et persévérante énergie la conquête des Philippines, assurant par de nombreux secours les succès de don Juan de Legapsi dans ces îles lointaines.

Déjà Zebu était conquis, Manille était fondée; déjà les Espagnols s'étendaient dans l'archipel, où partout les progrès de leurs armes étaient rapides, quand tout à coup nouvelles, approvisionnemens, secours cessèrent d'arriver d'Espagne. Une poignée d'Européens restèrent livrés à leurs propres forces au milieu d'une population de quatre millions d'Indiens, bienveillans jusqu'alors, mais ardens, mobiles, passionnés, et dont une cause futile pouvait d'un moment à l'autre changer l'amour en haine, la soumission en révolte. L'énergie de don Juan, ses talens militaires, l'habileté de sa conduite envers les chefs indiens, et surtout les succès religieux des moines, suppléèrent à l'oubli et à l'abandon de Philippe II. Tandis que la défaite de l'*invincible armada*, la révolte des Provinces-Unies, les succès de Guillaume-le-Taciturne et les dissensions civiles de la France rappelaient en Europe toute l'attention de Philippe et toutes les forces de l'Espagne, la conquête des Philippines s'achevait plus lente, moins brillante qu'elle ne l'eût été sans cet oubli du monarque, mais s'achevait sans effusion de sang, sans ces cruautés qui ternirent en d'autres lieux la gloire des vainqueurs de l'Amérique. Au milieu des Indiens étonnés de leur courage, émerveillés des doctrines nouvelles, les moines s'élançaient un crucifix à la main, publiant l'Évangile, annonçant la véritable religion, et partout, sur leur passage, les peuples se convertissaient; partout, sur les côtes de l'archipel, à côté de l'église catholique, à côté de la croix, symbole des nouvelles croyances, flottait la bannière castillane triomphante et glorieuse. Les Philippines étaient enfin conquises à l'Espagne. Un gouverneur, détaché du Mexique, s'établit à Manille, et dès-lors l'histoire de l'archipel ne fut plus que celle de la capitale et de l'île de Luçon, au centre de laquelle Juan de Salcedo avait fondé Manille sur le Passig, en 1571.

La position de Manille, habilement choisie au centre de Luçon, au fond d'une baie immense qui, par les grands fleuves qui s'y jettent, la fait communiquer avec toutes les provinces de l'île, lui assurait le premier rang parmi les établissemens espagnols et une haute influence politique sur l'archipel. Des familles chinoises, chassées de leur patrie par la misère, peut-être aussi par une de ces révolutions si fréquentes dans les provinces du Céleste Empire, vinrent donner à la capitale naissante ce qui lui manquait encore, l'animation industrielle, la vie commerciale; les vastes marchés de la Chine furent ouverts aux produits de l'archipel, et ainsi commencèrent des relations importantes pour le commerce de Manille, relations entretenues alors par des jonques qui durent bientôt s'effacer devant les navires européens. Les Chinois apportèrent à Manille leurs habitudes de travail, leurs procédés agricoles, leur industrie manufacturière, et

aussi leur orgueil national, leur esprit turbulent, leur vanité timide devant les forts, effrontée et cruelle envers les faibles : orgueil, vanité, turbulence, qui expliquent leurs révoltes successives, qui entraînèrent leur ruine dans un pays où ils avaient été reçus avec empressement, et qui nécessitèrent les lois oppressives encore en vigueur de nos jours.

En 1574, un pirate puissant, connu en Chine sous le nom du roi Limahon, tenta de surprendre la colonie naissante; après un combat sanglant et opiniâtre, il fut vaincu, et ses soldats dispersés se réfugièrent dans la partie septentrionale de Luçon, où leurs descendans se reconnaissent encore à leurs yeux bridés, à leur teint plus pâle que celui des Indiens. Sauvée par la bravoure et la discipline des Espagnols, par le dévouement des Indiens catholiques de la province de Tagala, Manille ne tarda pas à prendre une nouvelle importance; elle lia avec le Mexique et le Pérou des relations de commerce, source d'une prospérité restée célèbre dans les annales de la colonie, lorsqu'une sédition la mit à deux doigts de sa perte.

En 1638, une ambassade partie de Canton se présenta devant le gouverneur don Diego de Salcedo, neveu du fondateur de Manille. Ces envoyés venaient, disaient-ils, s'assurer, au nom du gouverneur de Canton, d'une singularité à laquelle ce haut fonctionnaire ne pouvait croire; ils venaient voir si réellement la presqu'île de Cavite, au lieu d'une terre inculte, couverte de marécages, n'était point un vaste monceau d'or ainsi que l'avaient rapporté des voyageurs dignes de foi. Conduits avec beaucoup de calme à Cavite, ils purent se convaincre de l'exacte vérité et partirent bientôt. Ces envoyés s'étaient servis, pour pénétrer à Manille et visiter Cavite, d'un prétexte ridicule qui prouvait assez clairement quelle pauvre idée ont les Chinois de l'intelligence européenne. Quelques tentatives, infructueuses d'ailleurs, des Espagnols sur la grande île de Formose avaient profondément blessé la vanité du gouverneur de Canton, sous la protection duquel cette île s'était placée. Avant de rien tenter pour sa vengeance, le mandarin avait voulu en assurer le succès en excitant à la révolte les Chinois des Philippines. De là les ambassadeurs, de là cette ignorance affectée à dessein et le bizarre prétexte destiné à mieux cacher leurs projets. Sans beaucoup d'efforts, ses émissaires réussirent, et à peine étaient-ils partis qu'une sédition générale éclata parmi les Chinois. Le gouverneur espagnol s'était heureusement tenu sur ses gardes, et cette sédition fut promptement repoussée; on n'eut que le tort de traiter les rebelles avec trop d'indulgence. Les Chinois virent dans la mansuétude des Espagnols une preuve de timidité. Cette opinion augmenta encore leur audace, et, quelques années plus tard, en 1639, une nouvelle révolte, plus terrible, fut éteinte par les Espagnols dans des flots de sang.

De 1645 à 1717, la colonie jouit d'un repos apparent que nulle révolution à l'intérieur, nulle attaque, nulle entreprise au dehors, ne vinrent troubler malgré la guerre allumée entre les Anglais et les Espagnols, malgré la perte d'un galion enlevé par le commodore Rogers en 1709. Toutefois, pendant cette longue période, les germes d'une agitation dangereuse avaient été jetés dans l'archipel. A cette tranquillité apparente de nombreuses catastrophes devaient succéder.

Nous avons dit la part que les moines avaient prise dans la conquête des Philippines. Aux premiers apôtres de l'Évangile, obscurs et pieux missionnaires,

avaient succédé des prélats avides, ambitieux et corrompus. Le fanatisme, l'ignorance et la superstition avaient, sous leur influence, remplacé les doctrines sublimes de la foi catholique et les lumières de la civilisation européenne. L'inquisition vint encore consolider le pouvoir du clergé, et les moines, véritables maîtres de l'archipel, y dominaient sans rivaux, lorsque leur puissance, minée en Europe par les progrès des idées philosophiques, se vit sérieusement menacée dans la capitale des Philippines par les entreprises de deux gouverneurs, don Jose de Salcedo et don Pedro de Bustamente.

Enlevé dans son palais par les familiers de l'inquisition, don Jose de Salcedo fut jugé par un tribunal secret et envoyé en Espagne après avoir subi plusieurs années de prison comme coupable de modérantisme religieux : ses plaintes, ses accusations même furent vaines et inécoutées. Don Pedro de Bustamente arriva du Mexique et le remplaça dans ses fonctions. Fier, hautain, confiant dans les troupes espagnoles, qui lui étaient dévouées, Bustamente supporta moins patiemment encore que son prédécesseur le joug des moines; chaque jour il bravait l'archevèque, chaque jour il contrariait ses volontés. Une garde nombreuse, pleine d'affection et de dévouement, veillait aux portes de son palais et l'avait plus d'une fois déjà sauvé du poignard des assassins. Une sédition ne tarda point à éclater dans la ville. Les moines n'avaient pas eu de peine à soulever une population ignorante et fanatique contre celui qu'ils appelaient l'ennemi de la sainte église. Bustamente périt frappé lâchement au moment où il se préparait à haranguer les rebelles. Cette fois encore, la victoire était restée au parti de l'inquisition.

Tranquilles désormais sur leur domination dans l'archipel, les moines, comme pour mieux attester leur puissance, firent élire gouverneur leur archevèque, et, pendant un demi-siècle, ces doubles fonctions furent réunies sur la même tête. En 1762, l'archevèque don Manuel de Roxa était gouverneur-général de la colonie, lorsque les Anglais vinrent mettre le siége devant Manille. L'ineptie, la faiblesse du gouverneur montrèrent quelle faute irréparable les moines avaient commise, en préférant un chef ecclésiastique à un homme de guerre capable, par son expérience et ses talens militaires, de défendre une ville assiégée et de commander à des soldats. La lutte qui avait éclaté en 1756 entre la France et l'Angleterre venait de se terminer par la perte de toutes nos possessions dans l'Inde. Aux victoires de Dupleix et de Labourdonnaye des revers sanglans avaient succédé. L'Angleterre avait tourné dès-lors toutes ses forces contre l'Espagne, notre alliée, dont elle convoitait depuis long-temps les riches et importantes colonies. Déjà la compagnie des Indes étendait ses relations jusqu'au Céleste Empire, elle voulut en assurer le succès par la prise des Philippines, de ces îles si heureusement situées au centre des plus grands foyers commerciaux de l'Asie orientale. Trois mille hommes de troupes européennes, cipayes et cafres furent réunis à Madras, sous le commandement du brigadier-général Draper; une escadre, aux ordres du commodore Cornish, les transporta rapidement à Manille, que cette attaque imprévue vint surprendre au milieu de ses agitations intestines. Les passes du Corrégidor furent franchies sans coup férir; Bidondo, que rien ne protégeait contre les Anglais, fut pris et occupé après une faible résistance, et, des tours de l'église de Saint-Sébastien, les assiégeans commencèrent le bombardement de Manille et de sa citadelle. Les dissensions des Espagnols

firent ce que les armes anglaises n'auraient pu faire. Manille fut prise, et une contribution de guerre de 4 millions de piastres lui fut imposée.

Chargée de riches dépouilles, enrichie déjà, au reste, par la prise de deux galions qui vinrent mouiller sans défiance au milieu de ses navires, la flotte anglaise, inutile désormais, mit à la voile et cingla vers Madras. Les troupes de terre continuèrent seules la campagne. La victoire de Bulacan assura aux Anglais la province de ce nom et celle de Tagala, d'où ils tirèrent leurs subsistances. Leur pouvoir sembla ainsi affermi; une administration nouvelle fut même organisée. Cependant un homme infatigable, le chanoine Anda, qui avait su, par son éloquence, acquérir sur les Indiens un ascendant redoutable, attendait le moment opportun pour engager de nouveau la lutte. Au fond des provinces, sa voix puissante souleva contre les Anglais, au nom du Christ, les haines les plus terribles, les passions les plus implacables. La mousson du sud-ouest, avec ses pluies continuelles, est la saison fatale aux Européens; c'est le moment qu'Anda choisit pour tenter de délivrer Manille. Ses prévisions étaient justes : bientôt les maladies décimèrent les troupes européennes; à peine les Anglais pouvaient-ils, ainsi affaiblis, défendre les remparts de la capitale, où une multitude d'Indiens animés de toute la violence des haines religieuses vint les assiéger. Déjà vaincus par la maladie, ils allaient être forcés de se rendre à un ennemi supérieur et nombreux, lorsqu'une frégate anglaise vint sauver l'honneur des armes britanniques et protéger ces malheureux soldats contre la furie d'une milice barbare qu'Anda lui-même eût été inhabile à maîtriser. La guerre avait cessé entre l'Espagne et l'Angleterre, les Philippines étaient restituées à leurs anciens possesseurs. La frégate dont l'arrivée imprévue sauvait les troupes anglaises apportait la nouvelle de la paix et venait hâter l'exécution du traité (1764).

Manille ainsi délivrée, Anda, son libérateur, fut proclamé gouverneur-général. Une œuvre immense appelait toute son attention et réclamait toute son énergie Rétablir l'ordre dans l'archipel, rendre le calme à la colonie, éloigner de la capitale cette multitude d'Indiens que la corruption d'une grande ville, que la licence des camps entraînaient chaque jour à des excès de tout genre, et parmi lesquels fermentaient déjà la discorde et la désunion sous l'influence d'antiques rivalités, renvoyer les Indiens dans leurs villages, effacer parmi eux toute trace du mépris que leur avaient inspiré pour les Espagnols les victoires des Anglais, faire oublier la faiblesse du dernier archevêque, éteindre les idées de révolte et d'indépendance qui se glissaient partout dans Luçon, punir les Chinois révoltés, telle était la tâche immense du nouveau gouverneur, telle était l'œuvre à accomplir, tâche qu'il accepta avec courage, œuvre qu'il accomplit avec autant d'audace que de bonheur.

Parmi les ennemis de la domination espagnole, les Indiens étaient les plus nombreux et les plus redoutables; ils avaient organisé un gouvernement à Cagayan, et l'un d'eux, Silaung, venait d'être élu roi de Luçon. Anda envoya dans les provinces ses moines et ses prêtres, tout-puissans sur l'esprit des populations, et Silaung fut égorgé par ceux-là même qui l'avaient proclamé roi. Les Chinois s'étaient réunis dans le faubourg de Nava; l'intrépide gouverneur guida lui-même cette multitude d'Indiens, qui remplissaient Manille de bruit et de désordre, et les Chinois, entourés, vaincus, furent massacrés sans pitié. Anda

réussit ensuite à faire évacuer Manille par les Indiens mêmes qui venaient de chasser les Chinois. Le calme fut ainsi rendu à l'archipel après trois ans de lutte et d'anarchie.

L'administration du chanoine Anda fut l'apogée de la puissance espagnole aux Philippines. Le nouveau gouverneur fit prévaloir un système d'administration et de commerce plus large que celui de ses prédécesseurs. Les Chinois, vaincus, anéantis, avaient perdu toutes leurs espérances; leur intelligence se dirigea vers les spéculations commerciales, et les relations de l'archipel avec le Céleste Empire devinrent chaque jour plus importantes; celles que Manille entretenait avec les possessions espagnoles de l'Amérique du Sud furent régularisées, la compagnie des Philippines fut créée; le mont-de-piété, les *œuvres pies* (vaste dépôt de richesses destinées à un pieux usage par les colons), reçurent des statuts favorables aux classes pauvres; des colléges furent établis pour l'éducation des jeunes créoles, et au dehors Bustos, nommé colonel en récompense de sa brillante conduite pendant le siége de Manille, porta jusqu'à Mindanao et à Sooloo la terreur du nom espagnol.

Malheureusement, après la mort d'Anda, la prospérité des Philippines s'éteignit rapidement. En 1768, les jésuites en avaient été chassés, et leurs vastes domaines étaient restés incultes et déserts. Plus instruits que les autres ordres religieux, d'une conduite plus régulière, les jésuites inspiraient depuis long-temps une sourde jalousie. Ainsi délivrés, les moines, surtout les augustins et les dominicains, recommencèrent leurs intrigues. Bientôt une conspiration militaire s'ourdit à Manille sous leur influence. Leur but était de renvoyer en Espagne le gouverneur, don Guritan de Basco, et de mettre à sa place une de leurs créatures; mais leur complot fut découvert et réprimé d'une main vigoureuse. Abattu par l'insuccès de cette tentative, le pouvoir des moines fut insuffisant pour empêcher une mesure à laquelle jusqu'à ce jour ils s'étaient opposés de toutes leurs forces. Sous le successeur de don Guritan de Basco, don Jose Maria d'Aguilar, le port de Manille fut ouvert aux étrangers; mais c'était l'époque où, en Europe, éclatait la révolution française. Pendant la période si agitée que remplirent les guerres de la révolution et de l'empire, les Philippines, isolées du monde entier, entourées de toutes parts de possessions anglaises, virent s'éteindre leur commerce avec la Chine et leurs anciennes relations avec le Nouveau-Monde. Déjà, avec le XVIIIe siècle, expirait la compagnie des Philippines, et 1814 trouva la colonie dans un déplorable état de faiblesse et de dépérissement. A partir de cette année, il est vrai, les Européens accoururent en foule à Manille. On voulait féconder ce sol, vierge encore de toute culture; on voulait utiliser les précieuses productions de l'archipel. Par malheur, Manille avait traversé une trop longue période de torpeur et d'isolement. Les abus s'étaient multipliés, les moines avaient repris tout leur empire sur les Indiens, et une sanglante catastrophe vint bientôt fortifier encore leur puissance, menacée un moment par l'ascendant des étrangers, dont les vues libérales pouvaient régénérer la colonie. En 1820, le choléra ravageait Manille; les médecins espagnols avaient presque tous abandonné la ville. Poussés par leur dévouement, Anglais, Français, Américains visitaient les hôpitaux, se pressaient au milieu des Indiens, et prodiguaient à tous et partout les secours d'une ardente charité. Tout à coup des bruits sinistres se répandent sourdement : si un fléau terrible,

inconnu jusqu'alors à Manille, y porte la terreur et la désolation, c'est qu'un crime a été commis, une grande faute que la population tout entière a tolérée. Qui peut exciter ainsi la colère céleste? La présence seule des impies, des hérétiques, les crimes dont ils se sont rendus coupables. On comprend quel dut être l'effet de ces étranges rumeurs. Des agens habiles excitèrent les passions populaires et se mirent à la tête des Indiens. Le cri de *mort aux étrangers!* fut proféré par l'un d'eux; mille bouches le répétèrent. Le massacre commença à l'instant, et vingt-trois de nos compatriotes furent égorgés avec des Anglais, des Américains, leurs compagnons de dévouement, comme des victimes désignées d'avance par la jalousie et la haine des moines. Ce ne fut qu'après le massacre et la fuite de tous les étrangers que les ordres monastiques firent une démonstration hypocrite pour calmer la fureur populaire. L'archevêque, à la tête d'une longue procession, sortit de la cathédrale, se dirigea vers le théâtre du massacre, et les Indiens se retirèrent en silence devant l'hostie sainte que le prélat leur présentait, devant les moines qui s'avançaient derrière lui, chantant les hymnes sacrés. Plus tard, quand la France et l'Angleterre demandèrent la juste punition des coupables et des meneurs dans ces fatales journées, leurs démarches réitérées n'aboutirent à aucun résultat. La voix publique a fait peser sur les moines la responsabilité des massacres de 1820, et le système politique pratiqué de tout temps par eux dans l'archipel ne justifie que trop cette accusation.

Trois ans plus tard, en 1823, éclatait à Manille la conspiration du capitaine Novalès. Ainsi, les idées libérales, que les moines avaient voulu étouffer dans le sang européen, renaissaient avec une énergie inattendue. En 1819, le gouverneur, don Pedro de Folgueras, avait laissé se répandre dans la colonie de nombreux exemplaires de la constitution jurée en Espagne et acceptée en 1812. Une grande partie des créoles et des Espagnols de l'archipel y adhéraient secrètement. Pour les attacher au succès de son entreprise, pour diviser au moins les forces de ses ennemis, Novalès, dont le but réel était l'indépendance des Philippines, proclama la constitution de 1812, s'empara des remparts de Manille et les fit occuper par des soldats du régiment du roi, où il servait comme capitaine, et qui, sous ses ordres, s'était insurgé tout entier. Cependant le gouverneur, don Placido Duro, emportant avec lui les clés de la ville, s'était dérobé aux recherches des conjurés, et avait réuni autour de lui les troupes restées fidèles. Au moment d'entrer dans Manille, les rebelles trouvèrent les portes gardées partout au nom de don Placido. Alors une terreur panique s'empara des conspirateurs; avec quelques amis dévoués et fidèles, Novalès chercha à s'ouvrir un passage, mais bientôt entouré, accablé par le nombre, il fut fait prisonnier. Jeté dans les cachots de la forteresse, jugé par une cour martiale, condamné à mort, il fut fusillé avec plus de cent de ses complices. Nul aveu, nulle faiblesse, nulle lâcheté, ne ternirent la gloire de l'audacieux capitaine. Toutefois quelques mots qu'il laissa échapper avant de mourir semblent prouver qu'il comptait sur la coopération de hauts fonctionnaires, de riches négocians créoles.

La tentative de Novalès était prématurée; pourtant elle avait la portée d'un grave symptôme. Depuis 1823 jusqu'à nos jours, la situation de la colonie espagnole des Philippines n'a subi extérieurement aucune modification importante. Seulement un travail sourd et profond s'est opéré dans les esprits. On sent que

le vieil édifice de la puissance monastique, maintenu aux Philippines, menace ruine de tous côtés. On sait qu'un jour viendra où il ne sera plus possible aux gouverneurs de continuer les traditions d'indolence et d'orgueilleuse incurie qui étaient en honneur du temps des vice-rois.

III.

C'est par l'étude de la vie privée qu'on commence à comprendre le génie d'une nation étrangère. A peine arrivé à Manille, le voyageur a bien vite saisi ce qui fait à la fois la faiblesse et la grandeur de la domination espagnole, la persistance des vieilles qualités du génie castillan, la persistance aussi de ses défauts, le culte pieux des anciennes mœurs et aussi l'attachement obstiné aux anciens abus.

Manille est divisée par le Passig en deux villes bien distinctes. Sur la rive gauche du fleuve, la ville du gouverneur, de l'archevêque et des Espagnols, la ville de guerre élève ses murailles noircies, ses remparts crénelés, que dominent les clochers massifs d'églises nombreuses, les faîtes de couvens plus nombreux encore. De longues rues silencieuses qu'anime par momens la marche pesante des troupes de la garnison, des maisons sans ornemens, à l'architecture lourde et monotone, donnent à cette partie de la ville un aspect triste et sombre qui ne manque pas cependant de grandeur. Le quartier industriel et commerçant, qui forme presque, sous le nom de *Bidondo*, une ville distincte, contraste par le mouvement joyeux de ses rues avec la majesté sévère du quartier espagnol. Là plus de couvens, plus de rues solitaires. Le fleuve apparaît avec ses pirogues qui se croisent en tous sens, ses *bancas* indiennes, frêles et rapides, ses *faluas* espagnoles, ses navires de toute forme et de toute grandeur, dont les pavillons flottent mêlés et confondus. Des *cascos*, lourds bateaux de charge, remontent avec peine le long des bords ou descendent rapidement emportés vers la rade. Sur les deux rives, se presse une population de bateliers et d'Indiens. On voit même des femmes indiennes se jeter sans crainte dans les eaux du Passig, quoique couvertes à peine de la *saya* bariolée. Non loin de ces quais si bruyans, la Scolta, la grande rue chinoise de Bidondo, étale ses riches magasins, où les oiseaux de paradis, les laques de Chine et du Japon, brillent à côté des mille fantaisies du luxe européen, mises en montre avec une habileté surprenante pour qui n'a point visité le Céleste Empire. Étrangers, Chinois, métis, Indiens des provinces, Espagnols, se pressent, se coudoient dans cette rue, joyeusement animée. La Scolta sert de bourse à Manille. Déposant leur morgue et leur fierté de caste, chaque soir, les Espagnols, les négocians européens y discutent les affaires commerciales avec les riches Chinois, qui, assis gravement, leur offrent le thé avec une politesse prévenante, mais triste et sérieuse, car, pour eux, Manille n'est qu'un lieu de passage, où, à force de peines, de travaux et de persévérance, s'amassent les richesses qui leur permettront de retourner un jour dans la patrie quittée à regret. L'église de Saint-Sébastien apparaît au bout de la Scolta; les quartiers populeux de San-Fernando, de San-Sebastian s'ouvrent devant vous; à chaque coin de rue, des torches fumeuses éclairent les boutiques en plein vent des marchandes de riz, de betel, d'arak et de cigares.

Des cabanes en bambou, artistement construites, s'étendent à perte de vue, dominées çà et là par la maison plus élevée, bâtie à l'européenne, de quelque métis enrichi. Pénétrez dans l'une de ces cabanes : un cadre de bois noir entourant une gravure grossièrement enluminée de la Vierge ou du Christ expirant sur la croix, une guitare, un hamac en fils d'*abacca*, vous dévoilent l'esprit qui anime les Indiens de Manille, esprit d'indolence, de superstition, de naïveté gracieuse, qui partout se reflète et jette sur toutes leurs actions, sur leurs chants, sur leurs danses, je ne sais quel charme et quelle poétique langueur.

Autour de Manille, en remontant le Passig jusqu'à la *laguna* de Bay, où le fleuve prend sa source, on reconnaît partout l'animation de la grande ville. Santa-Anna, Los Baños, Bulacan, Mariakina, San-Mateo, charmans villages de quelques milliers d'ames, entourent Manille comme autant de faubourgs populeux. Avec leurs rizières verdoyantes, leurs champs parfaitement cultivés, coupés çà et là de routes larges et commodes, bordées de grands arbres et de bambous gigantesques au feuillage délié, ils font des environs de Manille une des plaines les plus riches du monde, et donnent à toute cette partie des Philippines un aspect qui tromperait aisément le voyageur sur leur situation réelle; mais déjà, à quelques lieues au sud de Manille, le paysage s'assombrit, la négligence espagnole apparaît avec les ruines de Cavite, jadis la seconde ville des Philippines.

Sur les rivages de la baie où s'élève la capitale, au fond d'une anse profonde que sa forme avait fait nommer *Cavite* (hameçon) par les Indiens, les Espagnols avaient établi le port de guerre des Philippines, un vaste arsenal où se construisaient des galions et des frégates; ils avaient fondé une ville qui comptait jadis plus de vingt mille habitans, tous occupés aux travaux de l'arsenal et des chantiers de construction. Entourée de fortes murailles, aujourd'hui à moitié abattues, Cavite était à la fois la seconde ville militaire, la seconde ville commerçante de l'archipel et son unique port de guerre. Maintenant elle est presque abandonnée, ses chantiers sont déserts, ses magasins épuisés Une frégate, quelques *faluas,* chaloupes canonnières, craintifs garde-côtes des Philippines, attestent encore, avec les ruines de ses monumens, son importance détruite, sa splendeur éteinte à jamais.

Une bannière flottant dans les grands jours à côté d'une croix et au-dessus de la maison en pierre du gouverneur, une humble goëlette se balançant à l'ancre devant quelques cabanes indiennes confusément réunies autour de l'église catholique, tels sont les signes qui restent de la puissance espagnole dans la plupart des provinces des Bissayas et de Mindanao. Peut-être, en débarquant, trouverez-vous un alcade se promenant sous les grands arbres avec un prêtre grave et silencieux, qui porte le costume de saint François ou la robe blanche et noire des dominicains : alors vous aurez vu toutes les autorités civiles et religieuses, toute la population européenne. A côté de l'alcade et du moine, quelques métis, quelques Indiens, quelques Chinois industrieux représentent l'Asie. Suivez la route qui s'ouvre devant vous et qui prolonge la grande rue du village : bientôt cette route n'est plus qu'un chemin; bientôt le chemin, se rétrécissant encore, n'est plus qu'un sentier à peine tracé; les terres cultivées s'effacent devant vous, une forêt vierge s'oppose impénétrable à tous vos efforts, étend jusqu'aux montagnes voisines, habitées par des peuplades ennemies, sa végétation

luxuriante et inutile. Cependant quelques provinces font exception à cet état de langueur et de somnolence sous lequel se débat l'archipel : je citerai les provinces d'Iloylo, dans l'île de Panay, et celle de Zamboangan, au sud de Mindanao. Dans ces deux provinces, avant leur expulsion de l'archipel, en 1768, les jésuites avaient d'immenses propriétés. L'impulsion qu'ils avaient donnée à l'agriculture se continue encore parmi les Indiens. A Yloylo, un commerce assez étendu avec Manille et même avec la Chine enrichit la population; à Zamboangan, d'autres causes de prospérité, causes étrangères à l'administration espagnole, ont fait d'un village perdu au fond de l'archipel une petite ville de cinq à six mille ames, dont la population voit croître chaque jour son commerce et ses richesses.

Les navires qui, dans la mousson de sud-ouest, retournent en Europe, après avoir quitté Manille ou les ports du Céleste Empire, prennent depuis quelques années, afin d'éviter les périls et les lenteurs d'une navigation à contre-mousson, la route que nous avons indiquée entre les Bissayas et Palaouan. Tournant ensuite au sud des Philippines, ils pénètrent bientôt, par le détroit de Macassar et les Moluques, dans les mers de la Nouvelle-Hollande, où les vents généraux les poussent jusqu'au cap de Bonne-Espérance, au sud de l'Afrique. Zamboangan, placée au milieu de cette route, est devenue un point de relâche fréquenté par les navires de toutes nations, qui viennent y prendre des vivres frais, des fruits, des légumes d'Europe, importés par les jésuites dans ce coin de Mindanao. Le contact des étrangers, la présence incessante des baleiniers anglais, français, américains, qui viennent s'y reposer de leurs longues croisières, ont modifié les idées, développé l'intelligence des Indiens. Les habitans de Zamboangan ont appris à connaître le prix des productions variées du sol qu'ils cultivent; ils sont en état de juger l'administration de l'alcade-gouverneur et la conduite du prêtre espagnol, ministre d'une religion dont il oublie souvent les lois. Plus exposés par leur voisinage de Basilan aux attaques des Malais, les Indiens de Zamboangan sentent plus vivement aussi que dans les autres provinces de l'archipel le manque de cette protection que l'Espagne leur doit, et qu'ils avaient cru s'assurer en aliénant leur liberté; car, à Zamboangan comme dans toutes les Philippines, les Espagnols ne se sont point imposés par la force de leurs armes victorieuses. En vain ces Indiens sont-ils exempts de tous les impôts, si ce n'est de la capitation : irrités contre les Espagnols, dont ils détestent l'administration politique, dont ils méprisent le caractère, ils attendent avec impatience l'heure qui sonnera leur révolte et leur indépendance.

Deux élémens bien distincts forment la société des Philippines et lui donnent un double aspect. Manille, la capitale, est européenne et espagnole; Bidondo, Luçon, l'archipel entier, sont encore indiens, et ont conservé les allures vives et gracieuses du caractère indigène, tempérées par la sévérité de l'esprit catholique. Que dire de la société espagnole, société sans grandeur, sans énergie, sans animation, où tout est vanité extérieure et orgueil de caste? Les hommes qui la composent sont des magistrats dont l'administration est insouciante, injuste, souvent corrompue. La grande, l'unique affaire pour eux, est de s'enrichir. On dirait que cette avidité a imprimé sa trace sur tous les Espagnols qui habitent les Philippines. De tous ceux que nous avons vus pendant un séjour de trois ans dans l'archipel, aucun n'avait cette dignité, cette distinction de manières que donnent à un homme la conscience d'un grand caractère et des idées no-

bles et généreuses. Les femmes, les créoles de Manille, sont vaines, coquettes et médisantes. Leur vie s'écoule monotone dans l'intérieur des maisons de Manille, où la sieste, les bains, les soins de la toilette, les préparatifs de la promenade du soir, occupent toutes les heures du jour. Incapables, par leur paresse et leur nonchalance, de donner l'attention nécessaire aux soins du ménage, elles peuvent encore moins, par les graces de leur personne, par les charmes de leur esprit, remplir le rôle si difficile de maîtresse de maison. Brunes et petites, avec des cheveux d'un noir d'ébène et des pieds andalous, ces femmes, couvertes de fleurs et de diamans, savent à peine lire les billets parfumés de leurs *novios*, et seraient le plus souvent fort embarrassées d'y répondre. Les *señoritas* assez savantes pour déchiffrer une romance, pour jouer une valse, une contredanse française, sont citées comme des exceptions. L'éducation des créoles est, au reste, éminemment propre à conserver intacte cette précieuse ignorance. Les moines ont un grand intérêt à ce qu'aucune révolution dangereuse ne s'opère à cet égard. Les hommes même ne sont guère plus instruits que les femmes. Aux colléges de San-Juan et de San-Tomas, les élèves apprennent quelques mots de latin et de grec, et force théologie, mais rien de l'histoire générale des peuples, rien surtout de l'histoire moderne et des événemens qui remplissent notre siècle. A seize ans, ils quittent les écoles, entrent comme *cadets* dans un régiment, comme *surnuméraires* dans une administration. Livrés dès-lors aux plaisirs faciles que leur offre la corruption de Bidondo, ils ne songent plus à s'instruire, et, y songeraient-ils, tous les moyens d'apprendre leur manqueraient encore. Les livres européens sont soumis dans la colonie à un conseil de censure placé sous l'influence des moines. Ceux que ce conseil laisse pénétrer sont, avec quelques romans insignifians, l'Évangile, la Vie des Saints et les écrits sans nombre des casuistes les plus célèbres. Chaque jour, cependant, un journal, un vrai journal, un *diario* en un mot, se répand dans la ville; mais il ne faut chercher dans ses colonnes aucune trace de polémique, ni même des nouvelles exactes. Ce qu'on y trouve infailliblement, ce sont les annonces des fêtes religieuses, et, en guise de feuilleton, des fragmens des *Veillées du château* (1). On comprend que ce n'est pas une telle feuille qui arrachera les créoles de Manille à leur torpeur.

En vain, contre cette ignorance, protestent quelques personnes qui ont connu les cercles de Madrid. Leur élégance, leurs manières plus polies, sont des crimes aux yeux des Espagnols purs (*Castellanos viejos*), et l'épithète d'*afrancesado* accompagne bientôt leurs noms, devenus un sujet de plaisanterie pour la société manillaise. Un amiral distingué de notre marine a été tristement frappé de la décadence morale dont ces mœurs grossières sont le témoignage (2). « J'ai trouvé, dit-il, dans la société de Manille, une liberté dans les manières, et surtout dans les propos un penchant à la calomnie et à la méchanceté, qui m'ont paru la rendre insupportable à tout le monde. Les femmes se détestent entre elles, et n'ont nul égard pour leur mutuelle réputation; les hommes, que l'intérêt seul a conduits dans ce pays, cherchent à se supplanter par d'indignes manœuvres, aussi communes que faciles sous un gouvernement défiant et soupçonneux. »

Par leurs qualités comme par leurs défauts, les métis des Philippines sem-

(1) *Las Veladas de la Quinta*, de Mme de Genlis.
(2) La Place, *Voyage autour du monde sur la corvette la Favorite.*

blent appelés à remplir entre la race européenne et la race indigène une mission bienfaisante et conciliatrice. Ils forment à Manille une classe nombreuse, classe instruite, intelligente, enrichie par le commerce, justement fière de la position qu'elle a conquise, justement indignée contre les Espagnols, qui la regardent avec une hauteur méprisante. Le jour où les Philippines proclameront leur indépendance, le jour où elles combattront pour la conquérir, les métis sans doute s'élanceront à la tête de la colonie, donneront à ses armées des chefs braves, entreprenans, courageux. Aujourd'hui leur influence s'exerce dans l'ombre, et ceux d'entre eux qui ont compris leur véritable intérêt, et que toute fusion est impossible avec les Espagnols, s'appliquent à diminuer cette aversion profonde qui s'élève comme une barrière entre eux et les Indiens, plus hostiles encore aux métis qu'aux Espagnols.

Capables de conduire et de hâter même les progrès de la colonie vers son indépendance politique, les métis sont trop peu nombreux pour oser tenter seuls l'entreprise hardie de l'affranchissement; la véritable force réside aux Philippines dans les Indiens, dans le peuple, dans la population indigène : quelles sont donc ses tendances? quel est l'esprit qui l'anime? C'est, avant tout, il faut bien le dire, un esprit de soumission profonde à l'église. Les rues de Manille dans le quartier qu'habite la population indienne sont bruyantes et animées : partout ce sont des groupes nombreux, les voitures se croisent en tous sens, les cavaliers passent rapides, les marchands jettent leurs cris variés; mais à peine les lentes volées de l'*Angelus* ont-elles retenti, tout se tait, tout s'arrête, voitures, cavaliers, marchands : tous prient humblement inclinés. Aux bruyantes acclamations succède le bruit sourd et confus de mille voix répétant la prière, pendant qu'un prêtre, un moine européen bénit du haut de l'autel la foule agenouillée à ses pieds. L'*Ave Maria* est fini, les cloches ne vibrent plus dans les airs, Manille reprend sa vie et sa gaieté, et devant vous la puissance espagnole s'est révélée dans sa plus saisissante expression. La religion ou plutôt le fanatisme garde les Philippines à l'Espagne; mais déjà, nous l'avons dit, la puissance des moines chancelle; déjà, revenant aux généreuses doctrines de l'Évangile, le clergé indigène sépare sa cause de celle des moines espagnols, déjà son exemple entraîne les Indiens. Pour que nul traître ne se glisse parmi eux, les moines des Philippines font élever en Espagne des jeunes gens dont l'esprit, façonné à leurs idées, continuera dans l'archipel le système adopté par eux depuis tant de siècles. A Valence et à Ocaña, des couvens d'augustins et de dominicains se cachent sous le titre de *real colegio para Filipinas*. C'est parmi les élèves de ces écoles, c'est dans ces couvens, qui seuls ont bravé la proscription et les décrets des libéraux de la Péninsule, que se forment aux maximes, je dirai même à la religion du clergé des Philippines, les seuls moines admis dans l'archipel.

Les Indiens de Manille sont courageux, patiens, sobres et hospitaliers; mais, quand leurs passions sont excitées par la haine ou la vengeance, quand le sang a échauffé leurs esprits, les a enivrés de son odeur, ils se portent aux excès les plus terribles. Avec le fanatisme religieux des Castillans du XVIe siècle, ils semblent avoir pris des Espagnols la tempérance, la gravité sérieuse, la bravoure, et aussi la vanité, le luxe extérieur, l'ostentation, qui les jettent dans les vices les plus infâmes. A peine si dans les fabriques et les magasins de l'état quatre mille Indiens des deux sexes sont employés comme ouvriers; à peine si un pareil

nombre a une profession avouée, et cependant tous portent, avec le *rosario* de corail, monté en or ou en argent, les tissus les plus fins de *nipis* et d'*abacca;* tous étalent dans leur costume comme dans leurs habitations une singulière profusion d'objets rares et précieux.

Un fléau inséparable de la misère, la prostitution, désole la population indienne de Manille. Cette corruption infâme s'arrête heureusement aux faubourgs de la capitale, et n'a point pénétré dans les provinces, surtout dans celles des Bissayas et de Mindanao. Là, au contraire, des mœurs simples et honnêtes forment un contraste plein de charme avec le dévergondage de Manille. Heureux sous l'administration espagnole, malgré tous ses abus, les paisibles Indiens des Bissayas et de Mindanao, si l'on en excepte ceux de Zamboangan, aiment encore le joug qu'il ont accepté, sont encore dévoués à leurs *padres*, dont le pouvoir est, loin de Manille, plus juste, plus bienveillant qu'à Luçon. Néanmoins, entraînés par les liens d'une commune origine, ils imiteront en tout la conduite des Indiens de la capitale, et, ne le feraient-ils pas, à quoi servirait à l'Espagne, dans l'intérêt de sa domination, la fidélité des habitans de provinces incultes, où elle n'a fondé aucun établissement commercial ou militaire capable de contrebalancer l'influence de Manille?

Tel est l'état moral de la population espagnole et indienne aux Philippines. Le gouvernement de la métropole aurait de graves devoirs à remplir, on le voit, pour triompher des mauvaises influences qui pèsent sur les créoles comme sur les indigènes La plupart des possessions espagnoles au-delà des mers ont été soumises au régime monacal; mais pour la plupart aussi un moment est venu où, ce régime cessant d'être praticable, une révolution violente s'est accomplie aux dépens de la métropole. Deux colonies seulement ont échappé à cette crise, Cuba et les Philippines. Il a été donné à la société cubane de se développer pacifiquement et de passer sans secousse d'une ère d'ignorance à une ère brillante d'activité intellectuelle. Pour les Philippines, il n'y a eu encore ni crise violente, ni changement pacifique. Tout y est resté dans un *statu quo* qu'il n'est plus permis de regarder comme durable pour peu qu'on interroge l'histoire coloniale de l'Espagne. Il nous reste à préciser en peu de mots l'organisation administrative sur laquelle repose la domination espagnole aux Philippines et à montrer combien les intérêts mêmes de l'Espagne souffrent du maintien d'un système désormais jugé par ses résultats.

IV.

Ainsi que nous l'avons dit, Luçon, les côtes des Bissayas, et quelques points isolés sur l'île de Mindanao, forment seuls les possessions des Espagnols aux Philippines. L'ensemble de ces possessions, ou plutôt l'archipel entier, a été divisé en trente-deux provinces ou alcadies régies par des alcades ou corrégidors. Luçon comprend à elle seule dix-sept de ces provinces, Panay trois, Mindanao trois aussi. Les autres îles forment à peine un seul de ces gouvernemens. En 1842, époque du dernier recensement espagnol, la population totale de ces provinces était portée à 3,345,190 habitans, non compris la population des îles Mariannes, qui comptent parmi les trente-deux provinces, mais qui sont trop éloignées des Philippines pour avoir une part sérieuse dans les destinées de la colonie. Ce

chiffre de la population soumise à l'Espagne est peut-être exagéré par la vanité nationale, mais il est certainement au-dessous de celui de la population totale de l'archipel, si l'on y comprend les Européens, les Chinois et toutes les tribus sauvages et indépendantes de l'intérieur. En tenant compte de tous les élémens qui ont échappé aux statistiques officielles, on peut porter le chiffre total de la population des Philippines à plus de cinq millions d'habitans.

La constitution politique de la colonie met dans les mains du capitaine-général, gouverneur des Philippines, un pouvoir sans bornes, une autorité absolue, qui ne relève que de la cour de Madrid. Sous lui, un lieutenant du roi (*teniente del rey*) est chargé du commandement et de l'administration des troupes. Un conseil colonial, aidé par la cour des comptes (*contaduria mayor*), veille, sous la présidence du gouverneur, aux affaires publiques de la colonie. Enfin l'*audience* de Manille juge en deuxième et troisième instance de toutes les causes criminelles de l'archipel, tandis que pour la police de la ville, pour les affaires de moindre importance, un alcade secondé par les *cabezas del pueblo* administre chaque quartier de la capitale. Le gouverneur-général est représenté dans les provinces par un fonctionnaire de race européenne, alcade ou corrégidor, qui est à la fois juge, gouverneur, commandant militaire. Dans les villages enfin, des *gobernadorcillos* (petits gouverneurs), généralement choisis parmi les familles indiennes les plus anciennes et les plus distinguées, représentent l'autorité centrale.

Cette constitution si simple, qui lie au chef suprême toutes les classes de la société, toutes les branches de l'administration coloniale, serait admirablement choisie pour un pays rapproché de la métropole, et où l'autorité royale, celle de son représentant, marcheraient libres et sans entraves comme au temps où l'Espagne entière et ses immenses colonies obéissaient à un mot de Philippe II, qui dicta les lois des Indes. Malheureusement, aux Philippines, deux obstacles puissans contrarient et annulent même les efforts du gouverneur-général. Le premier, le plus grand, le plus ancien, vient du pouvoir qu'un clergé ambitieux a su conquérir sur l'esprit crédule des Indiens; l'autre, il ne faut pas le chercher ailleurs que dans les intrigues lointaines de la cour de Madrid. Chaque jour arrivent aux Philippines de nouveaux employés, créatures de la faction triomphante et des ministres appelés à rendre, suivant le programme éternel et immuable, le repos, la gloire et la puissance à l'Espagne épuisée. Chacun d'eux porte avec lui un ordre signé de « moi, la reine » (*yo la reina*), qui le met à la tête d'une nouvelle administration créée ou à créer, qui lui confère le gouvernement d'une province, une alcadie, une place quelconque, pourvu qu'elle soit largement rétribuée. Souvent, par suite de la longueur du voyage et de la rapidité avec laquelle les ministères se succèdent les uns aux autres dans la capitale des Espagnes, deux fonctionnaires arrivent avec deux ordres différens, mais également valables, pour occuper le même emploi. Craignant de mécontenter aussi bien les ministres du jour que ceux du lendemain, le gouverneur-général n'hésite point. Il ne peut, il est vrai, donner aux deux titulaires le poste auquel un ordre royal les appelle, mais du moins leur orgueil et leur avidité seront satisfaits. A chacun il accorde le titre, les honneurs, et surtout les appointemens de la place en litige, et personne ne souffre et ne se plaint de ce bizarre compromis, si ce n'est le métis et l'Indien soumis à l'impôt.

Sous l'influence de ce désastreux système, toutes les branches de l'administration publique marchent embarrassées d'un nombre trop considérable de fonctionnaires dont les rivalités et les prétentions retardent toutes les affaires de la colonie. Des sommes énormes sont ainsi perdues pour le trésor public, et alors que, contrairement aux vieilles routines, tout devrait tendre vers l'unité et la simplicité, seuls gages d'ordre et de force réelle, depuis 1820, le nombre des employés a triplé dans toutes les administrations, et le nombre des administrations mêmes a doublé, sans utilité, sans résultats avantageux pour la colonie, si l'on excepte pourtant la direction des postes établie en 1833 dans l'île de Luçon (1).

Quelques Indiens plus instruits que leurs compatriotes, les métis de Manille et les créoles (*hijos del pais*) peuvent seuls comprendre ces abus et s'en indigner. Aussi ces actes déplorables n'ont-ils pas sur l'archipel cette influence, terrible pour la domination espagnole, qu'ils auraient sur une population plus éclairée. Malheureusement, des désordres plus graves, plus sensibles aux yeux de tous, viennent chaque jour détruire parmi les Indiens les sentimens de respect et d'obéissance que des apparences soigneusement conservées de justice et de protection avaient assurés à la métropole.

Autrefois, dans les provinces, des magistrats supérieurs appelés *ordores visitadores* parcouraient chaque année les provinces, redressaient les injustices des alcades gouverneurs, imposaient, par leur présence, un frein salutaire aux exactions des agens subalternes du gouvernement. Depuis le déclin de la puissance espagnole, les plus sages institutions sont tombées dans l'oubli, et aujourd'hui, surtout dans les provinces que la mer sépare de Luçon, nulle autorité n'interpose son influence protectrice entre les Indiens opprimés et les alcades, à la fois gouverneurs, commandans militaires et juges civils. A Manille, il est vrai, la justice a ses lois écrites, ses codes, ses palais, ses magistrats; mais ce ne sont là que les formes extérieures de la justice, et, en 1842, un des magistrats de l'audience de Manille traçait, dans un mémoire adressé aux cortès, le tableau suivant du désordre qui règne dans cette partie de l'administration. « Personne, disait-il, ne peut mettre en doute que la justice n'ait aux Philippines qu'une action très lente, pour ne pas dire inutile; néanmoins les réflexions suivantes prouveront à tous la vérité de ce fait déplorable, dont les conséquences sont si funestes à notre puissance dans ces îles. L'audience de Manille se compose d'une seule compagnie (*sala*) qui connaît et juge, en deuxième et troisième instance, de toutes les affaires des trente-deux provinces que comprend sa juridiction étendue. Un président, cinq juges, deux procureurs du roi (*fiscales*), tel est le nombre, rarement complet, des magistrats qui la composent. Avec ce nombre si restreint, avec les formes à observer, il serait déjà impossible que ces juges pussent donner une expédition prompte et régulière aux affaires de leur

(1) Cette utile création fait communiquer Manille avec toutes les provinces de l'intérieur par deux lignes principales. La ligne du sud, servie par un courrier qui, chaque mercredi, quitte la capitale, traverse les provinces de la Laguna, Tayabas, Camarines, Albay, et aboutit à Naga, dans le sud de la province de Camarines; l'autre, établie quelques années plus tard, remonte à travers les provinces de Bulacan, Pampanga, Ilocos, jusqu'à Cagayan, c'est-à-dire à l'extrémité septentrionale de Luçon.

attribution, et néanmoins tous acceptent des charges étrangères, souvent de la plus haute importance, et qui, quoique mal remplies, sont encore de nouveaux obstacles à l'exercice de leurs fonctions de juges et de magistrats. En effet, la charge d'assesseur ou collecteur des impôts (*assessoria de las rentas*) et la surintendance du trésor public, emplois plus que suffisans pour tenir en continuelle occupation d'habiles et actifs magistrats, sont occupées par des juges de l'audience de Manille; l'un d'eux préside, avec un des *fiscales,* le tribunal de la *Cruciada* (1); membres du conseil des servitudes et libertés (*esclavitudes y libertades*), ils sont encore avocats et administrateurs des hôpitaux et maisons d'asile. Les uns siégent au tribunal chargé du renvoi des Espagnols qui, délaissant leurs familles et brisant les liens du mariage, se réfugient aux Philippines et y donnent un scandale que les moines ne peuvent tolérer. Consultés à la junte des ordonnances (*ordenanzas*), membres du conseil des monnaies, juges des confréries religieuses (*cofradias*), ils sont directeurs du mont-de-piété et président l'association des œuvres-pies (*obras-pias*), si bien que c'est un axiome reçu que nul juge, nul fiscal n'a pu, tel est le nombre, telle est la gravité des emplois qu'il occupe, les remplir avec intégrité pendant la durée légale de ses fonctions. »

Cette corruption, cette avidité, ont tout envahi aux Philippines, marine, trésor public, douanes, administration civile, emplois militaires. Ici, c'est la frégate *l'Esperanza*, dont la construction a coûté à la colonie plus qu'à la France deux vaisseaux de ligne; là, des jeunes gens de vingt et un ans, uniquement occupés de leurs plaisirs, ont les premières places de la cour des comptes; dans les provinces, ce sont les alcades transformés en agioteurs et en marchands. Ce sont les fonctionnaires de la douane qui, depuis le directeur-général jusqu'au simple gardien, vendent leur complicité au plus offrant, et au besoin font eux-mêmes la contrebande. Par-dessus tout, c'est l'administration du tabac, où l'alcade de Cagayan, collecteur général, a su se créer, en dehors de ses appointemens fixes, un léger revenu de 12,000 piastres (un peu plus de 65,000 francs). Il est vrai que si l'alcade de Cagayan s'enrichit, et avec lui les autres administrateurs, c'est à peine si le revenu de l'impôt du tabac, qui pouvait seul soutenir la colonie, suffit à payer les frais de culture, de confection, et le salaire des trois ou quatre mille ouvriers des deux sexes employés dans les fabriques de Cavite et de Manille.

Le mémoire de don Martinez y Alvarès, que nous avons déjà cité, montre quels avantages la colonie pourrait retirer de cette production si importante, et quelles sont les causes qui en gênent le développement. « L'impôt qui soutiendrait les îles, dit don Martinez, l'impôt qui, bien établi et bien administré, produirait des avantages incalculables, est l'impôt du tabac. Trois millions et demi d'habitans fumant, sans exception de sexe ni d'âge, et pour lesquels, toute compensation établie, on peut évaluer la consommation du tabac à 4 piastres par an, produiraient une contribution de 14 millions de piastres à l'état, qui, les jetant dans le commerce, lui donnerait une grande impulsion, une énergie immense. Ce calcul n'est point un paradoxe, c'est une vérité pratique; car l'usage du tabac est tellement nécessaire aux Indiens, qu'on peut baser là-dessus

(1) On désigne sous le nom de *cruciada* ou *cruzada* l'impôt prélevé sur les dîmes du clergé.

le même calcul qu'en Europe sur le pain, ou sur un autre objet d'aussi grande nécessité. Le tabac des Philippines, par sa qualité, et suivant le goût des consommateurs nationaux et étrangers, occupe la première place, après celui de la Havane, entre tous ceux de l'Asie et de l'Amérique; assertion justifiée par le prix avantageux que conserve le tabac de Manille sur tous les marchés de l'Inde, de la Chine, de Batavia, du cap de Bonne-Espérance et par les droits de plus en plus élevés auxquels il est soumis. Ainsi, à l'extérieur, le tabac serait une grande source de commerce, si des vices d'administration n'en diminuaient le rapport. L'établissement de l'impôt sur le tabac, dans certaines provinces, non dans tout l'archipel, occasionne au trésor public trois sortes de préjudices très graves : 1° la perte de l'impôt des provinces privilégiées; 2° une contrebande active se faisant entre les provinces privilégiées et celles qui ne le sont point : on ne fume généralement, dans tout l'archipel, que des tabacs de contrebande. Enfin, ce système occasionne des frais de douanes considérables que l'on éviterait en supprimant tout privilége et en soumettant tous les nationaux à une égalité absolue. Ces torts sont si évidens, si sensibles pour tous, qu'aujourd'hui, la moitié seule de la population de l'archipel étant soumise à cet impôt, c'est à peine si on en retire le cinquième ou le quart de ce qu'il devrait produire, suivant notre calcul très modéré. »

Dans un tel désordre, rien de grand, de sérieux ne peut être tenté par le gouverneur et suivi avec cette persévérance qui fait la force des nations comme celle des hommes isolés. Le népotisme, la corruption, plaies de tous les pouvoirs faibles et chancelans, réagissent sur la prospérité matérielle des Philippines, et ont sur leur état commercial une influence désastreuse. Les richesses de l'archipel sont ainsi jetées à quelques Espagnols privilégiés, et cependant le népotisme, la corruption, sont moins funestes encore à l'archipel que la superstition et l'ignorance dans lesquelles les moines tiennent plongées les classes les plus nombreuses, celles dont l'essor entraînerait la capitale.

Lorsque les Espagnols arrivèrent aux Philippines, les moines, qui accompagnaient alors toutes leurs expéditions guerrières, se répandirent dans l'archipel, et, merveilleusement secondés par le génie indien, génie crédule, confiant, ami de la nouveauté et des splendeurs extérieures, ils convertirent rapidement les peuples à la foi catholique. Véritables ministres d'une religion toute d'amour et de charité, les premiers missionnaires ne cherchaient dans leurs pénibles travaux qu'une récompense céleste, et, si le respect et la reconnaissance des Indiens donnèrent aux ordres religieux d'immenses richesses et une puissance sans rivale dans l'archipel, les moines ne se servirent de leur ascendant sur l'esprit des Indiens que pour diriger leur essor vers la civilisation, vers les lumières et la foi européennes; mais bientôt arrivèrent d'Espagne des prélats corrompus, des moines ambitieux attirés aux Philippines par la soif des richesses. Dès-lors dans l'archipel tout languit, tout s'arrêta. Le fanatisme, la superstition, furent prêchés aux Indiens. L'Évangile, défiguré, commenté par les imaginations ardentes et naïves des indigènes, devint une sorte de code religieux qui établissait la puissance des moines, puissance que ceux-ci surent se conserver en écartant avec soin tout ce qui pouvait éclairer les Indiens, et en isolant l'archipel du contact des nations européennes. Les restrictions les plus absurdes empêchèrent jusqu'à la fin du dernier siècle les étrangers de s'établir à Manille. Un système

de gouvernement déplorable était venu presque en même temps compléter ces restrictions et en rendre l'effet plus certain.

Les alcades appelés à commander une province connaissent trop bien l'état des Philippines, pour voir dans leurs fonctions autre chose qu'un privilége destiné à les enrichir et à concentrer entre leurs mains tout le commerce de la province dont ils ont l'administration. A leur arrivée à Manille, leur premier soin est d'acheter le navire qui doit leur servir dans leurs spéculations commerciales; le premier acte de leur autorité sera d'exiger l'impôt, non en argent, mais en nature, ce qui contente les Indiens, pour qui l'or seul a du prix, ce qui contente encore plus l'alcade, car l'impôt lui est payé dix fois sa valeur. Pour l'alcade, sa cargaison est trouvée; pour les marins, le but est atteint : un navire, deux au plus, quitteront la province pour aller à Manille. Le but des moines est atteint aussi, car nul ne pourra importer dans les trente-deux provinces cette industrie européenne, si fatale à leur puissance dans la capitale, où les étrangers ont pu s'établir. Que quelqu'un s'engage avec l'alcade dans une concurrence commerciale : obligé de tout faire par lui-même, obligé de défricher et de cultiver des terres qu'il aura achetées à grand prix, il trouvera dans le magistrat chargé de le défendre contre toute injustice, de l'aider même dans ses efforts, un puissant rival contre lequel rien ne le protégera, si ce n'est l'autorité lointaine du gouverneur-général des Philippines. A-t-il eu assez de force et de patience pour supporter les mille tracasseries que la haine des moines lui a suscitées, il échouera encore. Comment lutter, en effet, sur les places de commerce, contre le bon marché avec lequel l'alcade peut livrer les marchandises les plus précieuses, qu'en définitive il n'a point payées et qu'il peut même céder, sans perdre, au-dessous de leur valeur réelle? Ce système, adopté depuis des siècles, a parfaitement réussi aux moines, et les navires des alcades établissent seuls les communications de province à province, des provinces à Manille. Ce qu'un tel état de choses a de fatal pour les Philippines se comprend facilement. Il est inutile de faire ressortir la gravité des conséquences qui découlent directement de ce monopole commercial des alcades, monopole que les moines ont fait consacrer par la loi, en obtenant pour eux le privilége de commercer (*indulto de poder comerciar*). L'impôt des provinces, servant aux spéculations de l'alcade, est exposé à toutes les chances si changeantes du commerce, à tous les périls de ces mers dangereuses. Quand les alcades réussissent dans leurs aventureuses opérations, ils paient l'impôt au trésor de Manille, et nulle perte n'en résulte pour la colonie; mais qu'une tempête, un naufrage engloutisse, avec le navire qui le portait, l'impôt de la province, l'alcade est obligé de prendre la fuite, faisant à l'état banqueroute des fonds qu'il administrait. Son nom va grossir, à la cour des comptes, la liste de ses prédécesseurs banqueroutiers comme lui; mais bientôt son affaire est oubliée : dans ce chaos administratif, seul le trésor public a éprouvé une perte, souvent considérable, trop souvent répétée surtout.

La capitation, l'impôt sur le tabac, sur les vins de palme et de coco, enfin les droits de douane, forment les revenus de la colonie. Ces impôts, dont certaines classes, dont certaines provinces sont exemptes, mal perçus, mal établis, livrés au gaspillage espagnol, ne produisent au trésor qu'une faible partie de ce qu'ils produiraient sous une administration vigilante, éclairée. Cependant, malgré les vices du gouvernement de Manille, telle est la force, la vitalité des Philippines,

que non-seulement elles se maintiennent seules, faisant face à toutes les dépenses de l'administration, d'un corps de plus de dix mille hommes disciplinés à l'européenne, mais que chaque année elles viennent encore au secours de la métropole. Fixer le chiffre de ce secours est impossible. De loin en loin, quelques gouverneurs, quelques surintendans des finances publient des comptes-rendus, seuls documens que l'on puisse consulter sur la situation financière des Philippines. En 1841, quelques journaux de la Péninsule, inspirés par l'Angleterre, présentèrent les Philippines à l'Espagne comme une charge lointaine et onéreuse. Une discussion violente et animée s'engagea à ce sujet. Des pièces furent victorieusement produites en faveur des Philippines. Parmi ces documens, les plus exacts semblent être : *l'État de la colonie en* 1820, publié par don Thomas de Comin. Selon lui, la recette offrait en cette année un excédant sur les dépenses de 445,444 piastres. On peut citer encore le mémoire de don Francisco Enriquez, intendant de l'armée, surintendant-général des Philippines, qui, en 1835, établissait que la colonie, après avoir payé des dettes considérables arriérées depuis plus de quarante ans, offrait encore 1 million de piastres entièrement disponible; que les magasins, fabriques, etc., renfermaient 275,000 ballots (*fardos*) de tabac, qui, à les supposer vendus à leur prix le plus bas, devaient produire la somme de 4,114,817 piastres, à peu près 22,631,493 francs, en ne donnant à la piastre espagnole que sa moindre valeur, 5 fr. 50.

Fille du moyen-âge, décrétée sous l'inspiration du despotisme de Philippe II, sous l'influence fanatique et religieuse des moines, la constitution des Philippines a perdu aujourd'hui la force et l'énergie inhérentes aux idées dont elle fut l'expression; de l'ancien système monarchique et sacerdotal elle n'a conservé que les fautes et les abus. Ces abus, chaque année, chaque ministère vient encore les aggraver et les rendre plus sensibles aux yeux des Indiens, et lorsque la haine du nom espagnol se répand chaque jour dans l'archipel avec les idées libérales et civilisatrices qui ont triomphé dans l'ancien monde, lorsque seule cette haine long-temps contenue suffirait pour jeter la colonie dans la révolte, les attaques de plus en plus audacieuses de peuplades encore insoumises viennent dévoiler la faiblesse du gouvernement des Philippines et augmenter encore le mépris qui pèse sur lui. Déjà ces sentimens de haine et de mépris commencent à rayonner des provinces du littoral vers les autres provinces de l'intérieur, donnant une nouvelle force aux mécontens qui, dans l'ombre, préparent l'indépendance de leur patrie.

Au sud de Mindanao, entre cette grande île et les terres immenses de Célèbes et de Bornéo, se groupent les îles sans nombre dont se composent les trois petits archipels de Basilan, Sooloo et Tawee-Tawee, habités par des peuplades sauvages et belliqueuses, toujours en guerre avec les Espagnols des Philippines, qui les désignent sous le nom générique de *Moros* (Maures). Pirates dès l'enfance, hardis navigateurs, forbans intrépides, les Moros rappellent par leur religion, leurs coutumes et la forme de leur gouvernement, ces corsaires algériens jadis la terreur de la Méditerranée, et Bewouan, ville de dix mille ames, capitale des trois archipels, est devenue un nouvel Alger pour les successeurs dégénérés des Pizarre et des Cortez. C'est là que les pirates de Sooloo, de Belawn, de Balanguingui, viennent, comme à un immense bazar, vendre les esclaves que, dans des courses régulières, presque périodiques, ils ont enlevés sur toutes les côtes espagnoles

des Philippines depuis Mindanao jusqu'à Manille, dont la baie a vu plus d'une fois leurs *pros* audacieux. Les différentes tribus qui peuplent ces îles appartiennent sans mélange à la grande famille malaise, répandue des îles de la Sonde jusqu'au grand archipel d'Asie. Leurs chefs, appelés *rajahs* à Basilan et *dattoos* à Sooloo, vivent indépendans les uns des autres et ne reconnaissent que la suprématie lointaine du sultan de Sooloo, à qui ils paient même un léger tribut, tribut volontaire, imposé par le souvenir de l'antique puissance du sultan, dont l'empire, limité à présent à sa capitale, s'étendait autrefois jusqu'à Palaouan et à Bornéo, et dont l'autorité, jadis absolue, est soumise aujourd'hui à l'influence toute puissante des *dattoos* qui l'entourent. La ligue de ces chefs de tribu forme maintenant le seul pouvoir politique dans les trois archipels. Réunis en conseil, ils discutent les affaires, décident de la guerre ou de la paix, et de la conduite à tenir avec les navires de guerre ou marchands qui osent braver les périls de ces parages. Leur décision arrêtée, ils l'imposent au sultan, et s'ils le laissent régner encore, c'est que son titre a conservé sur les populations de ces îles lointaines une partie du prestige attaché à la grandeur de ses aïeux.

La population des trois archipels, disséminée sur les îles sans nombre qui les composent, s'élève à peine à cinquante mille guerriers et à dix ou douze mille esclaves espagnols qui ont renié la foi catholique et qui vivent parmi les *Moros*, plus libres, plus heureux que dans leur patrie. C'est devant cette population si faible, devant ces guerriers armés de lances et de *criss*, bien rarement de fusils rouillés et en mauvais état, devant ces tribus isolées, souvent désunies, qu'une puissance européenne semble s'humilier et s'avouer vaincue, alors qu'elle peut les combattre avec quatre millions d'Indiens animés, dès leur enfance, d'une haine profonde contre les *Moros*, avec des frégates et des chaloupes canonnières, avec tous les moyens de destruction de l'Europe civilisée. Aussi, chaque année, à des époques périodiques que marque le retour des moussons, les *pros* malais ravagent toutes les côtes de l'archipel et poussent l'audace et le mépris des Espagnols jusqu'à enlever leurs sujets dans la baie, dans les rues de la capitale, croisant, sans crainte des *faluas* qu'ils enlèvent à l'abordage, devant les principaux ports de l'archipel. Nous-mêmes, sur la corvette *la Sabine* et la frégate *la Cléopâtre*, nous avons été attaqués à l'entrée de Manille par ces hardis pirates, qui prenaient sans doute nos bâtimens pour des navires espagnols.

Une seule des expéditions dirigées par l'Espagne contre ces peuples a réussi : c'est celle de Bustos, en 1768; toutes les autres ont échoué. Ces défaites successives ne peuvent être attribuées qu'à l'impéritie, à l'imprévoyance, car deux corvettes françaises, *la Sabine* et *la Victorieuse*, ont suffi, en 1844, pour détruire la plus puissante des tribus de Basilan où un de nos officiers était mort traîtreusement assassiné, tandis qu'à la même époque, la frégate espagnole *l'Esperanza*, suivie d'une flottille nombreuse de *faluas*, essuyait devant Balanguingui un désastre complet, après lequel les Espagnols prirent la fuite et se retirèrent à la hâte à Zamboangan, laissant les côtes des Philippines exposées sans défense à la merci d'un ennemi furieux.

Aux Philippines, l'administration espagnole se présente donc sous ce double aspect : favoritisme, ignorance et superstition au dedans, faiblesse au dehors. Dans l'ombre se préparent des conspirations dont la révolte de Novalès, en 1823,

n'a été que le prélude. Sans doute, toute tentative de ce genre échouera tant que les moines conserveront leur ascendant victorieux sur les Indiens, tant que les classes les plus nombreuses, qui souffrent de tous ces actes, de toutes ces injustices, ne se lèveront pas d'un commun accord; mais le jour de ce réveil est-il bien éloigné? Peut-être d'officieux rivaux sauraient hâter le dénouement d'une crise qui marche trop lentement à leur gré. Aussi croyons-nous devoir rappeler, en finissant, quels sont les intérêts européens qui s'agitent aux Philippines. L'archipel peut devenir tôt ou tard le théâtre d'événemens qui ne surprendront pas l'Angleterre, et qui devraient ne pas surprendre la France.

L'Angleterre n'ignore pas quelle est la situation actuelle des Philippines. Tout occupée de s'ouvrir de nouveaux débouchés dans l'extrême Orient, elle a depuis long-temps jeté les yeux sur des îles qui lui offriraient, dans ces lointains parages, un centre précieux d'action et de ravitaillement. Une circonstance particulière s'ajoute pour elle à ces considérations. Le commerce anglais n'a pas renoncé à s'assurer quelque jour, soit par ruse, soit par violence, l'accès du Japon, de ce grand et puissant empire où l'Europe n'est encore représentée que par la petite factorerie hollandaise de Décima. Si jamais la persévérance de l'Angleterre arrivait de ce côté à ses fins, il faut convenir qu'elle serait admirablement servie par la possession des Philippines Considéré en lui-même, cet archipel a de quoi suffire d'ailleurs à l'ambition commerciale la plus exigeante; il renferme quatre millions d'habitans, soumis déjà à tous les besoins de la vie européenne. Il ne s'agit pas là, on le voit, d'une médiocre affaire. Des notes envoyées à la cour de Madrid, des insinuations assez étranges dans les journaux espagnols au sujet de l'abandon des Philippines, certains discours de lord Palmerston à la chambre des communes, répandent déjà une assez vive lumière sur les vues du cabinet britannique relativement à cette question, dont la gravité augmente avec l'insouciance croissante de l'administration espagnole et la misère des populations de l'archipel.

L'Angleterre réussira-t-elle dans ses projets? Si un fait aussi considérable que la cession des Philippines au royaume-uni devait jamais s'accomplir, la France ne saurait négliger plus long-temps de s'assurer dans les mers de Chine un port, un point de relâche digne de son commerce et de sa puissance. Toute guerre qu'il faudrait soutenir sur ce point du monde, où peuvent s'élever d'un jour à l'autre de graves conflits, serait nécessairement une guerre de course, et dans ce cas Mayotte, Otaïti, les Marquises, seraient des stations bien éloignées les unes des autres, pour satisfaire aux légitimes exigences du pavillon national dans le vaste espace compris entre le cap Horn et le cap de Bonne-Espérance. Une position comme celle des Philippines, qui donnerait la clé des mers de l'Indo-Chine et du Japon, compléterait admirablement un système d'attaque dont Mayotte et Otaïti formeraient les points extrêmes. Nos croiseurs trouveraient ainsi, dans toutes les mers de l'Asie orientale et de l'Océanie, des ports de relâche dont le blocus serait rendu impossible, soit par les ouragans du canal de Mozambique comme à Mayotte, soit par les typhons de la Chine, les écueils et les courans, comme à Manille et à Otaïti.

Cette importance des Philippines, comme établissement militaire, avait été comprise par le duc de Choiseul, celui des ministres de l'ancienne monarchie

qui fit, après Colbert, le plus pour la gloire maritime et la puissance coloniale de la France. De nos jours, elle semble s'être révélée à nos hommes d'état, et si sur l'île de Basilan, au sud de Mindanao, ne flotte pas notre pavillon, on peut croire que les réclamations de la cour de Madrid, alarmée de voir une nation puissante et active s'établir aux portes de Manille, n'ont pas été étrangères à l'abandon momentané de ce projet. A Dieu ne plaise que nous souhaitions jamais l'affaiblissement de l'Espagne! Quand le gouvernement espagnol manifeste la volonté de garder les Philippines, il montre qu'il sait apprécier et défendre les vrais intérêts de son pays. Malheureusement, entre cette volonté et le système d'administration pratiqué aujourd'hui dans l'archipel, il y a une contradiction flagrante. Notre intérêt est que cette contradiction cesse, et que, si le pavillon français ne doit jamais flotter aux Philippines, le pavillon d'un pays allié s'y fasse du moins craindre et respecter. C'est dans cette pensée que nous avons montré combien de causes de désordre et d'affaiblissement pèsent sur la domination espagnole aux Philippines. L'ambition de l'Angleterre ne saurait être mieux servie que par le maintien des déplorables traditions du régime qui soumet la société de Manille à l'influence monastique. La France, au contraire, doit désirer que ce régime change, et qu'à défaut de sa propre puissance, la puissance espagnole se consolide sur ce point de l'extrême Orient. C'est à l'Espagne de décider quelles sont entre ces vues si différentes celles qui s'accordent le mieux avec ses intérêts; mais qu'elle se hâte : il en est temps encore; qu'elle entre dès à présent dans le système des concessions et des réformes; que les ministres qui régissent ses destinées appellent à eux les hommes capables et instruits de l'archipel. La question est grave, car il s'agit de conserver à la Péninsule une des bases les plus sûres de sa régénération comme de sa future prospérité.

TH. AUBE,
Officier de marine.

LES DOUANES

ET LES

FINANCES PUBLIQUES.

AUGMENTATION POSSIBLE DES RECETTES DE LA DOUANE. — RÉVISION DES TARIFS.

PREMIÈRE PARTIE.

Parmi les mesures économiques que la situation de notre pays réclame, il n'en est pas de plus urgente que la réforme de nos tarifs douaniers. Aussi, malgré les graves préoccupations du moment, ne craindrons-nous pas d'appeler sur cet important sujet l'attention publique. Améliorer la condition des classes ouvrières en leur procurant avant toutes choses ce qui est le principe de tout bien-être, *la vie à bon marché;* favoriser le travail industriel en lui faisant obtenir à un prix moins élevé les matières premières qu'il met en œuvre et les instrumens qu'il emploie; augmenter enfin du même coup le revenu de la douane, en ouvrant un accès plus facile à ceux des produits étrangers qui ont été repoussés jusqu'ici par des prohibitions absolues ou par des droits prohibitifs : tels sont les résultats que la révision des tarifs nous offre en perspective. Il ne serait permis de les dédaigner en aucun temps : les négliger aujourd'hui serait un impardonnable tort.

Cette réforme est, disons-nous, la plus urgente de toutes. Elle est, en effet, la préparation nécessaire et en quelque sorte la clé de toutes les autres. Depuis long-temps, l'opinion publique réclame avec une instance trop légitime la réduction de certains impôts, ou même la suppression absolue de quelques autres, et certes, la situation nouvelle où la France se trouve placée, par suite de la révolution qui vient de s'accomplir, ne fera que donner une nouvelle force à ces réclamations si justes. Pourtant, à moins qu'on ne veuille désorganiser les services publics, ou qu'on ne se décide enfin, ce qui est d'ailleurs bien désirable, à supprimer tous les services superflus, toutes les fonctions parasites, en ramenant l'action de l'état dans ses limites naturelles, il n'est guère possible de diminuer le chiffre des impôts sans ouvrir ailleurs au trésor des sources plus abondantes de revenus. Or, comment et par quelle voie l'état pourrait-il augmenter son revenu, si ce n'est par la douane? La douane est aujourd'hui le seul instrument fiscal dont le produit puisse augmenter sensiblement sans que le contribuable en souffre. Voilà comment une réforme de notre système douanier, qui aurait pour objet tout à la fois de procurer à l'industrie des facilités nouvelles et d'augmenter les recettes du fisc, est le préliminaire indispensable de toute amélioration sérieuse et positive.

Une révision de nos tarifs dans le sens de la liberté du commerce n'était pas, il y a quelque temps, très populaire en France, nous le savons. On était parvenu à égarer sur ce point l'opinion publique : on avait su rendre hostiles à cette mesure ceux même qui ont le plus d'intérêt à ce qu'elle s'effectue promptement; mais nous serions bien trompé si cet état des esprits, qui changera bientôt sans aucun doute, n'avait pas déjà subi une modification sensible. Le nuage qu'on a travaillé avec tant d'art à épaissir autour de nous commence à se dissiper, et le public, duquel nous ne séparons pas les producteurs, finira par discerner ses intérêts véritables. Aussi cette même réforme que l'on repoussait naguère avec une obstination aveugle, on ne tardera pas, nous l'espérons, à l'invoquer à grands cris. Il importe que les bases en aient été discutées d'avance afin que le pays ne soit pas pris au dépourvu.

En 1840, dans une enquête demeurée justement célèbre, M. Mac Grégor, alors secrétaire du bureau du commerce en Angleterre, produisit devant la commission d'enquête un projet de révision du tarif qui a servi de point de départ aux réformes commencées trois ans après. Nous aurions pu prendre ce travail pour guide; mais il fallait à la France quelque chose de plus. Un travail exécuté sur le plan de M. Mac Grégor ne serait pas assez explicite pour le public français. D'ailleurs, les résultats qu'il promettait ne nous satisferaient pas, parce que la situation de notre pays demande et permet davantage. On a dit

souvent qu'entre l'Angleterre et la France les situations diffèrent, et rien n'est malheureusement plus vrai. Elles diffèrent en cela du moins que, même avant l'exécution des plans de sir Robert Peel, bien des choses avaient été faites en Angleterre, bien des réformes tentées avec succès, depuis le ministère de M. Huskisson jusqu'au ministère de lord Melbourne; que ces améliorations successives, toujours fécondes, quoique partielles, avaient déjà porté bien haut et la puissance industrielle, et les ressources financières, et la richesse finale du pays, tandis qu'en France tout est à faire. Dans cette carrière féconde où d'autres sont près d'atteindre le terme, nous sommes encore, hélas! à nos débuts. En cet état, nous avons tout à la fois un grand effort à faire pour regagner le temps perdu, et de meilleures espérances à concevoir pour l'avenir. A une époque où les recettes de la douane anglaise s'élevaient déjà à plus de 500 millions de francs, chiffre qui nous paraîtrait, à nous, fabuleux, il a pu suffire à M. Mac Grégor d'offrir à son pays la perspective d'un accroissement d'un cinquième. Plus tard, il a pu suffire même à sir Robert Peel de ne réaliser qu'une partie de cette promesse, alors qu'il eût été facile de la réaliser tout entière; mais la France peut et doit aspirer à un accroissement proportionnellement plus fort, par cela même qu'il lui reste plus à conquérir.

Ce que notre pays peut demander, sans exagérer ses prétentions, c'est que les recettes de sa douane soient pour le moins doublées en quatre ans. Tel est le résultat auquel nous tendons, et qu'il nous paraît facile d'obtenir. Le revenu qui dérive de la douane est tellement comprimé en France par l'exagération des faux principes que le système protecteur traîne après lui; on a tellement resserré, tellement amoindri les sources principales d'où ce revenu découle, qu'il suffira de détendre les liens du système pour que ces mêmes sources jaillissent abondamment.

Il va sans dire que, si nous aspirons à augmenter en cela le revenu public, ce n'est pas dans un désir platonique de voir se remplir sans but les coffres de l'état, ou de mettre le gouvernement en mesure de grossir sans raison les dépenses. C'est afin de préparer l'accomplissement de tant de mesures utiles, toujours ajournées, à tort ou à raison, sous le prétexte des besoins présens de l'état. La révision des tarifs, c'est le commencement et la préparation nécessaire d'une longue série de réformes; c'est le levier à l'aide duquel une main habile pourra remuer, pour le soumettre à un remaniement indispensable, tout notre système d'impôts. Et ce qui doit encourager encore les pouvoirs publics dans l'accomplissement de cette œuvre, c'est qu'en ceci, par une exception singulièrement heureuse, l'intérêt de l'industrie ou du travail se concilie admirablement avec l'accroissement des recettes publiques.

Depuis trente ans, l'industrie languit en France, l'agriculture végète, la marine se meurt, et il semble que nous n'ayons rien à faire pour ces intérêts vivans du pays. De toutes les réformes nécessaires, tant de fois proposées ou projetées, pas une ne s'exécute. Vainement les peuples voisins nous ont-ils donné tour à tour l'exemple ou des grandes entreprises, ou des améliorations incessantes dans leurs lois : nous nous sommes bornés à les contempler de loin, dans une admiration stupide et béate, en nous persuadant toujours, à ce qu'il semble, que la lumière ne devait pas luire pour nous. Il est temps que le pays se dégage de cette torpeur funeste. Faut-il le dire pourtant? aujourd'hui qu'un violent coup de tonnerre l'a réveillé, c'est dans la région des songes et des chimères qu'il semble encore chercher le soulagement de ses maux, et non dans cette voie féconde qui s'ouvre devant lui. Espérons que l'assemblée nationale, obéissant à de meilleures inspirations, saura l'y ramener.

I.

Nous allons entreprendre un travail sérieux, compliqué, et qui n'a pas de précédens, même dans les régions officielles. Il ne s'agit de rien moins que de l'analyse détaillée et de la révision complète de nos tarifs. Déjà nous avons exposé ici même (1) les principes qui nous serviront de guides : il ne nous reste plus qu'à les rappeler et à les préciser.

Pour procéder avec méthode et opérer avec fruit, il faut d'abord, dans la longue série des marchandises que la douane atteint, distinguer deux ordres de produits, les produits naturels et les produits ouvrés. Cette distinction est la base fondamentale de toute réforme rationnelle. Elle dérive de ce principe ou de ce fait que, par rapport aux produits naturels, la concurrence intérieure est ordinairement bornée, quelquefois même resserrée dans des limites fort étroites, soit à cause de l'insuffisance de la production, soit en raison du petit nombre des exploitations existantes, tandis que, par rapport aux produits ouvrés ou manufacturés, cette même concurrence est en général indéfinie.

De là des conséquences fort graves. Par rapport aux premiers de ces produits, il y a toujours monopole à l'intérieur, lorsque la concurrence étrangère est absente, et ce monopole se manifeste nécessairement par une aggravation artificielle des prix. Un peu plus, un peu moins, selon que la production intérieure est plus ou moins limitée, plus ou moins en rapport avec l'étendue des besoins, cette influence désastreuse du

(1) Voyez, dans les livraisons des 15 août et 1er septembre 1846, des 15 janvier et 1er mars 1847, la série de nos études sur *la Liberté du Commerce et les Systèmes de Douanes.*

monopole se fait toujours sentir. C'est ce qu'on remarque notamment pour certaines denrées agricoles et pour les produits des mines et des carrières, de quelque genre qu'ils soient. Il n'en est pas de même des articles fabriqués ou manufacturés. Ici, comme la production intérieure n'a pas de limites fixes, comme les établissemens peuvent toujours se multiplier et s'étendre au gré des besoins, le monopole n'est point à craindre : à défaut de la concurrence étrangère, la concurrence intérieure suffit à la rigueur pour modérer les prix. Ce n'est pas que les restrictions mises à l'importation étrangère soient dans ce cas indifférentes; elles entraînent, au contraire, des inconvéniens de plus d'un genre qu'il est fort désirable de voir disparaître un jour; mais il est certain du moins que le danger le plus grave de tous, le danger du monopole, n'existe pas.

Cette vérité générale n'est pas, il est vrai, sans exception. S'il existe des fabriques ou manufactures dont le nombre soit, par une cause quelconque, limité dans le pays, elles rentrent à ce point de vue dans la catégorie des exploitations de produits naturels. Tel est, pour ne citer qu'un exemple, le cas particulier des manufactures de produits chimiques. La nature particulière du travail de ces établissemens, les dangers qu'ils présentent, d'autres causes encore qu'il est superflu de rappeler, ont déterminé le législateur à les soumettre à l'obligation d'une autorisation préalable et à l'accomplissement d'un grand nombre de formalités qui en rendent l'érection difficile et en limitent le nombre dans le pays. En ce sens, ils rentrent dans le cas des exploitations de produits naturels. Quoique la cause soit différente, l'effet est le même, puisque cet effet résulte surtout de la limitation de la production. Aussi est-il certain, en fait, qu'un monopole existe pour les manufactures de produits chimiques, et que les exploitans en abusent largement pour élever leurs prix; mais ce n'est là qu'une exception qui ne détruit pas la règle. Il reste toujours constant qu'entre les produits naturels et les produits ouvrés, il y a, au point de vue où nous nous plaçons, une différence réelle et capitale, différence qui dérive, sinon de leur nature même, au moins des conditions ordinaires de leur exploitation.

Partant de là, on comprendra sans peine combien il importe de réduire promptement, et dans une large mesure, les droits applicables aux produits naturels. C'est le seul moyen de couper court aux monopoles et à cette exploitation trop réelle du public qui en est la conséquence. Dût le revenu de l'état en recevoir sur ce point quelque atteinte, il ne faut pas hésiter; car de tels monopoles dessèchent un pays, paralysent ses moyens d'action, ruinent sa puissance productive et tarissent en définitive les sources mêmes où le trésor vient puiser Relativement aux produits ouvrés, il n'y a pas la même urgence. On peut donc à cet égard, sans se préoccuper trop fortement de l'intérêt des

consommateurs, qui n'est pas gravement menacé, consulter davantage l'intérêt du fisc, qui peut exercer d'utiles prélèvemens sur ces articles, en ménageant d'ailleurs la position des établissemens existans, qui ne doivent pas être ébranlés par un changement trop brusque.

Quant à l'intérêt du trésor public, on peut le concilier tant bien que mal avec des droits élevés, mais non pas avec des prohibitions absolues, ni même avec des droits vraiment prohibitifs. Il faut du moins que ces droits laissent ouverture à une certaine importation. Ce ne sont pas toujours d'ailleurs, on le sait trop bien, les droits les plus élevés qui rapportent davantage. Souvent même le fisc a tout à gagner par un abaissement. A ne considérer que la question fiscale, il y aurait donc ici une sorte de tâtonnement à faire pour trouver le point précis où les droits deviennent le plus largement productifs pour le trésor; mais dès l'instant qu'on tient compte, autant qu'il convient de le faire, de l'intérêt des établissemens existans que leurs antécédens et l'état actuel du pays n'ont pas encore mis en mesure de soutenir la concurrence étrangère, on se trouve conduit, au contraire, à adopter dès l'abord des droits tels que, sans interdire l'importation des produits étrangers, ils la contiennent du moins dans des limites suffisamment étroites. Au risque de réduire un peu les recettes de la douane, il faut maintenir un tarif assez élevé pour dissiper toutes les appréhensions légitimes. C'est dans cet esprit que nous proposerons, pour la plupart des articles manufacturés, des droits de 15, 18, 20 et, comme maximum, 25 pour 100 de la valeur.

Nous savons que, sur la seule proposition d'un semblable tarif, un grand nombre de fabricans ou manufacturiers se récrieront, que plusieurs n'hésiteront même pas à annoncer aussitôt la ruine prochaine de leurs usines; mais nous savons aussi tout ce qu'il y a de puéril dans ces appréhensions. Il n'y a pas une seule industrie de quelque valeur en France qui ne puisse se maintenir sans encombre, même dans les conditions actuelles, avec un droit protecteur de 25 pour 100. A plus forte raison, se maintiendraient-elles le jour où le prix des matières premières et des agens du travail aurait été sensiblement abaissé. Dans ce cas, loin de déchoir, elles pourraient même prétendre à un développement beaucoup plus grand.

On est trop porté à croire ou à dire que changer quoi que ce soit à nos tarifs, c'est se jeter dans l'inconnu. Il n'y a de l'inconnu dans tout cela que pour ceux qui ne veulent pas se donner la peine d'examiner. Quand nous n'aurions pas sous les yeux les exemples si instructifs fournis, depuis trente ans et plus, par un pays voisin, nous trouverions dans notre propre régime économique, pour toutes les réformes qu'on voudrait entreprendre, des antécédens ou des leçons. Grace au ciel, ce régime n'est pas uniforme; il est, au contraire, très inégal, très irrégulier dans ses

applications. Fort rigoureux quant à certains produits, il est d'une assez grande modération pour quelques autres. Il s'en faut bien, en effet, que les mêmes principes aient constamment prévalu. Les lois si nombreuses qui ont constitué nos tarifs ont varié selon les circonstances, selon les dates, en sorte qu'elles forment dans leur ensemble une sorte de régime bigarré, où l'on trouve, s'il est permis de le dire, un peu de tout. Rien de plus simple donc, et de plus naturel en même temps, que de raisonner par analogie de telle partie de ce régime à telle autre, en ayant égard seulement aux différences vraiment rationnelles qui peuvent s'y rencontrer. Il n'en faut guère davantage pour déterminer d'avance d'une manière assez précise les conséquences de toutes les réformes partielles ou générales que l'on voudrait tenter.

Un exemple fera mieux saisir notre pensée. L'industrie des tissus comprend quatre branches principales : la filature et le tissage du coton, de la laine, de la soie et du lin. En principe, ces quatre grandes industries devraient être traitées de la même manière et jouir d'une protection égale. C'est ce qui serait arrivé sans aucun doute, si les lois qui s'y rapportent avaient été faites dans le même temps et sous les mêmes inspirations. Au lieu de cela, on trouve dans le régime qui les concerne des inégalités frappantes. Par rapport aux articles en coton, fils et tissus, c'est la prohibition absolue de l'importation étrangère, excepté pour un petit nombre de produits hors ligne, comme les fils d'une extrême finesse, les tulles et les dentelles, dont il était impossible d'arrêter la contrebande, et les nankins. Par rapport aux articles en laine, c'est encore la prohibition, mais avec des exceptions déjà plus nombreuses, qui s'appliquent à une espèce de fils et à plusieurs sortes de tissus, comme les couvertures, les tapis de pied, les articles de passementerie et de rubannerie, etc. Les droits qui remplacent pour ces articles la prohibition absolue sont, au surplus, fort élevés. Quand on arrive, au contraire, aux articles en soie ou en lin, le régime change; il devient relativement très modéré. Plus de prohibitions absolues. Pour les soieries, les droits varient de 10 à 15, 20 et 25 pour cent de la valeur et ne vont guère au-delà. Pour les articles en lin ou en chanvre, fils ou tissus, c'est environ 25 pour cent sur les provenances de l'Angleterre, 12 à 13 pour cent sur les provenances de la Belgique. Pourquoi des différences si grandes entre des industries semblables et placées à peu près dans les mêmes conditions? L'unique explication raisonnable qu'on en puisse donner est dans la date des lois qui s'y rapportent; car, s'il y avait aujourd'hui une différence à faire entre ces industries, ce n'est certainement pas en ce sens qu'elle serait établie. Les prohibitions datent de l'époque de nos guerres, et c'est tout dire (1) :

(1) Les prohibitions pour les fils et tissus de laine ou de coton datent du 10 brumaire an v. Voici, pour ce qui regarde particulièrement les fils de coton, une histoire abrégée

elles furent inspirées par un sentiment d'hostilité déclarée contre l'Angleterre, avec laquelle nous voulions répudier tout commerce, et si elles n'ont pas été appliquées alors aux articles en soie et en lin comme aux articles en coton ou en laine, c'est que ces derniers étaient les seuls que l'Angleterre exportât alors. Plus tard, ces prohibitions ont été maintenues, on peut le dire, par négligence, par paresse, négligence et paresse auxquelles les préjugés ont donné ensuite un faux air de prudence et de raison. Pour les articles en soie et en lin, les tarifs ont été réglés à d'autres époques et sous l'inspiration de sentimens moins violens, en 1791, 1816, 1836 et 1842; aussi les droits sont-ils comparativement modérés, et ils le sont plus ou moins selon qu'au moment où les lois ont été rendues, l'esprit restrictif dominait plus ou moins dans la législature.

Entre ces régimes si divers, il est donc très facile d'établir une comparaison, et, concluant de l'un à l'autre, de raisonner presque à coup sûr. On peut se demander d'abord pourquoi et en vertu de quelle infirmité particulière, les industries du coton et de la laine, qui prétendent aujourd'hui, par l'organe d'un certain nombre de leurs représentans, que la levée des prohibitions leur serait mortelle, pourquoi ces industries, disons-nous, ne supporteraient pas, sans sourciller, le régime de droits modérés auquel se plient si bien les industries sœurs de la soie et du lin. Si ces dernières ne succombent pas, pourquoi les autres succomberaient-elles? Les droits modérés qui s'appliquent aux soieries et aux toiles étrangères n'en empêchent pas, il est vrai, l'importation dans une certaine mesure, et il n'est pas bon qu'ils l'empêchent; mais où voit-on qu'ils donnent ouverture à cette invasion désordonnée, à cette inondation dévastatrice que l'on redoute? Si les industries de la soie et du lin ne jouissent pas actuellement d'une prospérité très grande, ce n'est pas du moins la concurrence étrangère qui en arrête l'essor.

Pour les tissus de soie, l'importation n'a été, en 1846, que de 5,400,000 francs, valeur officielle; la moyenne des cinq années antérieures avait été de 5,800,000 francs. Non-seulement ces chiffres n'ont rien d'effrayant, mais on peut dire qu'ils sont trop faibles. Si quelque

du tarif. La loi du 15 mars 1791 en avait permis l'importation aux droits de 1 fr. 23 cent., ou 4 fr. 59 cent. le kilog., selon les provenances. La loi du 10 brumaire an v les prohiba. Plus tard, un arrêté consulaire du 6 brumaire an XII, confirmé par une loi du 22 ventôse même année, en permit de nouveau l'importation aux droits de 4 fr., 4 fr. 50 cent., 5 fr. et 6 fr. le kil., selon les numéros. En 1806, un décret impérial du 22 février, confirmé par une loi du 30 avril suivant, prohiba les fils de coton pour mèches, en admettant les autres au droit de 7 fr. le kilog. En 1809, un décret impérial du 22 décembre prohiba de nouveau tous les fils sans distinction. Cette prohibition générale fut maintenue jusqu'en 1834, époque où une ordonnance du 2 juin, confirmée plus tard par la loi du 2 juillet 1836, permit l'importation des fils d'une extrême finesse, au-dessus du nº 143 métrique, aux droits de 7 fr. et 7 fr. 70 cent. pour les fils simples, 8 fr. et 8 fr. 80 cent. pour les fils retors. C'est ce dernier régime qui est encore en vigueur.

chose nuit aujourd'hui à notre industrie des soieries, ce n'est assurément pas cette importation chétive; c'est l'état stationnaire de l'exportation, qui demeure à peu près invariable, malgré l'accroissement continu et si rapide de la consommation dans le monde entier. Que cette industrie soit mise en mesure, par l'abaissement du prix de ses matières premières, soies brutes, métaux, matières tinctoriales, huiles, machines, etc., d'étendre ses envois au dehors, ce qui ne manquerait pas d'arriver, et la concurrence étrangère, loin de lui porter aucun dommage, ne fera que lui donner un plus rapide essor.

Pour les articles en lin ou en chanvre, l'importation est plus forte. C'est, quant aux tissus, 17 millions de fr. en 1846, et, pour la moyenne des cinq années antérieures, 20 millions; — quant aux fils, 17,300,000 fr. en 1846, et, pour la moyenne des cinq années, 35,300,000 francs (1). Eh bien! malgré l'importance relative de cette importation, est-ce encore là ce qui gêne les fabricans français? Quelques-uns peut-être le disent par habitude, mais les plus attentifs savent le contraire et le proclament hautement. Leur industrie souffre, il est vrai, mais ce n'est pas l'importation étrangère qui en est cause; ils s'en préoccupent à peine aujourd'hui. Ce qui les gêne, c'est le défaut de consommation; c'est la concurrence intérieure, qui, bien que restreinte encore, est déjà trop grande en raison du débouché; c'est enfin la décroissance continue de la consommation des toiles et le défaut presque absolu de la vente des fils à l'étranger. Donnez à cette industrie comme à l'autre ses matières premières à bon marché, le lin et le chanvre, soit teillés, soit peignés, la houille, la fonte, le fer, l'acier, le bois, l'huile et le reste, et vous la verrez bientôt prendre une activité nouvelle, tant par l'augmentation de la consommation au dedans que par l'ouverture de nouveaux débouchés au dehors, sans que l'importation étrangère, dût-elle s'accroître encore, fasse le moindre obstacle à ses progrès.

Si les industries de la soie et du lin souffrent si peu, sous l'empire de tarifs modérés, de la concurrence étrangère, pourquoi les industries du coton et de la laine en souffriraient-elles davantage? Les situations sont différentes, dira-t-on : oh! oui, elles sont différentes, mais ce n'est pas comme on voudrait l'entendre. C'est plutôt en ce sens que les deux industries actuellement protégées par des prohibitions absolues pourraient supporter la concurrence étrangère beaucoup mieux que les deux autres, beaucoup mieux surtout que l'industrie du lin.

La manufacture du lin et du chanvre, au moins celle qui fait usage des machines, est, de toutes les branches de notre industrie, la plus nouvelle, et, par conséquent, celle qui a pu et dû faire le moins de

(1) Nous ne parlons pas de l'importation de 1847, qui a été encore inférieure à celle de 1846, mais qu'on peut considérer comme exceptionnelle, à cause de la crise des subsistances qui a affecté toutes les consommations.

progrès. Elle est aussi, et sans comparaison, la plus grevée de toutes. Outre qu'elle paie des droits assez élevés sur ses principales matières premières, le lin et le chanvre, et que ces droits ne lui sont pas restitués à la sortie, elle supporte beaucoup plus qu'aucune autre les conséquences de l'exhaussement artificiel du prix des houilles, des métaux, des huiles, du cuir, du bois et de toutes les autres matières qu'elle emploie. Cela résulte de ce que ses machines sont à la fois plus compliquées et plus lourdes, de ce qu'il y entre une plus grande quantité de fonte, de fer et d'acier. Les concurrences qu'elle rencontre à l'étranger ne sont pas d'ailleurs moins redoutables que celles qui menacent toute autre industrie. Si avec tant de circonstances désavantageuses l'industrie linière peut se soutenir actuellement sous l'abri d'un droit de 25 pour 100 vis-à-vis de l'industrie anglaise, de 12 à 13 pour 100 vis-à-vis de l'industrie belge, qui osera nous affirmer en face qu'une prohibition absolue est nécessaire à l'industrie de la laine ou du coton?

La manufacture du coton est aujourd'hui très avancée en France, où elle est déjà fort ancienne. Elle est pourtant inférieure, nous le reconnaissons, à la manufacture anglaise, mais en quoi et pourquoi? Sans parler du coût relativement plus élevé du coton brut, des houilles, des machines, etc., elle est inférieure en cela surtout qu'elle n'opère pas sur une aussi grande échelle, et que la division du travail n'y est pas poussée au même degré. Et si l'on cherche la cause de cette infériorité, on trouvera qu'elle dérive de ce que la consommation, entravée par le haut prix des matières premières, est moins étendue, soit au dedans, soit au dehors. Vainement espère-t-on que cette infériorité s'effacera avec le temps : elle durera autant que la cause d'où elle dérive. Après tout, cette infériorité, quoique réelle, n'est pas aussi grande ni aussi générale qu'on le prétend. Il s'en faut qu'elle établisse en moyenne des différences de 25 pour 100 sur les prix. Elle disparaît par rapport à certains articles que nous produisons aussi bien et à aussi bas prix que l'Angleterre; elle est même remplacée pour quelques autres articles, par exemple les tissus imprimés, par une supériorité décidée et manifeste. En veut-on la preuve? que l'on consulte seulement le tableau de nos exportations. Tandis que ces exportations ne se sont élevées, pour les tissus de lin et de chanvre, qu'à une somme de 26,300,000 fr., elles ont atteint, pour les tissus de coton, le chiffre de 139,800,000 fr. Pour les fils, c'est 865,000 fr. d'un côté et 7,700,000 fr. de l'autre. La comparaison est donc tout à l'avantage de l'industrie du coton : aussi peut-on dire qu'une protection de 15 à 18 pour 100 au plus équivaudrait largement pour elle à la protection de 25 pour 100 qui couvre l'industrie du lin. Par conséquent, en proposant comme mesure transitoire et d'essai, pour remplacer la prohibition actuelle, un droit moyen de 22 à 25 pour 100 de la valeur, nous nous portons bien au-delà des limites que la prudence indique.

La situation est la même quant à la manufacture des laines, ou, s'il existe une différence, c'est en ce sens que cette industrie pourrait se contenter d'une protection encore moins forte. Pour les cotonnades, ce qui explique à certains égards les craintes des fabricans, c'est la supériorité connue de la fabrique anglaise, supériorité réelle, bien qu'on s'en exagère la portée. Pour les lainages, il n'existe pas même de raison semblable; car il est permis de dire que, par rapport aux articles les plus importans, les draps, les mérinos, les étoffes diverses, les châles brochés et façonnés, la fabrique française est la première de l'Europe. Sans compter que le chiffre de ses exportations, qui s'est élevé à 108,600.000 fr. en 1846, s'accroît rapidement d'année en année, il est remarquable que ses produits trouvent leurs principaux débouchés dans les pays les plus avancés en industrie, dans ceux-là même dont elle semblerait devoir redouter la concurrence, en Angleterre, en Belgique, en Suisse, dans les pays qui composent l'association allemande et aux États-Unis. Il semble donc qu'à cette industrie un droit protecteur de 10 à 15 pour 100 devrait amplement suffire, surtout quand on l'aurait mise à même, pour les tissus communs, de fabriquer à plus bas prix. En portant ces droits, de même que les autres, à 23 ou 25 pour 100 de la valeur, comme essai, nous pécherions assurément par excès de précaution beaucoup plus que par défaut.

Rien d'aventureux, rien d'hypothétique, on le voit, dans ces combinaisons. On va du connu à l'inconnu avec méthode, et on procède à coup sûr. Dès-lors on peut aussi déterminer d'avance, au moins d'une manière fort approximative, l'influence que ces mesures exerceraient sur le revenu public. Si l'intérêt fiscal devait seul prévaloir, on a déjà compris que ce n'est pas par des droits de 22 à 25 pour 100 qu'il faudrait remplacer les prohibitions actuelles, mais par des droits de 10 à 15 pour 100 tout au plus. Avec le tarif que nous proposons, l'importation serait très médiocre et n'égalerait certainement pas celle des articles en chanvre et en lin. Elle excéderait pourtant, au moins dans les premières années, celle des soieries, qui ne s'est élevée, en 1846, qu'à 5,400,000 francs. Sans craindre de s'éloigner beaucoup de la vérité, on peut prendre une sorte de moyenne entre ces deux chiffres. Ce serait donc une importation annuelle d'environ 12 millions de francs en tissus de coton, et un peu moins en tissus de laine, sans compter les fils, dont l'importation s'élèverait peut-être, pour le coton, à 15 ou 16 millions, et pour la laine à 5 ou 6 tout au plus. Ces importations réunies constitueraient ainsi un chiffre total d'environ 45 millions de francs, ce qui, à raison de 25 pour 100 de la valeur, produirait au trésor public un revenu de 11 à 12 millions par an.

De ce que nous avons admis sous ce nouveau régime une importation raisonnable de produits fabriqués, en concluera-t-on par hasard que

les manufactures nationales verraient empirer leur position? C'est le contraire qui se réaliserait sans aucun doute. Les fabricans sont trop portés à croire que tout ce qui entre de produits étrangers dans le pays vient diminuer d'autant leurs ventes. Ils ne comptent pas assez sur l'accroissement de la consommation au dedans, et sur l'extension des débouchés au dehors, conséquences nécessaires de l'abaissement des prix. Encore s'il s'agissait seulement de les exposer à la concurrence étrangère sans diminuer d'un autre côté leurs charges, on comprendrait à certains égards leurs craintes, bien qu'elles fussent exagérées même dans ce cas; mais, quand on considère qu'une des premières conditions de la réforme du tarif est et doit être le dégrèvement des droits sur les matières premières qu'ils emploient, certes, il est permis de dire qu'ils auraient tout à gagner au changement. L'admission même des produits étrangers serait alors pour eux un avantage plutôt qu'un obstacle, parce qu'outre les lumières et les connaissances nouvelles qu'elle leur apporterait par la comparaison incessante des produits, elle tendrait à introduire plus rapidement dans leurs opérations cette spécialité, qui est une des conditions nécessaires de l'économie dans le travail et de la perfection des produits. Eh! ne l'a-t-on pas vu en Angleterre, en 1826, pour l'industrie des soieries, qui a dû à l'influence de cette double cause une vie nouvelle? Loin d'admettre dans ce cas la possibilité d'une décroissance de notre industrie nationale, nous compterions d'une manière certaine sur un notable accroissement.

II.

L'admission des produits fabriqués, moyennant la levée des prohibitions actuelles ou la conversion des droits prohibitifs en droits modérés, offre donc aujourd'hui au trésor public une source de revenus où il peut puiser, dans une certaine mesure, sans crainte et sans scrupule. Nul intérêt n'en souffrira. Cette source de revenus serait d'ailleurs actuellement assez féconde, ainsi qu'on a pu en juger par deux exemples. Elle suffirait amplement pour compenser, durant la période de transition, les sacrifices que l'état pourrait et devrait s'imposer par rapport aux produits naturels. Il ne faudrait pourtant pas compter sur ce premier résultat comme sur un fait durable. Aux droits de 25 pour 100, les cotonnades et les lainages, fils et tissus, entreraient aujourd'hui en quantités assez notables dans le pays; mais cette importation tendrait à décroître d'année en année, et, si l'on voulait la raviver de manière à la maintenir à peu près à son premier niveau, il faudrait se résoudre à un abaissement graduel des droits, en sorte que, de toutes les façons, le revenu diminuerait. On conçoit, en effet, que nos fabricans ou manufacturiers, excités par la concurrence étrangère et bientôt aguerris

dans la lutte, se mettraient assez vite en mesure de repousser l'importation par l'économie de leur travail et la perfection de leurs produits. Ceci n'est pas plus hypothétique que tout ce qui précède : c'est une vérité que le plus simple bon sens force d'admettre et que tous les faits contemporains confirment. En voici un exemple.

En 1834, une ordonnance royale du 2 juin autorisa pour la première fois l'importation en France des fils de coton des numéros 143 et au-dessus, au droit fixe de 7 francs le kil. pour les fils simples, et de 8 fr. pour les fils retors, non compris le droit différentiel et le décime (1). Cette ordonnance fut ensuite confirmée par une loi du 2 juillet 1836. Eh bien! quels ont été les résultats de cette mesure? En 1835, première année pleine de la levée de la prohibition, l'importation des fils de coton s'éleva à 83,900 kil., d'une valeur officielle de 2,097,000 francs. En 1836, elle alla même à 98,520 kilog., évalués à 2,485,000 francs; mais ensuite elle déclina peu à peu. En 1845, elle était déjà tombée à 44,144 kil., d'une valeur officielle de 1,060,644 fr., c'est-à-dire qu'elle était tombée de plus de moitié en dix ans, et, en 1846, nous ne trouvons pour le poids que 41,767 kil., et pour la valeur, 993,282 francs. Si l'on compare, en outre, l'importation des six premières années à celle des six dernières années de la période de douze ans écoulée depuis le commencement de 1835, on arrive aux mêmes résultats. Pour les six premières, on trouve un chiffre total de 415,800 kilog., donnant une moyenne annuelle de 69,300 kil., tandis que, pour les six dernières, le chiffre total n'est plus que de 352,621 kil., et la moyenne annuelle de 58,770, ce qui annonce bien clairement une décroissance constante.

Il en a été de même pour les fils et tissus en lin et en chanvre depuis l'établissement du nouveau tarif en 1842. Pour les fils, l'importation, qui avait été d'environ 46 millions (valeur officielle) en 1842, n'est plus que de 27,700,000 fr. en 1845, et de 17,300,000 fr. en 1846. Pour les tissus, elle tombe, également de 1842 à 1846, de 23,500,000 francs à 17,000,000. Et pourtant rien n'a été fait dans cet intervalle de temps pour venir en aide à ces industries et les mettre en mesure de résister mieux à la concurrence étrangère. C'est par leurs propres efforts, par l'effet seul du progrès de leur travail, qu'elles sont parvenues à réduire de jour en jour le chiffre des importations. Avec combien plus de puissance et d'efficacité ne résisteraient-elles pas à ces importations, s'il

(1) Il est difficile de dire quelle est la proportion de ces droits fixes avec la valeur, parce que la valeur change selon les numéros. Pour le nº 143, la proportion est au moins de 50 à 60 pour 100; mais pour le nº 200, elle n'est plus guère que de 22 à 26 pour 100; pour le nº 250, tout au plus 10 à 12 pour 100, et pour le nº 300, elle serait encore bien moindre. La manufacture française file actuellement jusqu'au nº 300, ce qu'elle ne faisait pas avant la levée de la prohibition. Les filés étrangers au-dessus du nº 143 étaient alors fournis par la contrebande.

leur était permis d'obtenir et les instrumens du travail et leurs matières premières à bon marché!

Si précieuse que puisse être actuellement pour le trésor public la ressource que lui offre l'importation des produits fabriqués, ce n'est donc pas une ressource sur laquelle on doive compter beaucoup pour l'avenir. A mesure qu'on entrera dans la voie d'une réforme salutaire, les recettes dérivant de cette source tendront à s'affaiblir par degrés. De là naît une situation en apparence perplexe. Perçus sur les produits naturels dont le pays possède les similaires, les droits d'importation tendent à engendrer de toutes parts à l'intérieur des monopoles destructeurs de la fortune publique. Perçus sur les produits fabriqués, ils n'ont pas les mêmes inconvéniens, mais aussi ils s'affaiblissent par degrés et s'échappent en quelque sorte de nos mains. Dès-lors que reste-t-il pour asseoir d'une manière convenable et rationnelle le revenu de la douane? Ce qui reste, ce sont les droits à percevoir sur les produits exotiques, c'est-à-dire sur les produits dont les similaires n'existent pas dans le pays.

Il y a des gens qui vous disent hardiment qu'il n'y a point de produits exotiques, que ces distinctions sont arbitraires, que tous les produits étrangers ont plus ou moins leurs similaires ou leurs équivalens dans le pays. Ne nous arrêtons pas à disputer sur les mots. Il nous suffit qu'il y ait un certain ordre de produits dont nous ne trouvons pas parmi nous les similaires directs, que nous appelons en conséquence exotiques, et qui, n'étant pas sujets aux mêmes lois que les autres, sont susceptibles de produire un revenu plus considérable et plus constant. Telles sont, par exemple, toutes les denrées dites coloniales, le sucre (1), le café, le cacao, le thé, les épices. Nous pourrions même y joindre les cotons bruts, les bois de teinture et d'ébénisterie, et beaucoup d'autres produits du même ordre, si ces produits n'étaient pas des matières premières qu'il importe de faire arriver sur notre marché à bas prix.

La distinction entre ces marchandises et celles que notre propre sol fournit est si peu arbitraire, en ce qui concerne particulièrement leur aptitude à grossir le revenu public, qu'elle se manifeste en quelque sorte d'elle-même dans tous les pays où il existe une douane régulière. Examinez les recettes de la douane chez la plupart des peuples de l'Europe, et vous verrez que partout les produits que nous nommons exotiques en fournissent la meilleure part. Cela est vrai même dans les pays, et ils sont en grand nombre, où les tarifs ont été dressés au ha-

(1) Il y a quelques réserves à faire au sujet du sucre depuis l'établissement de la fabrication du sucre indigène; nous y reviendrons.

sard, sans principe, sans système, dans un esprit fiscal mal défini et mal réglé; à plus forte raison dans les pays où, sans avoir procédé avec méthode, on a fait du moins quelques tentatives empiriques pour féconder cette branche de revenu. Voyez, par exemple, ce qu'étaient les recettes de la douane en Angleterre, vers 1839 ou 1840, à une époque où, certes, aucun principe bien arrêté n'avait présidé à la rédaction des tarifs. Pour l'année finissant au 5 janvier 1840, elles s'étaient élevées à 22,962,610 livres sterling (574,000,000 de fr.), et les droits perçus sur les seuls articles exotiques figuraient dans cette somme pour 17,240,000 livres sterling (431,000,000 de fr.), c'est-à-dire pour plus des trois quarts de la somme totale. En France même, quels sont, malgré l'incroyable inconsistance et les vices profonds de notre système, les principaux articles de recettes? Les sucres, les cafés, les cotons en laine; et, si l'on voit figurer au quatrième rang les laines en masse, c'est qu'il existe aussi plusieurs sortes de laines qui sont pour nous des produits exotiques, parce que nous n'avons pas les similaires dans le pays. Vous avez beau faire, de quelque manière que vous régliez vos tarifs, sur tous les autres produits le revenu s'amoindrit ou vous échappe; il n'y a que les produits vraiment exotiques qui répondent fidèlement à votre appel.

Si ces produits sont dès à présent nos principaux articles de recettes, ils sont en même temps ceux qui offrent les meilleures chances d'augmentation. Que l'on combine les droits comme on voudra sur les autres, on n'en obtiendra jamais que des recettes médiocres, qui seront d'ailleurs ou fugitives et passagères, comme celles que l'on prélèverait sur les produits ouvrés, ou trop chèrement acquises, comme celles qui dériveraient des produits naturels. Les denrées exotiques sont donc vraiment les seules qui soient susceptibles de procurer un large revenu, les seules aussi qu'on puisse taxer impunément. C'est quand on voudra s'attacher, avec quelque esprit de suite, à tirer de cet ordre de produits tout ce qu'il peut rendre, qu'on verra les recettes de la douane grossir à vue d'œil et soulager d'autant le poids de nos impôts.

Voici donc, en résumé, les principes qui doivent nous guider dans un remaniement du tarif et les résultats que nous devons nous proposer: — opérer de nombreuses et très notables réductions de droits sur les produits naturels dont les similaires existent dans le pays, dût-on, sur les produits de cet ordre, diminuer la part du revenu; — compenser à peu près les sacrifices que le trésor public aurait à subir de ce côté, en supprimant les prohibitions, ou en réduisant les droits prohibitifs qui frappent les articles manufacturés, de manière à ménager une importation raisonnable de ces articles, sans faire courir toutefois à la manufacture nationale aucun danger d'ébranlement; — combiner enfin les

droits sur les produits exotiques, de telle sorte qu'ils procurent dès à présent une notable augmentation de revenu, avec la perspective assurée d'une augmentation plus grande encore dans l'avenir.

C'est en suivant cette marche rationnelle qu'on peut arriver en France, sans effort et sans trouble, à élever les recettes de la douane, après un terme qui n'excéderait pas trois ou quatre ans, à 300 millions et plus. Quelques hommes à imagination trop prompte portent même beaucoup plus loin le chiffre de cet accroissement possible. Nous croyons qu'ils s'abusent; mais si l'on considère que les recettes de cette administration ne s'élèvent pas actuellement à plus de 150 à 153 millions, dont il faudrait encore déduire les frais de perception, qui sont considérables, et les restitutions effectuées à titre de primes, on comprendra que l'accroissement dont nous offrons la perspective certaine est un objet qui vaut la peine d'être poursuivi. Il y a d'autant plus de raison de s'y attacher avec constance, que ce but peut être atteint non-seulement sans aggraver, mais encore en allégeant sensiblement les charges publiques.

III.

Outre les résultats que nous venons d'indiquer, il y en a un autre vers lequel il faut tendre : c'est la simplification du tarif. Tout ce code fiscal est aujourd'hui d'une complication effrayante. D'abord, il n'est point de produit, si chétif, si insignifiant qu'il soit, que la douane n'atteigne. Il en résulte que le tarif est surchargé d'un nombre prodigieux d'articles, dont la plupart ne rapportent presque rien au trésor, et plusieurs même rien du tout, sans qu'on puisse apercevoir d'ailleurs aucune raison spécieuse pour les y maintenir. En outre, on y a multiplié les distinctions à l'infini : distinctions entre des produits de même sorte, selon les qualités intrinsèques de la matière, selon les formes ou les dimensions des pièces; distinctions selon les lieux de provenance ou d'expédition; distinctions encore selon le mode de transport, selon les zones, ou quelquefois même selon les bureaux d'importation. Nous ne parlons pas des droits différentiels destinés à favoriser notre marine marchande, et qui, établis sans aucune base fixe, varient selon l'espèce des marchandises, selon les lieux de provenance, de manière à constituer à eux seuls un labyrinthe inextricable. Ajoutez à cela que, pour la plupart des marchandises, il y a des droits à la sortie comme à l'entrée, ce qui double d'un seul coup les applications du tarif. Tel qu'il est, ce tarif peut être considéré comme une vaste toile d'araignée, mais une toile d'araignée à fortes mailles, où notre commerce est de toutes parts enveloppé et étouffé.

Une des premières mesures à prendre pour ramener ce système à des

formes plus simples, c'est de supprimer d'un seul coup tous les droits à la sortie. Le produit de ces droits n'allant jamais à deux millions par an (1,900,000 fr. en 1846, 1,600,000 en 1845), le sacrifice pour le trésor serait fort peu sensible, et ce serait pour le service de la douane, aussi bien que pour les opérations du commerce, un grand soulagement. Y a-t-il par hasard quelque considération sérieuse d'intérêt particulier ou général qui s'oppose à l'application d'une telle mesure? Aucune. Les articles dont on paraît tenir le plus à entraver la sortie sont, d'abord, quelques matières premières, que l'on croit devoir réserver à nos manufactures, comme, par exemple, les soies brutes, frappées d'un droit de 2 à 6 fr. le kilog. selon l'espèce, et les drilles et chiffons, dont on prohibe même l'exportation dans l'intérêt de nos fabriques de papier. Ce sont, en outre, les engrais, qu'on veut faire rester dans le pays, afin d'en réserver l'emploi à nos manufactures. Avec un peu de réflexion, il ne sera pas difficile de comprendre combien ces mesures atteignent mal le but qu'on se propose.

Quant aux soies brutes, en entraver l'exportation par des droits, c'est tout simplement en restreindre la production à l'intérieur, et par conséquent travailler contre les intérêts mêmes de la manufacture que l'on prétend favoriser. On s'imagine qu'en mettant des entraves à la sortie des soies, on en laisse une plus grande quantité disponible pour l'usage de nos propres fabricans. Le calcul serait juste peut-être si la production de la soie était rigoureusement déterminée et limitée dans le pays, de manière qu'elle ne fût susceptible ni d'augmentation, ni de diminution. Alors on pourrait dire en effet : La France produit telle quantité de soie brute, il en faut tout autant pour nos manufactures; donc nous n'avons rien de mieux à faire, puisqu'il nous plaît cette fois de favoriser le travail manufacturier aux dépens des classes agricoles, que de réserver à nos manufactures, au moyen d'entraves à la sortie, toute la quantité produite. Mais, comme la production intérieure est, au contraire, très susceptible d'augmentation ou de diminution, et comme, par la force des choses, elle se proportionne toujours à l'étendue du débouché, tout ce calcul manque de base. En entravant l'exportation, vous limitez la production; vous diminuez par conséquent les ressources du marché, au grand dommage des manufacturiers mêmes, dont l'intérêt évident est que ces ressources augmentent, puisque, se trouvant sur les lieux, ils ont toujours, après tout, la préférence et le choix. Ainsi, votre mesure, nuisible autant qu'injuste à l'égard des classes agricoles, est en même temps nuisible à ceux qu'elle prétend servir; l'agriculture et la manufacture en souffrent à la fois. En fait, les manufacturiers en soieries n'ont pas demandé l'établissement des droits de sortie sur les soies brutes, et aujourd'hui surtout ils sont loin d'en réclamer le maintien, plus judicieux en cela que leurs maladroits amis; mais ce n'est

point assez, et ils devraient, dans leur intérêt même, insister pour la suppression immédiate.

Tout cela s'applique avec la même force, bien que d'une autre manière, aux drilles et chiffons, et encore plus aux engrais. N'est-il pas étonnant qu'on ait cru devoir entraver par des restrictions, ou même par des prohibitions absolues, l'exportation de matières si encombrantes et si lourdes, comme si leur poids seul, comparé à leur valeur, n'était pas une garantie suffisante qu'elles seraient consommées sur place, quand on pourrait les y consommer avec fruit? De la législation actuelle il résulte seulement que quelques-unes de ces matières deviennent parfois un embarras, et un embarras grave pour ceux qui les possèdent, quand il serait facile d'en trouver un emploi avantageux par la vente au dehors. Une telle législation porte atteinte au droit de propriété, tout le monde le sent; elle entraîne aussi, dans bien des cas, une destruction très réelle d'une partie plus ou moins intéressante de la richesse publique.

Quoiqu'on ne puisse procéder d'une manière aussi radicale en ce qui regarde les droits d'importation, il y a néanmoins ici encore une immense simplification à obtenir. Quand on examine avec attention le relevé des recettes de la douane, et qu'on le suit dans ses détails, on est frappé de voir combien est borné le nombre des articles réellement et suffisamment productifs, et on admire, au contraire, combien d'autres ne donnent que des résultats insignifians. On pourrait donc en écarter la plus grande partie sans altérer d'une manière sensible le revenu. Cette vérité paraît du reste avoir été comprise, car, dans le projet de loi de douane présenté à la chambre des députés le 31 mars 1847, on trouve un essai d'un semblable travail d'élimination. Malheureusement ce travail n'a pas été suffisamment élaboré. Outre qu'il porte de toutes parts la trace d'une timidité trop grande, timidité qui est bien loin d'être la vraie prudence, il nous paraît avoir été exécuté sans plan, sans méthode, sur des principes erronés, ou plutôt avec une absence complète de tous principes, et, s'il faut dire notre pensée tout entière, avec une connaissance trop imparfaite des faits.

Déterminons d'abord le nombre des articles sur lesquels il faut opérer. Ce nombre varie beaucoup selon la manière dont on les compte. Faut-il s'arrêter seulement aux désignations capitales, c'est-à-dire aux espèces de marchandises, ou bien faut-il descendre jusqu'aux subdivisions et admettre autant d'articles distincts qu'il y a de droits différens? Si nous nous en tenons aux dénominations principales, sans distinguer les variétés et les espèces, en comptant, par exemple, toutes les sortes de bestiaux ou toutes les sortes d'huiles comme un seul et même article, nous n'en trouvons en tout au tarif que 349; mais cette manière de calculer serait évidemment trop inexacte, car nous comprendrions

ainsi sous une seule et même dénomination des marchandises très distinctes et traitées aussi fort diversement par le tarif. Si nous entrons, au contraire, dans les subdivisions, en admettant autant d'articles distincts qu'il y a de droits différens, alors nous en trouvons 1484, sans tenir compte, bien entendu, des droits de sortie ni des droits différentiels établis sur chaque espèce de marchandise, et qui varient selon les provenances et les pavillons, ni même des prohibitions absolues, dont nous faisons une classe à part. Ainsi, 344 ou 1484, voilà les nombres que nous trouvons dans le tarif. Ce n'est pourtant ni à l'un ni à l'autre de ces chiffres que nous nous sommes arrêté. Au lieu de prendre notre point de départ dans le tarif, nous l'avons pris dans le relevé des recettes de la douane, puisqu'aussi bien ce sont les recettes que nous considérons. Ainsi, nous comptons autant d'articles distincts que la douane a mentionné de recettes distinctes. Par là il est clair que le nombre en est considérablement réduit, d'abord, parce que la douane réunit souvent plusieurs articles en un seul, quand la somme des droits perçus est trop faible pour être mentionnée séparément; ensuite, parce qu'on ne voit figurer en recette ni les articles prohibés, ni ceux dont l'importation a été nulle, et le nombre de ces derniers n'est pas petit. Malgré ces confusions et ces omissions, le nombre des articles portés séparément en recette dans les tableaux de la douane s'élève encore à 948. C'est sur ce dernier chiffre que nous établirons nos calculs.

Pour nous rendre compte de la manière dont ces 948 articles concourent à constituer le revenu, divisons-les en six classes : la première comprendra ceux qui ont produit moins de 100 francs l'un; la seconde, ceux qui ont produit moins de 1,000 fr.; la troisième, moins de 10,000 fr.; la quatrième, moins de 100,000 fr.; la cinquième, moins de 1 million; la sixième, 1 million et au-delà. Cela posé, voici comment les 948 articles signalés se répartissent (1):

	Nombre d'articles.	Produit moyen par article.		Produit total.
1re classe.	128	31 fr.	64 cent.	4,051 fr.
2e —	226	433	95	98,074
3e —	283	4,000	00	1,132,000
4e —	215	30,885	85	6,640,458
5e —	79	307,088	37	24,259,982
6e —	17	7,057,629	17	119,979,696
	948			152,114,261 fr.

Sans nous arrêter à quelques observations particulières qui ressortiraient de ce tableau, nous voyons que la suppression de tous les ar-

(1) Ces calculs, étant faits depuis plus d'un an, ont été dressés à l'aide des tableaux qui se rapportent à l'année 1844. Comme ils sont assez longs à faire, il a paru inutile de les recommencer sur les tableaux relatifs aux années 1845 et 1846, d'autant mieux que les résultats de ce genre varient peu d'une année à l'autre.

ticles qui composent la première classe n'entraînerait pour le trésor qu'une perte insignifiante de 4,051 fr., et que si l'on supprimait, en outre, tous ceux de la deuxième classe, la perte ne s'élèverait encore qu'à un peu plus de 100,000 francs.

En prenant le tableau en sens inverse, voici ce que nous trouvons. Sur une recette totale de 152 millions, les 17 articles qui composent la sixième classe ont seuls produit environ 120 millions. Si on y ajoute ceux de la cinquième classe, on trouve un nombre total de 96 articles, qui ont produit ensemble 144,239,678 fr., en sorte qu'il ne reste pour tous les autres articles réunis, qui sont dans le tableau au nombre de 852, et qui s'élèveraient par le fait à plus de 1,000, qu'une recette totale de 7,874,583 francs. Il suit de là qu'on pourrait faire disparaître du tarif plus de 1,000 articles sans que le revenu public fût affecté d'une perte égale à 8 millions. L'économie qu'on pourrait obtenir sur le service de la douane couvrirait seule au besoin cette différence. Et quelle admirable facilité n'en résulterait-il pas pour les relations commerciales! A ce point de vue, la perte que nous admettons sur le revenu ne serait même qu'hypothétique, car nos relations avec le dehors se multiplieraient si bien, que les 96 articles maintenus au tarif fourniraient seuls, et au-delà, les 152 millions actuellement perçus sur tout l'ensemble.

Cette vue serait pourtant incomplète, et ce n'est pas uniquement d'après ces indications que nous avons cru devoir procéder. Il y a tels articles qui, dans l'état présent des choses, produisent très peu, — parce que, les droits qui les frappent étant excessifs, l'importation en est presque nulle, — et qui seraient susceptibles de procurer d'abondantes perceptions, s'ils étaient soumis à des droits plus modérés. Il y en a d'autres, au contraire, qui figurent maintenant parmi nos principaux articles de recettes, et qu'on devrait se résoudre à dégrever fortement dans l'intérêt de l'industrie nationale, dussent-ils produire beaucoup moins; tels sont, pour ne citer qu'un exemple, les cotons bruts. Il ne s'agit pas uniquement, en effet, de simplifier le tarif, mais encore de le rendre à la fois plus favorable à l'industrie dans ses tendances et plus fécond pour le trésor. Pour résoudre ce double problème, des radiations opérées d'une manière sommaire, si nombreuses qu'elles fussent, ne suffiraient pas. Il ne faut rien moins qu'une élaboration nouvelle, un remaniement profond et raisonné, où l'on ne supprime qu'à propos, où tantôt on élève, tantôt on abaisse le chiffre des recettes, selon les cas, en demandant dès à présent la plus grande partie du revenu aux articles qui sont le mieux faits pour le produire.

Quelque difficile et compliqué qu'un tel remaniement paraisse, et qu'il soit en effet, nous avons osé l'entreprendre. Nous avons donc pris le tarif, aussi bien que le tableau des recettes de la douane, section par

section, chapitre par chapitre, en descendant autant qu'il était nécessaire dans les détails. Qu'on ne s'effraie pas d'avance de l'aridité d'un tel travail. Il est moins ardu qu'il ne le paraît d'abord, d'autant mieux que nous avons pris pour nous seul la plus grande partie de ses aspérités, en dissimulant le plus souvent les recherches et les comparaisons laborieuses qu'il nécessite. Peut-être aussi que la plupart de ces aspérités s'effacent devant l'importance des résultats.

IV.

Le tarif, aussi bien que le tableau des recettes de la douane, qui est disposé dans le même ordre, se divise en quatre grandes sections, comprenant, la première, les *matières animales;* la deuxième, les *matières végétales;* la troisième, les *matières minérales;* la quatrième, les *fabrications.* Ainsi, les trois premières sections embrassent tous les produits naturels des trois règnes; la quatrième comprend seule tous les articles fabriqués ou manufacturés. Chacune de ces sections se divise ensuite en plusieurs chapitres, où les matières de même nature sont classées selon l'espèce. Toute cette classification n'est peut-être pas irréprochable, au moins dans son application, car on voit figurer dans les fabrications, par exemple, les vins, qui ne sont pas plus un produit fabriqué que les huiles, et qui méritent beaucoup moins ce titre que certaines peaux préparées, que les lins rouis, teillés et peignés, que les fers et les aciers en barres ou en tôles, et beaucoup d'autres articles qu'on voit figurer parmi les produits naturels. Sans nous arrêter toutefois à cette difficulté de détail, nous adopterons la classification établie, en examinant tour à tour, suivant leur ordre, chacune des sections et chacun des chapitres dont la série se compose. Seulement nous écarterons de la seconde section le chapitre des denrées coloniales, pour en former une section distincte. Ce qui nous détermine à le faire, c'est que ce chapitre, qui est dès à présent le premier de tous quant à l'importance des recettes, peut et doit acquérir immédiatement une importance encore plus grande, et plus tard constituer presque seul, selon nous, la base de cette partie du revenu public.

PREMIÈRE SECTION. — MATIÈRES ANIMALES.

La première section, celle des matières animales, se divise en cinq chapitres désignés comme suit : 1° animaux vivans; 2° produits et dépouilles d'animaux; 3° pêches; 4° substances médicales; 5° matières dures à tailler.

Animaux vivans. — Le chapitre des animaux vivans présente, dans les tableaux de la douane, vingt-un articles de recette. Le nombre en

serait même plus grand, si l'on suivait en cela l'ordre du tarif, où divers articles, tels que les béliers, brebis, moutons et agneaux, que le tableau de la douane confond, sont distingués comme frappés de droits différens. Le produit total des droits perçus a été, en 1844, de 2,927,510 fr., en 1845, de 2,692,128 fr., et, en 1846, de 2,406,893 fr., soit, en nombres ronds, et pour nous en tenir au chiffre de 1845, 2,700,000 fr. (1).

Voici comment ce produit s'est réparti sur les principales espèces d'animaux :

Espèce chevaline.	735,470 fr.
Espèce ovine.	822,396
Espèce bovine.	924,493
Porcs et cochons de lait.	168,506
TOTAL.	2,650,865 fr.

On voit que ces seules espèces ont fourni à peu près le montant total des droits perçus sur les animaux vivans, et qu'il ne reste plus qu'une somme presque insignifiante pour tous les autres. Nous croyons donc qu'il conviendrait d'abord, pour éviter des complications fâcheuses, et pour faciliter nos relations avec l'étranger, de supprimer les droits sur tous les animaux vivans autres que ceux qui appartiennent aux quatre espèces mentionnées, d'autant mieux que nul intérêt existant ne pourrait en souffrir. On admettrait ainsi désormais, en toute franchise, les mules et mulets, les ânes et ânesses, les boucs, chèvres et chevreaux, les chiens de chasse, les ruches à miel, les sangsues, et même le gibier, la volaille et les tortues.

Reste à voir quelle serait, par rapport aux espèces maintenues au tarif, l'échelle des droits, et ce que deviendrait le revenu. Nous avons dit, en traitant dans cette *Revue* la question de l'agriculture (2), que, par rapport aux animaux de l'espèce bovine, on pourrait revenir tout d'abord au tarif de 1822. Ce n'est pas à dire qu'il convienne de reproduire exactement toutes les dispositions de ce tarif, qui n'étaient pas à beaucoup près irréprochables (3).

(1) Tous ces calculs ont été faits d'abord sur les tableaux relatifs aux années 1844 et 1845. Nous les avons pourtant complétés, toutes les fois que cela pouvait être utile, à l'aide des tableaux de 1846. Au reste, entre ces trois années 1844, 1845 et 1846, la différence des recettes est presque insignifiante sur l'ensemble.

(2) Voyez la livraison du 1er mai 1847.

(3) Le tarif de 1822 admettait une distinction entre les bêtes maigres et les bêtes grasses. Rien n'était, en principe, plus raisonnable et plus juste; c'était d'ailleurs une disposition très propre à favoriser l'engraissement du bétail dans le pays; mais cette disposition était d'une application très difficile et sujette à beaucoup d'abus dans la pratique. Il n'y a point de caractères généraux, point de signes précis, par lesquels la loi puisse établir nettement la distinction entre une bête maigre et une bête grasse. Il fallait donc s'en rap-

Il importe d'abord que le droit sur les bœufs, qui est actuellement de 50 francs par tête, non compris le décime, soit réduit à 20 francs. Il faudrait ensuite graduer convenablement la taxe sur les animaux de la même espèce, vaches, taureaux, etc. Actuellement, le droit sur les vaches n'est que de 25 francs par tête, c'est-à-dire moitié de celui qui atteint les bœufs. La disproportion est évidente, car il s'en faut qu'il y ait en général une différence de moitié sur la valeur : aussi l'importation des vaches est-elle actuellement beaucoup plus considérable que celle des bœufs; c'est 20,000 têtes contre 5,000, année moyenne. Ce n'est pas là d'ailleurs la seule inégalité qu'on remarque dans ce tarif. Pour remédier à cet inconvénient, nous réglerions les droits comme suit : sur les vaches, 14 fr. par tête au lieu de 25; sur les taureaux, 12 fr. au lieu de 15; sur les bouvillons et taurillons, 8 fr. au lieu de 15; sur les génisses, 9 fr. au lieu de 12, 50, et sur les veaux, 2 fr. au lieu de 3.

Sous l'empire de ce nouveau tarif, il n'est pas douteux que l'importation augmenterait beaucoup, et l'accroissement serait surtout sensible sur les bœufs d'une part, sur les bouvillons et taurillons de l'autre. Par suite de l'exagération du droit actuel, il n'est entré en France, en 1845, que 5,046 bœufs, en 1846 que 5,874, importation ridicule pour un pays tel que le nôtre. On en comprendra toute l'insignifiance, si l'on considère qu'elle ne suffirait pas pour la consommation d'une semaine de la seule ville de Paris (1), et qu'elle excède à peine l'exportation que nous faisons des mêmes animaux pour les petites îles Jersey et Guernesey. Si nous disons que, sous l'empire du nouveau droit, l'importation des bœufs s'élèverait annuellement à 20,000 têtes, ce qui serait encore fort peu, nous resterons au-dessous de la vérité, car l'importation des vaches, avec un droit de 25 francs par tête, s'est élevée à un pareil chiffre en 1845. Il en serait de même pour les bouvillons et taurillons, dont il n'a été importé, en 1845, que 931 têtes, aussi bien que pour les génisses, qui ne sont entrées qu'au nombre de 1,706. L'augmentation serait moins forte pour les vaches et les veaux; mais elle serait encore assez grande pour compenser l'abaissement de la taxe. Il est donc permis de dire que la réduction des droits sur le bétail, telle que nous la proposons, loin de diminuer sur ce chef les recettes de la douane, les augmenterait d'une manière sensible. On peut croire que

porter ou à la déclaration des importateurs ou au jugement des employés. C'était laisser la porte toute grande ouverte ou à l'arbitraire ou à la fraude. Aussi l'arbitraire et la fraude avaient-ils alors beau jeu. Il y avait un autre moyen d'appliquer à peu près le même principe sans donner ouverture aux mêmes abus. C'était d'imposer très faiblement les bouvillons et taurillons et toutes les bêtes de moins d'un an, qui sont facilement reconnaissables à la denture. Par là, on aurait fourni de précieux élèves à l'agriculture. Le législateur ne l'a pas voulu. Il a taxé les bouvillons et taurillons comme les taureaux.

(1) La consommation de Paris excède 6,000 bœufs par semaine, sans compter les autres animaux de la même espèce.

ces recettes s'élèveraient pour le moins de 924,000 francs, chiffre de 1845, à 1,200,000 francs. Toutefois, afin de nous mettre toujours dans nos évaluations plutôt au-dessous qu'au-dessus des résultats probables, nous supposerons qu'elles s'élèveraient seulement à 1 million.

Il pourrait y avoir une augmentation tout aussi forte sur les animaux de l'espèce ovine, béliers, brebis et moutons. Il n'en est entré, en 1845, que 149,337 têtes, et pour des animaux de cette espèce, dont la France est d'ailleurs si dépourvue, c'est assurément fort peu. Aussi le droit actuel est-il exorbitant : 5 francs par tête pour des animaux dont la valeur officielle n'est que de 17 francs (1). C'est environ 30 pour 100 de la valeur. Nous proposerons de réduire ce droit à 2 fr. 50 c. par tête. Pour les agneaux, on laisserait subsister le droit actuel, qui n'est que de 50 cent. Nous supposerons que l'accroissement de l'importation ne ferait ici que compenser l'abaissement de la taxe, et nous porterons en conséquence en recette le chiffre de 1845, 822,396 francs.

Il y a moins d'exagération dans les droits qui frappent aujourd'hui les animaux de l'espèce chevaline. Ce n'est que 25 francs par tête pour les animaux formés, chevaux entiers, hongres et jumens. Cela vient probablement de ce que le gouvernement, ayant besoin d'un grand nombre de chevaux pour le service des remontes de la cavalerie, a mieux senti le poids des taxes et tout le dommage qui en résulte. Nous réduirons le chiffre actuel de 5 francs seulement, afin de mettre la taxe en rapport avec celle qui serait établie sur les bœufs. Quant au droit de 15 francs sur les poulains, il est excessif. Il faudrait le réduire à 8 francs au plus, afin de permettre à nos cultivateurs de former des élèves qui leur serviraient à plusieurs fins. Ainsi réduits, les droits sur les animaux de l'espèce chevaline produiraient aussi une recette à peu près égale à la recette actuelle, qui a été, en 1845, de 735,470 francs.

Restent les porcs. Le droit de 12 francs par tête sur cet article n'est pas moins exagéré que celui qui frappe les bœufs, et il conviendrait de le réduire à 6 francs. L'importation, qui n'a été que de 9,865 têtes en 1845, et de 3,453 seulement en 1846, serait certainement triplée sous ce nouveau régime. On peut en juger rien que par l'importation actuelle des cochons de lait, qui, avec un droit modéré de 40 cent., s'est élevée, en 1845, à 101,295 têtes. La recette s'élèverait donc alors de 123,895 francs, chiffre de 1845, à 185,841 francs. Comme il n'y aurait pas lieu de changer le droit sur les cochons de lait, et que par conséquent le chiffre de la perception se maintiendrait à son niveau actuel, on pourrait compter sur une recette totale de 230,452 francs.

En récapitulant les résultats auxquels nous nous sommes arrêté

(1) Cette évaluation officielle est assurément trop faible par rapport à certaines espèces de moutons, par exemple les moutons de la Flandre; mais elle est encore trop forte par rapport à d'autres espèces, qui appartiennent au centre et au midi.

pour les quatre espèces d'animaux vivans maintenus au tarif, voici ce que nous trouvons pour l'ensemble du chapitre :

Espèce bovine.	1,000,000 fr.
Espèce ovine.	822,996
Espèce chevaline.	735,470
Porcs et cochons de lait.	230,452
TOTAL.	2,788,918 fr.

Soit, en nombre rond, 2,789,000 francs, ou environ 90,000 francs de plus qu'en 1845.

Produits et dépouilles d'animaux. — Le chapitre des produits et dépouilles d'animaux comprend environ cent articles sujets à des droits d'importation; nous disons *environ*, parce que le nombre peut varier en plus ou en moins, selon la manière dont on les compte. Ces articles sont compris, dans les tableaux de la douane, sous vingt-huit chefs principaux, savoir : viandes salées, viandes fraîches, peaux brutes fraîches, peaux brutes sèches, pelleterie, cheveux, laines, crins, poils, plumes, œufs de vers à soie, soies, poil de Messine, cire non ouvrée, graisses, lait, fromages, beurre, œufs de volaille et de gibier, miel, présure, engrais, résidu de noir animal, oreillons, nerfs de bœufs et d'autres animaux, sang de bétail (sauf celui de bouc desséché), boyaux frais ou salés, et vessies autres que celles de cerfs ou de poissons. Chacun de ces chefs comprend plusieurs articles distincts, ou que le tarif distingue en leur appliquant des droits différens.

De ces divers articles, les plus importans, soit par rapport aux recettes qu'ils procurent, soit par rapport au rôle qu'ils jouent dans l'industrie, sont ceux que l'on a compris sous les dénominations suivantes: viandes fraîches ou salées, peaux brutes, laines, soies, suifs et fromages. Ce sont aussi les seuls qu'il soit utile de maintenir, au moins provisoirement, dans le tarif. Tous les autres pourraient en être immédiatement rayés, sans qu'il en résultât un vide sensible pour le trésor, et sans qu'aucune branche de l'industrie nationale eût le moins du monde à en souffrir.

En ce qui concerne d'abord le revenu public, tous les objets, en si grand nombre, qui sont compris dans la catégorie générale des *produits et dépouilles d'animaux,* n'ont rapporté ensemble au trésor, en 1844, que 14,534,596 francs, et, en 1845, 14,704,743 francs (1). Or, dans ces chiffres, les laines seules sont comprises pour plus de 11 millions; les graisses ou suifs, pour environ 1,600,000 francs en 1844, et 1,300,000 fr. en 1845; les fromages, pour 650 à 700,000 fr.; les peaux brutes, pour 500 à 600,000 fr., et les soies, pour environ 250,000 fr. Qu'on fasse la soustraction, et l'on verra que le produit de tous les

(1) Ce produit est même tombé à 11,546,639 francs en 1846.

autres articles se réduit à très peu de chose. Dès-lors, quel intérêt l'état aurait-il à maintenir cette complication fâcheuse dans nos tarifs?

Quant à l'industrie nationale, il n'y a pas un de ces articles dont la libre importation doive lui porter le moindre ombrage. Assurément, nul ne s'inquiétera de voir entrer librement en France la pelleterie, ni les plumes, ni les œufs de vers à soie, ni le poil de Messine, ni enfin tous les autres produits ci-dessus dénommés. Non-seulement ces radiations ne léseraient aucune industrie nationale établie, mais elles seraient très favorables à beaucoup d'autres. Les dépouilles d'animaux sont en général des matières premières auxquelles un pays industrieux comme le nôtre peut donner un fort utile emploi, et qu'il ne produit jamais en quantité suffisante. Il est probable que l'importation en franchise de ces matières ferait refleurir en France quelques branches très intéressantes de l'industrie nationale, qui ont malheureusement décliné depuis cinquante ans.

Tout ce chapitre si compliqué des produits et dépouilles d'animaux serait donc réduit à six articles principaux. Reste à voir à quels droits il conviendrait de soumettre ces articles, en combinant les ménagemens dus à l'industrie indigène avec l'intérêt du trésor public.

Pour les laines brutes, nous avons déjà eu occasion de dire que le droit, qui est actuellement de 20 pour 100, devrait être immédiatement réduit de moitié. L'intérêt seul du trésor nous a empêché de proposer dès à présent une réduction plus forte. En effet, nous sommes convaincu que l'agriculture, loin d'en souffrir, aurait lieu de s'en féliciter. Outre les raisons générales qui font que l'agriculture souffre plutôt qu'elle ne profite des droits établis en sa faveur, il y en a une particulière pour les laines. C'est là un produit à certains égards exceptionnel. Il y a dans les laines brutes une si grande variété d'espèces, et ces espèces ont des emplois si distincts, qu'il n'est pas exact de dire que les laines étrangères viennent faire concurrence aux nôtres. Au contraire, comme, dans un grand nombre des travaux de la manufacture, on est forcé de combiner diverses sortes de matières brutes pour donner aux produits ouvrés toute la perfection qu'ils doivent avoir ou le cachet particulier qui leur convient, il est certain que l'importation des laines étrangères favorise l'emploi des laines du pays, en créant ou en développant plusieurs branches de la manufacture qui ne pourraient pas exister ou prospérer sans cela. Aussi a-t-on toujours remarqué, soit en Angleterre, soit en France, qu'à mesure que l'importation des laines étrangères devenait plus abondante, celles du pays trouvaient un emploi plus facile et plus courant, et que l'effet contraire se produisait quand cette même importation était entravée ou interdite. Ce n'est donc pas dans l'intérêt de l'agriculture, mais seulement dans l'intérêt du trésor, qu'il conviendrait de maintenir, quant à présent, un droit

de 10 pour 100 sur les laines. Il faut savoir maintenant à quoi se réduirait, avec un tel droit, le produit sur cet article.

Il est d'abord certain que l'importation des laines étrangères augmenterait. La manufacture des lainages, favorisée tout à la fois par ce dégrèvement sur ses matières premières et par toutes les autres réductions dont elle profiterait, sur la houille, le fer, les huiles, le bois, les matières tinctoriales, etc., verrait ses débouchés grandir au dedans et au dehors. Toutefois l'accroissement de la consommation ne serait pas assez considérable pour compenser, dans l'intervalle d'un an ou deux, l'abaissement des droits. Il y aurait donc, selon toute apparence, une diminution de revenu à subir sur cet article. On atténuerait le déficit, si l'on avait soin de redresser quelques erreurs fâcheuses qui se remarquent dans l'assiette des droits. Les laines, disons-nous, sont actuellement soumises à un droit de 20 pour 100; mais cela n'est vrai que pour les laines brutes. Quand elles sont peignées, elles paient un droit de 30 pour 100; teintes, un droit de 300 fr. les 100 kilogrammes. Pourquoi ces différences? On remarquera que les droits actuels sur ces derniers articles sont vraiment prohibitifs, car le produit ne s'en est élevé, pour les trois années que nous considérons, que de 30 à 35,000 fr. pour les laines peignées, et seulement de 20 à 50 francs pour les laines teintes. Y a-t-il quelque ombre de raison à maintenir de telles anomalies? Les fabricans français savent peigner et teindre la laine tout aussi bien que d'autres, s'ils n'ont pas même une supériorité réelle sous ce rapport. Un droit exactement proportionnel à celui qui pèse sur les laines brutes, c'est-à-dire de 10 pour 100 dans le tarif que nous proposons, serait très suffisamment protecteur pour eux; et pourtant il ne laisserait pas de permettre l'importation d'une certaine quantité de marchandises étrangères, ne fût-ce que pour quelques parties de la France éloignées de nos grands centres de production, et que leur situation géographique met en rapport avec les producteurs étrangers plutôt qu'avec les producteurs français. La réduction du droit, sans nuire à notre industrie, serait donc très favorable à ces localités particulières, et elle augmenterait d'autant les ressources du trésor. Avec cette précaution, nous croyons que la recette sur les laines ne descendrait pas, même dès la première année de l'abaissement du droit, au-dessous de 8 millions, pour reprendre en peu d'années son niveau actuel. Supposons toutefois, pour faire la part large aux éventualités, qu'elle tombât à 7 millions. Ce serait alors une perte de 4 millions que le trésor aurait à supporter sur cet article.

En ce qui concerne les viandes fraîches ou salées, l'abaissement du droit aurait, au contraire, pour effet certain, d'augmenter le revenu, et cela dès les premières années. Nous conviendrons toutefois que ce revenu aurait bien de la peine à s'élever jamais très haut; aussi propo-

serions-nous purement et simplement la suppression de cet article, s'il n'était pas convenable qu'il y eût un certain rapport de traitement entre ces deux marchandises de même nature, les viandes et les bestiaux.

Le droit sur la viande fraîche de boucherie est actuellement de 18 fr. les 100 kilogrammes : en 1845, il a produit 9,078 francs. Le droit sur la viande salée est, pour le porc, de 33 francs, et pour la viande de boucherie, de 30 francs; la recette a été, en 1845, pour le premier de ces articles, de 40,520 francs, et pour le second, de 3,477 francs. Ces trois articles réunis, en y ajoutant même la viande fraîche de gibier et de volaille, n'ont donc produit en tout au trésor qu'environ 53,000 francs; c'est dire assez que, sous le régime actuel, l'importation est presque nulle. Croira-t-on que, dans un pays tel que la France, qui compte une population de 36,000,000 d'ames, où la viande est si rare, où l'on se plaint sans cesse, et avec raison, que le peuple en consomme trop peu, l'importation pour notre usage de la viande de boucherie, tant fraîche que salée, ne s'est pas élevée en tout, en 1845, à plus de 52,000 kilog.? Pour juger de toute l'insignifiance de cette importation, il suffit de la comparer à celle de la viande de gibier ou de volaille, consommation de luxe, qui a été plus de trois fois plus forte, puisqu'elle s'est élevée, dans la même année, à 179,860 kilogrammes. Un tel état de choses est à la fois un malheur et un scandale. L'importation de la viande salée de porc, bien qu'un peu plus élevée (121,467 kilogrammes en 1845) est encore insignifiante eu égard à nos besoins. Ce sont là des chiffres ridicules pour un pays tel que le nôtre. Ils témoignent d'une tension très violente dans le tarif: s'il faut le dire, ils accusent aussi dans ceux qui font les lois bien peu de souci pour les besoins des masses. Nous proposerons de réduire les droits sur ces articles pour le moins des cinq sixièmes, et, afin d'éviter des complications inutiles dans le tarif, nous les ramènerons tous, sans distinction des espèces de viandes, au taux uniforme de 5 francs les 100 kilogrammes. Avec un tel droit, l'importation s'élèverait à un chiffre respectable, c'est-à-dire dix, quinze ou vingt fois plus fort que le chiffre actuel, et ce serait encore trop peu. Les recettes de la douane augmenteraient donc plutôt qu'elles ne diminueraient. Nous supposerons pour abréger, et en restant au-dessous des résultats probables, que la recette sur ces articles serait seulement doublée, ce qui ne ferait encore qu'un peu plus de 100,000 fr. par an.

Sur les peaux brutes, les droits ne sont pas en général très élevés, mais l'assiette en est fort inégale, et le tarif est en outre trop compliqué. Il distingue d'abord les peaux en deux classes, selon qu'elles sont fraîches ou sèches. Dans chacune de ces classes, il distingue encore les grandes peaux des petites, c'est-à-dire celles des bêtes à cornes de toutes les autres. Dans les petites, il sépare les peaux de moutons et de brebis des peaux d'agneaux, les unes et les autres des peaux de chevreaux.

Par rapport aux peaux de moutons ou d'agneaux, il admet une nouvelle distinction entre celles qui sont revêtues de leur laine et celles qui en sont dépouillées, puis entre celles qui pèsent plus d'un kilogramme et celles qui pèsent moins; enfin, pour combler la mesure, il établit, quant aux grandes peaux sèches, quatre droits différens, selon la provenance de la marchandise ou le pavillon qui l'a portée; distinctions oiseuses, puériles, pour ne rien dire de plus, et qu'il faut se hâter de supprimer!

Sur les grandes peaux, tant fraîches que sèches, le droit est faible; il ne va pas à 2 pour 100 de la valeur; mais, sur les petites, il s'élève jusqu'à 10, 13, 14 pour 100 et plus. Pourquoi des différences si fortes? Quelle est la raison plausible qui les justifie ou les explique? Il est remarquable que, parmi ces droits si divers, ce sont les plus faibles qui sont les plus productifs pour le trésor. Il est vrai qu'ils s'adressent à l'objet de consommation le plus considérable, les grandes peaux; mais il nous paraît hors de doute que les autres produiraient davantage s'ils étaient plus modérés. Comme, d'un autre côté, il est d'un grand intérêt pour le pays de favoriser l'importation des peaux brutes, qui alimentent plusieurs branches fort intéressantes de notre industrie, en même temps qu'elles fournissent un précieux élément de fret à notre marine (1), nous proposerons de ramener tous ces droits divers à un taux uniforme qui serait calculé sur celui auquel sont actuellement sujettes les grandes peaux. A ces conditions, nous croyons que la recette sur cet article, qui a été, en 1845, d'environ 800,000 francs, et beaucoup moindre en 1844 et en 1846, s'élèverait, dès la première année, à 1,000,000 de francs.

Les droits sont en général faibles sur les soies écrues : 5 francs les 100 kilogrammes pour les soies gréges, et 10 francs pour les soies moulinées, ce qui est peu comparativement à la valeur; mieux vaudrait encore qu'ils fussent entièrement supprimés. Cependant on a taxé trop fortement certaines variétés de ce produit, et particulièrement les soies teintes. Nous ne pourrions que répéter ici ce que nous avons déjà dit au sujet des laines teintes; il faut entre ces droits divers, dans l'intérêt de l'industrie même aussi bien que dans l'intérêt du trésor, une juste proportion, et cette proportion n'existe pas. Aussi l'importation des variétés plus grevées que les autres est-elle presque nulle. En rétablissant la proportion des droits, on mettrait cette importation dans un

(1) Les grandes peaux nous viennent en majeure partie de Rio de la Plata, du Brésil et des États-Unis, c'est-à-dire par mer, et il est à remarquer que c'est le pavillon français qui a effectué la plus grande partie des transports. Sur les grandes peaux sèches en particulier, sa part a été, en 1845, de 10,597,000 fr. (valeur officielle), contre 1,254,000 fr. pour le pavillon étranger. Quant aux peaux de mouton, dont l'Angleterre est le principal pays de provenance, la part du pavillon français, sans être aussi forte, a été pourtant supérieure à celle du pavillon étranger.

juste rapport avec celle des soies brutes, sans qu'elle puisse toutefois devenir jamais très considérable. Alors le produit sur cet article, qui a été, en 1845, de 285,000 francs, s'élèverait sans peine à 500,000.

Les graisses se divisent en quatre espèces, savoir : graisses de cheval et d'ours, graisses de bœuf et de mouton ou suif, graisse de porc ou saindoux, et enfin plusieurs autres espèces non dénommées, dans lesquelles sont comprises les dégras de peaux. Le droit était, en 1844, de 10 francs les 100 kil. pour les suifs et saindoux, de 19 francs pour les graisses de cheval et d'ours, et de 40, 48 et 50 fr., selon les provenances, pour les dégras de peaux. Sous ce régime, le montant des droits perçus s'était élevé, en 1844, à environ 1,600,000 fr. Depuis ce temps, en vertu de la loi du 9 juin 1845, le droit sur les suifs et saindoux a été porté à 15 fr. au lieu de 10. La diminution des recettes ne s'est pas fait attendre. L'importation, qui avait été de 9,300,000 fr. (valeur officielle) en 1844, et de 7,100,000, en moyenne, pour les cinq années antérieures, est tombée, en 1845, à 5,400,000 francs, et la recette de la douane, de 1,600,000 fr. à 1,367,000. Elle n'a même été guère que de 1,200,000 fr. en 1846. Il va sans dire que les graisses de cheval et d'ours, sujettes à des droits beaucoup plus forts, ne procurent en général que des recettes insignifiantes. On pourrait ramener tous ces droits divers au taux uniforme de 8 francs les 100 kilogrammes. Cette mesure offrirait, avec plusieurs autres avantages, celui de favoriser les utiles relations que nous entretenons avec la Russie du nord, et elle rétablirait promptement dans les recettes de la douane le niveau de 1844, si même elle ne le dépassait pas. C'est donc 1,600,000 fr. qu'il faut compter sur cet article.

Sur les fromages, particulièrement sur les fromages durs, le droit, qui est de 15 francs les 100 kil., est trop fort : on pourrait le réduire à 8 fr., en laissant subsister sur les fromages de pâte molle, si on le jugeait utile, le droit actuel de 6 fr. les 100 kil. La recette sur cet article, qui a été, en 1845, de 630,000 fr., chiffre inférieur à la moyenne quinquennale, tomberait peut-être alors à 500,000 fr.

Si nous récapitulons maintenant ces résultats, voici ce que nous trouverons sur l'ensemble du chapitre des *produits et dépouilles d'animaux*, réduit, comme on l'a vu, à six articles principaux :

	Recettes présumées.
Laines brutes, peignées, lavées et teintes. . .	7,000,000 fr.
Viandes fraîches ou salées.	100,000
Peaux brutes.	1,000,000
Soies.	500,000
Graisses.	1,600,000
Fromages.	500,000
TOTAL.	10,700,000 fr.

La recette de 1845, sur l'ensemble du chapitre, ayant été de 14,700,000 fr. (1), la perte pour le trésor serait ici de 4 millions.

Pêches. — Le chapitre des produits de la pêche, tant d'eau douce que d'eau salée, comprend de 20 à 30 articles. Il pourrait être comme les autres grandement simplifié. Il ne serait pas difficile non plus d'augmenter, s'il était nécessaire, le produit des droits perçus, qui n'a été, en 1845, que de 253,000 fr.; mais remuer cette matière, ce serait soulever des questions de navigation maritime qui nous écarteraient de notre sujet. Nous laisserons donc ce chapitre intact, en exprimant seulement l'espoir de le voir remanier plus tard, quand on voudra s'occuper sérieusement des intérêts de notre marine marchande. Dès-lors, la recette de 1845 peut être maintenue sans altération dans nos calculs.

Substances médicales. — Voici, au contraire, un chapitre que nous voudrions voir supprimer immédiatement tout entier. Parmi les vingt-quatre ou vingt-cinq articles dont il se compose, il n'y en a aucun dont l'existence dans le tarif puisse s'expliquer par des raisons seulement spécieuses. Est-ce par hasard dans l'intérêt du trésor qu'on les y a fait figurer? Sur la moitié de ces articles, les recettes sont nulles, par exemple, sur les vipères, les cloportes, la civette, les râpures d'ivoire, les queues de rat musqué, les bézoards, les yeux d'écrevisse, la moelle et les vessies de cerf, le sang de bœuf desséché, les os de corne de cerf, les pieds d'élan, etc. Pour les autres, qui ont produit quelque chose, comme les cantharides, le musc et ses variétés, le castoreum, les cornes de cerf et de snack, les râpures de cornes de cerf, les éponges communes ou fines, les antales et l'ambre gris, le montant total des droits perçus n'a été, en 1845, que de 123,000 fr., et en 1844, de moins de 120,000 fr. Est-ce bien la peine de charger la loi de prescriptions fâcheuses pour arriver à un pareil chiffre de recette? On comprend, du reste, rien qu'à voir l'énumération de ces articles, que nulle industrie nationale n'est intéressée au maintien des droits qui les frappent. S'il est vrai, comme le tarif le suppose, qu'on puisse les considérer tous comme des substances médicales, c'est une raison de plus pour les en affranchir. Nous supprimerons donc entièrement ce chapitre. C'est une diminution de 120,000 fr. en moyenne sur le revenu public.

Matières dures à tailler. — Le chapitre suivant, dernier de la section et qui comprend les matières animales dures à tailler, ne se justifie guère mieux dans son ensemble et ses détails. Les articles qu'on y voit figurer, et dont chacun est divisé en plusieurs espèces, sont : les dents d'éléphant, la nacre de perle, les écailles de tortue, les os et sabots de bétail, les cornes de bétail, etc. Ils ont donné ensemble 162,000 francs en 1845, et seulement 154,000 francs en 1844, revenu bien peu impor-

(1) Elle est tombée à 11,500,000 fr. en 1846.

tant, auquel l'état devrait avoir encore le bon esprit de renoncer. Il n'y a pas une de ces matières, d'ailleurs, dont l'importation en franchise doive porter le moindre ombrage aux intérêts existans, et toutes sont au contraire d'un fort utile emploi pour plusieurs industries intéressantes, telles que la tabletterie, la bimbeloterie, la joaillerie, etc., dans lesquelles la France n'occupe pas assurément le dernier rang. Ce serait un nouveau sacrifice pour le trésor d'environ 160,000 francs par an.

Ainsi se termine notre revue de la première section, relative aux matières animales. Voici l'exposé sommaire des résultats obtenus. Le nombre des articles, qui s'élève, dans le tarif actuel et dans les tableaux de la douane, à 200 et plus, se réduit dans notre plan, bien que nous ayons maintenu sans altération le chapitre relatif aux produits de la pêche, à 42 ou 43. Les différences quant aux recettes se produisent de la manière suivante :

	Recettes actuelles. 1845	Recettes présumées.
Animaux vivans.	2,692,128 fr.	2,789,000 fr.
Produits et dépouilles d'animaux.	14,704,743	10,700,000
Pêches.	252,724	252,000
Substances médicales.	122,702	»
Matières dures à tailler.	161,737	»
TOTAUX.	17,934,034 fr.	13,741,000 fr.

C'est une différence en moins de 4,200,000 francs sur tout l'ensemble de la section. Nous aurons bien encore, dans la suite de cet examen, des diminutions semblables à constater; mais ces diminutions, on le verra plus tard, seront amplement compensées par des augmentations.

CHARLES COQUELIN.

L'AFRIQUE

SOUS

LE GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN.

Dans les premiers jours du mois de novembre 1846, je débarquais à Alger; trois autres députés s'y trouvèrent en même temps que moi. Après avoir passé quelques jours dans la capitale de nos possessions, je partis pour l'intérieur avec mes collègues. M. le maréchal Bugeaud, alors gouverneur-général, avait voulu nous servir de guide; nous traversâmes avec lui le Sahel montueux et pittoresque qui entoure Alger, la plaine célèbre de la Mitidja, les premières chaînes de l'Atlas, la grande vallée du Chéliff; nous visitâmes les villes de Blida, Médéa, Miliana, Orléansville, Tenès, Mostaganem, et je terminai mon voyage par une courte excursion à Oran. Jamais rien d'aussi étrange et d'aussi nouveau n'avait frappé mes regards; les Arabes, les colons, l'armée, ces trois grandes fractions de la population algérienne, comparaissaient chaque jour devant nous; la nature africaine, si pleine de mystères et de contrastes, fournissait aussi un aliment inépuisable à notre attentive curiosité; à chaque pas, des questions nouvelles s'élevaient. Je ne me lassais pas de regarder, d'interroger, craignant toujours de conclure trop vite, et toujours tenu en suspens par la variété et l'immensité du problème.

Depuis ce temps, je n'ai cessé d'observer, d'étudier encore, et je n'étais arrivé qu'à me convaincre de plus en plus des difficultés d'une solution systématique, quand est survenue la révolution de février. Ce coup de tonnerre, qui retentira si long-temps en Europe, a transformé la question d'Afrique comme toutes les autres. Dès ce moment, à mon sens, la France n'a plus le choix entre les différens systèmes; la grande voix de la nécessité s'est élevée et a tout décidé. Si la monarchie était restée debout, il était déjà douteux que la France, tranquille chez elle, pût continuer l'œuvre colossale qu'elle avait entreprise, la prompte fondation d'un empire européen sur ces plages barbares; elle y avait déjà englouti un milliard qui avait laissé une large brèche dans ses finances; pouvait-elle en jeter encore un second, peut-être un troisième, pour achever son travail? J'en doutais hier; aujourd'hui, je ne doute plus. La république a commencé par suspendre une partie de ses paiemens; il faut qu'elle liquide ses affaires, et l'Afrique est, de toutes les charges de la monarchie, celle qui imposait le plus de sacrifices sans compensation : c'est une des premières à réformer.

Faudra-t-il donc évacuer l'Afrique? Non, sans doute; mais il faudra de toute nécessité restreindre considérablement les dépenses qu'elle nous coûte. Si une conséquence de la révolution me paraît évidente, c'est celle-là. On a beaucoup parlé des gaspillages financiers de la monarchie; quand on entrera de sang-froid dans l'examen des faits, on verra que ces prétendus gaspillages avaient tous pour but la grandeur et la prospérité de la France. S'il est cependant une dépense qui ait passé les bornes, qui mérite jusqu'à un certain point les reproches d'imprévoyance faits au dernier gouvernement, c'est l'Afrique; sérieusement, la mère-patrie ne comptait pas assez quand il s'agissait de cet enfant prodigue, dont la jeunesse ardente et pittoresque amusait ses loisirs et flattait son orgueil. Le plus clair de notre substance a passé en représentations militaires et coloniales. Rien n'était plus brillant sans doute, plus curieux; l'avenir même, je n'en doute pas, eût fini par payer les témérités du présent; mais cet avenir était bien éloigné, et ce qui ne l'était pas, c'était le fardeau qui pesait sur nos finances.

Je ne veux pas dire par là, bien s'en faut, que le milliard absorbé en dix-sept ans ait été complétement perdu. De véritables prodiges ont été accomplis, surtout depuis 1840. La guerre a été menée par le maréchal Bugeaud avec une vigueur qui a frappé d'une stupéfaction profonde les races les plus belliqueuses du monde entier; après les travaux de la guerre sont venus ceux de la paix; des villes européennes sont sorties de terre comme par enchantement, des routes se sont ouvertes, des ponts se sont construits, une population entreprenante est venue s'implanter au milieu des tribus les plus hostiles, depuis la côte jusqu'au désert; plus de vingt mille maisons ont été bâties

pour loger cette population nouvelle, et représentent déjà un capital de plusieurs centaines de millions; les indigènes eux-mêmes, étonnés de tant de richesses et d'activité, se laissent entraîner par l'exemple, et abandonnent peu à peu leurs habitudes pour se bâtir des villages. Si ces résultats, bien grands en eux-mêmes, paraissent encore insuffisans, c'est que l'entreprise était immense et sans limites. Supposez qu'au lieu de se répartir sur un pays aussi grand que les deux tiers de la France, tous ces efforts eussent été condensés sur un territoire comme la Corse, ils exciteraient l'admiration du monde entier.

Pour l'immensité de l'Afrique, il est bien évident que l'œuvre, loin d'être finie, est à peine commencée. C'est à ce moment qu'arrive la nécessité des économies; elle ne saurait arriver plus mal à propos. La crise financière est terrible en France; que ne doit-elle pas être dans un pays qui n'avait encore qu'une faible production et qui vivait surtout par le budget! Comment pourra-t-il supporter une réduction quelconque dans les dépenses, quand il avait déjà peine à marcher avec un subside annuel de 120 millions? Ajoutez à ces dangers certains la possibilité d'une attaque par mer de la part des Anglais, celle d'un soulèvement nouveau de la part des Arabes, et vous comprendrez la gravité de la situation.

Je crois cependant qu'il n'est pas impossible de tenir tête à ces difficultés, mais à condition qu'on donnera à l'Algérie elle-même une plus large part que par le passé dans le gouvernement de ses destinées. C'était déjà chose convenable et utile avant la révolution; aujourd'hui c'est devenu indispensable. La population civile réclame depuis longtemps des institutions plus libérales, le moment est venu de les lui accorder sans marchander. Toutes les idées d'assimilation progressive, de transition ménagée, ne sont plus de saison. La France a moins d'hommes et d'argent à donner à l'Afrique, elle lui doit en échange plus de liberté. Si quelque chose peut sauver l'Afrique aujourd'hui, comme la France elle-même, c'est la liberté. Quand les liens de l'ancienne société se brisent, quand l'impulsion et la protection ne viennent plus du pouvoir central, il n'y a que le libre effort de tous, l'union de toutes les volontés et de toutes les intelligences, qui puisse assurer encore le salut de chacun.

Le gouvernement provisoire a reconnu cette vérité quand il a donné à l'Algérie quatre représentans à l'assemblée nationale; la colonie va être admise ainsi pour la première fois à prendre part à son gouvernement. Ce premier pas est considérable; il n'est pas suffisant. La représentation africaine va jouer un bien faible rôle dans cette assemblée de neuf cents membres appelée à résoudre pour la France elle-même les plus grands problèmes de l'organisation politique et sociale. Sous le dernier gouvernement, l'Afrique pouvait se considérer avec raison

comme la plus pressante des questions pour le pays; aujourd'hui, qu'est-ce que l'avenir de l'Afrique, si intéressant qu'il soit, en présence de tant de discussions brûlantes qui vont décider de l'avenir de l'humanité tout entière? Une partie de la population demande l'assimilation pure et simple de l'Algérie à la France, mais sait-on seulement ce que sera demain l'organisation de la France? L'Algérie se rend-elle encore bien compte de ce qu'elle demande, et ne comprend-elle pas que la France et elle-même ont bien changé depuis deux mois?

Je ne vois encore là que des demi-mesures, qui ne porteraient qu'un remède apparent au mal et qui ne répondraient pas à la vérité. La vérité, disons-le franchement, est que la France a maintenant autre chose à faire, et qu'elle ne peut plus s'occuper de sa colonie avec le même soin; l'enfant désormais doit apprendre à marcher de lui-même et à se passer autant que possible de secours.

Le plus simple serait de faire de l'Algérie une sorte d'état particulier, annexe de la France, se gouvernant et s'administrant lui-même, sous la surveillance d'un gouverneur-général nommé par la mère-patrie, et à l'aide d'un subside en hommes et en argent qui lui serait annuellement accordé pour subvenir à ses premiers besoins. Cette organisation aurait quelque analogie avec celle des principales colonies anglaises, notamment du Canada. Elle satisferait pleinement au désir bien naturel d'indépendance que manifeste la population algérienne, et elle débarrasserait la France d'une préoccupation toute spéciale, qui n'est plus en rapport avec sa situation actuelle. Dans ce système, les lois seraient faites par un conseil colonial électif siégeant à Alger, l'administration serait conduite par des conseils provinciaux également électifs dans les provinces et par des conseils municipaux dans les villes, la mère-patrie ne se réserverait que le commandement de l'armée et le droit de sanction.

Sans doute ce serait là un grand changement, un bouleversement total dans les conditions actuelles de la colonie; mais il ne faut pas qu'on s'y méprenne, nous sommes au temps des grands changemens. Ils arriveront, quoi qu'on fasse. La France change, l'Europe se transforme, l'Algérie doit changer aussi. Puisqu'il est bien évidemment impossible de continuer le passé, mieux vaut aller résolûment au-devant de l'avenir. L'Algérie avait hier les avantages et les inconvéniens d'une colonie : la métropole lui donnait une armée puissante, un trésor inépuisable; mais en même temps elle lui enlevait toute initiative, toute action sur elle-même, elle l'emprisonnait dans les mille lenteurs d'une administration centralisée, elle la fatiguait de ses continuelles incertitudes, résultat inévitable de son éloignement. Aujourd'hui tout doit se simplifier. Si l'armée diminue, si le trésor se ferme à demi, que le pays soit du moins plus maître de lui-même, qu'il se gouverne, qu'il

s'administre à son gré; nul ne connaît mieux que la population algérienne les difficultés qui l'entourent et les ressources dont elle peut disposer.

Si le *self government* est bon pour nous, il doit être bon aussi pour notre colonie. La population européenne de l'Afrique se compose aujourd'hui de 110,000 ames. Si jamais population dut sentir le besoin d'une forte assurance mutuelle, c'est celle-là, car elle est en présence de dangers de toute sorte. La nécessité donne de l'invention et du courage, et cette population essentiellement aventureuse a prouvé qu'elle ne manquait ni de l'une ni de l'autre de ces deux qualités. Sans doute il serait à désirer qu'elle fût plus ancienne, plus nombreuse, plus fortement assise; mais enfin, telle qu'elle est, elle peut tenir : elle a des familles, des intérêts à défendre; elle peut espérer se fortifier, quand elle pourra faire tout ce qu'elle croira utile et efficace.

La moitié seulement est d'origine française; mais qu'importe? Quiconque s'est fixé dans la France africaine est Français-Africain. Je pense que le premier acte d'un parlement local serait de supprimer toute distinction entre les étrangers et les Français d'origine. Cette distinction devrait déjà disparaître dans les élections, comme elle a disparu dans la milice. Ce n'est pas quand la mère-patrie donne des facilités nouvelles à la naturalisation, ce n'est pas quand les nationalités autrefois ennemies tendent à se fondre dans la fraternité universelle, que l'Algérie, cet état en formation, qui a besoin de ne repousser aucun élément, pourra maintenir les barrières jalouses du passé. Place égale pour tous à ce soleil de l'Afrique qui doit éclairer un monde nouveau, suffrage universel, droits et devoirs communs; là, plus qu'ailleurs, tous les hommes sont égaux, car il n'y a point de passé, point de distinctions anciennes; chacun a un même but, un égal intérêt à garder sa tête sur ses épaules et à fonder un établissement durable pour soi et ses enfans.

Ce qu'il faut faire pour les colons, il faut le faire aussi dans une certaine mesure pour les indigènes, qui sont bien autrement nombreux que les colons. Il n'est pas vrai qu'il y ait antagonisme nécessaire entre les Arabes et les Européens en Afrique; je crois, au contraire, que les intérêts bien entendus des deux populations leur commandent de s'unir. Cette association, pour être sérieuse, n'a pas besoin d'être une fusion, comme on le dit quelquefois; non, la fusion n'est possible qu'à la longue, après bien des années, des siècles peut-être. Les deux populations sont profondément distinctes par leurs mœurs et par leurs croyances, elles doivent rester distinctes; mais, tout en vivant séparément et différemment, elles peuvent s'entr'aider au lieu de se combattre, comme s'unissent dans l'ordre physique des élémens divers qui se rapprochent par leurs différences mêmes. Quand on regarde superficiellement aux

choses humaines, les oppositions et les luttes se montrent tout d'abord; quand on y regarde de plus près, l'harmonie se révèle.

Aussi bien ce qui empêchait encore l'union des deux races est précisément ce que la nécessité des économies doit faire disparaître, la colonisation. On entend beaucoup dire depuis quelques années qu'il n'y a qu'un moyen pour la France d'alléger les sacrifices que lui impose l'Afrique, la colonisation, et on entend tout uniment par ce mot la prompte transplantation d'une population européenne agricole sur toute la surface du pays. Considérée ainsi, la colonisation est et a toujours été une chimère ruineuse, bonne uniquement à éterniser la guerre avec les Arabes, et à rendre toute paix sérieuse, toute fondation stable, impossible pour long-temps. J'avais déjà cette opinion sous la monarchie, quand les millions pour l'Afrique se donnaient sans compter, mais j'hésitais à la produire en présence de l'engouement général, j'attendais; aujourd'hui, il n'est plus permis d'hésiter et d'attendre.

Pour faire quelque chose d'un peu sérieux en colonisation, il faudrait établir sur le sol un million de cultivateurs européens pour le moins, ou environ deux cent cinquante mille familles. Certes, ce ne serait encore là que le strict nécessaire, car qu'est-ce qu'un total de deux cent cinquante mille chefs de famille pour mettre en valeur un pays aussi vaste? Pour que l'Afrique fût peuplée comme la France, même en la réduisant aux limites du Tell, elle devrait avoir quinze millions d'habitans; avec le quinzième de ce chiffre, elle ne serait encore qu'un désert émaillé çà et là de quelques oasis. Et cependant que de difficultés pour fonder cette première et fragile assise de la colonisation à venir! Quiconque a étudié de près la question, sans intérêt personnel, sans entraînement d'imagination, regarde ces difficultés comme insurmontables, car l'expérience est là pour le prouver.

On a essayé jusqu'à présent de la colonisation sous toutes les formes, colonisation civile aux frais de l'état, colonisation militaire, colonisation libre; aucune n'a réussi. Aucune, en effet, ne pouvait réussir, parce que la colonisation pèche par la base. Que ce soient l'état ou les particuliers qui fassent les frais, l'établissement d'une famille agricole européenne en Afrique coûte trop cher. L'opération se résout toujours par une perte. Même en France, le défrichement des terres incultes est une entreprise coûteuse, d'un résultat souvent douteux; les capitaux ne s'y portent que rarement et toujours avec crainte; en Afrique, le défrichement se complique de difficultés particulières, qui le rendent à coup sûr onéreux pour les Européens.

On a fait plusieurs fois le compte des déboursés nécessaires; il est effrayant. Il faut d'abord que le cultivateur européen mis en possession d'une concession de dix à vingt hectares bâtisse une maison pour lui et sa famille, une étable pour son bétail, un hangar pour ses récoltes; il

faut ensuite qu'il se meuble dans un pays où tout est hors de prix, qu'il se procure des bestiaux, des instrumens aratoires, des semences; il faut qu'il défriche, et, pour peu que son sol ait du palmier nain, ce n'est pas chose facile, car la charrue est impuissante, il faut la pioche, et tel hectare a exigé, pour être défriché, plus de cent journées de travail. Il faut qu'il laboure et qu'il sème à propos, et ce n'est pas là non plus une petite affaire, car toutes les conditions climatériques sont changées, toutes les habitudes du cultivateur normand ou même provençal sont en défaut; il faut qu'il vive, lui, sa famille et son bétail, en attendant que sa récolte vienne, c'est-à-dire pendant trois ans, car la construction de sa maison, le défrichement, les tâtonnemens de tout genre lui prennent bien au moins ce temps; il faut enfin qu'il récolte, et ce n'est pas toujours sûr, car la sécheresse, les inondations, les sauterelles, les fléaux de tout genre, lui enlèvent trop souvent le fruit de ses labeurs; et quand, après tant de peines et de sacrifices, il cherche à vendre une partie de son blé, il rencontre la concurrence du cultivateur arabe, qui, ayant infiniment moins de dépenses à faire, peut donner le blé à meilleur marché.

Et je n'ai pas encore parlé du plus grand, du plus redoutable des ennemis qui attendent le colon européen sur cette terre inhospitalière, l'insalubrité. Dans les villes, on peut aujourd'hui se soustraire assez sûrement aux dangers du climat; dans les campagnes, c'est impossible. La fièvre est là qui défend le sol avec plus d'acharnement que l'Arabe lui-même, la fièvre qui brise l'ame, qui abat les forces, et qui, lorsqu'elle emporte le père de famille, laisse la veuve et les orphelins sans ressources, sans amis, sans parens, loin du sol natal. Je n'ai rien dit de la nostalgie, cette autre maladie que produit l'isolement, que le découragement aggrave, et qui a fait aussi bien des victimes. Enfin, je n'ai rien dit de cette crainte de l'Arabe qui trouble à tout instant l'agriculteur, de l'Arabe, maraudeur infatigable qui veille toutes les nuits pour le vol, et qui peut à tout moment apparaître en incendiaire et en assassin!

On a cru échapper à ces objections fondamentales en substituant, dans ces derniers temps, les grandes concessions aux petites; mais on n'a fait que déplacer la question, on ne l'a pas résolue. De deux choses l'une, ou le grand concessionnaire voudra sérieusement placer sur sa concession un certain nombre de familles européennes, et la difficulté se reproduira plus grande encore pour lui que pour ces familles elles-mêmes, car, si elles ne peuvent pas vivre de leur travail en ne devant rien à personne, elles pourront encore moins donner un bénéfice quelconque à l'entrepreneur; ou le grand concessionnaire fera cultiver par des indigènes, ce qui arrive en effet et ce qui doit nécessairement arriver dans le plus grand nombre des cas, et alors le but même de la

colonisation, qui est l'importation d'une population européenne, est manqué. Le principe des grandes concessions n'est en réalité qu'un abandon tacite de la colonisation, aujourd'hui surtout que les capitaux, plus rares que jamais en Europe, se porteront encore moins sur l'Afrique qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

Est-ce à dire par là que la terre d'Afrique soit tout-à-fait rebelle à la culture européenne? Non certes. Qu'autour des villes on fasse des jardins, on plante des arbres fruitiers, on cultive dans un certain rayon l'olivier, le mûrier et le tabac, peut-être même la vigne ou la cochenille, c'est bien. Que sur d'autres points, où se trouvent réunis des moyens extraordinaires, des bras inactifs, près des postes militaires en un mot, on établisse de grandes fermes à l'européenne, des haras, des pépinières, comme on l'a déjà fait, je le comprends encore. Enfin que, dans l'intérieur des terres, quelques hommes résolus tentent d'initier la population indigène à des procédés perfectionnés, et entreprennent en grand, par un système de culture demi-européen, demi-arabe, l'élève des bestiaux et des chevaux, la production de la laine et des céréales, le succès de pareilles tentatives, quoique plus douteux, est encore possible; mais il y a bien loin de ces cultures limitées, qui peuvent employer tout au plus quelques milliers d'Européens, à la colonisation proprement dite.

Il n'y a plus d'ailleurs à discuter sur la colonisation. Elle tombe d'elle-même, et les événemens qui se passent en Europe lui porteront le dernier coup. J'entends parler de transporter en Afrique le trop plein de la population française; l'argent manquera pour ces beaux projets. Le meilleur système de colonisation était sans contredit celui du maréchal Bugeaud, qui prenait des hommes choisis, acclimatés, et qui les soutenait pendant plusieurs années de toute la puissance d'un budget de 150 millions et de tous les bras d'une armée de cent mille hommes. Ce système a été abandonné comme ruineux; il est moins que jamais réalisable aujourd'hui, faute de ressources. Pour mon compte, je doute fort que celui-là même eût réussi, car les difficultés me paraissaient plus fortes encore que les moyens d'exécution; mais, encore un coup, il n'a plus de chances, et avec lui tout s'évanouit.

Je vais plus loin, et je dis que la colonisation n'est pas à regretter. Qu'était-ce en effet que la pensée intime de la colonisation? C'était de près ou de loin l'extermination de la race indigène. On voulait, disait-on, pouvoir *se passer* des Arabes pour vivre; en pays conquis, on sait ce que cela veut dire. Tout colon de bonne foi, un peu poussé dans ses retranchemens, ne manquait pas d'arriver à cette conclusion, l'impossibilité pour les deux races de vivre côte à côte sur le même sol. Quand même la pensée de l'extermination n'eût pas été dans les esprits, elle était une conséquence naturelle des faits. Avec la colonisation, on enle-

vait peu à peu aux Arabes leurs moyens d'existence, on les forçait à une guerre sans fin qui n'eût pas été moins onéreuse et moins sanglante pour nous que pour eux, et qui eût abouti nécessairement à leur destruction.

Pour coloniser, il faut commencer par prendre les terres des Arabes. Ils en ont beaucoup, dit-on, dont ils ne font rien : qu'est-ce que cela fait? Se regardent-ils moins comme possesseurs du territoire occupé de tout temps par leurs aïeux? En ont-ils moins des méthodes de culture, arriérées sans doute, fort imparfaites, mais héréditaires, enracinées dans leurs habitudes, et peut-être plus conformes aux nécessités locales qu'on ne croit, qui leur rendent d'immenses jachères indispensables? On a longuement discuté sur le droit de propriété chez les Arabes, et je reconnais qu'en adoptant toutes les traditions de confiscation des Turcs, on peut arriver à s'attribuer des droits sur beaucoup de terres; mais, si les tribus n'avaient plus la propriété de certaines parties du sol, elles en avaient conservé l'usage à de certaines conditions; une race étrangère ne les occupait pas sous leurs yeux. Qu'une tribu soit propriétaire, usufruitière ou simplement fermière du sol, lui prendre ses terres pour les donner à d'autres, c'est toujours, à divers degrés, la déposséder. Qu'on accorde des indemnités ou non, ce premier pas ne peut déjà s'accomplir sans violence.

Passons au second. Voilà un territoire qui était exploité précédemment tout entier par une tribu, et qui est maintenant partagé en deux moitiés, l'une réservée aux Arabes, l'autre concédée à des Européens. Dès ce moment, les deux races sont en présence à toute heure, une lutte d'intérêts et d'amour-propre s'établit entre elles. De part et d'autre, les mœurs et les habitudes sont antipathiques, les souvenirs hostiles; on se méprise et on se hait mutuellement. Dans les deux camps, car ce sont bien des camps, on cultive les mêmes produits; on est donc plus qu'ennemi, on est concurrent. Le colon a peur de l'Arabe; l'Arabe, à son tour, voit d'un œil de convoitise le bétail et les récoltes du colon. Si l'instinct du vol se réveille chez l'un, l'autre a bien vite cet instinct d'oppression qui naît de la conquête; la guerre éclate par un assassinat isolé et se poursuit par une double *razzia*, tout est à recommencer; seulement, si l'on veut que le village européen jouisse de quelque repos, il a fallu exterminer ou déporter la tribu.

C'eût été là, qu'on n'en doute pas, l'histoire de la colonisation. La Providence, en rendant les campagnes de l'Afrique à peu près inhabitables pour les Européens, a détourné de nous cette fatalité de spoliation et de meurtre. Nous devons l'en remercier. Que de sang et d'argent nous aurons épargné! Quelle responsabilité devant l'histoire nous aurons évitée! Au lieu de chercher à nous passer des Arabes, travaillons au contraire à ce qu'ils ne puissent se passer de nous; au lieu de violer

leurs droits, donnons-leur l'exemple du respect pour la propriété et de la fidélité des transactions; au lieu de séparer leurs intérêts des nôtres, tâchons au contraire de les rapprocher, de les confondre. Cette politique n'est pas seulement plus libérale, plus humaine, plus digne d'un peuple civilisé, elle est encore plus habile et plus sûre.

Laissons les campagnes aux indigènes; c'est leur lot. L'Arabe et le Kabyle sont les paysans de l'Afrique; eux seuls peuvent soutenir la lutte contre cette forte nature qui est leur mère, et dont la rudesse leur est connue. Où peut vivre et prospérer un indigène, un Français périrait cent fois. Une poignée de blé, une datte, quelquefois même un fruit âpre et sauvage cueilli dans le désert et inconnu des Européens, suffisent à sa nourriture; un sale et méchant burnous lui sert de vêtement été comme hiver, une tente grossière le satisfait comme abri. Qu'il puisse seulement se construire une cabane, il est heureux; cette pauvre hutte, dont un Européen ne voudrait pas pour son bétail, comble tous ses désirs. Ce qui est pour lui un progrès inestimable serait pour tout autre une intolérable extrémité. Habitué à souffrir, il ne comprend pas d'autre existence que la sienne, et il a contre les maux de la vie les deux grandes armes de l'Orient : les rêves de la superstition et la croyance à la fatalité.

La population indigène se compose de deux à trois millions d'individus. Ce sont là sans doute des travailleurs à leur manière, mais ce sont des travailleurs, pour la plupart du moins. Dès qu'on a pu pénétrer dans les détails de leur organisation commerciale et agricole, on ne l'a pas trouvée aussi barbare qu'on s'y attendait. L'Algérie, on le sait, se partage en deux larges bandes, le Tell et le Sahara; l'Arabe du Tell est sédentaire et agriculteur, il produit surtout des céréales; l'Arabe du Sahara est nomade et pasteur, il élève des troupeaux. A des époques déterminées, de grandes foires s'établissent sur les limites du Tell et du Sahara, et les deux populations s'y rendent pour échanger leurs produits. Un autre échange s'établit par les mêmes voies entre les villes des oasis de l'intérieur, qui produisent des étoffes et des dattes, et les deux grandes populations rurales. Ces formes commerciales, si primitives qu'elles soient, attestent un régulier mouvement d'échanges qui suppose une assez grande production.

Leur agriculture, pour être imparfaite, n'est pas sans résultats. Non seulement l'Algérie produisait autrefois assez de blé pour se nourrir, mais elle en fournissait encore à l'exportation; elle exportait aussi quelques autres denrées comme la laine, l'huile, la cire, les peaux, etc. Le Kabyle surtout est un producteur intelligent et actif, et les villages de la grande Kabylie ressemblent beaucoup, pour l'aisance qui y règne, pour les cultures qui les environnent, à des villages d'Europe. La guerre a interrompu en beaucoup de points le travail, beaucoup de bestiaux

ont péri, mais il faut si peu de chose aux indigènes pour vivre qu'ils auront bien vite du superflu. Si l'armée est considérablement réduite, si la population civile ne s'accroît que très lentement, deux faits qui me paraissent inévitables, je ne doute pas que la production indigène ne soit dès aujourd'hui en état de nourrir toute la population algérienne, et que l'exportation ne puisse recommencer.

Du temps des Turcs, les débouchés manquaient à l'Algérie; ces débouchés lui sont maintenant assurés, d'abord par la population européenne qui est venue s'établir sur son sol et qui consomme beaucoup, ensuite par les communications régulières organisées entre tous les points de son territoire et l'Europe. Dès que l'exhaussement extraordinaire du prix de toutes les denrées en Afrique, dû à des circonstances exceptionnelles, comme la guerre, l'augmentation rapide de l'armée et de la population civile, l'imperfection des moyens de transport, aura fait place au taux naturel, l'Europe pourra avoir beaucoup de demandes à faire à l'Afrique. La population indigène, excitée à produire, produira davantage et mieux; quelle que soit l'inertie naturelle de cette population, la soif du gain est toute-puissante chez elle et peut la pousser à bien des efforts. On a beaucoup parlé du fanatisme de l'Arabe; son plus grand fanatisme est celui de l'argent.

Je ne sache pas d'ailleurs de plus puissante garantie de paix que cette satisfaction donnée aux Arabes. Un commerce lucratif vaut mieux pour les contenir qu'une armée. Déjà ils reconnaissent la supériorité de nos armes, déjà aussi ils disent hautement que notre administration est très supérieure à celle des Turcs, que nous sommes plus justes, plus humains, moins oppresseurs et moins avides; les plus intelligens d'entre eux vont jusqu'à avouer que nous pouvons leur être nécessaires pour maintenir l'ordre, pour empêcher ces guerres éternelles de tribu à tribu, ces pillages réciproques, ces brigandages héréditaires, qui ont mis leur pays dans l'état où il est; ils sont très frappés, plus frappés qu'ils ne le disent, des routes que nous ouvrons et dont ils profitent, des vaisseaux nombreux qui remplissent nos ports, des maisons que nous bâtissons, des richesses de tout genre que nous montrons à leurs yeux et dont ils n'avaient aucune idée; prouvez-leur que ces puissans moyens d'action ne seront pas employés à les déposséder, que nous travaillerons au contraire pour leur bien en même temps que pour le nôtre, et ils accepteront plus volontiers notre autorité.

Mais, dira-t-on, ce n'est pas apparemment pour enrichir les Arabes que nous avons jusqu'ici tant lutté et tant dépensé en Afrique, il faut bien aussi qu'il en revienne quelque chose à la France et aux Français. Je réponds, en premier lieu, qu'il n'est pas indifférent pour la France que les Arabes soient riches et heureux; les indigènes de l'Algérie sont maintenant des sujets français; leurs richesses, quand ils en auront,

profiteront à la France, leur franche adhésion fera une partie de sa force. Quelle que soit la supériorité du travailleur européen sur le travailleur arabe, nous aurions beaucoup de peine, quoi que nous fassions, à transporter promptement en Afrique assez de bras pour égaler la puissance productive de ceux qui s'y trouvent déjà; de plus, nous pouvons à tout moment avoir besoin de nos forces armées, et, si nous sommes plus sûrs d'être tranquilles du côté de l'Atlas, nous serons plus libres en Europe. Soit au point de vue économique, soit au point de vue militaire, il nous importe beaucoup de développer la prospérité de la population indigène et de l'unir avec nous.

Je réponds en second lieu que, loin d'y perdre, les Européens établis en Afrique y gagneront. Je sais que, malheureusement, les cadres d'une société tout-à-fait européenne s'étaient formés, et qu'on a compté jusqu'ici sur un accroissement illimité de population civile; mais, à mon sens, c'était là une illusion. Déjà, malgré tous les sacrifices faits par le dernier gouvernement, la population civile ne s'augmentait plus depuis deux ans; sur quelques points même, elle tendait à décroître. On dit que c'était la faute de l'ancienne administration; nous allons voir. Sous l'empire des institutions nouvelles, la population s'accroîtra, si elle doit s'accroître. Pour mon compte, je suis prêt à passer condamnation, et je ne demande pas mieux que de me tromper. Jusqu'ici cependant, la population civile ne s'est grossie que tant que se sont élevées les dépenses annuelles faites par la France; dès que ces dépenses ont cessé de monter, le mouvement de l'émigration s'est arrêté aussi. Est-ce quand le budget de l'Afrique va nécessairement descendre qu'on peut espérer un progrès nouveau?

Je crois donc que, pour le moment, l'Afrique française contient autant de population européenne qu'elle ne peut utilement recevoir et occuper. Toute tentative pour en augmenter rapidement le nombre, qu'elle soit faite par le gouvernement ou par les colons eux-mêmes, échouera, à moins de sacrifices énormes; il faut en prendre son parti. Tout ce qu'on peut raisonnablement espérer, c'est que cette population prenne une assiette plus fixe, qu'elle se distribue plus également, surtout qu'elle se rende un compte plus exact de ce qu'elle a de mieux à faire dans l'intérêt général du pays et dans son propre intérêt. Je compte beaucoup, pour que ces résultats soient atteints, sur l'effet des institutions libres, soit qu'on adopte l'assimilation pure et simple, soit qu'on fasse de l'Afrique un état annexe et à demi indépendant. Les habitans de l'Afrique ne sauront véritablement à quoi s'en tenir que lorsqu'ils auront essayé eux-mêmes de tous les moyens d'appeler de nouveaux colons; en pareil cas, rien ne tient lieu de l'expérience.

Qu'on essaie tout ce qu'on voudra, on ne tardera pas à se convaincre que les choses ne peuvent pas aller autrement qu'elles n'ont été jusqu'ici,

et que la place des Européens en Afrique est dans les villes. Là seulement se trouvent à la fois la sûreté et la salubrité, les deux conditions premières de tout établissement; là seulement se conservent ces avantages de la vie en commun, qui peuvent compenser l'éloignement du sol natal et transporter les habitudes de l'Europe au milieu de la barbarie; là seulement sont des sources de profits assez certaines et assez abondantes pour décider les gens à courir les chances d'un déplacement hasardeux. Les Européens ne peuvent réussir que par le commerce, par l'industrie, en un mot par ce qui manque aux Arabes. Qu'ont-ils fait jusqu'ici avec succès? Ils ont construit des maisons et des auberges, ils ont entrepris des services de transport, ils ont ouvert des boutiques de toute sorte, ils ont importé tous les métiers des pays civilisés, ils ont commencé à exploiter des mines et des carrières, etc. Voilà leur rôle, il est limité sans doute, et cent mille individus peuvent y suffire pour toute l'Afrique; mais il est bon, vraiment utile et profitable à tous.

Les Européens qui possèdent en ce moment des terres en Afrique, soit par acquisition, soit par concession, vont nécessairement se trouver lésés dès que cette vérité sera reconnue. Ces Européens sont peu nombreux, ils ont en général dépensé très peu d'argent sur leurs propriétés, mais leurs intérêts n'en sont pas moins respectables. Il ne faut rien moins que la rigoureuse loi de la nécessité pour expliquer l'abandon inévitable où vont être laissés ces propriétaires. Qu'ils jettent les yeux sur la mère-patrie, et ils y verront tous les intérêts en souffrance aussi bien que les leurs. Je ne crois pas d'ailleurs que tout soit absolument perdu pour eux: je suppose que toutes ces ordonnances réglementaires, tous ces cahiers des charges, tous ces moyens artificiels qui avaient été imaginés pour hâter le développement agricole, et qui imposeraient désormais des sacrifices sans compensation, seront annulés. Ce sera l'affaire du conseil colonial, s'il y en a un, ou de l'assemblée nationale, si l'Algérie n'est émancipée qu'à demi. Maîtres absolus de leurs propriétés, les possesseurs de terres aviseront aux moyens d'en tirer parti; ceux d'entre eux qui sont dans des conditions favorables et qui ont déjà enfoui des capitaux dans le sol verront s'ils peuvent continuer leur exploitation. L'emploi intelligent des indigènes comme valets de ferme peut aider à résoudre le problème, qui est déjà sur quelques points en partie résolu. D'autres, qui ne veulent ou ne peuvent pas faire de frais, pourront louer à des métayers arabes.

Avant la conquête, la plaine de la Mitidja, par exemple, était divisée en grandes fermes ou *haouchs*, appartenant pour la plupart à des Maures habitant Alger. Ces fermes étaient louées à des Arabes qui cultivaient tant bien que mal. Grace à ce mode d'exploitation, quelque grossier qu'il fût, la Mitidja nourrissait Alger. Depuis la conquête, tout a changé

de face. La Mitidja a été presque entièrement achetée par des Européens, la culture indigène a disparu, la culture européenne ne s'est développée que faiblement, et Alger a dû se nourrir avec des grains qui lui venaient de la mer Noire. Les choses ne peuvent pas rester long-temps ainsi. Il faut, si l'on ne peut pas mieux faire, que la Mitidja revienne en partie à son état primitif. Sans doute, il serait préférable que cette plaine de cent mille hectares fût couverte de fermes européennes; mais cela ne se peut pas, pour le moment du moins. A défaut de fermes européennes, qu'on relève les ruines des *haouchs* indigènes, ce sera toujours mieux que rien. La Mitidja a, de plus qu'autrefois, de belles routes, deux villes toutes neuves, des villages, quelques canaux d'assainissement, quelques plantations, un haras et un petit nombre de fermes à l'européenne, où d'intrépides colons se sont obstinés à rester. Avec ces élémens et les débris de son ancienne population arabe, la Mitidja peut encore donner des produits qui représentent, pour la plupart des propriétaires, l'intérêt de l'argent qu'ils y ont véritablement dépensé. Avec le temps ces produits s'accroîtront.

Je comprends donc la mise en valeur de l'Afrique comme une association où les Arabes apportent le sol, les bras, les bestiaux, et les Européens les instrumens de travail et les débouchés. Dans beaucoup de cas, les Européens doivent se faire les moniteurs des Arabes, et leur apprendre quel parti ils peuvent tirer de leurs ressources. Sous ce rapport, je l'ai déjà dit, quelques grands établissemens agricoles peuvent être utiles comme modèles : le gouvernement en fera les principaux frais, l'intérêt privé y joindra des magnaneries, des pressoirs à huile et à vin, des moulins; mais c'est surtout par le commerce et l'industrie des villes qu'on activera l'exploitation du pays. Si peu que consomme un Arabe, il a toujours quelques besoins; ces besoins s'accroîtront par le voisinage des Européens et par la révélation de mille petites commodités qu'ils apportent avec eux. Déjà, en mettant le pied sous la tente ou la *gourbi*, on y trouve çà et là quelques ustensiles nouveaux dont on commence à se servir même au désert; à mesure qu'ils auront de nouveaux besoins, les Arabes chercheront de nouveaux moyens de les satisfaire; ils produiront un peu plus de laine, de blé ou de tabac; ils soigneront mieux leur cheval ou leur bœuf pour le vendre plus cher au marché voisin, et ainsi marcheront de front, suscitées l'une par l'autre, l'agriculture indigène et l'industrie européenne.

Même pour les villes, il en est quelques-unes où il est inutile de chercher à dominer. On compte en Afrique trois espèces de villes, celles où la population indigène est encore en grande majorité, celles où la population indigène et la population européenne se balancent à peu près, celles où la population européenne est la plus forte; on peut les désigner sous le nom de villes indigènes, villes mixtes et villes euro-

péennes, quoique ces mots n'aient pas une signification absolue, puisqu'il y a à peu près partout un mélange d'indigènes et d'Européens dont les proportions seules varient.

Les villes indigènes sont Constantine, qui compte 20,000 indigènes contre 2,000 Européens; Tlemcen, qui compte 8,000 indigènes contre 1,000 Européens; Mascara, qui compte 3,000 indigènes contre 1,200 Européens; Médéa, qui compte également 3,000 indigènes contre 1,200 Européens. Ces villes arabes, à l'exception de Médéa, doivent rester jusqu'à un certain point ce qu'elles sont; il n'est pas à désirer que la population européenne s'y accroisse notablement. Tout ce qui évite le contact immédiat, le frottement de deux races, est favorable au maintien de la paix, et par suite au progrès de la civilisation. Les Européens, groupés dans un quartier séparé et autour de la garnison, feront bien de livrer la ville aux indigènes, qui ont l'habitude d'y vivre à leur guise. Cette population est en grande partie flottante; elle est divisée en corporations d'états qui diffèrent suivant les races : les Kabyles sont boulangers, maçons, jardiniers et bouchers; les Mosabites sont baigneurs et conducteurs d'ânes; les Biskris sont portefaix et manœuvres; les nègres sont domestiques. Le reste de la population flottante vient vendre et acheter. C'est, comme on voit, toute une organisation locale qui fonctionne depuis des siècles et qu'il faut se garder de détruire.

Pour les villes mixtes, c'est différent, et celles-ci sont les plus nombreuses; les principales sont : Alger, qui compte 50,000 Européens contre 25,000 indigènes; Oran, qui compte 20,000 Européens contre 8,000 indigènes; Bône, qui compte 6,000 Européens contre 4,000 indigènes; Mostaganem, qui compte 4,000 Européens contre 3,000 indigènes; Blidah, qui compte 3,000 Européens contre 3,000 indigènes; Miliana, qui compte 1,200 Européens contre autant d'indigènes; Koléa et Cherchel, qui comptent chacun un millier d'Européens contre autant d'indigènes, etc. L'avenir de quelques-unes de ces villes est incertain; à Miliana, à Koléa, à Cherchel, à Blidah, à Mostaganem, il y a encore lutte entre les deux populations. Dans les grandes villes, la question est tranchée; Alger et Oran sont de plus en plus des villes européennes. Il est bien désirable que l'élément européen finisse de même par l'emporter dans toutes les autres, et que la supériorité du nombre y coupe court à toute chance de collision. Dans tous les cas, il importe de se bien rendre compte des moyens d'existence de la population indigène dans ces villes; si elle a de quoi vivre en restant, qu'elle reste; sinon, qu'on prenne toutes les mesures nécessaires pour lui faciliter un autre établissement.

Les villes européennes proprement dites sont : Philippeville, qui compte 5,000 Européens contre un millier d'indigènes; Boufarik, qui compte 2,000 Européens contre une centaine d'indigènes; Tenès, qui

compte également 2,000 Européens sans aucun mélange d'indigènes, etc. Par une disposition particulière qui aurait dû être imitée ailleurs, la ville européenne a été construite à Tenès à une demi-lieue de la ville indigène.

On voit que, dans les villes d'Afrique, le plus fort est déjà fait. A l'exception de Constantine, de Tlemcen et de Mascara, où il n'est pas nécessaire qu'ils soient les plus nombreux pour rester les maîtres, les Européens sont en majorité dans toutes les villes ou sur le point de l'être; ils forment les deux tiers de la population à Alger, à Oran, à Bône; ils sont presque seuls à Philippeville, à Tenès, à Bouffarik; encore quelques efforts, et ils domineront définitivement à Mostaganem, à Miliana, à Blida, à Koléa, à Cherchel, à Médéa même. D'autres villes que je n'ai point encore nommées, parce qu'elles n'ont jusqu'ici que peu d'importance, Bougie, Dellis, La Calle, Gigelli, Arsew et Nemours sur la côte, Guelma, Sétif, El-Arouch, Orléansville, Saint-Denis, Misserghin, et les villes naissantes d'Aumale et de Sidi-bel-Abbès dans l'intérieur, et jusque sur la frontière du désert, Batna, Boghar, Teniet-el-Had, appellent des habitans. Bougie compte déjà 600 Européens, Arsew 900, Nemours 400, Guelma 800, Sétif 700, Orléansville 700, Aumale 500, Misserghin 700; à Batna même et à Boghar, il y a près de 300 Européens, et à Teniet-el-Had près de 200.

Chacune de ces villes a sa raison d'être : les unes, comme Alger, Oran, Bougie, Bône, sont des ports qui mettent le reste du monde en communication avec l'Afrique; les autres, comme Orléansville, Miliana, Médéa, Aumale, sont à la fois des stations militaires et des entrepôts de commerce pour l'intérieur; Tenès espère dans ses mines, Blida dans ses jardins et ses chutes d'eau, qui peuvent donner naissance à de nombreuses usines; Bouffarik est le marché de la Mitidja, Batna et Boghar sont des comptoirs avancés où les produits du centre de l'Afrique viennent s'échanger contre ceux de l'Europe. Ce sont là des causes d'existence essentielles et fondamentales; toutes ces villes sont sûres de vivre; en s'attachant à elles, les émigrans lient leur sort à ce qu'il y a de plus solide et de plus résistant sur la terre d'Afrique.

Ce principe de la séparation des deux populations, l'une habitant les campagnes, et l'autre les villes, une fois admis, la distinction actuellement établie entre les territoires civils et les territoires mixtes tombe nécessairement. Cette distinction s'appliquerait beaucoup mieux aux personnes qu'aux territoires; en quelques lieux qu'ils se trouvent, les Européens doivent vivre sous un régime civil, et les Arabes sous un régime particulier. J'ai dit quel devrait être, selon moi, le régime européen : c'est celui de la liberté locale la plus étendue. Quant aux Arabes, leur organisation actuelle est bonne, et n'a besoin que de développement. Il est facile d'encourager parmi eux l'usage de quelques

formes représentatives qui leur sont naturelles; de tout temps, ils se sont réunis pour délibérer sur leurs affaires; en régularisant ces réunions, sous la direction des bureaux arabes, on obtiendrait, j'en suis sûr, les conséquences les plus heureuses pour l'avenir du pays.

L'Arabe du peuple a bien plus que le paysan français le sentiment de l'intérêt commun. Il ne porte pas ses regards beaucoup au-delà de sa tribu, mais tout ce qui touche sa tribu l'intéresse. Il comprend très bien l'utilité d'un travail public sur son territoire, comme la construction d'un pont, d'un barrage, d'un puits, et on l'a vu plusieurs fois empressé à y contribuer. Il a d'ailleurs des chefs héréditaires, guerriers et religieux, dont il révère l'autorité et qui exercent sur lui une influence décisive. De leur côté, les chefs ont l'habitude de la discussion, du vote en commun. L'organisation traditionnelle des tribus arabes est une féodalité délibérante; toutes les institutions libres de l'Europe n'ont pas d'autre origine. Rien ne serait plus aisé que de convoquer à Alger, si l'on voulait, un parlement arabe; je ne crois pas que ce soit à propos, de quelque temps du moins, mais on pourra provoquer souvent des réunions locales plus ou moins nombreuses, pour toutes les questions d'impôt, de travaux publics, d'administration arabe en général, et je ne doute pas qu'on ne s'en trouve bien.

On a déjà confié aux Arabes la garde d'une partie du pays. Chaque tribu est tenue de faire chez elle la police des routes, et la plupart s'en acquittent à merveille. En même temps, les bureaux arabes ont à leur solde une troupe indigène, connue sous le nom de *mahkzen*, dont les services leur sont fort utiles. Ce n'est pas, à proprement parler, l'ancien *mahkzen* des Turcs, institution puissante sans doute, mais barbare et dont le principal effet était de maintenir la division parmi les tribus; c'est une imitation intelligente et appropriée à notre civilisation de ce grand moyen de gouvernement. Les chefs arabes qui commandent pour nous ont à leur tour des cavaliers (*khiela*) et des fantassins (*askar*) que nous entretenons pour leur servir de garde, sans parler des *goums* ou contingens qu'ils sont obligés de tenir sur pied. Cette organisation est admirable, elle fait le plus grand honneur à M. le maréchal Bugeaud, qui l'a empruntée à Abd-el-Kader; il suffirait de lui donner un peu plus d'essor pour constituer une force armée arabe considérable et dévouée.

Je suis moins frappé des avantages que peuvent présenter ce qu'on appelle les corps indigènes réguliers, les bataillons de tirailleurs et les spahis. L'organisation de ces corps repose sur un faux principe, la fusion; avec un Arabe, quelque soin qu'on prenne, on ne fera jamais un bon soldat européen. Il vaut mieux qu'il nous serve à sa manière, en conservant la plus grande part de sa liberté. Les bataillons indigènes et les trois régimens des spahis coûtent d'ailleurs fort cher, comme

tout ce qui n'est pas naturel. On pourrait, sans inconvénient, les supprimer pour reporter ailleurs une partie de la dépense : ils figuraient au budget de 1849 pour 1 million et demi. En revanche, on ne portait qu'un million pour les auxiliaires irréguliers, tels que le *mahkzen*, les *khiélas* et les *askhars*, et 600,000 francs pour les chefs indigènes; ce sont ces deux derniers crédits que je voudrais voir accroître. Avec 2 ou 3 millions de plus, on pourrait tripler le *makhzen*, qui est aujourd'hui de moins de 3,000 hommes, augmenter dans une même proportion les *khiélas* et les *askars*, et fournir aux chefs indigènes nommés par nous le moyen de s'attacher plus fortement leurs *goums*. L'organisation arabe serait alors parfaite, et nous aurions étouffé les insurrections dans leur principe.

Il y a en effet, dans la société arabe, telle qu'elle est constituée, un certain nombre d'hommes, semblables aux hommes d'armes du moyen-âge, qui n'ont d'autre moyen d'existence que la vie militaire. Ces hommes, qui sont peut-être maintenant au nombre de 25,000 pour toute l'Afrique, car la guerre en a fait périr beaucoup, il faut les avoir pour soi ou contre soi, les solder ou les combattre. Le plus économique est de les solder, ils ne sont pas bien exigeans. Avec 15 francs par mois, on satisfait parfaitement un cavalier arabe; pour 1,800,000 francs par an, on peut en solder 10,000. Dès que ce phénomène inoui pour eux d'une solde régulière, exactement payée tous les mois, se réalise, on peut compter sur leur dévouement absolu. La fidélité de ceux que nous avons employés jusqu'ici ne s'est jamais démentie dans les guerres les plus acharnées. En temps de paix, ce sont d'excellens gendarmes, toujours prêts à monter à cheval; en temps de guerre, ce sont des auxiliaires ardens, les premiers à tomber sur leurs frères pour avoir une plus grosse part de butin.

En même temps, il faut que les chefs arabes aient de quoi faire grande figure sans accabler d'exactions leurs administrés. Pour que les indigènes s'attachent sérieusement à nous, il importe que toutes les exactions soient réprimées; mais ce ne doit pas être aux dépens des chefs. Un grand seigneur arabe a de grandes charges; il est obligé de vivre avec une opulence toute barbare; il doit sans cesse loger et héberger ses nombreux cliens. En les aidant, en les provoquant à développer dans leurs tribus l'agriculture et le commerce, nous augmenterons leurs revenus, par suite leurs dépenses; il n'est pas mal d'y joindre de gros traitemens, qui nous assurent encore davantage leur concours. Encore un coup, tout cela ne peut pas être bien cher, car ils ne sont pas nombreux; avec quatre ou cinq millions par an, on peut suffire largement à toutes les dépenses arabes, chefs et soldats, et assurer partout la paix et la police.

J'arrive à la conclusion que tout ce qui précède a dû faire pressentir :

c'est que, si l'on adoptait ces idées, on pourrait immédiatement réduire des trois quarts l'armée que nous entretenons aujourd'hui en Afrique. Avec 7 ou 8,000 hommes par province, tenant garnison dans les villes pendant l'extrême hiver et pendant l'extrême été, et pouvant faire dans la belle saison des promenades militaires dans le pays, avec les milices locales telles qu'elles sont aujourd'hui pour garder les villes en l'absence des troupes, il n'y aurait rien à craindre de sérieux. Quel intérêt auraient les Arabes à nous faire la guerre? Aucun, puisque nous renoncerions à leur prendre leurs terres et à faire concurrence à leurs produits, puisque nous aurions à notre solde la partie remuante de leur population et leurs chefs les plus illustres, puisque nous éviterions avec soin tout contact qui pût les gêner dans leurs habitudes ou dans leurs croyances, puisqu'enfin ils ne nous connaîtraient que par nos bienfaits. Nous n'aurions affaire qu'aux fanatiques incorrigibles, dont le nombre est aujourd'hui bien diminué, depuis la mort misérable de presque tous les schériffs soulevés contre nous, depuis la soumission de Bou-Maza, de Ben-Salem et d'Abd-el-Kader. Pour ceux-là, nous serions toujours en état de les réduire.

Les grandes familles arabes compromises à notre service sont maintenant en majorité. Leur dévouement nous est assuré sous peine de mort, car elles seraient les premières victimes d'une insurrection. Les prêtres et les docteurs les plus influens ont accepté des traitemens de notre main. On a pénétré dans tous les détails de la société indigène, on en connaît et on peut en faire mouvoir au besoin tous les ressorts. En même temps, on a étudié la topographie du pays, qui était complétement inconnue il y a dix ans. Si l'on a soin de conserver en Afrique le plus grand nombre possible d'officiers et de soldats ayant déjà servi dans le pays, il y aura bien peu de passages dans les montagnes, bien peu de sites favorables à un campement, qui ne soient d'avance familiers à nos troupes. Le désert lui-même a perdu le prestige effrayant de l'inconnu; on sait comment il faut y pénétrer et s'y nourrir, quelles en sont les principales étapes, à quelles époques de l'année on peut l'aborder avec succès. De distance en distance, on trouve des magasins, des casernes, des hôpitaux construits depuis peu d'années; on rencontre des routes ébauchées, des camps abandonnés où il est facile de s'installer.

Grace à ces progrès, 25,000 hommes de troupes appuyées sur un égal nombre de milices et sur autant d'auxiliaires indigènes suffiraient pour maintenir la force morale de l'autorité française et pour étouffer les échauffourées locales qu'on ne parviendra que bien tard à prévenir complétement. L'expérience a prouvé qu'une colonne de 4,000 Français, accompagnée ou non de contingens arabes, peut passer partout et venir à bout de toutes les résistances. Qu'une pareille colonne puisse

partir à tout moment de Constantine, de Médéa ou d'Oran, qu'elle aille de temps en temps visiter les tribus douteuses et châtier les moindres infractions à l'ordre, cela suffit. Cette substitution de colonnes expéditionnaires mobiles à l'éparpillement des forces usité avant lui est encore un des plus grands titres de gloire du maréchal Bugeaud. Lui seul a trouvé le secret de cette guerre. Lui seul aussi a trouvé le secret de la paix par l'organisation des Arabes. En toute chose, il n'y a qu'à profiter de ses exemples et de ses créations. S'il n'a pas trouvé le secret de la colonisation, c'est que ce secret était introuvable.

Une pareille conclusion ne sera pas du goût de tout le monde en Afrique, je le sais: les colons avaient rêvé tout autre chose. Je doute qu'on l'adopte du premier abord, mais la nécessité y ramènera. Aussi bien on ne s'en trouvera pas beaucoup plus mal, si l'on a de l'énergie. Ce qui disparaît, c'est la chimère; reste toujours la réalité, et la réalité peut suffire aux ambitions raisonnables. Si la colonie manque d'argent, et, quand le numéraire est si rare en France, il n'est pas probable qu'il soit abondant en Afrique, on apprendra à le remplacer par du papier. Maintenant que les colons vont être à peu près leurs maîtres, ils pourront fonder comme ils l'entendront leurs institutions de crédit. C'est avec du papier que les États-Unis naissans ont battu les Anglais et les sauvages, défriché leurs forêts, fondé leurs villes et jeté les bases de cette prospérité qui étonne aujourd'hui le monde. Le papier est peut-être destiné à jouer le même rôle en Afrique. Il y a déjà dans le pays une certaine masse de capitaux accumulés qui peuvent servir de gage; la puissance d'une résolution commune est bien grande aussi pour donner de la valeur à ce qui n'en a pas encore. L'avenir de l'Afrique, par l'association entre les Européens et les indigènes, par une application nouvelle du principe de fraternité proclamé en France, est certain; cela doit suffire.

Au nombre des intérêts qui ont été jusqu'ici nuls en Afrique et qui peuvent prendre un grand essor sous le régime de la liberté, se trouve en première ligne l'intérêt maritime. Par une singularité bizarre, mais qui s'explique par des considérations d'intérêt métropolitain, l'Afrique n'avait pas de pavillon; on ne pouvait pas armer un bâtiment dans un port d'Afrique, il n'aurait été reçu nulle part. Aujourd'hui, je pense que les bâtimens armés en Afrique auront le droit de prendre le pavillon français et devront être reçus partout comme bâtimens français. Dans tous les cas, il faut que cette question soit décidée; que l'Algérie ait un pavillon particulier ou qu'elle prenne le pavillon français, il lui en faut un. La navigation peut être pour elle une occupation nouvelle et des plus lucratives. Les règlemens sur la matière seront sans doute conçus dans un esprit fort libéral et fort large, soit pour la propriété des navires, soit pour la formation des équipages. Pour mon compte,

j'accorderais volontiers que non-seulement les matelots maures, mais les matelots de toutes les nations, grecs, sardes, napolitains, fussent admis indistinctement à naviguer sur les bâtimens expédiés d'Afrique; je voudrais que toutes les marchandises nécessaires à la fabrication des navires fussent admises en Afrique en franchise de droits, et qu'il fût permis de nationaliser sans difficulté des bâtimens achetés à l'étranger ou appartenant à des étrangers; en un mot, je comprendrais qu'on essayât pour la navigation algérienne de ce régime de liberté qui a si merveilleusement développé la navigation américaine. Je ne doute pas qu'à ces conditions, l'Afrique ne parvînt bientôt à faire elle-même ses propres transports maritimes et à prendre en outre sa part de la navigation universelle. Je pourrais indiquer bien d'autres choses à faire pour les colons en dehors de l'agriculture proprement dite, mais ils sauront bien les trouver eux-mêmes dès qu'ils seront libres. J'ai parlé de la navigation, parce que c'est l'intérêt le plus pressant, et qu'il s'y attache d'ailleurs une question de défense. Quant aux Arabes, je vais montrer, par un exemple de ce qui est déjà, ce qu'ils peuvent devenir sous un régime libéral et protecteur.

Un soir, pendant notre voyage dans l'intérieur de l'Afrique, nous arrivâmes chez un chef arabe de la vallée du Chéliff, nommé Bou-Alem. Ce chef n'est pas un des plus importans, il n'a que le titre de *bach-aga,* qui est inférieur à celui de *khalifa;* il est pourtant d'une famille ancienne et respectée, et il passe pour riche. Bien avant d'arriver à son douar, nous vîmes, de distance en distance, des laboureurs arabes guidant leur charrue. Ces charrues sont tout-à-fait élémentaires, elles ne font que gratter la terre en quelque sorte; l'une était tirée par une paire de maigres bœufs, l'autre par une vache attelée avec un âne, une autre par un âne tout seul. Le laboureur avait choisi un sol aussi uni que possible; quand il rencontrait une broussaille, une touffe de palmiers nains, il tournait autour sans s'en inquiéter autrement; le blé avait été semé d'avance, le trait de charrue n'avait pour but que de le recouvrir. Cette méthode de travail eût paru bien misérable à un laboureur de la Brie ou de la Flandre; mais, si ces laboureurs étaient négligens, ils étaient nombreux. Depuis quelques jours, nous ne traversions que des déserts sans culture, et ce spectacle d'activité nous offrit un contraste consolant.

En approchant de la demeure de Bou-Alem, nous vîmes dans les prairies qui bordaient le Chéliff des troupeaux de chevaux, des moutons en très grand nombre, des centaines de bœufs, de jeunes chameaux. Lui-même vint au-devant de nous avec un groupe de deux à trois cents cavaliers; son fils, enfant de douze à quinze ans, montait un cheval magnifique né sur ses terres et portait à sa ceinture une paire de pistolets d'un grand prix. Quand les cavaliers eurent fait la *fantasia* autour de

nous en tirant des coups de fusil en l'air et en poussant de grands cris, nous partîmes tous au galop et nous arrivâmes comme la foudre au lieu indiqué pour le campement. Là des nègres vinrent nous tenir l'étrier pour nous aider à descendre de cheval; des tentes avaient été préparées, d'autres s'élevèrent; le petit corps d'armée français qui nous accompagnait, infanterie et cavalerie, s'installa pour passer la nuit au bivouac, une grande partie du *goum* en fit autant, et les uns et les autres commencèrent un souper homérique servi aux frais de Bou-Alem.

Pour le maréchal et ceux qui l'accompagnaient, ils furent invités à se rendre à la maison de Bou-Alem. A l'exemple de plusieurs autres chefs arabes, notre hôte avait fait venir un entrepreneur et des maçons français de Miliana, et s'était fait bâtir une maison dont il était très fier. Elle était située à l'abri d'un pli de terrain et avait l'aspect d'une petite maison bourgeoise d'Europe. L'intérieur était assez arabe; les pièces, peintes de couleurs bariolées, avaient pour tous meubles des tapis. Bou-Alem et les autres chefs s'assirent par terre sur les tapis et se mirent à fumer; nous dûmes les imiter. Une serinette invisible, que tournait sans doute une des femmes dans un appartement voisin, jouait des airs en notre honneur. On apporta le café dans de petites tasses de porcelaine avec des soucoupes de filigrane. Au bout de quelques instans, Bou-Alem se leva et nous montra ses trésors : de très belles pipes, des sabres magnifiques, des fusils ornés à l'orientale de riches ciselures; je remarquai surtout une coupe d'argent suspendue à une chaîne du même métal pour puiser de l'eau et boire sans descendre de cheval. Puis on servit la *diffa* avec tout le faste arabe, des plats énormes de couscoussou, des moutons rôtis tout entiers, des volailles fortement assaisonnées, etc.

Ce soir-là, Bou-Alem eut à nourrir cinq à six cents hommes et deux ou trois cents chevaux. Je demandai quels étaient ses revenus. On me dit qu'il possédait beaucoup de terres et qu'il avait de riches récoltes; il percevait, en outre, des droits sur un marché considérable d'Arabes qui se tenait dans son voisinage; on ajouta qu'il était fort entreprenant comme capitaliste; il avait eu, entre autres idées, l'intention de faire bâtir des maisons à Miliana pour les louer à des Européens. L'élève des chevaux promet de lui donner dans l'avenir de grands bénéfices, car les chevaux de la vallée du Chéliff sont renommés, et il s'en occupe avec intelligence. Calculateur habile, tous ces intérêts nous répondent de sa fidélité. Qui ne reconnaît là le véritable type du grand propriétaire algérien?

LÉONCE DE LAVERGNE.

LES JAROCHOS.

Scènes de la vie mexicaine.

Si nulle part au Mexique le soleil n'éclaire une végétation plus riche que dans la vallée de Jalapa, nulle part aussi l'influence d'une atmosphère pluvieuse ne se fait plus constamment sentir. Un dais de vapeurs grisâtres s'étend presque toujours depuis le sommet du *Cofre de Perote* jusqu'à l'extrémité opposée de l'horizon. Une pluie fine tombe de cette coupole humide, des flocons de brume roulent sur les toits des maisons, les rues sont désertes, et Jalapa expie cruellement, pendant la plus grande partie de l'année, les magnificences de son éternelle verdure; mais quand le soleil a déchiré ce voile de nuages, quand le ciel marie de nouveau son limpide azur à la verdure des collines, Jalapa redevient la ville enchantée qu'un horizon lointain promet au voyageur. Ses rues escarpées, qui ont repris leur physionomie riante, présentent à chaque pas une décoration toujours nouvelle : l'œil s'arrête tantôt sur les maisons blanches et rouges qui surgissent parmi les massifs de goyaviers, de liquidambars et de palmiers, tantôt sur les montagnes qui abritent la ville, sur les rochers qui disparaissent sous une draperie de convolvulus, sur les mille cascades qui s'échappent de leurs flancs et sur les sentiers qui se perdent entre une double haie de daturas, de chèvrefeuilles et de jasmins.

Le soir venu, l'ombre couvre le paysage, mais d'un voile transparent qui adoucit les contours sans les effacer. La nuit même à Jalapa n'a rien à envier au jour. C'est alors seulement que la ville commence à vivre. Dans les maisons basses des pays chauds, le rez-de-chaussée est, à l'approche de la nuit, un lieu de rendez-vous pour la famille. C'est le soir, à Jalapa comme dans plusieurs autres villes du Mexique, que le passant peut surprendre dans tout son charme l'existence domestique des habitans. Chaque fenêtre ouverte répand dans la rue silencieuse et obscure une joyeuse traînée de bruit et de lumière. Par les nuits tièdes de ce beau climat, l'étranger peut prendre ainsi sa part des fêtes de chaque soir; il peut voir les Jalapeñas déployant sans affectation leur désinvolture proverbiale (1), depuis le moment où ces fêtes commencent jusqu'à celui où les fleurs des coiffures se fanent, où la harpe cesse de se faire entendre et où les fenêtres se referment derrière les grillages des balcons.

Soit que l'on quitte Jalapa pour se diriger vers Mexico à travers les brouillards glacés de la zone froide, ou que l'on gagne Vera-Cruz sous le poids d'une chaleur de plus en plus étouffante, c'est toujours à regret que l'on abandonne cette tiède vallée. J'avais remis mon départ de jour en jour, et près de deux semaines s'étaient écoulées comme un songe depuis le soir où, me laissant devancer par le convoi d'argent après la mort subite du capitaine don Blas (2), j'étais entré seul à Jalapa. Mes ressources pécuniaires étaient à bout, il fallait partir. Je me mis en route, emmenant avec moi mon valet Cecilio et un autre compagnon de voyage que je n'ai pas encore mentionné, une chienne épagneule répondant au nom anglais de *Love,* que Cecilio avait transformé en un nom espagnol d'une signification toute différente, *Lova* (3). Cette chienne me suivait dans toutes mes promenades, et mon cheval Storm, qui l'avait prise en affection, ne galopait jamais si gaiement que lorsqu'il la sentait bondir entre ses jambes ou mordre son poitrail fumant.

Nous eûmes bientôt laissé derrière nous les collines fertiles de Jalapa, ses champs d'orangers, de bananiers et de goyaviers, et nous ne tardâmes point à dépasser Lencero. C'est le nom qu'a laissé un soldat de Cortez à un petit endroit où il avait établi une *venta* et où s'élèvent encore quelques-unes de ces cabanes à claire-voie appelées *jacales* (4).

(1) Les femmes de Jalapa passent à juste titre pour les plus belles et les plus gracieuses de la république; on cite leur goût prédominant pour les plaisirs, les fleurs et la musique.

(2) Voyez la livraison du 1er mars 1848.

(3) *Love,* en anglais amour; *lova,* en espagnol louve.

(4) Ces cabanes sont construites en bambous espacés de manière à laisser circuler partout l'air et la lumière. — Voyez sur la *venta* de Lencero l'*Histoire de la Conquête du Mexique*, par Bernal Dias del Castillo, l'un des compagnons de Cortez, témoin oculaire de tous les événemens de la conquête.

Un souvenir plus récent recommande encore Lencero à la curiosité du voyageur. Près de ce hameau, sur le sommet d'une colline d'où l'œil embrasse les dentelures lointaines de la Cordilière et, par les jours sereins, une échappée de la mer, s'élève une petite maison peinte en rouge, ornée d'un péristyle modeste et surmontée d'un *mirador* (belvédère) en vitres. Cette agréable retraite est la maison de campagne du général Santa-Anna. A quelque distance de Lencero, nous traversâmes les gorges de Cerro-Gordo, et une rumeur sourde comme celle de la mer qui brise sur des rochers nous annonça la proximité de la rivière de l'Antigua. Sept arches audacieusement jetées d'un flanc à l'autre du précipice dont la rivière forme le fond, des montagnes tranchées, des abîmes comblés, révèlent encore aujourd'hui, en ce lieu nommé Puente-Nacional, la grandeur des anciens maîtres du Mexique.

Vera-Cruz n'est qu'à quarante-huit kilomètres de Puente-Nacional, et depuis notre départ de Jalapa la chaleur s'était graduellement augmentée. Storm aspirait avec délices le vent brûlant qui rasait les herbes, et lui rappelait la brise enflammée des déserts. C'était la première fois, depuis cinq ans, qu'il se baignait dans les rayons d'un soleil semblable à celui de sa *querencia* lointaine, et sa joie se traduisait par de sauvages hennissemens. Love, au contraire, la langue pendante, les flancs haletans, cherchait vainement quelques gouttes de rosée au milieu d'une végétation flétrie.

Fatigué d'une marche qui s'était prolongée bien au-delà de mes prévisions, j'avais fait halte un instant, Je comptais reprendre bientôt ma route et arriver le soir même à Vera-Cruz, quitte à laisser Cecilio me rejoindre le lendemain, si son cheval ne pouvait suivre le mien; mais le sort en avait décidé autrement. Cecilio, resté en arrière, me rejoignit au moment où je me remettais en route. La sueur découlait de ses joues empourprées; une inquiétude inusitée se lisait sur son visage, d'ordinaire si placide. Il mit son cheval au niveau du mien. Je fus doublement surpris : c'était la première fois que Cecilio se permettait à mon égard un pareil manque de respect, et l'effort que venait de faire sa monture était pour moi sans précédens.

— Seigneur maître, me dit Cecilio, si les renseignemens que j'ai pris sur la route ne sont pas trompeurs, nous entrons ici dans le domaine de la fièvre jaune; je crains fort, je l'avoue, pour une existence à laquelle j'ai la faiblesse de tenir; avec le bon plaisir de votre seigneurie, je n'irai donc pas plus loin.

— En effet, lui dis-je, la fièvre jaune commence dans ces parages; elle affectionne en outre les gens joufflus de ton espèce; qu'à cela ne tienne, tu connais le chemin d'ici à Mexico; puisse le cheval que je te donne en récompense de tes bons services t'y faire arriver à bon port!

Malheureusement il y avait entre le maître et le valet une question

de gages arriérés que le don d'un cheval fourbu, hors de service, ne tranchait pas précisément en faveur de Cecilio. Ce dernier me le donna délicatement à entendre, et voulut être payé séance tenante. Je dus alors recourir à un argument que je croyais sans réplique.

— Tu sais pourquoi j'ai quitté Jalapa; or, comme je ne puis trouver dans ces solitudes quelque maison de commerce qui veuille accepter une traite de moi sur Vera-Cruz, je t'engage à prendre encore ton mal en patience jusque-là.

Cecilio ne répondit pas, mais son attitude me prouva qu'il ne se tenait pas pour battu. En effet, au bout d'une demi-heure environ de marche silencieuse, il revint à la charge.

— Si votre seigneurie voulait m'emmener en Europe, reprit-il, le vif désir que j'ai de visiter des pays si curieux me ferait au moins supporter la perspective de la fièvre jaune. Qui ne risque rien ne passe pas la mer, comme dit le proverbe.

J'objectai à Cecilio qu'un pareil voyage était chose fort coûteuse, que, parmi les étrangers qui s'expatriaient pour venir au Mexique, on comptait fort peu de millionnaires, et que la plupart s'en retournaient les mains nettes comme ils étaient venus. — Tel, ajoutai-je sans autre allusion, qui fait au Mexique une certaine figure n'est pas, hélas! prophète dans son pays.

Cecilio comprit à demi-mot et se résigna de nouveau. Nous reprîmes notre route, mais cette fois il marchait obstinément sur mes talons. Tout d'un coup il poussa une exclamation joyeuse.

— Qu'est-ce? demandai-je.

— J'ai trouvé un accommodement merveilleux.

— Ah! voyons cet accommodement.

— Je propose à votre seigneurie, reprit-il gravement, de jouer son bon cheval Storm contre les gages qui me sont dus. Dans l'impossibilité de me les solder ici même et vu la ferme résolution où je suis de ne pas aller plus loin, votre seigneurie ne peut refuser une proposition si conciliante. Si votre seigneurie gagne, je la tiens quitte de tout, et il me restera l'honneur de l'avoir servie gratis; si votre seigneurie perd, il lui restera le cheval orange et la grace de Dieu.

Je fus d'abord sur le point de rejeter hautement une proposition si extraordinaire; mais bientôt l'idée me parut si extravagante, que j'acceptai d'emblée. Nous mîmes pied à terre. Selon un usage assez répandu au Mexique, Cecilio ne voyageait jamais sans être muni d'un jeu de cartes; le maître et le valet s'assirent face à face sur le revers du chemin et à l'ombre d'un bouquet d'arbres. Love s'étendit haletant sur le sable, tandis que Storm, impatient du repos, creusait la terre de son sabot ferré. A la vue du noble animal qui peut-être allait

cesser de m'appartenir, je regrettai un instant ma témérité, mais il n'était plus temps. Cecilio me passa les cartes.

— Votre seigneurie me fera l'honneur de tailler, dit-il en redoublant de gravité cérémonieuse.

Je frémis en pensant à ma veine habituelle, et je pris le paquet de cartes d'une main mal assurée. Pour ne pas prolonger une position aussi bizarre, je fixai la partie à trois *alburs* (1). Cinq minutes allaient donc trancher la question. J'amenai deux cartes. Cecilio en choisit une, je pris l'autre; puis, après en avoir successivement retourné une demi-douzaine, je gagnai le premier *albur*. Cecilio ne sourcilla pas; quant à moi, j'espérai un instant que le hasard allait se tromper une fois dans ma vie en ma faveur, mais je perdis le second coup. Restait le troisième *albur*, la partie décisive.

Absorbés comme nous l'étions, nous n'avions pas fait attention à deux cavaliers qui s'avançaient de notre côté. Je ne les aperçus, pour ma part, qu'au moment où ils étaient presque sur nous. Alors le bruit de leurs voix me fit lever la tête, et un coup d'œil suffit pour me montrer dans l'un des survenans le type parfait du Jarocho (2). Il portait dans toute sa pureté le costume particulier à cette classe d'hommes : un chapeau de paille aux ailes larges et retroussées par derrière, un mouchoir à carreaux rouges et jaunes qui sortait du chapeau comme une résille et de ses plis flottans protégeait le col et les épaules contre les ardeurs du soleil, une chemise de toile fine à jabot de batiste sans veste par-dessus, un caleçon de velours de coton bleu ouvert sur le genou et pendant en pointe jusqu'à mi-jambe. Sous une ceinture de crêpe de Chine écarlate qui serrait les hanches était suspendu un *machete* (sabre droit) à poignée de corne, sans garde et sans coquille, dont la lame nue et tranchante étincelait au soleil. Les pieds, sans chaussures, n'appuyaient que le bout de l'orteil sur l'étrier de bois. Le Jarocho, la tête indolemment penchée sur une épaule, gardait à cheval l'attitude particulière à ceux de sa caste, dont il avait la tournure dégagée et le maintien chevaleresque. Sa peau était d'une couleur foncée qui tenait le milieu entre le teint du nègre et celle de l'Indien. Enfin sa barbe touffue décelait l'origine orientale de sa race. Il était plus difficile de préciser la condition de l'autre cavalier, vêtu d'une veste d'indienne, d'un pantalon blanc, de brodequins de cuir de Cordoue, et qu'un riche chapeau de paille de *Jipijapa* (3) garantissait des rayons du soleil. Sa figure, passablement rébarbative, pouvait convenir aussi bien

(1) On nomme ainsi chaque partie du jeu appelé *monte*.

(2) On appelle *Jarochos* les paysans du littoral et de la campagne de Vera-Cruz.

(3) Ces chapeaux, qui prennent leur nom du lieu où ils se font, valent souvent de trois à quatre onces d'or, ou 240 et 320 francs.

à un négociant ou à un maquignon qu'à un voleur de grand chemin, et le cheval de luxe qu'il montait pouvait confirmer cette triple supposition.

Deux joueurs, en quelque endroit qu'ils se trouvent, sont toujours un agréable spectacle pour les Mexicains de toutes les classes, et, à mon grand déplaisir, les deux cavaliers firent mine de s'arrêter devant nous. Je restai immobile mes cartes à la main, et assez confus d'être surpris dans une occupation si étrangère à mes habitudes. Cependant, comme il n'y avait pas d'enjeu visible, je me flattais de garder les apparences du passe-temps le plus innocent; mais j'avais affaire à des juges experts en matière de faiblesse humaine.

— Joueriez-vous par hasard ce beau cheval bai-brun? me demanda, en me saluant, le cavalier à la veste d'indienne, et en accompagnant son salut d'un regard perçant.

— Précisément, répondis-je.

— En ce cas, vous jouez gros jeu, mon maître, reprit le cavalier, et si, comme je le crois, ce cheval est le vôtre, je vous souhaite une chance favorable; mais serait-il indiscret d'assister à votre partie?

— Je préférerais la finir comme je l'ai commencée; j'ai toujours remarqué que je joue avec plus de bonheur quand je n'ai pas de témoins.

Le cavalier trouva mes scrupules de joueur trop respectables pour ne pas se conformer à mes désirs, et, se tournant vers son compagnon :

— Aussi bien, dit-il à celui-ci, le temps nous presse; c'est ici que nous devons nous séparer; comptez que, si j'en ai le loisir, j'irai demain vous rejoindre au *fandango* (1) de Manantial, quoiqu'à dire vrai, si certains indices ne m'abusent, le vent du nord ne doive pas tarder à souffler.

— A demain donc, si c'est possible, répondit le Jarocho, et les deux cavaliers se séparèrent, le premier suivant le chemin direct, et le cavalier à la veste d'indienne prenant un sentier sur la gauche.

— Que diable le vent du nord peut-il avoir à faire avec le *fandango* d'un petit village? demandai-je machinalement à Cecilio.

— Le cavalier à la jaquette d'indienne craint peut-être de s'enrhumer, reprit Cecilio d'un air de fatuité satisfaite.

Après cette ingénieuse explication, nous reprîmes notre partie, un instant interrompue. Je retournai de nouveau deux cartes. L'une d'elles était la *sota de bastos* (2) : ce fut celle que choisit Cecilio. Cette fois, d'une main tremblante, je fis successivement glisser les cartes l'une sur l'autre; mon cœur battait, peut-être allais-je perdre un compagnon de cinq ans! Cecilio essuyait la sueur qui inondait son front. Tout à coup

(1) Nom d'une danse qui par extension désigne les fêtes des villages de la côte de Vera-Cruz.

(2) Valet de trèfle.

il poussa une exclamation qui retentit jusqu'au fond de mon ame : je venais de découvrir le valet de cœur.

— Vous avez perdu, monsieur, s'écria-t-il.

A ces mots, prononcés en bon français, je regardai Cecilio avec une muette surprise. Quant à lui, s'approchant fièrement de Storm, il se disposa à l'enfourcher.

— Halte-là! drôle, je n'ai pas joué la selle, m'écriai-je en l'arrêtant, et je lui ordonnai d'ôter la selle de Storm pour la mettre sur le dos du cheval orange. Cecilio exécuta l'ordre qui devait être le dernier qu'il recevait de son ancien maître, et je le regardai faire dans un douloureux silence. La double opération terminée, Cecilio monta sur le cheval qui n'était plus le mien. Je maudis alors ma folie, mais trop tard. Par fierté, cependant, je ne laissai rien percer du remords cuisant que j'éprouvais, et je demandai à Cecilio, pour dissimuler mon chagrin, comment il se faisait qu'il parlât français sans que je l'eusse su jusqu'alors.

— Je n'ai pas été cinq ans, reprit-il, derrière la chaise de votre seigneurie, lorsqu'elle dînait avec ses compatriotes, sans apprendre sa langue; mais, quant à le laisser paraître, je m'en serais bien gardé : votre seigneurie, dès-lors, aurait eu pour moi une foule de secrets.

Évidemment Cecilio était de la famille de ces valets rusés qui jouent un si grand rôle dans les romans picaresques de l'Espagne. Plus d'une fois il m'avait rappelé le personnage d'Ambrosio de Lamela dans *Gil Blas*. Sa physionomie ne m'avait pas trompé. Cependant, malgré l'impudence qu'il dévoilait pour la première fois, il semblait, au moment de me quitter, sous le coup d'une préoccupation pénible. Il était naturel, en effet, qu'il éprouvât quelque regret de se séparer ainsi d'un maître qui n'avait eu que des bontés pour lui. Ému par cette pensée, je retrouvai au fond du cœur une étincelle de l'affection que je lui avais vouée.

— Cecilio, mon ami, lui dis-je, ce cheval que tu m'as gagné, je te l'aurais sans doute donné dans quelques jours; est-ce de m'en dépouiller qui cause ton affliction?

Cecilio poussa un profond soupir.

— En effet, dit-il, je regrette de voir votre belle selle sur un si vilain cheval, et j'ai honte de ne pouvoir harnacher convenablement celui que je vous ai gagné. A ce propos, puisque votre seigneurie est en veine, lui agréerait-il de jouer aussi la selle?

C'en était trop. Outré de cette dernière ingratitude : — Prends garde, lui dis-je, en faisant mine d'armer mon pistolet, que je ne reprenne de force un cheval qu'un drôle comme toi n'est pas digne de monter.

Cecilio ne répondit à cette menace qu'en piquant des deux et en sifflant la chienne épagneule, qui jusque-là avait regardé avec un air d'in-

quiétude cette brusque séparation du maître et du cheval. Je la sifflai de mon côté. Ainsi mise en demeure d'établir pour la première fois une ligne de démarcation entre les deux affections dominantes de sa vie, la pauvre bête hésita. Elle rejoignit Storm d'une course rapide et revint bientôt vers moi les yeux humides et supplians. Les mouvemens convulsifs de son corps trahissaient son angoisse, et décelaient le combat qui se livrait en elle. Ses membres tremblèrent un instant, puis, poussant trois hurlemens douloureux, elle disparut loin de moi, dans la poussière que soulevait le galop de son compagnon bien-aimé : je restai seul. Le cœur partagé entre la rage et la douleur, je fus tenté un moment de me venger de ma déconvenue sur le malheureux cheval que le sort me laissait, mais ce ne fut qu'un court instant de faiblesse. J'avais appris, dans les traverses multipliées d'une vie d'aventures, la difficile vertu de la résignation; les phases diverses de cet épisode sentimental s'étaient accomplies en outre sous l'empire de circonstances si bouffonnes, que je finis par me jeter sur l'herbe en poussant un fol éclat de rire.

II.

Ma déconvenue avait changé mon itinéraire; il ne m'était plus possible de gagner ce jour-là Vera-Cruz, monté comme je l'étais; je résolus de passer la nuit à Manantial, petit village que je supposais à une lieue de là tout au plus. J'avais dès-lors du temps devant moi, et je ne pouvais mieux l'employer qu'à faire la sieste, à l'ombre des arbres, dans la verte solitude où je me trouvais. C'était une des parties les plus pittoresques des forêts qui s'étendent depuis Puente-Nacional jusqu'à Vergara. Au milieu de ces fourrés épais, d'étroits sentiers tracés par la hache courent dans diverses directions sous une voûte impénétrable; à côté de ces sentiers, une végétation luxuriante entrave partout les pas de l'homme, et livre à peine un passage aux bêtes fauves. De longues lianes se tordent, s'entrelacent et s'étreignent entre les troncs rapprochés des arbres. Au milieu des lataniers qui inclinent jusqu'à terre leurs palmes gigantesques et luisantes, le cocotier balance, sur son tronc élevé, ses larges éventails, et livre au souffle de la brise son collier de fruits verts; l'arbre à soie laisse échapper les flocons blancs de ses gousses entr'ouvertes. Sous l'ombre opaque que versent tous ces feuillages pressés, les arums étalent leurs coupes vernissées, et au-dessus comme au-dessous de ce dôme épais les gobéas suspendent les guirlandes multicolores de leurs campanules. Tel est l'aspect de ces bois, aspect que varient toutefois les diverses phases du jour. A l'heure de midi, cette végétation puissante se courbe sous les feux du soleil depuis les cimes les plus orgueilleuses du palmier jusqu'à l'humble

mousse qui en tapisse les racines. Une brise brûlante pénètre sous les fourrés et semble y arrêter le cours de la vie : les bêtes fauves, les oiseaux, les insectes, les plantes, tout se tait, tout dort sous ce souffle enflammé; mais quand le soleil ne dore plus que la pointe des arbres, quand les vapeurs se dégagent lentement de la terre pour retomber plus tard en rosée, ces forêts silencieuses ont un moment de vie prodigieux. Les perroquets, confondus dans le feuillage, font entendre un ramage assourdissant, les oiseaux retrouvent leur voix. Des myriades d'insectes bruissent sous les herbes, de sourds craquemens s'échappent des profondeurs jusqu'alors muettes, les plantes semblent secouer leur léthargique sommeil, et les palmiers darder leurs pointes plus aiguës. Une dernière transformation de la forêt commence avec la nuit : tous les ramages cessent l'un après l'autre, les tons de la verdure se confondent, une teinte transparente s'étend sur tous les objets. Le silence qui succède peu à peu aux bruits assourdissans de la soirée n'est plus celui des heures ardentes du jour. La nuit a ses mystérieuses harmonies, comme le crépuscule ses voix sonores. Le vent du soir frémit à travers les lianes tendues comme sur les cordes d'une harpe éolienne; les feuilles sèches frissonnent sous les anneaux d'un reptile; le *cenzontle*, le roi des oiseaux chanteurs d'Amérique, répète l'un après l'autre tous les bruits de la solitude, et le *cuitlacoche* (1), qui se balance sur une liane au-dessus des cascades, semble, en sifflant, s'enivrer du murmure des eaux.

J'avais subi, sans pouvoir y échapper, l'influence énervante de la chaleur, et je m'étais endormi sans nul souci de mon cheval. C'était une proie que le moindre voleur eût dédaignée, et je dois du reste reconnaître que, dans les parages où je me trouvais, la probité des habitans n'a jamais souffert d'atteinte. Il faisait encore grand jour quand je me réveillai; pourtant la brise commençait à tempérer déjà les feux de l'atmosphère. Déjà aussi, au-dessus des arbres qui m'avaient abrité, des essaims de perroquets avaient commencé leur tapage, et cette musique infernale était de nature à ébranler douloureusement les nerfs les moins délicats. L'impatience me prit, et, enfourchant avec une sourde rage la triste monture qui remplaçait mon excellent Storm, je m'élançai dans le sentier tracé qui devait me conduire à Manantial.

Au bout d'une demi-heure d'une marche lente et pénible, toujours poursuivi par la musique irritante des perroquets, j'aperçus un cavalier qui cheminait devant moi. Ce cavalier, vêtu comme l'un de ceux qui avaient un instant interrompu notre partie, semblait aussi agacé que je

(1) Le *cenzontle* et le *cuitlacoche* sont les deux types principaux de la classe des oiseaux moqueurs. Le *cenzontle* sait imiter tour à tour le sifflement du merle, le miaulement du chat sauvage, le cri de l'aigle et du faucon, le hurlement du *coyote*, le gémissement de la chouette et du hibou.

l'étais moi-même. Penché sur un côté de sa selle à la façon des Jarochos, il avançait lentement sous les détours ombreux de la route, gesticulant, levant le poing vers la voûte du ciel avec tous les symptômes d'une colère concentrée. Enchanté que le hasard m'envoyât un compagnon d'infortune, je crus devoir lui apporter le tribut de mes consolations : j'y réussis au-delà de mon espoir. A peine, à force de coups d'éperons, eus-je pu mettre mon cheval au niveau du sien, qu'une hilarité subite remplaça l'irritation à laquelle le Jarocho semblait en proie.

— Est-ce de moi, par hasard, que vous riez ainsi? lui demandai-je assez brusquement, car, mal disposé comme je l'étais, j'avais trouvé cette démonstration de gaieté plus qu'inconvenante.

— De vous, non, seigneur cavalier, répondit le Jarocho; mais vous m'excuserez si, à l'aspect de votre cheval, je fais trêve à mes habitudes ordinaires de courtoisie.

— Pourtant mon cheval n'est guère plus laid que l'*andante* (1) que vous montez, ce me semble, repris-je fort choqué de cette réponse.

— C'est possible, mais enfin il est plus laid : c'est une satisfaction que je n'aurais jamais espéré trouver, et dont je profite, ne vous déplaise.

Le cavalier se remit à rire de plus belle, et avec tant d'abandon que, la contagion me gagnant, je mêlai mes éclats de rire aux siens. Effrayés de ce bruit insolite, les perroquets criards se turent un instant au plus haut des arbres. Cependant, ce premier accès passé, nous continuâmes de front notre route, sans échanger d'autres paroles. Les perroquets avaient recommencé leur vacarme, et mes oreilles déchirées ainsi que mon amour-propre froissé me faisaient désirer la reprise de notre entretien, dût-il même dégénérer en querelle, comme une diversion nécessaire. Je pris le parti de me venger d'abord sur les oiseaux maudits que leur plumage confondait avec la verdure des arbres, et je tirai au hasard l'un de mes pistolets sur les branches entrelacées au-dessus de nos têtes. J'eus la satisfaction fort inespérée de voir un des perroquets tomber en se débattant à nos pieds. Le Jarocho me regarda d'un air d'étonnement inquiet.

— L'aviez-vous visé, par hasard? me demanda-t-il.

— Sans doute, lui répondis-je brusquement, et ceci doit vous prouver qu'il y a quelquefois du danger à railler les gens avant de les connaître.

A ces mots, le Jarocho arrêta son cheval, et, se campant assez fièrement le poing sur la hanche, tandis que de l'autre main il enfonçait son chapeau de paille sur sa tête, il s'écria :

— *Oigajte, ñor deconocio* (2), je suis d'une caste et d'un pays où la pa-

(1) Synonyme local de cheval.

(2) En bon espagnol, *Oiga usted, señor desconocido* (écoutez, seigneur inconnu). Ce peu de mots suffira pour donner une idée des altérations que subit la langue espagnole dans la bouche des Jarochos.

role est courte et la main prompte. Je n'ai pas eu l'intention de vous offenser; mais, si c'est une querelle que vous me cherchez, vous avez trouvé votre homme: malgré la disparité de nos armes, j'essaierai de faire de mon mieux.

Et fidèle à l'habitude de ses pareils, qui ne manquent jamais d'appeler la poésie au secours de leur valeur, il se mit à chanter d'une voix plus éclatante qu'harmonieuse le couplet suivant :

A ese mi competidor
Dile que llevo cortante
Que si tiene jierro y valor
Que se me pare delante (1).

Puis il dégagea sa lame affilée de l'anneau de cuir qui lui tenait lieu de fourreau et mit flamberge au vent.

Une rencontre au milieu des solitudes américaines, avec les oiseaux des bois pour uniques témoins, avait certes son côté chevaleresque; mais les chevaux que nous montions l'un et l'autre juraient si fort, par leur encolure décharnée et leur allure pacifique, avec nos dispositions belliqueuses, qu'au moment même de croiser le fer, nous ne pûmes, en nous toisant, garder notre sérieux. Le fou rire qui s'était déjà une fois emparé de nous nous reprit de plus belle. Je fus le premier cependant à retrouver mon sang-froid, et je me hâtai de dire au Jarocho qu'après sa protestation contre toute pensée d'offense à mon égard un duel entre nous n'avait plus de motif sérieux et ne pouvait s'expliquer que par des prétentions guerrières fort peu compatibles avec notre chétif équipement. Le Jarocho me tendit la main.

— Je suis fort aise de vous voir satisfait, reprit-il, car aussi bien j'ai une autre querelle à vider, et j'eusse manqué à un grave devoir en me battant avec vous avant d'avoir terminé l'affaire que je laisse en suspens.

Nous reprîmes notre marche après avoir échangé ces explications. Alors, pour donner une autre direction à l'entretien, me rappelant les dernières paroles des deux cavaliers qui s'étaient séparés à l'embranchement des deux chemins :

— Vous avez, à ce que j'ai ouï dire, un fandango demain à Manantial? demandai-je à mon compagnon.

— Oui, et au diable soit-il! J'avais promis à *ña* (2) Sacramenta un nœud de rubans rouges, et je reviens sans en avoir pu trouver le plus petit bout dans les environs. Tout à l'heure, quand vous m'avez rejoint,

(1) « Si je trouve un compétiteur, — je sais manier mon épée; — s'il a du fer ou du cœur, — il verra qu'elle est bien trempée. » Ces assonances peuvent traduire fidèlement l'espagnol.

(2) *Na*, abréviation de *doña*, usitée dans cette partie du Mexique.

je maudissais ma mauvaise étoile. Peut-être venez-vous aussi à Manantial pour assister au fandango?

— Oui, lui dis-je, mais c'est le hasard seul qui m'amène de ce côté, car je comptais, sans un contre-temps imprévu, coucher ce soir à Vera-Cruz.

— Vous ne vous repentirez pas, je l'espère, de ce contre-temps; il y aura une *foule pressée comme de la fumée, des alburs par monceaux* (1). Mais où descendrez-vous à Manantial? il n'y a pas d'auberge.

— Chez vous, parbleu! repris-je, puisque vous paraissez désirer que j'assiste à votre fandango.

Le Jarocho s'inclina en signe d'assentiment et se mit à me faire aussitôt une brillante énumération des plaisirs qui m'attendaient le lendemain. Mon hôte parlait encore quand déjà nous approchions de Manantial. La nuit était venue. Sous un ciel étincelant d'étoiles, au milieu d'épais massifs de verdure, quelques feux épars annonçaient de loin le village. Nous atteignîmes bientôt une petite clairière sur laquelle étaient disséminées quelques cabanes en bambous avec leurs toits de feuilles de palmiers : c'était Manantial. Aux sons monotones d'une mandoline, des femmes vêtues de robes blanches, des hommes au costume pittoresque préludaient en dansant aux divertissemens du lendemain, et de jeunes mères endormaient au bruit des chansons leurs enfans suspendus dans des hamacs de fil d'aloës. Nous entrâmes dans le cercle formé autour des danseurs. Des acclamations de bienvenue m'apprirent bientôt le nom de mon nouvel hôte.

—Ah! voilà *Calro* (2), s'écrièrent plusieurs voix comme à l'aspect d'une personne depuis long-temps attendue. Quelques hommes qui ne prenaient point part à la danse s'avancèrent amicalement vers mon compagnon; mais le Jarocho ne sembla répondre qu'indifféremment à ce bon accueil. Le froncement de ses sourcils indiquait une émotion péniblement contenue. Ses yeux étaient fixés sur le groupe des danseuses, et la direction de ses regards ne tarda pas à me désigner l'objet d'une si vive préoccupation. C'était une jeune et gracieuse fille qui semblait plutôt glisser que marcher sur le gazon. Un diadème de *cucuyos* (3) scintillait sur la tresse noire de ses cheveux. Mêlées aux fleurs odorantes du *suchil* (4), qui paraient sa noire chevelure, ces lueurs bleuâtres couronnaient son front d'une mystérieuse et charmante auréole.

(1) Ces hyperboles, toutes locales, reviennent fréquemment dans la conversation des Jarochos.

(2) *Calro* ou plutôt *Calros*, pour *Carlos*.

(3) Vers luisans. C'est une coiffure étrange que les femmes de Mexico n'ont pas dédaigné parfois d'emprunter aux Jarochas.

(4) Arbre sauvage commun dans les parties chaudes du Mexique, et dont les fleurs sont recherchées pour leur parfum.

Aux rayons de la lune, dont les pâles clartés argentaient le visage, les épaules nues et la robe blanche de Sacramenta, on l'eût prise pour une de ces fées nocturnes qui dansent au milieu des clairières, quand tout dort dans les forêts.

Le regard indifférent et presque dédaigneux que la jeune fille laissa tomber de côté sur le Jarocho, l'expression de colère jalouse qui se lisait clairement sur les traits de ce dernier, m'eurent bientôt révélé un de ces drames douloureux, une de ces luttes de la coquetterie et de l'amour qu'on retrouve partout sous le ciel. Calros ne paraissait pas cependant un de ces hommes accoutumés à voir dédaigner leurs hommages. Un air de distinction marquée faisait valoir la mâle beauté de sa physionomie. Le Jarocho attendit patiemment que la danse fût finie, et, fendant les groupes formés devant nous, il s'avança vers la jeune fille sans plus s'occuper de moi que si je n'avais eu, en fait d'hospitalité, que l'embarras du choix. Arrivé près d'elle, il mit pied à terre. J'étais trop éloigné pour saisir ses paroles; néanmoins, grace aux clartés qui, s'échappant d'une cabane voisine, tombaient à flots sur Calros et Sacramenta, je pus observer une pantomime suffisamment significative. Je ne doutai pas que Calros ne s'excusât au sujet du ruban rouge qu'il n'avait pu se procurer; mais il était clair pour moi qu'il plaidait sa cause avec un succès des plus médiocres. Un sourire moqueur se dessinait sur la figure de la jeune fille; ses grands yeux noirs semblaient exprimer une ironie si impitoyable, que le pauvre garçon parut complétement découragé. Le Jarocho l'écouta en caressant la poignée de corne de son *machete,* tandis qu'un nuage plus sombre encore couvrait de nouveau sa figure; puis, rappelant sans doute son orgueil, un instant dompté, il fit deux pas en arrière, et mit le pied à l'étrier pour s'éloigner. Cependant, avant de se remettre en selle, il jeta sur la jeune fille un dernier regard, mais un regard irrité. Sacramenta y répondit en secouant la tête par un mouvement tout empreint d'une grace provoquante; une des fleurs de *suchil* qui ornaient sa chevelure se détacha et vint rouler sur l'herbe près d'elle. Le Jarocho regarda avec indécision cette petite fleur qui s'était flétrie sur le front de celle qu'il aimait. La jeune fille parut d'abord ne pas prendre garde à l'hésitation de Calros; puis, tandis que ses deux mains assujétissaient de nouveau sa coiffure odorante, par un geste d'une coquetterie qu'eût enviée une femme de nos salons, elle montra du bout de son petit pied chaussé de satin bleu la fleur qui gisait sur l'herbe. Une joie ineffable vint rayonner sur la figure du Jarocho, qui se baissa vivement, ramassa tout heureux ce frêle gage d'espérance, et, s'élançant sur sa selle, se perdit bientôt dans l'ombre.

Il était évident que, dans l'excès de son bonheur, Calros ne pensait plus à moi. C'était naturel; mais il était naturel aussi que je ne voulusse

point passer la nuit à la belle étoile. Je me mis donc à la poursuite de l'hôte qui m'échappait.

— Hé! seigneur don Calros, lui criai-je de loin, vous oubliez, ce me semble, l'hospitalité que vous m'aviez si gracieusement offerte.

— Pardon, seigneur cavalier, me dit-il en s'arrêtant, mais vous ne croiriez peut-être pas qu'il m'arrive parfois d'être distrait?

— J'en suis convaincu, lui dis-je, et ne vous en veux nullement d'avoir oublié un étranger rencontré par hasard, et dont une impérieuse nécessité peut seule excuser l'indiscrétion.

— Dans notre pays, l'étranger est partout chez lui; mais l'hospitalité que je vous donnerai ne sera pas gratuite, car vous pourrez me la payer par un service ou par un conseil dont j'ai besoin.

— Volontiers, répondis-je, si c'est en mon pouvoir.

Nous nous acheminâmes vers la cabane du Jarocho, située à l'extrémité du village. C'était un *jacal*, comme la plus grande partie des maisons de Manantial. Un petit enclos, dans lequel erraient quelques chèvres, était attenant à l'habitation. Des bananiers chargés de leurs régimes savoureux étendaient sur le modeste jardin leurs larges feuilles balancées au souffle de la brise. La cabane même se divisait en trois pièces séparées par des nattes de jonc. Dans l'une de ces pièces, une vieille femme préparait le repas du soir devant un brasier dont les lueurs rougeâtres éclairaient seules la demeure du Jarocho. Cette femme était la mère de Calros. Pendant que nous dessellions nos chevaux, mon compagnon lui avait expliqué en quelques mots les circonstances de notre rencontre, et j'étais à peine introduit en qualité d'hôte, que le souper se trouva servi; il était frugalement composé de riz au lait, de bananes frites et de ces haricots rouges de Tierra-Caliente, qui jouissent dans tout le Mexique d'une réputation proverbiale. Le repas achevé, la vieille mère du Jarocho se retira en me souhaitant un paisible sommeil. Calros et moi, nous restâmes nonchalamment étendus sur nos couvertures près de la porte, restée ouverte, et nous laissâmes errer nos regards sur les savanes ombragées qui s'étendaient à perte de vue autour de l'habitation.

On veille tard dans les pays chauds : l'atmosphère embrasée que la brise de nuit ne tempère pas toujours, les piqûres des moustiques qui bourdonnent incessamment, écartent long-temps le sommeil. Près de nous, le vent du soir agitait seul les herbes de la savane, dont le frémissement se mêlait aux murmures d'un ruisseau voisin; mais plus loin les sons aigus des *vihuelas* (1), mêlés à des éclats de rires féminins, annonçaient que la veillée se prolongeait aussi. Le Jarocho gardait le silence, et, de mon côté, je me laissais aller à cette indolente contem-

(1) Espèce de petites guitares appelées aussi *javanas*.

plation qui est la vie de la zone tropicale. La voix du Jarocho me fit enfin souvenir que le moment était venu de payer l'hospitalité dont j'étais l'objet.

— Voyez-vous, me dit-il, cette brume blanche qui amortit le feu des étoiles? Ces vapeurs sont celles qui, à la fin des jours les plus chauds, s'élèvent des lacs, des ruisseaux et des chutes d'eau. Croyez-vous qu'il soit possible qu'à la voix de certaines créatures mortelles comme nous, cette brume uniforme, impalpable, étendue comme un voile transparent, se condense, se réunisse et nous offre l'image des amis qu'on a perdus ou des ennemis qu'on a tués?

— J'en doute, lui répondis-je étonné de ce préambule, et je croyais que ces superstitions appartenaient seulement à nos tristes pays septentrionaux, où les ames cependant ne devraient guère être tentées de revenir après la mort.

— Ici, reprit Calros d'un ton solennel, les esprits ne redoutent pas le séjour des vivans, ils aiment à hanter les bois et à se balancer sur les lianes fleuries; mais je vous vois sourire. Parlons d'autre chose. Avez-vous vu ce soir *ña* Sacramenta?

— Cette belle jeune fille au diadème de *cucuyos* et à la couronne de *suchil*?

— Elle-même; elle est bien belle, n'est-ce pas? Il y a six mois environ, dans un *fandango* auquel, par hasard, je n'assistais pas, une querelle s'engagea à son sujet. Il s'ensuivit mort d'homme; le meurtrier joua des éperons et se sauva. L'homme tué était mon parent : je fus désigné, selon l'usage, pour venger sa mort. Je ne puis pas dire que j'en fus fort affligé, car il aimait *ña* Sacramenta, et ceux qui l'aiment sont mes ennemis; j'acceptai néanmoins le devoir que m'imposait le point d'honneur. S'il n'eût fallu simplement que demander, l'épée à la main, compte du sang versé, je me serais hâté de m'acquitter de ce devoir, mais il fallait découvrir la trace soigneusement cachée du meurtrier et visiter pour cela tous les villages du littoral. Je compris alors que j'aimais Sacramenta plus que la vie, plus que l'honneur peut-être, et j'éloignais de jour en jour l'instant de me mettre en campagne. On peut connaître à des indices certains l'ouragan qui va souffler, on peut suivre pas à pas la piste invisible du jaguar, la trace d'un homme qui se cache; mais nul ne peut lire dans le cœur d'une femme. Vingt fois j'ai cru être aimé de Sacramenta, et vingt fois ses dédains ont fait entrer le doute dans mon ame; je n'osais donc pas m'éloigner sans savoir si elle se réjouirait de mon absence, ou si elle ferait des vœux pour mon retour. Aujourd'hui même encore l'incertitude me torture, et cependant un je ne sais quoi me dit d'espérer. Ce matin j'aurais pu partir, certain de voir mes vœux dédaignés; ce soir, j'oserais presque me flatter d'un fol espoir.

— Une simple fleur de *suchil* qu'on porte sur le cœur opère donc souvent bien des miracles? interrompis-je.

— Quoi! s'écria le Jarocho, auriez-vous le don de voir ce que nul n'a vu?

— Je n'ai vu que ce que chacun a pu voir comme moi; mais quand une femme donne à celui dont elle est aimée une fleur qu'elle a portée, elle sait que cette fleur doit dire à son amant d'espérer.

— Plaise à Dieu! s'écria vivement le Jarocho; pourtant, ajouta-t-il en soupirant, ce n'est pas le premier gage que j'aie ainsi reçu, et qui me dit que le lendemain ne viendra pas cette fois encore dissiper les illusions de la veille? Depuis le jour où *ña* Sacramenta est venue s'établir à Manantial, il y a de cela un an, ma vie s'est écoulée ainsi dans des alternatives de joie et de tristesse; cependant le mort n'est pas encore vengé. J'ai tâché de l'oublier; malheureusement d'autres y pensaient pour moi. Le défunt avait une vieille mère qui chaque jour me rappelait de quelle besogne j'étais chargé. Il y a huit jours, je la rencontrai. Je voulus l'éviter, car elle passe pour un peu sorcière, mais elle vint à moi et me dit : Les morts ont plus de mémoire que les vivans! Je lui demandai ce qu'elle voulait dire, quoique je le susse bien. — Vous le saurez ce soir, me répondit-elle. Le soir, en effet, continua Calros d'une voix altérée, j'étais comme aujourd'hui, seigneur cavalier, sur le seuil de cette porte, rêvant à des projets insensés, écoutant la voix des arbres et du vent; une brume blanche voilait le ciel comme à présent; tout à coup un nuage s'interposa entre mes yeux et les étoiles, ce nuage prit une forme humaine, c'était celle du défunt! Je le vis distinctement, debout devant moi; je fermai les yeux; quand je les rouvris, le nuage avait disparu. Vous comprenez maintenant pourquoi, seigneur cavalier, je vous ai demandé, à vous qui en votre qualité d'Européen devez être un savant, si les créatures humaines pouvaient évoquer les morts.

Les idées superstitieuses n'ont guère cours au Mexique; toutefois la race des Jarochos semble en avoir gardé le monopole. Les sorciers, les revenans, les talismans, les maléfices, jouent un grand rôle dans leurs traditions locales. Il me fut impossible de persuader à mon hôte que, dans la solitude, les imaginations ardentes se forgent mille chimères, et n'échappent pas toujours à de véritables hallucinations. Calros secouait la tête d'un air incrédule. Mes doutes sur la puissance évocatrice des sorciers ne réussirent qu'à modifier légèrement ses croyances.

— Je veux bien, me dit-il, que l'ombre de mon parent n'ait point été évoquée par un pouvoir humain; mais alors c'est Dieu même qui me l'a envoyée. Aussi mon parti est-il pris : je ne resterai pas à Manantial un jour au-delà de celui qui nous éclairera demain. Cependant c'est un rude effort que je fais en m'éloignant, car, à présent plus que ja-

mais, j'aurais voulu rester dans ce village, qui m'est moins cher parce que j'y suis né qu'à cause de celle qui l'habite.

— N'y aurait-il pas quelque moyen de concilier votre devoir avec votre amour?

— Il y en aurait bien un qui consisterait à trouver un ami dévoué à qui je déléguerais mes pouvoirs; un hôte fait partie de la famille, et, en cette qualité, seigneur cavalier, vous pourriez me remplacer, vous mettre en quête du meurtrier que je poursuis, et qui ne saurait vous refuser la revanche que vous lui demanderiez les armes à la main.

— Ce serait, en effet, une mission bien glorieuse, mais je craindrais beaucoup de me trouver au-dessous d'une pareille tâche, répondis-je modestement; tout ce que je pourrais vous promettre serait de vous accompagner dans vos recherches et de vous aider au besoin.

— C'est une offre que je ne refuse pas, répondit Calros; nous partirons donc après-demain matin.

Ce point délicat une fois réglé à notre mutuelle satisfaction, et surtout à la mienne, nous songeâmes à passer la nuit le plus commodément possible. Nous nous étendîmes sous le hangar qui servait de péristyle à la cabane. Une brise fraîche commençait à dissiper la chaleur du jour, les cigales se taisaient sous l'herbe, et, dans les savanes, les troupeaux aspiraient, en mugissant, la fraîcheur de la nuit. Bercé par le murmure des feuilles, je prêtai quelque temps l'oreille aux bruits nocturnes des bois, et je ne tardai pas à m'endormir. Bientôt des songes confus représentèrent à ma mémoire tous les événemens de la journée, et je finis par rêver que je rapportais à doña Sacramenta la tête du meurtrier que j'avais vaillamment tué en combat singulier.

III.

De toutes les castes de la famille mexicaine, il n'en est point peut-être de plus curieuse à étudier que celle des Jarochos. J'ai dit qu'on désignait sous ce nom les paysans du littoral de Vera-Cruz. Leur costume ne ressemble en rien à celui des autres habitans des campagnes, et présente quelque analogie avec le costume andalou. L'opinion générale est qu'ils descendent directement des gitanos d'Andalousie, et leurs goûts d'indépendance, leur prédilection marquée pour les bois et les lieux déserts, leurs idées superstitieuses, leurs penchans cruels, confirment de tous points cette supposition. Comme leur costume, leur dialecte n'appartient qu'à eux : étrange assemblage des termes les plus choisis du plus pur castillan et des locutions populaires les plus triviales défigurés par une prononciation vicieuse, ce dialecte ne peut être

compris, même de ceux qui savent l'espagnol, sans des études toutes particulières. Bien que portés par leur esprit querelleur vers les hasards de la mer et des combats, les Jarochos sont trop jaloux de leur indépendance pour se soumettre volontiers à la discipline d'un camp ou d'un vaisseau. C'est encore ce besoin effréné d'indépendance qui leur fait mépriser l'existence modeste et sédentaire du laboureur. La vie errante du pâtre ou du maquignon est celle qu'ils préfèrent, et le *machete* joue un rôle essentiel dans tous leurs délassemens. Le Jarocho se priverait du plus indispensable vêtement plutôt que du sabre droit, affilé, luisant, qu'il porte à sa ceinture, toujours sans fourreau, et dont il prend plus de soin que de sa propre personne. Ce sabre est plus souvent d'ailleurs dans la main du Jarocho que sur sa hanche. Un point d'honneur futile, le pari le plus insignifiant, tout est prétexte pour ces gitanos du Mexique à des jeux sanglans qui entraînent parfois une longue suite de combats implacables, quand, au lieu de se contenter du premier sang, un des deux antagonistes a donné à son adversaire un coup mortel. Quelques qualités rachètent pourtant les défauts de ces hommes indomptables. Le Jarocho est sobre, franc, loyal et hospitalier envers les *blancs* (il appelle ainsi les gens d'une classe plus élevée); il a le vol en horreur; il aime le sol où il est né; étranger à tout instinct cupide, il vit content de peu au milieu d'un pays fertile, où trois moissons couvrent chaque année les champs qu'il ensemence sans les cultiver. Le jeu, la musique, la danse, la poésie, car tout Jarocho est quelque peu improvisateur, se partagent avec l'amour presque tous les instans de cette existence heureuse et facile. L'extérieur du Jarocho porte d'ailleurs un cachet de distinction qui convient à de pareils goûts. L'habitant des campagnes de Vera-Cruz est en général robuste et bien fait. Il a la maigreur nerveuse des races d'élite, et la nature a jeté sur toute sa personne un prestige d'élégance en harmonie avec ce culte chevaleresque voué par le Jarocho à trois objets : son cheval, son épée et sa maîtresse.

Sept ans avant l'époque de mon passage à Manantial et quelque temps après mon arrivée au Mexique, je m'étais déjà trouvé en contact momentané avec cette classe d'hommes; mais, peu familiarisé avec la langue espagnole, je n'avais pu absolument rien comprendre au bizarre dialecte des Jarochos. Ma dernière mésaventure avait cela de bon, qu'elle me jetait de nouveau au milieu de cette caste exceptionnelle, après un séjour au Mexique qui m'avait suffisamment préparé à l'étudier.

Le lendemain matin, quand je m'éveillai, au moment où le soleil commençait à verser une insupportable chaleur, mon hôte était déjà debout; la mise élégante et presque recherchée qui avait remplacé son costume de voyageur me rappela que le jour qui se levait était un jour

de fête pour Manantial. Une torsade de perles de Venise, rehaussée de distance en distance de petits miroirs, entourait la forme de son chapeau; sa chemise de fine batiste était ornée de riches broderies; les boutons de sa *calzonera* de velours se composaient, à la ceinture, de piastres fortes, et, le long des jambes, de réaux et demi-réaux; ses pieds étaient chaussés de brodequins de cordouan, dont les tiges s'arrondissaient au-dessus de la cheville en éventails brodés. Enfin, son *cortante* (1), fourbi avec plus de soin encore, étincelait suspendu à sa ceinture de soie écarlate, et des houppes de soie de la même couleur en ornaient la poignée de corne. Dans cet équipage aussi galant que fièrement porté, le Jarocho avait un air de raffiné dont j'augurai très bien pour ses affaires de cœur.

Cependant, malgré le contentement intérieur qui rayonnait sur son visage, Calros relevait parfois d'un air soucieux les crocs de sa moustache. Une arrière-pensée pénible semblait mêler quelque amertume à sa joie. Je lui demandai la cause de sa préoccupation.

— Ah! si vous vouliez, me répondit-il en soupirant, prendre sur vous la vengeance dont je suis chargé, je serais délivré d'un souci qui va m'obséder plus péniblement encore au milieu des plaisirs de ce jour.

— Quoi! votre serment vous empêchera-t-il de boire, de chanter ou de jouer?

— Non; il m'empêchera de me battre, et qu'est-ce qu'un fandango sans quelque bonne petite querelle qui en relève la saveur? Mais bah! on ne peut avoir tous les plaisirs à la fois. Je chanterai plus fort, je jouerai davantage, et je boirai d'autant pour me calmer.

Je doutais fort de la vertu calmante des cartes et de l'eau-de-vie de Catalogne, mais j'affectai de croire pleinement à l'efficacité du remède, d'abord pour être agréable à mon hôte, ensuite pour le détourner de faire encore une fois, dans l'intérêt de sa vengeance, appel à ma bravoure.

Comme le Jarocho, Manantial avait aussi pris un costume de fête. Un mouvement inusité régnait dans tout le village. Sur le seuil des cabanes apparaissaient de temps à autre des femmes qui étalaient coquettement, aux feux du soleil, parmi des flots de mousseline et de dentelles, l'or et le corail, si chers aux beautés basanées des pays méridionaux. Sur la clairière, on disposait une espèce d'estrade destinée aux danseuses; on improvisait des boutiques d'eau fraîche, de *tepache* et d'eau-de-vie catalane; on dressait des tables de jeu; quelques heures encore, et les Jarochos des villages voisins allaient arriver de tous côtés. Le soleil versait à flots une éblouissante ardeur. L'ombre des palmiers, déjà moins per-

(1) *Cortante* (coupant) est le synonyme local de *machete*, comme *andante* (allant) est le synonyme de cheval.

pendiculaire, marquait deux heures après midi. Des cavaliers arrivaient en foule, mettaient pied à terre et attachaient aux troncs des arbres, aux pilastres de bois des maisons, leurs montures aux flancs fumans. Ce fut bientôt un pêle-mêle confus d'hommes et de chevaux; les hennissemens, les cris, les éclats de rire et les préludes des guitares résonnaient de tous côtés. Des cercles se formaient suivant les goûts de chacun autour des tables de jeu, des *ventorrillos* (1) ou de l'estrade réservée aux danseuses. Ce fut près de ce dernier groupe que je m'établis en observateur. C'était le centre où les passions les plus fougueuses allaient se développer dans toute leur effervescence.

L'estrade, élevée à quelques pouces du sol, n'attendait plus que les danseuses, qui devaient seules y figurer, car par suite d'un usage bizarre, commun à tous les villages de la côte de Vera-Cruz, les hommes restent spectateurs des danses que les femmes exécutent entre elles. Un Jarocho s'assit par terre près de l'estrade, croisa les jambes et commença de râcler d'une main vigoureuse les cordes de sa mandoline. Huit ou dix danseuses s'empressèrent de répondre à cet appel, firent un tour sur le parquet et commencèrent à danser. Assez monotone d'abord, la danse s'anima peu à peu, à mesure que les femmes répondaient aux couplets que chantait le musicien par d'autres couplets. J'admirai l'agilité et la grace avec lesquelles plusieurs de ces femmes portaient, en dansant, un verre plein d'eau sur la tête sans en répandre une goutte, ou détachaient, sans faire usage de leurs mains, les nœuds compliqués formés autour de leurs pieds par une ceinture de soie (2). Toutefois, bien que ces prouesses chorégraphiques soulevassent de légitimes applaudissemens, les passions des assistans semblaient encore sommeiller. Les rires, les reparties piquantes et les jurons avaient accompagné seuls jusqu'alors les libations d'eau-de-vie relevée d'écorces d'orange qui se faisaient à la ronde. La première danse, assez froidement accueillie, une fois terminée, la guitare préluda à un nouveau *son* (3) : c'était la danse appelée *petenera.*

Cette fois encore, l'estrade fut bientôt remplie, et, parmi les femmes qui s'avançaient, je reconnus, à sa gracieuse tournure, à sa provoquante beauté, doña Sacramenta, celle que mon hôte appelait, dans son langage fleuri, *son ange humain bien-aimé* (4). Un jupon de mousseline transparente ceignait ses hanches. Ses bras arrondis et dorés plutôt que hâlés par le soleil sortaient des broderies et des dentelles de sa chemise de batiste. Une gorgerette semblable à celle des Arlésiennes

(1) On appelle *ventorrillo*, sur la côte de Vera-Cruz, une cantine où se débitent l'eau-de-vie, le *tepache* (liqueur fermentée de l'ananas) et d'autres boissons fortes.

(2) On appelle cette danse *bamba.*

(3) Terme local qui s'applique à toute espèce d'air de danse.

(4) *Querido angel humanal,* expression consacrée et familière parmi les Jarochos.

couvrait, sans presque les cacher, les contours de ses épaules; ses pieds étaient chaussés de bas de soie à jour et de souliers de satin, la tresse de ses cheveux entourait de noirs replis un peigne d'écaille rehaussé d'or massif. Ses paupières, baissées sous les regards de feu qui de toutes parts se dirigeaient sur la bien-aimée de Calros, dessinaient sur ses joues d'un blanc mat l'ombre de ses longs cils. Ce n'était plus la chaste et calme beauté que j'avais admirée la veille aux rayons de la lune; c'était, aux feux du soleil, la femme de la zone torride dans tout son enivrant éclat.

Dès ce moment, à l'excitation produite par des libations multipliées, et qui grandissait à chaque moment sous l'ardeur dévorante du ciel, vint se joindre parmi les spectateurs une excitation d'une nature toute différente, et plus terrible encore.

— Ah! disait à côté de moi un Jarocho dont les cheveux commençaient à grisonner, au dernier fandango de Malibran (1), Quilimaco a perdu une de ses oreilles, et Juan de Dios le bout du nez pour une belle qui ne valait pas une seule boucle des cheveux de celle-ci.

— Patience, *tio* (2), répondit un autre, la belle Sacramenta doit avoir plus d'un attentif dans ce village, et je vous prédis qu'avant ce soir, elle aura fait danser le *machete* et la *chamarra* (3) de deux au moins d'entre nous.

J'écoutais ce dialogue sans trop le comprendre; les événemens devaient me l'expliquer. Deux partis, deux groupes s'étaient spontanément formés autour de l'estrade des danseuses. Dans le premier, un Jarocho, aussi somptueusement vêtu que Calros, semblait, à en juger par son attitude arrogante, exercer un ascendant marqué. Au milieu du camp opposé, mon hôte paraissait aussi être entouré de ses adhérens. Il était facile de pressentir qu'à la fin de ce jour les assistans ne se sépareraient pas mécontens, comme il arrive après une fête qu'aucune querelle sanglante n'est venue troubler. Animés par l'espoir de quelque collision, les musiciens râclaient leur guitare avec un redoublement d'ardeur; un souffle de discorde planait dans l'air. Au moment où, après le tour d'usage, les danseuses commencèrent à se mettre en mouvement, les chanteurs entonnèrent d'une voix nasillarde un couplet dont les paroles n'avaient aucun rapport avec les circonstances présentes : c'étaient quelques proverbes vulgaires mis en vers, dépourvus presque de sens, mais remarquables par une obscénité que pouvait seule faire pardonner la naïveté de cette poésie sauvage. Je vins alors me placer près de mon hôte, dont l'œil suivait avec une attention jalouse tous les mouvemens

(1) Petit village à trois lieues de Vera-Cruz.

(2) Le mot *tio* (oncle) désigne en style familier, comme le mot *père* en français, un homme âgé.

(3) Ceinture.

de Sacramenta, et je remarquai que la danseuse ne lui accordait pas même un regard en retour de ses œillades passionnées.

— Vous le voyez, me dit-il à voix basse; espérer hier, désespérer aujourd'hui, tel est mon sort; aussi nous partirons demain.

Ces derniers mots trahissaient une douleur si poignante, que je maudis de bon cœur l'impitoyable coquetterie de celle qui se jouait ainsi de l'amour de Calros.

— Ah! reprit-il, elle ne m'a pas pardonné ce maudit nœud de rubans rouges que je n'ai pu me procurer.

En ce moment, son antagoniste s'avança vers l'estrade, et, se découvrant, il passa son chapeau à Sacramenta avec une courtoisie pleine d'aisance. Celle-ci le reçut le sourire aux lèvres et le mit sur sa tête, sans interrompre en rien les évolutions commandées par la danse. La figure de Calros resta impassible; il se contenta de faire à l'un de ses partisans un geste presque imperceptible. Celui-ci, s'avançant à son tour, présenta également son chapeau à la danseuse. La courtoisie exigeait qu'en pareil cas la femme ne montrât de préférence pour aucun des deux hommes; elle continua donc de danser en tenant les deux chapeaux à la main. L'avantage de voir son chapeau rester sur la tête de la danseuse devait appartenir au troisième galant qui saisirait l'occasion; comme je m'y attendais, ce fut Calros qui en profita. Les deux antagonistes échangèrent aussitôt un regard de défi; puis, le premier en date, détachant sa ceinture de crêpe de Chine, vint la suspendre en écharpe aux épaules nues de Sacramenta, et la disposa de façon à former à son côté une large rosette écarlate.

Les guitares, râclées avec plus d'ardeur, semblaient résonner comme des clairons; les voix des chanteurs s'élevaient aussi. Tandis que les hommes échangeaient des regards de satisfaction évidente, les femmes chuchotaient entre elles, et semblaient envier les hommages rendus à Sacramenta. La jeune fille dansait toujours; son teint s'était coloré d'une vive rougeur qui prêtait plus d'éclat encore à ses yeux noirs. Cependant une vague appréhension soulevait son sein. Heureuse et tremblante à la fois, elle n'osait tourner ses regards vers celui pour qui son cœur ressentait une secrète inquiétude. Aussi, en dépit du masque impassible que le décorum infligeait au visage de Calros, le tressaillement soudain de ses muscles trahissait-il toutes les tortures de la jalousie.

— Courage! lui dis-je tout bas, n'avez-vous plus sur votre cœur la fleur du *suchil?*

Calros releva la tête, comme si ce souvenir lui rendait de la confiance; il détacha son *machete,* et alla le suspendre, près de l'écharpe écarlate, sur les épaules de Sacramenta. Ainsi s'accomplissait la prédiction dont j'avais en vain cherché d'abord à deviner le sens : Sacramenta dansait avec le *machete* et la *chamarra* de deux de ses prétendans. C'était un bi-

zarre coup d'œil que cette lame étincelant au soleil sur la mousseline de la robe près des épaules nues et au-dessus du sein palpitant de la jeune fille, dont les tresses se déroulèrent bientôt sous le poids de sa singulière coiffure. La foule se taisait; il y avait parmi elle une anxiété semblable à celle qui règne dans un cirque de taureaux quand le sang a mouillé l'arène. Tout à coup une voix mâle, imposante, s'écria près de l'orchestre : *Bomba* (1)! Les chants cessèrent aussitôt, les cordes seules des instrumens vibrèrent aigrement; cette voix était celle du rival de Calros, qui chanta les vers suivans :

De tu voluntad confio,
Pero fiel te he de advertir
Que si erej la vida mia,
No me dej en que sentir,
Si me quierej alma mia (2).

Les adhérens du Jarocho répétèrent en chœur le dernier vers. Frappant alors avec force sur le bois de la guitare de l'un des musiciens, Calros s'écria d'une voix retentissante : *Letra,* et il reprit le dernier vers répété par le chœur comme début d'un nouveau couplet :

Si me quierej, alma mia,
No quieraj otro conmigo.
Que si compartej tu amor,
No quiero amor compartido.
Hay en compaña un traidor (3).

Ce fut au tour des amis de Calros de répéter en chœur :

Hay en campaña un traidor.

A mesure que le moment approchait où les passions contenues des deux rivaux allaient faire explosion, les figures, par une affectation de courtoisie chevaleresque, se couvraient d'un masque de tranquillité trompeuse.

Rentré dans le groupe qui lui était dévoué, pendant le dernier couplet qu'avait chanté Calros, son rival s'avança de nouveau au-delà du cercle et reprit :

Le diraj a ese tu amante,
A ese mi competidor,

(1) Exclamation usitée pour réclamer le silence au moment d'un toast. On y répond par une autre exclamation, *letra.*

(2) « J'ai confiance en ta tendresse, — mais je dois te le dire : — si tu es ma vie, — ne me donne pas de chagrin; — ne m'en donne pas si tu m'aimes, ô mon ame! »

(3) « Si tu m'aimes, ô mon ame, — n'aime personne avec moi. — Que si tu partages ton amour, — je dédaigne un amour partagé! — Il y a un traître en campagne. »

Que si trae jierro y valor
Que se me pare delante (1).

Calros reprit avec un calme sourire en donnant la réplique :

Que se me pare delante,
Este traidor, falso amigo.
Dile, mi vida, al tunante
Que el valor anda conmigo (2).

Soit qu'elle cédât à la fatigue d'une danse prolongée pendant toute la durée de cette pastorale héroïque, soit que l'émotion générale qui se manifesta au dernier couplet chanté par son adorateur l'accablât, Sacramenta cessa de danser et revint à sa place; les autres danseuses l'imitèrent. Instruits par l'expérience à ne pas attendre le commencement de la mêlée, dont leurs instrumens sont souvent les premières victimes, les musiciens se retirèrent précipitamment à l'écart. Quelques prescriptions du cérémonial habituel restaient encore à remplir; les prétendans avaient à racheter les gages dont ils avaient paré la danseuse. L'usage fixe ce rachat à un demi-réal. Les deux rivaux s'avancèrent l'un après l'autre, et remplirent de pièces de monnaie d'argent les deux mains de Sacramenta. Tandis qu'elle recevait, au milieu du murmure flatteur excité par la prodigalité des deux Jarochos, une offrande à laquelle elle ne pouvait, sans grossièreté, se soustraire, ses deux petites mains étendues tremblaient involontairement, et ses lèvres pâlies essayaient, mais en vain, de sourire. Calros cherchait aussi vainement dans ses yeux un regard d'encouragement. Pâle et muette, embellie par une émotion qu'elle ne pouvait dissimuler, la jeune fille cachait toujours avec le même soin, sous ses longues paupières baissées vers la terre, la préférence qu'elle ressentait sans doute en secret pour l'un des deux rivaux. Le *machete* allait décider la question, et les plaisirs de la fête allaient être complets pour mon hôte en dépit de ses sages résolutions, quand une femme, fendant la foule, vint lui rappeler le serment qu'il allait violer. C'était la mère de celui dont il devait venger la mort.

— C'est une honte, *ñor* don Calros, s'écria la vieille femme, d'accepter ainsi au préjudice de votre parole une querelle sans motif, tandis qu'un de vos parens traîtreusement tué n'a pas encore été vengé.

(1) « Tu lui diras, à ton amant, — à ce rival, — que, s'il a du fer et du cœur, — il se mette face à face avec moi. »

(2) « Qu'il se mette face à face avec moi, — ce traître, ce faux ami. — Dis-lui, ô ma vie, à ce vagabond — que la valeur marche avec moi. » On remarquera que j'ai conservé dans le texte de ces couplets l'orthographe particulière aux Jarochos.

Le Jarocho avait accueilli avec un air d'évidente contrariété cette intervention intempestive : aussi fit-il tous ses efforts pour conjurer l'interdiction qui allait clouer son *machete* à son côté; mais la vieille, se bornant à rappeler l'engagement sacré pris par le Jarocho, opposait à toutes ses raisons une réponse invariable.

— Eh! mon Dieu! *ña* Josefita, dit enfin Calros d'un air de bonhomie, vous faites là beaucoup de bruit pour rien, et vous méconnaissez mes bonnes intentions, car c'est dans l'intérêt du défunt que j'agis ainsi; pour porter des coups plus sûrs à son meurtrier, n'est-il pas indispensable que je m'exerce la main? Et c'est vous qui vous y opposez!

— Et si un revers fait tomber cette main sur le sol, reprit la vieille avec un air de triomphe, qui vengera mon fils?

— Ah! ceci est sans réplique, répondit Calros mis hors de garde par cet argument; mais c'est égal, les femmes embrouillent toujours les affaires. Alors, qu'on me remplace, continua-t-il d'un air de mauvaise humeur, si mon adversaire y consent toutefois.

L'adversaire s'inclina, et, le chapeau sur l'oreille, le poing sur le manche de son *machete*, la jambe droite en avant, il s'écria avec une majestueuse condescendance :

— Qu'est-ce que je veux, moi, dans tout ceci? ne pas laisser dire que ceux de Manantial ont ouvert un fandango sans le fermer convenablement, sans en faire à nos visiteurs les honneurs, comme cela se doit. Or, continua-t-il en clignant l'œil avec un redoublement de fatuité, si je ne puis me battre pour les doux yeux de *ña* Sacramenta, j'accepterai quiconque voudra jouer, au premier sang, une bouteille d'eau-de-vie de Catalogne.

Des applaudissemens interrompirent l'orateur, qui, se balançant sur les hanches avec une superbe assurance, reprit tout aussitôt :

— Je dois dire seulement qu'ayant, il n'y a pas une heure, laissé mon dernier réal sur l'as de cœur, je suis dans l'impossibilité de payer et dans l'obligation de vaincre. Qu'on me désigne ma victime.

Cette péroraison fanfaronne, tout-à-fait digne d'un vrai Jarocho, porta l'enthousiasme à son comble parmi les assistans. Quant à l'orateur, laissant tomber sur Calros qui se rongeait les poings un regard de suprême impertinence, il se berçait doucement dans son triomphe.

— Allons, don Calros, vous ne manquez pas sans doute d'amis qui voudront vous remplacer? reprit-il.

Au premier mouvement d'enthousiasme avait succédé un profond silence. La perspective de payer de sa personne et surtout de sa bourse ne paraissait bien vivement sourire à aucun des assistans, et je n'étais pas sans une certaine appréhension moi-même que mon hôte n'en re-

vînt à son idée fixe de me prendre pour suppléant. Heureusement un incident inattendu vint sauver l'honneur de la population de Manantial.

Par la route que j'avais suivie la veille, un étranger s'avançait vers les assistans au pas le plus rapide d'un cheval qui avait, comme tous ceux de Tierra-Caliente, le cou allongé et une allure des plus pacifiques. Tous les yeux se fixèrent sur le nouveau venu, qui paraissait étranger au village, et dans lequel je reconnus seul le Jarocho qui avait interrompu ma partie avec Cecilio. Satisfait d'avoir arraché quelques courbettes à sa paisible monture, l'étranger mit pied à terre et l'attacha, sans proférer une parole, à l'un des pilastres de bois d'une maison voisine; puis, toujours silencieux, il revint près de l'estrade, tira son *machete*, à la poignée duquel flottait un nœud de rubans rouges, s'en servit pour tracer un rond sur le sable, et le cloua par la pointe dans le centre de cette circonférence.

Un silence profond accueillit cette étrange visite. Quant à moi, il me semblait assister, au milieu de ces mœurs chevaleresques, à quelque épisode d'un chant de l'Arioste. Cette épée enfoncée en terre était l'arrogant défi d'un seul homme à une population tout entière. L'antagoniste réclamé par le rival de Calros se présentait aussi à propos qu'il pouvait le désirer. Tous les yeux cherchèrent le rodomont mis en demeure cette fois de justifier sa fanfaronnade; mais celui-ci, trouvant sans doute son nouvel adversaire trop redoutable, s'était éclipsé au moment où l'attention de tous les spectateurs était absorbée par cet incident imprévu. L'étranger, qui paraissait un de ces paladins dont un vœu enchaînait la langue, s'avança, aussi fièrement qu'il était arrivé, vers l'un des *ventorrillos*, et, frappant rudement avec une piastre forte sur les planches qui tremblèrent sous la commotion, se fit servir par geste un large verre d'eau-de-vie, donna la piastre en échange, puis porta le verre à sa bouche; mais, en homme qui dédaigne d'exciter son courage à l'aide de spiritueux, il ne fit que tremper ses lèvres dans la liqueur et jeta le contenu du verre par-dessus son épaule. Dans les idées reçues parmi les Jarochos, on ne pouvait faire plus magnifiquement les choses. Certain alors d'avoir fait son entrée dans les règles, le nouveau venu promena sur tous les assistans un regard fier et tranquille. Il attendait.

Tous les habitans de Manantial regardaient l'étranger avec admiration, mais aucun ne semblait plus impatient que mon ami Calros de se mesurer avec ce brillant champion. C'était, on s'en souvient, faute d'un nœud écarlate qu'il avait encouru, la veille, la disgrace de Sacramenta. Or, à la poignée du *machete* de l'inconnu flottaient des rubans du plus beau pourpre. Le combat qui se livra à cette vue dans l'ame de Calros

ne fut pas de longue durée. Après quelques secondes de réflexion, il se pencha vers moi.

— Vive Dieu! me dit-il à voix basse, au diable soit la vieille! Sacramenta aura ces rubans écarlates.

Puis, se levant vivement, il alla planter son *machete* à côté de celui de l'inconnu. Le défi était accepté. L'étranger porta courtoisement la main à son chapeau, et, après avoir un instant considéré l'adversaire qui répondait à son défi, il jeta un regard rapide sur le groupe des femmes, comme s'il cherchait celle à laquelle il voulait offrir l'hommage de sa valeur. Il eut bientôt distingué la belle Sacramenta, et, s'avançant vers elle avec une remarquable aisance :

— Les fandangos de Medellin, dit-il, ont perdu tout leur attrait, depuis que *ña* Sacramenta n'est plus là pour les embellir. Puis-je me flatter qu'elle ne les a pas oubliés, non plus qu'un de ses *apasionados* les plus fervens?

Au moment où la jeune fille ouvrait la bouche pour répondre, Calros, dont la jalousie inquiète était en éveil, s'approcha à son tour de l'étranger, et prenant la parole :

— Pardon, seigneur cavalier, dit-il; mais j'ai un goût particulier pour les rubans rouges : vous agréerait-il de faire de ceux qui ornent votre *machete* le prix du premier sang?

— Volontiers, répondit l'étranger; j'allais oser en offrir l'hommage à doña Sacramenta comme quelque chose de bien indigne, mais qui doit acquérir désormais un certain prix, puisque ce sera celui du sang versé pour elle.

Après cette réponse accompagnée d'un gracieux sourire, il ôta son chapeau qu'il tint à la main, et, la tête découverte, il alla reprendre son *machete* à l'endroit où il l'avait planté. Calros se découvrit également et prit le sien. Un combat de courtoisie s'engagea préalablement entre les deux champions dont aucun ne voulait se couvrir le premier : après bien des façons, les deux Jarochos terminèrent le débat en remettant le chapeau sur leur tête l'un et l'autre en même temps. Alors le plus âgé des assistans se chargea de choisir le terrain et de partager le soleil. Cela fait, les deux combattans se mirent en face l'un de l'autre; les hommes les entourèrent, et tous deux n'attendirent plus que le signal. Certes, si l'étranger était aussi adroit qu'il paraissait brave et bien appris, ce devait être un ennemi redoutable; j'étais inquiet pour Calros du résultat de cette rencontre, dont l'issue pouvait être fatale à sa réputation comme à ses affaires de cœur. Le signal fut donné au milieu d'un silence si profond, qu'on entendait, malgré la foule, le faible souffle du vent bruire dans le feuillage.

Les deux adversaires commencèrent par se porter mutuellement

des coups furieux qui faisaient craindre plutôt un combat à mort qu'une lutte au premier sang; mais chaque fois un bond soudain prévenait, aux applaudissemens de tous, le dénouement qu'on redoutait (1). Tantôt les fers coupaient l'air avec un sifflement lugubre, tantôt ils retentissaient frappés l'un contre l'autre avec un cliquetis aigu. Cependant il était évident que l'étranger en voulait plus à l'honneur de son antagoniste qu'à sa vie; or, dans ces combats de gladiateurs, le point d'honneur consiste à sauvegarder la main; une main blessée est une tache ineffaçable pour la réputation du ferrailleur le plus renommé. La perte de la vie n'est rien auprès d'un pareil affront. Malheureusement pour Calros, les rubans rouges flottant à la poignée du *machete* de son adversaire garantissaient celui-ci plus sûrement que n'aurait fait une garde d'acier. C'était pour orner de ces rubans les noirs cheveux de Sacramenta que Calros exposait sa vie, c'était pour les garder sans souillure que le Jarocho se défendait. Les combattans avaient, en rompant alternativement, parcouru un espace de terrain considérable. La foule tumultueuse des spectateurs ondulait en tous sens suivant que les deux adversaires se déplaçaient eux-mêmes. Aucun d'eux n'était encore atteint, quand le fer de l'étranger, relevant celui de Calros, glissa en sifflant le long de la lame. Une seconde de plus, et les doigts tranchés de mon hôte allaient laisser échapper le *machete;* mais une rude parade fit dévier à temps la dague menaçante, et le bras seul de Calros, atteint au-dessus du poignet, laissa jaillir un filet de sang. Au même instant, une tache rouge empourpra sur l'épaule la chemise de l'inconnu. Les deux fers s'abaissèrent à la fois; le combat était terminé sans qu'il me fût possible de décider qui des deux champions avait été le premier blessé; mais le coup d'œil rapide et exercé des témoins de ce duel avait déjà tranché la question. L'étranger n'essaya pas d'en appeler de leur jugement, et, détachant les nœuds de soie qui jusqu'alors avaient orné son *machete*, il les présenta sur la pointe de son arme à son adversaire; c'était s'avouer vaincu. Ce dernier acte de courtoisie acheva de lui gagner tous les cœurs, et, malgré sa défaite, il partagea avec son rival tous les honneurs de la victoire. Un seul lui manqua, celui peut-être qu'il enviait le plus. Une pâleur mortelle avait couvert, pendant toute la durée du combat, les joues de Sacramenta, mais cette pâleur fit bientôt place à une vive rougeur, quand Calros s'avança vers elle. Tandis qu'elle recevait de lui les précieux rubans qu'il avait si vaillamment gagnés, les mouvemens tumultueux de son sein, un doux et

(1) Les Jarochos ne connaissent guère que les plus simples élémens de l'art de l'escrime, et s'en rapportent, pour parer et porter les coups, beaucoup plus à l'agilité du corps qu'à la science de l'attaque et de la défense.

radieux sourire, des regards qui ne se baissaient plus vers la terre, disaient assez éloquemment à l'heureux Jarocho que sa bien-aimée attachait autant de prix à ce nœud écarlate qu'il en attachait lui-même à la fleur de *suchil* tombée la veille de sa chevelure.

Ce dernier épisode avait passé à peu près inaperçu de tous. Les hommes entouraient l'étranger, qui, cette fois, les avait conviés à passer au *ventorrillo;* Calros ne tarda pas à les rejoindre, et les deux rivaux luttèrent encore de prodigalité au grand contentement des invités, qui savouraient l'eau-de-vie à longs traits et se félicitaient d'avoir pendant huit jours un si brillant fandango à commenter. Pour moi, après avoir laissé pendant quelques instans l'étranger répondre aux questions des buveurs, j'allais à mon tour m'approcher de lui et me faire reconnaître quand l'attention générale fut brusquement détournée par un cavalier qui arrivait à toute bride. Ce cavalier n'était autre que l'homme à qui l'étranger avait la veille donné devant moi rendez-vous à Manantial. A la vue du sang qui tachait la chemise du rival de Calros, le survenant s'écria : — Il y a eu de l'agrément ici, à ce qu'il paraît, ami Julian?

— On passe son temps du mieux qu'on peut, ami Ventura, répondit l'étranger.

— Eh bien! ne vous l'avais-je pas dit? reprit le cavalier en montrant le ciel, qui, depuis quelque temps chargé de nuages, présageait une tempête. Nous allons avoir de l'occupation sur la plage. Êtes-vous d'humeur à m'accompagner?

— Volontiers, répliqua l'étranger assez tristement, car je crains de n'avoir plus rien à espérer ici.

Et remontant à cheval après avoir échangé avec tout le monde des serremens de main, les deux amis s'éloignèrent au galop. Ce fut le signal du départ pour tous les assistans. La brillante joute de Calros et de Julian avait dignement terminé la fête.

Qu'étaient-ce que ce Julian et ce Ventura? Personne parmi les Jarochos qui m'entouraient ne semblait les connaître; mais je me réservais d'interroger Calros à cet égard. La nuit venue, couché près de mon hôte sous le péristyle de sa cabane, j'étais, en effet, au moment de le questionner sur les deux inconnus, quand un bruit de pas sous lesquels les herbes sèches criaient à peine vint nous interrompre. C'était encore la vieille Josefa. Soigneusement drapée, malgré la chaleur, dans son *rebozo,* qui ne laissait entrevoir que deux yeux étincelans sous un double bandeau de cheveux gris, Josefa m'offrait un type assez complet de ces sorcières qu'on retrouve encore au Mexique parmi tant d'autres débris du moyen-âge.

— Je suis chargée d'un message pour vous, dit-elle à Calros; venez

avec moi, et une bouche qui vous est bien chère vous dira que vous pouvez partir quand vous voudrez, et que vous serez le bienvenu au retour, si votre mort ne laisse pas un cœur inconsolable.

Le Jarocho se leva vivement et suivit la vieille femme. Une heure après, il était de retour. Il savait que les vœux les plus fervens allaient l'accompagner dans sa périlleuse entreprise, et son front était rayonnant.

— Il est néanmoins bien dur de quitter Sacramenta, ajouta-t-il; mais je n'ai plus de prétexte pour différer mon départ, et nous nous mettrons en route demain matin.

— Soit; mais quelle route comptez-vous prendre? Savez-vous où s'est réfugié celui que nous allons poursuivre?

— Nous suivrons la grève; la vieille Josefa m'assure que le pilote Ventura pourra me mettre sur la bonne voie : c'est à Boca-del-Rio, sur la plage, que nous le rencontrerons.

Le nom de Ventura, prononcé par Calros, me fournissait un prétexte que ma curiosité saisit aussitôt : je demandai à mon hôte s'il connaissait ce Ventura et surtout ce Julian, dont la conduite chevaleresque m'avait singulièrement intéressé; mais je n'obtins que des réponses vagues qui m'affermirent dans mon dessein d'accompagner Calros à Boca-del-Rio, où j'espérais retrouver les deux amis.

Le lendemain matin, nous sellions nos chevaux avant le jour, et aux premières lueurs de l'aube nous quittions le village encore enseveli sous la brume matinale.

GABRIEL FERRY.

LES OUVRIERS.

Une partie de ma vie s'est écoulée au milieu de travaux qui m'ont mis en contact immédiat avec les ouvriers, non ceux des ateliers où s'énervent trop souvent l'ame et le corps, mais ceux qui manient la bêche et la charrue, nivèlent le sol, font éclater les rochers, fouillent les entrailles de la terre, mettent en œuvre le fer et le bois, ou transportent sur les routes, les fleuves et les mers, les fruits de l'agriculture et de l'industrie. Je pourrais même, aujourd'hui que le titre d'ouvrier est presque aussi recherché que l'étaient, il y a quelques mois, ceux de vicomte et de marquis, me mettre à le porter tout comme un autre; je suis, en effet, mineur tout au moins autant que Paul-Louis Courier était vigneron et que M. Albert est, dit-on, ouvrier mécanicien. Je plaindrais celui qui, s'étant associé aux labeurs, aux peines, aux plaisirs simples, aux affections naïves de ces rudes travailleurs, ne se sentirait pas pénétré pour eux d'une profonde sympathie. Au premier rang de leurs qualités attachantes est la rectitude d'esprit avec laquelle ils savent apprécier les objets habituels de leurs sollicitudes; la sérénité de leur jugement n'est troublée ni par les préoccupations de l'amour-propre, ni par les arrière-pensées de l'ambition, et, s'ils se trompent, la pression des forces tantôt vives, tantôt inertes de la nature, avec lesquelles ils sont directement aux prises, les ramène bien vite à la vérité. Si au contraire ils sortent de la sphère étroite dans laquelle ils se sentent forts et expérimentés, ils se défient d'eux-mêmes, deviennent faibles, vacillans, et leur confiance est facile à saisir et à égarer : accoutumés à ne faire que des choses qu'ils savent, ils s'imaginent qu'il en est de même de tout le monde, et croient ceux qui se mettent à leur tête sûrs de la route où

ils les engagent. Ils les suivent donc; mais, lorsqu'au lieu de la lumière et des biens qu'on leur promettait, ils se voient environnés de déceptions et de ténèbres, ils se retournent violemment, heureux quand ils ne font pas repentir les imprudens ou les ambitieux qui les ont abusés.

L'agitation qui s'entretient aujourd'hui, à l'occasion d'un nouveau système d'organisation du travail, parmi les ouvriers de Paris, de Lyon, et d'un petit nombre d'autres villes, coûte fort cher au pays et à eux-mêmes. L'industrie nationale ne sortira de cette épreuve que boîteuse et meurtrie; un grand mal est déjà fait, un plus grand se prépare. Mais ne saurait-on prévenir des perturbations si clairement annoncées? Voilà la question du moment : les circonstances ne permettent pas d'y faire une réponse affirmative. La prévoyance et la réflexion sont rarement l'attribut des masses émues et livrées à elles-mêmes; elles courent où les pousse leur passion, non leur intérêt, tournant le plus souvent, dans leurs entraînemens aveugles, le dos au but qu'elles voudraient atteindre; elles ne s'éclairent que par une expérience cruellement acquise, et n'aperçoivent le précipice que lorsqu'il s'entr'ouvre sous leurs pas. Ne nous croyons pas en droit de les accuser : des faits récens prouvent qu'elles ne sont pas les seules qui se trompent ainsi. Les véritables amis des ouvriers, ceux qui ne les flattent point, n'arrêteront donc pas dans sa marche une maladie qui vient de loin et n'est point encore entrée dans sa période décroissante; cette maladie ne passera que lorsque les phases naturelles en seront épuisées. Tout ce qu'il est possible de faire aujourd'hui, c'est d'atténuer la crise en détruisant quelques-unes des illusions qui l'enveniment.

Si modeste que soit cette tâche, elle exigerait une voix plus écoutée que la mienne; aussi ne veux-je que citer à ceux qui sont en état de l'entreprendre un petit nombre de faits simples, mais se rapportant directement à la condition sociale des ouvriers et aux moyens de l'améliorer. Si ces faits sont exacts, si la multitude de faits analogues qui viendront se grouper autour montre qu'ils ne sont que l'échantillon d'une situation générale, il sera permis d'en conclure que dans toutes les industries agricoles, manufacturières, commerciales, l'organisation du travail est subordonnée à des lois qui dérivent de la nature même des choses et ne sont guère plus susceptibles d'être modifiées par les gouvernemens que ne le sont celles de l'hydrostatique; que la seule intervention profitable de l'autorité dans ces matières est celle qui consiste à protéger également et fermement la liberté de chacun; qu'enfin c'est beaucoup moins dans l'élévation forcée des salaires que dans la manière de vivre des ouvriers que doit se chercher l'amélioration de leur sort.

Déjà le gros bon sens des ouvriers a de lui-même fait raison du système de l'égalité des salaires entre la paresse et l'activité, l'ineptie et

le talent, le désordre et la bonne conduite. Ils l'ont repoussé par sentiment de justice encore plus que par prévision de ses effets économiques; et interpellé de dire s'il consentirait à se l'appliquer à lui-même, le plus éloquent, le plus puissant et le plus désintéressé de ses apôtres s'est écrié que oui! en ajournant toutefois à l'époque où le système serait universellement réalisé (1). Cette échéance n'a rien de compromettant; c'est à peu près celle que prenait Clément Marot pour le remboursement de l'argent qu'il empruntait à François Ier : il promettait de le lui rendre

Quand on verrait tout le monde content.

Il est donc sans inconvénient d'attendre, pour rechercher les résultats pratiques de l'égalité des salaires, que quelques adeptes fervens se décident à la prêcher par leurs exemples.

Une seule chose est, jusqu'à présent, réalisée dans les projets du gouvernement provisoire sur les travailleurs : c'est l'accroissement du prix de la main-d'œuvre par la réduction de la durée de la journée de travail, et, comme cette mesure a rendu plus vives une foule d'exigences qu'on croyait peut-être conjurer, la cherté est, en fait, très supérieure à ce qu'elle paraît. Ce n'est pas ici le lieu d'en examiner les conséquences par rapport aux entrepreneurs qu'elle ruine, aux travaux utiles qu'elle diminue ou interdit, à la richesse nationale qu'elle affecte : considérons-les uniquement à l'égard des ouvriers. Le résultat inévitable de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre, c'est l'augmentation du prix des choses produites, et si, par une intervention dont on n'avait pas l'idée avant l'année 1848, le gouvernement porte de 4 à 5 francs, par exemple, le prix du travail qu'accomplit dans sa journée un menuisier de Paris, il n'entend sans doute pas faire de cet avantage le privilége d'une ville ou d'une profession; toutes devront être traitées de la même manière : le laboureur, le meunier, le boulanger, le vigneron, le jardinier, le boucher, qui nourrissent le menuisier; le tanneur et le cordonnier, qui le chaussent; le fileur, le teinturier, le tisserand, le tailleur, la couturière, qui l'habillent; le forgeur, qui fabrique ses outils, et mille autres dont il est tributaire, auront aussi bien que lui droit à gagner plus en travaillant moins. Nourriture, habitation, vêtemens, outils, le menuisier paiera tout plus cher, et, à

(1) « M. Louis Blanc. — On a demandé si je consentais à m'appliquer la règle que je proclame. Voici ma réponse. Dans le système d'universelle association, dans le système complétement réalisé que j'appelle de tous mes vœux... oui! (*Acclamations unanimes.*) Et ce oui, je désire qu'il soit imprimé à deux cent mille exemplaires, pour que, si jamais je venais à le renier, chacun de vous pût, un exemplaire à la main, me démentir et me confondre. » (*Nouvelles et bruyantes acclamations.*)

(*Commission de gouvernement pour les travailleurs, séance du* 3 *avril* 1848.)

moins qu'il ne découvre des objets de consommation dans lesquels il n'entre aucune main-d'œuvre, il trouvera, quand il fera son compte, que, s'il a 5 francs de ce qu'on lui payait auparavant 4, ces 5 francs n'en valent guère plus de 4 d'autrefois. Il lui sera difficile de prendre au sérieux ce résultat de la révolution sociale.

Peut-être même sera-t-il quelquefois embarrassé de l'heure par jour dont on lui fait cadeau. Il serait téméraire d'espérer qu'il en sera toujours fait un bon emploi : pour un homme qui ne craindra pas de se singulariser en la passant à l'étude ou dans son intérieur, cent se laisseront entraîner par les meneurs ordinaires des grands ateliers dans les cabarets, les guinguettes et plus loin encore; rien n'est si cher pour les ouvriers que le loisir, et ce ne sont pas les heures de leur travail, mais celles de leurs distractions qui pèsent à leurs familles.

Employez cette heure au perfectionnement de votre intelligence, dit le décret du gouvernement provisoire en date du 2 mars. Si, dans la pensée d'une majorité d'hommes de lettres et de journalistes, qui ont la conscience de l'utilité de leurs travaux, cela veut dire : Lisez des livres et des journaux du temps, cet emploi risquera de coûter un peu cher. Le prix de la main-d'œuvre finira, quoi qu'on fasse, par se régler sur la valeur réelle du produit du travail, et qu'est-ce alors que la suppression d'une heure de travail par jour? Pour l'ouvrier toujours valide, régulièrement occupé, placé dans les meilleures conditions possibles, c'est trente jours de travail effectif de moins dans l'année, et trente-six jours en tenant compte des jours fériés; c'est l'année réduite à trois cent vingt-neuf jours pour la production, quand elle reste à trois cent soixante-cinq pour la consommation, pour les loyers à payer, pour l'intérêt des capitaux engagés : c'est bien pis encore pour l'ouvrier valétudinaire ou assujetti par la nature de sa profession à des alternatives de loisir et d'activité, pour celui qui, par des causes telles que les caprices de la mode ou les intermittences d'une chute d'eau, est obligé tel jour, telle semaine, tel mois ou telle saison, de compenser la stagnation de telle autre période; celui-là ne manque assurément pas de loisirs pour la culture de son intelligence, mais l'interdiction de travailler plus de dix heures, quand il travaille, est pour lui l'obligation de mourir de faim.

Admettons l'hypothèse peu probable du maintien du prix de la journée malgré la diminution du travail : l'ouvrier ne perd rien, pour un temps du moins, et la mesure se résout en une augmentation du prix des choses, proportionnelle à la quantité de main-d'œuvre qui se rapporte à chaque objet. Dans le prix d'une pièce de satin fabriquée à Lyon, la main-d'œuvre entre pour environ moitié; la part en est généralement plus forte dans celui des objets dont la matière première n'a pas la valeur de la soie. Quel que soit ce rapport, la cherté des produits en

diminuera évidemment la consommation; la fabrication et les salaires qu'elle distribue iront aussi se réduisant. Mais, en jetant les yeux tant sur les exportations de l'industrie française à l'étranger que sur les importations de l'industrie étrangère parmi nous, on aperçoit des effets bien autrement désastreux pour les ouvriers.

En 1846, la dernière année pour laquelle soient rendus les comptes de l'administration des douanes, nous avons exporté pour 186 millions de nos produits naturels et pour 666,300,000 francs d'objets manufacturés. On classe comme produits naturels ceux de l'agriculture et de la pêche, quoique la valeur presque entière de plusieurs d'entre eux soit due à ces ouvriers qui s'appellent des laboureurs et des matelots. Nous ne plaçons à l'étranger ces 852 millions de marchandises qu'à la condition de soutenir, par la modération de nos prix, la concurrence des marchandises étrangères qu'elles y rencontrent. Des cerveaux malades peuvent rêver l'abolition de la concurrence à l'intérieur; mais on a beau la considérer sous le point de vue le plus faux et le plus étroit, force est de l'accepter en dehors de la frontière, à moins qu'on ne renonce, comme en Icarie, au commerce extérieur. Élevons le prix de toutes nos marchandises par l'application du décret du 2 mars à toutes nos manufactures; elles ne luttent plus avec l'étranger à armes égales, et nous sommes exclus du marché du monde civilisé.

Ce n'est pas tout : notre frontière n'est pas fermée aux produits étrangers; dans cette même année 1846, nous en avons reçu pour 920 millions, dont, il est vrai, 608 de matières nécessaires à l'industrie. Les principes de la fraternité universelle venant en aide aux doctrines du libre échange, l'accès de notre territoire deviendra de plus en plus facile aux marchandises du dehors; elles viendront faire concurrence aux nôtres à la porte de nos propres manufactures, et si nos ouvriers, oubliant qu'en fait d'industrie le temps c'est de l'argent, n'ont pas la même capacité de travail que leurs rivaux, les effets d'une concurrence établie sur de pareilles bases sont faciles à prévoir.

Ainsi, la limitation de la durée du travail journalier tend à réduire la production française dans toutes ses branches,

Par la diminution de la consommation intérieure;

Par la cherté des produits français sur les marchés étrangers;

Par l'infériorité de prix des produits étrangers sur le marché français.

Quand ce triple résultat sera atteint, quel sera le sort de nos ouvriers?

Les ateliers les conserveront-ils tous en réduisant les salaires journaliers proportionnellement à la masse du travail? Ce sera l'égalité, mais l'égalité de misère.

Maintiendra-t-on, au contraire, les salaires individuels en ne conser-

vant que le nombre d'ouvriers nécessaires à une tâche tous les jours plus étroite? Que fera-t-on alors des ouvriers devenus inutiles?

Ce n'est point à nous, partisan de la liberté du travail, de répondre à ces questions.

Supposons un instant qu'après une guerre contre l'Europe coalisée, plus malheureuse pour la France que celle qui finit à Waterloo, l'Angleterre eût voulu consommer la ruine de notre industrie, et délivrer à jamais la sienne d'une concurrence importune : qu'eût-elle pu imaginer de plus sûr et de plus ingénieux qu'un traité par lequel il eût été interdit aux ouvriers français, sous peine de fortes amendes, de travailler autant d'heures par jour que les ouvriers anglais, libres de faire à cet égard ce que bon leur semblerait? Cette interdiction eût soulevé parmi nous de bien autres indignations que le traité d'Utrecht, qui prescrivait le comblement du port et la démolition des fortifications de Dunkerque, ou celui du droit de visite, dans lequel du moins était stipulée une exacte réciprocité. La France se serait révoltée d'un bout à l'autre contre cette oppression du travail, et ce n'eût pas été pour l'Angleterre un médiocre embarras que celui de nous maintenir dans une si odieuse servitude... Eh bien! nous ne sommes point vaincus. C'est de notre plein gré que nous constituons notre industrie en état permanent d'infériorité vis-à-vis de l'industrie britannique, que nous décrétons ce que Pitt et Castelreagh n'eussent jamais osé rêver, que nous allons au-delà de vœux qu'aucun district manufacturier d'Angleterre ne se permettrait d'exprimer. Nous poussons plus loin la courtoisie : l'Angleterre recueillera le fruit de ces mesures, et nous en prenons tout l'embarras; notre administration, nos tribunaux veilleront à ce qu'aucun ouvrier français ne travaille assez pour l'inquiéter, et, afin qu'il ne manque rien à la mystification, c'est comme une victoire du peuple et aux applaudissemens de la foule que nous la consacrons.

La presse anglaise s'est peu occupée de nos débats officiels sur l'organisation du travail. Cela se conçoit. Quand nous faisons si bien ses affaires, elle aurait tort de nous distraire de l'accomplissement de notre œuvre. Quoi qu'il en soit, les vrais ouvriers ne seront pas long-temps dupes d'un mirage qui les conduit d'un tout autre côté que celui de la terre promise. Ils demanderont eux-mêmes l'abolition d'une mesure arrachée à l'inattention d'un gouvernement harcelé de tant de soins. Le remède aux plus grands de leurs maux est trop près d'eux pour qu'ils tardent beaucoup à l'apercevoir; le nom en est inscrit sur leur bannière. Ce remède, c'est la liberté, mais la liberté sincère, complète, absolue. De même que la sagesse, qui fut demandée à Dieu par Salomon, elle donne à ceux qui la font respecter dans leur personne et dans celle des autres la richesse et la puissance. Et qui ne sent que de toutes

les libertés, la première est celle du travail; que sans elle il n'y a ni indépendance personnelle, ni dignité humaine, ni affranchissement de la famille, et que rien ne lui serait plus mortel que le niveau abrutissant sous lequel quelques-uns prétendraient la courber? Cette liberté, malgré l'abolition de lois injustes qui leur défendaient des associations d'intérêts permises aux patrons, les ouvriers n'en jouissent pas dans sa plénitude : ils en sont privés par des règles oppressives de compagnonnage qu'ils établissent entre eux, ils en sont privés quand des meneurs turbulens viennent les enlever de force à leurs ateliers pour leur faire faire des manifestations dont on ne leur dit pas même le but; ils en sont privés quand des agitateurs les entraînent à leur suite, se donnent, à leur insu, pour leurs mandataires, et signifient, en leur nom, au gouvernement provisoire des volontés sur lesquelles on ne les a pas consultés; mais ils en jouissent et se montrent capables de la conquérir tout entière lorsqu'ils se refusent à se laisser embrigader en troupeau électoral.

Cette liberté est encore précieuse pour eux par les garanties sur lesquelles elle asseoit la sécurité des capitaux et leur multiplication par le crédit. Quant aux salaires, sous quelque forme qu'ils se perçoivent, élévation du prix de la journée, de la façon, ou association dans les bénéfices, il n'est pas plus possible de les élever arbitrairement que de doubler l'intérêt du capital : l'une et l'autre de ces exagérations entraîne également la langueur ou la ruine de l'industrie qui la subit. Si, pour ne pas sortir du présent, on vérifiait, sur les livres de cent manufactures à prendre au hasard, les effets de la suppression de l'heure de travail par jour, en voyant que, dans les neuf dixièmes, sa valeur l'emporte de beaucoup sur la totalité des bénéfices annuels, on calculerait combien pourraient survivre.

Nous ne chercherions pas impunément à braver cette loi de la Providence qui ne permet aux nations de s'enrichir que par l'intelligence et le travail. Suit-il de là qu'il n'y ait aucune amélioration à introduire dans la condition des ouvriers? La confiance que cette condition est susceptible de s'améliorer sans discontinuité, jusqu'au point où l'ouvrier devient maître de se reposer en laissant sa famille dans une position très supérieure à celle qu'il a reçue de ses pères, se fonde, au contraire, sur des expériences nombreuses; mais ce résultat ne peut s'atteindre que par la puissance de l'ordre, de l'économie, de la régularité de la vie. Cette puissance se manifeste d'une manière saillante dans des faits officiels que nous avons continuellement sous les yeux : un soldat est mieux nourri, mieux vêtu, mieux couché, mieux soigné dans ses maladies que ne l'est en général un ouvrier ou un laboureur; le soldat d'infanterie coûte,

tout compris, sauf le casernement, 330 fr. par an; le cavalier 376 fr.; l'artilleur 413 fr.; le gendarme, placé dans des conditions différentes, entretient sa famille avec décence, élève ses enfans et reçoit 808 fr. (1). Si le soldat avait la solde de l'ouvrier, le cumul de ses économies l'aurait bientôt enrichi. C'est donc dans la manière de vivre de l'ouvrier qu'il faut introduire la réforme et porter une nouvelle organisation. La solution du problème est là et point ailleurs.

Pour trouver la confirmation pratique de cette vérité, il n'est pas nécessaire de chercher des exemples ailleurs que dans les ateliers mêmes de l'industrie.

En 1828, si je ne me trompe, de très vives réclamations s'élevèrent sur l'insuffisance des salaires dans les manufactures de drap de Louviers; une enquête officieuse fut faite, et elle révéla les souffrances les plus poignantes; on fut en particulier frappé de la malpropreté, du dénûment et de l'insalubrité des habitations des ouvriers; leur état était le résumé de toutes les misères de leurs hôtes. Cependant, au milieu de réduits infects, on remarquait des demeures modestes, mais aérées, bien tenues, respirant le calme et l'aisance; c'étaient celles des contremaîtres. On crut d'abord trouver dans cette circonstance la preuve de la justice des plaintes des simples ouvriers et de la nécessité d'augmenter les salaires; mais, en faisant le relevé des comptes individuels, on fut surpris de reconnaître que les ouvriers, généralement payés à la tâche, gagnaient, dans leur année, de 11 à 1,200 francs, tandis que les contremaîtres, payés au mois, n'en gagnaient la plupart que 900. Les causes de la différence étaient faciles à saisir : les contre-maîtres, choisis parmi les meilleurs sujets, assujettis par la manière même dont ils étaient salariés à une certaine prévoyance, obligés de se respecter eux-mêmes pour être obéis de leurs subordonnés, contractaient des habitudes d'ordre dont ils recueillaient les fruits; les ouvriers les plus malheureux, vivant au jour le jour, abusant d'un profit accidentel, sans précautions contre un malheur, dissipaient en désordres le produit de leur travail. *Dove c'è miseria c'è vizio,* dit un proverbe italien. La nature du mal indiquait celle du remède.

L'horlogerie est à Besançon une industrie ancienne et honorablement exercée. On s'y plaignait beaucoup, en 1833, du tort que faisait à nos ateliers la concurrence de ceux de la principauté de Neuchâtel. Notre infériorité était malheureusement hors de doute; les primes d'affranchissement d'une prohibition protégée par une triple ligne de douanes ne suffisaient pas pour établir de ce côté de la frontière l'équilibre des prix. Au lieu de 14,839 boîtes de montre en or et de 42,631 en

(1) Budget de la guerre, 1848, p. 217 bis.

argent présentées en 1828 au contrôle de la garantie, il ne lui en avait été soumis, en 1832, que 9,801 des unes, 34,500 des autres; ces nombres avaient été moindres encore en 1831, et ils ne semblaient s'être relevés que par l'augmentation de la quantité considérable de boîtes fabriqués à Besançon qui se garnissaient de mouvemens tirés de la Suisse. Quelles étaient les causes de cette décadence? Quelques journées de loisir employées à les rechercher m'apprirent bientôt que la cherté relative de notre fabrication ne tenait ni à l'inexpérience de nos ouvriers (ils se flattaient avec raison d'être aussi habiles que les ouvriers suisses), ni à la nature ou à la valeur des matières premières (elles étaient les mêmes pour les uns et pour les autres), ni même aux prix des subsistances, qui ne différaient pas sensiblement. Quant à l'étendue et à la proximité des débouchés, l'avantage était de notre côté. Il ne restait, dans le cercle du débat ainsi rétréci, que la manière de vivre des ouvriers. Ce point de vue une fois fixé, les incertitudes disparaissaient, et la décadence de notre fabrication n'était que trop bien expliquée. Nos ouvriers habitaient une ville de trente mille ames; la cherté relative des vivres en dedans des murailles, et l'obligation de tout payer, jusqu'aux moindres objets de consommation, n'étaient pas leur plus lourde charge : ce qui leur coûtait le plus, c'était évidemment leur participation aux distractions ordinaires d'une grande population agglomérée et d'une nombreuse garnison; ces distractions, fort dispendieuses en elles-mêmes, entraînaient des liaisons souvent funestes et des pertes de temps pires pour les classes laborieuses que des pertes d'argent. Les habitudes de dissipation rendent pesant le joug de la vie de famille. Rien n'était moins rare que de voir des jeunes gens, à peine parvenus à leur majorité, se séparer de leurs parens et faire ménage de garçon; le sentiment d'indépendance général dans cette société s'étendait sur les jeunes ménages qui se formaient; chacun voulait un chez soi à part, et dès-lors tous les avantages économiques de la communauté d'existence étaient sacrifiés. En Suisse, les choses se passaient autrement: l'industrie était disséminée dans la campagne ou groupée dans des bourgs, où l'on était à l'abri des occasions de dépense et des séductions dont étaient assiégés les ouvriers de Besançon; la vie patriarcale était celle de la plupart des familles; réunies dans des maisons vastes et commodes, plusieurs générations étaient souvent associées sous le patronage d'un aïeul commun; un seul feu, une seule marmite, suffisaient à plusieurs ménages; de vastes jardins cultivés dans les momens de loisir, des laiteries conduites par les femmes de la maison, fournissaient presque gratuitement une grande partie de la nourriture. Cette vie innocente et fraternelle donnait-elle une moindre somme de bonheur que la vie agitée de nos ouvriers? Personne n'oserait le prétendre, et, quant au résultat économique, l'entretien des

ouvriers neuchâtelais coûtait moitié moins que celui des nôtres. Dans une industrie où la matière première est si peu de chose comparativement à la main-d'œuvre, la supériorité était invinciblement fixée du côté de la frugalité, et la bonne organisation du ménage, bien plus puissante que celle du travail, procurait, avec de moindres salaires, une existence plus large et plus douce. Ce n'était pas le seul bienfait qui découlât de ce régime : les ouvriers suisses capitalisaient des sommes qui se dissipaient chez nous; la plupart étaient propriétaires de leurs maisons, de leurs jardins et atteignaient un degré d'aisance dont se feraient difficilement une idée les personnes qui n'ont point vu la Chaux-de-Fond et les villages environnans. Beaucoup d'entre eux travaillaient en commun à leur compte, avec leurs propres capitaux, et ces avantages étaient un témoignage de plus en faveur de leur manière de vivre, car c'était par là qu'ils les avaient conquis.

Une année plus tard, en 1834, les ouvriers en soieries de Lyon se soulevaient en inscrivant sur leur bannière ce cri douloureux et menaçant : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*. Quelles que fussent les arrière-pensées des chefs de l'insurrection, des souffrances réelles leur avaient servi d'auxiliaires, puisqu'on les avait suivis; et, pour que le remède fût efficace, il fallait écarter toute incertitude sur la nature du mal. Le ministère et l'administration locale ne furent pas seuls préoccupés de la recherche des moyens de prévenir le retour de convulsions sous lesquelles pouvait succomber la seconde ville de France. Les personnes qui connaissaient le pays et l'industrie qu'il s'agissait de sauver remarquaient que le rétablissement de l'équilibre entre les besoins et les ressources de la population ouvrière ne pouvait pas s'obtenir par l'augmentation des salaires; la limite leur en paraissait invariablement fixée par la concurrence de l'industrie étrangère et même de celle de plusieurs villes de France. On ne pouvait donc, à leur avis, atteindre le but que par une série de mesures tendant à la réduction du prix des subsistances par l'extension du rayon d'approvisionnement de la ville, à l'abaissement des loyers par l'ouverture de nouveaux champs de constructions, à l'encouragement à l'économie par la création de placemens pour les petites épargnes, à la moralisation des travailleurs pauvres par la perspective d'une condition meilleure. On évaluait à 6 millions les dépenses nécessaires à la réalisation de ces améliorations. « Il est toujours fâcheux, disait-on, d'avoir à proposer, dans un gouvernement représentatif, une dépense extraordinaire, et l'on objectera peut-être qu'on ne présente ici que des remèdes éloignés pour un mal présent. Une enquête sur la situation de Lyon pourvoirait à ces deux inconvéniens. Elle prouverait que la dépense sera productive et sauvera, avec bénéfice pour le trésor, la plus belle industrie de la France.

Elle deviendrait, à l'instant où elle serait ouverte, l'objet exclusif des préoccupations des ouvriers, et les arracherait aux agitateurs qui les exploitent. Cette population, beaucoup plus intelligente et meilleure qu'on ne le suppose, se rattacherait bien vite à un gouvernement qu'elle verrait sérieusement occupé de son sort; l'enquête escompterait, au profit de la tranquillité publique, tous les biens à venir qu'elle promettrait.»

Il s'agissait, comme on voit, de constater des faits qui rectifient les idées et non pas d'agiter des théories dans lesquelles elles s'égarent; mais cela était trop fort et trop franc pour le tempérament du ministère du 11 octobre : il recula devant des éclaircissemens qui eussent raffermi les esprits, en les lestant, s'il est permis de parler ainsi, par la gravité des faits dont les eût chargés l'enquête, et il fit sans bruit quelques recherches dont, avec le temps, diverses conséquences utiles ont été tirées.

Il fut constaté que la fabrique de Lyon, assujettie par sa nature à des intermittences inévitables d'activité et de stagnation, avait rarement eu trois années de suite aussi régulièrement occupées que 1832, 1833 et 1834; que le prix des subsistances avait été modéré pendant cette période; qu'ainsi les troubles n'étaient point fondés sur la coïncidence de la rareté du travail et de la cherté des vivres; que le salaire journalier de l'ouvrier de Lyon était supérieur à celui des ouvriers occupés de travaux identiques dans les autres manufactures du continent et notamment dans celles de Suisse et de Prusse; que les associations les plus turbulentes se composaient, non de pauvres ouvriers attachés à la fabrication des étoffes unies et atteignant péniblement un salaire de 1 fr. 25 à 1 fr. 75, mais de maîtres et d'ouvriers gagnant de 3 à 5 francs.

Il était permis de conclure de ces faits que le désordre et la détresse venaient, non de la situation intérieure des ateliers, mais de ce qui se passait au dehors, non de l'abaissement de la rémunération du travail, mais de la manière dont elle était employée : des indices nombreux témoignaient que le goût des distractions dispendieuses était la cause presque unique de la gêne des hommes, et que les femmes sacrifiaient à la toilette, à des plaisirs futiles, bien plus qu'à de véritables besoins. Une passion effrénée de la loterie s'était alors emparée de la population ouvrière : d'après les relevés des comptes du trésor, dans les douze années qui s'étaient écoulées de 1822 à 1833, une somme de 46,793,437 fr. avait été portée aux bureaux de loterie du Rhône; les mises annuelles s'étaient élevées à 3,899,453 fr., lorsque la contribution foncière du département entier, centimes additionnels compris, n'était que de 2,876,000 fr. Des familles subissaient les plus dures privations pour satisfaire cette fureur de leurs chefs, et l'on devine si les lots gagnés

avaient alimenté autre chose que de l'oisiveté, des illusions et des vices. Pendant les dix dernières années de cette période, la caisse d'épargne de Lyon avait reçu 2,057,823 fr. et en avait remboursé 788,538; l'économie moyenne avait été par année de 126,928 fr. L'abondance des mises à la loterie constatait assurément la disponibilité de fonds considérables, et, si les sommes englouties dans ce jeu immoral avaient été placées à la caisse d'épargne, la population eût été dans un tout autre état.

Tout éloignés que sont aujourd'hui ces faits, ils sont bons à rappeler, parce qu'ils ramènent au vrai, que des ambitieux et des illuminés d'une nouvelle espèce cherchent à faire perdre de vue. Il y aurait aujourd'hui une autre enquête à faire sur l'industrie de Lyon : à défaut d'une *loterie royale* à stigmatiser, elle apprendrait aux ouvriers, aux fabricans, à l'administration elle-même de rudes vérités; elle ne flatterait personne, profiterait à tous, et conduirait probablement à montrer dans la réforme des mœurs plutôt que dans l'organisation du travail le salut de l'industrie et le bien des ouvriers. Malheureusement cette vérité n'est pas assez attrayante pour qu'on se presse beaucoup de la mettre en relief.

Si cette espèce d'enquête pouvait s'ouvrir dans la *Revue,* il serait aisé d'y réunir une multitude de faits particuliers prouvant par l'uniformité de leurs caractères et la variété de leurs détails que, si imparfait qu'on se plaise à supposer l'état actuel de l'industrie, il offre aux ouvriers, partout où les circonstances locales, la discipline et les mœurs éloignent d'eux le désordre, des conditions de bonheur et de progrès. Ils contracteront, par la pratique des institutions républicaines, des sentimens et des habitudes de religion, de devoir, d'ordre, de consolidation de leurs droits par le respect de ceux d'autrui : ils placeront ainsi en eux-mêmes des bases solides et pour leur bonheur à venir et pour leur concours à la grandeur de la nation; mais c'est à l'administration d'accélérer ce mouvement par les mesures économiques qu'il n'appartient qu'à elle de prendre.

Toutes les vues des adeptes de bonne foi de l'école socialiste seraient difficiles à défendre, à plus forte raison celles des faux interprètes de ses doctrines qui veulent marcher, par la violence ou de honteux artifices législatifs, à la spoliation et au vol; mais il y a certainement beaucoup à tirer de l'ordre d'idées à l'apanage exclusif desquelles cette école aurait tort de prétendre, et, bien loin de chercher à lui fermer la bouche, on devrait lui demander de montrer enfin au monde, après les paroles, des œuvres. Les paysans qui donnent, dans les fruitières du Jura, la solution la plus élégante et la plus complète des difficultés du passage de la culture romaine à la culture alterne et confèrent à la

petite propriété rurale les avantages de la grande, l'inventeur ignoré des *omnibus*, les fondateurs des grandes associations de petits capitaux, sont des socialistes plus sérieux et surtout plus utiles que tous ceux qui organisent le monde, mais seulement sur le papier. En suivant la trace des premiers, en étendant, en perfectionnant leurs travaux, les ouvriers deviendront capitalistes eux-mêmes et maîtres d'associer à la fois et leurs bras et leurs fonds. Il est déplorable que le malheur de nos finances ait mis le gouvernement dans le cas de porter la main sur les réservoirs où le pauvre dépose, pour les jours de pénurie, les excédans de ses jours de prospérité, et l'on ne saurait, en attendant mieux, assez se préoccuper de la reconstitution des caisses d'épargne; elle coûterait bien moins que les ateliers nationaux dont l'examen le plus superficiel fera bientôt reconnaître les vices. Il importerait presque autant de généraliser entre les mains de l'état, et avec une immense économie pour les déposans, les assurances sur la vie, qui sont destinées à devenir les véritables caisses de retraite des invalides civils. Pourquoi enfin ne chercherait-on pas et dans l'organisation militaire, et dans celle de ces nombreuses communautés auxquelles on reproche d'être en état de donner leur travail à meilleur marché que les ouvriers isolés, des exemples d'associations économiques? Au lieu de les interdire et de les piller, on devrait leur demander le secret de leur existence et les imiter en tout ce qui serait applicable à la vie intérieure. Il y aurait enfin à s'occuper, non pas à Paris seulement, mais sur tout notre territoire, des plaisirs et des distractions du peuple : pour l'arracher à ceux qui le dégradent, il faut lui en offrir qui lui élèvent l'ame; son choix ne sera pas long-temps douteux.

J.-J. Baude.

LA

LIGUE ITALIENNE.

LE PARTI LIBÉRAL CONSTITUTIONNEL ET LE PARTI RÉPUBLICAIN.

L'élan donné à l'Europe par la révolution de février a été la première et l'une des plus graves conséquences de cet immense événement; il en marque le sens véritablement providentiel, celui qui le caractérisera dans l'histoire, quand la petitesse des moyens, l'infirmité des agens et les misères de détail auront disparu à distance pour ne laisser voir que la grandeur des résultats. Il ne fallait rien moins que l'avénement de la république pour soulever l'Allemagne formaliste et encline à temporiser, pour redonner encore une fois espoir à la Pologne, pour rompre enfin la chaîne qui rivait l'Italie à son éternel oppresseur. Grace à cette secousse qui a ébranlé tous les trônes, la terre d'Italie a recouvré son indépendance. Le grand duel de l'empire et de la papauté est terminé; après huit siècles de luttes et de souffrances, après tant de vicissitudes, ce sont les Guelfes qui triomphent, et avec eux, cette fois, la liberté. A nos yeux, la délivrance de l'Italie est un fait accompli qui ne dépend pas du succès plus ou moins prompt de la campagne entreprise en Lombardie par le roi de Sardaigne et les populations insurgées. Les Autrichiens, renforçant leurs troupes, pourront reprendre l'avantage, écraser les Piémontais sous le poids

du nombre, mettre en déroute les corps francs et les milices en qui l'ardeur patriotique ne peut suppléer la discipline; mais ce retour de fortune ne saurait être qu'éphémère et ne leur rendra pas la Lombardie. Leurs adversaires ont pour eux une force supérieure à toutes les armées de l'Autriche; ils accomplissent une loi nécessaire. Pour eux, la question d'indépendance et celle de liberté étaient étroitement liées; l'une ne pouvait être résolue sans entraîner l'autre : c'est ce qui ressort évidemment des conditions sur lesquelles s'appuyait la domination autrichienne en Italie.

Comme un coin violemment enfoncé au cœur de la péninsule, l'Autriche ne pouvait se conserver dans sa conquête qu'en maintenant désunies et désagrégées les diverses parties du tronc commun, dont le rapprochement aurait eu pour résultat de la rejeter au-delà des Alpes. Entretenir avec soin les rivalités séculaires de province à province, empêcher que princes et populations pussent jamais s'entendre et se réunir dans une même pensée, tel était l'objet constant de sa politique. Tout essai de réforme intérieure dans la moindre principauté voisine était pour elle une menace qu'il lui importait de conjurer, car la réforme amenait la liberté, et la liberté était le lien qui pouvait rassembler les tronçons épars de la patrie italienne. Toute tendance à l'unité nationale était pour ses possessions directes un danger : de là l'impérieuse nécessité de rendre tous ces états divers vassaux de l'empire et solidaires de sa politique par la conformité d'un même système de gouvernement absolutiste. Aussi, de Milan à Naples, tout relevait-il directement ou indirectement de Vienne. Parme, Lucques, Modène, n'étaient que des annexes administrées par des lieutenans de l'Autriche, et où cette puissance commandait aussi absolument qu'à Vérone. En Toscane, le choix d'un archiduc de la maison de Lorraine lui répondait de sa suzeraineté; ses candidats étaient imposés au conclave, et des traités secrets, auxquels avaient, du reste, adhéré, par intimidation, le grand-duc de Toscane et jusqu'à la cour de Turin, interdisaient au roi de Naples l'initiative d'aucun changement dans la constitution de ses états. Partout l'habitude, la corruption et la crainte plaçaient au pouvoir les créatures de l'Autriche; partout le mot d'ordre était donné par ses ambassadeurs; partout se faisait sentir sa main, qu'elle ne prenait nul souci de cacher. « L'Autriche tient la Romagne par les cheveux, » disait avec une douloureuse amertume un des chefs du parti libéral, racontant les menées d'agens soudoyés pour fomenter l'anarchie dans les légations, et cette expression s'appliquait justement à l'Italie entière, dont l'asservissement complet, absolu, était, en quelque sorte, la caution de sécurité des Autrichiens en Lombardie.

C'est en vain pourtant que les canons braqués depuis 1814 sur la place du Dôme et dans les carrefours principaux de Milan semblaient répondre à l'empereur de la tranquillité de sa bonne ville; cette sécurité a été compromise du jour où une idée libérale est apparue sur l'autre rive du Pô. Quelles barrières de douanes et de censure pouvaient l'arrêter au passage? Comment empêcher l'écho des Apennins de répéter de cime en cime le cri d'émancipation parti du Forum de la vieille Rome? Et quand un successeur de Grégoire VII, en proclamant la liberté au Vatican, eut, le premier entre les princes italiens, fait acte d'indépendance vis-à-vis de l'Autriche, et entraîné par son exemple le Piémont et la Toscane à secouer le joug, il fut aisé de prévoir que l'expulsion définitive

des étrangers et la reconstitution de la nationalité étaient devenues inévitables. Aussi l'opinion publique, en Europe, ne s'y trompait-elle point, lorsque depuis un an on regardait la Lombardie comme perdue pour l'Autriche. Aux yeux de tout le monde, ce n'était plus qu'une question de temps; mais il fallait, pour amener cette conclusion fatale, une lutte que la politique inaugurée en 1830 mettait toute son habileté à ajourner. Il y a trois mois, la paix du monde était, disait-on, liée au maintien des traités de Vienne, de ces traités si ébréchés pourtant, et les Italiens n'ignoraient pas que toutes les grandes puissances seraient d'accord pour prévenir ou réprimer une explosion d'où sortirait la guerre européenne. L'eussent-ils oublié, que la diplomatie n'aurait rien négligé pour le leur remettre en mémoire. Il leur fallait donc attendre, les yeux tournés vers la France, et s'en rapporter à Dieu du soin de faire naître le jour et l'instrument de leur délivrance. Combien qui avec eux calculaient la durée probable d'un règne au-delà duquel on était convenu de renvoyer toute espérance! « L'affranchissement de l'Italie, disait M. d'Azeglio, dépend d'accidens extérieurs que l'esprit ne peut prévoir, mais que notre cœur pressent. Portons nos regards sur l'état même de la chrétienté, et nous demeurerons convaincus que Dieu a fixé l'heure à laquelle doivent crouler de grandes iniquités (1). » Or, par une singulière coïncidence, ces paroles étaient écrites à Rome le 24 février, au moment même où tombait ce trône à l'existence duquel se rattachait le *statu quo* européen. L'avénement de la république a donc été le *deus ex machinâ* de cette situation mûre désormais, et dont le dénoûment semblait indéfiniment ajourné.

Certes il est difficile de ne point éprouver un profond étonnement quand on considère l'enchaînement des circonstance inespérées à travers lesquelles s'est accomplie en moins de quatre années cette œuvre sainte de l'indépendance italienne, où tant de dévouement, tant de sang, tant de larmes, avaient été prodigués en vain. Autant le couronnement en est glorieux, autant les péripéties en ont été pressées et inattendues. Nous voudrions jeter sur celles-ci un coup d'œil rapide. Cet examen nous expliquera comment ce qui devenait de jour en jour plus impossible s'est tout à coup trouvé facile, comment l'absolutisme et l'oppression étrangère, qui, en se prêtant un mutuel appui, avaient résisté aux rivalités et s'étaient consolidés par l'insurrection, ont tout d'un coup été vaincus par la parole et par la presse, les deux armes de notre époque. C'est que pour la première fois les Italiens, revenus de leurs errements stériles, ont compris qu'il était temps de mettre un terme à ces divisions intestines qui, ce n'est pas d'hier seulement, étaient l'incurable plaie de leur pays; c'est qu'une école s'est formée qui, écartant les dissentimens de détail et les discussions oiseuses sur l'excellence de tel ou tel mode de gouvernement, a proposé d'abord aux efforts de toute la nation un but unique, compréhensible, à la portée de l'intelligence la plus bornée, l'expulsion des étrangers, sachant bien que le premier besoin était de faire vibrer à l'unisson la fibre nationale, et que le peuple, une fois levé pour l'indépendance, le serait aussi pour la liberté.

A l'heure où nous écrivons surtout, un intérêt pressant commande ce re-

(1) *I Lutti di Lombardia.* — Florence, 1848.

tour sur les faits écoulés. Plus que jamais il importe d'en préciser le véritable caractère, et, au moment où l'enivrement de la victoire et le tumulte du triomphe pourraient le faire oublier, de rappeler à quelles conditions la victoire et le triomphe ont été préparés et obtenus. Les Italiens, qui jusqu'ici avaient marché unis et serrés autour de la même bannière, semblent n'avoir pas la force de porter leur propre succès. Des bruits fâcheux de discorde arrivent du théâtre de la guerre; avant même que l'ennemi soit réduit à l'impuissance, les partis commenceraient, dit-on, à s'agiter. Ce n'est pourtant que par la fusion des partis et par l'alliance la plus étroite que les Italiens ont pu conduire leurs affaires jusqu'au point où elles sont arrivées, et fonder l'unité morale de la nation. Ce n'est aussi qu'à force de dévouement, de constance et d'abnégation personnelle, qu'ils pourront en fonder l'unité matérielle et géographique.

I.

Le mouvement libéral dont le pape Pie IX s'est fait le chef est le fruit d'un travail d'abord lent et souterrain, entrepris par quelques hommes de sens et de courage, qui voyaient moins dans l'insuccès de leurs devanciers un motif de désespérer de la patrie qu'un enseignement salutaire pour éviter les fautes par lesquelles s'était jusqu'alors perdue la cause italienne. Le moment où ce travail commença n'était pourtant en apparence rien moins que favorable. A l'intérieur, l'Italie, lasse de tant d'efforts successifs toujours réprimés, semblait plus que jamais disposée à s'abandonner elle-même et résignée à se faire de son mieux un oreiller de servitude. L'inutilité des prises d'armes et des séditions partielles lui était suffisamment démontrée. D'autre part, la politique générale en Europe n'offrait aucun symptôme sur lequel on pût fonder l'espoir d'une réaction libérale dans les conseils des gouvernemens. C'était en 1843. Un prêtre, inconnu, proscrit depuis dix ans, entreprit du fond de l'exil de relever le courage de ses compatriotes et de leur rendre, avec la conscience de leur force, la foi dans l'avenir. Dans un livre devenu célèbre, M. Gioberti, rompant hardiment avec les théories inapplicables au milieu desquelles le libéralisme italien s'était jusqu'alors fourvoyé, posa le principe de la nationalité et de l'unité fédérative, la seule que les traditions et les mœurs rendissent de longtemps possible en Italie. Pour la réalisation de ce principe, M. Gioberti présentait les moyens les plus appropriés aux temps et aux circonstances. L'Italie avait des princes qu'on ne pouvait chasser : il fallait donc que le peuple unît sa cause à la leur, et cette cause n'était-elle pas la même, celle de l'indépendance nationale? N'était-ce pas sur les gouvernemens que l'Autriche pesait le plus lourdement? Les prêtres et avec eux la majorité de la population avaient constamment repoussé les doctrines libérales comme subversives de la foi. L'auteur du *Primato* renia l'école philosophique qui, en attaquant le catholicisme et la papauté, s'interdisait l'appui et les sympathies populaires; remontant aux sources historiques, il osa ressusciter un système que l'état actuel de la papauté devait faire paraître une chimère, et proposa cette même papauté, si décriée, comme la tête et la clé de voûte de la future confédération. Par là il se concilia la plus grande partie du clergé et avec lui les masses populaires, sur

lesquelles l'influence des prêtres est encore très grande. En agissant de la sorte, M. Gioberti se montrait habile; il se donnait deux leviers puissans pour remuer le peuple : l'idée religieuse et l'idée nationale. L'événement a prouvé qu'il ne se trompait pas. C'est aux cris mêlés de *viva Pio IX* et *fuori i barbari* qu'on s'est soulevé à Milan et qu'on se bat aujourd'hui en Lombardie.

La publication du *Primato* donna naissance à un autre ouvrage non moins remarquable : les *Speranze d'Italia*, dans lequel M. le comte Balbo, aujourd'hui premier ministre du roi de Sardaigne, se prononça plus nettement encore. Ce livre était un acte de courage. Parler contre l'Autriche à cette époque, c'était, même à la cour de Turin, courir grand risque de l'exil. A ces deux écrivains, qui venaient de prendre si hardiment l'initiative, ne tardèrent pas à se joindre deux hommes des plus éminens de l'Italie, l'illustre marquis Capponi et M. Massimo d'Azeglio, qui dès-lors se dévouait avec un noble désintéressement à la cause nationale, dont il a été depuis un des plus infatigables champions. Après eux vinrent MM. Petitti et C. de Cavour, économistes distingués de Turin, M. Marco Minghetti, jeune publiciste de Bologne, devenu dans la suite député de sa province et ministre à Rome, MM. Salvagnoli, Galeotti et Ubaldino Peruzzi à Florence, les professeurs Montanelli et Centofanti à Pise, etc. La nouvelle école se recrutait rapidement de tout ce qu'il y avait d'esprits d'élite et de talens éprouvés, et ne tarda pas à faire par ses écrits une active propagande. Surexciter dans la population le sentiment de la nationalité, tout en répandant les idées libérales; réclamer des gouvernemens l'accomplissement de réformes progressives, seul moyen pour eux de couper court aux insurrections, dont leurs trônes avaient été tant de fois menacés, de remplacer par l'appui de leurs sujets l'appui qu'ils recevaient de l'Autriche, et de préparer ainsi l'affranchissement de leurs états, tel était le plan qu'on suivit avec persévérance pendant deux années.

L'influence des libéraux s'exerçait principalement en Piémont, en Toscane et dans la Romagne. En Piémont, où l'absolutisme et les préjugés aristocratiques et religieux semblaient devoir, plus que partout ailleurs, opposer une barrière à leurs efforts, la haine de l'Autriche était populaire; l'agrandissement de la maison de Savoie, aux dépens des maîtres de la Lombardie, était chez le souverain comme dans la nation un projet avoué, et auquel on se préparait de longue date. Les libéraux ne manquèrent pas d'exploiter ces dispositions. En toutes circonstances, ils se firent les avocats des griefs nationaux contre l'Autriche, et ce fut une polémique vigoureuse, engagée au mois de mai 1846, entre eux et les journaux de Vienne et de Trieste, au sujet de l'établissement d'un réseau de chemins de fer en Piémont, qui amena le premier refroidissement sensible entre la cour de Turin et le cabinet autrichien. En Toscane, l'indulgence du pouvoir et un certain degré de liberté qui datait des réformes jadis entreprises par Léopold Ier, aïeul du grand-duc régnant, laissaient aux libéraux le champ plus libre. Pise fut un des points où les opinions philosophiques et politiques de M. Gioberti trouvèrent le plus de faveur. Entre toutes les universités, celle de Pise se distinguait par une teinte de mysticisme exalté, qui l'a fait surnommer la *spéculative* par excellence, *Pisa cogitabunda*. Parmi ses professeurs, de nombreux et chauds adhérens se déclarèrent pour une doctrine qui fondait l'alliance de la religion et de la liberté.

Quant à la Romagne, la terre classique des insurrections, l'occupation française, plus prolongée dans cette province que dans les autres régions du centre, y avait laissé des germes profonds de liberté. Nulle part l'éducation politique n'était aussi avancée que dans les légations. Il est vrai de dire que cette éducation avait été faite et perfectionnée à une dure école, et que l'expérience des Romagnols s'était mûrie dans de douloureuses épreuves. Le régime papal, pesant et arbitraire dans le reste des états pontificaux, s'était fait odieux et barbare en Romagne. Depuis 1852, les commissions militaires y siégeaient en permanence et décimaient les populations par la mort, les galères, les prisons, l'exil. L'anarchie y était organisée et entretenue par les légats, comme ressort de gouvernement, au moyen des bandes de *sanfédistes* enrégimentés sous le nom de *centurioni* ou volontaires pontificaux (1); en un mot, la domination de l'Autriche en Lombardie semblait clémente et douce à côté de celle du pape, car elle offrait au moins une certaine régularité dans l'oppression. C'est sur cette population énergique et indomptable de la Romagne que se portèrent surtout les efforts des libéraux. En 1844, après l'échauffourée malheureuse de Rimini, M. d'Azeglio parcourut pendant plusieurs mois les légations, s'arrêtant dans chaque ville, dans chaque bourg, prêchant la résistance légale au gouvernement, et recueillant les plaintes et les griefs, faisant, en un mot, une véritable enquête sur la situation de cette malheureuse contrée. La statistique qu'il dressa était effrayante. Dans une brochure qui eut un grand retentissement d'un bout à l'autre de l'Italie, il éleva courageusement la voix pour la défense des Romagnols; il signala avec indignation à toute l'Europe civilisée ce despotisme inepte, inspiré et soutenu par l'Autriche, et les maux dont les sujets du saint-siége devaient encore moins accuser la cour de Rome que les conseils machiavéliques des agens de M. de Metternich. L'auteur des *Casi di Rimini* fut poursuivi, obligé de se cacher après cette levée de boucliers contre le gouvernement de Grégoire XVI. Il n'avait pourtant dit que l'exacte vérité, et plus tard, la première fois qu'il se présenta devant le nouveau pape, l'ancien évêque d'Imola, qui avait pu voir et juger de ses propres yeux les maux de la Romagne, s'est contenté de lui dire avec bonté : « Vous avez été un peu dur pour mon prédécesseur. »

Il s'en fallait que les libéraux crussent au triomphe prochain de leurs idées. Pour la plupart d'entre eux, l'opinion de M. Gioberti, qui plaçait dans la papauté l'espoir de la nationalité italienne, semblait quelque peu chimérique. Une telle défiance était légitime, aussi long-temps au moins que ce gouvernement persisterait dans la voie fatale où depuis trois règnes il se trouvait de plus en

(1) Ces volontaires, célèbres dans toute l'Italie, se nommaient aussi *Faentini* et *Borghettini*. C'était le rebut de la population, et ils se recrutaient principalement à Faenza, petite ville où des haines séculaires, armant depuis un temps immémorial les habitans de la cité contre ceux du faubourg, avaient engendré une race d'hommes prompts aux querelles et accoutumés au meurtre. La cité de Faenza professait des opinions libérales; le *Borgo*, par opposition, était *sanfédiste*, et l'administration du saint-siége, exploitant ces rivalités barbares, avait fait du *Borgo di Faenza* une pépinière de coupe-jarrets dévoués à attaquer dans l'ombre et à frapper par derrière quiconque leur était désigné comme libéral, franc-maçon ou carbonaro. Ces derniers restes des *bravi* ont encore joué un rôle à Rome dans la fameuse conspiration du 16 juillet 1847.

plus engagé. « Le gouvernement du pape, disait M. le marquis Capponi, tel qu'il est constitué aujourd'hui, ne peut plus subsister, parce qu'il est forcé par sa nature de redouter toute réforme, d'empêcher toute amélioration. De jour en jour plus étranger aux besoins des populations, écrasé sous le poids de ses propres fautes, affaibli par l'ignorance toujours croissante de ses fonctionnaires, sans argent et sans crédit, il ne pourra bientôt plus soudoyer ses propres partisans, payer les Suisses et faire face au déficit qui s'augmente d'année en année. Il ne peut trouver aucun remède, parce que dans un corps déjà pourri les remèdes se changent en venin (1). » On n'attendait rien de Grégoire XVI, vieillard entêté, égoïste et d'un esprit borné, qui, s'il pressentait la catastrophe, se flattait au moins de pouvoir la retarder pendant le peu de jours qui lui restaient à vivre; mais les prévisions se portaient au-delà du conclave que la vieillesse avancée du pape rendait prochain : on entrevoyait avec effroi la continuation et pour ainsi dire la consécration du même système dans la personne du cardinal Lambruschini, ministre de Grégoire XVI, depuis quinze années l'ame du gouvernement pontifical, et qui de longue main avait préparé son élection en peuplant le sacré collége de ses créatures. Contre tous les calculs de la prudence humaine, ces prévisions furent trompées. On sait par quel choix inattendu de ceux même qui l'avaient fait la succession de Grégoire XVI passa en quarante-huit heures au plus ignoré de ceux qui pouvaient la briguer, à un évêque obscur, venu la veille du fond de sa province où il avait jusque-là vécu dans les bonnes œuvres, hors des préoccupations et des intrigues de la politique, et à qui la droiture de son cœur, la loyauté de son caractère, révélèrent instinctivement le noble rôle qu'il était appelé à remplir. Les premières paroles et les premiers actes du cardinal Mastaï devenu pape prouvèrent qu'il avait le sentiment de la situation, et l'Italie le comprit si bien, que dans le prince réformateur elle salua le libérateur de la patrie commune, et que dans M. Gioberti, dont les paroles se réalisaient si inopinément, elle vit presque un prophète, le héraut et le précurseur du nouveau Messie.

Dès-lors le centre d'action de la cause libérale se trouve marqué à Rome, et c'est de Rome en effet qu'est partie l'impulsion qui, se communiquant de proche en proche, a gagné successivement la Toscane et le Piémont, Naples et la Lombardie. Les mesures prises par le gouvernement du nouveau pape excitèrent dans toute l'Italie une sensation trop profonde, elles rencontrèrent une adhésion trop significative, pour que les autres cours pussent sans danger se refuser à suivre un tel exemple. La liberté de la presse, l'institution de la garde nationale, la convocation d'une consulte destinée à devenir avant peu une assemblée nationale, les réformes dans l'administration intérieure, ne tardèrent pas à être obtenues en Toscane; le roi Charles-Albert dut à son tour faire quelques concessions. De toutes parts, les populations enthousiasmées réglaient leurs vœux à l'unisson de Rome, réclamaient la faveur d'être gouvernées comme à Rome. A l'imitation de ces magnifiques démonstrations où le peuple romain, parcourant le *Corso* aux flambeaux, allait porter sous le balcon du Quirinal ses doléances ou ses actions de grace, les Florentins, les Pisans, les

(1) *Sulle attuali condizioni della Romagna,* di Gino Capponi.

Génois eurent aussi leurs grandes fêtes populaires, et pour la première fois, la pensée nationale se traduisant à la face du ciel, force fut bien aux gouvernemens de compter avec elle. Sous cette irrésistible pression de l'opinion publique, le grand-duc et le roi de Piémont surent céder à temps et assez habilement pour sauver leur popularité et leur couronne; d'autres, tels que le duc de Lucques et le roi de Naples, ont eu à se repentir de n'avoir point suivi une aussi sage ligne de conduite. Leur position, il est vrai, était difficile : rois par la grace de l'Autriche, il leur paraissait à peu près aussi périlleux de composer avec la liberté que de la combattre, car chaque jour il devenait plus manifeste que l'établissement d'un ordre nouveau en Italie conduisait directement à une rupture avec le cabinet de Vienne.

L'Autriche, en effet, n'avait point attendu pour témoigner d'abord sa désapprobation, puis son mécontentement. Après avoir fait entendre des plaintes, elle en était venue aux menaces; mais quel motif avait-elle à fournir qui prévalût contre le droit incontestable que possède chaque prince d'opérer de concert avec son peuple tel changement qui lui plaît dans l'intérieur de ses états? Comment, après tout, justifier aux yeux de l'Europe une intervention dans un des duchés ou dans le domaine du saint-siége? Suivant sa pratique habituelle, l'Autriche chercha à faire naître dans plusieurs villes des troubles et à susciter des désordres qui lui donnassent le droit d'occuper militairement certains points principaux. Des séditions agitèrent, en effet, Parme, Lucques, Sienne, Livourne, et, sur l'avis préalable d'une conjuration qui devait éclater à Rome, le 17 juillet, les troupes autrichiennes entrèrent à Ferrare; mais cette démonstration eut un résultat tout contraire à celui qu'on en attendait. Du moment qu'il fut bien connu que l'Autriche ne cherchait qu'à se faire provoquer, les Italiens usèrent à son égard d'une modération désespérante. Le gouvernement du pape, en maintenant son droit avec la plus grande énergie par l'organe du cardinal Ferretti, sut conserver l'avantage que lui donnait sa position, et la cour de Vienne ne recueillit que l'odieux d'une démarche dont l'insuccès enflamma l'espérance des Italiens, et leur fit comprendre la nécessité d'une union étroite pour résister à de nouvelles tentatives du même genre. De là la pensée d'une alliance offensive et défensive qui se traduisit d'abord par un traité de commerce entre Rome, la Toscane et la Sardaigne. Ce traité, conclu au mois d'octobre 1847, se bornait à supprimer les barrières de douanes entre ces trois pays; mais, en réalité, il établissait les bases d'une confédération politique dont Pie IX, suivant l'expression des Italiens, devait être la tête et le cœur, et Charles-Albert l'épée et le bouclier.

Ainsi la question de l'indépendance et de la nationalité allait se développant conjointement avec celle de la liberté, et les conséquences des principes posés en 1845 se déduisirent avec une invincible précision. L'Italie marchait à l'unité. Abaissant non point seulement les barrières matérielles, mais les barrières morales, bien autrement infranchissables, qui les avaient de tout temps séparés, les états italiens ne formaient déjà plus qu'une même famille. Naples seul paraissait se tenir à l'écart. Au rebours de ce qui s'accomplissait en ce moment, Naples avait vu, depuis vingt-cinq années, s'élever entre lui et le reste du monde un système de prohibition absolue, une espèce de muraille de la Chine,

derrière laquelle la monarchie de Bourbon avait cru se mettre à couvert des idées aussi bien que des marchandises étrangères. Elle ne s'en était préservée cependant qu'à demi, et tout le zèle de la police du roi Ferdinand n'empêcha point le peuple d'y réclamer la constitution au cri de : *Vive Pie IX!* L'unique et déplorable effet de cet isolement fut de faire dévier la Sicile de la ligne commune. Le mouvement, d'abord commencé avec ensemble dans les deux parties du royaume, changea bientôt de caractère, lorsque les Siciliens mirent en avant la prétention de se constituer en état séparé et indépendant. Cette prétention, quelque justifiée qu'elle fût d'un côté par l'oppression et le régime arbitraire où le gouvernement de Naples tenait la Sicile, de l'autre par le brillant courage que l'île a déployé contre les troupes royales, n'en a pas moins été un accident fâcheux. Elle a prouvé que la Sicile ne comprenait pas la loi de solidarité que les circonstances imposaient à toutes les parties de la péninsule, et à laquelle Rome, la Toscane et le Piémont venaient de donner des gages si éclatans. La Sicile aujourd'hui a consommé sa séparation. C'est une faute dont elle aura peut-être bientôt à se repentir. La même main qui l'a poussée et soutenue dans sa lutte contre la métropole pourra bien aussi vouloir s'immiscer dans les débats intérieurs qui vont s'élever sur le choix d'une forme de gouvernement. Cette influence étrangère, chacun la connaît; elle s'est manifestée assez ouvertement avant et pendant la révolution sicilienne. La proclamation de la constitution de 1812 était un ressouvenir de l'occupation anglaise. Il est notoire que dans le courant de l'année 1847 des agens venus de Malte ont profité de l'irritation que causait en Sicile l'entêtement du roi Ferdinand, pour y raviver la mémoire du régime libéral dont l'île avait joui sous la domination anglaise, et établir un contraste malheureusement trop facile entre cette époque et l'état actuel. Les Anglais agissaient-ils dans des vues tout-à-fait désintéressées? Ce n'est guère leur habitude. Les motifs qui les poussent à intervenir dans les affaires de la Sicile sont d'ailleurs assez visibles, et il faut que les Italiens aient été bien aveugles pour se payer, ainsi qu'ils l'ont fait l'année dernière, de quelques paroles prononcées dans le parlement et de quelques dépêches pompeuses de lord Palmerston, et pour voir dans l'Angleterre une alliée prête à donner ses flottes et ses subsides à la cause de l'indépendance italienne. A l'époque de cette fameuse mission de lord Minto, qui, ainsi qu'il est aisé de le vérifier à présent, n'a eu d'autre résultat que de provoquer la séparation de la Sicile, c'était d'un bout à l'autre de la péninsule un touchant concert d'acclamations en l'honneur de la magnanime Angleterre. Partout sur son passage, le noble lord recueillait des remerciemens et des vœux, auxquels il répondait en criant bravement du haut d'un balcon : « Vive l'indépendance italienne! » à la grande satisfaction de la foule, charmée de ce témoignage peu coûteux des sympathies britanniques. Les bruits les plus exagérés étaient chaque jour répandus sur le but de ce voyage. Tantôt le Foreign-Office avait posé un *casus belli* énergique à M. de Metternich, tantôt la flotte anglaise s'était montrée à Ancône, à Venise, à Trieste. La vérité est qu'elle se montrait particulièrement dans le golfe de Naples et dans la baie de Palerme, où sa présence servait un intérêt tout autre que celui de l'indépendance italienne. La rancune contre la France était bien, il est vrai, pour quel-

que chose dans cette anglomanie dont les Italiens faisaient parade. On se plaignait amèrement au-delà des Alpes de notre attitude, et ce n'était pas sans motifs. Quoi qu'il en soit, le peuple italien, à cette heure, doit sans doute avoir ouvert les yeux. La mauvaise humeur manifestée par l'Angleterre à l'entrée du roi Charles-Albert en Lombardie, et certain discours où en plein parlement lord Brougham vantait dernièrement les charmes de cette bonne police autrichienne dont les Milanais avaient eu la sottise de se lasser, leur auront révélé le degré de sympathie qu'ils peuvent trouver chez nos voisins. Que si les excentricités oratoires de l'ancien chancelier ne paraissaient pas exprimer sérieusement la pensée véritable du peuple anglais, ils n'ont qu'à se demander si une Italie forte, libre et florissante, c'est-à-dire commerçante et maîtresse d'une partie de la Méditerranée, serait fort du goût de la cité de Londres? La Grèce et l'Espagne sont là pour leur répondre.

La constitution proclamée à Naples et en Sicile eut pour conséquence immédiate l'établissement de constitutions analogues dans les autres états déjà en voie de réformes. Pour le Piémont et la Toscane, la difficulté n'était pas grande, ces deux états offrant, quoique dans des proportions inégales, les élémens sur lesquels repose l'institution du gouvernement représentatif. Pour Rome, la tâche était moins facile. La séparation des pouvoirs temporel et spirituel était un problème que les plus habiles avaient toujours considéré comme insoluble, et qui l'eût été certainement avec un pontife moins éclairé, moins dégagé des préjugés héréditaires de la cour romaine que ne l'est le pape Pie IX. Toutefois, pour ceux qui connaissaient cet esprit élevé, dont le trait distinctif est une probité profonde et un inaltérable bon sens, le dénoûment n'avait rien qui pût inspirer de sérieuses inquiétudes. Le pape, depuis son avénement au trône pontifical, n'avait reculé devant aucune des concessions que réclamait son peuple, chaque fois que, dans le recueillement de sa conscience, il les avait reconnues nécessaires et surtout compatibles avec la loi chrétienne. La tactique de la faction austro-jésuite opposée aux réformes avait toujours été de confondre la question politique avec la question religieuse, et d'intéresser la conscience du pape en lui représentant la foi comme menacée par les réformes qu'il introduisait dans l'ordre temporel. Si en quelques circonstances ce parti était parvenu à arracher des mesures qui pouvaient offrir une apparence de réaction, il n'avait obtenu ces concessions qu'en s'adressant aux scrupules religieux de Pie IX; mais ces temps d'arrêt n'avaient jamais été de longue durée. Rendu à lui-même et à ses propres instincts, le pape a toujours montré qu'il ne répugnait à aucun progrès politique; nul souverain n'est moins que lui jaloux de ses prérogatives, n'est plus que lui disposé à en faire bon marché, s'il doit en résulter un bien quelconque pour ses sujets. Un cœur simple et une religion sincère l'ont fait réformateur mieux que tous les calculs de la politique. La justesse de son esprit lui a fait comprendre les maux de la situation, l'urgence d'y remédier. A force de sagacité, il a pu éviter les écueils et réussir là où de plus habiles eussent probablement échoué; mais la bonne foi n'est-elle pas souvent la plus grande des habiletés?

Le dernier pas était fait. Le gouvernement parlementaire fondé à Naples, en Toscane et en Piémont, à la veille d'être établi à Rome; une alliance de jour

en jour plus étroite, mettant les souverains de l'Italie constitutionnelle, forts du concours de leurs peuples, en présence de l'absolutisme autrichien, miné en Lombardie et réduit à ses deux satellites de Modène et de Parme : — telle était la situation au commencement de cette année. La liberté avait peu à peu resserré le blocus dans lequel devait étouffer l'Autriche, à moins que cette puissance ne se décidât à prendre l'offensive; mais les mêmes influences diplomatiques qui avaient, au nom de la paix générale, contenu l'impatience et les provocations des Italiens, retardaient aussi de tous leurs efforts une prise d'armes de l'Autriche. De quelque côté que vînt l'agression, c'était toujours la guerre européenne. Ce système de temporisation a donc été aussi un bien pour l'Italie, en lui permettant de préparer et de condenser ses forces. Nous venons d'indiquer sommairement par quels progrès successifs l'Italie en était venue à pouvoir enfin compter sur elle-même et tenir tête à l'Autriche. Chaque incident de cette période de quatre années dévoile une tendance tous les jours plus marquée, la tendance à l'unité. Réformes communes, constitutions semblables, tout marche au même but final, l'assimilation des diverses parties de la péninsule et l'affranchissement du sol, que s'était avant tout proposé l'école libérale. Il nous reste à examiner quelles sont les conditions nouvelles que l'état présent de l'Europe et le soulèvement de la Lombardie font aujourd'hui à la cause italienne, quels moyens les grands événemens qui viennent de s'accomplir lui fournissent pour organiser cette unité matérielle, et si cette cause n'est pas exposée à rencontrer dans son propre sein des obstacles et des ennemis plus dangereux que l'Autriche.

II.

La révolution de Milan, l'insurrection de la Lombardie, l'Italie entière se levant pour courir à la guerre sainte, ont fourni un admirable spectacle à faire battre des mains toute l'Europe. Dans les premières nouvelles venues de Paris, les Italiens avaient vu le signal si long-temps espéré dont parlait M. d'Azeglio. La proclamation de la république, c'était la rupture de l'alliance entre la France et l'Autriche; les traités de Vienne étaient déchirés. « Aujourd'hui ou jamais, s'écriait *la Patria* de Florence, les temps sont venus. » La presse de Rome, de Gênes, de Turin, répétait à l'unisson le mot d'ordre. Cependant l'agitation, étouffée deux mois auparavant dans les massacres, renaissait à Milan et se propageait en Lombardie; le maréchal Radetzky faisait proclamer la loi martiale; ses ordres du jour d'un style sauvage frappaient les communes d'une contribution de guerre, et les proscriptions, reprenant leur cours, avaient porté l'exaspération à son comble, lorsqu'on apprit le contre-coup qu'avait eu à Vienne la révolution française. Le gouverneur de Milan, espérant encore conjurer l'orage, fit afficher, le 18 mars, un avis annonçant que sa majesté impériale avait pris la résolution d'abolir la censure, de publier bientôt une loi sur la presse et de convoquer au plus tard le 3 juillet prochain la congrégation centrale du royaume lombardo-vénitien. Le 3 juillet! là encore comme toujours il était trop tard. Déjà les places publiques

et les rues étaient encombrées, les barricades élevées comme par enchantement; hommes, femmes, enfans, vieillards, nobles et plébéiens, conduits par le vénérable comte Casati, podestat de la ville, bénis par l'archevêque, se ruaient sans armes sur une garnison de dix-huit mille hommes, approvisionnée comme pour un siége et munie d'une formidable artillerie, depuis trente ans préparée pour cette heure décisive. Pendant cinq jours, la mitraille a sillonné les rues sans cesse remplies de nouveaux combattans, jusqu'à ce que le général autrichien, qui avait juré de faire de la ville un monceau de cendres, eût été forcé de l'évacuer devant l'insurrection toujours grossissante et les bandes suisses, piémontaises, amenées du dehors par les comtes Litta et Borromeo. Avant ces journées glorieuses, les Milanais passaient généralement en Italie pour des ames amollies; leurs grandes richesses, la vie d'oisiveté, de luxe et de plaisirs qu'on menait à Milan et qu'encourageait par de honteux moyens l'administration impériale, avaient donné lieu à cette accusation, dont ils se sont héroïquement lavés dans leur propre sang. Aussi un cri d'admiration s'éleva-t-il de toutes les parties de l'Italie, cri de délivrance poussé à la fois par vingt-quatre millions d'hommes! *Fuori i barbari!* vive l'indépendance de l'Italie!

« Lombards mes frères, écrivait de Florence, à la nouvelle des journées de de Milan, le poète Berchet, si les maux que j'ai soufferts pour notre Italie peuvent me donner le droit de vous faire une prière, écoutez-la dans cette heure solennelle qui ne reviendra plus. Lombards, vous ne pourrez être véritablement libres que lorsque l'Italie entière sera indépendante. Ne vous laissez séduire par aucune promesse de l'étranger; songez qu'un seul anneau non brisé de la chaîne que vous venez de rompre suffit pour vous maintenir esclaves, et avec vous toute l'Italie. N'acceptez d'autres conditions que celle d'une pleine et irrévocable séparation. » Mais déjà toutes les propositions d'armistice avaient été rejetées, et les villes lombardes répondaient à cette voix amie en chassant leurs garnisons et en sonnant le tocsin de clocher en clocher dans toute la plaine du Pô jusqu'aux lagunes; de toutes parts, en Toscane et dans les états pontificaux, les volontaires s'enrôlaient pour la croisade; le nouveau ministère sarde, à la tête duquel le roi venait d'appeler le comte Balbo, décrétait l'entrée en Lombardie d'une armée de trente mille hommes, et l'infatigable Salvagnoli, battant chaque matin le rappel dans *la Patria*, convoquait les populations pour la guerre de l'indépendance au refrain national : *Fuori i barbari! fuori i barbari!*

Hors d'Italie les barbares! C'est en effet la seule pensée qui a animé ces colonnes venues de tous les points de la péninsule pour se ranger sous les ordres du roi Charles-Albert; c'est la seule pensée qui doive les animer tant que le dernier Autrichien n'aura pas repassé la frontière. Jusqu'alors il faut que tout autre sentiment soit absorbé dans celui de la défense commune, il faut ajourner toute question qui tendrait à détourner de ce but la moindre portion des forces nationales. Ce n'est pas trop de l'Italie entière pour achever la défaite de Radetzky. La campagne n'est point terminée. Loin de là, il est probable que la marche un peu lente et la stratégie classique du roi de Sardaigne auront laissé aux Autrichiens le temps de se reconnaître, de

se reformer et d'être rejoints peut-être par les renforts venus d'Allemagne : ce ne serait donc ni le temps ni le lieu d'entamer des discussions sur le parti qu'on tirera de la victoire, tandis que la victoire n'est point encore assurée. La plupart semblent l'avoir compris. On a vu les municipalités de Parme, de Modène et des autres territoires devenus libres, soit par la déchéance de leurs souverains, soit par la retraite des impériaux, se constituer, à l'exemple de Milan, en gouvernemens provisoires, attendant le jour où l'Italie délivrée aura à délibérer sur ses destinées. Venise seule, ressuscitant des souvenirs restés chers à la mémoire du peuple, a proclamé la république. De ce fait isolé qui, d'après les déclarations des Vénitiens eux-mêmes, n'a du reste rien de définitif, faudrait-il conclure que l'Italie soit prête à retourner au système de morcellement qui l'avait conduite à la servitude et à reconstruire sa carte géographique du XVIe siècle? Nullement. Ce serait ne tenir aucun compte des modifications profondes qu'a subies le génie italien sous l'influence des idées libérales et des progrès accomplis depuis quatre années. Nous avons vu l'école de M. Gioberti déterminer une tendance énergique à l'unité. Ce n'est donc pas de ce côté que se trouveraient les velléités qu'on semble redouter en ce moment. Faudrait-il y voir l'action du parti républicain? Il existe, il est vrai, en Italie un parti républicain; mais, loin de rêver le rétablissement des anciennes divisions, ce parti, lui aussi, veut avant tout l'unité. Il la veut si bien, que c'est pour avoir, pendant vingt ans, subordonné tout progrès, toute tentative de réforme à l'établissement de la république une et indivisible d'importation française, qu'il n'a pu, malgré des prodiges de courage et de ténacité, faire prévaloir ses principes, et prendre racine sur cette terre où les traditions de la liberté communale sont encore si vivaces. Des tentatives inintelligentes de retour vers le passé ne sont donc à craindre de la part d'aucune des deux opinions principales qui se partagent très inégalement les esprits, le parti constitutionnel et le parti républicain. Le danger est bien plutôt dans une lutte prématurée qui s'engagerait entre eux.

Le parti républicain ne forme encore qu'une minorité peu considérable, dans laquelle figurent surtout des exilés à qui l'amnistie de Pie IX, et en dernier lieu l'insurrection de la Lombardie, ont ouvert les portes de leur patrie. Éloignés pendant de longues années, et tenus forcément en dehors du mouvement des esprits, ils ont eu le sort commun à toutes les émigrations. Leurs idées, demeurées stationnaires, n'ont point subi l'influence de ces modifications successives qui constituent le progrès de l'opinion publique dans le milieu national. Ils rentrent pour la plupart dans leur pays avec leurs principes arrêtés d'il y a quinze ou vingt ans, et confirmés d'ailleurs dans leurs espérances par l'avénement de la république en France. A leur tête est M. Joseph Mazzini. M. Mazzini est un esprit élevé et qui a le sentiment juste des besoins actuels de sa patrie. Le discours qu'il a adressé à l'Hôtel-de-Ville à M. de Lamartine au nom de l'association italienne partant pour la Lombardie en fournit la preuve; dans sa *proclamation aux Lombards*, publiée dernièrement à Gênes et qui peut être considérée comme l'expression actuelle de sa foi politique, il s'est énergiquement prononcé pour le principe de l'unité, s'applaudissant, lui républicain, de l'incorporation de sa patrie à la monarchie piémontaise. Il n'est donc pas à craindre qu'entraîné par les vétérans de son parti et par une jeunesse aveugle,

il en vienne à oublier que le premier devoir de tout Italien est, suivant ses propres paroles, de travailler à la constitution d'une forte nationalité en dehors des préoccupations de parti et des impulsions locales; car il est évident que vouloir faire en ce moment l'Italie à l'image de la France serait commettre une grave erreur. La France ne peut être républicaine aujourd'hui que parce qu'elle possède une unité puissante. Cette unité, l'Italie ne l'a pas encore. Sous ce rapport, elle est en arrière de nous de cinquante ans. Le régime monarchique seul pourrait la lui donner d'une manière définitive. La forme républicaine compte trop peu d'adhérens et n'a pas par sa nature même une force de cohésion suffisante pour pouvoir se flatter de réunir en un même corps de nation, des Alpes à la mer, des populations encore aussi profondément distinctes de mœurs et d'esprit que les Piémontais, les Génois, les Lombards et les Vénitiens. Une tentative de ce genre ne pourrait certainement qu'avorter et n'aurait d'autre résultat que de ruiner l'œuvre de ces dernières années en rouvrant la carrière à toutes ces prétentions locales qu'on avait eu tant de peine à confondre.

Le parti constitutionnel est incontestablement le plus fort, le plus nombreux, le mieux dirigé. A sa tête sont tous les hommes que nous avons vus en 1844 entreprendre la propagande libérale. Quelques-uns, tels que MM. Balbo, Capponi, Minghetti, sont arrivés au pouvoir. Les autres continuent à exercer par la parole et par la presse une influence prépondérante sur l'opinion publique. En regard de quelques journaux qui, sous prétexte d'idées avancées, se distinguent surtout par une rédaction emphatique, tapageuse et déclamatoire, le parti constitutionnel a pour organes les feuilles les plus accréditées, telles que *la Patria* de Florence, le *Risorgimento*, fondé à Turin par MM. Balbo et C. de Cavour et dirigé par ce dernier; *la Lega italiana*, dont le titre indique assez les tendances, fondé à Gênes par l'illustre comte Mamiani, membre du gouvernement provisoire institué à Bologne lors de l'insurrection de 1831; *l'Italia*, rédigé à Pise par le professeur Montanelli, jusqu'au jour où ce jeune et courageux patriote a quitté la plume pour courir à la croisade; le *Felsineo* à Bologne, *la Bilancia* et le *Contemporaneo* à Rome, etc. Plus que jamais, enfin, M. Gioberti est le conducteur et l'oracle de ce parti. De Paris, où il a résidé jusqu'à présent, son inspiration n'a pas cessé un seul instant d'agir sur ses compatriotes. Aujourd'hui c'est à Milan, c'est dans la future capitale du royaume de la Haute-Italie que l'apôtre de l'unité et de la nationalité italienne va transporter sa chaire; il y rencontrera M. Mazzini; d'autres publicistes, tels que M. Salvagnoli de Florence, l'y ont déjà précédé, car c'est Milan qui est appelé à devenir le centre de l'activité politique en Italie, c'est là que sera vidé le débat entre les partisans de la république et ceux de la monarchie.

Fidèle à son principe et à ses antécédens, le parti constitutionnel veut qu'avant tout on achève et on consomme la conquête de l'indépendance: le premier besoin sera ensuite de la conserver. La monarchie, une monarchie forte qui réunisse sous le même sceptre tout le nord de l'Italie, du Var à l'Isonzo, pourra seule le faire. L'adoption de la forme républicaine, si elle avait lieu, ne serait en aucun cas générale: à coup sûr, le Piémont n'y adhérerait pas, et il est certain que Gênes ne consentirait plus à se séparer de Turin. Les rémi-

niscences républicaines qui survivent dans cette ville sont des réminiscences d'une illustration purement locale, et ne sauraient la détourner de l'unité. Ainsi divisée comme par le passé, l'Italie deviendrait de nouveau la proie de l'étranger. Elle n'évitera ce danger qu'en s'organisant en une monarchie dont Milan serait la capitale. La position géographique de cette ville, son importance, les grands souvenirs dont elle est remplie (et les journées de mars ne sont pas les moins illustres), tout la désigne pour un pareil choix. Milan seule peut tenir la balance égale entre Gênes et Venise; c'est le point central où devront converger les quatre lignes de chemins de fer principales, celle de Venise par Vicence et Vérone, celles de Parme et de Modène se continuant sur la Romagne, celles de Gênes et de Turin par Novare, moyen puissant pour établir l'unité entre les populations de ces divers pays. Trois de ces lignes sont déjà en voie de construction; c'est à les achever avant tout que l'on devra consacrer tous les efforts. Une représentation nationale fondée sur les plus larges bases, car les classes inférieures dans le Milanais et la Lombardie sont arrivées à un remarquable degré de culture, garantira la protection des intérêts locaux, en même temps qu'elle en opérera la conciliation par la discussion en commun. Peut-être sera-t-il opportun que le parlement siège alternativement dans trois ou quatre des villes principales, Venise, Milan, Gênes, Turin. Déjà les congrès scientifiques annuels ont donné en ce sens un exemple utile à suivre et ont opéré un bien notable au point de vue de la fusion des populations. Dans le cas où une résidence fixe paraîtrait préférable, Pavie, comme point central et ancienne capitale du royaume lombard, offrirait, entre autres avantages, celui de la neutralité.

La maison de Savoie est la seule maison royale italienne qui existe aujourd'hui en Italie; c'est à elle qu'est échue la tâche d'organiser l'unité de l'Italie septentrionale après l'avoir délivrée par l'épée. Cette tâche est difficile et demandera au roi Charles-Albert de plus pénibles travaux que ceux qu'il accomplit en ce moment en face des batteries ennemies. La nouvelle monarchie n'aura de chances de durée que si elle est libérale et constitutionnelle dans l'acception la plus large du mot. A Milan devront être déposés les habitudes et les traditions un peu étroites de la cour de Turin, la politique d'intrigue et les petits expédiens. Le simple soupçon d'une préférence secrète de la part du nouveau roi pour ses anciens sujets serait un danger. Pour que les populations réunies sous sa couronne abdiquent leurs rivalités et se confondent dans une même unité nationale, il faut que l'exemple leur vienne d'en haut et que, cessant d'être Piémontais, le prince se montre et se déclare exclusivement Italien.

La formation d'un royaume de l'Italie septentrionale est la première et la plus urgente question que renferme le problème de l'unité italienne; elle entraîne après elle l'agrandissement de la Toscane au moyen d'une partie des territoires situés au nord de cet état. Il est indispensable de fortifier la Toscane et de l'ériger en royaume d'Étrurie, si l'on veut qu'elle n'occupe pas un rang trop inférieur dans la ligue italienne. Des circonstances qui semblent assez prochaines pourront amener d'autres combinaisons territoriales dont le résultat serait de réduire à trois le nombre des états confédérés. L'exemple de la Sicile suivi par Naples mettra peut-être un jour l'héritage des Bourbons à la

disposition de la maison de Savoie ou de la maison de Toscane; mais là s'arrêtera au moins pour long-temps, nous le croyons, le mouvement unitaire italien. Pour la réalisation de l'unité absolue, la monarchie constitutionnelle aussi bien que la république rencontrerait des obstacles difficiles à surmonter dans le moment présent. Pendant long-temps encore, il faudra, nous le croyons, s'en tenir à la formule de M. Gioberti, l'unité fédérative, la papauté restant le centre et la métropole morale de la ligue, et Rome le siége d'une diète qui délibérera sur les questions d'intérêt général et devra surtout préparer l'assimilation complète des différens états par l'adoption d'un système uniforme de législation, de douanes, de monnaies, de poids et mesures. Pie IX s'est déclaré chef de la ligue italienne. C'est à lui en effet, c'est au promoteur de l'indépendance, au *premier citoyen de l'Italie* que cet honneur était dû, et aussi long-temps que ses successeurs sauront marcher sur ses traces glorieuses, la papauté restera en possession de présider aux destinées de la confédération italienne.

Quant à nous, après avoir salué le réveil de l'Italie et suivi d'un regard sympathique les phases successives du mouvement qui l'a conduit à l'unité, nos souhaits doivent être pour la prompte réalisation d'une forme de gouvernement qui, en traduisant la pensée nationale, la mettra le plus tôt en état de se suffire à elle-même et de repousser toute attaque extérieure. C'est pourquoi l'intérêt bien entendu de la France républicaine est de voir se fonder un royaume constitutionnel de la Haute-Italie qui couvre comme un bouclier le reste de la péninsule et y mette pour toujours la liberté à l'abri de l'oppression autrichienne. Toute autre tentative désunirait le faisceau des forces nationales, rendrait à l'Autriche son ascendant, et, en prolongeant la lutte, nécessiterait de notre part une intervention, signal de la guerre européenne. Vouloir faire prédominer chez une nation voisine telle ou telle institution gouvernementale, parce qu'elle offre plus de ressemblance avec celles qui nous régissent, serait d'une politique étroite et rétrospective qui, nous n'en doutons pas, a fait son temps. La république, quand elle a proclamé par la bouche de M. de Lamartine l'indépendance des nations dans le choix du régime intérieur qui leur convient et le respect des nationalités, a établi le véritable principe sur lequel doit reposer désormais notre politique extérieure, celui qui, en nous assurant l'alliance des peuples, fondera l'ère pacifique que la révolution de février a la mission d'inaugurer.

****

LES SYMPTOMES DU TEMPS.

II.

On me demande quel est le but de ces lettres (1) : elles n'en ont aucun, si ce n'est d'observer et de constater. On me demande qu'elles soient plus générales et plus directes. Directes, pourquoi? Les faits et les choses qui nous occupent dans ce moment bien passager ne sont pas encore assez importans pour qu'on puisse s'y attacher. L'inconnu est devant nous, mais l'état de choses dans lequel nous vivons est un état morne, sans couleur, sans caractère, sans originalité, un grand désert enveloppé d'une atmosphère grise, où de temps à autre s'élèvent quelques légers murmures auxquels on prête l'oreille avec avidité, pensant qu'ils peuvent nous avertir et nous montrer la route; mais tout à coup le bruit s'est éteint..... Passez, ce n'était que le bourdonnement de quelque insecte étourdi. On dirait, en vérité, que c'est pour apprécier cet état de choses que Locke a inventé cette absurde définition du silence : le silence, c'est le bruit, plus l'absence du bruit. On me demande enfin de laisser voir une conclusion; cela est impossible aujourd'hui plus que jamais. Il y a en France, dans les circonstances actuelles et aussi dans l'aspect général de notre siècle, pas mal de termes contradictoires, comme dirait un homme de grand talent, M. Proudhon, pas mal de thèses et d'antithèses qui manquent de leur synthèse. Que nous reste-t-il donc à faire? Prendre tous les faits, et, au lieu de nous attacher à chacun pris isolément, essayer, comme nous l'avons fait déjà, d'en montrer la signification collective; observer les météores qu'engendre l'atmosphère, plutôt qu'énumérer les étoiles filantes assez nombreuses et assez rapides par le temps qui court; nous demander quels sont les symptômes qu'offre l'état de notre époque. Il est toujours utile de les connaître, afin de ne pas être surpris brusquement.

Les sages de tous les temps ont-ils jamais fait autre chose qu'observer, rassembler et réfléchir? Les utopistes, au contraire, n'ont jamais rien fait que

(1) Voyez la première dans la livraison du 15 avril dernier.

rêver, désunir et marcher à travers le monde à la façon des somnambules. Les utopistes ne nous manquent pas; mais consolons-nous en songeant que jamais aucun temps, aussi déshérité qu'il ait été, n'a manqué de ses sages, de ses inventeurs et de ses vrais prophètes. Non, dans aucun temps, aussi plein de confusions et de controverses qu'il puisse être, les indices et les avertissemens ne peuvent manquer à l'homme sage et clairvoyant. La myopie peut devenir le caractère général d'une nation, mais il y a toujours des presbytes à la vue perçante, qui peuvent voir au-delà d'un rivage et distinguer les horizons des temps à venir. Le voyageur prudent sait suivre son chemin malgré les ténèbres et au milieu des sentiers perdus. Le chant lointain du coq lui marque l'heure, le vent qui souffle le dirige, l'air qui fraîchit et pénètre lui annonce l'approche du jour. La terre est enveloppée d'ombres, mais il lève les yeux plus haut, et voit briller au-dessus de sa tête l'étoile du matin. Il ne sait pas si l'avenir sera pour lui serein ou plein d'orages, mais il sait que le matin viendra à coup sûr, et qu'il lui faut marcher pour n'être pas surpris toujours au même endroit. Il ne s'arrêtera pas à suivre les fantastiques feux follets de la nuit, mais il distinguera à distance la lumière qui éclaire l'habitation d'êtres réels et vivans comme lui. Dans tous les souffles, dans tous les murmures, dans tous les tremblans reflets qu'engendrent les ténèbres, il saura distinguer tout ce qui porte la marque de la réalité de tout ce qui n'existe que pour un instant.

Heureux donc ceux qui, selon l'expression du prophète, ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre! Ceux qui ont des yeux pour voir ne prennent point pour des réalités les conjectures de leurs rêves et pour des visions de l'avenir les réminiscences décousues et partielles de leur existence passée, qui fut réelle et ne le sera plus, et sert seulement à former le sol moral sur lequel l'ame se soutient. A des événemens nouveaux il faut un esprit nouveau. Notre vie, changeant sans cesse et se déplaçant, doit, pour être réelle, travailler sans cesse dans le présent, parce que le présent nous amène à chaque instant de nouveaux faits, de nouvelles idées, de nouveaux phénomènes, tous divers, confus, contradictoires, à l'état brut et primitif, qu'il faut dégager et polir, réaliser, réconcilier, auxquels il faut imprimer l'unité, sous peine de vivre dans un monde d'erreurs, de vivre au jour le jour, heureux ou malheureux, selon le vent qui souffle ou le calme qui renaît. Heureux ceux qui ont des oreilles pour entendre, car leur esprit est attentif, peut saisir et retenir les paroles, les faits nouveaux et caractéristiques et chercher à les comprendre! L'attention est l'arme du sage. N'est-ce pas sur cette faculté de l'attention qu'est soutenue notre existence, notre conservation physique? Combien plus notre nature morale, qui sans elle flotte, laisse s'éteindre sa volonté et se perdre sa force individuelle! L'attention est le commencement de la clairvoyance.

Veillons donc et soyons attentifs. Heureux ceux qui ne se dispersent pas, ne se laissent pas distraire! Ceux-là, le danger ne les surprend pas, les circonstances ne les devancent pas; leur vie, malgré la multiplicité des événemens, porte le caractère de l'unité; rien ne peut terrasser à l'improviste un homme attentif et sage, rien ne peut surprendre celui qui a la science en partage. Il faut donc paver notre route afin que le terrain que nous foulons soit

solide. Il faut établir dans notre esprit un salutaire égoïsme afin que l'ame ne perde rien de son calme et de son recueillement, afin que, rien ne venant l'obscurcir, elle réfléchisse toutes les choses qui passeront devant elle avec leurs couleurs véritables. Faites de votre ame un vase de cristal froid, net et transparent, au dedans duquel soit renfermé le bon génie du conte arabe, une ruche de verre où les facultés morales, comme autant d'abeilles divines, travaillent et voient de leur demeure les fleurs les plus prochaines dont elles iront prendre le suc. Ne nous dispersons pas, regardons bien autour de nous, méditons long-temps, décidons-nous lentement, redoutons le tapage, qui n'est jamais que passager, pour nous attacher à ce qui seul est éternel, et prenons pour devise cette admirable maxime du théosophe Saint-Martin : « Je n'ai jamais cherché à faire du bruit, mais seulement à faire du bien, parce que le bien ne fait pas de bruit et que le bruit ne fait pas de bien. »

J'ai distingué dans la première de ces lettres trois symptômes principaux. Mais quel est le caractère le plus général de ce temps-ci, le caractère de cette indifférence qui ne crée rien, de ces utopies qui créent des chimères et de ce désir du bonheur qui s'attache à créer seulement la partie matérielle de l'organisation sociale? Le caractère général de notre temps, l'étiquette qu'on peut fixer non-seulement à ces symptômes, mais aux mœurs, à la philosophie, au sentiment religieux et aux hommes de notre temps, c'est l'*artificiel*.

Jetons un regard sur l'état moral de la société avant la révolution de février : nous n'avons pas changé depuis; nous ne faisons pas mine de vouloir changer encore.

Je jette un coup d'œil général et je dis : Notre temps ne peut pas se vanter de posséder des facultés bien profondes. Qu'est-ce que nous voyons? Beaucoup de parleurs et des plus éloquens, peu de penseurs; beaucoup d'hommes habiles nageurs, se laissant emporter par les faits au risque d'être submergés, peu d'hommes capables de commander aux événemens; de la curiosité, peu de jugement; d'aimables distractions et dispersions de talent, peu d'intensité; des qualités toutes à fleur d'ame, peu de profondeur; plus d'usage des facultés passives que des facultés actives, plus d'entendement que de raison; un dilettantisme brillant, raffiné, très entendu sur beaucoup de matières, mais qui ne peut exister que grace à une certaine étourderie de l'esprit; de l'érudition et de la science simplement pour l'érudition et la science (ce qui était autrefois moyen servant aujourd'hui de but); des croyances complaisantes; au dehors de la déférence et de la politesse, peu de respect sincère; au dedans rien que l'amour-propre et l'ironie, voilà ce que nous distinguons. Notre siècle a de bonnes intentions sans charité aucune quoi qu'il dise, l'amour du changement poussé jusqu'aux dernières limites, et cependant l'égoïsme inquiet du repos. Chacun fait usage de son intelligence sans chercher la force particulière, l'aptitude spéciale qui est cachée en lui. La sottise prend un maintien philanthropique et un visage imposant; le scepticisme qui nous ronge n'est plus même le doute sincère, mais une manière de réveiller la nonchalance et d'animer la conversation publique en soulevant toute sorte de questions dans les journaux et dans les livres. Nous nous moquons des bouquins d'autrefois sous prétexte que nos pères ne pouvaient écrire que des in-folio; cela prouve une chose, c'est que leurs livres étaient consciencieux, sincères et sérieux, tandis que nos

premiers-Paris et nos brochures sur l'organisation du travail ne le sont pas du tout. Nous avons aussi nos hypocrisies charmantes consistant à atténuer les tristes réalités et à les échanger contre d'aimables apparences. Ce qui est corruption, nous l'appelons curiosité; ce qui est péché, nous l'appelons erreur; ce qui est grossièreté, nous l'appelons franchise. Le charlatanisme le plus impudent, le mensonge économique le plus monstrueux (mensonge fait à bon escient, charlatanisme qui a très bien conscience de lui-même) proteste de ses bonnes intentions : nous ne le croyons pas et nous l'excusons néanmoins. Est-ce que tout cela n'est pas ce qu'on peut appeler le faux, l'artificiel? Oui, nous vivons dans un siècle artificiel. Où donc est la sympathie véritable? Où donc sont l'enthousiasme, l'inspiration, l'invention, toutes les forces vives de l'ame?

Aujourd'hui, comme hier, comme il y a six mois, l'enveloppe de tous les faits et gestes, de toutes les paroles, de toutes les idées, l'enveloppe de nos mœurs et de notre façon de vivre, c'est l'artificiel. J'entends donc par ce mot que nous vivons dans un temps où ce qui est de convention dans les choses humaines domine et couvre de son ombre ce qui est naturel, où l'imitation étouffe l'invention, où l'élément primordial de la nature humaine, la spontanéité et toutes les formes qu'elle revêt, l'inspiration, l'enthousiasme, la nouveauté des pensées qui est nécessaire à chaque nouvelle génération, sont étouffées sous le poussiéreux détritus des siècles et des générations qui nous ont précédés, sous des systèmes tout faits, sous des formules tout apprises, sous des mœurs sans caractère profond, se composant de vices raisonnés et de vertus intéressées. Nous en sommes arrivés à ce point que nous sommes encombrés par les débris du passé, tout en ayant perdu parfaitement le sens de la tradition. La succession rapide des différens régimes que la France a traversés depuis un demi-siècle, l'imitation qui, malheureusement, surabonde chez nous, une instruction et une éducation tendant à passer le même vernis superficiel sur tous les esprits, plutôt qu'à faire germer dans l'ame de chacun la semence secrète, le grain particulier qui y a été déposé par Dieu, nous ont conduits à ce règne du mensonger et de l'artificiel. De tout cela il est résulté un pêle-mêle d'ombres, de nuances, de tons faux, qui, en se mêlant, ont produit une incohérence à laquelle Satan lui-même, le père des confusions, n'aurait absolument rien compris. Notre société ressemble à quelqu'une de ces bizarres assemblées qui abondent dans les contes d'Hoffmann, à quelqu'un de ces salons remplis d'hommes qui sont autant d'êtres hétérogènes, n'ayant chacun à leur service qu'un mot ou un nom propre qui leur sert de mot d'ordre et reste incompris des autres. Celui-ci n'a jamais connu autre chose que la terreur, la conversation et les manières de celui-là sont empreintes de la phraséologie et des façons du directoire; l'état, c'est la force armée, dit un troisième qui a poussé le progrès jusqu'à s'arrêter à l'ère napoléonienne, au lieu de s'arrêter à la terreur. M. X. est pour le suffrage universel et direct, M. Y. est pour le suffrage à deux degrés, c'est-à-dire que l'un en est encore à la convention, et que l'autre, en retard de trois années, s'est arrêté aux derniers états-généraux; cet autre professe des théories qui respirent l'odeur indéfinissable et mixte des idées anglaises. Il y a des gens qui connaissent si peu leur époque, qu'on rencontre des hommes affirmant que ce serait un grand bonheur pour la France,

si le protestantisme y devenait la religion dominante. C'est à peu près comme si, dans deux cents ans d'ici, on proposait d'établir, pour le plus grand bonheur des peuples, le puséysme ou le méthodisme comme religion d'état. Est-ce que tout cela ne fait pas de notre société comme un grand musée géologique auquel manque un Cuvier?

Combien l'imitation est plus frappante encore dans une assemblée restreinte et dans chaque individu pris isolément! Entrez, par exemple, dans un club, et, lorsque vous en sortirez, demandez-vous ce que vous avez vu de nouveau et sur quel sujet a porté la discussion. Vous avez vu la plupart du temps une fantasmagorie de ce qui a été réel autrefois, des clameurs, des cris, de la colère à froid, des prétentions tyranniques sans cause aucune et naissant d'un caprice instantané, des passions qui n'existent que parce que tel ou tel système politique a existé autrefois, le tout se terminant parfois par un immense éclat de rire, la seule chose qui soit réelle parmi toutes celles-là. Tout cela est faux et artificiel, parce que ce n'est pas nous qui existions il y a cinquante ans, parce que les passions politiques et les événemens ne sont que des phénomènes dans la vie de l'humanité, et qu'il n'y a pas dans la nature deux phénomènes qui soient parfaitement identiques. Les passions véritables sont émouvantes; mais les passions imitées, de même que le vice artificiel, ne peuvent offrir qu'un triste spectacle, car l'imitation est aussi une sorte de corruption. On ne refait pas les événemens, qui, dis-je, ne sont que des phénomènes; on ne refait pas les systèmes, parce qu'un système n'a sa réalité véritable que dans l'esprit de son créateur; on ne refait pas une doctrine politique, pas plus qu'on ne refait une œuvre d'art, un grand poème, une découverte scientifique. Nous fondons des journaux et des clubs qui portent les anciens titres et les anciens noms de la révolution; mais, puisque nous voulons imiter nos pères, pourquoi donc, pour prêcher leurs systèmes et prononcer leurs discours, ne prenons-nous pas des culottes courtes et l'habit taillé à la dernière mode du XVIIIe siècle? Cette imitation est d'autant plus maladroite, qu'elle est incomplète. J'ai remarqué que depuis le 24 février tous ceux qui se mêlaient de singer les systèmes de la révolution s'intitulaient *montagnards*. Il n'y en a certainement aucun qui prenne le nom de *girondin*. Cependant cette imitation de la Montagne ne signifie absolument rien sans une imitation parallèle de la Gironde. Sans une Gironde, comment la Montagne existerait-elle, ou tout au moins le système montagnard? Enlevez le terme opposant, le système tombe, et alors il ne reste plus que le nom, l'étiquette. Eh! si vous ne savez rien inventer de neuf, tâchez donc au moins de copier correctement; si vous n'avez pas de style original, sachez au moins mettre l'orthographe. Qu'il y ait alors une Gironde et une Montagne, et jurez, vous, Gironde, par Pélopidas et Épaminondas, vous, Montagne, par Curtius et Mutius Scévola; ce que vos prédécesseurs ne manquaient jamais de faire. On vous achèterait et on vous conserverait comme des exemplaires rares d'éditions épuisées.

Une chose terrible, c'est que, envisagée à un certain point de vue, l'imitation devient beaucoup plus redoutable que l'original. On ressent moins les maux causés par la passion, lorsque soi-même on partage ces passions; le danger disparaît dans le tumulte, et, la réflexion n'y trouvant pas place, le

spectacle est de beaucoup moins affligeant. Les passions s'apaisent, les phénomènes politiques passent; l'imitation, jamais personne ne pourra dire quand il lui fera plaisir de vouloir s'arrêter. Plus un livre a de succès, plus il a d'éditions; les imitations sont des éditions successives d'un même fait, éditions toujours plus fautives, toujours plus incorrectes, et qui se perpétuent indéfiniment jusqu'à ce que tout le monde s'ennuie de cette reproduction inépuisable d'une même chose sue par cœur. A la longue, l'imitation apparaît aux yeux de tout le monde ce qu'elle est en réalité : une parodie; mais, avant qu'on s'aperçoive qu'elle est l'imitation, il faut passer par une suite indéfinie de copies. En faisant passer la figure de je ne sais quel Apollon par une filière de trente-deux copistes, on arrive d'imitation en imitation à une tête de grenouille; les premières reproductions pouvaient cependant paraître plus ou moins belles aux yeux des non connaisseurs. Ainsi de l'imitation dans les faits politiques : les premières copies peuvent séduire les faibles têtes; mais l'homme sage et savant ne s'y trompe jamais, et découvre immédiatement le plagiaire. Ces imitations qui s'imitent réciproquement dureront encore; elles dureront jusqu'à ce que viennent les inventeurs et les penseurs véritables qui prononceront, comme le sorcier de la ballade de Goethe, le mot cabalistique qui doit mettre un terme aux inondations du plagiat et du pastiche.

S'il y a quelque chose qui répugne à l'artificiel, c'est à coup sûr la pensée. Regardons nos systèmes philosophiques nés ces vingt dernières années, frêles édifices bâtis sur des formules si peu réelles, qu'on leur fait dire tout ce qu'on veut et qu'on en fait sortir toutes les contradictions désirables, n'existant qu'à l'état d'abstractions, incapables de se transformer en choses réelles, s'effaçant aussitôt qu'on les regarde attentivement, comme les chiffres et les figures tracés sur un tableau noirci tombent en poussière dès que la main s'approche. Nous n'aimons plus la vérité, voilà ce qui explique cette métaphysique artificielle. Un philosophe n'est plus un homme qui fait servir ses études à rassembler ce qui est épars et contradictoire, et à maintenir dans le monde la grande loi de l'équilibre et de l'unité; c'est un homme de parti vivant par conséquent dans ce qu'on appelle en termes métaphysiques le contingent, le différend. Comment maintiendra-t-il l'équilibre, celui qui cherchera à faire pencher la balance du côté de son parti? Comment maintiendra-t-il l'unité, celui qui, vivant au milieu des passions et participant à leurs orages, ne cherchera qu'à diviser et à dissoudre? Au-dessus de toutes les différences doit s'élever le philosophe; c'est à lui qu'il appartient d'unir, voilà son rôle social; c'est à lui qu'il appartient de faire cesser la contradiction et d'effacer les différences, de fondre tous les faits hétérogènes au sein d'une grande harmonie par une explication supérieure et inexclusive. C'est pourquoi le calme, l'indifférence et l'impartialité sont les signes distinctifs du grand philosophe, signes que l'on rencontre chez un Platon, chez un Shakspeare, chez un Leibnitz, et qu'aujourd'hui vous ne rencontrerez plus que par hasard, par exemple chez un Emerson rêvant dans un bois d'Amérique et disant : « Au-dessus des temps et des lieux doit s'élever l'homme sage. Ce n'est pas seulement pour son temps que le grand homme, que le philosophe, que le poète doivent agir, penser et écrire; c'est pour un public éternel. »

Voulez-vous une preuve directe de ce qu'il y a d'artificiel et de mensonger

dans nos philosophies? Demandez à nos philosophes si leur philosophie est la science des premiers principes, si leur système nous donne une explication de la nature et nous représente l'univers d'une certaine façon. Autrefois on était persuadé que la philosophie, portant les noms d'ontologie et de métaphysique (c'est-à-dire science de l'être et science des choses supérieures aux phénomènes physiques), devait être par conséquent la sanction de toutes les autres sciences et pour ainsi dire leur suprême explication; alors, pour être philosophe, il fallait véritablement être doué d'une tête encyclopédique. Aujourd'hui on ne se donne plus tant de peine. Autrefois on se donnait la peine d'avoir une méthode; aujourd'hui on ne s'en inquiète pas. Le premier venu prend une formule, aiguise et ébrèche sa pensée sur cette meule. Je vais prendre un exemple pour montrer la différence qu'il y a entre une métaphysique véritable et un système fondé sur des formules, c'est-à-dire sur le vide. Personne n'ignore que Leibnitz démontra le système de la monadologie en créant la dynamique, lorsque, pour débrouiller le chaos de Spinoza, il substitua la notion de force à la notion de substance. Ceci est une philosophie, qui part d'un principe métaphysique, et qui s'appuie sur une preuve directe. C'est une philosophie, parce que c'est une explication du monde, des lois de l'univers, de la nature de l'homme. Ainsi encore de nos jours les dernières grandes écoles allemandes, pour démontrer l'unité de l'être, ont démontré l'unité des sciences. Voyons chez nous aujourd'hui. Voici un philosophe qui, pour prouver que la fin de l'humanité est cette douce chose qui s'appelle le bonheur, vient et dit : *Le ciel est sur la terre.* Cela est athée, ni plus ni moins; mais passons. Le ciel est sur la terre, je le veux bien, et il n'y a d'autre paradis que le paradis terrestre. Sur quelle cosmogonie singulière, sur quelle astronomie cela repose-t-il? et pourquoi le ciel, au lieu d'être sur la terre, ne serait-il pas aussi bien dans Saturne, ou dans Sirius, ou dans la lune? Qui me dit qu'il n'existe pas des êtres mieux doués, plus intelligens que moi dans quelque recoin de l'univers? Mais le ciel est sur la terre, soit encore; je veux croire qu'il n'y a nulle part des êtres différens de vous et de moi : la terre n'en tourne pas moins dans l'espace ainsi que toutes les planètes. Or, l'espace est assez vaste pour être le théâtre de beaucoup de phénomènes que nous ne pouvons pas connaître. Prenons un phénomène dont la possibilité soit prouvée. Dans l'espace se promènent ce qu'on appelle des comètes; or, tout le monde m'avouera qu'une comète, dans sa course irrégulière à travers l'espace, peut très bien venir heurter la terre sans crier gare, et alors évidemment *le ciel sur la terre* se trouvera dans une assez triste situation. Dans un dialogue intitulé : *Dialogue d'Eiros et de Charmion*, un conteur américain de beaucoup de talent, Edgar de Poë, fait cette supposition d'une comète rencontrant notre globe : il arrive que l'air se décompose, que l'oxygène s'enflamme, et que les hommes se trouvent métamorphosés en autant de monstres mythologiques aspirant et respirant de la flamme. Voyez-vous les célestes habitans du paradis sur la terre éprouvant des souffrances de damnés! Le philosophe qui a inventé ce nouvel Éden s'est beaucoup diverti aux dépens de Fourier, parce qu'au lieu d'un Éden il ne créait qu'un Otahiti; mais Fourier, j'en suis très fâché pour la doctrine de l'humanité, était un homme d'un génie véritablement supérieur. Ainsi, chez Fourier, je trouve ce qui manque à la plupart des philosophies de notre

temps. Il se garde bien d'établir un principe sans le mettre en harmonie avec tous les autres; il se garde bien d'avancer une loi sans la rattacher à toutes les lois qui régissent l'univers; il sait que, si l'on veut déterminer la nature de l'homme, il faut déterminer celle des choses, afin d'établir leurs rapports; il sait que, si l'on veut déterminer la fin de l'homme, il faut déterminer aussi celle de l'univers. Il y a une cosmogonie dans Fourier, il y a une explication du monde; elle est absurde, je le veux bien, mais enfin il y en a une, et c'est déjà beaucoup que d'en avoir compris la nécessité. Beaucoup de gens ne peuvent se flatter aujourd'hui d'en avoir fait autant.

Laissons maintenant la pensée pour regarder du côté des faits. Quelle est notre manière de vivre, quelles sont nos mœurs? Ici l'élément artificiel domine plus qu'ailleurs encore. Rien de naturel, tout est de convention et presque de sophisme. Nous n'avons pas une manière de vivre qui nous soit particulière, nous n'avons pas de mœurs originales portant un cachet distinct. Nos vertus et nos vices sont des demi-vices et des demi-vertus, ce sont des ombres et des nuances. Nos vertus sont rares, et les quelques-unes qui nous restent sont des vertus utilitaires, des vertus philanthropiques; rien de viril, d'austère, de sérieux, de calme. Nos vices même n'ont rien de profond, et l'observateur pourrait bien, je crois, fouiller le cœur de la société sans en faire sortir jamais un livre comparable aux *Liaisons dangereuses*, par exemple. Ils n'ont rien qui les distingue; ce n'est pas l'amour du plaisir et de la volupté qui nous entraîne, ce n'est pas la débauche irrésistible du XVIIIe siècle, ce n'est pas la dépravation terrible et orageuse d'un Mirabeau, d'un Fox, d'un Bolingbroke; ce n'est pas la débauche de la jouissance pour la jouissance, telle que nous la trouvons chez nos aïeux du temps de François Ier et de Rabelais, débauche qui se contente de dire : La chair est la chair; elle est faible, et ses faiblesses sont douces. Rien de tout cela n'existe dans les mœurs de notre siècle. Je ne trouve, dans nos passions et dans nos vices, rien de ce qui compose véritablement les vices et les passions, ni les délicatesses voluptueuses, ni le matérialisme et la brutalité pure et simple, ni les orages, ni tout ce que la sensualité a de terrible, de fatal, de ténébreux, lorsqu'on descend à de certaines profondeurs. Ce sont des vices à froid, des passions artificielles, qui exhalent une nauséabonde odeur de mauvais lieu, et qui traînent des oripeaux arrachés à tous les vices de tous les régimes. Nos passions sont des passions froides et raisonnées comme celles d'un Casanova discutant sur la liberté pour démontrer que personne autre que lui n'était responsable de ses turpitudes. Et c'est là précisément ce qui prouve combien nos mœurs sont artificielles. C'est que nous raisonnons nos vices; nous prouvons par $a + b$, nous démontrons par des syllogismes et des formules, que le mal n'est pas le mal, et que nos vices ont leur raison d'être. Nous avons commodément établi nos passions sur une sorte d'autel philosophique. L'influence de certain mysticisme hystérique y a contribué beaucoup, et c'est pourquoi je le maudis. Ces philosophies qui consistent à dire : « L'homme est sur la terre pour jouir et être heureux, » sont responsables de cette logique dépravée qui étrangle notre raison et étouffe nos mœurs, et dont la conclusion est toujours celle-ci : La chair est une partie de l'homme, les passions sont un des élémens de sa nature; si vous les sacrifiez, l'existence est incomplète; les plaisirs de la chair sont le complément de la vie de l'ame.

Voyez par exemple ce type singulier qui s'appelle la *lorette*, type un peu effacé dans le moment, mais qui n'est pas encore assez oublié pour ne pas présenter l'image fidèle, l'expression la plus vraie des mœurs artificielles de notre époque. Rassurez-vous, je passerai vite et j'appuierai légèrement. Il est, dis-je, le produit de ce vice artificiel, il n'est original qu'en apparence. C'est un type qui, dans sa forme générale, renferme toutes les formes particulières des mœurs des précédentes époques. Rien ne lui appartient, si ce n'est la singerie de tout. Pastiche des habitudes et des manières de la régence, grasseyement du directoire, jolies et étranges figures de Watteau, ondulations de hanches du bal de l'Opéra, tous les caractères de ces diverses formes de mœurs se sont réunis là. Le type est artificiel, le vice l'est aussi. Ce n'est pas le vice forcé comme on le rencontre ailleurs, ce n'est pas non plus le vice pour ce qu'il a d'agréable, le plaisir pour le plaisir. Ni l'entraînement, ni la séduction, ni la triste nécessité ne lui ont donné naissance, pas même l'amour de l'or, qui de tout temps a distingué le vice. Non, ce vice, c'est l'amour de tout ce que la société produit de plus artificiel, l'amour du luxe exagéré, l'amour de la splendeur extérieure, des repas fastueux, de la bonne chère, des sensualités les plus épicées, voilà tout.

Et si on jetait les yeux sur l'éducation, sur l'instruction si peu solide de notre temps, que n'y découvrirait-on pas? Je me borne à un mot; l'instruction et l'éducation aujourd'hui n'ont pas pour but de développer l'originalité, de donner libre carrière à l'initiative de l'individu; non, elles l'entravent au contraire, donnent libre carrière au lieu commun et se soucient peu de développer les germes de l'invention là où ils se trouvent cachés. On vient de fonder une école pour former des hommes d'état. Il faut espérer qu'avant peu de temps on en fondera d'autres pour former des poètes, des artistes, des philosophes et des inventeurs. Est-ce que ce n'est pas la négation de l'individualité? Pensez-vous remplacer par le vernis superficiel de l'instruction, par des leçons à heure fixe et par l'enseignement des notions générales, l'observation particulière, l'éducation de l'individu par lui-même, l'originalité? Est-ce que vous ne voyez pas que vous allez détruire toute spontanéité, toute pensée libre et hardie?

Heureusement tout cela touche à sa fin. D'autres signes apparaissent plus consolans et qu'on peut saluer avec espérance. Notre époque imite à satiété; le caractère de l'imitation est de copier et de se copier ensuite elle-même jusqu'à ce qu'elle se soit complétement usée : l'invention et l'originalité, au lieu de s'user, laissent se développer majestueusement à travers les siècles ce qu'elles ont créé une première fois. Cette différence entre l'originalité et l'imitation est la même qu'entre les époques complètes et les époques de transition. Or, notre temps est un temps de transition où nos imitations achèvent de se détruire, afin de laisser la place libre pour l'édifice qui se construira.

ÉMILE MONTÉGUT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

30 avril 1848.

Les premiers peut-être dans la presse, nous disions, il y a quinze jours, le mot de la situation, qui nous apparaissait ce qu'elle était à ce moment-là, plus sombre et plus menaçante que jamais. Nous disions que tout le mal venait de l'aveugle complaisance avec laquelle grands et petits caressaient ces rêveries vieilles comme le monde, qui ont voulu se rajeunir en s'appelant des théories sociales, selon le goût du langage d'à présent. Nous disions que tout le péril était dans la sourde agitation que certains d'entre les théoriciens ménageaient ou exploitaient pour transvaser leurs systèmes dans la réalité. Nous disions enfin que la douleur, que l'angoisse de la France, c'était de voir au sein même du gouvernement provisoire les personnes sérieuses effacées par les idées fausses, les républicains qui sont des politiques raisonnables, assiégés, cernés et minés par les républicains qui s'intitulent des socialistes. Nous exprimions notre pensée sous le coup d'une tristesse profonde, parce que c'était le sentiment universel en face des circonstances qui semblaient livrer le pays comme un patient aux mains des faiseurs d'expériences, comme un enjeu surtout aux fantaisies de leur ambition. Nous parlions pourtant avec réserve : quel que fût le dommage causé par cette division intestine qui annulait ou qui égarait le conseil suprême de la république, le dommage eût été plus grave encore, si la division, éclatant trop tôt, n'eût pas permis au conseil d'arriver tout entier devant les députés que la France allait envoyer pour organiser définitivement la république. En l'absence des représentans de la nation, il n'y avait de jugemens exécutoires contre personne, fussent même les plus sévères jugemens de l'opinion; seuls les représentans pouvaient juger sans appel, et, par leur autorité souveraine, réduire toute résistance à n'être plus que révolte et trahison.

Aujourd'hui nous avons le cœur et la langue plus libres : le danger n'est peut-être point passé, peut-être même est-il pour l'instant à nos portes, mais nous sommes sûrs aujourd'hui que le danger sera vaincu, et d'autant plus certainement vaincu, qu'il sera plus clairement dénoncé. La conspiration que nous sentions dans l'air s'est révélée par ses actes le lendemain même du jour où nous

en montrions les fils; elle n'a pas été anéantie, parce qu'elle n'est point allée jusqu'au bout de son audace; elle a seulement eu la preuve de son impuissance, et cette impuissance ne fera que s'accroître à mesure que les masques tomberont. Otons les masques. Aussi bien l'assemblée nationale est là maintenant pour prononcer sur tout le monde : or, si, avant qu'elle fût constituée, il était sage et nécessaire d'ensevelir dans l'ombre les torts des individus afin de sauver la chose publique, la chose publique ne peut plus aujourd'hui se raffermir et se défendre qu'à la condition que l'assemblée nationale décide en toute connaissance de cause du mérite ou du démérite des individus. Le caractère et l'issue de la manifestation parisienne du 16 avril, le caractère et l'issue des élections générales du 23, voilà les deux points saillans dans l'histoire de cette quinzaine, voilà les deux raisons capitales qui, tout en fortifiant nos appréhensions au sujet de telle ou telle personne, relèvent aussi la foi que nous avons dans le grand corps des citoyens; deux raisons qui, sans rien ôter de la juste vigilance avec laquelle il faut surveiller heure par heure la crise du moment, doivent aussi cependant rassurer les plus inquiets sur les chances de l'avenir.

Nous n'avons ici ni de goût ni de place pour une chronique qui pénétrerait trop directement dans le for intérieur des pouvoirs qui ont gouverné la France depuis la révolution; mais il n'est pas besoin de renseignemens très intimes pour expliquer cette singulière alerte du 16 avril, qu'on a bien voulu nommer provisoirement un malentendu, que l'on devra sans doute apprécier autrement devant l'assemblée nationale. Nous ne nous portons point accusateurs publics, mais nous savons que les manœuvres qui ont provoqué l'émotion de ce jour-là continuent sans beaucoup de mystère; nous savons que les espérances qui, ce jour-là, ont avorté ne dissimulent pas l'envie qu'elles ont d'engager une autre épreuve, fût-elle désespérée; nous savons enfin que le sang coule, que l'émeute s'essaie à quatre heures de Paris, et, la voyant encore si proche, nous avons bien le droit de dire d'où elle a déjà manqué nous venir. Elle a manqué nous venir du Luxembourg.

On a beaucoup maltraité M. Ledru-Rollin, on a beaucoup incriminé ses actes et suspecté ses intentions; nous pensons sincèrement que la défiance publique s'est trompée d'adresse en tombant sur lui avec un acharnement trop exclusif : c'est une véritable exagération bourgeoise, de le faire si redoutable et si méchant. M. Ledru-Rollin affecte, il est vrai, d'une certaine manière, d'assumer sur sa tête intrépide, *os sublime*, tout le poids d'une impopularité dont il se glorifie devant Dieu; il affecte assez soigneusement d'exposer sa vaste poitrine aux traits de l'envie; peut-être même rêve-t-il quelquefois qu'il n'y a personne en France à qui la dictature allât aussi bien qu'à lui; encore est-ce un rêve qui le séduit devant son miroir plus souvent qu'il ne le trouble dans son sommeil. A tout regarder, cependant, M. Ledru-Rollin n'a pas l'ame noire; il aime les arts et la nature; le cœur lui bat doublement au refrain de *la Marseillaise*..... quand elle est bien chantée; « ses paupières s'humectaient quand, monté sur le faîte de l'arc de triomphe, il contemplait, le jour de la revue, l'arc-en-ciel qui sillonnait les cieux. » (Voyez *le Moniteur*.) Pour comble enfin, ses bureaux lisent Jean-Paul et citent avec onction le sentimental humoriste. (Voyez le *Bulletin de la République*.) M. Ledru-Rollin n'est donc pas né tyran, et, sérieusement, il n'a pas en main les élémens d'une tyrannie. Dans cette lutte qui

s'est engagée dès le lendemain de la révolution entre le sens commun du pays et les songes désordonnés d'une de ces minorités qui se disent opprimées tant qu'elles n'oppriment pas, dans cette lutte qui n'est probablement pas terminée, M. Ledru-Rollin n'avait, ni d'un côté ni de l'autre, la place d'un chef de parti. Du côté de l'ordre et de la raison, une personnalité plus éclatante que la sienne se trouvait au premier rang par la seule force des choses, par le seul empire du caractère. De l'autre côté, du côté des passions indisciplinées qui s'abritent sous de mensongères théories, le premier rang eût peut-être été plus facile à conquérir; mais commander au nom des théories, quand on n'est pas soi-même un théoricien, c'est n'avoir que l'apparence du commandement. Nous souhaitons fort que M. Ledru-Rollin, se renfermant dans le rôle encore très honorable que les circonstances lui avaient délégué, se soit, en temps utile, rangé du bon bord, qu'il ait à propos apporté au service de la bonne cause la robuste énergie de son tempérament. Si seulement il s'était jeté par hasard à l'autre extrémité, nous prétendons qu'il s'abuserait lui-même en croyant y dominer pour son compte; nous voudrions pouvoir lui ôter cette illusion, nous voudrions surtout le décharger de la responsabilité qu'il encourrait aux yeux du public si, par malheur, il prenait cette illusion trop au sérieux. Il est indispensable de le répéter souvent au public et à M. Ledru-Rollin : M. Ledru-Rollin, dans le parti socialiste, ne sera jamais qu'un instrument; nous en appelons à la conscience de M. Louis Blanc.

M. Ledru-Rollin s'est beaucoup fâché qu'on ait à son sujet, nous ne savons trop pourquoi, remis tout doucement dans la mémoire des Parisiens les gloires épicuriennes de Barras. Au fond, il y a bien quelque rapprochement, puisque le républicain Barras était un gentilhomme aristocrate, comme M. Ledru-Rollin est un prolétaire gentilhomme. Quoi qu'il en soit, personne ne s'avisera jamais de parler de Barras à l'occasion de M. Louis Blanc. M. Louis Blanc nous vient par origine de la patrie du consul Bonaparte; M. Louis Blanc ne se soucie pas d'être d'un directoire. Il s'arrange pour lui tout seul un empire à huis-clos, en attendant le jour suprême où ce petit empire, s'élargissant jusqu'à enserrer toute la France, la France heureuse de sa docilité comme le Paraguay des jésuites, se laissera proclamer, par la voix de M. Louis Blanc lui-même, l'œuvre, le domaine, le microcosme de M. Louis Blanc.

Ce n'est point ici une raillerie que nous écrivons, c'est un jugement convaincu que nous formulons sur un esprit ambitieux et malade, malade jusqu'à chercher peut-être dans son exaltation à se venger sur son pays de la défaite de son système. On ne se figure pas le trésor d'orgueil qui s'est amassé dans quelques cerveaux au milieu de cette décomposition morale qui a caractérisé l'époque d'où nous sortons. On ne se figure pas le délire de ces faux génies qui, s'adorant dans le plus profond de leur pensée, méprisent et ravalent jusqu'à terre quiconque ne les adore pas. Il paraît qu'il y a des extases vaniteuses où l'homme peut réussir à s'isoler tellement de ses semblables, qu'il arrive à les ignorer, et où vivant à lui seul, il s'imagine que rien ne vit plus hors de lui. Qui donc n'a pas rencontré Nabuchodonosor dans ce temps-ci? Nabuchodonosor sans couronne et sans manteau royal, en frac et en chapeau rond. Il passait hier dans la rue comme un simple passant. Supposez-le monté ce matin au pinacle; vous avez eu beau démolir le trône, vous ne l'empêcherez pas de trôner.

M. Louis Blanc avait été chargé d'une mission spéciale par le gouvernement

provisoire, dont il est membre; le gouvernement n'avait point à revenir sur cette mission qui résultait plus ou moins nécessairement du concours des circonstances; il appartiendra de droit à l'assemblée nationale d'en apprécier et d'en modifier les allures. L'objet éminent de cette mission dans l'idée de ceux qui la sanctionnaient par leur décret officiel, sinon dans l'idée de celui qui s'en emparait, l'objet utile et bienfaisant, c'était de sceller l'accord de toutes les classes entre elles, en donnant aux ouvriers des preuves efficaces de l'intérêt public qui s'attachait désormais à leur condition. Un homme d'état, un patriote haut placé par l'esprit, aurait embrassé cette tâche délicate comme une tâche de réconciliation morale et d'améliorations matérielles, d'améliorations immédiates et pratiques. M. Louis Blanc semble, au contraire, s'être proposé d'allumer toutes les discordes, d'ajourner toutes les affaires.

Qu'a dit en effet M. Louis Blanc du haut de sa chaire curule, qu'a-t-il dit de plus notoire, de plus considérable? Il a commenté perpétuellement sa brochure et répété cent fois à l'artisan que le bourgeois l'exploitait, comme si l'artisan n'était pas un bourgeois, et le bourgeois un artisan. Il a soulevé le pauvre contre le riche, en lui montrant toujours le mauvais riche et jamais le mauvais pauvre, en faisant de la richesse une espèce de puissance occulte à laquelle on n'atteignait point sans traverser des sentiers obliques, sans fouler aux pieds les corps de ses frères, sans boire la sueur des misérables. Il a si bien déclamé contre la caste, qu'il lui faut supposer, pour l'honneur de son système, qu'en face de cette prétendue caste, qui n'existe pas, il aurait déjà presque suscité des castes véritables, n'eût été jusque dans son auditoire la répugnance instinctive du sens commun. N'est-ce pas, en effet, le plus monstrueux abus d'une inqualifiable sophistique d'avoir renouvelé le moyen-âge en plein XIXe siècle et remis au monde les corporations et jurandes que le grand cri de 89 en avait si glorieusement chassées? On voit des gens, en petit nombre, c'est vrai, mais on en voit enfin, qui répètent soir et matin le saint nom de 93 avec cette componction qu'il y avait chez les voltigeurs de Coblentz, quand ils parlaient du bon vieux temps; c'est une manière de se consoler d'avoir manqué la restauration de la guillotine: c'est la restauration ridicule du bonnet rouge et de la carmagnole. Il y en aurait une autre plus ridicule encore et surtout plus funeste, si elle pouvait jamais s'accomplir, ce serait la restauration des bannières du compagnonnage, de ces bannières égoïstes à l'ombre desquelles l'ouvrier français rétrograderait, non plus seulement jusqu'à la *déclaration des droits de l'homme* du citoyen Robespierre, mais, mieux encore, jusqu'à *l'ordonnance des métiers* du roi saint Louis. Nous le demandons en gémissant : quand on entend parler à tout moment de droits des corporations et de règlemens d'états, est-ce que l'on ne se croirait pas reporté bien au-delà de 89, dans ce temps d'apprentissage social où la liberté n'avait point encore tiré l'ouvrier des entraves de l'état et de la corporation, pour l'élever à la hauteur d'un patriotisme plus généreux et plus intelligent? Les préoccupations obstinées des plus étroits intérêts de la vie matérielle iraient-elles donc maintenant jusqu'à effacer à tout jamais dans les ames ce spiritualisme politique qui féconda celles de nos pères?

Voilà ce que M. Louis Blanc a fait au Luxembourg pour le bien de la paix et de l'harmonie. A-t-il fait davantage pour ces intérêts positifs dont le soin devait si fort lui tenir au cœur? On dit oui dans un nouveau rapport inséré dernièrement au *Moniteur;* la réalité dit non. Ce rapport nous apprend que des indus-

triels sont venus offrir leurs usines à la commission des travailleurs et les abandonner à la disposition du suprême opérateur qui daignerait les organiser. Le rapport oublie de nous apprendre si ces offres ont été acceptées; il serait pourtant curieux que le plus embarrassé dans cette rencontre eût été non pas celui que la détresse forçait à quitter l'ouvrage, mais celui-là même à qui l'on mettait ainsi l'ouvrage en main. Le rapport nous annonce encore que le fameux atelier fraternel des tailleurs de Clichy va bientôt fonctionner à ravir : depuis six semaines pourtant, il y a là douze cents ouvriers qui n'ont pas encore dépêché beaucoup de besogne. La garde mobile en sait bien quelque chose, et, quand même les pantalons déchirés de ces braves enfans ne plaideraient pas avec une certaine éloquence contre l'égalité des salaires et l'organisation du travail, qui n'ont pas réussi plus vite à produire des pantalons neufs, des chiffres authentiques publiés par un journal renseigné de près réduisent à zéro les hyperboles du *Moniteur*. Nous-mêmes nous avons pu nous assurer de la déception. Le *Moniteur* parle du bénéfice modeste que les frères-tailleurs auraient déjà recueilli; *le Moniteur* aurait été plus instructif et plus franc, s'il avait dit que ce bénéfice, au bout de six semaines, s'élevait à peu près à 55 centimes par homme.

Qu'est-ce donc que M. Louis Blanc a fait au Luxembourg? Il faut bien le comprendre et il ne faut point le cacher : ce n'est pas de la propagande économique, ce ne sont pas même des applications socialistes: ce sont des combinaisons électorales. L'alerte du 16 avril, à laquelle nous mène enfin notre récit après ces méditations un peu discursives, mais nécessaires, l'alerte soudaine de la grande capitale, c'était la suite d'une première combinaison électorale de M. Louis Blanc, et nous savons des malintentionnés qui croient que ce pouvait bien être le prélude d'une autre. Nous sommes persuadés que la masse d'ouvriers rassemblés au Champ de-Mars le 16 avril n'avait pas, comme corps, d'idées hostiles au gouvernement; nous ne voudrions même pas affirmer que les émissaires qui pouvaient se trouver dans son sein, pour concourir à des projets auxquels elle était elle-même étrangère, eussent reçu de personne la direction où ils l'auraient lancée. Ce que nous affirmons davantage, c'est la conduite de M. Louis Blanc dans ses rapports avec les délégués des corporations.

L'office des délégués au Luxembourg se réduit plus ou moins au rôle muet de comparses. La commission du Luxembourg, composée des deux membres du gouvernement provisoire et de leurs secrétaires, les économistes sans portefeuille, travaille avec le bureau des délégués, qui ne sont eux-mêmes convoqués qu'aux grandes occasions, pour entendre, par exemple, un message présidentiel, *verbosa et grandis epistola*. N'est-il pas vrai que, dans ces réunions générales, mais closes, M. Louis Blanc parle de deux manières, suivant qu'il destine ou qu'il ne destine pas son discours à la publicité, suivant que le sténographe doit ou ne doit pas se mêler à la cérémonie? N'est-il pas vrai que, dans une de ces réunions avant la journée du 16 avril, M. Louis Blanc a déploré hautement le caractère rétrograde et bourgeois des récentes élections de la garde nationale? N'a-t-il pas dit, en engageant les ouvriers à se rendre aux mairies pour y chercher les armes distribuées au nom du gouvernement, n'a-t-il pas dit aux délégués, avec la vivacité expressive de sa pantomime : « Allez chercher vos fusils et ne les déchargez pas! » N'a-t-il point annoncé que, pour compenser le mauvais résultat des élections de la garde nationale, il avait sollicité et obtenu de M. Guinard quatorze places d'officiers d'état-major au choix des ouvriers? Le jour où devaient se faire

cette élection et la manifestation qui l'accompagnait, une manifestation par bandes en l'honneur de son système, n'a-t-il pas distribué aux corporations les écriteaux attachés à leurs bannières avec ces mots : *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme?* Est-ce lui qui n'a pas voulu qu'on y ajoutât cet autre mot plus significatif : *Vive Louis Blanc!* Est-ce ou n'est-ce pas dans son cabinet qu'a été rédigée cette pétition impérieuse jusqu'à l'insolence que le bureau des délégués apportait au gouvernement provisoire comme un ordre ou plutôt comme une menace?

Le style trahissait bien l'auteur. Or, était-ce une position soutenable pour le gouvernement qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville de voir les *amis* de ceux de ses membres qui n'étaient pas présens venir lui adresser une objurgation si étrange? (On dit toujours *mes amis* au Luxembourg; c'est la traduction poétique du *chers camarades* d'autrefois.) Quand donc les délégués menaçaient de se présenter avec des milliers d'hommes qui n'y entendaient pas à coup sûr d'autre malice, quand ils voulaient venir signifier face à face au gouvernement qu'on calomniait leurs amis, « les véritables amis du peuple; » qu'ils étaient, eux du moins, « les hommes de la révolution, les hommes d'action et de dévouement; » qu'à ce titre, en cette qualité, « il leur appartenait de déclarer que le peuple voulait l'organisation du travail, » quelle pouvait être la pensée du gouvernement? Ne devait-il pas s'offenser et s'alarmer de voir ainsi distinguer et choisir parmi ses membres? ne devait-il pas se tenir sur la défensive et opposer la prudence énergique à la violence téméraire?

Nous ne rappellerons pas les incidens de cette journée, les découvertes qui peu à peu ont éclairé toutes ces menées souterraines, la coïncidence fâcheuse qui permettait de lire d'avance la démonstration manquée du 16 avril dans le *Bulletin de la république* du 15, ce triste bulletin qui n'est avoué ni par un sexe ni par l'autre au comité de rédaction du ministère de l'intérieur. Nous ne voulons même pas nous souvenir des attitudes trop variées de M. Ledru-Rollin dans ce moment plein d'anxiété; à l'exemple de leurs collègues du gouvernement provisoire, nous avons presque oublié que ce dimanche-là M. Ledru-Rollin et M. Louis Blanc sont arrivés bien tard à l'Hôtel-de-Ville. Il est une seule chose que nous ne voulons pas oublier, que personne de ceux qui l'ont vue ne laissera périr dans sa mémoire : c'est l'aspect admirable de cette ville immense se levant tout en armes au premier bruit du danger. Le danger, chacun le nommait par son nom; chacun se sentait prêt à toutes les extrémités plutôt que de se résigner à souffrir un ébranlement quelconque de l'ordre social. Les théories qui de loin déplaisaient déjà tant sortaient enfin de leurs nuages et se promenaient en chair et en os; elles criaient, non plus aux échos discrets et complaisans de l'ancienne pairie, mais aux quatre vents de la place publique, elles criaient cette parole d'injure et de mensonge, cette vide et sonore parole de charlatan : *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme!* Sur quoi les vignerons et les maraîchers de la banlieue sont accourus en battant la charge, et ils ont répondu de toute la force de leurs robustes poumons : *A bas les communistes!* Nous n'avons pas assez de respect, pas assez d'hommages pour cette merveilleuse justesse avec laquelle le sens populaire va toujours droit au cœur des idées, lorsque le sens populaire n'est pas artificiellement faussé. Les vignerons et les maraîchers de la banlieue ne sont pas de grands savans en socialisme, mais ils ont une autre science : ils savent combien il faut de sueur pour bêche r

un arpent et combien on aime le coin de terre qu'on a long-temps ainsi arrosé. Parlez-leur d'un superbe arrangement du monde dans lequel ce coin de terre leur appartiendra pourtant un peu moins; dites-leur que cet arrangement ne se fera ni demain ni malgré eux, mais qu'après demain peut-être ils le solliciteront d'eux-mêmes, tant il leur paraîtra beau; dites-leur que vous êtes des gens d'amour et de paix qui les prêchez pour leur bien et non pas pour le vôtre; soyez habiles comme Escobar et doucereux comme le père Douillet : les grossiers raisonneurs ne consentiront même pas à s'alambiquer l'esprit pour s'amuser à vos tours, et du premier coup ils vous répondront : *A bas les communistes!* La réponse est brutale, mais la logique est bonne.

La nécessité de tout socialisme, au sens où les adeptes de mille couleurs ont pris ce mot, qui nous choquera toujours, c'est d'aboutir au communisme par une pente plus ou moins allongée. Ce mot-là sans doute pourrait s'entendre autrement, si on ne l'avait gâté. Nous nous joignons du fond de l'ame à la courageuse protestation que M. Lamennais élève chaque jour contre cette corruption du mot de socialisme; nous l'en remercions sincèrement; nous l'en félicitons, comme d'un acte qui honore sa vieillesse en compromettant sa popularité dans une lutte qui lui vaut déjà les outrages d'en bas. Nous nous associons de même et de toute la force de nos sympathies à cette utile campagne que M. Michel Chevalier a commencée chez nous pour la continuer avec tant d'éclat dans la presse quotidienne; nous lui avons bien du gré de ne point se laisser abattre par l'injuste rigueur qui a voulu supprimer un enseignement si populaire. Si c'est être socialiste que de vouloir introduire dans la société toutes les réformes qui peuvent élever la valeur individuelle de chaque homme sans distinction de naissance et de fortune, oui, nous aussi, nous sommes des socialistes, nous le sommes par les principes de notre raison, par les besoins de notre cœur; mais s'il s'agit, au contraire, de plier les individus sous le joug d'airain d'une communauté qui, moyennant la confiscation de toute liberté, se chargera d'épargner à ses membres la peine de vivre; s'il s'agit de rogner en quelque sorte l'individualité humaine et non plus de l'ennoblir, non, nous ne sommes pas des socialistes, et nous répugnons de tout notre être à l'invasion de pareilles doctrines; nous disons, comme quelqu'un vient hardiment de le dire : *Le socialisme, c'est la barbarie.* A ce compte-là, ce sont encore les barbares qui ont été vaincus le 16 avril.

Le gouvernement de la république s'est cependant montré plus embarrassé que glorieux au lendemain de cette victoire, et il n'a pas tenu à lui qu'elle ne s'éclipsât derrière une espèce de brouillard diplomatique qui en eût effacé les traits les plus significatifs. C'eût été une grande faute, si ce n'était peut-être une grande prudence. Le gouvernement provisoire aura sans doute pensé que le sens de cette journée était si clair pour tous, qu'on ne risquait rien d'atténuer dans les récits officiels ce que cette clarté pouvait avoir de blessant pour quelques personnes dont il tenait à ménager la situation. Préoccupé du désir d'arriver tout entier, sans encombre, devant l'assemblée nationale, il aura craint d'appuyer trop vivement sur la déroute des prétentions turbulentes auxquelles certains de ses membres semblaient trop directement rattachés. Voilà comment la postérité qui lira *le Moniteur* du 18 avril sera naturellement exposée à croire que Paris s'est levé le 16 aussi vite qu'un seul homme pour déjouer un complot royaliste, pour faire face à la *réaction,* suivant le langage des clubs.

Le gouvernement provisoire a même voulu paraître assez en peine de dompter

cette prétendue réaction : il s'est mis à sévir énergiquement sur les anciens fonctionnaires. Le 19 avril, il a, sous prétexte d'économie, condamné à la retraite plus de cent officiers-généraux, en abrogeant d'un trait de plume la loi de 1839; le 20 avril, il a déclaré que l'inamovibilité de la magistrature n'est pas conforme aux principes républicains, et il a suspendu les magistrats. On dirait qu'il a fait là ses concessions aux membres dissidens qui lui revenaient après un délaissement trop remarqué, qu'il a ainsi diminué ce qu'il pouvait y avoir pour eux de trop amer dans l'indulgence avec laquelle il les accueillait. En revanche, le ministère de l'intérieur aura sans doute rompu des alliances compromettantes, le *Bulletin de la république* s'est insensiblement adouci, et l'armée est très visiblement rentrée dans Paris. La fête de la fraternité célébrée le 20 et embellie par un accord unanime était peut-être la consécration et la garantie du compromis essentiel qui reliait les membres du gouvernement. Ce compromis n'a pas duré; les élections sont venues le rompre. Heureusement que l'assemblée nationale arrive enfin pour rétablir partout où il faudra l'entente et l'harmonie.

Les élections ont déterminé une rupture publique entre les deux organes qui se partagent les confidences du gouvernement provisoire. L'un a dit *qu'il aurait jusqu'au bout de la patience et de la modération;* l'autre s'est escrimé à visage découvert contre les *partis bâtards* qui faussent la révolution, contre *les doctrinaires de la république, aussi rogues, aussi pédans que ceux de la monarchie.* Nous sommes de l'avis du *National*, qui a gardé dans cette position difficile un sang-froid et une réserve dignes d'éloge : « la patience et la modération finiront par avoir raison. » *Le National* ne se trompe pas, quand il assure qu'on sera reconnaissant à ceux qu'il soutient « d'avoir ajourné jusqu'à l'assemblée un éclat qui eût entravé la marche du gouvernement. » En vain le gouvernement a pris mesures sur mesures pour aboutir au plus vite dans l'esprit le plus avancé de la révolution; en vain, sans même se laisser le temps de coordonner suffisamment ses réformes, sans même songer qu'il empiétait beaucoup sur un avenir qui ne lui appartenait pas, en vain il a dégrevé le sel et grevé le capital, aboli l'impôt de la viande et multiplié l'impôt du luxe : le ministère de l'intérieur et le palais du Luxembourg ne lui ont pas rendu leur confiance. Ils ont rédigé d'accord et promulgué en commun une liste de candidats où il n'y avait qu'eux-mêmes, soit en personnes, soit en doublures. Cette liste, composée de la manière qu'on sait, sous les yeux de la commission du Luxembourg, cette liste de haute philosophie politique, admettait bien vingt ouvriers, mais pas un, dans le nombre, qui fût de la famille si méritoire et si populaire des hommes de *l'Atelier;* elle comprenait les grands et les petits prophètes de tous les socialismes, leurs adeptes et leurs soldats : elle oubliait Béranger. Cette liste malencontreuse a échoué sans honneur, parce qu'elle ne représentait qu'une coterie, au moment où toutes les coteries disparaissaient dans l'urne immense du suffrage universel. Ce n'est point à leur liste que M. Ledru-Rollin et M. Louis Blanc ont dû leur entrée dans l'assemblée; c'est au besoin pressant que nous sentons tous de les y voir.

Nous avons à peu près l'ensemble de ces élections, qui dateront dans notre histoire : il faut s'attendre à beaucoup d'inconnu; mais nous serions très étonnés que l'esprit général ne fût pas un esprit de conciliation et de prudence. Le péril était si flagrant, qu'il aura mis la même pensée dans toutes les catégories de cette masse énorme d'électeurs. L'immense majorité aura surtout exigé la con-

servation des grands principes attaqués par les novateurs; elle n'aura demandé à la république que ce qu'elle demandait inutilement à la monarchie, le sage progrès des institutions et des idées, leur progrès et non pas leur perturbation. Les élections de Paris sont l'expression fidèle de cet esprit intelligent; les élections de province ne sauraient manquer d'y répondre. Nous en avons l'assurance dans ces déplorables excès qui à Rouen, à Elbeuf, à Limoges, à Nîmes, nous montrent comment certaines minorités entendent protester contre une légalité faite pour elles et par elles, quand elles sont une fois vaincues. Nous ne pouvons non plus fermer tout-à-fait les oreilles à la voix incendiaire de ces clubs parisiens où l'on dit brutalement que le peuple a été *volé*, où l'on traite les gardes nationales de *hordes assassines*, où l'on annonce pour ces jours-ci une démonstration destinée à requérir du gouvernement provisoire l'éloignement des troupes et leur acheminement au secours de la Pologne. Nous ne pouvons pas enfin ignorer tout-à-fait les prédictions furibondes de certains journaux qui annoncent une désolation de Jérusalem comme le très prochain châtiment de la réaction bourgeoise et de la déconfiture électorale des socialistes. Ces égaremens d'une poignée de sectaires nous sont une garantie de plus du triomphe si désirable de l'ordre et de la raison. Vienne maintenant l'assemblée nationale; qu'elle commence par proclamer clairement et spontanément la république; qu'elle entreprenne avec courage son œuvre de reconstruction politique et de pacification sociale. Elle trouvera des obstacles, de cruels obstacles peut-être, ne nous le dissimulons pas; mais, sortie des entrailles de la France en un jour d'épreuve si laborieuse, recrutée dans tous les rangs et dans tous les âges, dans le monde d'hier, dans le monde d'aujourd'hui, et surtout dans celui de demain, l'assemblée nationale aura, pour marcher au but, cette force infinie que nous lui sentons d'avance, et qui fait la nôtre à tous tant que nous sommes.

D'autre part, une chose aussi nous rassure dans le cours des événemens extérieurs; une chose nous encourage à ne pas trop nous alarmer des éventualités de la guerre, à fortifier en nous ce sentiment de confiance énergique où nous laissent nos élections. Ce n'est pas tant la spontanéité avec laquelle les divers états européens ont reçu le contre-coup de février : c'est la sagesse avec laquelle ils ont aussitôt détourné ce grand ébranlement de ses voies violentes, pour le mener à ses fins légitimes par des voies raisonnables. Il y a là peut-être la preuve la plus claire de cette puissance souveraine qui impose les idées, quand les idées sont mûres. Au lieu de susciter des épouvantes et des haines, au lieu de servir de prétexte à la réaction des gouvernemens contre la liberté ou bien au conflit des rancunes nationales, l'inauguration de la république française a seulement donné partout le signal d'une émancipation progressive et réfléchie.

A peine le premier retentissement passé, nos voisins sont revenus sur ce qu'il y avait eu pour eux d'inévitablement brusque et désordonné dans cette immense surprise; ils ont procédé régulièrement à organiser une victoire qui, chose rare chez les victorieux, les trouvait tout prêts. La révolution de février doit sans doute se glorifier de cette impulsion soudaine qui a précipité les faits, mais il n'y aurait pas de bon sens à croire qu'elle les ait engendrés. Il faut avoir en histoire, et même en histoire contemporaine, une certaine reconnaissance pour les causes secondes; mais il ne faut pas oublier qu'elles sont après tout les humbles servantes des causes premières. La cause active et profonde de cette régénération savante qui renouvelle comme par magie la face de l'Europe, elle n'est

pas dans les trois jours de février, elle est dans les trente-trois années qui ont suivi 1815; elle ne s'appelle pas la révolution, nommons-la maintenant le plus haut possible, elle se nomme la paix. C'est cette paix de trente-trois ans qui, du Rhin au Danube et de la Seine à l'Oder, a rallié tous les hommes dans une communion permanente du cœur et de la pensée. Quels que soient contre notre époque les griefs de l'avenir, l'avenir lui devra du moins cet hommage, que plus encore qu'aucune autre, plus même que le mouvement religieux du XVIe siècle, elle a resserré les liens des nations en développant la fraternité des intelligences.

Cette fraternité s'est trouvée si efficace, que, dans les pays où les idées de notre temps semblaient avoir le moins pénétré, elles avaient pour ainsi dire marché sous terre et n'attendaient qu'un accident pour lever la tête. Nous ne voulons aujourd'hui que l'Autriche comme exemple. Les événemens du 13 et du 14 mars n'ont fait que décréter à Vienne une métamorphose déjà préparée dans tout l'empire. La métamorphose est aussi complète par le fond qu'elle est piquante dans la forme. Vienne, la ville de la police et de la censure, présente aujourd'hui le même spectacle que Paris, le mouvant et bruyant spectacle de toutes les libertés en action. Il n'y a pas encore six semaines, la censure empêchait qu'on ne dise de Wallenstein, du Wallenstein de Schiller, qu'il avait été assassiné, et l'on s'émerveillait qu'elle eût permis les hardiesses allégoriques que Bauernfeld glissait dans ses drames : à l'heure qu'il est, on crie dans les rues des brochures et des journaux, les vitres des libraires sont garnies de caricatures, les murs couverts de placards. La police de cette publicité exubérante est remise à la garde nationale; c'est elle qui, par une singulière délégation, est chargée de veiller au débordement des affiches et d'arracher celles qui seraient trop incendiaires. Les bons Viennois sont maintenant si fiers d'être Autrichiens, qu'ils écrivent dans leurs journaux affranchis d'hier que, si le prince de Metternich a été ce mauvais politique rétrograde que l'on a vu, c'est parce qu'il n'était pas natif de l'Autriche. Jusque dans la haute société, on sacrifie à l'entraînement du jour : le comte Buquoy poursuit de ses vers le vieux chancelier fugitif, et l'appelle *prince Minuit* (*furst Mitternacht*). Tous les membres de l'aristocratie ne s'associent pas certainement à l'expression de l'animosité populaire, mais il en est cependant qui savent mieux se venger de l'abaissement où leur ordre avait été si longtemps retenu par les bureaucrates de la chancellerie. Ils mettent leurs titres de côté pour prendre le fusil du garde national, et les bourgeois de Vienne parlent avec une fierté encore passablement naïve de leur commandant Hoyos ou de leur capitaine Colloredo.

Jusque dans les parties les plus arriérées des états autrichiens, l'aspect du pays s'est tout d'un coup vivifié. Dans la Haute-Autriche, dont les populations ont en Allemagne un renom proverbial de simplicité, tout le long du Danube, de Passau à Lintz, les villes et les villages se sont parés comme pour une fête. A toutes les maisons pendent des drapeaux où se lisent ces mots révolutionnaires : Liberté de la presse, réforme, constitution. A Gratz, en Styrie, la nouvelle de l'affranchissement est lue en plein théâtre par le gouverneur, et la foule court les rues, se réjouissant et demandant des lampions avec une insistance toute parisienne. On doit penser que l'animation est plus vive encore dans la Hongrie et dans la Bohême. La vraie capitale hongroise, Pesth, va recouvrer la possession de la diète nationale, dont elle suivait les débats à distance avec une anxiété tumultueuse, tant qu'ils se passaient à Presbourg, sous l'œil de l'Autriche. A Prague, la

garde nationale s'est déjà montrée tout en armes; celle de Vienne a pris pour devise : *propriété, travail, intelligence.* Cette devise n'est pas moins à sa place en Bohème, où les gens de la campagne et les ouvriers ont été gagnés plus qu'on ne l'aurait jamais cru par les prédications socialistes. Les ouvriers des faubourgs de Prague se tiennent au courant des espérances et des illusions qu'on a suggérées dans ces derniers temps aux ouvriers de Paris; ils s'associent de loin à leur fortune, et avec tout l'aveugle entraînement de l'ignorance. En face de ces dangers, la bourgeoisie de Prague a fermement contenu l'émotion inséparable d'un si grand changement politique : elle a autant que possible concilié pour la défense d'un même intérêt d'ordre et de sécurité les deux élémens encore rivaux qui forment la population, l'élément tchèque et l'élément germanique. Elle a modifié la constitution municipale selon le besoin de la circonstance et du temps. Il est curieux de voir circuler la pensée moderne dans cette ville du moyen-âge, au milieu de ces antiques édifices encore tout marqués de l'esprit du vieux monde. Vous entrez dans une maison gothique : c'est un café; on s'y arrache, on y lit à haute voix les journaux français.

Le fond des choses correspond au dehors. La rénovation politique a pénétré déjà trop avant dans les faits, pour qu'on y puisse désormais attenter. Il y aura sans doute des transactions, des lenteurs; il n'y a plus de réaction possible en Autriche. Le comte Ficquelmont, qui a pour l'instant non pas la direction souveraine, mais la conduite générale des affaires, n'est peut-être pas de l'école la plus libérale, et peut-être aussi naguère a-t-il été trop bien en cour à Pétersbourg, pour y devenir aujourd'hui très désagréable; mais qu'importe après tout? Lui-même l'aurait dit, à ce qu'on assure : Ce ne sont plus les ministres, c'est le temps qui gouverne. Le temps a marché pour l'Autriche comme pour le reste de l'Europe. L'habile publiciste qui écrivit il y a sept ans *l'Autriche et son avenir,* donnant à la fin de 1846 la seconde partie de son ouvrage, commençait par reconnaître les progrès de toute sorte accomplis depuis 1841. La réforme postale, l'exécution des chemins de fer, la réduction du temps de service militaire, la place plus grande faite à l'industrie dans l'état, le développement des écoles professionnelles, les premiers essais de révision dans le tarif des douanes, telles sont en effet les conquêtes sérieuses qui, en moins de six ans, ont accéléré la civilisation matérielle de l'Autriche. Le progrès intellectuel, plus difficile à saisir, parce qu'il était comprimé au lieu d'être manifesté par les institutions, le progrès des idées politiques se traduisait cependant par l'éveil de l'opinion et par l'importance croissante des assemblées d'états. La bureaucratie contrariait seule les exigences qui ressortaient naturellement de cette situation nouvelle. La bureaucratie est tombée violemment le jour même où se réunissaient ces états d'Autriche, réduits depuis des siècles à l'insignifiance d'un rôle misérable, et leur rôle primitif, leur rôle d'états du moyen-âge, s'est trouvé du même coup si complètement transformé, que les voilà fondus, pour le mois de juin prochain, avec les représentans de tout l'empire, et convoqués en qualité de parlement constitutionnel.

V. DE MARS.

DE

L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE

EN FRANCE.

Malgré l'immense événement accompli le 24 février, les questions relatives à l'enseignement, en acquérant peut-être plus d'importance, n'en demeurent pas moins posées à peu près dans les mêmes termes. Naguère les mots *réforme de l'enseignement* et *réforme universitaire* étaient pour ainsi dire synonymes à raison du rôle prédominant de l'Université. Ils le sont encore aujourd'hui. Au lieu des idées outrées de liberté, conséquence logique d'une révolution toute populaire, on voit se manifester de toutes parts les symptômes d'une réaction au moins exagérée. Depuis que le pouvoir exécutif s'appelle *l'état* et non plus *le gouvernement*, démocrates et socialistes semblent rivaliser d'ardeur pour abdiquer entre ses mains jusqu'à leur personnalité. Certes, les hommes qui veulent faire l'état banquier, industriel, commerçant, voudront, à plus forte raison, qu'il soit instituteur et enseignant.

Ici du moins ils auront pour eux le droit et la raison. Dès-lors il est impossible que nos législateurs n'aient pas à compter avec un corps puissant par le nombre de ses membres, par la position sociale de presque tous, par l'illustration de plusieurs. La république, comme la monarchie, ne peut toucher à l'enseignement sans se préoccuper beaucoup de l'Université. Celle-ci à son tour aurait grand tort de se refuser à une réforme impérieusement exigée par le mouvement des esprits,

par la transformation des besoins. Expression d'une pensée juste au commencement de ce siècle, il est nécessaire qu'elle subisse la loi commune, qu'elle se modifie profondément.

Notre époque, il faut bien le reconnaître, est éminemment utilitaire. Partout les intérêts prennent le pas sur les idées. S'enrichir pour jouir, telle est la devise des populations du plus haut au plus bas degré de l'échelle sociale. Est-ce un bien? est-ce un mal? Nul ne pourrait encore répondre. Ce n'est pas au moment où la question se pose qu'il peut être donné de prévoir soit la solution elle-même, soit les conséquences de cette solution. Toutefois il est permis de croire à des réactions salutaires. Sous l'empire de ces préoccupations, la société nouvelle nous offrira en grand la répétition des phénomènes étranges qui accusent chez l'individu l'influence du physique sur le moral. Pour satisfaire à des exigences purement matérielles, l'esprit humain devra faire des efforts nouveaux et nous étonner par des prodiges imprévus. Ainsi la matière, qui semble tendre à écraser l'intelligence, ne fera que donner plus de ressort à nos plus nobles facultés.

Le rôle de plus en plus important que la science conquiert dans le monde justifie ces prévisions. Jadis elle fut l'apanage exclusif de quelques castes. Devenue libre, elle ne s'adressa long-temps qu'à un petit nombre d'élus. A l'époque où Napoléon organisa l'Université, elle était loin d'être populaire. On ne croyait pas encore aux applications directes de la science élevée. La vapeur n'avait pas révélé sa puissance. L'utilité des ballons stratégiques était plus que douteuse. La chimie seule avait rendu des services réels et incontestables, mais en touchant de si près au métier, qu'elle en avait presque perdu son caractère scientifique.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Les abstractions les plus hautes se traduisent en applications immédiates et d'un usage journalier. Des industries entières s'élèvent, corollaires des travaux les plus purement scientifiques. En agriculture, la modification des espèces domestiques, la pratique des assolemens; en industrie, la fabrication des bougies à bon marché, le dorage par la pile, les télégraphes électriques, la locomotion par la vapeur, ne sont que l'expression usuelle des plus difficiles théories des sciences naturelles, chimiques ou physiques. De tout temps, la science voulut expliquer le monde : de nos jours, elle le conquiert.

Le génie de Napoléon semble avoir pressenti ce résultat. En fondant l'Université, il fit une large part à la science; mais les temps n'étaient pas venus, et les études littéraires envahirent peu à peu ce terrain réservé. Sans doute l'enseignement scientifique s'éleva dans les facultés à mesure que les sciences grandissaient elles-mêmes : là il y avait plus de liberté, et chaque nouveau professeur apportait sa part de progrès; mais dans les établissemens à règle fixe et à traditions, comme dans les lycées, la science fut étrangement négligée. Malgré quelques amé-

liorations accomplies depuis une dizaine d'années et très inégalement réparties entre Paris et les provinces, le fait général subsiste; on ne saurait le méconnaître. Pour justifier cette assertion, il suffira de rappeler la prospérité toujours croissante des institutions préparatoires pour les écoles spéciales et surtout l'importance acquise en peu d'années par l'école centrale. Évidemment ces succès d'entreprises individuelles, destinées à compléter l'enseignement donné par l'état, accusent de sérieuses lacunes dans cet enseignement. Tous ces succès, l'enseignement privé les a obtenus en s'appuyant sur la science. C'est donc là qu'est le défaut réel de l'enseignement public. La réforme universitaire doit, avant tout, être scientifique.

Pour que cette réforme soit utile et durable, il faut se garder de procéder au hasard comme par le passé. Des améliorations isolées et sans lien entre elles ne sauraient réaliser les progrès exigés par l'intérêt du pays; elles auraient pour résultat de rendre plus sensible le désaccord existant déjà entre des institutions qui presque toutes pèchent par insuffisance ou par excès. Il faut se faire un plan et procéder avec ordre. Il faut définir le but des divers établissemens où s'enseignera la science, afin d'établir une échelle dont chaque degré conduise à quelque chose de précis.

Une des plus justes exigences de la révolution est le devoir imposé à l'état de donner à tous l'instruction et l'éducation gratuites. Oui, il faut que l'enfant du dernier prolétaire puisse développer les germes que la nature a peut-être déposés dans son sein. Si son intelligence est égale à celle de ses maîtres, il faut qu'il puisse un jour venir siéger à côté d'eux jusque dans les salons de l'Institut (1). Au point de départ, tout doit donc être égal pour tous. L'instruction primaire doit être la large base sur laquelle reposera tout l'édifice universitaire. Cet enseignement devra sonder en tous sens les intelligences et s'assurer des aptitudes diverses. Il faut, par conséquent, que toutes les sciences y soient également représentées. Agir autrement serait s'exposer à perdre quelqu'une de ces gloires dont s'honore tout un pays. Rejeter de l'enseignement élémentaire la zoologie et la chimie, ce serait risquer de méconnaître un Cuvier ou un Lavoisier.

(1) Selon nous, l'état doit l'instruction élémentaire gratuite à tous les citoyens sans exception. Une fois cette tâche remplie, l'état ne doit prendre à sa charge que les enfans qui paieront un jour les sacrifices de tous par des services réels. Un système de bourses largement établi atteindrait ce but. Ces bourses seraient données à titre d'encouragement, ou mieux de récompenses nationales, à un certain nombre d'élèves vraiment distingués. Une appréciation sérieuse et reposant, non pas sur de courts examens ou sur des concours de quelques heures, mais sur l'ensemble des études, servirait de base pour la distribution des bourses. Il faudrait des bourses pour tous les degrés de l'enseignement. Ainsi le fils du plus humble ouvrier pourrait s'élever par son travail jusqu'à la hauteur sociale que mériteraient son intelligence et ses efforts soutenus.

Qu'on ne dise pas que le jeune âge des élèves s'oppose à cette extension de l'enseignement primaire. Dans les écoles déjà existantes, on apprend à lire, à écrire, à compter. Nous demandons qu'en physique, en chimie, en histoire naturelle, on conduise les enfans jusqu'à l'équivalent des quatre règles de l'arithmétique. Les élémens de ces sciences ne sont pas plus difficiles que ceux des sciences mathématiques. Quelques échantillons bien choisis, quelques expériences fort simples apprendront bien vite à un enfant les caractères des principaux types animaux ou végétaux qui l'entourent, ceux de l'oxygène et de l'azote qu'il respire. D'ailleurs, l'expérience a déjà répondu à cette objection. Dans plusieurs établissemens étrangers, surtout en Allemagne et en Suisse, dans certaines écoles des frères de la doctrine chrétienne, on enseigne depuis long-temps les notions élémentaires que nous demandons. Ces hommes voués à l'instruction ont compris sur ce point les instincts de l'époque bien mieux que l'Université.

Dans une république plus que dans tout autre état, l'instruction primaire est un besoin pour tous; sous tous les gouvernemens, elle suffit à un grand nombre. Pour l'instruction secondaire et supérieure, les exigences se multiplient et se compliquent. L'enseignement ne peut plus conserver la même uniformité. Pour bien comprendre ce que demandent à cet égard le présent et l'avenir, nous pouvons interroger un passé qui, malgré ses fautes, nous donnera des leçons utiles. La force des choses a jeté des germes d'ordre réel au milieu d'un désordre regrettable, résultat d'efforts individuels et que rien ne coordonnait. Des besoins se sont manifestés et ont pour ainsi dire commandé leur satisfaction. Paris, où ces exigences se sont produites avec plus de force et où elles ont été le plus écoutées, doit être sous ce rapport étudié avec attention.

Les personnes qui s'occupent de science peuvent se répartir en trois classes. Les unes ne voient dans la science que le complément d'une éducation libérale; ce qu'elles recherchent, ce sont les élémens de toutes les sciences. D'autres, soit dans une vue d'utilité, soit simplement pour orner leur esprit, veulent apprendre jusque dans leurs détails une ou plusieurs sciences. Il en est enfin qui éprouvent le besoin d'aller encore au-delà, qui s'efforcent de faire progresser quelqu'une de nos connaissances. A ces trois genres de besoins doivent correspondre des enseignemens distincts. A Paris, les lycées, les facultés, le Collége de France, nous paraissent représenter assez bien ces trois degrés de l'enseignement.

Considérés d'une manière générale, les lycées sont des établissemens où s'acquiert l'instruction que doit posséder tout homme bien élevé. A ce titre, nous demandons qu'ils soient pour la science ce qu'ils sont pour les études littéraires. Cette demande paraîtra peut-être bien

exorbitante à quelques universitaires habitués à regarder la science comme parfaitement inutile à quiconque n'est pas un savant de profession. Qu'on y songe pourtant, et qu'ici encore on interroge le passé. Il fut un temps où les chefs de la société ne savaient ni lire ni écrire, où les mots *clergie* et *noblesse* représentaient des idées presque opposées. Pourtant tout le monde est *clerc* aujourd'hui. Les descendans des barons ont senti le besoin de posséder cette instruction si méprisée par leurs ancêtres. Or, de nos jours, la science se fait place dans la société avec autant d'autorité que purent en avoir les lettres à l'époque de la renaissance. Encore quelques années, et il sera aussi honteux pour le plus illustre écrivain d'être complétement ignorant en science qu'il le serait aujourd'hui pour un Montmorency de ne pouvoir signer.

On n'exige pas des lycées qu'ils forment d'emblée des historiens savans, des littérateurs érudits. Nous ne demandons pas davantage qu'ils rendent à la société des physiciens, des naturalistes achevés. L'instruction scientifique secondaire doit s'étendre bien plus en superficie qu'en profondeur. L'écolier doit y puiser des notions générales basées sur une théorie élémentaire appliquée à la connaissance des faits les plus ordinaires, à l'explication des phénomènes journaliers. Au sortir du lycée, il doit non pas connaître dans ses détails le monde qui l'entoure, mais être à même de promener sur l'ensemble un regard intelligent. En un mot, il doit pouvoir subir un examen à peu près semblable à celui du baccalauréat ès-sciences actuel.

Ainsi préparé, un jeune homme pourra aborder sans crainte l'enseignement supérieur. Entré dans la faculté, il choisira avec connaissance de cause. Tout en étudiant les détails de la science à laquelle il aura dû se consacrer, il échappera, par la généralité de son instruction antérieure, aux inconvéniens d'une spécialisation trop restreinte. L'enseignement des facultés doit être à la fois théorique et pratique. En écoutant les professeurs dans les amphithéâtres, l'élève apprendra à connaître l'état actuel de la science dans tout ce qu'il a de précis, de définitivement acquis, et en quelque sorte de classique. En manipulant dans les laboratoires, il s'initiera aux méthodes d'observation ou d'expérimentation; il apprendra à travailler par lui-même. Les examens de la licence, les thèses du doctorat constateront sa capacité sous ce double rapport.

Au-dessus de la faculté se trouve le Collége de France. Ici l'enseignement doit revêtir un autre caractère et s'adresser non plus à des élèves, mais aux professeurs eux-mêmes. C'est au Collége de France que doivent être exposées les théories les plus hautes, la philosophie même des sciences. En outre, les progrès les plus récens, les doctrines les plus nouvelles doivent pouvoir s'y faire jour. Le professeur ne doit plus seulement promener son auditoire dans les routes battues, il doit leur

ouvrir des voies nouvelles, leur montrer les champs à défricher. Pour atteindre ce double but, le Collége de France devrait avoir deux sortes de chaires. Les unes, destinées à un enseignement fixe, seraient permanentes et occupées par des professeurs titulaires; les autres s'ouvriraient pour un temps plus ou moins limité aux hommes qui mériteraient cet honneur par des travaux originaux sur quelques branches de nos connaissances. Par là on ouvrirait en quelque sorte un débouché à ces mille petits faits, à ces aperçus presque fugitifs que tout travailleur sérieux rencontre sur sa route, et qui ne sauraient souvent trouver place dans les publications, mais qui, recueillis par un auditoire convenable, peuvent faire naître des idées nouvelles, provoquer des recherches et amener des progrès imprévus.

Si la science s'adressait seulement à l'esprit, les trois sortes d'institutions dont nous venons de parler suffiraient à l'enseignement; mais, on le sait, de notre temps elle est devenue industrielle, et s'est mêlée d'une manière toute pratique à notre vie de chaque jour. La diffusion de la science appliquée est un des plus réels besoins de l'époque. Aussi la faculté ne comble-t-elle qu'imparfaitement la vaste lacune qui existe entre les lycées et le Collége de France. Au sortir des premiers, il est nécessaire de continuer l'enseignement d'une façon à la fois théorique et usuelle. La faculté répond au premier de ces besoins. Peut-elle, par la création de nouvelles chaires, satisfaire de même au second? Malgré l'autorité des personnes qui, l'année dernière encore, se prononçaient pour l'affirmative, nous n'hésitons pas un instant à répondre : Non. Confier à un seul établissement le soin de former à la fois des savans et des praticiens, ce serait vouloir n'atteindre ni l'un ni l'autre de ces résultats. L'enseignement théorique disparaîtrait bientôt devant des préoccupations essentiellement aveugles et envahissantes, parce qu'elles auraient leur source dans l'ignorance et les intérêts matériels, et en même temps l'insuffisance forcée des moyens empêcherait de jamais tenir une seule des promesses imprudemment adressées à l'industrie, à l'agriculture ou au commerce.

Bien loin de songer à une concentration irréalisable, il faut appliquer ici sur une large échelle la grande loi de perfectionnement que l'industrie semble avoir empruntée à la physiologie. Il faut diviser le travail. L'enseignement polytechnique nous offre à cet égard un exemple à suivre et, sous bien des rapports, un modèle à imiter. Les fondateurs de cet enseignement comprirent dès l'abord que toute application supposait quelque chose d'antérieur et de purement théorique. L'École Polytechnique fut chargée de cette partie de l'instruction. En sortant de ses murs, les élèves ne sont ni des officiers de génie ou d'artillerie, ni des ingénieurs. Ils ont seulement appris tout ce qu'il faut savoir pour remplir dignement ces diverses professions. Aux leçons de théorie suc-

cèdent les leçons d'application. L'école d'artillerie, celle des mines, celle des ponts-et-chaussées, exploitent pour ainsi dire chacune dans une direction spéciale le fonds commun précédemment acquis. On sait quels sont les résultats de cette méthode. Quel pays au monde peut opposer des corps d'officiers et d'ingénieurs militaires ou civils comparables dans leur ensemble à ceux que possède la France?

Nous demandons pour l'enseignement libre quelque chose de semblable. La Faculté des Sciences serait pour nous l'École Polytechnique de cet enseignement. Nous grouperions autour d'elle des établissemens spéciaux en nombre assez considérable pour répondre à tous les besoins du pays. Partout les cours seraient publics aussi bien qu'à la faculté elle-même; mais, pour acquérir les titres officiels que chacun de ces établissemens serait autorisé à délivrer, il faudrait avoir fait ses preuves devant la faculté. Les conditions d'admission aux diverses écoles pourraient d'ailleurs varier selon la nature de chacune d'elles. On voit que notre plan ne serait qu'une extension de ce qui existe déjà. Pour pouvoir prendre des inscriptions à l'École de Médecine, l'élève doit avoir acquis le diplôme de bachelier ès-sciences; pour être admis aux derniers examens de l'École Normale, il faut avoir subi deux examens de licencié. Les deux établissemens dont nous venons de parler fournissent à la France des médecins et des professeurs. L'école de Grignon est chargée de fournir des agriculteurs; elle devrait se rattacher à la Faculté des Sciences d'une manière intime. Nous demanderions la même chose pour l'école d'Alfort, d'où sortent les médecins de nos animaux domestiques. Le Conservatoire des Arts et Métiers, placé dans des conditions semblables, deviendrait l'école de l'industrie, et formerait des chimistes industriels, des mécaniciens, des ingénieurs. Enfin, l'école administrative, détachée du Collége de France, où elle est un hors-d'œuvre, et sérieusement constituée, compléterait ce faisceau dont la Faculté des Sciences serait à la fois le centre et le lien (1).

Tout en conservant à la faculté son caractère exclusivement scientifique, nous faisons, on le voit, une large part aux instincts de notre époque. Avons-nous pour cela amoindri la faculté? Placée à côté de ces écoles d'application, aura-t-elle à souffrir de la comparaison? Nous ne le pensons pas. Au contraire de quelques esprits par trop utilitaires, nous croyons qu'elle ne pourrait que perdre à se faire industrielle. Son devoir à elle est de conserver et de transmettre, en l'augmentant chaque jour, le dépôt de la science. Qu'elle se préoccupe sérieusement de cette

(1) On nous reprochera peut-être d'avoir négligé, dans ce qui précède, la question fort importante d'ailleurs des contre-maîtres. Ces sous-officiers de l'industrie, qu'on nous passe l'expression, ne peuvent, ce nous semble, se former que dans les ateliers en ce qui touche à la pratique. Quant aux notions théoriques qu'ils doivent posséder, l'enseignement des colléges, tel que nous le comprenons, serait très suffisant.

mission, qu'elle songe à réaliser dans son sein les améliorations, les perfectionnemens exigés par les progrès du siècle, et, certes, elle aura pour bien long-temps encore à exercer son activité. Par son enseignement oral, elle a jusqu'ici répandu les faits et les idées scientifiques, les théories générales qui président à l'application. Qu'elle fasse désormais davantage : que des laboratoires vastes et fournis des instrumens nécessaires s'ouvrent aux étudians; qu'on leur fasse manier la pince, le scalpel, la balance, le thermomètre, les instrumens de précision; qu'on leur apprenne à obtenir par eux-mêmes des résultats : qu'on fasse d'eux, en un mot, de véritables savans (1); mais que la faculté laisse aux écoles spéciales tout ce qui est du ressort des applications professionnelles. Ce ne sera, de sa part, ni mépris, ni orgueil, comme on l'a prétendu bien à tort; ce sera purement et simplement respect pour la propriété d'autrui.

Qu'on y songe sérieusement : le moment serait mal choisi pour déserter la cause des institutions qui s'adressent directement à l'intelligence. Sans doute, nous espérons ne voir jamais renaître les mauvais jours où la tête de Lavoisier tombait condamnée par ces stupides paroles : — « La république française n'a pas besoin de savans pour vaincre ses ennemis. » — Sans doute la république de 1848 n'imitera pas son aînée en fermant jusqu'aux portes des académies. Cependant la science et tout ce qui s'y rattache n'en courent pas moins un danger réel. Les classes arrivées au pouvoir ont des instincts généreux; mais elles sont peu éclairées. Au nom du sentiment, on obtiendra beaucoup d'elles; mais elles se laisseront aisément égarer par des sophismes. Si l'on fait imprudemment retentir à leurs oreilles le mot *utilité*, elles pourraient bien le traduire à leur manière; elles pourraient bien ne voir que de l'*inutile* dans tout ce qui n'est pas science immédiatement applicable. Pourtant, sans science proprement dite, que devient la science appliquée? Sans Volta, qui inventa la pile, les télégraphes électriques et le dorage sans mercure auraient-ils jamais existé? Ah! ne nous laissons pas entraîner par les ultra-utilitaires, quel que soit l'éclat de leurs noms. Pour l'amour de notre patrie dont la gloire est ici en jeu, pour l'amour même de ces intérêts matériels que l'on prétend servir, sauvegardons les droits de l'intelligence. Étouffer la *science pure*, c'est attaquer l'application dans sa source, c'est imiter l'homme de la fable, c'est tuer la poule aux œufs d'or.

Dans les projets élaborés sous l'impulsion du dernier ministère de la monarchie, dans les polémiques soulevées par ces projets, il n'a été question que des lycées, que des facultés de Paris. Il n'a pas été dit un

(1) Nous devons dire que la commission instituée, il y a deux ans, dans le sein de la Faculté des Sciences a énergiquement réclamé l'établissement de ces laboratoires. Si sur d'autres points nous sommes en désaccord avec elle, nous aimons à constater qu'ici du moins nos idées s'accordent pleinement avec les vœux qu'elle a formulés.

mot de la province. De toute manière, c'était là un tort. La province est aussi la France; à ce titre, elle a droit à sa part de toutes les améliorations. Pour excuser un oubli étrange, on l'accuse de paresse, d'inertie intellectuelle. Ceux qui parlent ainsi ne la connaissent pas. C'est pour avoir vécu près de quinze ans, soit comme élève, soit comme professeur, dans les principales villes de province que nous avons le droit de prendre leur défense. Toulouse, Montpellier, Strasbourg, renferment tous les élémens nécessaires pour devenir de véritables centres intellectuels. Chaque jour, il se dépense dans ces villes une somme de travail considérable, et, si les résultats ne sont pas proportionnels, la cause en est au défaut de direction. Que Paris, dont la supériorité est incontestable, daigne s'intéresser à ces efforts et les guider; que les travaux accomplis hors de la capitale puissent compter sur une juste rémunération, et l'on reconnaîtra bien vite la vérité de nos paroles.

Toutefois est-il nécessaire de répéter sur d'autres points l'ensemble d'institutions que nous venons d'indiquer? Non, certes. Paris, tête et cœur de la France, réunit au plus haut degré tous les genres d'activité. A ce titre, l'enseignement devait y être complet, et, pour atteindre ce but, une division portée très loin était nécessaire. En province, il n'en est pas ainsi. Sans doute, certains besoins généraux réclament l'emploi de moyens identiques pour être satisfaits. Partout l'enseignement des lycées devra être le même. Des facultés, distribuées dans les principales villes, devront posséder à peu près les mêmes moyens d'instruction qu'à Paris; mais ces facultés de province devront représenter à la fois la faculté et le Collége de France de Paris. A chacune d'elles seront annexées une ou plusieurs écoles spéciales en rapport avec les tendances propres aux contrées environnantes. Strasbourg, Montpellier, ont déjà leur école de médecine; Toulouse, son école vétérinaire. Une école d'agriculture serait en outre parfaitement placée dans cette dernière ville, située au centre du bassin le plus essentiellement agricole de France. Une école de mécaniciens et de chimistes est presque indispensable à Lyon, et une institution pareille établie à Strasbourg rendrait d'incontestables services à l'Alsace industrielle.

L'établissement de centres secondaires pour l'enseignement supérieur nous paraît un des moyens les plus propres à relever la province de son infériorité, à répandre partout les connaissances scientifiques que réclame le temps présent; mais, pour que des espérances si légitimes puissent se réaliser, il faut que ces centres soient fortement organisés. Sous ce rapport, le gouvernement aura beaucoup à faire. Dans les dernières années de la monarchie, les exigences parlementaires ont fait multiplier outre mesure les facultés des sciences. On a disséminé des ressources d'action qu'il eût été plus utile de concentrer sur quelques points bien choisis. Toutefois nous ne demanderons la sup-

pression d'aucune des facultés existantes. Toutes peuvent certainement rendre de grands services; mais nous voudrions voir quelques-unes d'elles acquérir plus d'importance. Celles-ci deviendraient des facultés de première classe qui correspondraient en quelque sorte aux facultés de médecine, tandis que les autres, conservées comme facultés de seconde classe, représenteraient les écoles médicales secondaires. Cette organisation hiérarchique offrirait, ce nous semble, de grands avantages. Pour mieux motiver notre opinion, il nous suffira d'entrer ici dans quelques détails.

Jusqu'à ce jour, en parlant des réformes scientifiques, on s'est beaucoup occupé des élèves; personne n'a songé aux professeurs. Pourtant c'était là aussi une des faces de la question. L'homme qui se voue à l'instruction supérieure est-il placé dans des conditions telles qu'il puisse rendre tous les services qu'on attend de lui? Trouve-t-il dans cette carrière de quoi stimuler et récompenser son activité? Non, sans doute. Sous ce rapport comme sous bien d'autres, l'organisation des facultés présente des anomalies choquantes. On dirait qu'on a pris plaisir à les annihiler le plus possible en évitant de leur appliquer les règles les plus communes en usage partout ailleurs.

Certes, s'il est un principe essentiel à introduire dans toute carrière, dans toute administration, c'est celui de l'émulation. Nous ne comprenons pas, quant à nous, que l'état place sur la même ligne le paresseux qu'il nourrit à rien faire et le travailleur qui rend service pour service. Nous ne comprenons pas davantage qu'on atteigne de primesaut à une position qu'aucun effort, aucun travail ne pourra améliorer. Tel est pourtant le sort du professeur de faculté de province. Une fois arrivé à ce siége, qu'il travaille ou qu'il se repose, il a son bâton de maréchal. Ce qu'il est parfois à vingt ans, il le sera encore à soixante. Aussi voit-on le plus souvent les professeurs de faculté s'endormir dans une oisiveté déplorable. Le nombre de ceux qui produisent des travaux originaux, qui font avancer la science, est extrêmement restreint. Ce sont pour la plupart quelques jeunes hommes partis de Paris et encore sous l'influence des exemples qu'ils ont eus sous les yeux; mais le séjour de la province ne tarde pas à éteindre cette ardeur, et, au bout de quelques années, celui qui promettait le plus se contentera peut-être de faire un cours tant bien que mal.

Comment en serait-il autrement? Le travailleur, isolé en province, privé de ces communications journalières qui évitent aux Parisiens tant de pénibles recherches, dépourvu de ces mille ressources dont abonde la capitale, doit lutter contre des difficultés et plus grandes et plus nombreuses. Trop souvent ses chefs universitaires, loin de faciliter son travail, prennent à tâche de le rendre plus pénible. Un recteur presque toujours parfaitement étranger à la science, un doyen en qui l'Uni-

versité a cherché un administrateur bien plus qu'un savant, voient toujours de mauvais œil leurs subordonnés s'élever par des travaux et acquérir une réputation qui les rejette dans l'ombre. Ici nous pourrions citer des faits déplorables; nous pourrions nommer un doyen qui voulait faire placer dans les combles de la faculté l'observatoire construit aux frais de la ville : il savait très bien qu'en agissant ainsi, il rendait impossible tout travail astronomique sérieux. Nous pourrions en nommer un autre qui, sollicité de prêter un instrument de physique pour des observations importantes, répondait que les instrumens de la faculté étaient faits pour être montrés aux élèves, mais ne devaient servir à aucune recherche. Et ce ne sont pas là de tristes exceptions: ces faits donnent une idée de l'esprit qui anime en général les administrateurs locaux. De son côté, l'administration centrale se préoccupe fort peu des titres scientifiques acquis par des professeurs éloignés; aussi n'est-il pas surprenant que ces derniers renoncent à des travaux qui ne leur valent aucune récompense, qui entraînent presque à coup sûr des tracasseries et des ennuis.

Nous voudrions voir l'Université, si soigneuse de tout ce qui est administration matérielle, s'occuper aussi des progrès intellectuels. Nous voudrions lui voir témoigner quelque reconnaissance à ceux de ses membres qui ajoutent par leurs travaux à son illustration déjà si grande. Quelques mesures bien simples atteindraient ce but. L'Université pourrait demander annuellement un rapport officiel sur ce qui s'est fait dans les facultés. L'Académie des Sciences serait chargée de ce rapport, et, par son autorité même, lui donnerait une grande importance. Ce rapport serait publié, et les chefs y trouveraient des renseignemens précis, comme les travailleurs un encouragement. Nous voudrions voir les recherches scientifiques provoquées par des congés souvent nécessaires pour les compléter. Nous voudrions que l'Université contribuât par l'allocation de quelques indemnités tantôt à l'achèvement, tantôt à la publication de mémoires d'un intérêt reconnu. Enfin pourquoi n'instituerait-on pas entre les professeurs un concours annuel semblable à celui qui, tous les ans, appelle les ingénieurs des ponts-et-chaussées à décerner une médaille au meilleur mémoire inséré dans les annales publiées par cette administration? On sait quelle émulation entretient, parmi ces anciens élèves de l'École Polytechnique, le désir de mériter cette récompense décernée par les suffrages de leurs égaux.

Une des réformes les plus importantes à introduire dans les facultés des sciences est celle du traitement. Par suite de l'inégalité du casuel, ce traitement est inférieur à celui des professeurs des lycées de première classe placés dans les cités quelque peu populeuses. C'est là une véritable injustice, car le professeur de faculté, de droit officier de l'Université, est hiérarchiquement supérieur au professeur de lycée.

De plus, cet état de choses entraîne des inconvéniens réels. A chaque emploi vacant, on éprouve de véritables difficultés pour trouver des professeurs de faculté de province. A chaque instant, on est forcé d'enfreindre les règlemens, qui veulent qu'un professeur de faculté ait trente ans accomplis. La nécessité, et non des services rendus, sert seule d'excuse à ces violations de la loi. Nous avons vu une chaire de mathématiques, vacante dans une de nos plus grandes villes, refusée successivement par trois professeurs de lycée. De guerre lasse, on nomma pour la remplir un jeune homme de vingt-deux ans. Nous avons vu une chaire de physique donnée, pour des raisons semblables, à un élève tout récemment sorti de l'École Normale. Sans doute ces jeunes gens avaient intelligence et bonne volonté : placés aux premiers rangs de cette pépinière de professeurs distingués que fournit la faculté de l'enseignement, ils étaient parfaitement capables de faire un bon cours; mais leur nom était inconnu dans la science, ils n'avaient rien produit par eux-mêmes, et ils ne pouvaient parler avec l'autorité que doit posséder tout homme chargé d'un enseignement supérieur. A Paris, où ces convenances sont mieux observées, laisserait-on monter dans une chaire de la Sorbonne celui qui saurait seulement répéter à ses auditeurs la parole d'autrui, qui ne pourrait jamais parler au nom de sa propre expérience?

Le traitement des professeurs de facultés des sciences est inférieur à celui de tous les autres professeurs de faculté. L'infériorité est surtout choquante lorsqu'on compare sous ce rapport les facultés des sciences avec les facultés de droit ou de médecine. Ces différences tiennent au casuel résultant des examens, qui, toujours considérable pour les écoles professionnelles, est presque nul dans les établissemens dont ne relève directement aucune carrière. Quoi qu'il en soit, les populations, habituées en général à juger du rang des fonctionnaires par le chiffre plus ou moins élevé de leur traitement, ont été conduites à établir entre les diverses facultés une distinction qui n'existe pas. A Strasbourg, à Montpellier, à Toulouse, le professeur de médecine ou de droit occupe dans la société un rang élevé que personne ne lui dispute; le professeur de science est à peine regardé comme supérieur au professeur de lycée. Poussés par l'exiguïté de leur traitement, un grand nombre de professeurs de faculté cherchent à se créer d'autres ressources. En dépit de règlemens formels à cet égard, le mathématicien donne des répétitions; le physicien, le chimiste, s'attachent à quelque pensionnat; le naturaliste, presque toujours médecin, s'adonne à la clientelle. Bientôt, le mauvais vouloir des supérieurs administratifs venant en aide à ces distractions, les travaux de recherche sont entièrement abandonnés, et voilà comment nos facultés de province, qui devraient rallier et stimuler les intelligences, qui devraient être l'intermédiaire entre Paris et les départe-

mens, qui devraient remuer en tout sens le sol si riche de notre patrie, ne sont, en définitive, que des espèces de succursales des lycées.

C'est chose triste à dire, mais nulle part peut-être les hommes de science ne sont aussi mal traités qu'en France. En Russie, dans ce pays dont le nom est pour nous synonyme de barbarie et d'ignorance, le savant que l'état prend à son service est traité à l'égal de tous les autres fonctionnaires. S'il parvient à une position équivalente à celle de général, il jouit de tous les honneurs, de tous les droits attachés à ce grade, son travail est largement rétribué. En France, les positions scientifiques sont loin d'assurer à celui qui les a conquises une considération proportionnée à leur importance, et les plus élevées d'entre elles donnent bien juste de quoi vivre à l'homme qui, par ses travaux, a su rendre son nom européen. Un professeur du Collége de France est moins rétribué qu'un sous-chef de division aux ministères.

Ainsi, à Paris aussi bien qu'en province, le traitement des professeurs de science est insuffisant. A Paris, l'inégalité de ce traitement, comparé à celui des professeurs de droit ou de médecine, est peut-être plus choquante encore à raison de la position élevée que leurs travaux ont faite à presque tous ces savans aux yeux de leurs compatriotes et des étrangers. Des exigences sociales, plus multipliées, plus impérieuses, nécessitent des dépenses plus considérables, et, pour y subvenir, ils ont recours au cumul. Ici nous touchons à une question brûlante. De tout temps, mais surtout depuis la révolution de février, le cumul scientifique a été attaqué avec violence, défendu avec ténacité. Au risque de soulever des inimitiés dans les deux camps, nous dirons sur ce point toute notre pensée.

Le cumul, on ne saurait le méconnaître, entraîne des conséquences déplorables. Nous nous bornerons à indiquer ici une des plus désastreuses. Chaque professeur occupant deux et quelquefois trois chaires, le nombre, déjà peu considérable, de celles-ci est comme réduit de moitié. Chaque professeur répète dans deux chaires distinctes le même cours ou tout au moins professe les mêmes doctrines. Quelle que soit la valeur scientifique de son enseignement, n'y aurait-il pas un incontestable avantage à ce que ces mêmes idées fussent exposées d'une autre manière, à ce que des doctrines différentes pussent se faire jour? Il résulte aussi de cette accumulation de chaires sur une seule tête, que le mouvement des promotions est considérablement ralenti. De là, pour les jeunes gens qui se consacrent aux sciences, une extrême difficulté d'atteindre aux positions qui doivent à la fois récompenser et faciliter leurs travaux. Ceci est un inconvénient grave, car ou ces jeunes gens se rebutent, ou ils arrivent tard. Il serait facile de citer bien des exemples, de nommer les hommes qui, après avoir débuté de la manière la plus brillante, ont reculé devant la perspective d'une attente

indéfinie, et ont quitté la science pour le commerce, l'industrie ou la médecine.

Celui qui résiste au découragement ne peut guère arriver au but avant l'âge de quarante ans, souvent beaucoup plus tard. Parfois il est obligé de prendre la première place vacante sans s'inquiéter si c'est bien là l'enseignement auquel l'ont rendu propre les études de toute sa vie. Il monte dans une chaire sans avoir acquis l'habitude de parler en public, et à un âge où il lui sera plus que difficile d'apprendre jamais complétement l'art d'exposer ses idées d'une manière à la fois attrayante et complète. Bientôt arrive la seconde place. Le professeur a deux cours à faire par an. Alors de deux choses l'une : ou bien il remplit cette double tâche, et dans ce cas renonce trop souvent à ces travaux de recherches qui seuls font avancer la science, ou bien il se fait suppléer.

Ici encore nous rencontrons une de ces nombreuses lacunes que présente l'organisation des facultés. Quel sera ce suppléant? Jusqu'à ce jour, ce choix a dépendu uniquement de la volonté du professeur. Nulle condition n'a été exigée. Aussi a-t-on pu constater de singuliers abus. Les étrangers que la renommée d'un savant illustre appelait à Paris ont dû parfois être bien étrangement surpris en écoutant certains de ces professeurs temporaires. Une agrégation fortement constituée aurait pu mettre un terme à cet état de choses. Malheureusement une première tentative a déjà échoué faute de suite dans l'application et surtout faute de précision dans le rôle attribué aux agrégés. Les ordonnances plus récentes relatives au même sujet présentent ce dernier défaut à un degré bien plus prononcé encore. Ici les agrégés ne sont pas même suppléans de droit. Aussi regardons-nous comme impossible que ces ordonnances atteignent le but qu'on s'est proposé. Pourtant la création de places secondaires qui facilitent le présent et préparent l'avenir est un des plus sérieux besoins de la science. Si l'on veut relever les facultés, il faut créer une pépinière de jeunes professeurs. Pour cela, on ne peut compter sur l'École Normale. Cette institution, qui répond si complétement aux exigences de l'enseignement des lycées, s'est jusqu'à présent montrée impuissante lorsqu'il s'est agi de l'enseignement supérieur. En province, ses élèves occupent toutes les places scientifiques des lycées. De plus, dans les facultés, les chaires de mathématiques et de physique leur sont presque réservées. Certes, on serait en droit d'attendre de ces jeunes hommes si instruits, si intelligens, qu'ils ne se bornassent pas à transmettre à autrui ce qu'ils ont appris de leurs maîtres. Et pourtant que sont leurs travaux? Quelques traités généraux, quelques ouvrages de compilation, presque jamais des recherches originales. L'École Normale a rendu et rend chaque jour d'incontestables services; elle ne peut les rendre tous. Peut-être se

modifiera-t-elle par la suite, mais jusqu'à ce jour elle enseigne à professer, elle n'enseigne pas à travailler. Par cela seul, ses élèves ne sauraient être d'utiles professeurs de faculté.

La chimie, les sciences naturelles, représentées seulement dans les facultés, comptent en province bien moins de chaires que la physique et les mathématiques. Cependant, chaque année, on voit paraître plusieurs mémoires souvent fort importans sur quelques points des deux premières sciences. La différence d'éducation produit cette différence dans les résultats. Les chimistes et les naturalistes ne sortent guère de l'École Normale. Élevés dans les laboratoires de Paris ou livrés à eux-mêmes, ils ont suivi l'exemple de leurs maîtres; ils ont sondé des yeux et des mains les mystères de la nature. En sont-ils moins bons professeurs? Nous ne le pensons pas. Y eût-il dans leur langage quelque infériorité sous le rapport de l'élégance et de l'exposition, ce désavantage serait largement compensé. En matière d'enseignement, comme en toute autre chose, celui qui décrit d'apres nature l'emporte nécessairement sur celui qui parle par ouï-dire.

Nous venons de signaler le mal, essayons d'indiquer le remède. Les professeurs de faculté doivent être non-seulement des vulgarisateurs, mais encore des inventeurs. Il faut donc qu'ils aient pris de bonne heure des habitudes de recherche et d'observation, il faut donc qu'ils aient vu et touché par eux-mêmes. Pour faciliter cette éducation indispensable, nous voudrions voir créer des places de chefs de travaux chargés de surveiller les études pratiques des élèves dans les laboratoires (1). Ces chefs d'étudians seraient plus tard d'excellens professeurs. Les facultés de province formeraient deux classes. Aux facultés de première classe se rattacherait un certain nombre d'écoles spéciales. On créerait ainsi en France une hiérarchie scientifique et un certain nombre de centres secondaires comparables à ces universités d'importance diverse qui ont exercé une si heureuse influence dans l'Allemagne entière. Enfin, Paris, avec sa faculté, avec son enseignement professionnel complet, avec son Collége de France, formerait le point culminant de l'enseignement supérieur.

Aux moyens d'émulation indiqués plus haut nous en ajouterions d'autres puisés dans les intérêts mêmes. On donnerait aux professeurs des facultés de seconde classe un traitement à peu près égal au traitement actuel (2); celui des professeurs des facultés de première classe serait augmenté; celui des professeurs de Paris serait au moins doublé. Dans chaque ordre de facultés, le traitement aurait un minimum et un maximum auquel permettraient d'atteindre l'ancienneté, mais surtout

(1) La commission dont nous avons parlé plus haut a formulé des vœux semblables.

(2) Ce traitement n'est que de 3,800 fr., en tenant compte de la retenue pour la caisse des retraites.

les services rendus à la science. Ces derniers seuls motiveraient le passage d'une classe de faculté à une classe supérieure. A ces conditions, l'état aurait le droit de demander au professeur de province qu'il réservât son temps tout entier à la science, car il dépendrait de lui d'augmenter son bien-être sans manquer à ses devoirs. A ces conditions aussi, mais à ces conditions seulement, l'état aurait le droit d'interdire le cumul aux professeurs de Paris. Dans l'état actuel des choses, cette défense serait une iniquité criante. Obliger un professeur du Collége de France ou de la Sorbonne, membre de l'Institut, à vivre dans la capitale avec cinq ou six mille francs, lorsque le moindre directeur d'administration reçoit de dix à douze mille francs par an, ce ne serait pas seulement une injustice personnelle, ce serait une insulte à la science.

A ceux qui trouveraient nos prétentions exagérées, nous opposerions une autorité que personne aujourd'hui ne contestera. Lorsque la convention, sur le rapport de Lakanal, organisa le Jardin des Plantes et en fit un établissement unique dans le monde, elle voulut que les hommes placés à la tête de cette institution scientifique jouissent, non de la fortune, mais au moins de l'aisance. Elle leur alloua le logement et cinq mille francs d'appointemens. En tenant compte de la dépréciation de l'argent, on voit que ce chiffre est à peu près celui que nous réclamons pour les chefs de l'enseignement. Nous espérons que notre voix sera entendue. Aujourd'hui que la science a grandi de toute manière, aujourd'hui qu'elle s'adresse à la fois à toutes les intelligences et à tous les intérêts, la république de 1848 ne saurait se montrer moins libérale envers elle que la république de 1793. En se restreignant dans les limites que nous venons d'indiquer, elle restera encore bien en arrière de quelques peuples voisins. En Allemagne, le moindre professeur d'université jouit d'un traitement à peu près égal à celui de nos professeurs de province; mais ce traitement s'accroît avec l'importance des universités, au point qu'à Berlin le professeur d'anatomie reçoit de cinquante à soixante mille francs par an.

Pour compléter ce que nous avons à dire sur l'organisation des facultés, il nous reste à faire connaître notre opinion sur le mode d'admission et d'avancement des agrégés et des professeurs. D'après les règlemens aujourd'hui en vigueur, les premiers sont nommés au concours, les seconds sont choisis par le ministre sur deux listes dressées par la faculté qu'il s'agit de compléter et par le conseil académique. Ces deux modes de nominations nous paraissent présenter de graves inconvéniens. Personne n'est plus que nous partisan d'un concours réel; mais nous ne saurions regarder comme sérieux celui qui est actuellement en vigueur dans l'Université. Dans le concours tel qu'il est usité en France, les épreuves sont presque uniquement du ressort de la mémoire, souvent de l'argutie, toujours de l'assurance et d'une espèce d'escrime

de langage par trop semblable à celle des anciens sophistes et qui ne s'apprend que par un long exercice. Le concours place les concurrens dans une position où ne se trouvera jamais le professeur, mais à laquelle il faut être habitué de longue main. Il tue les intelligences en contraignant ceux qui veulent suivre la carrière du professorat à passer les vingt meilleures années de leur vie dans l'étude toute mnémonique de ce qu'ont fait les autres, et en les empêchant de produire quelque chose par eux-mêmes. Ici encore l'Allemagne nous offre un grave enseignement. En Autriche, les universités se recrutent par des concours analogues à ceux que nous trouvons en France; pas une d'elles n'a un nom dans la science. Dans le reste de l'Allemagne, les universités procèdent par élection, et personne n'ignore quels éclatans services elles rendent chaque jour. Nous ne proscrivons pourtant pas d'une manière absolue le mode actuel de concours. Il nous semble très propre à faire juger des progrès et de la capacité d'un étudiant. A ce titre, il doit être conservé pour les places d'aides scientifiques, de chefs de laboratoire. Au-delà, il est vicieux en principe. Vous aurez beau multiplier les épreuves et les rendre plus difficiles, vous n'aurez jamais qu'une lutte d'écoliers répétant plus ou moins bien leur leçon, vous n'aurez pas un concours de professeurs.

Heureusement les facultés des sciences ont jusqu'à ce jour échappé à la plaie des concours. Toutefois leur mode de recrutement est loin d'être à l'abri de tout reproche. Les deux jurys chargés de dresser les listes de candidats sont peu compétens. Qu'une place de physicien vienne à vaquer dans une faculté, ce sont des chimistes, des naturalistes, des mathématiciens qui ont à apprécier les titres des concurrens. Le seul homme spécial est précisément celui qu'il s'agit de remplacer. N'y a-t-il pas là un vice radical? Et pourtant ce jugement, nécessairement défectueux, est peut-être encore le meilleur. A part le doyen et quelquefois un ou deux professeurs de sciences, le conseil académique se compose uniquement d'administrateurs, de littérateurs, de juristes, de médecins, de membres du conseil municipal. De bonne foi, que peut signifier le suffrage d'un pareil tribunal? N'est-il pas à redouter que ses arrêts soient trop souvent dictés par des considérations étrangères à la science? Ici encore nous pourrions citer des faits à l'appui de notre opinion et montrer que ces craintes ne sont point illusoires.

Nous voudrions voir appliquer aux facultés le mode de nomination adopté pour les écoles de pharmacie. Le principe de l'élection d'après les titres antérieurs est ici consacré, comme dans les facultés; mais l'Académie des Sciences remplace le conseil académique. Les droits du corps à compléter, ceux de la science, qu'on ne doit jamais méconnaître, sont ainsi également sauvegardés. Les professeurs sont appelés à désigner celui qu'ils désirent se donner pour collègue; mais l'interven-

tion de l'Académie empêche que les affections intéressées, les petites haines de localité, n'entrent pour une trop forte part dans cette détermination. Tout homme ayant bien mérité de la science peut accepter sans crainte l'intervention de ce double jury. Pour passer d'une faculté de seconde classe à une faculté de première classe, ou de celle-ci à la faculté de Paris, on procédera de la même manière, car l'avancement de grade constitue une véritable nomination. Ainsi tout professeur saura bien que pour s'élever dans sa carrière il doit ne pas rester oisif. Ainsi on arrivera aux chaires les plus élevées de l'enseignement, non point par un concours de quelques jours, de quelques mois, mais par un concours de toute la vie. Celui-là seul sera jugé digne d'enseigner qui aura rendu à la science les plus signalés services. Ne craignez pas qu'il manque à sa mission, celui qui aura passé de longues années au milieu des matériaux, des instrumens de la science. Pour être un peu moins disert, son enseignement n'en sera peut-être que plus substantiel et plus instructif.

La nomination des agrégés doit-elle être soumise aux mêmes conditions que celle des professeurs? La réponse à cette question dépend du rôle qu'on leur attribue. Si les agrégés ne doivent être que de simples chefs de laboratoire, on peut sans inconvénient les nommer au concours; mais, si on leur réserve le droit de suppléance, si on les élève au rang de professeurs adjoints, il faut qu'ils présentent les mêmes garanties que les professeurs titulaires; il faut qu'ils aient fait leurs preuves, et que ces preuves aient été appréciées par la Faculté et par l'Académie.

Pour compléter l'ensemble des mesures que nous croyons propres à relever et à répandre en France l'enseignement scientifique supérieur, nous demanderions la création d'un corps spécial d'inspecteurs. La science et l'administration sont deux choses distinctes. Jusqu'à ce jour, les mêmes fonctionnaires ont été chargés de surveiller l'une et l'autre. Certes, la chose est possible, tant qu'il s'agit des lycées; mais, à mesure que la science s'élève, il faut une véritable spécialité pour juger sainement des hommes et des choses. Les professeurs de faculté, arrivés dans leurs chaires par le suffrage des chefs de la science, ne sauraient être inspectés que par leurs pairs. Ces inspecteurs doivent être eux-mêmes des savans, et nommés sur une liste de deux ou trois candidats au plus, dressée par l'Académie des Sciences.

On voit que nous voudrions ménager à cette dernière une intervention active qu'elle n'a jamais eue. Ce serait là, ce nous semble, une innovation des plus utiles. Nous regrettons de voir que l'Académie, à chaque instant consultée par les ministères de la guerre, de la marine ou du commerce, ne le soit jamais par l'Université. De tout temps, elle aurait pu rendre d'immenses services; aujourd'hui que la dernière

constitution imposée au conseil royal a donné à ce corps un caractère presque entièrement administratif, elle seule nous semble offrir des garanties réelles en ce qui touche à la composition du personnel d'un enseignement élevé. Sur ce point, comme sur bien d'autres, nous voudrions voir l'Académie devenir l'auxiliaire consultatif de l'Université.

L'Académie des Sciences est partagée en un grand nombre de sections correspondant à autant de spécialités. Lorsqu'il s'agit d'une nomination, d'une présentation quelconque, la section directement intéressée se forme en commission; elle présente à l'Académie une liste de candidats dont elle expose les titres dans un rapport détaillé. Ce rapport est discuté avant le vote auquel prend part l'Académie entière. Or, on comprend qu'à côté de chaque section se trouvent dans les sections voisines des hommes parfaitement en état d'apprécier la tendance générale des travaux et la valeur réelle des candidats présentés. D'ordinaire les zoologistes et les médecins, les physiciens et les chimistes, peuvent très bien se juger réciproquement. Ce contrôle, toujours sévèrement exercé, et qui a parfois amené la cassation de l'arrêt des sections, impose à ces dernières une grande impartialité dans la formation des listes. De cette organisation il résulte que les jugemens de l'Académie présentent des garanties qu'on chercherait peut-être vainement partout ailleurs. Voilà pourquoi nous voudrions voir remettre entre ses mains le choix des hommes à qui la France confierait son présent et son avenir scientifique en leur conférant les fonctions de professeurs de faculté.

En résumé, le développement de l'instruction scientifique en France nous semble exiger : — dans toute l'étendue du territoire, des écoles primaires et des lycées où l'enseignement des sciences soit plus étendu et plus varié qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour; — à Paris, une faculté où se professera la science pure, à laquelle se rattachera un enseignement professionnel complet, que dominera un Collége de France consacré à l'exposition des doctrines les plus élevées et ouvert à tous les inventeurs sérieux; — en province, des facultés de deux classes et la création de centres secondaires reproduisant sur une échelle réduite l'ensemble des institutions de Paris; — l'introduction parmi les professeurs de faculté d'une hiérarchie qui les attache à leur carrière et réveille chez eux l'émulation; — la création d'inspecteurs spéciaux; — enfin la nomination plus ou moins directe de ces inspecteurs et de tous les professeurs de faculté par l'Académie des sciences. Quand la république aura réalisé ce programme ou tout autre analogue, elle aura beaucoup fait pour la science, et par conséquent pour la gloire et les intérêts de la France.

A. DE QUATREFAGES.

DE LA

LITTÉRATURE POLITIQUE

EN ALLEMAGNE.

Un Pamphlet du docteur Strauss.

Le Romantique sur le trône des Césars, ou Julien l'Apostat. — *Der Romantiker auf dem Throne der Cæsaren, oder Julian der Abtrünnige.* — Mannheim. 1848.

L'ardent travail de rénovation politique qui fermente au-delà du Rhin depuis une quinzaine d'années vient d'être irrévocablement consacré par la victoire. La révolution de 1830 avait réveillé l'Allemagne; la révolution de 1848 lui a donné ce qu'elle cherchait laborieusement, la possession d'elle-même et l'entrée définitive dans la grande famille des nations libres. Une période nouvelle est ouverte. Tous les publicistes, philosophes et poètes, dont nous avons suivi les efforts avec une sympathique sollicitude, contractent désormais des obligations plus hautes. Ils ont préparé les esprits aux événemens qui s'accomplissent sous nos yeux; c'est à eux aussi qu'il appartiendra de tirer de ces événemens toutes les conséquences qu'ils renferment. Nul pays, plus que l'Allemagne, n'a imaginé de constructions philosophiques, de réformes

religieuses, de théories sociales, depuis le grand et puissant Hegel. Dans cette pacifique bataille des esprits, ou plutôt dans ce solennel concours des idées auquel l'Europe entière avant peu de temps doit consacrer son intelligence virile, le pays de Schiller et de Kant, le pays de Fichte et de Hegel remplira un rôle glorieux. La littérature politique y prendra un accroissement considérable, et sera long-temps la forme la plus importante de la pensée allemande, l'expression nécessaire des exigences, des aspirations de l'homme nouveau. Or, ce n'est pas d'aujourd'hui que la France s'informe des progrès de la raison chez les peuples européens. L'étude des littératures étrangères a rempli un office patriotique et social. Sans renoncer à l'héroïque esprit d'initiative qui est sa mission dans le monde et dont elle fournit en ce moment même de si éclatans témoignages, la France n'a pas voulu s'enfermer dans sa propre gloire, et, comme dit Bossuet, ignorer le genre humain. Cette merveilleuse faculté d'expansion, cette fraternité, ce dévouement inépuisable qu'elle a toujours montré dans l'action, elle l'a porté aussi dans les recherches de l'esprit. Le XVIIIe siècle avait ouvert timidement cette route féconde; 89 nous y a entraînés. La France de 1848 a sur ce point des devoirs encore plus impérieux à remplir. Le congrès des peuples se prépare. Tâchons de bien nous connaître les uns les autres; nous abrégerons le travail qui va constituer sur une base solide l'édifice de la société européenne. C'est dans cette intention que les plus humbles soldats de l'intelligence doivent reprendre, avec un courage meilleur et des espérances agrandies, l'étude de la pensée chez tous les peuples.

Cette littérature militante, qui doit acquérir tant de valeur au-delà du Rhin et assumer une responsabilité si sérieuse, n'avait pas toujours complétement satisfait à ses obligations pendant les quinze années qui viennent de s'écouler. Elle avait pris bien souvent des allures qui conviennent mal au génie de l'Allemagne. La verve rapide et lumineuse de Voltaire, l'étincelante raillerie de Paul-Louis Courier, ne sont pas en toute occasion les meilleurs modèles pour nos voisins. Quand on a l'honneur de porter la parole au nom des intérêts généraux, quand on veut représenter les droits sacrés d'une nation, c'est plus qu'une faute de puiser sa force ailleurs que dans le génie même de son peuple. Renoncez donc à ces imitations menteuses, à ces frivoles coquetteries du langage, et songez que tout écrit politique est un acte. Voilà le reproche que j'ai souvent adressé aux écrivains de la *jeune Allemagne*, et la gravité des circonstances rend ce conseil plus urgent que jamais. La littérature politique, d'ici à quelques années, va être au premier rang; si elle commettait les mêmes fautes, elle n'obtiendrait jamais cette influence souveraine à laquelle elle peut prétendre. L'Allemagne a produit, au commencement du XVIe siècle, un admirable pamphlet qui représente toute une époque et qui a gagné une bataille décisive. Les

Epistolæ obscurorum virorum sont un chef-d'œuvre de polémique, et j'ajoute d'une polémique bien allemande. Frédéric-le-Grand les a comparées aux *Provinciales;* si Ulric de Hutten est, à certains égards, le Pascal de l'Allemagne, c'est qu'il a vigoureusement exprimé, à la veille de la réforme, toutes les passions ardentes, toutes les antipathies railleuses et sensées de la race germanique, de même que l'auteur des *petites lettres* a mis en relief avec un incomparable génie l'éternelle droiture de l'esprit français et son horreur de l'équivoque. Rien de plus français que *les Provinciales,* rien de plus allemand que le bizarre pamphlet d'Ulric de Hutten. Aujourd'hui, assurément, il ne faut pas demander à l'écrivain politique la gaieté un peu brutale du XVIe siècle; mais si son œuvre est coquette et maniérée, s'il s'ingénie péniblement à chercher une douteuse élégance, je le récuse: ce n'est pas l'Allemagne qui a parlé ici. Encore une fois, le premier principe dans ce grand art du publiciste, c'est la haine de tout ce qui est factice.

Or, voici un pamphlet qui me semble irréprochable sur ce point. C'est une œuvre nette et vraie, tout-à-fait étrangère aux prétentieuses contrefaçons de la *jeune Allemagne,* et d'où s'exhale naïvement je ne sais quelle franche odeur de terroir. Écrite il y a quelques mois pour une situation bien différente de celle où nous sommes, elle mérite encore un examen sérieux. Il est difficile, en effet, de mieux obéir à l'inspiration germanique; il est difficile de se montrer plus sincère. L'auteur est un savant, et son pamphlet est un travail d'érudition. Il a été professeur et théologien; son pamphlet sera une leçon de théologie. Point d'apprêt mensonger, point de déclamation théâtrale, rien de ce faux clinquant, si détestable en toute circonstance, et particulièrement odieux dans les lettres politiques. La sincérité, d'ailleurs, ne nuit pas à la finesse; le pamphlet dont je vais parler est plein d'esprit, et du meilleur. Sous ce bon sens tranquille, sous cette bonhomie professorale, les hardiesses les plus vives se font jour avec un éclat inattendu, et cette leçon de théologie, avec ses citations judicieuses, avec sa rédaction si calme, pourrait bien être le résultat le plus complet et le plus décisif de toute la polémique libérale pendant ces quinze dernières années.

Quels que soient cependant les mérites de ce pamphlet, il ne saurait plus être proposé en exemple. La révolution de Berlin a donné aux publicistes des armes mieux trempées pour une guerre toute nouvelle. L'ouvrage dont je vais parler est le dernier des écrits de la veille. C'est pour cela précisément que j'ai cru devoir l'examiner avec soin; en étudiant cette spirituelle et bizarre composition, nous sommes sur la limite de deux époques, et, si nous y trouvons un excellent résumé de l'ancienne polémique, nous y voyons surtout ce qui manque aux publicistes d'hier, et dans quel sens ils doivent se transformer eux-mêmes

pour reprendre leur place à l'avant-garde des idées. — Mais allons droit à l'œuvre et à l'écrivain; le controversiste qui, à la veille des événemens de Berlin, attaquait avec tant de vigueur et d'esprit le représentant couronné de l'école historique, est le théologien célèbre qui a bouleversé la science allemande par sa *Vie de Jésus*, et cette étude si pacifique en apparence sur l'empereur Julien n'est autre qu'un pamphlet qui, en terminant toute une période, indique le passage à une polémique plus fière.

M. Edgar Quinet, dans un beau travail, a profondément expliqué ici même le rôle de M. Strauss au milieu des controverses philosophiques de l'Allemagne. Ce livre, *la Vie de Jésus*, qui a éclaté comme un coup de foudre au sein de la théologie, n'a pas dû ce brusque et prodigieux succès à l'audacieuse originalité d'un point de vue nouveau. *La Vie de Jésus* ne contenait pas une seule pensée fondamentale qui appartînt en propre à l'auteur. Tous les grands théologiens, depuis Lessing, ont écrit chacun un chapitre de ce terrible ouvrage. Lorsque l'exégèse allemande, après cinquante années d'investigations critiques, eut ébranlé sans le savoir le vieil édifice de l'orthodoxie, il se trouva un esprit logique et net qui résuma ce long travail d'un demi-siècle et en prononça résolûment la conclusion. Voilà l'œuvre de M. le docteur Strauss. Son grand mérite, c'est une aptitude singulière à débrouiller les discussions les plus confuses. Il a peu inventé, mais il a compris beaucoup. Nul n'a le regard plus sûr, nul n'a plus de sang-froid et de lucidité. Ces dispositions précieuses promettent à M. Strauss une légitime influence dans la littérature politique, s'il veut bien employer son esprit à vulgariser les résultats de la science. C'est pour un public spécial qu'il écrivait *la Vie de Jésus*, et son style, hérissé de formules, convenait sans doute et à la matière et aux lecteurs; mais M. Strauss doit faire autre chose que des dissertations scolastiques: il y a en lui l'étoffe d'un habile et populaire écrivain, et c'est là ce qui nous intéresse en lui. Cet office qu'il a rempli auprès des savans, en éclairant d'une lumière inattendue la situation des études théologiques, il peut le remplir auprès de tous par la précision de sa pensée et la netteté de son langage. Il peut être le rapporteur le plus autorisé, l'interprète le plus actif de ces principes nouveaux que la moderne philosophie allemande a proclamés sous une forme peu accessible au peuple. Il y a quelques années déjà, M. Strauss entra dans cette voie féconde, lorsqu'il écrivit son ingénieuse brochure intitulée : *Deux Feuilles pacifiques*. Peu importe que la jeune école hégélienne ait dépassé l'enseignement de M. Strauss, peu importe que M. Bruno Bauer lui ait fait un crime de sa timidité; M. Bruno Bauer est déjà dépassé lui-même par M. Feuerbach, et M. Feuerbach par M. Stirner. Cette situation, bien loin de nuire à M. Strauss, ne doit-elle pas le mettre fort à l'aise? Il tenterait vainement de regagner le terrain

qu'il a perdu, à supposer qu'il eût jamais cette folle ambition. Qu'il sorte donc de l'école comme il en est sorti pour écrire les *Deux Feuilles pacifiques*, qu'il renonce aux discussions abstruses, et, ne prenant dans les travaux de la science moderne que les résultats clairs et incontestables, qu'il s'adresse, non plus aux savans, mais à l'Allemagne tout entière. Son influence sur ce terrain nouveau sera mille fois plus considérable, et ceux qui croient l'avoir laissé derrière eux envieront la place qu'il se sera faite. Tel est, je le désire du moins, tel est le but que semble poursuivre M. Strauss dans le brillant et ingénieux pamphlet qu'il vient de nous donner. Ouvrons-le donc sans autre préambule; — le professeur est dans sa chaire, l'auditoire est nombreux, et le sujet de la leçon est l'empereur Julien l'apostat.

Vous connaissez l'empereur Julien, vous connaissez cet héroïque et ingénieux dilettante qui prétendit opposer son enthousiasme rétrograde à l'irrésistible mouvement de l'humanité? Vous savez quel était son culte passionné de l'hellénisme? En vain la religion du Christ avait-elle ouvert à l'esprit de l'homme les routes merveilleuses de l'avenir; Julien, les regards tournés vers le passé, employait follement ses facultés brillantes à restaurer une civilisation frappée de mort. Il y aurait peut-être quelque chose de touchant dans ce dévouement opiniâtre à une cause désespérée, si ce n'était avant tout un prétentieux amusement de l'esprit. Ne croyez pas, en effet, que l'ame de Julien fût animée d'une piété sincère et profonde; Julien est un artiste, ce n'est nullement un croyant; son imagination est en feu, son cœur est libre. Quand son intelligence à la fois éclatante et faible, hardie et puérile, s'obstine à ne point voir le grand travail philosophique du genre humain et la cité universelle qui s'élève, quand il s'enferme dans l'étroite enceinte du monde grec où le retiennent les enchantemens de la culture païenne, quand il songe à faire revivre toutes les castes, toutes les institutions du moyen-âge, quand il joue au pontife et qu'il s'amuse à rebâtir la cathédrale de Cologne.... Mais qu'ai-je dit? c'est de Julien que je parlais. Pourquoi ma pensée, malgré moi, court-elle vers Berlin? Pourquoi songé-je au moyen-âge? C'est que, Julien ou Frédéric-Guillaume IV, peu importe, ils sont confondus avec un art si habile, ils sont si ingénieusement mêlés l'un à l'autre dans le pamphlet de M. Strauss, qu'il serait impossible, en vérité, de faire à chacun sa part. Ainsi, laissez-nous toute la liberté dont nous avons besoin. D'ailleurs, nous avons les textes; textes sacrés, textes profanes, rien ne nous manque; Grégoire de Nazianze, Libanius, Ammien Marcellin, Zozime, tous les écrivains du IVe siècle nous ont livré leurs secrets, et notre érudition est aussi fine que sûre, aussi spirituelle que hardie. Gardez-vous donc bien de vous récrier si un anachronisme nous échappe; il y a des anachronismes qui sont plus vrais que l'histoire. Encore une fois, c'est

de Julien que nous devons nous occuper, de l'empereur Julien l'apostat et de la cathédrale de Cologne.

J'aime beaucoup l'espèce de satisfaction à la fois malicieuse et naïve exprimée par M. Strauss à la première page de sa leçon. « C'est de l'empereur Julien, mes chers auditeurs, que j'ai promis de vous entretenir aujourd'hui. Cette tâche vis-à-vis de vous est, je ne dis pas moins difficile, mais certainement moins embarrassante que jamais. Deux motifs, en effet, me rassurent: le premier, c'est que vous connaissez déjà l'histoire de Julien; je n'ai plus besoin de vous raconter en détail tous les événemens de sa vie et de son règne; je puis me placer au point de vue le plus élevé, et de là vous signaler les circonstances auxquelles nous devons, selon moi, nous attacher particulièrement, si nous voulons nous former une opinion sérieuse sur ce remarquable personnage. Mais c'est le second motif surtout qui me cause une satisfaction singulière; je suis bien sûr que personne dans cet auditoire ne se signera quand je prononcerai le nom de Julien l'apostat; je suis bien sûr que personne n'éprouvera réellement une respectueuse terreur, ou ne se croira obligé de la feindre. Je m'adresse donc à des esprits complétement désintéressés, qui n'opposeront aucun préjugé hostile, soit avant de m'entendre, soit dans le cours de ma leçon, au jugement que je veux établir. » M. Strauss n'a pas toujours été si heureux, et ce contentement naïf ne manque pas d'une piquante hardiesse sous la plume du théologien qui a écrit *la Vie de Jésus*. Ses premiers ouvrages ont soulevé des contradictions passionnées; celui-ci ne rencontrera que des lecteurs froids et réfléchis; c'est ce qu'il désire avant tout. Sans doute, il ne s'attaque plus aux croyances du christianisme orthodoxe, le sujet est infiniment moins grave; mais ne fût-il question que du roi de Prusse, M. Strauss prend ses précautions. Choisissons, s'est-il dit, une figure historique par qui soit représentée la situation d'esprit que je dénonce, et choisissons-la dans des conditions telles que personne ne se croie intéressé à la défendre. Nulle passion fâcheuse ne viendra se dresser entre mon auditoire et moi, et la controverse sera féconde. Voilà un pamphlétaire bien allemand, si je ne me trompe, hardi et circonspect tout à la fois. Il poursuit gravement son but, et, pourvu que la discussion puisse porter ses fruits, il cachera son arme, s'il le faut, et renoncera aux brillantes aventures de la polémique.

Quelles sont donc ces idées dont M. Strauss désire si sérieusement le triomphe? Deux ou trois idées fondamentales qui en contiennent beaucoup d'autres: la haine du passé, quand le passé s'obstine à revivre; la haine de tous les apostats du présent; la haine enfin, pour employer le mot allemand qui résume tout cela, la haine éternelle du romantisme. On appelle romantique, chez nos voisins, cette futile et dangereuse école qui, en politique et en religion, dans la littérature et les arts, a

cru que le vrai, le juste, le beau n'existaient pas ailleurs qu'au fond du moyen-âge. Dans le domaine de l'art, cette école a rendu quelques services précieux, et c'est là ce qui a long-temps embrouillé la question. Le romantisme, cela est bien certain, a eu un admirable sentiment des inspirations du peuple; il a éveillé le goût des littératures primitives, et la poésie, épuisée par les abstractions, a trouvé dans ces sources rafraîchissantes une jeunesse inattendue. Cependant les écrivains distingués de cette école ont fait payer bien cher à l'Allemagne l'influence heureuse qu'ils avaient exercée sur une partie restreinte des études littéraires; ils ont engourdi les ames, ils ont éteint peu à peu ce fier sentiment de la vie qui avait animé depuis Lessing un si grand nombre d'intelligences supérieures. Aux héros de la pensée et de l'art, à cette grande famille où brillent Fichte et Schiller, Herder et Jean-Paul, Goethe et Hegel, on a vu succéder, vers le commencement de ce siècle, un groupe d'esprits brillans et malades, de songeurs mélancoliques, de mystiques illuminés, qui osèrent dédaigner la grande époque dont nous sommes les fils, et qui se plongèrent tout enivrés dans un moyen-âge menteur que construisait leur imagination éblouie. De là une direction fatale imprimée aux lettres; de là, sur bien des points, l'affaissement de l'intelligence publique. Ce furent les *Annales de Halle* qui, vers 1840, attaquèrent le plus résolûment cette tendance et en dispersèrent pour jamais les derniers représentans. Toutefois, chassée de la poésie, la superstition du passé se réfugia plus haut. N'est-ce pas cette même année, en 1840, que le romantisme politique monta sur le trône avec Frédéric-Guillaume IV? Dès-lors, la simple critique littéraire ne suffit plus. Il fallut, une fois pour toutes, attaquer la réaction en face; il fallut, dans la politique et dans la religion, poursuivre, l'épée de feu à la main, les fantômes détestés du moyen-âge. Tous les écrits sérieux de la presse politique allemande, depuis huit ans, ont vécu sur cette idée, et le pamphlet de M. Strauss résume aujourd'hui cette longue discussion avec un calme, une netteté, une supériorité invincibles.

Avant de commencer son portrait de l'empereur Julien, M. Strauss explique très ingénieusement une difficulté bizarre dont on n'avait pas encore le secret. D'où vient que, dans l'appréciation de l'apostat, tous les historiens modernes aient pour ainsi dire changé de rôle? D'où vient que Julien ait trouvé tant d'indulgence auprès des écrivains de l'église et tant de sévérité chez les philosophes? Au XVIIIe siècle, le piétiste Gottfried Arnold, dans son *Histoire ecclésiastique*, se porte le défenseur de Julien, et au contraire le philosophe Gibbon, tout en louant les qualités éminentes du neveu de Constantin, ne dissimule nullement la répugnance profonde qu'il éprouve pour sa personne. De nos jours, on s'est beaucoup occupé de Julien, et le même phénomène s'est reproduit. Un historien philosophe, un des adversaires déclarés du mysti-

cisme, Schlosser, qui aurait dû, ce semble, apprécier dans Julien la hardiesse d'un esprit libre, prononce sans hésiter le jugement le plus sévère sur l'apostat. Voici un exemple plus frappant encore. Il y a en Allemagne deux théologiens célèbres qui sont les dévoués soutiens de l'orthodoxie; M. Neander et M. Ullmann ont toujours été sur la brèche pour la cause du christianisme, et tous deux ont interrogé avec amour les temps primitifs de l'église. M. Neander a publié une étude très complète sur Julien et son siècle; M. Ullmann a donné une excellente monographie de saint Grégoire de Nazianze. Cette fois, l'épreuve est curieuse; voilà saint Grégoire et Julien en présence pour la seconde fois, voilà les deux ennemis aux prises. C'est saint Grégoire, on ne l'ignore pas, qui a lancé à Julien les plus terribles invectives; c'est lui qui, annonçant la mort de ce *Jéroboam,* la mort du *dragon* et de *l'impie,* invitait tous les peuples de la terre et tous les anges du ciel à entonner ensemble un immense cantique d'actions de graces. Or, M. Neander et M. Ullmann ont-ils répondu à l'impérieux appel de l'évêque de Nazianze? Bien loin de là; M. Neander a pour Julien la plus affectueuse tendresse, et M. Ullmann, infidèle sur ce point au héros de sa monographie, devient aussi le défenseur de l'apostat que Gibbon traite si mal. C'est une chose singulière, en vérité, que ce changement de tous les rôles. Est-ce à dire pourtant que M. Neander et M. Ullmann aient réussi à dissimuler le vrai caractère de Julien? Non, certes. Dans les éloges même qu'ils lui décernent le plus sincèrement du monde, tout esprit droit verra sans peine ce que la philosophie réprouve chez le brillant héros du paganisme frappé de mort. Comment l'apostat est-il justifié par M. Neander et M. Ullmann? De la même manière, disent-ils, que chaque vérité féconde suscite des précurseurs, de même aussi toute religion qui meurt produit encore des partisans opiniâtres, lesquels font des efforts inouis pour introduire l'esprit nouveau dans les formes condamnées de cette civilisation qui s'écroule. Le mérite de Julien, c'est d'avoir essayé avec tant d'éclat la transformation spirituelle du vieux monde. Mais, répond M. Strauss, cette apologie est un peu vague; traduisons-la dans notre langue moderne : le grand mérite de Julien, c'est d'avoir été un romantique. Qu'est-ce que le romantisme, en effet, si ce n'est l'absurde prétention de ressusciter ce qui est mort? Eh bien! que ce mot-là nous suffise : voilà le secret de ces contradictions qui nous étonnaient tout à l'heure. C'est parce que Julien est le héros par excellence du romantisme qu'il a été blâmé par les philosophes et réhabilité par les théologiens de nos jours.

Il y a donc eu des romantiques au lendemain du vieux monde, comme il y en a aujourd'hui au lendemain de l'ancien régime. Le christianisme naissant a trouvé en face de lui des esprits brillans et faux qui voulaient restaurer le paganisme, de même que l'ère de la liberté moderne a

rencontré des imaginations frivoles qui ont cru pouvoir restaurer le moyen-âge et la féodalité et les royautés de droit divin. La Prusse n'est pas le seul pays qui ait été condamné à ce triste et singulier spectacle; le trône de Prusse n'est pas le seul qui ait été occupé par ces hommes obstinés à renier leur époque; le monde a vu un de ces romantiques sur le trône des Césars, et, quel que soit son héroïsme, ce n'est pas seulement l'église, c'est la philosophie et l'humanité tout entière qui ont eu raison de l'appeler Julien l'apostat. Telles sont les conclusions que prend M. Strauss au début même de son pamphlet; écoutons maintenant le plaidoyer.

Il y a dans Julien trois personnages distincts qu'il faut interroger tour à tour, le pontife, l'empereur et l'homme. Ces trois personnages sont également romantiques, je me sers toujours du terme consacré en Allemagne, et dont la signification est suffisamment établie, je pense, par tout ce qui précède. Voyons d'abord le pontife, voyons le fervent adorateur du polythéisme, car n'est-ce pas le caractère qui nous frappe le plus dans l'exaltation bizarre de l'apostat? Ce n'est point par politique, comme on l'a dit, que Julien était attaché au culte des Grecs; c'est la direction de sa pensée qui le conduisit là tout naturellement, c'est son romantisme qui fit de lui un dévot. Or, Julien était si manifestement romantique, comme tous ceux qui s'opposent, en Allemagne, au libre mouvement de l'esprit humain et qui tournent le dos à l'avenir, il était si bien d'accord avec Frédéric-Guillaume IV et ses anciens ministres, que leurs paroles en maintes circonstances sont exactement les mêmes. M. Strauss indique ces piquantes ressemblances avec la plus ingénieuse habileté.

Élevé dans le romantisme d'Alexandrie, comme Frédéric-Guillaume IV dans l'école historique, nourri de Jamblique et de Plotin, comme Frédéric-Guillaume était nourri de la pensée de Schelling, Julien dut bien souffrir lorsque Constantin abjura les croyances païennes. M. Strauss dépeint très bien l'irritation contenue du jeune prince et les projets qui fermentent dans cette fausse et ardente imagination. Constantin et Frédéric-Guillaume III sont favorables aux doctrines nouvelles; c'est chez eux une affaire de politique assurément bien plus qu'une sympathie sérieuse, mais enfin le christianisme est la religion de l'empire, et Hegel est tout-puissant à Berlin. Quels scandales! quelles impiétés! Où sont les dieux de la Grèce? Que sont devenues les institutions du moyen-âge? Ah! quand le jeune prince romantique sera monté sur le trône, quand il se nommera l'empereur Julien ou Frédéric-Guillaume IV, tout changera subitement. Une volonté enthousiaste arrêtera la folie des révolutions. Libanius et Schelling seront les maîtres de la science; saint Grégoire de Nazianze et la philosophie hégélienne seront expulsés des écoles. Une main souveraine

ouvrira le temple de Jupiter Panhellénien, et la grue, si long-temps immobile, se remettra en mouvement pour achever la cathédrale de Cologne.

Le premier soin de Julien et sa préoccupation constante, c'est la restauration du culte. Cette dignité de *pontifex maximus*, qu'une tradition insignifiante attribuait aux empereurs, lui est plus chère que la dignité impériale. Son empressement à toutes les cérémonies, son respect minutieux des formes oubliées, ses décrets, ses circulaires, tout cela enfin est si étrange, que les païens eux-mêmes ne cachent pas leur surprise. Il y a chez lui plus de superstition que de religion véritable, dit Ammien Marcellin : *Superstitiosus magis quam sacrorum legitimus observator.* Ammien Marcellin exprime ici en quelques mots l'éternel esprit du romantisme. On a souvent demandé une explication nette de cette fameuse école historique de Frédéric-Guillaume IV et de ses conseillers MM. Eichhorn et de Savigny; hélas! il y a quinze cents ans que cette explication est faite. Demandez-la aux actes de Julien, demandez-la aux réflexions si sensées d'Ammien Marcellin et aux invectives si légitimes de saint Grégoire de Nazianze. — Et remarquez combien cette conformité est évidente! Le célèbre édit de Julien qui interdit aux chrétiens l'étude et l'enseignement des lettres grecques, cet édit contre lequel saint Grégoire de Nazianze protesta avec une éloquence si vraie, et qui fut blâmé des païens eux-mêmes, a été justifié, chose singulière! par les théologiens romantiques de notre époque. M. Ullmann croit trouver d'excellentes raisons pour absoudre cette odieuse tyrannie. Qu'était-ce que les écrivains grecs, dit M. Ullmann, et particulièrement les poètes? Homère et Hésiode, Eschyle et Sophocle, ont écrit les livres sacrés du polythéisme; Julien devait-il livrer l'explication de ces monumens religieux aux hommes qui n'en pouvaient adopter les croyances? Certes, une telle justification, dans un livre composé à la gloire de l'évêque de Nazianze, serait véritablement incompréhensible, si, du point de vue où s'est placé M. Strauss, toutes les contradictions apparentes ne se débrouillaient pas d'elles-mêmes. M. Ullmann est fidèle ici à la pensée de son école; il approuve chez le romantique païen ce que font tous les jours les partisans romantiques des dogmes du moyen-âge. Si l'on a eu le droit de chasser M. Bruno Bauer de sa chaire de théologie à l'université de Bonn, si l'on a le droit de s'indigner parce que M. Strauss et M. Arnold Ruge soumettent à une analyse scientifique les écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament, il faut bien reconnaître que Julien a eu raison d'interdire aux chrétiens les écoles philosophiques de la Grèce. Cependant la vérité est plus forte que l'intérêt personnel, et elle arrache à M. Ullmann des concessions qui vont le perdre. Après avoir justifié la décision de Julien, M. Ullmann déclare pourtant qu'à un autre point de vue, à un point de vue bien supérieur, cette décision est mauvaise et

condamnable. Les chefs-d'œuvre de la poésie antique, en effet, ne sont pas seulement les livres sacrés des païens, ils ont une vie plus haute, ils sont le patrimoine de l'humanité tout entière, le patrimoine de tout homme qui pense, de toute intelligence éprise du beau et passionnée pour le vrai. Saint Basile et saint Grégoire de Nazianze ont droit à cette nourriture de l'esprit aussi bien que Libanius et Zozime. « Je vous abandonne tout le reste, s'écrie saint Grégoire de Nazianze, les richesses, la naissance, la gloire, l'autorité et tous les biens d'ici-bas dont le charme s'évanouit comme un songe; mais je me saisis de l'éloquence et je ne regrette pas les travaux, les voyages sur terre et sur mer que j'ai entrepris pour l'acquérir. » — Et nous aussi, s'écrie M. Strauss, nous affirmons que les livres du Nouveau Testament ont une immense valeur historique en dehors des intérêts d'église; croyans ou non, ils nous appartiennent; nous ne regrettons pas nos longues veilles, nos investigations patientes, tous les efforts que nous avons faits pour atteindre la vérité dans ces questions vitales; et, de même que l'édit de Julien n'a pas empêché les chrétiens de commenter Homère, les persécutions des romantiques modernes n'enlèveront pas aux penseurs le droit d'analyser les Évangiles et de les expliquer à la foule.

Nous venons de voir chez Julien le souverain pontife; le roi n'est pas moins curieux à examiner de près. C'est la prétention naturelle du prince romantique de s'attribuer une royauté de droit divin. Julien le fait expressément dans cette épître à Témisthius où il s'approprie les belles paroles d'Homère : « Le pasteur des peuples a besoin d'une assistance plus qu'humaine, les dieux seuls peuvent l'aider à accomplir toute sa tâche. » Ce sont les dieux en effet, car Julien y revient sans cesse, dans l'*Épître aux Athéniens*, dans le *Septième discours*, etc.; ce sont les dieux qui l'ont appelé au trône et qui maintes fois lui ont révélé leur volonté dans des apparitions merveilleuses. Or, ce que Julien disait aux Athéniens, Frédéric-Guillaume IV, en 1840, ne le disait-il pas aux députés de la noblesse qui le félicitaient sur son avénement? « Je sais, messieurs, que je tiens ma couronne de Dieu seul, et qu'il m'appartient de dire : Malheur à qui la touche! mais je sais aussi, et je le proclame devant vous tous, je sais que cette couronne est un dépôt confié à ma maison par ce Dieu tout-puissant; je sais que je dois lui rendre compte de mon gouvernement, jour par jour, heure par heure. Si quelqu'un d'entre vous demande une garantie à son roi, je lui donne ces paroles; il n'aura ni de moi, ni de personne sur la terre, une caution plus solide. » Ainsi, à quinze cents ans de distance, et malgré tant de changemens profonds dans les choses humaines, une même situation a dicté un même langage.

N'oubliez pas non plus ce trait si important, ce trait commun à tous les princes romantiques : ils en appellent au droit divin, mais ils n'y

croient pas. Ils invoquent un vers d'Homère, une légende du moyen-âge, mais ce n'est chez eux qu'un expédient de l'esprit, au lieu d'une conviction naïve. Que d'efforts ne font-ils pas pour se donner à eux-mêmes cette confiance impossible! Un peintre de Francfort achève en ce moment même un tableau singulièrement expressif, dont le plan lui a été indiqué par Frédéric-Guillaume IV. Dieu est dans le ciel, et la royauté, sacrée par ses mains, siége solennellement entre la terre et l'empyrée, comme ces demi-urges alexandrins auxquels Julien se comparait lui-même. Au-dessous de lui, les mortels sont assemblés par groupes, nobles, bourgeois, paysans, et tous élèvent des regards respectueux vers le vicaire de la divinité. Ah! trois fois aveugle assurément l'homme qui s'obstinait à chercher sa voie dans le polythéisme, quand la pensée du Christ commençait à régénérer le monde; mais mille fois plus à plaindre est celui-là qui, dix-huit siècles après le Christ, malgré tous les progrès de l'humanité moderne, malgré toutes les victoires de la philosophie, ferme ses yeux à la lumière de 89, et prétend reconstituer je ne sais quelle royauté féodale au moment où les monarchies constitutionnelles tombent, condamnées par les décrets d'en haut!

Un caractère assez plaisant de cette situation d'esprit dont M. Strauss poursuit toujours l'impitoyable analyse, c'est que ces princes, en dépit de leurs conférences secrètes avec la divinité, sont manifestement conduits par des hommes. Julien avait beau se glorifier de l'assistance des dieux, c'étaient surtout les hommes qui l'inspiraient, c'était l'école d'Alexandrie, c'étaient ses maîtres, Ædesius à Pergame, Maximus à Éphèse, et Eusebius, et Chrysantius, et tous ceux qui l'initièrent aux mystères d'Éleusis. On sait aussi quelle fut l'influence de l'école historique sur l'éducation de Frédéric-Guillaume IV. M. Strauss signale en quelques mots des rapprochemens fort singuliers entre les initiateurs de Julien et les maîtres de Frédéric-Guillaume. L'appel de M. Stahl et de M. de Schelling à Berlin a été presque un événement pour l'Allemagne; c'était une sorte de révolution dans les universités; on n'a pas oublié les émeutes des étudians, la capitulation de M. Stahl, et l'on comprendra que la spirituelle érudition de M. Strauss prenne un plaisir très vif à retrouver les détails de cette histoire dans les *biographies* d'Eunape.

Un autre trait encore, aisément reconnaissable chez tous ces princes, c'est qu'ils sont avides de paraître; initiés à des écoles fausses sans doute, mais brillantes, il est naturel qu'ils soient passionnés pour le bruit et qu'ils se donnent constamment en spectacle. Voyez Julien! il faut qu'il parle, et à tout propos, et avec une abondance intarissable. Ce n'est pas lui qui négligera les occasions de haranguer le peuple, ou le sénat, ou l'armée... ou la municipalité de Berlin, car en vérité on peut se demander de qui il est question ici. A qui appliquer ces amusantes cita-

tions de M. Strauss? A qui se rapportent ces escapades continuelles d'une langue intempérante, *fusioris linguæ, rarò admodum silentis?* dit Ammien Marcellin. Sérieusement, est-ce l'adversaire du Galiléen que M. Strauss poursuit ainsi? La réponse n'est pas douteuse, et pourtant Ammien Marcellin donne les détails les plus précis; Julien a pris la parole, il est harmonieux, il est éclatant, et malheur à qui n'applaudit pas! si son discours ne réussit pas à Antioche, Antioche tombera dans la disgrace du souverain. Encore une fois, où sommes-nous? est-ce à Antioche, est-ce à Kœnigsberg qu'on a eu l'imprudence inouie de ne pas goûter cette prétentieuse et royale éloquence? L'incertitude continue, lorsque M. Strauss raconte les légèretés sans nombre de Julien, ses contradictions de chaque jour, ses décrets rendus, révoqués, repris de nouveau, cette mobilité enfin qu'on n'excuse que chez les dilettanti.

Mais ces détails, si personnels qu'ils soient déjà, ne suffisent pas à M. Strauss. Sa science est impitoyable. Il vient de demander à Ammien Marcellin et à Zozime, à Eunape et à saint Grégoire de Nazianze, les renseignemens les plus nets sur les prétentions religieuses et monarchiques de Frédéric-Guillaume IV; ce n'est pas encore assez. Derrière le pontife et le souverain, il y a l'homme. Continuons donc l'enquête et arrachons aux témoins leurs derniers secrets. M. Strauss veut pénétrer dans l'intérieur de l'accusé, il veut s'asseoir à son foyer, prendre place à sa table, il veut surprendre les habitudes, les gestes et jusqu'aux grimaces du personnage. Cette fois, vraiment, ce sont les espiégleries de l'érudition; après cette étude à la fois si sérieuse et si spirituelle, M. Strauss, arrivé au bout de sa tâche, ne veut pas renoncer aux friandises de son sujet. C'est donc sous le masque de l'empereur Julien qu'on nous donnera le portrait en pied de Frédéric-Guillaume, et c'est saint Grégoire de Nazianze qui dessinera hardiment la silhouette. « Cette chevelure inculte, ces épaules démanchées, ces yeux hagards, ces jambes vacillantes, ce nez insolemment retroussé, les ridicules contorsions de ce visage, ces éclats de rire subits et immodérés, cette manie de remuer la tête sans motif, cette parole saccadée, ces questions brusques, précipitées, inintelligentes, et ces réponses si semblables à ces demandes, » tous ces signes avaient frappé saint Grégoire de Nazianze, quand il étudiait avec Julien dans les écoles d'Athènes. Dessiné avec une verve éloquente par le théologien du IVe siècle, ce portrait a dû frapper aussi M. Strauss. Heureuse fortune de l'érudit qui trouvait ainsi toute faite, et par la main d'un si illustre évêque, la plus vive, la plus charmante, la plus cruelle page de son pamphlet!

Est-ce tout enfin? la comparaison est-elle menée assez loin? A force d'interroger tous les écrivains du IVe siècle, l'auteur a-t-il obtenu de ce grand jury une sentence assez décisive, et se contente-t-il de sa victoire? Non; il frappera un dernier coup. Julien et Frédéric-Guil-

laume IV sont vaincus : eh bien! pour rendre la défaite de l'ennemi plus humiliante encore, M. Strauss va relever Julien, et le romantique moderne restera seul sur la place.

Quelle différence, en effet, malgré tant de rapports manifestes, quelle différence fondamentale entre Julien et Frédéric-Guillaume! Les deux princes romantiques se ressemblent par leur aveugle haine des idées nouvelles et par l'absurde essai d'une restauration du passé; mais ce passé qui enchaîne la brillante imagination de Julien, comme il est supérieur à cette société inique, à cette théocratie du moyen-âge, à cette féodalité insolente dont Frédéric-Guillaume a rêvé le retour! Ce qui enthousiasme Julien, c'est le passé sans doute, mais un passé plein de gloire; c'est l'adolescence héroïque et éternellement aimable du genre humain; c'est cette belle civilisation des Hellènes à qui Platon et Sophocle ont assuré une influence impérissable. Voilà pourquoi l'enthousiasme de Julien, bien que ce soit un enthousiasme à l'envers, conserve encore dans ses erreurs quelque chose d'éclatant et de hardi. Julien est un romantique, mais c'est aussi un héros. Son imagination est plus convaincue que son cœur, mais cette imagination lui inspire des vertus sérieuses. Il a vécu aussi sobre que Cincinnatus, aussi chaste que Scipion, aussi laborieux que César, et il est mort avec la courageuse sérénité de Socrate. Sans doute, reprend l'auteur, les prétentions de Julien nous sont odieuses, à nous, fils du présent et qui marchons vers un avenir dont l'aurore s'illumine déjà; Julien s'opposait à la marche de l'humanité, nous devons donc le haïr. Toutefois, si l'on met à part cette question générale, et que l'on veuille bien ne considérer un instant que les deux systèmes placés ici en présence, alors, entre cette belle liberté du monde antique et le joug étouffant du moyen-âge, nos sympathies peuvent-elles rester incertaines?

Un mot encore, s'écrie M. Strauss, un dernier mot avant de terminer. Les chrétiens ont défiguré la glorieuse scène de la mort de Julien. Ils l'ont montré furieux, blasphémant le ciel et jetant ce cri de désespoir : Tu as vaincu, Galiléen! νενικηκας, Γαλιλαιε! Ce mensonge a un sens vrai; il contient une prophétie générale que doit recueillir l'histoire. Cette prophétie, consolante pour nous et menaçante pour nos adversaires, la voici : c'est que tous les Julien, ou, en d'autres termes, tous les hommes qui voudront ressusciter une société morte, tous, si bien doués et si puissans qu'on les imagine, tous seront vaincus par le Galiléen, c'est-à-dire par le génie de l'avenir.

Tel est le pamphlet de M. Strauss, telle est cette œuvre ingénieuse et hardie qui résume avec une netteté singulière toute la polémique libérale des journaux allemands depuis une dizaine d'années. Quelle que soit la gravité des événemens qui viennent de s'accomplir en Prusse,

je ne pense pas que cette leçon de théologie ait rien perdu de son importance. Les questions qu'elle traite se renouvelleront sous mille formes, et les principes qui doivent sortir de cette discussion sont les principes qui ne sauraient périr. Ne dites pas que cette impitoyable critique de Frédéric-Guillaume n'a plus d'à-propos désormais, et que le Galiléen a triomphé. Je soutiens, au contraire, que cette étude si vive, si franche, du caractère du roi de Prusse est plus opportune que jamais. Je vois bien que le *roi allemand* semble avoir renoncé aux intérêts particuliers de son trône pour se consacrer à la grande cause de l'unité germanique, je vois bien que cette transfiguration subite du souverain a charmé les imaginations prussiennes; mais je ne suis pas sûr que tout cela, même en Prusse, soit le résultat d'un accord sérieux entre les esprits. Pour le salut et la dignité de tous, évitons ces éternels malentendus d'où naissent des tentatives rétrogrades, suivies de révolutions doublement furieuses. Et puis, il faut qu'on le sache, en supposant même la victoire complète du peuple, la prédication de M. Strauss s'adresserait encore à une foule d'esprits en Allemagne. Après la mort de Julien (si l'on me permet de suivre la comparaison dont M. Strauss a tiré si bon parti), lorsque le christianisme devint la religion de l'empire, tout ne fut pas fini parce que le brillant adversaire des idées nouvelles avait disparu du champ de bataille. Pendant plus d'un siècle et demi, l'école qui avait formé Julien continua sa résistance insensée et suscita des intelligences supérieures qui se dévouèrent à cette cause perdue. N'est-il pas à présumer aussi que la résistance de l'école historique survivrait à la dernière défaite de Frédéric-Guillaume? Cette école est puissante; elle compte dans ses rangs des écrivains d'élite, et les préjugés nationaux ont été si souvent exploités par elle, que son influence s'exerce jusque sur une fraction nombreuse du parti libéral. Que de fois et avec quelle habileté perfide n'a-t-on pas excité contre nous la défiance des meilleurs esprits! C'est cette défiance qui fait la force de l'école historique. C'est de ce mauvais sentiment qu'on s'autorise lorsqu'on ose combattre le légitime ascendant de la France, lorsqu'on proclame tant de vides et fastueuses théories sur l'*élément* germanique, sur les institutions nationales, sur la nécessité de n'emprunter à personne et de ne demander qu'au passé de l'Allemagne tous les progrès de l'avenir. Quoi donc! parce que la France a été le messie de la raison, parce que son héroïque histoire semble lui approprier les éternels principes de la justice et du droit, vous tenez ces principes pour suspects! vous aimez mieux vous détourner de nous, et vous cherchez la loi de l'avenir dans les traditions du moyen-âge allemand! Si ces traditions sont conformes aux sublimes vérités dont la France poursuit le triomphe, pourquoi vous défier de nous? Si elles

n'y sont pas conformes, pourquoi parler de libéralisme? Je sais bien que cet aveuglement des écrivains libéraux était entretenu par les craintes de guerre, et qu'en repoussant l'influence française, on en voulait surtout à notre vieille humeur conquérante. L'admirable attitude de M. de Lamartine rassurera les esprits. On comprendra que les rancunes surannées doivent s'éteindre; on saura que la république de 1848 n'aspire qu'à la propagande de la pensée et au prosélytisme de l'exemple. C'est un grand pas de fait, mais tout n'est pas fini. On ne renonce pas en un jour à des préjugés devenus des systèmes. Il faudra prêcher long-temps, il faudra mettre à nu, sur toutes les questions religieuses, politiques, sociales, les absurdités sans nombre de l'école historique. C'est ce que M. Strauss vient d'indiquer. Cette dramatique étude, cette personnification de l'école rétrograde dans deux types si vrais et si vivement dessinés saisira les intelligences. C'est une pensée habile d'avoir fait condamner Frédéric-Guillaume IV par saint Grégoire de Nazianze, M. Eichhorn et M. de Savigny par la primitive église, et le moyen-âge par le Galiléen.

Toutefois, s'il y a encore de l'à-propos dans l'esprit général de ce pamphlet, il n'y en a plus dans la forme. Ces allusions ingénieuses, cette fine stratégie, ces hardiesses savantes et circonspectes, tout cela serait puéril dans la situation qu'une première victoire vous a faite. Beaumarchais disait à l'un de ses adversaires : « Vous rôdez, vous glissez, vous minez et contre-minez; puis, bien et prudemment escorté, vous n'arrivez à l'ennemi que sous la contrescarpe et le chemin couvert. » N'est-ce pas le tableau assez fidèle de ce genre de guerre auquel s'amuse l'érudition de M. Strauss? Mais Beaumarchais ajoute : « Et moi, semblable au Tartare, à l'ancien Scythe un peu farouche, attaquant toujours dans la plaine, une arme légère à la main, je combats nu, seul, à découvert, et lorsque mon coup siffle et part, échappé d'un bras vigoureux, on sait toujours qui l'a lancé, car j'écris sur mon javelot : *Caron de Beaumarchais.* » Faites ainsi dorénavant. Et ce n'est pas seulement un conseil littéraire que je donne à M. Strauss; la question est plus sérieuse : il s'agit de substituer à la discussion théologique la polémique vraiment libérale, celle qui combat visière levée, celle qui s'exprime au nom de la raison dans le langage de tous. On a trop imité dans ces derniers temps l'Allemagne du XVIe siècle, et les formes de la vieille controverse ont déguisé la physionomie vraie de la pensée moderne. M. Arnold Ruge, M. Bruno Bauer, M. Feuerbach, tous ces esprits si ardens ont commis sans cesse la faute que je reproche ici à M. Strauss. Tant que Frédéric-Guillaume IV s'appuyait sur son école historique, vous l'avez combattu avec les armes du passé. Contre les représentans du moyen-âge, les attaques du XVIe siècle, rien de mieux;

mais aujourd'hui que vous l'avez vaincu, et que, sincèrement ou non, il essaie de faire alliance avec les idées nouvelles, l'ancienne polémique serait sans force. Plus de voiles, plus de déguisemens; dégagez-vous des formes surannées; que la controverse religieuse retourne au fond des écoles, et que l'esprit de ce siècle délie enfin la langue de l'Allemagne!

Combien d'inconvéniens, en effet, dans ce mélange de théologie et de politique! Pour que l'excellent pamphlet de M. Strauss puisse faire son chemin, il faut le débarrasser des erreurs qui gênent sa marche et qui lui fermeraient bien des esprits. Le premier mérite de ces sortes d'écrits est de se rendre accessibles au plus grand nombre. M. Strauss l'avait compris d'abord, et le sujet qu'il a choisi est une de ces questions générales qui appartiennent, non pas à une école, mais à tout homme qui pense. De quoi s'agit-il en effet? Il s'agit de savoir si le passé a un droit contre le présent et l'avenir, si la restauration des choses mortes est menaçante pour la liberté, s'il est possible enfin d'arrêter cette impulsion souveraine que Dieu imprime à l'intelligence de l'homme. Le problème est net, et le bon sens de tous y verra clair. Je regrette seulement que M. Strauss n'ait pas laissé de côté bien des argumens techniques, et surtout certaines théories particulières à son école. Il y a chez lui le publiciste et le théologien; que le théologien prenne garde de ne pas nuire au publiciste, ou plutôt que le théologien s'efface et que le publiciste parle seul. Si M. Strauss avait donné à sa polémique une direction plus droite, s'il avait parlé le langage de la liberté et de la raison, il n'eût pas été entraîné à reproduire dans un écrit politique toutes les bizarreries, toutes les erreurs d'une école suspecte. Pourquoi mêler, par exemple, à une discussion toute populaire les conclusions inacceptables de la nouvelle théologie hégélienne? Quand M. Strauss met en présence l'étroite religion du moyen-âge et les grands principes de la pensée moderne, il est dans le vrai, et son enseignement va droit au but. Mais pourquoi identifier le christianisme et le moyen-âge? pourquoi les enchaîner violemment, et, parce que l'un est mort, proclamer l'éternelle déchéance de l'autre? Pourquoi surtout nous donner comme résultat de cette étude le panthéisme sensuel de quelques docteurs égarés? La jeune école hégélienne applaudira : est-ce là tout ce que voulait M. Strauss? est-ce au nom d'une secte qu'il a pris la parole? Je lui attribuais, je l'avoue, un dessein plus élevé.

M. Strauss a nettement expliqué ses sympathies pour l'hellénisme de Julien, et il a très bien vu ce qu'il y a d'éternel dans la civilisation antique. Je crois qu'il devait au christianisme la même impartialité. Quand le christianisme parut, le monde païen renfermait deux élémens très distincts, une religion morte et cette noble culture de l'esprit, qui sur-

vécut à de vaines formes religieuses et entra avec gloire dans le patrimoine de l'homme. Cette vérité était reconnue par les pères de l'église, quand ils protestaient si éloquemment contre l'édit de Julien, qui leur défendait l'étude des poètes et des philosophes de la Grèce. Ils sentaient bien que cette culture intellectuelle leur appartenait aussi, et, s'ils ne soupçonnaient pas encore que la philosophie antique était une des sources du christianisme, ils se gardaient bien cependant de rompre avec la tradition du genre humain. Faisons de même, nous qui procédons aujourd'hui du christianisme, et ne lui refusons pas cette justice, qu'il n'a pas refusée à l'antiquité païenne. Séparons ce qui a péri et ce qui est le trésor immortel de l'ame. D'un côté sont les formes vieillies, les institutions condamnées, les dogmes impies des temps barbares; de l'autre, les grands et impérissables principes, le spiritualisme et la fraternité.

Combien sont-ils, d'un bout de l'Europe à l'autre, ceux qui renient ces croyances fécondes et qui s'imaginent les avoir ensevelies à jamais avec les barbaries du moyen-âge? Une seule école sérieuse, la jeune école hégélienne, a cru trouver le progrès dans un panthéisme grossier qui immobiliserait l'histoire. Qu'ils se comptent et qu'ils voient si le genre humain n'est pas contre eux. Les révolutions qui viennent d'étonner l'Europe ne disent-elles pas assez haut que chaque victoire de la liberté est une conquête pour les doctrines spiritualistes? Est-ce le règne de la matière ou le règne de l'ame que nous avons inauguré? Il y a ici un rapprochement bien expressif : lorsque Kant écoutait avec un austère enthousiasme la voix solennelle de 89, lorsque Fichte tressaillait de joie aux hardis décrets de la convention qui créaient un monde, ils saluaient, dans ces prodigieux événemens, la réalisation de leurs sublimes pensées. Ce seul fait suffirait à leur gloire, car toute philosophie qui n'exprime pas l'idée générale de son temps est une philosophie sans mission. En ce moment, au contraire, que voyons-nous? Tandis que la raison reste seule debout sur les ruines de tous les pouvoirs déchus, l'école qui se croit à l'avant-garde des idées s'efforce de rendre plus lourdes les chaînes de la matière et de courber le front de l'homme sous le joug du naturalisme! Il est douteux que la jeune école hégélienne trouve dans les révolutions de 1848 la justification de son système. Espérons que la nouvelle philosophie allemande comprendra les leçons de l'histoire, et que ce contraste fera réfléchir plus d'un esprit égaré dans une route illibérale. Après avoir si justement combattu les restaurations du moyen-âge, les jeunes docteurs hégéliens seraient bien malheureux en vérité, s'ils commettaient la même faute et se montraient obstinément infidèles à la pensée de leur époque.

Être en communion avec l'ame du genre humain, connaître son rôle dans le monde et s'y conformer avec amour, voilà le grand de-

voir qui renferme tous les autres. La vie véritable est à ce prix. Rappelons-nous ces belles paroles d'un poète latin inscrites par Herder à la première page de sa *Philosophie de l'histoire :*

> Quem te Deus esse
> Jussit et humanâ quâ parte locatus es in re
> Disce.

Hors de là, il n'y a que les caprices insensés et les passions mauvaises. Telle est l'excellente pensée qui fait le fond même du pamphlet de M. Strauss, et c'est par elle que son enseignement sera fécond. Oui, le publiciste a dit vrai, les apostats, ce sont ceux qui renient leur époque, ceux qui refusent de participer à la vie générale, ceux qui déchirent le mandat donné par la Providence à tous les enfans d'un même siècle. Dans le passé, assurément, les apostasies sont plus ou moins coupables, selon qu'elles viennent des erreurs de l'éducation, de la timidité du cœur ou de l'orgueil de l'intelligence; mais à mesure que les sociétés s'avancent vers l'idéal de justice qu'elles doivent réaliser ici-bas, à mesure que l'humanité acquiert une conscience plus claire de ses destinées, les apostasies n'auront plus d'excuses. Évitons-les donc, et sachons surtout qu'il en est de plus d'une sorte. Celle que M. Strauss a dénoncée est la plus dangereuse; elle n'est pas la seule. Si c'est un crime de prétendre nous ramener au moyen-âge, c'est une entreprise bien condamnable aussi de vouloir renverser ces admirables principes spiritualistes qui, aujourd'hui comme toujours, travaillent à la liberté du monde. Nous croyons, d'après l'ingénieux écrit de M. Strauss, qu'il faut surveiller avec soin les *romantiques*, qu'il faut empêcher le retour de la société féodale et la parodie du Saint-Empire; mais nous croyons qu'il n'importe pas moins de s'opposer aux plagiaires du vieux matérialisme. Repousser les uns et les autres, si cette double lutte nous était imposée, ne serait-ce pas obéir encore aux enseignemens du hardi publiciste? Ne serait-ce pas combattre, sous deux formes différentes, cette apostasie dont il nous a inspiré la haine?

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

PUYLAURENS.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Du temps de la guerre que Louis XIII entreprit pour la succession de M. de Nevers au duché de Mantoue, il y avait sur le pavé de Paris un jeune homme de vingt-quatre ans, beau et bien fait, dont le regard, la parole et le geste étaient si pleins de charme, qu'on le reconnaissait aisément pour une personne destinée à de grandes aventures. Les passans, frappés de sa bonne mine, s'arrêtaient pour le voir marcher, sans se rendre compte du motif de leur intérêt; mais la véritable cause de l'impression que produisait ce jeune homme était la réunion de trois qualités rares : un esprit raisonnable, un caractère honnête et un cœur passionné. De cet assemblage naissaient toutes sortes d'oppositions et de mélanges remarquables dans l'accent, dans les yeux et l'expression du visage. L'ambition y paraissait avec la loyauté, le courage en même temps que le bon sens, l'amour des femmes uni à la dignité, l'ardeur avec la réflexion. Pour l'instant, on voyait bien que la fortune persécutait ce jeune homme. Un coup d'œil exercé ou malveillant aurait pu découvrir, à l'examen de sa personne, de quel côté le destin le blessait, car il manquait plusieurs brins à la plume de son chapeau, plusieurs bouts à ses aiguillettes, et la bordure de son manteau n'était plus de la première netteté. Il ne fallait pas moins que l'éclat de sa jeunesse pour

empêcher d'observer la maturité de ses habits. Son père, ancien courtisan, lui avait appris à se tenir en garde contre la malice des hommes; les revers lui causaient moins de dépit et les succès moins d'étonnement qu'à un autre. Il voulait parvenir, mais sans nuire à son prochain et sans faire tort à sa conscience.

Le 25 septembre 1630, au matin, ce gentilhomme sortit d'un petit logement qu'il occupait à la porte Saint-Honoré pour se rendre dans la rue des Deux-Écus, où il se mit à regarder les fenêtres, à passer et repasser devant une maison de chétive apparence, comme s'il se fût préparé avec répugnance à quelque fâcheuse démarche. Il se décida enfin à frapper à la porte de cette maison, et monta un méchant escalier dont les degrés de bois branlaient sous ses pieds. Une vieille servante lui demanda si ce n'était pas à maître Lopez qu'il voulait parler, et, comme il répondit par un signe de tête affirmatif, elle l'introduisit dans une grande pièce où il n'y avait guère que les quatre murailles. Dans un coin était un coffre de fer dont le couvercle soulevé laissait voir de gros sacs pleins d'écus. Sur une table ronde, placée au milieu de la chambre, étaient rangées en ordre plusieurs sébiles contenant des pierres précieuses de toutes sortes. On y voyait aussi des colliers défaits, des montures brisées, des étaux, des forets, des loupes et autres ustensiles d'orfévrerie. Sur un escabeau était assis maître Lopez, grand homme maigre et voûté, avec une peau de couleur de pain d'épice, des traits arabes, l'œil singulièrement vif et les dents blanches et aiguës. Il portait un vêtement rouge, boutonné du haut en bas, trop long pour un pourpoint et trop court pour une robe. Le caprice de la mode était venu chercher cet homme depuis peu pour en faire un joaillier fameux. Aussitôt qu'il aperçut notre gentilhomme, Lopez se leva et offrit un siége.

— Point de cérémonie, lui dit l'étranger. Voici une bague ornée d'un diamant, que je voudrais vendre; vous plairait-il de me l'acheter?

Maître Lopez prit le diamant, l'examina soigneusement, le mit au soleil et le retourna dans tous les sens; puis il répondit avec l'accent espagnol :

— Votre seigneurie a besoin d'argent?

— Il est inutile de descendre à ces détails, dit le gentilhomme en rougissant. Vous plaît-il d'acheter ce diamant?

— Si j'avais, reprit Lopez, la jeunesse, la beauté, la naissance et la bonne mine de votre seigneurie, je ne vendrais pas mes bijoux. Votre seigneurie se mariera et ne manquera pas alors de regretter cette pierre, qui est bonne à donner à une demoiselle de qualité. Il faut donc que la fortune vous fasse bien grise mine, monsieur. Elle s'adoucira peut-être demain. Pour les gens faits comme vous, sa colère n'est point de longue durée. N'avez-vous pas des amis qui vous puissent prêter

quelques pistoles en attendant? Voulez-vous cent écus sur dépôt? Je vous les compterai tout à l'heure. Quant au diamant, il est magnifique; ce serait dommage de vous en défaire. On voit bien qu'il vient de province et que c'est un joyau de famille. C'est peut-être madame votre mère qui vous l'a donné? Ne le vendez pas, cela vous porterait malheur.

Lopez avait débité ce discours avec tant de vivacité, que le jeune homme n'avait pas eu le temps de lui couper la parole.

— Asseyez-vous, monsieur, poursuivit le joaillier, et contez-moi vos disgraces. Je puis vous être plus utile que vous ne le pensez.

— Vous êtes un original, maître Lopez, répondit le jeune homme; puisque vous le voulez absolument, je vous conterai, en deux mots, mon histoire. Je m'appelle Antoine de L'Age, marquis de Puylaurens. Mon père était écuyer du feu roi Henri IV. Pendant toute mon enfance et ma petite jeunesse, je fus l'ami et le compagnon de Gaston d'Orléans. Ce prince a deux ans de moins que moi; je partageai ses jeux et ses études; j'étais désigné pour la place de chambellan à la formation de sa maison. Il y a quatre ans, lorsqu'on voulut marier le frère du roi avec Mlle de Montpensier, mon père fut accusé d'avoir détourné le prince de cette alliance, de concert avec M. le maréchal d'Ornano et M. de Chalais. On considéra cette affaire comme une conspiration. Vous savez ce qui arriva : le maréchal d'Ornano, gouverneur de Monsieur, mourut à Vincennes; le pauvre Chalais eut la tête tranchée. Monsieur fit son accommodement avec le roi son frère et avec M. le cardinal de Richelieu en épousant la princesse de Montpensier, mais on chassa tous les amis de son altesse. Mon père retourna dans sa province, où l'ennui abrégea ses jours, et la charge de chambellan qui m'était promise fut donnée à un autre. A seize ans, je ne pouvais pas faire un conspirateur bien dangereux; cependant on m'éloigna de la cour, et Monsieur m'oublia. Les biens de mon père ayant été confisqués, je vécus pauvrement et dissipai bientôt le peu qui me restait. Il me serait facile de me donner à quelque grand seigneur; je ne crois pas devoir le faire. M. le cardinal me verrait de mauvais œil; je ne pourrais approcher de Monsieur sans que l'on m'accusât de prétendre encore à une amitié que le roi n'approuve point. Dans cette position déplorable, j'ai long-temps cherché mon chemin sans savoir par où me diriger. Les ressources m'ont manqué une à une. Je me suis enfin déterminé aujourd'hui à prendre la carrière des armes, et je viens vous proposer cette bague, dernier joyau de l'écrin de ma mère, pour m'équiper avec l'argent que vous m'en donnerez et partir, comme volontaire, dans l'armée d'Italie.

— Vous ne savez donc pas les nouvelles? dit Lopez. La campagne d'Italie est heureusement terminée. On a signé une trêve qui va se changer bientôt en paix générale. Le marquis de Spinola est mort de

douleur d'avoir été battu par Schomberg et Toiras. M. de Montmorency sera fait maréchal de France. Le roi revient, et les deux reines l'attendent à Lyon. M. le cardinal a pris les devans, et est arrivé ce matin à Paris. Ce n'est plus le moment de vous mettre au service comme volontaire. La confiance dont vous m'avez honoré ne sera point perdue. Je vais porter votre diamant à un personnage capable de vous en donner un grand prix. Pour lui, cela vaut quinze cents écus. Je veux que vous les ayez. Revenez me voir sur les cinq heures. J'aurai peut-être quelque heureuse nouvelle à vous apprendre. Lopez n'est qu'un pauvre lapidaire; mais il sait servir un beau et brave jeune homme, quand l'occasion s'en présente. Au diable la fortune qu'il faut chercher à travers des balles de mousquet! ce n'est point l'affaire d'une personne de bon air. Un prince qui vous aime et vous favorise, une jolie fille qui vous épouse et vous donne un million, voilà de galans moyens de parvenir, autres que des horions et de la mitraille. Laissez que je dise deux mots à mon personnage, et vous verrez qui est Lopez l'Abencerrage. Surtout, ne parlez à ame qui vive de tout ceci. A cinq heures, je vous attendrai.

En parlant ainsi, maître Lopez fermait à la hâte son coffre-fort, rangeait ses sébiles de pierreries, et couvrait son chef d'une coiffure plutôt semblable à un turban qu'à une barrette. Après avoir enveloppé la bague dans un papier, il reconduisit le jeune homme jusqu'à la rue et se sauva en courant.

Le soir venu, M. de L'Age ne manqua pas d'être exact au rendez-vous.

— Entrez, monsieur, lui dit le joaillier, et prenez un siége. Nous avons du nouveau. Dieu est grand, et, s'il lui plaît, il vous peut mener loin. Je ne répondrai pas à votre confiance par des mystères. Sachez que le personnage à qui j'ai voulu vendre votre diamant est M. le cardinal de Richelieu. Je suis assez avant dans ses bonnes graces pour de petits services particuliers que je lui ai rendus. Votre bijou a donné tout d'abord dans l'œil de son éminence; mais le cardinal eut l'audace de m'offrir deux mille livres. — J'en donnerais trois mille moi-même, lui répondis-je, au gentilhomme à qui ce diamant appartient, si ce n'était une personne à qui je m'intéresse et sur laquelle je ne veux point gagner. Votre éminence donnera quinze cents écus, ou elle n'aura point cette bague. Le grand ministre m'appela juif, corsaire, philistin, quoiqu'il sache bien que je suis de la vraie religion, celle du divin prophète Mahomet. Quand il m'eut gratifié de ces injures en manière de badinage, il poussa jusqu'à mille écus, et me parla d'autre chose, comme si c'était marché conclu. Il prit enfin un chiffon de papier sur lequel il allait me faire un bon de trois mille livres, lorsque je le priai de ne point se méprendre avant d'écrire, et qu'il me fallait quinze cents écus. Il m'appela sot, et je remis le diamant dans ma poche;

mais, au bout d'un instant, il voulut le regarder encore. — Lopez, me dit-il alors, sais-tu que tu es un habile homme, et qu'il y a de l'étoffe en toi pour tailler un conseiller d'état? — On en fait qui ne me valent pas, répondis-je. — Et, reprit le ministre, il ne tiendrait qu'à moi de te donner un bel emploi. Tu n'as qu'à me faire un peu ta cour. — Je n'ai point d'ambition, répondis-je; cependant, si votre éminence veut me protéger, cela n'est pas de refus. — Nous verrons cela, dit le cardinal; cherche toi-même ce que je puis te donner. Allons, je te vais bailler en attendant tes mille écus. — C'est quinze cents, monseigneur; je ne puis accepter moins. — M. le cardinal chiffonna ses papiers avec dépit, et, prenant ensuite un air grave, il m'adressa ces paroles remarquables dont nous ferons tous deux notre profit. — Écoute-moi, Lopez, me dit le ministre : ces cinq cents écus sur lesquels je bataille sont peu de chose pour moi. Ce qui me touche au cœur, c'est que j'attache une idée superstitieuse à cette affaire. Je n'ai point réussi à te persuader; le pronostic est mauvais. Cette journée sera malheureuse, et ce que j'ai en tête va échouer, chose plus funeste qu'une bague perdue. Reprends cette pierre; je ne veux plus la voir jusqu'à demain. J'ai reçu un courrier qui me donne de l'inquiétude. Le roi est tombé malade en arrivant à Lyon. Les deux reines sont à son chevet, et lui ont déjà arraché la promesse de me perdre à son retour à Paris. Ce n'est pas là ce qui m'émeut. Plût au ciel que ce grand roi y fût revenu! Mais cela montre combien mes ennemis ont d'acharnement contre moi. Si le roi vient à mourir, ils m'accableront. Gaston d'Orléans me déteste, et, s'il monte sur le trône, j'aurai fort à souffrir.

Le cardinal, poursuivit Lopez, me parla de Monsieur en des termes si cruels, que je ne puis les redire à l'ancien ami de son altesse; mais on y voyait assez le mépris dont il fait profession pour ce jeune prince.

— Vous avez raison, répondit M. de L'Age; il ne me convient pas d'entendre mal parler d'une personne qui m'a honoré de son amitié.

— Le ministre, reprit Lopez, ajouta ces paroles : Je suis allé ce matin au palais du Luxembourg, et Monsieur, qui ne savait pourtant rien encore, m'a reçu très froidement. Il faut que je m'accommode avec lui à tout prix, de sorte qu'il ne puisse plus me manquer sans se couvrir de honte. Après cela, je retournerai à Lyon en toute hâte.

Nous en étions là, quand on vint gratter à la porte, et nous vîmes entrer Mlle de Pont-Château, la cadette, nièce chérie du cardinal (1).

— Je la connais, dit M. de L'Age : une charmante petite fille de douze ans, avec qui j'ai joué tant de fois sur le sable des jardins à Fontainebleau! Elle était ma mie, et moi son chevalier dans nos amusemens. Son petit cœur était déjà plein de roman et de sensibilité.

(1) Les trois cousines du cardinal lui donnaient le titre d'oncle, à cause de son autorité.

— Que dites-vous donc? interrompit le joaillier. Vous oubliez qu'il y a quatre ans de cela. Mlle de Pont-Château a seize ans. Elle est grande, formée, belle comme les amours.

— Je n'y songeais plus, Lopez. Elle aura oublié son pauvre chevalier.

— M. le cardinal donc se déride volontiers aussitôt qu'il voit cette jeune fille. Elle vient le lutiner dans son cabinet, et lui demande toujours des aumônes ou des pensions qu'il n'ose lui refuser. L'éminentissime prit le ton badin. Te voilà, Marguerite, lui dit-il; viens un peu que je t'embrasse. Combien de baisers me donneras-tu, si je te fais présent d'un diamant? Croiriez-vous que ce prélat avaricieux osa m'offrir encore ses mille écus de la bague! Je saisis ma barrette pour sortir sans lui répondre; mais il me rappela et me demanda qui donc était cette personne dont je prenais si fort les intérêts, et si ce n'était pas quelque mécréant de mon espèce. Il me vint un trait de lumière, et je vous nommai. Aussitôt la jeune fille se souvint de vous. — Antoine de L'Age, dit-elle, mon compagnon d'enfance! Hélas! le pauvre garçon, il a besoin d'argent! Vite, mon oncle, achetez-lui son diamant le double de ce qu'il vaut.

— Ah! Lopez, interrompit M. de L'Age, qu'avez-vous fait, malheureux! Vous avez trahi le secret de mon infortune; vous m'avez dépeint aux yeux de cette aimable fille comme un homme réduit aux expédiens. Je suis perdu dans son esprit, terni des pâles couleurs de la misère. Pourquoi suis-je venu ici? Pourquoi vous ai-je parlé de moi? Je voudrais m'être cassé la jambe dans l'escalier de cette chétive maison. Maudit bavard! maudit Lopez! maudit diamant!

— Si vous criez ainsi, reprit le joaillier, vous ne saurez point la fin de mon histoire, qu'il vous importe fort de connaître.

— Eh! que me fait ton histoire à présent, vilain Arabe? Il fallait offrir ma bague pour rien à la petite Marguerite en lui disant de la garder pour l'amour de moi, en souvenir du beau temps où nous étions enfans.

— Je n'ai eu garde de vous ôter le plaisir de l'offrir vous-même. Écoutez seulement la fin de mon histoire. M. le cardinal, entendant votre nom, l'a répété deux ou trois fois d'un air réfléchi, puis il m'a dit : Je ne suis pas fâché qu'il ait besoin d'argent, car, si je lui rends un service, il me sera plus obligé. Alors la jeune fille caressa son oncle en le priant de faire quelque chose pour vous, et finalement le ministre m'ordonna de vous mander demain matin sur les neuf heures. Ne manquez pas d'y aller. Voici votre diamant. Dites un peu maintenant si je suis un vilain Arabe, et si je n'ai pas bien mené votre barque.

— Oui, dit M. de L'Age avec amertume, on me donnera par charité une triste pension sur la cassette du ministre; mais je n'en suis pas là, et je refuserai net.

— On ne vous offrira point de pension. Allez avec confiance au lever du ministre. Veuillez accepter de moi cent écus à titre de prêt pour vous mettre en équipage, car il vous faut des habits neufs. Tout ce que je vous demande en retour, c'est de vous souvenir que vous aurez dû votre premier pas au bonhomme Lopez.

— Eh bien! nous verrons cela demain. Adieu, Lopez; s'il m'arrive bonheur, comptez sur ma reconnaissance.

M. de L'Age emporta les cent écus. A mesure qu'il repassait dans sa tête les paroles de Lopez, l'espérance grossissait dans son esprit comme une boule de neige qui va roulant. Pourquoi en effet le ministre aurait-il souhaité le voir à son lever, s'il n'avait quelque dessein de l'employer? La circonstance était délicate. Pouvait-on s'attacher au cardinal, ennemi constant, sinon déclaré, d'un prince qu'on avait servi? D'un autre côté, fallait-il se condamner à l'oisiveté perpétuelle pour avoir occupé jusqu'à seize ans un poste où tant d'autres s'étaient succédé depuis? Cependant on ne se donnait au cardinal qu'à la condition d'être l'ennemi de ceux qu'il n'aimait pas, et cela pouvait mener à de fâcheuses conjonctures, comme une hostilité contre Monsieur. Ce parti n'était pas acceptable pour une ame droite et loyale. On ne pouvait prendre sans scrupule qu'un emploi dans la maison du roi. C'était sans doute ce que le cardinal saurait comprendre de lui-même, et ce qu'il avait le dessein d'offrir à M. de L'Age. Notre gentilhomme se mit, comme disait Lopez, en équipage d'habits neufs. Il acheta des gants de senteur, des manchettes en satin de la Chine et une plume fraîche, après quoi il attendit la nuit sous les arbres du rempart des Tuileries, et il alla se mettre au lit bercé par des fantômes de bonheur qui n'en avaient pas moins de charme pour être vagues et indécis.

Le lendemain, Antoine de L'Age, ayant ajusté ses dentelles et mis à son côté sa plus belle épée, se rendit au Palais-Cardinal. Une douzaine de jeunes gens attendaient dans l'antichambre. C'étaient les fidèles du ministre, et, pour la plupart, des hommes nouveaux, attachés tout récemment à la fortune de Richelieu, qui prenait volontiers ses serviteurs dans les derniers degrés de la noblesse. Ces visages inconnus faisaient grand bruit dans la salle d'attente. Le jeune de L'Age se tenait à l'écart. On se demandait qui était cet étranger; on le regardait avec inquiétude et jalousie. On attendait que son nom et sa position fussent connus pour le traiter avec respect ou avec le dernier mépris, selon qu'il serait à craindre ou sans crédit; mais à cause de ses façons qui trahissaient un homme qui avait du *monde*, et surtout à cause de l'énergie et de la fierté qui perçaient dans ses yeux, on n'osait parler de lui qu'à voix basse. Notre gentilhomme, retiré dans un coin, vit entrer par les petites portes quelques personnages célèbres dont pas un ne le reconnut, le vieux duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX et fidèle

ami du cardinal, le marquis de Rambouillet, dont l'hôtel était déjà le temple du bel esprit. Puylaurens vit encore passer M. de Châteauneuf, qui ne soupçonnait guère alors qu'il dût être garde-des-sceaux tout prochainement, M. de Marillac, le garde-des-sceaux actuel, dont le cardinal savait déjà les intrigues, le président Séguier, Bois-Robert, ami intime et bouffon du ministre. Ces personnages, convoqués pour une affaire qu'ils ignoraient, accouraient tous avec un air d'inquiétude et d'empressement. Les jeunes gens mesuraient la profondeur de leurs saluts au degré de puissance de chacun des passans. Lorsqu'ils virent que le nouveau venu ne connaissait personne, ils en augurèrent mal pour lui, et finirent par décider que ce devait être un hobereau de province, cherchant fortune et frappant, à tout hasard, à la porte du ministre.

Aussitôt que l'huissier parut, Puylaurens, qui savait l'étiquette, lui dit son nom en le priant de *demander pour lui*, c'était la formule voulue pour entrer lorsqu'on n'était pas inscrit. L'huissier retourna dans la chambre à coucher; mais, au lieu d'ouvrir la grand'porte, il frappa de sa verge sur la boiserie pour qu'on fît silence.

— Messieurs, dit-il, son éminence est pressée et ne peut vous recevoir ce matin. Elle va partir dans un moment pour aller au Luxembourg. Vous êtes priés de l'y accompagner.

Une agitation extraordinaire suivit cette déclaration de l'huissier. Les jeunes gens qui n'avaient point de carrosse demandèrent des places à leurs amis. On s'accorda ensemble de façon à ne laisser personne dans l'embarras, et bientôt tout le monde se trouva pourvu, excepté notre pauvre gentilhomme, pour qui ces arrangemens étaient comme autant d'affronts. Voyant son entrevue manquée, il ne savait plus que résoudre, lorsque la nièce du cardinal vint à passer. Elle reconnut son ami d'enfance et courut à lui tout droit.

— Vous voilà, Antoine, dit-elle en rougissant. Bon Dieu! que je suis folle de vous parler comme je le fais! Vous aurez oublié le temps de nos jeux. Que vous êtes changé!

— Je vous en dirai autant, mademoiselle, répondit le jeune homme. Vous étiez une enfant, et je retrouve une belle et éblouissante jeune fille. Si je me souviens de nos jeux! il ne faut pas le demander, car je vous appellerais tout de suite ma chère Marguerite comme autrefois, et tant de familiarité n'est plus de saison. Hélas! que ne sommes-nous encore dans les jardins de Fontainebleau! J'étais heureux dans ce temps-là!

— Eh! reprit la jeune fille, n'attendez-vous plus rien d'heureux dans l'avenir? Voyons : à quoi puis-je vous être utile? Disposez de mon crédit. Que demandez-vous? Il faut aspirer à quelque bel emploi. Sous le prétexte de mon ignorance en affaires, je puis me permettre bien des

choses. J'ai des priviléges précieux. M. le cardinal, dans ses heures de mélancolie, a besoin de moi pour l'égayer. Quand je lui prépare son eau sucrée, j'ai toutes les peines du monde à voir en lui le politique savant dont les bras touchent aux deux bouts de l'Europe. Confiez-moi vos projets; j'y songerai en travaillant à ma broderie. Je pousserai doucement à la roue; l'occasion se présentera tous les jours de vous servir. Dites-moi ce que vous souhaitez, et vous aurez bientôt de mes nouvelles. Vous aviez un rendez-vous de mon oncle pour ce matin, et le voilà manqué. Ne vous embarrassez de rien; j'arrangerai les choses pour que vous soyez reçu demain.

— Que vos graces et votre naïveté sont charmantes!

— Il ne s'agit pas de cela. A quoi donc pensez-vous? Quel mauvais courtisan vous êtes! Je vous parle d'affaires, et vous me contemplez sans écouter mes graves discours! Est-ce ainsi qu'on doit solliciter? Il est aisé de voir que vous avez perdu l'habitude de fréquenter la cour. Revenez à vous, monsieur. Voulez-vous entrer dans la maison de mon oncle? Ce serait le mieux; nous nous verrions comme dans notre enfance.

— Hélas! je ne le puis pas, mademoiselle.

— Seriez-vous des ennemis de M. le cardinal?

— Je ne suis l'ennemi de personne; mais j'eus autrefois l'amitié d'un prince que M. le cardinal fait profession de haïr.

— C'est vrai : je l'avais oublié. Votre passé vient, comme un fâcheux, s'établir entre vous et moi. Bonté divine! cela peut nous séparer pour la vie. Cependant vous aurez toujours une personne disposée à vous servir auprès de mon oncle, et, puisqu'il y a dans votre passé des souvenirs qui vous attachent à sa nièce, ne pouvez-vous, dans votre cœur, les opposer à ceux qui vous lient au frère du roi?

— Le premier de ces souvenirs, répondit le jeune homme, a déjà décidé de mes sentimens, le second réglera ma conduite.

— Ne me dites point de galanteries. Cela mettrait de la contrainte entre nous. Je veux croire que nous sommes encore enfans et que notre amitié est sans conséquence.

— C'est justement pour vous rappeler nos jeux que je vous parle ainsi. Vous étiez la princesse, et j'étais le chevalier.

— Ah! chevalier, que nous parlions bien phébus! La lecture des Amadis nous profitait merveilleusement. Vous aimiez trop les combats, les dangers, les géans pourfendus. C'était le seul reproche que j'eusse à vous faire. Pour moi, je préférais les scènes d'amour, et vous y aviez peu de goût. Vous vous êtes corrigé de ce défaut, à ce qu'il me paraît, et vous sauriez mieux aujourd'hui vous acquitter du rôle de soupirant.

— Sans doute, mais seulement pour vous obéir, princesse. Ne vous ai-je pas assez souvent délivrée des mains de l'enchanteur, lorsque vous

gémissiez dans cette affreuse tour gardée par un dragon vomissant du feu?

— Il est vrai, chevalier : vous poussiez le courage jusqu'à la témérité. Ah! que n'y sommes-nous encore! Il faut à présent faire sa cour, souhaiter le tabouret de duchesse; et quand on me parlera mariage, c'est alors qu'il y aura des larmes! je n'ose y songer. Chevalier, soyons enfans le plus long-temps que nous pourrons. Mais je vois que vous ne parlez à personne; ces messieurs ne vous ont-ils pas offert une place dans un carrosse?

— Ils s'en sont bien gardés.

— Laissez seulement que mon oncle vous ait donné le bonjour, et ils changeront de manières avec vous. Adieu, chevalier; je vais parler de vous à M. le cardinal.

Lorsque Mlle de Pont-Château fut entrée dans le cabinet du ministre, messieurs de la suite, qui avaient recueilli à la dérobée quelques mots de la conversation, s'amusèrent à gloser par jalousie.

— J'ai deviné l'énigme, disait l'un d'eux : la mère de cet étranger était nourrice de la nièce de son éminence.

— Et il est juste qu'on s'occupe du frère de lait, dit un autre. Ne manque-t-il pas un suisse à la porte de Ruel? M. le cardinal peut disposer de cet emploi. Cela vaut bien six cents livres, sans compter le tour du bâton.

— On y recevrait les étrennes de Marion de Lorme, qui est généreuse.

Le bruit courait alors que le ministre faisait des confidences à cette célèbre courtisane.

Ces propos furent interrompus par les huissiers, qui ouvrirent les grandes portes. Le cardinal de Richelieu parut, suivi d'un cortége de visages graves.

— Messieurs, dit-il aux jeunes gens qui l'attendaient, ne donnez point de place dans vos carrosses à M. de L'Age; il montera dans le mien.

II.

Antoine de L'Age fut un peu étonné de se trouver tout à coup dans le carrosse du ministre, en tête à tête avec ce personnage si puissant; mais il ne laissa pas voir sa surprise et se tint en homme qui sait prendre son rang.

— Monsieur, lui dit le cardinal, j'ai appris avec plaisir que vous étiez à Paris. Je me félicite de l'occasion qui se présente à moi de réparer une injustice. Parce que le père a failli, ce n'est point une raison pour que le fils soit accablé. Nous allons faire en sorte que votre position vous soit rendue. J'espère que vous m'en témoignerez un peu de reconnaissance.

— Ma reconnaissance sera éternelle, répondit M. de L'Age; car, s'il plaisait à votre éminence de laisser retomber sur moi la faute de mon père, je n'aurais pas le droit de m'en plaindre.

— Je sais, reprit le cardinal, que vous avez le cœur honnête et bien placé. Depuis long-temps le frère du roi exprime hautement contre ma personne et les actes de mon ministère une animosité qui m'afflige. Il faut que cela ait une fin. Je prétends aujourd'hui faire toutes choses au monde pour me réconcilier entièrement avec Monsieur. Je veux user envers ce prince de procédés tels que, s'il me refuse encore son amitié, tous les torts soient de son côté. C'est dans ce dessein que je ramène auprès de son altesse un ancien ami dont on l'avait séparée. En retour du service que vous allez recevoir de moi, je vous prie de m'en rendre un autre. Le prince est entouré de brouillons et de gens malveillans qui l'égarent et finiront par le perdre, s'il persiste à les écouter. Il me faut un ami dans cette maison qui m'avertisse à propos des cabales et des mauvais conseils.

— Si j'ai quelque crédit sur l'esprit du prince, dit M. de L'Age, je ferai mieux que cela; j'obligerai le prince à aimer le grand ministre choisi par le roi son frère.

— Fort bien, jeune homme, reprit le cardinal. Vous connaissez le caractère de Monsieur : c'est celui d'une femme qui ne voit que par les yeux de ses favoris. Pour l'humeur, ce prince est un enfant capricieux, qui boude sans motif et trouve de la volupté dans la désobéissance. Il considérera toujours son frère et le ministre comme des pédans incommodes. Avec une niche d'écolier, il se croit vengé de la supériorité du roi, et, quand il m'a lancé au visage une injure, je puis impunément le frapper dans ce qu'il a de plus cher, dans ce que son honneur le devrait obliger à défendre jusqu'à la mort. Il a cru me punir de l'avoir marié par force à une princesse dont il ne voulait pas, en mettant de vieux habits le jour de ses noces. Cette manie de conspirer qui le travaille vient de l'impunité que lui assure le sang royal. D'autres paient de leur tête ses équipées, et vous savez comme il abandonne ses amis. Le jour que Chalais est monté sur l'échafaud, Monsieur faisait une fortification en miniature dans son jardin et ouvrait la brèche avec un petit canon de cuivre pour se divertir. Quand Ornano mourut dans sa prison, Monsieur laissa échapper cette étrange parole : « Je n'aurai donc plus à me lever de grand matin pour aller demander au roi la grace de mon gouverneur. » Ce prince s'attend à régner, parce que le roi est maladif et que nous n'avons pas encore de dauphin. Ce serait le plus grand malheur qui pût tomber sur la France, car Monsieur est incapable de gouverner. Le secret pour vous emparer de son esprit, c'est de vous déterminer promptement sur toutes choses, d'avoir une opinion ferme et de la soutenir avec ténacité, quand même elle ne

vaudrait rien, car les gens irrésolus cherchent leur appui sur la force des autres, et, s'ils combattent la volonté d'un conseiller, c'est pour se mieux convaincre qu'ils doivent se ranger à son avis. Pourquoi Monsieur a-t-il tant de confiance dans Le Coigneux, son chancelier? Parce que Le Coigneux est un brutal, et qu'il se résout sans hésiter à faire une méchanceté. Aux méchancetés près, faites comme le chancelier. Soyez encore plus prompt à résoudre et plus entier que lui. Vous deviendrez bientôt maître absolu du prince, et vous pourrez être utile à l'état et agréable au roi. Je prêterai les mains à votre fortune, car cette commission est d'une importance incomparable. Appliquez-y votre intelligence, votre sagesse et votre dextérité; maintenez la bonne harmonie entre Gaston et le roi son frère; c'est une tâche noble et belle. Pour moi, je sais de reste comment je dois me conduire avec Monsieur. Vos avis me suffiront pour me bien diriger, et nous épargnerons ainsi de grands troubles à l'état.

— Votre éminence, répondit M. de L'Age, peut être assurée que je servirai ses intérêts avec autant de zèle et de soin que le permettront mon honneur et le respect que je dois à Monsieur.

Le cardinal fronça les sourcils en fixant de ses yeux gris un regard pénétrant sur le jeune homme, comme si cette réponse lui eût donné de l'inquiétude.

— Vous considérez-vous au moins comme mon obligé? dit-il.

— De tout mon cœur, répondit Puylaurens. Votre éminence s'apercevra, j'espère, de mes bonnes intentions, de ma reconnaissance et de mon dévouement.

— A la bonne heure! reprit le cardinal en adoucissant la sévérité de ses regards. Je n'ai pas besoin de vous dire entre les mains de quels gens le prince est tombé; vous les devez connaître. Ce sont autant d'écoliers échappés. Monsieur se prépare étrangement à régner en courant les cabarets la nuit, en soupirant pour des filles et des cuisinières, en faisant des tours à être arrêté par le guet. Tous ses amis sont des fous ou des coquins. Chaudebonne seul est un honnête homme, mais incapable. Le secrétaire Goulas est un brouillon qui s'imagine devenir ministre quand le maître aura une couronne. Le petit Boulay a reçu dans la tête quelque coup de marteau, et vole les deniers du prince sous le prétexte de sa folie. Blot est un ivrogne, un libertin et un athée, qui se fait une gloriole de ses vices, et se croit à la fois un poète et un politique pour écrire de méchans vaudevilles contre moi. Sauvage, que Monsieur a mis dans sa chambre sans qu'il soit gentilhomme, est un piqueur d'assiettes, bon convive et d'esprit, farceur de société, qui a gagné l'estime du prince par des grimaces. Le Coigneux seul est capable de gouverner son altesse; mais avec sa mine bourrue, ses façons de marchand d'orviétan et ses amours de Barbe-Bleue, il ne deviendra

jamais que ce qu'il est. Il faut auprès de Monsieur un honnête garçon de bonne maison, dont les intentions soient pures, et qui ait du bon sens. Vous aurez l'honneur, en vous emparant de ce prince, de le ramener dans des voies qui plairont au roi; mais, pour suivre une juste progression et ne rien brusquer, ne craignez point de vous mêler d'abord aux folies de son altesse: tirez des feux d'artifice, brisez des enseignes et faites la débauche comme les autres; plus tard, quand vous aurez établi votre crédit, vous mettrez à la porte toute cette engeance. On ne vous interdit point d'avoir de l'ambition. Nous aurons encore à parler sur ce sujet. Je vous recevrai *solus cum solo* à mon lever l'un de ces jours.

En causant ainsi, on arriva au Luxembourg, où la reine-mère habitait à l'ordinaire. Monsieur occupait ce palais, tandis que Marie de Médicis était à Lyon, et d'ailleurs ce prince y venait loger volontiers pour se mêler plus commodément aux cabales de sa mère contre le cardinal. Gaston d'Orléans, qui avait vingt-deux ans alors, eût été un homme d'agréable apparence, si les avantages de la taille et de la figure n'eussent été perdus en lui à cause de l'abandon de sa personne et du mauvais état de ses vêtemens. La beauté de ses traits et la fraîcheur de son visage étaient gâtées par on ne sait quoi de morne qu'il avait dans la physionomie et qui lui venait des Médicis. Ces dehors négligés et cet air éteint seraient regardés aujourd'hui comme les indices d'un désordre de la cervelle, et, malgré l'esprit incontestable de ce prince, on pouvait en effet le soupçonner d'un léger dérangement de tête en voyant ses manières de page et les inconséquences de sa conduite. Ses saillies avaient souvent de la finesse; d'autres fois elles étaient d'une grossièreté barbare. Il rencontrait des mots heureux, qu'il mélangeait de propos de corps de garde. Quoiqu'on lui eût annoncé la visite du cardinal, il affecta de ne point se tenir dans le palais, et le ministre le trouva au jardin, la bêche à la main, faisant de petits terrassemens, et enfoncé jusqu'aux chevilles dans la terre.

— Votre éminence, dit-il en s'appuyant sur sa bêche, nous vient forcer dans nos retranchemens.

— J'y viens avec une branche d'olivier à la main, répondit le cardinal, car j'apporte des paroles de paix.

— Doucement! reprit Monsieur. Nous ne faisons jamais la paix ensemble sans qu'il en coûte la vie à quelqu'un. Voici déjà M. Le Coigneux qui pâlit et Goulas qui voudrait être à la frontière.

— Je suis bien décidé cette fois à devenir sincèrement l'ami de votre altesse, à mes dépens s'il le faut.

— Vous serez donc, répondit Monsieur, le seul de mes amis qui ne risquera point d'avoir la tête coupée. Ne voyez-vous pas que nous conspirons contre l'état, puisque nous remuons les terres du royaume avec

la bêche et le chariot? Il faut nous faire un procès capital, et vous appellerez ce procès la conjuration des pioches.

— Votre altesse est en belle humeur, dit le ministre d'un ton fort grave. Me permettra-t-elle à présent de lui dire sérieusement quelques paroles?

— Votre éminence peut parler avec le sérieux d'un procureur, je l'écouterai avec l'attention d'un président à mortier.

— Monsieur, reprit le cardinal, les démêlés que nous avons eus ensemble au sujet de votre mariage avec Mlle de Montpensier sont déjà d'ancienne date; ils doivent être oubliés, puisque votre altesse n'a pas eu sujet de regretter d'avoir fait ce mariage, puisqu'elle a vécu en bonne harmonie avec cette excellente princesse, puisqu'elle aime Mademoiselle, aimable enfant sortie de cette union, puisqu'elle a pleuré sa femme avec toute la sensibilité d'un mari sincèrement touché. Si votre altesse se souvient encore de ses griefs contre moi, je la supplie de les effacer de sa mémoire, de recevoir les expressions du respect dont je suis pénétré pour elle, et de me rendre enfin son amitié. De mon côté, je suis prêt à entreprendre tout ce qui est en mon pouvoir pour la satisfaire à l'avenir et mériter autrement qu'en paroles cette amitié que je désire ardemment.

— Monsieur le cardinal, répondit le prince, je veux bien oublier mes anciens griefs, je veux bien croire à votre respect et accepter votre amitié; mais je la tiendrai pour autre chose que des paroles quand j'en aurai vu les effets.

— Demandez-moi, reprit le ministre, tout ce qu'il vous plaira de distribuer à vos amis.

— Je saurai bien faire la fortune de mes amis, dit Monsieur. N'ai-je plus de crédit, et faut-il des entremises du roi mon frère à moi?

— Votre altesse ne m'entend pas, dit le cardinal : je m'estimerais heureux qu'elle pût avoir besoin de mes services en quelque rencontre.

— Eh bien! je chercherai ce que je puis vous demander, et je vous le dirai sans façons. En attendant, voici ma main en signe de mon amitié.

Le cardinal prit la main de Monsieur et la baisa respectueusement.

— Votre altesse, dit-il, a le cœur clément du grand Henri son père. A-t-elle conservé le souvenir du jeune Antoine de L'Age, qu'elle aimait particulièrement dans sa petite jeunesse, et dont on avait cru devoir la séparer?

— Vous allez rouvrir une de mes blessures, dit Monsieur. Puylaurens était le plus cher de mes amis, et je ne suis pas encore guéri du dépit qu'on m'a donné en me l'ôtant.

— Le voici, reprit le cardinal. Je vous le rends. Avancez, Puylaurens, et montrez votre respect à son altesse royale.

Puylaurens fit deux pas en avant. Monsieur jeta la bêche qu'il tenait et saisit son ami dans ses bras.

— Mon pauvre Antoine! dit-il, te voilà donc revenu! Que je suis aise de t'embrasser! Mordieu! que tu es grand et que tu as bon air! Tu feras honneur à ma cour. On a dit que je t'avais oublié; mais du diable si cela est vrai. Je n'aurais jamais pardonné au roi ni à M. le cardinal de nous avoir séparés.

— J'ai donc à présent mon absolution? dit le ministre.

— Vous l'avez cette fois, reprit Monsieur. Mon amitié n'est plus une parole vaine; elle vous est bien acquise.

— Je suis heureux d'avoir trouvé cette occasion de plaire à votre altesse, et je la laisse maintenant au plaisir de revoir son ancien ami.

Le ministre ayant pris congé du prince pour s'en retourner au Palais-Cardinal, Monsieur emmena Puylaurens sous les arbres du jardin. Il le retint une heure entière à causer des événemens qui s'étaient passés depuis leur séparation. Il lui conta ses ennuis, ses humiliations, les maux dont on avait accablé sa maison et ses amis, et s'échauffa en parlant contre le cardinal; puis il finit par s'adoucir en songeant au bon procédé dont le ministre usait envers lui. Il pria ensuite M. de L'Age de lui raconter ses aventures pendant la même période de temps, et tout le monde comprit à cette longue conférence que Puylaurens se trouvait tout à coup plus avancé dans la confiance du prince qu'aucun de ses autres serviteurs. La plupart de ces esprits vulgaires en conçurent de la jalousie. M. Le Coigneux seul eut assez de sens pour vouloir s'attacher à Puylaurens et s'assurer l'appui d'un favori qu'il eût vainement essayé de renverser.

— Messieurs, dit le prince, voici l'heure du dîner; il nous faut faire la débauche pour fêter le retour de M. de L'Age. Nous irons manger au cabaret du Rempart, et nous verrons après les comédiens du Marais. M. Blot prendra les devans pour faire préparer les viandes, et il emportera le meilleur vin que mon sommelier ait dans sa cave.

Monsieur s'assit par terre pour ôter les pierres qu'il avait dans ses souliers, et demanda des bottes pour aller au Rempart à cheval. Ses pages voulaient lui donner un autre habit, mais il ne prit pas le temps de changer, et partit suivi de sa cour, avec de la terre dans ses ongles, de la boue sur son haut-de-chausses et les cheveux en désordre. Puylaurens monta sur un cheval des écuries du Luxembourg, et la bande évaporée se mit en chemin au galop. En passant sur le Pont-Neuf, on rencontra un carrosse de voyage à six chevaux. M. le cardinal sortit sa tête par la portière en souriant.

— Où donc allez-vous? lui demanda Monsieur.

— Je pars pour Lyon, répondit le cardinal. C'est la triste condition des hommes d'affaires que de n'avoir pas même un jour à donner au

plaisir, au repos ni à la bonne chère. Adieu, Monsieur, divertissez-vous bien.

Le conseiller d'état Des Noyers était dans le carrosse auprès du cardinal.

— Ces jeunes gens, dit-il, sont tous bottés et armés comme s'ils allaient en guerre. M. de Mirabel avait raison d'en plaisanter comme il fit en disant au roi d'Espagne qu'il ne devait plus y avoir personne en France, puisqu'il avait vu tout le monde botté comme pour un voyage.

— Ne vous y trompez pas, dit le cardinal, cette mode des bottes, des rapières et des chevaux est un signe diagnostique de l'échauffement des cervelles, du goût des entreprises, des conspirations et des cabales. Nous ne sommes pas au bout de nos peines avec cette jeunesse turbulente.

Tandis que le carrosse du cardinal cheminait lourdement le long de la Seine, Monsieur avec son essaim de jeunes gens arrivait chez le traiteur du rempart des Tuileries. Blot avait commandé le repas. La table était dressée sous les arbres du jardin. Puylaurens s'assit à la droite de son altesse, et M. Le Coigneux à la gauche. Le maître d'hôtel du prince, le bâton à la main, veillait à l'ordre du service et marchait devant les viandes. Le dîner se trouva bon et les vins étaient exquis. On fêta si bien le retour de Puylaurens, que les yeux devinrent fort brillans et que tout le monde parlait à la fois. On but à la santé du favori et à celle de M. le cardinal. Blot, qui avait coutume d'improviser au dessert de fort mauvais couplets contre le ministre, en fit un en l'honneur du cardinal. La compagnie chantait encore le refrain, lorsqu'un courrier tout poudreux apporta des dépêches de Lyon pour Monsieur. C'était une lettre de la reine-mère; le prince, qui avait la vue un peu troublée, eut quelque peine à la lire. Un éclair de joie passa sur son visage et il cacha la dépêche dans sa poche. Après le dîner, on se promena devant les mares d'eau des Tuileries, où les bonnes gens de Paris venaient voir nager les canards et respirer le frais. Toute la cour de son altesse criait à haute voix et chantait en marchant de travers. Monsieur prit à part le conseiller Le Coigneux et Puylaurens.

— Mes amis, leur dit-il en balbutiant, j'ai reçu de grandes nouvelles. Le roi notre maître s'en va dans l'autre monde. Il a une fièvre dont les médecins disent qu'il ne doit pas réchapper. Il se peut que demain je sois appelé à me mettre une assez jolie coiffure sur la tête. Mon petit Le Coigneux, vous aurez le chapeau de cardinal. Ce qu'il y a de plus beau, c'est que notre ami le ministre *branle dans le manche* de toutes les façons. Le roi a promis à ma mère de le congédier en arrivant à Paris, s'il vient à guérir de son mal. Une cabale formidable de cotillons bourdonne autour du lit de sa majesté. La princesse de Conti, la duchesse d'Elbeuf, toutes les femmes de la maison crient au cardinal comme à un chien enragé. Cependant le roi, tout en promettant de le

mettre à bas, prend des précautions pour le garder de malheur après sa mort. Il a demandé le maréchal de Montmorency à son chevet et lui a fait jurer sur l'honneur de ne point souffrir qu'on persécutât son ministre. Il y a aussi le côté bouffon de l'affaire. La reine se voit sur le point de perdre tout crédit et de retourner en Espagne. Sa dame d'atours, cette folle galante de comtesse Du Fargis, me propose d'épouser la reine quand elle sera veuve, moyennant une dispense de Rome. Me voyez-vous le mari de Mme Anne? J'aimerais mieux épouser Mlle Ribaudon. Mes enfans, nous ferons une bombance la veille de mon ascension pour enterrer la folie. Mais comment pourrai-je devenir un grand roi, avec mes chemises déchirées et mes agrafes qui ne sont jamais à leurs places? Le Coigneux, tu me donneras de gros conseils bien ennuyeux, et toi, Puylaurens, tu m'avertiras si je porte mes chausses à l'envers. Oh! que M. le cardinal fut bien inspiré ce matin de faire sa paix avec moi!

— Ces nouvelles sont de conséquence, dit Le Coigneux; mais votre altesse s'imagine-t-elle que le cardinal n'en savait rien? Il avait reçu des lettres avant vous, et il vous a joué un tour de gobelet en vous forçant à faire amitié avec lui, quand vous le pouviez écraser sans résistance.

— Il s'est moqué de moi! s'écria Monsieur, tu as raison. Je l'écraserai mieux et davantage pour m'avoir joué une comédie de tréteaux. Nous le mettrons dans une cage, comme La Balue, et nous le montrerons pour deux sous dans les foires. Ce sera une fortune.

— Monsieur, dit Puylaurens, pardonnez-lui en faveur de mon retour, auquel je souhaite de vous voir attacher quelque prix.

— Eh bien! nous l'enverrons au fond de la Bretagne faire des corbeilles d'osier pour gagner sa vie. Çà, mes amis, ne disons mot de ces nouvelles pour ce soir, car je veux aller voir les comédiens du Marais et casser quelques enseignes de cabaret dans les rues en revenant au Luxembourg.

— Votre altesse, dit Puylaurens, devrait se préparer à monter sur le trône. Il lui faut organiser sa maison, son conseil, choisir des ministres, faire des discours.

— Arrangez-moi cela ensemble, vous deux. Je m'en rapporte à vous. Allez-vous-en travailler, moi je me moque des discours et des conseils, pourvu que j'aie la couronne. Je veux me divertir aujourd'hui comme un mousquetaire en congé. Demain vous m'apporterez le fruit de votre travail. Bonsoir, mes enfans.

Monsieur courut après sa cour, qui marchait au hasard, comme font les gens ivres. Le prince n'étant guère plus solide sur pieds que ses courtisans, de bons bourgeois qui le regardaient passer se dirent à voix basse : — Voilà le beau roi de France que nous aurions si sa majesté venait à mourir!

— Mon cher Puylaurens, dit Le Coigneux, je crains fort que ce prince-là ne soit jamais bon à rien. Vous plairait-il venir coucher à ma maison de campagne? Nous causerons chemin faisant dans mon carrosse.

Puylaurens accepta la proposition. Tandis que le carrosse les menait à Saint-Cloud, ils voulurent aviser ensemble aux mesures à prendre lorsqu'on recevrait la nouvelle de la mort du roi; mais, comme ils avaient tous deux la raison fort endommagée par les fumées du vin, ils s'aperçurent bientôt qu'ils divaguaient, et se mirent à rire de bonne grace de leur folie.

— Si vous m'en croyez, dit Puylaurens, nous gouvernerons la France demain. Pour aujourd'hui, le plus pressé est de dormir.

La maison du conseiller Le Coigneux à Saint-Cloud était située près de la Seine, non loin du fameux cabaret de Mme Du Rier. Le jardin en était beau et les ombrages épais. Quand le carrosse entra dans la cour, la nuit commençait à devenir fort sombre. Le conseiller, assoupi par le voyage, se traîna comme il put jusqu'à son lit, en ordonnant qu'on menât son hôte à la chambre d'honneur. Un valet à mine farouche, comme celle de son maître, conduisit Puylaurens dans un appartement meublé avec assez de luxe, et, après avoir allumé les chandelles, il disparut. Au lieu de se mettre au lit, Puylaurens ouvrit les fenêtres pour respirer l'air du soir. Les sons d'un luth de Bologne arrivèrent jusqu'à ses oreilles, et bientôt une voix de femme se fit entendre. Cette voix semblait partir de quelque point du jardin, et, comme Puylaurens aperçut une faible lumière sous les arbres, il pensa qu'il devait y avoir un autre corps-de-logis habité par une dame. Notre jeune homme, poussé par la curiosité, attendit que les valets fussent endormis, et descendit au jardin. Il se glissa doucement le long d'une charmille et découvrit en effet une maisonnette dont les fenêtres étaient ouvertes. Une jeune dame assise devant un pupitre chantait en s'accompagnant d'une mandore, comme dans les tableaux hollandais. Elle était d'une beauté remarquable, et maniait son luth avec une grace parfaite. Quand elle eut achevé sa musique, elle s'approcha de la fenêtre. Puylaurens, craignant d'être surpris, voulut se retirer en arrière, et la dame entendit le bruit de ses pas.

— Est-ce vous, monsieur le conseiller? dit-elle.

—Non, madame, répondit Puylaurens; mais je suis son hôte et son ami.

L'inconnue poussa un grand cri, souffla aussitôt la lumière et ferma les volets. En un moment, le pavillon retomba dans l'obscurité la plus complète. Puylaurens appela plusieurs fois à demi-voix, mais on ne lui répondit point, et, de guerre lasse, il retourna dans sa chambre. Comme il allait se mettre au lit, une porte s'ouvrit sur le jardin, et il vit passer M. Le Coigneux en robe de chambre, une petite lanterne à la main.

—Le bruit public est une vérité, dit Puylaurens. Le Coigneux est marié secrètement, à moins que M. le conseiller ne cache dans cette volière un oiseau de contrebande.

Tandis que notre héros s'endormait en songeant à cette aventure, Monsieur, accompagné de ses amis, courait les rues de Paris à l'heure où elles étaient le domaine des filous et des coupe-jarrets. Son altesse daigna, pour se divertir, attaquer des passans, arrêter les chariots des maraîchers, battre les conducteurs et briser des enseignes et des carreaux de vitres. Le chevalier du guet vint au bruit avec ses hommes; mais, comme on lui apprit ce que c'était, il répondit : — Ne gênons point son altesse royale, qui se met en disposition de bien régner sur la France.

III.

Peu de jours après les scènes qu'on vient de lire, la santé du roi s'étant rétablie, les espérances de Gaston d'Orléans s'évanouirent. Il y eut une déroute parmi les courtisans qui s'étaient compromis par leurs cabales. Marie de Médicis fut obligée de surmonter sa haine pour le cardinal, dont la fortune se releva par la *journée des dupes*, que nous ne raconterons point ici. Puylaurens joua un rôle secondaire dans cette fameuse journée. Gaston, qui passait volontiers de la jactance à la peur, voulut s'enfuir de la cour; ses amis, voyant dans cette fuite une occasion de *brouiller*, excitèrent le prince à partir. M. Le Coigneux avait déjà quitté ses habits de magistrat pour mettre une casaque de drap gris surmontée d'une rapière à flèche, des bottes de postillon et un chapeau retroussé par une agrafe, ce qui lui faisait une figure moitié procureur et moitié brigand dont les courtisans s'amusèrent fort. L'heure du départ sonnait, lorsque Puylaurens descendit en robe de chambre pour s'opposer à la fuite de Monsieur, et, comme il réussit à détourner ce prince d'une démarche inconsidérée, le cardinal en sut beaucoup de gré au nouveau favori de Gaston. Ce fut le dernier épisode de la journée des dupes. Comme l'argent de l'état ne coûtait rien aux rois et aux ministres, on fit présent de cent mille écus à Puylaurens, et, afin de satisfaire tout le monde, on donna l'espoir à M. Le Coigneux d'avoir le chapeau de cardinal aussitôt qu'il serait d'église (1). La puissance du cardinal parut alors inébranlable; il n'y avait plus, comme le disait le comte de Soissons, qu'un coup de massue qui pût en débarrasser le monde.

Un soir, Puylaurens et M. Le Coigneux se promenaient ensemble sous les arbres du Luxembourg.

(1) Un magistrat pouvait alors devenir cardinal du jour au lendemain en se faisant ordonner.

— Vous m'avez rendu un signalé service, disait le président, lorsque vous avez empêché Monsieur de s'enfuir. C'est à vous que je devrai le chapeau.

— Êtes-vous bien sûr de pouvoir porter cette coiffure-là? demanda Puylaurens. Le bruit court que vous êtes marié.

— C'est une calomnie, dit le conseiller; j'avais épousé secrètement la fille d'un sergent appelé Droguet : je ne m'en cache plus aujourd'hui. Mon mariage a été secret à cause de la basse condition du beau-père, et, comme je dérobais ma femme aux regards du public et même de mes amis, on n'a point su qu'elle était morte comme elle avait vécu, loin du monde. Je l'aimais fort, car elle était belle comme un ange.

— Est-il bien sûr qu'elle soit morte? demanda Puylaurens.

— Que pensez-vous donc?

— Je ne sais; mais l'autre nuit il m'a semblé entendre les sons d'une mandore et la voix d'une femme dans votre jardin.

— Vous voulez que je vous fasse ma confession, dit le conseiller : je suis de complexion fort amoureuse, et je ne puis me passer de mener souvent chez moi quelques filles galantes, depuis que j'ai le malheur d'être veuf.

— Et vous les cachez dans ce pavillon qu'on voit au milieu du jardin.

— Ce pavillon, dit Le Coigneux, ne contient que des oignons secs et des graines de plantes.

— Je croyais y avoir remarqué, par une fenêtre ouverte, de la lumière, un pupitre de musique, de beaux meubles et une grande personne d'un visage charmant, avec des cheveux noirs comme l'ébène; et le matin, quand nous avons fait ensemble le tour du jardin, il m'a semblé qu'une main blanche soulevait un peu le coin d'un rideau pour nous regarder.

— Vous la connaissez! s'écria le conseiller. Hélas! c'était Marie Droguet, ma femme. Une fluxion de poitrine vient de me l'enlever en vingt-quatre heures, et, comme mon mariage était clandestin, je ne porte point le deuil. Mon ami, ne dites rien à personne de tout ceci. Puisque le cardinal veut me donner le chapeau, il est inutile de lui parler de cette affaire.

— Je ne vous trahirai pas, répondit Puylaurens. Conservez votre chapeau et même votre femme, malgré les canons; mais, si la personne que j'ai vue l'autre nuit est encore vivante, prenez garde, sur votre tête, qu'il ne lui soit fait aucun mal.

Le conseiller s'en alla fort troublé.

— Est-ce que ce petit homme noir serait un scélérat? pensa Antoine de L'Age, car il était poursuivi par cette idée horrible, que le conseiller voulait se défaire de sa femme. La promesse du chapeau de cardinal, apportée par M. de Rambouillet, pouvait bien avoir déterminé

cet ambitieux à commettre un crime. Ses réponses n'avaient paru ni claires ni vraisemblables. A l'air honnête de la belle personne qui habitait la maisonnette, il semblait impossible de la prendre pour une de ces créatures qui vivent de galanterie. A force d'y rêver, l'imagination du jeune homme finissait par s'embraser.

— S'il est vrai, disait-il, que Le Coigneux ait le dessein de tuer sa femme, le ciel ne m'a-t-il pas désigné pour la sauver, en portant ce secret à ma connaissance? Si je suis le seul au monde qui sache l'existence et les dangers de cette infortunée, n'aurai-je pas des remords éternels en découvrant que j'aurais pu venir à son secours, et que je l'ai laissé périr.

Lorsque M. Le Coigneux arrivait au Luxembourg, Puylaurens l'examinait avec attention pour chercher sur son visage quelque indice de scélératesse; mais la mine du chancelier de Monsieur était naturellement si laide, que le crime même n'aurait pu ajouter que peu de chose à sa brutalité.

Un jour que Puylaurens passait à cheval sur le pont au Change, accompagné de trois laquais, une voix aigre l'appela par son nom. C'était Lopez l'Abencerrage.

— Monsieur, dit le joaillier, n'avais-je pas raison de vous détourner de partir pour l'armée? Vous voilà devenu, en quelques semaines, un grand seigneur, chambellan de Monsieur, et de plus son favori, en possession de sa confiance, à la tête d'une fortune de cent mille écus, et l'un de ces matins vous allez être duc et pair. C'est un assez beau chemin, vous le voyez : il fait bon rendre des services à M. le cardinal; je m'en trouve bien aussi dans le petit cercle de mes fonctions, car vous travaillez en grand dans le même métier que le bonhomme Lopez.

— J'ignorais que je fusse bijoutier, répondit Puylaurens.

— Il y a bijou et bijou, reprit l'Arabe. Vos services sont des pierres précieuses enchâssées dans l'or le plus fin; les miens sont de pauvres agates, de petits cailloux du Rhin montés en argent, mais leur peu de valeur est balancé par le grand nombre.

— Laisse les métaphores, Lopez, et sois plus clair : que veux-tu dire par ces paroles?

— Cela s'entend de reste, monsieur le marquis : vous travaillez pour son éminence au Louvre, chez la reine-mère et surtout chez Monsieur, tandis que moi, sous le prétexte d'arranger les écrins des dames, je pénètre à leur toilette, je ramasse leurs propos du matin, entre le miroir et l'habilleuse, et M. le cardinal, qui aime à rire, écoute volontiers mes petites histoires.

— Oui dà! tu joues le rôle d'espion? Eh bien! mon ami, je te prie de ne plus comparer ton métier au mien.

— C'est pure vanité de ma part, dit l'Abencerrage d'un air railleur;

mais il ne faut pas demeurer si long-temps sans aller au Palais-Cardinal. Son éminence s'étonne de ne pas vous voir. Je vous engage à profiter de l'absence du père Joseph, qui va revenir du congrès de Ratisbonne, où il a dupé tout le monde, le maître renard! Si vous négligez l'occasion d'avoir affaire directement à l'éminentissime, vous serez renvoyé à l'éminence grise, comme nous autres petits agens.

— Quel diable de discours est cela? s'écria Puylaurens; auras-tu bientôt fini, avec tes énigmes?

— Excusez mon indiscrétion, monsieur; ces choses-là doivent rester dans le sous-entendu. Il suffit que j'aie servi de première pierre à la fortune d'un galant gentilhomme.

— Il n'y a point de sous-entendu avec moi, vieux coquin. Je te suis obligé d'avoir parlé de moi à M. le cardinal. Je t'enverrai demain tes cent écus, et demande-moi bien vite un service, afin que je sois quitte envers toi.

— Je n'ai garde, monsieur. Je ne veux point perdre votre reconnaissance, car vous ne faites que débuter et vous irez plus loin. Il n'en sera pas de vous comme de M. Le Coigneux; on vous tiendra parole.

— Tu penses donc que Le Coigneux n'aura pas le chapeau?

Lopez fit un rire muet en montrant ses grandes dents.

— M. le cardinal, dit-il, a promis justement ce chapeau, parce que la tête du conseiller ne peut point venir se mettre dessous.

— Le Coigneux a une femme, n'est-ce pas?

— Vous en savez aussi long que nous, monsieur le marquis. Mais le conseiller est capable de se démarier gaillardement avec le fer ou le poison; il se pourrait que la chose fût exécutée.

— Comment! M. le cardinal aurait laissé commettre un crime qu'il pouvait empêcher! Je ne puis croire une pareille atrocité.

— C'est que vous ne songez pas au bénéfice qu'on en peut tirer.

— Et quel bénéfice, grand Dieu! oserait-on mettre en balance avec une noirceur abominable?

— M. le cardinal vous communiquera ses idées à ce sujet. Les deux maîtres fils par lesquels on fait remuer Monsieur sont le chancelier Le Coigneux et votre seigneurie. La reconnaissance attache le second au grand ministre qui nous gouverne; la crainte, le danger, le secret d'un crime, livreront le premier. Si M. Le Coigneux vient à tuer sa femme, on lui suspend au-dessus de la tête la menace éternelle d'un procès capital, et on le rend par ce moyen souple et docile comme un mouton.

— Mais tout cela est infame! mon cher Lopez.

— C'est de la politique, mon cher monsieur.

— Ainsi donc on ne cherchera point à sauver Mme Le Coigneux?

— Si la volonté du destin est que cette dame périsse, on ne saurait s'y opposer.

— Ces doctrines sont bonnes pour des fatalistes comme toi. Dans ce pays, il y a, Dieu merci, des lois, une justice et des hommes de cœur.

— Le temps de la chevalerie errante est passé; les damoiselles enfermées dans les châteaux par les félons et les jaloux risquent fort de ne point voir accourir à point nommé leur libérateur.

— C'est un devoir pour le ministre que de sauver cette malheureuse.

— Un devoir à remplir demande toujours de la peine, des fatigues. Quoi de plus agréable que de trouver plus d'avantages à ne point se gêner, à rester chez soi, croiser ses bras et laisser aller les choses?

— Tu calomnies M. le cardinal, Lopez; mais, s'il est vrai que la mort d'une pauvre créature soit portée sur ses tablettes et qu'il en suppute déjà les profits, il aura compté sans moi, car je vais à l'instant porter secours à Mme Le Coigneux, s'il en est temps encore.

— Monsieur le marquis, nous avons en Espagne un certain Michel Cervantès; cet auteur a écrit un ouvrage sur les fous qui se croient des Roland et des Amadis. Il y a aussi un proverbe qui dit : Entre l'arbre et l'écorce ne mettez point le doigt.

— J'y mettrai pourtant mon bras et mon épée.

— Vous êtes averti, monsieur; si vous gâtez vos affaires par un coup de tête, je m'en lave les mains.

— Au diable tes avertissemens et tes proverbes!

Puylaurens enfonça les éperons dans le ventre de son cheval et partit au galop pour Saint-Cloud.

IV.

Un silence profond régnait dans la maison de campagne du conseiller Le Coigneux. Il fallut tirer la clochette à trois reprises pour obtenir qu'on vînt au bruit; encore le laquais farouche qui présenta sa face au guichet n'eût-il pas ouvert si on ne lui eût assuré que Puylaurens avait à parler au maître du logis de la part de Monsieur. Le Coigneux fut alarmé en voyant des cavaliers entrer chez lui. Il descendit sur le perron tenant une courte rapière sous son bras et dans ses mains de gros pistolets armés.

— C'est vous, Puylaurens, dit-il, vous m'avez effrayé. J'ai cru qu'on assiégeait ma maison.

— Je reconnais, répondit Puylaurens, le signe d'une conscience pure. Monsieur le conseiller, je vous donne avis que vous êtes soupçonné de meurtre, et je viens vous offrir ma voix pour confondre vos accusateurs. Faites-moi seulement voir Mme Le Coigneux, et vous n'aurez plus rien à craindre.

— Eh! ne vous ai-je pas dit qu'elle était morte? s'écria le conseiller.

— Vous trouverez bon, s'il vous plaît, que je vérifie la chose par moi-même.

— Rien n'est plus facile. Vous n'avez qu'à me suivre.

Le Coigneux conduisit Puylaurens au fond de son jardin et lui montra un petit monument funéraire qui paraissait tout fraîchement construit. Sur le fronton était gravée cette inscription : « Ci gist le corps de Marie Droguet, épouse de G. Le Coigneux. »

— Souhaitez-vous de voir le cercueil? demanda le conseiller.

— Assurément, répondit Puylaurens; je veux être complétement édifié.

M. Le Coigneux tira de sa poche une clé avec laquelle il ouvrit la porte du tombeau. Puylaurens descendit dans le caveau et donna l'ordre à ses gens de lever le couvercle du cercueil. Le cadavre s'y trouvait en effet, et notre héros reconnut la dame qu'il avait aperçue dans le pavillon. Elle avait les bras croisés sur la poitrine, et rien n'annonçait qu'elle fût morte par violence.

— A présent, dit M. Le Coigneux en tirant de sa poche un papier, pour vous éclairer complétement, il faut que vous preniez lecture de cet écrit.

Puylaurens lut ces mots tracés en caractères nets et précis : « Je déclare m'être tuée moi-même en prenant du poison, par dépit de ce que M. Le Coigneux aimait notre voisine, Mme Guillon. Je désire être inhumée dans le jardin de cette maison et qu'on ne fasse point de bruit de ma mort. »

— Voilà qui est clair, dit Puylaurens; vous êtes homme de précaution, conseiller; mais ce n'est donc plus une fluxion de poitrine qui vous a enlevé votre femme?

— On n'est point obligé de raconter à tout le monde une affaire de ce genre, et, pour la colorer, on s'en tire comme on peut.

— J'entends bien : c'est ce que vous répondrez à vos juges. Il est fâcheux pour vous que mes regards aient pénétré dans votre pavillon mystérieux avant l'événement.

— Vous avez eu quelque vision cette nuit-là. Vous étiez ivre aussi bien que moi.

Puylaurens courut au pavillon. Il n'y trouva que les murailles toutes nues, des oignons secs, des graines de plantes et des outils de jardinage.

— Conseiller, dit-il, ce surcroît de précaution achève de me convaincre. Vous êtes un scélérat.

Puylaurens remonta aussitôt à cheval et courut à franc étrier jusqu'au Palais-Cardinal. Ce n'était pas l'heure des réceptions; mais, aussitôt qu'il eut fait *demander pour lui*, on l'introduisit par les petits appartemens. Le ministre renvoya ses secrétaires, et son visage s'épanouit remarquablement lorsqu'il donna le bonjour à Puylaurens.

— Jeune homme, lui dit-il, c'est fort bien à vous de venir causer avec moi. Je vois avec plaisir que vous n'avez point attendu qu'on vous appelât. Mais pourquoi cet air troublé? Mes gentilshommes auraient-ils encore manqué de politesse envers vous?

— Non, monsieur le cardinal, répondit Puylaurens; il ne s'agit point de moi. Je viens vous dénoncer un meurtre.

— Vous avez quelques preuves du crime de Le Coigneux? Dites-moi cela, jeune homme.

Puylaurens raconta ce qui s'était passé à Saint-Cloud la nuit où il y avait couché, les soupçons qu'il avait conçus, les réponses mensongères du conseiller, la scène du tombeau et la circonstance de l'écrit laissé par Marie Droguet. A chaque nouveau détail, le ministre se frottait les mains et s'écriait :

— Bon cela! nous tenons ce Coigneux. Il ne *cognera* plus contre nos intérêts, ce *coigneux*, ou, s'il s'en avise, nous lui *cognerons* sur la tête.

M. le cardinal avait une passion malheureuse pour les équivoques et jeux de mots.

— Jeune homme, ajouta le ministre, je comprends votre indignation et je la partage. Si ce crime était à faire, nous l'empêcherions; mais, puisque le malheur est consommé, un éclat n'offrirait plus que des inconvéniens sans aucun avantage. Le procès d'un conseiller du parlement serait un scandale qui retomberait sur la magistrature entière. Monsieur chasserait son chancelier pour en prendre un autre dont nous ne serions point les maîtres comme de celui-ci. Le Coigneux est à nous désormais. Il demeure particulièrement en votre pouvoir pieds et poings liés, car votre témoignage et votre dénonciation l'accableraient sans remède. Gardez ce secret à part vous, et vous en servez pour mener cet homme à votre guise. Vous voilà tout-puissant dans la maison de Monsieur. De toutes les façons, je n'aurais point donné le chapeau à M. Le Coigneux. C'était une bonne parole que je lui disais pour le gagner dans le moment des cabales. Aujourd'hui l'heure du berger est passée pour lui. Quant à vous, qui êtes de ceux que j'aime, c'est différent. Çà, mon jeune ami, passons à d'autres matières. Faites-moi vos confidences, et contez-moi un peu ce que vous dit Monsieur. Vous parle-t-il de moi en meilleurs termes depuis notre réconciliation?

— Monsieur paraît être revenu pour votre éminence à de meilleurs sentimens, et j'ai eu le bonheur d'y contribuer pour quelque chose.

— Nous savons cela, jeune homme. Avez-vous parlé de mariage avec Monsieur? Pensez-vous que ce prince fût disposé à obéir au roi, son frère, si nous lui choisissions une nouvelle femme?

— Cette question est épineuse, monseigneur; le prince a le cœur fort indépendant, et je doute qu'il fût sur ce point d'une humeur ac-

commodante. On ne peut rien prévoir sans connaître la personne dont on ferait choix, l'impression qu'elle produirait, la disposition du moment où serait le prince. Le hasard ou plutôt le cœur de Monsieur en déciderait.

— Quand nous serons fixés, je vous en donnerai avis secrètement, afin que vous tentiez de prévenir favorablement Monsieur pour cette personne.

— C'est une commission délicate; mais je ne la refuse point.

— Et Monsieur parle-t-il maintenant du roi son frère avec le respect qu'il lui doit?

— Je ne resterais pas auprès de lui, s'il n'avait point de tendresse et de respect pour son frère.

— Il y faudrait rester quand même, jeune homme. Monsieur a-t-il encore des conférences secrètes avec la reine-mère?

— Il rend ses devoirs à cette princesse avec l'assiduité d'un bon fils.

— Je le sais; mais n'y a-t-il pas entre elle et lui quelque chose de politique, quelque petit manége caché contre moi? La reine-mère me hait fort, et je crains toujours qu'elle ne me détruise dans l'esprit de ce prince si facile à prévenir. Que disent-ils de moi ensemble?

— Monsieur le cardinal, je n'assiste pas à leurs entretiens.

— Bien entendu; mais son altesse, qui répète toutes choses, qui n'a rien de secret pour ses confidens, vous aura sans doute mis au courant de ces entretiens nocturnes. Si je me soucie médiocrement des paroles de Monsieur, j'attache à celles de la reine-mère plus d'importance, car elle parle avec l'emportement d'une Italienne, et plus elle dissimule sa pensée en public, plus elle livre le fond de son ame dans le particulier.

— Monsieur le cardinal, si Monsieur m'avait communiqué ses conversations avec la reine-mère, ce ne pourrait être que sous le sceau du secret. Il me serait donc interdit de les répéter.

— Sans doute. Il faudrait lui promettre de n'en point parler; mais entre nous deux il n'y a point de mystère. Je ferais semblant de ne rien connaître, et jamais on ne soupçonnerait que vous m'ayez redit leurs paroles.

— Ce n'est point assez pour moi que de ne pas être soupçonné d'une infidélité; je ne pourrais me résoudre à la commettre.

— Afin que votre conscience ne s'alarme point, reprit le cardinal, je vous dirai, mon jeune ami, quel est l'état des choses et quels sont mes desseins. Votre mérite et vos lumières m'engagent à vous donner ma confiance. Sachez que mon crédit est désormais inébranlable. Tout ce que pourraient tenter contre moi les deux reines, Monsieur, et les princes de Lorraine, serait peine inutile. Le roi est bien déterminé à ne jamais se séparer de moi. Si donc la reine-mère ne renonce point à me renverser, c'est sa ruine qu'elle prépare. J'en serais au déses-

poir; mais, si elle en vient à des extrémités, elle perdra la tendresse de son fils, la considération, la fortune, la liberté même tout ensemble. Jugez quel chagrin ce serait pour moi que d'être cause de tant de malheurs! Cependant je ne reculerais pas devant la nécessité et le bien de l'état. Parmi ceux qui veulent prendre les guides, il n'y a pas une main capable de les tenir. Je suis seul contre tous, parce que tous perdraient la France, si je les laissais faire. Il faut donc qu'ils me haïssent. Il me serait aisé de me rire des inimitiés; mais les intrigues de la reine-mère donneraient un spectacle lamentable, celui d'une grande princesse accablée par la sévérité du roi son fils, reléguée dans quelque château, et mourant en exil sans consolations et sans honneurs. Trouvez-vous que de telles conséquences méritent notre attention, et ne sentez-vous pas la grandeur de mes motifs?

— Je la sens parfaitement, et j'en suis profondément touché; mais...

— Eh bien! donc, interrompit le ministre, si telle parole, telle étourderie, tel conciliabule de princes légers et de femmes en colère devait amener un éclat déplorable, ne seriez-vous pas désespéré de n'avoir point empêché un mal que vous auriez pu prévenir d'un mot? N'est-ce point, au contraire, un devoir, en pareil cas, que de parler? Et la grandeur du sujet, l'importance du résultat, sont-ils à comparer avec une vaine délicatesse?

— Votre éminence, répondit Puylaurens, jetterait le trouble dans mon esprit, si cette délicatesse dont elle parle n'était un guide certain qui ne saurait me tromper. Si j'étais étranger dans la maison de Monsieur, si le hasard amenait à ma connaissance quelque secret, je pourrais juger nécessaire de le révéler, en considération de ces motifs respectables; mais j'occupe un poste de confiance, je ne sais rien qui ne me soit communiqué sous la convention du secret; je ne puis rien redire, par conséquent, sans trahison. Je n'ai point une conscience politique à l'usage des affaires d'état; je n'ai que celle d'un honnête homme qui ne veut point tromper son ami.

— Vous préférez donc tromper votre bienfaiteur, car c'est à moi que vous devez votre fortune?

— Monsieur le cardinal, vous me faites une injustice. Si Monsieur voulait exiger de moi des révélations sur l'entretien dont votre éminence vient de m'honorer, je n'aurais garde de m'y prêter, tant je sais comprendre ces motifs que vous m'avez si bien expliqués!

— Jeune homme, il me faut pourtant des confidences sur les rapports de Monsieur avec sa mère.

— Demandez-les à quelque autre.

— Vous seul pouvez me rendre ce service, et il convient de vous y résoudre.

— Je ne saurais me résoudre à être un espion.

— Ne nous échauffons pas sur des mots. Vous réfléchirez à mes paroles.

— Mes réflexions sont faites. Je supplie votre éminence de ne point me demander un sacrifice impossible. Je ne suis pas né pour ce triste emploi; je ne le remplirai point; je quitterai plutôt la cour pour la seconde fois; je retournerai dans ma province.

Le cardinal prit son air le plus sévère.

— Vous ne retournerez pas dans votre province, dit-il, vous ne pouvez plus quitter la cour, parce que j'ai besoin de vous ici, parce que Monsieur ne le souffrirait pas. Vous remplirez cet emploi auquel je vous ai destiné, parce que la position est prise, que les choses sont trop avant, que nul autre ne peut vous remplacer et qu'il n'y a plus à s'en dédire. De gré ou de force, vous obéirez.

— Jamais, monsieur, jamais.

— Vous obéirez, reprit le cardinal avec un regard terrible. Vous ne voulez pas me servir secrètement, parce que, selon vous, ce serait jouer le rôle d'espion? Eh bien! vous serez un espion et vous en ferez le métier à la face du monde. A la première querelle entre le roi et Monsieur, il y aura quelque traité d'accommodement par écrit, et j'y mettrai cette clause : « Que M. de Puylaurens avertira le roi des cabales qui se pratiqueront à l'avenir dans la maison de son altesse royale. » Monsieur, qui est peureux, subira cette condition accablante, et vous aurez alors ce brevet d'espion que vous redoutez si fort.

— Monsieur le cardinal, vous écrirez ce qu'il vous plaira; entre vos clauses et l'exécution, il restera encore ma volonté et mon honneur.

— Fort bien! mais si vous n'écoutez point les ordres du roi, à la seconde querelle, votre tête sera de l'enjeu.

— Ma tête tombera, s'il le faut. Elle ira rejoindre celles que vous avez déjà coupées.

— Jeune homme, vous y réfléchirez à deux fois.

— Je ne réfléchis jamais sur des bassesses; je les repousse et je les méprise.

— Allez, dit le cardinal en frappant sur la table, et revenez demain avec d'autres résolutions.

— L'habitude d'être obéi vous égare, répondit le jeune homme. Je ne reviendrai pas demain et ne changerai point de résolutions.

Antoine de L'Age salua fièrement le ministre et sortit. Dans les petits degrés, il rencontra Lopez, qui marchait à pas de loup.

— Monsieur, lui dit le joaillier, je vous surprends faisant vos confidences à M. le cardinal.

— Tu ne m'y reprendras plus, vieux coquin, répondit Puylaurens; tous est rompu entre son éminence et moi.

— Par Mahomet! s'écria l'Arabe; imprudent que vous êtes! vous ne

savez donc pas que la puissance du cardinal surpasse aujourd'hui celle du roi lui-même? Sa majesté ne s'est réservé que le privilége de guérir les écrouelles. Retournez en arrière et faites bien vite vos soumissions.

— Il est trop tard. Son éminence m'a menacé; nous en sommes aux défis, et je tiendrai la gageure jusque sur l'échafaud.

— Ne m'approchez pas, dit Lopez en prenant la fuite; vous êtes pestiféré.

En traversant la cour du Palais-Cardinal, Puylaurens rencontra Mlle de Pont-Château, accompagnée de deux prudes-femmes qui la suivaient gravement à pas comptés, le chapelet à la ceinture, le livre sous le bras et la guimpe sur le cou.

— Mon cher chevalier, dit la demoiselle, vous me voyez en équipage de fille à marier. Il ne s'agit plus de lire des romans, de parler phébus ni de jouer dans les jardins. Je suis nubile, comme disent ces dames, et on entend par là qu'il ne faut plus rire à gorge déployée, ni jeter en l'air les pepins, quand je mange une pomme. On m'appelle mademoiselle, et l'on me dit : Vous plaît-il faire ceci, qui est fort ennuyeux? vous plaît-il aller là-bas, où vous ne voulez pas être? Et je dois obéir, sous peine d'écouter un discours si long que je m'endors souvent en plein midi. Tels sont les honneurs et priviléges de mon grand âge. Il y aura pourtant une exception en votre faveur à ces belles règles; vous continuerez à m'appeler Marguerite, comme devant, et vous serez toujours mon chevalier.

— Hélas! Marguerite, je n'en aurai plus l'occasion. Le cardinal vient de me maltraiter. Je ne puis plus revenir dans ce palais. Vous m'y voyez pour la dernière fois.

— Que dites-vous là? s'écria la jeune fille; je ferai votre paix avec mon oncle, et vous reviendrez encore nous voir.

— Jamais! dit Puylaurens.

— Grand Dieu! reprit la nièce du cardinal, que s'est-il donc passé?

— Je ne puis vous le dire.

— Vous m'épouvantez. J'étais si joyeuse, et à présent je suffoque d'envie de pleurer.

— Ma chère Marguerite, vous souvient-il d'un jour de notre enfance où je vous donnai une petite coquille que j'avais trouvée et dont je vous fis hommage, comme si c'eût été la plus belle chose du monde?

— Sans doute; je l'ai encore dans quelque tiroir.

— Aujourd'hui que nous sommes grands et que vous voilà munie d'une escorte à laquelle on reconnaît votre grand âge, souffrez que je vous donne un présent plus digne de vous. Acceptez cette bague et conservez-la en souvenir de nos jeux et de notre amitié. Quand je ne vous verrai plus, elle vous rappellera votre pauvre chevalier, qui s'ima-

ginait en badinant risquer sa vie pour vous, et qui voudrait tout de bon vous la donner.

— J'accepte, chevalier; votre bague ne me quittera plus, excepté pourtant si vous oubliez la pauvre princesse. Quand vous en aimerez une autre, je vous renverrai ce diamant.

— Vous le garderez donc toujours, s'il en est ainsi.

Les prudes-femmes faisaient une mine fort austère en écoutant ces paroles :

— Ne vous étonnez point, mesdames, leur dit la jeune fille, si j'accepte sans façons cette bague. Je vais la montrer à mon oncle à l'instant, et je lui conterai tout. C'est lui qui me grondera, s'il y en a sujet. Adieu, chevalier, adieu, mon ami. Nous nous reverrons, j'en suis sûre.

— Adieu, Marguerite; je vous ai tant aimée sans vous le dire que je saurai bien vous aimer encore sans vous voir.

Lorsque Mlle de Pont-Château fit sa petite confession à son oncle, le cardinal se mit à sourire, et lui dit :

— Je ne vois pas de mal à tout ceci. Garde le diamant, ma mie. Je suis aise que ce garçon ait de l'inclination pour toi. Ce sera un lien de plus.

— Quoi! répondit la jeune fille, vous êtes bien aise qu'il m'aime, et vous voulez le maltraiter? Vous le congédiez de telle sorte qu'il s'en va en jurant de ne vous revoir jamais? Savez-vous que cela est fort mal?

— Ce sont affaires politiques, ma mie, auxquelles tu ne comprendrais rien.

Puylaurens n'était qu'irrité en sortant du cabinet de l'éminentissime; mais, après la rencontre de la jeune nièce du cardinal, son indignation se calma pour laisser la place à des regrets déchirans. Les yeux naïfs de Marguerite venaient de lui dire qu'elle l'aimait, dans l'instant même des adieux. Son honneur et sa conscience se mettaient entre sa maîtresse et lui, comme les deux prudes-femmes avec leurs chapelets et leurs guimpes. L'idée de commettre une bassesse ne pouvait pas même lui entrer dans l'esprit, et son bonheur dépendait d'un ministre implacable envers quiconque osait lui résister. On verra bientôt dans quel abîme cette fausse position devait jeter le pauvre Antoine de L'Age.

PAUL DE MUSSET.

(*La seconde partie au prochain n°.*)

LES DOUANES

ET LES

FINANCES PUBLIQUES.

AUGMENTATION POSSIBLE DES RECETTES DE LA DOUANE. — RÉVISION DES TARIFS.

DEUXIÈME PARTIE. [1]

V.

Pendant que nous poursuivons notre travail de révision sur le tarif de la douane française, les événemens politiques se déroulent avec une rapidité bien propre à éblouir les imaginations. Partout les nations endormies se réveillent. Les trônes encore debout chancellent sur leurs bases; de nouvelles constitutions s'élaborent, qui consacrent ou préparent l'affranchissement des peuples; les limites des états se déplacent; la guerre éclate entre des royautés long-temps unies. Certes la magie de ces événemens est une diversion bien puissante aux sévères études de l'économiste et du financier, mais d'autres considérations doivent y ramener l'attention publique. Si brillantes que soient les destinées qu'on rêve pour la France dans l'avenir, il faut reconnaître que le présent est triste. Le commerce et l'industrie se meurent, les finances publiques s'épuisent, les fortunes privées disparaissent comme des

(1) Voyez la livraison du 1er mai 1848.

ombres, le travail est suspendu, et par là les sources mêmes de la richesse tarissent. Bientôt, si on n'arrête le cours de cette désorganisation croissante, l'assemblée nationale, troublée dans l'élaboration de sa grande œuvre, va se trouver en présence d'un trésor public à sec, d'une industrie en ruines et d'une population haletante, sans travail et sans pain. Il est temps que l'on s'occupe d'appliquer à ce mal redoutable des remèdes énergiques, et il n'y en a guère de plus efficace, dans l'état présent des choses, qu'une réforme sérieuse de nos tarifs. Pour ranimer l'industrie et le commerce, après le retour de la confiance, qui est le premier besoin, cette réforme est sans contredit une des meilleures mesures à prendre; pour rétablir nos finances, c'est presque la seule qu'on puisse heureusement tenter. Sans nous arrêter donc à ce que de telles études peuvent avoir de malséant pour certains esprits dans les circonstances actuelles, poursuivons-les résolûment. On sera trop heureux bientôt d'y revenir pour réparer les fautes commises.

Déjà, des quatre sections qui composent le tarif de la douane, nous avons analysé la première, relative aux matières animales, en y indiquant de larges et fécondes réformes; la seconde et la troisième appelleront aujourd'hui notre attention.

DEUXIÈME SECTION. — MATIÈRES VÉGÉTALES.

La deuxième section du tarif, relative aux matières végétales, est beaucoup plus considérable que la première, soit par le nombre des articles qu'elle comprend, soit par l'importance des recettes qu'elle procure au trésor public. Elle se divise en dix chapitres, comme suit : 1° farineux alimentaires; 2° fruits et graines; 3° denrées coloniales; 4° sucs végétaux; 5° espèces médicinales; 6° bois communs; 7° bois exotiques; 8° fruits, tiges et filamens à ouvrer; 9° teintures et tanins; 10° produits et déchets divers. Tous les objets compris dans ces dix chapitres ont produit ensemble au trésor, en 1845, une somme de 104,098,448 francs. C'est cette vaste branche de notre système financier qui s'offre maintenant à notre analyse. Toutefois nous en écarterons d'abord le chapitre relatif aux denrées coloniales, dont nous ferons plus tard une section distincte. C'est le plus important de tous quant à la quotité du revenu, car il a produit seul, — en 1845, — 68,737,866 fr., ou près des deux tiers de la recette totale. Il ne nous reste ainsi que neuf chapitres à examiner, et nos calculs ne portent plus que sur une recette de 35,360,582 francs.

Farineux alimentaires. — Le chapitre des farineux alimentaires comprend, dans les tableaux de la douane, vingt-six articles productifs de revenu. Ce sont d'abord les diverses espèces de céréales, froment, épeautre et méteil, seigle, maïs, orge, avoine, sarrasin, articles qui tous, excepté l'orge, sont au moins doubles, puisqu'on les distingue tou-

jours en grains et en farines. Viennent ensuite le pain et le biscuit de mer, le riz en grains ou en paille, les marrons, châtaignes et leurs farines, les pommes de terre, les légumes secs et leurs farines, les gruaux et fécules, les grains perlés ou mondés, l'alpiste, le millet, les pâtes d'Italie et autres pâtes granulées, le sagou et l'*arrow-root*, la semoule de pâte et de gruau, et enfin le salep.

Tous ces articles, en 1845, ont produit ensemble au trésor 5,201,863 fr. Cependant en 1844 la recette avait été plus que double (10,695,415 fr.), et elle s'est élevée de nouveau à 9,889.304 fr. en 1846. C'est qu'il n'y a rien de plus inégal, de plus irrégulier, que l'importation des céréales : elle dépend essentiellement de la plus ou moins grande abondance des récoltes, et il faut ajouter que le jeu trompeur de l'échelle mobile ajoute encore à ces irrégularités. Or, les céréales sont l'article capital de cette section. La recette a été, en effet, sur ce seul objet d'environ 10,100,000 fr. en 1844, et de 4,550,116 fr. en 1845. Il n'est pas possible d'asseoir aucun calcul certain sur une telle base de revenu. Sans parler des cas où l'application de la loi des céréales est forcément suspendue, comme elle l'a été récemment en France, les variations sont si grandes d'une année à l'autre, qu'on ne saurait jamais dire approximativement sur quel produit il faut compter. Il est bon de remarquer cependant que la recette de 1845 se rapproche de la moyenne des cinq années antérieures, dont celle de 1844 s'éloigne, au contraire, sensiblement. Considérons-la donc, si l'on veut, comme une recette normale.

Si l'on ajoute à la somme de 4,550,116 francs, obtenue en 1845 sur les céréales, la somme de 503,923 fr. qu'ont produite, dans la même année, les riz en grains, on aura le chiffre de 5,054,039 fr., et, comme la recette totale sur le chapitre des farineux alimentaires n'a été que de 5.201.863, on voit que tous les autres articles n'ont produit ensemble que 147,824 francs. Au point de vue du trésor public, il y aurait donc très peu d'inconvénient à ce que tous ces articles fussent admis en pleine franchise de droits. Y en aurait-il davantage au point de vue de l'agriculture, nous ne disons pas selon notre manière de voir, car, dans notre opinion, toutes ces restrictions nuisent à l'agriculture beaucoup plus qu'elles ne lui profitent, mais dans la manière de voir même des protectionistes? Quel ombrage l'agriculture pourrait-elle prendre de l'entrée en franchise des riz en paille, des marrons, châtaignes et leurs farines, des légumes secs et leurs farines, des pommes de terre, des gruaux et fécules, des grains perlés ou mondés, de l'alpiste, du millet, des pâtes d'Italie et autres pâtes granulées, du sagou et arrow-root, de la semoule en pâte ou en gruau et du salep? Les pommes de terre forment le seul article de quelque importance dans cette série; mais les pommes de terre sont une marchandise trop encombrante et trop lourde pour que l'importation en soit jamais considérable. Aussi cette importation n'a-t-elle été, en 1845, que d'environ 19,000 quintaux mé-

triques, ce qui équivaut tout au plus, pour l'alimentation, à 9 ou 10,000 hectolitres de blé. N'étant donc pas arrêté en ceci par la considération du revenu public, ni même par la nécessité de ménager la transition d'un régime à l'autre, puisque tous ces articles sont trop peu importans pour exercer une influence sensible sur le marché, nous n'hésitons pas à dire qu'ils devraient être immédiatement déclarés francs de droits.

Quant aux céréales, qui forment le principal objet de ce chapitre, il faudrait d'abord supprimer l'échelle mobile, combinaison décevante dont l'unique effet est de jeter le trouble dans les relations commerciales, et remplacer les droits variables du tarif actuel par un droit fixe et modéré. Rien de plus simple au premier abord et de plus convenable en même temps, quand on veut à toute force mettre un droit sur les grains étrangers, que d'élever ou d'abaisser ce droit selon que les prix s'élèvent ou s'abaissent dans le pays : aussi n'est-il pas étonnant que, dans le principe, tant de gens se soient laissé prendre à la séduisante amorce de l'échelle mobile. Malheureusement cette ingénieuse combinaison manque de base, et, dans la pratique, elle fait constamment défaut. Sans parler de l'incertitude qu'elle jette dans les opérations du commerce, incertitude qui est déjà un très grand mal, elle repose sur des évaluations nécessairement inexactes, puisque ces évaluations n'ont pas d'autre base que des mercuriales toujours arriérées de plusieurs semaines et d'ailleurs très irrégulièrement établies. Tout ce système, si séduisant qu'il ait pu paraître à quelques théoriciens du système protecteur, ne soutient donc pas l'examen quand on en vient à considérer les défaillances de la pratique; l'expérience l'a définitivement condamné.

Quel sera cependant le chiffre du droit fixe que nous substituerons au droit variable du régime actuel? Il nous semble qu'on pourrait, quant à présent, s'arrêter au chiffre de 1 fr. 50 c. l'hectolitre pour le froment, et ce serait encore beaucoup, surtout dans les années de disette, c'est-à-dire précisément lorsque l'importation devient considérable. Ce n'est même pas sans un violent scrupule que nous proposons un droit si élevé, et, tout en l'admettant comme mesure provisoire, nous éprouvons le besoin de protester de nouveau hautement contre l'existence future de tout impôt de cette sorte. Frapper d'une taxe la marchandise qui fait la base essentielle de l'alimentation du peuple, c'est déjà chose bien grave; que sera-ce si l'on considère qu'à la manière dont cet impôt est assis, il n'en rentre qu'une faible portion dans les caisses de l'état? Pour quelques millions que le public paie sur les grains importés de l'étranger, il en paie quinze ou vingt fois plus sur tous les grains qu'il consomme en raison de la cherté artificielle que l'établissement du droit fait naître à l'intérieur, et ce surcroît d'impôt, ce n'est pas l'état, ce n'est pas même, répétons-le, l'agriculture qui en profite. Ceux qui proposent ou qui soutiennent des mesures de ce genre

ne savent guère ce qu'ils font, et c'est la seule considération qui puisse leur servir d'excuse. Autrement, ils auraient un compte trop sévère à rendre à leur pays.

Il va sans dire que, par rapport aux grains d'espèces secondaires, seigles, maïs, sarrasins, etc., le droit s'abaisserait en raison de leur valeur, celui que nous avons fixé pour le froment devant seulement servir de base pour déterminer les autres. Dans le tarif actuel, cette gradation n'est pas bien observée, en ce que les espèces inférieures sont relativement plus imposées que les fromens; aussi l'importation en est-elle beaucoup plus faible et presque insignifiante eu égard à la consommation. C'est une échelle à rectifier. Il faudrait aussi diminuer proportionnellement les droits sur les farines, qu'on a surtaxées sans motif, et dont en conséquence l'importation est presque nulle. En bonne raison, la différence du droit entre les grains et les farines ne devrait pas excéder la différence de la valeur. Au moyen d'une plus juste graduation de tous ces divers produits, on mettrait un peu plus d'équilibre dans l'importation de ces divers produits, bien que, par la nature des choses, les fromens en grains doivent toujours être l'objet du principal commerce.

Reste à voir maintenant quel serait le produit des droits que nous avons admis. L'extrême irrégularité des importations empêche, comme nous le disions tout à l'heure, d'asseoir sur ce point aucun calcul précis, et quoique cette irrégularité doive être, dans une certaine mesure, atténuée par l'établissement des droits fixes, elle sera toujours assez grande. Prenons néanmoins comme point de départ l'importation moyenne des cinq années antérieures à 1845. Elle a été d'environ 1,600,000 hectolitres en toutes sortes de grains. Il n'est pas à présumer qu'elle augmente beaucoup sous le nouveau régime que nous établissons; cela dépend essentiellement de l'abondance des récoltes. Arrêtons-nous donc au chiffre de 1,600,000 hectolitres, et, comme il y entre une certaine quantité de grains secondaires, considérons-le comme formant l'équivalent de 1,500,000 hectolitres de froment. A raison de 1 fr. 50 c. l'hectolitre, la recette ne s'élèverait qu'à la somme de 2,250,000 francs. Si nous y ajoutons, pour les riz en grains, à propos desquels nous ne croyons devoir proposer aucun changement quant à présent, une somme de 500,000 fr., chiffre égal à la recette de 1845, nous arriverons à un produit total de 2,750,000 fr. sur l'ensemble du chapitre. La recette de 1845, un peu inférieure, il est vrai, à la moyenne des cinq années antérieures, ayant été sur ce même chapitre de 5,200,000 francs, il y aurait ici pour le trésor une perte qui s'élèverait au moins à 2,500,000 francs.

Fruits et graines. — Le chapitre des fruits et graines comprend d'abord les diverses sortes de fruits de table, parmi lesquelles on remarque, comme étant les plus productifs de revenu, les citrons,

oranges et leurs variétés, et les fruits secs ou tapés, puis les graines oléagineuses, c'est-à-dire les graines de ricin, de lin, de sésame et autres, puis encore les fruits à distiller, anis et baies de genièvre, et enfin les graines à ensemencer. Tout cela forme de vingt-quatre à trente articles de recette. Le produit total a été, en 1845, de 4,004,652 francs. Les graines oléagineuses y figurent seules pour la moitié de cette somme; tous les autres articles réunis produisent le reste.

Il y a peu de changemens à faire en ce qui concerne les fruits de table et les autres articles du même ordre. Ce sont des produits essentiellement imposables et pour la plupart exotiques. Seulement on pourrait en écarter quelques-uns qui ne donnent que des recettes insignifiantes, comme les baies de genièvre, ramener les droits sur les autres à un maximum de 20 à 25 pour 100, et affranchir les graines à ensemencer. Ces modifications n'altéreraient pas sensiblement le revenu, ni en plus, ni en moins; aussi n'en tiendrons-nous pas compte dans nos calculs. Il y a plus à dire sur les graines oléagineuses.

Jusqu'en 1844, la législation avait été, par exception, assez libérale en ce qui concerne ce produit. Pour les graines de lin, le droit n'était que de 1 franc les 100 kilogrammes, lorsqu'elles étaient importées par mer et par navires français, de 1 fr. 50 cent. par navires étrangers et par terre des pays limitrophes, de 2 fr. par terre et d'ailleurs que des pays limitrophes, soit 1 fr. dans les cas les plus favorables, et 2 fr. au maximum. Le prix courant de ces graines étant supposé de 27 fr. les 100 kil. (1), c'était environ 3 et 3/4 pour 100 dans le premier cas, et un peu plus de 7 pour 100 dans le dernier. Pour les graines de sésame, le droit variait de 2 fr. 50 cent. à 3 fr. 50 cent., et comme le prix courant était de 48 fr. les 100 kil., cela revenait à environ 5 1/2 et 7 1/2 p. 100 de la valeur. Cette dernière échelle était également applicable aux graines non dénommées, telles que cameline, chènevis, colza, etc. C'était là, comme on peut le voir, un tarif exceptionnellement modéré, et ce n'est pas tout-à-fait sans raison qu'on l'a considéré comme une sorte d'anomalie dans notre code fiscal.

Voyons pourtant ce que cette anomalie avait produit.

Les importations de graines étrangères s'étaient considérablement accrues sous ce régime, et elles s'accroissaient encore de jour en jour suivant une progression rapide, surtout dans le midi, où la graine de sésame, produit presque nouveau sur nos marchés, était venue depuis quelques années jouer un rôle important. On jugera de la rapidité de ces accroissemens par le tableau suivant :

(1) Dans les tableaux de la douane, l'évaluation est portée à 75 fr. les 100 kil., tant pour les graines de lin que pour les graines de sésame. Nous ne savons sur quelle base ces évaluations ont été faites; les nôtres sont empruntées aux prix courans de février et avril 1844 sur la place de Marseille.

GRAINES OLÉAGINEUSES.

IMPORTATIONS. (*Commerce général.*)

ANNÉES	Importations par la frontière du nord.	Importations par la frontière du midi.	Importations totales.
1835.....	9,144,900 kil.	1,035,300 kil.	10,180,200 kil.
1836.....	29,058,800	2,234,600	31,293,400
1837.....	21,449,700	2,663,200	24,112,900
1838.....	20,931,200	7,366,200	28,297,400
1839.....	18,394,300	10,756,600	29,154,900
1840.....	32,662,300	16,785,900	49,448,200
1841.....	39,380,800	30,661,600	70,042,200
1842.....	41,048,100	36,508,000	77,556,600
1843.....	24,190,200	37,542,200	61,735,400

Ce qui frappe d'abord dans ce tableau, c'est la rapidité et la continuité de la progression ascendante dans le midi, où, en moins de dix ans, l'importation s'élève de 1 million de kilogr. à plus de 37 millions, sans qu'on remarque dans ce long intervalle de temps aucun pas rétrograde. Pour le nord, la marche des importations est moins régulière, ce qui s'explique sans peine par l'inégalité des récoltes. A la différence de ce qui se passe dans le midi, où on ne cultive pas les graines grasses, les graines étrangères ne sont reçues dans le nord que comme un complément de la production locale, et, selon que cette production est plus ou moins insuffisante, elle provoque une plus ou moins abondante importation.

Maintenant, quelles avaient été les conséquences de ces importations croissantes? Il en était résulté d'abord un développement remarquable de la fabrication des huiles, tant au nord qu'au midi, dans les rayons de Lille et de Marseille. Cet accroissement de la fabrication des huiles avait naturellement tourné à l'avantage de toutes les industries, et elles sont en grand nombre, qui font usage de ce produit. Entre beaucoup d'autres, la fabrique du savon, pour laquelle l'huile est la matière première par excellence, était dans une situation florissante qui s'améliorait encore de jour en jour. Malgré l'accroissement de la consommation à l'intérieur, elle fournissait un aliment notable à nos exportations; elle serait allée même beaucoup plus loin, si elle n'avait pas été entravée, dans une certaine mesure, par les droits excessifs établis sur les soudes et les potasses (1), et par les prix trop élevés de ces produits.

Si bienfaisante pour la fabrique, cette large importation de graines étrangères avait-elle par hasard nui à notre agriculture? Elle n'avait pu nuire dans le midi, où la culture des graines grasses a toujours été

(1) Les droits sur les soudes sont de 11 fr. 50 cent. les 100 kil. par navires français, et 12 fr. 60 cent. par navires étrangers. C'est environ 80 pour 100 de la valeur. Sur les potasses, les droits sont de 10, 15, 18 et 21 francs; la valeur officielle est de 60 francs.

nulle, ou peu s'en faut. Était-ce peut-être dans le nord? Pour être convaincu du contraire, il suffit d'avoir parcouru les campagnes dans cette partie de la France. Non-seulement la culture des graines grasses y était florissante, prospère, mais elle s'y étendait encore de jour en jour. C'est que le développement croissant de toutes les industries qui font usage de l'huile ouvrait un débouché chaque jour plus large à ses produits. En admettant que les prix de ses graines fussent un peu réduits par la concurrence étrangère, elle était amplement dédommagée de cette perte apparente par la facilité de ses ventes et l'agrandissement continu du marché.

On s'est lassé de ce régime. On a trouvé probablement que les industries auxquelles les graines oléagineuses servent d'aliment prospéraient trop, et que cela faisait tache sur le tableau général de la France. Pour mieux dire, les agriculteurs du nord ont cru qu'ils feraient un coup de maître, si, au nom de la loi, ils pouvaient s'emparer seuls de cette immense consommation qui s'était développée sous l'influence des bas prix, et le législateur, toujours prompt à seconder ces calculs égoïstes, s'est prêté à cette nouvelle et insultante violation du droit. En 1844, un projet de loi fut présenté qui doublait les anciens droits; mais le parti agricole, ce parti qui, sous prétexte de favoriser l'agriculture, travaille depuis trente ans à la ruiner, et avec elle toutes les industries qui en relèvent, le parti agricole, disons-nous, ne se tint pas pour satisfait d'une telle augmentation. Il se remua, il s'agita au sein de la chambre des députés; il fit retentir bien haut ces mots puissans, ces mots électriques, *agriculture en souffrance, intérêts agricoles compromis, marché national envahi;* il épuisa tout ce vocabulaire dont il a tant abusé, et, à force d'évoquer aux yeux de la chambre surprise des fantômes menaçans, il l'amena à surenchérir de beaucoup sur la proposition du ministre, en quadruplant les anciens droits. Ces droits furent donc portés, pour les graines de lin, à 4 fr. les 100 kil., et pour les graines de sésame à 10 fr. Ajoutons que les droits différentiels en faveur du pavillon français, qui n'étaient que de 50 cent. dans l'ancienne loi, furent portés à 4 fr. pour le sésame, à 2 et 4 fr. pour les graines de lin. Telle est la loi actuelle, qui, présentée en 1844, n'a été pourtant votée qu'en 1845.

Les funestes effets de cette nouvelle loi n'ont pas tardé à se manifester. Appliquée seulement dans la seconde moitié de l'année 1845, c'est sur l'année 1846 qu'elle a commencé à exercer toute son action. Eh bien! voici les résultats : de 70 millions de kilogrammes en 1845, l'importation des graines oléagineuses est tout à coup tombée, en 1846, à 36 millions de kilogrammes, c'est-à-dire que, d'une année à l'autre, elle est tombée de moitié. La chute est rude, comme on le voit, et telle qu'elle doit faire craindre la perte assez prochaine de tous

les avantages précédemment conquis. Et cependant il s'en faut que l'importation de l'année 1845, quoique supérieure à celle des années 1843 et 1844, soit une importation exceptionnelle, puisqu'elle est inférieure même à celles des années 1841 et 1842. A voir le chiffre de nos exportations, qui a été pour cette année au-dessous de la moyenne quinquennale, on peut juger que l'appel fait aux marchandises étrangères eût été même moins considérable, si la loi rendue au mois de juin n'eût pas été mise en vigueur avant l'expiration de l'exercice. Cette décroissance de moitié en 1846 est donc réellement due à l'application de la nouvelle loi, et c'est un fait grave et menaçant. Rien ne prouve, il est vrai, que l'importation ne se relèvera pas jusqu'à un certain point dans les années suivantes. La fabrique a ses besoins, qu'elle doit satisfaire à tout prix, sous peine de suspendre ses travaux; mais il n'en est pas moins vrai que le déclin de l'industrie a commencé.

Sans pousser plus loin ces considérations, nous dirons maintenant que la raison demande, que l'intérêt pressant de l'industrie exige que l'on revienne promptement au tarif de 1844. C'est celui que nous proposerions de rétablir sans aucun autre changement. Par ce qu'on a vu précédemment de la marche ascendante de nos importations, on peut juger que, si le tarif de 1845 n'était pas intervenu pour en arrêter l'essor, elles s'élèveraient dès à présent à un chiffre fort supérieur à celui des années antérieures, et qu'en conséquence la recette se serait accrue dans la même proportion, d'autant mieux que le sésame, la plus fortement imposée des deux graines, était celle dont l'importation s'accroissait avec le plus de régularité. Toutefois, pour faire la part des eventualités, nous nous arrêterons au chiffre de 1845, qui était, comme on l'a vu, de 2,017,164 francs. Le chapitre des fruits et graines demeure ainsi tel qu'il était, sans augmentation ni diminution dans les recettes.

Sucs végétaux. — Comme nous écartons ici le chapitre des denrées coloniales, pour en faire plus tard une section distincte, le chapitre que nous rencontrons maintenant est celui des sucs végétaux. Il se compose de trente et quelques articles de recette, compris sous les dénominations suivantes : gommes pures, baumes, résines indigènes, résineux exotiques, sucs d'espèces particulières, comme le caoutchouc, l'aloës, l'opium, le camphre, la manne, le jus de réglisse et la glu, puis les huiles fixes, d'olive, de palme, de graines grasses, etc., et enfin les huiles volatiles ou essences. Tous ces articles réunis ont produit au trésor 9,186,926 fr., en 1845, et une somme à peu près égale en 1844.

Ce chapitre des sucs végétaux réclame d'assez grandes réformes, réformes qui, cette fois, augmenteraient le revenu, bien loin de l'affaiblir.

On remarquera d'abord que, parmi les articles qui le composent, il n'y a guère que les huiles fixes qui aient actuellement une importance

réelle, au moins quant aux recettes. Sur environ 9,200,000 fr. que la douane a perçus, elles en ont procuré au-delà de 8,300,000. Encore ce produit est-il dû presque en totalité à l'importation des huiles d'olive, qui n'ont pas donné moins de 8,146,000 fr. Tous les autres articles qui composent ce chapitre, articles si importans à d'autres égards, n'ont donc contribué ensemble que pour 1 million, en comptant même la recette obtenue sur les huiles de graines grasses et de palme. Si un tel résultat était dû à la modicité des droits, on pourrait s'en applaudir; mais quand on considère qu'il est dû, au contraire, à l'exagération des droits, qui a empêché le pays d'importer ces marchandises en quantité suffisante pour son usage, on ne peut que le déplorer amèrement.

Même pour les huiles d'olive, le droit actuel est trop fort. Il est de 25 francs les 100 kilogrammes par navires français, et de 30 francs par navires étrangers et par terre; ce n'est pas moins de 22 à 28 pour 100 de la valeur (1). Aussi voyons-nous que, depuis douze à quinze ans, l'importation de ces huiles a plutôt diminué qu'augmenté. Elle avait été en 1833, par exemple, d'un peu plus de 45,000,000 de kilogrammes, tandis qu'elle n'est plus, en 1845, que de 30,000,000 de kilogrammes. Si l'on considère, d'une part, les emplois si étendus et si variés de l'huile d'olive, de l'autre, l'extrême abondance de la production sur tout le littoral de la Méditerranée, on trouvera que l'importation même de 1833 était bien médiocre; celle de 1845 est donc véritablement chétive. Quoique l'arrivage plus abondant des graines grasses sur nos marchés ait pu contribuer à l'amoindrir, en satisfaisant par d'autres moyens une partie des besoins, il est incontestable pourtant qu'elle deviendrait plus forte avec un droit plus modéré. Cette modération du droit sur les huiles étrangères ne causerait, du reste, aucun dommage à la culture de l'olivier dans le midi, puisque la Provence ne produit guère que des huiles comestibles d'une qualité supérieure, tandis que celles que nous tirons du dehors sont généralement destinées à la fabrique. Le véritable ennemi de cette culture, c'est la maladie qui trop souvent attaque les arbres; ce n'est pas l'importation étrangère, dont les cultivateurs n'ont jamais eu grand souci. Nous proposons donc de réduire le droit sur les huiles d'olive de 25 francs les 100 kilogrammes à 15 fr. Ce serait encore environ 13 pour 100 de la valeur, et, pour un produit si utile, c'est beaucoup. A ce taux, le droit produirait à peu près la même somme qu'aujourd'hui, car il n'est pas douteux que l'importation augmenterait dans une très forte proportion.

(1) Dans les tableaux officiels, la valeur attribuée à l'huile d'olive est de 80 francs les 100 kil., et on évalue au même taux l'huile de graines grasses. Il y a là une double erreur. L'évaluation est peut-être un peu trop forte pour l'huile de graines grasses, mais elle est certainement trop faible pour l'huile d'olive, dont les prix varient, sur la place de Marseille, de 110 à 120 francs.

Si le droit de 25 francs les 100 kilogrammes est trop élevé pour les huiles d'olive, il est surtout excessif par rapport aux huiles de graines grasses, dont la valeur est moindre. Dans ce cas, il devient même prohibitif. Aussi l'importation de ces huiles n'a-t-elle été que de 8,000 kilogrammes en 1843, et de 1,000 seulement en 1844, chiffres tout-à-fait insignifians eu égard à l'étendue des besoins. On peut dire, il est vrai, que, le droit sur les graines grasses ayant été jusqu'en 1843 assez faible, on trouvait plus d'avantage à importer les graines que les huiles qui en proviennent. Il n'en est pas moins certain que, si le droit avait été plus modéré, les huiles seraient entrées concurremment avec les graines, au grand avantage de l'industrie en général. Cela n'eût-il produit d'autre effet que de modérer ces extrêmes variations auxquelles les cours des huiles sont si sujets en France, et qui viennent en grande partie des intermittences forcées de la fabrication (1), on aurait encore rendu un grand service, non-seulement aux diverses industries qui emploient les huiles, mais encore à celles qui les fabriquent. Le droit sur les huiles de graines grasses devrait donc être réduit tout au moins à 10 francs les 100 kilogrammes. Peut-être même cette réduction serait-elle encore insuffisante pour provoquer une importation notable, et alors il conviendrait d'en opérer une plus forte, jusqu'à ce que les huiles étrangères vinssent jouer un rôle nécessaire sur nos marchés. Dire que cette importation se ferait au détriment de nos producteurs, c'est manquer du vrai sens industriel. Loin de là, elle ne ferait que développer, étendre en France les nombreuses industries auxquelles l'huile sert d'aliment, et par là elle ouvrirait aux produits de notre agriculture un débouché plus étendu, plus régulier et plus certain. C'est alors aussi que les huiles de graines grasses, au lieu de présenter au trésor ces recettes ridicules, qui vont de 800 à 6,000 francs par an, lui procureraient un revenu respectable, que nous évaluerons seulement, pour ne rien exagérer, à 1 million.

Le droit sur les huiles de palme et de coco, plus modéré que les précédens (4, 12 et 14 francs les 100 kilogrammes), a produit aussi davantage (162,427 francs en 1843), quoique ces huiles soient comparativement d'un médiocre usage en France. Nous réduirions toutefois ce droit à 8 francs au maximum, avec la certitude d'en augmenter encore le produit.

(1) La plupart des moulins qui fabriquent l'huile dans le nord sont des moulins à vent. Quand le vent fait défaut, ce qui arrive quelquefois pendant un temps assez long, la fabrication est forcément arrêtée, et alors les cours s'élèvent outre mesure pour retomber ensuite brusquement quand la fabrication est reprise. De là des inégalités continuelles et des désordres dont tout le monde souffre, même ceux qui croient en profiter. La facilité de l'importation des huiles étrangères aurait pour effet certain d'atténuer, sinon de faire disparaître entièrement ces inégalités.

Sans entrer dans le détail des autres articles, qui sont presque tous trop fortement imposés, et qui rapportent en conséquence fort peu, nous dirons qu'il faudrait surtout opérer de très larges réductions : 1° sur les résines, particulièrement sur le brai gras et le goudron, aussi bien que sur la poix ou galipot, matières si nécessaires à la marine, et qui ne sont pas imposées actuellement à moins de 40 et 50 pour 100 de la valeur; 2° sur les gommes pures, particulièrement les gommes exotiques et plusieurs autres. Au moyen de toutes ces réductions convenablement faites, on augmenterait sans aucun doute le résultat fiscal au point d'élever le produit, sur l'ensemble du chapitre, de 9 millions, chiffre actuel, à 11 ou 12 millions. Nous ne compterons toutefois, pour éviter toutes chances d'erreur, que sur un revenu moyen de 10,500,000 francs.

Espèces médicinales. — Pour les espèces médicinales qui, sous les dénominations générales de racines, écorces, herbes, feuilles, fleurs, fruits et lichens médicaux (1), présentent de vingt-sept à trente articles de recette, nous voudrions les voir disparaître entièrement du tarif. Les raisons de cette réforme se présentent d'elles-mêmes. Le sacrifice pour le trésor ne serait que d'environ 260,000 francs par an.

Bois communs. — Nous demanderions aussi la suppression totale du chapitre relatif aux bois communs. Ce chapitre, qui présente environ quarante articles, sous les noms de bois à brûler, charbon de bois ou de chenevottes, bois à construire, mâts, mâtereaux, espars, perches, échalas, bois en éclisses, osier en bottes, bois feuillard, merrains de chêne et autres, racines à vergettes, bruyères à vergettes, tiges de millet, liège, etc.; tout ce chapitre, disons-nous, qui comprend des objets si intéressans pour l'industrie, si utiles pour la marine marchande, soit comme matières premières, soit comme articles de fret, n'a produit au trésor, en 1845, que 620,067 francs, et 607,193 en 1844. Il est vrai que les droits sont en général très modérés; mais sur des produits de ce genre, si faibles qu'ils soient, ils sont toujours trop forts. Il importe d'ailleurs de simplifier, d'épargner au commerce les complications et les embarras que la perception entraîne, complications et embarras qui, dans le cas actuel, sont même plus graves que dans beaucoup d'autres, en ce que sur le bois à construire le droit varie selon les dimensions des pièces, que sur les merrains, perches, échalas, éclisses, il est établi d'après le nombre, et que par conséquent, dans l'un et l'autre cas, la perception nécessite des opérations ou des calculs très assujettissans pour les importateurs. Nous n'apercevons d'ailleurs aucune objection sérieuse contre l'affranchissement absolu de ces arti-

(1) On distingue ces lichens de ceux qui sont propres à la teinture et qui figurent parmi les matières tinctoriales.

cles, si ce n'est de la part du trésor, qui n'y perdrait qu'un revenu annuel d'environ 262,000 francs, bien facile à compenser.

Bois exotiques. — Les bois exotiques sont un produit plus imposable que les bois communs; aussi ne serait-il pas mal qu'ils fussent sujets à des droits d'importation, et qu'on en fît même une source assez abondante de revenu. Il ne faudrait pourtant pas en abuser, car, après tout, ce sont là des matières dont l'industrie française tire un très bon parti, et dont il lui serait facile de faire un emploi bien plus considérable.

Ce chapitre comprend de dix-sept à vingt articles, divisés en trois classes, bois d'ébénisterie, bois de teinture et bois odorans. Il a produit 1,004,890 francs en 1845. Rien de plus facile que de doubler ce produit tout en soulageant les consommateurs. Ce n'est pas que le droit principal établi sur la plupart de ces articles soit élevé; mais l'assiette en est très irrégulière, très inégale, et surtout les droits différentiels établis en faveur de notre marine marchande sont excessifs. On a voulu multiplier pour notre marine les longs voyages, et Dieu sait comme on a réussi. Dans cette intention, on a grevé d'abord outre mesure les marchandises apportées par ces mêmes navires des pays moins éloignés, et surtout on a frappé avec un redoublement d'ardeur sur le pavillon étranger. La marine française a-t-elle profité de ces faveurs? Les voyages de long cours se sont-ils multipliés pour elle? Ce n'est pas ici le lieu de l'examiner. Ce qui est certain, c'est qu'il est résulté de ces mesures un immense dommage et pour le commerce et pour le fisc. Rendons cette vérité sensible par un exemple.

Le droit sur l'acajou apporté de l'Inde par navires français n'est que de 5 francs les 100 kilogrammes : c'est à peu près 14 pour 100 de la valeur officielle, droit modéré et pourtant suffisant; mais lorsque ce bois est apporté d'autres pays hors d'Europe, toujours par navires français, il paie 7 fr. 50 cent. les 100 kilogrammes; s'il est apporté des entrepôts, 18 fr. 50 cent.; enfin, s'il nous arrive par navires étrangers, le droit s'élève à 21 fr. 50 cent., ou plus de quatre fois le droit primitif.

Encore ne s'agit-il là que des billes d'acajou qui ont plus de 3 décimètres d'épaisseur : c'est bien pis pour celles d'une dimension moindre. Quand elles sont importées de l'Inde par navires français, le droit n'est toujours que de 5 fr. les 100 kilogrammes; seulement il faut qu'elles viennent des lieux mêmes de production, sinon le droit s'élève à 15 fr. Que ces mêmes navires les apportent d'autres pays hors d'Europe, elles paieront, venant des lieux de production, 7 fr. 50 cent., et d'autres lieux, 22 fr. 50 cent.; si elles sont importées des entrepôts, toujours par navires français, le droit sera de 55 fr. 50 cent., ou plus de onze fois le droit primitif. Que si, par malheur, elles ont été transportées par navires étrangers, elles paieront, selon les lieux d'où elles viennent, 21 fr. 50 cent., ou 64 fr. 50 cent. les 100 kilogrammes, ce qui fait, dans

ce dernier cas, treize fois le droit primitif et environ 185 pour 100 de la valeur.

Cette monstrueuse inégalité dans l'assiette du droit se fait, du reste, sentir dans la perception. Ainsi, en 1845, les billes d'acajou de plus de 3 mètres d'épaisseur ont été importées sans exception par navires français, non pas, il est vrai, de l'Inde, ce qui aurait donné lieu à l'application du moindre droit, mais, pour la plus grande partie, d'autres pays hors d'Europe, notamment d'Haïti, et voici en conséquence ce qui est ressorti de l'application du tarif. Sur une quantité de 4,359,865 kilogrammes mise en consommation, et dont la valeur officielle est de 1,525,953 fr., la totalité du droit perçu a été de 362,231 fr., soit environ 23 pour 100 de la valeur. Au contraire, les billes de moindre dimension, malgré l'exagération des droits différentiels, ont été importées, non pas en totalité, mais en partie, par des navires étrangers, et aussi, il faut bien le dire, près de la moitié nous est venue des entrepôts des Pays-Bas. En conséquence, sur une quantité de 2,197 kilogrammes, évaluée à 769 fr., le montant des droits perçus n'a pas été de moins de 979 francs, ou 127 pour 100 de la valeur. Était-ce l'intention du législateur que les billes d'acajou de moins de 3 décimètres d'épaisseur payassent 127 pour 100 de droits, tandis que les autres ne paieraient que 23 pour 100? Cela n'est pas probable. Tel est pourtant le résultat clair et net de l'application de la loi.

C'est dans l'intérêt de la marine marchande, dit-on, qu'on a établi d'aussi choquantes inégalités; soit : a-t-on du moins réussi dans cet objet? Hélas! il suffit de jeter les yeux sur cette pauvre marine pour se convaincre du contraire. De jour en jour, elle décline sans que les prétendues faveurs dont elle jouit puissent rien pour prévenir ou arrêter sa décadence, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les longs voyages, dont on a voulu à tout prix lui réserver le privilége, et qu'on semble même créer quelquefois pour elle tout exprès, sont précisément ceux dont le nombre diminue avec la plus effrayante rapidité. Tout cela s'explique. On veut que notre marine fasse la grande navigation, on veut qu'elle entreprenne les longs voyages et particulièrement les voyages des Indes : rien de mieux; mais en même temps on lui ôte, sans y prendre garde, tous les moyens de réaliser ces voyages avec profit. On croit tout faire en lui réservant sur quelques marchandises secondaires des priviléges fantastiques, tandis qu'on la prive en réalité de tous les meilleurs élémens de fret. Peu ou point de chargemens d'aller; nulle latitude pour rapporter au retour les marchandises qui seules abondent dans ces pays. Voici donc ce qui arrive. Nos bâtimens partent le plus souvent pour ces contrées lointaines sur lest, pour en revenir avec des chargemens incomplets. S'ils emportent quelque chose au départ, ce sont trop souvent des marchandises de

peu de valeur, dont il arrive même que le débarquement leur est refusé, et qu'ils se voient réduits quelquefois à jeter à la mer. Ceci n'est point une hypothèse; nous en connaissons des exemples tout récens. Au retour, ils n'ont à choisir qu'entre un petit nombre d'articles, les autres étant exclus de leur pays ou par des prohibitions formelles ou par de violentes surtaxes. Se rejetant donc, faute de mieux, sur le peu de marchandises qu'on leur laisse, et usant de la faveur exagérée que la loi leur attribue, ils en exigent des frets exorbitans, non peut-être pour augmenter leurs bénéfices, car les bénéfices sont rares sur un pareil terrain, mais pour atténuer leurs pertes. C'est ainsi que le commerce est écrasé et que la marine périt. Laissez là toutes ces faveurs trompeuses, et, prenant une autre route, faites en sorte que nos navires trouvent des chargemens abondans tant à l'aller qu'au retour. C'est alors que la marine grandira, sans peser sur le commerce de tout le poids des priviléges abusifs qu'on lui accorde.

Quoi qu'il en soit, il est évident que ces priviléges, si onéreux pour l'industrie et le commerce, contribuent d'autre part à appauvrir le fisc. Si le droit sur les acajous, que nous avons pris pour exemple, n'était en réalité, et dans tous les cas, que de 14 pour 100; si nulle autre charge ne venait peser sur ce produit, la consommation en serait peut-être bientôt quadruplée, et ce n'est pas trop dire. Actuellement, ce bois n'est guère employé en France que pour les ouvrages d'ébénisterie et pour quelques usages tout-à-fait spéciaux et très limités de l'industrie manufacturière; mais de combien d'autres emplois ne serait-il pas susceptible! Il suffit de voir tout ce qu'on en fait en Angleterre depuis qu'il y est importé franc de droits (1).

Si l'on applique aux autres bois exotiques (2) les observations que nous venons de faire par rapport aux acajous, on trouvera que le produit, sur ce chapitre, pourrait être sans peine élevé de un million à deux ou trois. Il suffirait, pour cela, de modérer les surtaxes en maintenant, quant à présent, le droit principal de 14 pour 100. Dans ce cas, la recette s'élèverait donc tout au moins à 2 millions.

Fruits, tiges et filamens à ouvrer. — Quoique le chapitre des fruits, tiges et filamens à ouvrer comprenne de vingt-deux à vingt-cinq articles, il n'y a que trois de ces articles qui aient une importance réelle

(1) La consommation de l'acajou, en Angleterre, a été, en 1846, à peu près sept fois plus considérable qu'en France. C'est, pour la France, 5,800,000 kil., et pour l'Angleterre 38,000,000. Les Anglais emploient maintenant une sorte d'acajou, plus légère que les autres, à construire le pont ou plancher de leurs navires. Cette espèce particulière n'est guère connue en France.

(2) Le tarif par rapport aux bois exotiques autres que l'acajou a été modifié par la loi du 9 juin 1845; mais, au lieu de diminuer les surtaxes, dont l'expérience montre si clairement l'impuissance et les fâcheux effets, on les a aggravées.

pour le trésor public, le coton en laine, le chanvre et le lin. En effet, sur un produit total de 14,283,033 francs en 1845, le coton en laine figure seul pour 13,097,181 francs, le chanvre pour 593,087 francs, et le lin pour 466,753 francs, sommes qui, réunies, forment un total de 14,157,021 francs, ne laissant ainsi qu'un produit insignifiant d'un peu plus de 100,000 francs pour tous les autres articles. On pourrait donc, sans grande perte pour le trésor, rayer du tarif tous ces articles, savoir : les coques de cocos, les grains durs à tailler, les joncs et roseaux de diverses espèces, tant exotiques qu'européennes, et les végétaux filamenteux non dénommés. La libre importation de ces produits ne ferait d'ailleurs ombrage à aucun intérêt français; celle des joncs et roseaux exotiques, particulièrement des bambous, tendrait à favoriser nos relations avec les Indes orientales et avec la Chine. On affranchirait pareillement de tout droit l'importation des tiges brutes de lin ou de chanvre, qui seront toujours assez grevées par les seuls frais de transport.

En ce qui concerne les trois articles maintenus au tarif, nous avons déjà dit à peu près dans quelle mesure les droits pourraient être actuellement réduits. Pour le lin et le chanvre, ce serait 2 fr. 50 cent. les 100 kilog. au lieu de 5 fr. pour l'un et de 8 fr. pour l'autre. La réduction proposée est relativement plus forte pour le chanvre, mais c'est contre toute raison que ce filament, dont la valeur est moindre que celle du lin, avait été jusqu'ici plus fortement imposé, et peut-être même conviendrait-il de le dégrever encore davantage, d'autant mieux qu'il est d'un immense emploi pour la marine. Pour le coton, le droit, qui varie maintenant de 5 à 35 francs les 100 kilog., mais qui est, pour les neuf dixièmes des quantités importées, de 20 francs plus le décime, on pourrait le fixer à 5 francs, sans admettre désormais aucune distinction de provenance. Il est parfaitement inutile, en effet, d'accorder en cela à nos colonies une faveur onéreuse, dont elles ne sont même pas en état de profiter.

Aucune objection ne s'élèverait sans doute quant à la réduction applicable au coton en laine, si ce n'est dans l'intérêt du fisc, qui y perdrait certainement quelque chose, mais auquel nous offrirons bientôt d'amples compensations. Il n'en serait pas de même relativement au lin et au chanvre, à propos desquels on invoquerait probablement l'intérêt de l'agriculture. Pour nous, loin d'admettre que la réduction des droits sur ces produits dût nuire à l'agriculture, nous affirmons, au contraire, qu'elle la servirait beaucoup. Nous ne pourrions, au reste, que répéter en cette occasion ce que nous avons dit à propos des graines grasses.

Quelles seraient maintenant les conséquences de ces réductions pour le trésor public? En ce qui concerne le lin et le chanvre, il ne nous

paraît pas douteux que l'accroissement de la consommation compenserait assez promptement l'abaissement du droit, car les emplois de ces produits sont tellement nombreux et si variés que des quantités doubles des quantités actuelles se placeraient sur nos marchés sans y causer le moindre encombrement. De ce côté donc, nulle diminution à subir sur le produit. Il n'en serait pas de même pour le coton en laine. Quoique l'emploi en soit très étendu, il est beaucoup moins varié et moins susceptible aussi d'un accroissement immédiat. Il ne faudrait pas croire pourtant que la perte serait égale à l'abaissement du droit (1). Ce que nous pouvons admettre, c'est donc que la recette sur cet article tomberait des deux tiers, et c'est beaucoup. Elle se réduirait ainsi de 13 millions, chiffre actuel, à 4,300,000 francs. Ajoutant à cette somme celle d'un million, que nous avons trouvée pour les lins et les chanvres, nous aurions, pour l'ensemble du chapitre, au lieu de 14,283,000 fr., une recette totale de 5,300,000 fr. La perte serait donc de 8,983,000 fr. C'est la plus forte que nous ayons eu à signaler jusqu'à présent.

Teintures et tanins. — Encore un chapitre à supprimer entièrement. Il se compose de vingt et un articles, compris sous les dénominations suivantes : garance, orcanète, quercitron, curcuma, écorces à pin, à tan et de grenade, pastel, lichens tinctoriaux, safran, carthame, nerprun, noix de galle, avelanèdes, gousses tinctoriales, sumac et fusten, et libidibi. Le produit total n'a été, en 1845, que de 192,314 fr. Inutile de faire ressortir tout ce qu'aurait d'avantageux pour l'industrie l'affranchissement complet des matières tinctoriales, pour un pays surtout qui excelle dans l'impression des étoffes et la teinture. Par la médiocrité de la recette, on voit, en outre, que le trésor n'est pas fort intéressé au maintien des droits. Que si l'on craignait la concurrence que ces produits pourraient faire aux nôtres, nous dirons qu'il en est plusieurs dont nous n'avons pas même les similaires, et que, pour les autres, comme la garance, nous n'avons pas de rivalité sérieuse à craindre, puisque nous sommes nous-mêmes les principaux exportateurs de ces produits. En effet, l'importation de la garance, tant en racines que moulue ou en paille, n'a été, en 1845, que de 142,000 kilog., tandis que l'exportation s'en est élevée à plus de 13 millions. Il en est de même, quoique dans une moindre mesure, pour le pastel. Nous ne croyons pas d'ailleurs qu'il y ait aucune raison pour maintenir des droits sur un seul de ces produits.

On rencontre, dans le tarif actuel, à propos de ce chapitre, deux pro-

(1) On comprend bien qu'il y a un peu d'éventualité dans ce calcul. L'accroissement de la consommation, après l'abaissement du droit, peut dépendre de l'abondance de la récolte aux États-Unis et du prix auquel le coton en laine s'élèverait dans ce pays; mais, comme cette éventualité se rencontre également dans le régime présent, nous n'avons pas à en tenir compte.

hibitions absolues : l'une regarde l'importation du curcuma en poudre, l'autre, l'exportation des écorces à tan. On ne peut se les expliquer l'une et l'autre qu'en se souvenant de cette intempérance protectioniste dont, à une certaine époque, notre législature a été possédée. Nous les remplacerions, comme tout le reste, par un affranchissement complet.

Produits et déchets divers. — Rien de plus varié que la nature et le genre des objets qui, au nombre de vingt-quatre à trente, sont compris sous la dénomination générale de *produits et déchets divers.* En voici l'énumération : légumes verts, salés ou confits, fourrages de diverses sortes, houblon, plants d'arbres, agaric de diverses sortes, bulbes ou oignons, tourteaux de graines oléagineuses, champignons, morilles et mousserons, lycopode, truffes fraîches ou marinées, chardons cardières, racines de chicorée, plantes alcalines, drilles et chiffons, marc de raisins et marc de roses, amurca ou marc d'olives, tourbe crue, mottes à brûler, levûre de bière. Tous ces articles réunis ont produit au trésor, en 1845, 602,796 francs, chiffre supérieur d'environ 120,000 à celui de 1844, mais inférieur à celui de 1846.

Le seul article de quelque importance dans cette série, au moins par rapport au revenu, c'est le houblon, qui a produit seul, en 1845, une somme de 478,463 francs. Viennent ensuite les racines de chicorée, tant vertes que sèches, qui ont produit 45,173 francs. C'est, pour les deux articles réunis, une somme de 523,636 francs, ou beaucoup plus que les cinq sixièmes de la recette totale.

Nous retrancherions donc de ce chapitre, en les affranchissant de tous droits : d'abord les légumes, qu'il est désirable de voir mettre à la portée de tout le monde, et sans excepter même de cette mesure les légumes salés ou confits; puis les fourrages, tels que foin, paille, herbe, graines de vesce, son, etc., produits d'encombrement, d'ailleurs si utiles, et dont l'importation ne sera toujours que trop entravée par la difficulté des transports; puis les plants d'arbres, qui peuvent rendre de si grands services à l'agriculture; puis encore l'agaric, tant à l'état brut qu'à l'état d'amadou; les bulbes ou oignons; les tourteaux de graines oléagineuses, qui servent à l'engrais des bestiaux aussi bien qu'à l'amendement des terres, et qu'il est parfaitement inconséquent de grever de droits quelconques à l'importation, alors qu'on s'efforce d'en arrêter l'exportation; les champignons, morilles et mousserons, qui ne feront jamais une concurrence bien dangereuse aux nôtres; le lycopode ou soufre végétal; les truffes, à quelque état qu'elles se trouvent, qui ne donneront jamais qu'un produit insignifiant, et dont nous exportons beaucoup plus que nous n'importons; les chardons cardières, si utiles pour la draperie; les plantes alcalines, dont les unes servent comme engrais, dont les autres sont utilement employées pour la fabrication de la soude; les drilles et les chiffons, nécessaires à nos fabriques de papier,

et qu'il est absurde de frapper d'un droit quelconque à l'importation, alors qu'on en prohibe l'exportation; les marcs de raisins ou de roses, dont l'importation a été nulle en 1845; l'amurca et le grignon, deux sortes de résidus d'olives; enfin les mottes à brûler et la tourbe, si utilement employées et si nécessaires pour le chauffage du pauvre.

De cette longue série d'articles, il n'en resterait ainsi que deux, le houblon et les racines de chicorée. Si les droits actuels étaient maintenus sur ces deux produits, les recettes qu'ils ont données demeurant à peu près à leur niveau actuel, la perte éprouvée par le trésor sur l'ensemble du chapitre serait très peu considérable; mais il faudrait ici même de notables réductions. Sur le houblon en particulier, le droit actuel, établi en 1826, époque d'effervescence protectioniste, est fort exagéré. Il ne va pas à moins de 60 et 68 francs les 100 kil. pour un produit dont la valeur officielle est portée à 125 francs en entrepôt; c'est à peu près 50 pour 100. Sensible aux plaintes qui s'étaient élevées à ce sujet, le ministre du commerce, dans un projet de loi présenté aux chambres pendant la session de 1846-47, avait proposé de réduire le droit à 45 francs : nous demanderons qu'on le réduise immédiatement à 25 francs, et ce sera encore beaucoup. A ces conditions, il nous paraît hors de doute que l'importation du houblon augmenterait, non pas, comme on pourrait le croire, parce que le produit étranger se substituerait au produit indigène, mais parce que la consommation s'en étendrait. Les bières françaises sont généralement trop peu saturées de houblon et se conservent mal : de plus grandes facilités pour les importations en augmenteraient sans aucun doute l'emploi. Comme nous ne croyons pas pourtant que cet accroissement serait assez rapide pour compenser tout d'abord l'abaissement du droit, nous réduirons de 478,463 francs à 300,000 la recette présumée sur cet article.

En ce qui concerne les racines de chicorée, les droits actuels, qui sont de 50 c. les 100 kil. sur les racines vertes, et de 2 fr. 50 c. sur les racines sèches, ne nous paraissent pas trop forts, eu égard à ceux qui frappent les autres produits du sol. Il n'y a donc à cet égard aucun changement à proposer quant à présent; mais il existe sur la chicorée moulue une prohibition absolue qui ne s'explique pas. Dans le projet de loi que nous venons de mentionner, on proposait de lever cette prohibition, mais en la remplaçant par le droit actuellement applicable aux cafés importés des entrepôts d'Europe, c'est-à-dire par un droit de 100 fr. les 100 kilogrammes, droit que l'on regardait comme élevé, et que nous regarderions, nous, comme dérisoire. Ce serait, en effet, remplacer une prohibition ouverte par une prohibition déguisée, et ce n'est vraiment pas la peine de remanier un tarif pour si peu. « Il s'agit, disait l'exposé des motifs, d'empêcher que du café en poudre ne soit introduit sous la dénomination de chicorée moulue. » A la bonne

heure; mais, comme nous proposerons, dans la dernière partie de cette étude, une très large réduction sur les cafés, et comme avec des droits plus modérés la contrebande sera moins surexcitée, cette crainte nous touche peu. De 100 francs, nous réduirions donc le droit sur la chicorée moulue à 10 francs les 100 kil., ce qui rétablirait à peu près les proportions et porterait la recette sur cet article de 45,173 francs à environ 60,000. Ajoutant à cette somme celle de 300,000 francs prélevée sur le houblon, nous aurions pour l'ensemble du chapitre une recette totale de 360,000 francs.

Ici se termine la revue de cette longue et importante section des matières végétales. Que de choses nous aurions encore à dire sur cet intéressant sujet, si nous n'avions à cœur d'abréger! Il y a de prétendus grands esprits qui n'abaisseront sans doute leurs yeux qu'avec dédain sur les détails infimes dans lesquels nous venons d'entrer : il s'agit pourtant, dans tout cela, de l'existence du pauvre, du pain qui le nourrit, du bois dont il se chauffe, du vêtement qui le couvre, des matières premières qui fournissent un aliment à son travail; mais qu'importent ces objets à ceux qui n'ont que la main à ouvrir pour faire couler sur la terre des ruisseaux de miel?

Les résultats financiers des mesures que nous proposons paraissent au premier abord moins satisfaisans que les résultats économiques; mais ils ne doivent pas nous effrayer, car nous aurons plus tard à offrir à l'état d'assez belles compensations, d'autant mieux que de plus grandes facilités accordées au peuple par rapport aux denrées alimentaires tendent à développer d'autres consommations plus véritablement productives pour le trésor public.

Voici le tableau comparatif des recettes pour les neuf chapitres maintenus dans le tarif :

Farineux alimentaires.	5,201,863 fr.	2,750,000 fr.
Fruits et graines.	4,004,652	4,004,652
Sucs végétaux.	9,186,926	10,500,000
Espèces médicinales.	264,041	»
Bois communs.	620,067	»
Bois exotiques.	1,004,890	2,004,890
Fruits, tiges et filamens à ouvrer.	14,283,033	5,300,000
Teintures et tanins.	192,314	»
Produits et déchets divers.	602,796	360,000
Totaux.	35,360,582 fr.	24,919,542 fr.

La perte à subir pour le trésor, sur l'ensemble de cette section, serait donc de 10,441,240 fr. Si nous y ajoutons celle de 4,200,000 fr. que nous a présentée la section des matières animales, nous nous trouverons dès à présent en face d'un déficit total de 14,641,240 francs.

C'est beaucoup en apparence, et cependant c'est peu si l'on considère l'importance des résultats obtenus. Moyennant ce sacrifice, de larges réductions ont été faites sur tous les principaux articles de consommation; un plus grand nombre d'autres articles ont été entièrement rayés du tarif; d'immenses facilités sont acquises à l'industrie et au commerce, dégagés par là de leurs vieilles entraves et débarrassés du poids des taxes fort onéreuses qu'ils subissent; enfin, et ce n'est pas le moindre avantage de ces mesures, le service de la douane est admirablement simplifié. Il faudrait d'ailleurs avoir bien peu étudié les vices de notre système fiscal, et les ressources qu'il offre à l'homme habile dont la main saura le féconder, pour douter un seul instant de la possibilité de combler un tel déficit. Dès à présent, nous pourrions en réduire sensiblement le chiffre, en tenant compte des économies que l'état aurait à faire, tant sur le service de la douane, que sur les primes payées à l'exportation à titre de restitutions de droits, puisqu'il serait naturel et nécessaire que ces primes fussent réduites dans la même proportion que les droits perçus sur les matières premières; mais cette précaution même nous est inutile, et nous n'aurons pas de peine à faire voir que, nonobstant tous ces dégrèvemens, il est facile d'élever le revenu de la douane fort au-dessus de son niveau présent.

VI.

TROISIÈME SECTION. — MATIÈRES MINÉRALES.

Nous aurons à nous arrêter moins long-temps sur la section des matières minérales que sur celle des matières végétales, d'abord parce qu'elle est beaucoup moins compliquée et plus courte, ensuite parce que, les principes étant déjà nettement posés quant aux plus importantes de ces matières, nous n'aurons plus guère qu'à tirer les conséquences. Cette section ne se compose, en effet, que de deux chapitres dont l'un comprend les pierres, terres et combustibles minéraux, et l'autre les métaux. Dans le premier, le produit le plus important que l'on rencontre, c'est la houille; dans le second, c'est la fonte et le fer, et quoiqu'on y compte en outre un assez grand nombre d'articles de recette, ces deux produits y forment la base essentielle du revenu.

Pierres, terres et combustibles minéraux. — Ce chapitre comprend de quatre-vingts à quatre-vingt cinq articles distincts, dont les principaux sont, après la houille, les diverses sortes de marbres, les agates, l'albâtre, les pierres ouvrées, les meules à moudre, les meules à aiguiser, divisées en plusieurs catégories selon les dimensions; les matériaux de construction, formant seuls vingt-deux à vingt-cinq articles de recette pour la plupart insignifians; les pierres et terres servant aux arts et métiers, qui forment dix-huit à vingt articles; la marne, le soufre, le

graphite ou plombagine, le jais, le succin et les bitumes. Tous ensemble, ces articles ont produit 4,977,574 fr. en 1844, 6,031,836 fr. en 1845, et un chiffre à peu près égal, 6,088,723 fr., en 1846. Dans la première de ces trois années, les houilles seules figurent à la recette pour une somme de 3,884,965 fr., dans la seconde, pour 5,092,477 fr., et dans la troisième, pour 5,185,219 fr., ne laissant ainsi, chaque fois, qu'un produit d'environ 1 million pour tous les autres articles réunis. Comme nous avons déjà établi, par des raisons qui nous paraissent décisives, que les droits devraient être entièrement et immédiatement supprimés sur les houilles, il restera peu de difficultés pour tout le reste, au moins en ce qui touche aux intérêts du trésor public.

Comme mesures fiscales, les droits établis sur ces matières sont au nombre de ceux qu'on peut considérer comme les plus vexatoires et les plus abusifs. Ils rapportent d'abord fort peu, on vient de le voir, et c'est à peine si, dans certains cas, les recettes couvrent les frais de perception. Elles y seraient même fort inférieures, si, aux frais que supporte l'état, on ajoutait ceux bien plus considérables qui tombent à la charge du commerce. Le régime applicable à ces matières est, en effet, malgré le peu de valeur qu'elles ont en général, très compliqué, et la perception des droits nécessite des opérations aussi coûteuses que gênantes. S'agit-il, par exemple, des marbres, il faut peser les blocs, ce qui n'est pas toujours fort commode, ou si, par leur trop grand volume, ils se refusent au pesage, il faut au moins en mesurer toutes les dimensions pour en induire le poids. Il faut, en outre, les soumettre à un examen assez minutieux pour en déterminer l'espèce par les couleurs ou la texture, et, s'il existe quelque doute sur ce point, il est ordonné aux employés de provoquer l'expertise légale. De semblables formalités sont prescrites pour la plupart des autres articles, sans compter que, dans bien des cas, on a cru devoir encore limiter le nombre des bureaux où ils seront admis. Comprend-on un tel régime pour des produits si encombrans, si lourds, et dont la circulation est déjà si difficile?

Quoique les droits sur ces matières paraissent en général assez faibles et qu'ils rapportent peu, ils ne laissent pas d'être souvent fort élevés relativement à la valeur. Ils varient, par exemple, de 5 fr. à 25 fr. 20 c. les 100 kil. sur les marbres, selon les espèces et les dimensions et selon qu'il s'agit de blocs simplement équarris ou de tranches. Dès l'instant que les marbres sont sculptés, moulés, polis ou autrement ouvrés, ils sont taxés à 40 et 44 fr. les 100 kil. Sur les écossines, pierres de même nature que les marbres, mais de qualité inférieure et qui servent notamment à faire les carreaux de pavage, le droit est de 15 pour cent de la valeur. L'albâtre paie 4 fr. et 4 fr. 40 c. les 100 kil. lorsqu'il est brut, et 15 pour 100 de la valeur lorsqu'il est sculpté, moulé ou poli. Les agates paient 15 fr. et 16 fr. 50 c. lorsqu'elles sont brutes; ouvrées et

en chiques, 20 et 22 fr.; autres, 200 et 220 fr. C'est bien pis pour le cristal de roche, qui, sujet à un droit de 62 fr. et 67 fr. 60 c. à l'état brut, est frappé d'une prohibition absolue lorsqu'il est ouvré. Il n'est pas jusqu'aux pierres ouvrées, en chiques ou autres, qui ne soient sujettes à des droits de 10 et 11 fr. les 100 kil., ou de 15 pour cent de la valeur. Les meules à moudre ou à aiguiser, que la loi distingue en douze espèces, selon les dimensions, sont sujettes à autant de droits différens, qui vont de 10 c. à 7 fr. 50 c. la pièce. On n'a pas même épargné les pierres et terres servant aux arts et métiers, telles que pierres à aiguiser, spath, castine, pierres à feu, bol d'Arménie et terre de Lemnos, terre à pipe, tripoli ou alana, craie, groison, pierre ponce, pierre de touche, talc brut, pierres ferrugineuses, derle ou terre à porcelaine, cailloux à faïence ou à porcelaine, ocres et autres pierres ou terres non dénommées. Les droits, qui varient de 5 c. (1) à 9 fr. 90 c. les 100 kil., peuvent être considérés comme faibles dans certains cas, comme assez élevés dans d'autres, mais toujours déplacés et abusifs. On n'a pas épargné davantage les matériaux à bâtir, même la chaux, le plâtre, les moellons et déchets de pierre et le sable commun. C'est le délire de la protection ou le côté ridicule de la fiscalité. La marne, qui ne sert guère qu'à l'amendement des terres, paie également un droit de 10 c. les 100 kil.; le code de la douane ne dit pas de quelle manière on doit en constater le poids, et c'est fâcheux. Sur le soufre, le droit varie, selon l'état dans lequel il se présente, de 25 c. à 14 fr. 30 c. les 100 kil. Enfin, les bitumes, sans en excepter le goudron minéral provenant de la distillation de la houille, paient également des droits qui, sur les cinq articles distincts qu'ils présentent, varient de 10 cent. à 7 fr. 70 cent. les 100 kilogrammes.

Il ne faut certainement pas une grande force de raisonnement pour comprendre combien toutes ces taxations sont abusives, et combien il importe que cette partie du tarif soit dès à présent, sinon entièrement biffée, au moins réduite à deux ou trois articles, en attendant une suppression totale. Il y a de cela plusieurs raisons dont chacune est décisive. La première, c'est que, la plupart des articles qui forment cette série étant des produits naturels que la terre donne inégalement et par places, sans qu'il soit possible de les faire naître à force d'art où ils n'existent pas, il faut bien, quoi qu'on fasse, se résoudre à les prendre où ils se trouvent, et qu'ici par conséquent le système protecteur, en supposant qu'il puisse dans certains cas être utile pour favoriser l'essor d'une industrie naissante, demeure nécessairement sans effet. Si l'on considère en outre l'extrême utilité de ces produits, dont l'usage est plus ou moins nécessaire en tout pays, on comprendra combien il

(1) Sur la castine, les pierres à chaux brutes et les moellons et déchets de pierre, les droits ont été réduits à 1 centime les 100 kil. par la loi du 9 juin 1845. Pourquoi pas un affranchissement absolu? On n'a pas eu le courage de le prononcer.

importe d'en rendre la circulation facile, afin de corriger autant que possible le tort de la nature, qui ne les a pas répartis également partout. Cela est d'autant plus nécessaire que ces produits sont en général très encombrans et très lourds. On l'a si bien senti dans d'autres circonstances, qu'on a presque toujours réduit en faveur de ces matières le coût du transport sur les chemins de fer et les canaux. Comment concevoir après cela qu'on les assujettisse à des droits onéreux et à des formalités gênantes à la frontière? C'est substituer aux obstacles naturels, que l'on travaille à grands frais à détruire, des barrières artificielles qu'il en coûte beaucoup pour élever et pour garder.

De cela même que la terre produit ces matières inégalement et par places, et qu'elles sont en général très lourdes, il résulte encore que le monopole s'en empare facilement. Le plus souvent il n'existe qu'un petit nombre d'exploitations dans un même lieu, quelquefois même une seule, et alors les producteurs, maîtres absolus du marché, rançonnent à leur gré les consommateurs. Comment craindre d'ailleurs que cette concurrence puisse en aucun cas devenir menaçante pour les producteurs indigènes? Est-ce que dans ces sortes de travaux, où la nature a fait presque tous les frais de la production, les conditions d'exploitation ne sont pas à peu près les mêmes partout? Est-ce que les frais de transport, toujours considérables, ne sont pas une garantie surabondante contre un excessif avilissement des prix?

Si l'on avait bien pesé ces considérations, et surtout celle qui ressort du danger des monopoles, jamais on n'aurait conçu la pensée d'établir un droit quelconque à l'importation des matières minérales, quelle qu'en soit l'espèce, pierres, terres, combustibles ou métaux. C'est déjà bien assez, c'est beaucoup trop même, de l'inégalité de leur répartition sur le sol et des obstacles que leur poids seul oppose à l'activité des transports. En tout état de choses, l'établissement des monopoles n'est que trop facile sur la plupart de ces produits : en ajoutant aux obstacles naturels des obstacles artificiels, on multiplie les monopoles et on les aggrave, et comme ils s'attaquent à des produits de la plus haute utilité, qui sont ou les matières premières de l'industrie, ou les agens nécessaires du travail, on atteint par là à sa source même, on enchaîne en quelque sorte par sa base toute l'industrie d'un pays.

Les droits établis sur les articles qui nous occupent devraient donc, en principe, être tous immédiatement supprimés. Cependant, comme l'état de choses actuel a créé dans certaines directions quelques intérêts qui pourraient être compromis par un changement si brusque, nous proposerions de maintenir provisoirement des droits réduits sur trois articles : les ardoises, les tuiles, et le cristal de roche ouvré.

De ces trois produits, les deux premiers sont actuellement frappés de droits excessifs, le dernier d'une prohibition absolue. Sans nous étendre sur les conséquences de ces rigueurs, qui ont été l'amoindris-

sement des recettes publiques, le renchérissement artificiel des prix à l'intérieur, et de plus, notamment en ce qui concerne les ardoises, la détérioration progressive des produits, nous demanderons qu'on établisse provisoirement sur ces articles des droits qui n'excéderaient pas 15 et 20 pour 100 de la valeur, sauf à les dégrever encore dans un terme assez prochain. A ces conditions, la recette de la douane s'accroîtrait. Toutefois, comme il serait difficile d'en apprécier l'importance, et comme le chiffre n'en serait pas, en fin de compte, très élevé, nous n'en tiendrons pas compte dans nos calculs.

Métaux. — Par rapport à ce grand chapitre des métaux, qui comprend un peu plus de cinquante articles de recette, il n'est guère possible d'opérer d'une manière aussi radicale que nous l'avons fait pour le précédent, et nous en avons dit les raisons, au moins en ce qui concerne les fontes et les fers. On pourrait toutefois en retrancher immédiatement plusieurs articles, qui ne donnent que des produits insignifians ou nuls, et dont aucun intérêt présent ne peut raisonnablement solliciter le maintien, par exemple, l'or et l'argent en minerai, en feuilles ou en lingots; les cendres et regrets d'orfévre; les minerais de fer, de cuivre, de plomb et de tous les autres métaux. Si faibles que soient les droits sur ces divers minerais, ils sont toujours des entraves, et à quoi bon maintenir des taxes gênantes qui ne produisent rien? On supprimerait pareillement, et par les mêmes raisons, les droits sur les limailles et les mâchefers. Si l'on étendait encore cette mesure au mercure ou vif-argent, au manganèse et à quelques autres produits secondaires dans lesquels les intérêts existans sont moins engagés, on aurait déjà obtenu, sans perte sensible pour le trésor, une très grande et très utile simplification de cette partie du tarif.

Il est difficile de comprendre pourquoi on a fait figurer dans ce chapitre des *métaux* certains produits ouvrés, qui figureraient beaucoup mieux, selon nous, au chapitre des *fabrications diverses*, comme, par exemple, les articles de tréfilerie, les cordes métalliques pour instrumens, etc. Passons toutefois sur cette considération, et prenons le chapitre tel qu'il se trouve après les radiations que nous venons d'y faire.

Le produit total en a été, pour 1844, de 6,612,501 fr., et, pour 1845, de 6,980,807 fr. L'article fer, sous ses divers aspects, fonte, fer et acier, figure seul dans ce total, en 1845, pour 5,366,556 fr. Il est donc de beaucoup le plus considérable quant au revenu fiscal, comme il l'est d'ailleurs par son importance commerciale et industrielle. Après le fer vient le plomb, qui a produit, en 1845, 1,103,611 francs. Le cuivre, qui vient en troisième lieu, a produit, dans la même année, 308,093 francs. Si l'on additionne les recettes obtenues sur ces trois articles principaux, on trouvera qu'elles constituent la presque totalité du revenu prélevé sur ce chapitre. A ce point de vue, il y aurait donc fort peu d'inconvénient à faire disparaître du tarif tous les autres métaux tels

que le zinc, l'étain, le bismuth, l'antimoine, le cobalt, l'arsenic métallique, etc. Il paraîtrait d'autant plus convenable de le faire, que la France ne produit que de très faibles quantités de tous ces métaux. Sans proposer toutefois de nouvelles radiations, voyons seulement comment il conviendrait de régler cette partie du tarif, dans le double intérêt de l'industrie et du trésor public.

En ce qui regarde la fonte et le fer, nous avons déjà posé les bases. Pour la fonte, les droits, qui sont actuellement de 4 francs à l'importation par terre et de Belgique, de 7 fr. et 7 fr. 70 c. par mer, devraient être réduits au moins de moitié. Il serait en outre convenable et nécessaire d'arriver à les égaliser aussitôt que nos engagemens avec la Belgique le permettraient. Placés en face du bassin houiller de Valenciennes, qui, mieux qu'aucun autre centre industriel français, est en mesure de tirer parti des fontes étrangères, les producteurs belges auront toujours, à prix égal, la préférence sur tous les producteurs étrangers. Pourquoi fortifier, exagérer ces avantages naturels par des préférences injustes? Par là nous ne faisons guère que faciliter l'établissement en Belgique de monopoles dont l'existence n'est que trop réelle, et qui ne sont pas moins funestes à ce pays qu'à nous. Un tel privilége est d'ailleurs contraire au développement de nos intérêts maritimes, qu'on affecte ailleurs de vouloir favoriser. Cette distinction fâcheuse étant supposée détruite, nous fixerons le droit sur les fontes à 3 francs les cent kilogrammes, sans distinction de provenances. A ces conditions, l'importation augmenterait considérablement. L'industrie du bassin de Valenciennes, qui a déjà considérablement gagné à la modération des droits opérée en 1836 et en 1841, qui doit même à ces utiles réformes son existence actuelle, en recevrait une nouvelle impulsion et un redoublement d'activité. Par rapport au trésor, le résultat serait à peu près nul, en ce sens que l'augmentation de l'importation compenserait l'abaissement du droit. Nous supposerons toutefois que la recette tomberait de 3,235,491 fr., chiffre de 1845, à 3,000,000.

C'est sur le fer proprement dit, en barres, en tôles, en fils, qu'il pourrait y avoir une augmentation de revenu considérable, si les droits étaient plus modérés, parce que l'importation, singulièrement restreinte aujourd'hui par l'exagération du tarif, est fort au-dessous des besoins réels du pays. Voici l'état actuel de la législation sur cette matière.

La loi distingue d'abord les fers en barres traités au charbon de bois et au marteau de ceux qui sont traités à la houille et au laminoir. Dans chacune de ces classes, elle distingue encore les barres selon leurs formes, plates, rondes ou carrées, et selon leurs dimensions, distinctions qui ont toujours été fort peu convenables, et qui sont même devenues tout-à-fait sans objet depuis que les fers de toutes formes et de toutes dimensions se fabriquent à peu près par les mêmes procédés et à des conditions égales. Sur les fers traités au charbon de bois et au mar-

teau, les droits actuels varient de 15 fr. les cent kilog. à 37 fr. 50 c. par navires français, de 16 fr. 50 c. à 41 fr. 20 c. par navires étrangers. Sur les fers traités à la houille et au laminoir, ils varient de 18 fr. 75 c. à 37 fr. 50 c. par navires français et par terre, de 20 fr. 60 c. à 41 fr. 20 c. par navires étrangers. Tout cela établit sur un seul et même produit, disons mieux, sur une seule variété d'un produit, trente-deux droits différens. A toutes ces taxations inégales et si peu judicieuses, nous proposerions de substituer un droit unique de 9 fr. les 100 kilog. Ce serait encore plus de la moitié de la moyenne actuelle des droits perçus sur les grosses barres, puisque ces droits sont de 15 fr. pour les fers traités au charbon de bois, et de 18 fr. 75 c. pour les fers traités à la houille. Quoi qu'il en soit, les rails pour chemins de fer, assimilés par la loi actuelle aux fers en barres, et imposés aux mêmes taux selon leurs dimensions, seraient également assujettis à ce droit uniforme de 9 francs.

A ces conditions, il est hors de doute que l'importation, en France, des fers en barres et des rails, qui est actuellement bien faible, augmenterait dans une proportion notable, tellement que la recette s'élèverait, malgré l'abaissement des droits. On peut en juger par ce seul fait, que, sur les fers traités au charbon de bois, quoique le droit soit moindre, la recette s'est élevée, en 1845, à 1,113,831 francs, tandis que sur les fers traités à la houille elle n'a pas excédé 104,281 francs. C'est qu'en effet l'importation des fers traités à la houille, repoussée par l'exagération de nos tarifs, est d'une insignifiance ridicule : elle n'a été que de 5,633 quintaux métriques en 1845 (commerce spécial), tandis qu'une importation décuple, dût-elle concourir, ce qui arriverait certainement, avec l'accroissement de la production intérieure, serait à peine en rapport avec l'étendue de nos besoins. Avec un droit uniforme de 9 francs, il ne faut pas douter qu'elle augmenterait à la fois pour les deux sortes de fers, mais surtout pour les fers traités à la houille : la recette de la douane s'élèverait alors sans peine à 3,000,000 de francs.

L'importation augmenterait également pour les rails, bien que cela pût dépendre, en ce cas, de l'activité que l'on apporterait à la construction des chemins de fer. Il ne faudrait pas s'étonner que de 303,719 fr., chiffre de 1845, elle s'élevât promptement à 2 millions; mais elle pourrait demeurer aussi fort au-dessous de ce chiffre. Nous ne porterons donc en compte, pour cet article spécial, que la modeste somme de 500,000 francs.

Sur les produits immédiatement dérivés du fer, le fil de fer, la tôle et le fer-blanc, aussi bien que sur l'acier avec ses dérivés, l'exagération du tarif est poussée jusqu'au délire. Tôle, droit principal, 40 francs les 100 kil.; fil de fr., 60 fr.; cordes métalliques, 70 fr.; acier en barres, naturel et de cémentation, 60 fr.; acier fondu, 120 fr.; en tôle de toute

espèce, 80 fr.; filé de toute espèce, 100 fr. (1). Aussi l'importation de ces divers articles est-elle excessivement faible et la recette presque nulle. Voici comment nous croirions devoir rectifier cette échelle de droits, en ménageant autant qu'il est nécessaire les intérêts existans. Pour les articles en fer : sur la tôle, 20 fr. au lieu de 40; sur le fer-blanc, 35 au lieu de 70; sur le fil de fer, 30 au lieu de 60; sur les cordes métalliques, 35 au lieu de 70 : ce serait partout une réduction de moitié. Pour l'acier et ses dérivés, il faudrait immédiatement des réductions plus fortes, tant à cause de la haute utilité de ce produit que parce qu'il manque réellement en France, et que son absence ou sa cherté se fait cruellement sentir dans tous les travaux industriels. Sur l'acier en barres, naturel et de cémentation, 20 fr. au lieu de 60; acier fondu, 40 fr. au lieu de 120; en tôle de toute espèce, 30 fr. au lieu de 80; filé de toute espèce, 35 fr. au lieu de 100. Certes, une telle échelle de droits laisserait une marge suffisante aux producteurs indigènes; elle leur serait même plutôt favorable que nuisible, surtout pour ceux qui fabriquent la tôle et le filé; en même temps l'industrie française en recevrait un grand soulagement. Dans cette combinaison, la recette de la douane sur ces divers articles, qui ne s'est élevée, en 1847, qu'à 606,143 francs, s'élèverait sans peine au double, c'est-à-dire à environ 1,200,000 fr. En laissant donc de côté le minerai de fer, la limaille et le mâchefer, que nous exemptons de tout droit, et en négligeant la ferraille et la mitraille, dont l'importation n'est actuellement permise qu'au moyen d'autorisations spéciales, nous obtenons sur les seuls articles fonte, fer et acier, les recettes suivantes :

Fonte.	3,000,000 fr.
Fer et ses dérivés.	3,000 000
Acier et ses dérivés.	1,200,000
Total.	7,200,000 fr.

résultat déjà supérieur à celui que la douane obtient aujourd'hui sur tout l'ensemble du chapitre des métaux.

Il n'y a guère moins à faire par rapport au cuivre, bien que la recette ne doive jamais s'élever en définitive aussi haut. Sur le cuivre brut, c'est-à-dire sur le cuivre pur, de première fusion, en masses, barres, plaques ou en objets détruits, le droit actuel paraît très faible, puisqu'il n'est que de 10 cent. les 100 kilogrammes; mais la loi y met cette condition, que ce produit sera apporté des *pays hors d'Europe* par navires français. S'il vient par les mêmes navires des pays d'Europe, le droit s'élève aussitôt à 2 fr., à 3 fr. dans tous les cas par navires

(1) La loi du 9 juin 1845 a légèrement modifié le tarif sur les aciers, mais elle en a maintenu les bases. Nous tenons compte ici de ces modifications.

étrangers. C'est une de ces combinaisons soi-disant ingénieuses dont le législateur s'avise pour favoriser notre marine en lui fournissant l'occasion des longs voyages. Malheureusement c'est dans les pays d'Europe que le cuivre abonde, ou, s'il se trouve en grandes quantités dans quelques pays lointains, comme, par exemple, au Chili et au Pérou, c'est à l'état de minerai, que la législation actuelle sur les houilles et sur les cokes ne nous permet guère d'utiliser dans nos ports. Que penser dès-lors d'une telle combinaison? Elle a paru si heureuse pourtant, que la loi du 9 juin 1845 l'a étendue aux cuivres de première fusion alliés de zinc ou d'étain, produits sur lesquels le tarif antérieur n'avait établi qu'une différence de 1 fr. à 2 fr., selon les provenances, quand ils étaient importés par navires français. Est-il rien de plus extraordinaire que cette persévérance aveugle dans une politique fausse, déjà si hautement condamnée par ses résultats? On prétend favoriser notre marine en la forçant, par des différences exagérées de droits, à aller chercher dans les pays lointains des produits qui n'y sont pas ou qu'on n'y trouve qu'en médiocre quantité et à des conditions onéreuses, et en même temps on l'empêche de rapporter de ces pays les produits qui s'y trouvent et qui ne se trouvent que là. L'expérience montre, au reste, comment ces ingénieux procédés conduisent au but qu'on se propose.

Il y a pourtant une observation à faire sur ce sujet. Depuis un certain nombre d'années, c'est l'Angleterre qui est en possession de fournir à l'Europe la plus grande partie du cuivre de première fusion qui s'y consomme. Elle a dû cet avantage non-seulement à l'abondance de ses mines de cuivre et de ses houilles, mais encore et surtout aux facilités dont elle a joui par rapport à l'importation et à la mise en œuvre du minerai étranger. En vertu d'une loi adoptée en 1826 ou en 1827, il fut permis d'importer dans ce pays le minerai étranger par toutes sortes de navires et en franchise de droits, pour y être fondu en entrepôt, à charge de réexportation. Sous l'empire de cette loi, l'industrie qui s'applique à la fusion du minerai de cuivre acquit une grande importance en Angleterre, et les entrepôts anglais devinrent les centres d'approvisionnement de la plus grande partie de l'Europe. Cependant cette faculté de fondre le minerai de cuivre en entrepôt a été retirée en 1842. Tous les minerais étrangers ont été soumis dès-lors à l'application des droits, et, comme par cela même ils tombaient sous le coup de la loi de navigation, il n'a plus été permis de les importer, des pays hors d'Europe, que par navires anglais. Avec ce double désavantage, l'industrie de la fusion du cuivre n'a pu se soutenir dans son ancienne splendeur. Elle décline depuis 1842 et tend visiblement à se transplanter ailleurs. Déjà quelques établissemens se sont formés sur le littoral des États-Unis et dans les villes anséatiques. Il y a plus : les principaux

pays de provenance, le Chili et le Pérou, qui autrefois se contentaient d'extraire le minerai de cuivre et de l'expédier en Angleterre, entreprennent aujourd'hui de le fondre eux-mêmes, malgré le désavantage frappant de leur situation. C'est grace à cette circonstance que la France a pu tirer de ces deux pays, en 1846, environ 1,100,000 kil. de cuivre de première fusion; ce qui est encore bien peu de chose, toutefois, eu égard à ses besoins, puisque son importation totale s'est élevée, dans la même année, à environ 8,000,000 kil. Si les choses étaient demeurées dans leur ancien état, malgré les droits différentiels, c'est de l'Europe seule, et particulièrement de l'Angleterre, que nous aurions reçu la presque totalité de notre approvisionnement en cuivre. Et combien n'en a-t-il pas coûté au trésor, même dans l'état présent des choses, pour que la marine allât chercher au loin cette faible quantité qui nous était offerte à de bien meilleures conditions si près de nous (1)!

Si l'Angleterre devait persévérer, contre ses intérêts manifestes, dans la politique illibérale qu'elle a adoptée en 1842, et achever de ruiner chez elle l'industrie de la fonte du minerai de cuivre, nul doute que la France ne pût aspirer à en recueillir les débris. Elle est pour cela aussi avantageusement située qu'aucun autre pays de l'Europe; mais il faudrait au moins qu'elle reçût en franchise, en même temps que le minerai de cuivre, le combustible nécessaire pour le mettre en œuvre. Il semble que les auteurs de la loi actuelle, qui date de 1836, se soient proposé un résultat semblable, en permettant que le minerai de cuivre fût importé de tous pays au faible droit de 10 centimes par quintal métrique, et en supprimant dans ce cas, par une exception assez rare, la surtaxe sur les navires étrangers. Malheureusement ils n'ont su faire les choses qu'à demi, car, en adoptant un régime assez libéral par rapport à la matière première, ils ont maintenu des droits excessifs sur le combustible, dont notre littoral est dépourvu. Dès-lors, l'industrie des

(1) Ces 1,100,000 kil. de cuivre de première fusion tirés du Chili et du Pérou constituent à peu près le chargement de deux navires d'un passable tonnage, en supposant toutefois qu'on ait pu former avec cette sorte de marchandise des cargaisons complètes, ce qui est difficile. Dans cette hypothèse, voici ce qu'aura coûté au trésor public le voyage de ces deux navires pour le retour seulement. Importés d'Europe par navires français, les 1,100,000 kil. de cuivre de première fusion auraient payé, à raison de 2 fr. les 100 kil., et 2 fr. 20 cent. avec le décime, 24,200 francs. Importés du Chili et du Pérou, ils n'ont payé, à raison de 11 centimes les 100 kil., décime compris, que 1,210 francs; — différence, 22,990 francs. L'état a donc fait en réalité un sacrifice de 22,990 francs pour faire faire à deux navires un long voyage dans l'Amérique du Sud, au lieu d'un voyage court en Europe, et il faut bien remarquer que le commerce n'a profité en rien de cette différence, car il a payé les cuivres tirés du Chili et du Pérou tout aussi chèrement que ceux qui nous viennent de l'Angleterre, de la Russie ou des villes anséatiques. On peut juger, par cet exemple, combien il en coûte à l'état pour maintenir la marine dans sa misérable position actuelle, et combien il lui en coûterait surtout pour la mettre dans une position respectable en persévérant dans les mêmes voies.

fondeurs eût-elle été entièrement exilée de l'Angleterre, elle se serait transplantée partout ailleurs plutôt qu'en France. Aussi, quoique notre importation en minerai se soit graduellement accrue depuis 1842, elle ne s'est encore élevée, en 1846, qu'à 1,100,000 kilogrammes. C'est dire assez que l'industrie des fondeurs ne fait guère que poindre en France, tandis qu'elle aurait pu avoir dès à présent une grande importance, si on avait adopté un régime plus libéral. Au reste, l'Angleterre commence à comprendre la faute qu'elle a faite en 1842, et il est probable qu'elle la réparera bientôt. Soit qu'elle rétablisse purement et simplement le régime antérieur à cette époque, soit qu'elle en adopte un autre encore plus large et mieux en harmonie avec ses nouvelles idées, elle ne tardera pas à recouvrer ce qu'elle a perdu. Quoi qu'il arrive, ce que la France aura de mieux à faire sera toujours de recevoir le cuivre des pays qui le fournissent avec le plus d'abondance et au meilleur prix. Se raidir, comme elle le fait, contre le cours naturel des choses, c'est se condamner à de très grands sacrifices pour obtenir de très médiocres résultats.

Malgré la nouvelle confirmation qui a été donnée, en 1845, à ce faux principe des droits différentiels en faveur de la navigation lointaine, nous établirions donc sur les cuivres un droit uniforme, sans distinction de provenances, comme étant à la fois le plus favorable au commerce et le plus productif pour le trésor public. Ce droit, nous le fixerions, sur le cuivre de première fusion, soit pur, soit allié de zinc et d'étain, au chiffre le plus élevé du tarif actuel, 2 francs les 100 kilogrammes par navires français, car ce dernier chiffre même est modéré, si on le compare à ceux qui s'appliquent aux fers. Alors la recette, qui n'a été en 1845 que de 211,304 fr., s'élèverait tout au moins à 300,000 fr.

Si le droit actuel, même le plus fort, est encore assez modéré en ce qui concerne le cuivre de première fusion, il n'en est pas de même aussitôt que cette matière a reçu un commencement de main-d'œuvre. Ainsi le cuivre pur laminé, en barres ou en planches, ne paie pas moins de 50 fr. les 100 kilogrammes par navires français et 55 fr. par navires étrangers. Battu, le même métal paie 80 et 86 fr. 50 cent.; filé, selon qu'il est teint ou non teint, il est soumis à des droits de 100 fr. et 107 fr. 50 c., ou de 286 et 302 fr. 50 c. Même exagération pour les cuivres alliés de zinc et d'étain. Il résulte de là, en faveur du petit nombre d'industriels qui laminent ou battent le cuivre, particulièrement pour l'usage de la marine, des priviléges dont ils abusent. Ils rançonnent les armateurs, et de plus, dans un grand nombre de localités, les produits, au lieu de s'améliorer, se détériorent de jour en jour : on ne s'en aperçoit que trop dans le doublage de nos navires. C'est une autre conséquence fort naturelle de l'exagération des droits sur les cuivres ouvrés, que l'importation en est presque nulle : le

trésor en souffre donc aussi bien que le commerce. Afin de mettre les droits sur ces produits ouvrés un peu mieux en rapport avec ceux qui frappent les matières brutes, nous les fixerions, sur les cuivres purs laminés, à 10 francs au lieu de 50, et sur les autres produits en proportion. Il va sans dire que nous remplacerions la prohibition qui frappe le cuivre allié de zinc, lorsqu'il est filé ou poli, par un droit gradué sur tous les autres. A ces conditions, ces divers produits, au lieu d'offrir comme aujourd'hui des recettes ridicules, qui vont à 47 fr., 39 fr., 3 fr. et quelquefois même à 0, et qui ne s'élèvent pas toutes ensemble à plus de 95,863 francs, en y comprenant même la recette plus considérable obtenue sur le cuivre doré, tous ces produits, disons-nous, donneraient sans peine au trésor 300,000 francs par an.

Ce que nous venons de dire à propos du cuivre s'applique avec la même force à l'étain, sur lequel, par des rectifications semblables du tarif, on élèverait la recette de la douane de 47,373 fr., chiffre de 1845, à 100,000 fr. pour le moins. Cela s'applique également au zinc, où l'on remarque aussi dans l'échelle des droits, quand on passe du produit brut au produit ouvré, des différences à peine croyables : 10 cent. à 50 fr. Pour le plomb, la différence est moins outrée; elle n'est que de 5 à 24 fr. les 100 kilogrammes : aussi y a-t-il eu au moins une faible recette de 87 francs sur le plomb battu ou laminé; mais cette différence est encore beaucoup trop forte. Le droit de 24 fr. serait réduit à 10, et le revenu s'élèverait. Sans entrer à cet égard dans de plus longs détails, nous dirons que ces observations s'appliquent de même, avec plus ou moins de justesse, aux autres métaux, tels que bismuth, nickel, antimoine, cobalt, en ce sens du moins que l'assiette des droits est partout fort inégale, et qu'en réglant mieux l'échelle du tarif, on en augmenterait sensiblement le produit. La recette sur ces articles s'élèverait alors, y compris les droits perçus sur le plomb brut, de 1,276,306 fr., chiffre de 1845, à plus de 2,000,000.

Voici donc les divers résultats que nous obtiendrions sur le chapitre des métaux :

Fonte..	3,000,000 fr.
Fer et ses dérivés..	3,000,000
Acier et ses dérivés.	1,200,000
Cuivre de première fusion, pur ou allié.	300,000
Cuivres ouvrés.	300,000
Plomb et autres métaux, bruts et ouvrés. . . .	2,000,000
TOTAL.	9,800,000 fr.

Ce résultat est fort supérieur, comme on le voit, à la recette actuelle, quoique nous l'ayons plutôt amoindri qu'exagéré. Ainsi, malgré la suppression totale du chapitre précédent, relatif aux pierres, terres et

combustibles minéraux; malgré la radiation de plusieurs articles dans le chapitre actuel des métaux, et la modération de droits que nous avons admise sur presque tous les autres, nous trouvons encore, pour l'ensemble de la section des matières minérales, un chiffre qui excède les trois quarts de la recette actuelle; c'est 9,800,000 francs au lieu de 13,012,643. Après tant d'améliorations introduites, la perte pour le trésor n'est en somme que de 3,212,643 francs sur cette section.

Ici se termine, du reste, la série des sacrifices que l'état aurait à s'imposer. A partir de ce moment, nous n'aurons plus, au moins sur l'ensemble de chaque chapitre, que des augmentations de recettes à constater. Voyons donc à quelle somme totale les sacrifices précédens s'élèvent :

1re section,	matières animales.	4,200,000 fr.
2e ——	végétales.	10,441,240
3e ——	minérales.	3,212,643
	TOTAL.	17,853,883 fr.

Voilà donc le chiffre total des diminutions de recettes que l'état aurait à subir après tant de réductions et tant de suppressions de droits. Et moyennant ce sacrifice, plus apparent que réel, quels immenses bienfaits répandus sur le pays! La perte pour le trésor public dût-elle être absolue et définitive, il ne faudrait pas hésiter à l'accepter en considération des résultats. Il s'en faut bien pourtant qu'il en soit ainsi. Dans la partie du tarif qui nous reste à examiner, nous allons voir arriver une à une d'abondantes compensations. Déjà, sur les *fabrications*, qui forment la dernière section du tarif, nous verrons les recettes grossir de manière à couvrir à peu près le déficit précédent, et cela par la simple conversion des droits prohibitifs ou des prohibitions absolues en droits modérés, sans que d'ailleurs aucune industrie existante soit mise un seul instant en péril; mais c'est surtout sur les denrées coloniales, dont nous avons fait une section à part, que les augmentations de recettes seront considérables. C'est là que nous trouverons pour le trésor public, aussi bien que pour notre marine marchande, des résultats aussi brillans qu'inattendus : il y a de ce côté, s'il est permis de le dire, tout un monde nouveau à conquérir. C'est ce que nous tâcherons de mettre en évidence dans la troisième et dernière partie de ce travail.

CHARLES COQUELIN.

LE

SALON DE 1848.

La Sculpture, les Pastels, les Dessins.

Émeric David, dans ses recherches sur l'art de la statuaire, indique un certain nombre de règles principales, puisées dans la nature, que les artistes grecs auraient suivies, et auxquelles ils auraient dû l'excellence de leurs ouvrages. Ces règles sont relatives à l'accord des proportions ou à la *symétrie;* à notre avis, elles sont trop absolues et trop exclusives. Rigoureusement observées, elles arriveraient à faire de la statuaire une science plutôt qu'un art, et enlèveraient à l'artiste toute spontanéité et toute invention. Nous craignons que l'application de ces principes, faite sans réserve vers 1800, n'ait été la cause principale de la froideur et de l'insipidité de la plupart des productions des statuaires les plus en vogue durant le premier tiers du siècle. Celle de ces règles, par exemple, qui astreint l'artiste à augmenter l'étendue réelle des parties principales en donnant à la forme autant de développement que la nature le permet, a entraîné tel artiste en vogue à une exagération des courbes qui conduit à l'abolition du caractère et de l'accent. Cette rondeur de la forme qu'on reproche à la plupart des statuaires de la période impériale et même à Canova, le prince de la sculpture, dont la renommée a un peu décliné, ne provient que de l'application par trop rigoureuse de cette règle du développement. Les grands statuaires grecs, à commencer par Phidias, n'obéirent à aucune loi de cette espèce. La forme, dans leurs ouvrages, est plutôt accusée carrément et

par méplats que dans le sens du développement extrême de la courbe; le muscle est profondément inscrit; la sommité de l'os nettement indiquée, et jamais, aux attaches, le tendon n'est ni dissimulé ni complétement enlevé, comme chez les sculpteurs de la forme ronde et développée.

Cette absence de mouvement et cette froideur de l'attitude qui n'ont rien de commun avec le *style*, cet empâtement et cette rondeur de la forme qui ne servent trop souvent qu'à l'effacer et à la dissimuler, la plupart des défauts, en un mot, qu'on peut reprocher à la statuaire du commencement du siècle, furent le résultat d'une sorte de réaction systématique contre les traditions du XVIIIe siècle. L'école de l'antique mettait une sorte de puérile affectation à éviter tout contour, toute forme, toute attitude accentuée qui pussent rappeler les statuaires du siècle précédent, qu'elle ne regardait que comme des élèves dégénérés de Michel-Ange ou du Bernin. Ce dernier, il est vrai, régnait dans toute sa gloire lorsque le grand Colbert avait établi l'Académie de France à Rome, en 1663. Son influence s'était fait aussitôt sentir parmi les jeunes statuaires français. La vivacité particulière à notre nation n'était guère propre à tempérer cette fougue excessive qu'on reprochait au maître italien; elle garantit toutefois nos statuaires d'une imitation trop servile. Même dans leurs écarts, ils conservèrent quelque chose de cette clarté et de ce naturel propres au génie français. Il y a plus : quelques-uns de ces artistes, si décriés il y a trente ans, exploitèrent avec un succès réel cette veine nationale indiquée par Puget en dépit de Girardon. Bouchardon, Coustou, Pigalle, Allegrain, Houdon, furent certainement plutôt Français qu'Italiens. Ils cherchèrent un style particulier, un genre de beauté propre à la nation, et si leurs tentatives ne furent pas toujours heureuses, si le beau leur échappa, s'ils ne le remplacèrent qu'imparfaitement par cette grace conventionnelle, par ce genre de beauté un peu factice qui réside surtout dans l'expression vive et gracieuse, dans l'intelligente mobilité des traits, du moins furent-ils originaux et nationaux. Il est certes fâcheux qu'au lieu de retourner directement et absolument à l'antique, sans tenir aucun compte des efforts que ses devanciers venaient de tenter, et en haine même de ces efforts, la génération qui suivit n'ait pas persisté dans le sens national. Les traditions du XVIIIe siècle modifiées par l'étude naïve de la nature, l'inspiration intelligente de l'antique, eussent produit des résultats supérieurs à ceux que l'école néo-grecque nous a laissés.

Nous ne sommes pas de ceux qui répudient aveuglément tout le passé et qui ne rendent hommage qu'aux gloires contemporaines. Si nous désapprouvons le système qui présida aux travaux de la statuaire de la période impériale, nous reconnaissons toutefois que quelques hommes surent, en dépit de ce système, garder une sorte de personnalité et prendre dans l'art un rang que la postérité leur conservera. Indépendamment de Canova et de Thorwaldsen, dont la gloire est eu-

ropéenne, nous pourrions citer les noms des Chaudet, des Dupaty et des Bosio parmi ceux que l'historien de l'art ne doit pas rayer d'un trait de plume. Cortot, qui continua la tradition académique en *l'humanisant* quelque peu, et qui, dans telles de ses œuvres, sut atteindre à une majesté sans emphase, toute différente de la majesté napoléonienne, toujours un peu théâtrale, marque la transition de l'école de l'antique pur à l'école contemporaine. M. Simart, que l'on a signalé comme le continuateur de Cortot et de l'école dont ce statuaire éminent fut le dernier représentant, nous semble plutôt avoir ouvert dans son art une voie analogue à celle que M. Ingres a suivie dans le sien, mais avec plus de rigueur et moins de caprice. M. Ingres se dérobe volontiers à cette ligne inflexible que M. Simart suit obstinément. Cependant M. Simart, comme M. Ingres, puise largement dans la nature trop long-temps dédaignée, et c'est à ce commerce de tous les instans qu'il doit ces qualités toutes humaines, ce sentiment exquis de la forme et du dessin, qui le distinguent entre tous. Sa statue de la *Philosophie,* placée aujourd'hui dans la bibliothèque de l'ancienne chambre des pairs, est à la fois un des plus savans et des plus séduisans ouvrages que nous connaissions. En comparant cette figure avec la *Stratonice* de M. Ingres, on s'assurera tout d'abord que les analogies que nous signalions entre ces deux talens ne sont nullement imaginaires.

M. David d'Angers, qui étudiait à Rome en même temps que M. Cortot, a tenté dans l'art de la statuaire une révolution analogue à celle que Géricault, son contemporain, a opérée dans l'art de la peinture. Sans briser toutefois, comme ce grand peintre, avec la tradition académique, dont la statuaire ne peut absolument se dégager, M. David d'Angers est retourné résolûment à la nature et a su s'élever en même temps, dans l'interprétation de l'art antique, à une énergie, à une vérité que n'avait su atteindre aucun des sculpteurs de l'époque précédente. L'étude des grands modèles de l'art grec du temps de Phidias et l'horreur de ces formes rondes et conventionnelles si à la mode vers 1820 dominent jusque dans les moindres compositions de l'auteur du *Philopœmen;* mais peut-être, entraîné par une opposition systématique, tombe-t-il à son tour dans ces défauts qu'on pourrait appeler *réactionnaires;* peut-être accuse-t-il la forme trop carrément et donne-t-il même à ses meilleurs ouvrages quelque chose d'anguleux et de contraint que les chefs-d'œuvre de l'antiquité ne nous présentent qu'aux époques archaïques. Ce système aurait pour extrêmes conséquences l'abolition complète de la grace et de la beauté. Toujours est-il que M. David d'Angers est un statuaire hors ligne et que son influence sur l'école aura été immense. Il a le premier fait sortir la sculpture du XIXe siècle des boudoirs et l'a fait descendre sur la place publique. Il a ouvert la voie où l'ont suivi tant d'artistes de talent, originaux chacun dans son genre.

M. Pradier, talent plus souple, plus gracieux, mais moins élevé que

M. David, a combiné, comme lui, le naturalisme avec le style, et s'est formé une sorte d'idéal moins héroïque, mais peut-être plus conforme à l'esprit et au goût français. Dans ses compositions les plus importantes, on retrouve quelque chose de la souplesse et du mouvement des statuaires du XVIIIe siècle, mais avec plus de respect pour la forme, plus d'étude du détail précis, en un mot avec une compréhension de la nature moins arbitraire et moins factice. Toujours est-il que M. Pradier continue la tradition française avec les modifications que le temps et d'autres modes ont dû apporter dans les habitudes et les mœurs de la nation, et, faut-il le dire? jusque dans la conformation de l'espèce. Ses nombreuses statues de femmes sont le type le plus exact, sinon le plus distingué, de la beauté française au XIXe siècle, beauté svelte, un peu chétive, et qui réside moins dans l'extrême pureté de la forme que dans sa souplesse et son élégance, dans la grande régularité des traits de la face que dans l'expression gracieuse et mobile.

La *Nyssia* de M. Pradier, la *Clytie* de M. Lescorné, *la Rêverie* de M. Jouffroy et la *Haïdée* de M. Husson sont autant de prétextes choisis par ces artistes pour nous représenter des jeunes filles ou de belles femmes nues; mais, pour plaire, cette représentation exige une rare perfection que nous regrettons de ne pas rencontrer dans la plupart de ces ouvrages. Cependant, si la perfection est le fruit de l'étude et des connaissances accumulées durant des siècles, *labor mundi*, nul ne peut se trouver plus à même d'y atteindre que ces artistes, les derniers venus, et auxquels tant de chefs-d'œuvre ont pu servir de modèles. Cela indiquerait suffisamment que la perfection ne s'acquiert pas uniquement au moyen de la connaissance et de l'imitation de ce que les maîtres de l'art ont produit, mais par une vue particulière de la nature, à l'aide de cette influence secrète qui fait le grand artiste comme elle fait le grand poète, peut-être aussi par une éducation de l'œil qui, de nos jours, rencontre des obstacles de plus d'une nature, tels que le peu d'occasions de voir le nu, d'étudier la forme, de se pénétrer des belles proportions. Lysippe demandait à Eupompe : Quel maître dois-je imiter? — La nature, lui répondait Eupompe. La beauté des statues grecques, l'admirable pureté de la forme, la grace de l'attitude, la vérité du mouvement, l'excellence, en un mot, reposent donc dans une imitation intelligente de la nature, dont le principe doit plutôt s'appeler le vrai idéal que le beau idéal, car le beau ne peut exister sans le vrai. Nos mœurs et nos habitudes sociales ne nous permettent que bien difficilement d'arriver à la connaissance de ce vrai idéal auquel les grands artistes de l'antiquité ont souvent atteint. Aussi la perfectibilité indéfinie n'existe-t-elle pas pour l'art, et notre époque d'excessive civilisation ne refera-t-elle jamais ni l'Apollon, ni les Vénus de Médicis ou de Milo.

Ces considérations nous engageraient à applaudir plutôt aux essais tentés dans le sens de MM. Pradier et Clesinger, qui cherchent le nouveau, cette sorte de vrai idéal moderne dont nous parlions tout à l'heure, qu'à la persévérance classique de MM. Lescorné, Husson et Jouffroy, qui sont encore en quête de ce beau antique par excellence, qu'aucun artiste contemporain n'a pu rencontrer, et, il faut le dire, à côté duquel les grands artistes modernes se sont tous développés; car ils n'eussent pas été grands, s'ils n'eussent été nouveaux.

La *Nyssia* de M. Pradier n'est autre que la femme du roi Candaule, dont, à commencer par Hérodote, l'histoire nous a été si souvent contée, mais jamais plus ingénieusement que par M. Théophile Gautier. C'est du récit de ce dernier que M. Pradier s'est inspiré. « Il faut que tu contemples Nyssia dans l'éclat radieux de sa blancheur étincelante, sans ombre importune, sans draperie jalouse, telle que la nature l'a modelée de ses mains dans un moment d'inspiration qui ne reviendra plus. Ce soir, je te cacherai dans un coin de l'appartement nuptial... Tu la verras! » La statue de M. Pradier est la traduction, la mise en scène de ces paroles que le bon roi adresse à son favori. Nyssia est absolument nue, et, comme ses bras sont relevés par-dessus la tête pour rattacher sa longue chevelure, nul obstacle ne vient s'interposer entre ses charmes offerts sans voile à l'œil du spectateur. Il est fâcheux que ses formes n'aient pas toute la perfection que l'enthousiasme imprudent du roi Candaule devait faire supposer. La *Nyssia* de M. Pradier a la taille svelte et légère, la mine coquette et éveillée, et l'œil lutin de nos filles de l'Occident. L'artiste a négligé de donner à ses membres les contours arrondis et le riche embonpoint, à ses traits la parfaite régularité, à son œil la forme amygdaloïde et relevée de l'angle externe, en un mot tous les attributs caractéristiques de la beauté orientale. Nous soupçonnerions volontiers M. Pradier de n'avoir baptisé sa Nyssia que long-temps après sa naissance et au moment de la lancer dans le monde. M. Pradier aura rencontré un gracieux modèle d'après lequel il aura façonné un beau bloc de marbre pentélique avec l'admirable facilité et le talent qui le distinguent; puis, une fois le bloc métamorphosé en femme, il lui aura dit : Tu seras Nyssia. Nous doutons, du reste, que la *Nyssia* de M. Pradier soit sa fille de prédilection. Quelques négligences dans le torse, surtout dans la partie antérieure, trahissent un trop prompt abandon de la part du père. Le sein est pauvre et peu séduisant, comparé surtout aux admirables formes de la *Bacchante* de M. Clesinger. La triple ligne que présentent les muscles de l'abdomen tiraillés par les bras relevés sur la tête est d'un effet qui peut être naturel, mais aussi fort déplaisant. Quant à l'abondante chevelure de Nyssia, qui tombe en arrière de ses épaules

Plus longue qu'un manteau de roi,

elle doit à son abondance même, que le marbre ne peut qu'imparfaitement reproduire au moyen de masses informes, un aspect des moins agréables. Ajoutons que le marbre pentélique, dans sa nouveauté, est peu favorable à la reproduction si délicate des formes nues d'une belle femme; quand l'exécution est récente encore et que le temps n'a pas éteint le *miroitage* de ses innombrables paillettes, leurs facettes nuisent à la finesse du modelé et à la suavité du contour : vues de près, les chairs paraissent comme *grêlées;* mais ici ce n'est pas le sculpteur, c'est la matière qu'il faut accuser. Au total, on reconnaît le maître dans l'œuvre de M. Pradier; pourtant son inspiration a été souvent plus heureuse et son exécution plus parfaite.

La facilité qui distingue avant tout les ouvrages de M. Pradier ne se rencontre pas au même degré dans la *Clytie* de M. Lescorné. Cette œuvre révèle néanmoins de sérieux efforts et n'est pas sans mérite. L'attitude de l'amante délaissée d'Apollon est excellente; le mouvement du torse et l'agencement des bras indiquent suffisamment l'action. Toute la partie supérieure du corps semble accompagner le mouvement de l'astre sur lequel les yeux sont fixés, et cela sans tomber dans l'exagération et le style contourné. La tête est un peu faible d'expression, les traits du visage sont communs; nous aurions voulu que la nymphe fût plus belle. Le ventre, cet écueil de l'art de la statuaire, contre lequel tout le talent du sculpteur vient souvent échouer, est lourd, pendant, sans grace. C'est la nature sans doute, mais la nature vulgaire, fatiguée, vieillie. Les muscles n'ont plus l'élasticité nécessaire pour maintenir les intestins, et l'abdomen tombe. On sent trop que le modèle qui a posé pour la *Clytie* mange, boit et digère. Les jambes sont traitées avec talent, la gauche surtout est excellente. Le défaut des œuvres de ce genre, défaut qu'on rencontre dans *la Rêverie* de M. Jouffroy, dans l'*Haïdée* de M. Husson, c'est l'absence d'un caractère bien tranché. On désirerait quelque chose de plus personnel et de moins banal, soit dans la pensée, soit dans la forme, soit dans le faire. L'œuvre est exécutée avec conscience et talent; on la dirait irréprochable, et cependant ni le goût ni l'esprit ne sont satisfaits. Pourquoi? Parce que l'originalité est absente. Il y a néanmoins une intention assez heureusement rendue dans la tête de *la Rêverie* de M. Jouffroy. Cette tête exprime bien le recueillement, mais la statue ne pouvait-elle pas s'appeler tout aussi bien *la Méditation* que *la Rêverie,* et cela d'autant mieux que l'attitude ne nous paraît pas indiquer d'une façon suffisante l'espèce de complète prostration où tombe le corps quand la tête l'oublie pour se perdre dans les domaines de la pensée? Ces idées métaphysiques et toutes modernes ne sont pas, à notre avis, du ressort de la statuaire, plus propre à exprimer une action positive, une pensée nettement caractérisée, qu'à traduire des abstractions ou des nuances

de sensations. *La Rêverie* de M. Jouffroy n'est peut-être pas la rêverie. C'est une étude de femme nue d'une exécution savante, et c'est le cas de rappeler ce mot de Diderot à Caffieri : « Vous n'avez pas fait ce que vous vouliez faire; mais n'importe! ce que vous avez fait est précieux! »

Les mêmes observations peuvent s'appliquer à l'*Haïdée* de M. Husson. « Si jeune et si belle, Haïdée était d'une adorable ignorance; comme une jeune colombe, elle volait vers son jeune ami. » La statue de M. Husson semble une traduction très libre des vers de lord Byron. Haïdée est jeune, elle est belle; mais est-il rien chez elle qui indique une *adorable ignorance?* et comment cela peut-il se traduire en statuaire sans tomber dans l'afféterie ou la niaiserie? La cambrure des reins, la souplesse de la taille et la délicatesse des extrémités inférieures expriment plus heureusement l'idée de légèreté, bien que la jeune fille soit au repos.

Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.

M. Clesinger nous a donné cette année une sorte de répétition de sa figure de *Femme couchée,* qui avait obtenu un si grand succès au Salon de l'an dernier. Cette fois c'est une *Bacchante* qu'il a représentée. Une magnifique femme nue, dont le visage et l'attitude respirent l'ivresse et la volupté, se roule sur un monceau de grappes qu'elle écrase avec le dos. Cette figure semble animée du souffle de la vie; l'art a rarement atteint à une réalité si saisissante, et cela sans rien sacrifier d'un certain idéal sans lequel l'art n'existe pas. Le marbre est élastique et palpite comme la chair. Les belles épaules! l'admirable poitrine! comme ce sein détaché à la Michel-Ange est riche et puissant! comme ces chairs sont à la fois mobiles et résistantes! On voit la vie onduler sous cette peau souple et vivante. Tout ce buste offre la plus merveilleuse imitation de la nature, et cependant ce n'est pas la copie littérale du modèle; c'est la nature choisie, idéalisée, la nature prise sur le fait avec tout son charme, toute sa vérité, avec ces détails précieux et sans nombre, cette simplicité de mouvement, cette largeur de modelé, cette parfaite connaissance du dessous de la peau, cette puissance de jet, qui n'appartiennent qu'à certaines natures heureusement douées.

M. Clesinger est assurément un artiste entreprenant, qui ne recule devant aucun obstacle, qui ne reconnaît aucune impossibilité. Représenter une belle femme ivre à la fois de vin et d'amour, c'était un thème dont les difficultés eussent pu déjà arrêter un esprit moins intrépide; mais la jeter sur un lit de raisins qu'elle foule énergiquement avec ses épaules et ses reins, et dans lequel l'arrière de sa tête est comme enseveli, c'était une entreprise pleine d'audace et dont M. Clesinger s'est très habilement tiré. Rien de ridicule, rien de vulgaire, rien de repoussant dans la manière dont il a conçu son sujet. C'est la strophe

du dithyrambe antique dans laquelle le poète nous représente la ménade échevelée, pleine à la fois de Vénus et de son dieu, et se livrant à de convulsives fureurs. L'attitude n'a rien, dans son voluptueux abandon, d'indécent ou de forcé; c'est la souplesse et le jet hardi des sculpteurs du dernier siècle, combinés avec la grace académique de Canova, avec le naturalisme de M. Pradier.

La statue exposée l'an dernier par M. Clesinger avait causé parmi les artistes, qu'ils fussent ou non de l'Académie, une rumeur que sa *Bacchante* n'est pas propre à faire cesser. Les fanatiques de l'antiquité condamnent cette manière violente et dégagée de reproduire la nature dans tout son laisser-aller et sans jeter aucun voile sur ces secrètes vérités que l'antique se plaît à dissimuler sous un certain module uniforme et traditionnel. Les apôtres du style reprochent à la fois à M. Clesinger un naturalisme outré et une certaine tendance à la manière, sans faire entrer en compensation de ses défauts la rare distinction de l'ensemble de ses figures et la savante exécution de quelques-unes de leurs parties. Beaucoup d'autres enfin gourmandent le public de son engouement, et cependant le public est-il si blasé sur les œuvres, sinon complètes, sinon irréprochables, du moins originales, pour avoir le droit de se montrer si dédaigneux? On doit sans doute reprocher à l'artiste certaines incorrections, particulièrement dans l'avant-bras gauche de sa *Bacchante*, qui paraît court en disproportion avec le reste de la figure, et à l'exécution duquel la matière semble avoir manqué; une certaine recherche dans le contraste, peut-être trop accusé, que présentent le linge plissé à l'excès et les chairs trop soyeuses; un abus du mouvement et de la facilité; une tendance vers la ligne flamboyante, surtout dans ses bustes; de la confusion dans les accessoires, tels que les grappes de raisin, qui pourraient être plus heureusement groupées. En revanche, on doit lui savoir un gré infini de son audace, de sa nouveauté, de sa facilité de jet, de son adresse d'exécution, mais surtout de ce qu'il n'est ni Grec ni Italien, de ce qu'il est lui-même.

M. Bonnassieux, qui avait débuté, il y a quelques années, par une charmante statue et par d'excellens bustes dans le goût antique, d'une exécution fine et naïve, a exposé cette année deux statues en marbre d'un caractère très différent. L'une d'elles représente *Jeanne Hachette*, l'autre *la Vierge-mère*. Le talent pur et gracieux de M. Bonnassieux convenait mal à l'énergique représentation de l'héroïne populaire de Beauvais; l'attitude de la combattante est naturelle, mais elle n'indique pas suffisamment l'action. Je vois une jeune fille qui combat, et rien ne m'explique le motif de la lutte. J'ignore si cette jeune fille irritée défend sa vie, sa vertu ou son pays. Les formes de Jeanne Hachette sont aussi trop chétives et trop virginales. Ces femmes fortes qui saisissent la hache ou l'épée, qui cherchent les aventures ou se jettent dans les

combats, les Judith, les Jeanne, ont une tout autre organisation. Leur stature est élevée, leurs membres sont robustes, et les muscles se dessinent avec vigueur sous une peau brune et souple. La moustache de Renaud, ce fin duvet qui croît au menton de l'adolescent, ombrage légèrement leurs lèvres saillantes,

E intempestiva
Molle piuma del mento appena usciva.

Naguère encore j'ai pu voir, toute palpitante de l'animation des combats de février, une de ces créatures singulières qu'une sorte d'instinct batailleur précipite au milieu des insurrections, et qui se dressent sur les barricades, comme la *Liberté* de M. Delacroix. Cette fille étrange n'avait de la femme que le nom. Le cœur d'un soldat battait dans sa poitrine; ses traits étaient masculins; ses gestes, son allure et jusqu'aux sons de sa voix avaient quelque chose de virilement accentué. A voir le baudrier de la giberne et du sabre qui se croisait sur son corsage et le fusil qu'elle portait sur l'épaule, on eût dit un beau conscrit déguisé en femme. Ce mâle enthousiasme manque à la *Jeanne Hachette* de M. Bonnassieux, qui a plus de colère que d'élan. Elle tient un drapeau; mais l'a-t-elle pris ou le défend-elle? Elle n'est ni assez femme ni assez soldat et n'est pas surtout assez fille du peuple. Les chairs et les détails sont traités avec soin, bien qu'avec un peu de sécheresse. C'est une œuvre distinguée, comme tout ce que produit cet artiste, mais à laquelle l'inspiration a fait défaut. Quant à la *Vierge-mère* du même auteur, nous en parlerons tout à l'heure, quand nous nous occuperons des sujets de religion.

La *Sapho*, de M. Dieboldt, est un début. Le travail de l'artiste dénote cependant une certaine expérience, mais il manque de feu, ce qui est fâcheux pour un débutant. Le jugement que l'Institut avait porté sur cette figure, dernier envoi d'un élève de Rome, était à la fois sévère et bienveillant; il se terminait par l'invitation adressée à l'artiste d'achever certaines parties de son œuvre, invitation dont il ne nous paraît pas avoir tenu grand compte. Nous ajouterons à ce jugement une observation physiologique qui nous semble primer toutes les autres : M. Dieboldt a fait Sapho grasse et presque replète, et à notre avis il y a là une sorte de contresens. Quoi! cette lourde et lymphatique personne serait Sapho, la fougueuse Lesbienne? Sapho, sur le roc de Leucade, prête à se sacrifier à sa passion! Sapho que le seul souvenir de son amant faisait défaillir, qui exhalait en cris l'hymne du désespoir et de la volupté! Sapho devait être une autre femme que cela. Je la voudrais ardente comme Vénus, svelte comme Diane, car, chez ces natures passionnées, le feu intérieur consume l'enveloppe. Sa tête s'inclinerait sur sa poitrine, ses bras tomberaient, ses genoux ploieraient, son corps serait penché sur

l'abîme, ses lèvres entr'ouvertes laisseraient échapper un cri : Phaon! Enfin tout ferait comprendre que le mal qui la dévore est sans soulagement, qu'il faut mourir ou guérir. Le buste de *la Villanella* de M. Dieboldt a plus de charme que sa statue. C'est un morceau d'un caractère sévère, mais en même temps vivant et naïf. Le cou est lourd, la chevelure négligée; en général M. Dieboldt ne finit pas assez.

MM. Daumas et Maindron n'en sont pas, eux, à leurs débuts; ce sont deux sculpteurs d'un talent énergique, un peu inculte, et qui a de l'avenir. M. Daumas est supérieur à M. Maindron; il a plus de vigueur dans le style, plus de souplesse et plus de science : il est plus complet. Son modèle de grandeur colossale de la *Victorina* est un des morceaux les plus remarquables de l'exposition. « La Victorina, nous dit M. Daumas, appartenait à une famille puissante de la Gaule. Elle jouissait d'une haute influence, et les historiens racontent qu'elle avait fait élire plusieurs empereurs. Sa présence dans les camps, des largesses faites à propos, et plus encore le respect inspiré par son dévouement, la firent surnommer la *Mère des camps*. A ces causes originelles de son influence, Victorina joignait l'autorité d'une ame ferme et virile, d'un esprit étendu. » M. Daumas a représenté l'héroïne gauloise telle qu'elle dut être en présence de l'armée. La Victorina indique sa puissance par les couronnes impériales qu'elle tient dans sa main. Ce morceau est exécuté avec une rare fermeté. L'attitude, qui rappelle celle du *Scipion*, est pleine de noblesse et d'énergie; le mouvement du corps est excellent, et le jet tout-à-fait magistral. Par le jet, nous entendons cet enchaînement de toutes les parties, cet art de les rattacher à cette ligne centrale qui serpente de la tête aux pieds. Le jet, c'est le sentiment, c'est la vie, c'est l'expression de la sympathie réciproque des membres entre eux. Le jet, c'est ce qui distingue l'artiste de l'ouvrier. Plus le jet est puissant et naturel, plus la soumission des détails et des accessoires à une loi générale est complète, plus l'œuvre gagne en excellence et en originalité. L'étude et la science peuvent faire un homme de talent. L'étude suppose la volonté, la science indique la volonté persévérante, et ce sont choses qui s'acquièrent; mais le jet ne s'acquiert pas, et sans le jet on n'est pas homme de génie. Le jet est une des qualités les plus incontestables du talent de M. Daumas; il imprime à toute sa figure, et même aux draperies largement plissées et qui se déploient sans raideur, un mouvement plein de majesté. Ces draperies sont peut-être un peu abondantes; cependant, comme la Victorina était une matrone d'un âge respectable, nous excuserons M. Daumas de l'avoir si scrupuleusement enveloppée. La physionomie anguleuse et inflexible de la Gauloise a quelque chose des *Parques* de Michel-Ange.

Il y a moins de simplicité et plus d'hésitation chez M. Maindron. Il faut cependant lui savoir gré des efforts qu'il a tentés pour exprimer

avec deux personnages une action qui convenait plutôt à la peinture ou au drame qu'à la sculpture. Sainte Geneviève, patronne de Paris, désarme Attila par ses prières et sauve la ville. La physionomie de l'*Attila* de M. Maindron exprime cette secrète et invincible terreur qui a dû précéder sa fuite; mais l'attitude de la sainte manque de dignité : nous l'aurions voulue plus menaçante ou plus convaincue. La reproduction, par trop scrupuleuse, des détails de l'ajustement de Geneviève et de l'armure du roi des Huns donne aux deux personnages un aspect de réalité qui convient peu à la statuaire épique. Se préoccuper à ce point des accessoires et leur donner cette importance, c'est faire retourner la statuaire à cette époque où elle n'avait pu briser encore sa gothique enveloppe. Le groupe de M. Maindron ne nous rappelle-t-il pas en effet, sur des proportions colossales et avec une science d'exécution supérieure, ces sculptures dont les artistes du XIVe siècle décoraient l'abside des cathédrales? Peignez les chairs, rehaussez de couleurs éclatantes ces détails de vêtemens, et l'analogie sera frappante.

Nous pourrions appliquer les mêmes critiques à *la Vierge-mère* que M. Bonnassieux a exécutée en marbre pour l'église de Feurs. Il y a là une réminiscence du goût gothique par trop prononcée, mais qui néanmoins convient mieux au sujet. La Vierge est embéguinée dans un immense morceau d'étoffe qui l'enveloppe de la tête aux pieds, et que l'artiste a orné sur le bord d'une broderie d'or et d'une grecque azurée. Cette statue doit être sans doute placée dans une niche et vue de face; nous ne pourrions autrement nous expliquer ce bizarre ajustement, qui la fait ressembler à un long et informe paquet quand on la voit de dos. La tête de la Vierge est pleine de distinction et de naïveté, les mains sont délicates, et l'enfant nu que la Vierge, sa mère, tient dans ses bras est traité avec ce talent simple et naturel, avec cette conscience que M. Bonnassieux apporte à ses moindres ouvrages.

Trois statues en marbre, de dimension colossale, qui avaient été commandées pour le jardin du Luxembourg par l'ancienne administration, figurent à l'exposition de cette année; ce sont celles des deux reines Berthe et Bathilde et la statue de Mlle de Montpensier. *La Reine Berthe, mère de Charlemagne,* de M. Oudiné, est le meilleur, nous devrions dire le moins faible de ces trois ouvrages. C'est un travail sagement conçu, soigneusement exécuté, mais qui manque un peu d'accent. M. Oudiné s'est préoccupé beaucoup trop du détail et pas assez de l'ensemble. L'ensemble bien compris, c'est le mouvement, c'est la tournure, c'est la vie. *La Reine Berthe* de M. Oudiné a un noble visage, de belles mains; elle porte fièrement la tête, et cependant elle ne vit pas.

Nous en dirons autant de *la Reine Bathilde, femme de Clovis II,* de M. Thérasse. On comprend que cette personne, quelque haute et puissante qu'elle ait pu être au VIIe siècle, doive fort peu nous intéresser.

Depuis l'an de grace 656, plus d'une pieuse reine, plus d'une épouse méritoire, se sont assises sur le trône. Si l'artiste veut que ces évocations du passé nous émeuvent, il faut que lui-même ait commencé par être ému, et que son œuvre soit, avant tout, une œuvre d'art. Qu'il jette sur ces royales épaules un manteau d'hermine ou un voile de nonne, qu'il entoure ces tailles majestueuses d'un cordon de chanvre ou d'une ceinture ornée de pierreries incrustées, peu m'importe; ce que je veux voir, c'est la femme, grande, belle; passionnée, si elle l'a été; recueillie, si elle a mis son ame entre les mains de Dieu ou d'un prêtre. Je veux que cette tête se redresse royalement ou s'incline; je veux que cette taille s'assouplisse et se meuve, que ces bras ne soient pas collés au corps, que ces draperies dessinent les contours, que leurs plis se creusent et semblent agités par ce vent qui me fouette le visage; je veux, en un mot, que la sainte femme ou la reine revivent sous le ciseau, et je ne puis dire que M. Thérasse, dont l'œuvre est estimable et consciencieusement traitée sans aucun doute, m'ait donné tout ce que je réclame.

M. Camille Demesmay n'a pas été plus heureux. Il avait à nous représenter la célèbre Mlle de Montpensier. A cet effet, il a chiffonné un énorme morceau de marbre dans le goût du temps où vivait son modèle. Aussi n'est-il arrivé qu'à nous donner une statuette colossale que ce luxe monstrueux de vêtemens rend extrêmement déplaisante. Le statuaire, comme le poète, doit savoir dans l'occasion faire à l'art le sacrifice de l'exactitude, et ne prendre de la réalité que ce qui convient à son sujet; autrement l'art n'existe plus.

Que dire du *Gaspard Monge* de M. Rude, du *sieur Ducange* de M. Caudron? Ces deux statues de bronze, destinées, *Ducange* à Amiens, la patrie de l'auteur du *Glossaire, Gaspard Monge* à Beauvais, sa ville natale, sont des ouvrages convenables, mais auxquels l'art français ne devra pas un grand lustre. Le *Nicolas Poussin,* statue en bronze de M. Brian, et le modèle en plâtre de *Guttemberg, inventeur de l'imprimerie,* de M. Calmetz, peuvent marcher de pair avec les statues de MM. Rude et Caudron. De grace! messieurs les statuaires, songez moins à l'homme, à sa lourde figure, à son affreux costume, et préoccupez-vous un peu plus de l'art, car, dans ces représentations de personnages plus ou moins célèbres, l'art seul peut vous tirer d'affaire.

M. Malknecht a traité son *Mars blessé* dans le style banal de ces statues dont on décore nos carrefours. Quoi! c'est là Mars blessé, mais en fureur, qu'un sombre nuage a porté au pied du trône de Jupiter! Je préfère au *Mars* de M. Malknecht le *Prométhée* en marbre d'un sculpteur anonyme. Cette statue, de grandeur demi-nature, manque peut-être un peu d'accent, mais non de mouvement. Elle exprime plutôt les premières atteintes de la souffrance que les convulsions de la douleur. Il est vrai que le vautour ne fait qu'entamer sa proie. Il y a aussi

une intention poétique convenablement exprimée dans le caractère de la tête, et le marbre est traité sans mollesse et sans sécheresse, à la manière de M. Clesinger.

L'*Hercule étouffant Antée*, de M. Étex, petit modèle en bronze d'un groupe colossal que cet esprit aventureux et fécond avait projeté, a un accent bien autrement énergique. On retrouve dans ce projet la verve puissante de l'artiste que tourmente le besoin de produire, et qui, pour exprimer sa pensée, emploie tour à tour le ciseau, la brosse et le burin. A part quelques négligences, les traductions du *Prométhée* d'Eschyle, de l'*Électre* de Sophocle, des *Phéniciennes* et de l'*Hippolyte* d'Euripide, que M. Étex a récemment exécutées avec le burin, sont une des œuvres remarquables de ces derniers temps.

L'exposition de sculpture a été fort considérable cette année. Les groupes et les statues en bronze et en marbre sont en grand nombre, et nous doutons que, de long-temps, nous puissions revoir dans les salles du Louvre une pareille réunion, nous ne dirons pas de chefs-d'œuvre, mais d'œuvres recommandables. Les statuaires religieux ont surtout beaucoup produit. MM. Breysse et Dumoutet nous ont donné deux Christ en croix : le premier, de dimensions moyennes, exécuté en bois; le second, moulé en plâtre. Le plus grand défaut de ces morceaux est de ressembler à tous les Christ connus. Nous leur préférons le modèle énergique que M. Préault vient d'exécuter, mais qu'il n'a pas envoyé au Salon. Il y a là une pensée et une personnalité, ce qui est rare aujourd'hui. Le *Christ au jardin des Oliviers*, de M. Dieudonné, est bien défaillant. C'est de la sculpture expressive qui laisse beaucoup à désirer quant au caractère et à l'étude. Le *Dépouillement du Christ*, de M. Justin, indique un grand savoir-faire; mais là encore la pratique ne supplée pas à l'étude de la nature. Nous avons, en outre, des bustes de Christ en marbre et en plâtre; des têtes de Christ en argent, ronde bosse repoussée au marteau; puis un crucifix de M. Hugenin en bas-relief; une *Résurrection du Christ*, de M. Iguel, vaste bas-relief destiné à la décoration d'un maître-autel, etc. Les *Vierges* sont plus nombreuses encore que les *Christ*. Nous avons une *Vierge*, en marbre de Visille, exécutée par un anonyme, ouvrage consciencieux, mais faible; *la Vierge-mère*, de M. Bonnassieux, dont nous avons parlé; *la Sainte Vierge présentant l'Enfant Jésus*, statue en marbre de M. Gayrard père; *la Vierge présentant au monde son divin fils*, groupe en bois de M. Gayrard fils; *la Vierge et l'Enfant Jésus*, de M. Huguenin; la statuette de *la Vierge* de M. Vanlinden; *la Vierge allemande*, de M. Charles Yon, statuette en plâtre d'après Albert Dürer; enfin plusieurs *Visitations*, dont l'une de M. Triqueti, bas-relief, ou plutôt grande mosaïque en marbre, exécuté, ainsi qu'une *Sainte Famille* et un sujet allégorique, comme essais de décorations murales, applicables aux églises ou aux monumens pu-

blics. M. Triqueti est à la fois artiste et archéologue; il s'est inspiré, dans ces compositions, du souvenir du magnifique pavé de la cathédrale de Sienne. Ces grandes mosaïques murales, dont on avait songé à décorer les parois de la crypte du tombeau de l'empereur Napoléon, trouveront une application plus heureuse dans des constructions plus vastes et où la lumière pénétrera plus abondamment. Nous distinguerons encore, parmi les œuvres de la statuaire religieuse, le *Laissez venir à moi les petits enfans*, de M. Pascal. L'exécution n'est pas très forte, mais le naturel et la naïveté de cette composition rachètent bien des défauts. Pie IX vient après les *Christ* et les *Vierges*. Dix statuaires se sont disputé l'honneur de reproduire les traits du pontife réformateur. Le meilleur de ces portraits est celui de M. Émile Thomas, à qui le saint-père a donné séance. La tête de Pie IX exprime la bonté et l'amour-propre satisfait, plutôt que cette intelligence vive et aventureuse que ses actes font supposer.

Nous ne devons pas terminer cet examen des sculptures sans mentionner les bustes de MM. Duret, Dantan aîné et Dantan jeune, et les travaux de M. Jaley, d'une nature très variée. La statuette en bronze d'*une Bacchante*, de cet artiste, paraît froide et guindée auprès de la vendangeuse de M. Clesinger; elle offre néanmoins de charmans détails d'exécution. Son groupe en plâtre de *l'Amour maternel* est un des bons morceaux de l'exposition. Nous ne doutons pas que le ciseau ne donne au marbre une souplesse que le plâtre ne pouvait présenter. Ce modèle nous promet donc un beau groupe. Nous en dirons autant de l'*Heure de la nuit*, de M. Pollet, qui glisse silencieuse et endormie et ne paraît pas toucher au sol. Cette figure, qui rappelle d'une manière bien éloignée *la Nuit* de Thorwaldsen, est jetée avec beaucoup de délicatesse et de grace. Nous craignons toutefois que M. Pollet, en voulant donner de la légèreté à sa figure, ne l'ait faite un peu grêle. Signalons encore *l'Innocence*, de M. Suc, exécutée avec talent, mais qu'on doit critiquer comme n'étant que la reproduction d'un sujet déjà traité bien des fois; l'*Enfant jouant avec une fronde*, de M. Toulmouche; l'*Horace enfant*, de M. Renoir; les groupes de MM. Coinchon et Chenillon; les bustes de MM. Ottin, Ramus et Vilain, et la *Bacchante*, de M. Schœnewerk. Cette dernière figure est traitée dans le goût antique, et la disposition de la chevelure est dérobée à un buste que nous avons vu quelque part. M. Schœnewerk voudrait-il être le Gérôme de la statuaire? MM. Mène, Emmanuel Fremiet, Rouillard, Demay, M. Isidore Bonheur et Mlle Rosa Bonheur ont exposé des animaux ou groupés ou isolés, qui témoignent que cette branche de l'art est en progrès pour tout ce qui a trait à la reproduction exacte de la nature, mais qui n'ont rien de ce caractère en quelque sorte monumental que M. Barye sait imprimer à des compositions du même genre.

A l'exception des bas-reliefs mosaïques de M. Triqueti et du bas-relief de M. Klagman, représentant des *Enfans qui tiennent les attributs de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, aucun morceau de ce genre ne nous a vivement frappé. Le bas-relief semble s'être réfugié dans le médaillon, qu'il torture étrangement, ou sur les parois du vase. C'est ainsi que M. Walcher a décoré de bas-reliefs circulaires représentant la culture de la vigne et des groupes de buveurs, espèces de bambochades sculptées, un modèle de vase dont le galbe pourrait être plus heureux. M. Vechte, qui travaille si merveilleusement l'argent, a représenté sur un intérieur de coupe *l'Harmonie dans l'Olympe*. Ce morceau, quoique moins important, n'est pas indigne de son grand vase de l'an dernier, ce chef-d'œuvre de repoussage. Souhaitons que la fortune publique se relève, et que le luxe nécessaire aux grands états et le père nourricier des arts permette à M. Vechte de donner à son beau talent tout le développement qu'il comporte.

Les médaillons et les projets de médailles sont nombreux. Parmi les artistes qui s'exercent dans ce genre, nous devons signaler MM. Oudiné, Vauthier-Galle, Farochon, Borrel, Calmelz, Dantzell et Pingret. Enfin, pour ne rien oublier, nous mentionnerons les repoussages et ciselures en acier et en argent de MM. Chanuel et Briet, qui tiennent à la fois de l'art et de l'industrie.

On a dit avec raison qu'il y avait autant de genres de peinture que de genres de poésie. Les aquarelles et les dessins au pastel et au fusin peuvent être comparés aux ouvrages légers ou de courte haleine. Les dessins, les aquarelles et les pastels d'aujourd'hui sont à ceux d'autrefois ce que leurs analogues en poésie sont aux pièces fugitives du dernier siècle, c'est-à-dire que dans une foule d'essais des plus variés, au milieu de fantaisies charmantes, toujours brillamment colorées, on découvre parfois un trait vigoureusement accusé, une vue de la nature singulièrement naïve et profonde, un cadre heureux et qui, sous une apparence de vulgaire réalité, accuse des tendances morales très relevées. Cela prouverait une fois de plus que, dans l'art, il n'y a pas de genre qu'on puisse tout-à-fait dédaigner. Le pastel et l'aquarelle, tels qu'on les traite aujourd'hui, exigent presque autant d'étude, une dépense d'imagination aussi considérable, une science du dessin et de la perspective aussi réelle, des détails, sinon aussi précis, du moins aussi délicats et d'une réalité aussi frappante que ce qu'on est convenu d'appeler la *grande peinture*. Ce qui est certain, c'est que, dans les arts, du moment qu'on réussit, qu'on est original et qu'on prime dans son genre, on est grand artiste. Telle *eau-forte* de Rembrandt, telle aquarelle de M. Decamps valent mieux qu'une toile de quarante pieds de Solimène, de Pietre de Cortone ou de tel peintre contemporain.

L'admission de tout ce qui avait été présenté cette année au Salon

rend difficile l'examen détaillé des dessins et des pastels. Quelques noms nous semblent mériter une mention particulière. Tels sont, parmi les aquarélistes et les dessinateurs, MM. Papety, Wattier, Yvon, Doussault, Jadin, Romain Cazes et Girard; parmi les dessinateurs au pastel, MM. Curzon, Lazergues, Bazin, Sewrin, Borione et Schlesinger. N'oublions pas non plus deux femmes : Mlle Thuillier, qui nous a donné une suite de portraits de chefs arabes, exécutés la plupart en Algérie, et dans lesquels une sorte d'inexpérience consciencieuse et naïve ajoute un charme de plus à la réalité; Mlle Nina Bianchi, qui traite le pastel avec cette largeur, cette solidité, ce moelleux qu'on a su récemment lui donner. Parmi les miniaturistes, ce sont aussi deux femmes qui se placent au premier rang. L'une d'elles, Mme de Mirbel, occupe depuis long-temps, dans l'art du portrait, une place qu'on pourrait difficilement lui disputer. Les portraits de MM. Thiers et Émile de Girardin, qu'elle a exposés cette année, brillent par les mêmes qualités qui distinguent ses autres ouvrages : la finesse, un rare mérite de ressemblance, et une grande distinction. Il nous semble cependant que la gamme de couleur de Mme de Mirbel a baissé de quelques tons. Cela paraît surtout sensible quand on vient d'étudier les miniatures de Mme Jules d'Herbelin, si vivantes, si puissamment colorées. C'est bien certainement le chef-d'œuvre du genre. Citons après ces deux dames Mlle Herminie Mutel, talent plus modeste, mais qui n'est pas moins réel.

Les esquisses de M. Lessorre, les fusins de M. Bellel, les crayons noirs et les eaux-fortes de M. Eugène Blery et les dessins d'architecture de MM. Toudouze, Constant Dufeux et Verdier, doivent encore être accueillis comme des essais heureux dans des genres bien divers. L'exposition de gravure et de lithographie a été fort nombreuse cette année. Là comme partout les œuvres suffisantes abondent; les œuvres vraiment remarquables sont rares; quant aux œuvres excellentes, on les cherche en vain. Cette absence des supériorités dans tous les genres tient à une cause que nous devons signaler en finissant, et à laquelle, comme on va voir, le remède s'appliquera de lui-même.

De 1815 à 1848, la France et les nations européennes ont joui d'une de ces paix prolongées, rares dans les annales de l'humanité, et que les peuples n'apprécient que lorsque l'heure des épreuves est venue. Les mœurs se sont adoucies, mais en s'amollissant; les caractères ont perdu de leur ressort; l'énergie s'est réfugiée chez quelques hommes dédaignés ou sacrifiés, qui, à l'heure suprême, ont déployé pour détruire une puissance de volonté étrangère à ceux qui voulaient conserver. Les arts, ce luxe de l'intelligence, ont dû mettre à profit ce long intervalle de repos; mais là aussi le mal s'est montré à côté du bien. Dans ces trente dernières années, les artistes habiles, les gens de talent se sont singulièrement multipliés; quelques hommes éminens se sont même ré-

vélés : nous sommes loin cependant de ces époques privilégiées où tous les grands peintres et les grands écrivains semblent se donner rendez-vous, telles que la fin du XVIe siècle pour les arts, et le commencement du XVIIe pour les lettres Cet amollissement des caractères dont nous parlions tout à l'heure a pu expliquer à quelques égards l'absence d'œuvres vraiment supérieures qui s'est fait sentir cette année dans toutes les branches de l'art. La nouvelle ère qui s'ouvre sera-t-elle plus féconde que l'ancienne? Aujourd'hui, au fort de l'agitation politique, quand les murailles du Louvre répétaient encore les chants de victoire des combattans, les arts ont fait acte de présence, et les sympathies du public ne leur ont pas manqué : c'est un bon symptôme, mais qui ne doit pas faire oublier aux artistes les exigences sévères nées pour eux de la situation actuelle. La crise financière leur sera sans doute fatale; le niveau de fer qui pèse sur tant d'existences doit briser le pinceau et l'ébauchoir dans la main de plus d'un homme de talent. Les jours difficiles vont commencer. Les encouragemens que les particuliers accordaient aux artistes, et qui ne sont que l'emploi du superflu que bien peu possèdent aujourd'hui, vont leur manquer. Les nombreuses médiocrités qui vivaient de ce superflu sont donc condamnées à périr; n'ayant pas foi dans l'art, elles le délaisseront et se réfugieront dans d'autres carrières plus profitables. Les vrais artistes lui resteront seuls fidèles dans ces jours d'épreuves et partageront ses destinées. Le sort de ces hommes dévoués devra inspirer à l'état une juste sollicitude. On a rappelé avec raison que l'époque de la plus vive agitation des républiques italiennes avait été la plus féconde en grands artistes; on doit remarquer aussi que la sympathie des personnages illustres que leur génie plaçait à la tête des partis dans ces républiques était acquise à tout homme qui se distinguait par d'éminentes facultés, et qu'ils lui dispensaient largement le travail et la gloire. C'est aux artistes surtout qu'une aide puissante est nécessaire; car ces natures délicates sont plus sujettes que d'autres à de mortels découragemens. L'artiste, c'est l'ouvrier de l'intelligence; ce que les ouvriers de la matière font pour le corps, il le fait, lui, pour l'ame. Il lui donne la santé, le plaisir, le bien-être; il la soutient, il la fortifie, il l'élève. L'état lui doit donc son appui; l'état lui doit surtout des travaux, car le travail pour l'artiste est le plus puissant des encouragemens.

F. DE LAGENEVAIS.

MOUVEMENT SOCIAL

DE

CHARTRES AU XVIE SIÈCLE.

DOCUMENS INÉDITS, EXTRAITS DES REGISTRES DE L'HOTEL-DE-VILLE.

J'apporte à cette grande histoire qu'un homme de talent a commencée, l'histoire du tiers-état en France, quelques documens précieux. Voici les délibérations, memoranda, souvenirs de dépenses et notes administratives d'une de nos villes centrales à la fin du moyen-âge; — débris entassés sans ordre dans de vieux registres et compilés par un ignorant.

Les curiosités y abondent avec les puérilités; il en résulte un tableau complet du mouvement de la cité chartraine entre 1450 et 1580, c'est-à-dire entre Charles VIII et Henri IV (1). On y verra la virilité des ames et le bon sens des actes compenser l'insuffisance des théories et la barbarie des mœurs, des populations ignorantes et asservies jeter d'admi-

(1) M. Benoît, long-temps substitut à Nogent-sur-Seine, a pris la peine de relever la copie exacte de ce précieux dossier, destiné à l'entreprise dirigée par M. Aristide Guilbert, et publiée par M. Furne. (*Histoire des Villes de France.*)

rables semences d'avenir; on y reconnaîtra que les manans de la Gaule centrale ne méritent nullement le mépris de l'histoire.

Quant à la ville, c'étaient une laideur, une tristesse, une contagion et un désordre d'enfer. De larges fossés et des remparts mal tenus servaient de clôture à un amas infect de chaumines et de cases irrégulières. Devant chaque maison de bois, un auvent qui surplombait formait à six pieds du sol une toiture couverte de mousse; entre les maisons, un intervalle de sept ou huit pouces s'obstruait de fange, de débris, d'immondices, et répandait au loin la peste; à une perche accrochée par-dessus l'auvent ou obliquement fichée en terre pendillait une lanterne de corne au sein de laquelle pleurait lentement une chandelle sans clarté. Vingt ruelles serpentaient et se croisaient autour de la cathédrale; ces ruelles étaient la ville, ou plutôt la ville se concentrait sous l'ombre gigantesque de l'église, ombre dans laquelle disparaissaient auvens, boutiques et maisons. Aujourd'hui même, quiconque traverse les plaines de la Beauce n'aperçoit au loin que deux aiguilles colossales et inégales, avec leurs écailles d'ardoise et leurs fleurs de pierre écrasant un labyrinthe de pignons et de toits surbaissés. Les pourceaux trottaient par bataillons autour de l'église et sous les auvens des bourgeois, le groin dans la boue, encombrant les passages. Souvent quelque bohême ou ribaud, dans la main duquel le « bâton à feu » ou la « dague courte » étincelaient, se tenait caché derrière un pan de mur ou plongé dans l'ombre de ces saints de pierre groupés sous le portique latéral de l'église. Au moment où commencent les notes historiques que nous allons compulser, vers le milieu du règne de Charles VII, les soins de police municipale, confiés à douze roturiers ou échevins de la ville, se bornent à sonner les cloches, corner les heures à son de trompe, faire le guet sur les remparts et garnir de lumières les portes de la ville de peur des Anglais; Chartres, comme toutes les villes du centre, était nationale et patriote.

L'Anglais, tout battu qu'il soit et mis à la raison par Jeanne d'Arc, ne s'avisera-t-il point de repasser la Somme? Il faut y prendre garde. Brûlez des javelles sur les murailles, suspendez les lanternes aux ponts-levis, fortifiez la ville; que tous les « jardins, murs ou héritages » qui ont usurpé durant la paix quelques pouces de terrain sur celui des fortifications et des fossés, soient reconquis sur les usurpateurs. On emploie pour reprendre le bien de la ville des moyens assez naïfs, par exemple :

(1437.) « Il fut ordonné que les procureurs de la ville iraient vers les maîtres des écoles leur dire que le mardi suivant ils eussent à faire aller tous leurs enfans jouer sur une pièce de terre, assise hors de la ville, devant la tour de Courtepinte, où étaient les Buttes-aux-Archers, laquelle Jean Godart avait labourée comme disant à lui appartenir au préjudice de la ville. Les enfans des écoles allèrent, en effet, jouer sur cette pièce le jeudi 6 mars, et on leur donna à cette

occasion quatre livres de figues et huit esteufs neufs, dont la dépense, s'élevant à 8 sols 4 deniers, fut ordonnancée le 14 mars 1437, ou plutôt 1438 (l'année commençant alors à Pâques). »

Jehan Godart est obligé de céder. Bientôt on réédifie des pans de mur; l'Anglais menace toujours. M. Piedefer, échevin chargé de surveiller les travaux de fortification, a bien de la peine à s'acquitter de sa mission; le bourgeois Savart le bat rudement et met en fuite les travailleurs; l'abbé de Saint-Père-en-Vallée, prenant fait et cause pour Savart, arme ses gens contre les vilains qui font le guet sur la porte des Épars; la justice informe; procès-verbal est dressé contre l'abbé de Saint-Père et ses complices. Nous retrouverons dans le cours de ces études plus d'une trace de vive résistance aux abus temporels du pouvoir ecclésiastique et aux prétentions suzeraines ou royales. Chartres n'est pas une ville de féodalité ou de bon plaisir; fermière et agricole, elle n'est pas née comme une « mesnie » par agglomération de cabanes autour de la forteresse; elle a son caractère vigoureux et quelquefois taquin, d'assez bonne humeur en général, mais qu'il ne faut pas opprimer ou impatienter, et qui devient volontiers mutin : — esprit en définitive indomptable; — caractère particulier qu'il est utile et curieux de saisir.

Chaque ville, en effet, étant un organisme spécial, sort d'un germe et se développe d'après la nature de ce germe; c'est un corps vivant qui possède sa raison d'être, son ame, son génie propre. Toulouse a toujours représenté les lettres, et Lyon la fabrique. Chartres, c'est le blé ou l'agriculture. Cité de roture agricole, de vilains et d'échevinage, de marchés au grain et aux porcs, c'est aussi une ville d'église, de catholicisme et de canonicats indépendans en lutte avec la bourgeoisie. « Tenir noblesse » est chose à laquelle les Chartrains du XVe siècle ne prétendent guère, à moins que cela ne les exempte de tailles et d'impôts. On se dispute les droits et les préséances; on a maille à partir sur le mur d'enceinte et le mur mitoyen, sur les huis des portes à réparer et les « entreprises » des propriétaires qui empiètent toujours. On ne cède rien. Le roi demande-t-il des subventions, on résiste long-temps, humblement, et l'on persiste; les pauvres sont protégés; le clergé et les paysans sont tenus en bride d'une façon qui atteste l'énergie des manans nos aïeux, gens bien plus dignes d'estime qu'on ne l'a dit.

Au XVe siècle, la France n'était point parvenue à l'unité. Les citoyens de Chartres, en 1437, désirent surtout savoir ce qui se passe au dehors et ce que deviennent les armées anglaises; ils paient cher les bonnes nouvelles qui leur arrivent; ils tiennent infiniment à ce que *M. le bâtard d'Orléans* sache que la ville est loyale, qu'elle est bonne française, et avant tout qu'elle est très vigilante; éloge mérité, comme le prouvent entre cent autres les petits documens suivans.

(1437, 16 octobre.) « A été ordonné de payer à la trompette Gerault de la Paillière, capitaine de Houdan, 4 sols d'or à lui donnés pour avoir apporté nouvelle de la prise de la ville de Montereau sur Yonne, fait d'assaut par le roi notre sire vendredi passé sur les Anglois qui la tenoient. — Ordonné de payer à Marchesnois, poursuivant, et à Louis Bonier, chevaucheur de l'écurie de M. le connétable, 1 livre 5 sols tournois à chacun pour voyages faits à Houdan vers M. Gerault de la Paillière, capitaine dudit lieu, et à Nogent-le-Rotrou vers M. d'Illiers, lieutenant de M. le bastard d'Orléans, pour leur porter lettres de la part de M. Jean le Fuzelier, maître d'hôtel de mondit sieur le bastard, afin qu'ils viennent en cette ville avec leurs gens pour la garde d'icelle, parce que les Anglois sont assemblés pour venir en ces parties, comme l'on dit. — Appointé d'écrire à M. le bastard d'Orléans, étant à présent au siége du roi notre sire par lui tenu devant Montereau, sur la rivière d'Yonne, pour excuser la ville des mauvais rapports à lui faits des habitans d'icelle. — Appointé que M. le lieutenant certifiera que, dans les assemblées qui ont été faites par la ville et où il a été présent, il n'a été traité ni parlé de prendre les deniers du roi, ne d'entreprendre d'avoir autre gouverneur que celui que le roi a mis et ordonné, ne aussi d'entreprendre contre mondit seigneur le bastard en aucune manière. » — (31 octobre.) « Ordonné qu'on achètera du suif pour faire de la chandelle, afin de fournir les lanternes de dessus les murs jusqu'à la Saint-André prochaine. — (1438.) « Guet au clocher Saint-Michel, un autre à celui de Notre-Dame. — Achat de trois nombres d'estrain mis sur les portes et autres gardes de la ville pour faire flambeaux à jeter de nuit ès fossés d'icelle pour y voir plus clair. — Payé à Charlot 3 fr. 4 sols 7 deniers tournois pour le guet qu'il a fait au clocher Saint-Michel pendant un mois. — Javelles, faisceaux de guerre et tourte aux employés partout et pour brûler de nuit sur toutes les portes. — Javelles données aux sergens du guet pour arder de nuit sur les portes des Épars, Saint-Michel, de Vallée et de Châtelet, depuis le 3 de février jusqu'au 18 dudit mois. — Lanternes mises sur les portes Châtelet, Saint-Jean, Aymboust, aux Corneurs, Morard et de la tourelle des Jacobins pour voir la nuit sur lesdites portes, ayant nouvelle que les Anglois avoient fait entreprise sur la ville. » — « Ordonné qu'on présentera de la part de la ville à M. le bastard d'Orléans un tonneau de vin vieil pour le plaisir qu'il a fait à la ville d'y être venu pour le reconfort d'icelle, parce que les Anglois sont assemblés à Verneuil et à Conches pour venir en ces parties et afin qu'il ait la ville et le pays pour toujours recommendés; a été aussi ordonné de le remercier et d'excuser la ville des mauvais rapports qui lui ont été faits d'entreprendre sur son gouvernement. » — (22 mars.) « M. le bastard d'Orléans fait porter à la ville de nouvelles certaines qu'il a que les Anglois avoient fait entreprise sur cette ville et qu'on fît bon guet et bonne garde durant cette lune, meilleure que oncques mais on avait fait. » — (10 août.) « Vin présenté à M. du Tillay, capitaine de Blois, qui est envoyé par M. le bastard d'Orléans pour pourvoir aux maux et outrages qui se font en ce pays par les gens de guerre des garnisons des environs. »

La bonne ville confondait toujours la patrie avec le trône, le trône avec le roi, le peuple avec son symbole, et ne laissait échapper aucune occasion de manifester son attachement. Charles VIII, ayant perdu un

de ses faucons de chasse, fit écrire à toutes les villes du centre qu'on se mît en peine de le retrouver; ce fut Chartres qui eut cet honneur.

(1498, 6 mars.) « Appointé qu'il sera envoyé en toute diligence devers le roi, quelque part qu'il soit, un oiseau (l'annotateur dit un oiseau de proie nommé tiercelet ou faucon) qui a été trouvé près d'ici environ, pour en faire son bon plaisir, attendu que puis naguère ledit seigneur avoit mandé et rescrit en cette dite ville qu'il avoit perdu deux essors et qu'on fît diligence de les recouvrer, si faire ce pouvoit, et que, pour ce faire, porter et gouverner ledit oiseau, Pierre Leconte ira et y a été commis et sera rescrit de par ladite ville audit seigneur. »

Voilà une cité bien loyale et bien humble; les puissans ne manquent pas d'abuser de son dévouement. Pendant les règnes de Louis XII et de Charles VIII, cet abus n'est pas trop violent; les braves échevins, au nombre de « douze, commis au gouvernement de la ville (MM. Bellanger de Guèvres et Voisin de la Treille, élus pour être du nombre des douze ayant fait le serment accoutumé, le 4 octobre 1497), » n'ont pas d'autres soins à prendre que de recevoir en cérémonie les présidens et les évêques, de leur « bailler des pots de vin, » de chasser des murailles les malades « de Naples, » et de faire représenter le « grand mystère d'Abraham. »

(1498, 22 janvier.) « A été appointé que la loge des malades de la maladrie de Naples sera abattue et seront mis hors lesdits malades pour plusieurs insolences qu'ils y font jour et nuit et que le bois et tuile seront vendus si faire se peut, ou autrement elle sera arsée et brûlée. — *Item.* Sera fait crier que tous les belistres, coquins, maraulx, malades de Naples et autres vuident hors de cette ville, excepté ceux qui sont natifs d'icelle et banlieue. »

(1507, 1er juin.) « M. le bailly de Chartres, accompagné de M. Berziau, de M. l'avocat du roi et autres, furent faire la révérence à M. le président Gaunay (Jean de Gaunay, premier président), qui étoit venu en cette ville touchant l'évêché de Chartres, et lui dire qu'on avoit été vers MM. les doyen et chapitre de Chartres pour leur remontrer que le désir et vouloir du roi étoit de pourvoir M. de Liége pour ledit évêché. — Donné et appointé que les demeurans par où la procession passera le jour de la fête du Saint-Sacrement, qui sera porté par M le cardinal de Luxembourg, évêque de Therouenne, accompagné de MM. les doyen et chapitre de Notre-Dame, de M. le premier président du parlement de Paris, tendront lesdites rues en ciel, tapisseries et autres choses honnêtes.—Le jour et fête du Saint-Sacrement, 3 juin 1507, M. le cardinal de Luxembourg, accompagné de M. du Mans, son neveu, et autres grands seigneurs, officia et porta le saint-sacrement en la procession. — On joua le mystère d'Abraham en la rue des Changes au coin de la rue de la Poulaillerie (aujourd'hui 3 maillets). »

(1506, septembre.) « La ville paya 4 livres 19 sols 6 deniers pour vin présenté à M. le bailly d'Amiens, à Mme de Vendôme, à M. le cardinal de Saint-Malo et à M. le légat, accompagné de plusieurs grands seigneurs à son logis des Trois-Rois, c'est-à-dire 4 (pots) à son dîner et 2 après dîner qui furent baillés en flacons à

aucuns de ses gens et serviteurs *pour emporter sur-le-champ, parce qu'ils disoient mondit seigneur le légat l'avoir trouvé bon.* »

Bientôt, grace aux guerres d'Italie et au déplorable règne de François Ier, les Chartrains eurent autre chose à faire que de jouer des mystères et d'enregistrer les pots de vin donnés aux seigneurs. La ville regorgea de mauvais garçons, de soldats ivres, de vagabonds italiens et de bohémiennes. On trouva sous les auvens plusieurs cadavres frappés de coups de dague, et M. l'échevin Bonnet, éveillé par une batterie nocturne, mit le nez à la fenêtre au péril de ses jours. Le XVIe siècle s'annonçait. Alors on fit une assemblée,

« En laquelle il a été ordonné que, attendu qu'il y a plusieurs garçons qui vont de nuit dans la ville armés de bâtons, qui crochettent les huys et fenêtres, et s'efforcent d'y entrer pour piller; que toute personne étant dans la ville et le faubourg d'icelle n'ayant marchandises, état ou autres vacations pour vivre, maître ou adveu, vuident incontinent et sans délai ladite ville et faubourgs. — *Item.* Que tous les hôteliers qui logent, retirent ou recèlent en leurs maisons des gens de pied, vagabonds et suspects plus haut que quatre heures le jour ou une nuit, en avertissent MM. les gens et officiers du roi, et que lesdits gens de pied, vagabonds et suspects ne s'arrêtent en icelle ville et faubourgs outre lesdits quatre heures de jour ou une nuit, comme dit est. — Défense à toute personne d'aller de nuit dans la ville sans lanterne et luminaire après neuf heures sonnées, sur peine de punition et amende telle qu'elle sera ordonnée et arbitrée. — *Item* à toutes personnes de porter de nuit aucunes épées ni bâtons, sur peine de confiscation, de tenir prison et de telle amende qu'il appartiendra. »

L'étourdi François Ier, roi de parade, tout confit en romanesques fantaisies et en ardeurs chevaleresques que paient cher ses pauvres communes, met Chartres à de rudes épreuves. Il ne donne rien et demande toujours; il excède son peuple de cotisations et de prestations, exige du salpêtre et des boulets, et fait loger ses gens de guerre aux citoyens, le tout pour aboutir à sa captivité et à ses défaites en Italie. Passant par Lyon, il envoie à ses villes et à Chartres entre autres des protestations magnifiques de protection. Cependant les aventuriers, lansquenets et reîtres remplissent la France et *mangent le bonhomme.* Les environs de Chartres sont au pillage; les reîtres brûlent les maisons, pendent les paysans et abîment tout. Les habitans s'assemblent. Ces infamies et ces violences éveillent la commune. Maître Esprit Pateau, échevin et receveur des deniers, monte à cheval bravement et s'en va en guerre, avec M. Gilles Acarie, pour chasser de Pontgoing les mauvais-garçons; quand le pouvoir ne nous défend pas, il faut se défendre soi-même. Colin Byon, charretier, conduit contre les mauvais-garçons l'artillerie de la ville, deux brigandins et dix hacquebutes, pas davantage; fils de bourgeois et fils de manans montent les chevaux de labourage.

C'est là l'esprit chartrain tout entier; on n'attaque personne; une fois

provoqué et mis en train, on repousse vigoureusement l'injure. Je conseille aux négligens historiens d'étudier dans les notes que voici le vrai règne de François Ier.

(1523-1524.) « Taxation sur les villages circonvoisins pour la provision de vins et autres choses à l'égard du passage desdits lansquenets. — Ordre aux dits paroissiens, sous peine d'être déclarés désobéissans et rebelles, de fournir et d'amener, incontinent les lettres reçues, la nourriture pour 4,500 lansquenets qui doivent loger à Chartres, et qui leur sera payée au taux du roy. — Dépense payée en vin, pain, gibier et autres viandes dans le séjour de M. le duc de Sufforck, M. de La Motte au Groing, leurs serviteurs et domestiques. »

(1523-1525, 5 janvier.) « Sur le bruit qui court que 2,000 lansquenets ont dessein de prendre logement dans la ville, a été conclu qu'on envoyera vers les capitaines pour leur remontrer que la ville est franche et exempte de loger des gens de guerre, et que la ville leur fera don de la somme de 10 écus d'or. — Ordonné qu'on choisira 20 personnes de bon guet pour faire la garde tant de jour que de nuit au haut et au bas des portes Chatelet et de Saint-Jean et sur les murs de la ville, afin d'empêcher que lesdits lansquenets n'y prennent logis. — Ordre de François, roi de France, par lequel comme il est nécessaire que ces lansquenets, sous les ordres de M. le duc de Sufforck qui les conduit pour certaine entreprise, passent pour recouvrir leur chemin en bon ordre et police sans piller ni faire aucune insolence sur ce territoire, il est besoin de leur faire donner les vivres et étapes par où ils passeront : donné à Saint-Germain-en-Laye, le 15 juillet 1523 »

(1524-1525, 17 janvier.) « Requête présentée à M. le bailly de Chartres ou son lieutenant et à MM. les échevins par les gagiers et habitans des paroisses de Nogent-le-Phaye, Gouville, Cottainville, Soulleres, Berchères-la-Maingor, Brunelle-le-Comte, Saint-Ligier-des-Aubés, Franconville et autres villages adjacens, par laquelle ils exposent qu'outre qu'ils sont réduits, par la stérilité du pays, par les tailles et impôts, à une extrême pauvreté, ils sont chargés d'une foulle de gens d'armes et ordonnances tant de pied que de cheval logés en leurs maisons, qui forcent leurs femmes et filles, rompent leurs coffres pour avoir de l'argent, les baffouent avec des cordes *in pudicis membris*, les contraignent de danser, *nudæ in plateis, et pudica exhibere et mammas et denique candelas tenere incensas dum veneri cum feminis conjuges indulgerent*, et forcent les supplians d'aller à Chartres pour avoir vin, pain, gibier et viandes excellentes pour les traiter; pourquoi requièrent d'y mettre ordre et pourveoir, étant obligés de quitter leurs maisons et biens et de s'absenter du pays, ou de permettre aux supplians de s'assembler à cri public et son de cloches pour expulser leurs ennemis. — Pour remédier à ces excès, forces, violences et exactions, a été ordonné qu'on écrira à Paris au procureur des habitans de Chartres pour recouvrer le double d'un arrêt rendu en la cour du parlement contre les gens de guerre touchant leurs violences et excès, et qu'ensuite on appellera en la chambre M. le bailly de Chartres et MM. les gens du roi pour pouvoir remédier à ces désordres, et a été répondu aux habitans des villages cy-dessus qu'ils eussent à bailler leur requête par écrit. (Le compilateur dit qu'il y avait beaucoup d'autre requêtes du même genre.) »

(1525-1526, 24 mars.) « Assemblée en laquelle ont été apportées lettres missives de M. le bailly de Chartres, données à Pontgoing le 24 de mars, présent mois, et adressans à MM. les gens du roi et échevins de la ville de Chartres, par lesquelles il mande qu'il a fait diligence de savoir le nombre, équipage et force des pendarts et voleurs qui font à Moustiers des maux innumérables et exécrables, même hier tuèrent cinq ou six personnes à Senonches et pillèrent le bourg, forcèrent et emmenèrent femmes et filles; que MM. de Mortaigne et de Longuy sont venus ce matin par devers lui demander secours et aide, et qu'il les prie de faire diligence à eux possible; de lui envoyer vingt ou trente hommes hacquebutiers et demi-douzaine de hacquebutes et de la munition, en estant mal garnis; de plus qu'on lui a dit que M. Allardin est bien gêné de hallecrets et brigandins, qu'il seroit bon d'en avoir le plus que l'on pourroit; qu'il espère qu'en ce faisant ils seront rompus, car il y a plusieurs gentilshommes qui s'en veulent mesler et se faire amas de gens (se faire une armée) en pays de Senonches, Bresolles et pardeça, etc., signé Gilles Acarie. — Après la lecture desquelles lettres missives a été ordonné qu'on enverra à M. le bailly de Chartres trente hommes hacquebutiers avec quatre hacquebutes à crochet; cinquante livres de poudre à canon et de la munition d'icelle ville ce qu'on en pourra fournir; et pour mener et conduire lesdits trente hommes hacquebutiers, lesdites hacquebutes à crochet et munition, a été commis et ordonné M. Esprit Pateau, échevin et receveur des deniers communs, et pour les frais de la poursuite desdits voleurs sera employé par ledit M. Pateau des deniers de sa recette la somme de 40 livres tournois qui lui sera déduite et rabattue. »

Les mauvais-garçons et pillards furent battus; on envoya des remontrances au roi, et la ville apprit à se défendre; elle fit plus exactement que par le passé « le département » ou la répartition du *guet*. Les bons bourgeois se fournirent de « bâtons à feu, » et quand un capitaine, par exemple M le capitaine de la Grippière, voulut bien faire retirer ses soudarts, on lui en tint compte, en le défrayant gratis hors la ville, à l'auberge de *l'Écu de France*, procédé fort politique, qui coûta, en 1523, la somme de 10 livres tournois 16 sols 6 deniers.

Il arrivait ainsi ce qui arrive toujours : le mouvement social s'opérait et se poursuivait à travers toutes les misères; la ville écrasée apprenait à résister; encombrée de mendians et de vagabonds, elle instituait des hôpitaux et des refuges; pillée par les gens de guerre, elle assemblait la commune; rançonnée par les rois, elle commençait et continuait ses remontrances. Il fallut que la contagion l'atteignît pour qu'elle se décidât à faire nettoyer ses ruelles. Depuis long-temps, les « bestes porchines de monseigneur saint Anthoine, » avec clochettes, « grelots et grelottins, » ou même sans clochette, couraient par la ville. Des cloaques entre les maisons, des passages de trois pieds de large, des rues que l'immensité des auvens assombrissait et envahissait, point de courans d'air, encore moins d'eau, pour assainir ces trous et ces tanières; — il était impossible que la peste ne vînt pas, en dépit de la beauté du ciel et de l'excellence du sol, endoctriner à son

tour nos échevins. D'abord ils ne voulurent pas croire à sa présence. Jean Mouton, tabellion, ayant dit à ses voisins et voisines ce qu'il pensait là-dessus, fut vivement tancé et admonesté; ce mauvais bruit pouvait empêcher le roi de venir à Chartres (octobre 1498), et la ville voulait voir son roi, même en se ruinant pour lui : c'était une des manies du temps.

« Appointé que Pierre Mouton, tabellion, sera adjourné à comparoire en personne à la requête du procureur du roi et de ceux de la ville, parce qu'on maintient qu'il a fait certaine information ou attestation qui a été portée vers le roi, par laquelle est certifié que la peste règne dans cette ville et qu'on se meurt, dont le contraire est vérité, selon le plaisir de Dieu, et dit-on que c'est la cause qui garde le roi à venir faire son entrée en cette ville; pour au surplus en être ordonné par raison. »

Maître Mouton se le tint pour dit et cessa de parler de la peste, qui fit paisiblement son chemin, et quelques années après éclata dans toute sa violence. Dans la ville, devenue tout à coup silencieuse et désolée, on entendait seulement le son rauque de la trompe qui annonçait les ordonnances nouvelles des magistrats touchant la peste. Plus de ces cérémonies qui provoquent ou ramènent la joie populaire, pas de processions générales; ceux qui se mariaient allaient hors la ville. Tous fuyaient « aux champs » et le mal venait les y chercher; à Mainvilliers surtout les malades étaient nombreux. Les échevins eux-mêmes fuyaient vers Orléans. Nombre de maisons étaient marquées d'une croix sur la porte comme pestiférées; un chanoine faisait vider celle qui était contiguë à la sienne, et souvent on passait des vivres par la fenêtre aux malheureux qui se mouraient, enfermés dans l'intérieur de leur masure. Des troupes de barbiers chargés de soigner les malades, portant une verge blanche à la main pour qu'on pût les reconnaître et « fuir leur conversation, » traversaient la ville dans tous les sens. Dix à douze mille personnes périrent. En 1547, seize ans après le commencement de la peste, il en mourait encore quelques-uns. Nous nous contentons de choisir un ou deux documens caractéristiques de cette longue et douloureuse catastrophe :

(1531, octobre.) « Pour éviter les inconvéniens et dangers de peste qui règne en plusieurs endroits de la ville, a été ordonné que les maîtres barbiers et chirurgiens, assemblés en la manière accoutumée, éliront deux d'entre eux idoines, experts et suffisans pour subvenir, pencer (*sic*) et habiller les pestiférés qui surviendront en la ville. Sur la remontrance des habitans de la rue de la Petite-Rivière, à l'égard de la planche appartenant à l'Hôtel-Dieu, en laquelle les maîtres et frères envoient leurs chambrières pour laver les robes et linges des pauvres attaqués de peste et autres maladies dangereuses, et jettent plusieurs immondices en la rivière, a été ordonné que ladite planche, qui est au-dessus de la fontaine Saint-André, sera close et fermée, avec défense d'y laver aucun linge

ni autres choses (jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné) pour le profit de l'Hôtel-Dieu, auquel sera baillé une autre planche ou lavoir au lieu le plus commode pour éviter aux inconvéniens, et ce qui lui sera signifié. »

On lit dans le journal manuscrit de Jean Bouvart, sergent royal au bailliage de Chartres :

« L'an 1521, moy Jean Bouvart le jeune, fils de défunt Jean Bouvart, également sergent royal, mort le 29 juin 1521, fus le lundi 21 (22) juillet fiancé à Guillemine, fille de Benjamin Étienne (la famille Étienne existe encore aujourd'hui), en présence de mes oncles Philippot et André les Bouvart. Et le lundi, 16e jour de septembre ensuivant, épousé à ladite Guillemine en face de sainte Église, au lieu et village de Dammarie en Beauce, par M. Martin Huillery, chapelain dudit lieu, parce que, ce dit-on, la peste avoit cours en la ville de Chartres, durant le cours de laquelle maladie de peste mourut en ladite ville de Chartres de dix à douze mille personnes. Dieu en veuille avoir les ames! »

Le résultat de ce cruel enseignement donné par la peste fut l'assainissement de la ville; on élargit un peu les rues; on cura les égoûts; on détruisit les cloaques. Cependant on n'avait pas encore fini avec la peste, qu'il fallut se défendre contre le roi. Depuis plusieurs siècles, les manans prêtaient sans qu'on leur rendît, et quand ils redemandaient ce qui était à eux, les gens de cour, sous prétexte de se porter intermédiaires, pillaient sans pudeur nos pauvres Chartrains. Dès 1504, ils avaient repoussé ces usurpations, entre autres celle du légat du pape, qui leur faisait écrire par M. de Marnac que « pour une douzaine de poinçons de vin il arrangerait leur affaire. Les échevins se doutèrent qu'ils étaient dupes; Chartrains n'aiment pas à l'être. »

(1504, 19 novembre.) « Assemblée en laquelle a été donné lecture d'une lettre missive envoyée par M. de Marnac à MM. les douze échevins et autres dont la teneur suit : « Messieurs, j'ai parlé de votre affaire, d'où il faut partir (*qu'il faut terminer, dont il faut se tirer définitivement*), et y ai quelque espérance; mais je suis d'advis que une douzaine de poinçons de vin clairet du meilleur que pourrés envoyer en la maison de M. le légat, à Gaillon, qui cousteroit moins que néant, vous pourront beaucoup servir; pourquoy vous en ai bien voulu advertir, priant notre Seigneur, messieurs, vous donner ce que désirés. A Paris, le 15 novembre. » Et au-dessous : « Votre serviteur, frère et ami Jehan Marnac. » A la subscription : « A MM. les douze, etc. » Après laquelle lecture a été ordonné et appointé, avant de faire aucune ordonnance ou appointement, *de ne quérir, acheter ne envoyer ledit vin d'aucune manière.* » — « Ordonné ensuite que Pierre Ledoys iroit en diligence à Paris, où est le roy, pour parler à MM. Hurault et de Dampierre et autres grands de la cour, touchant les 3,000 livres tournois prêtées par la ville au roy. »

En vain, pour faire face aux demandes des monarques, on s'était

(1) Ce journal de Bouvart appartient à M. Marchand, un de ses descendans.

horriblement gêné, on avait multiplié les impôts sur les laines, le lin et le bois; l'impôt des 12 deniers sur les denrées et marchandises était très exactement prélevé; cependant on ne pouvait pas vivre et s'entretenir. Les « subventions au roi, » comme on appelait les secours, prêts ou octrois accordés aux souverains, avaient épuisé la ville. Quand François Ier fut monté depuis quelques années sur le trône, et qu'après avoir brigué maladroitement l'empire et l'alliance de Henri VIII, il vit ses caisses vides, il commença à tirer plus d'argent encore de ses « bonnes villes. » La première brèche une fois faite aux deniers de Chartres, il ne s'arrête plus. Durant tout son règne, il réclame de nouvelles sommes pour ses armées, pour ses frais de représentation au camp du drap d'or, la rançon de ses fils, etc., etc. Il envoie des lettres très longues et très explicatives aux Chartrains, qui se défendent et représentent en vain leur pauvreté. Le roi demande à Chartres :

En 1520, 2,500 livres tournois;
En 1522, 50 hommes de pied;
En 1526, la moitié des aides et octrois;
En 1527, 2,000 livres tournois;
En 1532, 6,000 *idem;*
En 1536, 500 muids de blé froment;
— 500 *idem* d'avoine;
— 500 *idem* d'orge;
En 1537, 3,000 livres tournois;
En 1543, 14,400 livres;
En 1544, 40 muids de froment,
— et 4,000 livres tournois;
En 1545, 7,200 livres, etc., etc.

Voilà ce qui s'appelle, dans les histoires, le glorieux règne de François Ier. Dès 1534, on lit à l'hôtel-de-ville les lettres patentes du roi par lesquelles il demande la moitié des deniers communs, avec lettres missives adressées à MM. les bailli et lieutenant-général :

(1er avril.) « A l'égard de la demande que le roi fait par ses lettres patentes de la moitié des deniers communs dont il a été fait acte par le greffier le 4 février dernier, a été ordonné qu'un échevin et le receveur de la ville iront en cour vers le roi ou monseigneur le chancelier pour composer sur cette demande. »

(1538, 8 avril.) « Assemblée générale où sont comparus les gagiers des paroisses de la ville et faubourgs... On a été d'avis de commettre deux personnages (les sieurs Acarie et Duru, échevins) pour aller en cour vers le roy et MM. de son conseil pour obtenir lettres pour rembourser la ville d'aucuns deniers demandés par le roi pour la solde de deux cents hommes de pied pour quatre mois, à 1,200 livres tournois par chacun mois. — (Le compilateur ajoute en marge : C'est pour *avoir modération* de ladite somme.)

La cour ne modère rien et fait la sourde oreille, mais l'échevinage ne se rebute pas. Il ordonne que :

« Sera demandé rabais et diminution de 4,800 livres tournois demandées par le roi pour le paiement de deux cents hommes de guerre à pied. »

Bientôt la ville, pour prouver au monarque qu'elle n'a point de mauvaise volonté, fait son budget et le lui envoie. C'est une des pièces de statistique historique les plus curieuses de l'époque, où les améliorations du régime municipal pendant le XVIe siècle se révèlent clairement. Un collége est institué, des régens sont payés et logés, les comptes sont tenus avec assez de précision et d'exactitude pour qu'on sache ce que coûte « le bonnet du sergent; » enfin, si le roi obtient 2,000 livres tournois de la ville, elle a soin de consigner que c'est par « commission et contrainte. » Mais revenons au collége.

Ce ne fut pas chose aisée que de l'établir. En 1437, les procureurs de la ville commencèrent à conférer officiellement sur ce sujet. En 1536 seulement, on commença à payer régulièrement le nommé Hervé, maître régent des écoles de la ville, qui reçut 30 livres tournois « pour son entretenement et celui de ses régens. » Grace aux exactions, la ville était bien pauvre. Comme on ne payait jamais le loyer de la maison où se réunissaient les enfans, un procès s'éleva entre M. Hervé et Arthur Deffreux, propriétaire : le prévôt dut condamner les habitans de Chartres à payer le demandeur. Un prêtre, Jean Leloup, succéda à Hervé; dès l'année 1542, les deniers réclamés par François Ier obéraient la ville qui, deux ans plus tard, supprima les gages des régens. En 1544; il fut signifié à maître Jean Leloup de quitter la maison où il demeurait, « attendu que la ville ne pouvait dorénavant payer la ferme d'icelle et entretenir ledit collége; » ce qui n'arrêta pas un nouveau procès intenté par la veuve du propriétaire, puis un autre de Jean Lelong pour le paiement de ses gages. Les Chartrains sont têtus. Plus tard ils revinrent encore sur cette question importante, et proposèrent de « bailler et conférer une prébende de l'église de Chartres à un précepteur qui seroit nommé et élu suivant l'édit du roy; » après bien des contestations entre MM. du chapitre et MM. les échevins, à travers des difficultés toujours renaissantes et des incidens toujours litigieux, on posa les fondemens d'un collége. Le 26 août 1560, l'évêque de Chartres envoya aux échevins la collation d'une prébende pour l'entretien d'un précepteur : on nomma régent le sieur Guillaume Malherbault, principal du collége de justice de la ville de Paris; enfin des lettres patentes du roi autorisèrent les échevins à lever sur la ville une somme de 6,000 livres pour l'achat d'une maison. Cet impôt ne fut pas levé, grace à la donation faite par le sieur Pocquet et sa femme d'une maison pour

le collége. Cela ne se termina certainement pas sans quelques procès; mais on s'en tira, et nous lisons dans les archives de la ville :

(1572, 28 mai.) « MM. Troilard et Robert, échevins, ayant présenté une requête au nom de la ville à MM. les doyens, chanoines et chapitre, afin de permettre aux habitans de Chartres de faire édifier la chapelle excommencée au collége donné auxdits habitans par M. Jean Pocquet et femme, pour y célébrer le service divin suivant ce qui est pratiqué dans tous les colléges pour la commodité des écoliers, et de leur donner permission d'y faire célébrer messe, n'ont eu aucune réponse sur leurdite requête; pourquoy il est ordonné qu'ils requerront derechef ledit chapitre d'y répondre et de leur donner cette permission, qui est dans leur pouvoir, signée de l'un des notaires dudit chapitre. Et en cas de refus, sera par les députés, puis un acte par-devant un notaire royal, afin d'y pourvoir comme de raison. »

(1572, 4 septembre.) « Il est ordonné qu'on publiera, aux prônes des messes paroissiales de la ville et fauxbourgs, qu'on fait à savoir à tous pères et mères ayant enfans de les envoyer au collége Pocquet, s'ils veulent qu'ils soient instruits et enseignés ès-lettres, leur faisant défense de les envoyer ailleurs, sous peine de désobéissance, à l'exception de ceux qui sont pour apprendre leur A, B, C, psaumes et matines. Et à ce qu'on puisse faire distinction des classes dudit collége, pour connoître la capacité desdits enfans, est enjoint aux pères et mères et autres chargés d'iceux de les mettre ou envoyer dans la quinzaine pour être lesdits enfans interrogés par le principal et régent dudit collége Pocquet. — Défenses à tous régens, maîtres d'école, gens d'église et autres faisant état d'instruire des enfans en leurs maisons, de faire dorénavant ces exercices sans les envoyer au collége Pocquet, sous peine d'amende arbitraire, à l'exception des petits enfans qu'ils peuvent instruire jusqu'aux principes de grammaire; enjoint auxdits maîtres d'école qui ont des enfans en pension de les mener et conduire au collége Pocquet. »

Pourquoi donc le collége de Chartres ne s'appelle-t-il plus le collége Pocquet? Maître Jean Pocquet et sa femme étaient d'honnêtes personnes qui aimaient le pays et méritaient que l'on se souvînt d'eux; j'aurais volontiers gardé le nom et le souvenir du collége Pocquet. L'ingratitude ne porte bonheur à personne; quand les peuples veulent un avenir, le moyen d'assurer cet avenir, c'est de profiter du passé. Quelle sottise, quelle folie de médire des vertus d'autrefois, sous prétexte de les remplacer par des vertus futures! Nul homme habile à augmenter ses revenus ne jette son vieil argent par la fenêtre. Au lieu de supprimer les noms et d'effacer le souvenir de nos anciens bienfaiteurs, tels que Jean Pocquet, Juvénal des Ursins, Jehan Gerson et mille autres, il fallait consacrer et perpétuer ces beaux souvenirs, ces bons exemples et ces excellentes traditions.

On voit ainsi apparaître, se développer et grandir, au milieu de la barbare incurie des mœurs les progrès partiels et incomplets, mais féconds et inaliénables, de la civilisation; les vieilles familles de roture

chartraine y prennent grande part; ce sont les Bouvart, les Marchand, les La Troyne, les d'Aligre, les Isambert et les Lemoine. Le vrai nom des premiers était *Haligre,* celui des seconds *Isambard,* deux vocables évidemment septentrionaux, *All-eger* et *Is-im'bart,* Herse-tout et Barbe-de-glace; noms qui remontent aux invasions normandes. Nous ne doutons pas qu'une infusion de sang scandinave assez considérable ne se soit opérée dans le pays chartrain, entre le IXe et le XIIe siècle; il semble même qu'on découvre quelque trace de cet esprit du nord, peu disposé à céder ses priviléges, dans la persistance avec laquelle la commune chartraine exigea toujours des ecclésiastiques, prieurs et moines, l'obéissance aux règlemens et aux lois.

Cette indépendance était si bien dans les idées et le sang populaires qu'on la voit poindre, sous Louis XII, à propos du guet que le chapitre ne faisait plus faire exactement : le chapitre s'obstine; les échevins persistent; bientôt on exige du chapitre les subventions et fournitures d'armes, puis les secours aux pauvres, et la voix de l'échevinage devient progressivement si ferme et si haute que le chapitre est forcé de reculer.

(1506, 23 septembre.) « A été ordonné qu'on ira vers messieurs du chapitre, parce que n'y ayant pour le présent aucun guet qu'on avoit coutume de faire au clocher de plomb de l'église de Notre-Dame de jour et de nuit, quand il étoit question de guerre, pour requérir qu'ils fassent faire ledit guet en leur église ou ailleurs dans le lieu le plus convenable, à quoi ils ont répondu qu'ils y aviseroient. » — (1507, 20 juillet.) Ordonné qu'on ira vers messieurs les doyen et chapitre de Chartres pour savoir la réponse touchant le guet, afin de prendre les mesures nécessaires avant l'année échue. — (24.) Messieurs du chapitre ayant cessé de faire faire le guet au haut de leur église depuis l'incendie du 26 juillet 1506, messieurs les échevins ont obtenu commission au bailliage pour les y faire contraindre. »

(1537, 19 juillet.) « Ordonné qu'il sera fait cris publics à son de trompe pour faire savoir à tous les procureurs des communautés des religieux, abbayes, prieurés et couvens de la ville et banlieue de Chartres, et des avocats, procureurs, officiers et praticiens, et des frairies et communautés des métiers et maîtrises de la ville d'apporter d'huy en quinzaine devant la chambre de ladite ville les pièces d'artillerie qu'il leur est enjoint de faire faire, montées, équipées, garnies de boulets, plombets, poudres et autres choses nécessaires, suivant les lettres du roi, pour la tuition et défense de la ville, et par ordonnance de la chambre, sous peine de chacun 20 livres tournois et de tenir prison. »

(1553-1554, 22 janvier.) « Ont comparu quatre de messieurs les chanoines de Notre-Dame de Chartres pour et au nom des gens d'église de ladite ville et faubourgs ayant biens patrimoniaux en icelle, lesquels ont remontré que la somme de 100 livres tournois à laquelle ils ont été imposés pour ledit emprunt demandé par le roi est trop excessive eu égard à la somme départie sur les habitans de la ville, et ont requis que cette somme soit modérée eu égard à leurs facultés patrimoniales; sur quoi leur a été répondu qu'il faudroit une assemblée

générale pour faire une nouvelle cotisation et qu'ils ne doivent aucunement se plaindre d'une somme qui est si petite pour les facultés des biens patrimoniaux qu'ils possèdent. — (1553.) Enjoint aux gens d'église ayant biens patrimoniaux, suivant les lettres patentes données à Chantilly, le 13 novembre 1553, pour faire mettre et lever sur les habitans des villes closes du bailliage de Chartres la somme de 14,400 livres pour la soulde de six cents hommes de guerre à pied, faisant partie de cinquante mille hommes de guerre, à laquelle les habitans de la ville et faubourgs de Chartres sont imposés pour la somme de 6,370 livres tournois, de faire cotisation entre lesdits gens d'église de la somme de 100 livres tournois. »

(1555, 24 mars.) « Sur le refus fait par messieurs les doyen et chapitre de Chartres à Jean Piron, sergent royal, à l'égard de l'assignation qu'ils disent leur avoir été donnée à la requête de M. le procureur du roi, a déclaré qu'il n'a point entendu avoir été fait aucun exploit à sa requête à l'encontre dudit chapitre par ledit Piron, pour raison due, mais bien à l'encontre des gagiers de cette ville et faubourgs, et entend que ceux du chapitre soient priés et requis comme ils ont été ci-devant. »

En 1556 et 1557, l'assemblée des échevins fait très nettement entendre à monseigneur l'évêque « qu'elle n'est pas contente de la faible somme de 200 livres tournois qu'il a donnée pour les pauvres; » elle « le prie d'augmenter son aumône, » sans quoi il « sera cotisé et contraint à l'avenir. » Les échevins, tout catholiques qu'ils soient, ne passent rien au clergé; il ne faut pas qu'un prieur ou un simple moine commettent la moindre illégalité ou se permettent la plus légère infraction. Le prieur du « Grand Beaulieu » voit démolir sous ses yeux le mur qu'il a fait élever au travers d'une ruelle appartenant à la commune. MM. les chanoines, abbés et moines de toute espèce sont mis fréquemment à l'amende. Quand on pave, dépave ou repave les rues devant leurs habitations, on les fait contribuer largement et on leur envoie des sommations fort dures; manans et bourgeois sont résolus à ne rien céder. Souvent même ils poussent l'âpreté jusqu'à l'injustice : en 1525, ils ne veulent pas subvenir aux dépenses faites par une communauté pauvre et bienfaisante (les frères de l'Hôtel-Dieu) pour pavage de leur couvent, « ce qui (disent les pauvres frères) leur a beaucoup coûté. » Les évêques sont forcés de compter avec ces « manans. » L'échevinage donne à l'évêque du vin, des étoffes et des poissons, comme aux gentilshommes et aux seigneurs quand ils passent; politesse qui d'ailleurs ne tire guère à conséquence. « MM. du mois, » c'est-à-dire les échevins, visitent les sablonnières de l'évêque, et ne permettent pas (1527) qu'il usurpe celles de la ville. Il paraît même que la ville empiète un peu sur l'évêque, qui se trouve obligé de « fulminer des monitoires, » et prend Dieu à témoin qu'on lui dérobe de la terre ou « du chaillou. » La ville alors fait son enquête, et presque toujours les choses en restent là. Qu'on lise les documens suivans, extraits entre vingt autres; on y

reconnaîtra que nous n'exagérons point l'opposition de l'échevinage et sa guerre contre le clergé. On y verra aussi que nos magistrats étaient peu lettrés; il est assez malaisé de bien comprendre leurs notes en mauvais style. Si les échevins de Chartres ne brillent point par la faconde, ils agissent bien et avec un sens droit, ce qui vaut mieux que les discours.

(1556, 12 mai.) « Sur les lettres missives de monseigneur l'évêque de Chartres, adressées aux gouverneurs des pauvres, écrites de Paris, le 19 de ce mois de mai (sans doute le 9), pour le fait de police et règlement de la nourriture des pauvres, dont lecture a été faite, a été ordonné que lesdits gouverneurs feront réponse auxdites lettres touchant ce qui a été fait pour ladite police et règlement à l'instar des villes de Paris, Orléans et Tours et autres villes du royaume, que les demandes et prières à lui faites de départir de ses biens à la bourse commune desdits pauvres sont équitables et raisonnables; qu'il ne doit pas être la cause de la dissolution (anarchie), et remettre une mendicité publique en cette ville, dont se mécontente tout le peuple d'icelle... qui n'oseroit se tenir à sa porte par (à cause de) la confusion de mendians et le danger de mettre une peste par la ville, s'il advenoit qu'il voulût des six muids de blé faire à part une aumone publique (si l'évêque vouloit appeler pour leur distribuer du bled tous les mendians des environs), qui ne feroit que les tolérer (ce qui ne feroit qu'encourager la mendicité), vu le commencement du bon ordre et police qui y a été et est encore tenu. »

(1557-1558, 5 avril.) « Assemblée et congrégation générale tenue en la salle épiscopale de monseigneur l'évêque de Chartres, en laquelle, après avoir condamné les défaillans et même les gens d'église qui sont du nombre à 60 sols tournois d'amende applicable moitié au roi et l'autre moitié à la bourse commune des pauvres, on a procédé à l'élection des gouverneurs, receveur général et particulier et autres officiers des pauvres au lieu et place de ceux qui doivent sortir en cette présente année. »

Ainsi se manifeste contre les abus, et va toujours croissant en fermeté courageuse et en intensité l'opposition des magistrats populaires. Il faut entendre ces échevins et « gouverneurs des pauvres » tancer leur évêque qui réside à Paris et suit la cour, l'admonester et le semondre de vouloir bien donner de ses revenus quelque chose pour les hôpitaux et les mendians. Ils firent même une tentative plus hardie. Ils proposèrent, en 1560, de mettre la main sur tous les bénéfices ecclésiastiques inutiles, faisant double emploi ou qui n'étaient pas desservis; — 1789 éclôt d'avance. Le texte de la délibération est trop curieux pour que nous ne le rapportions pas tout entier :

(1560-1561, 4 mars). « Assemblée générale en laquelle on a fait lecture de lettres du roi données à Fontainebleau, le 16 février, pour trouver les moyens de sortir des grandes dettes dont il est chargé par la calamité des temps passés et pour racheter son domaine, aides et gabelles, et mettre aussi une certaine

augmentation sur le sel; on pense que le moyen le plus expédient est de prendre tous et chacuns des bénéfices de son royaume excédans en revenu annuel la somme de 300 livres et au-dessus jusqu'à la somme de 4,000 livres tournois par an, le tiers des revenus desdits bénéfices, soit archevèchés, évèchés, abbayes et prieurés excédant ladite somme de 4,000 livres par an, ensemble de tous prieurés, commanderies, hôpitaux, maladreries et commanderies de Saint-Jean de Jérusalem, et généralement de tous autres bénéfices où les titulaires d'iceux ne font résidence, les religieux et malades vètus et nourris, la moitié du surplus de leur revenu; ensemble la moitié des revenus des quatre prévotés étant en l'église Notre-Dame de Chartres, n'y faisant aucune résidence, leur faisant toutefois déduction des décimes au prorata des deniers qui seront ainsi pris; et tout le revenu des bénéfices en dépost et de ceux où l'on ne chante et célèbre aucun service divin, pour satisfaire aux affaires du roi qui prendra sur lesdits bénéfices cette autre plus grande portion qu'il lui plaira aviser, comme aussi d'imposer sur les draps de soie, vendus dans le royaume, une somme de deniers, suppliant le roi de ne mettre aucun impôt ni subside sur le sel, le vin et autres denrées, attendu la pauvreté du peuple. Ainsi il faut procéder à l'élection d'un de l'église, d'un de la noblesse et l'autre du tiers pour se trouver le 20 de ce mois en la ville d'Orléans pour, en la présence de monseigneur le gouverneur, rapporter les avis et opinions d'un chacun, afin de satisfaire aux intentions du roi. (Le registre du compilateur porte en marge : *avis sans succès*): »

Impôts sur les objets de luxe, bénéfices ou sinécures confisqués au profit du trésor, que demanderait-on de plus? Quand le prieur de Saint-Étienne et celui de Josaphat ne disaient pas leurs messes, Chartres savait bien les y forcer. Cependant c'était une ville religieuse; la procession générale se faisait chaque année avec une solennité joyeuse et sainte. Un hôpital très vaste était destiné à recevoir, héberger et soigner les pauvres passant par la ville. L'évêque présidait une assemblée dans laquelle on décidait comment on secourrait les mendians invalides et comment les mendians valides seraient employés avec rétribution à la réparation des routes et chaussées avoisinantes. En 1555 particulièrement eut lieu une grande assemblée à ce sujet, curieuse sous deux rapports : on y décide qu'il sera défendu à qui que ce soit de mendier, et on donne du travail aux gens inoccupés; ensuite se trouve la liste de ceux qui assistèrent à cette délibération. D'abord ce sont les chanoines de Notre-Dame de Chartres et monseigneur l'évêque, puis le chapitre général, les doyens et sous-doyens, puis les représentans de la chapelle Saint-Piat, du couvent de Saint-Père, de Saint-Jean-en-Vallée, de Josaphat, de Saint-Cheron, de Saint-Martin-en-Val, du Grand-Beaulieu, de Saint-Lubin, de Saint-Aignan, de Saint-Saturnin, de Saint-Martin-le-Nonandier, de Saint-André, de Saint-Michel, de Saint-Barthélemy, de Saint-Brice; — quant à ceux de Saint-Maurice, de Saint-Hilaire, de Sainte-Foix, ils sont remarqués par leur absence.

On crée un gouverneur des pauvres, un receveur général des aumônes; l'évêque donne huit muids de grains ou des sommes équivalentes, et l'on demande à Paris, à Tours, à Orléans, leurs avis et exemples; la confrérie de la Passion indique nettement la création d'ouvroirs populaires. On emploie les pauvres « marauds » à curer les mares, paver les rues, enlever les immondices et nettoyer les *buots* ou conduits d'eau. Dans la ville gauloise; l'activité est devenue vive et ardente, les offices publics sont très recherchés, depuis celui du valet de la ville qui postule sans cesse pour qu'on lui achete une robe et des chausses nouvelles, aux couleurs de la localité, vert et rouge, jusqu'à celui de M. le prévôt qui a un grand et interminable procès avec M. le bailli pardevant le tribunal de Paris, au sujet de la prééminence et présidence des assemblées générales. M. l'avocat de la ville plaide aussi contre M. le bailli : celui-ci est accusé d'avoir, ainsi que ses gens, offensé M. Regnault de La Troyne par des paroles injurieuses et scandaleuses; de là nombreuses plaidoiries. Un autre avocat voulant s'asseoir sur les bancs de la chambre à côté d'un chanoine de l'église de Notre-Dame, celui-ci se courrouce et refuse d'admettre les droits du nouveau voisin à cette place. A lire ces événemens intérieurs, on se croirait en Normandie. Du reste, les familles que j'ai nommées apparaissent dans la personne de plusieurs de leurs membres dans les charges de la ville; MM. Jean, Guillaume, Estienne, Michel et Alexandre Aligre sont procureurs aux négoces, grenetiers, gros marchands, échevins, etc. Le plus occupé de tous est Michel Egasse, « lieutenant du prévôt des maréchaux des duchés et bailliages de Chartres, Estampes, comtés de Montfort l'Amaury, Dreux, Dourdan, bailliage de Mantes; » il adresse aux magistrats des requêtes continuelles pour obtenir de nouveaux écus et de nouveaux archers.

Si l'on trouve aisément des receveurs et prévôts, il n'est pas du tout facile de trouver des échevins. Le sieur Estienne et le sieur Drouyn s'en excusent, alléguant, l'un qu'il ne pourra remplir cette charge sans scribe, puis qu'il ne sait ni lire ni écrire; l'autre, qu'il est sourd, maladif et âgé de 72 ans. Ils ont beau faire, on les y force, ainsi que Jean Lambert :

(1574, 5 octobre.) « Assemblée en laquelle, quoique Jean Lambert, élu depuis peu échevin, ait voulu être déchargé de cet état au soutien d'un procès-verbal de visite de son corps fait par des médecins, chirurgiens et apoticaires qui constatent de ses infirmités, il est ordonné qu'il exercera ladite charge d'échevin en la ville seulement, sans qu'il soit tenu d'aller aux champs pour les affaires d'icelle, à quoi ledit Lambert a dit qu'il persistoit dans sa remontrance, et qu'il appelleroit de cette ordonnance, nonobstant lequel appel et sans préjudice d'icelui, il est ordonné qu'il sera passé outre, et qu'il sera contraint de faire

le serment à ladite charge par toutes voies dues et raisonnables, dont il a protesté d'attentat et appelé en adhérant; et pour ce qu'il n'a voulu le faire, a été icelui Lambert mis en arrêt. »

Ils ne furent pas les seuls. On a enregistré les refus successifs d'une dizaine d'autres qui sous différens prétextes tâchaient d'échapper à l'échevinage. On les harcelait sans pitié; ceux qui s'excusaient sur leurs infirmités, on les faisait visiter. C'est qu'en effet la charge d'échevin obligeait le bourgeois à délaisser pendant cinq ans ses affaires particulières pour celles du public. C'étaient la plupart « gens mécaniques, » peu expérimentés dans les affaires; les malheureux, ne sachant comment s'en tirer, priaient les magistrats orléanais de leur faire savoir comment il fallait s'y prendre. D'une autre part, quantité d'habitans de la ville faisaient journellement des menaces à MM. les échevins, et l'on était obligé de rendre un édit pour menacer de la hart ceux qui se conduisaient ainsi. Quand la ville était épuisée, qui était chargé d'avancer les deniers pour elle? les échevins. Chacun alors se cachait « aux champs; » on les relançait; amende de 10 et 20 sols tournois pour quiconque ne se présentait pas aux assemblées.

Enfin on crut devoir adresser une supplique au roi Charles IX qui, l'an 1572, six semaines avant la Saint-Barthélemy, rendit un édit par lequel, entre autres modifications importantes, le nombre des échevins était réduit de douze à huit; la durée de la charge de cinq ans à deux. Les gens de longue et de courte robe furent susceptibles d'être élus, et l'on s'arrangea de façon à réélire toujours deux des fonctionnaires sortant de charge, pour que leur expérience guidât l'inexpérience des conscrits-magistrats.

Ne rions pas de ces efforts pénibles et de ces essais chancelans d'administration municipale. Nos aïeux faisaient leur éducation, ils y réussirent; entre 1660 et 1680, ils parvinrent à se donner un maire.

Monseigneur Charles de Bourbon, gouverneur d'Orléans et de Chartres, ayant fait instituer une enquête et adressé diverses questions aux bailli et magistrats de Chartres, il lui fut répondu que dans la ville *il n'y avait pas de maire, etc., etc.* On différa tellement les délibérations à ce sujet, les affaires furent si lentes qu'en 1570, dix ans après, rien encore n'était accompli. En 1576, on crut un moment que tout allait se décider; enfin des lettres du roi avaient été obtenues qui autorisaient l'érection et création d'un maire; on s'assemble; la discussion sur la vérification et l'homologation de la cédule royale arrête encore l'assemblée. Le procureur du roi requiert et demande communication de cette pièce. M. Noël de Bunes, notaire, « exhibe une grande feuille de papier qu'il dit être la minute de ladite procuration. » Le procureur veut s'en saisir; le notaire la lui reprend. Un coin de papier reste entre les mains du premier, et tout est interrompu. Trois ans après

seulement, la ville de Chartres eut son maire. Voici la curieuse et naïve réponse à l'enquête du cardinal de Bourbon :

(1560.) « Le 18 novembre, Charles de Bourbon adressa d'Orléans aux bailly, lieutenant, prévost, officiers du roi, maires et échevins de Chartres, diverses questions auxquelles il fut répondu de la manière suivante en ce qui concerne l'administration de la ville. — Que, quant à la justice, le criminel est mal administré; que les crimes et délits ne sont punis ainsi qu'il seroit nécessaire pour le repos et la tranquillité des habitans. — Que dans la ville de Chartres il n'y a point de maire, mais des échevins au nombre de douze, dont deux du chapitre; que la chambre de ville n'a aucune juridiction, cohortion ne contrainte, et aux jours d'assemblée ne peuvent rien ordonner, sinon ce qui concerne l'administration des affaires communes de la ville, et est encore requis que l'un des officiers du roi y préside pour conclure ce qui est délibéré; tellement que s'il se présente quelque affaire de police, les échevins n'en peuvent rien ordonner, laquelle police appartient au prévôt, ainsi que la justice ordinaire, et par supériorité au bailly de Chartres. — Et si en la chambre de ville il y avoit quelque autorité et puissance fondée en justice et juridiction, et qu'il leur fût permis de commander aux sergens pour l'exécution de leurs ordonnances, toutes choses s'en porteroient mieux. — Et se commettent en ladite ville et es-environs plusieurs larcins, vols, meurtres et autres crimes et délits dont on ne fait aucune poursuite. — Les échevins n'ont entendu aucune plainte des hôtes qui ont logé gens de guerre par garnison, n'ayant puissance d'y donner ordre. » — La ville envoye deux députés porter la réponse suivante : « Qu'il n'y a eu et n'y a aucunes émotions et assemblées illicites contre les ordres du roy, et que les habitans vivent dans l'obéissance, foy et loyauté qu'ils doivent à Dieu et à leur souverain légitime. — Qu'il n'y a aucune division pour le fait de la religion chrétienne, ni aucun scandale dans les églises, ni images rompues; — qu'à la vérité, il y a trois ans que quelques gens de guerre, passant par la ville, firent du scandale dans l'église de Notre-Dame de Chartres, et que le peuple, ému de cette insolence, leur résista; — que les vitres d'un vicaire de l'une des paroisses de la ville ont été cassées; — qu'une pierre fut jetée dans les vitres de l'Hôtel-Dieu, laquelle tomba dans l'église; — qu'aucuns compagnons ont ôté de nuit les filets de quelques preneurs d'alouettes, qu'ils se sont emparés de celles qui étoient prises, et qu'à trois lieues de Chartres, au village de Chamblay, ils ont mangé lesdites alouettes le lendemain, qui étoit vendredi. — Qu'on a trouvé un livre dans le chœur de l'église de Notre-Dame de Chartres, sur lequel étoient écrits ces mots : *Confession de ceux qui sont faussement appelés huguenots.* — Qu'à l'assemblée générale des états particuliers de la province de Chartres, les députés des villes auroient présenté des articles grandement contraires à notre religion chrétienne et foy catholique. — Qu'on avoit fait informer de ce que dessus, afin de résister à des entreprises téméraires. — Que la police n'appartenant pas aux échevins, ils ne peuvent savoir si dans la ville ou aux environs, aucuns ont failli à se présenter à la convocation et réception du corps de Notre Seigneur à la fête de Pâques et autres fêtes solennelles, et n'ont lesdits échevins puissance ni commandement sur les curés ou vicaires de la ville; mais appartient cette inquisition à monseigneur l'évêque ou ses vicaires et à MM. les offi-

ciers du roi, et, s'il plaisoit à sa majesté et à monseigneur le prince de donner cette puissance auxdits échevins ou de commander qu'ils en informent, ils en feront amplement leur devoir. — Sont bien avertis qu'il y a des coureurs de pavé de nuit en armes et qui chantent les chansons de Marot, ce qui sera facile à rabattre par MM. de la justice, et les habitans y donneront aide, etc. »

(1560, 18 novembre.) « Monseigneur Charles de Bourbon, gouverneur d'Orléans et de Chartres, ayant adressé diverses questions aux bailly, etc., de Chartres, notamment sur l'administration de la ville, il lui fut répondu que dans la ville *il n'y a pas de maire*, mais des échevins, etc. »

(1562-1563, 15 janvier.) « Sur la proposition faite que pour exécuter plus promptement les mandemens du roi qui sont ordinairement reçus par les échevins de la ville, il est besoin d'avoir un *maire* qui préside, ordonne, appointe et expédie tout ce qui se présente d'affaires en la chambre, et qu'à cet effet il lui soit attribué juridiction politique en la ville, et en ayant communiqué à MM. du chapitre de Chartres, a été arrêté qu'il sera présenté requête au roi, afin qu'il lui plaise accorder à la ville un *maire* qui aura juridiction politique, présidera et ordonnera en ladite chambre. »

(1562-1563, 15 janvier.) « Sur la proposition faite, que pour exécuter plus promptement les mandemens du roi qui sont ordinairement reçus par les échevins de la ville, il est besoin d'avoir un maire qui préside, ordonne, appointe et expédie tout ce qui se présente d'affaires en la chambre, et qu'à cet effet il lui soit attribué juridiction politique en la ville, et en ayant communiqué à MM. du chapitre de Chartres, a été arrêté qu'il sera présenté requête au roi, afin qu'il lui plaise accorder à la ville un *maire* qui aura juridiction politique, présidera et ordonnera en ladite chambre. »

Voilà où Chartres en est arrivé; la ville s'administre enfin; elle réclame et obtient la juridiction politique d'un *maire;* au fort des guerres religieuses, les conquêtes de la roture chartraine sont nombreuses, comme on le voit; elle a son maire, ses échevins, sa taxe des pauvres, ses ouvroirs, ses *éviers* ou pompiers en cas d'incendie, enfin son collége.

D'ailleurs, cette ville catholique fut, entre 1570 et 1590, un des centres ligueurs les plus fervens. Quant à massacrer les huguenots, on n'y pensait pas, mais on les chassait; les échevins avaient la charité de les protéger contre « le commung, » et cinq réformés se mirent sous la protection de l'hôtel-de-ville; il fut seulement enjoint aux huguenots de ne pas s'assembler et de ne sortir de leurs maisons ni avant huit heures ni après six. Dans toute la Beauce, à Chartres surtout, le populaire prend en main la cause de la vieille foi; l'impulsion ligueuse vient d'en bas. *Les malsentans de la foy* s'avisent, le 27 avril 1561, de crier dans les rues qu'il faut briser les images; chaque bourgeois sous son auvent et sur le pas de sa porte s'irrite contre les blasphémateurs et leur court sus; archers et gentilshommes, au lieu d'arrêter les huguenots, arrêtent les bourgeois, et l'échevinage s'assemble. Alors tout s'allume. Visites domiciliaires de marcher; saisies d'armes, saisies de

livres prohibés; on fouille les cachettes du protestantisme; on dresse les listes de suspects. L'opinion dans ses violences procède toujours de la même façon; les mots même se ressemblent : « on dressera listes de ceux qui ont fait naître aucuns soupçons; les maisons des bourgeois qui auront donné asile aux réformés seront confisquées. » — La ligue de Paris n'a pas de succursale plus fervente que Chartres, où la douceur des mœurs tempère la ferveur religieuse. Le 25 juin 1562, on met *cent cinquante et un* « suspects d'hérésie à la porte de la ville, de grand matin, le plus discrètement du monde, dit le registre, et au moindre scandale possible. » Deux conseillers, deux avocats, deux gens d'église partent ainsi « le matyn, » comme *malfaiteurs* de la foi. Le sieur de Saulcieux, un noble italien, plusieurs gentilshommes, « tous malsentans, » se réunissent encore en conciliabule et tiennent des prêches; les moines de Saint-Père-en-Vallée s'émeuvent et les échevins s'assemblent. Il faut évidemment « entreprendre un voyage en cour » et demander aide à sa majesté; — ce que l'on ne manque pas de faire.

Comme ailleurs, la noblesse penchait à la révolte huguenote. Le bas-peuple était catholique jusqu'au fanatisme, le bourgeois zélé, l'échevin tolérant. En vain M. Jean de Montescot et M. Jehan de Beaucoucher, l'un maître des requêtes, l'autre conseiller au présidial, obtinrent lettres-patentes du roi pour rentrer dans Chartres, dont ils avaient été chassés, parce que « les demoiselles leurs femmes, » Anne Maceas et Anne de Montescot avaient assisté aux prêches. On les mit de nouveau et sans pitié dehors le 20 octobre 1562. Les chanoines et le chapitre ne stimulaient pas la persécution; c'était le peuple lui-même dont les magistrats étaient forcés de contenir la fougue véhémente. Le père Legay jacobin et l'abbé Charpentier chanoine de Notre-Dame étant montés dans leurs chaires respectives, et s'y étant montrés aussi furibonds que les ligueurs de Paris, Rose et Feu-Ardent; — le légat du pape s'étant permis les mêmes invectives, — nos bons échevins enjoignirent à ces messieurs « de se contenir dans l'explication de l'Évangile dores en avant. »

Ce caractère de prudence et de tolérance n'est pas méprisable et se concilie fort bien avec l'énergie de la résistance. Mme la duchesse de Chartres en sut quelque chose, quand elle s'avisa d'établir des prêches calvinistes dans la cité.

(1563.) « Lorsque Mme la duchesse de Chartres vint à Chartres, en 1566, on nomma des commissaires pour lui dire qu'ils ne sont transportés ni requis (les doyen, chanoines et chapitre de l'église Notre-Dame de Chartres) d'aller ou envoyer par devers madite dame et lui faire plainte des presches publiques qui ont été faites le jour d'hier en cette ville. Mais lorsqu'elle fut partie, on ordonna qu'un de MM. les échevins, avec un du chapitre, allât faire remontrance au doyen et à la reine-mère sur les presches qu'on a fait pendant le séjour de

Mme la duchesse, sçavoir leurs intentions sur cela, et si l'on doit permettre lesdites presches au cas que Mme revînt dans la ville. »

Madame y voulut revenir; elle n'y établit pas de prêche et fut reçue on ne peut mieux. La ville avait un grand goût pour les réceptions de personnages éminens et les solennités cérémoniales. Le 4 février 1498, par exemple, on offrit dix brocs de vin tant blanc que clairet et vermeil à très haut et très puissant prince M. le duc de Lorraine, en son logis aux *Trois-Rois*. Pour les baillis, on avait soin de joindre des brochets, des lamproies, de grandes carpes, des saumons, des raies sèches, des aloses et des monceaux de moules. Ce fut même une grande contrariété, certain jour, de manquer de la quantité de *pots* nécessaires; on en avait commandé deux nouveaux, et cela n'avait pas été fait. Les échevins grondèrent et l'on en fit fabriquer quatre autres. Quelquefois encore on offrait d'autres valeurs, mais par exception, comme en 1546, lorsqu'on paya 51 livres tournois six aunes de velours noir, données au seigneur de Montbazon pour services rendus à la ville et au pays chartrain.

Les cadeaux de ce genre étaient réservés pour le passage des rois ou princes, et il en passait souvent. Alors grande solennité; on interrompait les travaux, on parait la ville, on faisait la toilette de toutes les rues; on semait du sablon de rivière, puis on allait en bon ordre au devant de la personne attendue. Un long cortége pénétrait dans les ruelles étroites pendant que le canon tonnait et que l'étendard vert et rouge flottait dans les airs. On voyait marcher en tête les enfans de la basoche et clercs de la tour de Chartres à pied; après eux les arbalétriers de la ville conduits par leur roi; puis les enfans de la ville à cheval; ensuite les bourgeois et marchands de la ville sous la conduite de M. le prévôt de Chartres ou du lieutenant; après eux les sergens royaux du bailliage; puis les notaires royaux à cheval; les enquêteurs au bailliage; les greffiers tant ordinaires qu'extraordinaires; enfin le lieuteuant-général, M. l'avocat, M. le procureur du roi, MM. les conseillers, les échevins, avocats et procureurs de la ville, « tous à cheval et en ordre ainsi qu'il appartient. » Le roi ou la reine passaient sous un dais, ou, comme on disait alors, sous un *ciel*. Les ménétriers jouaient; des tables étaient dressées pour les soldats toujours altérés; on représentait des mystères sur un théâtre construit *ad hoc* et couvert de tapisseries, et l'on distribuait des écus aux hérauts d'armes, trompettes, tambourineurs, archers, fourriers, gardes des portes et huissiers de la salle. Il y avait quelque chose de généreux et d'enfantin dans ces joyeuses solennités que le moyen-âge consacrait aux symboles du pouvoir et dans le luxe desquelles il oubliait sa misère et ses angoisses. On se gênait beaucoup les jours ordinaires pour fêter les grands jours; quelquefois un prince ne pouvait ob-

tenir qu'on ne se mît pas en dépense pour fêter son arrivée. Certain poêle de velours noir (à franges noires et crespines de fil d'or, brodé aux écussons et devises de la duchesse de Chartres) obéra la ville pendant un an. Les communes ressemblaient alors à ces grand'-mères qui mettent leur bonheur à se déranger pendant huit jours pour donner aux petits-enfans, qui viennent les voir le dimanche, un magnifique repas et une indigestion.

(1531, 19 mars.) « Ayant appris par la commune renommée que la reine devait passer par Chartres, on envoya un homme exprès au lieu où elle étoit pour savoir de ses maîtres-d'hôtel son intention, afin que MM. les échevins pussent y pourvoir en la meilleure forme. — M. de Thiville, maître-d'hôtel de la reine, écrivit à MM. les échevins que la reine feroit son entrée à Chartres le jeudi suivant 21. Alors l'assemblée de ville ordonna que la dame reine seroit reçue à faire son entrée en la ville le plus honorablement que faire se pourroit par la porte Drouaise; qu'il seroit fait porte de tapisserie en la basse cour de porte Drouaise et autres lieux où besoin seroit; que les habitans de la rue du Muret tendroient chacun en droit soy et à ciel par le hault; qu'il seroit fait un ciel de satin ou damas de la couleur de ladite dame avec franges et quatre bâtons et châssis pour porter ledit ciel et autres choses nécessaires. On commit pour porter le ciel quatre échevins, lesquels seroient vêtus d'une robe de damas noir, sayons de velours noir et pourpoints de satin cramoisy à leurs dépens; et que pour supporter ces frais il leur seroit baillé à chacun, par le receveur des deniers communs, 25 livres tournois; que les autres échevins, avocat et greffier de la ville, auroient chacun 10 livres tournois pour assister à ladite entrée et s'accoutrer le plus honnêtement; que MM. les bailly et lieutenant-général auroient chacun 18 livres, le procureur et contrôleur des deniers communs chacun 5 livres, les avocat et procureur du roy en ce duché chacun 2 livres, pour avoir un bonnet à ladite entrée; les clercs et serviteurs de la ville, chacun une robe de la livrée d'icelle. On ordonna en outre qu'il seroit fait présent à ladite dame de vingt-cinq poinçons de vin et cinq cents minots d'avoine, qui est pareille quantité qu'on a coutume de donner au roi quand il fait son entrée. On enjoignit aux arbalétriers de se trouver à la tour du roi à Chartres, où il leur seroit dit ce qu'ils auroient à faire pour cette entrée. On ordonna également qu'il seroit fait théâtres et échafauds bien honnêtes, ès lieux les plus commodes, parés et accoutrés, sur lesquels seroient faits mystères, ainsi qu'il seroit avisé, avec écusson du roi et de la reine. — La reine fit en effet son entrée à Chartres le 21 mars 1531 (1532), en grand triomphe et magnificence. MM. les échevins présentèrent à aucuns des seigneurs suivant la reine six pintes d'hypocras blanc et clairet, avec une douzaine de pommes d'orange. Les clercs de la tour du roi reçurent de la ville, pour aller au devant de la reine, un étendard de dix aulnes de taffetas blanc et noir qui coûtèrent 15 livres tournois. Cet étendard fut ensuite déposé en la chambre. »

Au milieu de ces enfantillages solennels et de ces efforts incomplets d'organisation, que devenait la ville? Elle était mieux pavée, mieux aérée, mieux éclairée. Les ribauds de nuit avaient disparu; les meuniers et les fermiers commençaient à vivre largement. La farine et le blé

avaient absorbé la rivière; Chartres était devenu un marché accompagné d'un moulin. Les registres de l'hôtel-de-ville surabondent de détails relatifs à la navigation de l'Eure, dont les eaux, battues incessamment par les palettes et les roues qui font mouvoir les meules, ne transportent plus aujourd'hui de bateaux. A force de lutter con re les chanoines et les rois, Chartres avait acquis un caractère semi-litigieux qui ne permettait plus à personne d'entamer son budget et de nuire à ses intérêts. Les procès n'étaient pas rares; les boulangers en avaient, soit avec les propriétaires des moulins, soit avec les boulangers des environs qu'ils voulaient empêcher de venir à Chartres vendre leur pain bis-blanc, soit enfin avec les habitans touchant le prix du pain. Les bouchers plaidaient contre le fermier des impositions ou contre les merciers, tanneurs et pelletiers, qui voulaient qu'on ne vendît aucun bétail hors la ville. Ces sortes d'affaires étaient si fréquentes et si interminables qu'un jour un bourgeois dit en pleine assemblée au lieutenant-général : « Monsieur, vous faites votre propre fait des bouchers, tout ne plus ne moins que si vous n'aviez à faire que pour eux. »

Du reste, le bailliage et duché de Chartres avait constamment à se défendre des empiétemens étrangers et des velléités d'indépendance des pays subalternes. Il s'opposait en 1498 à ce que Blois, qui était du ressort du bailliage de Chartres, avec le comté de Dunois et la Sologne, fût constitué bailliage et siége royal. En 1505 commence le long procès de la ville contre Mme la duchesse d'Alençon, qui veut envahir la terre de Nogent-le-Rotrou comme ressortant de sa seigneurie de Bellesme. En 1507, Orléans veut s'adjoindre les cinq baronnies de Brou, Anthon, Alluyes, Montmirail et la Basoche-Gouet. Chartres, ayant obtenu le privilége d'un siége présidial, s'arme des premières fonctions de ce siége contre le bailli d'Yenville, contre Étampes, qui veut avoir à son tour un siége pareil et gagner cinq baronnies, — enfin contre Dreux, qui veut être ville indépendante.

Pendant tout le XVIe siècle, ce ne fut pour Chartres que vie active, progrès, efforts soutenus, développement et combats. — Souvent la trompe retentissait dans les rues, et l'on publiait des ordonnances de police très détaillées contre ces gens « sans adveu » qui infestaient la ville, et pour qui les ruelles, les angles des rues, les auvens, tout devenait cachette. L'édit donne la liste des armes que ces messieurs portaient. « Deffense de mener par la ville et faubourgs poignards, courtes dagues, épées, rappières, estocz, verdrins, piques, javelines, hallebardes, voulges, arbalestres, arcs, couleuvrines, haquebuzes, hallebretz, cuirasses, brigandines et autres armures et bâtons «invasibles,» au grand scandale, vitupère et contempnement du roi, de justice et de la chose publique. » Les magistrats étaient obligés de prendre chaque jour de nouvelles mesures concernant les cabaretiers receleurs et les

joueurs de cartes. L'obscurité favorisait les crimes; il fut « enjoint à tous les habitans de cette ville et faubourgs de mettre de quatre maisons en quatre maisons une lanterne à leurs fenestres, où il y aura une chandelle allumée qui ardera toute la nuit, et qu'elle soit pendue à une perche ou corde au travers de la rue, à l'endroit du ruisseau, afin qu'on puisse voir plus clairement s'il y a quelques délinquans cachés sous les auvens, sous peine d'amande arbitraire. » Et les fifres et tambourins qu'il fallait empêcher de jouer devant l'église aux heures d'office, et les pores qui se promenaient dans les rues sans guide et sans clochette à l'oreille, ne laissaient pas que de donner beaucoup de mal à ces pauvres échevins.

(1565, 6 novembre.) « Il est ordonné que le vice-bailly de la ville sera requis d'aller au soir par la ville pour empescher les coureurs de nuit, et aussi de donner ordre de faire vuider la ville et faubourgs les p..... et femmes publiques qui abusent la jeunesse de la ville. »

(1567.) « Sur les plaintes et remontrances faites par les échevins à M. Jacques de Guynes, vice-bailly, des coureurs de nuit par la ville et aussi des p..... et femmes publiques, lequel a répondu qu'il étoit prêt de marcher la nuit avec sa compagnie, pourvu qu'il fût advoué au cas qu'il advînt quelque inconvénient à leur poursuite, a été ordonné qu'on présentera requête au roi afin d'avoir permission d'aller la nuit en armes, pour pourvoir à ce que dessus. »

Ces soins municipaux n'étaient pas sans dangers; on menaçait sans cesse les échevins de les tuer ou de les battre :

(1568, 6 février.) « Comme quantité d'habitans menacent les échevins d'aller les saccager en leurs maisons, il sera proclamé, à son de trompe, par les carrefours de la ville, qu'il est défendu à tous habitans, de quelque état et condition qu'ils soient, de s'adresser à MM. les officiers du roi, échevins, gens du conseil et autres de la chambre, pour user envers eux d'aucunes menaces, sur peine de la hart. »

Avec le règne de Henri III se terminent les documens que j'ai compulsés; travail que j'avais commencé par simple curiosité et par amour du pays natal, mais qui peu à peu s'est tourné en admiration. Je suis sorti de cette étude plein d'estime pour nos aïeux; j'ai reconnu les mérites et le courage de cette magistrature populaire et de cette noble roture qui a tant fait pour le pays. Il y a peu de plaisir sans doute à feuilleter les notes relatives à Jehan La Troyne qui a fait enlever des foins indûment, et sur maître Leveau, serviteur de la ville, qui réclame sans cesse un bonnet et des « chausses neuves » aux couleurs de Chartres, « verdes et rouges. » Cette lecture achevée, cette œuvre de patience accomplie, ce marécage de plus de cinq volumes in-octavo une fois franchi, on voit avec satisfaction tout le fantôme d'une époque intéressante se dresser et agir, toute la vie de cette époque renaître et marcher dans une localité importante et dans un cadre étroit.

La croissance du pouvoir municipal s'y dessine clairement; les troubles même de la religion lui sont favorables. On se démène, et il le faut bien; on agit, on discute, on se sent vivre; les ribauds sont là, les maisons ardent; il faut faire « le guet » sur la tour de plomb de la cathédrale et se garantir comme on peut contre les huguenots, les « lansganais » (*landsknechten*), les rois, les reines, les seigneurs, les chanoines, les receveurs, les grènetiers, les mauvais-garçons, ce qui n'est pas affaire commode. Aujourd'hui les choses administratives marchent à peu près d'elles-mêmes : les sillons sont tracés, les cadres existent; mais alors quelle œuvre que celle des échevins! que de droits et de priviléges! que de bizarreries et d'abus! que de contradictions et quel chaos! Travaillant sur des élémens qui ne valaient rien et que les Gaulois, les Romains, les Teutons, avaient entassés confusément, nos aïeux déblayèrent le terrain, préparèrent les voies, firent des expériences et fondèrent à leurs risques et périls les sciences d'application, passées aujourd'hui dans le domaine du lieu commun. Notre pratique à nous, c'est leur théorie, incomplète alors, — mais courageuse et féconde.

Attachons-nous donc aux libertés de notre pays, aux libertés modernes, les seules vraies; elles n'ont rien de romain, quoi que l'on en dise; les Jules César et les Julien, nos maîtres en discipline militaire et en belles-lettres, ne nous ont pas appris l'indépendance; c'étaient des gentilshommes. La liberté ne nous vient que de nous-mêmes; c'est à notre Gaule que sont dus le peu de rayons de liberté dont le développement si lent et si timide est venu aboutir à la révolution de 1789. Les *échevins*, c'étaient les *scabini*, les hommes de l'*escabeau* teutonique, les compagnons-bourgeois formant le corps administratif; ils se conduisaient sans airs de matamore, avec simplicité, vigueur, charité, humanité. Marchons dans leurs voies, car nous sommes leurs fils. Effaçons la rouille du passé, les symboles morts, les formules du vieux monde, les puérilités et les faiblesses; — continuons hardiment la liberté gauloise et française, — la vraie liberté moderne. Ne revenons jamais à la caricature de la liberté romaine; c'était le patriciat, avec la clientelle et la servitude.

PHILARÈTE CHASLES.

DE L'ENSEIGNEMENT

DES BEAUX-ARTS.

L'ÉCOLE DE PARIS ET L'ACADÉMIE DE ROME.

Le ministre de l'intérieur a nommé récemment une commission pour réviser les règlemens de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie de France à Rome, particulièrement en ce qui concerne les concours et les récompenses qui en sont la suite. D'un autre côté, un grand nombre d'artistes se sont réunis pour protester contre le choix de cette commission, prétendant qu'à eux seuls appartient de la désigner. Peut-être eût-il mieux valu, pour protester, attendre le rapport fait au ministre. D'ailleurs, pourquoi contester tout d'abord au gouvernement une initiative sans laquelle il n'y a guère d'administration possible? Je crains surtout qu'on ne se soit mépris sur le but du gouvernement. La plupart des artistes se sont émus en pensant qu'il s'agissait de leurs intérêts. Il s'agit, je le pense du moins, des intérêts de l'art, ce qui est fort différent, il faut avoir la franchise de faire cet aveu pénible. — Loin de moi le profane vulgaire! voilà ce que dit l'art. — Il faut que tout le monde vive, voilà ce que disent beaucoup d'artistes. — Oui, sans doute, il faut que tout le monde vive, mais en faisant le métier auquel chacun est propre. Tel serait un bon dessinateur dans une fabrique, qui ne fera jamais qu'un détestable peintre; tel sculpteur fera fort bien des chambranles de glaces, qui ne modèlera jamais une bonne statue. Ce n'est pas à *tous* les artistes, ni à la majorité des artistes que le gouvernement doit demander des conseils. Il fera mieux

d'en consulter un seul que d'écouter les avis des trois mille exposans au Salon de cette année.

Les artistes demandent à la république plus qu'elle ne peut et plus qu'elle ne doit leur donner. Ces prétentions sont naturelles après une révolution comme la nôtre. Revenu de son étonnement, chacun s'imagine d'abord que la révolution s'est faite pour lui. Si, comme je l'espère, elle s'est faite pour le bien général, il faudra lui pardonner quelques malheurs particuliers. Une monarchie accorde des faveurs, une république n'en donne point. Sa première vertu est la justice. Elle honore le talent; la médiocrité n'a rien à prétendre d'elle.

Sans doute, dans un pays comme le nôtre, les arts méritent la sollicitude constante du gouvernement. Ils sont une des gloires de la France, et c'est par les beaux-arts surtout que notre industrie occupe une place dans les marchés de l'Europe; mais, comme je le disais tout à l'heure, il est essentiel de ne pas confondre les arts avec les artistes. Aux premiers le gouvernement doit des encouragemens; aux seconds il ne doit que la protection qu'il accorde à tous les citoyens dans l'exercice de leur industrie.

Quelques mots d'explication sont ici nécessaires. J'entends par encouragemens aux arts les mesures qui peuvent en rendre l'étude accessible à tous ceux qu'anime un noble instinct. Faciliter l'éducation des artistes est donc la mission d'un gouvernement national; mais il arrive un temps où cette éducation est faite, et alors l'artiste doit se soutenir par ses ouvrages. Je sais que beaucoup d'entre eux, avertis par la pauvreté de l'inutilité de leurs efforts, maudiront cette éducation qu'on leur a donnée. Pourquoi vouloir être artistes? Aviez-vous *reçu du ciel l'influence secrète?* N'en est-il pas de même dans toutes les professions? Combien de sous-lieutenans accusent le sort de ne les avoir pas faits maréchaux de France! Gagnez des batailles, leur dira-t-on. Faites des chefs-d'œuvre ou dessinez des indiennes, dirons-nous à ceux qui à tort ou à raison se prétendent artistes.

Je me hâte d'aller au-devant d'une objection.

Il y a dans les arts du dessin deux routes également suivies qui mènent toutes deux à la gloire et même à la fortune. Les uns s'attachent à ce que l'art a de plus sublime et de plus difficile, les autres à ce qu'il a de séduisant et de propre à concilier les suffrages de la foule. S'il s'agit de peinture, on appelle les premiers peintres d'histoire, les seconds peintres de genre ou de portraits. Je n'essaierai pas de traiter ici une question souvent débattue, celle de savoir quel rang il convient d'assigner au *genre;* je remarque seulement que dans un pays où les fortunes sont médiocres, dans une capitale où peu de maisons sont assez vastes pour contenir des statues ou des tableaux de grandes dimensions, la peinture et la sculpture *historiques,* qu'on me passe ce

mot, ne peuvent exister qu'avec l'appui constant de l'administration. Il n'y a qu'un prince ou qu'une république qui puisse payer et loger *la Transfiguration* ou *les Noces de Cana.*

C'est aussi pour la peinture et la sculpture historiques que je réclame toute la protection du gouvernement; mais il ne s'ensuit pas qu'elle doive être accordée sans discernement, et que bon ou mauvais un tableau, un bas-relief, dès qu'il sera d'une certaine grandeur, doive être acheté par l'état. Au contraire, et précisément parce qu'il s'agit de l'argent de l'état, il faut apporter le soin le plus scrupuleux à n'en faire qu'un bon emploi, à ne donner place dans nos musées ou nos monumens publics qu'aux ouvrages d'un mérite inconstestable.

Je ne crois pas être injuste pour la peinture et la sculpture de genre en les abandonnant entièrement à la protection des amateurs. Vienne un Van-Dyk, un Terburg; ils trouveront facilement renommée et fortune. D'un autre côté, pourquoi encourager à faire de mauvais portraits ou de méchantes statuettes? Il y aura toujours de bons bourgeois qui empêcheront la médiocrité de mourir de faim.

En résumé, voici les principes que je voudrais voir adoptés par le gouvernement :

1° Encourager et faciliter l'éducation des artistes;

2° Récompenser le talent qui s'exerce dans un genre difficile et qui travaille surtout pour la gloire du pays;

3° Abandonner la médiocrité.

Peu de pays possèdent des institutions aussi libérales que les nôtres pour l'éducation des artistes. Presque toutes nos grandes villes ont des écoles de dessin et même de peinture, sculpture et architecture. Paris en compte deux très importantes, l'École gratuite et l'École des Beaux-Arts. La première a surtout pour objet de former des dessinateurs pour l'industrie. Dans la seconde, on enseigne tous les arts du dessin, et de nombreux professeurs y font des cours accessoires qui permettent aux jeunes artistes de se livrer à toutes les études nécessaires à leur complète instruction.

Quant à présent, je ne pense pas qu'il y ait de grandes améliorations à introduire dans l'enseignement de ces deux écoles; qu'on nous permette seulement d'indiquer ici deux lacunes qu'il serait facile sans doute de faire disparaître.

Il existe à l'École des Beaux-Arts un cours d'histoire, considérée surtout à son point de vue le plus important pour les artistes, les mœurs et les costumes. Pour donner à cet enseignement tout l'intérêt qu'il peut offrir, je voudrais qu'on augmentât, ou, pour mieux dire, que l'on fondât la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts. Il faudrait pouvoir mettre sous les yeux des élèves un grand nombre de dessins et de gravures. Les importantes publications auxquelles souscrivent les minis-

tres de l'intérieur et de l'instruction publique ne sauraient être mieux placées que dans une semblable bibliothèque. Sous l'ancien gouvernement, on en faisait cadeau à maint chef-lieu d'arrondissement où ils ne servaient qu'à amuser quelques oisifs et à constater le crédit de tel ou tel député. Aujourd'hui tout livre utile doit avoir sa destination utile aussi. A cette collection de livres et de dessins, il serait encore bon d'en joindre une de véritables costumes, confectionnés sous les yeux d'artistes et d'antiquaires exercés, et qui serviraient à draper les modèles en présence des élèves. On ferait ainsi pour les jeunes gens, aux frais de l'état, et dans une direction indépendante de tout système particulier, ce que les artistes les plus célèbres ont toujours pratiqué dans leurs ateliers. Rien n'aiderait mieux à comprendre les habitudes des anciens que cette comparaison entre la réalité et son interprétation par la peinture ou la statuaire antiques. Ce n'est pas tout de voir un péplus ou une chlæna sur une de ces charmantes terres-cuites d'Athènes; il faut encore examiner ces vêtemens déployés, les manier, apprendre comment ils s'attachent, s'ajustent et se combinent. Des Hottentots seraient fort embarrassés, je pense, s'ils n'avaient, pour connaître nos vêtemens, que nos tableaux ou nos statues. Dieu sait quelles méprises ils feraient quand il faudrait s'habiller. La garderobe que je propose pourrait encore s'augmenter de quelques costumes orientaux, car, ainsi que M. H. Vernet l'a fort bien démontré dans un intéressant mémoire lu à l'Académie des Beaux-Arts, les vêtemens actuels de plusieurs peuples orientaux présentent l'analogie la plus frappante avec les descriptions des auteurs anciens et avec les monumens figurés. C'est une idée féconde et qu'il convient d'approfondir.

Une seconde addition plus importante que je réclame pour l'École des Beaux-Arts, c'est la création d'une chaire spéciale d'architecture du moyen-âge. Cet enseignement n'existe pas dans notre école, ou plutôt n'a qu'une place nécessairement trop bornée dans un cours général de l'histoire de l'architecture. L'utilité, la nécessité de cette chaire nouvelle est facile à démontrer.

Le ministère des cultes consacre tous les ans plus de 2,000,000 à la réparation de nos cathédrales et de nos églises; le ministère de l'intérieur emploie 800,000 fr. à l'entretien de nos monumens historiques, dont les neuf dixièmes sont des édifices du moyen-âge; le ministère des travaux publics fait exécuter également de grandes restaurations; enfin les départemens et les communes votent tous les ans des sommes aussi considérables pour seconder les travaux de ce genre dirigés par l'administration centrale. Ainsi, l'on dépense plusieurs millions tous les ans pour la conservation d'une architecture dont on n'enseigne ni le caractère ni les pratiques. Confier la direction de tels travaux à des artistes sortis de nos écoles publiques, c'est s'exposer à des erreurs fâ-

cheuses, dont on pourrait citer plus d'un exemple; en charger des artistes qui ont fait leur éducation ailleurs, n'est-ce pas reconnaître la lacune que je viens de signaler?

Au reste, je ne sache pas que les critiques ou les plaintes s'élèvent contre l'enseignement de l'École des Beaux-Arts. Elles portent principalement sur les concours et surtout sur leurs jugemens. Dans tout concours, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus, et il n'est pas étonnant qu'on accuse des juges obligés de se montrer sévères. On ne les taxe pas d'injustice ni même de partialité; mais ils ont, à ce qu'on dit, des tendances trop exclusives. Ils attacheraient trop d'importance à l'observation de certaines traditions, j'ai presque dit de certaines pratiques matérielles. Cependant les professeurs sont nombreux; chacun a sa méthode, et, au premier abord, on serait tenté de croire qu'il doit en résulter plutôt l'absence d'unité dans la direction de l'enseignement. Or, on se plaint au contraire, et les concours annuels prouvent que ce n'est pas tout-à-fait sans motif, on se plaint d'un certain *éclectisme* imposé, qui détruit chez les jeunes gens l'originalité et les allures franches et natives. Les concurrens, obligés de plaire à leurs juges, ne croient pouvoir mieux faire que de les imiter. C'est imiter la nature qu'il faudrait; mais le moyen de prévenir cette tendance assurément regrettable? N'est-ce pas un vice inhérent à toute école et impossible à éviter? Nulle école n'existe que par l'esprit de corps, et, s'il en était autrement, ce serait, je crois, un mal. Il est bien difficile qu'un professeur sentant l'art, et surtout le pratiquant d'une certaine manière, conserve l'impartialité et la liberté de jugement, qu'un simple amateur ne garde qu'avec beaucoup de peine. A un homme amoureux d'une blonde n'allez pas demander ce qu'il pense des brunes. Je ne doute pas que Raphaël n'eût jugé sévèrement les ouvrages de Rubens, et Rubens, en copiant Léonard de Vinci, a montré qu'il trouvait fort à redire à la Cène.

On aura donc toujours beau jeu à attaquer les jugemens d'un artiste dont la méthode est faite, et surtout les jugemens d'une compagnie d'artistes qui, par l'habitude de vivre ensemble et par la conformité de leurs goûts, se font chaque jour des convictions plus profondes. A mon avis, on s'exagère le mal. Je n'ai jamais entendu parler d'injustices criantes, et ordinairement le public a trouvé les arrêts de l'Institut plus indulgens que sévères; mais, à mon avis, ce n'est pas dans les jugemens des grands prix que l'influence d'école s'exerce d'une manière fâcheuse. Ce serait plutôt dans les épreuves préparatoires qu'il serait à propos de la conjurer. Je veux parler des concours d'esquisses, de figures peintes ou modelées. Là peut-être les jugemens, ayant moins d'importance, seraient rendus avec moins de réflexion. Déjà la section d'architecture, sans doute pour ôter tout prétexte à la critique, a cru devoir s'adjoindre un jury spécial choisi en dehors de l'Institut. Cet

exemple pourrait être imité par l'Académie de peinture et de sculpture. Très probablement ses jugemens n'en seraient pas modifiés d'une manière sensible; il y aurait cependant une chance de plus pour que les lueurs d'originalité qui paraîtraient dans les ouvrages de quelques concurrens fussent appréciées et encouragées.

Les plus importans de ces concours, ceux qu'on appelle les *grands prix*, décident en quelque sorte de la destinée d'un artiste. C'est aussi sur ce point que portent principalement les réclamations des réformateurs.

Quelques mots d'abord pour faire connaître le système actuel et ses résultats.

Après une série d'épreuves préparatoires destinées à faire connaître le degré d'instruction des élèves, les concurrens, architectes, peintres d'histoire, paysagistes, sculpteurs, graveurs en taille-douce, graveurs en médaille et musiciens, qui justifient d'être âgés de moins de trente ans, reçoivent un programme rédigé par l'Institut, et, renfermés dans des ateliers séparés, qu'on nomme *loges*, ils exécutent, sans communications avec le dehors, dans un temps fixé, une composition sur ce programme. L'Académie des Beaux-Arts décerne les prix. L'artiste qui est nommé le premier est pensionné, pendant quatre ou cinq ans, par le gouvernement. Les peintres d'histoire, les sculpteurs et les graveurs en taille-douce sont envoyés à l'Académie de France à Rome, où, pendant cinq années, ils sont nourris et logés et reçoivent une indemnité mensuelle de 75 fr. — Les architectes passent quatre ans à l'Académie, et la cinquième année, sur leur demande, peuvent être envoyés à Athènes. — Les musiciens demeurent deux ans à Rome, puis voyagent pendant une autre année en Allemagne. Leur pension leur est continuée pendant deux années encore à Paris. — Les paysagistes et les graveurs en médaille ne jouissent de la pension que pendant quatre ans. J'oubliais de dire qu'avec la permission du directeur, tous les pensionnaires peuvent voyager en Italie, avec leur indemnité de 75 fr., et que les frais de leur voyage à Rome et de leur retour à Paris leur sont payés à raison de 600 fr. pour chaque voyage.

Voilà l'état de choses actuel qui est l'objet de bien des critiques. Elles portent sur l'âge des concurrens, l'époque des concours, le voyage en lui-même et le séjour à l'Académie de France. J'examinerai successivement ces différentes questions; mais d'abord, partant des principes que je proposais tout à l'heure, je demanderai pourquoi il y a un grand prix de paysage? On a beau l'appeler *paysage historique*, ce n'en est pas moins de la peinture de genre. Observons que tous les grands peintres ont été paysagistes, quand ils l'ont voulu. Je n'ai nullement l'intention de rabaisser un art qui a créé des chefs-d'œuvre. Il me semble seulement qu'il n'a pas besoin pour exister d'être encouragé par le gouvernement comme la peinture historique. Rien de mieux que d'ac-

corder une indemnité spéciale, pour voyager, à un paysagiste qui annonce un talent remarquable, mais il est inutile de chercher à créer une classe d'artistes qui sera toujours assez nombreuse; partant, il n'y a aucun inconvénient à supprimer le concours de paysage.

La limite d'âge fixée pour l'admission au concours n'est-elle pas beaucoup trop étendue? A trente ans, un artiste vraiment digne de ce nom a formé son talent. Il n'a plus à s'instruire, il faut qu'il travaille et qu'il produise. Presque tous les grands maîtres se sont rendus célèbres avant vingt-cinq ans. Ruisdael seul, dit-on, fait exception à cette règle; mais à l'âge où il commença à peindre, selon une tradition contestable, il n'aurait pu être reçu en loges aux termes de notre règlement. Dans tous les cas, la règle ne peut être fondée sur des exceptions, et il serait probablement utile de restreindre à vingt-cinq ans l'extrême limite pour l'admission aux concours des grands prix. A vingt-cinq ans, celui qui reconnaîtra que la nature ne l'a point créé pour être artiste est encore à temps pour chercher une autre profession. Il faut laisser une porte ouverte à de sages repentirs.

Quant à l'époque des concours, ne sont-ils pas trop rapprochés? Les concurrens passent trois mois en loges dans un état d'excitation fébrile. Épuisés par un travail pénible, ils s'abandonnent ensuite à un repos assez long, et reprennent fort tard les études sérieuses que le concours a interrompues. Six mois de l'année, souvent plus, se passent ainsi pour les meilleurs élèves de l'école, qui assurément pourraient les employer plus utilement. Je ne vois aucun inconvénient, et je trouve quelques avantages à rendre ces épreuves moins fréquentes. On s'y présenterait mieux préparé, et elles seraient plus décisives. Il est inutile de multiplier le nombre des artistes, il suffit de donner à tous pour se produire des occasions assez fréquentes pour que le talent véritable puisse en profiter. Je proposerais donc que les grands prix ne soient décernés que tous les deux ans. Je me hâte de dire que je ne voudrais pas que la somme que le gouvernement accorde pour l'entretien des pensionnaires fût en rien diminuée. Au contraire, la pension actuelle est tellement médiocre, que la position des élèves de l'Académie de Rome qui n'ont pas de fortune est réellement intolérable. Prétend-on qu'avec 75 francs par mois ils s'entretiennent et paient leurs modèles et leurs couleurs (1)? A l'époque où cette pension fut fixée, la valeur de l'argent était bien supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui, et il est évident que, tous les prix étant haussés, il devient également nécessaire d'augmenter la pension.

(1) Il est alloué à chaque élève 900 francs, qui lui sont comptés en argent à raison de 75 francs par mois, soit pour son entretien personnel, soit pour les dépenses des travaux d'obligation, soit enfin pour des courses et des recherches spéciales.

(*Règlement de l'Académie de France à Rome*, art. 9.)

Vient ensuite la question du voyage en lui-même, ou plutôt à ce sujet un grand nombre de questions se présentent. Le voyage est-il utile aux artistes? est-il également utile à tous? A supposer qu'il soit bon de résider quelque temps à Rome, doit-on réunir les pensionnaires dans l'Académie de France comme des moines dans un couvent, et les astreindre aux règlemens en vigueur dans cette académie?

Contre le voyage, on dit que les artistes perdent souvent leur temps à Rome, qu'ils y oublient le goût français, qu'ils se font eux-mêmes oublier d'un public dont ils auront à briguer de nouveau les suffrages; bref, qu'à leur retour à Paris ils auront leur carrière à recommencer. On ajoute que les musiciens ne trouvent à Rome ni les orchestres, ni les chanteurs qu'ils ont à Paris; que le *Stabat* de Pergolèse ne s'exécute plus comme autrefois à la chapelle Sixtine, attendu qu'il n'y a plus de chanteurs du troisième genre; enfin que toute musique bonne s'imprime ou se lithographie, et peut se trouver à la bibliothèque du Conservatoire. Quant aux graveurs en taille-douce, l'Italie est le pays du monde qui leur offre le moins de ressources. Sont-ce des tableaux qu'ils cherchent? ils ne manquent pas à Paris; des gravures? où trouver un plus riche cabinet qu'à la Bibliothèque nationale? des machines ou des procédés nouveaux? ce serait plutôt en Angleterre qu'ils devraient en chercher.

Il y a du vrai dans toutes ces objections. Rome est une ville sans pareille, où le temps se passe avec plus de rapidité que dans toute autre capitale. Le climat, le spectacle de la nature, la vue des chefs-d'œuvre, vous jettent dans une admiration passive. A Rome, la paresse n'a pas la grossièreté qui l'accompagne dans le Nord. Elle y prend les dehors de l'étude et de la méditation. A moins d'être sourd et aveugle, on y apprend quelque chose malgré soi; mais j'avoue qu'il faut une énergie peu commune pour y travailler. Entouré de débris magnifiques d'une civilisation détruite, on vit dans un monde imaginaire, on se plonge avec volupté dans des rêveries incessantes. Je suis loin de nier ce que presque tout le monde a senti; cependant, parce que Rome est le paradis terrestre des paresseux, est-ce à dire que ce soit un lieu que doivent fuir les travailleurs (je prends ce mot dans l'acception qu'il avait il y a quelques mois)? Je maintiens que cette nature si forte et si belle est pour les esprits d'élite comme une trempe qui double leurs forces. Sans doute, à la vue de cette multitude de chefs-d'œuvre, plus d'un artiste découragé jettera sa palette ou son ciseau; mais quelques autres, au contraire, saisis d'une noble émulation, accepteront le défi que le passé leur présente, et, s'ils succombent dans la lutte, ils ne tomberont pas sans gloire. Est-il besoin de dire qu'on ne peut et qu'on ne doit pas exiger que tout pensionnaire revienne en France avec un mérite transcendant? On ne fait point de grands artistes, on ne donne du génie à personne. Qu'importe que cent artistes ne profitent pas du voyage en

Italie, s'il peut être utile à un seul, qui sera un grand maître? En un mot, le gouvernement, qui ne peut créer les grands talens, ne doit négliger rien qui puisse les développer.

L'Italie d'ailleurs, et Rome surtout, offre un avantage considérable aux artistes français, car c'est là seulement qu'ils peuvent se défaire du vice capital de notre école que j'appellerai *le convenu*. Je regrette de ne pas trouver un mot meilleur pour exprimer ma pensée, mais, en vérité, pour la comprendre, quand on n'est pas sorti de Paris, cela vaut la peine d'aller à Rome. A Paris, chacun vit et se meut comme s'il était observé. On agit en vue de son public, on pose; et, parce qu'on craint toujours de n'être pas comme il faut, on est souvent comme il ne faut pas. Le mal ne date pas d'hier dans notre patrie, et ils étaient Gaulois ces gladiateurs qui inventèrent de mourir en prenant des attitudes nobles. A Rome, rien de semblable. Personne ne s'inquiète de son voisin. La passion, et dans ce climat tout l'excite, la passion est toujours franchement, énergiquement exprimée. J'ajouterai qu'on trouve en Italie des types de physionomies, je n'ose dire plus beaux que les nôtres, c'est impossible assurément, mais différens, et qui ont leur mérite. On rencontre souvent des Fornarines dans la campagne de Rome, qui produisent un certain effet, même quand on a vu nos beautés du bal Mabille.

Je n'ai guère parlé jusqu'à présent que des avantages que les peintres et les sculpteurs peuvent trouver dans le voyage d'Italie. Quant aux architectes, personne ne contestera, je pense, qu'ils n'aient beaucoup à apprendre dans un pays où tant de systèmes d'architecture se sont traduits à côté les uns des autres par des chefs-d'œuvre.

J'accorderai aux musiciens que les orchestres italiens sont médiocres, et que les belles voix italiennes sont plus rares en Italie qu'à Paris et à Londres; mais, en retour, on conviendra avec moi, j'espère, que l'Italie est un pays plus musical; je veux dire que l'on y sent mieux la musique que chez nous, et qu'elle tient dans la vie une plus grande place. Je doute que *l'Hymne à Pie IX* produise sur les Autrichiens le même effet de terreur que produisit autrefois *la Marseillaise;* mais il suffit d'entendre chanter aujourd'hui dans nos rues ce dernier air, pour être convaincu que ce n'est pas en restant chez soi qu'on cultivera son sentiment musical.

Enfin, *voir, c'est avoir,* dit le bohémien de Béranger. Tout voyage excite dans l'ame d'un artiste des émotions qui se gravent dans ses souvenirs et qui deviennent la source d'inspirations fécondes. Sans doute celui qui ne vise qu'à rendre une nature triviale et dont l'ambition ne s'élève pas plus haut qu'un certain mérite d'exécution, celui-là peut rester dans son pays; mais quiconque se croit une mission plus élevée voudra courir le monde, voir et comparer. Or, quel plus beau champ pour un voyageur que cette Italie, cette mère immortelle des arts?

Peut-être en ce moment est-ce un fantôme que je combats, et ce n'était pas la peine d'en écrire si long pour prouver une vérité que nul artiste vraiment digne de ce nom ne s'avisera de nier; mais nous vivons dans un temps où tout est remis en question, et où il suffit qu'une institution soit ancienne pour que quelques esprits s'imaginent qu'elle est mauvaise.

Je crois donc qu'il est bon de maintenir le *statu quo* en ce qui concerne le voyage et sa durée. Peut-être y aurait-il lieu pourtant de la réduire pour les graveurs, qui souvent vont à Rome sans avoir suffisamment étudié la pratique si longue et si difficile de leur art. A mon avis, ils feraient mieux de passer auprès de leur maître les deux premières années de leur pension. Trois ans d'ailleurs leur suffiront amplement pour chercher en Italie quelque tableau qui les inspire. Il reste entendu que pendant ces deux années passées à Paris ils jouiraient de la même indemnité qu'à Rome.

Le système de la vie en commun, le régime de l'Académie de France à Rome, est attaqué par quelques-uns de ceux qui veulent bien reconnaître les avantages d'un séjour en Italie. On peut pour défendre ce système alléguer d'abord l'économie. Il est certain que pour entretenir séparément le même nombre d'élèves dans des chambres garnies à Rome, il en coûterait beaucoup plus d'argent. Si les dîners se prolongent trop à la villa Medici, si les causeries et la flânerie s'excitent par la réunion dans le même lieu de jeunes gens du même pays, c'est un malheur peut-être, mais il est à peu près sans remède, et, quoi qu'on fasse, des gens qui parlent la même langue, qui ont les mêmes goûts et qui sortent de la même école, trouveront le moyen de se réunir et des occasions de perdre leur temps; du moins nos jeunes artistes, vivant dans un palais appartenant à la nation, se sentent astreints à un certain décorum qui rend facile la surveillance du directeur.

L'Académie de France à Rome a bien, comme toutes les institutions françaises, quelque chose de fastueux et de théâtral. C'est une ambassade au petit pied; néanmoins, même en tant qu'ambassade, elle rend des services au pays. Elle montre aux étrangers la grandeur de la France et inspire un noble orgueil aux nationaux. Sans doute nos soldats blessés pourraient vivre heureux dans leurs villages avec une pension du gouvernement; cependant il est bon qu'il y ait un Hôtel des Invalides, que ce soit un vaste et beau bâtiment, qu'on aille voir la grande marmite et la vaisselle plate des officiers. En passant devant l'Hôtel des Invalides, il n'y a personne qui ne se dise que la France est une nation militaire, et qu'elle sait récompenser le courage de ses soldats.

Le retour à Paris est souvent pour un artiste un moment de tristes déceptions. Lauréat et privilégié en Italie, sans inquiétude pour sa vie matérielle, habitué à une société étrangère, il rentre en France et s'y trouve isolé dans la foule, sans amis, sans protecteurs, quelquefois

sans ressources, et ne sachant comment subsister. Les règlemens de l'Académie ont essayé de remédier à ce que cette situation a de fâcheux, en statuant que le pensionnaire pendant la dernière année de son séjour à Rome doit exécuter un ouvrage, lequel donnera la mesure de son talent et le fera connaître dans le pays où il va exercer son art. Mais qu'arrive-t-il? Par l'imprévoyance naturelle aux artistes, surtout par le manque de ressources pour payer des modèles (je parle surtout des peintres et des sculpteurs), la plupart exécutent cet ouvrage à la hâte et au dernier moment. D'ailleurs, il faut se rappeler qu'ils travaillent loin du pays d'où ils attendent leur récompense, qu'ils en ont perdu les habitudes, les modes même, il faut bien lâcher le mot; enfin qu'ils se présentent au public avec tous les désavantages qu'aurait un étranger. L'épreuve est souvent fatale à beaucoup de pensionnaires, et malheureusement elle est décisive. C'est d'après cet ouvrage que le public les juge. Les musiciens sont mieux traités à mon avis. Les deux dernières années de leur pension, ils les passent à Paris, près des auteurs et des directeurs de théâtre. Ils peuvent, comme on dit, prendre l'air du bureau, et ils ont deux ans pour se faire connaître.

Je voudrais que les peintres et les sculpteurs fussent placés dans une condition aussi avantageuse. Qu'ils envoient à Paris non point un tableau ou une statue, mais des études. C'est au retour qu'ils feront ce tableau ou cette statue. Ils auront une année pour y travailler, et une indemnité suffisante pour subvenir à leurs besoins et payer les frais de modèle. J'insiste sur ces détails pratiques, parce que, à mes yeux, ils ont une grande importance. On ne travaille pas bien quand la misère est à la porte, et celui qui n'a pas de quoi payer des modèles ne fera rien qui vaille. Serait-ce trop de donner 8 ou 10,000 francs à un artiste pour cette dernière année? S'il a du succès, il vend son tableau, et le voilà lancé; s'il ne réussit pas, le gouvernement a fait pour lui tout ce qu'il devait faire; il n'a plus à s'en occuper. Ce sont 10,000 fr. perdus. On achète quelquefois plus cher de mauvais tableaux, et encore est-on obligé de les placer quelque part. Dans mon système, le pensionnaire conserverait toujours la propriété de son œuvre.

Quant aux architectes, il est beaucoup plus difficile de leur donner de l'occupation à leur retour. Un architecte est comme un médecin: pour l'employer, on n'exige pas seulement qu'il soit savant, mais qu'il soit habile, qu'il soit heureux. Un architecte doit être administrateur; or, on n'apprend à le devenir qu'en dirigeant des travaux. Dans tous les cas, je demanderais pour les architectes la prolongation de leur pension pendant une année après leur retour, et la préférence pour les places d'inspecteur qui seraient vacantes. Peut-être encore pourraient-ils être utilement employés au Conseil des bâtimens civils, où ils prendraient séance pour un temps. J'oubliais de dire que dans mes idées il serait absolument nécessaire d'ajouter pour eux au voyage d'Italie et de

Grèce une tournée en France de quelques mois, consacrée à l'étude des monumens du moyen-âge.

Je résumerai en peu de mots mes propositions, qu'en toute humilité je soumets à l'administration. Je demande :

1° Qu'un jury soit adjoint à l'Académie des Beaux-Arts pour les jugemens préparatoires des esquisses, études, etc. (Il pourrait être nommé par le ministre et par les concurrens eux-mêmes);

2° Que les concours pour les grands prix n'aient lieu que tous les deux ans;

3° Qu'on ne s'y puisse présenter après vingt-cinq ans,

4° Que le grand prix de paysage soit supprimé;

5° Que la pension des lauréats soit augmentée;

6° Qu'une pension suffisante leur soit continuée à leur retour en France pendant une année;

7° Que les architectes pensionnaires passent quatre années en Italie, un an en Grèce, et fassent une tournée en France;

8° Que les graveurs pensionnaires ne passent en Italie que les trois dernières années de leur pension;

9° Qu'un cours spécial d'architecture du moyen-âge soit établi à l'Académie des Beaux-Arts, et qu'en attendant le vestiaire que je sollicite, une bibliothèque spéciale soit jointe à cet établissement.

Encore un mot sur le système d'encouragemens qui me semble le plus utile. Le dernier gouvernement, à mon avis, en avait un détestable; c'était de commander des ouvrages d'art, en général fort mal payés, souvent des copies de tableaux anciens et même de modernes. Qu'arrivait-il? La commande était exécutée à la hâte, presque toujours assez mal; l'artiste, en l'exécutant, n'apprenait rien, ne gagnait presque rien, et l'administration se trouvait en possession d'un mauvais ouvrage dont il lui fallait disposer. On l'envoyait dans une province, où il enseignait cette vérité déplorable, qu'avec un peu de protection nul, si méchant artiste qu'il fût, ne devait désespérer de vivre aux dépens du budget.

Tel ne peut être le système que suivra le gouvernement de la république. Aux artistes d'un mérite reconnu, il faut confier le soin de décorer nos monumens; mais point de commandes : il est rare qu'un artiste rende avec bonheur des idées qui ne sont pas les siennes. Rien de mieux, après les expositions, que d'acheter des ouvrages qui ont obtenu le suffrage du public. Aux jeunes gens qui montrent des dispositions, qu'on donne des allocations qui leur permettent de se livrer à des études sérieuses, mais ne leur demandez encore aucune de leurs productions. Pour mériter le secours que vous leur accorderez, il suffira qu'ils travaillent à perfectionner leur éducation.

P. Mérimée.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 mai 1848.

L'assemblée nationale est enfin réunie, elle a proclamé la république, elle s'est nommé un président, elle a écouté le compte-rendu des deux mois qu'on a mis à lui préparer la place, elle a rafraîchi le mandat du pouvoir exécutif, le pouvoir exécutif s'est choisi des ministres : voilà notre second provisoire au complet; puissions-nous bientôt arriver au définitif! Tel est, en vérité, le vœu le plus ardent dont l'opinion publique ait salué cette nouvelle phase de l'ère de février. Ce n'est point ingratitude pour les services passés, défiance prématurée des mérites à venir; c'est purement et prosaïquement un grand besoin de repos.

On aura beau galvaniser la révolution, nous n'avons plus le tempérament révolutionnaire. On ne sent nulle part autour de soi cette foi passionnée, cet enthousiasme vainqueur qui aplanissent les montagnes et comblent les vallées. La chose s'explique : nous ne nous croyons pas assurément dans le meilleur des mondes, mais nous devons bien avouer que nous ne trouvons dans le monde où nous sommes ni de très hautes montagnes, ni de vallées très profondes. Il y a soixante ans tout à l'heure que l'on travaille au nivellement. Est-ce à dire pourtant que ce ne soit plus la peine de rien faire? Nous attendons mieux de notre constituante, et, si nous ne pensons pas qu'elle ait tout l'univers à reconstruire, nous nous plaisons cependant à imaginer la grandeur possible de ses œuvres futures. Oui, quand nous sommes trop étonnés, trop découragés en découvrant ce qu'il y a souvent par ce temps-ci de mesquin dans les choses et de médiocre dans les personnes, c'est pour nous un soulagement de nous transporter en esprit jusqu'au temps qui suivra. Nous aussi nous avons confiance aux destinées de la France, et, à travers toute cette poussière du moment, nous apercevons le rayonnement de l'avenir. Nous savons bien pourquoi la monarchie est tombée; ce n'est pas parce que c'était la monarchie. Le mal est qu'elle n'a pas voulu être

une monarchie démocratique, comme elle le pouvait, et comme M. de Lamartine lui-même l'en adjurait, lorsqu'en 1843 il entra dans l'opposition constitutionnelle; le mal est qu'elle ne s'est point assimilé cette idée de démocratie, et qu'elle l'a de la sorte abandonnée aux passions mauvaises, aux intelligences faussées qui l'ont obscurcie ou travestie. La vraie légitimité, la raison d'être du gouvernement républicain, ce sera de reprendre avec éclat le drapeau démocratique aux mains violentes qui ont prétendu l'accaparer pour leur usage, ce sera de montrer qu'il est avant tout un drapeau d'ordre et de liberté. Le jour viendra, nous en sommes sûrs, où la notion de démocratie, clairement comprise, vivifiera la société tout entière et ne l'effraiera plus. On verra bien alors ce que c'est qu'un état démocratique, quand il sera franchement réalisé; non point vicié par telle ou telle influence d'aristocratie bâtarde, non point défiguré par le charlatanisme hypocrite de quelques rêveurs extravagans, mais assis sur une base inébranlable, sur le bon sens de toute une nation. On verra les forces individuelles se multiplier et s'accroître, au lieu de se réduire en nombre comme sous un régime de privilége, au lieu de se confondre et de s'effacer comme sous un régime d'utopie. Il n'y aura personne qui n'ait sa place dans le sein de la cité, mais la cité non plus n'absorbera pas le citoyen, elle ne le changera point en machine; elle voudra qu'il ait son existence propre au milieu de l'existence commune, elle voudra qu'il s'aide lui-même autant et plus qu'elle l'aidera.

Forts de ces espérances qui touchent à nos convictions les plus chères, nous avons bien le droit de parler de notre jeune république comme étant des siens. Nous ne sommes pas les émigrés de 89; nous avons foi dans ce qui se fait; nous demandons seulement qu'on le fasse mieux. Nous demandons surtout qu'on n'exagère pas la tâche à laquelle le pays est appelé pour que ces exagérations mêmes ne refroidissent pas son zèle, s'il ne les prend point au sérieux, pour qu'elles n'alarment pas sa raison, s'il croit devoir s'en inquiéter. D'où viennent, en effet, les symptômes qui nous frappent, cette lassitude morale dès le début d'une révolution, cette atonie singulière en présence de tant de réformes importantes qu'il faut accomplir, cette envie d'en finir presque avant d'avoir commencé? N'est-ce point parce que depuis deux mois on a tant et tant tiraillé ou surexcité les esprits, qu'ils ne songent plus maintenant qu'à se rasseoir? On n'a pas voulu s'avouer qu'il s'agissait uniquement de rendre aux idées du siècle le cours naturel qui leur avait été un instant barré, de continuer l'émancipation raisonnable qui se poursuivait d'elle-même du moment où on lui rouvrait ses voies régulières. On s'est vanté, qui tout haut, qui tout bas, d'avoir des mondes à démolir et des mondes à créer. On a par là répandu dans le pays je ne sais quelle fièvre d'attente qui l'a si bien fatigué, qu'il n'aspire plus qu'à presser un dénouement pour reprendre ensuite sa vie ordinaire. Puis, à force d'entendre dire chaque jour que l'ordre social devait être remué de fond en comble, les imaginations s'apprêtaient involontairement à d'étranges merveilles. Aussitôt qu'on redescend dans la pratique, la réalité ressuscite; toutes les entreprises possibles sont obligées de s'y proportionner; celles qui auraient été les plus émouvantes ou les plus grandioses sans ce malencontreux préliminaire perdent beaucoup de leur effet sur les ames les plus sérieuses, parce que ces ames étaient trop tendues ailleurs. On est ainsi ou languissant, ou distrait; on laisse les petites affaires empiéter sur les affaires graves; on a l'air de flotter au jour le jour en

cherchant une direction qu'on ne trouve pas. Il semble qu'on n'ait pas la libre possession de soi-même. C'est comme cela que l'assemblée nationale a paru jusqu'ici presque aussi bourgeoise que pas un parlement qui l'ait précédée. Le mot n'est dans notre bouche ni précisément un éloge, ni certainement une injure. C'est un fait que nous constatons.

L'assemblée nationale renferme cependant assez d'élémens et nouveaux et divers pour qu'elle puisse bientôt sans doute offrir une physionomie plus originale. Un Bonaparte montant à la tribune, de simples ouvriers assis au bureau, un pasteur protestant et un moine dominicain se traitant publiquement de confrères, partout les noms inconnus mêlés aux anciens noms : ne sont-ce pas là les signes du temps? Il serait d'ailleurs impossible de classer dès à présent ces neuf cents personnes qui n'ont guère eu l'occasion de se distinguer et de se rapprocher. Trois groupes seulement se détachent assez sur ce fond obscur et mouvant de l'assemblée pour qu'on puisse déjà les voir en relief. Ce sont les vétérans de la cause libérale que nous sommes heureux de retrouver encore en si grand nombre, les membres de la vieille gauche parlementaire, depuis ses rangs les plus avancés jusqu'au centre : le pays leur a rendu même justice à tous, parce qu'ils avaient tous également servi sa dignité. Ce sont ensuite ceux que nous appellerons les continuateurs du parti catholique d'autrefois, comme autrefois s'appuyant plus ou moins sur les légitimistes, mais se recrutant aussi dans une école démocratique qui naît d'hier au monde officiel. C'est enfin un certain noyau d'interrupteurs téméraires, d'orateurs impérieux, de prétendans déçus, de conspirateurs quand même, qui font tout ce qu'ils peuvent pour qu'on dise qu'ils sont la *montagne*. Nous qui les apercevons de loin très clair-semés et comme égarés sur cette cime ardue qui, en langage plus moderne, est tout bonnement le dernier banc de l'extrême gauche, nous nous contenterons par politesse de les nommer des excentriques.

Nous ne prétendons pas démêler à l'avance les rapports qui pourront s'établir entre ces différens groupes et la masse même de l'assemblée; nous manquons encore des notions indispensables à toute combinaison parlementaire, et les combinaisons doivent être longues à se former dans un milieu si neuf. Voici cependant un point sur lequel nous voulons affirmer : nous croyons que l'ancien parti libéral du régime constitutionnel doit obtenir tôt ou tard, par la seule force des choses, une prépondérance efficace dans les délibérations de l'assemblée républicaine. Il est un souvenir clair jusqu'à l'évidence pour toutes les mémoires de bonne foi : avant le 24 février, l'opinion la plus populaire, la plus considérable par le nombre comme par la qualité des adhérens, l'opinion de l'immense majorité, c'était dans toute la France l'opinion libérale et modérée qui a conservé tant d'organes dans le nouveau parlement. Tous les vainqueurs du 24 février ne s'éloignaient pas d'elle autant qu'ils voudraient aujourd'hui le faire croire, et quelques-uns d'entre eux se seraient assez volontiers accommodés de son triomphe pour attendre très patiemment le leur. Aujourd'hui, ce parti se trouve presque reconstitué sur le terrain parlementaire, grace à la vertu même du suffrage universel, qui a confirmé en son honneur les votes des électeurs privilégiés. Il a loyalement accepté son nouveau mandat. La base de son *credo* monarchique, c'était le culte de l'institution, ce n'était pas le culte de la personne; il l'a bien prouvé. Le cours des événemens emportera d'ailleurs bientôt toutes

les inquiétudes que pourraient susciter des ambitions rétrospectives, et, à mesure que l'ordre s'affermira par la constitution, il sera de plus en plus difficile de troubler l'imagination populaire avec des fantômes de prétendans. Il arrivera naturellement ainsi que les hommes de l'ancien parti libéral, dégagés, dans leurs allures politiques, des préventions qui peuvent à présent les embarrasser, auront bientôt sur l'assemblée l'autorité salutaire du talent et de l'expérience.

Les nouveaux venus ont le champ libre, et nous souhaitons vivement qu'ils se fassent une grande part dans l'arène qui leur est ouverte. Il nous est néanmoins permis de dire que les questions constitutionnelles, que les théories de droit politique gagneront, pour tout le monde, à passer par la logique nette et tranchante de M. Duvergier de Hauranne; nous ne croyons pas qu'il y aura dans l'assemblée de membres plus experts et plus sages que M. Vivien pour la solution des difficultés administratives. M. Léon Faucher a déjà fait preuve d'une initiative courageuse. La pensée à la fois si délicate et si élevée de M. de Rémusat jettera certainement d'utiles lumières sur les problèmes de philosophie sociale qui vont tout de suite se présenter à propos de l'éducation et des cultes. Enfin pourquoi ne pas tout dire? il n'y a point, que nous sachions, de proscrits en France, et, si Marseille en a par hasard voulu faire, il est plus d'une grande ville, plus d'un département qui seront fiers de réparer cette pitoyable injustice. Notre ferme espoir, c'est donc que M. Thiers reparaîtra dans l'assemblée, non pas pour y disputer l'empire à personne, mais pour mettre au service de tous cette admirable lucidité d'exposition, cette connaissance minutieuse et pratique des affaires qui manque absolument chez ceux qui les ont à présent en main. Dans cette détresse de la fortune publique que l'optimisme le plus acharné ne réussit pas même à dissimuler, dans l'universelle anxiété que produisent les essais aventureux de toutes les théories fiscales, comment le pays, comment ses députés ne s'en rapporteraient-ils pas à l'expérience consommée de M. Thiers en matière de finances? Au milieu des complications chaque jour croissantes de la politique européenne, comment n'aurait-on pas égard aux avis de celui qui autrefois signalait avec un tact si sûr tous les périls dont nos relations extérieures étaient menacées?

Encore une fois, nous ne préjugeons pas les sentimens et les ressources de l'assemblée; nous ne sommes pas à même de deviner s'il ne sortira pas quelque force compacte de cet éparpillement inévitable qui en dissémine les membres. Nous disons seulement qu'il y a dans ce groupe de l'ancien parti libéral un foyer considérable de vie politique, un centre où sont réunis des talens éprouvés et de beaux caractères. S'il est un point, dans le parlement républicain, qui semble destiné à exercer une attraction sérieuse, c'est peut-être celui-là. Nous irions même jusqu'à risquer une supposition que nous conjurons nos lecteurs de tenir pour très innocente. Il y a des républicains de la veille, comme cela se disait encore l'autre mois, il y a de ces anciens ennemis de la monarchie qui ne l'étaient pourtant pas du bon sens et qui comprennent fort bien que la société n'a pas pu tomber avec le trône. Ils éprouvent le sincère besoin de la défendre contre les attaques insensées des systèmes armés qui la menacent. Ils ont en même temps la noble passion de combattre pour elle tout-à-fait en tête du corps de bataille, au premier rang, au rang des grosses épaulettes; ils vont jusqu'à revendiquer la place par droit de conquête, quelques-uns par droit de naissance. Ils

sont très jaloux de ces droits-là et du légitime bénéfice qu'ils rapportent, si jaloux qu'ils laisseraient peut-être l'ennemi plutôt que de guerroyer en simples soldats. Nous les supposons maintenant une bonne fois rassurés sur la possession de leur commandement; ne seront-ils pas à la fin bien aises de rencontrer auprès d'eux des auxiliaires intelligens, et qui sait? comme ils n'ont pas été nourris dans la connaissance très intime des grandes affaires, comme ils sont déjà doués par leur âge d'une maturité trop respectable pour se résigner à bien apprendre, comme ils se piquent par-dessus tout d'un certain patriotisme qui donne beaucoup de dispenses, il ne serait pas impossible qu'ils acceptassent un jour ou l'autre l'alliance utile et désintéressée des anciens amis qu'ils avaient dans l'opposition constitutionnelle. Ceux-ci sentent bien que la pourpre consulaire n'est plus leur fait, et tout ce qu'ils demanderaient par amour pour l'art, ce serait qu'on ne la portât pas trop mal. Ils y pourraient aider discrètement plus d'un consul d'aujourd'hui, et, malgré toutes les déclarations d'amitié qui réunissent en faisceau si harmonieux nos cinq directeurs, nos dix ministres, nos quatre sous-secrétaires d'état, nous sommes convaincus que cette alliance serait beaucoup moins lourde aux républicains dont nous parlons que l'alliance officielle sous laquelle ils s'inclinent sentimentalement.

Il y aurait bien des gens à qui cette sage entente causerait un médiocre plaisir, et, sans aller plus loin, nous pourrions citer tout de suite les membres du second groupe que nous avons indiqué, les continuateurs du parti catholique. Ceux-ci se retrouvent, dans la nouvelle assemblée, bien plus en force qu'ils ne l'étaient au Luxembourg. Le banc des évêques, que la royauté n'osait pas encore rétablir au sein de la pairie, est sorti tout d'une pièce de l'urne immense du suffrage universel. Les évêques sont même suffisamment accompagnés. Nous acceptons de grand cœur l'avénement politique d'un ordre si essentiel de citoyens français. Leur présence, loin de nous inquiéter comme elle l'eût fait du temps où ils usaient sans scrupule des influences aujourd'hui tombées, leur présence éclatante dans ce parlement populaire nous est un sujet de satisfaction et de sécurité. Nous serons pourtant, nous l'avouons à la honte de notre esprit pusillanime, nous serons bien plus rassurés encore quand nous aurons la précieuse certitude que les représentans ecclésiastiques ou laïques auxquels nous faisons allusion n'emploieront pas le crédit purement spirituel qu'ils ont sur les consciences à se former un parti trop purement temporel. Nous convenons d'ailleurs qu'il y a bien des raisons pour détourner à temps toute entreprise de ce genre du but qu'elle viserait. Nous mentionnons la principale, c'est l'hétérodoxie cachée qui ne manquerait point d'éclater et de dissoudre la petite armée théocratique du moment où elle se mettrait en campagne. Aussi, quand nous en faisons ici le dénombrement, nous sommes bien plus attirés par la diversité originale des physionomies que par l'importance actuelle de l'ensemble. M. Bautain, M. Lacordaire, M. Buchez, seront toujours, quoiqu'ils s'en défendent, des orthodoxes assez suspects. Le premier est trop métaphysicien, le second trop orateur, le troisième est un chef d'école; toute école, en religion, frise de près le schisme. M. Bautain s'est jusqu'ici renfermé dans un silence très absolu; ses récentes prédications à Notre-Dame ne l'ont pas suffisamment édifié sur les chances de succès oratoire qui lui sont réservées. Si nous ne nous trompons cependant, M. Bautain et M. l'évêque de Langres sont les deux membres du

clergé qui paieront de leur personne avec le plus de confiance dans la mêlée parlementaire. Cette confiance, étant tout évangélique, ne saurait être déplacée. Quant au père Lacordaire, il se soucie trop peu de son talent et beaucoup trop de sa robe. Il parlera bien s'il peut, mal s'il ne peut bien; mais il parlera, il a déjà parlé. C'est un esprit extrême qui va souvent de biais, parce qu'il répand sa verve bourguignonne en fleurs et en images bien plus qu'en raisonnemens. Il est aujourd'hui très sincèrement républicain, nous en sommes convaincus; demain il redeviendrait monarchique, que nous lui garderions toujours la sympathie particulière que nous inspire cette nature aventureuse. Dans l'entraînement de la chaire, il lui est échappé plus d'une petite hérésie qu'il a mal corrigée : l'entraînement de la tribune pourrait bien lui en arracher quelque grosse. Qui vivra verra. Une hérésie toute faite, c'est celle de M. Buchez; M. Buchez est un homme honnête et patient, qui a donné toute sa vie à un système de moralisation populaire, fondée sur une interprétation très paradoxale de l'histoire. Ce n'est pas le moment de chicaner sur la justesse des idées dogmatiques, quand les intentions sont pures et les résultats excellens. M. Buchez est le père de cette famille laborieuse et réfléchie du journal *l'Atelier;* M. Corbon est un des plus distingués parmi les enfans de son esprit, et, quand nous le voyons assis dans le parlement, tout près du fauteuil de la présidence occupé par son maître, quand nous voyons à côté un autre ouvrier, M. Peupin, nous disons que la révolution qui a fait cela ne peut périr sous les coups d'une stupide anarchie, puisqu'elle a récompensé si glorieusement vingt ans de propagande pacifique. Cependant, comme le maître et les disciples formulent leur catholicisme à l'aide des préfaces de cette *Histoire de la Révolution* où Robespierre est à tout moment donné pour un successeur incompris, pour un parent éloigné du Christ, comme ils ont sur l'organisation de l'église et du culte des notions qui vont assez mal avec tous les concordats, nous sommes obligés de les tenir jusqu'à présent pour les catholiques les plus provisoires du monde. Nous doutons que de leur point de vue social ils sympathisent beaucoup avec l'habile républicanisme du haut clergé : ils emmèneront peut-être un jour le père Lacordaire; ils ne se laisseront jamais emmener par les jésuites.

Courons maintenant du bureau de la présidence aux sommets orageux de l'assemblée; saluons les excentriques. Ils sont bien six ou huit quelque part là-haut qui se donnent leurs voix comme un seul homme pour se porter à tout ce qu'on voudra; le malheur est que l'assemblée ne veut pas d'eux. Tant pis pour la patrie! D'abord M. Emmanuel Arago; mais justement voici qu'on le nomme ambassadeur à Berlin : la diplomatie dépeuple la montagne; puis M. Barbès, que M. Louis Blanc ira sans doute rejoindre depuis qu'il s'est affranchi des grandeurs importunes *qui l'attachaient au rivage.* M. Barbès est un fanatique sincère, c'est une ame généreuse bizarrement accouplée à l'esprit le plus prétentieux qu'on puisse imaginer; c'est le romantique du radicalisme. Il dit dans son club que la France est le chevalier de Dieu; il se croit de très bonne foi le chevalier de la France, et il s'impose à ses contradicteurs comme s'il avait un gantelet au poing. On s'accorde à penser qu'il doit remplacer avantageusement M. de Boissy pour les spectateurs des tribunes. Nous n'ajouterons plus un mot au jugement que nous portions l'autre jour sur M. Louis Blanc; nous savons par cœur

les deux ou trois oraisons funèbres qu'il a lui-même prononcées sur sa tombe du haut de son tabouret. Respect à sa mémoire!

Les excentriques ont un cachet qui caractérise leur éloquence parlementaire. Ils se croient toujours sur le Forum ou sur l'Agora; le peuple, pour eux, ce n'est pas ce peuple immense qui couvre de ses flots pressés la surface du sol français, à la fois un et divers, réuni par mille liens abstraits, partagé entre les milles sphères de la vie moderne, vivant partout dans les rapports compliqués sur lesquels la civilisation des siècles a fondé la société nationale. Le peuple, c'est pour ces yeux exclusifs et préoccupés l'auditoire d'un club, la foule d'un carrefour; c'est cette masse flottante qu'on peut dénombrer au besoin, qu'on a pour ainsi dire tout entière dans la main, qu'on tient et qu'on mène d'homme à homme. C'est le peuple de la ville antique, de la cité du moyen-âge, ce n'est pas le grand peuple dont l'ame est toute la France. Par une curieuse contradiction, à ce peuple ainsi restreint et renfermé dans des limites presque matérielles, les excentriques parlent toujours de l'état, de cette puissance éminemment moderne qui ne se comprend plus, si l'on ne s'élève à une sorte d'idéal politique. L'état joue le rôle principal dans tous leurs rêves; la protection de l'état, l'intervention de l'état, telle est la péroraison constante de ces harangues romaines adressées aux quirites de Paris. Il est vrai que ces grands orateurs ont encore à monter un cheval de bataille tout neuf que ne connaissaient ni les Grecs, ni les Romains, auxquels on emprunte tant aujourd'hui. Quand ils ont été vaincus dans les élections, vaincus à la tribune de l'assemblée nationale, ils s'en prennent aux réactionnaires. Qu'est-ce que la *réaction?* Voilà de ces mots qui courent comme l'éclair, parce qu'ils ressemblent à des fantômes, et que tout le monde en parle sans que personne y voie rien. La *réaction* remplacera *Pitt et Cobourg* dans le vocabulaire des tribuns de 1848. Qu'est-ce donc que la réaction? Nous n'avons pas de raison pour ne point dire comment nous l'acceptons quant à nous, et pourquoi même nous la saluons. Ce n'est pas l'espérance d'une restauration quelconque : il n'y a pas de restauration possible avec trois dynasties au concours. Ce n'est pas la folle envie de couper le chemin au progrès régulier de la démocratie dans le domaine politique : la démocratie est entrée pour toujours dans nos institutions, qu'on lui avait trop fermées par cette funeste invention d'un *pays légal* qui n'était point tout le pays de France. Ce n'est pas enfin un froid égoïsme qui abandonnerait à elles-mêmes les inséparables misères de la société humaine et ne travaillerait jamais à les adoucir. La réaction que nous accueillons, que nous embrassons parce qu'elle est d'urgence, c'est le ferme propos de ne point encourager les rêveurs pernicieux qui promettent aux masses le parfait bonheur sur terre, comme une conquête tôt ou tard réalisable, comme un apanage de droit divin où ils vont réintégrer l'humanité; c'est l'énergique volonté d'arracher l'ordre social aux mains rudes et maladroites de ces orgueilleux empiriques.

Si de l'assemblée délibérante nous passons maintenant aux régions plus voilées du pouvoir exécutif, si nous examinons les quelques faits parlementaires qui ont pu éclairer les membres du gouvernement sur leur situation réciproque, nous voyons trop que le provisoire continue de toute manière. Le provisoire était une harmonie simulée à force de dévouement patriotique entre des opi-

nions et des humeurs qui, attelées à une même besogne, tiraient pourtant très rarement ensemble. Il suffit d'avoir fréquenté les clubs un peu avancés pour savoir à fond que l'Hôtel-de-Ville vivait en très mauvaise intelligence avec le ministère de l'intérieur; entre les deux nageait la barque de la préfecture de police, une forte barque, bien armée, conduite par un vigoureux rameur; à côté de la préfecture officielle, il y en avait même une autre plus ou moins clandestine, qui ne mettait pas tant de mystère dans ses sympathies et les appuyait avec des condottieri qui ne relevaient de personne que d'eux-mêmes. Au-dessus de ces discordes, tantôt en germes et tantôt épanouies, planait heureusement M. de Lamartine, qui maintenait tout par son caractère et couvrait tout de sa popularité. On aurait cru que ce rôle de modérateur devait le fatiguer, et qu'il serait bien aise d'embrasser enfin avec une préférence plus marquée celui des deux partis où tout le monde lui voyait sa place, une grande place.

L'assemblée nationale l'avait ainsi compris, et, quoiqu'elle n'ait pas indiqué son sentiment avec toute l'énergie possible, elle en avait cependant assez témoigné pour que M. de Lamartine y cédât, s'il lui eût convenu d'y céder. Les députés des départemens et bon nombre des députés de Paris n'étaient pas enchantés de la politique spéciale du ministère de l'intérieur. *Le Bulletin de la république,* même après les justifications empressées de son éditeur responsable, n'avait guère trouvé de panégyristes. On n'eût pas demandé mieux que de rendre tout-à-fait à ses loisirs cette rédaction anonyme, qui s'était cependant tout d'un coup fort adoucie. Bref, la nomination de M. Buchez à la présidence était au pied de la lettre une première victoire de l'Hôtel-de-Ville sur le ministère de l'intérieur, et elle eût été suivie d'une seconde plus complète, si l'assemblée, adoptant les conclusions de ses bureaux, eût élu directement un conseil de ministres, au lieu de former d'abord une commission exécutive. Il était en effet beaucoup plus commode d'élaguer un ministre d'une liste d'autorités purement administratives que d'écarter un révolutionnaire éminent du comité suprême qui devait représenter l'action générale de la révolution. L'assemblée nationale ne voulait pas et ne voudra jamais toucher à la révolution même; elle eût seulement aimé qu'on l'administrât autrement. Quelques membres du gouvernement provisoire semblaient fort de cet avis; M. Crémieux en était ouvertement, et l'on prétendait, sur raisons probantes, que l'avis ne choquait pas trop M. de Lamartine.

M. de Lamartine a brusquement détourné l'assemblée de cette pente qu'elle paraissait décidée à suivre. Il a posé nettement la question. D'autres avaient parlé de la balance des pouvoirs, de l'avantage permanent qu'on gagnerait à séparer en principe l'exécutif du délibérant. M. de Lamartine a dit simplement et explicitement qu'il ne voulait point être là où ne serait point M. Ledru-Rollin. Était-ce générosité, était-ce calcul? était-ce une vue supérieure d'une politique raffinée? Nous ne chercherons point à rien pénétrer. Indécise comme nous le sommes nous-mêmes entre toutes ces suppositions, l'assemblée a témoigné cependant avec une certaine vigueur qu'il ne lui plaisait pas qu'on lui imposât ainsi des arrangemens qu'on pouvait croire trop individuels. Elle a subi le désir de M. de Lamartine, mais elle l'a mis avec M. Ledru-Rollin au dernier rang de la commission des cinq. L'assemblée n'oubliera pas plus que la France les immenses services que M. de Lamartine a rendus à la patrie dans ces derniers

mois; mais M. de Lamartine ne doit pas oublier non plus qu'une conduite ferme et claire est la première garantie qu'un état populaire demandera toujours à ses chefs. Si M. de Lamartine a cru qu'il y avait un péril particulier dans une séparation que les représentans du pays appelaient évidemment de tous leurs vœux, il a bien fait de s'y refuser. Il ne faut pas cependant qu'il se dissimule que ce péril particulier n'arrêtait point l'expression du vœu de l'assemblée.

Nous ne dirons rien aujourd'hui des nouveaux ministres dont les noms seuls indiquent qu'on a pris à tâche d'équilibrer deux influences contraires. L'équilibre n'est pas le mouvement; nous attendons, pour juger le second cabinet de la république, qu'il se soit un peu remué. Encore est-ce bien lui qui sera responsable? On n'est pas trop en droit de l'espérer, malgré le zèle novice avec lequel le ministre du commerce défendait hier la prérogative du pouvoir exécutif.

Comment, au milieu de ces anxiétés qui nous assiégent de si près, tourner librement ses regards vers les événemens qui se dessinent au dehors dans des proportions pourtant si considérables? La guerre en Italie, la guerre en Pologne, la guerre en Danemark. Sur ces trois grands théâtres, c'est l'ambition allemande qui s'agite pour conquérir ou pour conserver. Le renouvellement politique de l'Allemagne devra se combiner avec le remaniement des territoires qui lui appartiennent ou qui dépendent d'elle. C'est une œuvre gigantesque qui ne se terminera probablement pas sans une nouvelle mêlée européenne. Cependant lord Palmerston a récemment annoncé que les parties belligérantes avaient accepté la médiation de l'Angleterre au sujet de la possession du Schleswig-Holstein. La Russie pouvait d'un moment à l'autre entrer en conflit direct avec la Prusse pour soutenir les Danois : la médiation anglaise ajournerait donc, si elle aboutissait, une des chances de guerre les plus imminentes. L'Angleterre se fût sans doute interposée de même, et plus volontiers encore, entre le Piémont et l'Autriche; mais il y a là des problèmes d'avenir que l'épée seule doit trancher, et la diplomatie, si puissante contre les peuples qui se meurent, ne peut jamais rien contre les peuples qui ressuscitent. La mauvaise humeur de l'Angleterre n'empêchera point l'affranchissement de l'Italie, si l'Italie sait se mettre d'accord avec elle-même. L'armée piémontaise prend glorieusement la tête de la croisade, et elle vient de remporter sous les murs de Vérone un avantage chèrement disputé pour le seul honneur de l'obtenir. La situation du roi Charles-Albert s'affermit chaque jour et doit s'affermir dans l'opinion de tous ceux qui demandent le salut de l'Italie à la sagesse et à la force plutôt qu'au hasard et aux phrases. Déjà les villes vénitiennes ont manifesté, par l'organe de leurs délégués réunis à Padoue, la volonté patriotique de s'incorporer à la Lombardie. Que Venise et Milan se joignent par un heureux concert, que les ambitions municipales cessent de s'abriter à l'ombre du principe républicain pour repousser la seule association politique qui puisse fonder une patrie, et le nord de l'Italie se fermera bientôt à jamais aux Allemands.

La position du pape n'est point à beaucoup près aussi favorable et aussi simple que celle de Charles-Albert. Il a pourtant lui-même béni l'épée piémontaise. Sublime imprudence du patriote qui avait un instant oublié le pontife! Le pontife s'est retrouvé maintenant sous le patriote, et la crise provoquée dans la conscience scrupuleuse et naïve de Pie IX s'est reproduite par un triste contre-coup dans tout l'état romain. La souveraineté temporelle et la sou-

veraineté spirituelle, réunies en une même personne sur la chaire apostolique, devaient tôt ou tard lutter l'une contre l'autre du moment où la question de la nationalité italienne s'engageait par les armes Le prince italien ne pouvait manquer de concourir de tous ses efforts à la délivrance de la patrie commune; il était l'ennemi naturel des étrangers. Fussent-ils des étrangers par la race et par la langue, le saint-père ne pouvait voir des ennemis dans une portion quelconque de ses enfans catholiques. C'est du fond de ces perplexités que sont sorties et la récente allocution pontificale et cette menace presque ouverte d'excommunication suspendue sur la ville de Rome. Pie IX le bien-aimé est aujourd'hui prisonnier de ses sujets, et l'on ne sait encore comment se dénouera ce drame étrange. Le sénat romain gouverne à sa place et lui demande avec des instances intraitables une diète italienne dont il lui offre pourtant la présidence. Qu'arrivera-t-il si le prêtre ne cède pas à temps dans cette pieuse nature et ne sauve pas le monarque en abdiquant la prérogative du droit absolu? Rome aura donc bientôt une diète italienne à côté du futur parlement romain? Voici celui de Turin qui ouvre sa première session. Le monde change à vue d'œil.

La malheureuse Pologne est la seule dont le sort ne change pas. D'après les dernières nouvelles, l'empereur Nicolas arrivait à Varsovie, et Mieroslawski se rendait à discrétion lui et sa troupe à l'armée prussienne de Posen. Le 7 mai, tout aurait été fini dans le grand-duché. Nous aurons occasion de parler longuement de ce douloureux martyre; l'assemblée nationale avisera sans doute demain aux moyens les plus efficaces que la France puisse employer dans des circonstances si difficiles; le cœur de M. de Lamartine nous répond d'avance que tout sera fait qui pourra l'être. Il nous semble impossible qu'une démarche solennelle de la république française auprès de l'Allemagne émancipée ne provoque pas de résolutions salutaires en faveur de cette noble cause d'une nation qui a tant osé pour ne pas périr. Il faut seulement savoir que les susceptibilités et les prétentions germaniques auront beaucoup à se vaincre pour extirper du sol affranchi de la patrie allemande les dernières traces du démembrement de la Pologne. Mais quoi! l'Autriche s'organise en état constitutionnel; l'Allemagne entière va délibérer dans un même parlement sur la création d'un pouvoir central émané du vœu populaire; la séve vigoureuse de la liberté afflue dans toutes les veines de ce grand corps national : l'Allemagne serait-elle digne de cette régénération qui se prépare, si, en secouant pour son compte le linceul du passé, elle s'obstinait à l'étendre sur les autres?

L'Autriche, en particulier, s'éveille avec une énergie assez originale pour étonner tout le monde. Vienne chassait hier M. de Fiquelmont, comme elle chassait au mois de mars M. de Metternich. La révolution ne se fait pas seulement dans la rue; elle s'écrit tout au long dans les actes officiels. Le simple résumé de ces actes donne en quelque sorte le vertige. Le 14 mars, une déclaration du docile et débonnaire César annonce que les états de l'empire seront assemblés autour du trône, « pour apporter leurs conseils dans les questions législatives et administratives. » Le lendemain, nouvelle déclaration : « Nous demandons le concours de nos fidèles états pour la *constitution* que nous avons résolu d'accorder à la patrie. » Puis, grands remerciemens des bourgeois de Vienne, criant : *Vive notre empereur constitutionnel!* Suit presque immédiatement la formation

d'un ministère responsable, un vrai conseil des ministres, avec un chef de cabinet et sans cour de chancellerie, avec des départemens distribués comme en pays parlementaire. A côté de ce ministère, il est un conseil improvisé qui eût été un monstre politique dans l'Autriche d'hier, une commission de vingt-quatre membres, la plupart bourgeois, prise moitié dans la capitale, moitié dans la province, et qui s'intitule « comité provisoire pour le soin des affaires urgentes. » Cette commission a publié les programmes les plus libéraux, elle s'est entendue avec le ministère pour déterminer les bases de la constitution qui doit être soumise à l'assemblée nationale. Le 13 du mois d'avril, le projet a été lu dans une réunion préparatoire, où chaque province, excepté la Bohème, la Pologne et l'Illyrie, était représentée par un député. Tout ce que les anciennes influences ont pu gagner de plus décisif, ç'a été d'écrire en tête de la constitution qu'elle était octroyée; mais il sera bien difficile de dénier au prochain parlement le droit de révision, quand on lui reconnaît le droit de sanction. En attendant, il reste acquis qu'il y aura deux chambres en Autriche, une chambre des pairs nommée pour quatre cinquièmes à l'élection, une chambre des députés, pour laquelle il n'y a ni cens électoral ni cens d'éligibilité. L'annuité des sessions, la définition rigoureuse des limites du pouvoir exécutif, la fixation d'une liste civile, le vote annuel du budget, la responsabilité des ministres, l'égalité des citoyens et des cultes devant la loi, l'introduction du jury et de la publicité dans les tribunaux, l'inamovibilité de la magistrature, voilà quelle sera désormais la charte autrichienne.

Nous avons toute confiance dans l'efficacité des institutions libérales. Elles gratifient ceux qui savent en jouir d'une force qui n'est qu'en elles; il y a même aujourd'hui des exemples frappans de cette consistance que la liberté donne aux états instruits à la pratiquer. C'est par l'énergie de ses libertés que l'Angleterre reste paisible au milieu de l'émotion universelle. Les incartades diplomatiques de lord Palmerston et les velléités turbulentes des chartistes ne dérangent rien à l'équilibre de cette constitution qui semble avoir le merveilleux privilége de se réformer insensiblement et toute seule. La Belgique nous présente un spectacle analogue. Aussi nous suivrons toujours avec l'intérêt le plus sincère la marche intelligente et courageuse de son gouvernement à travers les difficultés dont il est assiégé. Le pays, le ministère et les chambres s'unissent là dans une même pensée de conciliation. Le sentiment national, surexcité par des appréhensions heureusement inutiles, jette un mouvement particulier dans toute la vie politique. Les intrigues abdiquent, les partis s'amoindrissent ou s'effacent; au-dessus de toutes les vieilles divisions, il apparaît pour le moment un but unique, une préoccupation commune, c'est d'échapper à la crise en maintenant la constitution. Puisse la France tâcher elle-même d'avoir enfin la sienne, et de l'avoir franchement libérale. Il n'y a que les constitutions vraiment libres qui sauvent les peuples des révolutions.

V. DE MARS.

LA HONGRIE

EN 1848.

I.

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU PALATIN.

La Hongrie est au moment de se séparer de l'Autriche; elle a établi une administration indépendante, un ministère responsable, dans lequel figure même un ministre des affaires étrangères. L'archiduc palatin a cependant été maintenu à la tête du royaume, et l'empereur a pu clore lui-même la session de la diète. Est-ce un royaume nouveau qui va s'ériger à l'orient de l'Europe? La Hongrie reprendra-t-elle, dans l'ère nouvelle, le rôle important qu'elle jouait au commencement du dernier siècle, lorsque Rákoczy, secondé des armes et de la politique de Louis XIV, brûlait, à la tête des *mécontens*, les faubourgs de Vienne? ou restera-t-elle associée par quelque lien fédératif à ce groupe d'états divers qui composent l'empire autrichien? Est-ce une ancienne nationalité qui ressuscite au jour, un peuple oublié qui se fait place et devra figurer dorénavant dans la politique de l'Europe? Est-ce seulement une querelle entre Vienne et Pesth, une province qui réclame contre la centralisation, un parlement qui ne veut pas que les lois qu'il délibère soient cassées par la chancellerie de Vienne? Questions importantes et qu'il n'est pas permis de négliger devant les chances d'une guerre européenne. Il s'agit en effet d'un pays grand comme la moitié

de la France, et d'une population belliqueuse de douze millions d'habitans.

Même réduite à ces dernières proportions, la tâche de celui qui sera chargé d'établir et d'organiser cette indépendance fédérative est grande et peut suffire à la plus généreuse ambition. Par quelque compensation secrète des destinées humaines, au milieu de la crise fatale qui menace de dislocation l'empire autrichien, il s'est trouvé que l'homme le plus populaire de toute la Hongrie était l'archiduc Étienne, élu palatin du royaume à la fin de l'année dernière. C'est là la chance qui reste à l'Autriche, pour conserver un débris de souveraineté sur la Hongrie. Tout a contribué à la popularité du nouveau palatin : les services de son père l'archiduc Joseph, l'esprit d'opposition nationale dans lequel il a été élevé, sa jeunesse, son mérite éclatant, et, qui sait? peut-être aussi le peu de temps qui s'est écoulé entre son élection et la révolution de Vienne, quatre mois à peine, interrompus par une maladie grave de six semaines. On est encore sous le charme de l'espérance. Ce sentiment aide, à leur début, tous les nouveaux gouvernans; mais de toutes les lunes de miel celle-ci est la plus courte, et il faut se hâter de la mettre à profit.

Il ne faut pas s'y tromper d'ailleurs, c'est moins l'Autriche, le gouvernement autrichien, que la maison impériale, qui peut espérer de retenir à son profit le mouvement révolutionnaire et national de la Hongrie. L'empereur pourra rester roi de Hongrie, à la condition que son pouvoir, comme tel, se séparera nettement de celui qu'il exerce à d'autres titres, que les instrumens autrichiens disparaîtront complètement pour faire place à une administration toute nationale, que le palatin, en un mot, devenu une sorte de grand feudataire de l'empire, sera le vrai souverain du royaume. Singulier retour des destinées! la Hongrie a versé autrefois le plus pur de son sang sur les échafauds et les champs de bataille, sans pouvoir obtenir ce que la fortune lui livre aujourd'hui. Son indépendance sera proclamée par un prince contre les ancêtres duquel elle organisa, pendant soixante ans, des conspirations, des révoltes, la guerre! Si quelque chose peut consoler de la mobilité des sentimens populaires, c'est que les haines s'éteignent comme les affections, et vont dormir dans le tombeau commun.

Si passagère qu'elle soit, la popularité n'en est pas moins une force très réelle, à tel jour et à telle heure; il n'en est pas d'autre même, quand les révolutions ont détruit les forces organisées de l'ancienne société. C'est avec son aide que le palatin peut mener à bien son œuvre difficile, conserver la Hongrie à la maison de Hapsbourg, et reconstituer sur les nouveaux fondemens de l'esprit moderne l'édifice antique de ce royaume. Avant d'exposer au jour cette organisation curieuse, qui réunissait sous le nom de constitution hongroise les plus monstrueux débris du régime féodal à côté des institutions libérales du dernier

siècle, je voudrais faire connaître les deux hommes qui seront un jour chargés, devant l'histoire, du progrès ou de la ruine de leur pays : le premier, qui a amené les choses à leur point de maturité, préparé l'affranchissement de la Hongrie, amené la crise sociale de la réforme; le second, qui devra mettre la main à l'œuvre, la poursuivre résolument, et non pas seulement détruire, mais réédifier. Ces deux réformateurs sont l'archiduc Étienne, palatin actuel, et son père, l'archiduc Joseph. D'autres hommes sans doute, et j'aurai à faire leur part, se sont associés à l'œuvre de ces deux princes, mais sans eux ils auraient été arrêtés dès les premiers pas; il fallait que les idées de liberté se produisissent sous le manteau royal, pour que le gouvernement autrichien leur laissât le temps de croître et de se faire jour.

I.

L'archiduc Joseph, dernier palatin de Hongrie, était petit-fils de Marie-Thérèse, frère de l'empereur François, oncle de l'empereur actuel; il était né en 1776; veuf d'une fille de Paul Ier, il s'était remarié en deuxièmes noces à une princesse d'Anhalt, et en troisièmes à la princesse Marie, fille du duc de Wurtemberg. C'était un des derniers débris de cette génération de princes et de capitaines qui ont vu les guerres de la révolution et de l'empire. Fort jeune, à vingt ans, il avait été élu palatin par la diète de 1796. Son gouvernement fut d'abord un commandement militaire. Il servit avec honneur sous son frère aîné, l'archiduc Charles, le plus populaire des ennemis de la France. En 1809, il était à la tête de cette *insurrection hongroise* (1), « le dernier homme et le dernier cheval du pays, » comme on l'appelle, qui résista vaillamment à l'armée française à la bataille de Raab. La paix de Presbourg le rendit tout entier aux soins du gouvernement intérieur de la Hongrie, et, depuis cette époque, il ne quitta plus le royaume que pour de courtes et rares absences.

L'archiduc Joseph avait la première des qualités nécessaires pour gouverner un pays, et surtout la Hongrie : il l'aimait. Il avait compris que ce n'était pas assez d'être archiduc, qu'il fallait se faire Hongrois; cinquante années de sa vie avaient été employées à cette œuvre. Le malheur comme le danger pour la Hongrie, c'est qu'elle n'a pas, ou du moins qu'elle ne croit pas avoir de gouvernement national. Faire oublier ce vieux grief à un peuple susceptible et fier, qui, de tous ses maîtres, a surtout aimé Marie-Thérèse, parce qu'elle était malheureuse et réclamait plutôt le dévouement que l'obéissance, telle fut la tâche à laquelle le palatin consacra sa vie.

Les devoirs du palatin sont nombreux et divers; rien ne ressemble

(1) L'*insurrection* est la levée en masse; jeune ou vieux, tout homme est appelé : la limite n'est pas dans l'âge, il n'y a que l'impossibilité physique qui exempte.

moins à ce repos majestueux et surhumain, à cette oisiveté constitutionnelle que les publicistes imposent au souverain dans plusieurs états de l'Europe. Le palatin règne et gouverne, il est la tête et la main; cette institution particulière à la nation hongroise s'est identifiée profondément avec son histoire; elle y est aussi ancienne que la royauté elle-même, dont elle est tantôt la représentation, tantôt la limite et le contrôle. Depuis surtout que la dignité de palatin a été conférée par l'élection des états et qu'elle est devenue une magistrature à vie (1), ses prérogatives ont été plus nettement fixées; elles rivalisent avec celles du pouvoir royal. Aujourd'hui, malgré les décrets restrictifs qui ont suivi l'établissement de la monarchie héréditaire (1687), le palatin est encore élu librement par la diète parmi quatre candidats dont la présentation appartient au roi. Tout magnat hongrois peut être palatin. En fait, depuis l'époque de Marie-Thérèse, où Palfy et Bathiany furent élus palatins, les princes seuls de la maison impériale ont été appelés à ces fonctions; mais le droit subsiste tout entier, et, si l'archiduc Joseph était mort avant que son fils eût atteint l'âge de la majorité, on eût vu sans doute quelque seigneur hongrois porté par le suffrage de ses égaux à cette suprême dignité.

Cette institution est le seul débris qui subsiste encore en Europe des précautions prises au moyen-âge par l'esprit de liberté contre le pouvoir absolu. Mme de Staël a dit avec raison « que ce n'était point le despotisme, mais la liberté qui avait droit d'aînesse en Europe. » S'imaginer que la liberté n'est que d'hier, et qu'elle n'a pu exister que sous les formes savamment compliquées qu'elle a revêtues de nos jours, est une erreur dont l'étude de l'histoire fait promptement justice. Seulement on procédait par d'autres voies. Là où la liberté moderne a établi des assemblées, des conseils, qui doivent servir de contre-poids, de barrière au pouvoir royal, le moyen-âge confiait cette mission à un ou deux magistrats: on avait plus de confiance dans la vertu des caractères individuels; d'ailleurs les degrés, si divers alors, des existences sociales mettaient certaines situations plus en rapport avec le but que se proposait la politique. Croit-on qu'à cette époque un pair de France, comme le duc de Normandie ou de Bourgogne, n'arrêtait pas les empiétemens du pouvoir royal aussi bien que la chambre des pairs sous la restauration? Peu importent donc la forme et les moyens : sous des noms divers, cette limitation, ce contrôle du pouvoir absolu se retrouve dans toutes les anciennes monarchies de l'Europe; mais deux états en ont offert le modèle le plus complet : l'Aragon dans le grand justicier établi à côté et quelquefois au-dessus des rois, la Hongrie dans son palatin. La constitution a entassé sur la tête du palatin tant de pouvoirs, confondu tant d'attributions diverses, que cet instrument calculé

(1) Décrets de la diète de 1439 et de la diète de 1526.

pour la résistance et la liberté serait facilement devenu un instrument d'oppression et d'anarchie; il était destiné encore à un autre rôle. Pour le comprendre, il faut admettre d'autres considérations que les susceptibilités d'une liberté jalouse. L'indépendance hongroise s'était réfugiée dans cette combinaison singulière; au fond, le palatin était un roi national et élu, en face d'un roi héréditaire et étranger. Ceci n'est pas une conjecture historique, c'est le texte même des lois qui établissent et définissent la dignité palatinale.

« Le palatin est le médiateur entre le roi et le royaume.

« Le palatin est le juge entre le roi et le royaume (1).

« Si le roi est absent ou *néglige* les affaires du royaume, il y pourvoira et recevra les députations (2).

« Le palatin est tuteur et curateur du roi mineur.

« Il est président né de la diète.

« En cas de minorité, d'interrègne ou même de nécessité (*ingruente regni necessitate*), il convoque lui-même les diètes (3).

« Le roi doit le consulter sur toutes les affaires importantes (*in magnis et arduis regni negotiis, per regem consulatur* (4).

« Enfin il doit veiller à ce que les griefs du royaume soient pris en considération par le roi, et reçoivent une juste satisfaction (5). »

Voilà quelques-unes des attributions du palatin dans l'ordre politique; pour ce qui regarde les attributions militaires, il est commandant supérieur des forces du royaume, capitaine-général de l'*insurrection* (6) et comte suprême du comitat de Pesth. Dans l'ordre judiciaire, il est président de la haute cour de Hongrie (7), juge suprême pour tous les cas de succession dans les fiefs qui font retour à l'état.

Le palatin possède une véritable liste civile; outre les revenus domaniaux affectés à sa charge, il perçoit à son profit une partie des droits régaliens sur le sel, les mines, les successions; il peut disposer des terres qui font retour à la couronne, tant qu'elles n'excèdent pas une certaine étendue (32 *sessions*) (8). Enfin la diète lui vote à son entrée en fonctions une rente annuelle d'environ 400.000 francs.

L'énumération des droits du palatin pourrait être dix fois plus longue; rien n'échappe à l'universalité de ses pouvoirs : je n'ai voulu indiquer que les plus importans. Mettez ensemble les devoirs et l'autorité d'un vice-roi, d'un premier ministre, d'un président du parlement, d'un juge à la cour suprême, d'un ministre de l'intérieur et d'un généra-

(1) Diète de 1687, art. 17. — Diète de 1594, art. 18.
(2) Diète de 1681, art. 1er.
(3) Diète de 1681. — Diète de 1618, art. 56.
(4) Diète de 1741. — Diète de 1790, art. 67.
(5) Diète de 1805, art. 18.
(6) Diète de 808.
(7) Diète de 1723, art. 24.
(8) *Session*, c'est l'étendue de terrain qu'une famille de paysans peut cultiver.

lissime : il n'en faut pas moins pour avoir une idée juste de l'étendue et de la variété de ses fonctions. Il faut reconnaître qu'il y a dans l'antagonisme de toutes ces attributions, égales ou rivales de la royauté, dans cette confusion des pouvoirs politique, militaire, judiciaire, réunis sur une seule tête, des hérésies qui s'accordent assez mal avec les principes que la raison moderne regardait, hier encore, comme la base fondamentale de tout bon gouvernement. Sans doute plusieurs de ces prérogatives sont tombées en désuétude avec les événemens qui les avaient motivées : aucune cependant n'a été formellement et légalement abrogée, et on peut voir que plusieurs sont postérieures aux diètes de 1687 et de 1723, qui, en déclarant la couronne héréditaire dans la maison d'Autriche, ont mis fin à la lutte entre les deux nations.

De telles attributions, si étendues et si vagues, par cela même si redoutables ou si vaines, ne se définissent que par l'homme qui les remplit; tant vaut l'homme, tant vaut la place. Il ne faut pas une vue politique très pénétrante pour comprendre qu'un palatin est sans cesse exposé ou à méconnaître ses devoirs vis-à-vis de la Hongrie, dont il doit être le protecteur, le médiateur, ou à oublier que sous ces apparences pompeuses, sous ces pouvoirs illimités, que pourraient envier des rois absolus, il n'est au fond autre chose, aux yeux du gouvernement dont il relève à Vienne, qu'une sorte de gouverneur-général, chargé de faire exécuter les décisions de la chancellerie. La servilité, ou une résistance qui peut facilement arriver à la rébellion, voilà le double écueil.

Personne ne sut mieux que l'archiduc Joseph satisfaire à ces devoirs souvent opposés. Les situations compliquées sont difficilement nobles, parce que la noblesse de l'ame est dans l'unité. L'esprit, surtout s'il est subtil, nuit plus qu'il ne sert; en analysant et en comparant chaque devoir, on arrive à les affaiblir tous. L'esprit nous égare à travers d'obscurs défilés, sur lesquels la passion du moment jette une lumière changeante et douteuse; c'est un sophiste aux gages de notre intérêt. Les caractères simples, au contraire, se montrent dans toute leur grandeur. Ils ne regardent que le but, et y marchent par la droite voie, sans se douter des obstacles. On l'a dit, la vertu la plus sûre est celle qui ignore même le danger des tentations, et la plus belle victoire est celle qui se remporte sans combat.

Le palatin Joseph avait ainsi marché. Son ambition, car il en avait, était satisfaite par la grandeur et l'étendue de la mission qu'il s'était donnée; il pouvait faire autant de bien que le souverain, peu lui importait sous quel titre. Jamais une pensée coupable n'avait traversé son ame; jamais il n'avait entendu à son oreille les mots de Macbeth :

> All hail! Macbeth, that shalt be king hereafter.

Il était resté le premier sujet de l'empereur. Cinquante ans de règne en Hongrie, sous le nom de palatin, n'avaient rien changé à la respec-

tueuse déférence qu'il avait pour son frère l'empereur François. Quand celui-ci vint à mourir, l'obéissance de l'archiduc Joseph, tempérée par une sorte d'affection paternelle et protectrice, ne fut pas moindre vis-à-vis de l'empereur actuel, et elle eut sans doute plus de mérite. D'ailleurs, l'archiduc avait cherché à s'identifier avec la nation qu'il gouvernait: il s'était fait Hongrois. Nul magnat né au cœur même de la Hongrie, entre le Danube et les monts Karpathes, élevé dès le berceau dans les congrégations des comitats, ne parlait mieux que lui cette langue magyare devenue un symbole et une question de nationalité, langue sonore et pompeuse, parfaitement séparée de tous les autre idiomes, *lingua sine matre et sororibus,* comme l'appellent les grammairiens, et qui, par l'élévation naturelle et la majesté de ses expressions, semble faite pour un peuple guerrier et orateur. Aucun législateur ne savait mieux se retrouver dans le dédale de ces exceptions bizarres de la législation hongroise, qui, sous le nom de *remedia juris,* qu'on traduirait volontiers par *remèdes contre la justice,* éternisent les contestations et mettent partout la forme à la place du droit : véritable scolastique de la législation. Aucun député ne connaissait comme lui les ressources diverses que le pouvoir ou la liberté peuvent chercher dans le volumineux recueil des lois et des précédens de la diète; nul ne réveillait plus à propos les souvenirs touchans ou glorieux de l'histoire du pays, pour entraîner ou calmer les esprits; nul, aux acclamations de la foule, n'employait avec plus de succès ces expressions de tendresse jalouse dont les fils de la Hongrie aiment à saluer leur mère.

Sous cette impression d'un sentiment énergique et constant, sa personne et sa figure avaient subi une sorte de transformation. Il était, nous le répétons, devenu Hongrois : sa lèvre autrichienne était cachée sous l'épaisse moustache qu'ont toujours portée les magnats. Il avait le regard fier et perçant de cette race militaire, la stature grande et maigre d'un homme endurci aux rudes exercices du corps que pratiquent seuls encore en Europe les gentilshommes hongrois. Dans les jours de cérémonie, il revêtait le riche costume de hussard, brodé d'or et de perles, que toutes les armées de l'Europe ont envié et imité. Dans l'habitude de la vie, il portait la tunique de drap ou de velours noir, généralement adoptée en Hongrie, l'*attila,* dont le nom ambitieux rappelle l'origine qui flatte le plus l'orgueil national; son large baudrier de cuir supportait un sabre lourd et traînant. L'arme du cavalier, le sabre, ne doit jamais quitter le noble Hongrois; nul n'est reçu sans armes dans la salle de la diète : c'est le costume des législateurs. Ailleurs on repousse les armes hors du palais des lois; on suppose qu'elles pourraient contraindre la délibération. Ici on les appelle, au contraire, à la défense et à la protection de la liberté « Il avait ses armes, et il a voté; son vote était donc libre; » voilà ce que dit cette assemblée de guerriers.

C'est ainsi que j'ai vu le palatin Joseph présider la diète réunie à Presbourg. Il arrivait à cheval, et, après des séances de huit et dix heures, il repartait de même pour se reposer avant le travail du cabinet. Avec quelle autorité il conduisait les débats! avec quelle impartialité il laissait le champ libre à tous les partis, à toutes les opinions! On le reprochait à Vienne à l'archiduc, le palatin en était béni et glorifié à Presbourg et à Pesth. Il avait pour gouverner la diète une admirable faculté, je ne sais quel instinct, quel don de seconde vue qui lui faisait pressentir, découvrir les volontés de l'assemblée, alors qu'indécise et incertaine elle-même, elle s'agitait au milieu des cris confus des partis. A l'époque où il présidait la diète, nul mode encore n'avait été fixé pour voter, aucun moyen légal n'existait pour recueillir les suffrages (1). On ne votait pas au scrutin, on *acclamait;* le mot est d'hier dans notre langue, mais la chose a toujours existé en Hongrie. Il fallait saisir les résolutions d'une assemblée nombreuse, passionnée, tumultueuse, par l'œil, par l'ouïe, mais surtout par une ame sympathique. Ainsi faisait le palatin. Certains murmures ou certaines acclamations s'élevaient, les sabres retentissaient sur le pavé de la salle avec un son clair ou sourd, par un mouvement rapide ou traînant. Je ne sais quel frémissement secret courait à travers l'assemblée. Le palatin se levait et proclamait que la résolution était adoptée ou rejetée, qu'il y avait unanimité ou opposition. Jamais, pendant quarante années que le palatin a présidé la diète, aucune réclamation ne s'est élevée contre ses décisions, jamais aucun soupçon n'est entré dans l esprit de l'opposition ou du parti gouvernemental, tour à tour victorieux ou vaincus par l'arrêt de sa bouche. Quel éloge puis-je ajouter à ce fait?

Aussi, lorsqu'il y a douze ans, une maladie grave vint menacer les jours du palatin, la douleur fut profonde et universelle; une procession non interrompue d'habitans de toutes les classes, la consternation sur le front, montait les rampes escarpées qui, de Pesth et de la plaine du Danube, conduisent à la vieille forteresse de Bude, où résidait l'archiduc Joseph. Nobles, bourgeois, paysans, s'agenouillaient dans la cour intérieure du château; alors c'étaient des lamentations ou des exclamations de joie selon les nouvelles du jour, des prières, des vœux superstitieux pour racheter cette vie précieuse. Elle fut prolongée quelques années encore, assez long-temps pour que le fils pût arriver à âge d'homme, et succéder au père.

A Vienne cependant, on était peu en sympathie avec les sentimens qui éclataient à Pesth; on n'y aimait pas le bruit, le mouvement, l'agitation des partis; les tendances libérales et nationales du palatin étaient

(1) Le vote par l'appel nominal ou au scrutin, tel qu'il est pratiqué dans les autres pays, a été adopté et pratiqué pour la première fois en Hongrie en 1836, quand la noblesse, jusque-là exempte de toute taxe, a été soumise à payer le péage du pont de Pesth; la loi ne passa qu'à la majorité de six voix.

bien connues. Le gouvernement autrichien l'accusait assez haut de la fermentation qui existait en Hongrie. Il était mal entouré, disait-on; il se laissait enivrer par l'amour de la popularité; ses concessions perdaient tout; on résumait d'avance son éloge funèbre en ces mots : « Sa mort serait plutôt un embarras qu'une perte. » J'en demande pardon aux docteurs de la politique libérale ou absolutiste, mais on ne peut pas dire dogmatiquement si les concessions perdent ou sauvent un empire. La politique est la science la plus variable dans ses moyens d'application; il y faut une perception subtile et de chaque instant : ce qui était bon aujourd'hui est mauvais demain et réciproquement. Les règles précises, l'esprit géométrique, y servent peu. Les reproches que le gouvernement autrichien faisait alors au palatin étaient-ils fondés? Ses concessions ont-elles précipité le mouvement révolutionnaire en Hongrie ou l'ont-elles, au contraire, régularisé et contenu? La question reste encore à décider; nous demanderons, comme il convient en ces temps-ci, d'attendre que l'événement nous ait instruits. L'astronomie est parvenue à déterminer le retour et les écarts des comètes : l'esprit humain n'en est pas là pour ces révolutions subites qui apparaissent aussi dans le monde politique et social; la raison est impuissante à les prévoir, à les calculer; ce qu'il y a de mieux à faire peut-être, c'est de garder le silence pour l'honneur des oracles. Quand le vent souffle, dit un poète, la sagesse est d'éteindre sa lumière pour pouvoir la rallumer après.

Ce qui est certain, c'est que, tant que le palatin Joseph a vécu, la Hongrie a marché dans la voie du progrès sage et libéral; les réformes justes se sont opérées pacifiquement; jamais période aussi longue d'ordre et de liberté ne s'était vue dans son histoire. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un pays assujetti à une domination étrangère, et qu'on a plus souvent comprimé que satisfait. Il y avait, sous l'administration du palatin, progrès évident; les vieux partis étaient désarmés, les vieilles bannières usées; on ne demandait plus la *séparation*, mais la liberté; les gens qui conspiraient autrefois faisaient de l'opposition, ceux qui se seraient révoltés à main armée faisaient des discours quelque peu factieux, mais l'opinion publique en masse s'était ralliée au palatin; elle le soutenait et l'encourageait. Elle sentait que, devant les accusations de la chancellerie de Vienne, elle lui devait, elle se devait, de rester pacifique, et de glorifier son défenseur par sa fidélité.

Ce sentiment se montra avec éclat dans une des circonstances les plus mémorables de la vie du palatin. En 1825, après treize années d'interrègne diétal, pendant lesquelles le gouvernement autrichien avait régi la Hongrie par des commissaires royaux, sans convoquer les états, l'empereur François se décida à rentrer dans la constitution, et assembla à Presbourg la diète qu'on a appelée depuis *la diète de la*

renaissance. Les premiers actes de cette assemblée furent des protestations passionnées jusqu'à la révolte; « la constitution avait été outrageusement violée; quiconque avait accepté des fonctions durant l'occupation étrangère était un traître; » la diète voulait mettre en accusation les commissaires qu'elle appelait des proconsuls. Si l'on se reporte à cette époque, déjà lointaine, où l'Autriche, après les congrès de Vérone et de Laybach, victorieuse des révolutions de l'Italie et de l'Allemagne, pouvait croire terminée en sa faveur cette longue lutte commencée à la révolution française, on comprendra quels furent son étonnement et sa colère : elle retrouvait aux portes mêmes de Vienne, dans ses états, les doctrines ennemies que ses armes et sa politique avaient poursuivies et terrassées dans les royaumes étrangers. Une proclamation menaçante fut adressée à la diète, en attendant qu'on prononçât sa dissolution : c'étaient des sujets ingrats et révoltés qu'il fallait punir.

Ainsi, des deux côtés, les esprits étaient animés d'une égale passion. Le droit et la force étaient prêts à engager un de ces combats où, quoi qu'on en dise, la victoire ne reste pas toujours à la dernière. Le palatin n'hésita pas, il partit pour Vienne et alla plaider auprès de l'empereur la cause de la Hongrie. Il ne craignit point de choquer ou d'irriter la passion du moment. « Il ne demandait point pardon, mais justice. Si l'on faisait droit aux griefs de la nation, si l'on reconnaissait qu'on avait gouverné contre la loi, si l'on entrait dans la voie des concessions, il répondait à son frère de la fidélité du pays; sinon... on n'avait qu'à choisir un autre palatin. »

L'empereur François adressa aux Hongrois une proclamation dans laquelle il reconnaissait, comme Louis XVIII, que son gouvernement avait fait des fautes; il rejeta sur le malheur des temps la non-convocation des diètes, il renouvela les serments qu'il avait prêtés comme roi de Hongrie et promit de faire droit aux griefs de ses fidèles états. Le palatin, à son retour, fut porté en triomphe. La nation se sentit solidaire de ses promesses et se contenta à bon marché.

En fait, depuis cette époque, le vrai gouvernement de la Hongrie était passé entre les mains de l'archiduc Joseph. Il se forma autour du palatin un grand parti, composé de l'élite de la nation, qui s'appela lui-même le parti libéral, et qu'on aurait appelé plus justement le parti philosophique. Il poursuivait résolûment, en dehors des anciennes traditions de l'esprit de sédition et de révolte, les conquêtes de la civilisation moderne. Il se montrait plus passionné pour la liberté que pour la constitution : ce fut l'ère brillante de la *renaissance de la Hongrie;* les jeunes magnats, saisis du même enthousiasme que nos pères en 1789, allaient généreusement au-devant de tous les sacrifices de fortune, de priviléges que le bien général paraissait demander. Là commencèrent la popularité et la gloire du comte Széchenyi. Dans l'état d'esprit bien

connu de l'empereur, les hommes d'état du cabinet autrichien n'étaient guère en mesure de résister à ce mouvement, qui restait dans les limites de la constitution, et à la tête duquel se plaçait un prince dont nul ne pouvait contester les talens ou suspecter la fidélité. Ce fut un grand bonheur pour la Hongrie; elle sut dans une suite de diètes avancer pacifiquement l'œuvre de sa régénération, et introduisit dans ses lois les améliorations nécessaires.

Cependant le palatin vieillissait: cette existence si chère au pays s'était usée dans toutes les fatigues de la guerre et du travail. Il mourut au commencement de l'année dernière (13 janvier 1847); la reconnaissance et l'instinct des Hongrois ont appelé le fils à achever l'œuvre commencée par le père.

II.

Le nouveau palatin, l'archiduc Étienne, a sa gloire tout ensemble et celle de son père à soutenir. Rien n'est terminé, le dénoûment est encore dans la profonde nuit. Sans doute la fatalité historique n'a jamais paru plus puissante que de nos jours; réservons cependant un rôle aux hommes dans leur propre histoire, et étudions le caractère de ceux qui sont à la tête des nations.

Le palatin n'a pas encore trente ans; il tient de son père l'énergie et le courage, sans lesquels il n'y a point de commandement possible sur une nation belliqueuse. Élevé, avec les magnats de sa génération, dans l'égalité intelligente que la jeunesse établit dans les écoles, le jeune archiduc y a pris cette confiance sans présomption, le premier avantage de l'éducation publique; il sait vivre avec les hommes. Son caractère est sérieux, soit qu'il le tienne de la nature ou de la méditation sur la destinée de son pays si étroitement liée à la sienne. Nul n'est digne, en vérité, de toucher au gouvernement des peuples, s'il n'a la conscience et comme un secret effroi du mal ou du bien qu'il est appelé à faire. Tous les grands rois, excepté peut-être Henri IV, qui avait quelque chose de l'officier de fortune, ont été ou sont devenus graves par l'exercice du pouvoir. Les entretiens du jeune archiduc tournent très vite aux sujets sérieux; il parle avec la facilité merveilleuse des Hongrois cinq à six langues étrangères, sans omettre le latin, naguère la langue officielle du pays, et les idiomes à peine connus des populations si diverses qu'enferme la Hongrie, les Valaques, les Croates, les Illyriens. Son instruction est très variée, et il cherche sans cesse à l'étendre. Il interroge curieusement les étrangers et sur leur propre pays et sur la Hongrie. Il voudrait y introduire à la fois toutes les améliorations dont il entend parler. Autrefois on ne demandait à un prince que d'être un bon capitaine, aujourd'hui il doit tout savoir; il faut qu'il

soit toujours bon capitaine, et de plus orateur, homme d'état, législateur, économiste. Peut-être l'esprit perd-il en fermeté ce qu'il acquiert en étendue; l'empire se gagne ou se maintient à d'autres conditions que les couronnes académiques. D'ailleurs, chez un peuple guerrier qui se souvient encore du temps où ses ancêtres tenaient leurs diètes souveraines à cheval dans les plaines de Rákos, les exercices du corps sont restés dans un singulier honneur, et le jeune palatin n'est pas, sur ce point, en arrière de ses compagnons. Après avoir été regardés par nos pères comme le complément nécessaire de l'éducation d'un honnête homme, les exercices de l'académie ont à peu près disparu de l'éducation; on est arrivé à ce point, qu'on y a plutôt attaché un préjugé défavorable. Si l'on rencontre encore quelque hardi chasseur, quelque cavalier intrépide, on suppose aussitôt que ces talens ont coûté quelque chose à son esprit. En Hongrie, on développe le corps dans une harmonie parfaite avec les progrès de l'esprit. Ce n'est pas seulement des qualités de celui-ci qu'on tire honneur ou vanité : Vesselény, le grand agitateur de la Hongrie, devait sa réputation populaire autant à sa force prodigieuse qu'à son éloquence. Un jour qu'il se trouvait embarrassé par les argumens de son adversaire, monté sur une table d'auberge, il enleva la table d'un bras nerveux et fit disparaître ainsi l'orateur et sa tribune, aux applaudissemens de l'assemblée. L'illustre Széchenу était réputé pour le premier nageur de la Hongrie; quand il devait traverser devant Pesth le Danube large et rapide, il n'y avait pas moins de spectateurs sur les quais que lorsqu'il prononçait à la tribune ces discours qui ont amené le mouvement révolutionnaire de la Hongrie. Après tout, ainsi faisaient les Grecs et les Romains, qui n'en parlaient pas plus mal.

Tous les exercices qui, en donnant au corps la force, la souplesse, l'adresse, l'aident à servir l'énergie du caractère, à obéir rapidement aux inspirations du courage, entrèrent dans l'éducation du jeune palatin. A l'âge où l'on met à peine nos enfans sur un cheval de bois, le jeune prince, monté sur un petit *jougre*, race de chevaux vifs et agiles particulière au pays, suivait au galop les grandes chasses de son père. Le cheval et les passes brillantes du cavalier sont encore la passion favorite des Hongrois. Il semble, à l'aisance naturelle qu'ils y apportent, qu'ils sont nés à cheval. Avant quinze ans, ils vont choisir et dompter, dans les vastes *pustaz* (1), le cheval qui les a tentés. Dès ce moment, ils sont cinq à six heures par jour à cheval, à la chasse, au manége, en voyage. L'Europe, en appelant du nom hongrois de *huzar* (homme de cheval) ses cavaliers les plus brillans et les plus braves, a reconnu l'incontestable supériorité des Hongrois. Armés du sabre recourbé, l'arme

(1) On appelle ainsi les pâturages entre le Danube et la Theiss, où paissent de nombreux troupeaux de chevaux et de bœufs.

nationale par excellence, on les voit exécuter par troupes des évolutions rapides, des charges soudaines, arrêtées net avec une précision inimitable; les *fantaisies* arabes qui excitent en Algérie l'admiration de nos officiers peuvent seules en donner quelque idée. Le hussard est, à vrai dire, le type national du Hongrois de toutes les classes; il n'y a pas de paysan qui ne soit prêt à quitter sa maison pour s'enrôler dans un régiment de hussards. Il suffit que les raccoleurs, dans les fêtes de village, mettent à la porte de l'auberge un hussard, qui bat la caisse : la foule accourt, et les jeunes filles les premières poussent les jeunes gens à signer un engagement. — Mais voyez, me disait un pauvre diable qui avait été victime de leur déloyauté, quand une fois les raccoleurs vous ont fait boire, on signe, sans trop y voir, le papier qu'ils vous présentent, on boit encore et l'on s'endort joyeux, certain de se retrouver hussard le lendemain. Quel malheur! le papier que vous avez signé est un engagement pour les dragons, ou même pour l'infanterie; on se tue ou l'on déserte. — C'est sous cette double et mâle discipline de l'esprit et du corps, qui fait des hommes vraiment dignes de ce nom, que l'archiduc Étienne passa les premières années de sa jeunesse. Il avait vingt-deux ans : son esprit souple et pratique s'était déjà initié aux affaires, et préparé, sous l'œil de son père, à la destinée qui l'attendait, lorsque tout à coup le gouvernement autrichien insista pour qu'il allât résider à Prague, comme vice-roi de Bohême. Était-ce, en effet, parce qu'à Vienne on appréciait déjà ses talens, ou était-on, comme je l'ai dit tout à l'heure, préoccupé des dangers de séparation que pouvait amener, entre la Hongrie et l'Autriche, cette quasi-royauté continuée, plus d'un demi-siècle, dans une branche cadette? Ce fut sous ce dernier point de vue que l'opinion nationale considéra, en Hongrie, ce brillant exil. L'archiduc Étienne parut accepter lui-même avec plus d'obéissance que de joie une situation souveraine qui eût comblé une ambition moins dévouée à sa patrie. Il craignait de perdre l'affection et la popularité qu'il avait su conquérir, et de compromettre, sur un terrain qu'il n'avait point étudié, une situation unique en Hongrie. Quoi qu'il en soit, l'épreuve grandit rapidement le jeune prince. L'esprit n'est point comme ces outils de l'industrie moderne dont la précision même est un obstacle, inutiles ou dangereux dès qu'on veut les appliquer à un autre usage que celui pour lequel ils ont été faits. La pratique des affaires et des hommes, dans un gouvernement constitutionnel, se trouva la meilleure des préparations pour gouverner une province soumise à l'autorité absolue. L'administration de l'archiduc Étienne en Bohême fut paternelle comme celle de l'empereur François, éclairée comme celle du palatin, son père; il sut en peu de temps se concilier trois choses, aussi nécessaires que difficiles dans sa situation nouvelle : l'amour des peu-

ples, la confiance du cabinet de Vienne et l'estime de cette fière et antique noblesse de Bohême, qui n'a pas oublié que ses aïeux avaient été les égaux des souverains de l'Allemagne actuelle. Tout se ranima sous son administration intelligente, sagement libérale; la Bohême s'éleva bientôt à un degré de prospérité qu'elle n'avait jamais connu depuis sa réunion.

L'empereur Nicolas voulut alors donner pour épouse au jeune archiduc une de ses filles, la princesse Olga. Ce n'était pas seulement un calcul de l'empereur, qui voulait étendre ainsi son influence et pénétrer, par ce mariage, au cœur de la monarchie autrichienne, déjà cernée, depuis Belgrade jusqu'à Cracovie, par des populations dévouées à sa politique ou à sa religion : les sentimens d'un père et d'un père tendre avaient eu la part principale dans ce choix. L'empereur avait vu assez long-temps le jeune archiduc à Vienne pour l'apprécier à sa valeur, et croire que nul n'était plus digne que lui d'assurer le bonheur de la plus chérie de ses filles. Ses offres furent écartées. Sans doute le jeune prince eut besoin d'écouter tout son courage : la beauté de la princesse égalait la grandeur de l'alliance; l'archiduc avait vingt-cinq ans à peine, et à cet âge on sacrifie moins aisément à sa patrie sa passion que sa vie. Il accomplit résolûment ce devoir commandé par les intérêts et la sécurité de la monarchie, et donna ainsi à son pays et à l'Europe une marque glorieuse de sa fermeté. Plus tard, la grande-duchesse Olga est allée porter dans la famille royale de Wurtemberg l'éclat de sa jeunesse et les influences de sa naissance.

Les succès du gouvernement de l'archiduc en Bohême, la réputation qui s'y attacha, désignaient plus que jamais le jeune prince à la succession de son père. Le cabinet autrichien s'associa à un mouvement qu'il eût été incapable de dominer. A la fin de l'année dernière (novembre 1847), l'archiduc fut élu palatin par l'acclamation universelle de la diète. Ainsi avait été élu son père il y a cinquante ans, et le décret de nomination du nouveau palatin rappelle cette succession glorieuse. Quand la naissance soutient les hautes qualités du cœur et de l'esprit, du caractère et de l'intelligence, qui désignent un homme pour le commandement et font accepter son empire, elle lui prête une force que le génie lui-même à peine à remplacer. Elle désarme l'envie, prévient les ambitions rivales, rallie le dévouement des masses, et, donnant à l'effort humain un point de départ plus élevé, élève par le fait l'humanité. Ainsi donc la jeunesse, la naissance, le mérite personnel, ces trois dons du ciel, voilà sur quelles forces s'appuie le jeune palatin de Hongrie pour accomplir l'œuvre que la destinée a remise entre ses mains.

La révolution de Vienne, au mois de mars dernier, en précipitant le mouvement révolutionnaire, en rendant irrévocable l'indépendance de la Hongrie, n'a fait jusqu'à présent que donner un nouvel éclat à la

popularité du jeune archiduc. Resterait-il palatin ? deviendrait-il roi d'un peuple affranchi? Il n'y a pas eu une troisième question posée. J'ai déjà dit comment les conseils de la plus haute politique s'accordaient avec la probité terre à terre pour conseiller à la Hongrie de ne point échanger son importance d'état fédératif dans l'empire contre une indépendance absolue : elle n'y gagnerait que l'isolement; elle serait rejetée loin du mouvement européen, dans le cercle de demi-barbarie où s'agitent confusément, entre la Russie et la Turquie, les populations de la Valachie, de la Servie, de la Bulgarie. C'est par l'Autriche, après tout, que la Hongrie tient à l'Europe. C'est un pont aujourd'hui; qu'elle n'en fasse pas une barrière. Une fédération dans laquelle l'indépendance nationale recevrait toutes les garanties nécessaires (et elle est aujourd'hui maîtresse absolue des conditions), et qui assurerait à son action une part importante dans la conduite de la politique extérieure, voilà ce que les vrais amis de la nation hongroise souhaitent aujourd'hui pour elle.

Pour arriver à ce but, pour opérer dans ces limites l'émancipation de la Hongrie, l'institution dont j'ai cherché tout à l'heure à donner quelque idée, le palatinat, offre des facilités, des moyens d'exécution, qu'on chercherait vainement sous toute autre forme de gouvernement. On l'a vu, les prérogatives de cette charge suprême peuvent légalement s'étendre et se prêter aux combinaisons les plus larges pour la liberté et l'indépendance. Les attributions que lui confie la constitution suffisent certes pour en faire une royauté nationale, rattachée seulement à l'Autriche par un pacte fédératif; c'est grace à cette union seulement que la Hongrie, aussi bien que l'Autriche, pourront compter dans les conseils de l'Europe. En satisfaisant par là aux nécessités du temps, on restera cependant dans la tradition de l'histoire, dans le respect du passé, dans une situation parfaitement légale, acceptée et acceptable de tous; disons-le, souhaitable pour tous dans l'état de crise auquel l'empire d'Autriche est arrivé. Retenir une ombre de pouvoir sur la Hongrie est tout ce qu'il peut prétendre aujourd'hui; mais cette ombre est beaucoup pour lui. Pour la famille impériale, pour le palatin, c'est la différence entre le droit et l'usurpation. Rien n'autorise à croire qu'on entraînerait à cette dernière extrémité le fils du noble archiduc Joseph.

Qui osera dire cependant où s'arrêtera l'emportement d'un pays qui recouvre son indépendance, qui s'affranchit tout à coup du joug, d'un joug pesant même à ses maîtres? Peut-être verra-t-il dans tout ménagement conseillé par la politique la secrète pensée de rétablir plus tard la servitude. L'ascendant du jeune palatin suffira-t-il à contenir les volontés impatientes, les vengeances accumulées d'une longue servitude? Nous apprenons déjà que le peuple s'est armé à Pesth contre la

garde allemande; le comte Bathiany, ancien chef de l'opposition, dont la popularité avait remplacé depuis quelques années celle de Széchenyi, et qui, à ce titre, était devenu président du conseil après la révolution du mois de mars, a été forcé de donner sa démission. La congrégation du comitat de Pesth, sorte de démocratie nobiliaire de la pire espèce, veut imposer au palatin comme premier ministre le député Paul Nagy, chef du parti radical. Ce parti veut hautement la séparation absolue et un roi particulier, élu comme dans l'ancienne constitution; au besoin la guerre avec l'Autriche, si elle ne veut pas accepter cette révolution radicale.

La popularité du palatin et la fermeté de son ame vont donc subir une grande épreuve. Si le comitat de Pesth met ses candidats au pouvoir, nul doute que ceux-ci ne veuillent aussitôt, ou renverser le jeune archiduc, ou plutôt l'associer et l'entraîner à leurs desseins, en lui offrant cette couronne de Hongrie que son front seul pourrait ceindre. Amis et ennemis, dans la crise actuelle, peuvent s'accorder pour le pousser à choisir entre la fuite ou le trône. Déjà les journaux travaillent le peuple dans ce sens. On montre à l'archiduc que son devoir non-seulement vis-à-vis du pays, mais vis-à-vis de la famille impériale, est de consommer virilement la séparation, et d'accepter cette couronne, perdue irrévocablement pour l'empereur comme pour lui, s'il hésite.

La seconde révolution qui vient d'éclater à Vienne et la retraite de la famille impériale dans le Tyrol peuvent amener cependant un revirement soudain dans les dispositions des Hongrois. C'est le joug de Vienne qu'ils supportaient avec impatience, et non l'autorité de l'empereur. La monarchie autrichienne est plus menacée aujourd'hui qu'au temps de Marie-Thérèse; qui sait si ce peuple mobile et généreux ne voudra pas la sauver une seconde fois?

Dans toute hypothèse d'ailleurs, restera la question de la constitution même et de l'ordre social à fonder en Hongrie. Tout y est en l'air. Les réformes radicales et révolutionnaires du mois de mars n'ont fait que joncher le sol de nouvelles ruines. Ainsi, les dîmes ont été abolies: reste à trouver, ce qui est plus difficile, une indemnité pour les dîmes. Les corvées sont supprimées : il ne manque plus à la réforme que des cultivateurs qui veuillent librement labourer la terre, puis des propriétaires qui aient de l'argent pour les payer. Jamais œuvre de rénovation ne rencontra un terrain plus rebelle, plus embarrassé d'obstacles et de contradictions bizarres. Des classes profondément séparées, des nations étrangères, j'ai presque dit ennemies, des religions, des langues, des civilisations sans aucun point de rapprochement, voilà ce qu'il faut unir, confondre, ramener sous le niveau commun de l'esprit moderne. Imaginez un château féodal avec ses donjons, ses créneaux,

ses fossés, ses ponts-levis, qu'on veut tout à coup changer en une commode et élégante habitation, appropriée aux usages et aux habitudes de nos jours. Un travail semblable de transformation s'est fait successivement dans la plupart des états de l'Europe; mais ici, par suite de l'assujettissement de la Hongrie, on a, jusqu'à ces derniers temps, respecté superstitieusement l'antique constitution; c'était la citadelle contre la domination étrangère. Le vieil édifice est miné, ruiné, dévasté; il est encore debout. Comment va-t-on procéder pour créer celui qui doit le remplacer? Tel est le problème que le nouveau gouvernement hongrois, quel qu'il soit, devra résoudre. Un architecte proposerait de raser le château et de reconstruire à neuf; mais, n'en déplaise à l'humeur du jour, on ne peut pas agir ainsi avec ces matériaux vivans qui forment l'édifice complexe des sociétés humaines. Il n'y a que les aventuriers d'idées qui veuillent tailler les hommes comme le maçon ses pierres; il n'y a que Dieu ou les charlatans qui osent jouer le monde sur la foi d'un principe; Dieu seul voit en un principe toutes les conséquences prochaines et éloignées, inévitables ou possibles. Nos yeux microscopiques ne voient qu'une facette des choses, et l'événement trompe nos plus généreux desseins. Un moine veut faire de l'or, c'est-à-dire, selon l'économie politique du temps, rendre tous ses frères riches et heureux; il invente la poudre à canon, avec laquelle les hommes se tuent depuis quatre siècles! Sans doute Dieu nous a permis, en procédant modestement du *connu* au plus prochain *inconnu*, d'améliorer, de corriger, de refondre pièce à pièce l'ordre politique ou social; mais ce progrès, cette transformation a besoin de se vérifier chaque jour par l'expérience; jeter le monde à bas pour en construire un meilleur et tout neuf est un crime, ou une folie superbe que rien n'excuse. Voilà ce que doivent sentir, voilà ce que doivent répéter tous ceux qui veulent sincèrement le bien des hommes, et non pas la félicité de je ne sais quelle fantastique et lointaine humanité, sorte d'idole de bronze à laquelle on commence d'abord par sacrifier toute la génération présente. Le bien n'a pas ces allures despotiques; il filtre et s'insinue à travers les sociétés humaines, il les modifie, change leur face et les renouvelle par un mouvement continu, inaperçu : le jour ressemble à la veille, et cependant le lendemain n'est déjà plus le même. Ainsi croît et se développe l'homme lui-même sous les lois cachées de la sagesse infinie.

E. DE LANGSDORFF.

(*La seconde partie à un prochain n°.*)

LE

PILOTE VENTURA.

Scènes de la vie mexicaine.

I.

L'emplacement qu'occupe aujourd'hui Vera-Cruz n'est pas celui que Cortez choisit en débarquant sur la terre mexicaine. Ce ne fut qu'à la fin du XVIe siècle que le vice-roi comte de Monterey jeta les fondemens de la ville actuelle. Destinée à devenir la clé de la Nouvelle-Espagne, Vera-Cruz fut bâtie par les conquérans avec toute la splendeur qu'ils prodiguaient à leurs constructions. Ses vastes maisons, aussi largement espacées que soigneusement alignées, formèrent des rues à angles droits à travers lesquelles la brise de mer put circuler librement, et tempérer par sa fraîcheur les ardeurs d'un ciel embrasé. Fidèles toutefois à cette antipathie pour le voisinage des arbres qui semble le trait distinctif de leurs principes d'hygiène publique, les Espagnols choisirent, pour y élever la première ville maritime du Mexique, une plaine vaste et sablonneuse dont aucune verdure, aucune eau vive n'égayait l'aridité. Avant même les premiers ravages de la fièvre jaune, une situation si défavorable donna à Vera-Cruz un aspect lugubre qu'elle a conservé de nos jours. La ville, à peine construite, n'en attei-

gnit pas moins un très haut degré de prospérité. C'était de sa rade mal abritée que partaient ces précieux galions qui répandaient en Europe une profusion de richesses métalliques bien supérieure aux trésors si vantés du Potose.

Aujourd'hui il ne reste plus à Vera-Cruz, de son ancienne splendeur, que de bien rares débris. Trop grande pour une population amoindrie, la cité, si florissante au temps des vice-rois, ne cherche plus à lutter contre la décadence qu'annoncent au voyageur ses maisons vides et ses rues désertes. Le vent de la mer y déchaîne en pleine liberté ses redoutables rafales, qui émiettent les murs délabrés des palais et enlèvent aux canons placés comme bornes sur les quais des couches épaisses de poussière métallique. Tout, à Vera-Cruz, rappelle d'ailleurs les villes d'Orient, depuis les riches et pittoresques costumes de la population jusqu'à l'aspect des habitations et des édifices. Ce ne sont partout que dômes aux couleurs variées, clochers élancés, balcons ornés de massifs grillages, et, comme pour ajouter encore à la ressemblance, les femmes de la classe élevée ne se montrent presque jamais dans les rues. Pour les apercevoir, il faut pénétrer dans l'intérieur des maisons ou bien sortir après le coucher du soleil. Alors seulement un murmure de voix mystérieuses, le bruissement d'un éventail, quelques pâles et blanches figures qu'éclaire la lune derrière une jalousie à demi soulevée, révèlent la présence des Véracruzaines à l'étranger que la fraîcheur du soir et les parfums de la brise marine ont attiré sur les trottoirs de granit.

Battue d'un côté par l'Océan qui dégrade son admirable môle, sourdement assiégée par des amas sablonneux qui se déplacent et s'élèvent sans cesse, Vera-Cruz, de nos jours, ne cherche à combattre ni l'accroissement des dunes ni les ravages des vagues. Le vent du nord-ouest chasse devant lui des tourbillons épais de sables ramassés dans les déserts qu'il a franchis, et forme lentement, depuis des siècles, derrière la ville une circonvallation de collines mouvantes. Ces dunes ou *médanos*, continuellement augmentées par de nouveaux renforts, changent, selon les caprices du vent, de place et de configuration : les unes sont pressées comme les flots de la mer; les autres se dressent en pyramides du sommet desquelles la brise, en se jouant, enlève, comme de la crête des lames, des *embruns* (1) continuels. Les entassemens de ces *médanos*, dont beaucoup s'élèvent à une hauteur de quatre à dix mètres, menacent à la longue l'existence de Vera-Cruz; mais comme le danger n'est que lointain, et que dans les pays chauds on vit au jour le jour, les habitans laissent à leurs neveux le soin de le conjurer. Un autre péril plus sérieux en ce moment résulte de l'obstacle que les *médanos* opposent à l'écoulement des eaux pluviales. Des lagunes se forment ainsi

(1) *Embrun*, en termes de marine, signifie la brume que les vagues forment en brisant.

au pied de ces dunes sablonneuses; les terrains brûlés se convertissent peu à peu par l'alluvion en terrains marécageux d'où s'élèvent des exhalaisons pernicieuses. Une couche épaisse de limon fertilise les sables; toutes les plantes vénéneuses qui recherchent les lieux bas et humides s'y multiplient à l'infini. Pendant la saison des pluies, cette végétation impure puise dans les débordemens des lagunes un surcroît de vigueur et de séve. Les mangliers dardent alors jusqu'à terre les longs jets de leurs rameaux qui se fixent sur le sol inondé, y produisent de nouveaux troncs, et finissent par former d'impénétrables fourrés, réceptacles immondes de reptiles sans nombre. Une croûte épaisse de verdure couvre la surface de l'eau. La fermentation qui s'établit au retour des chaleurs dans ces affreux marécages en dégage des miasmes délétères et chasse au loin des nuages bourdonnans de maringoins affamés. Pendant trois mois de l'année, les rafales impétueuses du vent du nord viennent seules balayer ces vapeurs pestilentielles et purifier momentanément ces foyers de putréfaction.

On se souvient que, le lendemain du *fandango* de Manantial, j'étais parti avec Calros à la recherche du meurtrier qu'il avait juré de punir (1) : à notre départ du village, des signes manifestes annonçaient le déchaînement prochain d'une de ces tempêtes causées par le vent du nord. Le calme précurseur de l'orage pesait sur les bois que nous traversions. Un malaise étrange paraissait régner dans toute la nature; une chaleur suffocante faisait haleter nos chevaux, bien que nous eussions ralenti à dessein notre marche, et nos poumons cherchaient en vain dans l'air la fraîcheur vivifiante du matin.

Nous eûmes à peine cheminé quelques heures sous la voûte des arbres, que nous entendîmes une imposante harmonie dominer le murmure des forêts. C'était le bruit de la mer dont nous approchions sans pouvoir la distinguer encore. Quelques minutes après, nous débouchions sur la plage, et je pus contempler avec ravissement cet Océan qui touche aux rivages de la France; puis, dans le lointain, Vera-Cruz avec ses clochers et ses dômes, le fort de San-Juan-de-Ulua qui sortait des flots comme un rocher, et au-dessus duquel se dessinaient en longues flèches les mâts dépouillés des navires en rade.

L'état de la mer présageait la tempête dont nous avions déjà reconnu les premiers symptômes en traversant les bois. Les flots venaient paresseusement mourir sur la grève, une senteur plus âcre s'en exhalait; les poissons sautaient avec inquiétude à la surface, et les oiseaux marins voletaient éperdus avec des cris d'angoisse. Au-delà de la ville, des vapeurs agglomérées couvraient l'horizon. Tout à coup une large trouée se fit dans ces brouillards, et les montagnes de Villa-Rica, la

(1) Voyez la livraison du 15 avril.

sierra de San-Martin depuis Tuxtla jusqu'à l'embouchure du Goazacoalco, dépouillées subitement de leur voile de brume, montrèrent les dentelures azurées de leurs cimes sur le fond du ciel, redevenu d'un bleu vif.

— Malheur aux navires qui vont se trouver dans le golfe! me dit Calros, car le nord s'avance sur eux l'épée à la main (1), et la nuit prochaine sera dure; nous en saurons sans doute quelque chose ce soir à Boca-del-Rio.

Je ne répondis rien d'abord : tout entier à la contemplation de la mer, je me sentais partagé, à la veille de dire adieu au Mexique et de partir pour la France, entre les sensations les plus contraires. A la joie de ce retour, depuis si long-temps désiré, se mêlait je ne sais quelle vague et douce tristesse. Le pays que j'allais quitter avait si largement satisfait ma soif d'aventures, que je m'en voulais de mon empressement à chercher ailleurs une existence plus calme. La réflexion de Calros me rappela que je n'étais pas entièrement quitte avec cette vie de hasards dont je me croyais trop aisément délivré. Quand, après quelques momens de silence, j'avouai, un peu confus, au Jarocho mon désir de m'embarquer sur le premier navire américain en partance, Calros m'objecta d'un ton chagrin d'abord la promesse que je lui avais faite de le suivre dans son excursion à Boca-del-Rio, puis l'état menaçant de la mer. — D'ici à quatre jours, aucun navire ne pourra lever l'ancre, ajouta-t-il, et ce dernier argument était péremptoire. Je transigeai donc avec Calros. Sur ces quatre jours d'attente forcée, il fut convenu que j'en passerais un avec lui à Boca-del-Rio pour l'aider dans ses recherches. Boca-del-Rio n'est qu'à quatre lieues de Vera-Cruz. Calros ne devait faire que traverser la ville pour se rendre directement à ce village. Quant à moi, je devais m'arrêter à Vera-Cruz et y régler mon départ; après quoi, le soir même, j'irais rejoindre Calros à Boca-del-Rio.

Peu d'instans après, nous entrions dans Vera-Cruz. Sur la plage sablonneuse et brûlante qui entoure la ville, des muletiers avaient dressé leurs tentes, impatiens de fuir la côte mortelle qui dévore à chaque voyage quelques-uns de ces malheureux. Plus loin, des portefaix nègres, acclimatés sous ce ciel dévorant, se battaient et se culbutaient sur le sable, sans égard pour leur fine chemise de batiste brodée. Je souris involontairement, en comparant ces commissionnaires fastueusement vêtus à nos modestes portefaix auvergnats, et, après avoir renouvelé à Calros la promesse de le rejoindre bientôt, je me dirigeai vers la maison

(1) *Con espada en mano,* c'est un terme local qui désigne énergiquement la furie du vent du nord-ouest. Ce vent dure d'habitude cinquante heures quand il est fort. Plus faible, il souffle quelquefois pendant cinq ou six jours.

de mon correspondant. Je passerai sous silence les incidens insignifians qui remplirent ma journée jusqu'au moment où je dus songer à quitter la ville pour me rendre à Boca-del-Rio. La nuit était déjà close quand je me mis en route, maudissant de bon cœur l'insistance du Jarocho, qui ne me permettait pas de manquer à ma promesse.

Le vent commençait à se déchaîner du côté du nord, quand j'arrivai sur la grève après avoir dépassé les barrières de la ville. De gros nuages noirs impétueusement charriés masquaient entièrement le ciel; des rafales glacées soufflaient par intervalle, toutes chargées des frimas de la baie d'Hudson. La mer déferlait en mugissant et chassait jusqu'aux pieds de mon cheval de longues traînées d'une écume éblouissante. A mesure que j'avançais, la tourmente paraissait redoubler de fureur, et l'obscurité s'épaississait de plus en plus. Forcé parfois de faire volte-face pour échapper à la pluie de sable fouettée par l'ouragan, j'apercevais alors au loin derrière moi la ville que je me repentais d'avoir quittée. A des intervalles égaux, le phare de San-Juan-de-Ulna projetait la grande lumière de son feu tournant, tantôt sur Vera-Cruz noyée dans l'ombre, tantôt sur la rade toute blanche d'écume. Je distinguais alors pendant un moment les navires à l'ancre près de se briser les uns contre les autres, puis tout retombait dans les ténèbres. Le temps, comme on le voit, n'était guère favorable à une excursion nocturne. J'avançais néanmoins avec une résignation qui n'était pas sans mérite, et déjà j'approchais du bois à l'extrémité duquel s'élèvent les maisons de Boca-del-Rio, quand je crus distinguer un cavalier qui me précédait. Je me dirigeai aussitôt vers cet homme, qui, enveloppé d'un large manteau bleu, ressemblait de loin à un franciscain. Le fracas de la tempête amortissait tellement le bruit de mes pas, que je parvins presque derrière le cavalier sans qu'il s'en aperçût. Je vis bientôt que ce n'était pas un moine, mais un campagnard de la côte dont j'avais pris la *bayeta* (1) pour un froc. La main sur ses yeux pour les garantir de la lueur aveuglante des éclairs, le cavalier promenait au loin des regards attentifs, comme s'il eût cherché à percer le voile sombre qui couvrait l'Océan; mais l'immensité ne laissait voir que la crête blanche des lames qui se tordaient en bouillonnant sous l'orage. J'eus beau héler cet homme de toute la force de mes poumons, la violence du vent empêcha mes paroles de parvenir jusqu'à lui. J'allais me décider à pousser ma monture près de la sienne; une détonation lointaine qui se fit entendre ne me laissa pas le temps d'exécuter ce projet. A ce bruit, comme à un signal impatiemment attendu, le cavalier éperonna aussitôt son cheval, qui partit au galop dans la direc-

(1) La *bayeta* est un manteau en étoffe de laine, à manches et parfois à capuchon, et rehausse de boutons de nacre. Ce vêtement est à l'usage presque exclusif des Jarochos.

tion des bois de Boca-del-Rio. Les arbres l'eurent bientôt dérobé à ma vue, et je ne songeai plus qu'à découvrir à mon tour, au milieu des lianes et des taillis, l'étroit sentier qui aboutissait au village. Comme j'avais lieu de l'espérer, une fois sous le couvert des arbres et abrité contre la furie du vent, je pus cheminer plus à l'aise. A mesure que je m'enfonçais dans le bois, le bruit des vagues allait en diminuant. Je marchai une heure environ sous des voûtes épaisses de verdure au milieu d'une obscurité complète, et ce fut presque avec regret que j'aperçus de nouveau, par une éclaircie, la ligne d'écume qui annonçait la mer. J'allais arriver au village de Boca-del-Rio, ainsi nommé de sa situation près de l'embouchure d'une rivière; mais, au sortir du bois, un spectacle trop intéressant m'attendait sur la plage, pour que je ne me décidasse pas à faire une courte halte.

II.

En dépit de la violence de la tempête, toute la population de Boca-del-Rio allait et venait sur le rivage, tous les yeux étaient fixés sur la nappe bouillonnante d'écume dont l'éclat phosphorescent contrastait avec la teinte sombre du ciel. Aucun bâtiment n'était cependant en vue; une détonation lointaine avait seule annoncé qu'un navire était en détresse et qu'il demandait un pilote. Par une nuit semblable, il était évident qu'à moins d'un miracle, ce navire ne pouvait se maintenir près de la côte sans finir par s'y briser. Toutefois, comme on n'avait pas entendu un second coup de canon, on espérait que le bâtiment exposé à la tempête aurait pu s'éloigner. D'ailleurs, un pilote parti le matin, avant que le vent du nord commençât à souffler, avait dû monter à son bord, et l'expérience consommée de ce marin rassurait quelques esprits. Un petit nombre de spectateurs seulement s'obstinaient à regarder le navire comme perdu. Voilà ce que les conversations qu'échangeaient entre eux les divers groupes m'eurent bientôt appris.

Calros était parmi les curieux réunis sur la plage, et je l'eus vite reconnu. Au moment où il achevait de me donner quelques détails sur le sujet des préoccupations générales, une seconde explosion, et cette fois plus distincte, arriva jusqu'à nos oreilles. Un éclair précéda bientôt une troisième détonation, et au bout de quelques secondes on put distinguer la masse noire du vaisseau qui s'avançait à sec de voiles, avec autant de rapidité que s'il eût été couvert de toute sa voilure. Le bâtiment semblait ne pouvoir échapper à sa perte; cependant, disait-on autour de moi, une chance de salut lui restait : il fallait qu'il parvînt à s'engager dans un canal voisin du lieu où nous étions pour venir ensuite échouer sur le sable le plus doucement possible, tandis que,

s'il abordait contre les rochers, il devait s'y briser infailliblement. Nul ne pouvait malheureusement, au milieu des lames qui avaient déplacé complétement les limites de la plage, discerner avec exactitude l'étroite ouverture du chenal en question; dès-lors il fallait renoncer à allumer des feux, qui auraient pu égarer le navire; on devait se borner à des vœux stériles.

Toutes les manœuvres du navire ne semblaient tendre qu'à éloigner le moment critique où il devrait se hasarder dans la direction du canal caché par les vagues, s'il ne préférait prolonger une lutte évidemment inutile. Tantôt il présentait à la lame l'un de ses flancs, tantôt il fuyait devant l'ouragan et se dirigeait vers la terre. Tout à coup un cri de satisfaction domina le bruit de la tempête : à une portée de canon de l'endroit où tous les spectateurs étaient réunis, un fanal brillait sur la grève. Un homme courageux s'était-il dévoué pour guider le navire vers le chenal? L'équipage du navire sembla le croire et interpréter le signal comme nous l'avions interprété nous-mêmes, car nous le vîmes s'avancer en grossissant avec une effrayante rapidité vers le fanal, qui allait et venait sans cesse, mais toujours en ligne droite. Un foc au beaupré était l'unique voile que le bâtiment pût porter pour se diriger à l'aide du gouvernail. Un cas d'extrême détresse pouvait seul prescrire cette manœuvre. Parfois, quand le vent mollissait un instant, un temps d'arrêt avait lieu, mais une nouvelle rafale redonnait bientôt l'impulsion au navire. Enfin on le vit s'élever d'un bond subit, il se pencha sur la hanche gauche, puis sur la droite, s'élança de nouveau pour se coucher encore sur le flanc, et s'abattit une dernière fois sur ses membrures brisées. Un cri de détresse arriva jusqu'à nous au milieu du tumulte du vent et de la mer; au même instant, le fanal s'éteignit, semblable à ces feux follets qui dansent la nuit au-dessus des tourbières et disparaissent après avoir attiré le voyageur dans un abîme. La perte de la goëlette était consommée. Il ne restait qu'à sauver l'équipage. Pendant qu'on délibérait sur le choix des moyens, un homme se montra sur la proue du bâtiment naufragé, et, à la lueur de la lanterne qui éclairait son visage, on distingua un personnage qui n'était plus pour moi un inconnu depuis mon séjour à Manantial : je veux parler du pilote Ventura. Quelques mots qu'il lança à travers un porte-voix n'arrivèrent pas jusqu'à nous; mais un câble qu'il tenait à la main ne laissait aucun doute sur le sens de ses paroles. Ventura demandait qu'une embarcation mise à l'eau vînt chercher le bout de cette amarre. L'entreprise était impraticable. L'appel du pilote demeura donc sans réponse. Nous vîmes alors, au milieu des gerbes d'écume qui couvraient le beaupré de la goëlette, une barque descendre le long du bord, puis quelques hommes s'y laisser glisser. Nous allions assister à la dernière et à la plus triste scène de ce drame maritime : la barque

si péniblement mise à flot, après s'être soutenue pendant quelques minutes au-dessus des vagues, disparut au milieu d'un nuage d'écume.

Un seul des hommes montés sur le canot réussit à atteindre en nageant le rivage, et cet homme, tout ruisselant d'eau, presque épuisé de fatigue et de froid, n'était autre que le pilote Ventura. Sans se préoccuper des questions qui se croisaient autour de lui, Ventura, déroulant un câble qu'il avait attaché autour de son corps, donna l'ordre d'en fixer solidement l'extrémité pour opérer le sauvetage des matelots restés à bord de la goëlette. Cent mains saisirent aussitôt le cordage et le maintinrent avec la force d'un cabestan. Cela fait, le pilote reprit haleine, et ses premiers mots m'expliquèrent le détail le plus important, le plus mystérieux aussi de la scène à laquelle je venais d'assister : le navire naufragé avait été perdu par une fausse indication; le fanal qui l'avait attiré sur un banc de rochers avait été allumé par les mains perfides d'un de ces maraudeurs pour qui tout naufrage est une occasion de butin. Tout en racontant l'épisode où il venait de jouer un rôle si honorable pour son courage, Ventura promenait autour de lui des regards irrités; il semblait chercher celui dont l'odieuse manœuvre avait causé la perte de la goëlette. Je ne pus m'empêcher alors de penser à l'individu que j'avais vu chevaucher devant moi avant d'arriver à Boca-del-Rio et qui, au premier signal de détresse donné par le navire, avait lancé si brusquement sa monture au galop dans la direction de la mer.

— Malédiction, s'écria Ventura en terminant son récit, malédiction sur ces maraudeurs que le vent du nord attire vers la plage pour piller les naufragés ou les débris des cargaisons! Que l'enfer confonde surtout le coquin qui nous a fait échouer pour satisfaire son infernale et maladroite cupidité!

Pendant qu'il parlait, un mouvement donné au câble, qui se tordait sous une violente pression, annonça que les matelots de la goëlette s'aidaient de cette amarre pour gagner la terre. En effet, tantôt à la nage, tantôt en prenant pied, les hommes du navire naufragé ne tardèrent pas à arriver successivement sur la grève, non sans peine et sans danger, car à l'heure de la marée la mer grossissait et le vent redoublait de violence. Le bâtiment était une goëlette américaine et portait à Alvarado (1) un riche chargement en contrebande, qui allait devenir, selon toute apparence, la proie des flots ou des habitans de la côte; mais, comme la cargaison était assurée, selon les règles de la prudence américaine, pour une somme au moins égale à sa valeur, le capitaine, comprenant que c'était une affaire à régler entre les assureurs et les

(1) Petit port à seize lieues de Vera-Cruz.

propriétaires, ne songea qu'à demander un gîte et un verre de grog. Les riverains s'empressèrent de lui offrir, ainsi qu'à l'équipage, une hospitalité intéressée avec l'arrière-pensée de profiter sans scrupule, pendant la nuit, des épaves que la mer ne tarderait pas à leur envoyer(1). Pour moi, je fis emmener mon cheval par l'un des habitans du village, après avoir eu la précaution de passer dans ma ceinture les pistolets qui garnissaient les fontes. Mon intention était de rester sur la grève pour ne perdre aucune des scènes étranges que me promettait le pillage organisé du navire.

Les femmes et les enfans s'étaient retirés, et on ne voyait plus sur la plage qu'un petit nombre d'hommes qui n'attendaient pas sans impatience le moment où la mer devait rendre une partie du chargement qu'elle avait englouti. Le pilote Ventura fit éteindre les feux, et la grève redevint sombre, sinon silencieuse, car les flots grondaient aussi haut que le tonnerre, dont les montagnes de Tuxtla répercutaient les éclats. Parfois un pâle rayon de lune venait éclairer la nappe d'écume qui couvrait l'océan, et laissait entrevoir le navire échoué que les vagues démantelaient sur les rochers.

— Partout où il y a des cadavres, nous dit le pilote en montrant du doigt la goëlette, les *zopilotes* (2) ne manquent pas de s'abattre ou les requins de se réunir, et nous allons bientôt voir arriver celui qui a causé la perte de ce navire. Ce serait une honte que d'autres partageassent avec nous ce que la mer envoie sur nos côtes.

Tout restait calme cependant, et, en attendant que les maraudeurs parussent, je pus examiner à mon aise la disposition des lieux. A quelques pas de nous, une large baie s'ouvrait sur la plage : c'était l'embouchure d'une rivière qui allait se perdre sous des arbres épais. En-deçà de la rivière se trouvait le village de Boca-del-Rio. Une rangée de mangliers s'étendait entre nous et la baie; ce rideau d'arbres pouvait, grace à l'obscurité, nous cacher complètement. Sur l'observation du pilote, ce fut le poste que nous choisîmes pour y épier les maraudeurs.

L'attente ne fut pas de longue durée. Une troupe d'hommes à cheval ne tarda pas à longer le cours de l'eau et à faire son apparition sur la plage. Arrivée à peu de distance des mangliers, la troupe fit halte comme pour s'orienter, et un cavalier s'avança seul et avec précaution.

(1) Cette violation des lois de l'hospitalité maritime n'est pas, malheureusement, un trait particulier au Mexique. On sait par de nombreux exemples, et j'en pourrais citer un qui a deux mois de date, que, sur les côtes de France, les navires naufragés n'ont pas été et ne sont pas toujours respectés.

(2) Vautours noirs qui abondent dans les rues de Vera-Cruz, et qui, respectés de tous, partagent avec les chiens errans les charognes que la municipalité dédaigne d'enlever.

— Le coquin est allé chercher du renfort, dit le pilote à voix basse.

— Et des mules de charge sans doute aussi pour emporter le butin, reprit un des riverains.

Dans le cavalier qui s'était détaché en avant, je reconnus parfaitement l'homme dont les allures suspectes m'avaient inquiété dans le trajet de Vera-Cruz à Boca-del-Rio. Étonné sans doute de trouver la plage aussi déserte après l'avoir laissée si bruyante, cet homme, toujours enveloppé dans sa large *bayeta* bleue, continua de reconnaître silencieusement les lieux, et s'avança près des mangliers. Après quelques secondes d'examen attentif, il alla rejoindre ses camarades. On distinguait déjà quelques-uns des débris de la goëlette que le flot portait vers la plage. C'était un indice certain que des épaves plus précieuses ne se feraient pas long-temps attendre. Alors les maraudeurs ne purent plus contenir leur impatience. Ils vinrent se poster un à un le long de la grève de façon à ce que rien ne leur échappât. L'homme au caban bleu, qui paraissait être le chef de ces misérables, avait poussé son cheval jusque dans les flots pour mieux surveiller l'arrivée des épaves.

— Quelqu'un de vous a-t-il une carabine à me prêter? nous demanda le pilote.

Un des assistans lui tendit son mousquet; Ventura le saisit. En ce moment, la silhouette sombre du chef des maraudeurs et de son cheval, se détachant comme un bloc équestre sur la blancheur des flots, présentait un admirable point de mire. Le coup partit, et nous vîmes le cavalier s'affausser, puis disparaître au milieu des flots. Les autres bandits prirent aussitôt la fuite sans attendre une seconde explosion. Un moment après, un homme sortit de l'eau et s'élança sur la grève : c'était le chef des maraudeurs; la balle que lui avait destinée Ventura n'avait frappé que son cheval. Le pilote courut à sa rencontre pour lui barrer le chemin. Une lutte s'engagea dans les ténèbres. Au moment où nous arrivions pour séparer les combattans, elle était déjà terminée. Le pilote venait d'être terrassé par le maraudeur, dont le poignard avait heureusement glissé sur ses vêtemens. Il n'était plus possible de rejoindre ce misérable, qui s'était enfui à toutes jambes après avoir cru tuer son adversaire d'un coup de stylet. Ventura se releva péniblement.

— Je n'ai pu l'atteindre, nous dit-il en se tâtant le corps, mais c'est égal, j'ai reconnu ce drôle de Campos! Décidément je ne suis pas blessé, et c'est un miracle que le coquin ne m'ait pas cloué sur le sable avec son couteau. Je ne sais, par exemple, à qui appartient le cheval dont il s'est emparé sans façon pour s'enfuir plus vite.

— Ne m'avez-vous pas dit que cet homme se nommait Campos? s'écria aussitôt Calros en serrant la main du pilote, Tereso Campos?

— Oui, Tereso Campos.

— C'est celui que je cherche, continua le Jarocho me serrant la main.

— Vous le cherchez? demanda le pilote, et pourquoi?

— Pour le tuer, reprit Calros avec une héroïque simplicité.

— Eh bien! je me charge de vous le faire trouver demain, et pour peu que le propriétaire du cheval dont il s'est emparé se joigne à nous, comme il doit le faire, le coquin aura du bonheur s'il en réchappe.

— Vous l'entendez, seigneur cavalier, me dit Calros, vous voilà comme moi intéressé à vous venger de Campos.

— Et pourquoi donc?

— Parce que, si je ne me trompe, c'est votre cheval que le coquin a volé.

J'objectai, avec un désintéressement parfait, qu'à l'exception d'une selle de quelque valeur, je n'attachais pas le moindre prix au coursier dont on m'avait privé, que j'étais même presque disposé à plaindre le voleur, qu'enfin je doutais que le cheval fût le mien; mais je dus renoncer à faire usage de ce dernier faux-fuyant. Mon cheval, que j'avais, on s'en souvient, renvoyé au village, avait été, par son trop insouciant conducteur, attaché provisoirement à un arbre près de la grève, et Campos n'avait eu que la peine de l'enfourcher. Je fus donc condamné, d'une voix unanime, à regarder ce vol comme un affront sanglant, que je ne pouvais laisser impuni.

Avant de nous mettre en campagne à la poursuite des fuyards, il y avait toutefois une opération fort délicate à terminer, sans parler des préparatifs à faire pour une excursion qui n'était pas sans quelque péril. L'opération dont je parle était la répartition équitable des débris, que le flot commençait à apporter en grand nombre. L'honnête Ventura ne faisait si rude guerre aux maraudeurs, je commençais à m'en apercevoir, que parce qu'ils empiétaient sur sa propre industrie. On avait recueilli d'abord quelques portions isolées de gréement, puis des barils d'eau-de-vie ou de vin, bientôt suivis de caisses flottantes. A mesure qu'on retirait ces épaves de la mer, on les entassait sur la grève, dans un endroit sec, en attendant que le moment fût venu d'en faire le partage. Je dois dire que Ventura procéda à cette répartition avec une stricte impartialité; il ne s'adjugea de surplus, comme compensation aux dangers qu'il avait courus, qu'un certain nombre de précieuses caissettes de toile d'Irlande. Le tout étant ainsi réglé à la satisfaction des riverains, ceux-ci emportèrent leur butin avec tant de précipitation, qu'en un instant la grève fut déserte.

Nous pouvions enfin, Ventura, Calros et moi, convenir de l'emploi des dernières heures de cette nuit, qui déjà touchait à son milieu. Il fut décidé que, dans une heure au plus tard, nous nous retrouverions au bord de la rivière, à un endroit désigné par le pilote, qui nous quitta pour mettre en sûreté son butin. Calros et moi, nous prîmes, en pressant le pas, le chemin du village. Le Jarocho avait assisté avec une in-

différence dédaigneuse au pillage si consciencieusement présidé par le pilote. Avant de quitter la grève, le Jarocho jeta un dernier regard sur la mer, qui battait avec une fureur croissante la carcasse démantelée de la goëlette, puis sur les rares débris que le flot poussait encore sur la côte.

— Tout cela, dit-il avec un mélancolique sourire, ne vaut ni un fandango à l'ombre des palmiers ni un regard de Sacramenta.

Je ne pus m'empêcher de convenir que le Jarocho avait raison; mais ce n'était guère le moment de s'oublier en des rêveries amoureuses. Quelques instans de marche suffirent pour nous ramener au village, et, après un frugal repas, indispensable pour nous remettre des fatigues passées comme pour nous préparer aux fatigues à venir, nous nous dirigeâmes silencieusement vers l'endroit où nous attendait Ventura.

III.

Sous une petite crique ombragée par de grands saules, nous trouvâmes le pilote occupé à disposer les avirons d'une barque encore retenue à la rive. J'avais craint les fatigues d'une marche forcée à travers les bois, et je vis avec plaisir qu'au lieu d'une excursion pédestre, il s'agissait d'une promenade en canot. J'en témoignai ma satisfaction au pilote.

— Ici, reprit-il, nous ne savons voyager que de deux façons : à cheval ou en canot; nous laissons aux Galiciens nouvellement débarqués la ressource d'*enfourcher le sentier* (1). Vous savez ramer, sans doute? dit-il à Calros.

Celui-ci fit un signe affirmatif, et nous prîmes place dans le canot; en ma qualité de passager, j'étendis mon manteau dans le fond pour me mettre à l'abri du vent. Quoique assez éloignée déjà de son embouchure, la rivière était large et gonflée par le flot. Le vent faisait clapoter de petites vagues sous la quille du canot, et bientôt, sous l'impulsion des deux rameurs, nous commençâmes, aidés par le flux, à glisser rapidement sur la surface sombre de l'eau. Sur les rives, c'était alternativement le silence imposant des solitudes d'Amérique, et le bruit sourd de l'ouragan qui s'engouffrait dans les arbres. Les bords du fleuve étaient très accidentés. Tantôt son lit s'élargissait, et la barque traçait son sillon à une distance égale des deux rives; au-dessus de nos têtes, les nuages roulaient comme les flots de la mer. Tantôt l'eau resserrée dans son cours rongeait des rives escarpées et coulait impé-

(1) *Ensillar la vereda,* expression pleine d'originalité, comme la langue espagnole en possède tant.

tueusement sous une voûte épaisse formée par des acajous aux troncs noueux, des palmiers, des cèdres inclinés, qui laissaient pendre jusque sur nous de longues guirlandes de mousses parasites. Le vent marin mêlait par intervalles d'âpres senteurs aux parfums pénétrans des lauriers-roses arrondis en berceau sur le fleuve. Je me laissais aller au charme d'une rêverie qui me faisait oublier complétement le but de notre voyage nocturne : une observation du pilote m'en tira brusquement.

— Chacun, disait le pilote, a dans ce bas monde ses envieux et ses ennemis. Je connais pour ma part plus d'un individu, y compris Campos, qui se réjouiraient fort de savoir qu'à cette heure avancée de la nuit, au milieu de ces solitudes que jamais alcade n'a visitées, ils pourraient rencontrer Siuforoso Ventura sans défense.

— N'avons-nous pas des armes? reprit Calros. Votre carabine, les pistolets de mon ami que voici, mon *machete*, les comptez-vous pour rien?

— En rase campagne, ces armes pourraient être d'une utilité incontestable; ici elles ne serviraient de rien. Un homme, caché dans la cime de ces arbres qui se penchent sur nous, choisirait très commodément de nous trois celui à qui par fantaisie il voudrait loger une balle dans la tête; ou bien un tronc d'arbre mort, jeté dans la rivière dont nous remontons le cours, pourrait faire chavirer notre canot, s'il ne le brisait pas. Qu'en pensez-vous?

— D'accord, répondit Calros; heureusement on ignore que vous remontez la rivière cette nuit même.

— Qui sait! dit le pilote, il y a des traîtres et des espions partout. Si quelqu'un de ces maraudeurs que nous avons mis en fuite a pu se douter de nos projets, soyez sûrs que ses compagnons seront avertis à temps pour se trouver encore cette nuit sur notre passage à un endroit que je connais. — Il y a deux heures déjà que nous ramons, ajouta-t-il en secouant la tête, cet endroit n'est pas bien loin. Vous savez maintenant ce que nous avons à craindre : voyez s'il vous convient d'aller en avant ou de prendre terre en attendant le jour.

— Je veux perdre le moins de temps possible, répondit froidement le Jarocho. Si nous ramons bien, nous serons dans une heure au village qu'habite Campos.

— Soit, reprit Ventura, continuons, et à la grace de Dieu!

Un morne silence se rétablit parmi nous après cette exclamation du pilote. Pour moi, connaissant désormais quels dangers nous avions à courir, je m'assis à l'avant du canot pour distinguer, s'il était possible, les embûches dont nous étions menacés; mais l'obscurité de la nuit eût mis en défaut des yeux plus perçans que les miens. La voûte des arbres versait une ombre épaisse sur le lit de la rivière; parfois une bouffée

de vent secouait dans l'eau, comme une pluie d'étincelles, des essaims de *cucuyos* arrachés aux feuilles qui les abritaient. Nulle étoile ne brillait au ciel à travers le dais de feuillage. Les roseaux qui froissaient en bruissant la quille du canot, le craquement des lianes pendantes accrochées par l'aviron, les hurlemens plaintifs des *coyotes* (1) troublaient seuls de loin en loin le silence des bois. Un quart d'heure s'était encore écoulé sans que rien vînt justifier les soupçons du pilote, quand le Jarocho laissa reposer la rame quelques instans pour reprendre haleine; le canot, dérivant par la force du courant, se mit aussitôt en travers sur la rivière.

— Maintenez la barque en ligne droite avec le fil de l'eau, s'écria vivement le pilote; en supposant que les hommes n'y soient pour rien, le vent peut avoir déracné quelque arbre mort, et le choc, en nous prenant de flanc, nous ferait chavirer infailliblement; en présentant la proue, nous pouvons du moins échapper à ce danger. C'en est un d'autant plus réel que le flot fait remonter l'eau saléejusqu'ici, et qu'il n'est pas rare que des requins accompagnent le flot.

Cet avertissement me révélait un péril que je ne soupçonnais pas, et en présence des dangers croissans de cette expédition nocturne je pensai avec plus d'amertume encore aux heures de sommeil ou de *farniente* que j'aurais pu passer dans mon hôtel de Vera-Cruz.

Calros ne se fit pas répéter l'avertissement et reprit son aviron avec plus d'ardeur. Nous étions arrivés à un endroit où deux berges escarpées rétrécissaient singulièrement le lit de la rivière. D'épaisses courtines de verdure pendaient de la crête des talus de droite et de gauche jusqu'à fleur d'eau, et se balançaient au vent comme des draperies flottantes. A quelques pas plus loin, le lit de la rivière se resserra tellement, que les avirons ne pouvaient plus jouer entre les deux bords, et ce ne fut qu'à l'aide d'un crampon de fer accroché aux lianes que le pilote put faire surmonter au canot la rapidité du courant. Bientôt un plus large espace, au sortir de cet étroit canal, permit aux rameurs de reprendre l'aviron, mais les bords de la rivière, en s'élargissant, s'exhaussaient aussi en proportion. Des rochers élevés, lentement creusés par le courant, surplombaient au-dessus de l'eau comme l'arche d'un pont brisée par le sommet. Sous ces voûtes sonores, chaque coup d'aviron éveillait un écho retentissant. Nous avancions au hasard au milieu d'épaisses ténèbres sans pouvoir pressentir si chaque effort n'allait pas nous pousser contre les parois de rochers.

— Il faudrait avoir ici les yeux du chat tigre pour distinguer sa route, s'écria le pilote.

— En avons-nous pour long-temps encore? demanda Calros.

(1) Espèce de chacal.

— Quelques bons coups d'aviron nous tireront de là, répondit Ventura; mais le plus embarrassant est de découvrir l'entrée du canal qui sert d'issue à ce bassin. Ce canal est aussi étroit que celui d'où nous sortons. Prenez la gaffe, seigneur cavalier, pour voir si nous n'abordons pas contre les rochers.

Je fis ce qui m'était recommandé. Le canot n'avait pas dévié de la ligne droite; la gaffe que je tenais en main s'agita des deux côtés dans le vide.

— Tout va bien, dis-je, et nous sommes au milieu du courant.

Les rameurs appuyèrent de nouveau sur leurs avirons, et l'embarcation vola sur la rivière. Tout d'un coup la gaffe dont j'étais muni heurta violemment le roc et m'échappa. En même temps je me sentis renversé de mon banc; un craquement de branches brisées retentit; le canot s'était arrêté subitement.

— Qu'est ceci? s'écria le pilote, qui s'était précipité à l'avant et promenait ses mains tendues sur un inextricable fouillis de lianes et de branchages entrelacés. *Demonio!* les coquins ont mis à la dérive un arbre mort, que le courant a apporté jusqu'ici, et qui bouche notre dernière issue. Comment sortir maintenant de ce défilé? Un quartier de roc lancé du haut de ces berges nous aura écrasés avant que nous ayons pu nous frayer un passage.

L'évidence était accablante; je ne répondis rien. Le plus sûr était de revenir vers le canal d'où nous sortions; mais le canot, fortement engagé au milieu des branches de l'arbre déraciné, résistait à tous nos effor s. Quelques momens se passèrent dans une lutte désespérée contre l'obstacle qui venait de nous barrer la route. Tout à coup une voix tonnante retentit au-dessus de nos têtes. — Qui va là? nous cria-t-on.

— *Gente de paz*, répondis-je sur l'invitation du pilote.

— Cela ne suffit pas. Vous êtes trois, et je veux entendre trois voix.

— Eh bien, *caramba!* s'écria le Jarocho, dites à Campos que je suis ici, moi, Calros Romero de Manantial.

— Et demandez-lui aussi, ajouta fièrement le pilote, s'il se rappelle le nom de Sinforoso Ventura de Boca-del-Rio.

Un coup de sifflet aigu retentit dans les bois; un autre sifflement lui répondit derrière nous, et nous prouva que les deux rives étaient également gardées. Quelques secondes s'écoulèrent lentes comme des siècles. Des formes vagues se dessinèrent enfin sur les rochers au-dessus de nos têtes, des cris menaçans retentirent, et des lueurs vacillantes éclairèrent les flots. Le pilote n'attendit pas plus long-temps pour faire feu sur les bandits; mais ceux-ci avaient sur nous l'avantage de la position et des armes plus terribles que les nôtres. Une détonation répondit d'abord au coup de carabine du pilote; puis un bloc énorme de rocher, déplacé péniblement, fut lancé dans l'eau qui rejaillit sur la barque en gerbes

d'écume. Le pilote poussa un cri d'angoisse. Pour nous, aveuglés, suffoqués par une aspersion subite, nous sentîmes le canot bondir comme sur la crête d'une vague, et, violemment arraché aux branchages qui le retenaient, dériver rapidement au fil de la rivière. Quand je repris connaissance, le pilote n'était plus avec nous. Je l'appelai à plusieurs reprises; Calros seul me répondit :

— C'en est fait de lui! N'avez-vous pas entendu son dernier cri? Il est au fond du fleuve. A notre tour maintenant.

Une prompte retraite était la seule chance de salut qui nous restât. Le Jarocho avait repris les avirons et ramait avec vigueur. Nul bruit ne se faisait plus entendre que celui de l'eau fendue par les coups mesurés de la rame. Nos ennemis avaient-ils perdu notre trace, ou bien nous attendaient-ils près de l'étroit canal que nous venions de franchir et vers lequel nos efforts redoublés nous ramenaient? Quel que fût le sort qui nous attendît à cette dernière issue, il était impossible de reculer. Bientôt nous nous engageâmes dans la passe dangereuse. Le tronc d'un gaïac ou d'un cèdre penché sur l'eau, le frémissement du vent dans les branches, une *iguane* (1) qui fuyait de son lit de feuilles sèches, un écureuil effrayé par le bruit des rames, le moindre bruit, la moindre forme suspecte entrevue, nous trouvaient attentifs et la main sur nos armes. Notre navigation était ainsi interrompue par des haltes fréquentes, après lesquelles Calros ramait avec une nouvelle ardeur.

Nous atteignîmes enfin un endroit où la végétation moins pressée laissait une des rives à découvert : c'est là que nous abordâmes. Une exploration rapide nous prouva que cette clairière ne cachait aucune embûche. Une fois la reconnaissance des lieux faite, nous décidâmes que nous y prendrions une heure de repos et que nous aviserions ensuite aux moyens de continuer notre excursion soit par terre, soit par eau. En ce moment, les premières clartés du jour blanchissaient le ciel. Quelle fut notre surprise quand, au moment où nous allions installer notre modeste campement, nous entendîmes une voix connue prononcer le nom de Calros et le mien : cette voix n'était autre que celle de notre compagnon Ventura. Nous nous crûmes un moment le jouet d'une hallucination; mais bientôt il ne nous fut plus possible de douter de la parfaite résurrection du brave pilote, qui se présenta sur l'autre rive en nous invitant à lui faire passer l'eau. Traverser la rivière et l'aller chercher fut pour Calros l'affaire d'un instant. — Et par quel miracle êtes-vous de ce monde? demandai-je aussitôt à Ventura. J'ai encore dans les oreilles un cri d'angoisse qui vous est échappé.

— C'est ce cri qui vous a sauvé la vie. Quant au miracle, ce n'en est un que pour ceux qui n'ont jamais vu un Mexicain de bonne race aux

(1) Lézard de la plus grosse espèce.

prises avec le danger. Lorsque j'ai compris que nous courions risque d'être écrasés sans défense, je me suis élancé du canot dans les branches de l'arbre qui obstruaient notre passage, et, en voyant tomber le quartier de rocher que ces misérables ont précipité dans la rivière, j'ai poussé le cri d'angoisse que vous avez pris pour un cri de mort. Les coquins en ont été dupes comme vous; ils se sont enfuis. Une heure après, je remontais tranquillement par le bord opposé de la rivière, et j'ai suivi son cours, sachant bien que je devais vous retrouver n'importe à quelle distance. Je ne me suis pas trompé, comme vous voyez, et nous allons reprendre notre marche. Quant à vous, seigneur Calros, impatient comme vous l'étiez avant ce nouvel attentat de vous venger de Campos, vous en devez avoir maintenant l'envie la plus ardente. J'ai des amis au village de Campos; nous allons l'y rejoindre, nous mettre face à face avec lui, et dans deux heures d'ici vos souhaits seront exaucés.

La venue du pilote avait rendu à Calros toute la bouillante impatience sur laquelle la fatigue avait un moment prévalu. Il ne pouvait donc plus être question d'aucune halte. Une courte discussion s'engagea seulement sur la question de savoir si nous reprendrions notre navigation interrompue, ou si nous continuerions le chemin à pied. Ventura fut d'avis qu'on remontât dans le canot, car il était certain, disait-il, que nous ne rencontrerions plus d'ennemis, et que les eaux avaient dispersé les obstacles accumulés par les maraudeurs sur quelques points de la rivière. Nous finîmes par nous ranger à cet avis, et, sans perdre de temps, nous reprîmes nos places, Calros et Ventura à l'avant et à l'arrière du canot, moi entre les deux rameurs, heureux d'être dispensé, par mon inexpérience, de prendre part à la manœuvre et de pouvoir contempler avec une entière liberté d'esprit le magnifique paysage qui se déroulait devant nous, éclairé par les premiers feux du matin.

La rivière, d'un aspect si sombre la veille, semblait sourire dans son lit de verdure au soleil levant. De légères vapeurs s'élevaient, condensées par la chaleur dévorante qui remplaçait brusquement la fraîche température de la nuit. Les fleurs des jasmins sauvages, des suchils et des lauriers-roses confondaient leurs parfums et leurs couleurs au milieu des festons de lianes à fleurs bleues ou pourpres qui laissaient pendre leurs réseaux le long des deux rives sur des couches épaisses de nénuphars et de sagittaires. Un moment séparées par le sillon rapide du canot, ces vertes et mobiles arcades se reformaient bientôt derrière nous. Rien, dans ces lieux déserts, n'avait gardé trace du passage de l'homme; nul bruit ne s'y faisait entendre que les coups réguliers du pivert sur le tronc retentissant d'un arbre mort.

Mes compagnons restaient fort indifférens à ces pompes et à ces harmonies de la solitude. Je finis moi-même, il faut bien l'avouer, par me

laisser distraire de ma contemplation pour prêter l'oreille à leur entretien qui devenait de plus en plus animé. En train d'énumérer ses griefs contre Campos, le pilote venait, sans s'en douter, de faire vibrer une corde bien sensible dans l'ame du chevaleresque amant de doña Sacramenta. Calros apprenait avec une douloureuse surprise que Julian, son concurrent au dernier *fandango* de Manantial, était aussi son rival. Julian, ami du pilote, n'avait aucun secret pour celui-ci. Sa passion pour Sacramenta remontait à l'époque où la famille de la jeune fille n'était pas encore venue s'établir à Manantial et habitait un autre village, également voisin de la côte, nommé Medellin. Après le départ de Sacramenta pour Manantial, Julian n'avait pas perdu l'espérance de la revoir et de se faire aimer d'elle. La vieille Josefa, cette femme dont Campos avait tué le fils et qui cherchait partout un vengeur à la victime, était souvent appelée de Manantial à Medellin pour y exercer son équivoque profession de magicienne et de devineresse. C'était par elle que Julian recevait des nouvelles de Sacramenta, et la sorcière lui avait même promis de disposer en sa faveur le cœur de la jeune fille, si Julian parvenait à la mettre sur la trace du meurtrier de son fils. Cette condition, Julian avait pu la remplir grace à sa liaison avec le pilote, qui, ayant autrefois tenté d'employer Campos comme associé dans ses travaux sur la côte, connaissait parfaitement les crimes de ce misérable. Julian avait donc pu désigner à la vieille Josefa Campos comme l'assassin de son fils et le pilote Ventura comme l'homme qui était le plus à même de seconder une tentative contre le meurtrier. Josefa avait, de son côté, tenu parole; elle avait été auprès de Sacramenta l'interprète de Julian, interprète assez favorablement écouté, assurait le pilote avec un malin sourire, puisque l'amoureux Jarocho avait été invité par la jeune fille à venir prendre part aux fêtes de Manantial et à défier en son honneur le plus vaillant champion du village. — Ce que le pilote ne savait pas, c'est que la vieille Josefa, dans son désir de trouver un vengeur à son fils, avait également exalté la passion de Calros pour lancer ce dernier à la poursuite de Campos. Moi seul et Calros pouvions compléter les révélations de Ventura. Cependant nous gardâmes le silence, moi parce que je craignais d'exciter encore par des consolations intempestives la jalousie de Calros, et celui-ci parce qu'une trop cruelle émotion remplissait son ame. Le pilote s'aperçut de notre préoccupation, et reprit en se tournant vers Calros :

— Mais j'y songe, c'est vous que mon ami Julian a défié; c'est vous qui êtes sorti vainqueur de ce combat livré en l'honneur de doña Sacramenta. Eh bien! dois-je vous le dire? Julian m'a avoué que, même après sa défaite, il n'avait pas encore perdu toute espérance. C'est au point qu'il parle de quitter Medellin, et que vous le verrez un de ces jours venir s'installer à Manantial.

— Êtes-vous sûr de ce que vous dites? demanda Calros d'une voix altérée.

— Mon ami Julian m'a-t-il jamais trompé? répondit le pilote. Croyez-moi, ce n'est pas un homme à se payer d'illusions. S'il vient jamais à Manantial, c'est parce qu'il ne manquera pas de bonnes raisons pour s'y rendre.

C'en était trop, et Calros ne trouva pas la force de continuer l'entretien, qui dès-lors ne fut plus repris. Les yeux fixés sur l'eau qui fuyait des deux côtés du canot, le malheureux se penchait sur son aviron avec une énergie fiévreuse. Son corps seul était avec nous; son ame s'était reportée aux bois de Manantial.

Enfin nous arrivâmes au terme de cette navigation, dont tous les instans avaient été si pénibles. La rivière élargie coulait entre deux rives basses et presque à fleur d'eau. Sur l'une et l'autre rive, des champs de cannes à sucre étendaient leurs vagues de verdure jusqu'au pied d'une chaîne de collines qui s'élevaient à une petite distance de la rive.

— Nous sommes arrivés, s'écria le pilote; c'est ici qu'il faut aborder. Le village est derrière ces collines.

IV.

Nous mîmes pied à terre; le pilote amarra le canot sur le bord et marcha devant nous. Nous eûmes bientôt atteint le village; tout y était tranquille. Sous les péristyles des cabanes ombragées pour la plupart de bouquets de palmiers et de bananiers, quelques habitans, nonchalamment couchés dans leurs hamacs, saluaient de loin le pilote comme une vieille connaissance. Après avoir répondu brièvement aux questions qu'on lui adressait sur les derniers événemens de la côte, Ventura s'empressa de demander où était Campos. Il expliqua en même temps, en montrant Calros, le motif de la venue du Jarocho. Cette nouvelle fut accueillie par le groupe oisif et batailleur comme une bonne fortune inappréciable; mais, dans l'intérêt même du *divertissement*, l'affaire devait être conduite avec mystère, et chacun rivalisa de discrétion. On se mit sans bruit en route vers la cabane occupée par Campos. Celui-ci était, comme on s'y attendait, couché dans son hamac. Je ne pus m'empêcher d'admirer la force de volonté avec laquelle cet homme parvint à cacher son trouble à la vue du pilote qu'il devait croire englouti dans les eaux de la rivière. Il se leva tranquillement, nous regarda tous avec une curiosité dédaigneuse, et ne parut éprouver quelque émotion qu'en apercevant Calros.

— Qui vous envoie sur mes traces? demanda-t-il au Jarocho.

— *Tia* Josefa, répondit le Jarocho; c'est par son ordre que je suis venu de Manantial ici.

— A bon entendeur demi-mot, reprit Campos; c'est bien, je suis à vous.

Les conditions du duel furent aussitôt débattues, et avec un calme, une dignité que je n'attendais pas des deux adversaires. Ni le pilote ni Calros ne daignèrent faire la moindre allusion aux événemens de la nuit. C'était d'un duel à mort qu'il s'agissait, et dans ce moment solennel toute récrimination était oiseuse. Le rendez-vous étant pris et accepté, Campos s'éloigna pour aller recruter ses témoins, et nous nous dirigeâmes vers l'endroit désigné. Je marchais en arrière avec Calros, taciturne et sombre.

— Quoi qu'il arrive, me dit-il à voix basse, que je meure ou que je reste vivant, vous n'aurez plus de message à remplir, *elle* ne doit plus entendre parler de moi.

Après un quart d'heure de marche environ dans une direction opposée au lit de la rivière, nous arrivâmes sur les bords d'un de ces bassins marécageux si communs dans certaines parties du Mexique. D'un côté de ce petit lac s'étendait une ceinture d'arbres; de l'autre s'élevaient, comme une falaise, de hauts *médanos* d'un sable fin et mouvant, qui d'un jour à l'autre devaient combler, en s'éboulant, la lagune qu'ils entouraient. C'est là que nous attendîmes la venue de Campos et de ses témoins. Calros arpentait le terrain en proie à une impatience fiévreuse, car le Jarocho n'était pas de ces amans langoureux prêts à se laisser arracher la vie pour échapper au supplice d'une amère déception. Il était fils d'une caste féroce dont les joies comme les douleurs veulent être excitées ou adoucies par le sang. Un bruit de pas et de voix ne tarda pas à annoncer l'approche de celui qu'on attendait. Les préparatifs du combat ne furent pas longs. Le terrain mesuré, le soleil partagé, les deux adversaires furent mis face à face. J'entendis le signal, j'entendis, le cœur serré, le choc des deux fers; j'avais détourné la tête, mais, à un cri qui fut poussé, un mouvement irrésistible ramena mes regards vers les combattans. Un homme venait de s'élancer sur le sommet des dunes : il brandissait un tronçon de *machete*, et le sang ruisselait de son flanc sur le sable : c'était Campos. Sa fuite avait été si rapide, que son adversaire était encore immobile à sa place. Un des témoins s'approcha pour prêter à Campos une arme en remplacement de celle qui s'était brisée dans sa main; mais il vint trop tard. Campos, épuisé par l'effort qu'il venait de faire, chancela, puis s'affaissa sur le sable. Un moment il voulut se retenir sur la pente du talus; mais le terrain mobile s'éboula sous ses mains crispées, et le malheureux, après quelques instans d'une lutte horrible, alla rouler dans le lac au milieu d'une avalanche de sable.

Il ne restait plus qu'à protéger la fuite de Calros; nous quittâmes en

toute hâte le théâtre du duel, et nous eûmes le temps d'arriver au canot avant que l'alcade du village eût lancé aucun alguazil sur nos traces. Aidée par la rapidité du courant, l'embarcation glissa comme une flèche au milieu des rochers, des bois et des collines de la rive, qui semblaient fuir derrière nous. Au bout de deux heures, nous avions gagné l'embouchure de la rivière, et nous reprenions pied sous les saules qui ombrageaient la maison du pilote. Sa compagnie nous était désormais inutile; nous prîmes congé de lui. Avant de nous laisser partir, il essaya de décider Calros à rester avec lui.

— Je cherchais, dit-il au Jarocho, un homme brave et décidé pour faire de lui un autre moi-même. Je l'ai trouvé en vous. Le bord de la mer est préférable aux bois, c'est pour enrichir ceux qui l'habitent que le vent du nord souffle trois mois de l'année. Restez avec moi : dans un an, vous serez riche.

Mais un abattement complet avait remplacé l'animation fiévreuse du Jarocho, un ressort paraissait s'être brisé dans son ame; il secoua mélancoliquement la tête en signe de refus.

— Eh bien! j'en suis fâché, dit le pilote, et je regretterai toujours un compagnon qui manie l'aviron aussi bien que le *machete*. A nous deux, nous aurions pu faire quelque coup d'éclat dans mon métier. Adieu donc, et que chacun de nous suive son destin!

Nous nous séparâmes, et j'accompagnai Calros à la cabane où il avait laissé son cheval. Pendant notre absence, des bûcherons avaient retrouvé le mien à peu de distance dans les bois.

— C'est ici que nous allons nous séparer, me dit Calros, vous allez revoir bientôt votre pays, et moi....

Il n'acheva pas; je complétai sa pensée, et j'y répondis en l'engageant à retourner à Manantial. N'y avait-il donc aucun motif de consolation pour lui dans les épisodes du naïf roman qui s'était déroulé devant moi depuis la fleur de suchil tombée de la chevelure de Sacramenta la veille du *fandango* jusqu'au nœud de rubans si vaillamment conquis le lendemain? J'oubliai que la passion a des intuitions auxquelles les meilleurs raisonnemens sont de faibles réponses. J'essayai en vain de prouver à Calros que son désespoir était au moins prématuré.

— Les paroles du pilote, me répondit-il, n'ont été que l'écho d'une voix qui me criait sans cesse : Sacramenta ne t'a jamais aimé.

— Mais, repris-je, si vous voulez dire un adieu éternel à votre mère et au village qu'habite Sacramenta, pourquoi avez-vous refusé l'offre du pilote? Votre vie retrouvait ainsi ce qui lui manque maintenant, un but arrêté.

— Peu m'importe : le Jarocho est né pour vivre libre et seul. Une cabane en bambous, des bois et une rivière, une carabine ou des filets,

voilà tout ce qu'il me faut, voilà ce que je trouverai partout. Adieu, seigneur cavalier; ne dites à personne que vous m'avez vu pleurer comme une femme.

Et, ramenant son chapeau sur ses yeux, Calros éperonna son cheval. Ce ne fut pas sans une vive sympathie que je suivis quelques instans du regard cet homme dont l'exaltation passionnée, l'humeur aventureuse, m'avaient révélé le caractère du Jarocho sous un de ses aspects les plus séduisans. J'avais à regagner Vera-Cruz à pied cette fois, car mon cheval n'avait conservé de son harnachement qu'une longe qui me servait à le tirer après moi. Au bout de quelques instans de marche, accablé de chaleur et de soif, je m'arrêtai dans une cabane, et l'hôte voulut bien accepter la pauvre bête en paiement de la modeste collation qui m'avait été servie.

Deux jours après, je faisais voile à bord du *Congress* vers les États-Unis. J'allais retrouver la vie régulière et calme, qui, sur une terre de liberté, a aussi sa grandeur; mais pourquoi le taire? je ne disais pas adieu sans regret à cette vie aventureuse, exceptionnelle, que j'aurais pu, comme tant d'autres Européens établis au Mexique, me borner à côtoyer tranquillement, et que j'avais voulu pénétrer dans toutes ses bizarreries, dans tous ses mystères. La société mexicaine m'avait séduit comme un roman dont j'avais tenu à n'ignorer aucune scène. On comprend qu'il soit difficile de se séparer sans mélancolie d'un monde où la réalité garde encore dans sa tristesse même un charme si poétique. Quand ce monde s'en va d'ailleurs, on éprouve une satisfaction pieuse à en noter les traits principaux, à en relever les vestiges qui s'effacent. C'est ce sentiment qui m'avait soutenu dans mes longues courses à travers le Mexique, et qui se réveille encore au moment où je remonte en pensée vers les derniers de ces jours de voyage qui ont aussi été pour moi des jours d'enthousiasme et de jeunesse.

GABRIEL FERRY.

PUYLAURENS.

DEUXIÈME PARTIE.[1]

V.

Beaucoup de princes ont pu vivre sans être doués de courage. Cette qualité ne leur est pas d'un usage journalier; mais dans l'instant où ils en auraient besoin, si elle vient à manquer, leur réputation se trouve tout à coup ruinée. Gaston d'Orléans était absolument privé de courage; ses autres vertus ne lui ont jamais servi qu'à dissimuler sa faiblesse. S'il eût voulu se tenir en repos, feindre d'approuver ou du moins de supporter le despotisme du cardinal, s'éloigner des cabales, fermer ses oreilles aux plaintes de ses amis et se renfermer dans sa sphère élevée de fils de France, jamais on n'eût découvert la timidité de son caractère ni la lâcheté de son cœur. Par malheur, la nature lui avait donné le privilége de jouer avec aisance toutes sortes de rôles, et, comme tous les peureux, il aimait particulièrement à faire l'homme entreprenant.

Puylaurens, en découvrant le parti odieux qu'on voulait tirer de sa reconnaissance, éprouva un dégoût amer pour cette vie des cours où il avait tant souhaité de rentrer. La tyrannie du cardinal pouvait être fort utile à l'état; elle n'en était pas moins insupportable, lorsqu'elle se jouait des sentimens et de la conscience des honnêtes gens. Antoine de L'Age perdait toute espérance, en voyant l'amour se montrer à lui de loin, au milieu d'écueils innombrables, et dans une famille dont son

(1) Voyez la livraison du 15 mai.

honneur lui faisait un devoir de s'éloigner. En sortant du Palais-Cardinal, il se rendit auprès de Monsieur, et le trouva dans le cabinet des médailles. Puylaurens annonça sans hésiter au prince son dessein de quitter la cour et de renoncer à sa charge de premier chambellan. Monsieur devint pâle en écoutant le discours de son favori.

— Tu veux partir! s'écria-t-il, tu ne te crois donc plus en sûreté auprès de moi? Quel est le motif de cette détermination? Ce ne peut être que la crainte de quelque danger. Aurait-on des projets sinistres contre ma personne?

— Aucun, répondit Puylaurens. Les motifs qui m'obligent à partir ne regardent que moi. Je supplie votre altesse de ne point demander à les apprendre; je ne veux pas soulever un nouveau sujet de querelles.

— C'est-à-dire, reprit Monsieur, que tu n'as plus de confiance dans ma fortune, et que tu m'abandonnes dans le péril.

— Vous me jugez mal, monseigneur. Si vous couriez le moindre péril à ma connaissance, je ne choisirais point cette rencontre pour me retirer de la cour.

Monsieur se promena autour de la chambre, dans un trouble et une inquiétude extrêmes; puis il adopta tout à coup un rôle nouveau et changea de ton et de contenance.

— Puylaurens, dit-il avec dignité, je t'ordonne de parler. Tu es mon ami, et tu n'as point le droit de rompre avec moi sans explication. Je prétends savoir pourquoi on inspire à mes serviteurs ces dégoûts, cette envie de me fuir. Il y a là-dessous quelque persécution. On m'a reproché de manquer de courage; mais c'est vous tous qui feriez de moi un lâche, si j'écoutais vos scrupules et votre dévouement mal entendu. Au nom de nos liens d'enfance, au nom de ma gloire qu'on veut détruire, je t'ordonne de parler.

— Puisque votre altesse l'exige, je lui dirai tout.

Puylaurens raconta les étranges révélations de Lopez, comment l'Abencerrage lui avait avoué les fonctions qu'il remplissait auprès de M. le cardinal, et comment on avait prétendu imposer au confident de Monsieur les mêmes attributions secrètes.

— Vous le voyez, ajouta Puylaurens, je ne puis plus demeurer à la cour. Ou je serais sacrifié par la tyrannie de M. le cardinal, ou je vous deviendrais suspect. Lorsqu'on m'a rendu ma position près de vous, j'étais loin de soupçonner à quel office on me destinait. Je ne veux pas être la cause d'un scandale ni d'une rupture, et, à présent que j'ai parlé, votre altesse ne peut plus me garder à son service sans rompre avec le cardinal. Le seul parti raisonnable est donc la retraite.

Monsieur était soulagé d'un grand poids en apprenant qu'on n'en voulait pas à sa personne; mais plus il avait eu peur, plus il montra d'emportement dans son indignation. Le prince sonna ses gens et de-

manda son carrosse. Il partit seul pour le Palais-Cardinal dans un transport de fureur si terrible, que les huissiers du ministre coururent avertir le capitaine des gardes. M. de Cavoie prit ses armes et se cacha derrière la porte de la chambre du cardinal. Il y entendit la conversation suivante :

— Votre altesse arrive à propos, dit le ministre.

— Fort à propos, interrompit Monsieur, pour vous dire que vous êtes un monstre de perfidie, qui voulez corrompre mes serviteurs et en faire des espions.

— Je sais d'où vient cette méprise, répondit le cardinal avec sang-froid; Puylaurens est un enfant qui a mal compris mes paroles.

— Morbleu! s'écria Monsieur, n'essayez point de me donner le change. Je sais tout; je vous tiens aux cheveux et ne vous lâcherai plus. Nous verrons qui aura raison de nous deux en présence du roi. Nous verrons comment vous y soutiendrez votre personnage.

— Votre altesse fera bien de se calmer. Il n'y a pas sujet de s'emporter, et je suis assez généreux envers Puylaurens en déclarant qu'il a mal compris mes paroles et que je ne veux plus m'occuper de cette puérilité.

— Je vous forcerai bien à vous en occuper.

— Tenez, monseigneur, n'élevons pas entre nous de nouveaux débats. Au lieu de me confondre en présence du roi, il se pourrait que vous fussiez réduit à vous défendre.

— De quoi sa majesté pourrait-elle me soupçonner? demanda Monsieur un peu troublé.

— Je ne sais : le roi m'a paru mal disposé hier. On lui a tenu des propos suspects sur des conversations nocturnes entre vous et la reine-mère. On prendrait votre colère et vos accusations pour une manœuvre inventée dans le dessein de détourner l'attention de sa majesté sur des querelles sans importance. J'ai représenté au roi combien il serait cruel de prendre ombrage de la tendresse d'une mère pour son fils, et, si vous alliez vous plaindre de moi dans le moment où je vous sers, vous n'auriez pas le beau jeu de votre côté; mais ce qui doit surtout vous arrêter, c'est la crainte de me faire une injustice. Puylaurens se trompe, en voici la preuve : je n'aurais qu'un mot à dire pour savoir vos plus secrètes pensées par d'autres que lui.

— Par qui donc? mille diables!

— Par votre aumônier. Mais, je vous en prie, laissons cela.

Le prince, tout-à-fait déconcerté, n'ayant apporté avec lui qu'une colère feinte, cherchait déjà un moyen honnête de s'en défaire et ne le trouvait pas. M. le cardinal vint à son secours.

— Vous m'avez interrompu, dit-il, comme je me préparais à vous offrir un petit présent. Vous êtes un curieux fort érudit en matière

d'objets antiques : voici une médaille de Syracuse que j'ai recueillie pour votre cabinet.

— Voyons-la, dit Monsieur : oui, en vérité, c'est une fort belle médaille en or, et la légende est plus lisible que sur les autres pièces de ma collection. Je vous suis obligé; cela manquait à mon petit musée.

— L'on m'assurait ce matin que votre altesse avait déployé une adresse merveilleuse au jeu de bague.

— En effet, j'ai réussi à enlever la bague sept fois de suite.

— Sept fois! répéta le cardinal. Le roi en sera jaloux. Ne vous a-t-on pas envoyé des pistolets allemands que le père Joseph du Tremblay a rapportés de Ratisbonne? Le bon capucin se connaît apparemment en armes à feu. Nous le laisserons vous faire les honneurs de ses pistolets... Surtout, dites bien à Puylaurens qu'il s'est mépris.

— Ne craignez rien, c'est une affaire oubliée.

Aussitôt que M. le cardinal eut reconduit Monsieur jusqu'au bas de l'escalier, il demanda son carrosse et partit bien vite pour Versailles. Il y resta pendant une heure en conférence avec le roi.

Le ministre avait souvent des accès de mélancolie noire après son dîner; la digestion ne se faisait pas bien, s'il n'était amusé par une douzaine de plaisans qui lui apportaient leur tribut de bons mots, d'historiettes et de folies. Ce jour-là, contre l'ordinaire, ce fut l'éminence qui fit les frais et donna la comédie à ses flatteurs, en leur racontant sa querelle avec Monsieur.

— Il n'y eut jamais, leur dit-il, de colère si légitime que celle de ce prince contre moi. J'étais perdu si Monsieur fût allé tout droit se plaindre au roi, et s'il lui eût dit : « Sire, vous avez pour favori Saint-Simon, et, parmi les vertus de ce courtisan, ce qui vous l'a fait distinguer par-dessus tous les autres, c'est qu'après avoir joué d'un cor de chasse, on trouve qu'il n'a point bavé dedans (1). De même, entre les mérites de Puylaurens, j'admire particulièrement la propreté dont il use en mangeant de la crême sans salir sa barbe, chose merveilleuse dont je n'ai jamais pu venir à bout. Eh bien! ce coquin, ce perfide de cardinal, qui ose se dire mon ami, veut m'arracher mon confident, ou, ce qui est pis encore, il cherche à me le suborner. » Le roi m'eût assurément condamné. C'est un des plus grands dangers que j'aie courus de ma vie. Heureusement Monsieur, dont vous connaissez le courage et le caractère passionné, s'est laissé emporter par son ressentiment. Il est venu me trouver ici, et nous avons capitulé ensemble. Maintenant, messieurs, je donne dix pistoles à celui de vous qui devinera ce qu'il m'en a coûté pour apaiser cette colère si légitime et si redoutable.

— Rien, dit M. de Beautru, ou des promesses, ce qui revient au même.

(1) Historique.

— Tu es un ingrat, dit le cardinal à Beautru, car je t'ai toujours tenu parole. Voyons qui gagnera l'argent.

— C'est moi, dit le poète Des Marets. Monsieur est gourmand, et votre éminence l'aura régalé de confitures.

— Le moyen est bon, reprit le ministre; je m'en servirai une autre fois.

— Il faut donc, dit Bois-Robert, que vous ayez donné à Monsieur quelque médaille pour son cabinet.

— Tu as deviné, *Le Bois;* les dix pistoles sont à toi. Ce grand prince n'eut pas plutôt cette médaille dans la main, qu'il oublia son favori et ses offenses. La vérité est que Monsieur ne savait que faire de sa fureur, et qu'il se trouva fort soulagé de me la vendre pour une pièce de vieille monnaie. Ce sont de ces marchés qu'il accepte dans le tête-à-tête. En public, je n'en aurais pas été quitte à moins d'un million. A présent que j'ai prévenu le roi, Monsieur peut parler; je ne le crains plus.

Tandis que M. le cardinal réjouissait ses flatteurs aux dépens de Gaston d'Orléans, ce prince tenait un autre langage à ses courtisans :

— Messieurs, leur disait-il, je regrette fort que vous n'ayez pas entendu ce matin comment j'ai traité l'éminentissime. Cela vous eût divertis. Au fond, ce cardinal si terrible n'est qu'un poltron. Lorsqu'il m'a vu en colère, il s'est mis à plat ventre devant moi. Je sais à présent le moyen de le prendre. Il faut le mener le bâton haut.

Cependant Bois-Robert se vanta d'avoir gagné dix pistoles au cardinal, et raconta la petite scène de l'après-dînée. L'historiette fit du chemin, et, dès le même soir, elle arriva jusqu'aux oreilles de la reine-mère. L'occasion de brouiller irrévocablement son fils avec le cardinal était trop belle pour que Marie de Médicis n'en profitât pas. Elle envoya chercher Monsieur, et lui rapporta les railleries de l'éminence dans les termes les plus envenimés que la haine pût lui suggérer. Gaston d'Orléans sentit quel coup cette bouffonnerie du cardinal pouvait porter à son honneur. Sa faiblesse allait être mise en relief, et l'aventure de la médaille était déjà, sous le manteau, un sujet de plaisanteries pour toute la cour. Monsieur n'en dormit pas de la nuit. La différence établie par le cardinal entre la conduite du prince en public ou dans le tête-à-tête blessait surtout Monsieur à l'endroit le plus sensible. Une rupture solennelle était le seul parti qui pût relever sa réputation. Des paroles outrageantes jusqu'à l'imprudence pouvaient seules apprendre au monde que le frère du roi se mettait au-dessus de la puissance du ministre. Monsieur était trop intelligent pour ne pas remarquer l'unique voie qui lui restait pour échapper au ridicule et à la honte.

Le lendemain était le 1er février 1631. Monsieur, après avoir consulté encore la reine-mère, envoya prier le ministre de l'attendre à dix

heures du matin. Il se rendit au Palais-Cardinal, suivi d'un cortége considérable, et entra dans le salon d'audience accompagné de seize personnes. On ouvrit les grandes portes, et les gentilshommes du ministre furent admis à entendre la communication que Monsieur avait à faire. Gaston d'Orléans prit alors la parole d'une voie émue, mais avec une contenance qui offrait toutes les apparences du courage et de la fermeté :

— Monsieur le cardinal, dit-il, c'est une chose pénible que d'être forcé à venir braver un ennemi jusque chez lui et à lui déclarer une haine irréconciliable. Vous m'avez réduit à cette extrémité. En discourant sur ma façon d'agir dans le particulier, vous m'avez dicté la conduite que j'avais à suivre publiquement avec vous. Je ne vous ai point offert mon amitié; c'est vous qui me l'avez extorquée, de telle sorte que je ne pouvais décemment vous la refuser sans manquer de savoir-vivre. Votre puissance comme ministre du roi n'est pas ce qui m'empêche de me venger de vos outrages; sans votre caractère de prêtre, je vous punirais, comme vous le méritez, pour les discours que vous avez tenus hier devant vos histrions. Voilà pour ce qui me touche personnellement. A l'égard de mes amis, je n'ai rien de plus doux à vous dire. Vous les avez joués et sacrifiés en toute occasion. Je laisse de côté les promesses trompeuses dont vous les avez amusés pour m'attacher seulement à vos procédés. Vous en avez eu de si abominables, que je ne puis les dire; ce serait un affront trop sanglant pour le roi mon frère, que de montrer les lâches manœuvres de son ministre. Je vous retire donc cette amitié que vous êtes venu me demander, et dont vous vous êtes rendu si peu digne; je vous la retire solennellement et sans espoir de retour. Vous avez voulu un éclat, il sera public et immense.

Le cardinal, étourdi par cette bordée imprévue, essaya de prendre la parole; mais le prince l'interrompit au premier mot.

— Je ne veux point de réponse, dit-il avec vivacité; je suis ici pour vous dire ma pensée et non pour écouter les vôtres. Ne tentez pas un accommodement qui n'est plus possible. Vous m'avez poussé à bout, je n'en reviendrai jamais. Puisque vous avez eu l'insolence de considérer ma facilité d'humeur et mon peu de défiance comme des signes de faiblesse dont on pouvait rire, je vous montrerai une mauvaise volonté, une rigueur si implacables, que vous me rendrez réparation dans votre esprit. Sachez que je pars aujourd'hui pour Orléans. Si l'on vient m'inquiéter jusque dans mon apanage, je saurai bien m'y défendre, et j'y attends au milieu de mes amis les effets de votre malice.

— Mon cher Puylaurens, dit le cardinal, usez, je vous prie, de votre crédit pour obtenir de son altesse qu'elle ne me condamne pas sans m'entendre.

— Si j'avais le crédit que vous pensez, répondit Puylaurens, ce serait

un scandale que d'en faire usage dans le moment où Monsieur s'est prononcé si résolûment.

— Comment oses-tu parler à cet homme, s'écria Monsieur hors de lui, toi qu'il a voulu contraindre à jouer le rôle d'espion? Ne vois-tu pas que sa vengeance retomberait sur toi, si j'avais le malheur de l'écouter?

Le prince posa une main sur l'épaule de Puylaurens.

— Messieurs, reprit-il, je vous prends tous à témoin du serment que je fais de ne pas laisser périr celui-ci comme les autres. Je le défendrai jusqu'à la dernière extrémité. Si l'ambition de ce cardinal va jusqu'à répandre le sang d'un fils de France, ce sera un exemple frappant et utile aux rois à venir du danger des ministres trop puissans.

Gaston d'Orléans s'était exprimé avec un feu qu'on ne lui connaissait pas encore. Dans ces rares momens, on l'eût pris volontiers pour le prince le plus magnanime du monde. Le cardinal, tout-à-fait déconcerté, suivit Monsieur jusqu'à la rue sans pouvoir obtenir d'être écouté, et, lorsqu'il rentra chez lui, son trouble était si grand, qu'il parlait seul et disait tout haut ses réflexions. Heureusement le père Joseph parut, qui entraîna le ministre dans son cabinet, où ils s'enfermèrent ensemble.

VI.

Après la conférence publique du 1er février 1631, la cour et la ville poussèrent des acclamations en apprenant avec quel abandon Monsieur avait soulagé son cœur. La mauvaise contenance du cardinal fut un sujet de joie et d'espoir pour des milliers de gens opprimés; mais on apprit que Louis XIII s'était ému de ces nouvelles, et qu'il avait commandé ses chevaux pour venir à Paris le lendemain, ce qui jeta dans un grand trouble tous les habitans du Luxembourg. Puylaurens engageait Monsieur à courir les risques d'un entretien avec son frère, en lui faisant observer que le roi serait obligé de s'informer du sujet de la querelle, et qu'il reconnaîtrait ainsi les torts du cardinal; mais Monsieur, qui voulait s'enfuir, ne manqua pas de répondre qu'il s'était trop avancé pour reculer. Son grand scrupule était d'avoir dit hautement son intention de se retirer dans son apanage; le moindre retard, selon lui, pourrait avoir l'apparence d'une faiblesse, et il colorait admirablement sa peur de toutes les nuances du courage et du point d'honneur.

Pendant ce temps-là, les félicitations arrivaient de toutes parts au Luxembourg. Les dames regrettaient de n'avoir pas choisi leurs amans dans la cour de Monsieur pour être de la cabale. Quelques-unes détachèrent celui qu'elles aimaient du parti du cardinal pour le jeter dans l'autre. Puylaurens aurait réussi à retenir Monsieur à Paris, si les autres conseillers l'y eussent aidé; mais ils criaient tous pour le départ, comme

s'il se fût agi de prendre une ville d'assaut. Selon le goût des gens timides, qui écrivent volontiers, Monsieur crut donner satisfaction à l'avis de Puylaurens en mettant sur le papier ce qu'il aurait dû dire en personne au roi. M. Le Coigneux, qui saisissait les occasions de laisser son habit de président pour se déguiser en homme d'épée, avait déjà mis sa rapière à coquille avec un baudrier de buffle et des bottes de courrier. Ce fut dans cet équipage de guerre qu'il rédigea la lettre de Monsieur au roi, et, comme on voulait partir incontinent, il en fit la moitié sur le guéridon du prince et le reste sur la table d'un cabaret au Bourg-la-Reine. M. de Chaudebonne porta cette lettre à Saint-Germain, et il fut reçu très froidement par le roi, qui avait déjà promis au cardinal de le maintenir en dépit de ses ennemis. Puylaurens eut le plaisir de savoir en même temps qu'on le rendait responsable de toutes les déterminations de Monsieur. Le ministre l'avait représenté comme l'instigateur de la querelle; il en résulta que le favori passa pour le plus grand ingrat et le plus pernicieux homme du monde. Le cardinal, dont la belle humeur se témoignait toujours par de méchans jeux de mots, dit le soir à ses amis : — Nous sommes de petits garçons; nous n'avons pas *l'âge* pour nous.

Les habitans d'Orléans adoraient Monsieur, car il était d'une humeur aimable. On le reçut avec toutes sortes de témoignages d'allégresse. Pendant la première semaine arrivèrent de Paris quantité de gentilshommes sans occupation, qui étaient ravis de faire la guerre au cardinal. Monsieur mettait en œuvre toute son activité pour écrire des lettres et envoyer des agens aux mécontens. Il y en eut pour M. le comte (de Soissons), pour MM. de Montmorency, d'Elbeuf et d'Épernon. M. Le Coigneux parcourait les provinces de la Loire en levant des troupes. Un émissaire secret de la reine-mère avertit Monsieur que la duchesse de Chevreuse parlait de lui favorablement, et que par elle on parviendrait peut-être à gagner le garde-des-sceaux de Châteauneuf, qui aimait éperdument cette belle duchesse. Le même courrier annonça que le comte de Moret, bâtard du feu roi Henri IV, venait d'arriver à Paris, et qu'il serait facile de l'entraîner dans la cabale. Ces deux nouvelles étaient de grande conséquence. Monsieur jugea nécessaire d'envoyer une personne sûre pour tenter les deux négociations, et l'on jeta les yeux sur Puylaurens. On s'amusa beaucoup à composer un déguisement de colporteur, sous lequel Antoine de L'Age partit pour Paris avec son écuyer, vêtu en paysan, un guide et deux chevaux.

Puylaurens coucha le premier soir de son voyage au milieu des bois, chez de pauvres charbonniers, qui lui offrirent un fort mauvais gîte, dont il s'accommoda le mieux qu'il put en dormant sur une table. Le lendemain, par une marche forcée, il arriva aux portes de Paris à la chute du jour. Il laissa ses chevaux et son guide au village de Gentilly,

et entra dans la ville. Son écuyer se mit en quête du comte de Moret, et le trouva caché dans une petite auberge des faubourgs.

Sans être bien fait, M. de Moret plaisait par son grand air. Il tenait plus du feu roi que ses frères légitimes, et, lorsqu'il s'animait en parlant, son visage s'embellissait de cet éclat que donnent l'ame et la passion. Comme il n'y avait pas lieu à faire du mystère des projets de Monsieur, Puylaurens expliqua au long le but de l'entreprise, qui était de renverser le cardinal. Deux moyens se présentaient pour obtenir ce résultat : une révolution de cour ou la guerre. Le premier offrait déjà quelques probabilités de succès. Une liste considérable de personnes, où figuraient les deux reines, des princes, les gouverneurs de plusieurs provinces, et jusqu'à des créatures du cardinal, assurait le concours d'un si grand nombre de gens en crédit, que le roi, se voyant seul en face de l'opinion générale, devait hésiter à la braver. La difficulté était de réunir toutes ces voix séparées. Il fallait du temps pour se mettre d'accord, et le temps manquait; mais, pour peu que le cardinal s'endormît, le succès devenait certain, car toutes les puissances de la cour allaient se transporter de Paris à Orléans. Le second moyen laissait une plus grande part au hasard, puisque le sort des armes est toujours douteux. Ce parti, plus extrême que l'autre, était moins sûr. Il compromettait davantage Monsieur, car le mot de guerre civile effraie toujours, tandis qu'une cabale ne tire pas à conséquence. Cependant, comme on pouvait s'attendre à être attaqué, on devait se préparer à la défense; c'est pourquoi Monsieur menait de front les deux entreprises.

M. de Moret écouta Puylaurens jusqu'au bout avec attention.

— Je ne puis vous dissimuler, dit-il ensuite, que pour une révolution de cour je ne suis bon à rien. Mon crédit est nul, et mon nom ajouté sur votre liste ne lui prêtera aucune autorité. Le roi mon frère m'abandonne absolument. J'ai vu hier l'insolent cardinal; je me suis abaissé à lui faire part du dégoût que j'éprouve de ma vie errante. Il sait fort bien l'aptitude que j'ai pour la guerre, et, au lieu de m'offrir un commandement, il ne m'a parlé que d'argent. M. de Bullion, m'a-t-il dit, sera chargé de m'envoyer quelques secours. J'ai répondu que je n'étais pas encore assez nécessiteux pour recevoir des aumônes, et que mes amis ne me laisseraient pas dans le besoin. Dans mon impatience, j'ai ajouté que je mourrais sur la paille plutôt que de rien accepter de la main d'un indifférent, et que je voyais trop clairement la mauvaise volonté du roi et de son ministre pour leur parler jamais de moi. Le cardinal voulut prendre un ton plus respectueux, mais il était trop tard; je le quittai en le laissant aussi mécontent de moi que je l'étais de lui. Mon crédit ne peut donc pas entrer en ligne de compte. Quant à votre second parti, celui de la guerre, c'est autre chose; il me

convient, et je vous prie de dire à Monsieur qu'il peut me tenir pour son serviteur.

Les yeux de M. de Moret lancèrent des flammes à cette idée de guerre; il se promena dans la chambre à grands pas, et son esprit aventureux l'emporta dans les spéculations et les plans de campagne imaginaires. Il en dit assez pour faire comprendre à Puylaurens qu'il serait un intrépide combattant plutôt qu'un bon capitaine; mais, pour le contenter, le favori de Monsieur l'entretint de batailles et le coucha sur sa liste. Le prince se retira charmé par l'espoir de donner bientôt carrière à son humeur belliqueuse, et les deux conspirateurs prirent rendez-vous dans une autre auberge par crainte de la police du cardinal.

Mme de Chevreuse pouvait être fort utile dans une conspiration. Elle avait la confiance et l'amitié de la reine, une quantité de soupirans et d'amis, et connaissait les côtés faibles de chacun; mais on ne devait espérer de l'attirer dans un parti qu'en lui donnant un amant qui fût de la cabale. Cet emploi n'offrait rien que de fort attrayant, car la duchesse était belle, vive, espiègle, charmante et dévouée corps et ame à celui qu'elle aimait. Si M. de Châteauneuf eût voulu se faire voleur de grands chemins, elle l'y eût accompagné.

Puylaurens avait envoyé un billet à la duchesse pour lui demander une entrevue; on lui répondit qu'il pouvait venir le lendemain à midi. C'était le moment où M. de Chevreuse dînait, et, comme le bonhomme était gourmand, il restait long-temps à table. D'ailleurs, sa femme l'avait élevé à ne jamais paraître chez elle à l'improviste, pour toutes sortes de raisons. Puylaurens se rendit à l'heure indiquée dans la rue Saint-Thomas du Louvre, où était l'hôtel de Chevreuse. Une caméristé, qui attendait à la porte, l'introduisit par un escalier dérobé jusque dans un oratoire tendu en velours rouge et orné de miroirs. Le portrait du feu lord Buckingham, qui occupait une place d'honneur, attestait que M. de Chevreuse n'y venait pas souvent. La duchesse arriva bientôt par une porte cachée dans la boiserie. Elle éclata de rire en voyant les habits sous lesquels le favori de Monsieur s'était déguisé.

— Que vous êtes beau! s'écria-t-elle avec sa pétulance accoutumée; quel conspirateur profond! Je reconnais à cette grave enveloppe combien vos affaires sont importantes. Où avez-vous pris ce vieux justaucorps gris avec ces pièces bleues? Laissez un peu que je regarde vos souliers; ils me font mourir de rire. Comment faites-vous pour maintenir ainsi vos cheveux à plat sur les oreilles? Votre chemise est trop blanche. Prenez-y garde, Puylaurens; ce n'est pas avec ce linge fin que vous renverserez le cardinal. Vous avez aussi le visage trop frais; il faut vous noircir avec un peu de cendre. Asseyez-vous et causons. Que vous êtes heureux de vous déguiser, de conspirer, de courir le pays! Que cela doit être divertissant! Ce costume seul mérite qu'on devienne rebelle.

Je voudrais vous faire voir à la reine dans cet état, cela lui donnerait une grande confiance en votre cabale. Je gage que vous ne savez pas tout votre bonheur : vous êtes à la mode. On ne parle que de vous. La princesse de Conti vous comparait hier au chevalier Galaor. Les dames s'assemblent dans tous les coins pour se raconter les causes de la rupture entre Monsieur et le cardinal, et, comme c'est fruit défendu que de prononcer votre nom, il est dans les plus jolies bouches de la cour. Il ne tiendra qu'à vous de conspirer de boudoir en boudoir. La petite nièce du cardinal pleure de vous savoir brouillé avec son oncle. Tout le monde voit qu'elle vous aime, la pauvre enfant! Soyez-lui fidèle. Vous ferez un jour votre paix avec le cardinal, et, si vous êtes le plus fort, il sera doux de pardonner à votre ennemi en faveur de votre maîtresse. Mais je ne fais que parler au lieu de vous écouter. Voyons le sujet de votre visite.

A peine Puylaurens eut-il dit à la duchesse trois mots des projets de Monsieur qu'elle l'interrompit :

— Je devine tout, s'écria-t-elle; vous voulez une protestation générale et unanime contre la tyrannie du cardinal. C'est ce que nous avons essayé dix fois. Les deux reines y ont échoué. Souvenez-vous de la journée des dupes, où la volonté du roi a résisté à toute la France. Le cardinal tombera un jour, mais c'est par des motifs qu'on ne soupçonne point.

— Nous les savons, madame, dit Puylaurens; votre ami M. de Châteauneuf veut être premier ministre. S'il néglige l'occasion de se joindre à nous, il nous fera peu de tort, mais il se ruinera lui-même.

Mme de Chevreuse devint pensive.

— Écoutez, mon ami, lui dit-elle; je n'étais point née pour la politique, le hasard m'y a jetée. M. de Châteauneuf a su lui donner de l'attrait à mes yeux par la grandeur de son génie, par le charme qu'il prête aux sujets graves qui, sans lui, surpasseraient mon intelligence. Ses vues sont les plus belles et les plus hautes du monde, et l'envie de me plaire est le stimulant de son ambition. En me posant une couronne sur la tête, il ne croirait pas encore avoir assez fait pour moi. Il me juge mal, car je serais bien fâchée de m'asseoir sur un trône. Voyez ce portrait du pauvre Buckingham : la reine a aimé cet homme autant que moi, et que lui a-t-elle donné? Le bout de ses doigts à baiser à travers mille périls. Je préfère ma liberté à une gloire aussi embarrassée. Quant à votre cabale, mon cher enfant, je n'en ai pas bonne opinion, puisque M. de Châteauneuf ne court pas au-devant de vous. Son vaste génie a déjà tout jugé. Vous êtes un gentil garçon que je serais fâchée de voir succomber. Suivez mon conseil. Tenez-vous en repos et attendez que le garde-des-sceaux ait écrasé sous ses pieds le cardinal avec ses petites idées.

— Madame la duchesse, répondit Puylaurens, les cinq ou six années que vous avez à peine de plus que moi vous ont-elles rendue bien sage? Quand vous aimiez Buckingham, vous le teniez assurément pour le premier politique du monde, et cependant vous avouerez aujourd'hui que c'était une cervelle légère. Plût au ciel que M. le cardinal eût les idées aussi petites que vous le pensez par tendresse pour M. le garde-des-sceaux! Moi, qui suis son ennemi, je lui rends plus de justice, et je conviens qu'à sa tyrannie près c'est un fort grand ministre. Ce génie si fameux que vous admirez dans M. de Châteauneuf, où donc en sont les effets? Existe-t-il ailleurs que dans votre pensée? N'êtes-vous point engouée de cet homme comme autrefois de Buckingham? S'il ne veut point se joindre à nous, c'est de peur de partager l'honneur du succès. Son amour pour vous sera la cause de sa ruine, et vous serez bien étonnée un jour, lorsque vous en aimerez un autre, en découvrant combien ce prétendu génie cachait d'impuissance. Il a commis cent fautes grossières dans sa vie : je vous en citerai une seule qui n'a pu échapper à votre coup d'œil de femme : quelle figure fait ce grave personnage, quand, pour vous plaire, il court à cheval avec sa robe de soie auprès du carrosse de la reine?

Mme de Chevreuse cacha son visage dans ses mains.

— Ah! ne m'en parlez pas, dit-elle; il me met au désespoir avec ses courses à cheval.

— Il est beau à vous, madame, d'aimer le garde-des-sceaux malgré ses ridicules; mais vous devez aussi comprendre ses fautes et lui en donner avis.

— Mon Dieu! reprit la duchesse, je ne sais quel fatal trait de lumière vous m'avez jeté dans l'esprit. Il me semble que nous sommes tous des fous, que pas un de nous n'est à sa place et n'obéit à son naturel. Qu'ai-je besoin, avec mon cœur tendre et ma mauvaise tête, de m'infatuer de projets politiques? Cela m'ennuie et ne me sied point. Entre nous, Puylaurens, je ne me soucie dans ce monde que de plaire et d'aimer. Je suis une sotte de perdre mon temps à des cabales. Encore, si le garde-des-sceaux faisait la guerre et courait les aventures comme vous! mais il ne conspirera jamais que dans le cabinet et sur le papier. Il s'en acquitte bien; mais, au lieu de s'en tenir aux affaires, le voilà vêtu de sa simarre de soie tourmentant un cheval à côté d'un carrosse au fond duquel je soupire de pitié! Ce serait votre place et non la sienne. Vous êtes un beau cavalier; vous auriez bonne grace à courir à la portière de la reine, et vous voilà ici, travesti je ne sais comment, dressant une liste et recueillant des voix pour renverser le cardinal! Est-ce là votre métier?

L'imagination impétueuse de la duchesse une fois lancée sur ce penchant, elle s'exagéra les ridicules du garde-des-sceaux, la fausseté de

la situation de Puylaurens et ses propres erreurs avec tant de vivacité, qu'ils étaient devenus tous trois à ses yeux les gens les plus fous de la terre. Elle se mit à courir autour d'une table avec une légèreté charmante, afin d'échapper aux tristes pensées qui l'accablaient, et on voyait en effet par ses éclats de rire à quel point cette tristesse était accablante.

— Puylaurens, dit-elle en s'arrêtant, je vais ouvrir un avis plein de raison : reprenons tous nos véritables caractères; je laisserai la politique pour ne m'occuper que de l'amour; le garde-des-sceaux vendra son cheval blanc, et vous irez mettre des habits neufs.

— Duchesse, répondit Puylaurens, vous me sacrifiez dans vos arrangemens. Le garde-des-sceaux se consolera de vous perdre en faisant de la politique, vous prendrez un autre amant; mais moi, quand j'aurai cédé ma conspiration et mis un habit neuf, où sera ma récompense?

Jamais il n'y eut d'yeux si fripons ni si éloquens que ceux de Mme de Chevreuse. Elle regarda le jeune homme d'un air où la gaieté, le reproche et le désir de plaire composaient un mélange si délicieux, que notre héros en fut troublé au fond l'ame.

— Traître! dit-elle, vous savez bien qu'avec les femmes on ne risque point de perdre. Ce sont elles qui donnent toujours et qui se sacrifient à vous. J'abandonnerai mon garde-des-sceaux, vous ne renoncerez pas à vos cabales pour moi, et, en fin de compte, il se trouvera que j'aurai tout simplement passé d'une conspiration dans l'autre.

Puylaurens tomba aux genoux de la duchesse en jurant de la meilleure foi du monde que pour elle il abandonnerait Monsieur, les intrigues de cour et tout l'univers. Il lui offrit de partir pour aller avec elle, au fond de quelque province, se livrer uniquement au bonheur de posséder ce cœur tendre qui faisait profession d'une si grande religion pour l'amour.

— A quoi bon fuir? dit Mme de Chevreuse. Ne sommes-nous pas bien ici? J'aime déjà votre ambition, et je désire partager vos aventures. A Dieu ne plaise que je vous en détourne! Ce que je sais de vous m'a toujours plu. Vous conspirez pour avoir été trop honnête homme, et c'est une grande rareté. Contez-moi vos projets; je m'y veux jeter à corps perdu.

En attendant, ce fut dans les bras de Puylaurens que la belle duchesse commença par se jeter, et il se trouva qu'ils avaient conspiré ensemble contre le pauvre M. de Châteauneuf bien plus que contre le cardinal.

VII.

Comme Puylaurens et Mme de Chevreuse prenaient goût à la conspiration, elle aurait pu durer long-temps, si la camériste ne fût venue

heurter à la porte en disant que maître Lopez attendait les ordres de la duchesse.

Qu'il revienne demain, répondit Mme de Chevreuse; je n'ai point le loisir de lui montrer mes diamans aujourd'hui.

— Gardez-vous bien de le renvoyer, dit Puylaurens. Vous ne savez donc pas que Lopez est un espion? Votre M. de Châteauneuf n'est au fait de rien. Recevez cet homme, tandis que je me tiendrai caché. Il faut l'observer et découvrir par lui si la police du cardinal est sur mes traces.

Un coup de clochette fit revenir la camériste. Puylaurens se cacha derrière une tapisserie d'où il pouvait tout voir et tout entendre, et Lopez fut introduit. L'Abencerrage commença par fureter dans la chambre, comme s'il eût cherché ce chapeau, cette épée ou ces gants que les amans oublient dans toutes les comédies; mais Puylaurens avait eu soin de ne rien laisser qui pût le trahir. La duchesse joua parfaitement son rôle. Elle montra ses diamans à Lopez et lui adressa cent recommandations minutieuses sur la parure qu'elle en voulait faire. Le drôle tenta plusieurs fois d'amener la conversation sur des matières étrangères à son métier de joaillier; mais Mme de Chevreuse n'eut pas l'air d'y prendre garde. Enfin il allait se retirer, lorsqu'elle lui dit d'un ton d'innocence :

— Eh bien! Lopez, savez-vous quelque chose de nouveau? Le cardinal fait-il une duchesse de sa nièce? La maréchale de Thémines chantera-t-elle devant la reine? De quoi parle-t-on ce matin?

— De choses plus importantes que tout cela, dit Lopez; mais ce sont des sujets auxquels un pauvre lapidaire n'entend rien, sans quoi je pourrais conter quelque histoire à madame la duchesse.

— Contez toujours comme vous pourrez.

—On parle beaucoup de Puylaurens, qui est à Paris sous un déguisement. Il se cache et change d'hôtellerie chaque soir, de peur d'être surpris; mais on le suit de près. Du reste, ce n'est point pour l'arrêter qu'on le cherche. M. des Noyers est chargé par M. le cardinal de lui remettre un sauf-conduit avec lequel il pourra circuler librement dans Paris pendant une semaine, et on ne lui impose d'autre condition que de venir une fois à Ruel parler au père Joseph du Tremblay, pour voir si un accommodement avec Monsieur ne serait pas encore possible. Si madame la duchesse avait occasion de rencontrer Puylaurens ou quelqu'un de ses amis, elle pourrait lui donner avis de cette ouverture du cardinal qu'il lui importe sans doute de connaître.

— Eh! mon pauvre Lopez, où voulez-vous que je rencontre Puylaurens, s'il court les hôtelleries? Cela ne m'intéresse point. Prenez cette émeraude et faites-m'en une bague.

Lorsque Lopez fut sorti, Puylaurens délibéra avec la duchesse sur

la nouvelle qu'il venait d'apprendre. Après avoir mûrement réfléchi, on décida qu'il demeurerait caché à l'hôtel de Chevreuse, afin de laisser aux espions le temps de perdre ses traces. La duchesse enferma notre jeune homme dans son oratoire et sortit en carrosse pour aller chez la reine, où elle pourrait savoir si M. des Noyers cherchait véritablement Puylaurens, et si on pensait à se servir de lui pour des ouvertures. Le seul papier capable de perdre le favori de Monsieur, si on l'eût arrêté, était la liste des personnes qu'il devait attirer dans son parti. Puylaurens hésitait à s'en défaire, à cause du grand nombre de noms inscrits qu'il risquait d'oublier. Il trouva fort à propos, sur la table de l'oratoire, une fiole d'encre sympathique dont il se servit pour transcrire ces noms entre les lignes d'une lettre sans importance. Il n'était point probable qu'on eût l'idée de mettre ce papier devant le feu pour en faire sortir les caractères tracés avec l'encre sympathique. On verra bientôt que cette précaution n'était pas inutile, car la liste des conspirateurs fut bien près de se changer en liste de proscription. Mme de Chevreuse revint au bout de deux heures.

— Nos affaires vont bien, dit-elle. J'ai vu M. des Noyers chez la reine. Il est en effet porteur d'un sauf-conduit pour vous. Je le lui ai fait montrer à tous les assistans, de sorte que le cardinal n'oserait plus manquer à sa promesse de respecter votre personne pendant ces huit jours. Il faut vous rendre à Ruel, où le ministre est retenu par une attaque de goutte. Prenez garde aux ruses du père Joseph; pesez toutes vos paroles et jouez serré. Si l'on pense sérieusement à s'accommoder avec Monsieur, faites en sorte que la paix soit signée sur le contrat de mariage de la nièce du cardinal. Ce sera la fin de notre conspiration. Je serais au désespoir d'avoir mis un empêchement à votre fortune. Ne perdez point de temps et revenez me voir à la nuit; nous souperons ensemble.

Puylaurens courut à son hôtellerie. De son bagage de colporteur il tira ses habits de cour et se rendit chez M. des Noyers, espèce de petite caricature avec un visage de chat, qui occupait la place de surintendant des bâtimens. M. des Noyers avait gagné l'estime du roi en faisant brûler à Fontainebleau une Léda du célèbre Michel-Ange et d'autres ouvrages de grand prix qu'il avait trouvés obscènes. Il donna le sauf-conduit à Puylaurens et lui offrit son carrosse pour aller immédiatement à Ruel.

La maison de plaisance du cardinal, tout nouvellement construite, était d'une magnificence royale, et le maître y étalait sa puissance à grand renfort de luxe. Les trophées, les sculptures, les bas-reliefs, nuisaient quelque peu à la perspective générale, en fournissant aux regards trop de détails; mais l'orangerie et les jardins, taillés à l'italienne, étaient fort beaux. L'allée principale, fermée par deux grottes de rocailles, contenait au milieu une fontaine où l'eau tombait dans trois

bassins différens, après neuf sauts sur des degrés de marbre. On y voyait trois figures placées dans de belles attitudes au sommet de l'édifice, et d'autres statues, en grand nombre, entouraient les bassins. L'une des grottes était remplie de figures de bêtes jetant de l'eau à l'improviste sur les curieux, lorsqu'on poussait un certain ressort. Cette plaisanterie de mauvais goût convenait peu au lieu de délassement d'un grand ministre; mais cette puérilité, qui porte son cachet, allait de concert avec la passion du cardinal pour les équivoques. L'autre grotte était ornée de peintures et de décors où les artistes italiens avaient surpassé tout ce qu'on connaissait d'eux en France à cette époque.

Au mouvement extraordinaire qui se fit dans tout le domestique du cardinal, Puylaurens s'aperçut qu'il était attendu à Ruel. Les huissiers se confondirent en civilités, en lui annonçant que le révérend père Joseph travaillait avec son éminence, mais qu'il ne tarderait pas à revenir. On laissa le visiteur dans le salon des Étoiles, en face de trois inconnus qui attendaient comme lui le père Joseph. Ce salon, de forme ovale, était peint en couleurs qui ressemblaient aux laques de la Chine et parsemé d'étoiles d'argent. On y comptait huit portes, qui ouvraient toutes sur de petits escaliers ou des corridors sombres, et l'on a su plus tard que l'un de ces passages menait à des oubliettes. De l'examen de l'appartement, Puylaurens passa à celui des personnes qui s'y trouvaient. C'étaient trois espèces qu'il n'aurait pas voulu rencontrer au coin d'un bois, à moins d'être bien armé. Leurs justaucorps étaient tachés de sueur sur le dos. Leurs rapières, du temps de la bataille de Jarnac, traînaient sur leurs talons, suspendues à des bretelles, et leurs manteaux de housse de cheval portaient des traces de la poussière d'août et de la pluie de décembre. La faim, l'industrie et le vice se disputaient la possession de leurs physionomies. En attendant que le père Joseph entreprît la conversion de cet édifiant trio, les trois bandits causaient tout bas dans l'embrasure d'une fenêtre, et suivaient l'étranger de leurs regards, comme s'ils eussent voulu graver dans leur mémoire jusqu'aux moindres détails de sa personne. L'idée ne vint pas à Puylaurens qu'il dût se rencontrer souvent dans une compagnie aussi peu catholique, c'est pourquoi il ne s'embarrassa guère de leurs regards scrutateurs. Tandis que ces gens le toisaient des pieds à la tête, il entendit derrière une porte la voix aigre du père Joseph, qui gourmandait l'huissier d'avoir fait entrer ces coquins dans le salon des Étoiles. Un moment après, Puylaurens fut introduit. Le révérend père vint à lui d'un air ouvert et empressé, lui prit les mains en l'appelant son cher fils, et lui offrit un fauteuil au coin de la cheminée.

Le père Joseph n'avait d'un moine que l'habit. Il portait dans sa tête la politique de l'Europe entière, et la moitié des grandes pensées du cardinal venaient de lui. Si on l'eût laissé faire, il aurait remué le

monde; car, aux yeux de ce capucin, un empire, une maison royale, une armée, une flotte de plus ou de moins, n'étaient rien en comparaison d'un projet. Le cardinal lui soumettait toutes ses pensées; le bon père donnait carrière à son imagination, examinait en un moment le pour et le contre, s'élevait dans les hautes régions, et menait quelquefois la France jusqu'au fond du Mogol. L'éminence choisissait dans ces spéculations ce qui lui paraissait praticable et négligeait le fatras. Mais autant ce moine avait de fougue dans le conseil, autant il montrait de scrupule et d'habileté à bien exécuter les ordres de son maître.

— Jeune homme, dit le père Joseph, vous avez su nous faire voir que vous étiez à craindre. Vous nous avez suscité des embarras. Nous en avons conçu de l'estime pour vous. C'est fort bien. Il faut maintenant vous consacrer à quelque bonne idée, être utile au roi, remplir dans ce monde un autre rôle que celui de courtisan. Voulez-vous de l'emploi, des ambassades, des commissions? nous vous en donnerons.

— Mon cher père, répondit Puylaurens, est-ce que vous n'avez point à me parler d'affaires? Ne vous a-t-on pas dit que j'étais l'ami et le confident de Monsieur, et que ce prince était brouillé avec M. le cardinal?

— Monsieur! répondit le bon père, qu'est cela? Un homme dont je ne voudrais point pour mon secrétaire. Fi! pouvez-vous demeurer auprès d'un tel personnage! Que nous importe sa brouillerie? Nous n'y songeons guère. Il s'agit de ruiner la maison d'Autriche en guidant Gustave-Adolphe au centre de l'Allemagne. Ce sera besogne faite avant deux ans. Je pense à conquérir ensuite la Turquie, et rien n'est plus simple.

Le père Joseph employa un gros quart d'heure à démontrer clairement combien cette conquête était facile. Le saint-siége et la république de Venise en devaient faire tous les frais. On leur devait donner l'Archipel et la Morée, de sorte que le roi se trouverait un matin maître de Constantinople, presque sans qu'il lui en coûtât rien. La chaleur et l'air de conviction de ce moine singulier prêtaient un certain charme à ses rêveries; mais Puylaurens n'oublia point, en l'écoutant, que ce discours était là pour déguiser les pensées du parleur.

— Vous ne m'avez point appelé, dit-il, pour m'entretenir seulement de la conquête de la Turquie.

— Ce que j'en dis, reprit le capucin, c'est afin de vous prouver que nous portons dans notre sac de quoi occuper cent mille jeunes gens d'esprit comme vous, et que, par conséquent, il y a folie à dépenser votre intelligence dans les cabales. Réfléchissez pendant cinq minutes à ce que je vous ai confié, tandis que je vais renvoyer trois vauriens qui m'attendent dans le petit salon.

Au grand étonnement de Puylaurens, le père Joseph sortit et laissa le visiteur seul devant une table où des lettres et des papiers se trouvaient à portée du regard. Comme notre héros savait le révérend in-

capable d'une négligence aussi grave, il devenait bien plutôt croyable que le bon père souhaitait de faire connaître ces papiers qu'il mettait sous les yeux de l'ennemi; mais en même temps Puylaurens devina que le capucin avait pris ses mesures pour s'assurer que les papiers auraient été lus. Puylaurens s'approcha donc avec défiance, les mains derrière le dos. La chose la plus en évidence sur la table était un gros livre fermé, dans lequel se trouvait une feuille de papier. Cette feuille dépassait les pages du livre de trois côtés. Par le haut, on pouvait lire ce titre, écrit à la main : *Liste des personnes à qui le marquis de Puylaurens doit faire des propositions de la part de Monsieur, durant son passage à Paris.* Sur le côté de la feuille qui sortait du volume dans le sens de sa longueur, on voyait paraître les dernières syllabes de plusieurs noms. Trois se lisaient distinctement : ceux de Lamet, secrétaire de Bassompierre, Montrésor et Boyer, agens de M. le comte de Soissons. Le dernier était en effet sur la liste de Puylaurens; les deux premiers ne s'y trouvaient point, d'où il put conclure que cet écrit était une invention. Puylaurens avait grande envie de lire le reste, car il lui importait fort de savoir sur lesquels des amis de Monsieur on avait des soupçons. En examinant de plus près cette pièce, il remarqua trois petites lignes tracées au crayon sur la feuille parallèlement aux pages du livre, de sorte que, s'il eût seulement dérangé le papier de l'épaisseur d'un cheveu, on s'en serait aperçu. Le piége étant découvert, il devenait facile de prendre connaissance de cet écrit, en ayant soin de le remettre exactement à sa place. Puylaurens ouvrit le livre et lut le document en entier. Il y trouva quelques-uns des noms inscrits sur sa liste; mais c'étaient des gens connus depuis long-temps pour leur animosité contre le cardinal, et qu'on voyait reparaître dans toutes les conspirations. Parmi les autres, plusieurs étaient bons à noter, et Puylaurens ne manqua pas d'en faire son profit; mais ce qui le contenta surtout fut de ne point voir le nom de M. de Châteauneuf ni celui de la duchesse de Chevreuse. Il remit ensuite la feuille dans le gros livre, en replaçant soigneusement les trois marques au crayon parallèlement aux pages du volume, de sorte qu'il n'était point supposable qu'on y eût touché. Pendant ce temps-là, on entendait au dehors la voix du père Joseph qui parlait à ses trois amis. Puylaurens s'assura encore, en faisant le tour de la chambre, qu'il n'y existait ni judas, ni lucarne par où l'on eût pu l'observer, et puis il revint s'asseoir à la cheminée, les pieds posés sur un chenet. Le capucin rentra presque aussitôt. Il regarda du coin de l'œil si son papier avait été changé de place, et, le voyant comme il l'avait laissé, il haussa les épaules d'un air d'impatience.

— Mon cher fils, dit-il, vous aurez suffisamment réfléchi pour comprendre que les cabales de Monsieur sont des jeux d'enfant pour des gens comme nous. La vérité vient me chercher dans ce cabinet, sans que j'aie la peine de l'envoyer querir. En trois mots, nous aurons ap-

profondi notre affaire : Monsieur déteste le cardinal, n'est-il pas vrai? Le roi est bien résolu pourtant à le conserver. Il faut donc que son altesse détrône le roi son frère. La chose est impossible, et la seule conception en est une absurdité. Monsieur pouvait avoir raison dans sa querelle avec le cardinal; il s'est donné tort en quittant la cour. Chaque nouveau pas qu'il fera le mènera tout droit à sa perte. Une guerre civile l'achèvera. Notre intérêt n'est donc plus qu'il revienne, car, en demeurant où il est, sa position s'aggravera de jour en jour. Cependant, pour sauver la vie aux insensés qui s'attachent à lui, nous verrons son retour avec plaisir. Monsieur se tiendra chez lui sans que nous allions l'y chercher. Il s'acquittera de ses devoirs envers le roi, qui lui parlera comme s'ils se fussent vus hier. Il est entendu qu'il nous jouera tous les plus mauvais tours possibles; nous le lui rendrons, et tout sera dit. Il dépend de vous de terminer ainsi le différend. Vous avez assez de crédit sur l'esprit du prince pour l'obliger à prendre les choses comme je vous les présente. Votre récompense sera le brevet de duc et l'ambassade de Turquie.

— Vous n'avez point d'autre proposition à me faire?

— Je ne crois pas, reprit le moine. Revenez demain; nous en parlerons encore.

Le père Joseph reconduisit Puylaurens jusqu'au perron où l'attendaient les gens de M. des Noyers. La nuit commençait à tomber; elle était fort obscure lorsque Puylaurens arriva près de Courbevoie. Tout à coup il sentit une secousse violente, et le carrosse versa. Des passans s'arrêtèrent pour donner des secours. L'une des portières était tournée vers le ciel; on l'ouvrit en grimpant sur le carrosse, et des voix inconnues demandaient si le jeune seigneur était blessé. Des mains saisirent Puylaurens dans l'obscurité par les deux bras; on le tira au dehors, et il se trouva à terre sur le bord du chemin. Il reconnut alors les bandits du père Joseph, et, tout en les remerciant, il recula de trois pas, la main fixée sur la garde de son épée; mais, au lieu de venir à lui, les bandits s'occupaient à relever le carrosse avec les laquais et le cocher. L'un d'eux apporta une poutre dont on se servit comme d'un levier. En un moment, le coche fut sur ses quatre roues; on abaissa le marche-pied; les bandits souhaitèrent un bon voyage au jeune seigneur en lui ôtant de loin leurs chapeaux; Puylaurens remonta dans le carrosse, et les quatre chevaux partirent au grand trot. Toute cette opération s'était exécutée avec la rapidité d'un rêve. En repassant dans son esprit les détails de cet accident, Puylaurens se souvint d'avoir vu, à la lueur d'une lanterne, de la terre fraîchement remuée, comme si on eût creusé à dessein l'une des ornières du chemin. La poutre dont on s'était servi pour relever le carrosse avait paru posée au bord de l'autre ornière, de sorte que, les roues ayant rencontré d'un côté une élévation et de l'autre un trou, cette combinaison avait dû amener la chute. Le

concours de ces circonstances et la rencontre à point nommé des trois figures patibulaires formaient un ensemble de faits suspects; cependant comment concilier le zèle des trois coquins à porter du secours, leur politesse et leur discrétion, avec l'idée d'une embûche? En rêvant à cette aventure, Puylaurens arriva à Paris. Il fit arrêter le carrosse devant le rempart des Tuileries, et gagna à pied la rue Saint-Thomas du Louvre.

La dariolette de la duchesse attendait à la petite porte du jardin. Le souper était servi dans l'oratoire, et Mme de Chevreuse était parée de ce négligé savant auquel on reconnaît la stratégie des femmes aux jours de bataille ou de conspiration. Tout respirait le plaisir dans ce réduit, et cependant notre héros s'arrêta glacé de terreur en face d'un poulet froid : son portefeuille n'était plus dans sa poche! Les trois filous l'avaient volé dans le désordre de l'accident, et à coup sûr le père Joseph l'avait déjà entre ses mains.

Il ne tenait qu'à Puylaurens d'employer la soirée et la nuit entière à se désespérer de cette triste découverte. En ajoutant à son dépit le tourment de l'incertitude, il avait toutes les facilités du monde pour faire un convive sombre et un amant insupportable. Il préféra remettre les inquiétudes au lendemain, chasser les pensées fâcheuses à l'aide de l'amour et de la bonne chère, qui sont des moyens efficaces de distraction; c'est pourquoi il ne parla de rien à la duchesse, et tous deux reprirent ensemble, au point où ils l'avaient laissée le matin, leur conspiration contre M. de Châteauneuf.

VIII.

Le lendemain, Puylaurens partit à cheval pour Ruel avec de bonnes armes et suivi de son écuyer. Le père Joseph allait se jeter de nouveau dans les divagations politiques, mais le favori de Monsieur l'arrêta à moitié chemin de la Turquie.

— Permettez, mon cher père, dit-il, que je vous entretienne aujourd'hui de mes affaires. Je vous laisse le soin de conquérir l'empire ottoman, et je ne doute point que vous n'en veniez tout de suite à bout. Les propositions que vous m'avez chargé de soumettre à Monsieur lui seront fidèlement rapportées; mais je ne vous cache pas qu'elles ne sont point acceptables. Elles rentrent trop visiblement dans la tactique dont M. le cardinal s'est toujours servi à notre égard. Si Monsieur revenait à la cour, on mettrait sur le compte de sa faiblesse et de sa légèreté ce qu'on ne devrait qu'à la facilité de ses mœurs et à son peu de rancune. Vous avez passé sous silence la cause véritable de tous nos différends, c'est-à-dire l'espèce de gageure qui existe entre M. le cardinal et moi. Son éminence m'a déclaré que de gré ou de force je remplirais le rôle d'espion, et j'ai répondu que bien décidément je ne le remplirais point. Après les adieux que Monsieur vous a faits, l'engager à re-

venir comme s'il ne s'était rien passé, c'est une dérision. Je perdrais mon crédit sur un prince aussi éclairé à lui vouloir conseiller une si grande faute. Je vois bien que mes visites à Ruel ne serviront à rien. Elles auraient pu vous être de quelque profit, si j'avais eu sur moi des papiers d'importance. Ces trois honnêtes gens que j'ai vus hier ici et qui m'ont secouru avec tant de zèle sur le grand chemin avaient parfaitement rempli leur commission. Ce sont, à ce qu'il me paraît, des frères de votre ordre que vous emploierez à convertir les Turcs. Ils ont mérité qu'on abrège leur noviciat. Par malheur, j'avais laissé mes papiers en lieu sûr. Je dirai donc à Monsieur que vous n'avez point envie de vous réconcilier avec lui; que, sous le prétexte de traiter par mon entremise, vous m'avez attiré ici et m'y avez entretenu de bagatelles pour me faire voler mon portefeuille par des coquins à vos gages, mais que j'avais prévu cette ruse, et qu'il n'en est rien arrivé de fâcheux.

Le père Joseph, comprenant qu'il fallait changer de style, se mit à sourire d'un air fin et satisfait.

— Il y a plaisir à traiter avec vous, mon enfant, dit-il. J'aime les gens qui parlent nettement et comprennent les choses. Vous avez bien deviné : nous nous soucions peu d'un accommodement. Nous mènerons Monsieur l'épée dans les reins jusqu'à sa perte, et nous ne ferons point de quartier à ses amis. Je confesse que mes agens vous ont volé vos papiers, et, quoi que vous en disiez, ils ne sont pas sans importance. Il s'y trouvait une certaine liste de personnes que le feu a fort compromise.

Le capucin fixa sur Puylaurens un regard pénétrant; mais le jeune homme ne changea pas de visage.

— Vous aurez donc vu, mon cher père, répondit-il, combien ma liste était différente de celle que vous aviez mise hier dans ce livre et que j'ai lue d'un bout à l'autre.

— Fort différente en effet; mais vous n'avez pas eu l'esprit de lire ce que j'avais mis sous vos yeux, car j'y avais fait certains signes...

— Trois marques au crayon, n'est-ce pas? Je les ai posées à leur place après avoir lu votre papier.

— Très bien, mon fils, très bien. Vous êtes un habile garçon. Vive Dieu! il faut que M. le cardinal vous fasse un pont d'or pour vous attirer à lui. Quelque jour nous serons d'accord. Çà, dites-moi : puisque j'ai votre liste en ma possession, laissons les mystères.

— Prenez garde, mon cher père; je vais croire que, par une circonstance que je ne puis deviner, ma liste vous a échappé. Quel en était le premier nom, je vous prie? Le premier, le plus remarquable, celui qui vous aura le plus étonné, pouvez-vous me le dire?

— Sans doute. J'avoue qu'il m'a surpris, car ce prince était brouillé avec Monsieur depuis long-temps, et, quoique mécontent de nous, je ne pensais pas qu'il dût jamais surmonter la haine qu'il portait au frère du roi.

— Vous voulez parler du duc de Bouillon? Eh bien! mon cher père, je connais à présent que vous n'avez point lu ma liste, car le nom de ce prince ne s'y trouve pas. Vous remettez le calme dans mon esprit.

Le capucin se mordit les lèvres.

— Ne vous réjouissez pas encore, dit-il; votre liste est là-haut sur la table de M. le cardinal, et vous la reverrez le jour de votre procès parmi les pièces de conviction.

— J'en aurai écrit tant d'autres que celle-ci ne comptera plus. Au revoir, mon révérend père.

— Au revoir, mon enfant. Souffrez que je vous donne un baiser, car j'aime fort les jeunes gens éveillés et gentils comme vous.

Le capucin embrassa M. de L'Age le plus cordialement du monde, en lui promettant de ne point le ménager, et Puylaurens lui rendit son baiser, en jurant de ne faire grace d'aucun mauvais procédé au révérend père.

En sortant de Ruel, sur son cheval, notre héros aperçut par hasard, à l'une des fenêtres du château, le capuchon du moine caché derrière une jalousie. En même temps, il reconnut à une autre fenêtre M. de Cavoie, capitaine des gardes du cardinal, faisant des signaux avec ses bras. Sans rien comprendre aux gestes de Cavoie, Puylaurens se mit sur le qui-vive et donna l'ordre à son écuyer de se tenir aux aguets. A cent toises du château, il y avait, au bord de la route, un bouquet d'arbres sous lequel on distinguait un groupe d'hommes qui ressemblaient à des bohémiens. Un rayon de soleil, en pénétrant dans le feuillage, faisait briller des canons de mousquets. Le père Joseph, le cou tendu, son capuchon rejeté en arrière, écartant d'une main la jalousie, se montrait à la fenêtre, tandis que Cavoie redoublait ses signaux d'un air désespéré. C'était assez pour faire soupçonner un guet-apens. Puylaurens tourna court par un sentier qui s'enfonçait dans la plaine, et partit au galop suivi de son écuyer. Deux coups de feu lointains lui apprirent ce que les bons amis du père Joseph lui ménageaient, s'il eût pris le grand chemin. Cavoie agita son mouchoir en signe de félicitation, et Puylaurens regagna Paris par les traverses, en bénissant, comme il le méritait, ce saint homme qui l'avait volé à sa première visite et voulait l'assassiner à la seconde.

Le soir, Antoine de L'Age se dirigeait à pied vers la rue Saint-Thomas du Louvre, lorsqu'un inconnu l'aborda sur le pont aux Changeurs et lui remit un billet écrit sur du papier de cuisine. Il y trouva ces mots, dont l'orthographe était trop bizarre pour être rapportée fidèlement : « Si M. le marquis désire avoir des nouvelles d'un portefeuille qu'il a perdu, il n'a qu'à se rendre sur les huit heures au cabaret du *Pélican*, dans la rue des Mathurins. »

Si Puylaurens eût connu le cabaret du *Pélican*, il aurait su que l'endroit était mal famé; mais, n'en ayant aucune idée, il s'y rendit à tout

hasard. Il aperçut en entrant ses trois brigands de la veille, avec leurs plumes jaunes et leurs habits en charpie. Leur chef s'avança poliment de l'air d'un gentilhomme ruiné.

— Monsieur, dit-il, excusez la liberté que j'ai prise de donner un rendez-vous à une personne de votre qualité. C'est une licence que je n'aurais point risquée, si je n'avais de bonnes nouvelles à vous donner d'un portefeuille que vous perdîtes hier sur le chemin de Ruel.

— Vous devez savoir mieux qu'un autre, répondit Puylaurens, ce qu'est devenu mon portefeuille, puisque vous me l'avez volé.

— Votre excellence, reprit le bandit, a mis le doigt sur le point essentiel de l'affaire. Nous lui avons volé, en effet, ses papiers hier soir, et, comme je suppose que monsieur le marquis en a quelque souci, je m'empresse de le rassurer. Le père Joseph m'ayant donné cette commande, j'y apportai tous mes soins. Je n'avais point fait de marché à l'avance avec ce capucin. La chose ne me semblait pas nécessaire, parce que l'éminence grise est le bras droit du premier ministre, au vu et au su de tout le monde. J'exécutai donc le coup à crédit, sans aucune avance de fonds et sans convenir de mon salaire. Les papiers furent à l'instant portés à Ruel et remis au père Joseph. Ce diable d'homme ouvrit le portefeuille, et, n'y trouvant que des lettres sans importance, il me voulut soutenir que je n'avais pas su vous enlever le bon portefeuille; j'eus beau lui répéter dix fois que vous n'aviez rien autre chose sur vous, sauf quatre pièces d'or qui témoignaient de notre exactitude à visiter toutes vos poches, il me répéta que j'étais un maladroit. Le reproche me piqua, et je lui répondis que c'était lui-même qui ne savait point découvrir le secret qu'il tenait entre ses mains. Le père Joseph examina de nouveau les lettres, et, n'y voyant rien à son goût, il jeta le tout au feu; mais il en eut bien du regret, car sur l'un de ces papiers la chaleur fit éclore tout à coup des caractères que la flamme consumait à mesure qu'ils naissaient. Aussitôt voilà le capucin à genoux dans les cendres, cherchant à tirer de l'incendie cette pièce intéressante. Il se brûlait les doigts et criait comme un aigle, en m'appelant à son secours. Enfin, comme le papier était presque entièrement brûlé, le père Joseph n'essaya plus de le sauver, et mit son nez au-dessus des flammes pour lire au moins à la volée quelques mots d'écriture.

— Morbleu! s'écria-t-il, c'est justement la pièce que nous voulions avoir! c'est la liste des conspirateurs! Je vois des noms courir parmi les charbons ardens. O rage! ils m'ont échappé!

— Une forte odeur de capucin grillé, qui se répandit dans la chambre, me fit sentir quelle importance le père Joseph attachait à ce secret perdu. J'ai pensé, monsieur le marquis, que ces nouvelles vous ôteraient une inquiétude de l'esprit; c'est pourquoi j'avais hâte de vous les communiquer.

Puylaurens remercia le bandit de son bon office, et lui donna encore quatre pièces d'or que le drôle mit dans sa poche avec un air de tendresse et de contrition.

— Ah! monseigneur, dit-il en soupirant, votre générosité me pénètre de honte et de regrets. Il me reste une supplication à vous adresser : nous avons appris ce matin que vous étiez l'ami de Monsieur, ce grand prince qui paie bien ses serviteurs!

Les trois vauriens saluèrent le nom de Monsieur comme les dévots celui de Jésus.

— Ce prince si magnanime, reprit l'orateur, est à présent en querelle avec M. le cardinal, et nous aurions bien plus de zèle et d'agrément à le servir qu'à être employés par des gens d'église et des moines à demi défroqués. Le croirez-vous, monsieur? ce ladre de père Joseph nous a moins donné pour vous avoir dérobé vos papiers, que vous-même à qui nous avons pensé faire du tort! Pour deux affaires, celle de votre portefeuille, et un autre coup de main plus important, le traître a eu l'insolence de nous offrir cinquante écus.

— Ce coup de main, demanda Puylaurens, ne serait-ce pas un petit guet-apens qui n'a point réussi?

— Ah! monsieur, reprit le bandit, je frémis en pensant au danger que vous avez couru; mais, par la grace de Dieu, il vous vint l'heureuse inspiration de vous sauver à travers champs.

— Et ce fut sans doute pour montrer votre joie de me voir échapper à ce péril que vous tirâtes deux coups de mousquet sur moi?

— C'était pour l'acquit de ma conscience, car alors je ne savais point encore que vous fussiez l'ami de Monsieur, et j'étais loin de supposer qu'un cardinal ministre payait comme un chantre de village. Nous avons reconnu que ce cardinal-ministre et son père capucin étaient des pervers en voyant qu'ils mettaient à si bas prix le meurtre, et qu'ils estimaient à cinquante écus la vie d'une personne de votre mérite. Tenez, monsieur, ne pensons plus à ces petites gens. Il n'est bruit à Paris que des belles choses que vous y venez faire. L'on sait à présent que le roi sera forcé de se retirer du monde, comme cet empereur d'Espagne dont j'ai oublié le nom. Monsieur lui succède naturellement, puisque sa majesté n'a point d'enfans. Vous devenez premier ministre, et, si vous ne faites pas pendre le cardinal, votre clémence éclatera dès l'origine de votre gouvernement.

— Vous me paraissez parfaitement au courant de la politique.

— En un mot, vous conspirez, monsieur le marquis. Par grace, veuillez nous donner de l'emploi dans votre parti. Nous voilà trois hommes bien bâtis, bien armés, les poches vides, mais le cœur plein de courage et la tête farcie d'expédiens. Nous portons de beaux noms de guerre, nos véritables noms ayant achevé leur temps un jour que la justice était de mauvaise humeur. Mes deux compagnons, Petit-

écu et Quarante-cinq, font connaître, en se nommant, le prix discret de leurs services; pour un écu par jour, on a le premier, quarante-cinq écus par mois vous assurent le zèle du second. Je suis le capitaine La Pistole, et, pour cette somme à titre de haute paie, je vous appartiens en temps de paix ou de conspiration. Ne vous y trompez pas, monsieur, nous sommes gens de probité, car l'homme de bien n'est-il pas celui qui remplit sans reproche tous les devoirs de sa profession? Nous obéissons fidèlement aux ordres de nos patrons, et, si dans ce qu'on nous commande il se trouve quelque petite chose dont le ciel ne soit pas content, la faute ne retombe point sur nous, pauvres aveugles que nous sommes, mais sur l'inventeur du méfait, qui en a ordonné l'exécution et en reçoit le bénéfice.

— Cette morale édifiante sied à celui qui la professe et aux lieux où nous sommes.

— Cela posé, reprit le capitaine, veuillez prendre en considération la diversité de nos talens. Petit-écu n'a pas son égal au monde pour l'enlèvement, l'escalade, la surprise nocturne; Quarante-cinq est habile à vider une poche, comme votre excellence l'a pu remarquer. Voilà pour le badinage. Moi, je pratique le sérieux : la querelle improvisée, le jarret coupé, le meurtre par méprise, le duel heureux, et cent autres tours utiles et recherchés. Nous sommes bons tous trois à servir de courriers et d'émissaires, à battre les laquais, séduire les servantes et tricher au jeu. Pour les affaires qui concernent les galères du roi ou la potence, nous avons un tarif aux plus doux prix; le reste est suffisamment payé par notre solde ordinaire. Monsieur le marquis, mettez-nous à l'essai : voulez-vous que l'on vous débarrasse du père Joseph? Donnez-nous la mission de lui tordre le cou.

— Gardez-vous-en bien, malheureux!

— Vous êtes trop bon, excellence; si vous rendez le bien pour le mal, vous n'y trouverez point votre compte. Qu'importe d'ailleurs un moine de moins sur terre! N'y en a-t-il pas dix mille autres tout pareils dans les couvens? Si vous avez vos motifs pour épargner ce capucin, qui a voulu vous faire tuer, donnez-nous quelque autre commission; mais, par grace, prenez-nous à vos gages, vous vous en trouverez bien. Les gens de notre sorte sont nécessaires dans une conspiration.

— Eh bien! je vous prends à ma solde tous trois. Voici mes ordres : vous ne me parlerez jamais et n'aurez point l'air de me connaître. Vous n'aurez affaire qu'à mon écuyer, et encore, le soir seulement, dans ce cabaret. Il vous apportera mes instructions et de l'argent. Comme le père Joseph a déjà voulu me faire assassiner, je vous charge de veiller, dans votre monde de coupe-jarrets, à empêcher qu'on ne me tende un nouveau piége sans que j'en sois averti. Vous recueillerez en passant ce qu'on dira sur les projets de Monsieur et sur son envie de renverser le cardinal. Ne vous avisez pas de montrer trop de zèle; ne parlez

pas de moi ni en bien ni en mal. Évitez avec soin les querelles, et que je ne rencontre nulle part vos honnêtes visages. Ne paraissez devant moi que si vous découvrez un complot contre ma personne, et si vous apprenez qu'il y ait danger pour ma vie ou ma liberté. Alors seulement vous pourrez vous montrer et vous servir de vos armes, s'il en est besoin.

En passant contrat avec ces vauriens qui l'avaient voulu tuer le matin, Puylaurens ne prévoyait guère qu'ils dussent lui sauver la vie le lendemain. Il s'apprêtait à donner à Mme de Chevreuse le divertissement de sa conférence du cabaret; mais la duchesse l'attendait avec d'autres nouvelles bien plus importantes.

— Alerte! lui dit-elle, le cardinal veut se faire prendre au piége. Son attaque de goutte est une feinte. Il s'enferme à Ruel par un dépit amoureux. Sa folle passion pour la reine le tient plus fortement que jamais. Le maréchal d'Effiat, l'une de ses ames damnées, est venu ce matin me dévoiler tous les sentimens secrets du maître. Le cardinal a ressenti une jalousie épouvantable des courses à cheval du garde-des-sceaux. Lorsque j'ai appris à M. d'Effiat que ces galanteries s'adressaient à moi et non à la reine, il s'est écrié : « Vous nous ôtez un dard du cœur. » Notre berger soupirant veut toucher sa bergère par des raisons politiques : « La reine, m'a dit M. d'Effiat, tombera dans l'oubli et le mépris, si le roi meurt sans postérité. Comment ne comprend-elle pas son danger? Il lui faut un fils à tout prix. » Il est beau à M. le cardinal, ai-je répondu, de s'inquiéter ainsi de l'avenir de la France; mais ces motifs ont déjà été soumis à la reine, et, puisqu'elle n'a pas jugé à propos de s'y rendre, il faut en imaginer d'autres. Je confesse qu'il est étrange de voir une femme de ce rang refuser les hommages de son persécuteur. « Cessez ce badinage, interrompit M. d'Effiat, il y va de notre fortune et de notre vie peut-être. Voici les volontés de M. le cardinal. Vous êtes plus avant que personne dans la confiance de la reine. Vous lui direz les désirs et les peines de son éminence. Je vous en reparlerai chaque jour, et vous porterez mes paroles à cette inhumaine. Je vous ferai la cour publiquement, et, selon que vous me traiterez bien ou mal, M. le cardinal jugera si la reine lui est ou non favorable. » — C'est convenu, répondis-je, et pour vous montrer tout de suite quels sont les sentimens de sa majesté pour M. le cardinal, je vous dirai, mon cher maréchal, que vous ne me plaisez point, et que je me moque de vos raisons d'état. — « Ah! friponne, s'écria M. d'Effiat en voulant me baiser la main, plût à Dieu que madame Anne fût d'aussi belle humeur que vous! » Je l'appelai insolent, je lui donnai un soufflet, et il courut annoncer à son maître ces heureux préliminaires.

— Maintenant, poursuivit la duchesse, il dépend de la reine de perdre le cardinal. Il n'y a pas d'homme plus aveugle que lui en amour. Si

son ingrate lui ordonnait de se promener à la place Royale en costume de Turc ou de rabbin, il y viendrait sur l'heure. Demain, M. d'Effiat doit se rendre à la comédie du Marais pour m'y chercher. Afin d'obéir à la reine, qui me l'a commandé, je l'accueillerai avec indifférence. Il nous fallait une personne sûre qui fût prête, lorsqu'il en sera temps, à donner avis au roi des témérités du cardinal. J'ai pensé tout de suite à l'ambassadeur d'Espagne, M. de Mirabel. Quand je lui en ai parlé ce matin, il s'est d'abord emporté, disant qu'il voulait faire assassiner ce prêtre insensé qui osait vouloir corrompre la sœur du roi d'Espagne; mais je l'ai apaisé en lui prouvant qu'un éclat perdrait tout, et nous avons pris d'autres mesures. Il viendra demain voir les comédiens du Marais, et se rencontrera dans ma loge avec d'Effiat. Je ferai en sorte que notre conversation paraisse suspecte à l'ambassadeur. M. de Mirabel devinera le sens caché de nos propos interrompus avec d'autant plus d'aisance qu'il sait tout, de sorte que je ne passerai point pour avoir trahi le secret, et, quand on verra le roi informé de l'impertinente passion du cardinal, on dira que le pauvre d'Effiat a mal joué son rôle.

Cette cabale de Mme de Chevreuse était savamment préparée. Le cardinal prêtait le flanc de lui-même, et ses ennemis étaient excusés de mettre à profit sa faiblesse par l'ingratitude et l'audace de ses projets. Puylaurens, autorisé par son sauf-conduit à se montrer en public, résolut d'aller au théâtre le lendemain pour y jouir d'un double spectacle, car, au moyen de ce prologue arrangé par la duchesse, la comédie promettait d'être dans l'auditoire bien plutôt que sur la scène.

IX.

La troupe du Marais, étant avertie que la cour devait venir à son théâtre, s'était mise en frais pour que le spectacle fût digne de l'assemblée. Les lumières de la rampe avaient été doublées, on en comptait jusqu'à trente, et les deux bouquets de chandelles étaient fort augmentés, de sorte qu'on avait mis deux moucheurs au lieu d'un, et encore ils suffisaient à peine à bien entretenir l'éclat de toutes ces lumières. Sur les deux côtés de la scène, les banquettes réservées aux dix-sept seigneurs étaient restaurées à neuf. Ces places étaient fort recherchées, parce qu'on y était autant regardé que les acteurs eux-mêmes. Les loges, cependant, avaient certains avantages; leur obscurité même favorisait l'illusion du spectateur; on y voyait d'ailleurs les dames de plus près, et les yeux, s'accoutumant bientôt au demi-jour, finissaient par distinguer sans peine tous les visages. On y jouissait donc d'une meilleure perspective, et l'on savait au moins ce qui se passait parmi l'auditoire, tandis que, pour les gens assis près des acteurs, le reste de la salle était comme dérobé par la nuit. L'ambassadeur d'Es-

pagne avait fait le matin retenir des places et poser des fauteuils dans sa loge.

Dès trois heures après midi, le parterre était rempli; la cour arriva bientôt après, et l'encombrement de chevaux et de laquais fut considérable. La duchesse de Chevreuse occupait le premier rang avec Mme de Montbazon, sa belle-mère, et Mme de Guemené, sa belle-sœur. C'était assurément la plus riche loge de toute la salle en appâts, car pour la santé, la fraîcheur et l'éclat, ces trois personnes n'avaient point de rivales. Auprès de ces dames, on voyait la princesse de Condé, sœur de M. de Montmorency, accompagnée de la marquise de Rambouillet. Plus loin, la vicomtesse d'Auchy se faisait remarquer en posture de bel-esprit, tenant le crayon d'une main et de l'autre la pièce qu'on allait jouer, pour donner à entendre qu'elle y mettrait des notes de sa façon. La tête de M. d'Effiat, sortant par une petite lucarne de l'avant-scène, cherchait du regard Mme de Chevreuse. A quatre heures on frappa les trois coups, et le spectacle commença. On jouait *Mélite*, comédie du jeune Corneille, poète nouveau et de grande espérance. Le public aimait fort cet ouvrage, aussi l'attention était-elle extrême. Par malheur, la pluie qui vint à tomber produisit tant de bruit, en battant sur la toiture de la salle, qu'on n'entendait plus la voix des acteurs. Des gouttes d'eau passèrent entre les planches mal jointes, et un petit ruisseau coula dans le parterre, ce qui obligea la troupe à interrompre un moment le spectacle. A part ces petits accidens, la représentation fut la plus belle du monde. Après la *Mélite* de Corneille, Jodelet, avec son visage enfariné, vint jouer une farce de carnaval. C'était le moment pour les spectateurs de causer entre eux et de se faire des visites. Il y avait un fauteuil vide derrière celui de Mme de Chevreuse; Puylaurens s'en empara. Il y était à peine assis, quand M. d'Effiat et l'ambassadeur d'Espagne arrivèrent chacun de son côté. On envoya chercher un siége pour M. de Mirabel. D'Effiat, qui avait l'esprit occupé de sa commission, enrageait de ces cérémonies. Comme Puylaurens était mal en cour, le maréchal voulut passer sa mauvaise humeur sur ce jeune homme, et lui demanda brusquement pourquoi il n'était pas à Orléans, à quoi Puylaurens répondit qu'il avait quelques gens malappris à corriger avant de partir.

— Je vois ici, dit M. de Mirabel, trois paires d'yeux dont une seule suffirait à retenir Puylaurens malgré toutes sortes de dangers.

— De ces trois paires d'yeux, s'écria d'Effiat, il y en a une pour laquelle j'irais en Chine, si elle me le commandait.

— Peut-on savoir, demanda la belle Montbazon, pour laquelle de nous trois vous êtes prêt à faire ce grand voyage?

— Ce n'est point pour moi, dit Mme de Guemené. Le maréchal sait bien que je ne l'enverrais pas seulement à Bicêtre.

— Il n'y a pas de mystère, reprit d'Effiat; tout le monde voit que j'ai le cœur percé d'outre en outre par les yeux de Mme de Chevreuse.

— Et jusqu'où iriez-vous pour moi, demanda Mme de Montbazon?

— Jusqu'au Japon, madame, aussitôt après mon retour de la Chine.

— C'est aux mines du Pérou qu'il vous faudrait aller, dit la princesse de Guemené en riant.

Mme de Montbazon ruinait ses amans.

— Ne faites pas trop parade de votre zèle, dit Mme de Chevreuse, car je pourrais vous envoyer en Chine tout de bon, et ne vous en rappeler jamais.

— Hélas! s'écria d'Effiat, ne suis-je donc pas plus avancé que cela? Cinq années de constance et de discrétion, le sort du monde entier, les plus vastes projets, votre bien même, la sûreté de votre avenir, rien ne peut toucher votre cœur de pierre?

— Rien, répondit la duchesse; vos vastes projets sont empêchés par des considérations non moins grandes. Vous oubliez de quel sang nous sommes, mon cher maréchal, quelle coiffure nous portons, et de qui nous sommes fille et sœur.

— Et vous oubliez quelle tête nous avons, reprit d'Effiat. Vous oubliez ce que peut une ame comme la nôtre, réduite au désespoir. Tenez, duchesse, soyons bons amis, et laissez-nous croire que vous vous adoucirez.

— Si l'amour, dans sa folie, vous donne cette espérance, j'en suis bien aise; mais un cœur royal une fois fermé ne s'ouvre plus.

— Prenez garde, interrompit M. de Mirabel, vous allez au-delà de vos instructions, madame la duchesse, et vous, monsieur le maréchal, je souhaite, pour l'honneur de vos protecteurs, que cet amour si constant et si discret vous ait entraîné jusqu'à l'audace la plus coupable et la plus dangereuse.

— Comprenez-vous rien à ceci? demanda la belle Montbazon.

— Monsieur l'ambassadeur est plus habile que nous, répondit Mme de Guemené.

— C'est que j'ai plus d'intérêt à comprendre bien ce que dit M. d'Effiat. Ne sait-on pas que les vastes projets ne lui appartiennent point, et que le sort de l'Europe n'a rien à démêler avec sa prétendue passion pour Mme la duchesse?

— Votre secret est surpris, monsieur le maréchal, dit Puylaurens.

D'Effiat parut stupéfait de tant de pénétration. Il voulut donner le change et faire croire qu'il badinait; mais M. de Mirabel demeura fort sérieux. Au moment de partir, l'ambassadeur baisa la main de Mme de Chevreuse.

— Je ne doute point, lui dit-il, que vos réponses ne soient toujours dignes de la personne que vous représentez et de ce sang dont vous parliez tout à l'heure. Cependant, si on poussait les choses jusqu'à la me-

nace, n'oubliez pas que j'ai deviné l'énigme, et que le monde s'embrasera si je dis un mot.

M. de Mirabel adressa quelques galanteries aux dames, et passa devant M. d'Effiat sans le saluer.

A la sortie du théâtre, Puylaurens vit, à deux pas de lui, dans la foule, l'honnête visage de La Pistole, accompagné de ses deux amis.

— Que faites-vous ici? lui dit-il sévèrement.

— Monseigneur, répondit le capitaine, j'ai cru devoir vous suivre, parce que les estafiers d'Espagne sont commandés pour une bagarre. Vous verrez tout à l'heure que je suis bien informé.

Au même instant, M. d'Effiat, qui était venu dans un équipage du cardinal, demanda ses gens; des laquais à la livrée de Ruel crièrent :

— Place au carrosse de M. le cardinal!

— Place au carrosse de l'ambassadeur d'Espagne! crièrent les gens de M. de Mirabel.

Les deux carrosses s'avancèrent à la fois et s'entre-choquèrent. Dans ce désordre, un laquais d'Espagne se laissa choir en criant au meurtre! quoiqu'on ne l'eût pas touché. Six estafiers vinrent à son secours et chargèrent avec furie les livrées de Ruel. Ils blessèrent trois domestiques, et le carrosse du cardinal fut obligé de céder la place à l'autre. M. d'Effiat écumait de colère.

— Voilà, disait-il, une affaire dont il sera parlé.

— Si le roi m'interroge, répondit M. de Mirabel, je lui donnerai toutes les explications désirables.

Les dames effrayées se dispersaient comme une troupe d'oiseaux; les unes s'enfuyaient au hasard à travers les rues; d'autres étaient rentrées dans la salle. Les hommes, entendant un cliquetis d'armes, tiraient leurs épées sans savoir ce qu'ils en devaient faire. M. d'Effiat, qui était enfin monté dans son carrosse, aperçut Puylaurens par la portière, et imagina de tourner l'orage contre lui : — A Puylaurens! disait-il; au rebelle! au contumace! Tuez, tuez! le cardinal vous donnera l'absolution.

Un groupe se forma aussitôt, composé de ces gens affamés qui cherchaient alors l'occasion de rendre toutes sortes de services. La Pistole et ses deux hommes se mirent entre eux et le favori de Monsieur en dégaînant leurs rapières d'un air si expert et si déterminé, que le zèle des chercheurs de fortune en fut rabattu de moitié. Puylaurens passa devant eux l'épée haute; son écuyer tenait une torche de résine; on trouva au milieu d'une rue fort sombre Mme de Chevreuse enfoncée dans la boue jusqu'aux chevilles et riant aux éclats. Puylaurens la reconduisit à son carrosse, où il monta auprès d'elle. Les trois estafiers s'élancèrent sur les chevaux de la duchesse, et la retraite s'exécuta sans autre encombre.

L'ambassadeur d'Espagne vint à l'hôtel de Chevreuse vers huit heures du soir. — Les choses sont en bon chemin, dit-il. Ma bagarre du théâtre est un coup de maître. D'Effiat ne manquera pas de se plaindre; le bruit ira jusqu'aux oreilles du roi; on me demandera la cause de ce scandale, et j'en ferai un mystère dont l'honneur de la reine ne me permettra point de donner l'explication. Le roi insistera, et, après m'être laissé prier long-temps, je révélerai dans une audience particulière les intrigues du ministre, son amour et ses projets insolens. Si M. le cardinal se tire de ce mauvais pas, je le tiens pour un habile homme.

Il l'était en effet, et plus encore que M. de Mirabel ne l'imaginait. Tandis qu'on soupait à l'hôtel de Chevreuse, en buvant à la chute prochaine du ministre, Richelieu, averti par M. d'Effiat, était déjà près du roi. On ne sut point par quels mensonges il avait prévenu l'esprit de Louis XIII, mais au bout de vingt-quatre heures la foudre éclata sur les têtes des cabaleurs. Le grand-maître des cérémonies vint signifier à l'ambassadeur d'Espagne, dans les formes voulues par l'étiquette, la défense de paraître à la cour sans invitation; la reine-mère fut envoyée prisonnière au château de Compiègne; Mme de Chevreuse reçut l'ordre de se retirer chez elle à Dampierre, et Puylaurens fut averti que, s'il ne retournait auprès de Monsieur, il serait arrêté, malgré son sauf-conduit. Quant à l'infortunée Anne d'Autriche, elle s'aperçut bientôt que le cardinal poussait l'audace et le mépris jusqu'à poursuivre ses prétentions amoureuses.

Puylaurens sortait de Paris fort consterné; en passant à cheval dans la rue d'Enfer, il rencontra un carrosse tout neuf traîné par six chevaux magnifiques. Ce carrosse s'arrêta, et maître Lopez présenta son visage maigre à la portière.

— Monsieur le marquis, dit-il, si vous aviez voulu entendre raison, vous seriez en aussi bon équipage que moi, au lieu d'aller chercher à trente lieues un asile où l'on ne vous laissera pas de relâche. M. le cardinal m'a nommé son trésorier et de plus conseiller d'état.

— Il te nommerait surintendant que tu ne serais toujours qu'un misérable.

— Encore, reprit Lopez, si vous pouviez éviter votre sort! Mais souvenez-vous de mes paroles : Vous serez un jour le surveillant et l'espion avoué de Monsieur. Le cardinal l'a mis dans sa tête, il faudra en passer par là.

— Si tu étais à pied, je donnerais de ma canne sur le dos d'un conseiller d'état.

— Voilà, répondit le Maure, ce que l'on gagne à faire les choses de bonne grace; on est voituré doucement et on se rit des coups de canne. Vous arriverez, à travers mille périls, au même chemin que moi. J'ai

pris tout de suite le plus court. Adieu; vous savez que vous me devez cent écus.

— Attends un peu, que je te les paie à l'instant.

— Je n'en veux point. Je vous les ferai demander la veille du jour où vous serez arrêté. Bon voyage, monsieur le marquis.

L'Abencerrage ayant commandé à ses gens de marcher, le carrosse disparut avec la rapidité de l'éclair.

Ainsi finit la première cabale de Puylaurens. On se tromperait si on ne voyait dans ces efforts de la jeunesse active et généreuse que de chétives intrigues de cour. C'étaient de vagues aspirations vers la liberté, dont on ne savait point encore le chemin; c'étaient des préludes à d'autres révolutions plus sérieuses et des protestations prématurées contre une odieuse tyrannie, dont le remède se découvrit un siècle et demi plus tard. L'ambition avait sans doute une part dans ces intrigues, mais on l'excuse en faveur du danger et en considération de la fin malheureuse des rebelles, qui payaient de la vie leurs imprudences. La bassesse et les flatteries ouvraient d'ailleurs une route si facile, qu'on ne peut s'empêcher de savoir quelque gré aux jeunes gens d'en avoir voulu suivre une autre plus périlleuse.

Ce premier échec du pauvre Puylaurens avait été si rude et si complet, que son orgueil blessé ne lui permit plus d'écouter la raison. Il eût été honteux de s'en tenir à cet essai malheureux et de reculer devant une lutte inégale. Dans son dépit, il se piqua au jeu et résolut de mieux faire, en donnant plus de grandeur à ses entreprises.

Puylaurens connaissait trop bien la tête folle de Mme de Chevreuse pour s'attacher à elle sérieusement, et cependant, lorsqu'une lettre de M. de Moret lui vint annoncer, le lendemain de son arrivée à Orléans, que la duchesse l'oubliait pour retourner à M. de Châteauneuf, il en eut autant de chagrin que si cette nouvelle eût eu de quoi l'étonner.

Un amant abandonné est chose si commune qu'on en parle comme du temps qu'il fait, et, pour celui qui est délaissé, la ruine d'un empire n'est rien auprès de son infortune. L'écuyer Férolas, qui tenait registre des soupirs de son maître, aurait eu de la besogne à servir notre héros dans ce moment-là. Heureusement le tourbillon des événemens, le despotisme sans sommeil de l'implacable cardinal et les dangers toujours renaissans ne laissèrent point à Puylaurens le loisir de s'abîmer dans les tristes pensées et les regrets amoureux.

PAUL DE MUSSET.

(La troisième partie au prochain n°.)

LES

PRISONS DE LA FRANCE

SOUS

LE GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN.

Pour quiconque se préoccupe des grands intérêts de son pays et ne craint pas de livrer son opinion à la publicité, c'est le moment d'écrire. Les sujets abondent, et la situation est nouvelle. *O navis, referent in mare te novi fluctus!* pourrait-on dire avec Horace à la république. En effet, depuis l'ouragan qui a tout bouleversé, nous voguons, un peu au hasard, sur une mer inconnue et orageuse; nos pilotes ont laissé suspecter leur habileté, et voici que, dans les parages où ils nous ont conduits, les écueils apparaissent de tous côtés à ceux qui prennent la peine de regarder à l'horizon. Qui les voit doit les signaler. Eût-on la certitude de n'être point écouté, c'est le devoir de chacun, à la vue des brisans, de pousser son cri d'alarme. Ou mieux, pour couper court à toute métaphore et aborder vivement la question qui nous occupe aujourd'hui, c'est le devoir de quiconque a étudié quelque peu les différens systèmes pénitentiaires de signaler les tristes conséquences du décret qui a suspendu le travail dans les prisons, et que le gouvernement provisoire n'a rendu peut-être que pour complaire à quelque imprudente députation.

Il faut le dire pourtant et le dire bien haut, la suspension du travail dans les prisons, que l'on vient de décréter, c'est la brusque et déso-

lante solution de cette grave question pénitentiaire que l'on agite depuis dix-huit ans, que l'on a discutée souvent avec tant d'éclat, et qui promettait d'aboutir cette année même à un tout autre dénoûment. Ce décret, signé sans doute à la hâte et sans réflexion, annihile en un trait de plume les voyages, les études, les livres, les discours, les observations qui ont coûté vingt années aux hommes les plus compétens de l'Europe en cette matière. Ce décret anéantit tous les systèmes et remet tout en question. Sous prétexte de progrès, il nous ramène aux temps barbares. Le travail en effet, c'est l'ame de tous les systèmes pénitentiaires; le travail, c'est à la fois l'amendement, la punition, la consolation et l'avenir du détenu, soit qu'il habite une cellule, soit qu'il vive dans une prison commune. Sans le travail, nous le montrerons bientôt, l'emprisonnement devient une loi impie et inhumaine, une monstruosité qui suffirait pour mettre la France républicaine au ban des nations civilisées. Heureusement l'assemblée nationale renferme des hommes que l'étude de la question pénitentiaire a rendus célèbres, et la vérité, Dieu merci! rencontrera des interprètes éloquens. En attendant que leur voix se fasse entendre, il m'a paru utile de bien préciser la situation présente, de l'expliquer aux nouveaux représentans qui n'ont point suivi les précédens débats des chambres à ce sujet.

J'ai toujours pensé que le meilleur moyen de faire mûrir les questions, de les faire aboutir, était de les arracher aux hommes spéciaux et de les livrer sous une forme moins sèche, plus concise, à la pensée générale, qui réagit ensuite sur l'opinion de ceux qui ont mission de prononcer. Le public a un grand bon sens; il ne se plaît pas aux débats sans issue; dès qu'il entrevoit la vérité, il coupe court aux discussions; dès qu'une solution lui paraît importante, il la réclame. Or, le public, en France, n'est pas édifié sur la question pénitentiaire; il ne sait à qui s'en rapporter; égarée par dix-sept années de dissertations contradictoires, l'opinion flotte, incertaine et sans se fixer, de la routine aux théories nouvelles. De ces discussions sans fin, de ces volumes sans nombre, écrits dans toutes les langues, dans tous les temps, et où la vérité ne se rencontre qu'au prix d'une étude laborieuse et presque exclusive, tâchons d'extraire ce que le public doit savoir en ce moment et peut apprendre en une heure. Je commencerai par exposer l'état actuel des prisons. Je le ferai à l'aide de chiffres dont je garantis l'authenticité, et j'indiquerai, chemin faisant, le résultat inévitable du nouveau décret.

Voyons d'abord ce qui se passe dans les bagnes.

En ce moment, on compte dans les bagnes 7,953 forçats, dont 1,327 y sont entrés dans l'année 1847.

Sur ce nombre de 1,327, on compte 586 récidivistes, provenant la plupart des maisons centrales, c'est-à-dire beaucoup plus du tiers.

Ainsi donc, quand vous voyez sortir de prison vingt condamnés ayant fini leur temps, vous pouvez être assuré que huit d'entre eux, sept au moins, reviendront sous les verrous, et je ne parle pas de ceux dont les méfaits échapperont à la justice et resteront impunis. Je livre ce chiffre, sans autre commentaire, aux réflexions de ceux qui se préoccupent surtout, dans cette question, des intérêts de la société et de l'amendement des prisonniers. Quant aux philanthropes qui s'inquiètent avant tout du bien-être des forçats, de leur *comfort*, de leur santé, je leur recommanderai le fait suivant.

Il est prouvé que le dixième des condamnés au bagne meurt dans la première année. Ainsi, tout juré dont le vote a contribué à envoyer dix accusés aux travaux forcés est assuré d'avoir condamné un de ces hommes à une mort certaine et presque aussi prompte que l'échafaud. Il est en outre prouvé et patent que les condamnés vivent au bagne dans les meilleures conditions hygiéniques possibles. Leur nourriture est très bonne, leur travail plus que modéré; ils vivent tout le jour en plein air, à la clarté du ciel, au milieu d'honnêtes artisans; la seule différence entre eux, — et ceci est profondément immoral, — c'est que l'un porte une petite chaîne et que l'autre travaille dix fois plus. Leur vie matérielle, chose pénible à dire, est en un mot meilleure que celle de la plupart des ouvriers honnêtes et laborieux des manufactures, et cependant il meurt 1 forçat sur 10 durant la première année, tandis que, dans la vie commune, la mortalité est de 1 sur 41.

A quoi donc faut-il attribuer cette différence effrayante? Il faut l'attribuer, sans nul doute, et les hommes compétens en conviennent, à l'impression morale, à l'effroi, à l'horreur qu'éprouve le condamné en se voyant poussé par la société dans un antre d'infamie d'où il ne sortira, s'il en sort, qu'avec un sceau ineffaçable d'éternelle réprobation, car les bagnes ressemblent, par plus d'un point, à l'enfer de Dante, et la société semble avoir écrit sur leur porte : « Laissez toute espérance, vous qui entrez. »

Non-seulement le bagne n'amende pas, non-seulement il corrompt, mais il tue. Et qui tue-t-il? Ici la réflexion devient plus pénible encore. Sur ces dix condamnés, dont un doit mourir, avant une année, de honte, d'horreur ou de désespoir, lequel mourra? Sera-ce le criminel endurci sur lequel nul bon sentiment n'a prise? Non sans doute; celui qui mourra, ce sera le meilleur, ce sera le moins coupable, ce sera enfin le seul bon des dix, celui dont la conscience ne sera pas morte encore, dont le cœur est assez fier pour se briser au contact de l'infamie. Les autres, au contraire, insensibles à toute honte, verront dans le bagne un asile supportable après tout, des compagnons dignes d'eux, un séjour à ciel ouvert bien préférable, la plupart des forçats en conviennent, à la réclusion étouffante des maisons centrales.

Eh bien! le croira-t-on? c'est dans ce résultat épouvantable que les partisans du maintien des bagnes puisent un de leurs principaux argumens. « Ce ne sont pas, disent-ils, des maisons de plaisance que ces maisons où le dixième des condamnés meurt la première année. » Non, sans doute, ce ne sont pas des maisons de plaisance, mais la démence elle-même ne saurait inventer rien de plus odieux que ce système qui, en dépit des lois et du bon sens, inflige au moins coupable les plus durs châtimens, et ménage le criminel en raison même de son endurcissement et de sa perversité.

De ces dix hommes que vous avez condamnés au bagne, l'un est donc mort au bout d'un an. Que deviennent les neuf autres? Les neuf autres, quel que soit leur âge, leur crime, leur condition, quel que soit le degré de leur peine, de leur perversité, sont condamnés à vivre accouplés (1) dans un cloaque où se meuvent toutes les impuretés, tous les crimes, toutes les infamies qu'a rejetés loin d'elle une nation de trente-cinq millions d'hommes. Là, pour seul spectacle, la société donne à ces coupables, qu'elle a mission d'amender, puisqu'elle doit les recevoir un jour encore dans son sein, le spectacle réuni de toutes les monstruosités contemporaines, de tous les forfaits commis de notre temps, de tous les vices qu'ont pu rêver et pratiquer les êtres les plus détestables de toute une époque; ces hommes souillés que nous avons chassés d'entre nous, elle les plonge dans la fange pour nous les rendre ensuite. A ces natures mauvaises, ou faibles, ou insensées, elle ne montre que la démence, la mollesse ou la perversité. De tous les vices réunis, elle forme un lien de corruption générale, et c'est là que, pour le corriger, elle renferme, au milieu des sept mille exemples les plus épouvantables, au milieu des sept mille natures les plus odieuses qu'on ait pu rassembler, le malheureux qui a été poussé au crime par un seul exemple peut-être ou par le seul penchant de sa nature. Là ces hommes sans foi, sans principes, qui ne comprennent pas, pour la plupart, la différence du bien et du mal, vivent ensemble, se communiquant leur lèpre, se complétant les uns par les autres, sans se douter

(1) Pendant une visite que je fis, il y a quelques années, au bagne de Rochefort, je fus témoin d'un odieux spectacle qui m'édifia pour toujours au sujet de l'accouplement des condamnés. Au bord du chemin que je suivais dans le port, je vis à terre deux forçats. L'un avait une attaque d'épilepsie; il se tordait sur la terre; ses convulsions étaient horribles; on avait jeté sur son visage, pour le voiler aux passans, un mouchoir à carreaux bleus que je crois voir encore. Pendant ce temps, son camarade de chaîne s'était assis sur le sol; il ramassait du sable, le filtrait à travers ses doigts à demi fermés, et formait autour de lui de petits monticules disposés comme les carrés d'un damier. Lorsque le malade, se roulant dans ses convulsions, s'éloignait trop de lui et tendait leur commune chaîne, il le ramenait en le tirant rudement à lui; si le malade, au contraire, en se tordant, dérangeait la symétrie de son damier, il le repoussait à coups de poing. Ce spectacle me donna une idée de l'accouplement qui ne s'est jamais effacée en moi.

que l'honnêteté existe dans le monde, sans qu'on leur apprenne raisonnablement qu'ils pouvaient eux-mêmes et qu'ils peuvent encore être honnêtes. « Une pièce de six pence, lisons-nous dans un rapport publié à Boston (1), une pièce de six pence tenue près de l'œil cache le disque d'une planète éloignée; de même trois mille condamnés placés devant l'œil de chaque détenu lui cachent la société qui est derrière. » Le forçat voit le mal seul, il vit dans le mal; aussi peut-on dire justement que le malheureux qui, pour un délit quelconque, délit qui ne suppose même pas une grande perversité morale, a mis le pied dans un bagne, est à tout jamais perdu. Il entre ce jour-là dans une congrégation de malfaiteurs, dans une société à part, dans une association ennemie, irréconciliable, qui accepte son infamie, et qui rend à la famille humaine exécration pour exécration. Dès qu'il a été entrevu dans cet antre de réprouvés, il est marqué pour toujours. Quoi qu'il fasse plus tard, où qu'il aille, il sera partout reconnu; cette société est impitoyable, elle ne souffre pas de déserteurs. Supposez, ce qui déjà n'est guère possible, supposez qu'un homme qui s'est gangrené au milieu d'une société honnête et qui a été criminel au milieu de nous, s'épure au bagne et devienne, comme le Trenmor de George Sand, vertueux au milieu du crime, qu'il parvienne à se créer, au sortir des galères, une existence honorable : savez-vous ce qui arrivera? Il arrivera que nul déguisement, que nul coin de la France ne pourra le cacher à l'œil de ses anciens compagnons, qu'il sera bientôt reconnu, conspué, ramené dans les voies qu'il voulait éviter, car toutes les autres lui seront fermées.

Et d'ailleurs comment pourrait-il se créer une existence honorable? Est-ce vous qui le prendrez à votre service? Vous plairait-il d'avoir pour domestique un forçat libéré? Croyez-vous qu'arrivant du bagne avec sa tête rasée, il trouvera facilement un patron, des compagnons honnêtes, de l'ouvrage même dans un atelier? Voulez-vous que, seul, humilié, manquant de tout, cet homme sans nom, sans famille, sans honneur, sans affection, se trouve doué tout à coup de la sainte énergie d'un apôtre, boive toutes les amertumes, surmonte tous les obstacles, et tende au bien sans jamais se retourner? Il faut vivre d'ailleurs; pour vivre, quand on n'a rien, il faut un métier, et quel métier fera-t-il, s'il n'en sait aucun? S'il n'en sait aucun, il faudra qu'il mendie, et, s'il mendie, vous lui direz : Allez travailler! Vous l'éloignerez avec répugnance, vous qui saurez qu'il vient du bagne; vous le repousserez avec terreur, et vous n'aurez pas tort, car non-seulement le mendiant a commis un forfait autrefois, non-seulement il a passé une grande partie de sa vie dans une atmosphère empoisonnée, mais vous pouvez

(1) *Essay on separate and congregate systems of prison discipline*, par M. Howe. Boston.

affirmer une fois sur trois, c'est la statistique officielle qui vous le dit, que ce malheureux sera demain encore voleur ou assassin, et que le bagne le reverra bientôt. Aussi savons-nous tous la terreur qu'inspire dans les campagnes le passage d'un forçat libéré; dès que la nouvelle s'en répand dans le pays, chacun ferme soigneusement sa maison; on dirait qu'il s'agit d'une bête sauvage ou d'un chien enragé. Eh bien! savez-vous combien de forçats sont sortis du bagne dans la seule année qui vient de s'écouler? Il en est sorti sept cent soixante-sept, c'est-à-dire à peu près huit pour chaque département, s'ils étaient également répartis dans toute la France. Ainsi, du 1er janvier 1847 au 1er janvier 1848, les bagnes vous ont fourni deux libérés au moins pour chaque arrondissement (1).

Non, le bagne actuel est une institution inconcevable dans un pays civilisé; je ne sache rien d'aussi révoltant pour la morale et le bon sens. Si le génie du mal voulait pourrir le monde et pervertir les hommes, que pourrait-il inventer de mieux que ce que vous faites avec la prétention de bien servir la société? que pourrait-il faire de mieux que de créer des écoles de crime, où le vice s'enseignerait publiquement, et de lâcher ensuite dans le monde ces écoliers infames? Et la plus simple morale ne dit-elle pas qu'en vouant indistinctement tous les condamnés à l'horreur publique, qu'en leur infligeant à tous également, quel que soit leur délit et contre l'intention de la loi, une sorte de pilori à perpétuité, qu'en les poussant enfin fatalement, invinciblement, au désespoir par l'humiliation, on se rend en quelque sorte complice de leurs rechûtes? Ce système pourtant a des défenseurs. Il s'est trouvé des hommes qui ont déclaré nécessaire ce sceau de l'infamie qu'on imprime au condamné. Ne songeaient-ils pas, comme l'a dit doquemment M. de Lamartine autrefois, que ce sceau indélébile qui le rejette dans la société de ses pareils devient inévitablement le sceau de la récidive et du crime? Si vous considérez ce signe infame comme un exemple utile et bon à montrer aux hommes, vous tombez dans

(1) Les forçats n'inspirent point en tous pays la même répugnance. En 1842, je me souviens d'avoir vu à Pouzzoles, près de Naples, une bande de forçats vêtus de drap jaune serin. Ils exploitaient une carrière. Auprès d'eux, sur la route, se promenait un élégant personnage dont l'habit bleu et le pantalon gris étaient d'une coupe irréprochable. Ce dandy causait familièrement avec les passans. Je demandai à mon guide ce qu'il était. Il me répondit que c'était un forçat comme les autres; seulement il était riche, et il avait acheté (dans ce pays où tout s'achetait) le droit de ne rien faire et de ne porter ni le costume, ni la chaîne des condamnés. Plus récemment, à Grenade, je rencontrai un matin des forçats vêtus de gris qui balayaient la rue. L'un d'eux s'était séparé de ses camarades et achetait une pastèque à une fruitière chez laquelle j'allai moi-même marchander des figues. Comme je pressais la marchande de me livrer ces fruits : « Vous êtes bien pressé, me dit-elle en me montrant le forçat, et vous attendrez bien que ce *caballero* soit servi. »

une grande erreur : les spectacles odieux n'améliorent pas les hommes; la vue du crime n'inspire pas la vertu; le passage d'une chaîne de forçats n'a jamais éveillé des sentimens élevés, elle a souvent, au contraire, soulevé des passions mauvaises, et ce que je dis des forçats, je pourrais le dire de l'échafaud, dont vous croyez le spectale si effrayant. Les exécutions publiques, croyez-le bien, plaisent aux natures basses, elles ne terrifient que les ames pieuses et honnêtes.

Ici, du reste, je rendrai justice au gouvernement provisoire. Il a récemment aboli l'exposition publique. Il a bien fait; pour les raisons que je viens d'énoncer, c'était une peine détestable qui occasionnait souvent les plus regrettables désordres. Pourquoi donc, puisqu'il entrait dans cette voie, n'a-t-il pas décrété que les exécutions se feraient désormais, comme en Angleterre, dans l'intérieur des prisons? Ce décret eût pu lui faire pardonner son imprudente abolition du travail.

Pour compléter cet aperçu des bagnes, je n'ajouterai qu'un seul mot : la question financière a été invoquée au sujet de la réforme des prisons; elle est, à mon avis, tout-à-fait secondaire ici. Quelques-uns de ces millions dont on fait si bon marché dans de moins graves conjonctures ne pèsent guère dans la balance où l'on jette un des plus grands intérêts de la société humaine. Je me borne à constater ici, d'après les rapports officiels, que le ministère de la marine gagnerait *un million par année* à employer à ses travaux des ouvriers libres au lieu de condamnés. Je passe aux maisons centrales.

Ici, pour beaucoup de raisons, la question devient plus intéressante, plus grave et plus importante encore. Elle s'applique à un nombre infiniment plus considérable d'individus; ces individus sont moins coupables, moins pervers, par conséquent plus corrigibles; nous n'avons plus affaire aux crimes, mais aux délits : ici le devoir de la société est d'amender plus que de punir. Ceux-là même qui pensent que le crime ne mérite aucun pardon, que la justice des hommes doit être plus impitoyable que celle de Dieu, et qu'il faut jeter les forçats, sans distinction comme sans prévoyance, dans une sentine impure qui vous les rend plus tard, ceux-là même doivent convenir qu'en face de ces hommes coupables sans doute, mais à un degré bien différent, et coupables de fautes qui pourraient être imputées souvent à la société elle-même, la société a un grand devoir à remplir. Ce devoir est impérieux, car, il faut bien le dire, la civilisation ne diminue pas les contraventions; au contraire, elle crée de nouveaux besoins d'où naissent des désordres nouveaux; ce qui le prouve, c'est que, si le nombre des crimes reste à peu près stationnaire en France, le nombre des délits augmente sensiblement, presque régulièrement, et la civilisation ne mérite pas son nom, si elle ne répare pas le mal qu'elle cause, si elle ne donne pas le remède aux maux qu'elle engendre.

Eh bien! que fait la civilisation pour les prisons qu'elle remplit? Que se passe-t-il dans les maisons centrales, dont la population s'élevait au 1er janvier dernier à 17,850 détenus? Que s'y passe-t-il maintenant? Je l'ignore, ou plutôt je le devine, mais voici ce qui s'y passait il y a trois mois.

Il y a trois mois, une maison centrale ressemblait, pour tout homme de bonne foi, à une manufacture, moins la liberté de ceux qui y travaillaient. Hors la privation de la liberté, les détenus, convenablement habillés, nourris à merveille, soignés avec sollicitude pendant leurs maladies, n'y subissaient guère en réalité et n'y subissent encore d'autre peine que la honte, la honte de l'agglomération, la honte de faire partie, aux yeux de tous, d'une société déshonorée. Cette peine, qui peut être grande pour les détenus qui gardent encore un sentiment de fierté et de dignité humaine, est, on le devine, fort minime pour les condamnés au cœur endurci, au front sans rougeur. Là encore l'intention de la loi est trahie, et le plus pervers se trouve être le moins puni. Il est fort difficile de rendre plus sévère le régime des maisons centrales. On y a imposé le silence, il est impossible de l'obtenir; les détenus, qui passent ensemble plusieurs mois, souvent plusieurs années, trouvent moyen, mieux encore que les écoliers, de s'entendre sans parler, et de causer par signes, par le regard. Seulement par cette prescription du silence, qu'ils éludent et éluderont toujours, on entretient en eux la continuelle volonté de l'enfreindre, par conséquent l'esprit d'indiscipline ou de révolte, et l'on développe l'astuce et la fourberie, qui ne sont que trop naturelles ordinairement à leur caractère. Ne pouvant supprimer par le fait la conversation, qui est un des besoins de l'homme vivant dans la société de ses semblables, on s'en est pris aux menus plaisirs du détenu; on a défendu le tabac et prohibé les cantines. Alors les prisonniers, trouvant le régime trop sévère, ont déclaré qu'ils préféraient le bagne, où l'on vivait en plein air, où l'on pouvait se procurer, grace à la charité des visiteurs, une foule de petits adoucissemens. Non-seulement ils ont déclaré leur préférence en paroles, mais beaucoup d'entre eux, les annales des prisons en font foi, ont commis dans les maisons centrales des crimes pour être transférés au bagne et passer de la condition de détenu à celle de forçat.

Ce que nous avons dit, à propos du bagne, de la contagion morale, il faut l'appliquer également aux maisons centrales. Ici le résultat est plus triste encore, car on n'a pas affaire, je le répète, à des natures décidément mauvaises, à des instincts brutaux comme ceux des bêtes sauvages. Souvent, au contraire, ce sont des hommes égarés plutôt que criminels, sur lesquels l'éducation, les bons conseils exerceraient une grande influence, si l'on pouvait donner de bons conseils et une éducation quelconque à des hommes que l'on livre à tous les mauvais

exemples. Dans les maisons centrales en effet, comme au bagne, le contact du vice propage toutes les maladies morales. On peut le dire, tout condamné qui entre dans une maison centrale, s'il est sain, se gangrène; s'il est gangrené, se pourrit. La preuve de cette triste assertion, c'est que le chiffre des récidives pour ces maisons est, d'après quelques rapports, de 25 à 30 pour 100, de 41 pour 100 d'après d'autres rapports, c'est-à-dire le tiers au moins, sinon la moitié! La preuve encore, c'est que les bagnes recrutent là leur population. L'an dernier, sur 1,327 forçats entrés à Rochefort, à Toulon ou à Brest, on a compté 551 condamnés sortant des maisons centrales. Dans la prison de Philadelphie, je reviendrai sur ce chiffre, les récidives sont de 4 pour 100 au lieu de 30!

Voilà pour le moral des prisonniers, voilà pour la garantie de la société. Croit-on maintenant que les désordres qu'engendre la vie commune, que facilite une grande réunion d'hommes débauchés, que l'air épais et empoisonné qu'ils respirent dans ces établissemens trop peuplés, n'aient pas sur la santé des détenus une funeste influence? Consultons la statistique encore une fois. Dans les maisons centrales, la mortalité est, pour les hommes, de 1 sur 13, pour les femmes, de 1 sur 14; elle est de 1 sur 6 dans certaines maisons, tandis que dans la vie commune elle est de 1 sur 41 (1). Voilà le côté humanitaire de la question. Dira-t-on que les prisonniers sont soumis à des influences locales, sujets à des maladies qui n'atteignent pas l'homme libre? D'accord; mais comment se fait-il que, dans la prison de Philadelphie, la mortalité, les nègres mis hors de cause, soit moins grande non pas seulement que celle de nos maisons centrales et de nos bagnes, mais que celle de nos régimens, qui sont composés de l'élite de notre population?

En présence de chiffres aussi significatifs, il y avait urgence, comme on voit, à réformer notre système pénitentiaire. Tel qu'il était pourtant, s'il renfermait une bonne chose, c'était assurément le travail; le travail était à la fois une saine distraction, une garantie d'ordre, une bonne habitude; c'était le seul moyen employé de répression et d'amendement; c'était une bonne préparation pour l'avenir. On avait pensé que le détenu, après quelques années laborieusement employées, serait mieux préparé à la vie active, probablement pénible, qui l'attendait au sortir de prison, s'il voulait rentrer dans le chemin de la vertu. Il était regrettable sans doute que les détenus, au lieu d'apprendre chacun un métier qui devînt plus tard un gagne-pain, fussent employés dans les maisons centrales plus souvent comme moteurs, comme machines ou comme rouages de grandes industries; mais enfin du soir au

(1) Rapport de M. Béranger à la chambre des pairs.

matin ils étaient occupés, et cette occupation était leur sauvegarde. Or, qu'a fait le gouvernement provisoire? Sentant bien qu'il y avait quelque chose à réformer dans les prisons, il a réformé.... quoi?.... le travail! Et ces malheureux, qui, malgré leurs occupations constantes, étaient exposés à tous les mauvais exemples, à tous les contacts impurs, à toutes les corruptions, à tous les désordres, à tous les vices, à toutes les infamies qui s'enseignent, il les livre à l'oisiveté! Il leur défend, pour ainsi dire, de faire autre chose que de se corrompre les uns les autres, que de conspirer contre la société, contre eux-mêmes!

Depuis vingt ans, le régime de nos prisons soulevait l'indignation de ceux qui en observaient les résultats; depuis vingt ans, l'on déclarait de toutes parts que la France, sous ce rapport, était en arrière de tous les pays civilisés; on portait à la tribune, chaque année, cette accusation : « La société a le droit de punir, mais elle n'a pas le droit de corrompre, et le régime de nos prisons est profondément corrupteur. » Que dira-t-on maintenant!

Comment! dans la république, les seuls hommes qui soient dispensés de travailler pour vivre, ce seront les prisonniers! Eux seuls auront un loisir constant! eux seuls gagneront sans se déranger leur pain de chaque jour, leur toit, leur vêtement! eux seuls auront le privilége de consommer sans produire! Pour passer ses heures dans un doux *far niente,* il suffira désormais de commettre un crime! Les coupables qui ont violé les lois de la société et que la société a l'intention de punir vivront dans l'insouciance, dans la fainéantise, pendant que les ouvriers honnêtes s'épuiseront pour gagner, au prix de leurs sueurs, une existence incertaine et le pain de leurs enfans! Et si ces pauvres ouvriers, à force d'économies, parviennent à acquérir une petite maison pour abriter leur vieillesse, le gouvernement viendra leur demander chaque année une part de leur modique épargne pour entretenir dans l'oisiveté ces impurs fainéans des prisons, qu'on lâchera dans le monde pires qu'on ne les a trouvés! Est-ce là ce qu'on appelle un progrès? Est-ce là ce qu'on appelle porter de l'intérêt aux classes laborieuses? Hors de France, ce progrès sera, je pense, appelé d'un autre nom, et les Turcs se moqueront de nous.

L'intention du gouvernement provisoire était bonne cependant. Il voulait délivrer l'industrie privée de la concurrence du travail des prisonniers, comme si cette concurrence était sérieuse! comme si le bon marché des produits fabriqués dans les prisons ne profitait pas précisément aux classes laborieuses! comme si, grace à cette économie de fabrication, les pauvres ne pouvaient pas se procurer mille objets nécessaires ou agréables dont ils devront se passer maintenant que l'industrie ne pourra les fournir au même prix! Où donc les pauvres, et ceux qui les aiment, trouveront-ils aujourd'hui des chemises solides

à 1 franc 25 centimes? Était-ce donc les riches qui profitaient de ce bon marché des vêtemens, qui achetaient des nattes grossières, des chaussons, etc.? Ne serait-on pas tenté de croire que ceux qui parlent si haut de leur intérêt pour les malheureux ont vu les pauvres plus souvent dans les nuages de leurs théories que dans les mansardes qu'ils habitent?

Si le gouvernement provisoire, trouvant la France trop riche, les coffres trop remplis, les impôts suffisamment légers, éprouvait le besoin d'augmenter le budget déjà considérable des prisons (et il l'a singulièrement augmenté en supprimant le rapport du travail des détenus), s'il avait à sa disposition des sommes inutiles, pourquoi ne les distribuait-il pas aux ouvriers infirmes ou âgés? pourquoi n'exemptait-il pas ceux-là du travail plutôt que les prisonniers? Ne valait-il pas mieux venir en aide à l'honnêteté souffrante qu'au crime incarcéré? Ne valait-il pas mieux faire travailler les repris de justice pour les honnêtes gens que les honnêtes gens pour les repris de justice?

On se tromperait étrangement si l'on croyait que la suspension du travail dans les prisons n'ajoutera au budget qu'une augmentation minime. L'allocation ordinaire devra être plus que doublée. En effet, pendant l'année 1847, chaque détenu a coûté, en moyenne, à l'état, 43 centimes par jour seulement, parce que la valeur quotidienne de son travail était évaluée de 25 à 90 centimes. Il faut à cette heure supprimer ce rapport et l'ajouter au budget. Les comptes des prisons seront aisément tenus maintenant, car il n'y aura plus de balance; on en a arraché la feuille des recettes pour l'ajouter à la page des dépenses. Si l'argent n'était pas chose si commune en France, il n'eût pas été impossible assurément d'augmenter le rapport du travail des détenus, au lieu de le détruire. Je trouve dans un recueil spécial (1) une lettre de M. Guillot père, ancien entrepreneur-général des prisons, qui offre, lorsque les détenus seront encellulés, de se charger de la nourriture, des vêtemens, du couchage et de toutes les fournitures d'entretien de deux mille prisonniers, et de payer en outre une prime annuelle de 30 francs par individu, sans demander autre chose au gouvernement que le *produit du travail des condamnés* pendant vingt-sept ans. Je cite cette proposition sans autre commentaire.

C'en est assez; nous pouvons laisser là ces récriminations, tout en nous étonnant que M. de Lamartine, dont la voix éloquente n'a jamais fait défaut aux grandes questions sociales, et notamment à la réforme pénitentiaire, se soit rendu solidaire du décret qui suspend le travail des prisonniers.

Il est suffisamment établi, je crois, par la seule observation des faits,

(1) *Revue pénitentiaire*, vol. II, p. 43.

que le régime actuel de nos prisons, même avec le travail et surtout avec l'oisiveté, est corrupteur, immoral, qu'il trahit les intérêts de la société, au lieu de les servir; il est également démontré, je pense, à tous les hommes impartiaux et de bonne foi, que tous les vices de ce système proviennent de l'agrégation des condamnés, de la communication des criminels entre eux, de la contagion morale que l'on ne saurait mettre en doute, et qui est inévitable dans nos prisons, ces véritables foyers d'infection que nous avons essayé de décrire. Aux maux qu'engendre le système de réunion, on ne peut opposer qu'un seul remède : c'est le système de séparation.

Avant d'aller plus loin, il est important de faire une observation, c'est que, sans le travail, le système cellulaire est une absurdité, le travail étant la cheville ouvrière de ce système. Si le décret provisoire devait être maintenu, toute dissertation serait donc hors de propos; mais, comme nous sommes persuadé qu'après les jours de hâte et d'imprudence, le bon sens prévaudra, nous examinerons la seule et radicale réforme que les prisons puissent et doivent subir tôt ou tard. Le système de séparation, d'invention américaine, rencontre encore, en France, dans la portion la moins éclairée, mais la plus nombreuse du public, de graves préventions. S'il a pour adhérens actifs, convaincus, passionnés à bon droit, la presque unanimité des hommes qui ont sérieusement étudié la question pénitentiaire, il compte beaucoup de contradicteurs dans la classe, chez nous si nombreuse, de ceux qui se prononcent avant d'avoir étudié, qui fondent sur une première idée souvent irréfléchie, sur une première donnée souvent mensongère, une opinion tenace, parfois définitive, car ils prennent complaisamment leur entêtement pour une conviction. Au surplus, ces hommes sont excusables à quelques égards; du moins ils ne sont coupables que de paresse, si, n'ayant depuis dix ans rien lu, rien écouté, ils prennent encore pour point de départ le premier pénitencier d'Amérique où fut établi un régime d'isolement absolu, vraiment cruel et effrayant. Ce mot *cellule* les épouvante, il réveille en eux l'image des cabanons de Charenton et des cages de fer du moyen-âge. Un condamné accroupi, grinçant des dents, réduit au désespoir dès le premier jour, idiot ou fou au bout de peu d'années, est le complément ordinaire de leurs descriptions imitées de Dickens. Pour les rassurer, pour bannir leur méfiance, je commence par déclarer que je ne défends pas le système de l'isolement absolu; le mot *isolement* est de trop déjà, les partisans du système cellulaire en question aujourd'hui ne le voulant pas, ne l'acceptant pas. Ils disent *séparation*. Il ne s'agit point en effet d'isoler le criminel du reste du monde. On veut seulement le séparer de ses compagnons, des mauvaises influences, du vice en un mot, et lui donner la société, les consolations, l'influence salutaire des honnêtes gens.

Voyons en effet ce que l'on propose. Une chambre commode et aérée, où le condamné, entouré de livres et d'outils, visité chaque jour par l'aumônier, le médecin, le directeur, l'agent des travaux, apprend un métier intéressant et paisible; une petite cour, s'il se peut un petit jardin où il va une heure par jour humer l'air et le soleil, voilà l'emprisonnement américain actuel, voilà ce qu'on demande pour la France. Je n'imagine pas que la philanthropie puisse reprocher rien de cruel à ce régime; je comprendrais plutôt qu'une juste sévérité accusât le système d'une trop grande mansuétude, car il donne au condamné une existence matérielle supérieure à celle de plusieurs millions de Français honnêtes; il donne gratuitement à tous les condamnés les avantages que se procurent aujourd'hui pour leur argent les prisonniers aisés. La cellule, c'est la pistole. Passer le jour dans un atelier général, au milieu d'une société ignoble, ou rester dans sa chambre, visité seulement par quelques personnes bienfaisantes; coucher dans un dortoir général, au milieu de cent compagnons infames et dégoûtans, ou coucher seul, dans un réduit tranquille et propre, telle est la différence; tout homme de bonne foi, en s'interrogeant lui-même, peut prononcer. La question est, je crois, résolue au point de vue matériel; examinons le côté moral.

Tout détenu des maisons centrales est, avons-nous vu, comme au bagne, mêlé exclusivement, sans distinction, à une bande de criminels de toute nature, de tout caractère; quel qu'il soit, il perd son individualité. A-t-il telle bonne qualité? peu importe; tel vice? on ne s'en occupe guère. Il dépouille en entrant toute physionomie personnelle et devient partie d'un troupeau dans lequel le public voit un spectacle digne d'une commisération générale, mais où la charité la plus ingénieuse trouve difficilement un sujet d'observations individuelles, d'intérêt particulier. Si quelque sentiment honnête, si quelque remords salutaire survit en lui, nul ne lui en tient compte; assis auprès d'un vil camarade, vêtu du même habit, condamné au même travail, à la même honte, rien ne le distingue; il doit accepter la similitude, il peut même s'apercevoir chaque jour que, dans les prisons, la considération et l'intérêt sont le prix de la forfanterie plus que du repentir, et qu'un fanfaron de crimes y prime toujours le détenu sage et résigné. Quel est donc, pour le prisonnier lui-même, l'avantage de l'agrégation? où le place-t-on? On le place dans la joie que cause à l'homme la société de ses semblables, c'est-à-dire dans le bonheur de passer sa vie au milieu de sept ou huit cents misérables, dont un tiers à peu près doit finir au bagne! N'est-il pas évident que, pour le détenu honteux, conséquemment corrigible, cette agrégation est précisément le plus dur supplice de l'emprisonnement, tandis que pour le fanfaron endurci, pour le criminel sans pudeur, la réunion est un adoucissement, un

plaisir même, une occasion de triomphe? Ce qui le prouve, c'est que le détenu qui a gardé quelque dignité demande, quand il le peut, je le répète, à cacher sa rougeur dans une cellule particulière, où il évite la communauté, tandis que la plus dure punition que vous puissiez infliger au criminel endurci, c'est au contraire de l'isoler, de le soustraire à la vie commune, de l'enlever au préau, théâtre ordinaire de ses forfanteries.

Si donc, dans la peine de l'emprisonnement, c'est l'intimidation qui vous importe le plus, soyez assuré que le système de séparation peut seul vous fournir un moyen d'intimidation réel et moral; car la cellule, ceci est bien prouvé, épouvante autant l'homme perverti qu'elle rassure le coupable qui veut s'amender; le silence et la société exclusive des honnêtes gens répugnent aux natures basses et perdues; le recueillement, au contraire, est bon et les consolations sont douces au prisonnier repentant. L'emprisonnement en commun renverse toutes les intentions de la justice; il torture le détenu accessible encore aux bons sentimens et plaît à l'homme pervers dont l'unique joie est de montrer ou de communiquer sa perversité. L'encellulement seul peut rétablir les degrés de l'échelle pénale. Il ménage la dignité humaine, il conserve précieusement les bons germes que peut renfermer, malgré ses fautes, un cœur coupable; il punit le criminel en le mettant continuellement en face de son crime. Quant à ces misérables vagabonds sans foi, sans profession, hôtes habituels de nos prisons, ces légistes que vous voyez calculer le code à la main le degré du délit qu'ils vont commettre et le mesurer d'avance sur la durée de la peine, soyez certain que ces hommes, qui, trouvant comfortable le séjour des prisons, se font un jeu de la récidive, y regarderont à deux fois quand, au lieu d'un auditoire de leur goût, ils auront en perspective une cellule, des outils et les entretiens d'un aumônier. Quiconque connaît les prisonniers sait qu'une détention de dix années dans une cellule intimide plus un scélérat que les travaux forcés à perpétuité.

Si nous examinons toujours la question au point de vue du condamné, il est temps d'aborder une objection que l'on croit très grave, et qui est au fond fort peu sérieuse. On a reproché, on reproche encore au système cellulaire d'avoir le triste effet de déranger la raison des prisonniers; on a dit que l'aliénation mentale était le résultat fréquent de l'emprisonnement séparé. Ces reproches, qui font peser encore une accusation d'inhumanité sur les partisans du nouveau système, ont été mille fois repoussés. Les hommes les plus compétens ont prouvé d'une façon incontestable, irréfutable, que pas un fait n'autorisait à dire pareille chose, que toutes les observations démontraient le contraire; jamais question n'a été mieux étudiée, mieux éclaircie, plus irrévocablement résolue. Chose étrange, tout a été inutile; la voix publique répète que

la cellule produit la folie, et l'on peut dire que l'opposition à la réforme s'est réfugiée tout entière aujourd'hui dans cet argument sans valeur, que rien n'explique, que rien n'autorise, que la science réfute, que l'expérience repousse absolument. Consultons d'abord la statistique; elle nous apprend une chose consolante pour l'humanité : c'est que les aliénations mentales sont infiniment plus communes dans les prisons que dans la vie libre, d'où l'on peut conclure non pas, comme on l'a fait, que tous les criminels sont des fous, mais que des dérangemens d'esprit sont cause de beaucoup de fautes. Bien que la folie, ainsi qu'on l'a observé, ne puisse pas se recenser aussi exactement que les portes et fenêtres, on a calculé que les aliénations mentales, qui sont, dans la vie libre, de 2 sur 1,000, sont, dans les maisons centrales, de 13 sur 1,000 pour les hommes, de 36 sur 1,000 pour les femmes. Il ne faut donc pas juger la population des prisons sur des données ordinaires, sous peine de tomber dans une grave erreur.

Si l'on admet cette base, si, comme le bon sens l'ordonne, on observe les détenus comme détenus, sans les comparer à la population honnête et libre dont la condition est différente, il est constaté partout que les aliénations mentales sont moins fréquentes dans les pénitenciers cellulaires que dans les prisons en commun. Comment pourrait-il en être autrement? Est-ce qu'on ne laisse pas au détenu encellulé une beaucoup plus grande liberté d'esprit? Est-ce qu'un homme qui travaille paisiblement dans sa chambre, causant à ses heures, n'a pas son libre arbitre moral et la pleine jouissance de ses facultés mentales? Et ne devinez-vous pas, au contraire, que c'est une contrainte cruelle, contre nature, que celle que l'on inflige au détenu dans les maisons centrales en le condamnant au silence après l'avoir réuni à ses camarades? A quelle tentation plus vive un homme peut-il être soumis? Cette tentation, vous la présentez sans cesse au détenu, et, s'il succombe, vous le punissez; n'est-ce pas là le supplice de Tantale? Croyez-vous que cette contrainte continuelle soit sans effet sur le cerveau? Au reste, nous pouvons raisonner autrement que sur des hypothèses, les faits ne manquent pas à l'observation.

A Genève, les deux systèmes sont en présence. On sait que les aliénations mentales ne sont nulle part aussi communes que dans certains cantons de la Suisse; voici ce que dit le chapelain des deux établissemens : « Dans le pénitencier d'après le système d'Auburn (emprisonnement en commun pendant le jour), les punitions sont si continuelles, qu'elles pèsent lourdement sur l'administration; dans celui qui admet la séparation individuelle, elles sont fort rares.

« Dans le premier, l'irritabilité causée par la gêne du silence, par la fréquence des punitions, produit la folie; dans le second, le calme de la cellule est l'élément où respirent à l'aise les natures inquiètes, et non-

seulement il n'y a jamais eu d'aliénés, mais ceux chez lesquels on avait remarqué une prédisposition à le devenir ont toujours vu s'apaiser graduellement les agitations de leur esprit au sein du régime cellulaire (1). »

Au milieu de nous, à Paris même, on peut faire une observation tout aussi frappante. Interrogez les rapports faits annuellement sur le pénitencier cellulaire de la Roquette; ils vous apprendront que depuis dix ans, sur une population permanente de 400 ou 500 détenus, on n'a pas constaté un seul cas d'aliénation mentale. Il serait facile de multiplier les faits; mais convient-il encore de discuter quand les autorités les plus irrécusables se sont prononcées d'une manière formelle, non-seulement en Amérique, en Prusse, en Suisse, mais en France? Mise en demeure de donner son avis sur les conclusions d'un mémoire de M. Moreau Christophe, l'Académie de Médecine de Paris a déclaré, par l'organe de son savant rapporteur, M. Esquirol, « que si la commission avait eu à exprimer son opinion sur la préférence à accorder à un système pénitentiaire, elle n'hésiterait pas à se prononcer pour le système de Philadelphie (cellulaire) comme le plus favorable à la réforme des criminels. La commission, n'ayant à se prononcer que sur la question sanitaire des divers systèmes pénitentiaires, est convaincue que le système de Pensylvanie, c'est-à-dire la réclusion solitaire de jour et de nuit, avec travail et conversation avec les chefs et les inspecteurs, n'abrège pas la vie des prisonniers et ne compromet pas leur raison. » M. Lélut, dont on ne contestera pas la compétence, a, dans un remarquable travail (2), appuyé de son opinion l'opinion de l'Académie de Médecine. Il déclare en terminant que, « parmi les objections qui peuvent être faites au projet de la réforme des prisons, il ne doit plus être question de la production de la folie par le mode de réclusion qui la constitue. » Il est inutile d'en dire davantage. Après de telles autorités, de tels témoignages, j'imagine qu'auprès des hommes sensés les préjugés de bonnes femmes ne prévaudront pas.

Quant à la mortalité, nous avons déjà comparé les deux systèmes et opposé à ce chiffre effrayant de 13 pour 100, qui est celui des décès dans nos maisons centrales, la statistique américaine, qui constate que la mort sévit dans le pénitencier de Philadelphie *trois fois moins* qu'à

(1) En Angleterre, les condamnés de Pentonville ont avoué eux-mêmes l'heureux effet que le régime de l'isolement avait produit sur leur caractère. M. Russel, inspecteur général des prisons de la Grande-Bretagne, rapporte qu'en 1844, quelques jours avant l'embarquement pour les colonies pénales de trois cent quarante-cinq *convicts*, on les invita à exprimer par écrit leur opinion. Trois cents répondirent à cet appel, et se prononcèrent en faveur du système de séparation. (Rapport de M. Béranger à la chambre des pairs.)

(2) Mémoire lu à l'Académie des Sciences. 1844.

Fontevrault, notre prison-modèle, et moins que dans nos régimens. Nous avons également donné, quant aux récidives, les chiffres des deux systèmes, et annoncé que l'on comptait en France 30 récidivistes sur 100, tandis qu'à Philadelphie on évaluait leur nombre à 4 pour 100 seulement.

Si j'ai cité de préférence les pénitenciers d'Amérique, c'est que les derniers bulletins officiels des prisons de France où l'on a inauguré, à titre d'essai, le système cellulaire, n'ont pas été publiés, que je sache, et je ne voudrais pas hasarder, sur des données officieuses, des chiffres qui pourraient être contestés. A Bordeaux, à Tours, à Versailles, le résultat de la cellule est infailliblement le même qu'en Amérique, du moins à très peu près; mais il serait fort à désirer que les directeurs de ces différens pénitenciers fissent publier et répandre chaque année le bulletin de leurs établissemens. Je me permets, pour mon compte, de leur adresser cette demande.

L'essai du système de séparation a été fait avec plus de suite et sur une plus grande échelle à Paris, et c'est le moment de parler de la Roquette. Ici les documens ne nous manqueront pas.

Le pénitencier de la Roquette, à dater de 1838, a été peu à peu transformé et organisé suivant le système cellulaire par l'ancien préfet de police, M. Gabriel Delessert; on ne saurait trop le répéter, ceux qui sont allés chercher dans cette prison des argumens contre le système américain se sont trompés; ils ont mal choisi leur point de comparaison. La Roquette est, en effet, un pénitencier tout-à-fait spécial; il ne renferme absolument que des enfans, rejetons, la plupart, de la plus vile partie de la population de Paris, presque tous scrofuleux, épuisés avant l'âge par la débauche, et ayant à traverser la dangereuse période qui sépare l'enfance de l'adolescence. En outre, le plan même du pénitencier, qui n'avait pas été construit pour le système cellulaire, et son exposition ont offert aux plus ingénieuses améliorations de ses transformateurs des obstacles sans nombre. Pendant les premières années, les enfans ont souffert du manque d'exercice, qu'il était impossible de leur laisser prendre, faute d'espace. Pour parvenir à créer des cours suffisamment spacieuses, il a fallu lutter avec une persévérance inépuisable.

Eh bien! que s'est-il passé dans cette prison? Dès 1838, après quinze mois d'essais timides, le préfet de police annonçait dans un rapport au ministre de l'intérieur ce résultat : « Avant la réforme introduite, et lorsque les enfans étaient abandonnés à tous les dangers de la vie commune, les récidives étaient dans les proportions de *trente* sur *cent trente*. Depuis quinze mois que la séquestration est complète, il n'y a eu que *sept* récidives sur *deux cent trente-neuf* enfans qui, dans ce laps de temps, ont été incarcérés sur la demande des familles. » Il ajoutait qu'une maladie épidémique ayant, dans le courant de l'année, frappé

le pénitencier, les détenus de la prison commune (qui existait encore) avaient été presque tous atteints, tandis que ceux des cellules avaient été épargnés presque tous; le produit du travail avait doublé.

Les bons résultats, comme on voit, ne s'étaient pas fait long-temps attendre, et l'on peut dire que depuis cette époque les progrès ont été continus et constans. Le chiffre de la mortalité, bien qu'il n'ait pas dépassé celui des maisons centrales, avait semblé d'abord considérable; il a toujours été diminuant. De 12 pour 100 en 1840, il était arrivé, cinq ans plus tard, à 4 pour 100 seulement; cette grande amélioration a été attribuée en grande partie aux promenoirs. Dans la vie en commun, la table de la mortalité présente une progression dans le sens contraire; les décès, en 1839, avaient été de 13 pour 100.

Nous avons dit déjà que, depuis dix ans, sur une population permanente de 500 détenus, on n'avait pas constaté à la Roquette *un seul cas* d'aliénation mentale.

Si l'on considère le résultat moral, on a lieu d'être plus satisfait encore. J'en appelle à tous les hommes de bonne foi qui ont visité les cellules de la Roquette : quelle impression en ont-ils rapportée? Qu'ont-ils vu? Pour ma part, je le déclare, ma première visite dans cette prison a décidé dans mon esprit la question pénitentiaire; elle a inspiré toutes mes convictions. Voici ce que j'y ai vu.

Dans chaque cellule proprement blanchie, soigneusement frottée, convenablement chauffée l'hiver par un calorifère, rafraîchie l'été par un ventilateur, renfermant un lit, une table, une chaise, un établi, des livres élémentaires d'histoire et de morale, j'ai trouvé un enfant non point pâle et triste, comme on l'a dit, mais frais, vif et occupé. Le regard de ces enfans, ceci est un point remarquable, est clair, franc, confiant; il contraste singulièrement avec ces regards de bêtes fauves, chargés de méfiance, d'astuce, de haine, qui vous suivent et vous navrent dans les préaux des maisons centrales. Ces enfans causent avec vous volontiers, avec abandon. On voit avec plaisir que ces criminels de quinze ans, qui ont vécu sans famille, ou, qui pis est, dans des familles infames, et dont l'enfance n'a pas eu la notion du bien et du mal, ne sont point étrangers aux idées de la saine morale. Ne sachant rien à leur arrivée, ne voulant rien apprendre, se renfermant les premiers jours dans une stupeur profonde, dans un mutisme entêté, ils ont eux-mêmes demandé, au bout de quelques jours, les outils qu'on leur avait inutilement proposés. Un contre-maître alors est venu leur enseigner le métier pour lequel ils montrent le plus de goût ou d'aptitude. On en fait des apprentis ciseleurs sur cuivre, des ébénistes, des doreurs sur bois, des tourneurs, des serruriers, des cordonniers, etc., et beaucoup d'entre eux deviennent en peu de temps des maîtres-ouvriers, car il est démontré que le travail dans l'isolement sollicite l'attention beaucoup plus que dans la vie en commun, et que, facultatif, il est beau-

coup plus ardent que lorsqu'on l'exige. Ce métier, qui doit assurer leur avenir, ne prend pas toutes les heures de la journée. L'éducation de l'esprit a ses momens. Grace à une ingénieuse méthode, un instituteur (1) donne à trente détenus séparés les uns des autres des leçons simultanées de lecture, d'écriture, d'arithmétique. En 1846, sur 225 condamnés, 11 seulement savaient lire et écrire à leur entrée à la Roquette. A leur sortie, ces chiffres étaient renversés; tous, hormis onze, savaient lire, écrire, beaucoup dessinaient, tous savaient un métier; 180 avaient fait leur première communion. En quittant le pénitencier, ces enfans dont le nom, remplacé par un numéro, est un mystère pour tous, excepté pour le préfet de police, ces criminels dont le passé coupable est enfoui dans l'oubli, soigneusement caché à la société qui les reçoit de nouveau, ces jeunes hommes qui ne se connaissent pas les uns les autres, qui ignorent absolument quel a été pendant plusieurs années leur voisin de cellule (2), trouvent un appui qui va les soutenir encore. C'est une association d'hommes charitables qui, sous le nom de « société de patronage, » va surveiller leurs débuts et guider leurs premiers pas. On les introduit dans les ateliers, quelquefois dans les régimens; tel brave soldat qui porte le signe de l'honneur sur la poitrine a été condamné jadis et détenu à la Roquette, sans que personne s'en doute. Je pourrais ajouter que tel élégant dandy, tel jeune gentilhomme accompli, qui fait maintenant la joie de sa famille, a expié à la Roquette, sans que nul en sache rien, et sur la demande de ses parens, les fredaines de sa jeunesse.

Je ne sais ce que la république fera de plus pour les jeunes détenus. En attendant, par un simple décret, elle a désorganisé cet établissement, qui était un bienfait pour Paris, et je ne sache pas qu'elle ait songé à une organisation nouvelle. Le travail est suspendu sans doute à la Roquette comme ailleurs. Or, je l'avoue, quand je songe à ces pauvres enfans que le travail conduisait au bien, dont l'éducation était à moitié faite, dont l'avenir semblait assuré, et que je les vois aujourd'hui condamnés à l'oisiveté, c'est-à-dire au vice, oui, je l'avoue, mon cœur se soulève d'indignation. Seuls dans leur cellule, sans travail,

(1) Parmi les employés de la maison qui m'accompagnaient durant ma visite, je remarquai un jeune contre-maître dont la physionomie intelligente me frappa. On m'apprit que c'était un ancien détenu. Il avait fait partie de dix-sept associations de malfaiteurs. Par sa bonne conduite, il avait mérité de devenir, après l'expiation, à son tour moniteur dans le pénitencier. Sur son traitement, il nourrissait sa mère et sa jeune sœur. Tous les détenus ne finissent pas ainsi, il faut en convenir. Il serait absurde de rêver une sorte d'*El Dorado* pénitentiaire où tous les repris de justice deviendraient des modèles de vertu, mais on peut affirmer que la cellule améliorera le plus grand nombre des détenus et n'en rendra pas un seul plus mauvais : ce n'est point un mince résultat.

(2) Le gardien en chef de la prison de Philadelphie reconnut un jour sur les quais six de ses anciens hôtes travaillant ensemble, et il s'assura qu'aucun d'eux n'avait connaissance de l'emprisonnement de ses camarades.

sans distraction, sans intérêt, sans occupation, au nom du ciel que voulez-vous qu'ils fassent?

Dans l'examen du système de séparation, nous avons répondu, ce nous semble, à toutes les objections qui lui sont faites. Reste la question financière, dans laquelle on a puisé un dernier argument. Nous nous bornerons à résumer cette question. En cette matière, avons-nous dit, la question d'argent nous paraît secondaire, et notre avis semble avoir été partagé par ceux qui ont suspendu le travail des détenus, supprimé par conséquent le revenu des prisons. Quel que soit le système que l'on adopte, que l'on conserve ou non les maisons centrales et la vie en commun, il est certain que de grandes dépenses sont indispensables. Les prisons sont trop petites, il faut absolument en construire de nouvelles; dans l'état actuel des choses, les administrations des maisons centrales déclarent leur impuissance, elles assurent que les détenus sont inhumainement entassés, qu'elles succomberont sous leur tâche, si l'on ne remédie à cette situation. Construira-t-on ces prisons supplémentaires selon l'ancien système ou d'après le mode nouveau? Là est toute la question. La dépense complète qu'entraînerait la réforme serait de soixante-cinq millions, répartis sur plusieurs années, s'il faut s'en rapporter aux paroles prononcées et aux adjudications déjà consenties par M. Duchâtel, un des hommes qui ont le plus sérieusement étudié en France la question pénitentiaire. Cette évaluation, comme on voit, n'a rien d'effrayant, et l'on résoudrait à bon compte un des plus grands problèmes des sociétés modernes. Et ne devine-t-on pas qu'en diminuant dans une énorme proportion le nombre des récidives, des détenus, on réduit d'autant le budget des prisons? D'après le calcul des hommes compétens, l'état pourrait être remboursé avant quinze ans de cette dépense première. Quand même, ce que l'on conteste, les détenus cellulés coûteraient un peu plus cher que les prisonniers des maisons centrales, qu'importerait encore? Le but des prisons doit être d'amender, comme le but des hôpitaux est de guérir. Que signifieraient des économies qui empêcheraient de l'atteindre? Faut-il, sous prétexte qu'ils sont chers, refuser des remèdes aux malades?

Avant de terminer cette étude, je dois toucher à une autre question qui se relie à celle que je viens de traiter, à la déportation. Pour ne pas sortir de mon cadre, je me contenterai de présenter quelques objections à ceux qui voient dans la déportation la solution de la question pénitentiaire.

La première difficulté, c'est que nos possessions d'outre-mer se prêtent peu à la réalisation de ce projet. Les îles Marquises sont incultes et stériles, Cayenne est malsain, l'Algérie est trop rapprochée de nous. Pense-t-on d'ailleurs que pour donner aux Arabes, que nous avons la prétention de civiliser, une grande idée de nous, il soit bon de leur montrer, dans une légion de forçats, la honte de notre pays, la con-

damnation de notre civilisation? Cette idée a jadis arrêté l'Angleterre quand elle projetait de déporter ses *convicts* en Amérique; elle a craint pour les nègres de funestes exemples. Puis, que diraient les honnêtes colons de l'Algérie à la vue de cette colonie nouvelle dont les doterait la mère-patrie? N'auraient-ils pas lieu de s'écrier avec Francklin : « En vidant vos prisons dans nos villes, en faisant de nos terres l'égout des vices dont les vieilles sociétés de l'Europe ne peuvent se garantir, vous nous avez fait un outrage!... Eh! que diriez-vous si nous vous envoyions des serpens à sonnette?... »

Quels condamnés d'ailleurs pourrait-on déporter? Cette mesure ne pourrait s'appliquer qu'aux condamnés à vie, à l'amendement desquels on devra renoncer. Quant à ceux qui doivent rentrer dans la société à l'expiration de leur peine, et que l'on doit par conséquent chercher à améliorer, à quoi servirait de les déporter? Si vous les mêlez où que ce soit, vous les corrompez, et le bagne, pour être déplacé, n'en reste pas moins le bagne.

On a cité l'exemple de l'Angleterre et parlé souvent de ses colonies pénales. L'exemple n'est pas entraînant. On reconnaît aujourd'hui, dans la Grande-Bretagne, que le régime de la déportation, outre qu'il est excessivement dispendieux, n'a pas eu le résultat qu'on en avait attendu. Après une expérience de cinquante ans, poursuivie avec une persévérance, une entente que nous n'apportons guère en France dans l'exécution de nos projets de colonie, après des déboursés énormes, l'Angleterre s'aperçoit maintenant qu'elle a empoisonné, sans améliorer les condamnés, le pays où elle les a déportés. La terre de Van-Diémen et l'île de Norfolk ont été, dans ces dernières années, le théâtre de désordres si épouvantables et d'une telle nature, que le gouvernement dut envoyer, le 30 septembre 1846, l'ordre de dissoudre ces colonies. Plus récemment lord Grey s'écriait à la chambre des lords que « c'était une honte pour le nom anglais qu'un tel système pût être protégé par le pavillon de la Grande-Bretagne. » Voilà où en sont les choses chez nos voisins. Le gouvernement a saisi le parlement d'une proposition qui a pour objet de substituer à la déportation un système combiné d'emprisonnement cellulaire, de travaux publics en commun et de bannissement. C'est donc au moment où l'Angleterre renonce à la déportation que nous songeons à la décréter chez nous. Ne semble-t-il pas qu'en bien des choses nous arrivions toujours à un demi-siècle de distance?

Quoi qu'il en soit, nous espérons que l'attention des représentans du pays ne se portera pas en vain sur la question qui vient de nous occuper, et nous rappellerons en terminant cette grave parole qu'il est bon de faire entendre en ces jours de progrès : « Voulez-vous connaître le degré de civilisation d'un pays? regardez ses prisons! »

ALEXIS DE VALON.

LES

QUESTIONS SOCIALES

DANS

LA TURQUIE D'EUROPE.

Le mouvement libéral parti de la France et communiqué à l'Europe entière, en accélérant celui qui, depuis quinze ans, s'accomplit en Turquie, n'en a point changé la direction. Les imaginations, frappées par le soudain éclat des événemens, ont cru voir plus près d'elles le but de leurs espérances, mais ces espérances sont restées les mêmes. Les Moldo-Valaques et les Illyriens veulent aujourd'hui ce qu'ils voulaient hier; ils veulent le développement littéraire et politique de leur nationalité rajeunie; ils veulent la liberté et l'égalité civiles, et, ne pouvant obtenir ces bienfaits que par la ruine de l'influence russe sur les bords du Danube, ils luttent avec passion contre la prépotence du protectorat politique et religieux de la Russie.

Or, quels sont leurs ressources et leurs alliés? Leurs ressources sont dans la richesse inépuisable de leur nature primitive et de leur civilisation naissante, dans leurs idées simples et droites, dans leurs vertus antiques, dont la rudesse même fait la vigueur. Leurs alliés, ce sont les principes puissans de justice qui remuent aujourd'hui la vieille Europe après l'avoir minée sourdement; ce sont les événemens signifi-

catifs qui tendent à renouveler non-seulement les bases de la constitution des états, mais aussi le code tout entier du droit des gens.

Les populations slaves ou roumaines de la Turquie d'Europe ont d'ailleurs un autre appui pour cette lutte périlleuse : c'est le concours des Turcs, intéressés à s'affranchir de la même influence russe qui, depuis Catherine II, pèse d'un poids si lourd sur les destinées de l'empire ottoman. Il y a long-temps que le sultan a cessé d'être un épouvantail pour ses vassaux et ses sujets, et a senti la nécessité impérieuse de gouverner par la clémence. Des animosités séculaires, des haines de race plus encore que de religion se sont ainsi calmées, après la guerre hellénique, à la faveur d'une politique conciliante. Les chrétiens n'ont pas tardé à reconnaître les bonnes intentions que l'intérêt et le devoir conseillaient aux musulmans, et l'union s'est accomplie au profit de tous, dans un sentiment de défense commune contre un ennemi commun. Les Turcs, trop souvent intimidés par la diplomatie russe et trop peu soutenus par la nôtre, n'ont point fait bruit de cette union; mais les chrétiens, moins réservés, avouent hautement leurs sentimens et ne négligent point les occasions de donner aux Russes des preuves de défiance, aux Turcs des témoignages de leur dévouement politique.

Ce dévouement ne peut pourtant pas aller jusqu'au sacrifice des intérêts de la nationalité et des libertés publiques des deux peuples chrétiens du Danube. L'alliance, au contraire, n'existe qu'à la condition que les Osmanlis se prêteront à ce mouvement nécessaire et juste qui entraîne les Moldo-Valaques et les Illyriens vers l'avenir rêvé par eux. Nationalité et liberté, voilà les deux grands faits qui cherchent à se dégager du chaos des races et des lois, et dont la Turquie doit reconnaître la légitimité et seconder le développement. Son ascendant politique et son propre salut sont à ce prix.

Nous avons essayé d'exposer l'histoire de ces efforts obscurs ou éclatans par lesquels, d'un côté, les Illyriens, c'est-à-dire les Bulgaro-Serbes, les Bosniaques et les Monténégrins, unis de cœur aux Croates, aux Sclavons et aux Dalmates de l'Autriche; de l'autre côté, les Roumains, c'est-à-dire les Moldaves et les Valaques unis avec les Transilvains, les Bucovinois et les Bessarabes, tendent à la régénération de la race illyrienne et de la race roumaine. Il nous reste à dire quels sont leurs besoins et leurs vœux sociaux, ce qu'ils souffrent et désirent non plus comme peuple, mais comme hommes, de quelle manière ils entendent la propriété et la liberté civile, les principes fondamentaux de la vie individuelle et sociale. Ces questions de propriété et de société ont, dans la Turquie d'Europe, une importance de premier ordre, car elles dominent le sentiment de race, et, ajournées ou résolues, elles rapprochent ou éloignent, dans des proportions décisives, le danger que le mouvement des races peut faire courir un jour à l'empire ottoman. Il est donc

urgent de les étudier, et les Turcs doivent, sans retard, s'apprêter à les résoudre, s'ils tiennent à ne pas rester exposés sans auxiliaires aux tentatives de la Russie.

La Turquie se trouve, en ce qui touche la propriété, dans une situation exceptionnelle. Si l'on néglige la principauté serbe, les riches et élégans boyards moldo-valaques, propriétaires privilégiés du sol de leur pays, puis quelques *cavaliers* ou *spahis* autorisés à lever la dîme sur des villages bulgares et rouméliotes, enfin les héritiers peu nombreux des anciens chefs de clan devenus grands feudataires en Bosnie, la population de la Turquie d'Europe n'est formée que de paysans qui cultivent partout la terre de leurs mains dans l'égalité de la misère. C'est donc avec des paysans que les réformateurs auront à compter, et, s'ils l'oubliaient, l'histoire contemporaine le leur rappellerait à chaque page. Ce sont les paysans de la Serbie, guidés par des paysans tels que George-le-Noir et Milosch, qui ont, de 1804 à 1812, donné l'exemple de ces insurrections de race à la suite desquelles on a vu revivre la vieille indépendance des Serbes. C'étaient aussi des paysans, ces hommes énergiques et dévoués qui, sous la conduite de Théodore Vladimiresco, en 1821, chassaient les princes fanariotes des deux principautés roumaines et rendaient la vie nationale aux cœurs engourdis de leurs boyards. Et qui ne sait combien il y eut de paysans parmi les chefs eux-mêmes de la guerre hellénique; combien, arrachés à leurs champs, à leurs troupeaux, furent profonds et puissans dans les conseils d'où sortit avec ses lois la nationalité reconquise par leurs mains illettrées! En un mot, les héros et les fondateurs qui ont illustré les insurrections dont la Turquie a été depuis cinquante ans le théâtre et la victime appartenaient à peu près tous à l'humble classe des paysans, et quiconque aura vu de près ces fières populations si rudement trempées par la misère, quiconque aura pénétré jusqu'au fond de leur conscience après avoir partagé les âpres difficultés de leur vie, n'hésitera point à déclarer que cette officine de patriotisme, de bon sens et de vertus nouvelles n'est pas encore épuisée.

La condition légale et morale des paysans est ainsi la grande affaire par le dénouement de laquelle la Turquie doit ou se perdre ou se régénérer, suivant qu'elle aura mérité leur haine ou gagné leur sympathie; mais par quels moyens, par quels efforts, par quelle énergie inconnue la race qui gouverne l'empire pourra-t-elle, dans l'état d'impuissance où on la dit tombée, accomplir une œuvre de conciliation entravée à la fois par les souvenirs historiques, par l'opposition religieuse et par les haines de races? Telle est la question à laquelle nous essaierons de répondre en exposant succinctement la législation actuelle de la propriété en Turquie, et en indiquant les réformes qui peuvent être introduites dans cette législation sans heurter ni les prin-

cipes de la civilisation musulmane ni les intérêts des populations chrétiennes.

I. — LA LÉGISLATION.

Le système social que les Osmanlis victorieux apportèrent en Europe n'était point, pour les populations vaincues par le cimeterre, aussi oppressif que l'opinion générale le prétend sur la foi des chroniques chrétiennes. Les Turcs, à l'opposé des races germaniques, normandes et hunniques, ne songeaient point à s'établir violemment sur le sol, à le partager entre eux, à attacher à la glèbe les cultivateurs devenus, comme le sol, une propriété du conquérant. Deux idées principales réglaient toute leur conduite : ou ils octroyaient aux peuples qui consentaient à se reconnaître pour vassaux des capitulations destinées à garantir les libertés et les institutions politiques du pays au prix d'un tribut collectif; ou ils introduisaient dans ce pays, par insinuation plus que par force, leurs lois et leurs usages, en laissant d'ailleurs à ceux qui restaient chrétiens le droit de s'administrer librement au prix d'un impôt individuel et personnel, en compensation du service militaire non exigé des chrétiens. Enfin, si, dans plusieurs provinces et à la longue, les Turcs fondaient sous le nom de *ziamets* de grands fiefs et sous celui de *timars* des fiefs moins étendus en faveur des *spahis* musulmans, cette fondation n'entraînait point la servitude des cultivateurs; elle ne les dépossédait point, elle ne les dépouillait point de leur droit de propriété viagère ou héréditaire; elle ne les obligeait envers le tenancier du fief qu'au paiement de la dîme des produits. C'était une sorte d'impôt qui n'allait point directement jusqu'au trésor public, mais qui entraînait pour les spahis des charges militaires fort grandes en ces temps de guerre permanente, sans leur donner sur leurs paysans d'autre droit que celui de percevoir des dîmes. Cette institution, qui à l'origine n'était oppressive que par la différence de race et de religion entre le spahi et le paysan, est le seul élément d'aristocratie que la conquête ait introduit d'abord dans les lois sociales des Ottomans. Les conquérans vivaient d'ailleurs entre eux dans l'état de démocratie patriarcale, sous l'empire de la législation traditionnelle qu'ils avaient reçue des Arabes avec la parole du prophète.

Par quelle fâcheuse révolution ces principes de liberté municipale, d'égalité civile, de respect pour les droits établis et les coutumes locales, vinrent-ils aboutir à un système d'anarchie violente, d'aristocratie et d'absolutisme? Le contact de l'empire grec avait suffi pour tout corrompre. Au moment où les guerriers de la race d'Osman prenaient possession de cette partie de l'Europe, les peuples dominés par les lois et par la civilisation byzantine gémissaient dans une inexprimable

confusion d'idées et de lois, et la féodalité, toute-puissante chez les Grecs, déjà introduite chez les Albanais et les Bosniaques, avait à peine épargné la Moldo-Valachie, la Serbie et la Bulgarie. Là où les empereurs grecs avaient gouverné souverainement, toutes les notions du juste et de l'injuste, toutes les coutumes simples et primitives qui suffisaient à la vie de tribu, s'étaient altérées et avaient fait place à une législation pleine de raffinemens, à une administration qui ne révélait que l'abus de la science et qui était vénale à tous les degrés. Le patronage slave y avait tourné en aristocratie héréditaire; les paysans libres avaient été réduits à l'état de serfs. Ce triste empire d'Orient, qui du double héritage de la Grèce et de Rome n'avait su garder que les vices intellectuels et moraux de leur décadence, léguait à ses nouveaux maîtres, en changeant de mains, un dédale de lois confuses et oppressives, dans lequel leurs simples esprits ne pouvaient que s'égarer et trébucher à chaque pas. Trop peu avancés dans l'art du raisonnement pour démêler les sophismes sociaux, politiques, administratifs du Bas-Empire, trop peu éclairés pour ne pas être séduits par ces commodes traditions d'aristocratie et de vénalité dont ils trouvaient partout la trace, les Turcs en subirent promptement la pernicieuse influence. En même temps qu'ils adoptaient dans son esprit, sinon dans ses détails, le mode d'administration et d'impôt en vigueur parmi les Hellènes, ils reconnaissaient les priviléges des grands fendataires de la Bosnie, de l'Albanie et de l'Hellade; enfin ils instituaient eux-mêmes peu à peu, sous le nom de *beglouks*, de vastes fiefs fondés sur le servage des paysans et qui encourageaient singulièrement les spahis possesseurs de *ziamets* et de *timars* à transformer leur droit de dîme en droit de propriété sur la terre et les personnes.

De là tous les maux qui ont affligé d'abord les populations rurales de la Turquie et qui ont réagi à la fin si douloureusement sur l'état de l'empire entier; de là le pouvoir intolérable des pachas qui, sur les ruines des dernières municipalités, réunirent les attributions de fermiers de l'impôt avec celles de gouverneurs civils et militaires; de là enfin la licence des spahis et des begs, qui savaient s'entendre avec les pachas pour piller et vexer le raya privé d'appui. Persécutés jusque dans le sanctuaire de la famille, si sacré pour tous les peuples de l'Orient, les paysans n'avaient souvent d'autre recours contre la mort par le glaive ou par la misère que l'émigration dans les forêts et les rochers, où ils vivaient à leur tour de brigandage. Souvent même ils quittaient le pays pour aller s'établir en Autriche ou en Russie, à la recherche d'un peu de liberté et d'aisance qu'ils ne rencontraient pas toujours.

C'est en présence de ces désordres et de ces perturbations sociales qui menaçaient l'empire d'une ruine prochaine que Sélim et Mahmoud entreprirent de purifier l'administration en extirpant la vénalité des

pachaliks et d'affranchir les rayas cultivateurs en exterminant les beglouks, malgré les janissaires eux-mêmes, sur le corps desquels il fallut d'abord passer. A défaut de résultats plus positifs, on peut dire que partout où les obstacles ont été écartés par ce douloureux procédé de l'amputation, l'ancien esprit de démocratie a reparu spontanément et que les municipalités détruites se sont reconstituées d'elles-mêmes; il a suffi de laisser faire. Aussi tout s'est-il accompli sans unité et sans ensemble, et, si l'on excepte les principautés du Danube, il n'existe point véritablement en Turquie de législation de la propriété. A la place de lois écrites et régulières, il y a des usages, des coutumes et des faits confus, qui tiennent à la fois du régime du clan et de l'ancienne féodalité militaire, comme en Bosnie, et de la communauté slave, comme dans maintes localités de la Bulgarie et de la Roumélie. On trouverait aussi dans quelques régions montagneuses de la Macédoine des traces d'un état de choses encore plus incertain que l'on peut rattacher à la vie pastorale des premiers Osmanlis. Quant aux principautés du Danube, celles de la rive gauche, la Moldavie et la Valachie, sont sous le régime d'un code qui est un mélange de féodalité occidentale et de hiérarchie byzantine; celle de la rive droite, la Serbie, jouit librement des bienfaits de la propriété individuelle sans compromis et sous l'empire respecté du droit commun.

Il y a au fond trois principes distincts : le principe musulman, qui a régné par la puissance de la victoire et de l'épée; le principe slave, qui s'est conservé par la vertu des traditions chez les Bulgaro-Serbes; le principe romain, qui n'a pu être entièrement étouffé chez les Valaques. Le principe romain n'exclut pas l'aristocratie, tandis que le principe slave et le principe musulman, qui ont ensemble plus d'un point de contact, conduisent logiquement à la démocratie, pour peu qu'on les abandonne à leur libre développement. De là deux civilisations, deux sociétés très différentes : la société moldo-valaque, qui est aristocratique, puis la société illyrienne et musulmane, qui est anarchique en Bosnie, incertaine en Bulgarie, démocratique chez les Serbes.

L'aristocratie moldo-valaque n'est point une aristocratie de naissance, et elle ne dérive point, comme celle de la Hongrie par exemple, de la conquête ou d'une usurpation du territoire communal. La propriété a commencé sur la rive gauche du Danube, dans l'ancienne Dacie, par être romaine, individuelle, et l'aristocratie actuelle ne s'y est formée que par une importation du dehors, une imitation bâtarde de l'Europe féodale. En Moldo-Valachie, toute fonction publique, civile et militaire, donne la noblesse et un rang spécial dans l'une des trois classes de ce grand corps. Les rangs civils correspondent aux grades de l'armée, et sont personnels, par conséquent viagers. A la troisième génération, cette noblesse se perd avec les priviléges qu'elle

donne, à moins de se renouveler par la possession de fonctions nouvelles qui naturellement lui sont d'un facile accès. Au-dessous de cette échelle à trois degrés, qui forme la boyarie, se trouve la classe assez nombreuse des descendans de boyards que les vicissitudes du mouvement social ont relégués en dehors des fonctions publiques et fait retomber ainsi dans une condition intermédiaire entre celle de la boyarie et celle des paysans corvéables. — Les boyards des trois degrés ont tous les priviléges de la propriété, égaux pour chacun, avec les priviléges inégaux du droit d'élection et d'éligibilité pour le parlement et l'hospodarat. Ils sont exempts de l'impôt direct et du service militaire. — Les fils déshérités de cette boyarie, petits propriétaires ou fermiers libres, sont tenus envers l'état à peu près aux mêmes charges que les paysans nés de paysans. — Les paysans moldo-valaques enfin, dont l'affranchissement a commencé vers le milieu du XVIIIe siècle, ne sont plus liés servilement à la glèbe: ils ont des droits civils et certains droits municipaux dans le sein de leurs villages; mais, en vertu de la législation violemment imposée au pays par les Russes, en 1834, sans le concours des Turcs et sans l'assentiment réel de la nation, toute cette classe reste privée du droit de propriété libre. Les paysans sont fermiers à perpétuité d'une petite portion de la terre seigneuriale, et cultivent l'autre à titre de corvées; l'une doit suffire à leurs besoins si modestes, l'autre enrichir le boyard et le mettre en mesure de rivaliser avec la Russie méridionale pour subvenir quelquefois aux vastes nécessités de l'Occident affamé. Le paysan fait mieux que d'alimenter l'oisiveté de la boyarie, il supporte à peu près toutes les charges de l'état; il paie l'impôt direct et sert dans l'armée nationale. Quel appui trouve-t-il par compensation dans le pouvoir public? Aucun, sinon d'être jugé par les tribunaux, au lieu de l'être, comme en Autriche, par une juridiction domaniale. Encore faut-il ajouter que ces tribunaux se composent naturellement de boyards qui ne sauraient se dépouiller de l'esprit de caste, et qui ne sont pas toujours inaccessibles à la corruption. Telle est la société roumaine en Moldo-Valachie, riche, élégante et polie au sommet, mais misérable et souffrante à la base, assez éclairée pourtant et assez active déjà pour marcher de loin sur les traces des peuples de l'Occident et par les mêmes chemins.

Si nous franchissons le Danube, nous sommes chez les Illyriens, sous l'empire de la civilisation turco-slave. Nous avons devant nous la Bulgarie, la Serbie, la Bosnie, avec leurs coutumes et leurs lois distinctes, quoique la nationalité soit la même. La Bosnie est la plus attardée de ces trois provinces dans les voies du progrès; la Serbie marche en tête, et la Bulgarie la suit à pas lents.

En Bosnie, après l'extermination des begs qui avaient établi l'uniformité du servage, la démocratie essaya de se reconstituer; mais l'état

de guerre permit aux chefs de tribus, aux capitaines, surtout à ceux qui étaient musulmans, de sauver du naufrage une partie de leurs priviléges terriens. S'il y eut des paysans assez heureux pour s'élever à la condition de propriétaires libres, il y en eut d'autres qui devinrent seulement possesseurs héréditaires ou viagers, d'autres encore qui ne purent briser les liens du servage, et en dernier lieu le sabre et le bon plaisir restèrent la loi suprême et le tribunal d'appel. En beaucoup d'endroits, il serait difficile aux paysans bosniaques de dire à quel titre ils cultivent, si c'est pour leur compte et en qualité d'hommes libres, ou si c'est pour le seigneur comme serfs. En Bosnie en effet, rien n'est défini, rien n'est assuré, ni le droit, ni le fait, ni le titre de premier occupant, ni les fruits du travail, ni les choses, ni les personnes. Tel est aujourd'hui paisible possesseur d'un champ dont le revenu, tout impôt payé, suffit à ses besoins; survient un voisin mieux armé, tout change. Le serf peut d'ailleurs par la même méthode s'affranchir, ou diminuer de beaucoup le nombre et l'étendue de ses corvées. Il n'existe qu'un seul tempérament aux éventualités terribles de cet arbitraire : c'est le sentiment du patronage et de la clientelle qui a survécu aux anciennes traditions du clan. Dans la lutte ou dans l'animosité encore si fréquente des tribus, des villages entre eux ou avec l'autorité centrale, représentée par des vizirs de race ottomane, dans ces disputes et ces rivalités quelquefois sanglantes, les liens de solidarité se trouvent nécessairement resserrés et adoucis entre le chef qui a besoin de soldats et le paysan qui a besoin de protection pour se défendre contre des agressions ou probables ou actuelles.

La situation de la Bulgarie n'offre point les mêmes vestiges de la grande aristocratie terrienne et militaire. Tout ce qui pourrait ressembler aux priviléges des begs a disparu chez les Bulgares, plus à portée des coups du pouvoir central et d'ailleurs moins belliqueux, moins indociles, moins portés à la résistance que leurs voisins albanais et bosniaques. Les spahis ont seuls été tolérés; encore est-il vrai que leur puissance matérielle ou morale a été complétement annulée par les réformes introduites dans la constitution militaire de l'empire. Au-dessous de cette classe déjà si restreinte des spahis, vous trouvez partout en pays bulgare les mœurs et les coutumes sociales de l'antique Illyrie. A côté du paysan propriétaire et chrétien qui paie tous les impôts, plus le *haratch* au gouvernement et la dîme au spahi, voici des villages qui possèdent la terre en commun. Le sol appartient, ainsi qu'aux temps les plus reculés, à la municipalité; nul n'est propriétaire, mais tous possèdent. Ceci pourtant n'empêche point les transmutations de la terre, et en quelques endroits il est d'usage que tous les lots qui composent le sol d'un village se tirent au sort à des époques périodiques. Enfin, dans le cas même où l'autorité du spahi pèse sur des

paysans autrefois asservis par la force et non encore entièrement émancipés aujourd'hui, ceux-ci trouvent du moins un refuge dans le sanctuaire des municipalités, qui, en se réorganisant, ont repris toutes leurs attributions de répartiteurs, de collecteurs de l'impôt et de dépositaires de la caisse des pauvres. Le jour où l'institution des spahis aurait enfin cessé d'exister et où le dernier obstacle au développement de la propriété libre aurait été ainsi écarté, il y aurait en Bulgarie tous les élémens d'une démocratie aussi régulière et aussi parfaite que celle qui règne dès à présent chez les Serbes.

Lorsque les Serbes, au commencement de ce siècle, se sont soulevés avec Tserny-George à leur tête, l'insurrection était dirigée contre les pachas et les spahis ottomans qui opprimaient le pays, soit comme administrateurs, soit comme propriétaires. Lorsque ces mêmes populations se sont donné une constitution sous Milosch Obrenowicz, elles l'ont fait en s'inspirant de leurs traditions, éclairées et fécondées par un rayon de lumière de la civilisation moderne. Milosch, dépourvu de toute instruction, mais non de bon sens ni d'éloquence, s'était d'abord laissé séduire entièrement par l'esprit de justice et d'égalité qui circule dans nos codes, et il eût voulu alors importer dans son pays et nos lois et jusqu'aux formes de notre jurisprudence. Si généreuse que fût son intention, il ne tenait pas assez compte de la simplicité primitive de ses concitoyens. Il fallait à la Serbie plus de fraternité, plus de solidarité, plus d'égalité réelle, plus de liberté politique que nous n'en avons eu jusqu'à présent chez nous; il lui fallait aussi moins de fictions légales, moins de formules, moins de principes abstraits, moins de complications administratives; en un mot, il lui fallait une démocratie plus naturelle et moins savante. Sitôt que Mahmoud, suppléant aux incertitudes de Milosch, eut compris les véritables vœux de la nation serbe, il l'aida lui-même à revenir aux traditions illyriennes, qu'il s'efforça seulement de perfectionner. Il se garda bien de laisser la propriété dans le vague du droit de communauté. Il reconnut quelle forte impulsion la poussait à devenir individuelle, et combien le pays avait à gagner à ce qu'une telle réforme s'accomplît irrévocablement. Il fit donc de ce principe, nettement exprimé, le fondement du nouvel ordre social. C'est la base de la constitution donnée aux Serbes en 1838 et agréée par eux. Il n'existe point en Serbie de priviléges, point de classes; tous sont de plein droit propriétaires, tous paient indistinctement à la municipalité et à l'état les impôts, qui sont répartis proportionnellement à la fortune supposée de chacun; c'est la municipalité qui fait cette répartition, toujours facile dans les villages et les petites ville, surtout si l'on considère que la richesse consiste presque exclusivement en terres et en troupeaux. C'est aussi la municipalité qui lève sans frais pour l'état et qui transmet de même cet

impôt des villages au chef-lieu de district, et de là au trésor central. La justice est la même pour tous; il n'y a point de tribunaux exceptionnels. En un mot, tous les paysans sont propriétaires, libres civilement et politiquement, et l'on pourrait ajouter que, grace à la simplicité des intérêts et des mœurs, tous les propriétaires sont paysans.

Tel est le caractère de la loi démocratique qui a succédé au système funeste des spahis ottomans. L'égalité ne trône pas seulement dans les codes, elle a passé aussi dans les faits; elle est descendue des institutions dans les cœurs, ou plutôt elle est née d'un élan naturel et spontané de ces ames si droites, d'où elle s'est répandue dans tout l'organisme social. On dirait une ombre de notre société moderne, une ombre plus parfaite que la réalité, une société idéale de paysans propriétaires qui cultivent de leurs libres mains un sol libre et n'ont point d'aristocratie au-dessus d'eux ni de domesticité au-dessous. Aussi la Serbie est-elle l'oasis de la Turquie d'Europe, la terre promise que saluent en rêve les paysans de la Bulgarie et vers laquelle marchent à tâtons, mais instinctivement, les Bosniaques. Musulmans et chrétiens, Osmanlis, Illyriens, se rencontrent dans le même sentiment. La démocratie des Serbes est en effet celle qui convient à ces peuples non encore arrachés véritablement à l'état de nature, et c'est de plus la législation qui dérive, par une conséquence logique, des anciens principes arabes vers lesquels les Osmanlis sont obligés de remonter, s'ils veulent retrouver le sens vrai de leur civilisation. Certes, cet esprit-là ne peut point avoir aujourd'hui de prise sur la société moldo-valaque, qui, par un commerce assidu d'intelligence avec les pays occidentaux et par la richesse de son aristocratie, est portée à désirer des lois plus savantes et ne peut plus être ramenée à l'égalité absolue de fortune; mais, s'il est vrai que les législateurs éclairés de la Moldo-Valachie prennent et doivent prendre leurs inspirations chez nous, il est constant aussi qu'aucune des provinces slaves ne peut et ne doit ambitionner plus que ce qui existe avec tant de succès dans la principauté serbe. Le gouvernement turc pourra donc puiser, s'il le veut, dans ses propres traditions, renouées par Sélim et Mahmoud, les idées fondamentales qui doivent le guider dans ses réformes sociales, et le seul développement des principes primitifs des Arabes lui suffira pour satisfaire à tous les griefs sociaux des paysans slaves de l'empire. En même temps les Moldo-Valaques, habiles raisonneurs, pourront, à la faveur de leurs libertés constitutionnelles, élaborer la réforme qui convient le mieux à leur condition et à leur génie politique, et, pour contenter leurs vœux, le sultan n'aura qu'à seconder leurs efforts.

II. — LES RÉFORMES POSSIBLES.

Si les paysans de la Turquie sentent profondément la misère dans laquelle ils languissent par la faute des institutions sur un sol partout généreux et en beaucoup d'endroits encore vierge, ils ont pris, par bonheur pour leurs maîtres, dans ces souffrances héréditaires, l'habitude des privations qui adoucit pour eux les rudes épreuves de l'indigence. Voyez les Osmanlis, d'ailleurs si peu nombreux, qui peuplent le voisinage de Constantinople et les environs des grandes villes de la Bulgarie : ils sont de la race conquérante; cependant ils partagent les charges communes et donnent à tous l'exemple de la résignation la plus patiente. A la vérité, ils vivent dans des conditions morales qui, en leur assurant un peu de liberté de plus, leur rendent l'existence plus commode. Si les objets de luxe, les divans, les tapis, les pipes élégantes, les armes recherchées ne se trouvent que chez les propriétaires privilégiés, tous ont du moins de quoi se vêtir convenablement et de quoi se bâtir une cabane soigneusement fermée aux regards indiscrets par des carreaux de papier et par une forte haie de bois sec. Derrière ces remparts se retranche la famille du paysan osmanli; c'est un sanctuaire inaccessible où son unique femme vit dans la retraite du gynécée ancien, occupée des soins du ménage et quelquefois d'industrie domestique.

« Le plus heureux des mortels, dit le gendre du prophète, est celui à qui Dieu a donné un cœur content et une bonne femme. » Aussi le paysan qui a rencontré le contentement dans la famille est-il peu enclin à s'agiter pour des intérêts plus lointains, si toutefois la religion ni la patrie ne courent aucun danger. Il se replie donc volontiers sur lui-même; il accomplit ses devoirs avec une ponctualité rigoureuse; il travaille tout juste assez pour vivre conformément à ses goûts toujours modérés : le reste du temps, il le passe en conversations d'un caractère généralement grave, au café où les hommes aiment à s'assembler en commun au milieu d'épais nuages de tabac, ou en rêveries solitaires, du haut de quelque plate-forme d'où sa vue domine de vastes horizons. Mais, à moins d'événemens solennels à l'occasion desquels sa foi et son patriotisme se réveillent, il n'accorde guère d'attention aux vicissitudes de la chose publique. Il n'a point de haines sociales comme dans les états où existe une forte aristocratie privilégiée ou une bourgeoisie opulente, maîtresse des capitaux et du travail. Il n'a point de haines politiques comme dans les pays où le gouvernement s'est séparé des populations laborieuses pour conduire les affaires dans le sens égoïste d'une caste ou d'un parti. Il aime l'antique dynastie d'Osman, née le même jour que la nation; il aime ses chefs, sachant bien qu'il peut aspirer lui-même aux fonctions les plus élevées, et que l'accès d'aucune faveur

ne lui est légalement fermé. Le paysan turc n'est point indifférent aux innovations par lesquelles les derniers temps ont été signalés; il les approuve, puisqu'en qualité de travailleur il souffre de la misère générale du pays, et qu'en qualité de patriote il connaît les périls de sa race; mais il n'est pas entraîné par les sollicitations de l'intelligence à prendre l'initiative ni des guerres sociales ni des révolutions politiques. Il sent peut-être qu'il n'y a point dans son pays de maux systématiques, et, plein de foi en la Providence, héritier de la résignation que les chrétiens de l'Occident ont de si bonne heure sacrifiée à la tentation des nouveautés politiques et religieuses, il attend avec patience que le bien se fasse de lui-même, par sa propre vertu.

Les paysans bosniaques sont moins qu'aucune autre tribu de la famille illyrienne éloignés des principes et des habitudes qui prévalent chez les Turcs. Seulement, divisés entre eux, attachés les uns au catholicisme, les autres à l'orthodoxie grecque, et un grand nombre à l'islamisme, partagés aussi par la diversité des clans, ils vivent dans l'état de guerre. Cultivateurs ou pasteurs, ils auraient le goût du travail au lieu de celui des armes, qu'ils rencontreraient en vérité quelques difficultés à le satisfaire. Le calme, la paix, la sécurité, sont inconnus dans leurs montagnes. Combien de fois, pour le moindre incident de la vie ordinaire, n'a-t-on pas vu toute la population en émoi, arrachée à la charrue, se soulever le fer et le feu à la main pour porter d'un village à un autre la ruine et la désolation! Aussi le paysan bosniaque est-il voué à l'indigence la plus profonde. Dans les années heureuses, son robuste tempérament l'empêche de sentir toute l'étendue de ses privations; mais les momens de disette, qui ne sont point rares, ramènent pour lui d'horribles souffrances, car de quel côté chercher le pain qui lui manque? A l'est, les rochers et les plaines de la Serbie sont bien gardés; au midi, l'Albanie est prête à repousser le brigandage par le brigandage; quant à l'ouest et au nord, ils présentent à toute tentative d'agression l'obstacle mobile des colonies militaires de la Hongrie, qui, au moindre assassinat commis sur la frontière, répondent par d'immenses et victorieuses razzias en bonne forme. La physionomie du pays porte l'universelle empreinte de la terreur sous le poids de laquelle il gémit. En beaucoup d'endroits, les maisons ressemblent à de petites citadelles sombres et menaçantes; des postes d'observation sont établis quelquefois dans les arbres, le long des chemins. Quiconque ose s'aventurer parmi ces populations, sans cesse armées pour attaquer ou se défendre, court à chaque pas le risque de payer cher sa témérité, à moins d'une connaissance préalable de la vie orientale et d'une simplicité d'esprit qui éloigne tout soupçon. Sur le fond de ce tableau lugubre, des femmes, rigidement voilées, passent ainsi que des ombres, et les rues des villes, comme les campagnes, ne sont guère tra-

versées que par de sinistres figures, par des guerriers sauvages à la taille athlétique, au regard inquiet, et la main droite toujours appuyée sur une ceinture garnie de redoutables pistolets.

Bien que ce dénûment d'une part et cette humeur belliqueuse de l'autre semblent propres à donner aux vœux politiques des Bosniaques un caractère précis, il serait beaucoup plus difficile de les définir que ceux des Bulgaro-Serbes. Les Bosniaques se débattent, il est vrai, dans l'anarchie la plus douloureuse pour tous, paysans ou seigneurs; mais ils sont tellement aveuglés par leurs haines mutuelles et ils croupissent dans un tel état d'ignorance, qu'ils sont incapables de comprendre leurs vrais besoins et de se concerter pour en obtenir la satisfaction. Ils n'en sont que plus à craindre peut-être pour le gouvernement, qui est obligé quelquefois de recourir à de grandes expéditions armées pour les pacifier. Cet esprit d'insubordination qui ne formule point ses griefs, mais qui se manifeste à tout propos, perdrait pourtant beaucoup de sa vivacité, si le divan, sans promettre dès ce jour aux paysans bosniaques le droit commun des Serbes, s'occupait du moins de régler leurs rapports avec les seigneurs. Il ne s'agirait pas d'extirper d'un seul coup les dernières racines du système féodal; mais on pourrait, sans porter trop d'ombrage à la susceptibilité des capitaines jaloux de leurs priviléges, transformer successivement la condition déplorable des populations laborieuses, les attirer par la reconnaissance; et, après les avoir soustraites ainsi à l'autorité oppressive et malfaisante des seigneurs, on en finirait avec cette féodalité redoutable pour entreprendre la réorganisation du pays sur les bases de cette législation sociale que la Serbie possède et que la Bulgarie réclame. Toutefois les Bosniaques n'en resteront pas moins des retardataires dans le grand mouvement de progrès qui entraîne toute la nation illyrienne vers un avenir plein de mystère et d'attrait.

Les Bulgares et les Serbes, peuples belliqueux comme les Bosniaques, sont cependant plus pacifiques, grace à une législation plus équitable. Lorsqu'on parcourt les vastes champs et les vertes vallées de la Bulgarie, les puissantes forêts des montagnes serbes, malgré la physionomie toute militaire des populations, on s'aperçoit bientôt que l'on est parmi des hommes simples, amis du travail et du repos. Ces rudes visages et cette fière stature cachent des sentimens d'une douceur qui tient de celle de l'enfant, et ces deux pistolets religieusement chargés, toujours à la ceinture, ne sont qu'un ornement inoffensif et un jouet viril. Les Bulgares, quoique laborieux par tempérament, les Serbes, quoique libres dans leurs travaux, ne visent point à la richesse. Entrez dans leurs modestes cabanes, elles se présentent d'abord sous un aspect sombre et triste, et avec une apparence de nudité qui ne séduit point. Souvent une large pierre est placée au milieu d'une vaste pièce; c'est

l'âtre sur lequel brûlent des sapins ou des chênes entiers dans les pays forestiers, et du fumier fortement garni de paille dans les endroits aujourd'hui déboisés par la faute de la nature ou par celle des hommes. Des bancs grossièrement travaillés règnent autour de ce foyer tout primitif, et plus loin, en face de la porte, se trouve le lit de camp sur lequel chacun se couche, près d'une table d'un pied de hauteur, pour prendre les repas, et où toute la famille s'endort le soir en commun. Qui que vous soyez, néanmoins, homme du pays ou voyageur inconnu, si vous vous présentez en hôte bienveillant, vous recevez sur l'humble seuil la plus simple et la plus cordiale hospitalité. Le chef de famille vous accueille avec une gravité aimable et ménagère des paroles; il vous fait asseoir amicalement sur le banc de bois, tandis que la femme tire de l'armoire le flacon de *raki* et que les petites filles, vous prenant la main et y traçant d'abord deux croix en signe de fraternité chrétienne, la portent ensuite à leurs lèvres en signe de respectueux dévouement. Ce n'est pas l'humilité du paysan autrichien qui baise en s'inclinant jusqu'à terre la main dédaigneuse de son seigneur; c'est la déférence de la jeunesse pour l'âge ou de l'hôte pour l'étranger; c'est la religion, chez nous oubliée, de la vieillesse et de l'hospitalité.

La condition morale du Bulgare est la même que celle des Serbes; mais, au point de vue politique, la différence est grande. Si les Serbes sont à moitié affranchis et libres chez eux, en respectant la suzeraineté du sultan, les Bulgares ne sont que des rayas non encore assez garantis contre la violence, les exactions, les avanies de toute nature. En Bulgarie, ce n'est plus le règne de la terreur, c'est encore celui de la crainte, et là où le travail, exploitant avec profit une terre féconde, devrait être entraîné par le penchant de la nature à de nouveaux efforts, il se trouve encore paralysé ou découragé par un sentiment de défiance, par les souvenirs du passé et par les incertitudes du présent. Plus laborieux que les Serbes, mais beaucoup moins libres, les Bulgares seraient bientôt la population la plus riche de la Turquie d'Europe, s'ils jouissaient d'une législation équitable. On conçoit aussi qu'il y ait une différence à faire entre les sentimens que les Bulgares et les Serbes nourrissent chacun de leur côté pour les Osmanlis. Les Serbes n'ont point contre le gouvernement turc de griefs irritans, et ils ont mille raisons politiques de lui rester dévoués, ne fût-ce que la crainte de tomber aux mains des Russes. Les Bulgares, au contraire, malgré la bienveillance que le divan leur témoigne et dont le sultan a voulu lui-même leur porter des preuves il y a deux ans, souffrent encore de la puissance des spahis, d'autant plus vivement qu'ils voient les Serbes, leurs voisins, leurs frères par la langue, la religion et le sang, maîtres chez eux et en possession de lois démocratiques et nationales. Le spahi a été ramené sans doute en Bulgarie dans les limites de la modération; il n'a plus son

pouvoir tyrannique. Rarement il réside dans le pays : il n'y paraît guère que pour lever ses revenus, s'il ne le fait par procuration; mais il existe, il aspire une partie de la richesse de la Bulgarie, tandis que les Serbes sont libres à la condition d'un faible tribut au sultan. Le contraste est trop frappant, les relations entre ces deux familles autrefois unies d'un même peuple sont trop suivies et d'un caractère trop amical, pour que les idées qui triomphent ainsi chez l'une n'agitent pas profondément l'autre. Les Bulgares portent donc un œil d'envie et d'espoir sur la constitution serbe; c'est là l'édifice qu'ils voudraient à leur tour élever sur les ruines des derniers *spahilouks*. Cette réforme à la fois sociale et politique ne serait certes pas de nature à étouffer le sentiment de la nationalité, la sympathie de race qui intéresse le peuple bulgare au grand mouvement de l'illyrisme, dont le centre est dans la Croatie hongroise. Néanmoins cette législation nouvelle et nationale aurait l'avantage précieux d'enlever aux passions politiques les plus forts de leurs griefs, les argumens les plus propres à égarer la multitude. Au moment où les Serbes s'insurgèrent sous Tserny-George, ils se fussent contentés de la ruine des spahis et du droit de s'administrer, comme les Bulgares s'en contenteraient aujourd'hui. La question n'était que sociale, les résistances aveugles des Turcs la firent politique. Les Serbes songèrent alors à l'indépendance; il ne leur fut point donné d'y atteindre, mais au moins en ont-ils approché d'assez près pour imposer des conditions aux Osmanlis et pour leur arracher, outre des lois démocratiques, le droit de s'administrer et de se gouverner eux-mêmes en restant tributaires. L'exemple ne serait sans doute pas perdu pour les Bulgares, le jour où ils viendraient à reconnaître que leur honnête patience a été mise à une trop longue épreuve.

Les principautés de Moldavie et de Valachie marchent par d'autres sentiers au même but. Grace au génie de cette race latine si facile à discipliner, les idées occidentales qui règnent souverainement dans les hautes régions de l'intelligence se sont répandues promptement par toutes les veines du pays jusque dans l'esprit des populations agricoles. L'Orient leur a donné l'empreinte de sa gravité traditionnelle, il ne leur a point imposé ses mœurs ni ses usages. Le paysan roumain ne ressemble peut-être que par un seul côté aux autres paysans de la Turquie d'Europe : il sent le besoin de la liberté sans éprouver celui du bien-être et du luxe; mais, placé entre un présent douloureux et un avenir incertain, après un effort d'enthousiasme, il s'affaisse volontiers dans le découragement. Les cultivateurs moldo-valaques ont sans doute gagné beaucoup à la paix qui règne depuis quinze ans chez eux. Naguère encore leurs cabanes n'étaient que des huttes souterraines, et aujourd'hui ils sortent petit à petit comme du sein de la terre. Toutefois ils ne le font qu'en regardant, en quelque sorte, avec in-

quiétude autour d'eux à tous les points de l'horizon, pour bien s'assurer qu'un nouvel ennemi ne viendra pas mettre leur maison au pillage. Les villages, assez rians sur les bords du Danube, plus sombres dans les vastes plaines du centre, sont, par malheur, fort disséminés, et les bras manquent partout à la terre. Cependant, à l'exception des steppes, qui ont la tristesse du désert, le pays n'est point dépourvu d'animation ni d'agrément. Par contraste à cette vie de famille, à ce respect des dieux pénates qui est une partie importante de la religion des Turcs et des Illyriens, au lieu d'être esclave et séquestrée, la femme règne au foyer roumain; elle en fait librement les honneurs. Le mari ne songe nullement à la cacher aux regards curieux et charmés du visiteur inconnu, et, comme elle sait la puissance pénétrante des femmes de sa race, elle manque rarement de paraître pour recueillir d'humbles hommages. Le paysan roumain n'a rien de méchant ni de rancunier; il est inaccessible à tout sentiment de vengeance, et dans les grandes époques où il eût été en position d'exercer sur ses boyards des représailles sociales, comme en 1821, il s'est contenté de les parodier, en imitant leurs manières, leurs vêtemens, leur langage, et en exposant leur mollesse à la risée publique.

Il n'en faudrait pas conclure qu'il n'y ait point, en Moldo-Valachie, de questions ni de haines sociales. Le paysan moldo-valaque, avec son vif esprit, n'ignore pas qu'il est accablé plus que de raison et qu'il a droit au mieux. S'il n'est pas armé, ainsi que le Serbe et le Bosniaque, s'il n'a point la même habitude de la violence, il est, en revanche, plus prompt peut-être à céder aux impressions du dehors; il touche de plus près aux états agités par les idées sociales, la Hongrie et la Pologne; enfin, son attention est plus naturellement ouverte à tous les bruits de réforme qui, du fond de l'Occident, retentissent jusque sur les rivages de la mer Noire. Cette humeur pacifique du paysan roumain ne saurait donc être pour les boyards la garantie d'une paix perpétuelle, qui leur permette de s'endormir commodément sur leurs priviléges. Il n'est pas un seul point de la Turquie d'Europe où le progrès ait des chances de marcher plus vite, et où, par conséquent, il y ait plus de danger à maintenir les barrières qui l'entravent ou le gênent. Que les idées viennent de la France démocratique, qu'elles viennent de la Hongrie émue ou de la Pologne frémissante, elles menacent d'éclater, si les boyards ne s'étudient dès à présent à conjurer par des concessions nécessaires un péril très prochain.

Or, quelles seraient ces concessions? La Pologne et la Hongrie libérales peuvent en ce moment même l'enseigner aux Moldo-Valaques, leurs voisins. Il s'agit, d'une part, de reconnaître le paysan pour propriétaire libre du sol, dont il n'est aujourd'hui que le fermier, et, de l'autre, d'abolir ce privilége honteux par lequel le boyard, comblé des

bienfaits de la loi, est le seul qui n'en supporte pas les charges, le seul qui ne doive point à l'état l'impôt direct. L'une de ces mesures est de nécessité urgente. Oui, il est possible et il faut, sans retard et sans regret, que les boyards moldo-valaques sacrifient à la prudence et à l'équité leur exemption de l'impôt. C'est un sacrifice indispensable et profitable, à l'aide duquel ils éloigneront de leurs têtes des griefs trop légitimes et pourront seconder par des travaux d'utilité publique la fertilité de leurs champs. C'est un capital placé à un taux inconnu, mais immense. Ils ne sembleront qu'acquitter une dette, ils s'enrichiront. Quant à déclarer par une résolution immédiate leurs paysans propriétaires et à les dégager de toute prestation en nature, ils ne peuvent se priver si brusquement de la main-d'œuvre gratuite sans que la culture de leurs domaines n'ait tout d'abord à en souffrir. Le travail des corvées est certes un travail peu productif, et l'on a calculé que le temps s'y gaspille dans la proportion de quatre-vingts jours pour cent; mais tout autre travail est actuellement incapable de suffire aux nécessités du pays, et les cultivateurs, devenus maîtres chez eux, satisfaits de tirer de quelques arpens de terre assez pour vivre à l'aise, n'éprouvant pas encore le besoin du luxe, ne mettraient peut-être guère d'empressement à labourer, même à bon prix, la terre du boyard. Les boyards sont donc, dans une certaine limite, autorisés, en vue d'un intérêt qui est à la fois public et privé, à demander qu'on leur donne le temps de se prémunir contre les inconvéniens du travail libre. Ils sont autorisés à demander des délais pour cet affranchissement complet de la classe agricole, à la condition qu'ils commenceront, sans hésiter, l'œuvre de réforme et prendront l'engagement formel de marcher de degrés en degrés à ce but suprême de l'égalité civile. Il n'est point, pour les deux principautés roumaines de la Turquie d'Europe, d'autre moyen d'échapper au débat anarchique des problèmes sociaux si rudement posés naguère par les paysans de la Gallicie. L'avantage ne serait pas seulement d'éviter des maux présens, ce serait aussi et surtout de préparer à l'avenir des voies faciles et magnifiques, de donner une vivifiante impulsion à la fécondité du sol, et enfin de réunir et de resserrer, par le rapprochement des classes, cette nationalité roumaine qui n'a besoin que d'union pour marcher bientôt au pas des idées de l'Occident. C'est le devoir et ce sera l'honneur des patriotes roumains d'y pourvoir, et s'il est vrai que l'intérêt roumain soit aussi l'intérêt ottoman, s'il est vrai que la Moldo-Valachie puisse être le boulevard de l'empire du côté des Russes, s'il est vrai que la Turquie soit à deux doigts de sa perte dès que les deux principautés sont faibles et envahies, il est naturel et il est nécessaire que le sultan seconde ce mouvement social et politique de toute la puissance que lui laisse encore son droit de suzeraineté.

La position des Osmanlis en face des deux peuples qui habitent les

deux rives du Danube est nette et claire, malgré des complications apparentes. La Turquie est assurément placée dans la nécessité de tenir compte de tous les faits particuliers à ces deux civilisations bien distinctes et du génie propre à chacune des deux races illyrienne et roumaine; mais la question se simplifie d'elle-même. Il existe, en effet, dans la Romanie un parti très éclairé et très dévoué aux Turcs, qui, possédant sur tous ces problèmes de réforme des idées arrêtées, n'a besoin pour les faire triompher que d'être appuyé par le divan auprès des princes de Moldavie et de Valachie. Quant aux populations illyriennes, il s'agit seulement de les conduire pas à pas vers cet état social, vers cette démocratie positive et pratique dont la Serbie goûte les bienfaits, et qui s'accorde si bien avec les principes primordiaux de la civilisation musulmane. A la rigueur, il n'est pas besoin que l'organisation politique de la Bosnie et de la Bulgarie soit la même que celle de la principauté serbe; il n'est pas indispensable que les Bulgares et les Bosniaques soient dès à présent gouvernés par des princes nationaux. Il n'est question encore que de réformes dans la législation de la propriété et dans les institutions municipales, sans lesquelles la liberté individuelle n'est qu'un mot vide de sens. Si le sultan voulait un jour faire plus, s'il voulait donner à la Bulgarie et à la Bosnie des princes ou *knèzes* nationaux pour remplacer les pachas, et constituer ainsi une fédération dont Constantinople deviendrait le centre et la tête, ce serait un acte hardi qui ne manquerait ni de grandeur ni de sagesse; mais, avant toute autre réforme, il importe, il est urgent que la condition sociale des paysans soit partout et promptement améliorée, ou, pour mieux dire, transformée d'après les principes de la propriété individuelle et de la liberté civile.

C'est là pour les Osmanlis une question de vie ou de mort : inactifs, ils tombent en ruine, entièrement pour cette fois; hardis et audacieux au besoin, ils peuvent encore jeter dans le monde un éclat inattendu. En effet, s'ils acceptent cette mission élevée de réformateurs, ils ont partout sous la main des élémens généreux et neufs que le temps a jusqu'à ce jour tenus en réserve dans leur séve primitive, de jeunes nations chez lesquelles la vie travaille et déborde. Donnez la justice à ces cœurs qui en ont soif, la lumière à ces yeux qui la cherchent; soyez un homme, un vrai fils de la nature, non point un froid raisonneur embarrassé dans les sophismes de l'école, mais un penseur affranchi du joug des systèmes, capable de plaire aux imaginations par votre langage; sachez revêtir vos lois nouvelles de ce prestige de grandeur si cher aux Orientaux, et d'un seul geste vous susciterez du fond de ces masses, en apparence inertes, toute une explosion de sentimens, d'idées et de vertus, peut-être impossibles aujourd'hui dans notre monde raffiné. A vrai dire, les populations marchent d'elles-mêmes vers

ce grand but, si quelque calamité imprévue ne vient pas les arrêter dans leur généreuse ambition. Que la Turquie résiste, elle s'écroule; mais que, s'élevant à la hauteur de sa tâche, elle entre ouvertement dans les voies de la réforme sociale pour arriver à la réforme politique, elle reste à la tête de ce grand mouvement par lequel l'Europe orientale va se rajeunir et se transformer. Le danger des questions de races se trouve du moins ajourné ainsi pour quelque temps, car les peuples n'ont plus pour chercher trop promptement l'indépendance le terrible prétexte de la misère.

N'est-ce point trop préjuger de la force et de l'intelligence des Turcs que de les supposer capables de donner l'impulsion décisive à une entreprise d'une portée aussi étendue? Suivant l'opinion la plus accréditée, ce serait un peuple épuisé; le principe dominant de sa législation l'attacherait à l'immobilité systématique; le progrès paraîtrait à ses yeux une impiété, et l'amélioration du passé un crime de lèse-majesté divine. S'il en était ainsi, reconnaissons-le du moins, l'autorité de ces préjugés ne serait pas telle qu'on ne pût fort bien les braver, puisque Sélim et Mahmoud ont osé s'en affranchir. N'ont-ils pas brisé ouvertement avec les traditions de la foule? et n'ont-ils pas fini par l'entraîner à leur suite à des progrès que leurs ennemis déclaraient impossibles? Quelle était à cet égard la pensée de Mahmoud? C'est que les obstacles semés partout devant ses pas venaient beaucoup moins des croyances religieuses que des fatalités historiques, et que le salut de l'empire chancelant exigeait, non pas la suppression, mais seulement un nouveau commentaire du Koran.

Pour peu que l'on étudie la loi musulmane, on s'aperçoit bientôt, contrairement à toutes les idées reçues, qu'il n'existe en Turquie ni de pontificat, ni de théocratie, ni d'autre pouvoir absolu que celui du Koran. Or, ce pouvoir absolu n'a point de sanction terrestre, car il n'y a point d'église infaillible pour interpréter le dogme, et quiconque lit la loi avec droiture peut, au bout du compte, la comprendre de telle ou telle manière sans cesser pour cela d'être orthodoxe. Quoi donc de moins tyrannique que le despotisme du Koran! quoi de plus accommodant et de plus susceptible de se prêter à toutes les transformations politiques et religieuses vers lesquelles la liberté et la philosophie nous poussent aujourd'hui! Objectera-t-on que les Osmanlis individuellement et collectivement manquent de cette curiosité animée qui donne le désir et le moyen d'apprendre, et qu'ils ne possèdent pas ces sentimens expansifs par lesquels la connaissance acquise est portée à se communiquer? Sans doute, les Turcs n'ont point l'aptitude variée, universelle, dont les Arabes firent preuve dès l'origine de l'islamisme; ils n'ont pas l'intelligence remuante et hardie des Hellènes, la vivacité des Roumains, le sens droit et positif des Bulgaro-Serbes, ni le génie che-

valeresque des brigands de la Bosnie et de l'Albanie; ils n'ont pas la promptitude de ces peuples pour saisir les idées ni leur activité pour les répandre; mais ils ne sont pourtant point indifférens aux progrès de la science, aux découvertes modernes, et, sitôt que la vérité leur arrive dépouillée de l'attirail de formules abstraites dont nous manquons rarement de l'affubler, ils la reconnaissent et l'acceptent.

Que les Roumains, les Hellènes, les Illyriens, les Albanais, rayas ou vassaux des Osmanlis, aient donc confiance en l'avenir. L'islamisme ne leur est point hostile; s'il le fut naguère dans l'ardeur de la victoire et par la rudesse des temps, il se rappelle aujourd'hui sa véritable origine hébraïque et chrétienne; il pratique la tolérance qu'il a toujours prêchée, et il n'est pas tout-à-fait inaccessible aux idées venues du dehors. La nature calme et rêveuse des Osmanlis peut être un retard à l'émancipation des peuples, ce ne sera point un empêchement insurmontable.

Non, la race ottomane, vue de près sans parti pris, n'est point cette horde barbare que l'on se plaît à nous dépeindre comme essentiellement aveugle, intolérante, ennemie de toute lumière, pétrifiée enfin dans l'immobilité par la théocratie et la superstition. C'est par suite de préjugés et d'erreurs qu'ils ont reçus en héritage des fils des croisés que les fils de Voltaire ont quelquefois aussi tenu ce langage si peu équitable et si peu vrai. Ah! sans doute, lorsqu'un peuple tombe, la cause en est d'abord en lui-même, qu'il s'appelle ou Turquie ou Pologne; c'est, avant toute autre raison, par son injustice et par ses fautes qu'il périclite ou s'écroule : intelligent et juste, il eût triomphé de l'impossible. Mais il n'est pas légitime, ainsi qu'on le fait sans scrupule à l'égard des Osmanlis, d'attribuer toutes leurs calamités à leurs vices, à leur incapacité politique, en oubliant de dire pour combien les maux du dehors ont pesé dans cette décadence, pour combien la Russie durant tout un siècle, et récemment la France et l'Angleterre avec toute l'Europe, moins peut-être l'Autriche, ont travaillé à cette vaste ruine. Si l'empire a pu résister à tant de ruses et à de si grandes forces, et s'il a su, au milieu de ces orages, entreprendre une réforme qui, sans être complète, n'a pourtant point encore échoué, n'est-ce pas une preuve de sa vitalité même?

Comment la race turque a-t-elle réussi, à la suite de si graves vicissitudes, à pacifier l'Albanie, qui avait dans tous les temps vécu d'insubordination et de brigandage? Comment a-t-elle retrouvé la confiance des Hellènes de la Roumélie, malgré le voisinage de la Grèce indépendante? Comment a-t-elle pu reconquérir la déférence et l'appui des Moldo-Valaques, la parfaite amitié des Serbes, alors même que les uns et les autres se remuaient le plus activement dans l'intérêt de l'émancipation slave et roumaine? Enfin, par quelle influence les laborieux

Bulgares et les Bosniaques intrépides, illyriens comme les Serbes et bien moins favorisés, sont-ils redevenus sinon tout-à-fait calmes, au moins patiens? Si l'effroi inspiré par la Russie aux jeunes populations chrétiennes de la Turquie d'Europe peut expliquer en partie ce mouvement concentrique qui les attire vers la suzeraineté musulmane après une crise d'où leur indépendance complète pouvait sortir, il ne l'explique pourtant qu'à demi. Il convient aussi d'en chercher les causes dans les efforts libéraux et généreux que les Osmanlis ont tentés à plusieurs reprises pour adoucir le joug des rayas, pour faire appel à la conciliation, pour s'élever par des mesures équitables à la hauteur d'une situation vraiment terrible, pour entrer à la suite de l'Europe civilisée dans les voies du progrès. Les Turcs n'ont pas une notion très précise du juste et de l'injuste; ils en ont cependant le sentiment et l'amour, et c'est par là que, peu nombreux et faibles, ils ont néanmoins ramené leurs sujets, à notre insu, à des pensées de paix et d'union qui dominent jusqu'au grand mouvement national de la Romanie et de l'Illyrie. Le présent fournit ainsi quelques raisons d'espérer pour l'avenir.

Placés dans l'alternative de progresser ou de périr, les Turcs ne peuvent ignorer que le mouvement des races leur échapperait encore et les entraînerait dans de nouvelles vicissitudes, s'ils ne savaient le tempérer par des concessions faites à propos. Ils comprennent, en présence de l'esprit envahissant des populations chrétiennes, qu'ils ne peuvent se maintenir long-temps au gouvernement du pays que par l'ascendant de la force morale. Ils voient enfin que, du pas dont marchent les événemens sur les bords du Danube, avec la perspective de nouvelles agitations nationales et sociales en Hongrie et en Pologne, ils sont obligés d'avancer par un élan hardi, sous peine d'être écrasés par l'orage qui gronde à l'horizon. Que leurs hommes d'état, fidèles à la pensée de Mahmoud et à la politique conciliante et progressive qui a prévalu sous le règne de son fils, recueillent donc tout ce qu'il y a de souffle et d'énergie dans la race et dans la civilisation musulmanes pour tenter ce nouvel effort qui décidera des destinées des Osmanlis en les associant, au lieu de les opposer, à celles qui s'annoncent pour les Moldo-Valaques et les Illyriens. Le concours intelligent et chaleureux de la France ne saurait manquer à cette politique favorable à la fois à l'équilibre européen et à la régénération de l'Orient; il est déjà promis aux partisans du progrès à Constantinople, et nous aimons à croire que la promesse sera tenue. C'est un encouragement, un moyen d'action de plus pour les Turcs, et, à mesure que leurs devoirs s'étendent, leur tâche semble ainsi devenir plus facile.

HIPPOLYTE DESPREZ.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Les Révolutions et les Nationalités européennes.

I. — Attitude des états secondaires. — La Suisse, la Belgique, la Hollande.
II. — Les révolutions de l'Europe centrale. — Le parlement de Francfort, l'Autriche, la Prusse.
III. — Affaires d'Italie. — Attitude des grandes puissances.

Nous sommes en un moment si rempli de choses si diverses, que l'esprit le plus appliqué ne réussit pas à bien saisir au passage tous les traits de ce mouvant tableau. Il n'y a pas une époque dans l'histoire où l'Europe ait été partout à la fois aussi profondément agitée. Ni la révolution religieuse du XVIe siècle, ni les grandes guerres du XVIIe, ni la commotion qui a fini le XVIIIe, n'ont eu d'année aussi convulsive que cette année 1848, dont nous n'avons pas encore atteint le milieu. De tous côtés, la scène politique est à chaque instant envahie par de nouveaux acteurs et par des péripéties nouvelles. Le drame se joue en mille endroits, d'un bout à l'autre de notre vieux monde : ce n'est pas le connaître et le comprendre que de le voir uniquement se dérouler chez nous. Nos propres affaires pèsent sans doute sur nous d'un poids assez lourd pour nous empêcher de tourner très librement ailleurs des regards attentifs; il faut cependant nous efforcer et ne pas trop céder à ces préoccupations exclusives, qui, nous enfermant tout de suite en nous-mêmes, ne nous laisseraient plus d'ouverture sur le dehors. Il faut de temps en temps nous arrêter par la réflexion au milieu du torrent qui nous entraîne, et, tandis que

les événemens courent à flots pressés tout auprès de nous, il faut par intervalle recouvrer quelque sang-froid pour regarder à quelque distance, pour étudier d'autres vicissitudes que les nôtres, pour tâcher d'en embrasser l'ensemble et d'en trouver la logique. Dans cet universel ébranlement, le plus sage est peut-être celui qui sait vivre au jour le jour; s'il y a pourtant un moyen d'affermir son pied, d'assurer sa marche à travers ce présent qui fuit si vite, n'est-ce pas d'avoir au moins l'intelligence du passé d'hier? N'est-ce pas de faire pour cette histoire de la veille ce qu'on a tant de peine à faire pour l'histoire du moment, de quitter notre seuil et d'aller la chercher autre part que dans notre rue?

La révolution de février n'a pas enfanté le mouvement européen auquel nous assistons aujourd'hui, elle en a seulement hâté l'issue et grandi les proportions. Ces proportions ne sont point encore déterminées, loin de là, mais on commence à les entrevoir, et il y a déjà comme une esquisse que l'on peut essayer de calquer. Les idées, les institutions, les hommes sortent maintenant de cette obscure mêlée où tout était en germe et en lutte. Le bruit de la première explosion se dissipe, la poussière retombe, et nous sommes enfin à peu près à même d'imaginer d'une façon un peu plus précise l'état de choses qui se développe autour de nous. C'est cet état général de l'Europe que nous voudrions retracer ici dans sa phase la plus récente.

Avant le 23 février, l'étranger s'occupait infiniment des incidens assez vulgaires qui constituaient alors l'histoire courante de la France : l'étranger s'occupe aujourd'hui beaucoup moins des curieuses merveilles qui passent à tout instant sur la France de février : il a comme nous son but à poursuivre, sa tâche qui le fixe. Il y a mieux, il y a quelque chose de plus frappant : toutes ces émotions violentes écloses à l'occasion des nôtres aux quatre coins de l'horizon, tous ces soulèvemens provoqués par notre exemple s'organisent sans tomber dans notre sphère; ils aboutissent à des fins qui ne relèvent pas le moins du monde de notre direction. Une fois le branle reçu, personne ne nous a plus consultés; tous, au rebours, nous supplient de les laisser tranquillement régler leur sort, et les plus libéraux sont ceux qui tiennent le plus à se réserver la conduite exclusive de leur libéralisme. Chaque nation s'avançant ainsi pour son compte et parlant en son nom, il n'en est pas une qui puisse se charger de *révolutionner* les autres à ses frais et à son bénéfice. La révolution appartient en tous lieux à ceux qui l'accomplissent. De là cette libre allure qui la caractérise vis-à-vis de nous, de là nécessairement aussi les différences qui la diversifient sur ce vaste terrain où elle s'asseoit en dehors de nous. Une preuve certaine que l'antique Europe vit encore d'une vie énergique, c'est l'énergie d'initiative avec laquelle elle aborde elle-même l'œuvre de sa régénération. La France de février a bien raison de répéter sans cesse qu'elle s'incline respectueusement devant le libre arbitre de tous ses voisins. S'immiscer de trop près dans leurs destinées, c'eût été purement propager chez eux des révolutions factices qui se seraient partout reproduites sous le même masque. La France, au contraire, gardant cette sage réserve qu'elle a dès l'abord hautement professée, la France restant sur l'expectative, les révolutions n'arrivent que là où elles le doivent et comme elles le doivent. Elles éclatent avec cette spontanéité originale qui les rend irrésistibles, parce qu'elle en prouve la lé-

gitimité; elles prennent leurs voies naturelles, et, si elles sont accostées çà et là par des plagiaires qui visent à nous contrefaire, elles s'en débarrassent hardiment pour demeurer fidèles à leur vocation propre.

On ne distingue pas encore très clairement à l'heure qu'il est le résultat providentiel et particulier pour lequel la révolution de février nous était sans doute indispensable; elle se complique d'exigences très mal définies, et se heurte à certains mots qui n'ont pas jusqu'ici de sens très positif. Les révolutions étrangères, dans le lointain où elles nous apparaissent, se manifestent pourtant avec un caractère plus net et plus ferme, parce qu'elles répondent à des besoins moins vagues, parce qu'elles découlent de nécessités qu'on eût plus difficilement résolues sans elles. Pendant que nous perdons beaucoup de temps et que nous gâtons beaucoup de besogne à nous demander par où nous pourrions reconstruire la société tout entière sur un meilleur modèle, l'Europe est possédée d'une passion plus sérieuse. Il ne s'agit pas pour elle de refaire à nouveau l'humanité; elle travaille uniquement à regagner l'avance que nous avions depuis 89; elle édifie des institutions politiques et des nationalités compactes. Élargir et fortifier l'état en élevant tous les membres d'un même état à la dignité de citoyen, appeler tous les hommes d'un même sang à l'amour d'une même patrie en exaltant la mutuelle indépendance des races, tel est le double objet que la révolution européenne a maintenant entrepris d'atteindre : l'idée du siècle est là; les empires qui se créeront n'auront plus d'autres bases.

Double est donc la révolution; il y a simultanément en ce moment-ci, au cœur de l'Europe, formation de nouveaux établissemens politiques, développement ou résurrection des anciennes nationalités. La révolution nationale pivote, en quelque sorte, sur Vienne; elle marche avec le Danube dans toute l'étendue de son cours, et, traversant les Alpes, elle rayonne le long de l'Apennin. La révolution politique siége à Francfort, d'où elle convie toute l'Allemagne à l'émancipation; elle ambitionne la puissance maritime, et dans ses plans de grandeur elle a dépassé l'Eider, pour supprimer à moitié le Danemark. Ces deux révolutions se croisent et se combinent; elles échangent leur influence au service l'une de l'autre : l'affranchissement des nationalités s'opère à Vienne avec le concours efficace de l'affranchissement politique, et les institutions considérables qui se préparent à Francfort ont d'avance leur point d'appui dans le sentiment national dont elles caressent l'orgueil. Voilà l'immense champ clos où règne la tourmente, où elle agite et pousse, soit à s'embrasser, soit à se choquer de front, les Allemands, les Danois, les Polonais, les Hongrois, les Slaves de toutes les branches, Illyriens, Bohêmes et Slovaques. Ce qui jaillira de ce pêle-mêle, le monde rajeuni qui doit naître un jour ou l'autre de tous ces élémens en guerre, comment le dire, quand il est déjà si malaisé de regarder à travers le tourbillon au jour d'aujourd'hui?

Hors du tourbillon lui-même restent deux groupes d'états qu'il n'a pas encore entraînés : les petits états, la Suisse, la Belgique et la Hollande, qui, placées entre l'Allemagne et la France comme entre deux foyers d'incendie, se garent de leur mieux et défendent avec courage leur honorable neutralité; — les grands états, l'Angleterre et la Russie, qui observent et attendent, chacune des deux se mettant en mesure pour faire face à des événemens qu'il n'a pas dépendu d'elles d'empêcher, pour se sauver, à force de précautions, du dom-

mage dont ils la menacent, l'Angleterre tâchant à tout prix de resserrer les liens de la tutelle qu'elle s'arroge sur l'Europe du sud, dans la péninsule ibérique, à Naples et en Grèce, la Russie redoublant ses cruautés en Pologne, ses insolences en Romanie, ses intrigues à Constantinople. La guerre sera certaine aussitôt que l'une ou l'autre de ces deux puissances aura trouvé moins de péril à rompre qu'à temporiser. Tel est l'aspect général que nous présente la carte politique de l'Europe. Voyons-en de plus près les points principaux, et d'abord entrons un peu dans ces états secondaires que leur isolement calculé détache maintenant plus ou moins de l'ensemble du grand spectacle.

La Suisse est en train de se rasseoir : elle voudrait échapper à l'agitation universelle pour se remettre plus facilement et plus vite de cette commotion qui l'a si rudement ébranlée l'année dernière. Elle se renferme de son mieux dans l'œuvre qu'elle s'est donnée après la chute du Sonderbund. Tout appliquée à la révision du pacte fédéral, elle comprime à la fois, et les suggestions qui pourraient l'attirer dans les embarras extérieurs, et les embarras intérieurs qu'une nouvelle minorité radicale finirait bientôt par lui créer, en exploitant à outrance la victoire du radicalisme. Cette double pensée ressort avec une évidence singulière de l'attitude prise par la diète helvétique depuis qu'elle est rentrée en session, le 11 mai dernier. Par une vicissitude qui n'a rien d'extraordinaire pour ceux qui connaissaient la vraie situation des personnes et des choses telle qu'elle était il y a quelques mois, M. Ochsenbein se trouve aujourd'hui le promoteur le plus utile et le plus dévoué de ce système de modération. M. Neuhaus ne se trompait pas quand il affirmait naguère que l'homme le plus modéré qui restât après lui, pour diriger les affaires helvétiques, c'était encore M. Ochsenbein, le chef même du parti radical. La position de M. Ochsenbein n'en a pas moins été un moment très difficile. Il était le premier dans le gouvernement de la fédération suisse en sa qualité de premier magistrat du gouvernement bernois; mais il avait perdu les bonnes graces de Berne, et c'est seulement dans la diète assemblée qu'il a retrouvé l'ascendant et la majorité qui lui avaient manqué au sein du canton directeur. Berne veut absolument une Suisse unitaire pour en être la capitale; Berne, avec cette ambition qui la pousserait à tout centraliser, ne demanderait pas mieux que d'exercer une action au dehors; elle eût répondu de grand cœur aux offres d'alliance de la Sardaigne. On se rappelle comment M. Ochsenbein a repoussé ces offres; la publicité s'est emparée malgré lui des séances secrètes de la diète du 14 et du 18 avril. Quant au système de centralisation, satisfait pour sa part du progrès réalisé dans le projet de constitution fédérale émané de la commission préparatoire dont il était membre, M. Ochsenbein a vigoureusement combattu dans le sénat bernois tous les amendemens qui ruinaient l'individualité des cantons. Berne entendait introduire une unité inexorable dans le service militaire, dans les douanes, dans les postes, dans l'administration de la justice; elle prétendait tout concentrer, sans indemnité, sans compensation, de par la seule vertu du droit révolutionnaire, au nom de la seule logique. M. Ochsenbein s'était opposé résolûment à ces tendances excessives de ses concitoyens : la diète lui a donné raison contre eux.

Cette opposition qui paraissait peut-être inconséquente dans sa personne, ses allures un peu dictatoriales, sa manière même de dire : « Je ne veux pas! »

toute sa conduite enfin très raide et très serrée, avaient fini par lui susciter un parti régulier d'ennemis redoutables. Les ultra-radicaux, les anciens meneurs des clubs qui ont pesé si rudement l'an dernier sur les affaires helvétiques, s'étaient groupés depuis quelque temps autour de M. Staemfli, qui aspirait à prendre bientôt la présidence du gouvernement bernois. M. Staemfli est un jeune avocat, le gendre du professeur Snell, radical qui va jusqu'au délire, et dont les idées auraient ainsi triomphé sur toute la ligne; M. Staemfli ne devait être qu'un instrument. L'appréhension d'un pareil succès a suffi heureusement pour l'empêcher. Berne vient de renouveler son grand conseil et de renommer le magistrat qui doit présider à la fois et son gouvernement et la prochaine session ordinaire de la diète. Les élections se sont faites dans un sens très modéré. Les libéraux s'étant mis d'accord avec les conservateurs, les ultra-radicaux sont restés seuls, et M. Staemfli n'a eu que 55 voix pour la présidence contre 121 données à son compétiteur. La *Gazette de Berne* se venge de cet échec inattendu en accusant les partisans de M. Ochsenbein d'une idolâtrie servile; n'a-t-on pas osé mettre son buste dans la salle du grand conseil, comme si c'eût été celui d'un roi?

On ne saurait dire pourtant si M. Ochsenbein tient beaucoup à défendre son terrain dans le canton de Berne, et il avait même l'autre jour donné sa démission par impatience. C'est qu'il y a désormais un champ plus vaste qui s'ouvre devant les hommes politiques de la Suisse. Quelles que soient les limites auxquelles doive s'arrêter l'unité conquise dans la rapide campagne où le *séparatisme* a succombé, il est incontestable que l'influence particulière des cantons va baisser de beaucoup dans la direction des affaires générales. Selon le projet de constitution que la diète discute aujourd'hui, la république helvétique serait gouvernée par deux chambres formées à peu près sur le modèle américain et par un directoire exécutif de cinq membres, dont un président et un vice-président, sortis du parlement national. Il ne serait pas impossible que M. Ochsenbein, en vue de ces nouvelles perspectives, préférât maintenant à la faveur oppressive et mobile du peuple bernois la faveur du peuple suisse tout entier. La mesure qu'il apporte dans ses opinions est certainement conforme au goût de l'immense majorité; la diète l'a bien prouvé par ses derniers votes. Berne exigeait que l'on nommât un comité de constitution au lieu de discuter en pleine diète le projet déjà rédigé; Berne est restée seule de son avis avec Genève : la souveraineté cantonale s'est ainsi complétement réservée. Berne ne voulait qu'une seule chambre, la diète en a voté deux dans sa séance du 17 mai; c'est un précédent qu'il est bon de noter pour notre usage. Nous voyons avec joie cet esprit de modération qui s'installe ainsi tout à nos portes, et qui règle si à propos des débats dont nous allons avoir nous-mêmes une édition agrandie. Nous souhaitons qu'il y ait là quelque influence contagieuse.

Le même phénomène s'est d'ailleurs produit en Belgique, sous le contre-coup des événemens de février. Dotés d'une constitution éminemment libérale par la révolution de 1830, les Belges se sont ralliés autour de cette constitution comme autour d'un drapeau national; ils n'ont pas cru qu'il valût la peine de se lancer dans l'inconnu d'une république pour le seul plaisir de renverser la monarchie la plus commode qui fût jamais. Les dernières élections leur avaient donné la réforme politique pour laquelle ils avaient si patiemment

travaillé. Cette lente et sûre victoire était une belle preuve en l'honneur d'un vrai système constitutionnel; les Belges se sont d'autant plus rattachés au leur, ils ont eu d'autant plus d'envie de le garder, qu'il était plus vite tombé chez nous : ç'a été pour eux tout à la fois question de bon sens et d'amour-propre. Le parti républicain s'est trouvé tout d'un coup isolé. On se rappelle la scission qui s'était faite il y a dix-huit mois dans la société de *l'Alliance*, lorsque les sept députés de Bruxelles avaient fondé l'*Association libérale* pour réunir tous ceux qui ne se plaisaient plus aux emportemens d'une opposition trop violente. De nouvelles défections ont encore récemment affaibli la société radicale, qui n'a plus alors laissé de doute sur ses tendances anti-monarchiques en proclamant M. Gendebien pour son président. L'*Association libérale*, au contraire, a pris une vigueur qu'elle n'avait point encore eue; elle s'est adressée directement au corps entier des électeurs, et dans ses circulaires elle leur a prêché la royauté constitutionnelle, non pas comme une idole, mais comme un pur principe de stabilité, comme une simple présidence héréditaire.

Le ministère et les chambres n'ont montré ni moins d'activité ni moins d'intelligence. Le grand embarras du moment, en Belgique comme ailleurs, c'est la détresse d'argent : vis-à-vis de cette détresse, le parti extrême pousse chaque jour un cri qui n'est peut-être qu'un mot d'ordre et qui lui servira probablement de devise aux élections; il veut, avant tout, réduire les dépenses. Le gouvernement, qui sait bien que toute réduction a ses bornes, tâche plutôt de multiplier les ressources. Depuis le commencement du mois, les chambres ont voté deux lois de finances qui doivent porter leurs fruits. Elles ont consenti à un emprunt forcé qui pourra produire en tout de 25 à 27 millions répartis sur différentes catégories de prêteurs en raison du chiffre de l'impôt foncier, de l'impôt personnel, des rentes hypothécaires, des pensions et des traitemens publics. On a permis à la *Société générale* une émission de nouveaux billets avec cours obligatoire jusqu'à concurrence de 20 millions; cette banque, trop embarrassée par suite de ses propres fautes, n'avait guère le droit de compter sur cette ressource que la loi va lui ouvrir; mais le papier est exclusivement affecté aux besoins des caisses d'épargne, dont la *Société générale* fait le service. La majorité de la seconde chambre a solennellement déclaré qu'elle tenait pour sacrés tous les dépôts confiés à ces caisses, et qu'elle voulait qu'on remboursât toujours, quel que fût le montant des sommes à rembourser. C'est avec cette loyauté courageuse qu'un état maintient son crédit. Du reste, cette discussion, quelquefois pénible, a conduit le gouvernement à proposer la création d'une caisse d'épargne de l'état qui engloberait immédiatement toutes les caisses annexées aux banques particulières, et leur assurerait une meilleure garantie. La fermeté que la Belgique oppose ainsi de sang-froid aux difficultés matérielles et morales de sa situation lui permettra sans doute de l'améliorer assez pour tenir tête à tous les événemens.

La Hollande paraît enfin se décider à entrer aussi dans la voie des réformes, et certes elles sont moins pressantes au midi qu'elles ne le sont au nord de l'Escaut; mais il y a dans cette brave nature hollandaise une constance que rien ne lasse comme rien ne l'irrite. Le 9 mai, les états-généraux se sont rassemblés après sept semaines de vacance. Le 17 mars, ils avaient nommé une

commission pour réviser et modifier le pacte fondamental du royaume : depuis un mois, que cette commission avait fini et publié son travail, les états attendaient une convocation. Le ministère ne pouvait se décider à les réunir, parce qu'il ne pouvait lui-même se mettre d'accord au préalable sur les points capitaux de la charte à discuter. La première parole qu'ait dite M. de Schimmelpenninck, quand il a pourtant fallu se présenter devant la chambre, ç'a été pour déclarer la dislocation du cabinet dont il était le chef. C'était un cabinet mixte et de transition dans lequel le comte Schimmelpenninck et le général Nepveu représentaient le parti aristocratique et rétrograde. Le ministère est maintenant recomposé dans un sens tout favorable aux réformes, et l'on s'occupe sérieusement de refondre la vieille constitution, dont les parties les plus essentielles, le système électoral et le régime colonial, choquent trop les idées de ce temps-ci.

Le général Nepveu avait motivé sa démission dans une lettre au roi qui a été imprimée : il déclarait que le projet de la commission du 17 mars, devant lequel il se retirait, était pour lui suspect de tendances républicaines. Il n'y a là pourtant qu'une suggestion alarmiste à l'adresse de la couronne : le républicanisme de la charte future consisterait à supprimer l'absolutisme dans le pouvoir et l'aristocratie dans le parlement. On a bien entendu, le jour de la reprise des états, certains députés exprimer vivement l'amer déplaisir que le parti réactionnaire jetait dans tout le pays, en entravant cette réforme dont l'annonce avait causé tant de joie; l'un d'eux a même dit que, si ce parti-là ne venait à résipiscence, on allait en voir un autre « qui ne serait point intimement convaincu de la nécessité d'une monarchie constitutionnelle. » Et de fait, si le mot de république, que l'honnête député déguisait à la tribune sous une périphrase, peut cependant passer quelque part sans exciter l'ombrage instinctif qui l'accompagne depuis cinquante ans en Europe, c'est à coup sûr en Hollande. Néanmoins les vieilles familles républicaines, qui exerçaient autrefois un patronage analogue à celui des whigs, ont beaucoup perdu de leur influence sous le niveau commun de la démocratie, et il faudrait de terribles circonstances, des fautes ou des perfidies bien misérables, pour amener une révolution complète sur une terre dont la froide sagesse s'accommode parfaitement des institutions constitutionnelles.

Nous nous arrêtons volontiers au spectacle de ces petits états accomplissant librement et pacifiquement les progrès qui leur conviennent au milieu du tumulte qui remue l'Europe et bouleverse les grandes puissances. Nous ne savons pas de triomphe plus glorieux pour la civilisation moderne que cette sécurité des faibles en présence de toutes les passions qui ébranlent et déchaînent les forts. Si des complications qui, de jour en jour, deviennent moins probables ne troublent pas davantage les rapports internationaux des grands et des petits états, si les parties les plus fragiles de l'ordre européen résistent ainsi à cette laborieuse épreuve, il y aura certainement une démonstration acquise, et qu'il sera bon d'enregistrer. A voir le juste éveil de quelques nationalités outrageusement violées, on se laisse maintenant trop porter à mettre la classification des races au-dessus de toutes les divisions politiques. Il semble qu'on aille partager l'Europe en grandes familles de peuples selon la loi naturelle des espèces, comme au bon temps de la tribu. Du haut de cette

philosophie, on planerait assez dédaigneusement sur les limites factices inventées par les diplomates, et on les aurait bientôt effacées pour leur substituer une distribution des territoires plus large et plus simple. Race germanique, race latine, race slave, race gauloise, formeraient ainsi de vastes sociétés fraternelles qui absorberaient les petits états issus du vieux système d'équilibre. Si ces états, pourtant, donnaient aujourd'hui des preuves de leur consistance, si ces fondations, plus ou moins artificielles dans le principe, avaient acquis assez d'énergie propre pour durer dans ce renouvellement de toutes choses, le vieux système aurait alors gain de cause contre plus d'une rêverie. Qu'en pense-t-on à Francfort?

Francfort est en ce moment redevenu, comme autrefois, un des théâtres de l'histoire. Là se discutera ce vaste établissement unitaire que l'Europe du milieu voudrait instituer pour organiser sa force. Là va siéger en permanence cette révolution allemande qui, éclatant depuis trois mois, tantôt sur un point, tantôt sur l'autre, doit enfin concentrer son action quelque part, pour coordonner et généraliser ses résultats. Cette révolution est en soi essentiellement politique; le sentiment national y entre, il est vrai, par une pointe très vive, et elle fait sonner très haut les droits et les devoirs que les populations germaniques tiendraient de leur communauté d'origines. Au fond cependant l'impulsion de la race n'est pas à beaucoup près le mobile dominant qui la précipite. Elle est sortie tout armée d'un double besoin, besoin de liberté, besoin de grandeur. Le pacte de 1815 et l'acte final de 1820 avaient singulièrement épargné le moyen-âge dans la reconstitution dont ils dotaient l'Allemagne. De 1820 à 1840, les princes allemands avaient constamment lutté pour arrêter l'esprit moderne à leurs frontières et maintenir chez eux l'immobilité du *statu quo*. De la Vistule au Rhin, du Danube à la Baltique, le *statu quo* se résumait en ces deux points : les chartes libérales manquaient ou périclitaient; les divers états, subordonnés à des puissances qui n'étaient pas exclusivement allemandes, ne formaient pas un tout qui comptât par lui-même en Europe; il y avait une Prusse et une Autriche, il n'y avait pas une Allemagne qui pût, en son nom, prendre pied par les traités ou par la guerre. C'est contre ce *statu quo* que l'Allemagne n'a pas cessé de réagir depuis 1840; c'est ce *statu quo* qui a succombé définitivement depuis le commencement de 1848. Vienne, Berlin, Munich, Stuttgart, Carlsruhe, les Hesses, les Saxes, le Hanovre, se sont trouvés tout d'un coup lancés dans la voie des réformes démocratiques, et aussitôt qu'ils sont entrés en jouissance de leur émancipation particulière, ils ont été plus que jamais possédés du désir de créer à eux tous une autorité considérable, de se constituer vis-à-vis d'eux-mêmes et vis à-vis de l'extérieur en un grand corps européen. Les mouvemens de Vienne et de Berlin ont abouti presque immédiatement à la réunion spontanée du parlement national de Francfort.

Le 31 mars, cinq cents notables sans mandat régulier, sans convocation officielle, arrivent à Francfort de tous les coins de l'Allemagne, poussés en quelque sorte par le cri de l'opinion publique. Ils délibèrent pendant trois jours en face de l'antique diète des diplomates, prise d'assaut et démantelée par cette seule manifestation de la souveraineté populaire, tant la manifesta-

tion est cette fois imposante dans sa toute-puissance pacifique. Il y avait juste quinze ans que la diète s'était victorieusement tirée de cette aveugle insurrection qu'on appela *l'attentat de Francfort :* elle est restée sans défense devant cette magistrature qui s'improvisait à ses côtés et la détrônait par une force bien autrement irrésistible que la force des baïonnettes. Les notables ont décidé qu'il appartenait seulement à une assemblée nationale de donner une constitution au pays, que cette assemblée serait nommée par le suffrage universel, et que tout Allemand pourrait représenter toute partie quelconque de l'Allemagne. Ils ont invité la diète fédérale à s'épurer en rejetant de son sein tous les hommes qui avaient combattu le progrès constitutionnel, pour que leur présence ne fît pas même ombrage dans cette heure de triomphe. La diète s'est exécutée devant cet impérieux commandement. Elle a révoqué toutes les anciennes lois d'exception, et ceux qui en avaient été les promoteurs se sont retirés. Le président de la diète des princes, le comte Colloredo, a notifié cette soumission respectueuse au professeur Mittermayer, président de la diète du peuple. Enfin cet *avant-parlement* (*Vor-Parlement*), comme on l'a nommé, a laissé derrière lui un comité de cinquante membres chargés de fonctionner jusqu'à la réunion de l'assemblée nationale et de diriger les opérations nécessaires pour la réunir. Ces cinquante membres en ont eux-mêmes délégué dix-sept, qui se sont proclamés les *hommes de confiance*. Ceux-ci ont eu pour mission de servir d'intermédiaire entre la vieille diète et le comité populaire des cinquante. On leur a donné droit de séance dans la diète et presque droit de contrôle; on leur a remis enfin la tâche exclusive de rédiger un projet de constitution sur lequel l'assemblée nationale aussitôt en exercice fût à même de délibérer. Parmi les dix-sept étaient M. Dahlmann, l'ancien proscrit de Goettingue, le professeur de Bonn, l'historien des révolutions de l'Angleterre et de la France, l'un des hommes qui ont contribué le plus à l'avancement des idées constitutionnelles en Allemagne; M. Gervinus, le professeur de Heidelberg, le fondateur de la *Gazette allemande*, qui a pris une si grande autorité dogmatique dans la presse d'outre-Rhin; le poète Uhland, envoyé par Tubingue; le député Bassermann, l'un des plus énergiques représentans du libéralisme badois.

Les cinquante et les dix-sept ont été, depuis le commencement d'avril jusqu'au 18 de mai, l'autorité suprême qui a gouverné l'Allemagne. La diète s'est effacée derrière eux ou s'est docilement ralliée à leur initiative. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la diète elle-même a été en partie retrempée par les dernières vicissitudes politiques; le personnel diplomatique a dû changer en même temps que les principes de gouvernement. C'est ainsi que le ministre de Bade est maintenant M. Welcker, le vétéran de toutes les oppositions dans le petit parlement de Carlsruhe. Welcker à la place où siégeait naguère M. de Blittersdorf! Il n'est rien qui marque plus clairement la révolution. Cette diète cependant, si mitigée soit-elle, représente encore les couronnes, et sur les couronnes allemandes plane toujours, malgré tout, je ne sais quelle fantasmagorie de droit divin qui déplaisait naturellement aux représentans constitués par l'opinion seule en dehors de l'antique légalité. Organes et dépositaires d'une souveraineté née de la veille, et peut-être elle-même éton-

née d'être au monde, les cinquante sont restés en défiance ou en surveillance vis-à-vis des grandeurs déchues de la diète fédérale. Sur la proposition de M. Welcker, la diète avait invité, le 5 mai, tous les gouvernemens germaniques à s'entendre au plus tôt pour nommer en commun trois personnes qui, vis-à-vis de l'assemblée nationale, soutinssent leurs différens intérêts dans ce qu'ils avaient d'individuel, et remplissent provisoirement la charge de pouvoir exécutif pour toute la fédération. Cette mesure a soulevé un orage qui a duré jusqu'au dernier jour des cinquante. Il s'est fait protestation sur protestation; les cinquante ne voulaient point accepter les trois délégués des princes sans concourir à les nommer : ils criaient au triumvirat, ils croyaient voir les cabinets dérober ainsi le pouvoir exécutif à la suprématie de l'assemblée constituante, en l'instituant eux-mêmes, au lieu d'attendre qu'elle en disposât. La diète s'est justifiée de ces soupçons, qu'elle ne pensait pas mériter, et qui se traduisaient dans les réserves formelles des cinquante. Elle a publié les explications offertes par M. Welcker dans sa séance du 10 mai, et les triumvirs vont décidément tenir auprès du parlement germanique l'emploi difficile qui leur est assigné. Ils seront de vrais ministres parlementaires et, qui pis est, intérimaires, mais dans une situation étrange; ils auront à jouer leur rôle, pour le compte de tous les princes allemands à la fois, vis-à-vis d'une assemblée qui, en masse, ne doit rien à aucun prince; ils auront à porter parole pour tous les trônes, pour tous les états pris séparément, vis-à-vis de la députation générale de tous les états pris en corps; ils seront les agens communs de trente-deux cabinets grands, médiocres ou infiniment petits, vis-à-vis d'un pouvoir législatif dont ils dépendront quand même, parce qu'il s'élèvera au-dessus de tous les cabinets. Un tel enchevêtrement politique ne saurait se rencontrer ailleurs qu'en Allemagne, et l'on peut juger des complications qu'il faut vaincre par la complexité de l'instrument dont on use.

Les cinquante, les dix-sept, la diète elle-même, tout est d'ailleurs à présent dans l'ombre. Le 18 mai, la constituante germanique a ouvert ses séances : elle siége désormais régulièrement dans l'église de Saint-Paul. La ville qui couronnait les empereurs du moyen-âge retrouve aujourd'hui d'autres pompes, et d'aussi solennelles, pour inaugurer l'ère moderne de l'unité et de la liberté! Le Rœmer, déjà consacré par les symboles de la société féodale, l'est une seconde fois par les idées d'un siècle nouveau. La lente succession des âges écrit ainsi ses profonds enseignemens sur les édifices du vieux Francfort. L'Allemagne du temps présent n'avait peut-être encore pas eu d'elle-même une conscience aussi vive, qu'en se retrouvant tout entière dans ces murailles où passa toute l'Allemagne d'autrefois. Du reste, il n'est pas besoin de remonter si haut pour observer maintenant à Francfort des changemens de physionomie qui ne laissent pas d'être piquans. Saint-Paul est loin d'avoir l'aspect qu'il offrait il y a deux mois, lorsqu'y siégeait l'*avant-parlement*. Les passions qui s'étaient produites à cette réunion préparatoire avec l'effervescence d'un début se sont calmées dans l'intervalle. Ce n'est plus cette vague ardeur qui n'avait pas d'objet précis; on sait mieux ce qu'on veut et ce qu'on peut. L'assemblée s'est beaucoup modifiée quant à sa composition, en traver-

sant l'épreuve des élections régulières d'où elle vient de ressortir. Le nombre de ceux qui désiraient la réalisation immédiate du système républicain est évidemment réduit; ceux qui auraient voulu formuler immédiatement ce désir par des actes de violence ont presque tout-à-fait disparu : la question une fois posée entre la république et la monarchie constitutionnelle, il y aurait à peine la dixième partie des quatre cents membres présens qui voterait pour la république. Cette recrudescence de modération irait même, dit-on, chez certains jusqu'à vouloir conserver de l'ancien ordre fédéral beaucoup plus que la raison ne permet d'en garder. Il y aurait une masse quelconque de députés qui, dans leur attachement opiniâtre pour leur patrie propre, refuseraient d'en sacrifier l'indépendance particulière au bénéfice de la grande patrie commune. Les discussions qui vont s'ouvrir révéleront bientôt toutes ces dissidences; la constitution proposée par les dix-sept appellera nécessairement la lutte.

Voilà maintenant un mois que le projet rédigé par M. Dahlmann a été publié : la controverse s'en est assez vite emparée pour que tout le monde en connaisse les bases. Il repose sur une seule idée : élargir le cercle des attributions dites impériales, afin que le pouvoir qui les exercera en use avec plus d'efficacité pour faire respecter l'autorité du nom allemand au dehors, la liberté des peuples allemands à l'intérieur. Le pouvoir impérial, dans la pensée du législateur et selon le vœu de l'opinion, n'est donc autre chose que la garantie qui assure à la fois et le rang de la nation en Europe et les droits fondamentaux du citoyen chez lui; mais à quelle main confier ce pouvoir impérial? de qui doivent relever la paix et la guerre, la haute administration et la haute juridiction sur tous les territoires germaniques? Comment, d'autre part, concilier ce pouvoir avec la perpétuité des dynasties existantes, avec l'intégrité des gouvernemens particuliers, avec les intérêts dissidens des états souvent rivaux? Comment obvier aux prétentions et remédier aux jalousies? C'est là l'immense problème à résoudre; la question électorale, la question parlementaire, toute l'organisation du pouvoir législatif et délibérant n'est rien à côté de cette terrible question du pouvoir exécutif. Les dix-sept se sont prononcés : ils demandent un empereur héréditaire qui serait présenté par les princes allemands à la sanction de la constituante et qui résiderait à Francfort. Le projet des dix-sept ne s'explique pas sur la situation de l'empereur vis-à-vis de ses propres états au cas où il serait prince régnant, mais il établit soigneusement combien il est nécessaire de lui donner l'hérédité. Or, si le prince désigné pour fonder la dynastie impériale était déjà très considérable par lui-même et par l'étendue de ses états personnels, il serait bien difficile que, cette double hérédité se mêlant sur une même tête, les états personnels ne comptassent point par excellence comme états impériaux. Ainsi le roi de Prusse, empereur allemand, aurait beau résider à Francfort, sa bonne ville de Berlin garderait toujours grande chance de passer pour la capitale de l'Allemagne. Cette perspective ne fâcherait peut-être pas M. Dahlmann, qui est fidèle Prussien; mais elle ne saurait plaire à tout le monde : aussi les contre-projets abonderont.

Les uns voudraient un empereur électif, comme au temps du régime féodal,

de manière que la couronne impériale ne fût jamais long-temps dangereuse aux autres couronnes. Il en est qui proposent une combinaison moins usée : l'on ne parlerait plus d'empereur, de César; on aurait un *prince des Allemands*, qui ne porterait que ce titre, et renoncerait, pour l'accepter, à tous ceux qu'il pourrait avoir auparavant, satisfait de manger à Francfort sa liste civile. Ce serait un président de république qui commanderait à des rois. Enfin beaucoup aussi goûteraient un troisième système qui aurait l'avantage, très compensé d'ailleurs, de mettre d'accord les rivaux les plus difficiles à contenter au moment décisif du partage. La Suisse travaille pour l'instant à se débarrasser des inconvéniens de son *vorort* alternatif; on le lui emprunterait en Allemagne, et l'on aurait à tour de rôle, au sommet du nouvel édifice, la Bavière, la Prusse et l'Autriche.

Quel que soit celui de ces plans unitaires qui triomphe à Saint-Paul, il se heurtera plus ou moins contre cette difficulté que nous apercevions tout à l'heure, contre l'esprit de localité qui réagit déjà chez le gros des gens, rien qu'à la pensée d'une compression. Au fond, les Allemands tiennent à toutes leurs dynasties beaucoup plus encore qu'ils ne veulent le dire; puis, les habitudes de leur existence provinciale ou municipale les mettent d'avance et sourdement en guerre contre tout essai de centralisation. Les gouvernemens eux-mêmes ne sont pas, on le croit bien, très pressés d'abdiquer en tout ou en partie leurs prérogatives; un état qui a ses traditions, son génie, son patronage et sa clientelle, ne renonce pas sans marchander au libre maniement de toutes les ressources qu'il a su lui-même employer pendant des siècles. Armée, diplomatie, navigation, forteresses, routes et douanes, faire tout cela fédéral, c'est un dépouillement patriotique dont les cabinets et les peuples pourraient bien n'avoir pas de si tôt l'héroïsme. L'Autriche a déjà même exprimé ses réserves très intelligibles, quoique entortillées. Nous sommes curieux de voir un empereur d'Allemagne qui ne serait pas le roi de Prusse ordonner des levées en Brandebourg ou en Poméranie, et tenir les clés de Custrin et de Spandau. Enfin on ne peut disconvenir qu'il n'y ait à l'ouest un instinct de *séparatisme* que l'on guérira difficilement par un système d'unité dont la Prusse ou l'Autriche tiendrait la tête. Les couleurs noir, or et rouge ont été un moment proscrites en Bavière. L'énergique population enfermée dans les montagnes du midi de Bade serait demain république indépendante plus volontiers qu'état d'empire. Il se fonde un journal sur le Rhin inférieur pour prêcher la réorganisation de l'électorat de Cologne. On a même été jusqu'à proposer quelque part de donner à la Prusse la couronne d'Allemagne, à la condition que de ses huit provinces elle fît huit principautés. Ce penchant à l'isolement qui se trahit avec une originalité si décisive, qui s'appuie sur tant de vieilles raisons, qui perce à tous les étages du monde politique, ce *particularisme*, comme le nomme la presse allemande en l'attaquant sans relâche, voilà l'écueil des législateurs de Saint-Paul.

La façon dont on l'a tourné jusqu'ici, dont on le tournera peut-être encore, ç'a été de stimuler l'orgueil et l'ambition germaniques pour inspirer au pays le besoin d'être un en face et quelquefois en haine de l'étranger. C'est surtout la Prusse qui s'entend à exploiter l'opinion pour susciter ainsi l'esprit

d'envahissement comme un remède à l'esprit d'isolement. L'Europe ne se figure pas encore tout ce qui s'est amassé de songes grandioses dans l'imagination de l'Allemagne pendant la longue inertie où sa force végétait; mais peut-être saura-t-on bientôt ce que c'est qu'une humeur conquérante si long-temps à la fois entretenue et contenue : on en peut juger au premier coup qu'a reçu le Danemark. L'Allemagne veut être puissance maritime; cette passion persévérante est la meilleure raison de l'amour qu'elle porte à ses frères du Holstein, et des prétentions iniques qu'elle élève aujourd'hui sur le Schleswig, soit dans ses protocoles, soit avec ses armes. Toute contrée où l'on a parlé l'allemand doit faire retour à l'Allemagne; l'Allemagne a droit sur chaque contrée nouvelle où des Allemands fondent un comptoir et creusent un sillon : telle est la politique extérieure que l'on professe solennellement à Francfort, comme on la professait auparavant dans les chaires académiques; telle est la loi qu'on applique au Danemark. On intervient en Holstein, parce qu'il est partie intégrante de la confédération, et le projet des dix-sept revendique maintenant le Schleswig, pendant que les Prussiens l'occupent, sous prétexte qu'il est annexe inséparable du Holstein. Or, sur les 550,000 habitans du Schleswig, il y a 180,000 Danois, 25,000 Frisons, et seulement 120,000 Allemands. Le ministre de Danemark a protesté dernièrement auprès de la diète contre toute adjonction du Schleswig au corps impérial. Il n'y aurait pas, en effet, de raison pour que l'Allemagne, qui est déjà entrée dans le Jutland, ne s'y assît tout-à-fait sous ce même prétexte que le Jutland tient lui-même au Schleswig, et le Danemark, réduit à ses îles, disparaîtrait bientôt du nombre des états. Qu'importe à la confédération, pourvu qu'elle ait le libre accès des deux mers? Une flotte allemande, c'est là le cri du jour, le cri qui grossit sans cesse à mesure que la marine danoise gêne davantage l'embouchure des fleuves du Nord. On propose de vastes souscriptions nationales qui devront être recueillies obole par obole (*Sechserversammlung*). Les universitaires de Kiel, sentinelles avancées du germanisme, forment des clubs spéciaux pour *agiter* la question. Les dames elles-mêmes publient des adresses où elles promettent le dévouement de leur sexe et sacrifient sentimentalement leurs bijoux les plus chers pour la plus grande gloire du futur pavillon.

La Prusse est le grand agent de ces ambitions germaniques; on la trouve toujours prête pour en exécuter ou pour en perpétuer les œuvres. La vigueur avec laquelle on l'a vu soutenir l'insurrection du Holstein et réprimer en même temps celle de Posen est, il faut bien le dire, la meilleure recommandation qu'elle ait à présent aux yeux des patriotes allemands, car elle a d'ailleurs perdu l'initiative du mouvement politique, qui appartient désormais à l'Allemagne entière. Tous les cœurs, tous les regards étaient tendus vers la diète féodale qui s'ouvrait, il n'y a qu'un an, dans la salle blanche : un vrai parlement moderne, constitué sur les bases les plus libérales, s'est assemblé le 22 mai; le roi prononce un vrai discours de la couronne; M. Camphausen et M. Hansemann siégent au banc des ministres, à la place du comte d'Arnim, qui avait lui-même remplacé M. de Bodelschwing : — cette merveilleuse métamorphose détourne à peine l'attention publique, concentrée sur les merveilles de Francfort. Berlin est, pour l'instant, détrôné. La révolution ne s'y fait plus,

et peut-être même y travaille-t-on à la défaire, car à côté des clubs et des rassemblemens du peuple aux *Zellen*, il ne manque pas de partisans entêtés du régime déchu. Le petit bourgeois, l'*épicier* (*Spicesbürger*), le fournisseur de la cour, si fier de son titre, ont plus d'influence à Berlin qu'en aucune autre capitale; la bureaucratie, d'autre part, n'est pas un instrument qui puisse en Prusse s'assouplir très vite aux mains de ministres parvenus. Tout cela murmure et réagit, et tout cela n'empêche point que Berlin n'envoie à l'assemblée de Francfort et à son propre parlement plus d'un député complétement acquis à l'extrême radicalisme. Il y a là sans doute quelque lutte qui couve dans l'ombre où les affaires berlinoises sont momentanément tombées.

A Vienne, au contraire, les explosions bruyantes se succèdent avec une rapidité si singulière, qu'on ne peut pas croire qu'elles ne soient point factices. Une émeute a chassé M. de Metternich, une autre M. de Ficquelmont; celle du 15 mai détermine l'empereur à partir furtivement pour aller chercher un asile et un appui chez les Vendéens du Tyrol. La constitution du mois d'avril n'est plus qu'une lettre morte; le parlement qui devait se réunir le 26 juin, au lieu d'être un parlement octroyé, divisé en deux chambres, sera proprement une constituante et sortira du suffrage universel. Ainsi l'ont voulu les cinq mille étudians de la légion académique, et le ministre de l'intérieur, le vieux M. de Pillersdorf, pâle et tremblant, est descendu lui-même dans la rue leur annoncer à minuit que leurs volontés étaient faites. On s'est hâté naturellement, chez nous, de comparer la retraite du César autrichien à la fuite de Louis XVI, et, prenant Vienne pour Paris, on a décidé que la république allait s'installer demain sur les ruines de l'empire vermoulu. Ce n'est point avec de pareils coups de dé qu'on renversera l'Autriche, si ce grand établissement européen doit un jour succomber. L'Autriche n'est pas seulement à Vienne, elle est à Inspruck d'abord, mais elle est aussi à Pesth, elle est à Prague, elle est dans tous les chefs-lieux de cette fédération de races et de langues différentes qui a duré des siècles sous son nom. La véritable révolution qui gravite sur Vienne et s'y dénoue comme dans son centre, la révolution caractéristique et réellement propre à l'Autriche, ce n'est pas celle qui improvise des réformes politiques au coin d'une rue : c'est celle qui change ou brise les rouages intérieurs de ce vaste corps autrichien en rappelant à une vie plus intense les nationalités juxtaposées dont l'alliance constitue tout l'empire; c'est cette suite de mouvemens soulevés sur tous les points du territoire par l'éveil ou par la recrudescence des sentimens nationaux. Tandis que la révolution qui part de Francfort se couvre d'un motif d'honneur national pour organiser une haute puissance politique, l'émancipation politique n'est en général, pour la révolution qui aboutit à Vienne, qu'un sûr acheminement vers l'indépendance des nationalités.

Cette indépendance est-elle la chûte de l'Autriche, et va-t-il surgir un nouvel édifice aux lieux mêmes que l'Autriche occupait? On ne saurait prévoir jusqu'où ira l'élan des passions nationales rendues à leur liberté primitive, si l'on ne leur fraie habilement la route, si l'on ne se résigne aux sacrifices indispensables qu'elles commandent, si l'on ne les concilie pas entre elles par quelque juste accommodement. La crise présente devait tôt ou tard éclater; on s'est habitué d'avance à la regarder comme une crise suprême dont on n'a-

vait pas le remède, et cependant, à mesure qu'elle se développe, on comprend mieux que l'Autriche y puisse encore résister : il lui faut seulement une autre assiette. L'Autriche du prince de Metternich était tout entière tournée vers l'Allemagne, vers l'occident; elle ne s'appliquait qu'à tenir son rang comme puissance occidentale, et, pour y réussir, elle refoulait ou elle élaguait tout ce qu'elle avait chez elle d'intérêts et d'exigences dont la satisfaction ne se trouvait point là. L'immense empire aggloméré progressivement autour des provinces allemandes ne pesait rien dans la balance où le petit noyau primitif l'emportait toujours. Slaves et Hongrois étaient immolés au profit des tendances germaniques. D'un autre côté, le temps est passé où l'Autriche pouvait se déclarer puissance slave, comme elle en avait encore le choix et comme elle en eut, dit-on, la velléité sous le règne de Joseph II. La place est prise. Si l'Autriche aujourd'hui refluait sur l'orient avec une précipitation trop exclusive, si elle cédait sans réserve aux sollicitations du panslavisme, fût-ce même le panslavisme libéral des peuples, il serait fort à craindre qu'elle ne travaillât pour la Russie. Quelle que soit la loi de l'avenir au sujet de cet universel ralliement des Slaves, l'Autriche n'a pas elle-même à s'y dévouer; il est un tout autre rôle, un rôle original et fécond, qui lui semble dévolu par la seule nature des élémens dont elle est composée. Que l'Autriche perde la Gallicie, qui entre dans une sphère étrangère à la sienne parce qu'elle relève de l'impérissable Pologne; que l'Autriche perde l'Italie, qui n'appartient qu'à elle-même : il reste encore entre les montagnes des Géans et la Save, entre le Danube et les Karpathes, quatre groupes de populations et de territoires qui n'ont d'ensemble et de consistance qu'en rayonnant sur Vienne, — la Hongrie avec la Transylvanie, la Bohême avec la Moravie et la Silésie, les archiduchés allemands, les Slaves de l'Illyrie et de la Croatie. Il n'y a qu'une façon de faire que Constantinople ne devienne pas russe, c'est que Constantinople soit le centre, le foyer de ces populations pleines d'avenir, serrées les unes contre les autres au midi de la Save jusqu'à Belgrade et depuis Belgrade sur les deux rives du Danube, Bosniaques, Serbes, Roumains et Bulgares. Ce que doit être Constantinople pour toutes ces nations dont la carrière s'ouvrira bientôt, Vienne le serait plus sûrement encore pour ces quatre fédérations disposées autour d'elle par la loi même du sol et par l'ancienne habitude de leurs affinités. Toutes les capitales ne sont pas destinées à fonctionner comme capitales unitaires; il faut des villes neutres dans le monde. Ne serait-ce donc pas une belle vocation pour un cabinet intelligent et libéral en Autriche de servir de modérateur commun à tous ces groupes d'états secondaires qui, par une association obligée, tant elle est naturelle, périssent en s'entretuant, s'ils ne s'unissent sous une autorité neutre.

S'il n'y a en effet, dans toute cette région de l'Europe, une association quelconque maintenue par une impartiale neutralité, les élémens si féconds qu'elle renferme n'ont plus d'issue pour se développer et succombent à leur isolement, ou se déchirent eux-mêmes dans l'ardeur réciproque de leurs antipathies. Ils ont besoin d'être à la fois réunis et dominés. Qu'on les suppose divisés : qu'est-ce que pourra la population tchèque de la Bohême cernée de tous côtés par l'Allemagne, la Hongrie assiégée, morcelée par les Slaves, l'Illyrie enfin avec ses Slaves du rite latin convoités et tenus en échec par les Slaves du rite

oriental? Qu'on les suppose aussi par conséquent abandonnés à eux-mêmes, à la fougue de leurs rancunes, aux instincts destructeurs de l'aveugle rivalité des races : voyez ce qui arrive en ce moment même, depuis que les rênes sont flottantes. Les Magyares l'ont pris de bien haut avec le gouvernement autrichien; ils se sont très noblement d'ailleurs constitués les avocats de la Pologne et de l'Italie : ils exigent que leurs régimens quittent l'armée de Lombardie; mais maintenant voici bien une autre complication. Sur les douze millions d'habitans qui peuplent la Hongrie, il n'y a guère que quatre à cinq millions de Magyares; le reste est valaque et surtout slave, depuis long-temps en révolte, tantôt sourde et tantôt éclatante, contre le magyarisme. A peine la main du gouvernement central retirée, la révolte s'est prononcée partout d'une manière terrible. Dès le commencement de ce mois-ci, la guerre a été pour ainsi dire déclarée sur toute la surface du territoire; la Syrmie, l'Esclavonie, la Croatie, veulent absolument se séparer; dans les foyers slaves jetés au milieu de la population magyare, on arbore l'étendard slave, blanc, rouge et bleu; on brûle solennellement les livres de prières et les registres baptismaux qui, selon la loi faite à Presbourg, étaient écrits en hongrois. La noblesse croate dispute avec colère aux Magyares le mérite d'avoir émancipé les paysans, et le nouveau ban de Croatie, Joseph Jelachich, vient de décréter par ordonnance que celui-là serait puni comme séditieux qu'on surprendrait disant aux paysans qu'ils ne doivent pas l'abolition des corvées et des dîmes à l'unique amour des seigneurs esclavons et croates. Les Magyares sont bien le peuple le plus orgueilleux de la terre; il est pourtant certain qu'ils seraient tôt ou tard écrasés par ce débordement slave, s'ils ne sont soutenus d'ailleurs, et, quel que soit l'enthousiasme des philosophes panslavistes pour l'avenir de leur race, toute conquête qui effacera l'individualité d'un grand peuple ne sera jamais un progrès de l'humanité.

Si les Hongrois ont ainsi besoin des Allemands, les Allemands n'ont pas de trop du magyarisme pour balancer la prépondérance de l'élément slave. En Bohême, par exemple, la nationalité tchèque se relève avec une violence menaçante. Il y a une sorte de terreur organisée à Prague contre le germanisme. La garde nationale, la garde universitaire, l'armée même, se divisent, parce qu'il y en a presque la moitié qui veut être commandée en langue tchèque. Dans le système parlementaire des deux chambres que promulguait à Vienne la constitution du 15 avril, ce n'était pas trop de la première pour servir de contre-poids à la seconde, où l'on eût vu deux députés slaves contre un député allemand. Les patriotes germanisans, qui ont fait la révolution du 15 mai en arborant partout à Vienne le drapeau teutonique au lieu du drapeau noir et jaune de l'Autriche, n'ont pas senti qu'ils compromettaient bien davantage encore l'influence allemande. Ils accusaient le gouvernement de slavisme; ils ont livré la constituante autrichienne à une majorité slave. Les Slaves, cependant, ne sont pas encore satisfaits, et aujourd'hui même commence à Prague un grand concile national où seront représentées toutes les branches de leur famille : c'est une concurrence significative, instituée tout exprès vis-à-vis de la diète de Francfort.

Que les nationalités prouvent ainsi leur force vivace, qu'elles se réveillent

de leur engourdissement comme si elles étaient éternelles, ce n'est pas nous qui nous en plaindrons jamais; seulement il ne faut pas que cet élan salutaire joue sur la société européenne à la façon d'un ressort trop comprimé qui brise tout en se détendant, jusqu'à ce que mort de peuple s'en suive; il ne faut point que les passions nationales, cédant à l'entraînement d'un radicalisme insensé, se heurtent jusqu'à extinction. Il ne faut point que les Magyares disparaissent des pays slaves et les Slaves des pays magyares, que les Allemands qui ont fertilisé la Bohême, métamorphosé la Moravie, puissent être replacés sous un joug qu'ils ne peuvent plus eux-mêmes imposer à la race indigène; que cette race enfin, sans cesse injuriée par les Allemands, soit à jamais déchue d'un rôle historique. Nous nous félicitons de la renaissance des nationalités, nous redoutons les conséquences fatales de leur exagération. La gloire du gouvernement régénéré qui saurait siéger à Vienne, ce serait de pacifier et de modérer tout ce qu'il y aurait là d'excessif, ce serait d'amener petit à petit la civilisation de l'Occident parmi ces populations à moitié orientales, qui n'ont point encore proprement d'organisation politique, qui nous empruntent les mots de notre dictionnaire constitutionnel comme des cris de guerre plutôt que comme des devises bien senties. L'Autriche rajeunie ne semblerait-elle pas prédestinée à cette belle propagande? La Hongrie et la Bohême ne repoussent que l'abus des prétentions germaniques; elles restent fidèles à la maison impériale, et, jouissant maintenant de toutes les libertés modernes, grace aux événemens de mars, elles n'en gardent pas moins le vieux trône avec un attachement comparable à celui de la *loyalty* britannique : Prague et Pesth supplient l'empereur de venir résider dans leur sein. Les vainqueurs du 15 mai auraient volontiers supprimé l'empereur, pour fondre tout-à-fait les archiduchés dans la grande patrie allemande. Où donc est la politique sérieuse et vraiment accommodée aux temps et aux lieux, du côté de ce vague patriotisme ou du côté des essentielles traditions de l'empire autrichien?

Cette politique restera, par malheur, boiteuse et mal assise tant que la question polonaise et la question italienne n'auront pas été définitivement vidées. Le courage nous manque pour parler à présent de la Pologne et toucher à ces plaies encore saignantes d'hier. Puisse du moins la déplorable issue des conflits de Posen et de Cracovie montrer aux Polonais qu'ils ne sauraient combattre sans avoir eux-mêmes refermé leurs vieilles blessures, et à la France qu'elle ne les saurait aider sans le concours de l'Allemagne! Si la république enfante un jour une diplomatie, ce sera le triomphe de la diplomatie républicaine d'obtenir ce concours difficile, c'est son devoir de le réclamer sans relâche. Quant à l'Italie, la situation se dessine enfin plus nettement; à mesure que la royauté piémontaise gagne dans l'opinion, l'armée autrichienne perd sur le terrain : les deux faits sont corrélatifs.

L'opinion républicaine en Italie se rattachait trop nécessairement aux réminiscences municipales pour ne pas avoir bientôt tous les torts de cet étroit patriotisme du moyen-âge, sans pouvoir en renouveler la vigueur et les ressources. Si les Lombards et les Vénitiens se fussent spontanément ralliés à la monarchie piémontaise, le Piémont aurait compté soixante mille hommes de plus, levés régulièrement et disciplinés en soldats; la sécurité intérieure

des pays affranchis n'aurait pas été troublée; Charles-Albert n'aurait pas eu l'appréhension de guerroyer à son détriment, et de contribuer par une victoire à la ruine de son trône; les Autrichiens seraient depuis long-temps acculés aux derniers retranchemens qui les couvrent aujourd'hui. Aujourd'hui les patriotes éclairés regrettent hautement que les municipalités lombardes se soient obstinées à perpétuer un provisoire désastreux. La république ainsi organisée ne pourrait délivrer l'Italie, à moins d'appeler les armées françaises; ce serait alors recommencer l'histoire et blesser au vif l'honneur national de l'Italie ressuscitée. Mais comment soutenir une guerre d'indépendance avec cette division de toutes les forces et cet éparpillement de toutes les autorités que devait aussitôt produire partout le régime improvisé des républiques locales? Il n'est pas de ville et même de village qui n'ait envoyé ses plus braves enfans à la croisade; on n'a pourtant ainsi réuni que huit ou dix mille hommes de mauvais corps francs, et les volontaires traînent çà et là dans leurs cantonnemens par petites divisions, jouant et buvant leur solde sans rien faire. A Padoue, à Vicence, les gouvernemens ont perdu la tête en présence du désordre et de la misère; à Venise, on a tout gaspillé, argent, fusils, munitions; l'armée de l'indépendance n'y a plus trouvé trace des immenses provisions de l'arsenal. Les corps vénitiens, qui viennent de réparer leur honneur, s'étaient d'abord sauvés honteusement au premier feu. Le corps romain de Ferrari, mal commandé par de petits maîtres, n'avait pas mieux réussi. Les troupes pontificales, sous les ordres du général Durando, rivalisent seules avec la brave armée piémontaise. Cette déconfiture militaire a fort ébranlé le parti républicain, et l'Italie se rallie chaque jour davantage autour du trône de Charles-Albert. Il n'y a qu'un grand état fortement campé entre le Pò et les Alpes qui puisse protéger à jamais l'indépendance italienne. C'est cette conviction qui va maintenant sans faiblesse et sans retour diriger les actes du gouvernement romain. La situation du pape est toujours la même : son peuple l'applaudit d'enthousiasme et lui désobéit de sang-froid. Les hommes qui avaient le plus fait pour confondre les deux pouvoirs dans cette sainte personne, afin de revêtir d'un caractère plus auguste la propagande patriotique dont Pie IX donnait le signal, les hommes qui avaient le plus soigneusement associé l'autorité du pontife à la politique du souverain, travaillent aujourd'hui à séparer le temporel du spirituel dans tout le régime de l'état de saint Pierre. Ils ne voient plus d'autre moyen de sauver la papauté sans perdre l'Italie. L'Italie avant tout! Le programme avoué du comte Terenzio Mamiani, qui dirige en ce moment le ministère romain, c'est l'expulsion des Allemands, et même leur expulsion de tout le littoral de l'Adriatique à l'aide d'une alliance intime avec les populations dalmates.

Par un privilége qu'elle a d'ailleurs chèrement payé, la France n'a qu'à gagner dans ces profondes révolutions qui déplacent toutes les influences européennes; l'Angleterre et la Russie ne peuvent que perdre. Aussi se tiennent-elles, jusqu'à présent, à l'écart, avec une attitude de défiance menaçante ou d'ombrageuse surveillance. Lord Minto est récemment arrivé à Londres, de retour du voyage diplomatique qu'il avait entrepris en septembre. Tout porte à croire que ses instructions ont été bien modifiées dans le cours de sa mission, et qu'elle n'a point fini sur des termes aussi libéraux que ceux sur les-

quels elle avait commencé. Le *Times* ne cesse de conseiller aux Italiens de s'accommoder avec l'Autriche et de prendre garde à l'invasion française. L'Angleterre n'est plus du tout révolutionnaire en Italie; elle aurait, dit-on, assisté avec un calme imperturbable aux horribles scènes qui viennent d'ensanglanter Naples, et elle ne paraît pas trop déplorer la cruelle humeur des Suisses et des lazzaroni, qui ont vaincu et massacré les bourgeois démocrates pour le compte du roi Ferdinand. C'est absolument l'opposé en Espagne et en Grèce : M. Bulwer et sir Edmond Lyons semblent prendre à tâche d'exagérer les fantaisies belliqueuses de lord Palmerston. Ils sont de fondation les amis et les auxiliaires des conspirateurs ou des rebelles de tout genre. Sir E. Lyons n'a pas encore été pris en flagrant délit, comme M. Bulwer, mais il a fini par remporter un succès analogue : il a complétement soulevé la Grèce et provoqué l'indignation nationale contre son ami M. Mavrocordato et contre tout le parti anglais. En voyant le parti anglais intriguer avec les Turcs, fomenter la guerre civile lors des dernières insurrections de Velentza et et de Papacosta, pousser enfin de partout à l'anarchie, les Grecs ont compris que ce n'était pas seulement à la France qu'en voulait sir E. Lyons, puisqu'il restait le même et d'un tempérament toujours aussi nuisible après la retraite de l'heureux et intrépide adversaire que la France lui avait opposé; les Grecs ont compris que l'on s'attaquait à l'honneur et à la fortune de leur pays. Pour M. Bulwer, l'échange fâcheux de correspondances diplomatiques auquel il se livrait, en véritable amateur d'imbroglios espagnols, s'est terminé brusquement par un vrai coup de théâtre : le général Narvaez a tout bonnement mis à la porte le représentant de sa majesté britannique. Ce qu'il y a de pis pour lord Palmerston et pour son agent très habile et très dévoué, c'est que les choses se sont passées de telle façon qu'il est difficile de pouvoir honnêtement se fâcher d'un procédé pourtant par trop soldatesque. M. Bulwer aurait été dûment atteint et convaincu d'une complicité active dans les séditions qui deux fois en deux mois ont ensanglanté Madrid et Séville. Il prétend, pour tout dire, et prouve assez bien qu'il n'aurait agi que par ordre. Nous verrons ce qu'en pense lord Palmerston, et nous attendons avec une certaine impatience les explications promises au parlement. On peut affirmer d'avance que le mot de toute cette politique anglaise, la raison qui la rend à la fois conservatrice en Italie, séditieuse en Grèce et en Espagne, c'est le besoin de s'asseoir au Midi pour parer aux éventualités qui se préparent à l'Occident et dans le Nord.

De leur côté sans doute aussi, les Russes s'apprêtent. Pendant qu'ils menacent d'intervenir à main armée dans la querelle du Danemark, ils continuent leurs vieilles intrigues auprès de la Porte. Le ministère qui a remplacé Réchid-Pacha à Constantinople ne leur appartient pas, il est vrai, tout entier : c'est un ministère mixte et de transition; mais la transition est glissante et vaut bien la peine qu'on la ménage de loin. Singulière destinée pour un homme d'état formé, comme Réchid, à l'école constitutionnelle des pays d'Occident de tomber encore sous une intrigue de sérail! Le sérail sera-t-il donc toujours l'arsenal de la diplomatie russe? Un mot seulement encore en passant pour caractériser l'attitude actuelle de cette diplomatie par rapport à l'Europe. L'autre mois, le prince Stourdza, vainqueur d'un essai de révolution tenté par ses boyards, affichait dans les rues de Jassy la communication

suivante : « Nous Michel Stourdza, par la grace de Dieu, woïvode, prince régnant de Moldavie, avons reçu par le consulat impérial russe une communication du chancelier d'empire comte de Nesselrode. Cette dépêche est une nouvelle preuve de la sollicitude avec laquelle notre très haut protecteur veille au bonheur des Moldaves en ce temps de crise qui menace l'ordre social et renverse les souverains légitimes dans tout l'Occident. Sa majesté l'empereur a déclaré qu'elle était décidée à ne pas souffrir que l'anarchie se répandît dans les provinces ottomanes placées sous sa protection, et qu'elle emploierait sa puissance à contrecarrer toute entreprise qui tendrait, soit à relâcher les liens de ces provinces avec l'empire ottoman, soit à modifier leur constitution politique, etc. » On a là un modèle du style russe; il est impossible d'habiller la violence de plus d'hypocrisie. Il y a quelque chose pourtant de plus curieux encore, c'est l'éloquence des popes expliquant à leurs paysans le grand complot du prêtre de Rome, qui a renversé tous les rois, parce qu'ils étaient amis de leur père l'empereur et de leur sainte religion, qui va maintenant pousser contre eux tous les peuples latins insurgés, et déchaîner jusqu'au Turc contre l'église grecque.

Voilà par à peu près l'histoire d'un mois en Europe dans cette grande année 1848. Si sous le feu croisé des événemens, si de cette masse énorme de dits et de gestes nous pouvons essayer de tirer quelques conclusions générales, voici peut-être celles qui nous frapperaient le plus. Auprès de nous, au contre-coup de nos embarras et de nos anxiétés, la révolution se fait, en tant que possible, sage et modérée : plus nous avons penché vers le radicalisme, plus nos voisins inclinent à la conservation. Loin de nous, au cœur de régions jusqu'alors trop fermées, les nationalités, peu à peu ressuscitées par une longue paix, réclament enfin satisfaction : en un siècle d'idées *humanitaires*, en face des théories *communautaires*, qui dans l'homme ne regardent que l'espèce et par amour pour l'espèce méprisent un peu trop la patrie, c'est une bonne leçon que nous donnent ces *barbares* d'avoir toujours si vigoureusement préservé leur individualité nationale. Pour peu que cette double conclusion ait de sens et de réalité, le présent sera ce qu'il voudra, nous ne sommes pas encore prêt à désespérer de l'avenir.

ALEXANDRE THOMAS.

DES TRAVAILLEURS

DANS NOS GRANDES VILLES.

Dans l'exposé général des questions à discuter pour fonder l'organisation du travail, M. Louis Blanc paraît avoir compris que les merveilles de l'association dans l'industrie manufacturière ne pourraient suffire à créer l'abondance pour les masses, alors surtout que celles-ci travailleraient une ou deux heures de moins. Il a tourné ses regards vers les champs, non pour s'occuper des 20 millions d'ouvriers qui les exploitent si péniblement, et avec de si légers salaires, comparés à ceux des villes, mais pour y faire refluer le trop plein des cités. Il propose à cet effet la création de colonies agricoles dans chaque département; les associations seraient soumises à peu près au régime économique du phalanstère. Il y aurait entre elles solidarité; elles seraient sous la surveillance de l'état, qui fournirait le capital nécessaire à l'installation.

Je m'éloignerais de mon sujet en examinant tout ce qu'il y a de difficultés, pour ne pas dire d'impossibilités, dans l'application d'idées pareilles; il n'est pas un détail de ce système qui ne soit hérissé d'obstacles, et, pour n'en citer qu'un, je dirai que l'agriculture, la vie des champs, ne sauraient s'accommoder *d'un vaste bâtiment divisé en autant d'appartemens séparés qu'il y aurait de familles.* Il faut que chaque ménage ait de la volaille, des cochons, des brebis, une ou deux vaches à lait. Il faut donc une basse-cour pour chacun, des étables et des volaillères.

C'est la réunion de toutes ces petites industries, jointes à la variété des cultures, qui compose l'aisance des familles.

L'agglomération du personnel agricole est tout ce qu'il y a de plus nuisible à la production. J'ai souvent constaté que c'est à cette fâcheuse condition qu'il fallait attribuer, en très grande partie, la pauvreté de l'Espagne. On n'y voit ni châteaux, ni fermes, ni hameaux. Ce sont de gros villages de 1,000 à 3,000 habitans, qui vont cultiver à trois et quatre lieues. Les longues guerres intérieures, quelquefois l'absence de l'eau, ont amené ces agglomérations de cultivateurs. Il est aisé de comprendre qu'il en résulte une grande perte de temps. Pendant qu'on voyage, on ne travaille pas. Quand on est loin de son champ, on y va rarement, et une foule de ces petits soins qui assurent les récoltes ne sont pas donnés. Souvent, quand on a achevé un travail, il reste encore une ou deux heures de jour que l'on emploierait, si l'on était près de ses terres. La ménagère, quand elle a soigné ses enfans et sa maison, va dans le champ voisin extraire de l'herbe, sarcler des plantes; il en est de même de l'homme qui soigne le bétail. Avec l'agglomération des travailleurs, rien de tout cela n'est possible, et cela fait une perte de forces considérable dans le cours de l'année. Le phalanstère pourra peut-être convenir, dans quelques cas, à la manufacture, mais je le crois absolument impropre à la fabrique agricole.

J'engage M. Louis Blanc à se faire rendre compte des résultats obtenus à l'union du Sig dans la province d'Oran; il trouvera à cet égard des renseignemens certains près de M. le général Cavaignac, qui vient de commander cette province. L'union du Sig, fondée par souscriptions, a été soumise au régime que M. Louis Blanc veut donner à ses colonies agricoles; elle était dirigée par un capitaine d'artillerie très passionné pour l'idée phalanstérienne. L'état lui donna 3,000 hectares de bonnes terres défrichées et arrosables en très grande partie par le barrage du Sig. On y ajouta 150,000 francs de subvention pour les travaux d'utilité ou de sûreté publique. Eh bien! malgré tous ces avantages, cet établissement est fort loin de prospérer; on le dit même très voisin de sa chute.

De cet aperçu de l'un des mille côtés du plan de M. Louis Blanc, il ne faut pas conclure que je repousse entièrement l'idée de ramener aux champs une partie des ouvriers de la ville; non, je l'approuve au contraire beaucoup, je ne combats que le moyen. Tout le monde comprend l'urgence de cette mesure de haute politique et d'humanité; mais on est loin de s'entendre aussi bien sur les détails de l'application.

La création d'une société en commandite pour former une armée agricole qui serait chargée de défricher les landes, de reboiser les montagnes, de dessécher les marais, telle est la base d'un autre système, proposé par le 8e arrondissement de Paris, et plus impraticable encore, à mon avis, que celui de M. Louis Blanc. D'abord je doute que l'on trouve par souscriptions les capitaux énormes qu'il faudrait pour réa-

liser cette idée. Les souscripteurs ne seraient en général dirigés que par un sentiment politique et humanitaire qui ne serait pas suffisant pour atteindre le but; l'intérêt financier, ce grand stimulant, n'y serait pour rien; les capitaux ne prennent pas confiance, en général, dans les entreprises agricoles, et celle-ci moins que d'autres les séduira. Une foule d'insuccès en ce genre ont discrédité ces spéculations. Supposons néanmoins que les capitaux soient réunis; on n'aurait pas encore vaincu les grandes difficultés. Comment des ouvriers accoutumés à toutes les jouissances de la ville, à des salaires considérables, comparés à ceux des ouvriers de la terre, consentiraient-ils à s'enrégimenter pour aller vivre et travailler rudement dans la solitude des landes, des marais et des montagnes? Ils ne trouveraient là aucun des plaisirs, aucune des distractions dont ils jouissent le dimanche, le lundi et quelquefois le mardi. Comment d'ailleurs pourraient-ils exécuter les rudes travaux auxquels on les destine, eux qui, pour la plupart, n'ont travaillé qu'à l'ombre, à des métiers qui éprouvent peu les forces musculaires? Leurs travaux, dans les débuts surtout, seraient tout-à-fait insignifians; beaucoup mourraient à la peine, sous l'influence de la fatigue excessive, de la nostalgie et de l'air délétère qu'exhalent les défrichemens et les marais. Il est à peu près certain que le plus grand nombre déserterait dès les premiers jours.

Les partisans de ce système ont sans doute fort peu l'expérience des travaux dont ils parlent, car ils sauraient que, pour défricher et dessécher les marais, il faut des terrassiers d'élite, rompus dès leur jeune âge à ce dur métier. Ce n'est certes pas parmi les tailleurs, les tisseurs, les peintres, les doreurs, les passementiers, les mégissiers, etc., que l'on trouverait les ouvriers propres à cette œuvre immense. Pour les déclasser et les ramener à la fabrique agricole, il faudrait les faire passer par un noviciat beaucoup moins dur, et qui ne leur imposât pas la privation absolue de toutes leurs habitudes sociales. Que ferait-on des vieillards, des femmes, des enfans? Dans les premiers temps, du moins, ils n'auraient aucun emploi, car leurs faibles bras ne pourraient ni défricher ni creuser des canaux de desséchement; ils ne pourraient être utilisés que bien plus tard, lorsque les exploitations seraient créées, lorsqu'il y aurait du bétail et de petites cultures.

A-t-on bien calculé tout ce qu'il faudrait de temps et de dépenses, je ne dis pas pour assurer le bien-être de cette armée de travailleurs, mais seulement pour lui faire une installation qui lui permît d'exister? Il faudrait partout construire des locaux pour les hommes et pour les animaux; il faudrait acheter des bestiaux, les fourrages nécessaires pour les nourrir jusqu'à ce qu'on eût créé des prairies naturelles et artificielles, des charrettes, des outils aratoires de toute espèce, le mobilier des ménages, etc., etc. Il faudrait un état-major pour diriger les travaux, des administrateurs et des comptables, toutes choses qui aug-

menteraient beaucoup la dépense. On voudrait sans doute aussi, comme le propose M. Louis Blanc, créer immédiatement des écoles, des salles d'asile, des crèches, des bibliothèques, des salles de lecture où l'on recevrait les journaux. En un mot, c'est toute une société à fonder, à l'image de celle qui existe déjà, et qui ne s'est établie qu'avec les siècles. On comprendrait ce qu'il y a de gigantesque dans cette entreprise, si l'on avait vu de près ce que quelques villages fondés en Algérie ont coûté de peines, de soins minutieux et d'argent. Il a fallu six années de labeurs pour établir moins de six mille colons ruraux, et l'on avait à sa disposition toute une administration civile, aidée par les bras d'une puissante armée.

Lors même, d'ailleurs, que les deux systèmes que je viens d'examiner en raccourci seraient d'une application plus facile que je ne le pense, ils n'en seraient pas moins très lents dans leurs effets; il est aisé de voir que les choses de cette nature ne s'improvisent pas, qu'elles sont l'œuvre du temps et des soins persévérans d'hommes pratiques. Or, nous avons besoin de remèdes prompts. Il y a urgence extrême de donner une direction utile à cette partie de la population des villes qui n'y trouve plus de travail. Le gouvernement a pris l'engagement de la faire vivre en travaillant: lors même qu'il ne l'eût pas promis, il faudrait qu'il le fît, dans la mesure de ses forces, pour le triple intérêt de l'humanité, de l'ordre social et de la prospérité publique; mais peut-il continuer long-temps à occuper ce grand nombre d'ouvriers dans les ateliers nationaux? Assurément non : ce serait une charge d'autant plus intolérable pour la France, que les travaux qu'on exécute ainsi sont de fort peu d'utilité; cela ne peut donc durer.

L'assemblée nationale, nous l'espérons, améliorera cette situation par des lois et des mesures qui, en ramenant la confiance et le crédit, raviveront l'industrie publique. Toutefois il est à croire que le travail se ressentira long-temps du choc matériel et moral qu'il a éprouvé. Le mal matériel serait bientôt réparé; il n'en sera pas de même des impressions fâcheuses produites par certains plans d'organisation des travailleurs. On connaît la ténacité des théoriciens; ils lutteront contre les argumens et les faits. Tant que cette lutte durera, il y aura malaise dans l'industrie, et il est fort à craindre que de long-temps elle ne puisse donner du travail à tous les ouvriers qu'elle employait avant la révolution. Il faut donc s'occuper immédiatement, avec ardeur et sans relâche, d'enlever à nos cités cette surabondance de travailleurs qui obèrent doublement la république, puisqu'on les paie et qu'ils ne produisent pas. Il faut, le plus promptement possible, doter l'agriculture du trop plein des villes. Sur ce point, je partage l'opinion de M. Louis Blanc. Je reconnais avec lui que cette immense fabrique *offre au travail un champ vaste et fécond, un champ à peu près illimité;* mais je ne puis le suivre

dans les hérésies agricoles auxquelles cette assertion le conduit, telles que celle-ci, par exemple : « L'agriculture permet de proportionner constamment la production aux besoins et aux ressources de la consommation. » Qui donc pourra établir cet équilibre dans une fabrique qui opère avec 24 millions de bras sur 52 millions d'hectares, et dont les résultats dépendent des saisons? Pourquoi M. Louis Blanc ne nous donnait-il pas plus tôt son secret? Nous aurions évité la mauvaise récolte de 1846, et nous aurions évité de produire en 1847 à tel point que les denrées ne se vendent pas aujourd'hui ce qu'elles ont coûté de main-d'œuvre. Nous avons commis la même faute pour la récolte de 1848, car elle s'annonce de manière à excéder de beaucoup les besoins et à faire baisser encore les prix, déjà trop bas pour rémunérer les travailleurs des champs à 1 franc par jour.

L'assertion de M. Louis Blanc répond à cette autre sentence : « On peut donner à l'agriculture un plein essor, sans craindre d'ajouter à l'encombrement des marchés et de déprécier les produits. » Mais ce qu'il y a d'aussi fort, c'est ce curieux paragraphe : « Le cultivateur vit sur le sol, des produits du sol, sans avoir besoin d'acheteurs. Son existence ne dépend pas, comme celle des ouvriers de l'industrie, des vicissitudes du commerce, des hasards, des crises politiques, de la fermeture d'un débouché lointain, d'une catastrophe imprévue. » La fabrique agricole n'a pas besoin d'acheteurs!... On croit rêver en lisant cela. Comment paiera-t-elle les impôts, les ouvriers qu'elle emploie, les objets fabriqués qu'elle achète à la ville, si elle n'a pas d'acheteurs? Il est inutile de discuter de pareilles assertions; ce serait douter du bon sens public. Revenons aux ouvriers qui manquent de travail dans l'industrie manufacturière, et qu'on ne saurait déverser trop tôt dans la grande exploitation nationale, l'agriculture.

Deux moyens se présentent : le premier, le plus grand, le plus promptement efficace, c'est de distribuer dans trente mille communes rurales tous les ouvriers qui accepteront une situation qui, au fond, serait meilleure que celle qu'ils ont dans les ateliers nationaux. Cette situation aurait surtout plus d'avenir, car rien n'empêcherait qu'elle se prolongeât assez long-temps pour que chaque individu, chaque famille pût se classer dans l'agriculture ou attendre la reprise des affaires industrielles. Voici, selon moi, comment il faudrait procéder à cette mesure de haute politique, de fraternité et d'économie publique.

Les conditions faites aux ouvriers qui se rendraient dans les campagnes seraient publiées dans toutes les grandes villes. Il leur serait accordé un mois pour les accepter, après quoi ils n'auraient plus droit à être admis dans les ateliers nationaux, qui seraient supprimés. Cette suppression serait juste, puisqu'on aurait offert en échange aux travailleurs le premier des ateliers nationaux.

Les conditions seraient les suivantes :

1° Les ouvriers sans travail dans les villes et les manufactures seront répartis dans les communes rurales pour y être occupés à l'agriculture.

2° Les ouvriers et leur famille, s'ils en ont, recevront, pour se rendre dans la commune qui leur sera assignée, une indemnité de route de 1 franc par jour pour les hommes, de 50 centimes pour les femmes et les enfans; ils auront droit, en outre, au transport de leurs hardes.

3° Ils seront distribués, dans chaque commune, chez les propriétaires et les fermiers, sans qu'on puisse séparer la famille. Les propriétaires et les fermiers seront tenus, en échange de leur travail, de les nourrir et de leur donner un salaire de 40 cent. pour les hommes de dix-huit ans et au-dessus, de 25 cent. pour les femmes, et 15 cent. pour les enfans de douze à dix-huit ans, la simple nourriture pour les enfans au-dessous de douze ans.

4° L'état accorde un supplément de salaire de 50 cent. par jour pour les hommes de dix-huit ans et au-dessus, 30 cent. pour les femmes, 20 cent. pour les enfans de douze à dix-huit ans, 15 cent. pour les enfans au-dessous de douze ans. Ces supplémens seront accordés pour tous les jours de la semaine, fériés ou non. Les propriétaires ou fermiers ne paieront que les jours non fériés.

5° Les ouvriers et leur famille seront tenus de travailler, comme leurs frères des champs, en raison de leur force et conformément aux habitudes agricoles des localités.

6° La famille, à son choix, ou à celui du propriétaire ou fermier, pourra se nourrir en son particulier. Dans ce cas, le fermier ou propriétaire donnera, en argent ou en denrées au cours, 50 cent. pour les hommes, 40 cent. pour les femmes, 30 cent. pour les enfans de huit à dix-huit ans; au-dessous de cet âge, les enfans vivront sur le commun.

7° Un mois après la publication du présent arrêté, les ouvriers ou les familles qui n'auront pas accepté les conditions qui précèdent n'auront plus droit aux secours de l'état. Les ateliers nationaux seront supprimés. Il ne sera fait exception que pour les vieillards, les malades et les infirmes.

Je n'entrerai point dans les détails d'exécution de cet arrêté; une instruction très simple de M. le ministre de l'intérieur ferait dresser les états des ouvriers acceptans, états sur lesquels on ferait la répartition par département, laissant aux préfets le soin de faire la division par commune. Je dirai seulement qu'il me paraît juste et bien entendu de laisser, autant qu'il se pourra, aux ouvriers le choix du département et même de la commune. Une colonne des états devra indiquer le choix, et l'on y aura égard dans la répartition, autant que cela pourra coïncider avec l'égalité approximative entre les départemens et les communes.

Examinons maintenant les avantages que produira ce système de se-

cours pour l'état, pour les familles d'ouvriers et pour les individus isolés.

L'état y trouvera, outre une garantie d'ordre public, une énorme économie et un accroissement de produits agricoles, tandis que les forces employées dans les ateliers sont à peu près improductives.

La dépense actuelle pour chaque ouvrier employé aux ateliers nationaux ne peut être évaluée à moins de 2 fr. 50 cent. par jour, en y comprenant les frais accessoires, tels que outils, contre-maîtres, directeurs, comptables, etc.; soit, pour 300 jours de travail, 750 fr.

La dépense par le système proposé serait comme suit :

Indemnité de route, en moyenne.	10 fr.
Supplément de salaire, à 50 cent. par jour pour 300 jours. . . . , ...	150
	160 fr.

L'économie serait donc de 590 fr. par individu.

De son côté, l'ouvrier serait nourri et aurait 90 cent. par jour nets. L'ouvrier des champs est moins bien payé, surtout en hiver.

Ainsi, sur les 85,000 ouvriers actuellement classés dans les ateliers de Paris, il y aurait une économie de 50,150,000 fr.

Quant à la famille de l'ouvrier, il est aisé de voir qu'elle aurait un grand avantage à la mise en pratique de ce système. En ce moment, elle vit presque uniquement de la journée de 2 francs que reçoit son chef aux ateliers nationaux; pour juger de la différence entre cette situation et celle qui lui serait faite dans la commune rurale, supposons-la composée de quatre individus : le mari, la femme et deux enfans, l'un de neuf ans, l'autre de treize ans; voici ce qu'elle aurait en sus de la nourriture, qui est chose capitale.

Le mari recevrait de l'état ou du propriétaire.	0 fr. 90
La femme.	0 55
Un des enfans.	0 35
Le second enfant.	0 15
	1 fr. 95

C'est-à-dire 1 fr. 95 cent. par jour ou environ 600 fr. par an en sus de la nourriture. Il est incontestable que cette situation est meilleure que celle que donnent les ateliers nationaux. Elle est aussi très préférable à celle qui serait faite à l'armée agricole défrichant les landes et les montagnes, desséchant les marais. Dans nos villages et bourgs, les ouvriers trouveront en grande partie les distractions et les ressources qu'ils ont dans les villes : ils auront l'église, le curé, le maître d'école, le médecin, le marchand, le cabaret, toutes choses qui leur manqueraient au début, du moins dans les landes de la Bretagne ou de la Sologne.

Il n'est pas besoin de démontrer que la production agricole gagnerait aussi à la réalisation de ce plan. Chacun sait que beaucoup de travaux très utiles ne se font pas faute de bras, ou se font imparfaitement, et qu'il en résulte un grand amoindrissement dans les récoltes.

La mesure que nous proposons pourrait sans doute causer un certain embarras à quelques propriétaires ou fermiers; il est probable aussi que le travail des ouvriers de la ville ne représenterait pas toujours le salaire et la nourriture; mais, outre qu'on aurait la satisfaction de faire une chose morale et utile pour le pays, on trouverait encore de larges compensations.

Un autre avantage essentiel, c'est qu'on ne leur donnerait au commencement que des travaux proportionnés à leur inexpérience et aux forces de chaque individu. Ainsi l'ordre et la confiance qui renaîtraient dans les villes ramèneraient bien vite le crédit, l'activité des affaires, et les campagnes ressentiraient immédiatement les bons effets de cette nouvelle situation.

Que serait-ce du reste que quinze ou vingt individus par commune? Il serait presque toujours facile de les placer de gré à gré chez les propriétaires, et au besoin la municipalité désignerait les personnes qui devraient les recevoir à tour de rôle, si le sentiment de fraternité et les considérations d'intérêt public ne devaient pas la dispenser de ce soin.

Ainsi, en moins d'un mois, l'état pourrait se débarrasser de ce lourd fardeau politique et financier des ateliers nationaux en satisfaisant, de la façon la moins compliquée et la plus avantageuse pour le pays, aux obligations qu'il s'est imposées, et auxquelles d'ailleurs il n'aurait pu se soustraire. L'esprit a beau s'ingénier, il ne peut trouver, nous le croyons, une solution plus pratique et plus prompte surtout que celle-ci. Quoi de plus simple, en effet, au lieu de tout créer avec des capitaux immenses qu'on ne trouverait pas, que de placer immédiatement et avec de légers frais le trop plein des villes dans le vaste cadre de l'agriculture? Point de locaux à construire, point de bestiaux, point d'outils, ni de mobilier à acheter, point d'état-major, point de directeurs, ni de contre-maîtres à solder. Le propriétaire ou le fermier tiendra lieu de tout cela sans rétribution, et le percepteur paiera sur des mandats visés par le maire les subventions accordées aux ouvriers par l'état.

Il est à présumer qu'une partie des ouvriers se classeraient dans l'agriculture. Ceux qui retourneraient aux fabriques, quand elles auraient repris de l'activité, y apporteraient d'heureuses modifications dans leurs idées. Ils seront moins exigeans, ils apprécieront mieux les avantages de la vie des cités, quand ils auront vu leurs frères des champs travailler sans relâche sous toutes les intempéries pour 1 franc ou 1 franc 25 centimes par jour, lorsqu'ils auront considéré que le petit propriétaire lui-même travaille tout aussi rudement et plus assidument que le

journalier, pour faire vivre sa famille et lui créer un très modeste avenir.

On parle sans cesse de mettre entre les mains de tous les instrumens du travail, c'est-à-dire le capital. C'est ce qui existe déjà en réalité, mais on ne sait pas le voir; c'est ce qui existera pour les ouvriers des villes transportés dans les campagnes. Ils jouiront immédiatement d'une part du capital de la terre, des bâtimens ruraux, des bestiaux, des outils aratoires, du mobilier mis à leur usage, etc. Ils profiteront d'une situation créée par le travail des siècles, car il faut enfin que l'on comprenne que la terre, telle que Dieu nous l'a donnée, n'avait presque aucune valeur par elle-même; elle n'en a acquis que par le travail persévérant et les immenses capitaux, fruits du travail, qui lui ont été appliqués. Cela est si vrai, que, pour le démontrer, il suffirait de supputer, pour la plupart des propriétés, ce qu'elles ont coûté depuis un siècle en travaux extraordinaires, tels que constructions, défrichemens, clôtures, desséchemens de marais, extirpation de rochers, transport de terre sur les surfaces qui en manquaient, établissement de prairies naturelles, plantations d'arbres et de vignes, amendemens minéraux pour changer la nature des terres, etc., etc., et l'on trouverait que la somme de toutes ces dépenses est supérieure à ce que vaut la propriété actuellement. Il faudrait bien reconnaître alors, avec M. de Dombasle, que la terre n'a d'autre valeur que celle qu'on lui donne par les capitaux, bras ou écus, qui lui sont appliqués avec intelligence.

Les capitaux ne sont-ils pas le produit du travail? et dès-lors ne sont-ils pas aussi sacrés que le prix de la semaine de l'ouvrier?

Le deuxième moyen que je propose pour ramener à l'agriculture une partie de la population des fabriques, c'est, comme le demande M. Louis Blanc, la colonie agricole; mais je ne la veux pas en France, où elle n'a pas ou presque pas de place: c'est en Afrique que je voudrais la porter, afin d'atteindre deux grands buts à la fois. Voilà le moment où notre colonie peut nous rendre le plus grand des services et nous dédommager largement des sacrifices qu'elle nous a imposés. L'une des plus grandes causes de notre malaise social, le plus grand danger pour la république, c'est le défaut d'espace en raison de la population. Je sais bien que le sol de la France, s'il était partout cultivé à la hauteur de l'art agricole, nourrirait aisément 60 millions d'hommes; mais, cela étant, les bois et les troupeaux diminueraient énormément, et ce serait une calamité nationale. L'extrême division de la terre amènerait ce triste résultat; on n'y marche déjà que trop vite par le code civil. Cependant, puisque l'homme a la passion de posséder un morceau de terre, il faut que cette passion si naturelle nous aide à peupler notre colonie de manière à y dominer la race arabe. Pour atteindre ce but, rien ne doit paraître trop coûteux. Appliquons à cette grande et double mesure

politique les millions que nous dépensons si déplorablement en ateliers nationaux; cela vaudra mille fois mieux.

En proposant la colonie agricole de M. Louis Blanc, je suis loin de me prononcer pour le régime de l'association et de la solidarité. En voici la raison. Pendant que j'étais en Afrique, j'ai vu créer trois villages militaires soumis au travail en commun. Les colons étaient tous jeunes et vigoureux; ils étaient animés de l'esprit de camaraderie; ils étaient accoutumés à la communauté de la gamelle, à l'uniformité de la vie militaire; ils jouissaient, quoique colons, des vivres et de la solde, ce qui leur permettait de ne pas tenir autant au produit de leur travail; malgré cela, les trois villages, au bout d'un an, sans s'être concertés, demandèrent à se désassocier, à ne plus travailler en commun. Les raisons que donnèrent les colons des trois villages furent uniformes : *il n'y a pas d'émulation; on ne croit pas travailler pour soi, on ne travaille pas; nous nous mettons au niveau des paresseux.* On les désassocia, l'émulation revint, et les villages prospérèrent. Le fait est là, on peut le vérifier. Les villages dont je parle sont ceux de Mered, Mahelma et Foucka autour d'Alger.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'il est bon, pour l'édification publique, de renouveler l'expérience sur deux ou trois colonies, en leur appliquant le système complet des socialistes. C'est en Afrique, en fondant une société nouvelle, que nos réformateurs doivent faire leurs expériences, et non pas sur notre vieille société, où leurs idées ne peuvent que porter la guerre et la ruine. Que l'on essaie donc en Algérie le socialisme dans toutes ses formules, l'association selon M. Louis Blanc, le fouriérisme, le communisme complet; que l'état vienne largement en aide à cette expérimentation; les contribuables ne devront pas s'en plaindre, et pour mon compte je donnerais volontiers, à cet effet, la valeur d'une de mes coupes de trèfle. Il est urgent que le public sache, par des faits bien constatés, à quoi s'en tenir sur ces théories, qui troublent le pays et contribuent puissamment à le mettre dans la misère, en attendant l'abondance promise. Jusque-là faisons la colonisation de l'Algérie avec cette vulgarité consacrée par les siècles et la force des choses; appliquons-y le trop plein des ouvriers de la ville, mais en choisissant les élémens les plus vigoureux, car on ne pourrait placer sans imprudence au milieu des Arabes une population qui manquerait de force physique et morale; qu'on ne recule pas devant la dépense, on n'en fera jamais de plus productive. Si l'on sème des millions, on recueillera pour la France l'ordre et la prospérité; pour la colonie, une population française qui, devenue puissante, déchargera la métropole du fardeau qu'elle supporterait indéfiniment sans l'emploi de ce grand moyen de peuplement.

MAL B.....

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

31 mai 1848.

Ce que nous demandons avant tout, ce que nous ne cesserons jamais de demander à la république, c'est un gouvernement de droit, qui puisse enfin remplacer dans les esprits l'idée brutale d'un gouvernement de fait. Il n'y a pas de citoyens, selon la belle et grave acception du mot, là où il n'y a pas de droit institué qui sache se défendre lui-même et se contenir en se défendant. Le droit, dans le monde d'avant 89, reposait, à tous les étages de l'édifice social, sur l'idée d'une légitimité naturelle et perpétuelle des priviléges; le privilége ne se discutait pas, il était, et, par cela seul qu'il était, il se faisait accepter avec cet empire qui enlève la pleine soumission des consciences, le seul empire digne de l'homme. Ceux-là donc qui se portaient alors les gardiens jaloux des priviléges de leur commune, de leur province ou de leur caste, magistrats, bourgeois, prêtres et gentilshommes, tous ceux-là furent de vrais citoyens, parce qu'ils combattaient pour le droit tel que l'entendait leur intelligence dans la sphère étroite de l'âge où ils vivaient. Cette sphère s'est élargie; le droit n'est plus assis sur le privilége, mais sur l'égalité; l'égalité se traduit et se formule par la libre entrée de tous dans l'état, par la souveraineté de tous sur chacun et de chacun sur tous; la souveraineté du peuple manifestée dans le gouvernement des majorités, voilà le droit social et politique de notre âge. La cause profonde pour laquelle la France, surprise par la république, s'est résignée si facilement, c'est que la république s'annonçait comme la réalisation suprême de ce droit nouveau. Ce n'est pas réaliser le droit que de n'en point inculquer le respect superstitieux : si la république ne fonde pas dans les ames le culte absolu du droit qu'elle a

promis d'inaugurer en toute vérité, si la notion de droit n'est pas universellement sentie et sacrée sous le régime de l'égalité, comme elle l'était jadis chez nous, comme elle l'est encore en Angleterre sous le régime du privilége, la république n'est rien; qu'on nous ramène aux carrières.

Telle est la pensée qui, depuis le 15 mai, nous poursuit et nous obsède sans relâche. Ce crime de lèse-nation ne sortira pas de si tôt de notre mémoire, et ce n'est pas nous qui consentirions jamais à le prendre assez légèrement pour en parler avec indulgence. Nous, au contraire, nous avons à cœur de dire sur qui, dans un événement aussi déplorable, sur qui nous appelons d'abord, à défaut de rigueurs plus positives, toutes les sévérités de l'opinion.

Il y a des natures malfaisantes, qui se plaisent à la destruction pour le plaisir de détruire; il y a des esprits à l'envers, qui s'irritent très sincèrement de voir toujours le monde à l'endroit; il y a des cervelles vides, qui s'échauffent jusqu'au délire aussitôt qu'il s'amasse trop de foule et qu'il luit trop de soleil sur la place publique. Ces malignes influences, ces élémens désordonnés de tumulte et de ruine s'agitent en permanence à toutes les époques au fond des grandes masses d'hommes. Nous n'avons à leur égard ni beaucoup de commisération ni beaucoup de colère. Il faut corriger ce mal-là tant qu'on peut, l'extirper s'il est incorrigible; c'est le mauvais sang des sociétés. Que la majesté de l'assemblée nationale ait été outrageusement violée par les ennemis de la loi, le fait en lui-même nous désole, comme nous désolerait un assassinat commis au coin d'un bois sur une route mal gardée; mais qu'un pareil crime ait été d'avance excusé, sinon préparé, dans le catéchisme révolutionnaire des orateurs et des agens de la république du jour, que le prestige essentiel de l'assemblée nationale ait été presque systématiquement amoindri, qu'il soit même, après une pareille crise, encore offensé par ceux qui lui devraient la plus complète déférence, voilà vraiment ce qui nous indigne, voilà ce qui nous force à craindre que le dogme moderne de la souveraineté du peuple ne soit pas en mains sûres, et que la république ait besoin d'autres éducateurs pour devenir enfin république de droit.

La souveraineté du peuple, l'unique base du droit moderne, ne peut pas s'exercer chez une nation de 30 millions d'individus sous les formes palpables qu'elle devait revêtir dans les républiques municipales de l'antiquité. Le nombre immense des citoyens les empêchant de participer à la souveraineté autrement que par délégation, leurs délégués sont pour tout le temps de leur mandat la représentation vivante et exclusive de la souveraineté. Le mandat une fois émané du suffrage universel et périodiquement renouvelé, l'insurrection n'a plus de titre à faire valoir pour compter périodiquement aussi comme pouvoir constituant, pour s'autoriser du masque et du nom de la souveraineté populaire : le suffrage universel supprime en principe l'usage de l'insurrection. C'est là dans sa substance toute la théorie républicaine : le droit moderne dont elle part est un droit abstrait. Cette abstraction se trouve malheureusement, en France, aux prises avec une réalité formidable. Paris, siége et berceau de la république, pèse sur l'idée pure de la souveraineté du peuple de tout le poids de sa force matérielle, et semble toujours sur le point de substituer à l'expression régulière et organisée de cette souveraineté générale l'intervention immédiate et violente de son million d'habitans. La notion du droit nouveau n'a

peut-être tant de peine à se dégager du sein de la France moderne que parce qu'elle y a toujours été compliquée de cet empire de fait que la centralisation donnait chez nous à la capitale sur le reste de l'état. La souveraineté du peuple n'a pas encore été comprise et honorée pour ce qu'elle doit être, parce qu'elle a jusqu'ici trop ressemblé à la souveraineté de Paris. La république de 1848 était à même d'éclaircir une fois pour toutes ce dangereux malentendu; elle n'avait qu'à profiter du coup de fortune qui l'improvisait pour s'installer sur de larges fondemens en proclamant d'une voix intelligible et haute que la souveraineté de Paris n'était qu'un fragment de la souveraineté du peuple. La république de 1848 a reculé devant cette distinction qu'elle seule peut-être eût pu si tôt et si bien consacrer; elle a fait pire, elle a davantage encore embrouillé les deux choses, et empêché par tous moyens qu'on ne les séparât.

Si la république eût été dirigée par des inspirations plus réfléchies, si ses gouvernans avaient gardé le calme que laissent, il est vrai, seulement les situations auxquelles on s'est attendu, la France entière eût été invitée à reconnaître solennellement le résultat de la révolution de février. Personne aujourd'hui ne peut douter que la république ne fût sortie du vote de la France, comme en sortit l'empire; il est des nécessités de situation qui entraînent tout. Et ce n'était point là une vaine formalité, c'était le premier acte de cette vraie souveraineté du peuple que la monarchie avait eu le tort de croire incompatible avec son existence. La république bénéficiait de cette faute irréparable de la monarchie : elle arborait en toute lumière le drapeau du droit moderne. Qu'avons-nous vu cependant? Au lieu de s'attacher à instituer un régime de droit, le gouvernement provisoire a paru se complaire dans la jouissance et l'orgueil d'un régime de fait. Il a exalté le peuple initiateur de Paris, comme si celui-là était à lui seul le peuple souverain, et de Paris il n'a pourtant voulu connaître que la fraction avec laquelle il communiait en plus grande intimité. Cette fraction plus ou moins exceptionnelle avait raison de croire que le pays en masse ne sympathiserait pas avec ses idées; elle a bravement mis le pays en suspicion et jeté d'avance le mépris ou l'alarme sur l'emploi qu'il ferait de cette souveraineté qu'on ne pouvait cependant lui ravir, sur les hommes qu'il choisirait pour en être les dépositaires. Cette fraction se prétendait la seule église orthodoxe dans la république, et le premier *credo* de son orthodoxie, c'était de ravaler le premier article du dogme républicain, de subordonner le dogme abstrait de la souveraineté du peuple à la pesante souveraineté de Paris.

Bien avant que l'assemblée fût réunie, nous avons entendu d'honnêtes clubistes soutenir avec une placidité digne d'éloges que les départemens, n'étant point à la hauteur de Paris, y dépêcheraient sans doute d'assez pauvres députés, que ces députés seraient par conséquent de médiocres démocrates et de détestables socialistes, que le *peuple* ne pourrait pas s'en accommoder, que, grace à Dieu, le *peuple* ne voulait plus d'échafauds pour en finir avec ses ennemis, qu'il était maintenant assez fort pour les chasser rien qu'en se montrant, que le *peuple* irait donc à son heure congédier ces commis maladroits; puis, que se réunissant au Champ-de-Mars, il en nommerait neuf cents autres qu'il enverrait reconnaître dans les départemens. Ces excellens patriotes ne voyaient absolument pas d'autre manière de pratiquer la souveraineté républicaine. Les plus

modérés se bornaient à insinuer que le *peuple*, avant d'en arriver à ces moyens extrêmes, devait user de clémence et témoigner sa haute sagesse en signifiant d'abord quelque avis bien net à ces provinciaux ignorans. Les exaltés voulaient procéder en sournois, laisser les réactionnaires s'engager à l'aventure dans leurs mauvais sentiers, et les frapper ensuite d'un coup inexorable. Combien de soirées perdues, combien d'esprits faussés à s'abreuver de cette triste éloquence, qui n'a point encore cessé de couler, et toujours sur la même pente!

Comment s'y fût-elle arrêtée, quand elle y coulait à la suite de l'éloquence officielle? Est-ce que ce n'étaient pas les *Bulletins de la république* qui propageaient dans les esprits cette interprétation grossière et mensongère du dogme de la souveraineté, qui inventaient pour le besoin d'une certaine cause un Paris de fantaisie, et livraient la France pieds et poings liés à ce monstre éclos dans des imaginations où le délire délirait à froid? Est-ce que les commissaires généraux de la république ne discouraient pas même quelquefois avec moins de ménagement que les clubs parisiens? On n'a pas encore oublié les confidences du citoyen Sauriac et l'éventualité rassurante offerte en perspective à ceux de ses administrés qui oseraient prendre à la chambre le banc qu'il lui convenait de s'adjuger en leur nom Quelle était enfin la question de rigueur que l'on posait à Paris dans les élections de la garde nationale, la pierre de touche à laquelle on éprouvait les candidats bien pensans, la marque sûre à laquelle le gouvernement reconnaissait et signalait ses agneaux? Vous ambitionniez l'épaulette de colonel ou les galons de sergent; il fallait aussitôt promettre de marcher sur l'assemblée nationale au cas où l'assemblée prendrait une mesure contraire à l'existence de la république. On n'indiquait point d'avance le *criterium* infaillible auquel on pourrait juger de la réalité du crime, de l'opportunité du châtiment, mais on habituait ainsi la milice citoyenne à envisager, avec tout le sang-froid possible, dans un avenir quelconque, le moment où la représentation de la souveraineté du peuple français croulerait sous la pression de la souveraineté effective du peuple parisien. C'est bien le cas de dire que l'on comptait sans son hôte. Et cependant, samedi dernier, le général de la garde nationale venait encore déclarer à l'assemblée que l'armée qu'il commande appuierait les représentans dans des voies d'énergie, « tant qu'ils y marcheraient eux-mêmes loyalement et franchement. » Général d'une armée où tous les grades sont électifs, excepté le sien, M. Clément Thomas formulait de la sorte une menace implicite qu'il n'avait pas reçu mission de signifier. Si la journée du 15 mai n'a pas suffisamment montré que la garde nationale ne voudra jamais admettre de supposition défavorable à la loyauté patriotique de l'assemblée, c'est encore une journée perdue. Nous aimons mieux croire que M. Clément Thomas n'a pas mis de malice dans cette phrase malencontreuse; l'habitude l'aura emporté.

Ne nous y trompons pas, cette habitude a été trop funeste pour qu'elle n'ait pas bientôt un terme. Cette habitude que les purs républicains avaient prise de suspendre ainsi sur l'assemblée nationale je ne sais quelle épée de Damoclès de par la conscience de leur propre vertu, cette habitude de défiance injurieuse et perturbatrice a produit le désordre des esprits qui a fomenté, qui a prolongé le désordre brutal du 15 mai. Elle n'a pas seulement effacé toute conception juste de la souveraineté du peuple, toute notion de droit dans la minorité violente qui

se ruait sur le palais de l'assemblée; elle a obscurci la notion du devoir chez beaucoup de ceux auxquels la république avait remis le soin de sa défense. Il est évident que, faute d'avoir assez solidement assis l'idée d'un gouvernement de droit, le nouvel ordre républicain n'a pas été très spontanément soutenu par tous les agens de son choix contre le gouvernement de fait qui le dépossédait. Cette invasion oppressive d'un fait révolutionnaire dans la légalité régénérée n'a pas soulevé contre elle assez d'horreur chez tous ceux qui passaient pour avoir clos la révolution et l'avoir même close à leur bénéfice. Ils ne se sont pas trouvés assez vite armés pour l'empêcher de renaître, parce qu'ils n'étaient pas pénétrés d'un respect assez sérieux, d'un dévouement assez énergique pour son principe, enfin accompli dans les institutions, pour le principe de la vraie souveraineté du peuple. Ils se rappelaient trop le 24 février; ils oubliaient trop que la chambre, dispersée sous leurs yeux, n'était plus la représentation des 200,000 privilégiés de l'argent, mais l'expression complète du peuple entier de la France; ils ne se sentaient pas bien sûrs que ce ramas d'émeutiers aux bras nus et aux drapeaux rouges ne fût pas lui-même le peuple souverain. Il se formula même au milieu de cet effroyable tumulte un raisonnement qui, de l'avis intime de beaucoup trop de gens, dominait la situation. *Le Moniteur* le rapporte; on est bien obligé de l'en croire. « Tu es un fameux farceur! cria-t-on à M. Ledru-Rollin, c'est toi-même qui t'es nommé le 24 février! »

Si M. Ledru-Rollin n'eût pas à l'avance, dans ses circulaires, discrédité la voix véritable de la France, s'il n'eût pas permis à ses amis et à ses journaux d'attaquer le caractère, de rabaisser la mission de l'assemblée, seul organe compétent du pays, s'il n'eût pas fait constamment de la foule en insurrection la représentation exclusive et prépondérante de la souveraineté populaire, M. Ledru-Rollin n'aurait pas été embarrassé de répondre au démagogue qui l'interpellait. Disons mieux, l'attentat abominable qui ébranlait l'unique base de droit sur laquelle repose la république lui aurait peut-être inspiré plus d'indignation qu'on n'en sent à travers ses propos de ce jour-là; il n'aurait pas, même en cherchant, trouvé d'éloges pour les violateurs audacieux de la dignité nationale; il ne leur aurait pas parlé de leur modération et de leur bon sens : investi du pouvoir exécutif, il se serait tu et il aurait agi. Et M. Louis Blanc enfin, s'il n'avait pas eu dans sa propre infaillibilité une foi plus robuste que celle qu'il accordait à la légalité républicaine, M. Louis Blanc, qu'une protection inexplicable couvrait encore hier des suites de son mauvais pas sur l'Aventin ridicule où il s'est réfugié, M. Louis Blanc n'aurait pas causé si chaudement avec ces singuliers travailleurs qui travaillaient d'un si beau zèle à démolir l'ordre social, pour fonder l'anarchie antisociale des utopies. Il ne serait pas monté à cette tribune, déshonorée par un affront si criminel, pour nommer les coupables de ce doux nom d'*amis*, inventé comme une recette à l'usage de sa popularité. Il n'eût pas été l'ornement de cette pompe triomphale conduite par les vainqueurs sur le lieu même de leur victoire, il eût su se dérober aux épaules de ses adorateurs frénétiques, si son ame possédée de la passion du droit, au lieu d'être fanatisée par le culte de ses rêves, n'avait trouvé dans ce triomphe qu'impuissance et niaiserie.

Il est un homme aussi qui, le 15 mai, représentait avec une triste origi-

nalité l'état moral où flottaient tant de républicains de la veille, trop incertains le lendemain dès qu'il s'agissait de choisir entre deux républiques; il est un homme qui a visiblement souffert de cette confusion qu'une politique à jamais regrettable avait laissée dans les intelligences, qui a lutté de son mieux, sans y réussir assez, pour démêler l'idéal républicain de la souveraineté du peuple des enveloppes grossières sous lesquelles il l'avait trop long-temps confessé, du corps matériel dont il s'était accoutumé, pendant quinze ans, à le revêtir, en prenant pour le peuple telle ou telle bande de conspirateurs. On voit que nous voulons parler de M. Caussidière. Nous n'avons rien à préjuger sur l'issue du débat qui menace de s'ouvrir au sujet des événemens du 15 mai entre l'ancien préfet de police et la commission exécutive. Ce que nous cherchons seulement à relever ici, d'après son témoignage, c'est l'indécision où s'agitait ce vigoureux caractère au milieu des événemens, par manque d'un principe qui le guidât entre ses vrais amis et ses vrais ennemis, entre ses relations, ses habitudes d'autrefois et ses obligations d'à-présent. On ne fait pas impunément de l'ordre avec du désordre, selon l'expression pittoresque de M. Caussidière; on ne fait de l'ordre qu'avec du droit.

Le droit pourtant était clairement écrit dans la conscience publique, s'il était trop obscur dans la conscience vacillante de quelques individus trop ballottés par leur récente fortune. La révolution du 15 mai, c'est la démonstration magnifique de cette force infinie avec laquelle la conscience de tous peut parfois éclater à son moment, quand elle est révoltée jusqu'en ses profondeurs; c'est l'événement décidé de la garde nationale de Paris comme protectrice invincible du droit. Pareil élan ne se vit jamais dans l'histoire orageuse de la grande cité. Le ministre de la guerre quittait l'assemblée envahie pour aller chercher des ordres qu'il n'avait pu prendre sur lui de donner; les colonels des légions attendaient des ordres qu'ils n'osaient pas prendre sur eux de prévenir. Les légions ont marché d'elles-mêmes, emportées par l'impulsion magique des heures de crise. Hommes de paix et de cabinet, convalescens ou vieillards, tous ont pris le fusil comme un seul homme, et s'en seraient servis comme des soldats. Cette ardeur n'avait pas pour unique mobile la pensée désespérante du néant qui s'ouvrait, si on laissait briser par des aveugles ou par des furieux la seule forme d'ordre et de société qui restât à la France; cette ardeur était plutôt le courroux qui saisissait tout le monde en voyant un troupeau de factieux imbéciles s'imaginer qu'ils allaient dissoudre à coups de poing la représentation la plus absolue par laquelle la souveraineté du peuple se fût encore traduite en France; c'était la colère provoquée par la violation du droit le plus irréfragable qui eût encore fonctionné chez nous.

Nous saluons avec bonheur ce symptôme, qui nous révèle dans la masse de la population parisienne une ame commune pour ainsi dire, une grande ame de citoyen; nous désirons vivement que cette inspiration puissante vienne fortifier l'assemblée nationale, et passe de là jusqu'au gouvernement. Le gouvernement et l'assemblée nous semblent, par malheur, jusqu'à présent dans des relations assez épineuses, et nous n'oserions dire que le décret d'avant-hier ait mis un terme à toutes les difficultés en fixant définitivement les rapports de la commission exécutive avec les représentans. On ne peut se dissimuler qu'il existe un

tiraillement fâcheux dans les régions supérieures où se joue pour l'instant la destinée du pays, et comme ce tiraillement tient encore à ce que la notion du vrai droit républicain n'est peut-être pas suffisamment développée chez les magistrats suprêmes de la république, il faut, malgré nous, insister un peu pour aider à vider le litige en l'éclaircissant.

On ne perd pas aisément le goût de la dictature quand on en a une fois tâté, et il est d'ailleurs des idées qui s'accommodent de la dictature mieux que de la discussion. Les hommes que les événemens de février ont subitement élevés à l'empire, ceux du moins dont la personne a tenu le plus de place dans ces événemens, ne peuvent pas s'empêcher de croire qu'ils ont eu le secret de la Providence, puisque la Providence a si bien travaillé pour eux. Les uns possédaient déjà, les autres se sont improvisé quelques vagues doctrines de régénération sociale avec lesquelles ils ont côtoyé, tant bien que mal, les socialistes de profession, en s'appliquant à tirer parti de cette alliance compromettante sans trop s'y laisser crucifier. ils ont même fini par prendre ce rôle au sérieux, et, dédaignant du haut de leurs nuages dorés les petitesses de l'école libérale, qui n'avait jamais songé qu'à constituer l'existence publique du citoyen, ils se sont déclarés les apôtres d'un nouveau progrès, au bout duquel ils signalent d'avance le bonheur intime de toute l'humanité. Dépositaires d'une parole de vie, assez convaincus eux-mêmes de leur mission pour avoir l'air de l'être encore davantage, ils ont naturellement pris en pitié l'assistance de cette assemblée de médiocrités bourgeoises, ils l'ont subie plutôt qu'ils ne l'ont désirée; ç'a été, quant à leur sens, un rouage lourd et malfaisant plutôt qu'une force active et nécessaire. Aussi n'entendent-ils pas recevoir des leçons et voudraient-ils bien en donner. Aussi, dans cette haute ambition qui les pousse à s'offrir au pays comme ses initiateurs et ses pasteurs, ont-ils fait beaucoup plus pour le convertir à leurs fantômes d'idées que pour lui inculquer la notion de son droit et l'intelligence de sa souveraineté. Aussi parlent-ils maintenant avec une énergie merveilleuse des prérogatives éternelles du pouvoir, parce qu'en dépit de la souveraineté du peuple, qui vient s'asseoir devant eux sous la figure plus ou moins désagréable des représentans, le pouvoir leur paraît désormais l'expression la plus sublime et la plus fidèle de la société.

L'assemblée nationale n'est pas très charmée de cet enthousiasme dont sa commission exécutive s'est éprise pour ses propres grandeurs. L'enthousiasme lui plaît encore moins, quand il passe par la bouche des utilités, et sert aux sous-œuvres à se glorifier eux-mêmes N'y a-t-il donc aucun agrément à voir tout le bonheur que M. Flocon éprouve en se sentant ministre? La raideur par trop discrète avec laquelle M. Duclerc signifie ses plans de finances ne laisse pas non plus d'être piquante, lorsqu'on en a le mot. Le cabinet de la pentarchie s'est déjà d'ailleurs procuré des aides-de-camp qui s'entendent presque aussi bien que les fidèles des vieux cabinets à *enguirlander* le monde et à travailler les votes. On a enfin organisé une réunion parlementaire dont le but avoué, dont le programme signé est un dévouement quand même, non pas seulement à la république en général, mais à la commission exécutive en particulier. Sous la monarchie constitutionnelle, cela se fût appelé du pur ministérialisme. L'assemblée, c'est une justice à lui rendre, regimbe contre ce joug qu'on lui jette;

elle tient à son droit de représentation nationale au moins autant que la commission exécutive à la supériorité de son office. De là toutes les vicissitudes par lesquelles a successivement passé le décret qui devait régler le mode de séance des cinq dans l'assemblée et investir l'assemblée d'un véritable commandement militaire. Les cinq tendaient, par un instinct que l'on comprend facilement, à s'isoler de la foule, et, par bien d'autres raisons encore, il leur plaisait peu que le président empiétât trop sur le pouvoir exécutif. Après tant d'amendemens et de sous-amendemens, tout ce qu'on peut dire du décret, c'est qu'il a passablement replâtré la situation. La situation, d'ailleurs, avait été déjà très vivement tranchée dans l'affaire encore ténébreuse de la garde mobile à cheval, et l'assemblée avait prouvé, avec une certaine vigueur, qu'elle n'était pas disposée à subir quand même le caprice des créations ministérielles.

L'assemblée n'est pas, il s'en faut bien pourtant, une chambre d'opposition; s'il est au contraire quelque chose dont elle ait peur, c'est de paraître irritable et irritante. Il y avait certainement plus de verve révolutionnaire chez les députés de 1831 qu'il n'y en a chez ces premiers nés de la république; on peut en juger par l'accueil, du reste très mérité, qu'ils ont fait dans les bureaux à la loi du divorce. On sent qu'ils redoutent toute rupture violente, et, chose étrange, ils sont presque violens eux-mêmes pour empêcher la discussion et la fermer, par une clôture arbitaire, aussitôt qu'ils entrevoient dans la discussion quelque endroit trop scabreux. Certes il y avait beaucoup à dire sur la loi de bannissement, et le gouvernement n'avait pas assurément attaqué de franc jeu les auteurs de l'attentat du 15 mai, quand d'une main il fermait les clubs et proposait de l'autre un décret d'exil perpétuel contre la dynastie d'Orléans. La grande majorité de l'assemblée n'a pas voulu toutefois combattre sérieusement sur ce terrain; elle a considéré comme un devoir politique ce que d'un autre point de vue on pouvait estimer une rigueur mauvaise, et ce devoir a même paru si pressant à des hommes dont personne ne voudrait contester la droiture, qu'ils l'ont accompli malgré les scrupules qui devaient leur rendre cet accomplissement pénible.

Juger définitivement l'assemblée sur ce qu'elle a fait, c'est encore chose impossible : nous voulons penser que beaucoup d'orateurs, trop pressés de se jeter en avant, nous cachent jusqu'à présent le fond solide et les talens vrais d'une réunion si considérable. Les comités et les bureaux vont sans doute produire peu à peu leurs capacités; la réunion d'hommes nouveaux et indépendans qui se forme à la fois en dehors des anciens députés et des récens ministériels compte déjà plus de 200 adhésions; nous avons bon espoir de ce côté-là. Enfin nous croyons fermement que les réélections du 4 juin vont amener de précieuses recrues. La candidature de M. Thiers a gagné de plus en plus à mesure que les événemens ont montré davantage, dans l'accroissement des maux, l'utilité des esprits positifs. Cette candidature, combattue par les organes du gouvernement avec une précipitation trop acharnée pour être heureuse, s'est en quelque sorte défendue toute seule, et l'absence de M. Thiers en ces premiers momens où son aptitude eût été si nécessaire, n'a servi qu'à rendre son concours plus désirable et plus désiré. La peine à laquelle succombent les républicains de la veille, c'est la peine des affaires. Ils ne savent pas les affaires, ils les rêvent ou les déclament. Ils ne sont pas des hommes pratiques, ils sont des rhétoriciens en échange

réglé de complaisances avec les utopistes, dont ils empruntent çà et là les théories, pour jouer la profondeur dans leurs phrases. Administration, finances, industrie, tout souffre de ce double vice, tout est compromis par l'éloquence à faux et par les idées d'emprunt. M. Achille Fould, qui a vu de près nos financiers à la besogne, se présente aux électeurs de Paris en leur soumettant la critique raisonnée des mesures qui ont vidé le trésor depuis trois mois, une critique d'autant plus redoutable qu'elle est plus modérée. La plaie encore béante des ateliers nationaux ne témoigne pas beaucoup en faveur du talent des médecins chargés de la guérir, quoique M. Trélat semble pourtant annoncer aujourd'hui des intentions plus énergiques. Enfin il y a vacance sur vacance du haut en bas de l'échelle administrative, parce que le personnel fait défaut. Les choses en sont arrivées à cet état de tension intérieure où il devient de toute nécessité qu'elles se modifient. Nous ne croyons pas qu'elles puissent changer sans que ce changement soit heureux; nous avons foi dans cette grande autorité de l'opinion qui pèsera chaque jour davantage sur l'assemblée nationale, qui la poussera quand même à prendre le timon tout-à-fait en main. Ce qu'on découvre avant tout dans ces douloureuses épreuves par où passe aujourd'hui la France, c'est le trésor de vigueur native qui lui permet de les supporter.

— Les temps de révolution sont souvent aussi des temps d'extrême injustice. Toute arme est bonne, on ne le sait que trop, pour les partis en lutte, et la calomnie se trouve à merveille de cette coupable tolérance : plus la mêlée est vive, moins elle ménage ses coups Heureusement la discussion équitable finit toujours par retrouver ses droits, et l'opinion, plus calme, est la première à casser les arrêts que la passion réussit quelquefois à lui surprendre. Un exemple de ces bienfaisantes réactions nous est donné dans une affaire dont il nous a paru peu convenable d'occuper prématurément nos lecteurs, mais sur laquelle nous n'avons jamais cessé d'attendre avec confiance les explications du principal intéressé. Notre confiance, nous pouvons le dire aujourd'hui, n'a pas été trompée. On n'a pas oublié que, peu de jours après la révolution de février, une accusation des plus graves fut portée contre un membre de l'Institut, contre M. Libri. Il ne s'agissait de rien moins que de livres et de manuscrits précieux soustraits par les moyens les plus honteux aux bibliothèques publiques de la France. On n'a pas oublié non plus sous quelle forme cette accusation s'était produite. Un rapport, qui n'était que le résumé minutieux des dénonciations anonymes recueillies à diverses époques contre la personne accusée de ces soustractions, avait eu les honneurs d'une insertion au *Moniteur*, qui lui donnait une sorte de consécration officielle. Les résultats confidentiels d'une investigation de parquet avaient acquis ainsi une notoriété scandaleuse et déplorable. Aujourd'hui nous savons à quoi nous en tenir sur la valeur de ces révélations; nous avons sous les yeux la *Réponse de M. Libri au rapport de M. Boucly publié dans le Moniteur Universel du* 19 *mars* 1848. Cette réponse donne, sur les assertions contenues dans le rapport de M. Boucly, des explications qui nous ont pleinement satisfaits. M. Libri réfute le rapport paragraphe par paragraphe. A des bruits vagues, à des accusations anonymes, il oppose des pièces authentiques, des faits positifs; il ne laisse rien sans explication, sans réponse, et *découvre*, selon

ses propres expressions, *sa vie entière*. Devant cet exposé si ferme et si précis, nous ne croyons pas qu'il puisse rester un doute aux lecteurs les plus prévenus. Au reste, la presse étrangère n'a pas attendu la publication de la *Réponse* de M. Libri pour prendre sa défense. Une lettre chaleureuse de M. le comte Mamiani, un article de M. Guerrazzi, insérés dans le journal l'*Epoca* de Rome, ont devancé la réfutation péremptoire que vient de publier M. Libri. Aujourd'hui, cette réfutation est l'objet d'appréciations favorables dans la presse française. Un recueil anglais justement estimé, l'*Athenæum*, vient de consacrer à la réponse de M. Libri un examen où il condamne, en termes sévères, la publicité officielle donnée au rapport de M. Boucly. Ce qu'il y a d'anormal et d'illégal dans un fait pareil blesse à bon droit ce vigoureux sentiment des convenances légales, qui est le trait distinctif du caractère anglais. « Nous commençons par affirmer, dit l'auteur de l'article publié dans l'*Athenæum*, que, selon notre opinion, M. Libri est devenu l'accusateur, qu'il a changé de place, et que c'est maintenant à ceux qui l'ont attaqué de se défendre contre une imputation grave, très grave, car il s'agirait de la ruine d'un adversaire politique, qu'on aurait déshonoré par l'exploitation de récits vagues qui ne comptent pour rien devant les tribunaux. » — « M. Libri, est-il dit plus loin, affirme qu'ayant été pendant douze ans l'adversaire de M. Arago, il n'a pas osé rester en France du moment où son ennemi était au pouvoir, et, sans ce qui s'est passé, nous aurions pu soupçonner M. Libri d'avoir mal jugé M. Arago. » Pour nous, malgré ce que nous savons des tristes haines qui peuvent agiter le monde littéraire ou scientifique, nous ne pouvons admettre comme fondées les insinuations du journal anglais. Nous pensons qu'il est des faiblesses auxquelles les plus vifs ressentimens ne sauraient faire descendre un grand esprit. M. Libri n'aura pas vainement rappelé l'époque où M. Arago, passant à Florence, visitait la collection qui devait plus tard fournir un prétexte à de si odieuses calomnies, et, loin de prêter créance aux soupçons de l'*Athenæum*, nous aimons à croire, au contraire, que M. Arago voudra s'honorer en ne laissant pas sans réponse l'appel fait à sa mémoire.

REVUE LITTÉRAIRE ET DRAMATIQUE.

Nous devons louer l'Académie française de ne pas s'être laissé détourner de ses travaux par les émotions politiques et de s'être réunie en séance publique pour la réception de M. Ampère, tout comme elle eût fait autrefois. Ce spectacle était à la fois triste et consolant : triste, parce qu'il nous a rappelé combien nous sommes loin d'une époque où ces aimables exercices de la pensée figuraient en première ligne dans les préoccupations d'une société polie; conso-

lant, parce qu'il y a eu, ce nous semble, quelque noblesse, et comme un sentiment de force intérieure et d'idéale puissance, dans cette reprise de possession littéraire au milieu de l'indifférence générale. Ce n'était pas, à Dieu ne plaise! une protestation, une bravade de bel-esprit contre des intérêts trop sérieux et des inquiétudes trop légitimes; c'était, pour l'illustre compagnie, une façon de prendre date, de constater que tout ce qui s'appuie sur le libre développement de l'intelligence n'a rien à craindre du contact des événemens, de s'associer enfin à ces événemens mêmes, non pas en s'y mêlant avec cette avidité d'aventures dont quelques imaginations égarées nous ont donné de fâcheux exemples, mais en y concourant, pour ainsi dire, par la continuation d'utiles et ingénieux travaux. Remarquons en effet, et il y a lieu d'insister sur cette vérité plus que jamais méconnue, que ce n'est pas par leur empressement à se porter tous sur un même point que les esprits d'élite peuvent servir une société qui se renouvelle, mais au contraire par leur fidélité à garder le poste que leur assignent leurs tendances, leurs prédilections et leurs études. Humble ou splendide, laborieuse ou facile, cette tâche indiquée à chacun par ses aptitudes est plus utile à l'ensemble dont elle maintient ou complète l'harmonie, que cette témérité remuante qui court, tête baissée, se jeter au plus fort du groupe et ajouter au pêle-mêle. Disons aussi que c'est là une des gloires de la littérature élevée, que ses travaux, inaperçus quelquefois au moment même où ils s'exécutent, reprennent leur importance et leur valeur, lorsque la perspective s'éloigne, et qu'une appréciation plus juste ou plus calme rend à chaque fait et à chaque homme sa proportion et sa mesure. Tout ce qui est du domaine des passions, des agitations matérielles, extérieures, provoquées par le choc ou l'attente des événemens, absorbe les contemporains, mais s'amoindrit et s'efface à distance; seule, l'idée survit, semblable à ces plantes frêles, mais vivaces, qui reviennent, chaque printemps, couvrir de leurs fleurs les ruines de nos monument écroulés.

On pouvait d'ailleurs être sûr que des hommes tels que M. Ampère et M. Mérimée n'abuseraient pas de cette première audience, et que leur tact les garantirait également de ces excès académiques qui eussent été cette fois doublement intempestifs, et de cette négligence dédaigneuse qui eût fait l'effet d'une désertion. Leurs discours sont, au contraire, des modèles de ce genre que les exigences de notre époque doivent substituer à l'ampleur des anciennes formules, et qui, sans rien sacrifier de la correction et de l'élégance, admettra, dans sa simplicité concise, des appréciations plus nettes, plus directes, quelque chose de moins convenu et de moins factice. Ainsi modifiés, les discours et les actes de l'Académie, au lieu de garder ce caractère de solennité qui les isole de la vie réelle, sauraient se façonner et s'assouplir suivant le mouvement de la société elle-même, non pas pour l'entraver, mais pour le juger ou le servir; et il serait curieux, instructif, de méditer ces calmes procès-verbaux, dressés par des esprits éminens et réfléchis, sur toutes ces questions entraînantes qui passionnent et irritent la foule. C'est alors que l'écrivain pourrait jouer un rôle d'autant plus utile, que l'époque serait plus agitée, et cela sans sortir de sa sphère, sans se rabaisser à ces luttes du carrefour et de la rue, où le cri a plus de puissance que le mot, où l'exagération bruyante a plus de crédit que l'humble et salutaire vérité.

M. Ampère avait à parler de M. Guiraud, et la tâche n'était pas facile, car peu de physionomies littéraires sont aujourd'hui plus effacées que celle-là. M. Guiraud figura dans cette première pléiade de poètes monarchiques, précurseurs de la rénovation poétique plutôt que rénovateurs eux-mêmes, et qui confondirent volontiers une sorte d'idéal chevaleresque et chrétien aux perspectives lointaines et pâlissantes avec la vraie poésie moderne, fille de nos douleurs, de nos doutes et de nos rêves, inaugurée par lord Byron, et glorieusement continuée, parmi nous, par Lamartine, Victor Hugo et A. de Musset. M. Ampère a loué son prédécesseur avec cette ingénieuse réserve qui laisse à l'éloge tout son prix en lui maintenant toute sa mesure, et s'interdit la flatterie pour ne pas discréditer la louange. Plusieurs traits pleins de sentiment ou de grace ont soulevé les applaudissemens d'un auditoire plus nombreux et plus attentif qu'on n'eût pu l'espérer au surlendemain du 15 mai. Sans tomber jamais dans le discours d'apparat, M. Ampère a trouvé moyen de rendre hommage à M. de Châteaubriand, à la mémoire de M. Ballanche, et tout le monde a ressenti une émotion sympathique, lorsque le récipiendaire, s'abritant sous le nom glorieux de son père, a fait, pour ainsi dire, de sa modestie personnelle un tribut à son légitime orgueil filial. Nous comprenions en ce moment qu'il y avait en dehors de toute législation et de tout sophisme une noblesse idéale, une hérédité de génie et de vertu, « main tendue à travers la tombe, » suivant la belle expression d'un illustre poète, et à laquelle rien ne saurait ravir ni ses prestiges ni ses droits. « Mon discours, avait dit en commençant M. Ampère, a été écrit sous la monarchie, et je n'ai rien trouvé à y désavouer sous la république. » Et, en effet, cette sereine indépendance, ce droit d'inamovibilité intellectuelle, pouvait être revendiqué par un esprit tel que le sien, noble esprit vers lequel le jour arrive constamment par en haut, et que le beau préoccupe sans cesse sous quelque forme qu'il se révèle, sous quelque voile qu'il se cache!

« Je pourrais, venait de dire M. Ampère, signaler dans le roman des chefs-d'œuvre de vigoureuse et saine originalité; l'amitié me le conseille, mais votre directeur ne me le permettrait pas; » il était impossible de louer avec plus de délicatesse et de grace l'auteur du *Vase étrusque* et de *Colomba*. M. Mérimée, dans sa réponse, d'une brièveté spirituelle, a montré toutes ces qualités d'élégance, de relief et de netteté, qui ne l'abandonnent jamais. Cette façon d'écrire, à la fois si sobre, si savante et si simple, que M. Mérimée applique avec tant de bonheur à l'archéologie comme à l'histoire, aux questions d'art comme au roman, peut servir à caractériser d'avance ce nouveau style académique, tel que j'essayais tout à l'heure de le définir, et qui, perdant cette majesté de cérémonial peu en rapport avec nos mœurs, deviendrait la langue des hommes lettrés, résumant à propos d'un contemporain les idées et les intérêts de leur temps. Ce serait là, pour l'Académie, une condition de vie nouvelle, d'influence relative, qui la maintiendrait au niveau des époques les plus progressives et sauverait la littérature sérieuse d'un double écueil, de cet isolement immobile qui transformerait ses travaux en exercices stériles ou frivoles, et de ces tentations dangereuses qui, la jetant à la merci de tous les caprices du journalisme et du pamphlet, altéreraient en elle ce sentiment du beau et du vrai dont elle est gardienne et dépositaire.

C'est aussi en tenant compte de la véritable situation des esprits, violemment entraînés par une révolution, et en se préservant des traditions vieillies, non moins que des appels coupables aux passions démagogiques, que le théâtre peut conjurer l'abandon qui le menace et rendre à la société des services réels. Quelles marques de sympathie ne décernerions-nous pas aujourd'hui à un écrivain qui, sourd aux appels décevans et passionnés du dehors, comprenant que le but sacré de l'art n'est pas de s'absorber dans l'agitation universelle, mais de la dominer par ses enseignemens et ses exemples, donnerait au théâtre une œuvre vraiment originale, vraiment actuelle, soit que, saisissant les aspects comiques qui fourmillent sous nos pas, il nous montrât le cœur humain avec ses éternelles faiblesses cachées sous des déguisemens nouveaux et de nouveaux subterfuges, soit que, préoccupé des côtés sérieux et tristes, il fouillât dans les douloureux secrets, dans les drames ignorés qui se dérobent souvent sous le tissu uniforme des conventions sociales! Si nous n'avons pas, en ce moment, à proclamer une œuvre de ce genre, nous devons au moins mentionner la tentative que vient de faire un écrivain célèbre pour remettre en honneur cette tragédie intime, domestique, familière, qui, du moment qu'on en connaîtra bien toutes les ressources, doit remplacer définitivement la tragédie héroïque. Telle a été évidemment l'idée de M. de Balzac dans son nouveau drame de *la Marâtre*. Quelle que soit notre opinion sur l'ensemble des ouvrages de M. de Balzac, il serait injuste de ne pas reconnaître en lui cette persistance, cette force de volonté littéraire qui sait se suffire à elle-même et vivre de sa propre pensée, au moment où les circonstances paraîtraient devoir l'ébranler ou la distraire. Jusqu'ici, M. de Balzac avait peu réussi au théâtre. Humoriste inintelligible dans *Vautrin* et dans *Quinola*, pâle et inhabile dramaturge dans *Paméla Giraud*, il semblait, une fois en face du public, perdre ces éminentes qualités d'observation et d'analyse dont ses romans renferment d'incontestables preuves, sans rencontrer en échange cette habileté d'agencement, cette soudaineté d'émotions, cet art de faire grandir l'intérêt par la marche même du drame, que nous applaudissions de temps à autre chez des auteurs plus superficiels. *La Marâtre* est fort supérieure à ces premiers essais dramatiques : évidemment, M. de Balzac a songé cette fois à restaurer le drame de Diderot et de Mercier, en le faisant profiter de ce trésor d'observations et de découvertes amassées pendant une longue et laborieuse carrière. Il a essayé d'appliquer à l'optique théâtrale ce don de seconde vue psychologique, cette faculté opiniâtre et patiente de dégager l'inconnu de la réalité, qui est le caractère le plus original de son talent. Renoncer aux allures de cette comédie de convention qui se contente d'effleurer les surfaces, pénétrer dans les entrailles de la vie intime, prendre pour muse une sorte de Melpomène bourgeoise qui nous initie à cette réalité inconnue, souterraine, que creusent les passions sous les superficies les plus paisibles, nous faire assister au développement d'une action toute vulgaire, remplie, au dehors, des incidens familiers de la vie domestique, et recélant au dedans plus d'émotions, de péripéties et de douleurs qu'il ne s'en abritait autrefois sous un portique grec ou romain, voilà ce qu'a voulu M. de Balzac.

Ce titre même, *la Marâtre*, nous annonçait une de ces études d'intérieur où excelle l'auteur d'*Eugénie Grandet*, où des souffrances silencieuses et de sour-

des révoltes s'agitent sous des apparences de quiétude et de calme; mais ce titre, et ce sera là notre première critique, a l'inconvénient de nous faire pressentir autre chose que ce qu'il nous donne. Au lieu de nous peindre ce secret malaise qu'introduit dans une famille l'antagonisme presque inévitable entre les enfans d'un premier lit et les exigences d'une seconde femme, sujet qui, malgré sa simplicité, aurait pu suffire à défrayer tout un drame, la pièce de M. de Balzac nous offre le tableau d'une rivalité féminine, d'un duel acharné entre une femme mariée et une jeune fille, éprises toutes deux du même homme, l'une avec la fougue impitoyable d'une suprême et unique passion, l'autre avec une énergie toute virile et l'imperturbable astuce d'un diplomate en robe blanche. La qualité de *marâtre* n'ajoute rien à ce que cette lutte peut avoir de dissimulation ardente et de haine contenue. Les simples convenances sociales suffiraient pour établir entre deux femmes du monde cet échange de démonstrations caressantes ou polies, servant de masque et de voile à d'implacables ressentimens.

Si nous passons sur cette critique préliminaire, nous devons dire que, dans ses deux premiers actes, M. de Balzac a fait preuve d'un très grand talent. La crédulité sexagénaire de ce général Grandchamp, lion muselé par une femme artificieuse et dépravée; la présence, au cœur du foyer domestique, de ce jeune homme caché sous un nom d'emprunt, fils d'un de ces traîtres dont la défection a causé la chute de l'empereur, et qui sont pour Grandchamp l'objet d'une haine féroce; le double amour que ce jeune homme inspire à Pauline, la fille du général, et à Gertrude, sa seconde femme; l'intervention du médecin et du procureur du roi, ces deux types dont M. de Balzac a fait si souvent ses fondés de pouvoirs; enfin, l'innocente malice de cet enfant terrible qui peut, par un mot, jeter un jour soudain sur d'effrayans mystères, voilà, certes, des élémens dramatiques renfermant en germe des scènes émouvantes et de saisissans effets. Il y a dans les aspects de cette vie paisible, monotone, patriarcale, où le spectateur distrait ne peut surprendre qu'inoffensifs passe-temps et affectueux sourires, quelque chose de ce calme inquiétant, de cette anxiété secrète qui précède les orages et dispose à l'émotion. C'est beaucoup, c'est déjà un succès très réel que d'avoir su, sans tomber dans les vulgarités du mélodrame, prouver qu'autour d'une causeuse et d'une table de whist les passions humaines pouvaient jeter autant de vraie tragédie que dans le monde idéalisé où se meuvent les personnages historiques.

Malheureusement, la seconde partie du drame de M. de Balzac dément et altère l'effet de la première. Là nous retombons en plein mélodrame; là nous retrouvons l'opium, le poison, toute cette pharmacie criminelle à laquelle le drame moderne semblait n'avoir pas laissé une seule goutte. Là les physionomies s'effacent ou se vulgarisent. Ce médecin et ce magistrat, posés d'abord en observateurs, en sentinelles à l'entrée de ce drame, où leur sagacité a tant de choses à prévenir ou à pénétrer, sont, dès le second acte, destitués de tout rôle actif; ils rentrent dans leurs attributions banales, l'un en épuisant vainement les ressources de son art auprès de la jeune fille empoisonnée, l'autre en reparaissant, au dénouement, avec son cortége officiel de juges et de gendarmes. Les caractères principaux fatiguent à la longue, par suite de cette exagération familière à l'auteur, toujours disposé à pousser à bout les sujets qu'il traite. Il y a quelque

chose de révoltant dans le personnage de ce jeune homme qui est venu apporter sous ce toit la douleur et la honte, qui n'y vit que sous le bénéfice d'un triple mensonge, et qui, ne respectant ni ses souvenirs, ni ses espérances, ni la jeune femme qui l'a aimé, ni la jeune fille qu'il aime, livre les secrets de son premier amour pour assurer les destinées du second. Et Pauline! est-elle bien acceptable? C'est là, nous le savons, une des thèses favorites de l'auteur; dans les existences les plus contenues, dans les ames les plus voilées, il aime à faire voir d'immenses trésors de dissimulation et d'énergie, lentement amassés pendant de longues heures de réflexion et de solitude. Cette donnée n'est pas impossible, et elle a l'avantage de mettre en scène une héroïne très différente du type ordinaire de l'*ingénue* de comédie; mais cette tendance à tout grossir, qui semble inhérente au talent de M. de Balzac, ne l'a-t-elle pas conduit trop loin? Une indication juste et rapide n'eût-elle pas mieux valu que cette insistance à nous peindre, à propos d'une jeune fille de vingt ans, une physionomie aussi complète du machiavélisme féminin? La loi des contrastes, si indispensable au théâtre, ne conseillait-elle pas d'ailleurs à M. de Balzac de caractériser autrement le personnage de Pauline, d'opposer à cette belle-mère si dissimulée, si ardente, si implacable, une de ces pures et douces figures qui, sous la plume de Shakspeare ou de Goethe, sous les traits d'Ophélia ou de Marguerite, n'ont jamais paru, que je sache, trop monotones ou trop fades? En nous montrant cette jeune fille aimante et naïve, forte seulement de son amour et de sa candeur, et luttant sans trop de désavantage contre tant d'astuce et de jalousie haineuse, l'auteur n'eût-il pas obtenu un effet plus dramatique et plus moral que par cette lutte à armes égales?

Enfin, la logique même des caractères et des événemens n'a pas été bien observée dans cette seconde partie. L'intérêt, après avoir reposé tout entier, pendant les quatre premiers actes, sur Pauline et son amour, se déplace à la fin et se porte sur cette Gertrude, odieuse tout à l'heure, et maintenant accusée d'un crime dont elle n'est pas coupable. L'énergie avec laquelle elle se défend, l'horreur qu'elle témoigne pour ce crime, n'est pas en rapport avec les prémisses de ce rôle tout d'une pièce, et qui, d'après la donnée primitive, semblait ne devoir s'effrayer ni d'un empoisonnement ni d'un meurtre. On le voit, l'auteur n'a pas tiré parti de tous les élémens dramatiques dont il pouvait disposer. Il n'a pas distribué avec assez d'habileté les différentes parties dont l'ensemble eût pu former un beau drame; il a cédé à cette espèce d'emportement qui le saisit d'ordinaire à un certain moment de sa composition, et qui lui fait perdre de vue le point où il faudrait s'arrêter; et ce crayon qui avait commencé son œuvre avec précision et finesse, s'écrasant tout à coup sur la pierre, a poussé au noir les lignes délicates de l'esquisse.

N'importe! c'est là, nous le répétons, une tentative digne des encouragemens de la critique; elle marque un retour aux véritables sources du drame, non pas de ce drame extérieur, accidenté, semé d'aventures et de coups de théâtre découpés dans un roman-feuilleton, et dont le succès dépend du jeu des machines et de la mise en scène, mais du drame réel, de celui que renferment dans leur sein la société et la famille, avec ces déchiremens secrets qu'y apporte la perpétuelle antithèse des lois et des mœurs, des conventions et des passions.

En persévérant dans cette voie, M. de Balzac pourrait retrouver peut-être ses anciens succès de roman. Qu'a-t-il manqué aux œuvres dramatiques de notre époque? Cette observation pénétrante, cet art de creuser jusqu'au vif et au vrai, ce sentiment de la réalité fécondée par l'invention. Or, toutes ces qualités, M. de Balzac les possède; il n'a, pour les faire réussir sur la scène, qu'à les dégager de ce luxe stérile, de cette végétation parasite qui les a trop souvent appauvries et étouffées dans ses livres.

On ne saurait trop le redire, cette société si subitement ébranlée, rejetée, en quelques heures, loin de toutes ses perspectives, entraînée par le mouvement rapide qui précipite chacune de ses journées en face de l'imprévu, si elle consent encore à s'arrêter un moment pour écouter ou lire, sera impitoyable pour la médiocrité, impitoyable surtout pour ces vieilleries grimaçantes qui essaient de cacher leur rides sous le vermillon et le fard. Nous avons éprouvé avant-hier un vif sentiment de tristesse en assistant, à la Comédie-Française, à la première représentation, ou plutôt à l'exhumation d'une de ces déplorables œuvres. *La Rue Quincampoix* n'est autre chose qu'un mélodrame intitulé : *le Comte de Horn*, que M. Ancelot fit jouer, il y a douze ans, à la Gaieté ou à l'Ambigu, et qu'il s'est contenté de rajeunir au moyen de quelques accessoires épisodiques et d'une succession de lignes rimées qu'il est seul capable d'appeler des vers.

La critique n'a rien à dire de ce mélodrame délayé en hémistiches, où tout est à l'unisson, le style, l'invention et l'intérêt, où tout révèle, non pas la précipitation ou l'erreur d'un talent fourvoyé, mais cette caducité désastreuse d'un esprit suranné sans jamais avoir été jeune, ruiné sans jamais avoir été riche. De pareils ouvrages, dont une administration plus régulière eût peut-être réussi à préserver la Comédie-Française, aggraverait encore les chances fâcheuses qui pèsent aujourd'hui sur le théâtre en général. C'est en se prêtant à ces tristes roueries de vaudevillistes aux abois, qui trichent le public sans l'amuser, et transportent la Bohème en Béotie, que la littérature justifierait les reproches que lui adresse le socialisme moderne, en la traitant de corruptrice, de baladine, d'amusement frivole et dérisoire à l'usage des sociétés vieillies; car il est bon qu'on sache qu'il y a aujourd'hui des hommes qui, pour refaire *à priori* ce monde moderne livré par leurs doctrines à tant de périlleux hasards, n'ont pas assez de cette égalité sociale qui n'est qu'un paradoxe, de cette égalité pécuniaire qui n'est qu'une folie; ils en veulent encore à ces distinctions de l'art et de l'esprit dont on avait jusqu'ici respecté la suprématie idéale; et sur ce livre de l'humanité où ils voudraient ne plus trouver que des pages blanches, ils effacent non-seulement ce blason passager qu'y traçaient la fortune et la naissance, mais ce blason immortel qu'y ont gravé Raphaël et Dante, Shakspeare et Molière, Mozart et Byron. Barbares rétrospectifs, aspirant au vide pour y fonder le monde de leurs maladives rêveries, c'est en tarissant les sources de l'émulation, de l'intelligence, de la civilisation, qu'ils croient pouvoir féconder ces sillons inconnus où rien ne germe encore sous leurs mains fébriles.

Sans nous arrêter à faire ressortir tout ce qu'il y a d'impie et d'insensé dans ces théories destructives, remarquons seulement que ce doit être là, pour la littérature, un avertissement salutaire. Ces idées absurdes, personne peut-être n'eût osé les accréditer, ou seulement les laisser poindre, si nous ne venions de

traverser un temps où les lettres, il faut l'avouer, se sont faites trop aisément les complaisantes d'instincts sensuels et de coupables caprices, où le culte du beau et de l'idéal a été trop souvent oublié. Maintenant de pareilles fautes ne sont plus possibles, et, au milieu des ravages qu'exercent les derniers événemens dans le domaine de l'art et de la pensée, c'est là un bienfait dont il faut leur tenir compte. Au lieu d'amollir et d'énerver les esprits par une prospérité factice et les flatteries caressantes d'une société qui veut qu'on l'amuse, l'époque où nous entrons les rappellera à l'austère et intègre sentiment de leur véritable tâche. En leur offrant de funestes sophismes à combattre, des questions vitales à traiter, de généreuses initiatives à prendre, elle secouera cet engourdissement des années heureuses et des travaux faciles, et donnera aux intelligences droites une vie nouvelle, une nouvelle jeunesse. N'en avons-nous pas déjà sous les yeux de consolans exemples? N'avons-nous pas vu, l'autre jour, un brillant et spirituel critique, M. Jules Janin, prendre en main cette cause de la littérature si brutalement attaquée, et, après avoir plaidé, avec une verve rajeunie, pour l'imagination et l'esprit, comme Cicéron plaidait *pro domo suâ*, payer à des souvenirs consacrés par le malheur et livrés aujourd'hui à l'insulte un noble et courageux hommage que tout Paris, le Paris civilisé, a lu avec émotion et reconnaissance? Voilà comment il sied à la littérature de se défendre : qu'elle s'assainisse et se fortifie dans ces âpres et sévères enseignemens que donnent l'adversité, la controverse ardente, l'arène disputée, le danger même, cette auréole du courage dans les temps mauvais; et ce plaidoyer en action sera une réponse péremptoire aux divagations des niveleurs. Grace au ciel! ces rêveurs inquiets et malades auront à chercher long-temps encore avant de trouver quelque chose de plus utile aux hommes que la supériorité de l'intelligence mise au service de la vérité et de la raison.

ARMAND DE PONTMARTIN.

V. DE MARS.

PORTRAITS

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

LOUIS Ier, ROI DE BAVIÈRE.

I. — Poésies de Louis Ier, roi de Bavière (*Gedichte Ludwigs des Ersten, Koenigs von Baiern*). 3 volumes in-8o, Munich.

II. — Portraits des hôtes du Walhalla, par le roi Louis Ier, de Bavière, fondateur du Walhalla (*Walhalla's Genossen, geschildert durch Koenig Ludwig den Ersten von Baiern, den Gründer Walhalla's*). 1 vol. in-8o, Munich.

Quelques années avant 89, un petit prince d'Allemagne, se sentant à l'étroit dans l'héritage de ses aïeux, abandonna son château solitaire et vint chercher fortune en France. C'était moins un prince qu'un gentilhomme, bien qu'il appartînt à la famille des électeurs de Bavière. Frère cadet d'un des plus minces souverains de son pays, il eût vécu sans honneur au fond d'une principauté obscure; il quitta son frère, le duc de Deux-Ponts, et nous offrit son épée. C'est vers la France, en effet, que le poussaient tous les instincts de son ame; il chérissait la li-

berté et la philosophie. Louis XVI le mit à la tête du régiment d'Alsace, mais il est permis de croire que ce noble esprit cherchait autre chose que cela dans le pays de Montesquieu et de Rousseau. Il lui était doux de vivre au foyer des idées; il aimait ce pays, dont Frédéric-le-Grand et Joseph II venaient de montrer au monde la bienfaisante influence; il entretenait enfin dans sa pensée ce grave enthousiasme, cette sagesse tolérante, cet amour de la justice et du droit qui gouverna toute sa vie. La France l'a bien récompensé de ces sympathies généreuses. Si la révolution, dans ses premiers jours, a dû briser l'épée du colonel de Louis XVI, elle le retrouvera plus tard et lui donnera un trône. C'est le hasard qui le fit duc de Deux-Ponts en 1795 et duc de Bavière en 1799; mais c'est le vainqueur d'Austerlitz qui, en 1805, créa pour lui un royaume. Ce jeune colonel au service de la France, ce souverain sacré par Napoléon, c'est Maximilien-Joseph, premier roi de Bavière.

Maximilien-Joseph eut un fils qui lui ressembla bien peu. Nous n'avons pas eu d'ennemi plus décidé que le roi Louis. Ce n'était pas, à vrai dire, une inimitié politique, c'était une sorte de jalousie fiévreuse, c'était une de ces haines mesquines et tenaces qui semblent une monomanie ridicule, au lieu d'être le fier sentiment d'une ame libre. Pour le fils de Maximilien-Joseph, la France était le pays maudit. Nos grands hommes, notre glorieuse histoire, tout ce qui nous marque d'un signe sacré aux yeux du monde, tout cela était supprimé d'un trait de plume par ce redoutable Teuton. Bien qu'il aimât les arts, il ne cachait pas son aversion particulière pour Corneille et Poussin, pour Lesueur et Molière, pour Delacroix et Lamartine, et il était manifeste qu'il avait des griefs personnels contre la langue de Pascal. Les monumens qu'il a fait construire, les ordonnances qu'il a signées, ses poésies même (car c'est un poète) ont proclamé assez haut cette haine de tous les instans. Les condamnations dont il nous a frappés sont inscrites partout, dans les bibliothèques et dans les musées, sur les fresques des églises et dans les galeries des châteaux. La pierre et la couleur, sous les ordres de ce grand protecteur des arts, ont été employés mille fois à nous calomnier sottement, et les édifices dont il a embelli sa capitale ont tous ce singulier caractère, qu'on pourrait les prendre pour un long et prétentieux pamphlet à l'adresse de la France.

Nous voici loin de Maximilien-Joseph. D'où vient donc le contraste si frappant de ces deux hommes? Entre le père et le fils, entre le premier et le second roi de Bavière, quelles circonstances inattendues ont changé si complétement la situation des choses? Ces circonstances seraient fort sérieuses, en vérité, si le roi Louis n'avait pris plaisir en quelque sorte à parodier les sentimens les plus vrais. Entre Maximilien-Joseph et le roi Louis il y a les guerres de 1813, il y a la révolte si légitime de l'Allemagne contre le despotisme de Napoléon. Certes, de

tels événemens suffisent bien pour justifier le soulèvement des états germaniques et la rupture des plus solides amitiés; lorsque Maximilien-Joseph, avant la bataille de Leipsig, renonça à l'alliance de Napoléon, il reprenait sa vraie place. L'Allemagne était en péril; avons-nous le droit de nous plaindre parce que nous avons trouvé notre allié de la veille dans les rangs de nos adversaires? Cependant ces guerres de 1813, ces guerres nationales dont le motif était sacré, amenèrent des résultats bien funestes aux peuples allemands. Lorsqu'ils s'armèrent contre le despotisme de l'empereur, ils ne surent pas prendre toutes leurs précautions, et la victoire se tourna contre eux. En vain les peuples et les rois s'étaient-ils juré une étroite alliance dans de solennels engagemens; en vain des droits politiques avaient-ils été promis à l'Allemagne en échange du sang versé pour l'indépendance des couronnes: le contrat devait être déchiré bientôt par ceux qui en profiteraient. La loyauté était d'un côté, la ruse de l'autre. Qu'arriva-t-il? Le fait est si connu que c'est presque un lieu commun d'en parler : tandis que la nation se dévouait pour la patrie commune, toutes les royautés de l'Allemagne poursuivaient dans l'ombre un autre but qu'on se gardait bien d'avouer; ce n'était pas seulement l'empereur, c'était la révolution qu'elles espéraient abattre. De 1813 à 1815, la révolution, en effet, a été vaincue; c'est de là que datent toutes les défaites de l'esprit libéral et cette longue honte trop patiemment subie jusqu'au réveil de 1830. Eh bien! voilà les circonstances au milieu desquelles s'est formée l'éducation politique et morale du roi Louis, voilà les influences mauvaises qui ont égaré cette capricieuse et puérile imagination. On l'a vanté comme un de ceux qui, ayant le plus souffert de l'abaissement de l'Allemagne sous Napoléon, s'associèrent le plus ardemment aussi aux généreux efforts de 1813; on aurait dû le signaler plutôt parmi ceux qui puisèrent dans cette fatale époque une haine irréconciliable pour les idées modernes. Chez un esprit faux, chez une intelligence frivole et entêtée, cette haine produisit bientôt des parodies bouffonnes. Le fantôme du moyen-âge évoqué avec passion pour combattre le redoutable génie des temps nouveaux, la réaction jésuitique organisée dans la science et dans l'état, l'art détourné de ses libres voies et devenu, sans le savoir, un instrument d'oppression, un dilettante, en un mot, se faisant fort d'arrêter l'esprit humain avec des tableaux romantiques et des cathédrales coquettes, tel est le spectacle donné à l'Allemagne, vingt-huit années durant, par le dernier roi de Bavière, par ce bizarre et prétentieux souverain que nous avons vu, le 20 mars 1848, se détrôner lui-même par ses scandales et déposer sa couronne au milieu de la réprobation et de la risée publique.

Tant que le roi Louis fut l'héritier présomptif du trône de Bavière, et même pendant les commencemens de son règne, on ne vit que la

première partie de son rôle. Il était un des combattans de 1813, il avait chanté le soulèvement de l'Allemagne, et on lui savait gré d'avoir désiré une place dans ce groupe généreux où brillent les noms d'Arndt et de Rückert, de Théodore Kœrner et de Max Schenkendorf. Le teutonisme se confondait alors dans les meilleurs esprits avec les idées libérales, et cette confusion explique bien des méprises qui seraient aujourd'hui sans excuse. C'était aussi le teutonisme qui mettait à ressusciter les traditions de l'Allemagne un empressement beaucoup trop passionné pour être toujours clairvoyant. Comme on avait senti durement les misères de la patrie divisée, et comme l'unité n'apparaissait encore que dans un éloignement bien obscur, c'était au passé qu'on la demandait. Cet idéal de l'Allemagne forte et puissante sous une loi commune, le présent ne pouvait le réaliser; en attendant les miracles de l'avenir, il fallut chercher cette grande image dans le trésor des temps évanouis. Il y eut un instant où des milliers d'ames se réfugièrent, avec un entraînement aveugle, dans la foi du saint-empire. Plutôt que de ne pas jouir de cette unité imaginaire, les esprits s'en allaient à reculons dans le fond le plus ténébreux des vieux siècles, et ne s'arrêtaient qu'à Arminius. Arminius et Totila, Othon et Frédéric Barberousse, tels furent pendant quelques années les héros d'un pays qui avait signalé son action dans les temps modernes par Luther et Frédéric-le-Grand. Quelle que fût d'ailleurs la différence de leurs convictions, si éloignés qu'ils fussent les uns des autres en religion et en politique, tous ces esprits en quête de l'unité ne se sentaient pas mal à l'aise sous cette étrange bannière. Protestans et catholiques, libéraux et réactionnaires, peuples et rois, toute l'Allemagne enfin retournait au moyen-âge. Les arts se rendirent complices de cette incroyable confusion de toutes les idées, et la poésie, l'érudition, la philosophie elle-même, en portèrent l'empreinte. Ainsi, ce mouvement national de 1813, qui aurait pu servir si énergiquement la liberté allemande, contenait tous les élémens d'une réaction illibérale et fournissait aux ennemis de la révolution des ressources inespérées. Il ne faut pas attribuer au roi de Bavière ce savant machiavélisme; il l'a trouvé tout fait, tout préparé du moins par des circonstances extraordinaires. Ce n'est pas lui qui a ouvert cette voie où, quinze ans plus tard, son beau-frère Frédéric-Guillaume IV devait le rejoindre et le dépasser: l'un et l'autre, ils sont les fils de ce mouvement confus, de cette révolte moitié mystique, moitié libérale, qui avait éclaté contre Napoléon, et toute leur politique a été de prolonger autant que possible l'aveuglement de l'Allemagne. Quand l'héritier de Maximilien-Joseph monta sur le trône, il commença aussitôt sa tâche; il ne le fit pas sans doute, comme son beau-frère plus tard, au nom d'un système bien arrêté : c'étaient surtout des caprices et des puérilités fantasques; mais les conséquences n'en furent pas moins désastreu-

ses, et si Frédéric-Guillaume IV, en 1840, plia les sciences les plus sévères, la théologie, l'histoire et la philosophie, à l'exécution de ses desseins, Louis Ier, dès 1825, faisait servir l'art de Raphaël et de Phidias à l'étouffement de la pensée.

Aujourd'hui, certes, après tant d'escapades et de tentatives insensées, nous n'avons aucun mérite à signaler cet esprit réactionnaire du roi Louis, et nous devons excuser les publicistes qui, de 1813 à 1825, se trompèrent si naïvement sur le caractère du jeune prince; mais, il faut le dire aussi, jamais on ne vit de méprise plus complète. Quand Louis Ier remplaça sur le trône le bon et honnête prince qui était le dernier représentant de l'esprit français en Allemagne, son amour des arts, son enthousiasme d'antiquaire, ses voyages en Grèce et en Italie étaient rappelés sans cesse comme des promesses fécondes. C'étaient de nobles instincts, après tout, qui animaient sa pensée, bien qu'il se disposât à en faire un très fâcheux usage, et l'on ne vit d'abord que ces goûts studieux et délicats; tous les esprits étaient charmés. L'illusion dura longtemps; puis, quand l'Allemagne commençait à se désabuser, la réputation du roi Louis s'établissait chez nous et inspirait une confiance sans bornes à l'opposition la plus généreuse de la restauration. En 1829, quatre ans après l'avénement du roi Louis, *le Globe* saluait par des éloges sincères les premières poésies du monarque. Je les transcris ici comme un document curieux. Les éloges du *Globe* reproduisent exactement l'opinion qu'on se faisait alors du nouveau roi et tout ce qu'on attendait de cette éducation si brillante.

« Au milieu des rois de l'Europe, pour la plupart vieux et peu amis des idées nouvelles, il en est un jeune et confiant aux lumières et à la philosophie de son temps. Son éducation n'a rien eu de l'éducation des cours. Il a vécu simple étudiant dans les universités, parmi les savans et les artistes, couru le continent en curieux et en poète, cherché partout de l'expérience et des inspirations généreuses. En un mot, il a étudié pour être roi, comme pour exercer un art ou une science; parlons mieux, pour remplir un sacerdoce. Son ame religieuse et tendre s'est élevée de jour en jour à une plus haute intelligence de ses devoirs; il s'est préparé par la méditation. Aussi, à peine monté sur le trône, il a jeté sur la Bavière un éclat nouveau. L'Allemagne a reconnu en lui le véritable prince allemand; elle l'avait vu jadis souffrant avec elle de ses misères, frémissant de son esclavage, encourant la disgrace de Napoléon. Quand l'héroïque jeunesse des universités renouvelait le spectacle donné jadis par la France contre l'étranger, et suivait ses maîtres, philosophant et chantant des vers au feu des bivouacs ou au milieu des batteries, le prince Louis de Bavière prenait de loin, et presque captif, part à tous les dévouemens; il enviait Koerner mourant sur le champ de bataille. Puis, dans de plus tranquilles jours, espérant la liberté comme le dernier sujet des rois dont il allait être bientôt l'égal, il soupirait, rêvait les réformes, les économies, et, toujours cultivant les arts, allait se réchauffer en Italie, quand la langueur gagnait son ame et que de tristes mécomptes l'accablaient.

Livré à la dévotion, à des pratiques sévères, il en appuyait sa foi, mais sans renoncer aux libres élans, aux poétiques ardeurs d'une religion toute philosophique et toute de sympathie pour l'humanité. Ainsi s'est passée sa jeunesse, entre le patriotisme, les arts et la piété. Chaque jour, comme une prière, comme un délassement, comme un acte de bon propos pour l'avenir, quelques vers s'échappaient de son cœur. Il traçait, en courant, l'histoire de sa vie morale. Le jour venu de monter sur le trône, il s'y est montré ce qu'il était la veille. Seulement, ce qui n'était qu'un rêve, une pensée, s'est tourné en action. Une économie sévère, des réformes inespérées, ont remplacé le luxe un peu imprévoyant de l'excellent Maximilien son père; la liberté de la pensée, l'égalité des cultes, ont reçu une sanction nouvelle; Munich est devenu une ville d'arts et de sciences : un musée riche et de jour en jour agrandi, une université qui compte Schelling à la tete de ses philosophes, des bibliothèques magnifiques, des règlemens sages et tout-à-fait propres à réformer les mœurs sauvages des étudians, ont appelé dans ses murs l'élite de la jeunesse allemande. Le roi Louis a créé au midi une rivale de Berlin, et lui-même, au milieu de ce monde savant qu'il anime, auteur libre et sans prétention, se soumet du haut de son trône à la critique; il lui offre avec confiance son *journal de bonnes pensées*, car c'est ainsi que se doit nommer ce livre, et c'est ainsi qu'il faut le lire. Ce sont les pages d'étude d'un bon roi (1). »

Il est impossible, assurément, de décerner un plus magnifique éloge, et, si le portrait est exact, le roi Louis est bien coupable d'avoir renié une vocation si belle; mais non : si regrettables qu'elles puissent être, les fautes du roi ne sont pas tout-à-fait aussi graves qu'on pourrait le croire d'après ce brillant tableau de sa jeunesse. Rétablissons la vérité. Nous n'avons pas un intérêt de polémique, comme l'écrivain du *Globe*, à découvrir dans cette Europe réactionnaire de 182.) un homme sur qui fonder nos espérances; nous n'avons pas besoin d'opposer, bon gré mal gré, une juvénile et généreuse image à l'absolutisme entêté et aux royautés caduques. Les faits sont là, les documens sont nombreux, et il nous est permis d'être vrai. Étudions le roi d'abord, étudions-le dans ce *journal de bonnes pensées*, beaucoup plus complet, et surtout beaucoup plus clair aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Nous nous demanderons ensuite si les qualités et les défauts du poète ne se retrouvent pas dans cette ville de Munich, qui est une de ses œuvres aussi, et qui serait certainement la meilleure, s'il n'avait eu le très grand tort de la marquer partout à son image.

Les *Poésies* du roi de Bavière ont été recueillies en 1839, et ne forment pas moins de trois volumes. Nous avons là l'histoire complète de la pensée du prince, depuis les premières et rapides inspirations de la jeunesse jusqu'aux sentimens rétrogrades qui dirigèrent bientôt toute sa conduite. Ce sont d'abord des chants de voyage, des impressions

(1) *Le Globe*, 22 août 1829.

poétiques recueillies en Italie et en Grèce, et dans lesquelles s'exhale un noble amour de l'art. Celui qui devait un jour travailler si follement à je ne sais quelle restauration du moyen-âge ne craignit pas alors d'exprimer ses sympathies pour cette belle antiquité dont le libre et fier génie sera l'éternelle nourriture des ames fortes. J'y trouve quelques accens virils inspirés par les ruines de la Grèce. En presence des temples détruits, sur les débris d'une civilisation amoureuse de la beauté, le poète s'écrie avec une tristesse sentie :

« Ah! la demeure du beau est détruite. Le pays des Hellènes n'est plus que ruines et décombres. Jamais nous ne le verrons plus, ce magnifique monde de l'art; jamais le chœur des sages ne recommencera son enseignement; les enfans de la Grèce sont depuis long-temps courbés sous le joug, et ces chants du poète, ces chants sortis des entrailles de l'homme, c'est en vain que l'oreille attentive et inquiète cherche à les saisir encore. »

Puis, après ces plaintes, exprimées souvent en de nobles vers, il fait entendre un généreux appel aux artistes, et cherche à enflammer leur courage. Pourquoi tant de soupirs? pourquoi d'inutiles regrets? Demandons à ces ruines le secret de la divine beauté qui les décorait jadis. C'est à la nature, c'est aux sources fécondes du sentiment que ces immortels artistes ont dû toutes leurs merveilles; nous aussi, tâchons de sentir comme eux, ouvrons nos cœurs aux impressions fécondes de ce magnifique univers, et ce qu'ils ont fait, nous pourrons le faire à notre tour; le prix appartiendra au plus vaillant d'entre nous. Ces pensées n'ont rien de très neuf, mais elles sont exprimées avec une émotion vraie, et, depuis que le roi Louis a manifesté tant d'opinions si différentes, ces vers, datés de 1808, ont acquis une piquante valeur dont le poète ne se doutait pas.

Que faire en 1808, lorsque Napoléon commandait à l'Europe et que le roi de Bavière était un de nos plus fidèles alliés? Servir dans les armées de la France ou se réfugier dans l'étude. Le jeune prince prit bientôt ce dernier parti, et cette époque, en effet, serait son plus sérieux titre à l'estime de tous, si son amour de l'Allemagne n'avait dégénéré plus tard en une sotte haine de la liberté. L'étude de l'art et de courageux appels à l'Allemagne, voilà ce qui remplit les poésies du roi Louis de 1805 à 1813. Il faut citer au premier rang les *Élégies italiennes*, et je distingue surtout d'assez belles pièces sur Tivoli, sur la *Via Appia*, sur la campagne de Rome. Ce qu'il y a de piquant, c'est que le poète, au milieu de ses réflexions attristées par le spectacle des ruines, ne songe pas une seule fois à célébrer la seconde période de la puissance de Rome, la croix remplaçant le glaive, le catholicisme succédant à l'empire. On ne reconnaît guère dans ces franches inspirations d'un jeune cœur ce ridicule romantisme, ce faux amour du moyen âge

dont le roi fera si bien son profit. S'il eût chanté le même sujet vingt ans plus tard, nul doute qu'il n'eût emprunté bien des lieux communs à l'école de Goerres et de Frédéric Schlegel. Les vers du prince doivent donc un certain intérêt à leur sincérité. La forme en est bizarre, elle est heurtée, saccadée, elle a déjà quelques-unes de ces prétentions tudesques, de ces coquetteries barbares, qui iront se grossissant chaque jour, et dont je parlerai tout à l'heure; mais on est moins choqué de ces mensonges du langage, tant on est reconnaissant pour la franchise de la pensée. Au reste, si le poète songe peu à la Rome catholique, c'est qu'il est tout préoccupé de la chute des puissances humaines. Ce désert de Rome, ces ruines désolées, le silence de cette grande cité de la mort, tout ce qu'il voit enfin le console de l'abaissement de l'Allemagne. Il y a parfois dans ces élégies lamentables des cris furieux contre la France : « Rome a été la maîtresse du monde par la force, et c'est par la force qu'elle a péri. Toi aussi, ô Paris, tu crouleras un jour! » — Et comme pour fortifier en soi ces sinistres espérances, il s'en va toujours de ruines en ruines, de décombres en décombres, il s'en va remuant la poussière des héros dans les tombeaux abandonnés et répétant aux échos sa psalmodie monotone : « Les plus grands empires sont morts, cette cendre que je foule aux pieds a été la souveraine du monde. » — Je ne sais, mais, en dépit du lieu commun, il y a là quelque chose de bizarre et de saisissant. Les circonstances historiques, assurément, donnent à cette poésie un je ne sais quoi qui n'appartient pas à l'auteur; le résultat cependant n'en est pas moins dramatique, et c'est une scène originale que la mélancolique vengeance de ce jeune prince errant, comme Hamlet, parmi les fosses d'un cimetière, et récitant les litanies des morts pour injurier Napoléon.

Après la chute de l'empire, pendant les dix années qui précèdent son avénement au trône, le premier soin du prince est de mettre à profit, comme nous l'indiquions plus haut, la victoire de l'Allemagne. C'est ici que commence pour lui le romantisme, c'est-à-dire cet esprit réactionnaire dont il sera le chevalier parfois si ridicule.

Depuis le commencement du siècle, une réaction, utile à certains égards, s'était produite dans l'imagination des artistes. Les compositions enfantines de maître Stéphan de Cologne, les naïves œuvres des deux Van Eyck, de Jean Hemmling, de Lucas de Leyde, de Wohlgemuth et d'Albert Dürer, tous les vieux monumens de l'art germanique avaient été remis en honneur par une école passionnée, et de jeunes peintres renouaient avec amour cette tradition interrompue depuis trois cents ans. Le prince royal de Bavière comprit bien quel parti l'on pouvait tirer de cette renaissance du moyen âge national, et l'archaïsme fut adopté aussitôt par la contre-révolution. On voudrait trouver dans les poésies du prince quelques indications complètes sur ce roman-

tisme qui devient tout à coup un instrument politique si bien approprié à ses desseins. Malheureusement, ce qu'il a jugé à propos d'exprimer par ses actes et ses ordonnances, il ne l'a point dit en vers. C'est grand dommage pour nous. Je lis dans son recueil, à la date de 1818, une seule pièce assez instructive qu'il adresse *aux artistes allemands à Rome*. Ce sont surtout les deux plus éminens, les deux maîtres, c'est Cornélius et Owerbeck, qui ont inspiré le poète; il les compare à saint Paul et à saint Jean. Cornélius avec la fougue impétueuse de son talent, c'est le grand et hardi saint Paul; saint Jean, ce sera Owerbeck, grâce à la sérénité affectueuse, à l'inaltérable douceur de ses mystiques pensées. Quelle que soit l'emphase de la comparaison, ces éloges feraient plaisir dans la bouche d'un prince, si l'on ne voyait trop les intentions secrètes du royal protecteur. Un peu plus loin, en effet, il les appelle des hommes d'état. Hommes d'état! voilà un mot qui le trahit. Seulement, pourquoi ne pas achever? Pourquoi ne pas dire qu'il espère en cette renaissance de l'art du moyen-âge, afin de détourner les âmes des préoccupations du présent, afin de leur cacher la société du XIXe siècle, afin de semer l'indifférence et de rendre l'oppression plus facile? Encore une fois, le poète est sobre en ces matières. Vraiment, on ne le croyait pas si diplomate, et l'on est tout désappointé de ne pas rencontrer plus de renseignemens sur l'impulsion qu'il a donnée aux idées romantiques. Ni le style, ni les pensées ne semblent conformes à cette restauration du moyen-âge qui l'occupait manifestement; les allures de son langage n'ont pas changé, et l'auteur ne s'est nullement approprié cette forme naïve que Clément de Brentano et ses amis avaient dérobée aux artistes des vieux siècles. C'était pourtant l'époque où il réunissait déjà autour de lui tous ces esprits distingués, tous ces brillans élèves de Düsseldorf, qui devaient remplir Munich des reproductions du passé. C'était le temps où il concevait l'idée d'élever un temple aux grands hommes de la patrie allemande, et où il gâtait résolûment cette belle inspiration en favorisant les plus obscurs personnages du Xe siècle aux dépens des héros du monde moderne. D'où vient donc que ses écrits, sur ce point, portent si peu l'empreinte de sa pensée? Ne nous en plaignons pas; ce silence, après tout, est un fait significatif. Il me paraît évident que le royal écrivain ne croit guère à ces théories mystiques dont il daigne faire l'application dans l'état. Un jour, en 1840, on verra monter sur le trône de Prusse un prince qu'une instruction spéciale aura préparé à ce rôle de restaurateur du passé, et qui le remplira, pourquoi le nier? avec un certain enthousiasme. N'en demandez pas tant à l'héritier du trône de Bavière, au poète dilettante, au vaniteux protecteur de Cornélius et d'Owerbeck. Cette généreuse ardeur qui éclate dans ses premiers vers, qu'était-ce autre chose que le feu de la jeunesse? A mesure que son intelligence se fait mieux con-

naître, nous voyons clairement ce qu'elle renferme et de quelles vanités puériles est composé ce talent dont on nous promettait des merveilles. Le prince Louis, dès la fin de son premier volume, ne nous apparaît plus que comme un bel esprit sceptique, un grand seigneur blasé et prétentieux; dépouillée de cette franchise, qui en était le seul attrait, sa poésie n'est désormais qu'un stérile bavardage, tout-à-fait indigne d'une critique sérieuse.

Voyez-le quand il monte, en 1825, sur le trône de Bavière! C'est la troisième période de sa carrière poétique, et son recueil ici nous fournit tous les renseignemens désirables; nous n'avons que l'embarras du choix. Le hardi poète ne dissimule aucune de ses antipathies contre cette royauté constitutionnelle que lui a léguée son père; ce sont des lamentations sans fin sur l'importunité des affaires, sur la prose qui étouffe la poésie et les arts. Adieu à l'inspiration, adieu du moins à ce qu'il appelle ainsi, car, pour cette frivole intelligence, il n'y a rien de poétique dans le spectacle des choses présentes, et le travail des peuples, le progrès de l'humanité, le grand héritage enfin de la révolution, tout cela ne vaut pas les plates rimes d'un bel esprit. Adieu donc pour toujours aux pensées élevées, aux rêves généreux; les représentans du peuple sont là qui ramènent son imagination sublime aux vulgaires soucis de la réalité. Oui, les députés viennent troubler le roi, *la bête vient tuer l'esprit.* C'est le roi lui-même qui emploie sans façon ces métaphores aimables; mais citons-le tout entier, c'est bien le moins qu'on lui doive. La pièce porte ce titre : *A propos de la session de la chambre en* 1831.

« Le champ de la poésie est en friche, et l'Hippocrène nous est fermée. Le monde est envahi par la prose; la poésie ne le bercera plus. Le monde est à la fois endormi et éveillé, froidement, tristement; plus de poésie, plus de rires joyeux.

« Tout ce qu'il y a de haut, tout ce qu'il y a de magnifique ici-bas a disparu. Un rude sentier nous conduit désormais à travers un désert. Le cœur ne sentira plus comme il a senti jadis; aucune illusion ne le nourrira plus. Le joyeux domaine des chants est devenu muet; l'ame est opprimée par les choses vulgaires.

« Oui, désormais tout désir, toute action est basse et se traîne dans la poussière. Rien ne s'élève au-dessus de l'uniformité de la vie commune. La bête est devenue un maître insolent, et elle fait mille efforts pour tuer l'esprit. »

On sait que les poètes médiocres ont coutume de se plaindre de la barbarie du siècle : *canimus surdis,* c'est le lieu commun éternel; mais il faut avouer que le roi Louis a su rajeunir d'une façon assez piquante les vieilles banalités de ses confrères. L'esprit tué par la bête est une image qu'il a su très bien placer, et ce petit mot, comme dit Molière, en dit beaucoup plus qu'il n'est gros. D'autres pièces encore, *la Vie du*

roi, le Vœu intime de mon ame, continuent ces révélations sincères sur les infortunes politiques du monarque. Nous ne nous plaindrons plus de sa diplomatie; il est impossible de montrer plus de candeur et de s'exécuter plus complétement. Il ne faudrait pas cependant chercher à découvrir un système dans ces confessions publiques du roi de Bavière. Il ne faut pas chercher une pensée politique, un dessein, une théorie quelconque au fond de ces doléances perpétuelles; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'ennuie. Une constitution, si peu libérale qu'elle soit, ce n'est pas seulement un fardeau à porter, c'est un ennui profond qu'il faut subir. La liberté, le droit, les grands principes sociaux qui enthousiasment les cœurs, ah! fi! bagatelles que tout cela! vile prose, vous dis-je! et voilà le sublime poète qui recommence ses plaintes dans le langage de Cathos et de Madelon, de Jodelet et de Mascarille.

Il est parfois assez belliqueux, et il s'enhardit jusqu'à défier son ennemi. Son ennemi, vous le savez, c'est l'esprit du temps, *der Zeitgeist;* c'est cette force morale, ce génie invisible qui est le soutien de chacun de nous, mais qui ne pardonne guère à ceux qui renient ses inspirations. Le roi de Bavière n'admet pas ce principe, et il s'écrie avec une audace toute chevaleresque : « L'esprit du temps n'est terrible que pour celui qui en a peur; marchez droit à lui, le fantôme s'évanouira! » Une autre fois, quand les peuples se demandent avec douleur ce qu'ils ont gagné en 1813, il leur répond durement qu'ils ont fait leur devoir, et que c'est bien assez. Une page plus loin, c'est un hymne à l'empereur Nicolas, et le poète entasse les plus grotesques hyperboles dans ce panégyrique incroyable. Nicolas est *le chérubin à l'épée de feu, le noble guerrier béni du ciel, l'envoyé du Tout-Puissant, le rempart du christianisme. La terre, par toutes les voix du genre humain, et le ciel, par tous les chœurs des anges,* lui crient de *marcher à son but et de s'emparer de la Turquie.* Ce n'est pas que l'empereur Nicolas ait aucune ambition conquérante; loin de là, *son regard est tourné vers des choses plus hautes* (*Auf höheres gerichtet ist dein Blick*). Telle est la politique intelligente, telles sont les heureuses inspirations du roi Louis. On ne s'étonnera plus que son rôle d'homme d'état, s'il l'interprète toujours de cette façon, lui cause un incurable ennui. Pour moi, je commence à comprendre ce que signifient ces perpétuelles invocations à la fantaisie, à l'idéal, et particulièrement celle où je trouve ces mots : « Je vis dans un nuage; aucune illumination supérieure ne vient visiter ma pensée, et, bien que je ne sois pas mort, la vie s'est retirée de moi. » N'aurais-je pas eu tort tout à l'heure de blâmer dans les plaintes du roi Louis les hyperboles bizarres et les affectations des précieuses ridicules? C'est peut-être sa franchise qu'il fallait louer.

L'ennui donc, voilà le dernier mot du poète dans toutes les pièces qui se rapportent à sa vie politique; ennui impitoyable, ennui mortel,

si le prince n'avait des remèdes dont il usera largement. Il y a un Opéra à Munich, et l'Opéra ne manque pas de belles aventurières pour qui vont fleurir tous les sonnets du roi-poète. J'en demande sincèrement pardon à mes lecteurs, ce sont là d'étranges détails domestiques, mais je suis bien forcé d'en dire quelques mots, puisque le roi Louis en a rempli son livre. Le roi nous a conviés lui-même à l'étude de son cœur, et il en fait les honneurs avec la plus complaisante hospitalité. Condamné à la royauté constitutionnelle, ce pauvre poète invoquait sans cesse l'idéal qui devait le transporter loin de ce monde vulgaire; l'idéal n'est pas venu, mais voici les danseuses de l'Opéra. L'une après l'autre, elles passent dans ses vers, depuis celle qu'il a rencontrée à Palerme, et dont le nom lui inspire de si sérieux calembours. Elle s'appelait Candéla, et le monarque lui adressait ce distique :

« Oui, Candéla est bien ton nom; au milieu de la nuit de la débauche qui enveloppe la scène, tu brilles, ô Candéla, de toute la lumière de l'innocence! »

Pourquoi donc n'a-t-il pas consigné aussi fidèlement tous les noms à qui s'adressent ses élégies sensuelles? La liste serait intéressante, et la postérité aimerait à connaître les Dubarry qui, depuis Candéla jusqu'à Lolla Montès, ont tenu une place si considérable dans la monarchie bavaroise. Les noms manquent, mais les vers ne manquent pas, et, parmi ces milliers de lettres sans suscriptions, il y a de quoi choisir pour toutes les situations amoureuses. Stances platoniques, épîtres enflammées, désirs, triomphes, regrets, le clavier possède toutes les octaves, et le virtuose s'y joue avec une singulière prestesse. S'il n'y a rien à louer dans la mélodie du maestro, on ne saurait nier du moins la dextérité de ses doigts. C'est précisément ce qui m'empêche d'en rien traduire ici; aucune de ces pièces n'est supérieure à l'autre; c'est par le nombre, par l'accumulation, si je puis ainsi parler, c'est par l'interminable liste de ses amours que le roi de Bavière a voulu intéresser ses admirateurs.

Voici cependant quelques strophes d'une inspiration vraiment originale. Elles sont destinées à la reine, et l'auteur les a placées (c'est cette place qui est un coup de maître) au milieu même de ces stances et de ces épîtres adressées à des créatures qu'il n'ose nommer :

« Tu ne m'as point méconnu, bien que la foule me méconnaisse, ô la plus digne, ô la meilleure des femmes qui ait jamais vécu! Aussi je porte légèrement le destin qui m'a été envoyé. Quand le soleil paraît, toute autre lumière s'efface. Toutefois, si je n'avais aimé d'autres femmes, je ne t'aimerais pas autant; je ne connaîtrais pas toute la beauté de la plus noble des ames. Tu es l'idéal de ton sexe. Pleine de cœur, tu forces les cœurs à t'honorer comme un être auguste;.... le sommet du chêne est parfois agité par les vents qui passent, mais sa racine demeure inébranlable dans le sol; ainsi mon amour pour toi. »

La cime du chêne, c'est le cœur inconstant, le cœur fragile du roi de Bavière; les souffles qui l'agitent, ce sont les aventures de passage, ce sont ces fantaisies aussi nombreuses en effet, aussi rapides que le vent des montagnes; mais le sol nourricier (c'est la reine) tient fortement les racines de l'arbre. Que dites-vous de ce mélange? N'est-ce pas un chef-d'œuvre de goût, un pur modèle des convenances exquises? Et cette apologie imprévue : « Je t'aimerais moins, si je ne les avais aimées! » Ce n'est pas seulement une excuse pour le passé, il y a là tout un système; nous pensions lire les confessions d'un libertin, et nous rencontrons de la poésie morale.

Il y a neuf ans que ce recueil a été publié; les vers les plus intéressans ne s'y trouvent donc pas. Il faut espérer que le roi Louis profitera des loisirs qu'il s'est faits pour nous donner ses plus récentes, ses plus curieuses impressions. L'étrange épisode qui a terminé son règne ne peut être oublié dans un journal qui reproduit assez exactement les principales phases de sa destinée. Qui sait? ce que la postérité cherchera tout d'abord dans les poésies du monarque, ce seront peut-être les aventures du roi Louis et de Lolla Montès. N'est-ce pas, en effet, un des événemens les plus inattendus de ce règne? N'est-ce pas alors que le pouvoir des jésuites, si redoutable jusque-là, a été tout à coup renversé? On sera empressé de connaître tous les secrets de cette péripétie; on voudra savoir comment ce prince, l'un des restaurateurs du moyen-âge, nous a fait subitement assister aux scènes édifiantes du XVIIIe siècle. Quoi donc! nous vivions au milieu des moines blancs et noirs, nous n'apercevions autour de nous que de jolies petites églises gothiques, de mignonnes églises byzantines et des statues à la mode du XIIe siècle, de prétentieuses études d'archaïsme sur des fonds d'or; nous étions transportés au sein d'un moyen-âge musqué, paré, enluminé, et tout à coup, sans la moindre transition, voici venir Mme la marquise de Pompadour, qui chasse les jésuites et protége les libres penseurs. Certes, du moyen-âge au XVIIIe siècle, du règne des moines au règne des courtisanes de Louis XV, le saut est brusque, et jamais, sur aucun théâtre, la brillante danseuse n'avait obligé son partner à de si rapides évolutions. Par malheur, si le moyen-âge est un anachronisme, le XVIIIe siècle, sur ce point-là surtout, appartient aussi à un passé qui ne doit plus renaître. Les patriotes allemands refusèrent cette insolente protection, et les patriotes firent bien. Il leur parut que la liberté serait souillée par une donation impure, et que ce péché originel la marquerait longtemps d'un signe funeste. J'ai sous les yeux une brochure de M. Venedey, qui exprime avec vivacité la plus honnête, la plus énergique répulsion pour cette indigne victoire. Mieux vaut une déroute en effet, mieux vaut tomber sous son drapeau que d'obtenir ainsi un triomphe de hasard, grace aux caprices d'une courtisane. Cette réclamation si

légitime est très fièrement et très noblement présentée par M. Venedey dans son loyal pamphlet, *la Danseuse espagnole et la Liberté allemande* (*Die spanische Tanzerin und die deutsche Freiheit*. Paris, 1847). L'écrit de M. Venedey contient même d'assez curieux détails sur la conduite de certains journaux en cette délicate occurrence. Sa protestation ne trouva pas en tout lieu le plus favorable accueil; on ne voulut pas comprendre ses scrupules; il y eut à ce sujet des conversations intimes que M. Venedey rapporte tout au long, et qui méritaient vraiment de nous être conservées : qu'importent les moyens, disait-on, si la liberté en profite? Et d'ailleurs les moyens sont-ils si condamnables? Pourquoi ne pas accepter les réformes des blanches mains d'une femme plutôt que des mains sanglantes du peuple? Et si le loyal publiciste insistait : — Nous ne pourrions jamais nous entendre, lui était-il répondu; vous appartenez à l'ancienne morale. « O roi Louis, qu'en dis-tu? s'écrie M. Venedey. Ce sont les disciples de Fourier qui te prennent sous leur protection, toi, le fondateur du Walhalla, toi qui as passé ta vie à bâtir des églises et à suivre des processions! — Et au nom de quels principes, le sais-tu bien? Au nom de la nouvelle morale! » Mais ce n'est pas de nos socialistes que je voulais parler; retournons en Allemagne, où l'ancienne morale prévalut encore, Dieu merci! chez les défenseurs de la liberté. Les émeutes qui ont expulsé Lolla Montès parlent assez haut. Cependant les écrits des publicistes et les événemens de la rue n'éclairent qu'une partie de la question; le roi Louis, je le répète, nous doit de nouvelles confidences, et le quatrième volume de son recueil nous donnera sans doute tous les documens désirés sur les orageux scandales au milieu desquels s'est évanouie sa gloire.

Après cette fidèle analyse des poésies du roi Louis, est-il bien nécessaire d'en apprécier la valeur? Cette analyse elle-même est un jugement qu'on a compris. Je parlerai seulement du style, dont l'originalité mérite une attention particulière. C'est un idiome tout nouveau, brisé, coupé, haché. La concision y est poussée à un tel point, que les élémens les plus essentiels de la construction grammaticale y sont intrépidement supprimés; il y a des milliers de phrases où vous cherchez vainement un verbe. Faut-il reconnaître à ce signe le grand homme d'état, le laborieux politique forcé de ménager un temps précieux? ou bien serait-ce d'aventure une affectation de germanisme, serait-ce une imitation savante de la raideur gothique? On sait qu'il y a une coquetterie tudesque fort à la mode depuis la découverte des *Niebelungen* et les guerres de 1813; barbarie et subtilité, raideur et affectation, tout cela s'y trouve en des proportions habilement combinées et compose un bizarre mélange très cher aux teutomanes. Or, le roi Louis est de cette école; c'est un Allemand du temps d'Arminius, sans préjudice du moyen-âge et des ballets de l'Opéra. Il dit *Teutsch* et non pas *Deutsch*,

et il y attache la plus haute importance. Pourquoi n'y aurait-il pas une signification profonde dans ces barbaries étudiées? Question grave que je ne déciderai pas; mais, tudesque ou non, rien ne ressemble moins à à cette franchise du langage, à cette souplesse naturelle qui, chez les vrais poètes, est de tous les temps et de tous les pays. Il y a un siècle, l'empereur de la Chine faisait des vers : s'ils étaient meilleurs ou pires que ceux du roi Louis, je l'ignore; ce que je sais bien, c'est que Voltaire lui donnait des conseils qui, aujourd'hui encore, ne manquent nullement d'à-propos :

Reçois mes complimens, charmant roi de la Chine.
Ton trône est donc placé sur la double colline!
On sait dans l'Occident que, malgré mes travers,
J'ai toujours fort aimé les rois qui font des vers.
David même me plut, quoiqu'à parler sans feinte
Il prône trop souvent sa triste cité sainte,
Et que d'un même ton sa muse, à tout propos,
Fasse danser les monts et reculer les flots.
Frédéric a plus d'art et connaît mieux son monde;
Il est plus varié, sa veine est plus féconde;
Il a lu son Horace, il l'imite, et vraiment
Ta majesté chinoise en devrait faire autant.

C'est un peu de cette variété et de cette souplesse qu'on désirerait dans les vers du roi Louis. On n'ose lui recommander de lire Horace; la race tudesque ne doit plus s'humilier ainsi devant la race romane. Qu'il lise simplement les *Niebelungen*, ou Goethe, ou Schiller, ou bien encore Uhland, modèles bien allemands, à coup sûr; il y apprendra que la poésie véritable est le jet spontané, la vivante création d'une intelligence émue, et non la froide et barbare contrefaçon d'une littérature morte.

Ces prétentieuses barbaries de style sont plus frappantes encore dans le second ouvrage du roi Louis, dans le livre consacré aux glorieux hôtes du Walhalla. Le royal fondateur de ce magnifique Panthéon ne s'est pas contenté de l'honneur sérieux que lui valait cette bonne pensée; il a prétendu rivaliser lui-même avec les artistes chargés de reproduire l'attitude et les traits des héros; il a voulu leur donner des exemples de l'art primitif, des leçons de style tudesque, et corriger ce qu'il pouvait y avoir de trop vivant dans leur inspiration. Prenez garde, ce n'est pas le livret d'un musée, c'est toute une collection de portraits. Nous avons là maintes statues taillées dans un idiome aussi dur que la pierre, aussi anguleux que les vieilleries gothiques. C'est gris, c'est raide, c'est taillé à angles droits, c'est de l'archaïsme le plus affecté qui se puisse voir. Le premier portrait est celui d'Arminius ou d'Hermann. J'essaierai d'en traduire une partie. « Il savait vaincre, non en profiter

(aujourd'hui encore les Allemands ne le savent pas). C'est vainement que les tribus germaniques, sur la rive gauche du Rhin, attendirent leur délivrance. Elles s'abandonnèrent à l'ennemi. Les Allemands étaient déjà divisés (leur péché originel, comme aux Grecs). Hermann fut trahi par son beau-père. Ségeste livra sa fille, femme d'Hermann, aux chaînes des Romains. Ce que n'avaient pu les armes, les Romains l'essayèrent par la ruse; ils armèrent Allemands contre Allemands (ce qui arriva tant de fois). Le combat fut mêlé d'alternatives diverses. Hermann sauva sa patrie contre l'Allemand Marbod comme contre Rome. Il est mort par les Allemands. Son nom immortel. » Telle est la gothique statue qui ouvre cette galerie bizarre. Je ne sais si l'on devinera, sous une traduction, toutes les singularités de la forme, c'est le texte même qu'il faudrait lire; la langue française ne peut rendre ces étranges coups de ciseaux, ces brisures, ces échancrures, tout ce qu'il y a de saccadé, d'abrupt et de puérilement informe dans cet idiome.

Et ne croyez pas que le roi Louis réserve ce procédé aux héros de la Germanie primitive; cette couleur locale, malgré sa puérilité et sa laideur, aurait du moins l'apparence d'une excuse; ce serait une galerie tudesque à laquelle on serait bien libre de préférer l'admirable tableau de Tacite, mais qui pourrait offrir un sens et une intention quelconque. Non, c'est le vrai style, c'est la grande langue germanique, la seule qui convienne pour célébrer dignement et les rudes barbares qui coupaient la framée dans les forêts vierges, et les plus profonds penseurs, les plus ingénieux poètes du XVIIIe siècle. Après Hermann, voici Velléda, cette belle et mystérieuse Velléda, dont Tacite a dit : *Vidimus sub divo Vespasiano Veledam diu apud plerosque numinis loco habitam.* Voici Hermanrick, voici l'évêque des Goths Ulphila, voici Alaric et Ataulf, voici Odoacre et le grand Théodorik, voici Totila, Alboin, Witikind, enfin les voici tous grotesquement affublés de la prose barbare du roi Louis. Jusque-là, on peut bien accepter la mise en scène. Sous les Othon passe encore, et même, si l'auguste poète y tient beaucoup, jusqu'à la fin du moyen-âge; mais quand le monde moderne commence, en vérité la parodie est trop forte, et ce n'est plus qu'une galerie de caricatures. Figurez-vous Goethe et Schiller, figurez-vous Jean de Müller et Lessing sous ce déguisement gothique!

Il y a une chose plus curieuse et plus extravagante encore que le livre lui-même, c'est l'admiration qu'il a inspirée à certaines gens. En vain la risée publique avait-elle fait justice de tant de puérilités, il s'est trouvé un critique, un savant, un archéologue enthousiaste qui a composé un ouvrage tout exprès pour mettre en lumière les secrètes beautés de ce nouvel idiome. Est-ce la complaisance d'un savant trop naïf? est-ce la servilité d'un courtisan? Décide qui pourra, voici le fait : M. Charles Zell, autrefois conseiller ministériel du grand-duc de Bade,

aujourd'hui professeur d'archéologie à l'université de Heidelberg, vient de publier une étude complète sur les inscriptions latines, comparées aux éloges historiques que contient le livre du roi de Bavière. M. Zell se demande quel est le vrai style des inscriptions, quelle est la forme la plus belle, la forme classique des éloges, et, parcourant l'histoire littéraire depuis les monumens antiques jusqu'aux *portraits des hôtes du Walhalla*, il conclut que le roi Louis a retrouvé un art qui s'était perdu. Tout cela est accompagné de notes, de citations, de dissertations, et, pour couronner ce laborieux panégyrique, l'auteur traduit en latin quelques-uns de ces incomparables éloges. Voilà le barbare sous la toge romaine, et chacun peut admirer la conformité parfaite des éloges du roi Louis avec les plus belles œuvres de l'épigraphie antique. Ce livre a paru l'année dernière, et la critique érudite l'a apprécié avec toute la gravité convenable. En vérité, si M. Charles Zell n'était pas un homme si bien en cour et un si sérieux archéologue, on serait tenté de croire que c'est là une des meilleures satires dirigées contre les ridicules du roi de Bavière; mais qu'importe l'intention, si le résultat est le même? Pour moi, je sais un poète qui partage l'avis de M. Zell. On a lu, ici même, les aventures d'Atta-Troll (1), racontées par M. Henri Heine avec une gaieté si fantasque et une si étincelante poésie. Lorsque l'ours d'Henri Heine est tué par les balles enchantées de Lascaro, le poète lui doit une sépulture, et il convient de placer sur la tombe du héros une de ces inscriptions qui résument toute une vie. Or, c'est au roi de Bavière que M. Henri Heine s'adresse tout naturellement :

« Un jour, le roi de Bavière lui élèvera une statue dans le panthéon Walhalla, avec cette inscription en style de sa façon wittelsbachienne :

« Atta-Troll, ours sans-culotte, égalitaire sauvage, époux estimable, esprit sérieux, ame religieuse, haïssant la frivolité.

« Dansant mal, cependant! portant la patrie dans sa velue poitrine. Quelquefois aussi ayant pué. Pas de talent, mais un caractère. »

On voit que M. Henri Heine est de l'avis de M. Charles Zell. Pourquoi donc M. Zell a-t-il oublié l'inscription funéraire d'Atta-Troll dans ses savantes études?

Ces *Portraits du Walhalla* ne sont pas seulement le spécimen très curieux d'un art nouveau, ils contiennent les vues de l'auteur sur les plus grands siècles et les glorieux enfans de l'Allemagne. C'est une histoire des races germaniques, non pas en madrigaux comme cette histoire romaine dont parle Mascarille, mais en statues, en statuettes, en bustes, et dans la forme que je viens d'indiquer. Cela vaut bien la peine qu'on l'examine de près. J'ai déjà dit avec quelle complaisance l'auteur s'occupe des Germains primitifs; s'il y en a pour qui l'éloge soit

(1) Voyez la livraison du 15 mars 1847.

mêlé de paroles amères, soyez sûr que ce sont les Francs de la première race, les Francs neustriens, ceux qui s'allièrent aux populations gallo-romaines et jetèrent les premiers fondemens de la France. Dans une belle scène de son *Attila,* Corneille célèbre en termes magnifiques ces origines de la patrie :

> Un grand destin commence, un grand destin s'achève;
> L'empire est prêt à choir, et la France s'élève.

C'est sans doute ce grand destin qui irrite l'auteur, et les glorieux chefs du ve siècle paient au roi Louis les dettes de Napoléon. Le fait est que Clovis est fort maltraité. En revanche, les rois francs de la seconde race sont loués franchement et sans parcimonie. On voit que l'auteur connaît les beaux travaux de la critique historique du XIXe siècle; il sait que la seconde race fut une seconde invasion germanique, et que de Pépin-le-Bref à Hugues Capet c'est la conquête qui triomphe. Quand il arrive au moyen-âge, empereurs et poètes sont glorifiés avec amour. Othon-le-Grand et Frédéric Barberousse occupent dans leurs niches toute la place qui leur est due; Frédéric II lui-même, ce terrible mécréant, Frédéric II, est amnistié, et nulle parole fâcheuse ne vient amoindrir l'éloge. Il est visible que le grand-juge est disposé à l'indulgence. N'a-t-il pas autour de lui tous les poètes et tous les artistes, tous les cœurs naïfs et toutes les ames fortes qui ont brillé, pour l'honneur du genre humain, dans cette dure et inique société du moyen-âge? N'a-t-il pas Wolfram d'Eschembach, Walther de Vogelweide, et le chantre inconnu des *Niebelungen,* et l'architecte de la cathédrale de Cologne, et le vainqueur de la Wartbourg, Henri d'Ofterdingen, et la chère sainte Élisabeth? Il sera peut-être plus embarrassé avec les héros du monde moderne. Voici d'abord Gutemberg. « Depuis son invention, s'écrie l'auteur, il n'est pas plus facile d'arrêter la pensée qu'il ne le serait d'arrêter la lumière. » Belles paroles et pleines de promesses, si l'on ne tirait immédiatement cette conclusion bien maigre : « Aucun empereur de la Chine ne pourra plus détruire les fruits de l'esprit et empêcher la prédication de la vérité. » Cela dit, l'auteur s'arrête. Quoi donc! serait-ce là l'unique conséquence de la découverte de l'imprimerie, et la liberté de la presse serait-elle réservée par privilége aux missionnaires du fleuve Jaune? Rendons justice au roi Louis : quelques-uns des hommes éminens du XVIe siècle ont une digne place dans sa galerie. Je ne parle pas seulement d'Albert Dürer et de Pierre Vischer, d'Érasme et de Copernic; mais Jean Reuchlin, Franz de Sikkingen, Ulric de Hutten lui-même, Ulric, ce joyeux et redoutable railleur, sont loyalement installés dans l'attitude qui leur convient. Le sentiment de la patrie a triomphé ici des mesquines et ténébreuses rancunes. Il y en a une pourtant, il y a une de ces haines que ni la patrie ni la vérité n'ont pu

vaincre; dans cette galerie si longue où tant de noms obscurs sont admis, on cherche en vain le nom de Luther. Sa place n'est pas vide, comme celle de Marino Faliero dans la grande salle du palais des doges; sa place n'y est pas. L'histoire d'Allemagne n'est pas toujours très claire; retranchez le moine de Wittemberg, cette histoire sera inintelligible. C'est ce qu'a fait le roi Louis dans un monument qui doit dessiner à tous les yeux, qui doit éclaircir pour tous les esprits la tradition confuse de la patrie allemande. Je ne lui demanderai pas pourquoi, supprimant le chef de la réforme, il fait grace à Sikkingen et à Ulric de Hutten, pourquoi il admet les disciples sans le maître, les soldats sans le général. Ce n'est pas la raison qui a conseillé cet ostracisme, ce n'est pas la raison qui le justifierait; on ne discute pas avec les passions d'une secte. Mais continuons, traversons rapidement les nombreux inconnus du XVIIe siècle; j'ai hâte de saluer les grands poètes et les grands philosophes qui, depuis l'ardent Lessing, ont si vigoureusement associé l'Allemagne aux glorieux progrès du monde moderne. Hélas! l'assemblée est triste, cette assemblée qui eût pu être si nombreuse et qui sera en définitive la vraie gloire de l'Allemagne. Goethe et Schiller sont présens, mais Schiller regrette son courageux ami Fichte, et Goethe s'étonne de ne pas voir auprès de lui le grand et puissant Hegel. Comment expliquer aussi l'absence de Jean-Paul? Cette compagnie n'eût-elle pas mieux valu pour eux que celle de M. de Scharrnhorst, ou du prince Barclay de Tolly, ou du comte Diebitsch Sabalkanski, illustrations de remplissage, fausses fenêtres, si je puis ainsi parler, dans les symétriques compartimens de cette galerie?

La conclusion naturelle de notre étude, chacun l'a formulée déjà, c'est que de bons instincts, de nobles et généreuses dispositions, ont été pervertis chez le dernier roi de Bavière par sa haine de la société moderne. Sa place est parmi les païens du monde nouveau, parmi les hommes qui ont refusé d'ouvrir les yeux à la lumière de 89, comme les païens de l'antiquité s'obstinèrent, pendant plus de cinq siècles, à ne point voir l'immense révolution introduite dans le monde par l'enseignement du Christ. Le bien détourné de sa voie, le bien mis au service du mal, voilà aussi, j'en ai peur, voilà le principal caractère de Munich, c'est-à-dire de l'œuvre la plus sérieuse et la plus considérable du roi Louis.

Quand on parcourt cette curieuse ville de Munich dont le roi Louis a fait le sanctuaire de l'art allemand, quand on voit de près tant de zèle, tant d'efforts, des richesses si généreusement employées, une protection si délicate accordée aux artistes, on voudrait glorifier le prince qui a consacré cette noble cité aux plus beaux travaux de l'imagination humaine. Eh bien! non. Le premier sentiment qu'on éprouve, après un étonnement légitime, c'est un profond sentiment de tristesse. Là,

en effet, aucun de ces grands spectacles, aucune de ces leçons fécondes que l'art doit donner à la pensée. Si l'on excepte deux ou trois hommes supérieurs, les peintres de Munich peuvent être de fort habiles érudits, ce ne sont nullement des artistes. Occupés à reproduire les types des anciennes écoles, oubliant que ces écoles ont été jadis l'expression spontanée d'un temps qui n'est plus, ils se passent volontairement des ressources les plus essentielles de l'art, ils renoncent au sentiment de la vie. Comment cette activité stérile et cette agitation dans le néant ne produiraient-elles pas sur les ames sincères l'impression la plus pénible? Il y a à Munich des artistes éminens. Cornélius, qui y a laissé tant de vigoureux travaux, et Owerbeck, qui y règne par la pensée, sont deux réputations européennes; M. Schnorr est une imagination forte, servie par un talent exercé, et l'on ne peut oublier, quand on les a vues, ces hardies peintures des *Niebelungen* qui décorent les appartemens de la reine; M. Schwanthaler est un dessinateur plein de fierté et un statuaire de premier ordre; on vante avec raison chez M. de Klenze un des plus habiles architectes de ce temps-ci. Quelques noms encore peuvent être cités avec honneur; mais que dire de ces ateliers où des praticiens sans nombre se condamnent à un éternel plagiat? Que dire de ces prétendus artistes qui font mille efforts ingénieux pour éteindre en eux-mêmes la moindre étincelle de la vie, et s'enferment obstinément dans une atmosphère de mort? Quel jugement porter sur des hommes, les plus indépendans qui soient au monde, sur des hommes à qui appartient le libre domaine de l'invention, et qui se soumettent, comme ceux-là, à une servitude qui les anéantit? Non, je ne puis croire que le roi Louis ne soit pas responsable de cette direction désastreuse, de ce dilettantisme monacal. Il y a trop de rapports entre la conduite du souverain et cette déviation systématique de l'art. Les peintres de Munich s'imaginent obéir à un système; ils obéissent, sans le savoir, à un mot d'ordre. Le système qu'ils invoquent est parfaitement trouvé; il est ingénieux, il est subtil, il a donc mille attraits pour ces intelligences allemandes à qui l'inspiration, quand elle est franche, ne paraît jamais assez profonde; seulement, dans les fausses profondeurs, dans les voiles confus de ces théories menteuses, ils ne voient pas l'esprit caché, ils ne voient pas l'influence mauvaise qui plie à son gré l'imagination des artistes et conduit leur main sur la toile. Je ne parle pas ici de cette influence trop manifeste qui dicte aux peintres certaines proscriptions injurieuses pour la France, je ne fais pas allusion à M. Schmidt (un exemple entre vingt) qui, chargé de peindre le Parnasse dans une des salles du palais royal de Munich, n'a pas jugé qu'un seul poète français fût digne de s'asseoir à côté des écrivains secondaires de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Ce sont là des rancunes vraiment trop vulgaires, et la complaisance avec laquelle

certains artistes y prêtent servilement la main ne vaut pas l'honneur d'une protestation sérieuse. De telles inepties sont parfaitement à leur place dans la capitale du souverain qui fait des ordonnances pour défendre aux élèves des lycées la langue de Descartes et de Pascal. Encore une fois, ces mesquines vengeances ne valent pas qu'on y réponde; non, je parle de cette subtile et mortelle influence qui détourne les artistes de leur mission virile, qui les empêche de créer librement, et, sans avouer tout haut ses projets, accoutume l'esprit aux énervantes séductions du moyen-âge. Le dilettantisme du roi de Bavière a beau réunir dans ses musées de magnifiques monumens de l'art grec, ses peintres ont beau interpréter Homère et Sophocle, comme ils reproduisent Giotto et Albert Dürer; dans ce bizarre syncrétisme, c'est toujours le moyen-âge qui domine, ce sont les fonds d'or byzantins, ce sont les personnages du XIIe siècle avec leur maigreur systématique, avec leur prétentieux archaïsme. Certes, quand on étudie à Florence ou à Pise les premières écoles italiennes, il est impossible de ne pas en être ému; il y a dans les Vierges de Siméon Memmi, dans les scènes religieuses de Gozzoli, il y a surtout dans les paradis de Fra Angelico da Fiesole une naïveté vraie qui nous enchante. Quand on voit dans les églises de Bruges ou à la Pinacothèque de Munich les monumens du vieil art germanique, les juges les plus sévères sont charmés; quelle grace incomparable dans les compositions d'Hemmling et de Wohlgemuth! Ces œuvres sont pleines de l'émotion sincère qui les a dictées, et c'est cette sincérité qui en fait la vie. Au contraire, lorsque vous visitez à Munich l'Église de tous les Saints, ces froides reproductions d'un type qui n'a de valeur que par le sentiment et d'où le sentiment a disparu, cette naïveté hypocrite, ces beaux mensonges dorés, tout cela vous afflige et vous blesse. Si vous regardez, en effet, tous ces saints, tous ces anachorètes, sous leurs fausses auréoles, ne croyez-vous pas entendre leur voix glacée qui murmure : « Arrêtez les battemens de vos cœurs, déposez le fardeau trop lourd de la pensée moderne, et venez avec nous recommencer le moyen-âge! »

Ces conseils du découragement ont été trop bien entendus, et si l'art à Munich, avec de si brillantes renommées et des ressources si considérables, a produit des résultats attristans, la science aussi, malgré les nobles esprits qui la représentaient, a peu à peu abdiqué sa mission. Chacune des universités allemandes a une physionomie particulière; l'université de Munich, depuis ses premiers débuts, a toujours été le refuge des lutteurs fatigués, ou la demeure de ces intelligences paisibles qui s'efforçaient d'échapper par le mysticisme aux rudes labeurs du temps présent. C'est là que Jacobi et Baader ont rêvé; c'est là que s'est retiré Schelling quand Hegel eut pris sa place sur le trône de la philosophie; c'est là enfin que le vieux Goerres, après une vie de pas-

sions impétueuses et de luttes gigantesques, est venu mollement s'endormir du sommeil des mystiques. Baader et Jacobi, Schelling et Goerres, ces nobles penseurs, qui sont les seules gloires de l'université de Munich, ne sont, après tout, que ses hôtes, et, dans ce riche domaine de la philosophie, Munich n'a rien produit qui lui appartienne en propre. Chose étrange! si paisible que fût leur mysticisme, si grande que fût leur aspiration vers le repos, ces belles intelligences ont effrayé plus d'une fois le pouvoir qui les avait accueillies ou appelées. Baader avait été installé à Munich pour être le chef d'une croisade religieuse contre la philosophie du Nord; personne, en effet, n'avait plus nettement dénoncé certaines tendances funestes des grandes écoles d'Iéna et de Berlin. Il finit cependant par devenir suspect à un pouvoir qui lui demandait moins le vivant esprit du christianisme que les formalités mortes et les étroites puérilités du moyen-âge. Jacobi était trop audacieux aussi; Schelling, dès qu'il a pu le faire, dès qu'il a senti la flamme s'agiter une dernière fois sous son front blanchi, Schelling est parti pour Berlin. Et Goerres n'a-t-il pas été obligé de redoubler de violence, en mainte occasion, pour faire oublier les grandes polémiques de sa libérale jeunesse? Toujours le bien détourné de son but, toujours cette fatale influence que j'ai signalée!

Je ne voudrais pas être injuste, je serais désolé qu'on vît la moindre amertume dans mes paroles. Cette ville, je l'ai dit, contient des ressources considérables, et c'est précisément le mauvais emploi de ces ressources qui appelle un blâme énergique. Serait-on exigeant avec une cité vulgaire? C'est le vrai mérite du roi Louis d'avoir fait de Munich un centre à qui l'on peut demander beaucoup; c'est la faute immense de son règne d'avoir si mal dirigé les ressources qu'il créait, d'avoir, en quelque sorte, défiguré et perverti son œuvre. Songez à ce que pouvait faire un prince qui n'eût pas voué une haine absurde à la société moderne! Je ne sais pourquoi, en voyant tant de promesses perdues, je me rappelle les beaux vers que M. de Lamartine adressait, en 1833, au prince royal de Bavière, à celui-là même qui, depuis le 20 mars dernier, a remplacé sur le trône le dilettante dont nous venons de juger les œuvres. Le prince Maximilien voyageait en Grèce, comme son père trente années auparavant, et M. de Lamartine lui disait :

Pèlerin inconnu des vieux sentiers du monde,
Quitter l'ombre et la paix des foyers paternels,
Se laisser dériver aux caprices de l'onde,
Vers tous les bords lointains qu'un nom fit éternels;

Saluer d'une larme à travers sa ruine
Le temple de Minerve au lumineux fronton;

Sentir battre un cœur d'homme au roc de Salamine,
Rêver des songes d'or sur le cap de Platon;

Écouter le destin, sur l'airain de ses pages,
Des peuples et des dieux sonner le jour fatal,
Ou remuer du pied, dans la poudre des âges,
Ce que l'aile du temps jette du piédestal;

Toucher du doigt le vide et l'étroit de la vie,
Confesser sa misère et goûter son néant,
Et dire à chaque pas, sans regret, sans envie :
Ce monde est comme nous, petit! Dieu seul est grand!

Du voyageur obscur voilà chaque journée :
De poussière en poussière il s'égare à pas lents;
Le flot porte sans bruit son humble destinée,
Et le reporte au gîte avec des cheveux blancs!

Mais vous, enfans des rois que l'avenir regarde,
Quand vous voguez devant ces bords aux grands échos,
La gloire du passé se rallume et vous darde
Quelqu'un de ces rayons qui brûlent les héros.

Voilà ce que leurs pas ont laissé sur la route!
Tous ces rivages morts vivent de leur vertu;
Toi qui passes comme eux devant leur cendre, écoute
La terre qui te dit : Que me laisseras-tu?

Quand l'homme obscur finit son court pèlerinage,
Sous l'herbe du cercueil il dort impunément;
Mais la terre de vous demande un témoignage,
Et la tombe d'un roi doit être un monument.

Voilà de nobles conseils. Il y a trente ans, quand Louis Ier, alors prince royal, parcourait l'Italie et la Grèce, en ouvrant son âme aux impressions des grandes choses, il méritait de pareils encouragemens, et il semblait digne de ce langage. Aujourd'hui, c'est ce langage même qui le condamnerait, car sa vie répond mal à ce grand programme; il a commencé sa tâche et il l'a reniée; il a posé la première pierre de son monument et il l'a mutilé lui-même. Puisse son héritier profiter au moins de cette leçon!

Ces réflexions sont aujourd'hui plus opportunes que jamais. Les avertissemens n'ont pas manqué aux rois depuis le 24 février; Berlin et Vienne ont accompli leurs révolutions, et l'Allemagne tout entière tend à se réorganiser sur un plan nouveau. Sans doute il est difficile de prévoir ce qui résultera un jour de ces mouvemens extraordinaires; l'Alle-

magne elle-même hésite, et à des secousses profondes on voit succéder subitement une sorte de tranquillité. C'est qu'il est impossible de rien précipiter en face des questions sans nombre qui se dressent tout à coup à chaque victoire nouvelle. Que peut devenir l'Allemagne? Elle poursuit deux grandes choses, la liberté et l'unité; mais c'est l'unité qui semble la préoccuper avant tout. Elle sait bien que l'unité est la condition de la liberté véritable, *ex unitate libertas*, et que la fondation de la patrie commune est la première, la plus urgente conquête dont elle ait besoin. Or, quelle que soit la forme possible de cette unité tant désirée, de quelque manière qu'elle se constitue, que ce soit par des luttes intérieures, ou à la suite d'une guerre européenne, ou par la conciliation si difficile des intérêts contraires, il y aura toujours un immense avantage pour chaque royaume à ne pas demeurer en arrière dans les voies de la liberté et de la justice. Si ce n'est pas l'empire, en ce moment du moins, qui est mis au concours, c'est bien certainement le salut de chaque état et son degré d'influence dans la constitution de l'avenir. Il y a quinze ans, un ingénieux publiciste, M. Saint-Marc Girardin, s'exprimait ainsi à propos de la Bavière : « Condamnée à l'inaction et à l'impuissance par le voisinage de l'Autriche, la Bavière s'adonne aux beaux-arts, qui consolent et qui embellissent la vie, qui ne donnent pas la puissance, mais qui donnent la gloire, et qui, de cette manière, commandent le respect. Munich devient une nouvelle Athènes, et, quelle que soit la chance des destinées politiques, Munich ne peut être rayé de la carte des états indépendans, sans que, grâce à sa nouvelle splendeur, l'attentat ne paraisse plus injuste. Le roi de Bavière a mis son royaume sous la protection des arts; cette protection vaut celle de la force. Grâce aux beaux-arts, Munich ne peut plus devenir une ville de province; elle a les proportions et l'éclat d'une capitale. » Cette conclusion serait très légitime, si le jugement qui la prépare n'exagérait avec une excessive indulgence la valeur donnée à Munich par le roi Louis. Le spirituel voyageur avait vu Munich en 1833, au moment où de brillans édifices s'élevaient de tous côtés, où les basiliques et les musées sortaient du sol par enchantement, où les ateliers des peintres et des sculpteurs étaient remplis par une jeunesse enthousiaste, et cette ferveur universelle l'avait ravi; mieux informés aujourd'hui, nous savons tout ce qui manque à Munich pour être protégé par les œuvres de l'esprit contre les périls de l'avenir.

La meilleure protection de Munich, ce sont les travaux de sa chambre des députés. Si défectueuse que fût l'organisation constitutionnelle dans les états méridionaux, l'Allemagne n'oubliera pas que l'opposition y a souvent lutté avec bonheur contre mille obstacles, et qu'elle a maintenu, comme un exemple fécond, le droit de la parole libre. Les cham-

bres de Bade et de Wurtemberg peuvent citer de glorieuses campagnes; la chambre des députés de la Bavière a aussi de nobles souvenirs à invoquer. Des chambres, cet esprit libéral est descendu dans les hautes écoles, et l'université de Munich, si endormie naguère, a prouvé, dans les derniers événemens, qu'elle possédait, comme Vienne et Berlin, une ardente jeunesse. Voilà les élémens vivaces d'où sortira la fortune de ce pays. Il faut, en un mot, que le nouveau roi ose adopter résolûment une politique tout opposée à celle de son père. Cette étude nous a montré des erreurs bien funestes dans la pensée du roi Louis, et, à côté de cela, de bons instincts malheureusement tournés à mal, d'utiles créations peu à peu dénaturées par un déplorable système; c'est là, j'en suis sûr, le portrait exact du roi de Bavière. Eh bien! qu'on rejette ses erreurs, et aussitôt tout le bien qu'on lui doit pourra porter des fruits. Certes, une diplomatie timide ne peut plus alléguer le périlleux voisinage de Vienne; voilà l'Autriche engagée dans les grandes voies de la société moderne. Appuyez-vous donc franchement sur la vérité; au lieu de dénaturer la science et l'art, laissez-leur le libre développement qui les fera rentrer dans la vie; loin de vous condamner en toutes choses à ce stérile plagiat du passé, faites une alliance hardie avec les forces du présent, avec les immortels principes de 89; brûlez enfin ce qu'adorait l'ancien règne, et adorez ce qu'il avait brûlé : c'est à ce prix-là seulement que Maximilien II réparera toutes les fautes et fera prospérer toutes les créations utiles de Louis Ier.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

DU

LIBÉRALISME SOCIALISTE.

LES ÉCRITS DE M. PROUDHON.

Libéralisme et *socialisme*, ces deux mots ont exprimé jusqu'ici des idées antipathiques. Dans tous les systèmes d'organisation que les différentes sectes socialistes ont mis en avant, la liberté individuelle de l'homme est généralement comptée pour rien. Voici un écrivain socialiste qui se distingue au contraire par un profond sentiment de la liberté humaine : cet écrivain est M. Proudhon, l'auteur du livre sur la *Propriété*, publié il y a quelques années, le rédacteur actuel du journal *le Représentant du Peuple*, un des plus radicaux assurément, un des plus violens dans les termes parmi les nouveaux réformateurs, mais qui rachète à mes yeux tous ses emportemens par son respect pour cette pauvre liberté dont les théoriciens de la nouvelle république font si bon marché. Un conservateur de la veille, un malheureux doctrinaire comme moi, est plus près de s'entendre avec un tel homme qu'avec beaucoup de gens qui paraissent plus modérés, et j'ai lu les livres de M. Proudhon avec plus de sympathie que de colère. La forme en est un peu rude, j'en conviens, et met à l'épreuve la patience, mais ce n'est plus le moment d'être difficile et de faire le délicat.

Comment! dira-t-on, n'est-ce pas ce M. Proudhon qui a imaginé cette

fameuse maxime : *La propriété, c'est le vol?* — Lui-même, et il en a dit bien d'autres de la même force. — Et vous pouvez avoir quelque chose de commun avec le prédicateur de pareilles doctrines? — Oui, parce qu'au milieu de nos despotes, il est resté libéral. Entendons-nous d'ailleurs une bonne fois sur le procédé habituel de M. Proudhon dans l'expression de ses idées. Avant tout, c'est un écrivain. Sans le savoir peut-être, sans le vouloir, il cherche plutôt le mot fort que le mot juste, il veut faire de l'effet. Il est de l'école de Rousseau, dont il rappelle quelquefois l'éloquente brutalité, et Rousseau, comme on sait, n'y allait pas de main morte; pour lui, le plus gros mot était le meilleur. Si M. Proudhon s'était borné à faire une critique raisonnable des abus de la propriété, son livre serait passé inaperçu; il a dû au contraire à la hardiesse sauvage de sa conclusion de faire un peu de bruit, et il est permis de croire que c'est là surtout ce qu'il voulait. Lui-même a reconnu plus tard en plusieurs occasions qu'il avait été trop loin ce jour-là; voici notamment ce qu'on lit dans un article signé de lui, publié récemment par son journal, *le Représentant du Peuple* : « Je ne viens pas ici, avec une sotte et lâche impertinence, commenter la formule trop connue et trop peu comprise : la propriété, c'est le vol. *Cela se dit une fois, cela ne se répète pas.* Laissons *cette machine de guerre,* bonne pour l'insurrection, mais qui ne peut plus servir aujourd'hui qu'à contrister les pauvres gens. » On voit qu'il est difficile de s'exécuter de meilleure grace.

Maintenant que le lecteur est dans le secret, il aura, je l'espère, un peu moins peur des mots : la précaution est bonne à prendre avec M. Proudhon; c'est un esprit original sans nul doute, le plus original, peut-être même le seul original de tous ceux qui ont entrepris de nos jours la réforme de la société; mais, s'il a la réalité de l'originalité, il en a aussi la manie. A tout instant, il vous renverse par une proposition étourdissante, il ne procède que par hyperboles, par alliances de mots inattendues; pour ceux qui aiment la nouveauté, il a cette saveur de haut goût qui les attire; pour les autres, il aime à les troubler par la singularité de ses paradoxes. Mais ne vous laissez pas intimider par l'apparence, allez droit à l'idée exprimée avec tant de fracas; vous la trouverez presque toujours juste et beaucoup moins subversive qu'elle n'en a l'air. Même quand M. Proudhon fait sa plus grosse voix, quand il crie le plus haut contre la société, contre la bourgeoisie, contre le gouvernement déchu, contre ce qu'on appelle aujourd'hui la *réaction,* il est bon homme au fond et se contente de peu. J'en sais plus d'un qui est sans s'en douter plus révolutionnaire que lui. Pour dégager le vrai du faux dans sa doctrine, il suffit de la dépouiller de l'exagération de la forme; souvent même il n'y a rien ou presque rien à faire pour séparer la vérité de son alliage, et dans ce cas la lecture de M. Proudhon

est très agréable, car la vérité la plus vulgaire prend, sous sa plume, un air ingénieux et piquant.

D'abord M. Proudhon n'est pas communiste, bien loin de là; il ne laisse échapper aucune occasion de protester contre toute solidarité avec cette doctrine barbare. Dans le plus étendu de ses ouvrages, qui a pour titre *Système des contradictions économiques ou Philosophie de la misère,* il consacre un demi-volume à la réfutation en règle du communisme. Après avoir remarqué avec juste raison que toutes les utopies communistes, depuis *l'Atlantide* de Platon jusqu'à *l'Icarie* de M. Cabet, ne sont au fond qu'une seule et même rêverie, et que le mérite de l'invention y est nul, surtout pour les derniers venus, M. Proudhon établit qu'il y a dans la nature des choses qui sont naturellement *communes* et d'autres qui naturellement aussi deviennent *propres,* d'où il suit que la vie sociale consiste à jouir en commun de ce qui est commun et en particulier de ce qui est propre. Reste à distinguer ce qui est propre de ce qui est commun. Que l'on pousse l'usage en commun aussi loin que possible, rien de mieux, dit-il, et je suis tout-à-fait de son avis : la société doit à chacun de ses membres tout ce qu'elle peut lui donner sans nuire au droit d'autrui; mais il y a une limite. Le communisme proprement dit est incompatible avec la famille, et la famille, je le dis à son honneur, est sacrée aux yeux de M. Proudhon; le communisme est impossible sans une loi de répartition, car il faut bien répartir au moins le travail entre les membres de la communauté, et la communauté, dit encore M. Proudhon, périt par la répartition, car la division du travail entraîne celle des produits. Enfin, pour résumer dans un de ces mots énergiques qu'il affectionne son jugement sur le communisme, il l'appelle *la religion de la misère;* il n'y a rien de plus fort à en dire.

Non-seulement M. Proudhon est ennemi du communisme dans sa forme la plus grossière et la plus générale, mais il repousse encore ce communisme mitigé, qui est la doctrine d'un bon nombre de nos républicains de la veille, et qui consiste à tout remettre dans les mains de l'état. La création des ateliers nationaux n'a pas de plus grand adversaire; il s'indigne à l'idée de voir l'état se faire banquier, entrepreneur, commerçant; il réclame à haute voix, pour le travail, non cette organisation mensongère qui le ruine, mais la liberté qui le vivifie. Bien qu'il se prononce en toute occasion contre l'économie politique moderne, il a du moins cela de commun avec elle, qu'il adopte pleinement son principe, la liberté du travail.

Ensuite M. Proudhon n'apprécie pas moins bien, selon moi, le véritable caractère de la révolution de février. Il reconnaît que cette révolution a été profondément *illégale,* c'est le mot dont il se sert, distinction fondamentale entre elle et celle de 1830, qui a été *légale* dans toute

la force du mot. « Tout ce qui a été fait par le peuple, dit-il dans une de ses nombreuses publications, a été fait en violation de la loi. Le 20 février, par le manifeste de l'opposition, la loi sur les attroupemens a été violée, la loi sur la garde nationale violée. *Je ne réponds pas même que, sur ce droit de réunion objet de tant de querelles, la loi et la jurisprudence ne fussent, quoi qu'on en ait dit, du côté du ministère;* à cet égard, la légalité aurait donc été encore violée. Ce n'est pas tout. La minorité représentative, agissant par intimidation sur la prérogative royale, violait la charte; l'abdication de Louis-Philippe, que la responsabilité ministérielle devait couvrir, violait la charte; la loi de régence était deux fois violée, d'abord par la substitution de la duchesse d'Orléans au duc de Nemours, puis par l'appel fait à la nation; enfin, le peuple, faisant prévaloir sa volonté par la force, au lieu de s'en tenir à un acte juridique, comme le voulait l'opposition, foulait aux pieds toutes les lois. Au rebours de ce qui s'était passé en 1830, le gouvernement, en 1848, était littéralement en règle, et ce n'est pas sans raison que Louis Philippe a pu dire, en mettant le pied sur le sol anglais : *Charles X a été détrôné pour avoir violé la charte; je le suis pour l'avoir défendue.* »

Un vaincu de février ne dirait pas mieux. Je sais bien que M. Proudhon ne s'en tient pas là, et qu'après avoir reconnu *l'illégalité* de la révolution de février, il la soutient légitime, attendu que le peuple souverain n'est obligé qu'envers lui-même, que sa souveraineté est inaliénable, et qu'il la ressaisit quand il lui plaît. Je ne veux pas pour le moment discuter cette théorie en elle-même; je me borne à la constater et à reconnaître avec M. Proudhon qu'il n'y en a pas d'autre pour justifier la révolution de février. Voici maintenant bien autre chose; non-seulement, selon M. Proudhon, la révolution était illégale, mais elle était inutile; je cite textuellement : « Ainsi la réforme du gouvernement personnel contenait la réforme parlementaire; la réforme parlementaire contenait la réforme électorale; la réforme électorale impliquait la réforme de la constitution; la réforme de la constitution entraînait l'abolition de la royauté, et l'abolition de la royauté était synonyme d'une révolution sociale; encore une fois, les seuls qui aient compris la situation, c'est le gouvernement d'un côté, et le peuple de l'autre. Par cette simple protestation de la gauche, qui devait avoir lieu le 22 février, la révolution tout entière était faite; le peuple n'a fait que dégager l'événement. Une seule chose dans ce grand acte n'est pas du fait du peuple, et la responsabilité en revient tout entière aux pouvoirs de l'état comme à la bourgeoisie, *c'est la date.* Il était fatal, providentiel, si vous aimez mieux, qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, la souveraineté du peuple se reconstituât sur d'autres bases, et abolît, *sinon peut-être de fait, au moins de droit,* la monarchie. *La révolution pouvait être aussi longue qu'elle a été brusque;* elle pouvait être faite d'un com-

mun accord entre la couronne, la classe travailleuse et la classe bourgeoise; elle pouvait s'opérer, en un mot, pacifiquement. *Le progrès des idées était notoire,* le peuple ne pouvait manquer un jour ou l'autre d'en déduire les conséquences; *dans le parti conservateur même,* on convenait généralement que les difficultés n'étaient plus politiques, mais sociales. Toute la question était de savoir quand et comment s'opérerait la transition. Il a plu à l'opposition dite dynastique, il a plu à la royauté, au parti conservateur, de précipiter le dénoûment. *Personne n'était en mesure pour la république;* cela ressort chaque jour dans les actes du gouvernement. »

Tout cela, à quelques mots près, est d'une incontestable justesse. Je pourrais demander à M. Proudhon d'où vient qu'il donne une part de responsabilité au parti conservateur, puisqu'il reconnaît que ce parti avait le véritable sentiment de la difficulté; mais nous n'en sommes plus à ces petites discussions d'amour-propre. Le parti conservateur a eu des torts apparens, ce qui malheureusement est plus dangereux en politique que des torts réels; j'avouerai même, si l'on veut, qu'il a eu des torts réels, pourvu qu'on admette la vérité de toutes les autres observations de M. Proudhon. Oui, la difficulté était plus *sociale* que *politique,* en comprenant ce mot *social* dans le sens qu'on lui donne généralement aujourd'hui, et le dernier gouvernement l'avait bien compris quand il avait proposé à la fois, au commencement de la session qui a si misérablement fini, un projet de loi pour la fondation des caisses de retraite pour les ouvriers, une réforme des monts-de-piété et une mise en valeur des biens communaux; oui, la révolution qu'on appelle sociale aurait pu s'accomplir pacifiquement, et elle s'accomplissait en effet, car la condition des classes ouvrières avait bien changé en dix-huit ans; depuis 1830, la classe bourgeoise avait travaillé de son mieux à combler la distance qui la séparait du peuple proprement dit, d'abord par la loi sur l'instruction primaire, ensuite par la fondation des caisses d'épargne, enfin par le progrès constant des salaires et l'extension indéfinie du travail; oui, c'est une querelle politique irritante qui, jetée mal à propos au milieu des difficultés sociales, a amené l'immense malentendu d'où est sortie la révolution de février.

« C'est encore une question, dit M. Proudhon, aujourd'hui qu'il n'y a plus à y revenir, s'il n'eût pas mieux valu, pour le salut de tous, faire en trente ans ce que nous avons fait en trois jours, et allonger une date glorieuse *plutôt que de s'exposer aux chances d'une solution embarrassée.* » Admettre un pareil doute, c'est avouer implicitement qu'on a été trop vite, et telle est en effet, n'en doutez pas, la véritable opinion de M. Proudhon. N'avez-vous pas aussi remarqué plus haut cet autre aveu qu'il n'était pas nécessaire, pour accomplir la révolution sociale, d'abolir de fait la royauté? Puisque M. Proudhon en est là, je ne vois plus ce qui nous divise. Nous sommes complétement d'accord

sur le but : j'admets avec lui, et de tout temps l'ancien parti conservateur l'a proclamé par tous ses organes, que la grande œuvre, l'œuvre unique de notre temps, est de rendre toutes les conditions humaines aussi égales que possible; il admet avec moi que, pour se réaliser avec quelque sûreté, cette œuvre immense et difficile voulait être menée lentement, progressivement, et que l'ancienne forme du gouvernement pouvait y suffire; il reconnaît même que l'avénement de la république pourrait bien avoir plutôt retardé qu'avancé le progrès désiré, et *qu'il eût peut-être mieux valu ne pas s'exposer aux chances d'une solution embarrassée*. L'unique question à débattre entre lui et moi, c'est celle de savoir si l'ancien gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait faire dans l'intérêt des classes pauvres; je ne veux pas discuter ce point délicat avec lui; je lui passerai très volontiers qu'on pouvait et qu'on devait faire davantage, dès l'instant qu'il m'accorde qu'on le pouvait sans révolution.

Tout ce que je puis dire, c'est que je souhaite sincèrement à la république de faire d'ici à dix-huit ans, dans l'intérêt des classes pauvres, l'équivalent de ce que la monarchie de juillet a fait pour elles depuis 1830, et de ce qu'elle aurait continué à faire si elle avait duré. La monarchie résolvait paisiblement ces questions sans les poser; jusqu'ici la république les a bruyamment posées sans les résoudre. La condition des ouvriers est cent fois plus précaire, plus malheureuse aujourd'hui qu'il y a trois mois, et, dans cette catastrophe universelle qui a ébranlé ou détruit toutes les fortunes, la classe qui ne possède pas n'est pas celle qui ait le moins perdu. Certes, je ne veux pas dire par là qu'il soit possible et désirable de revenir purement et simplement vers le passé; non, le suffrage universel est un fait acquis qui ferme toute pensée de retour vers l'ancienne forme de gouvernement. La facilité même de la révolution, en montrant combien le régime déchu, malgré ses bienfaits, avait peu de racines dans le pays, a prouvé qu'il fallait chercher ailleurs un autre point d'appui contre des révolutions nouvelles. Trouver mieux me paraît difficile; mais il faut trouver autre chose, c'est évident. J'ai tenu seulement à faire voir ce que pensait de la révolution un homme qui n'est pas suspect d'attachement à la monarchie.

Enfin, il est une dernière opinion de M. Proudhon qui, pour être exprimée en termes excessifs comme toutes les autres, n'en est pas moins spécieuse au fond : c'est le jugement qu'il porte sur le gouvernement républicain démocratique. Pour des républicains proprement dits, le gouvernement démocratique par le suffrage universel est le remède par excellence à tous les maux de la société; dès l'instant que cette forme de gouvernement existe, qu'elle fonctionne, il n'y a plus rien à désirer, le reste doit venir de soi-même et être donné par surcroît. M. Proudhon ne croit pas à cette efficacité miraculeuse du suffrage universel; il va même plus loin, il attaque le suffrage universel en lui-même. « D'a-

près la théorie du suffrage universel, dit-il, l'expérience aurait prouvé que la classe moyenne, qui seule exerçait naguère les droits politiques, ne représente pas le peuple; loin de là, qu'elle est avec la monarchie en réaction constante avec le peuple. On conclut que c'est à la nation tout entière à nommer ses représentans. Mais, s'il est ainsi d'une classe d'hommes que le libre essor de la société, le développement spontané des sciences, des arts, de l'industrie, du commerce, la nécessité des institutions, le consentement tacite ou l'*incapacité notoire* des classes inférieures, d'une classe enfin que *ses talens et ses richesses* désignaient comme l'*élite naturelle* du peuple, qu'attendre d'une représentation qui, sortie de comices plus ou moins complets, *plus ou moins éclairés et libres*, agissant sous l'influence de passions locales, de préjugés d'état, en haine des personnes et des principes, ne sera, en dernière analyse, qu'une représentation *factice*, produit du bon plaisir de la cohue électorale? »

Quand nous repoussions le suffrage universel, que disions-nous? Que l'électorat n'était pas un *droit*, mais une *fonction;* qu'il devait s'exercer au profit de tous, mais non par tous; que les plus éclairés et les plus aisés parmi le peuple étaient les représentans *naturels* du peuple, que l'élection par le vote universel pourrait donner des résultats *factices*, etc. Voilà maintenant M. Proudhon le radical qui dit comme nous; seulement il en conclut l'abolition de toute espèce de représentation, et le gouvernement du peuple par le peuple sans aucune délégation, et nous arrivions à la conclusion contraire, la nécessité d'une organisation raisonnable de la représentation nationale. Que disions-nous encore? Que le gouvernement démocratique par le suffrage universel était un gouvernement sans contre-poids; que la majorité des citoyens y était investie d'un despotisme absolu, sans contrôle, puisqu'elle avait pour elle la force et le nombre en même temps que le droit; que la liberté de l'individu n'avait sous un pareil gouvernement aucune garantie, et que, suivant la thèse de Rousseau dans le *Contrat social*, rien ne pouvait empêcher, dans ce système, la moitié plus un du peuple d'exterminer la moitié moins un, si tel était son bon plaisir. Or, que dit maintenant M. Proudhon? « La démocratie n'est autre chose que la tyrannie des majorités, tyrannie la plus *exécrable de toutes*, car elle ne s'appuie ni sur l'autorité d'une religion, ni sur une noblesse de race, ni sur les prérogatives du talent et de la fortune; elle a pour base le nombre et pour masque le nom du peuple. » Et M. Proudhon part de là pour faire une vigoureuse philippique contre la dictature du gouvernement provisoire, philippique que je ne reproduirai pas, parce que je ne veux pas introduire ici des questions de personnes.

« La démocratie, toujours suivant M. Proudhon, est matérialiste et athée; la démocratie est l'ostracisme des capacités et le patriciat des médiocrités envieuses et remuantes; la démocratie est rétrograde et contradictoire; la démocratie est impuissante à résoudre la question

sociale; la démocratie est plus chère que la monarchie, etc., etc. » Parmi ces diverses propositions, il y en a sans doute de fausses ou du moins d'exagérées; mais il y en a une qui menace de devenir trop vraie, si l'on n'y prend garde : c'est la dernière. Non-seulement l'avénement de la république a réduit de moitié la fortune nationale en arrêtant la circulation et le travail, mais elle nous promet une progression indéfinie de dépenses publiques, en même temps qu'une diminution non moins progressive de toutes les ressources. De plus, elle fait perdre au pays un capital énorme par la perte de temps qu'elle impose à toutes les classes de la société. Depuis le 24 février, qui est-ce qui travaille? qui est-ce qui aurait le temps de travailler, quand même on en aurait les moyens? N'entendez-vous pas à tout instant battre le rappel de la garde nationale? Ne faut-il pas prendre son fusil et courir à son poste quand on aurait tout autre chose à faire chez soi? Et les élections, ne faut-il pas aussi que tout le monde s'en occupe? « Six millions d'électeurs, dit M. Proudhon, à 3 francs par jour et par tête, deux journées de temps perdu, 36 millions. » Et combien de journées perdues ainsi depuis trois mois! Chacun de vos six millions de citoyens n'a pas perdu moins de trente ou quarante journées; c'est une perte d'un milliard de plus à ajouter à toutes les autres. Jamais nation n'entreprit de se ruiner sur une plus grande échelle.

Le journal *le Représentant du Peuple* a donné à cette observation une forme vive et spirituelle, en supposant ironiquement que le gouvernement provisoire avait rendu dans sa libéralité le décret suivant :

« Considérant que le crédit public est détruit, que le commerce est mort, que le travail est désorganisé, qu'il est urgent de remédier par un moyen prompt et énergique aux maux de la patrie, le gouvernement provisoire décrète :

« Tous les jours de la république seront désormais des jours fériés;

« La Bourse, la Banque, les tribunaux, l'hôtel des commissaires-priseurs, les magasins, les ateliers et autres lieux où l'on pourrait travailler, s'il y avait de l'ouvrage, seront fermés;

« On passera des revues de la garde nationale et de l'armée tous les jours;

« Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret. »

Dans les républiques antiques, les citoyens donnaient presque tout leur temps à la chose publique, ils étaient même quelquefois payés pour exercer leurs droits, comme l'ont été long-temps nos seigneurs des ateliers nationaux; mais il y avait derrière eux tout un peuple d'esclaves qui travaillait pour eux et qui gagnait péniblement ce qu'ils dépensaient. Aujourd'hui, quand tout le monde est au club, à l'élection ou au corps-de-garde, personne ne travaille. La république fait de nous un peuple de fonctionnaires; c'est très bien, mais qui gagnera l'argent pour les payer?

« Trente jours de dictature, disait déjà M. Proudhon à la fin de mars,

ont mis à nu l'impuissance et l'inanité de la démocratie. Tout ce qu'elle possédait de vieux souvenirs, de préjugés philanthropiques, d'instincts communistes, de passions discordantes, de phrases sentimentales, de tendances anti-libérales, tout en un mois a été dépensé. » M. Proudhon en conclut qu'il n'y a plus rien à espérer du gouvernement par le suffrage universel; me préserve le ciel d'aller jusque-là! Puisqu'on a voulu essayer de la république, il faut que l'expérience se fasse complétement. Jusqu'ici elle n'a pas été heureuse, j'en conviens, et ce qui est arrivé n'a que trop confirmé les craintes des anciens conservateurs; mais je suis trop bon Français pour admettre que tout soit dit en si peu de temps. Je suis moins ennemi du suff age universel que M. Proudhon. C'est un mode qui a ses inconvéniens, mais qui a aussi ses avantages, comme toute chose. Je dois même dire franchement qu'à l'apparition de la république, je m'attendais à pis que ce que nous avons vu. Les mœurs publiques ont rectifié dans l'application ce qu'il y a de plus dangereux dans les procédés démocratiques. Grace à M. Ledru-Rollin et à ses commissaires, qui ont fait sentir au pays l'imminence du péril, la première épreuve du suffrage universel n'a pas donné de trop mauvais résultats. La tendance naturellement illibérale de la démocratie a été contenue par l'habitude de la liberté; dix-huit ans du régime le plus libéral qui ait jamais été essayé avaient fait passer dans les veines du corps social cette salutaire habitude, qui a tout sauvé.

M. Proudhon lui-même, si radical qu'il soit, n'exclut pas tout-à-fait cette chance. « Si je fonde quelque espoir sur l'assemblée nationale, dit-il quelque part, c'est bien moins à cause de son origine et du nombre de ses membres qu'en raison des événemens qui ne peuvent manquer de lui porter conseil, et du *travail de la raison publique, qui sera à l'assemblée nationale ce que la lumière est au daguerréotype.* » Paroles excellentes et que, pour mon compte, j'adopte complétement. Oui, comme nous disions autrefois, la véritable, la seule souveraineté réside dans la raison. Pourvu que la liberté de discussion soit maintenue, et tout permet de croire aujourd'hui qu'elle le sera, ce sera la raison publique qui dictera les décrets, l'assemblée nationale ne fera que les promulguer. Voilà M. Proudhon devenu franchement doctrinaire, et je l'en félicite. Quand on en est à ce point, la diversité des institutions politiques n'a pas beaucoup d'importance. Dans son langage bizarre, M. Proudhon donne le nom d'*anarchie* au régime qu'il préfère; changeons le mot, et disons *liberté*, nous serons d'accord.

Je pourrais bien encore, si je voulais, citer quelques bonnes malices de M. Proudhon contre le gouvernement des poètes, des artistes et des romanciers, mais, encore un coup, je ne veux pas faire ici de personnalités. Quelque novateur qu'il soit, M. Proudhon paraît croire à l'efficacité de l'ancien principe de la division du travail. Il semble, en effet,

que le meilleur moyen de faire marcher une société, c'est de laisser faire à chacun ce qu'il sait faire, de laisser, autant que possible, l'ouvrier à son atelier, le laboureur à sa charrue, le marchand à son négoce, le poète à ses vers, le romancier à ses romans, le médecin à ses malades, et de confier le soin des affaires publiques à des hommes spéciaux pourvus d'une instruction et d'une expérience spéciales. Le principe contraire prévaut aujourd'hui, nous verrons ce qui en sortira. En tout cas, M. Proudhon ne doit pas être solidaire des conséquences, car il paraît peu favorable au principe, et je le crois imbu de cette vieille idée qu'on ne saurait bien gouverner sans avoir appris.

M. Proudhon n'est donc ni communiste pur comme M. Cabet, ni communiste mitigé comme M. Louis Blanc, ni fanatique du suffrage universel et de la démocratie comme *le National*, ni terroriste comme M. Blanqui. Voilà bien des points de ressemblance entre nous; quelles sont donc les différences? C'est ici le moment de faire connaître ses théories sur la propriété et ses autres idées sur la direction à donner à la révolution de février. Ici nous allons envisager le radical en face, et je vais être obligé de le combattre; mais, ici encore, je contesterai beaucoup plus la forme que le fond.

Rien n'est effrayant, à première vue, comme le livre de la *Propriété*. Les épithètes les plus injurieuses sont accumulées contre la propriété et les propriétaires; la propriété est injuste, elle est oppressive, elle est blasphématoire, et, qui plus est, elle est impossible. L'auteur démontre ces diverses propositions par toute sorte de raisons péremptoires, enveloppées d'un grand appareil de termes métaphysiques; arrivez à la conclusion, et voici ce que vous trouverez : M. Proudhon ne veut pas qu'on soit *propriétaire*, mais il admet qu'on soit *usufruitier;* il combat la *propriété*, il admet la *possession*. Toute la question entre lui et la société consiste donc dans la définition de ces deux mots : *propriété* et *possession*. La forme habituelle de son argumentation est fort simple, elle consiste à donner, aux mots qu'il veut ruiner, une signification absolue jusqu'à l'absurde, et il combat ensuite victorieusement ses hypothèses. C'est ainsi qu'il attaque moins, dans la propriété, la propriété elle-même que les abus de la propriété; il fait du droit de propriété une sorte de monstre comme le dieu des Phéniciens qui se nourrissait de victimes humaines, et il veut abattre le monstre. Ses coups portent à côté de ce qui est.

En théorie, le droit de propriété n'est pas ce que M. Proudhon paraît supposer. Prenant au pied de la lettre le fameux droit d'*user* et *abuser* de la définition romaine, il paraît croire que le propriétaire s'arroge un droit illimité sur sa propriété; cela est faux tout simplement et ne peut être soutenu par personne. Remontant à l'origine de la propriété, M. Proudhon prétend la détruire par le raisonnement que voici :

Le principe de la propriété est l'appropriation de la terre par le travail; or, un homme qui par son travail tire des produits d'une terre inculte est propriétaire des produits et non de la terre elle-même, car il crée les produits et ne crée pas la terre; donc, la terre n'est à personne, elle est à Dieu! Eh! qui vous dit le contraire? qui est-ce qui a jamais imaginé de soutenir que l'homme créait la terre? Sans doute, si l'homme se prétendait propriétaire de la terre dans le sens où vous l'entendez, il dirait une absurdité, une impiété, il *volerait* Dieu; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit: dès l'instant que vous accordez la propriété des produits, vous accordez tout ce qui est nécessaire. En effet, si l'homme ne devient pas propriétaire du sol proprement dit, il est propriétaire de tout ce qu'il a ajouté au sol par son travail et qui est inséparable du sol lui-même; cela suffit. S'il a bâti une maison, il est propriétaire de la maison; s'il a défriché un champ, il est propriétaire du défrichement. Vous dites qu'il est payé de ses peines par sa récolte, mais sa récolte de l'année ne représente pas tout le fruit de son travail. La valeur utile qu'il a ajoutée à la terre pour l'avenir lui appartient aussi; quand il a planté un arbre, il a droit à perpétuité aux fruits de cet arbre; de même, quand il a modifié le sol par la culture, il a droit à perpétuité aux conséquences de cette modification.

En fait, il n'est pas vrai que le droit de propriété soit aussi absolu, d'après nos lois, que le prétend encore M. Proudhon. Quand il n'y aurait que l'impôt pour atténuer ce droit et le détruire à la longue, cette restriction serait suffisante pour démontrer l'exagération du reproche. Dans l'état ordinaire des choses, l'impôt enlève en moyenne au propriétaire le dixième du revenu; quand la propriété change de main, l'impôt prélève encore le quinzième du capital. Il ne faut pas beaucoup de générations pour que la valeur d'une propriété passe ainsi tout entière dans les coffres de l'état. Si le travail ne renouvelait pas constamment cette valeur, elle serait bientôt absorbée. Ce n'est pas tout. Tant d'intérêts divers et distincts de celui du propriétaire se rattachent à la propriété, que quiconque consomme sans produire est sûr de se ruiner, quelque riche qu'il soit, dans un délai donné. Il y a d'abord les métayers, les fermiers, les régisseurs, tout ce peuple qui vit aux dépens du maître, et qui a bientôt réduit à néant, si l'on n'y prend garde, les meilleurs revenus; il y a ensuite les hommes d'affaires proprement dits, les notaires, les avoués, les avocats, qui, dans les contestations, dans les ventes, dans les héritages, trouvent toujours le moyen de détacher quelque lambeau du capital; il y a les capitalistes, les prêteurs hypothécaires, qui grèvent les immeubles d'intérêts considérables; il y a les droits des femmes, des mineurs, qui rendent une grande partie des propriétés incommutable; il y a enfin les réglemens publics, qui mettent des bornes à l'usage de certaines choses, dans l'intérêt commun,

comme dans les villes, les règlemens de police urbaine sur les alignemens, et, dans les campagnes, les lois sur les cours d'eau, sur les défrichemens de bois, sur les servitudes de tout genre imposées à la propriété.

Dans l'état actuel des choses, le propriétaire nominal n'est le plus souvent que le gérant d'une société en commandite, dont les actions sont disséminées à l'infini. Lui seul a la responsabilité des pertes, mais il est loin d'avoir droit à tous les bénéfices. Et c'est une propriété ainsi constituée que M. Proudhon accuse de spoliation et de vol! Je concevrais une telle attaque contre la propriété féodale créée par la conquête et rendue inaccessible par la loi à quiconque n'est pas né propriétaire; mais il y a long-temps que cette propriété-là n'existe plus. La propriété moderne s'obtient par le travail et se maintient par le travail, dans cette lutte incessante des intérêts, la propriété est sans cesse menacée d'empiétement et de division; il faut, pour la conserver, presque autant d'efforts que pour l'acquérir. Au milieu des droits et des prétentions qui se croisent, elle échappe quelquefois, elle devient illusoire, et, si quelque progrès est à desirer dans son organisation, c'est quelque chose qui la rende plus réelle, plus liquide, plus personnelle. M. Proudhon lui-même a observé avec beaucoup de finesse que le lien qui unit aujourd'hui la plupart des propriétaires à la propriété s'est singulièrement relâché, et que nous vivons tous beaucoup plus de la circulation que de la propriété proprement dite. Cette sorte d'idéalisation de la propriété, cette abstraction constante du capital, est un fait que la crise actuelle a rendu évident. Pourquoi donner de si grandes proportions à ce qu'on reconnaît en même temps être si peu de chose, qu'un souffle le détruit en un moment?

M. Proudhon s'amuse quelquefois à soutenir que les lois qui défendent la propriété tendent, en réalité, à la détruire, témoin la tirade suivante contre le principe de l'impôt proportionnel : «Pour subvenir aux charges du gouvernement, qui a des armées à entretenir, des travaux à exécuter, des fonctionnaires à payer, il faut des impôts. Que tout le monde contribue à ces dépenses, rien de mieux; mais pourquoi le riche paierait-il plus que le pauvre? Cela est juste, dit-on, puisqu'il possède davantage. J'avoue que je ne comprends pas cette justice. Pourquoi paie-t-on des impôts? Pour assurer à chacun l'exercice de ses droits naturels, liberté, égalité, sûreté, propriété; pour maintenir l'ordre dans l'état, pour créer des objets publics d'utilité et d'agrément. Or, est-ce que la vie et la liberté du riche coûtent plus à défendre que celles du pauvre? De deux choses l'une : ou l'impôt proportionnel garantit et consacre un privilége en faveur des forts contribuables, ou il est lui-même une iniquité, car si la propriété est de droit naturel, comme le veut le décret de 93, tout ce qui m'appartient en vertu de ce droit est

aussi sacré que ma personne; c'est mon sang, c'est ma vie, c'est moi-même; mes 100,000 francs de revenu sont aussi inviolables que la journée de 75 centimes de la grisette, mes appartemens que sa mansarde. Si l'état me prend plus, qu'il me rende plus, ou qu'il cesse de me parler d'égalité des droits; car autrement la société n'est plus instituée pour défendre la propriété, mais pour en organiser la destruction. L'état, par l'impôt proportionnel, se fait chef de bande; c'est lui qui donne l'exemple du pillage en coupe réglée; c'est lui qu'il faut traîner en cour d'assises, en tête de ces hideux brigands, de cette canaille exécrée qu'il fait assassiner par jalousie de métier. »

Remarquez que tout ceci s'adresse, non à l'impôt progressif, que M. Proudhon regarderait à plus forte raison comme attentatoire à la propriété, mais à l'impôt proportionnel, dont le principe est généralement admis comme juste. Ce jeu d'esprit n'est évidemment qu'une plaisanterie, mais qui suffit pour montrer quelle idée exagérée M. Proudhon aime à donner de la propriété. Puisqu'à ses yeux l'impôt le plus régulier est un pillage, un vol, nous ne devons pas être étonné de lui voir attribuer la même épithète à la propriété elle-même; mais à quoi bon discuter avec lui sur ce point? En réalité, ce qu'il appelle *l'usufruit, la possession,* c'est ce que nous appelons la *propriété.* L'homme n'est nécessairement qu'usufruitier sur cette terre; *de tous les arbres que tu as plantés,* dit le poète latin, *nul ne te suivra dans ta dernière demeure qu'un cyprès.* Est-ce donc le droit de transmission que M. Proudhon veut enlever au propriétaire? Est-ce l'héritage qu'il attaque? Pas davantage. Voici en effet en quels termes il pose lui-même ce qu'il appelle le problème social : « Trouver un système d'égalité absolue, dans lequel toutes les institutions actuelles, moins la propriété ou *la somme des abus de la propriété,* non-seulement puissent trouver place, mais soient elles-mêmes des moyens d'égalité, liberté individuelle, division des pouvoirs, ministère public, jury, organisation administrative et judiciaire, unité et intégralité dans l'enseignement, *mariage, famille, hérédité en ligne directe et collatérale, droit de vente et d'échange, droit de tester et même droit d'aînesse;* un système qui, mieux que la propriété, assure la formation des capitaux et entretienne l'ardeur de tous, qui d'une vue supérieure explique, corrige et complète les théories d'association proposées jusqu'à ce jour, depuis Platon et Pythagore jusqu'à Babeuf, Saint-Simon et Fourier; *un système enfin qui, se servant à lui-même de transition, soit immédiatement applicable.* »

Retranchez de ce programme deux mots qui ne sont là que pour l'honneur de la théorie, et je suis prêt à l'accepter. M. Proudhon lui-même a été au-devant de la conciliation en laissant l'alternative entre ces mots : *Moins la propriété,* et ceux-ci : *Moins la somme des abus de la propriété.* Il est bien entendu que c'est cette dernière rédaction que je

préfère. Seulement le système social dont il s'agit n'est pas à chercher bien loin, il est tout trouvé, c'est la société telle qu'elle est. « Entre la communauté et la propriété, dit ailleurs M. Proudhon avec tout l'orgueil d'un créateur, je construirai un monde. » Voilà encore un de ces propos que j'aime à relever : M. Proudhon était tout à l'heure doctrinaire, voici maintenant du juste-milieu tout pur, où je ne m'y connais pas; mais comment ne voit-il pas que son monde est tout construit? La société actuelle est précisément l'intermédiaire demandé entre l'abus de la communauté et l'abus de la propriété. On veut un système d'égalité absolue; mais, dès l'instant qu'on admet en même temps le mariage, l'hérédité et toutes les institutions qui existent, que peut-on trouver de plus égalitaire que nos lois? Le partage égal des successions est même, tel qu'il est aujourd'hui, trop radical, suivant M. Proudhon, puisqu'il regrette le droit d'aînesse. Que veut-il donc? S'il sait quelques nouveaux moyens de fortifier la tendance à l'égalité, sans altérer les institutions qu'il veut conserver, qu'il le dise. Le principe de l'égalité n'est pas nouveau en France, il a été posé à tout jamais en 1789, et il vient de recevoir une dernière consécration par l'établissement du suffrage universel. Pour mon compte, je ne vois rien au-delà que la loi agraire, et M. Proudhon déclare qu'il en a horreur. Quel est donc le dernier mot de M. Proudhon?

Nous étions restés jusqu'à ce jour dans l'ignorance de ce remède mystérieux et suprême qui devait, selon M. Proudhon, métamorphoser le monde; l'auteur vient de le faire connaître enfin dans *le Représentant du Peuple*. C'est un projet de banque. Personne plus que moi ne croit à l'efficacité des institutions de crédit, mais je n'aurais jamais pensé qu'une pareille institution pût être présentée comme contenant toute une réforme sociale. Je n'en ai lu qu'avec plus d'intérêt et de curiosité le projet de M. Proudhon; ce projet est singulier, hardi, excentrique, comme tout ce qui sort de la plume de l'auteur; on y retrouve ce mélange d'observations justes et de déductions outrées qui caractérise son talent, et qui donne à toutes ses idées un tour si imprévu.

On sait comment s'organise ordinairement une banque. On commence par réunir des souscriptions d'actionnaires pour former un premier fonds qu'on appelle le capital de la banque; ce capital une fois réalisé et converti en valeurs de tout genre, argent, immeubles, rentes sur l'état, etc., la banque commence ses opérations; elle donne, en échange de bonnes valeurs de commerce qu'elle se charge de toucher à l'échéance, ses propres billets, qui sont payables à vue dans ses bureaux; elle perçoit sur cet échange un bénéfice qu'on appelle *escompte*, et qui est ordinairement en France de 4 pour 100 par an; elle répartit ensuite entre ses actionnaires les bénéfices que lui a valus l'escompte. Il est d'usage qu'une banque restreigne ses opérations de manière à avoir toujours en caisse en numéraire le tiers de ses billets en circulation,

afin de parer aux demandes imprévues de remboursement. Le reste des billets est garanti : 1° par le portefeuille, c'est-à-dire par les lettres de change signées des meilleurs commerçans, que la banque a escomptées et dont elle doit toucher la valeur au fur et à mesure des échéances; 2° par le capital de la banque, c'est-à-dire par le premier fonds fourni par les actionnaires, qui répond en cas de non-paiement des lettres de change escomptées. C'est par la réunion de ces diverses garanties qu'on est arrivé à donner aux billets de banque une valeur égale à celle du numéraire proprement dit.

Voici maintenant quelles modifications M. Proudhon propose d'introduire dans ce système par l'organisation de la *banque d'échange*. D'abord cette banque n'aura pas de capital, c'est-à-dire qu'elle n'aura pas ce premier fonds fourni par les actionnaires qui doit servir de dernière garantie aux porteurs de billets; en second lieu, elle n'aura point en caisse cette part de numéraire qui sert à rembourser à vue les billets, les billets ne seront jamais remboursables en numéraire. De ces deux points de départ, la suppression du capital et la suppression du numéraire, résulte la possiblité de réaliser la grande amélioration proposée par M. Proudhon, qui n'est rien moins que la suppression des bénéfices de la banque, c'est-à-dire la réduction de l'escompte, qui est aujourd'hui en moyenne de 4 pour 100 à 1 pour 100 seulement par an destiné à subvenir aux frais d'administration. On voit tout de suite quel immense avantage aurait l'établissement d'une pareille banque pour le commerce, puisque le taux de l'intérêt des sommes prêtées tomberait de 4 et 5 pour 100 à 1 pour 100, mais on voit en même temps par où pèche la combinaison : c'est la difficulté de faire accepter le papier de la *banque d'échange* par le public. Ce papier ne serait plus garanti que par le portefeuille, c'est-à-dire par les lettres de change escomptées; il n'offrirait pas plus de sûreté que ces lettres de change elles-mêmes; dès qu'elles ne seraient pas acquittées, il n'aurait plus de gage. Au premier symptôme de crise, il serait déprécié.

M. Proudhon a senti la difficulté, et, avec l'audace ordinaire de son esprit, il est allé au-devant. « Le papier de ma banque, nous dit-il, ne sera pas sujet à dépréciation, puisque, par son principe même, il ne sera pas échangeable contre du numéraire; il ne représentera pas du numéraire, mais des produits; c'est pourquoi j'appelle ma banque *banque d'échange* et ses billets *bons d'échange*. » Supposez un vaste bâtiment où toute sorte de producteurs viennent déposer leurs denrées, celui-ci son blé, celui-là son vin, cet autre son drap, et ainsi de suite, et où chacun reçoit en échange une quantité de *bons* représentative de la somme de produits qu'il a déposés; chacun de ces bons peut être ensuite présenté à l'entrepôt commun pour retirer les objets dont on a besoin. Pour un échange ainsi organisé, l'intermédiaire du numéraire est inutile. Cette image peut servir à faire comprendre la théorie des

bons d'échange de M. Proudhon; mais, malheureusement, ce n'est là qu'une image et une théorie. Toutes les opérations commerciales ne peuvent pas être réduites à cette simplification primitive : l'échange est le principe de tout commerce, sans aucun doute; mais la variété et la multiplicité des échanges ont rendu le numéraire nécessaire, et on ne change pas en un jour les habitudes du genre humain.

Malgré ces observations, le projet de M. Proudhon me paraît digne de la plus grande et de la plus sérieuse attention. C'est un idéal que je crois impraticable, mais dont il faut se rapprocher le plus possible. L'auteur a remarqué avec beaucoup de sagacité que la révolution de février était par-dessus tout une révolution économique, et qu'elle se résoudrait nécessairement par un progrès dans les institutions de crédit. C'est là un premier mérite qu'on ne saurait contester à M. Proudhon. Je suis convaincu, pour ma part, que le principal et peut-être l'unique résultat qui restera de cette révolution est un progrès dans l'organisation des banques. La crise qui a suivi la proclamation de la république a montré combien la constitution actuelle du crédit était insuffisante, soit pour donner à ceux qui possèdent de plus grandes sécurités, soit pour donner à ceux qui ne possèdent pas de plus puissans moyens d'acquérir. Il faut un pas, un grand pas de plus. Un autre mérite de M. Proudhon est d'avoir su dans quel sens devait désormais se développer le crédit. D'une part, le crédit doit perdre le caractère général et vague qu'il a eu jusqu'ici, et chercher une base plus positive en se rapprochant de son origine; d'autre part, il doit devenir plus accessible à tous, il doit être plus facile et à meilleur marché.

M. Proudhon attaque avec une extrême vivacité ce qu'il appelle les droits seigneuriaux de l'or, les *droits de péage* que prélèvent les capitaux sur la circulation, et il a raison dans une certaine mesure; mais ai-je besoin de dire que ses idées, sous ce rapport, n'ont rien d'aussi neuf et d'aussi personnel qu'il paraît le croire, et qu'elles peuvent et doivent recevoir satisfaction sans exiger cette transformation totale annoncée dans le programme de la *banque d'échange?* Tous les esprits sont tournés de ce côté aujourd'hui; à tout instant on voit naître des projets qui prouvent que certaines idées sont mûres. Déjà l'association des banques de province à la banque de France a été un progrès; cette association a porté un premier coup à la barbarie du change par l'unité du billet de banque. Voilà un premier *droit de péage,* pour parler comme M. Proudhon, supprimé. Ensuite la suspension des remboursemens en numéraire de billets de la banque de France et des banques de province a été acceptée avec une facilité qui montre à quel point le billet de banque est entré dans les habitudes du pays. Voilà la puissance seigneuriale du numéraire réduite d'autant. D'autres progrès viendront également, et sortiront de la nécessité; ces progrès s'annonçaient

déjà sous la monarchie, car on discutait sur l'union des banques au moment où s'élevaient les premières barricades de février.

Gardons-nous seulement de vouloir aller trop vite. M. Proudhon, qui n'aime pas les demi-mesures, proclame du même coup l'inutilité du numéraire et la suppression de l'intérêt; c'est trop. Le numéraire sera toujours utile, seulement il est à désirer qu'il soit moins nécessaire; le capital sera toujours productif d'intérêt, seulement il est à désirer que le taux de cet intérêt soit le plus bas possible. Voilà la vérité. Je rappellerai ici à M. Proudhon ce qu'il a dit lui-même ailleurs : il vaut mieux attendre, marcher pas à pas, que *s'exposer aux chances d'une solution brusque et embarrassée.* Quand on va trop vite, on s'expose à aller contre son but. L'établissement immédiat de la *banque d'échange* n'aurait d'autre résultat que de ruiner le billet de banque en lui enlevant une part de ses garanties, et de rendre toute institution de crédit impossible pour long-temps. Ce n'est, certes, pas l'intention de M. Proudhon; mieux vaut prendre la marche tout opposée. Il n'y a d'autre moyen de rendre le numéraire inutile que de fortifier au contraire au lieu de les diminuer les garanties du billet de banque; il n'y a d'autre moyen de réduire les bénéfices du capital que de multiplier le capital, de l'encourager à se produire; c'est l'abondance et la concurrence des capitaux qui font leur bon marché, c'est la confiance des capitaux qui fait leur abondance. Sous la monarchie, le taux de l'intérêt baissait naturellement; l'apparition de la république l'a fait remonter dans une proportion énorme, parce qu'elle a inquiété les capitaux.

Là est l'erreur fondamentale de tous ceux qui ont pris part, parmi les socialistes, à la révolution de février. En acceptant l'intervention de la violence pour activer le progrès social, en subissant l'alliance des terroristes, les socialistes de bonne foi ont fait fausse route. M. Proudhon s'en est aperçu le premier, comme on a vu, mais il n'a pas tiré toutes les conséquences de son observation; il aurait dû séparer complétement sa cause de celle des démocrates violens et n'accepter aucun de leurs moyens. Le socialisme a, avant tout, besoin du crédit, et le terrorisme est ennemi du crédit; cet antagonisme radical de deux écoles est à mes yeux évident comme le jour. M. Proudhon n'est pas terroriste; mais, en attaquant la propriété et le capital, il s'abandonne lui-même pour servir les terroristes. La *banque d'échange*, sous des formes modestes, serait une institution essentiellement révolutionnaire; qui dit révolution dit destruction et non fondation, on le voit bien depuis février. Pour fonder quelque chose, il faut avant tout que la société rentre dans ses voies naturelles, c'est-à-dire que la propriété et le capital ne puissent plus se croire menacés. A ce seul prix, nous pourrons éviter l'égalité dans la misère et travailler à l'égalité dans le bien-être, qui est la fin de toute société organisée.

Ce que M. Proudhon attend de la *banque d'échange* peut être obtenu, dans la mesure du possible, par l'organisation actuelle des banques, et ne peut être obtenu que par elles. M. Proudhon lui-même l'a senti, car, par une contradiction singulière, il demande à l'état, dans un des derniers numéros de son journal, un million pour fonder sa banque. Or, un million, c'est un faible capital, mais c'est un capital; cette seule concession suffit pour renverser le principe de la *banque d'échange*. Dès l'instant que cette banque a un capital quelconque, elle n'a rien qui la distingue des autres. Toute banque a pour effet de suppléer en partie le numéraire et de faire baisser le taux de l'intérêt; de même toute banque est en soi une banque d'échange, car, ainsi que le répète M. Proudhon, d'après tous les économistes qui ont cette fois trouvé grace devant lui, les produits ne s'échangent en réalité que contre les produits, et le papier comme le numéraire n'est que l'instrument de l'échange. Développez, multipliez les banques existantes, faites en sorte qu'il s'en forme de nouvelles sur les points du territoire qui en manquent, encouragez les capitaux à s'y porter par la certitude de bénéfices raisonnables, ramenez la baisse progressive de l'intérêt par la concurrence des capitaux, entourez le billet de banque de telles garanties, qu'il soit partout accepté comme du numéraire, faites que les banques soient assez riches pour prêter à l'industrie sur dépôt de marchandises et même à la propriété sur hypothèque, et tout l'effet utile de la *banque d'échange* sera produit : toute tentative différente amènerait le résultat inverse.

Voilà donc où aboutit en définitive ce terrible système qui menaçait de tout renverser : un progrès dans l'organisation des banques, progrès qui s'accomplit en quelque sorte de lui-même en ce qu'il a de possible et de praticable, et que tout le monde réclamait plus ou moins même avant la révolution! J'avais, comme on voit, quelque raison de dire que M. Proudhon n'était pas si noir qu'il en avait l'air. C'est un homme d'esprit et de talent, et avec de tels hommes il n'y a jamais à désespérer. S'il pouvait se garder de l'exagération, il y aurait en lui un publiciste éminent, car il a beaucoup de pénétration et de sagacité. Malheureusement l'exagération paraît être l'écueil inévitable de toute l'école socialiste. On peut même dire que toute l'originalité de cette école n'est que dans l'exagération. Il y a déjà quelques années qu'un historien philosophe, M. de Sismondi, a élevé contre l'économie politique anglaise les objections qui traînent aujourd'hui dans tous les livres socialistes. Les abus de la propriété, les inconvéniens de la concurrence, les dangers du salaire, ont été signalés par M. de Sismondi avec une grande force, mais aussi avec cette simplicité qui est la compagne ordinaire de la vérité. Pourquoi M. Proudhon ne fait-il pas de même? Il n'est pas de ceux qui ont besoin de grossir la voix outre mesure pour se faire écouter. Croit-il que sa cause y perdrait quelque chose? Mais cette cause est

celle de l'humanité, elle est assez grande, assez belle par elle-même, et il a d'ailleurs pour la servir assez de véritable éloquence sans y joindre les artifices de la déclamation et du paradoxe.

A quoi bon aussi se montrer si injuste et si amer envers l'ancien gouvernement? Puisque M. Proudhon aime la liberté, puisqu'il n'est pas démocrate quand même, il a avec ce gouvernement plus d'une sympathie involontaire. Il n'est pas digne de lui de répéter les injures et les calomnies propagées par les ennemis de la monarchie qui n'est plus. Mieux que personne il peut apprécier ce que ce prétendu règne de l'égoïsme et de la cupidité a fait pour le peuple. Et quant à l'accusation de *réaction*, qui sert à réveiller les passions mourantes, il est impossible qu'un observateur aussi habile ne sache pas ce qui en est. Quel pourrait être aujourd'hui l'élément d'une réaction? On a vu combien les privilégiés d'hier tenaient à leurs droits. Cette bourgeoisie, dont on avait fait un épouvantail, s'est empressée d'abdiquer son pouvoir dès qu'il a été contesté et de se confondre dans les rangs du peuple, dont elle ne veut pas se séparer. La promptitude et l'unanimité de la soumission à la république ont suffisamment prouvé que nous n'avions tous qu'un même intérêt, qu'une même pensée. Nous avions cru que la monarchie constitutionnelle était le meilleur des gouvernemens, parce qu'elle assurait le présent en développant progressivement l'avenir : que le peuple nous prouve qu'il peut se passer de ces institutions savantes qui n'avaient pour but que de faire respecter tous les droits, et nul de nous ne regrettera ces prétendus priviléges qu'il n'exerçait que pour le bien commun.

P. S. Ces pages étaient écrites et livrées à l'impression quand ont eu lieu les élections de la Seine qui ont envoyé M. Proudhon à l'assemblée nationale. Je ne suis pas de ceux qui s'inquiètent de ce choix. De deux choses l'une : ou M. Proudhon conservera au contact des hommes et des affaires ses théories absolues, et il sera alors un exemple éclatant de plus de l'impuissance des idées radicales; ou M. Proudhon renoncera à ce qu'il y a dans sa doctrine d'excessif et de chimérique, pour se borner à défendre ces deux principes qui sont les siens et qui seront le salut de l'avenir comme ils ont été la puissance du passé, la liberté et le crédit, et l'ascendant qu'il a su conquérir sur les masses en fera un des hommes les plus utiles du régime nouveau. M. Proudhon a assez de talent et il y a dans ses opinions assez de vrai pour qu'il lui soit possible de prendre ce dernier parti. Dans tous les cas, il est heureux que les socialistes aient réussi à faire passer d'emblée le plus intelligent d'entre eux. Avec M. Proudhon, l'expérience sera complète et définitive.

LÉONCE DE LAVERGNE.

LES DOUANES

ET LES

FINANCES PUBLIQUES.

AUGMENTATION POSSIBLE DES RECETTES DE LA DOUANE.

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

VII.

FABRICATIONS.

Nous avons passé en revue, dans les deux premières parties de cette étude (1), les produits naturels des trois règnes, animaux, végétaux et minéraux. Nous arrivons maintenant à la grande section des fabrications, qui comprend, en dix chapitres distincts, tous les articles fabriqués ou manufacturés : produits chimiques, teintures préparées, couleurs, compositions diverses, boissons, vitrifications, fils, tissus, papier et ses applications, ouvrages et matières diverses. En ce qui regarde le régime applicable à ces produits, les pricipes sont posés; il ne reste plus qu'à tirer hardiment les conséquences.

Il s'agit de substituer partout, aux droits exagérés ou aux prohibitions absolues du tarif actuel, des droits modérés de 15, 20 à 25 pour 100 au plus. Rarement convient-il de descendre au-dessous de 15 pour 100,

(1) Voyez les livraisons des 1er et 15 mai.

au moins dans l'état présent des choses, parce qu'il faut tout à la fois considérer l'intérêt du trésor et ménager pour l'industrie les transitions. En aucun cas, il ne peut être utile ou convenable d'excéder la limite de 25 pour 100, parce qu'il n'existe aucune industrie en France qui ait besoin, même transitoirement, d'une protection plus forte.

Produits chimiques. — Dès l'abord pourtant, nous nous trouvons en face d'une exception. Quoique les produits chimiques soient considérés avec raison comme des articles fabriqués, ils suivent le sort des produits naturels en ce sens que, la production en étant limitée dans le pays par le nombre actuel des usines, qu'il n'est pas permis d'augmenter à volonté, ils peuvent devenir, comme ils deviennent en effet, l'objet d'un monopole. C'est assez pour que les droits sur ces articles, qui vont parfois à 100 et 200 pour 100 de la valeur, soient immédiatement réduits à un maximum de 8 ou 10 pour 100. Qu'on ne dise pas que la fabrique indigène aurait trop à souffrir d'un tel régime! Les arts chimiques sont aussi avancés en France que dans aucun autre pays du monde, s'ils ne le sont pas davantage. Pourquoi donc nos fabricans craindraient-ils la concurrence étrangère, surtout quand on leur aura permis d'obtenir à bas prix les matières premières, et particulièrement le sel marin, qui fait la base d'un grand nombre de leurs produits?

Malheureusement le sel marin est aujourd'hui prohibé à l'importation. Par une conséquence naturelle de cette prohibition, le monopole s'est emparé de cette denrée nécessaire et en a élevé le prix bien au-delà des frais de production. C'est une des erreurs les plus cruelles, comme aussi l'une des plus inexplicables, du tarif que nous analysons. Elle a singulièrement aggravé, peut-être même doublé dans certains cas le poids de l'impôt. Cette prohibition doit disparaître, car il n'y a aucune raison, disons mieux, il n'y a aucun prétexte pour la maintenir, si l'on considère l'abondance de nos salines aussi bien que les facilités de la production, et elle doit être remplacée immédiatement par un affranchissement absolu. Il est à regretter que le gouvernement provisoire, en abolissant à partir de 1849 l'impôt du sel, n'annonce aussi que pour cette époque la conversion de la prohibition en un simple droit. Si l'impôt du sel intéresse le trésor public, la prohibition qui frappe le sel étranger n'intéresse que les monopoleurs. Il n'y a donc aucune raison pour la maintenir un seul jour, d'autant mieux qu'elle pèse à la fois sur les consommateurs et sur le fisc.

Du jour où, la prohibition sur les sels étrangers étant abolie et le monopole des producteurs étant détruit, le sel ne coûterait pas en France plus qu'il ne coûte ailleurs, les produits chimiques dont le sel est la base s'y fabriqueraient à des conditions tout aussi favorables. Il en serait de même par rapport aux autres produits chimiques, si on accordait pour les matières premières une pareille immunité. Dès-lors

une protection de 8 à 10 pour 100 serait presque surabondante Et pourtant, comme toutes les parties de la France ne sont pas également à portée de nos fabriques de produits chimiques; comme, d'un autre côté, il y a certains articles que les pays étrangers rendent parfois à des conditions plus favorables; comme il résulte enfin des seules variations du commerce et des oscillations naturelles des prix sur les divers marchés que les échanges internationaux se font toujours dans une certaine mesure, même à égalité d'avantages, quand la répulsion des droits protecteurs n'est pas trop violente, l'importation ne laisserait pas d'avoir lieu dans une proportion beaucoup plus forte qu'aujourd'hui. De là une augmentation nécessaire des recettes publiques.

Si l'on considère que les produits chimiques forment ensemble environ soixante articles, que, sur la plupart de ces articles, les recettes actuelles sont nulles ou à peu près, à cause de l'excessive exagération des droits, et que la presque totalité des 1,300,000 fr. perçus en 1845 a été obtenue sur trois ou quatre produits moins fortement imposés que les autres, particulièrement les potasses et les nitrates de potasse, qui ont donné ensemble plus de 1,200,000 fr., on comprendra de quel accroissement cette partie du revenu est susceptible. Le droit est pourtant encore trop élevé sur ces derniers articles, puisqu'il varie de 18 à 40 pour 100 de la valeur officielle; mais c'est bien pis pour quelques autres produits, pour les soudes, par exemple, sur lesquelles il ne va pas à moins de 80 pour 100 de la valeur. Aussi cet article si important n'a-t-il donné, en 1845, qu'une recette insignifiante de 9,444 fr. On peut donc dire sans hésiter que, si tous ces droits étaient ramenés au taux à peu près uniforme de 8 à 10 pour 100, sans différences sensibles en raison des pays de provenance, la recette totale s'élèverait au moins à 2,000,000. C'est ce chiffre que nous porterons sans crainte dans nos calculs.

Teintures préparées. — Plusieurs des observations que nous avons faites sur les produits chimiques s'appliquent avec une égale force aux teintures préparées. Le monopole s'y exerce aussi dans certains cas, et par les mêmes raisons. On y trouve également que le revenu public est amoindri par l'exagération des droits. Seulement le chapitre est moins important, sinon par la nature et la valeur, au moins par le nombre des articles, qui ne s'élève pas à plus de quinze ou seize.

Sur ces quinze ou seize articles, il en est deux des moins imposés, l'indigo et la cochenille, qui donnent la plus grande partie de la recette : 740,000 fr., en 1845, sur une recette totale de 846,000 fr. Aussi le droit n'est-il guère que de 3 à 5 pour 100 de la valeur officielle sur la cochenille, et de 2 et demi à 15 pour 100, selon les provenances, sur l'indigo. Les autres articles, frappés de droits généralement beaucoup plus élevés, et qui vont pour quelques-uns, comme pour le bleu de Prusse

et l'orseille bleue, jusqu'à 70 ou 80 pour 100 de la valeur, n'ont presque rien produit. Il est bien étrange qu'après tant d'exemples frappans, on ne veuille pas reconnaître l'influence pernicieuse des tarifs élevés, dont le double effet est toujours de paralyser le commerce et d'appauvrir le fisc. En laissant subsister sur la cochenille et l'indigo les droits actuels, à la seule condition d'atténuer les différences établies par rapport aux provenances, et en ramenant tous les autres droits, aussi bien que la prohibition qui frappe les extraits de teinture, à un droit maximum de 8 à 10 pour 100, on élèverait sans peine le produit total, sur ce chapitre, à 1,200,000 francs.

Couleurs. — En suivant la même méthode et en observant les mêmes règles par rapport aux dix-neuf ou vingt articles qui composent le chapitre des couleurs, on élèverait les recettes de 101,719 francs, chiffre de 1845, à 300,000 francs pour le moins.

Compositions diverses. — Il y aurait une augmentation beaucoup plus considérable à obtenir sur le chapitre des compositions diverses. On y voit figurer les parfumeries de diverses sortes, les épices préparées, les médicamens composés, les savons, la chicorée moulue, l'amidon, la cire à cacheter, la cire ouvrée, l'acide stéarique ouvré, les bougies de blanc de baleine ou de cachalot, les chandelles, la colle de poisson, la colle forte, les extraits de viande, les cigares, le praiss (sauce de tabac), le pain d'épice, le sorbet, le sucre raffiné et le chocolat. Tout cela ne constitue pas moins de 30 à 35 articles, dont quelques-uns sont importans, et pourtant la recette totale ne s'est élevée, en 1845, qu'au chiffre insignifiant de 67,102 francs. Elle n'avait été que de 63,877 francs en 1844, et n'a pas atteint 71,000 francs en 1846. C'est qu'on trouve dans ce chapitre des prohibitions sur les principaux produits et des droits excessifs sur tous les autres.

Les prohibitions atteignent d'abord plusieurs sortes de médicamens composés, comme l'extrait de quinquina et les médicamens non dénommés, ensuite les savons autres que ceux de parfumerie, la chicorée moulue, les cigares et le sucre raffiné. S'il peut y avoir quelques raisons de police médicale qui obligent à repousser certaines espèces de médicamens, ce que nous ne voulons pas examiner ici, du moins n'y en a-t-il aucune pour repousser les savons et les sucres raffinés. Laissons de côté la chicorée moulue, que nous avons déjà rencontrée ailleurs, et les cigares, qui intéressent le monopole du tabac. Quelle raison y a-t-il pour prohiber les savons étrangers? Veut-on faire prospérer les savonneries françaises? Rien de mieux : c'est une pensée à laquelle nous nous associons de grand cœur; mais le moyen de les faire prospérer, ce n'est pas d'éloigner d'elles la concurrence étrangère sur le marché français : c'est de les mettre à même de mieux soutenir cette concurrence sur les marchés du dehors; c'est en même temps de faire

augmenter la consommation à l'intérieur par la baisse des prix. Qu'on diminue donc en faveur de ces fabriques les droits sur les graines oléagineuses, sur les huiles, sur les graisses, sur les potasses et les soudes; voilà ce qui leur donnera une activité nouvelle, et c'est ce que nous avons déjà pris soin de proposer. Ces réductions faites, que l'on convertisse hardiment la prohibition actuelle en un droit modéré de 15 ou 20 pour 100 au plus, et l'on peut être sûr que, nonobstant une certaine importation, qui aura lieu sans aucun doute, la fabrique française ne fera que s'étendre et grandir.

Quant à la raffinerie du sucre, elle se trouve dans une position toute spéciale. Cette industrie a eu en France des jours prospères, mais elle y a été sujette aussi à de cruels retours. C'est que son existence et sa prospérité ont toujours dépendu de la fixation légale des rendemens. Comme les droits perçus à l'entrée sur les sucres bruts sont restitués à la sortie sur les sucres raffinés, il a fallu que l'autorité publique déterminât le rendement présumé des sucres bruts en raffinés. Or, cette détermination est nécessairement un peu arbitraire, d'autant mieux que le rendement effectif varie selon la méthode de travail que l'on adopte et selon la qualité des sucres employés. Elle est dans tous les cas fort incertaine, parce qu'elle n'est guère établie que sur des déclarations suspectes. Par le fait, elle a souvent varié. Or, selon que la fixation légale des rendemens a été contraire ou favorable aux producteurs, selon que les fabricans ont obtenu en sucre raffiné plus ou moins que la loi ne supposait, on a vu leur industrie grandir à vue d'œil ou se précipiter rapidement vers sa ruine. Ce sont là des inconvéniens inévitables dans une certaine mesure, et qui sont comme attachés à la position particulière des raffineurs. On pourrait toutefois les atténuer beaucoup en dégrévant les sucres coloniaux et étrangers, parce qu'alors le montant des droits, et par conséquent aussi le montant des primes, entrerait pour une part moins forte dans la valeur totale des produits. Quoi qu'il en soit, cette circonstance est tout-à-fait étrangère à la question de l'admission des raffinés étrangers; elle n'a même de valeur que parce que nos propres fabricans exportent et ont besoin d'exporter une partie de leurs produits. Que la concurrence étrangère soit donc admise sur le marché français, ce n'est pas là ce qui changera beaucoup leur position; au contraire, elle la rendra plus sûre et plus stable en permettant d'établir, par une comparaison incessante, une mesure plus régulière pour les restitutions de droits.

L'importation des raffinés étrangers étant admise en principe, resterait à fixer le chiffre des droits. En premier lieu, on percevrait sur ces sucres à la frontière un droit de consommation proportionné à celui qui frappe les sucres bruts, en prenant pour base du calcul l'échelle des rendemens établie à l'intérieur par rapport aux raffinés français.

A cela on ajouterait, comme mesure transitoire, un droit protecteur qui ne devrait s'élever dans aucun cas à plus de 8 ou 10 pour 100. Il y aurait dans un tel régime tout à la fois sécurité parfaite pour les établissemens existans et une ouverture raisonnable à l'importation pour faciliter les recettes publiques.

En réduisant de même au taux de 8 et 10 pour 100 les droits sur les autres articles qui composent ce chapitre, on élèverait sans peine la recette totale, de 67,102 fr., chiffre de 1845, à 2,000,000.

Boissons. — Il n'y a pas moins à espérer sur les boissons, dont le produit ne s'est pourtant élevé, en 1845, qu'à 604,484 francs. Deux articles seuls, sur dix-neuf ou vingt qui composent le chapitre, ont procuré la plus grande partie de cette recette, et ce ne sont pas les plus importans: savoir : les vins de liqueur en futailles, 321,297 francs, et les eaux-de-vie de mélasse (rhum et tafia), 175,823 francs, ensemble près de 500,000 francs. Ajoutez-y 45,350 francs perçus sur l'importation des bières, et vous aurez la presque totalité de la recette obtenue sur l'ensemble du chapitre. Les vins ordinaires, article si important, n'y figurent que pour un chiffre insignifiant : 10,155 francs pour les vins en futailles, et 3,591 pour les vins en bouteilles. Pourquoi cela? Toujours par la même raison, parce que le droit est excessif : 15 francs l'hectolitre par terre et 35 francs par mer. Et si nous demandions pourquoi des droits si élevés sur un semblable article, particulièrement à l'importation par mer, on aurait sans doute quelque peine à nous répondre. Certes, la France est riche en vins de toute nature : elle l'est tellement, qu'elle pourrait en approvisionner l'Europe entière. Est-ce à dire pour cela qu'elle doive s'abstenir de la consommation des vins étrangers? Loin de nuire à notre industrie vinicole, l'importation de ces vins lui serait plutôt favorable, ne fût-ce qu'en facilitant certains mélanges heureux. Nous voudrions donc que le droit fût réduit immédiatement à 5 francs l'hectolitre sur les vins ordinaires, par quelque voie qu'ils fussent importés, et à 20 francs au lieu de 100 sur les vins de liqueur. Bien entendu que ces chiffres ne comprennent pas les droits afférens à la régie des contributions indirectes. La prohibition qui frappe les eaux-de-vie de grains, autre mesure fâcheuse que rien n'explique, serait convertie en un droit de 20 francs l'hectolitre d'alcool pur. Ce tarif serait également applicable à toutes les autres sortes d'eaux-de-vie, sans distinction de provenances, et servirait de base pour l'établissement d'un droit proportionnel sur les bières, cidres, poirés, hydromels, vinaigres, etc. Les eaux minérales seraient entièrement affranchies. Très favorable à l'industrie et au public consommateur, un tel régime ménagerait au trésor public, sur l'importation des boissons, une recette au moins égale à 2,000,000 de fr.

Vitrifications.—Croirait-on que le chapitre des vitrifications, qui com-

prend plus de vingt articles, la plupart fort importans, comme les poteries, les porcelaines, les verres et cristaux, les miroirs, les bouteilles, etc., n'a procuré au trésor, en 1845, qu'une recette totale de 300,660 francs? Il n'avait même donné que 241,840 francs en 1844. C'est que plusieurs de ces produits sont prohibés, et les autres frappés de droits excessifs. Les prohibitions, qui atteignent nominativement les poteries fines, ou en terre de pipe, et les bouteilles vides, s'appliquent, en outre, à toutes les sortes de verreries non spécialement dénommées, ce qui implique un nombre considérable d'articles divers. Sur les autres produits, les droits équivalent, ou peu s'en faut, à des prohibitions : sur la porcelaine commune, 164 francs les 100 kilogrammes, non compris le droit différentiel; sur la porcelaine fine, 327 fr. Pour les miroirs, le droit nominatif n'est que de 15 pour 100 de la valeur, mais cette valeur est calculée d'après le tarif officiel de la manufacture de Saint-Gobain, qui la porte toujours fort au-dessus du prix réel de la marchandise, en sorte que ce droit nominatif de 15 pour 100 s'élève en réalité à 25 pour 100 et même au-delà (1). En somme, tout ce tarif est outré. Les droits vont communément de 80 à 100 pour 100 de la valeur, rarement à moins de 50. Nous adopterions un maximum de 20 pour 100, mais en réduisant à 10 ou 15 pour 100 au plus les droits sur la poterie, et particulièrement sur la poterie commune. La recette s'élèverait alors au moins à 2,000,000 de francs.

Fils. — Le chapitre des fils est un des plus importans de cette section, et un de ceux qui peuvent donner ouverture aux plus fortes augmentations de revenu : il semblerait donc appeler un examen plus détaillé; toutefois, comme nous avons déjà pris soin de traiter à fond cette question des fils, aussi bien que celle des tissus, il nous sera permis d'être bref.

Rien à changer au tarif, quant à présent, en ce qui concerne les fils de lin et de chanvre, au moins pour les fils simples et écrus, puisque les droits actuels ne vont pas au-delà de 25 pour 100 sur les fils anglais, de 12 à 13 pour 100 sur les fils belges. Il serait à souhaiter pourtant qu'on pût faire disparaître immédiatement ces distinctions abusives entre les fils de diverses provenances, et alors on pourrait adopter un taux moyen entre ces deux limites; mais les traités sont là, il faut les respecter. La recette sur cet article, qui a été, en 1845, d'environ 5,100,000 francs, semblerait donc devoir se maintenir à ce niveau. On a vu cependant que cette recette tend à décroître par le seul effet du progrès de la filature nationale, et elle est effectivement tombée à 3,306,755 francs en 1846. Cette décroissance serait même encore plus

(1) Voyez l'exposé des motifs du projet de loi présenté dans la session de 1847, page 10.

prononcée sous le régime que nous proposons, puisque la filature indigène, obtenant dès-lors ses matières premières et ses instrumens de travail à meilleur marché, soutiendrait avec plus d'avantage la concurrence étrangère, et limiterait plus strictement l'importation. C'est donc une source qui va tarissant de jour en jour. Toutefois elle pourrait être ravivée, au moins pour quelque temps, par une meilleure graduation de l'échelle du tarif. Si les fils simples écrus ne sont soumis qu'à des droits de 13 ou 25 pour 100, il n'en est pas de même pour les fils retors ou blanchis, et plus particulièrement encore pour les fils teints, auxquels on a appliqué une surtaxe hors de proportion avec le surcroît de valeur que ces préparations leur donnent. Aussi les importations de ces fils préparés sont-elles très faibles, et la recette presque insignifiante. En réglant tous ces droits sur de plus justes proportions, on rétablirait à peu près le chiffre actuel du revenu.

Pour les fils de coton, on a déjà vu qu'il n'y a que les numéros très élevés, au-dessus du 143 métrique, qui soient actuellement admis à l'importation (1). Tous les autres, c'est-à-dire tous les fils les plus usuels, les plus courans, sont prohibés. Aussi la recette sur cet article ne peut-elle guère compter. En convertissant la prohibition en un droit de 20 à 25 pour 100, il résulte de ce que nous avons dit précédemment qu'on obtiendrait sur cet article une recette d'environ 3,500,000 francs.

Avec un droit pareil, qu'on pourrait même réduire sans hésiter à 20 ou à 18 pour 100, on n'obtiendrait guère sur les fils de laine plus de 2 millions, à cause de la supériorité relative de la filature indigène. C'est déjà 5,500,000 francs d'augmentation sur ce chapitre. Les autres fils, comme ceux de poil de chèvre, de *phormium tenax*, etc., pourraient donner environ 500,000 francs. Ainsi la recette totale sur les fils s'élèverait de 5,000,000 de fr., chiffre actuel, à 11,000,000 de fr.

Tissus. — Il y a mêmes observations à faire sur les tissus, qui ont produit au trésor, en 1845, 3,554,125 francs. Les droits sont à peu près convenables pour le moment présent, quoique peut-être un peu trop élevés, sur les toiles de lin ou de chanvre écrues; ils sont trop élevés sur les toiles blanchies et excessifs sur les toiles teintes. Aussi ces derniers articles n'offrent-ils que des perceptions insignifiantes : ce sont les toiles écrues qui procurent la presque totalité de la recette. En graduant mieux tous ces droits, on raviverait cette source de revenu;

(1) Pour donner aux personnes étrangères à ces matières une idée de la finesse de ces fils, il nous suffira de dire que, dans le système métrique, le numéro se compte d'après le nombre de mille mètres nécessaire pour former un demi-kilo en poids. Ainsi un fil du n° 143 est celui dont il faut 143,000 mètres pour former un demi-kilo. De même, du n° 200, il faut 200,000 mètres pour former un demi-kilo, ainsi de suite.

pourtant il ne faudrait pas espérer des résultats supérieurs à ceux de 1845, parce que, sous le nouveau régime, l'industrie indigène soutiendrait mieux qu'elle ne le fait la concurrence de l'étranger.

Sur les tissus de coton et de laine, en convertissant les prohibitions actuelles en droits de 20 à 25 pour 100 de la valeur, et en maintenant une juste proportion entre tous les genres de tissus, on obtiendrait au moins 4,000,000 de fr. Les tissus de poil, de crin et d'écorce, donneraient environ 200,000 francs; les tissus de soie et de fleuret, 800,000, ce qui s'écarte peu du chiffre actuel, en sorte que, sur l'ensemble du chapitre des tissus, la recette totale s'élèverait, en chiffres ronds, à 8,500,000 francs.

Papier et ses applications. — Ce chapitre comprend un peu plus de 20 articles sous les dénominations suivantes : carton, papier, livres, gravures et lithographies, cartes géographiques, musique gravée, étiquettes imprimées, gravées ou coloriées, cartes à jouer. Deux de ces articles sont prohibés, les cartes à jouer et les contrefaçons de livres. A cela il n'y a rien à dire; mais, sur tous les autres articles, les droits sont d'une exagération qui ne s'explique pas. Pour les diverses applications du papier, la France n'a guère à craindre la concurrence étrangère; loin de là. En ce qui regarde les papiers peints, par exemple, elle est en mesure d'en vendre aux peuples étrangers, ce qu'elle fait d'ailleurs dans une assez large proportion; et si elle n'en écoule pas davantage au dehors, c'est que notre système restrictif s'y oppose en limitant nos échanges avec l'étranger. Nulle raison par conséquent pour maintenir sur ces articles des droits si élevés. En ce qui concerne les livres, la concurrence étrangère est même à peu près nulle dans le sens commercial du mot. S'agit-il d'ouvrages français qui sont encore la propriété des auteurs, les réimpressions étrangères sont prohibées, et avec raison; mais ce n'est pas en vertu du système protecteur ou restrictif, c'est à titre de contrefaçons, et en vertu d'un principe que ce système viole, le droit sacré de la propriété. S'agit-il d'ouvrages tombés dans le domaine public, les éditeurs français ont toujours sur les éditeurs étrangers le grand avantage du cachet national. Quant aux papiers blancs et aux cartons, sans que l'industrie française ait en cela la même supériorité que pour les papiers peints, elle n'est certainement pas inférieure à ce point de ne pouvoir se maintenir qu'à l'abri de droits équivalant à 50 et 100 pour 100 de la valeur. Pour les livres, en laissant en dehors ceux qui sont et qui doivent être prohibés, nous voudrions que le droit n'excédât pas 5 pour 100, et, pour les diverses sortes de papiers, 8 ou 10 pour 100. Avec un tel régime, la recette, qui n'a été, en 1845, que de 84,837 francs, s'élèverait pour le moins à 500,000.

Ouvrages et matières diverses. — Nous arrivons maintenant au der-

nier et au plus considérable des chapitres de cette section. On n'y trouve pas moins de 160 à 170 articles de genres très différens, et dont quelques-uns sont d'une importance très haute. En voici la nomenclature abrégée : peaux préparées, peaux ouvrées, pelleteries ouvrées, feutres, chapeaux, nattes ou tresses de paille, d'écorce et de sparte, vannerie, cordages, liége ouvré, iris de Florence ouvré, orfévrerie, bijouterie, plaqués, horlogerie, monnaies, caractères d'imprimerie, machines et mécaniques, instrumens d'optique, de calcul et d'observation, instrumens de chimie et de chirurgie, instrumens aratoires, outils, toiles métalliques, aiguilles à coudre, hameçons, plumes en métal, coutellerie, armes, munitions de guerre, ouvrages en métaux, ouvrages en caoutchouc, voitures, embarcations, agrès et apparaux de navires, tabletterie, bimbeloterie, mercerie, boutons, cheveux ouvrés, ouvrages de modes, fleurs artificielles, parapluies et parasols, ouvrages en bois, meubles de toute sorte, instrumens de musique, effets à usage, objets de collection.

A voir le nombre de ces articles et l'importance de plusieurs, ne semblerait-il pas que, sur l'ensemble du chapitre, le revenu devrait s'élever au moins à 10 ou 12 millions? Au lieu de cela, nous voyons qu'il n'a pas excédé, en 1845, 4,733,120 francs, chiffre encore supérieur à celui de l'année 1844, qui n'avait été que de 3,966,858 francs. Pour comprendre cette exiguïté des résultats obtenus, il suffit de jeter les yeux sur le tarif. Les prohibitions absolues y sont en assez grand nombre, et, sur les produits qu'elles n'atteignent pas, les droits sont excessifs.

Sont prohibés : les peaux préparées non spécialement dénommées, les ouvrages en peau ou en cuir non dénommés, les plaqués, la coutellerie, les ouvrages en fonte, en fer, en tôle, en fer-blanc et en acier, les ouvrages en cuivre autres que ceux qui sont simplement tournés, les ouvrages en étain autres que la poterie ou en zinc et autres métaux non dénommés, les voitures suspendues garnies ou teintes, les bâtimens de mer, enfin les ouvrages en tabletterie autres que les billes de billard et les peignes. Voilà, certes, une liste assez étendue d'objets pour la plupart fort importans. Encore avons-nous omis dans cette énumération les armes de guerre, la poudre à tirer, les capsules de poudre fulminante et les projectiles. La coutellerie seule, si elle était admise à l'importation moyennant un droit convenable, pourrait former un article de recette assez productif; et pourquoi est-elle prohibée? On serait vraiment fort en peine de le dire. Cette prohibition s'explique d'autant moins que, sur un article de ce genre, la contrebande est très facile et qu'elle s'exerce activement. Donnez à la fabrique française le fer et l'acier à bon marché, et elle se trouvera à coup sûr, même sous l'action d'une concurrence ouverte de la part des

étrangers, dans une situation plus favorable que sa situation actuelle. On peut en dire autant de tous les articles que nous venons d'énumérer. Il conviendrait donc de remplacer la prohibition qui les frappe par des droits qui n'excéderaient pas 20 pour 100 de la valeur. Moyennant cette réforme, ces seuls objets, sur lesquels la recette est nulle, procureraient au trésor pour le moins 2 millions de francs.

Combien d'autres articles dans cette longue série qui, sans être absolument prohibés, ne rapportent rien ou presque rien, tant les droits sont outrés! Sans entrer à cet égard dans des détails qui nous entraîneraient trop loin et qui deviennent maintenant presque superflus, nous dirons qu'en cherchant pour chacun de ces articles la juste limite où le droit devient réellement productif pour le trésor public, tout en ménageant convenablement la transition par rapport à la fabrique indigène, on parviendrait sans peine à élever la recette, sur l'ensemble du chapitre, de 4,733,120 francs, chiffre de 1845, à 12,000,000.

Rassemblons maintenant les divers résultats que nous avons trouvés sur les dix chapitres dont la section des fabrications se compose, et mettons-les en regard des résultats obtenus, sous l'empire du tarif actuel, en 1845. Ils se présentent ainsi :

FABRICATIONS.	Recettes en 1845.	Recettes présumées sous le nouveau tarif.
Produits chimiques.	1,361,671 fr.	2,000,000 fr.
Teintures préparées.	846,837	1,200,000
Couleurs.	101,719	300,000
Compositions diverses.	67,102	2,000,000
Boissons.	604,484	2,000,000
Vitrifications.	300,660	2,000,000
Fils.	5,150,851	11,000,000
Tissus.	3,554,125	8,500,000
Papier et ses applications.	84,839	500,000
Ouvrages et matières diverses. . .	4,733,120	12,000,000
TOTAUX.	16,805,408 fr.	41,500,000 fr.
		16,805,408
	Augmentation. .	24,694,592 fr.

L'augmentation sur cette section est donc de 24,694,592 francs. Elle fait beaucoup plus que compenser le déficit que nous avons trouvé sur les trois sections précédentes, et qui n'était que de 17,853,883 francs. Il resterait même, en accroissement de recette pour le trésor, environ 6,800,000 francs. Si l'on ajoute à cette somme ce que l'état aurait à payer en moins à titre de restitutions de droits et les économies qu'il pourrait faire sur le service de la douane, en raison de la grande simplification du tarif et de l'amortissement de la contrebande, on trou-

vera que, dès à présent, le bénéfice obtenu ne serait pas à dédaigner. Il est vrai que cette recette de 41 millions, que nous avons trouvée sur les fabrications, ne serait pas durable. Après un ou deux ans au plus, elle tendrait à s'atténuer de jour en jour, parce que nos fabriques indigènes, favorisées par le bas prix des matières premières et bientôt exercées à la lutte, triompheraient facilement, après quelque temps d'épreuve, de la concurrence étrangère, et qu'en conséquence l'importation diminuerait. Pour nourrir cette importation et la maintenir à son premier niveau, il faudrait en venir bientôt, ainsi que nous l'avons déjà dit, à faire de nouvelles réductions graduelles sur les droits, et, de toutes les façons, les recettes du trésor s'affaibliraient; mais il nous suffirait que ces recettes s'élevassent une fois au chiffre que nous avons posé, car, à mesure qu'elles s'affaibliraient dans la suite, on verrait s'ouvrir plus largement les véritables sources où le trésor doit puiser : nous voulons parler de l'importation des denrées coloniales.

VIII.

DENRÉES COLONIALES OU EXOTIQUES.

Quelque brillans que soient les résultats qui précèdent, nous l'avons déjà dit, et nous éprouvons le besoin de le répéter encore, quand on voudra que la douane devienne pour le trésor public une source de revenu aussi abondante qu'irréprochable, c'est aux produits exotiques qu'il faudra s'attacher. Sur tous les autres articles, le système fiscal est en défaut. S'agit-il des produits naturels dont le pays possède les similaires, les droits qui en frappent l'importation à la frontière ont le tort irrémédiable d'en faire hausser le prix à l'intérieur, de manière que la taxe perçue au profit de l'état s'aggrave de tout le poids de l'impôt prélevé au profit du monopole : système déplorable, désastreux, au terme duquel est l'appauvrissement du trésor public et la ruine du pays. S'agit-il des produits manufacturés, de quelque manière que l'on établisse l'échelle des droits, pourvu que l'industrie nationale soit mise en mesure de travailler aux mêmes conditions que l'industrie étrangère, le revenu public tend naturellement à décroître de jour en jour par la décroissance continue de l'importation. Dans le premier cas, les recettes obtenues par la douane coûtent trop cher au pays; dans le second cas, elles échappent peu à peu, à moins que vous ne déprimiez la manufacture indigène, comme on le fait malheureusement en France, en élevant d'une manière artificielle le prix de toutes les matières premières qu'elle met en œuvre. Il faut donc toujours en revenir aux produits exotiques, comme formant l'unique source de revenus où la douane puisse puiser sans scrupule et qui ne faiblisse jamais.

Les produits qu'on peut regarder comme vraiment exotiques seraient en assez grand nombre, si on voulait comprendre dans cette catégorie toutes les marchandises dont le pays ne produit pas les similaires. Aux denrées dites coloniales, telles que sucres, café, cacao, thé, épices, on pourrait ajouter les cotons en laine, les diverses sortes de bois exotiques, un grand nombre de pelleteries, certaines matières tinctoriales, plusieurs sortes de fruits secs ou confits, etc. Nous omettrons néanmoins tous ces articles, les uns, parce qu'ils doivent être, ou fortement dégrevés, ou entièrement affranchis dans l'intérêt de nos manufactures; les autres, parce qu'ils sont ou trop peu importans, ou déjà classés ailleurs. C'est donc aux seules denrées coloniales que nous allons nous attacher, en faisant remarquer seulement que les mêmes observations s'appliqueraient au besoin à plusieurs autres produits.

Que les recettes actuellement prélevées sur ces articles soient susceptibles d'un accroissement notable, c'est probablement ce que personne ne sera tenté de nous contester. Il s'agit de savoir seulement jusqu'où cet accroissement pourra s'étendre et par quels moyens on l'obtiendra. A voir ce qui se passe, il semble qu'il y ait bien de la témérité de notre part à prétendre que ces articles doivent former dans l'avenir l'unique base des recettes de la douane, et que ces recettes pourront néanmoins, si on le veut, s'élever à plus du double de celles que l'on obtient aujourd'hui sur tout l'ensemble du tarif. Rien de plus simple cependant si l'on considère, en s'éclairant de quelques exemples pris ailleurs, de quel prodigieux accroissement la consommation des denrées coloniales est susceptible. Malheureusement on récuse ces exemples. On adopte comme base de calcul la consommation ordinaire de la France, oubliant que cette consommation y a été jusqu'à présent forcément limitée par la loi.

Parlons d'abord du sucre, la plus importante des marchandises qui nous occupent. Sur cet article, la recette n'a été, en 1845, que de 51,300,000 francs, d'où il faudrait déduire encore plus de 13 millions payés à titre de restitutions de droits. C'est bien peu, et il y a certainement loin de là au chiffre que nous prétendons atteindre; mais aussi que n'a-t-on pas fait en France pour arrêter la consommation de cette substance dans son essor! Sans parler des lois violentes de l'empire, qui repoussaient d'une manière presque absolue tous les arrivages du dehors, les lois qui datent de la restauration nous ont placés à cet égard dans une triste et cruelle impasse, en nous forçant à nous contenter des provenances de trois ou quatre colonies chétives tout-à-fait incapables de suffire à l'approvisionnement d'un grand pays. Sans cela, nul doute que la consommation du sucre ne fût dès à présent trois ou quatre fois plus forte. Si l'on veut s'en convaincre, on n'a qu'à considérer ce qui se passe en Angleterre, où pourtant cette consommation n'a pas laissé

d'être aussi, dans une certaine mesure, contrariée et limitée par les lois.

Nous savons tout ce qu'on peut nous objecter sur le choix de cet exemple. L'Angleterre, dit-on, n'a pas les mêmes habitudes que la France; l'usage des boissons chaudes, qui provoquent l'emploi du sucre, y est beaucoup plus répandu. Comme si le sucre manquait d'emploi en France, comme s'il n'y avait que les boissons chaudes où cette substance pût utilement entrer! Et qu'est-ce qui empêche d'ailleurs que l'usage de ces boissons, du café, du chocolat, du thé même, ne se propage dans notre pays autant qu'ailleurs? Rien, si ce n'est l'exagération de nos tarifs. Loin d'admettre que la consommation actuelle du sucre en Angleterre soit un fait exceptionnel, et qu'il ne soit pas donné à la France de l'égaler, nous pensons, au contraire, qu'il ne nous serait pas difficile de la surpasser de bien loin. Il ne s'agirait pour cela que de substituer une législation rationnelle à la législation extravagante et ridicule que nous avons maintenue jusqu'à présent.

L'Angleterre et la France ont eu long-temps, en ce qui concerne les sucres, des régimes de douanes tellement semblables, qu'ils paraissent avoir été calqués l'un sur l'autre. Tout en frappant les sucres de leurs colonies de taxes excessives, les deux pays ont repoussé également, par des surtaxes prohibitives, les sucres étrangers. Ils se sont donc réduits l'un et l'autre à l'approvisionnement de leurs colonies, faute grave dont ils ressentent encore les effets. Seulement les situations n'étaient pas les mêmes, et des législations semblables y ont produit des résultats fort différens. Tandis que la France s'est trouvée, depuis 1815, en face de quelques pauvres petites colonies, points perdus dans l'espace, dont la production est naturellement très bornée, l'Angleterre a eu devant elle des colonies nombreuses, puissantes par leur nombre, leur étendue et leur richesse, et dont la production a même été pendant long-temps supérieure à ses besoins. Comment s'étonner, après cela, que la consommation de la France soit demeurée jusqu'à présent si fort au-dessous de celle de l'Angleterre? Est-il besoin, pour rendre compte d'un fait si simple, de s'appesantir sur les habitudes des deux pays? L'exclusion des sucres étrangers n'a pas laissé pour cela d'entraîner, par rapport à l'Angleterre même, des conséquences fâcheuses, surtout depuis l'émancipation des nègres; mais ce qui était pour ce pays une faute, est devenu pour la France, dans la situation où elle se trouvait après la perte de Saint-Domingue, une véritable énormité.

Avant d'exposer les résultats de notre législation actuelle et les complications qu'elle a produites, comparons les deux régimes, anglais et français, terme à terme, en remontant, pour ce qui regarde l'Angleterre, à une époque antérieure aux réformes effectuées par sir Robert Peel et par lord John Russell, par exemple, à l'année 1840.

Les sucres des colonies étaient alors imposés en Angleterre à raison de 1 livre 4 shellings le quintal anglais, soit environ 60 francs les 100 kilogrammes, droits énormes, mais bien faibles encore en comparaison de ceux qui frappaient les sucres étrangers, et qui ne s'élevaient pas à moins de 3 livres 3 shellings le quintal anglais, ou environ 158 fr. les 100 kilogrammes. A ces conditions, on comprend que les sucres étrangers n'entraient pas dans la consommation du pays. En France, où la législation n'a été modifiée, depuis longues années, que dans la forme, le droit varie, pour les sucres des colonies, selon les qualités et les provenances, de 42 fr. 35 cent., décime compris, à 55 fr. les 100 kilogrammes. Le droit le plus ordinairement perçu est celui de 49 fr. 50 cent., applicable aux sucres du type inférieur importés de nos colonies d'Amérique. Pour les sucres étrangers, le moindre droit, applicable aux provenances de l'Inde, est de 66 fr. les 100 kilogrammes; le plus élevé, non compris les droits différentiels, est de 104 fr. 50 c., applicable aux provenances des entrepôts. La moyenne du droit perçu sur les sucres étrangers a été, en 1845, d'environ 71 fr. les 100 kilogrammes.

Au premier abord, la loi française paraît ici moins rigoureuse que ne l'était la loi anglaise à l'époque à laquelle nous nous rapportons. Il ne faut pourtant pas s'y tromper. En ce qui concerne les sucres des colonies, la différence n'est pas grande. Quoique le droit de 49 fr. 50 c. soit le plus ordinairement perçu en France, ce n'est pas celui qu'il faut prendre pour terme de comparaison. L'Angleterre, ayant établi depuis long-temps sur les sucres un droit uniforme, sans distinction des qualités, a forcé les producteurs à perfectionner leur travail, à purifier leurs produits, de manière à n'obtenir et à n'expédier que des qualités supérieures; aussi n'en reçoit-elle pas d'autres. La France, au contraire, par les distinctions qu'elle a établies, a favorisé la production et l'envoi des qualités basses. C'est un inconvénient de plus dans son régime, car ces sucres mal épurés perdent beaucoup dans le voyage, et la mélasse qui coule sans cesse des barriques infecte en mer la cale des bâtimens, et en France même les magasins de dépôt. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le droit de 49 fr. 50 cent. les 100 kilogrammes, mais celui de 55 fr. qu'il faut comparer au droit anglais. La différence n'est donc en réalité que de 5 fr.

En ce qui concerne les sucres étrangers, ces deux législations sont à peu près également prohibitives, et la preuve en est dans les résultats. Jusqu'au temps de l'émancipation des nègres dans les colonies anglaises, il n'était pas entré en Angleterre, pour la consommation, un seul atome de sucre étranger. A cette époque seulement, la production des colonies des Indes occidentales ayant décru tout à coup dans une très forte proportion, et cette production ne suffisant plus aux besoins

ordinaires de la métropole, on vit paraître sur les marchés de la Grande-Bretagne quelques faibles parties de sucres étrangers; mais c'étaient des envois exceptionnels, qui ne pouvaient pas avoir de suite. Par une raison semblable, les sucres étrangers n'entrent pas dans la consommation de la France, car, s'il en paraît une certaine quantité sur nos marchés, ils n'y viennent que pour être raffinés et réexportés avec prime, la prime étant proportionnée, dans ce cas, à l'importance du droit perçu (1).

Ainsi, des deux côtés, tout en grevant de fortes taxes les sucres venant des colonies, on a repoussé d'une manière presque absolue les provenances étrangères. En ce sens, les situations sont pareilles, ou du moins elles l'étaient avant les dernières réformes adoptées en Angleterre; mais, à d'autres égards, quelles différences!

Avant l'émancipation des nègres dans les colonies anglaises des Indes occidentales, en 1831, 32 et 33, la moyenne annuelle de la production de ces colonies en sucre était de 192 millions de kilogrammes (2), sans compter ce que fournissaient dès cette époque les colonies des Indes orientales et l'île Maurice. La consommation de la Grande-Bretagne avait donc pu s'accroître assez librement jusqu'à cette limite, et, en effet, elle s'élevait, avant l'émancipation, à plus de 200 millions de kilogrammes. Ajoutons que la production des colonies anglaises était en quelque sorte in définie, et qu'il n'eût tenu qu'à la métropole de la développer davantage, au moyen d'un tarif plus modéré. Pour la France, au contraire, les envois des colonies, depuis 1815, n'ont jamais pu s'élever à plus de 90 millions de kilogrammes. La moyenne des six années antérieures à 1845 n'est pas même de 85 millions; encore, pour atteindre ce chiffre, relativement si faible, nos colonies ont-elles dû forcer leur pro luction, chasser toutes les plantes qu'elles cultivaient autrefois avec succès, pour y substituer partout la canne, consacrer à cette culture unique les terres qui y conviennent le moins, épuiser

(1) Il est même arrivé quelquefois que le montant des primes payées à l'exportation a excédé, par rapport aux sucres étrangers, la somme des droits perçus. Par exemple, en 1845, on ne trouve en recette, à l'importation des sucres étrangers, qu'un chiffre de 8,439,614 francs, tandis que les restitutions de droits, soi-disant sur les mêmes sucres, se sont élevées, dans la même année, à 9,672,758 francs, ce qui prouve que ces sucres étrangers, loin de rester dans la consommation de la France, y servent plutôt de prétexte pour favoriser, au moyen de la fraude, l'écoulement au dehors d'une certaine quantité de sucre colonial ou indigène.

(2) Cette production est tombée, savoir : pendant les années de l'apprentissage des nègres, en 1835, 36 et 37, à 173,879,600 kil. en moyenne, et après l'émancipation complète, en 1839, 40 et 41, à 119,830,000 kil. Elle s'est pourtant relevée dans la suite, mais sans remonter à son ancien niveau. L'importation de toutes les colonies anglaises réunies, pour les six premiers mois de 1847, a été de 142 millions de kilogrammes, ce qui suppose environ 284 millions pour l'année entière.

enfin leur sol, autrefois si riche, par le retour continuel des mêmes récoltes. Placées dans des situations si différentes, il n'est pas du tout surprenant que la France et l'Angleterre ne soient pas arrivées à une consommation égale. On peut dire avec assez de justesse que chacun des deux pays a récolté ce qu'il avait semé.

Veut-on une preuve bien frappante de l'insuffisance de la production de nos colonies et du besoin très réel qui se faisait sentir en France d'une consommation plus forte, on la trouvera dans le seul fait de l'existence de la fabrication du sucre indigène et de l'accroissement continu de cette fabrication, malgré la progression croissante de l'impôt. De ce fait, il n'y a qu'une seule conclusion légitime à tirer, bien que ce soit peut-être la dernière à laquelle on s'arrête : c'est que la France éprouvait un besoin impérieux, invincible, d'un supplément en sucre, et qu'il le lui fallait à tout prix. La loi s'opposant à ce qu'elle le tirât librement des pays où il abonde, elle s'est vue réduite à le fabriquer elle-même.

Cette dernière réflexion nous amène à considérer un instant les complications graves que la législation actuelle a engendrées.

Avec les colonies chétives que nous possédons, exclure par des surtaxes prohibitives les sucres étrangers, c'était borner la consommation de la France d'une manière trop absolue, trop rigoureuse, pour qu'un tel état de choses pût se maintenir long-temps. C'était placer le pays dans une impasse d'où il devait naturellement chercher à sortir par quelque voie. Il devait arriver de deux choses l'une : ou que le prix du sucre colonial s'élevât assez haut pour provoquer l'importation du sucre étranger, malgré l'exagération de la surtaxe, c'est-à-dire qu'il s'élevât de 20 à 25 francs les 100 kilogrammes au-dessus de son taux normal, ou qu'on trouvât dans le pays un produit similaire exempt de l'aggravation des droits. La première hypothèse s'est réalisée durant un certain temps, avant que le sucre indigène eût apparu sur nos marchés. Les sucres des colonies se vendaient alors à des prix de monopole, surélevés de tout le montant de la surtaxe, en sorte que les sucres de provenance étrangère venaient, grâce à ce renchérissement artificiel, prendre une certaine place sur nos marchés. On comprend bien toutefois qu'à ces conditions la consommation ne pouvait guère s'étendre. C'était une situation violente, forcée, qui appelait à grands cris une solution. C'est alors que la fabrication du sucre indigène est intervenue pour donner cette solution nécessaire.

Il s'en faut bien cependant qu'elle l'ait donnée d'une manière satisfaisante et complète. S'il est incontestable que la fabrication indigène est venue en aide aux consommateurs, auxquels des lois trop rigoureuses refusaient la satisfaction légitime de leurs besoins, à d'autres égards elle n'a fait que mettre un plus grand nombre d'intérêts en

lutte. Depuis qu'elle existe, des réclamations pressantes se sont fait entendre de toutes parts : le gouvernement et les chambres en ont été constamment assiégés. Nos colonies, nos villes maritimes n'ont pas cessé, malgré les satisfactions apparentes qu'elles ont reçues, de se plaindre du dommage qu'elles éprouvaient, et d'annoncer hautement la ruine future de leur commerce. Qu'y a-t-il de fondé dans ces plaintes? C'est ce qu'il faut examiner.

Il y a deux époques à considérer. La première est celle où le sucre indigène était exempt ou à peu près exempt de droits; la seconde est l'époque actuelle, où entre les sucres coloniaux et les sucres indigènes les conditions sont égales, au moins au regard de la loi, mais où les uns et les autres sont encore favorisés par une forte surtaxe imposée sur les sucres étrangers. Dans la première période, heureusement finie, l'exemption particulière dont jouissait le sucre indigène était un abus révoltant, qui allait même jusqu'au scandale. Pour les colonies, c'était une injustice flagrante; pour le fisc, un principe de ruine; pour les consommateurs, une déception. C'était un monopole enté sur un autre monopole, une excroissance monstrueuse du régime protecteur. Dans la seconde période, les choses changent de face. L'égalité étant établie entre les deux sucres, autant du moins qu'il était permis au législateur de l'établir, une satisfaction plus ou moins complète a été donnée aux divers intérêts engagés dans la question. Examinons les nouvelles positions que ce régime a créées.

Pour les consommateurs et pour le fisc, l'intervention du sucre indigène, avec ses conditions actuelles d'exploitation, est un bienfait incontestable, bienfait relatif, mais très réel. C'est une amélioration évidente par rapport à l'ancien état de choses, où les sucres des colonies jouissaient d'un privilége exclusif sur le marché français. Seule, en effet, cette fabrication a pu étendre en France la consommation du sucre, à laquelle, vu l'exiguité de nos colonies, le tarif actuel avait posé des bornes infranchissables. Seule aussi elle a pu, en l'absence de la concurrence étrangère, ramener les prix des sucres dans des limites raisonnables, limites qui avaient été grandement franchies avant son apparition, et qui le seraient de nouveau si elle disparaissait. Abaissement des prix, extension de la consommation, telles ont été pour le public les conséquences directes de cet événement. Qui oserait nier les avantages qu'il en a recueillis? Les mêmes droits étant d'ailleurs perçus sur les deux sucres, le trésor a profité autant que le public de l'accroissement de la consommation, puisque la base de l'impôt s'est élargie dans la mesure exacte de cet accroissement.

En ce qui regarde les colonies, la question est plus complexe. Si elles n'ont plus les mêmes sujets de plaintes qu'autrefois, il s'en faut pourtant qu'elles aient lieu d'être satisfaites. Elles peuvent d'abord pré-

tendre, et avec assez de raison, que l'égalité entre leurs produits et ceux de la fabrique indigène est plus apparente que réelle. Dans la position où les fabricans métropolitains se trouvent, ils peuvent aisément soustraire une partie de leur production à l'impôt, et il est trop certain qu'ils n'y manquent pas. Vainement a-t-on multiplié les précautions législatives contre la fraude, ces précautions seront inutiles tant que l'impôt ne sera pas réduit. Ajoutez à cela que les fabricans indigènes peuvent raffiner leurs sucres, avantage dont les colons sont actuellement privés par la loi. D'un autre côté, la population de nos colonies n'a-t-elle pas quelque droit de nous dire : Un pacte avait été conclu entre la métropole et nous; vous vous étiez réservé un privilége exclusif sur le marché des colonies, et vous nous aviez accordé en retour un privilége semblable sur le marché de la France; le privilége de la métropole subsiste, qu'est devenu le nôtre? Ce raisonnement n'est certainement pas très concluant quand on le fait valoir en faveur d'un retour vers l'ancien état des choses, car les priviléges respectifs que l'on invoque n'étaient pas exercés à beaucoup près dans les mêmes conditions; mais il nous paraît irrésistible quand on le fait valoir en faveur d'une émancipation réciproque. Cette émancipation commerciale est aujourd'hui la seule solution vers laquelle nos colonies doivent tendre. Toute autre perspective serait pour elles trompeuse et vaine.

Si nous considérons la question au point de vue de la marine marchande, il n'est pas exact de dire, comme on le fait souvent, que jusqu'ici la fabrication du sucre indigène ait diminué beaucoup les ressources de la marine. Les sucres des colonies ont-ils cessé de venir sur nos marchés? Non; ils y viennent toujours comme autrefois et en quantités pareilles. Dira-t-on qu'ils y viendraient en plus grande abondance, si les sucres de betterave ne leur disputaient pas le marché? Il faudrait oublier pour cela que la production coloniale est parvenue, à peu de chose près, à ses dernières limites. S'il est vrai qu'elle soit susceptible de s'étendre encore, ce n'est du moins que dans une bien faible mesure, et le consommateur de la métropole paierait chèrement les frais de cette extension. Tout ce qu'on peut raisonnablement prétendre, c'est que la fabrication indigène a achevé d'annuler en France la consommation des sucres étrangers, consommation bien faible d'ailleurs, et qui, sous le régime actuel, n'aurait jamais pu s'étendre bien loin. Ne disons donc pas que dans tout cela notre marine marchande ait beaucoup perdu de ses avantages passés. Ce qui est malheureusement trop vrai, c'est que l'extension rapide de la fabrication indigène altère d'avance ses ressources futures. Elle hypothèque son avenir. Le sucre pourrait devenir et deviendrait certainement, sous un régime plus libéral, un des principaux alimens de nos transports maritimes. C'est là peut-être le meilleur ou le plus sûr espoir de notre marine marchande,

et c'est cet espoir que la fabrication du sucre indigène lui dérobe en grandissant. Que tous les hommes intéressés au développement du commerce maritime, et l'état même, plus intéressé que personne, considèrent avec effroi les progrès de cette industrie, on le comprend : ils ont raison de s'en alarmer en vue de l'avenir; mais il est évident qu'ils se trompent quand ils prétendent conjurer le mal par un retour vers le passé.

Inutile maintenant de s'appesantir sur les divers plans qui ont été proposés pour résoudre les difficultés présentes. Les uns demandent qu'on supprime, moyennant indemnité, la fabrication du sucre indigène; les autres, qu'on opère une large réduction des droits, mais seulement en faveur des deux produits nationaux, et sans toucher à la surtaxe qui frappe les sucres étrangers. La première de ces propositions n'est guère qu'une réminiscence; son moindre tort est de n'avoir aujourd'hui aucune chance possible de succès. Elle a pu s'expliquer autrefois, à une époque où le sucre indigène était encore exempt de droits, et où l'on supposait assez généralement qu'il ne supporterait pas sans périr l'application de la taxe; mais, dans les circonstances présentes, elle n'aurait plus même de prétexte : aussi nous paraît-elle désormais hors de question. Quant à la mesure qui consisterait à diminuer seulement les droits sur les sucres coloniaux et indigènes, quelque séduisante qu'elle paraisse au premier abord, elle ne ferait qu'aggraver le mal dont on se plaint et serait funeste à tous les intérêts qu'on aurait prétendu servir. Il est d'abord certain qu'elle appauvrirait le fisc, car, la production de nos colonies étant arrivée à peu de chose près à ses dernières limites, l'importation n'augmenterait pas en raison de l'abaissement du droit : il y aurait donc ici une perte sèche pour le trésor (1). Par la même raison, la marine n'en tirerait aucun avantage, et d'un autre côté, le consommateur profiterait peu de la diminution de la taxe, parce que l'approvisionnement n'étant pas, dans cette hypothèse, susceptible d'un accroissement immédiat, les prix s'élèveraient en raison de l'accroissement de la demande. Tels seraient les effets immédiats de la mesure. Tout le bénéfice en serait donc pour les producteurs actuels, les fabricans de sucre de betterave et les colons; mais pour les uns et les autres l'avantage ne serait que momentané, car la fabrique indigène, surexcitée par la grandeur des bénéfices, augmen-

(1) L'Angleterre a fait cette expérience en 1843. A cette époque, on avait dégrevé seulement les sucres des colonies, sans modifier la taxe sur les sucres étrangers. L'importation n'ayant pas augmenté sous ce régime, il en est résulté une perte annuelle d'environ 30 millions pour le Trésor public, sans aucun avantage pour les consommateurs. C'est seulement après la loi de 1846, qui dégrevait les sucres étrangers, que l'Angleterre a vu augmenter sa consommation et ses recettes. Il en serait de même, et à bien plus forte raison, pour la France.

terait sa production avec plus de rapidité encore qu'elle ne l'a fait dans le passé. On se retrouverait donc bientôt en face de toutes les difficultés présentes, encore aggravées par l'extension nouvelle que la fabrique de betterave aurait reçue.

Il faut bien se persuader que la fabrique indigène continuera à grandir et à s'étendre tant qu'on n'aura pas admis à conditions égales la concurrence des sucres étrangers. Le progrès de cette industrie, que bien des gens admirent, dont beaucoup d'autres s'effraient, non sans raison, et dont tout le monde s'étonne, est au fond une chose simple et naturelle. C'est à la fois le symptôme et la conséquence d'un besoin public que nos colonies sont hors d'état de satisfaire. On a refusé à ce besoin public la satisfaction naturelle et légitime qu'il devait trouver dans l'importation des sucres étrangers; il en a cherché une autre, moins naturelle, il est vrai, mais nécessaire, dans un produit similaire du pays. Vainement a-t-on pensé que le sucre de betterave disparaîtrait ou que la production s'en restreindrait après l'établissement de l'impôt : il devait vivre, il devait même grandir, parce que, dans l'état présent des choses, son existence est une nécessité. Comment n'a-t-on pas vu, d'ailleurs, que la fabrique indigène, n'ayant en face d'elle qu'une industrie fort circonscrite dans ses moyens de production, devenait, par cela seul, la véritable régulatrice du marché? Qu'importait dès-lors qu'on l'eût assujettie à la taxe? Si elle n'avait pas réussi à diminuer ses frais de production à mesure que le chiffre de l'impôt grossissait, elle aurait tout simplement élevé son prix vénal. Il est donc clair qu'en dépit de l'impôt cette industrie devait continuer à s'étendre, et qu'elle s'étendra toujours tant que le régime actuel subsistera. Une seule chose peut l'arrêter dans sa marche progressive, c'est la libre admission des sucres étrangers. Or, s'il est vrai, comme nous le pensons, que l'extension indéfinie de cette industrie ruine d'avance le meilleur espoir de notre marine marchande; s'il est vrai qu'elle tende à propager dans le pays, aux dépens de la morale et du trésor public, les funestes habitudes de la fraude; s'il est vrai enfin qu'elle puisse même à la longue compromettre l'alimentation publique, en dérobant à la culture des céréales une trop grande partie de la surface du sol, on comprendra qu'il est plus que temps de mettre un terme à ses envahissemens. Sans demander qu'elle périsse, ni même qu'elle décline, aujourd'hui que de grands capitaux y sont engagés, on doit exiger du moins qu'elle s'arrête dans sa marche progressive. Voilà pourquoi la libre admission des sucres étrangers, par l'abolition des surtaxes, est aujourd'hui, nous le répétons, une mesure nécessaire, impérieusement commandée par la situation. C'est l'unique solution possible du problème épineux dont toutes nos villes maritimes se préoccupent. Cette solution, il n'est pas douteux que la force des choses ne l'amène quelque jour en dépit de

tous les obstacles; mais on doit souhaiter, dans l'intérêt de la marine, des colons et même des fabricans indigènes, dans l'intérêt de tout le monde enfin, qu'elle n'arrive pas trop tard.

Quoi qu'il en soit, l'existence et les progrès de cette fabrication indigène attestent d'une manière bien frappante le besoin réel de sucre qui existait en France. Si la consommation de cette substance ne s'y est pas répandue autant qu'en Angleterre, ce n'est donc pas parce que les habitudes des deux pays étaient différentes; c'est uniquement parce que le régime français y mettait un obstacle dirimant, obstacle que la fabrication indigène n'a d'ailleurs levé qu'en partie. Faites que le sucre des tropiques arrive en abondance et à bas prix dans nos ports, et vous serez étonné de la facilité merveilleuse avec laquelle la consommation s'en étendra. On peut en juger par ce qui est arrivé en Angleterre depuis la réforme du tarif, en 1846. La surtaxe applicable aux sucres étrangers, bien que notablement réduite, n'a pas été supprimée, loin de là, puisqu'elle s'élève encore, sous l'empire de la loi nouvelle, à plus de 15 francs les 100 kilogrammes. Voyez pourtant quels ont été les résultats de cette réforme incomplète. La consommation totale de l'Angleterre, sucres coloniaux et sucres étrangers compris, s'est élevée d'une année à l'autre, pour les six premiers mois seulement, de 2,425,637 quintaux en 1846 à 2,944,643 quintaux en 1847, ce qui présente, pour la moitié d'une année seulement, une augmentation de 25.900,000 kilogrammes. Ajoutons qu'il a été mis en consommation, dans ce même intervalle de temps, 989,000 kilogrammes de sucre raffiné, tandis que, pour la période correspondante de l'année précédente, la mise en consommation n'avait été que de 27,750 kilogrammes. On voit avec quelle merveilleuse rapidité l'accroissement de la consommation a répondu à l'abaissement de la surtaxe. Et pourtant la loi anglaise est demeurée encore jusqu'à présent fort exclusive (1) : que n'aurait-on pas vu, si elle avait établi immédiatement un véritable régime d'égalité!

La consommation annuelle de l'Angleterre, tant en sucre colonial qu'en sucre étranger, s'élève aujourd'hui à plus de 300 millions de kilogrammes. C'est plus que le double de la consommation de la France, laquelle, déduction faite des réexportations, ne va pas à plus de 140 millions de kilogrammes, y compris le sucre indigène; mais c'est encore bien peu, relativement à ce qu'il serait possible d'obtenir sous un régime de droits égaux et modérés. Il ne serait pas difficile, pour la France, d'arriver promptement à des résultats fort supérieurs; mais, si elle veut en cela égaler ou surpasser l'Angleterre, il faut qu'elle aille dès l'abord beaucoup plus loin dans la voie des réductions à l'égard des

(1) En vertu de la loi de 1846, la réduction de la surtaxe doit être graduelle, de manière à ce qu'elle ait entièrement disparu après un terme de cinq ans.

sucres étrangers, car sa position le commande. Que l'on compare donc les immenses ressources des colonies anglaises avec la faible production des nôtres. La mise en consommation du sucre colonial, en Angleterre, a été, pour les premiers mois de 1847, de 116 millions de kilogrammes, ou 232 millions pour l'année entière; l'importation a même excédé de beaucoup la mise en consommation, et ne paraît pas devoir rester au-dessous de 285 millions. C'est plus que trois fois la production des colonies françaises, qui ne s'élève pas, en moyenne, à plus de 85 ou 90 millions par an. Si, malgré ces grandes ressources de ses colonies, l'Angleterre a sagement fait d'admettre les sucres étrangers, à plus forte raison devons-nous nous empresser de leur ouvrir toutes nos portes. Nous ne les ouvrirons jamais trop grandes.

Tout ce que nous venons de dire du sucre s'applique avec la même force aux autres denrées coloniales. La consommation du thé, du café, du cacao, est encore bien faible en France. Croirait-on que, dans un pays tel que le nôtre, il ne se consomme en café que 15 millions de kilogrammes par an? Il devrait s'en consommer au moins quatre fois davantage, car, si le goût du thé ne paraît pas aussi général en France qu'en Angleterre, en revanche le goût du café y est beaucoup plus répandu. C'est bien pis pour le cacao, dont nous n'avons consommé, en 1845, que 1,859,000 kilogrammes. Qui osera dire pourtant que l'usage du chocolat aurait de la peine à se propager dans notre pays? Pour le thé, il n'en faut point parler. La consommation n'en a pas excédé, en 1845, 149,473 kilogrammes. Ce n'est pas le cent cinquantième de la consommation anglaise, qui s'est élevée, en 1846, à plus de 23 millions de kilogrammes. Encore trouve-t-on cette consommation faible en Angleterre, où l'on propose déjà des mesures propres à la doubler. Pour toutes les autres denrées tropicales, cannelle, poivre, piment, gingembre, clous de girofle, etc., nous trouvons des résultats à peu de chose près pareils. Et pour tous ces produits c'est la même cause qui restreint la consommation; c'est l'exagération des droits en général, et, de plus, l'exagération des surtaxes, qui ont pour objet de réserver à nos faibles colonies un monopole abusif, qu'elles sont même incapables d'exploiter; c'est le désir immodéré, puéril, s'il faut le dire, de tirer de nos seules possessions des produits qu'elles n'ont pas ou dont elles n'ont que des quantités insignifiantes à nous offrir.

Si l'on veut voir jusqu'à quel point l'abaissement des droits, ou, plus généralement, l'abaissement des prix, peut influer sur la consommation de ces denrées, il faut consulter de nouveau l'expérience de l'Angleterre. Nous aimerions mieux prendre nos exemples en France; mais la France n'a malheureusement fait aucune expérience à cet égard. Le tarif actuel y a subsisté à peu près sans altération depuis 1816.

Voici d'abord un tableau qui montre comment et dans quelle me-

sure l'accroissement de la consommation du café, depuis le commencement du siècle, a répondu à l'abaissement du droit.

CONSOMMATION DU CAFÉ.

ANNÉES.	DROIT. La livre pesant.		QUANTITÉS consommées.	CONSOMMATION MOYENNE par tête (1).	
1801.	1 sh.	6 den.	750,861 liv.	0 liv.	1.99 onces.
1811.	0	7	6,390,122	0	8.12
1821.	1	0	7,327,263	0	8.01
1831.	0	6	21,842,264	1	5.49
1841.	0	6	27,298,322	1	7.55
1842.	0	4	28.519,646	1	8
1843.	0	4	29,979,404	1	9
1844.	0	4	31,332,882	1	10
1845.	0	4	34,318,095	1	12
1846.	0	4	36,781,391	1	13 1/4

L'influence des réductions successives de la taxe est tellement apparente dans ce tableau, qu'il serait superflu de la faire ressortir.

On trouve des résultats pour le moins aussi frappans en ce qui concerne le cacao. Voici un tableau qui indique les réductions de droits effectuées depuis 1820 et les progrès de la consommation qui en ont été la conséquence.

CONSOMMATION DU CACAO.

ANNÉES.	DROIT. La livre pesant.		QUANTITÉS consommées.
1820.	1 sh.	0 den.	276,321 liv.
1825.	0	6	247,251
1830.	0	6	425,382
1832.	0	2	1,150,193
1844.	0	2	2,590,528
1846.	0	2	2,962,327

On voit que, depuis 1820 jusqu'en 1825, la consommation du cacao, alors insignifiante, avait plutôt diminué qu'augmenté. Plus tard, sous l'influence de deux réductions successives du droit, elle s'élève rapidement, au point qu'elle est plus que décuplée dans un espace de vingt et un ans. Quelque énorme que soit cet accroissement, ce n'est pas encore peut-être la circonstance la plus saillante de ce tableau. Ce qu'il faut remarquer surtout, c'est qu'avant 1825 la consommation du cacao était presque nulle en Angleterre, en sorte qu'on aurait pu dire alors de cette denrée ce qu'on dit en France par rapport au thé, qu'elle n'entrait pas dans les habitudes du pays. Voilà pourtant que, sous l'empire

(1) Ce calcul de la consommation par tête se rapporte à la Grande-Bretagne seulement, non compris l'Irlande.

de droits plus modérés, bien que trop élevés encore, cette consommation se développe tout à coup au point d'égaler déjà, à peu de chose près, celle de la France, où l'usage du chocolat était répandu d'ancienne date. Elle ne tardera pas à la surpasser, car elle est progressive, tandis qu'en France elle est stationnaire depuis long-temps (1).

En ce qui concerne le thé, il est difficile de comparer la quotité du droit à diverses époques, parce qu'il n'a pas toujours été établi sur les mêmes bases. Jusqu'en 1831, c'était un droit *ad valorem*, qui avait été de 20 à 50 pour 100 en 1801, et qu'on avait élevé, en 1811, à 96 p. 100. Plus tard, le droit *ad valorem* fut converti en un droit fixe de 2 sh. 1 d. et 2 sh. 2 1/4 den. la livre. En somme pourtant, on peut dire que, depuis 30 ou 40 ans, le droit sur le thé a été plutôt exhaussé que réduit; mais d'autres circonstances ont compensé largement l'effet de ces aggravations du tarif. Autrefois le thé était monopolisé par la compagnie des Indes orientales, qui le vendait sur le marché de la métropole à très haut prix. Sous l'empire de ce régime, la consommation était demeurée à peu près stationnaire depuis 1801 jusqu'en 1820, n'excédant guère le chiffre de 20,000,000 liv. Après la suppression du monopole et l'introduction du commerce libre, les prix baissèrent d'une manière notable, et la consommation s'accrut rapidement.

Voici quelle a été cette consommation à trois époques différentes. On trouvera en regard l'indication des prix moyens.

ANNÉES.	PRIX MOYEN la livre de thé.			QUANTITÉS consommées.
1814-15.	3 sh.	8 den.	1/4	19,224,154 liv.
1831-32.	2	2	3/4	31,548,409
1846	1	4		46,728,208

Bien que dérivant de causes étrangères à la fixation du droit, l'abaissement des prix a toujours produit les mêmes effets, et cet exemple n'en vient pas moins confirmer les autres. C'est donc une vérité constante par rapport à toutes ces denrées, que, pour en étendre la consommation, il suffit d'arriver par un moyen quelconque à en modérer les prix. En tout cela, les habitudes d'un pays sont peu de chose; pour mieux dire, ces habitudes changent sous des régimes différens. Pourquoi l'usage du chocolat est-il si répandu en Espagne? Uniquement parce que l'Espagne a long-temps possédé les pays producteurs de cacao. Si l'usage du thé est plus général en Angleterre qu'en France, on peut dire de même que c'est parce que l'Angleterre a depuis long-temps des relations plus directes et plus fréquentes avec les pays producteurs de

(1) La mise en consommation du cacao a été pour la France, en 1845, de 1,859,300 kil. Ce chiffre répond exactement à la moyenne des cinq années antérieures, ce qui prouve qu'il n'y a pas de progrès.

thé; et ce qui le prouve, c'est qu'il se consomme, toute proportion gardée, encore plus de cette substance dans la Russie, qui a l'avantage de communiquer assez facilement par terre avec la Chine.

Qu'y a-t-il donc à faire en France pour propager l'usage de ces substances, au grand avantage des consommateurs et du fisc? Deux choses qui tendent exactement à la même fin; d'abord, ramener les droits dans des limites raisonnables, en les égalisant, puis augmenter les facilités du commerce, afin que l'aggravation des frais de transport ne vienne pas neutraliser l'effet de ces modérations du tarif. Nous sommes aujourd'hui si loin de la juste mesure, par rapport à toutes les denrées coloniales qu'il y a beaucoup à faire pour nous y ramener.

IX.

Il y a deux partis à prendre : ou supprimer immédiatement, et d'une manière absolue, toute distinction entre les provenances coloniales et les provenances étrangères, ou se contenter de réduire graduellement les surtaxes, afin de ménager les transitions. Lequel de ces deux partis est le meilleur?

Si nous nous trouvions en face d'une situation simple, comme celle où se trouvait l'Angleterre quand elle décréta la réduction des surtaxes, c'est-à-dire si nos colonies n'avaient affaire qu'aux producteurs étrangers, nous dirions que rien n'empêche d'opérer en ceci, comme en tout le reste, avec mesure et par réductions graduelles. Qu'importe, dirions-nous, que le bien se fasse un peu plus lentement, pourvu qu'il se fasse? Ces lenteurs mêmes sont salutaires, si elles peuvent nous épargner les perturbations que toute innovation trop brusque entraîne. Mais nous nous trouvons, au contraire, en face d'une situation très complexe qui appelle, selon nous, une solution plus immédiate et plus tranchée. Pendant que l'on hésite, pendant que l'on diffère, le sucre de betterave marche à grands pas vers l'envahissement total du marché français. Ce n'est pas seulement le présent qui souffre, l'avenir même est menacé, s'il n'est déjà, dans une certaine mesure, compromis. Il y a donc ici une puissante raison pour se hâter. D'un autre côté, cette concurrence même du sucre de betterave, qui s'attaque au principal produit de nos colonies, ne les a-t-elle pas déjà suffisamment préparées au régime nouveau qu'il s'agirait d'inaugurer? Dans leur situation actuelle, nos colonies supportent les inconvéniens de la concurrence sans jouir des avantages de la liberté. Leur émancipation commerciale devant être une conséquence naturelle et nécessaire de la suppression de leur monopole, elles auraient certainement plus à gagner qu'à perdre au changement. Nul danger d'ailleurs qu'elles soient embarrassées du placement de leurs sucres dans un temps où l'Angleterre et la France

augmenteraient leur consommation comme à l'envi. Quant au commerce de la métropole, sans perdre, comme on le suppose à tort, le débouché de nos colonies, qui grandirait pour certains articles, quoiqu'il pût s'amoindrir pour quelques autres, il gagnerait immédiatement de nouveaux et très importans débouchés dans les pays dont nous recevrions les produits.

En supposant qu'on s'arrête à ce parti, quel serait le taux des droits à établir? Sur le café, tant étranger que colonial, nous voudrions qu'on fixât dès à présent le droit à 30 francs les 100 kilogrammes, sans addition du décime de guerre, auquel il est bien temps de renoncer après trente-deux ans de paix. Comme les droits actuellement perçus ressortent, en moyenne, à environ 93 fr., il faudrait que la mise en consommation triplât pour que la recette, qui a été de 14,800,000 fr. en 1845, fût à peu près rétablie. Ce résultat serait atteint, selon nous, dès la première année, non-seulement parce que la consommation augmenterait en réalité, mais encore parce que la contrebande, qui est aujourd'hui très active sur cet article, serait immédiatement anéantie, et qu'en outre le café reprendrait une partie de la place que la chicorée lui ôte. En deux ou trois ans au plus, le chiffre des recettes de 1845 serait grandement dépassé. Sur le cacao, le droit, qui varie actuellement de 40 à 95 fr. les 100 kilogrammes, non compris le décime, serait réduit à 25 fr. net. La recette, qui a été d'un peu plus de 1 million en 1845, ne serait probablement rétablie que dans deux ou trois ans, car le cacao n'est pas un de ces articles dont la production puisse s'accroître instantanément au gré de la demande. Pour la première année, il y aurait donc une faible perte à subir; plus tard, le bénéfice serait sensible. Pour le thé, les droits varient aujourd'hui de 150 à 500 fr. les 100 kilogrammes; on y substituerait un chiffre unique de 60 fr. Par rapport à cet article, comme les recettes actuelles sont tout-à-fait insignifiantes (222,000 fr. en 1845), il n'y aurait qu'à gagner au changement. L'augmentation ne serait probablement pas aussi rapide que sur le café, mais elle serait progressive, et il ne faudrait pas désespérer de voir ce seul article payer au trésor public un tribut de 50 millions dans dix ans. Ce chiffre serait encore, après tout, fort modeste, puisqu'en Angleterre le produit du droit sur le thé s'élève dès à présent à plus de 125 millions par an. Sur toutes les autres denrées coloniales, sauf le sucre, comme, par exemple, la cannelle, le gingembre, les clous de girofle, le poivre, le piment, la vanille, le macis, les muscades, etc., on ferait des réductions proportionnelles. Le résultat immédiat ne serait peut-être que de rétablir les recettes à leur niveau actuel, mais avec la certitude d'une augmentation progressive et rapide dans l'avenir.

C'est, au reste, sur le sucre qu'il y aurait à obtenir des résultats immédiats et qui seraient merveilleux. Si l'on réduisait, par exemple, le droit à 35 fr. les 100 kilogrammes, sans addition de décime, et surtout sans distinction des provenances ni même des qualités, la consommation, favorisée tout à la fois par l'abaissement du prix et par le plus grand usage du thé, du café, du cacao, de toutes les substances enfin qui provoquent l'emploi du sucre, serait certainement plus que doublée en un an. Laissant en dehors la production du sucre indigène, que nous supposerions maintenue à son niveau actuel, nous pensons que la mise en consommation du sucre exotique, qui, déduction faite des exportations en raffinés, ne s'est pas élevée à 90 millions de kilogrammes en 1845, atteindrait certainement le chiffre de 200 millions. Alors la recette, qui n'a pas excédé 51 millions en 1845, serait immédiatement portée à 70 millions, et, comme la quotité du drawback sur les raffinés aurait été réduite dans la proportion de l'abaissement du droit perçu, le montant des restrictions à faire tomberait de 13,198,100 fr., chiffre de 1845, à environ 7 millions de francs. Le revenu final sur cet article, sans parler de l'économie à faire sur les frais de perception, s'élèverait donc d'environ 38 millions à 63, laissant ainsi au trésor, sur le seul article sucre, et dès la première année, un bénéfice net de 25 millions.

Ce résultat si beau serait encore peu de chose, toutefois, en comparaison de ceux que promettrait l'avenir. En moins de quatre ans, la France atteindrait sans peine le niveau de la consommation actuelle de l'Angleterre par tête d'habitant, ce qui, en comptant toujours le sucre indigène pour le chiffre actuel de sa production, élèverait l'importation du sucre de canne à plus de 300 millions de kilogrammes. A raison de 35 francs par quintal métrique, cette importation procurerait au trésor 105 millions de francs; et comme sur les autres denrées coloniales le produit se serait également accru dans l'intervalle, la recette sur l'ensemble du chapitre excéderait certainement alors 150 millions.

Arrêtons-nous un instant sur cette donnée. Voilà donc la recette sur le seul chapitre des denrées coloniales élevée à 150 millions dans quatre ans. Ce résultat nous paraît si peu douteux, que nous n'hésiterions pas à porter le chiffre beaucoup plus haut, s'il ne fallait en tout cela se tenir constamment au-dessous des prévisions légitimes. Comme le montant total des recettes de la douane n'a été que d'environ 152 millions en 1845 (1); comme, d'un autre côté, il y aurait, dans le système que nous proposons, des économies assez importantes à faire tant sur les restitutions de droits que sur les frais de perception, on voit que le seul

(1) Ce résultat a très peu varié pour les trois années que nous avons prises pour base de nos calculs, 1844, 1845 et 1846.

chapitre des denrées coloniales produirait plus que la douane ne perçoit aujourd'hui sur tout l'ensemble de nos importations. Si l'on ajoute à cela le produit des autres articles maintenus au tarif, produit que nous avons évalué plus haut à environ 90 millions, mais qui atteindrait sans peine le chiffre de 150 millions dans quatre ans, on trouvera qu'au bout de ce terme la recette totale de la douane s'élèverait pour le moins à 300 millions, c'est-à-dire à plus du double du revenu actuel. Tels sont les résultats que le gouvernement tient dans sa main, et qu'il peut réaliser quand il voudra, tout en améliorant sensiblement à d'autres égards la situation générale du pays.

C'est alors pourtant, au terme de ces quatre années, qu'il conviendrait de diminuer de nouveau, et d'une manière progressive, jusqu'à les réduire à néant, les droits que nous avons provisoirement maintenus sur les matières premières, telles que fontes, fers, cotons, laines, lins, chanvres, graines oléagineuses, etc., aussi bien que sur les denrées alimentaires, comme les céréales et les bestiaux. Les recettes pourraient donc commencer à s'affaiblir sur ces articles, car les droits descendraient bientôt à ce degré où ils cessent d'être largement productifs de revenu. Toutefois, comme les réductions ne seraient que graduelles, et comme, à mesure que le revenu faiblirait de ce côté, il continuerait à grossir sur les denrées coloniales, il serait facile de le maintenir, sur l'ensemble, à ce niveau de 300 millions qu'on aurait une fois atteint. Il ne faudrait certainement pas plus de dix ans pour que les seules denrées coloniales produisissent cette somme entière. Dans dix ans, en effet, la consommation du sucre de canne s'élèverait en France, en supposant toujours le droit à 35 francs, à 500 millions de kilogrammes pour le moins, ce qui donnerait déjà une recette de 175 millions. Les autres articles, café, thé, cacao, cannelle, poivre, piment, etc., produiraient sans peine le reste. On pourrait s'arrêter à ce dernier chiffre, en se fiant pour le reste à l'action du temps. Alors le moment serait venu de rayer définitivement du tarif tous les autres articles de quelque genre qu'ils soient, d'admettre en pleine franchise non-seulement les matières premières et les denrées alimentaires, mais encore les articles manufacturés, d'inaugurer enfin le régime d'une liberté parfaite.

Cependant le droit de 35 francs les 100 kilogrammes, auquel nous nous sommes arrêté, quoique fort inférieur au droit actuel, surtout si l'on considère que nous faisons disparaître à la fois les distinctions de provenances et les distinctions de qualités, paraîtra sans doute encore fort élevé. Il serait convenable de le fixer à ce taux pendant les premiers temps, de peur qu'une réduction trop forte au début n'occasionnât un mécompte au moins momentané dans les prévisions; mais, dans

la suite, il conviendrait peut-être de l'abaisser encore par degrés. Il faut se souvenir que le transport du sucre est ou doit être une des principales ressources de notre marine marchande. C'est d'ailleurs une substance très bienfaisante, très saine, et d'une utilité infinie pour les populations. Ainsi, dans l'intérêt des consommateurs aussi bien que dans l'intérêt de la marine, nous croyons qu'il conviendrait de réduire progressivement le droit à 25 francs le quintal métrique, peut-être même à 20 francs, selon que l'expérience aurait montré jusqu'où l'accroissement de la consommation répond assez exactement à la baisse des prix. Au taux de 25 francs, pour que la recette annuelle se maintînt au chiffre de 175 millions, il faudrait que la consommation s'élevât à 700 millions de kilogrammes par an. Il nous semble que ce résultat, quelque phénoménal qu'il doive paraître aujourd'hui, ne serait pas très difficile à obtenir. Arrêtons-nous toutefois au taux de 35 francs que nous avons d'abord admis. Il offrirait déjà une amélioration très notable dans le présent. Sachons réserver la part de l'avenir.

Douterait-on par hasard de la possibilité d'élever la consommation du sucre en France à 500 millions de kilog. dans dix ans? Ce serait pourtant encore bien peu, si l'on considère les usages si variés de cette substance et l'extension pour ainsi dire indéfinie dont la consommation est susceptible. En supposant que la population de la France fût encore dans dix ans ce qu'elle est aujourd'hui, ces 500 millions de kilogr. ne représenteraient qu'une consommation moyenne de 14 kilogrammes par tête. Or, les marins de la marine royale en Angleterre n'en consomment pas moins de 24 kilogrammes par tête et par an. On en distribue 17 kilogrammes aux pauvres détenus dans les *work-houses*. Si l'on en croit les rapports de quelques négocians anglais, entendus, au mois de mars 1847, dans l'enquête sur les lois de navigation, la consommation dans l'Australie anglaise ne serait pas moindre de 45 kilogrammes par tête et par an. Serait-il donc si téméraire de prétendre que la consommation moyenne de la population française pourrait, dans dix ans, atteindre à la moitié de celle de la population australienne? Or, dans ce cas, le chiffre que nous avons admis pour la consommation totale serait grandement dépassé.

Quant à la possibilité pour les pays producteurs de suffire à cette consommation croissante, elle est si bien constatée aujourd'hui, qu'il serait à peine utile de la démontrer. Nous n'ignorons pas les laborieux calculs que l'on a faits sur ce sujet et les conclusions sévères que l'on a prétendu en tirer; mais nous savons aussi tout ce que ces calculs ont de vain. Il est impossible, d'abord, de déterminer, nous ne dirons pas d'une manière exacte, mais seulement d'une manière raisonnablement approximative, le montant actuel de la production du sucre dans

le monde entier; et, quand on y réussirait, le chiffre de la production actuelle ne prouverait rien quant à la production possible. Qu'on veuille donc bien se souvenir que jusqu'ici la culture de la canne à sucre a été constamment découragée, dans les pays tropicaux, par l'incroyable obstination que l'Europe a mise à repousser ce produit, quand il ne venait pas exclusivement de quelques points déterminés. Si l'on considère que quelques portions fort restreintes du territoire français, exceptionnellement semées en betterave, plante qui ne contient que de faibles parties saccharines, ont produit l'année dernière 53 millions de kilogrammes de sucre, et même davantage en tenant compte des quantités fraudées, on pourra se faire une idée de la masse énorme que jetterait au besoin sur le marché de l'Europe un empire tel que le Brésil, si la culture de la canne y devenait, comme il est permis de s'y attendre, la principale culture du pays. Cependant le Brésil n'est pas à beaucoup près le seul pays sur lequel l'Europe puisse compter. Le doute n'est donc pas permis sur la possibilité d'un accroissement suffisant. L'est-il davantage sur la rapidité de cet accroissement? Les faits ont déjà répondu. Qu'avons-nous vu en Angleterre? En 1846, les droits sur les sucres étrangers sont réduits; aussitôt la consommation augmente dans une très forte proportion. Et non-seulement l'importation suit sans effort le progrès de cette consommation croissante, mais elle la devance de beaucoup, car, tandis que la consommation ne s'est accrue, dans les six premiers mois de 1847, comparativement aux six premiers mois de l'année précédente, que de 25,900,000 kilogrammes, l'importation s'est accrue de plus de 50 millions. Cinquante millions en six mois, c'est cent millions en un an. Pourtant il s'en faut de beaucoup que l'Angleterre ouvre ses portes toutes grandes aux importations du monde entier. Comment douter après cela de la possibilité, pour les pays producteurs, de livrer à la France 500 millions de kilogrammes dans dix ans?

Tout ceci suppose, comme on l'a vu, que les surtaxes seraient entièrement abolies, et qu'une égalité parfaite serait établie entre les provenances de nos colonies et celles des pays étrangers. Si l'on jugeait devoir adopter d'abord un régime de transition, les résultats obtenus seraient moins brillans, bien qu'il fût encore possible de réaliser de beaux avantages, pourvu qu'on eût soin de modérer beaucoup les surtaxes et de faire disparaître au moins les distinctions si mal à propos établies entre les divers pays étrangers. Dans ce cas, le droit pourrait demeurer fixé à 35 fr. les 100 kilogrammes sur les sucres étrangers, et on le réduirait à 30 fr. sur le sucre de nos colonies. Pour les autres denrées, on admettrait des différences proportionnelles, en procédant toujours par réductions sur les provenances des colonies plutôt que par aggravations sur les provenances étrangères. De cette manière, l'accroisse-

ment de la consommation serait le même que dans l'hypothèse précédente, et, à ce point de vue, nous n'avons rien à changer à nos calculs. Seulement la part du trésor public serait moins belle, bien que toujours fort supérieure à celle que lui fait le régime présent. Ce qu'il y aurait peut-être de plus fâcheux dans cette combinaison, c'est que la fabrication du sucre indigène, qui entrerait en partage du privilége colonial, continuerait probablement ses envahissemens, envahissemens aussi funestes aux intérêts agricoles qu'aux intérêts maritimes du pays. Si l'on ne peut pas, si l'on ne doit pas désirer la ruine de cette industrie, aujourd'hui qu'elle existe et que de grands capitaux y sont engagés, on doit désirer du moins qu'elle demeure renfermée dans ses limites présentes. On l'y contiendrait, selon toute apparence, avec un régime d'égalité parfaite, qui serait pourtant très favorable à l'écoulement des produits; mais en maintenant un privilége, si faible qu'il fût, nous craindrions que l'on n'y parvînt pas si sûrement. Et puis, n'est-ce donc rien que l'affaiblissement des recettes publiques, dans un temps où nos finances sont délabrées et où la question financière est précisément la clé de toutes les autres? Ce sont ces considérations, jointes à l'insuffisance notoire de la production de nos colonies, qui nous feraient repousser, par rapport aux marchandises qui nous occupent, tout régime de transition.

Il nous reste à jeter maintenant un coup d'œil général sur tout ce qui précède.

Le tarif simplifié tant par la suppression totale des droits à l'exportation que par une large réduction du nombre des articles taxés à l'importation; les matières premières mises à la portée de l'industrie et les objets de consommation usuels à la portée du peuple; la position de notre marine marchande améliorée et son rôle agrandi, non-seulement par l'abaissement du prix de tous les matériaux de construction des navires, mais encore et surtout par un énorme accroissement des élémens du fret; les recettes de la douane augmentées de 30 à 35 millions dès la première année et plus que doublées en quatre ans; nos finances rétablies, et par là toutes les améliorations intérieures rendues possibles : tels seraient les résultats généraux de la réforme dont nous venons de dérouler le tableau. Et tout cela peut être obtenu sans effort, sans crise, sans aucune perturbation fâcheuse, disons même sans qu'aucun intérêt existant ait à souffrir.

Que cette réforme doive être favorable, en effet, à l'industrie, au commerce et à l'agriculture, c'est ce que nous avions tâché de prouver d'avance dans les études auxquelles nous nous sommes livré précédemment. Tout le monde ne l'avouera pas, sans doute; nous espérons toutefois que les esprits non prévenus le reconnaîtront dès à présent;

les autres seront bien forcés de se rendre tôt ou tard à l'évidence. Quoi qu'il en soit, nous désirons au moins que notre pensée sur ce point soit bien comprise. Ce que nous disons, ce n'est pas seulement que nos grandes industries ne recevraient de cette réforme aucune atteinte fâcheuse : nous affirmons hautement qu'elles y puiseraient une vie nouvelle, qu'elles y trouveraient des élémens de force et de grandeur qui leur manquent dans leur état présent, en un mot, qu'elles passeraient presque toutes de l'état d'atonie ou de langueur où elles se trouvent à un état de vigueur et de prospérité. Quant à la marine, les avantages qui ressortiraient pour elle des mesures proposées sont tellement frappans, qu'il serait à peine utile d'insister sur ce sujet. Au reste, c'est sur l'accroissement considérable des recettes de la douane que nous voulions, avant tout, appeler l'attention. Loin d'exagérer cet accroissement inévitable, répétons-le, nous l'avons plutôt amoindri. Or, il faut se souvenir sans cesse que dans ces mots, *accroissement notable des recettes publiques,* sont comprises en germe la réforme postale, la réforme de notre système d'impôt et toutes les améliorations positives que le pays réclame depuis long-temps.

Il va sans dire que tous les calculs que nous avons faits sur l'accroissement probable de ces recettes supposent un temps de calme; ils seraient nécessairement démentis dans un temps de crise et d'agitation politique comme celui que nous traversons en ce moment. Est-ce à dire pour cela qu'il faille renoncer aujourd'hui à effectuer une telle réforme? Au contraire, c'est une raison de plus pour l'entreprendre sans tarder. Si le résultat ne se manifeste pas, pour l'année courante, par une augmentation positive du revenu public, il se fera sentir du moins par une atténuation du déficit inévitable dont la crise actuelle nous menace.

CHARLES COQUELIN.

PUYLAURENS.

TROISIÈME PARTIE.[1]

X.

En peu de jours, la cour de Monsieur était devenue considérable à Orléans; mais elle ne brillait pas par la qualité. Les aventuriers y dominaient. Le prince souffrait que des inconnus prissent toutes sortes de libertés avec lui; les uns se disaient ses domestiques, les autres ses protégés ou ses amis. Il eut bientôt douze barbiers, vingt tailleurs, autant de chapeliers, et un si grand nombre de marmitons, qu'il n'aurait pu les compter. Monsieur faisait bonne chère et dormait d'aussi bon cœur que si le cardinal l'eût oublié. Il raillait fort le roi sur ses fainéantises, car dans ce moment Louis XIII consacrait ses journées à faire des confitures et jouer du tambour, ce qui n'empêcha pas Monsieur de perdre une semaine entière à s'instruire dans l'art du cordier. M. de la Valette, qui lui apporta des ordres du roi, trouva Gaston un paquet de chanvre à la main, tandis que Du Boulay tournait la roue. M. de la Valette ne pouvait s'empêcher de sourire; mais le prince sut profiter de la situation où il s'était laissé surprendre.

— Vous voyez, dit-il, que je ne songe point à incendier le royaume. Les usurpateurs n'ont pas coutume d'apprendre des métiers; si Jean-Louis de Fiesque avait eu le goût de faire des cordes, il n'aurait point

(1) Voyez les livraisons des 15 mai et 1er juin.

mis le gouvernement de Gênes à deux doigts de sa perte. Permettez que je noue ensemble mes trois cordons, et je suis prêt à vous entendre.

M. de la Valette exposa en termes mesurés le sujet de sa commission. Le roi, dit-il, avait toujours pour Monsieur la tendresse d'un bon frère, et le priait de revenir à la cour, lui promettant qu'il y trouverait tous les agrémens et honneurs qu'il y pourrait désirer. La seule condition que le roi fît à l'accommodement était de renvoyer deux ou trois confidens qui abusaient de l'amitié du prince et lui donnaient de mauvais conseils.

— J'ai reçu l'ordre, ajouta M. de la Valette, de solliciter le renvoi de MM. Puylaurens et Le Coigneux; mais le roi consentirait à laisser le premier à votre altesse, en considération de la grande amitié...

— C'est-à-dire, interrompit Monsieur, en considération des petits offices qu'il peut rendre en trahissant mes secrets, car nous savons que le cardinal n'a pas renoncé à lui faire remplir cet honorable emploi. Dites donc à votre maître qu'il a perdu l'esprit de nous venir encore parler de cela. Dites-lui que je suis au désespoir de lui voir assez de crédit pour m'enlever l'amitié de mon frère, et que je méprise également ses menaces, ses avances et ses faux semblans de réconciliation.

Après le départ de l'envoyé, les choses commencèrent à prendre une tournure fort grave. Le duc d'Elbeuf, gouverneur de la province de Picardie, envoya secrètement promettre à la reine-mère de se prononcer pour Monsieur. Le duc de Bellegarde, gouverneur de la Bourgogne, offrit à Gaston d'Orléans de le recevoir à Dijon. L'abbé d'Elbeine, neveu de l'évêque d'Albi, revint dans le même temps du Languedoc, où il avait obtenu de bonnes paroles de M. de Montmorency, gouverneur de cette province. Le duc Charles de Guise ouvrait aux rebelles les portes de la Provence. Le cardinal s'était fait des ennemis de ces grands personnages. Jusqu'au 11 mars, les promesses, les offres de service, les témoignages d'affection et les encouragemens arrivèrent à Orléans de toutes parts. Monsieur en mettait son chapeau encore plus sur l'oreille qu'à l'ordinaire, et s'exerçait à commander dans les parades militaires. Le capitaine La Pistole lui-même se croyait en passe de devenir conseiller d'état.

Le 12 mars, la cabale reçut le manifeste dans lequel Monsieur était déclaré destitué de son apanage. Le Coigneux y était accusé de rébellion, et l'on y qualifiait Puylaurens de traître. La nouvelle vint en même temps que six mille hommes de troupes, suivis du roi en personne, marchaient sur Orléans. La résistance étant impossible, on ne saurait blâmer Gaston d'avoir pris la fuite; il eût mieux fait seulement de ne point laisser voir sa frayeur et de ne pas partir sans avoir achevé sa toilette, car il monta à cheval à demi vêtu, et ses chausses ne le

rattrapèrent qu'à cinq lieues d'Orléans. Peu de jours après, Monsieur et ses amis arrivèrent à Nancy.

La famille régnante de Lorraine, qui était peu connue en France, se composait de cinq personnes fort différentes de figure et de caractère. Le duc Charles IV, irrésolu et souple, avec le regard en dessous et la parole mielleuse, réunissait tous les défauts nécessaires pour faire un cardinal de ce temps-là, où les princes de l'église furent souvent voués au temporel et volontiers enclins à la galanterie. Le cardinal de Lorraine, son frère, évêque de Toul, homme fier, courageux et magnifique, aurait fait un prince régnant de bonne mine. Mme l'abbesse de Remiremont, leur tante, femme d'un esprit pénétrant, douée de talens superflus au couvent, eût porté remarquablement une couronne. La princesse Marguerite, sœur du duc, jeune fille douce, pieuse, naïve et d'un esprit un peu court, eût fait une abbesse intéressante; cependant, avec ses dix-huit ans, sa fleur de beauté, son humeur aimable et facile, on ne pouvait, en la voyant, souhaiter d'ensevelir tant de grace sous le voile. Ses vertus étaient de mise dans toutes les conditions, et le mariage lui convenait d'autant mieux, que ses yeux pleins de candeur étaient garans du bonheur de son époux; aussi Gaston d'Orléans devint-il amoureux de cette princesse dès le premier jour qu'il la vit.

La cinquième personne de la famille, Mme de Phalsbourg, sœur aînée de la princesse Marguerite, était une femme extraordinaire. Il n'y eut jamais de cœur plus indéchiffrable. Veuve à vingt-cinq ans et lasse du mariage, elle goûtait avec passion le bonheur d'être libre, et ne voulait s'en départir pour rien au monde. De peur que ses galans ne lui fissent perdre un temps précieux, elle leur épargnait la moitié du chemin. Lorsqu'elle s'était compromise pour un de ses adorateurs, elle rachetait cela bien vite par un coup de tête en faveur d'un autre. Tout en elle semblait imprévu, mais était en réalité prémédité et rempli de mystère; on trouverait peut-être l'explication de cette énigme vivante en rapportant ses actions, ses mouvemens, ses sentimens et ses moindres pensées à l'exercice bien résolu de son indépendance. Chercher à lui plaire avec trop d'efforts, n'était-ce pas attenter à cette indépendance jalouse, dicter insolemment à son cœur, gêner son choix, et par conséquent donner ombrage à sa défiance? De là vient que ceux qui s'imaginèrent avoir le plus de titres à ses bonnes graces n'en reçurent que des mépris. D'autres, en lui voyant des manières libres avec les hommes, voulurent en prendre avantage sur sa personne, et demeurèrent stupéfaits d'être repoussés, car jamais femme n'a donné tant de soufflets en sa vie. L'amant favorisé qui eût tenté de la retenir, lorsqu'elle lui échappait, serait devenu son plus mortel ennemi, un ingrat abusant de ses bontés pour faire le tyran. S'il convenait à cette princesse de conserver un ancien ami, tout en rendant justice au mérite

d'un nouveau, il aurait été inconcevable, selon elle, que le nouveau s'avisât de vouloir chasser l'ancien, ou que le premier osât témoigner du dépit de voir arriver le second. Par malheur, les femmes de cette sorte plaisent terriblement.

Le jour même de l'arrivée de Monsieur à Nancy, le duc de Lorraine donna le gala et la comédie. Gaston fut traité avec des honneurs infinis, et, en sa qualité de favori, Puylaurens en reçut une large part. Les nœuds d'épée, les cadeaux de toutes sortes et les témoignages d'estime lui firent connaître le prix qu'on attachait à son influence sur l'esprit du prince. On n'avait pas besoin de tant de frais, car l'impression que la princesse Marguerite produisit sur le cœur de Monsieur fut très vive, et on lut bientôt dans les yeux du frère de Louis XIII que le mariage était résolu.

L'abbesse de Remiremont, qui avait parachevé l'éducation de la princesse Marguerite, permit à sa nièce de se divertir, vu la solennité de l'occasion, et racheta les dissipations de son élève en faisant un carême plus austère. Chaque jour était marqué par quelque plaisir, et la cour y prenait d'autant plus de goût que le but de ces amusemens convenait à tout le monde. Un envoyé de France vint troubler un peu les fêtes en intimant à Monsieur la défense, de la part du roi, de s'allier à la maison de Lorraine. Gaston répondit qu'il ne se marierait point sans avoir l'approbation de la reine sa mère, et que, cette princesse étant prisonnière à Compiègne, le roi n'avait rien à craindre. Après le départ de l'envoyé, il ne fut plus parlé de mariage qu'entre les contractans, le président Le Coigneux et Puylaurens. Trois mois s'écoulèrent ainsi au milieu des divertissemens, et le cardinal disait que Monsieur noyait son courroux dans les confitures de Bar.

Gaston d'Orléans faisait l'amour un peu à la façon du roi son frère, en entretenant sa belle de chevaux, de fortifications, de cordons de chanvre et de l'art de dresser les faucons à voler la corneille. Ce n'était pas de leur père que ces princes avaient appris ces recettes de galanterie. Senantes et Charnizay, gentilshommes de Monsieur, employaient tous les matins une grande heure à lui rajuster sa chemise et ses habits, de sorte que le fiancé arrivait au palais ducal en assez bon état; mais on avait toutes les peines du monde à obtenir qu'il changeât de toilette pour le soir. Avec un peu de complaisance, on trouvait que ce désordre était du bel air. L'enjouement de Monsieur, ses vingt-trois ans et sa qualité d'altesse faisaient le reste. Aux approches de l'été, les divertissemens se ralentirent. L'abbesse de Remiremont et le cardinal de Lorraine philosophaient avec Le Coigneux. La duchesse de Lorraine recevait les dames, et Puylaurens jouait au jeu enfantin des *onchets* avec la princesse de Phalsbourg, tandis que Monsieur contait fleurette à sa prétendue. Ce fut alors que le bruit courut d'un projet de mariage entre Puylaurens et Mme de

Phalsbourg. Cependant un motif puissant obligeait notre héros à demeurer sur la réserve avec cette princesse; elle aimait un jeune margrave de l'autre rive du Rhin, personnage ridicule et honnêtement laid, qui s'endormait en compagnie et obsédait sa maîtresse par une assiduité indiscrète. Il ne bougeait d'auprès d'elle, fermait ses gros yeux pendant les parties d'onchets et se réveillait aussitôt qu'on laissait le jeu pour la conversation. La princesse la plus brillante et la plus recherchée s'était jetée à la tête de ce grotesque personnage, et cette dépravation du goût inspirait à Puylaurens une froideur invincible.

Un soir que le salon de la duchesse représentait le tableau accoutumé, le margrave vint à l'ordinaire s'endormir à côté du guéridon où sa maîtresse jouait aux onchets. Mme de Phalsbourg ayant tiré du jeu, avec dextérité, la pièce qu'on nomme cavalier, voulut gager que Puylaurens ne prendrait point la *reine*, et il la manqua en effet.

— Quoi! dit Mme de Phalsbourg, vous ne savez pas enlever la reine comme moi le cavalier? Ne voyez-vous pas que ces pions, croisés et enchevêtrés, sont les embarras d'où elle veut qu'on la dégage? Et ce lourd souverain qui dort à côté d'elle d'un air sot et débonnaire, ne voyez-vous pas qu'il est incapable de la retenir au milieu de ces épines? Puisque vous n'allez point au secours de cette infortunée, ce sera donc moi qui vous apprendrai le moyen simple de la délivrer.

Mme de Phalsbourg enleva brusquement le personnage de la reine et fit remuer les pions, ce qui est, comme on sait, perdre au noble jeu des onchets.

— J'ai perdu la partie, dit-elle en riant; mais les ennuis sont dissipés, la reine est hors d'affaire, et le lourd souverain s'éveille trop tard pour la retenir.

Le lendemain, Puylaurens se rendit au palais de Phalsbourg, et personne assurément n'y eût manqué à sa place. La princesse était seule dans ses petits appartemens. Elle parut émue en voyant le confident de Monsieur, et, après lui avoir indiqué de la main une place à côté d'elle sur un sofa, elle demeura interdite.

— Je suis heureux, lui dit Puylaurens, de voir la reine des onchets débarrassée de tous ces pions incommodes qui se croisaient autour d'elle. On peut enfin savoir ce qu'elle pense et l'aborder librement.

— Que lui importe, répondit la princesse, si le cavalier est en ivoire?

— Eh! madame, dit Puylaurens en prenant la main de Mme de Phalsbourg, pouvait-il être autrement, tant que le roi des onchets dormait entre la princesse et lui? Ce ne sont pas les petits empêchemens qui l'ont retenu, on en vient toujours à bout; mais, quand un prince occupe la place, le cavalier fait sagement d'être d'ivoire pour ne point se brûler à la chandelle. Aujourd'hui, c'est autre chose : l'étoile du margrave paraît à son déclin. Souffrez que je saisisse l'occasion de succéder

à ce lourd souverain et de prendre une couronne si belle et si enviée. Dites un mot, et le cavalier se transformera si bien, que nul monarque de la terre ne sera prompt, ardent et apte à régner comme ce personnage d'ivoire.

Il n'était pas besoin de dérober, comme Prométhée, le feu de Jupiter pour animer le cavalier du jeu d'onchets; un baiser de la princesse suffisait, et Puylaurens eut bientôt sujet de croire que l'étoile du margrave était tombée fort bas au-dessous de l'horizon. Cependant le premier mot que prononça Mme de Phalsbourg, en revenant de son trouble, frappa singulièrement notre héros : — Voilà donc notre mariage manqué! dit-elle.

A force de questions, Puylaurens obtint l'explication de ces paroles étranges.

— Il est juste, lui dit Mme de Phalsbourg, que vous connaissiez le fond de ma pensée : sachez que j'ai une peur effroyable d'un second mariage. Vous me plaisiez depuis long-temps, et depuis hier je vous aime. Le duc mon frère a de l'amitié pour vous; la protection de Monsieur serait d'ailleurs toute-puissante sur son esprit; si donc vous aviez procédé officiellement et demandé ma main, j'aurais eu bien de la peine à ne point céder, étant sollicitée de tant de côtés à la fois. Aujourd'hui tout est changé. Me voici votre maîtresse par un coup de tête. Vous n'avez plus besoin des sacremens, et on y regarde à deux fois à épouser une personne qui se conduit avec tant de légèreté. De là vient que j'ai agi à dessein en extravagante. J'évite ainsi la chose que je redoute le plus au monde; mais, comme il faut toujours tomber d'un danger dans l'autre, j'ai maintenant une crainte plus grande : vous allez peut-être me mépriser et me faire repentir de ma folie et de ma franchise. J'en serais au désespoir, car ma répugnance pour le mariage ne m'empêche pas de souhaiter que vous vous attachiez à moi. Réfléchissez à tout ceci, et, si l'étrangeté de ma conduite et de mes idées ne vous inspire point d'effroi, je compterai beaucoup sur le temps pour regagner votre estime. Faites que mon incertitude ne dure pas long-temps, et dites-moi ce soir, en jouant aux onchets, ce que vous pensez de moi, et quelles suites vous voulez donner à ce qui vient de se passer entre nous. Quel que soit votre arrêt, je le subirai comme une juste conséquence de ma folie.

En quittant la princesse, Puylaurens était en proie à des sentimens opposés. Cette révélation singulière était-elle un système déjà mis en pratique plus d'une fois pour déguiser le goût de la galanterie par des idées bizarres, ou bien était-ce pour Puylaurens seul que la belle avait eu cette imagination fantasque? Dans la première hypothèse, on courait le risque de s'attacher à une créature capable de faire payer cher quelques jours de bonheur; dans la seconde, Puylaurens avait lieu de

se croire distingué par-dessus les autres amans, et destiné à une place privilégiée; la réflexion l'entraînait d'un côté, l'amour et la vanité de l'autre.

Le soir, au cercle du palais ducal, lorsque le margrave se fut assoupi, Mme de Phalsbourg jeta les onchets sur la table, à l'exception du cavalier, qu'elle souleva en l'air d'une main tremblante.

— Prenez-le, dit-elle à Puylaurens, et décidez vous-même s'il doit ou non se retirer du jeu.

— Le cavalier, répondit Antoine de L'Age, est préparé à tout événement; il sera malheureux, s'il le faut, mais il ne reculera pas.

Et Puylaurens lança sur la table le petit personnage d'ivoire, qui alla tomber au plus fort de la mêlée.

XI.

Il faut admirer la prudence de ceux qui pèsent le pour et le contre d'une affaire de cœur, et savent retenir leurs sentimens s'ils prévoient des embarras ou des dangers. La plupart des jeunes gens n'ont pas tant de sagesse. Quand la passion les possède, ils calculent dans son intérêt et non dans le leur. Elle dispose de leur fortune et les mène où il lui plaît, souvent à leur perte. Puylaurens, captivé par les charmes de Mme de Phalsbourg, se livra si entièrement à sa folie, qu'il oublia les persécutions du cardinal et les motifs qui l'avaient amené en Lorraine. Quant au margrave supplanté, il avait repassé le Rhin, et se consolait à chasser dans la Forêt-Noire. Mme de Phalsbourg désirait la conclusion du mariage de sa jeune sœur avec Monsieur; Puylaurens donna donc tous ses soins à cette affaire.

Ce mariage fut convenu, et les accordailles se firent pendant une promenade de la cour dans les montagnes de Lorraine et les plus beaux sites qui soient en France. Antoine de L'Age, matin et soir auprès de sa maîtresse, voyait son ivresse partagée. Il répétait souvent à Mme de Phalsbourg au milieu des paysages les plus charmans : « Nous ne retrouverons jamais des heures si douces. Cela n'arrive qu'une fois dans la vie. » Ce moment de leurs amours s'écoulait dans un monde fait pour eux et comme étranger au reste de leur existence. Ils y sentaient une faveur particulière du ciel, et, quand ils avaient passé de longues heures à parcourir les sentiers, Puylaurens disait à part lui en regardant la princesse : « Tu m'abandonneras un jour; mais je te défie d'oublier le temps de notre séjour dans ce pays. »

Tandis que Monsieur et son confident faisaient l'amour dans les montagnes, Louis XIII avait résolu l'envahissement de la Lorraine. Le maréchal de La Force s'avançait en Champagne à la tête d'une armée. Puylaurens était gibier du roi, et la chasse allait commencer. Gaston

d'Orléans ne pouvait plus rester parmi des princes qu'il exposait à une ruine complète. Il partit de Nancy, après avoir épousé secrètement la princesse Marguerite, et fort triste de laisser derrière lui sa jeune femme. Dans les dernières heures qui précédèrent la séparation, Mme de Phalsbourg témoigna sa douleur avec l'emportement d'une ame profondément touchée. Il n'eût tenu qu'à Puylaurens de réfléchir sur la vanité des sermens amoureux, en remarquant que la princesse se servait des mêmes expressions que Mme de Chevreuse; mais on n'aurait plus qu'à se faire chartreux, si on pouvait douter des larmes d'une personne aimée. Le cœur d'Antoine de L'Age se brisa lorsqu'il monta en carrosse avec Monsieur. En arrivant à Bruxelles, ils y retrouvèrent la reine-mère, qui s'était échappée du château de Compiègne. Marie de Médicis pleura en embrassant son fils préféré. L'infante d'Espagne reçut les illustres exilés avec tous les honneurs imaginables, et on se consola un peu en maugréant contre le cardinal et en se préparant à la guerre.

Cependant Puylaurens recevait quantité de lettres de Mme de Phalsbourg; la princesse lui rendait compte fidèlement de ses moindres pensées. Elle parlait avec des regrets profonds de leur bonheur passé; les expressions de son amour devenaient plus passionnées à chaque nouveau courrier; il semblait que le temps de la séparation dût servir à ces amans à mieux connaître combien ils s'aimaient, et que ces contrariétés dussent amener plus tard un redoublement favorable dans leurs sentimens. Mme de Phalsbourg écrivit une lettre datée des montagnes de Lorraine. Elle avait voulu revoir ces lieux enchanteurs; c'était là qu'elle sentait sa tendresse avec plus de vivacité. Puylaurens apprit de la main de la princesse elle-même qu'un neveu du comte de Guastalla se mettait sur les rangs pour l'épouser; « mais, n'ayant pas fait cette folie pour vous, disait-elle, ne craignez pas que je la fasse pour un autre. »

Le jour même où il reçut cette lettre, Puylaurens rencontra le margrave qu'il avait supplanté. Ce jeune homme venait s'assoupir au cercle de l'infante comme à la cour de Lorraine. Aussitôt qu'il aperçut M. de L'Age, il courut à lui et l'aborda de l'air d'un homme sans rancune.

— Eh bien! mon cher ami, dit-il, nous voilà tous deux au même point: vous avez pris ma place, un autre vous succède; mais aussi pourquoi vous éloignez-vous de votre maîtresse? Avec une femme comme elle, c'était abdiquer.

— Je ne vous comprends pas, répondit Puylaurens avec un saisissement mortel.

— Quoi! reprit le margrave, se peut-il que vous ignoriez une chose qui est aujourd'hui un bruit public? Je vais vous mettre au fait en peu de mots. Vous savez que le neveu du comte de Guastalla s'était pré-

senté officiellement comme prétendant à la main de la princesse? Il était appuyé du duc Charles, qui voudrait voir sa sœur se remarier. Mme de Phalsbourg, importunée par les sollicitations de sa famille, a imaginé de trancher dans le vif, en prenant tout à coup pour amant celui qu'on lui voulait donner pour mari. Elle a enlevé ce jeune seigneur un beau soir et l'a conduit dans les montagnes, où ils ont passé une semaine en tête à tête, comme deux tourtereaux. Voici une lettre de Nancy qui me raconte cette aventure.

Le margrave tira de sa poche une lettre où se trouvait en effet toute l'historiette. Malgré les éblouissemens qui lui troublaient la vue, Puylaurens fit bonne contenance, et lut jusqu'au bout la relation circonstanciée de son infortune.

— Du reste, reprit le margrave en riant, cette affaire m'a surpris moins qu'un autre, car c'est, à peu de chose près, ma propre histoire. J'étais venu en Lorraine, l'an passé, avec les mêmes desseins que ce comte italien. Mme de Phalsbourg me prit à part un soir et me déroula tout un système fort beau qu'elle a imaginé sur la question du mariage et sur les moyens à son usage d'éviter cet écueil si redouté. Elle se donna brusquement à moi pour échapper à l'enchaînement conjugal, en soupirant du tort qu'elle se faisait dans mon esprit et en se promettant bien de regagner mon estime à force de constance. Ses craintes étaient inutiles; je ne lui avais point retiré mon estime; c'est aujourd'hui que je me vois contraint à la lui refuser.

La déception était deux fois accablante. Les aventures du margrave et du comte italien étaient des copies de celle de Puylaurens. L'échafaudage des espérances et des illusions tombait en poussière, et l'amant trahi comprenait le véritable sens de cette phrase d'une lettre de la princesse : « Tout ce qui s'est passé dans ce séjour est gravé dans mon cœur. » Ces mots allaient à deux adresses. On pouvait les envoyer au comte de Guastalla aussi bien qu'à son prédécesseur, et, pour être sincère, la princesse n'aurait eu besoin que d'y ajouter seulement cette parenthèse : (sans distinction de personnes). L'éternelle fidélité de Mme de Phalsbourg avait duré deux mois!

M. de L'Age le père, ayant beaucoup vécu dans les cours, avait souvent redit à son fils qu'il devait être préparé à toutes les déceptions et à tous les abandons de la part de deux sortes de personnes, les princes et les femmes. Dans son dépit, Puylaurens donna raison au précepte de son père sur le second point, mais non sur le premier, car il n'avait reçu de Monsieur que des preuves d'une amitié constante et poussée jusqu'à la grandeur d'ame. On verra plus tard qu'il lui fallut prendre le rebours de ses opinions, puisque les princes l'abandonnèrent cruellement et que le dévouement d'une femme lui sauva la vie. La philosophie et les préceptes sont de belles choses dans la spéculation, mais,

au moment où on les appelle à soi, ils sont d'un faible secours. Le pauvre Puylaurens fut si remué par cette triste découverte, qu'il en tomba malade. Après quatre jours de fièvre, il voulut accabler de reproches la perfide, et il écrivit à cet effet une demi-douzaine de lettres qu'il finit par jeter au feu en se décidant à garder le silence. Comme l'ordinaire de Lorraine continuait à lui apporter des épîtres passionnées dont chaque parole était un mensonge, le dégoût et le mépris lui prêtèrent un secours salutaire, et la princesse contribua fort à le guérir par les expressions mêmes de sa tendresse.

Le capitaine La Pistole entra un matin dans la chambre de Puylaurens.

— Monsieur, lui dit-il, j'ai déniché dans un cabaret un envoyé secret de France qui va demander à vous parler. J'ai vu cette figure-là parmi les gens de M. le cardinal, à Ruel. Ne vous y fiez pas; ce pourrait bien être un assassin. Il prétend avoir deux mots à vous dire de la part d'une nièce de son éminence.

— Une nièce! s'écria Puylaurens; c'est Mlle de Pont-Château. Cherche-moi bien vite cet envoyé et conduis-le devant moi.

Un cœur encore saignant de sa blessure est bien plus facile à toucher que celui dont l'amour s'est éloigné depuis long-temps. Le souvenir de son amie d'enfance se réveilla dans l'esprit de notre héros. La passion trompée ne demandait qu'un autre objet plus digne d'elle pour se ranimer. Toutes ses espérances se tournèrent à la fois vers l'image naïve de cette jeune fille, qui pensait assez à un ancien ami pour envoyer un de ses domestiques le chercher si loin. Que de peines avait dû prendre la pauvre enfant, que de combats elle avait dû éprouver avant de se résoudre à une démarche si imprudente! En un moment, l'imagination du jeune homme brûla de mille feux, et il se donnait à lui-même l'absolution de son infidélité avec une complaisance admirable. Puylaurens tremblait que ce vaurien de La Pistole ne lui eût fait un conte. Il fut bientôt rassuré en voyant entrer chez lui le capitaine, accompagné de son agent déguisé. C'était, en effet, un domestique de Ruel.

— Monsieur le marquis, dit cet homme, je vous suis envoyé par Mlle de Pont-Château pour vous dire ces mots seulement : Vous avez donné à la nièce de M. le cardinal une bague en signe d'amitié, et il a été convenu que cette bague vous serait rendue, si vous changiez de sentimens. Mademoiselle, ayant appris par la renommée vos amours avec la princesse de Phalsbourg, vous rend votre présent et vous dégage de vos sermens pour le repos de votre conscience.

XII.

La guerre civile de 1632 a été tant de fois écrite, que nous n'avons garde de la raconter ici. Nous en dirons seulement un épisode particulier. Au printemps, la petite armée de Monsieur se trouva prête à entrer en campagne. Elle se composait de cinq mille cavaliers de bonnes troupes, tant Français que Croates. Quant aux compagnies de Napolitains, elles comptaient plus d'aventuriers, de pillards et de poltrons que de véritables soldats.

Pour ne point rester en arrière avec le cardinal, Gaston d'Orléans publia un manifeste où il le déclara perturbateur du repos public, persécuteur des honnêtes gens et tyran insupportable à la France entière.

Au mois de juin, Monsieur passa sur le sol français par la petite ville d'Andelot, d'où le manifeste fut daté. Son armée descendit lentement en Bourgogne, où le duc d'Elbeuf ramassa quelques troupes; elle traversa ensuite le Gévaudan, une partie de la Provence, et se dirigea sur le centre du Languedoc, où l'attendait le duc de Montmorency. Pendant ce temps-là, le roi avait mis sur pied trois armées différentes: l'une, commandée par M. d'Effiat, surveillait la Lorraine pour s'opposer aux envois de troupes; la seconde, sous les ordres du maréchal de La Force, suivit les rebelles jusqu'à Beaucaire; la troisième, commandée par M. de Schomberg, marcha au-devant de l'ennemi par Limoges et Albi. Le roi vint attendre l'événement à Lyon, accompagné d'une petite cour de favoris ennuyés et de joueurs de guitare, tandis que M. le cardinal, menant avec lui la reine et tous les grands seigneurs, descendait vers Angoulême et Bordeaux en équipage de monarque.

M. de Montmorency avait le visage, les airs, le geste et toutes les apparences d'un grand capitaine; il ne lui en manquait que le génie. Son regard fier annonçait une ame héroïque. A le voir agir, manier ses armes et son cheval, il était impossible de ne pas le prendre pour un homme appelé à commander; mais, aussitôt qu'il ouvrait la bouche, on était saisi d'étonnement en découvrant le vide de cette belle figure, qui se mettait à balbutier, parlant avec une incohérence incroyable, demeurant court à chaque phrase et suppléant au mot qui lui manquait par des mouvemens de bras. On avait souvent peine à s'empêcher de rire, tant la première impression différait de la seconde. Ce noble seigneur montrait sa générosité et son courage, qui sont si nécessaires à un conspirateur, de façon à ravir l'imagination. Il poussa ces deux vertus jusqu'à la folie; la première lui donna un ascendant considérable sur le peuple, la seconde causa sa mort. M. de Montmorency fut un héros par son caractère, mais par son esprit il demeura au-dessous du commun. L'exaltation insensée de son orgueil ne lui permet-

tant pas de reconnaître la raison, il n'y avait ni vérité ni bon sens qui pussent pénétrer jusqu'à lui. L'évidence même n'était à ses yeux qu'une contradiction qui le mettait en fureur. Il semblait qu'il n'eût besoin que de se montrer pour anéantir une armée, comme ces paladins invincibles des romans à la mode; aussi fut-il un grand homme pour les femmes, auxquelles il tournait la tête par le seul prestige de son nom et parce qu'elles préfèrent un néant dans une enveloppe brillante à la réalité solide sous une laide écorce. Dès le premier jour de sa jonction avec l'armée de Monsieur, le noble duc voulut commander à tout le monde, sans égards pour MM. d'Elbeuf et de Moret, qui étaient tout au moins aussi bons guerriers que lui. Quant à Puylaurens, il le prit en aversion et l'accusa d'avoir mal conseillé Monsieur en le laissant entrer en campagne plus tôt qu'il n'avait été convenu. Il ajouta que son épée seule valait dix mille hommes et qu'il réparerait les sottises de ce favori. Monsieur, qui commençait à trouver ce style fort impertinent, eut pourtant assez d'empire sur lui-même pour éviter une querelle qui eût ruiné ses affaires. M. d'Elbeuf quitta la partie en prenant le commandement du corps d'armée envoyé à Beaucaire contre M. de La Force. Le comte de Moret fit preuve d'un bon caractère, et ne demanda que l'occasion de combattre. Puylaurens demeura seul pour supporter les bourrasques, mais il ne s'en troubla point.

En arrivant auprès de Castelnaudary, le conseil de guerre s'assembla. Monsieur avait pris une contenance grave à laquelle on reconnut qu'il sentait l'obligation où il serait d'user de son autorité. Il imposa silence à Blot et Du Boulay au premier mot plaisant qu'ils s'avisèrent de dire. Le comte de Brion, Chaudebonne et Goulas se tenaient auprès de lui avec les capitaines étrangers, à qui Monsieur témoignait beaucoup de déférence. Le Coigneux, pour la première fois depuis son départ d'Orléans, avait quitté ses armes et ses habits de cheval pour reprendre son justaucorps de magistrat. L'assemblée perdit un moment son sérieux en voyant ce coureur d'aventures redevenu président à mortier à l'occasion d'une bataille; mais Monsieur coupa court aux rires en réclamant le silence. On s'était réuni dans une petite grange et assis en cercle sur des bottes de paille.

— Messieurs, dit Gaston d'Orléans, vous savez comme moi que d'efforts et de peines il nous a fallu prendre pour assembler une armée, quel chemin il nous a fallu parcourir pour l'amener jusqu'ici. Vous devez comprendre facilement que la perte d'une bataille nous ruinerait, tandis que pour les gens du cardinal une déroute ne serait pas sans remède. L'ennemi a trois armées à sa disposition, et pourrait en lever une quatrième, s'il en avait besoin. Nous, au contraire, nous ne possédons qu'une ressource, nous la devons par conséquent ménager;

c'est à sa conservation que nous devons aviser, et la prudence est donc ce qu'il convient d'appeler à notre aide dans ce conseil.

Le duc de Montmorency employa un gros quart d'heure à dire qu'il n'avait point encore songé à ce qui arriverait s'il était battu, par la raison que son dessein était, en pareille rencontre, de mourir sur le champ de bataille. Cette noble résolution l'échauffant par degrés, ses idées se brouillèrent dans sa tête lorsqu'il ajouta :

— Pour moi, j'ai fait comme ce grand général espagnol qui incendia magnifiquement toute une flotte et n'en laissa pas échapper un seul navire, portant lui-même la torche à la main et mettant le feu aux voiles et cordages.

— Je n'avais pas ouï dire, s'écria M. de Moret, que vous eussiez incendié une flotte.

— C'est que vous ne comprenez pas le beau de ma citation, reprit le duc. Cet homme qui détruisit tous ses navires avait, autant qu'il m'en souvient, une ame si magnanime, que le poète Théophile, l'un de nos plus beaux esprits, rappelle ce trait dans ses vers à l'occasion d'un autre héros doué d'une ame non moins grande.

— Que n'ai-je lu ces vers de Théophile! dit M. de Moret, je pourrais vous comprendre.

— M. le duc, dit Gaston d'Orléans, cite l'exemple de Fernand Cortez qui, arrivé en Amérique, brûla ses vaisseaux, pour ne laisser à ses soldats d'autre salut que la conquête du Nouveau-Monde.

— Le voilà trouvé! s'écria M. de Montmorency; c'est de Fernand Cortez que je voulais parler. En disant que j'ai incendié une flotte, je n'entendais pas avancer que j'eusse véritablement détruit des vaisseaux. Mes exploits sont connus, et je ne me vante point de ce que je n'ai pas fait, bien que je fusse aussi capable qu'un autre de mettre le feu à des navires. Il fallait chercher dans mes paroles un sens...

M. de Montmorency, ne trouvant pas le mot, remua les bras avec tant d'éloquence, que tout le monde devina sa pensée.

— Un sens figuré, ajouta Monsieur.

— Votre Altesse m'a parfaitement compris, reprit le duc, et non pas M. de Moret.

— Pour moi, dit le comte de Moret, piqué de cette remarque, je ne vois point ce que vient faire ici Théophile avec ses poèmes. Si vous avez incendié les flottes du roi en imagination, j'ai aussi, dans mes pensées, mis le feu aux quatre coins du monde, conquis cent royaumes, défait trente armées et étranglé M. le cardinal. Nous sommes-nous assemblés ici pour conter nos rêveries? Attendez un peu, je vous vais dire mes songes de la nuit passée.

Les capitaines allemands se regardaient avec stupéfaction et se-

couaient leurs têtes grises en écoutant cette discussion. Le commandant de l'artillerie, vieux soldat espagnol fort aguerri, demanda heureusement la parole, à l'instant où M. de Montmorency devenait rouge de colère, et s'apprêtait à répliquer.

— Messieurs, dit le commandant, la question qu'il me semble nécessaire de résoudre avant tout, c'est de savoir s'il faut ou non livrer bataille. Il m'importe fort d'avoir des ordres à ce sujet, car j'ai des dispositions à prendre cette nuit, si nous devons nous attendre à un engagement pour demain.

— Eh! répondit le duc, pourquoi sont faites les armées, si ce n'est pour se battre? Que vient-on chercher en face de l'ennemi, si ce n'est l'occasion de l'attaquer?

— Bien dit! s'écria M. de Moret; cette fois nous sommes d'accord. Puisque nous voici en face de l'ennemi, montrons quel sang nous avons dans les veines. Je veux pénétrer si loin au milieu de ces valets, que l'on me reconnaisse pour le fils du feu roi et de Jacqueline de Bueil.

— Madame votre mère, reprit le duc, a les plus belles mains que je connaisse.

— Et le cœur bien placé, monsieur.

— Je n'en doute pas.

— Et vous verrez bientôt si je suis son digne fils.

— Messieurs, dit le président Le Coigneux, vous avez ri de moi parce que je suis en habits de magistrat; mais on ne vous prendrait pas à cette heure pour des capitaines réunis en conseil de guerre.

— Pour qui donc nous prendrait-on, s'il vous plaît? reprit M. de Montmorency; pour des robins comme vous? Attendez à demain, et vous reconnaîtrez la distance de votre profession à la nôtre.

— Mais, dit Monsieur, il n'est pas décidé que nous combattrons demain, c'est précisément là-dessus que nous délibérons. Sommes-nous en mesure de livrer bataille? le pouvons-nous avec avantage? Convient-il mieux d'attendre M. de Schomberg que de l'attaquer? Telles sont les questions auxquelles il faut répondre.

— Il convient de se battre quand on est à une demi-lieue de l'ennemi, dit M. de Montmorency. J'ai livré bataille rangée à Veillane. Laissez-moi le soin de conduire les opérations.

— Volontiers, monsieur le duc; faites-nous part seulement de vos plans, afin que nous en connaissions l'esprit et que nous vous puissions prêter notre concours.

M. de Montmorency répéta dix fois : — Voici ce que je ferai... voici comment je m'y prendrai... je sais cela sur le bout du doigt. — Et il ne put rien imaginer de raisonnable. M. de Moret voulut l'aider de ses lumières, et répéta comme lui : — Si nous disposions nos troupes de la façon que je vais vous dire?...

Et il ne lui vint rien à l'esprit. Puylaurens fit signe au commandant de l'artillerie de faire le souffleur de cette comédie.

— Nous avons derrière nous un bois; c'est le point désigné par l'expérience pour y placer...

— L'infanterie, interrompit le maréchal.

— L'artillerie, dit le commandant.

— L'artillerie appuyée par l'infanterie, reprit le duc.

— Nous appuierons en effet ce centre avec l'infanterie divisée en deux corps; la cavalerie masquera les canons et fera l'escarmouche pour attirer l'ennemi en plaine. Si elle y réussit, elle s'écartera pour nous permettre de tirer; si elle n'y réussit point, il n'y aura pas de bataille générale, et nous demeurerons dans nos retranchemens.

— Vous avez dit mon plan, s'écria M. de Montmorency; vous êtes un habile homme.

— Votre projet me paraît sagement conçu, monsieur le duc, dit Gaston d'Orléans. A présent distribuons les rôles. Il faudrait une personne prudente et de sang-froid pour conduire la cavalerie et commencer l'escarmouche.

— Je m'en charge, dit le maréchal.

— Par grace, s'écria M. de Moret, laissez-moi ce soin.

— A mon sens, reprit Monsieur, ce ne devrait être ni l'un ni l'autre; vous avez tous deux trop d'emportement. Vous êtes d'ailleurs les chefs de l'armée, et, s'il vous arrivait quelque malheur, ce serait fait de la confiance de nos troupes. Il ne faut pas compromettre ainsi le succès.

— Mordieu! s'écria M. de Montmorency, on ne m'empêchera point de faire le coup de pistolet avec les avant-postes, quand j'y devrais aller accompagné seulement de mon écuyer.

— Ni moi, dit M. de Moret, quand j'y devrais aller sans écuyer.

— Puisque vous le voulez absolument, reprit Monsieur, vous irez donc tous deux reconnaître les positions de l'ennemi avec les cinq cents cavaliers polaques de ma garde particulière; mais n'oubliez point nos conventions : si M. de Schomberg ne quitte pas ses retranchemens, vous vous bornerez à l'escarmouche et ne chercherez point à provoquer un engagement général sans que nous ayons de nouveau tenu conseil de guerre.

— Je le sais de reste, puisque c'est un plan de mon invention.

— Ne vous fâchez pas, dit le prince, si je redoute un peu votre impétuosité. Quoique ce plan soit imaginé par vous-même, souffrez que mon aide-de-camp, M. de Rieux, vous accompagne et demeure auprès de vous pendant l'action, pour vous rappeler ce que vous m'avez promis, si l'ardeur du combat vous emporte.

— Comme il vous plaira; la compagnie de M. de Rieux ne me gênera point.

Le maréchal et M. de Moret dirent cent rodomontades qui ne donnaient pas grande confiance dans leur modération, après quoi le conseil fut terminé par un petit souper qu'on mangea gaiement en raillant le cardinal et ses fidèles.

Le lendemain, au point du jour, Gaston d'Orléans avait les mains tremblantes en attachant les agrafes de son justaucorps, et son visage paraissait un peu pâle; mais cette émotion ne lui dura qu'un moment. On sonna bientôt après le boute-selle.

MM. de Moret et de Montmorency, qui venaient d'enfourcher leurs chevaux, étaient déjà si animés par l'idée du combat, qu'ils entendirent à peine les remontrances du prince, et il faut dire qu'ils avaient tous deux les mines les plus belles et les plus guerrières du monde. Comme ils s'apprêtaient à partir, on amena dans le camp M. de Cavoie, capitaine des gardes du cardinal, qui venait faire des propositions d'accommodement. Au premier mot qu'il prononça, Monsieur l'interrompit avec une véritable majesté.

— Cavoie, il est trop tard. Je m'abaisserais devant toute mon armée, si je t'écoutais dans ce moment où mes cavaliers ont le cheval entre les jambes et l'épée au poing. Tu ne saurais venir de la part du roi, qui est à Lyon, et mes oreilles sont fermées pour toujours, comme mon cœur, à ce prélat insolent qui t'a envoyé vers moi. Dis-lui en quelle disposition tu nous as trouvés. Retourne d'où tu viens. Mon avant-garde te servira d'escorte, et ses pistolets annonceront à M. de Schomberg la réponse de ton ambassade.

M. de Montmorency, étonné de ce langage, se jeta à bas de son cheval et vint presser la main de Monsieur.

— Quelle injustice, dit-il, ne vous ai-je pas faite au fond de mon ame en ne tenant pas assez compte de votre sagesse, et en regardant votre prudence comme l'ennemie de ma gloire! A présent que je connais votre grand cœur, je me sens pénétré d'un respect infini pour vos volontés, et d'une admiration extrême pour votre personne. Si nous ne réussissons pas dans notre entreprise, ce sera une consolation pleine de douceur pour moi que de mourir à votre service.

— Embrassons-nous, mon cousin, répondit Monsieur, et que Dieu vous accompagne!

En voyant ces deux personnages se donner ainsi l'accolade, à mille pas de l'ennemi, comme deux frères d'armes, qui donc eût osé soupçonner l'un d'eux de n'avoir pas autant de courage que l'autre? Puylaurens lui-même, qui tenait la cité du caractère de Monsieur, n'aurait pas su dire, dans cet instant, si la solennité de l'heure et du lieu n'avait pas élevé ce prince au niveau du héros qu'il pressait entre ses bras. A force d'intelligence, Monsieur savait suppléer aux vertus qu'il n'avait pas, et, dans cette rencontre, il se donna de si bonne foi l'appa-

rence du courage, qu'il croyait lui-même en éprouver les élans et l'émotion.

XIII.

Aussitôt que les cavaliers furent partis, Gaston rentra dans le bois où le gros de l'armée avait établi ses retranchemens, et se plaça derrière l'artillerie.

Les avant-postes de l'ennemi étaient si proches, qu'en moins d'un quart d'heure l'action s'engagea. On entendait les feux de mousqueterie sur l'aile droite. Monsieur fut averti que M. de Moret s'était jeté comme un fou dans un détachement de mousquetaires du cardinal, et qu'il avait reçu trois ou quatre blessures, dont une paraissait mortelle. On le rapportait sur une litière de branches d'arbres. Pendant ce temps M. de Montmorency, entendant le feu à l'aile droite, tourna du côté où était le bruit, et donna dans un large fossé qu'il réussit à franchir, suivi de cinq officiers seulement. Il tomba au milieu des ennemis, en tua un grand nombre, fit des prodiges, et finalement fut obligé de se rendre. Il était couvert de blessures. Ces nouvelles arrivèrent une à une. Le commandant de l'artillerie aborda Monsieur :

— Je pense, lui dit-il, que votre altesse va changer les ordres. Le plan adopté au conseil d'hier n'est plus de saison, à moins qu'on n'abandonne M. de Montmorency. Nos canons sont bien montés; les chevaux sont tous frais; en un moment, nous pouvons être au bord du fossé, et balayer le champ où se retranchent les mousquetaires. L'infanterie peut tourner l'ennemi sur les deux ailes et engager l'action avec avantage. Voyez s'il convient à votre altesse de livrer bataille générale, ou de laisser périr le duc de Montmorency.

— Attendez, répondit le prince, je vais y réfléchir.

Monsieur se mit à courir éperdu à travers le bois, et vint s'appuyer haletant contre un arbre.

— Au nom de votre honneur, lui dit Puylaurens, ne courez pas ainsi avec cet air troublé! Vous allez donner des doutes sur votre courage.

— Les malheureux! s'écriait le prince au désespoir; ils ont tout perdu! Que faire à présent?

— Vous avez entendu ce que vous propose ce vieux sergent de bataille qui connaît le métier. Donnez un ordre, et nous pouvons encore sauver M. de Montmorency en gagnant la victoire.

— Et si nous sommes battus?

— Eh bien! ce sera le moment de mourir avec nos amis.

— Non, dit Monsieur avec une angoisse effroyable, je n'y suis point préparé. Je ne comptais pas me battre aujourd'hui. Vous ne me pro-

posez que des partis imprévus. C'est impossible; je ne puis marcher à l'ennemi dans ce moment. Écoute-moi, Puylaurens : crois-tu qu'on ait remarqué mes craintes? crois-tu que je sois déshonoré? Si tu le crois, donnons l'ordre d'attaquer, et, comme je sens que j'achèverais de me perdre pendant l'action, jure de me tuer d'un coup de pistolet par derrière au moment où je n'y songerai point, car je veux sauver ma réputation.

— Ne parlez pas ainsi, Monsieur, dit Puylaurens avec force; vous ne vous connaissez pas vous-même. Vous êtes un homme de courage, et personne ici n'oserait penser le contraire.

Le prince saisit son confident par la main, et lui dit à l'oreille avec un accent que rien ne saurait décrire : — C'est toi qui ne me connais point. Il n'y avait plus rien de bon à espérer. Puylaurens se retourna vers le groupe des officiers.

— Messieurs, leur dit-il, son altesse, au désespoir du malheur de MM. de Moret et de Montmorency, voulait risquer toute son armée pour essayer de les secourir; mais je lui ai représenté que la folie de ces deux vaillantes personnes ne devait pas entraîner la perte de tant de monde et la ruine de tout un parti. Nous ne quitterons pas nos retranchemens (1).

Le cœur d'un homme faible est un problème. Si on eût exécuté ce qui était convenu, et que la bataille se fût engagée selon le plan concerté d'avance, il est certain que Monsieur aurait gardé sa contenance noble et belliqueuse au milieu du danger. La petite provision de courage qu'il avait amassée le matin en se levant l'aurait conduit jusqu'à la fin de l'action; mais, des circonstances nouvelles et précipitées ayant jeté le désordre dans ses esprits, les rouages qu'il avait montés à grand'peine se relâchèrent tout à coup, et il retomba au-dessous de lui-même.

La bataille de Castelnaudary ne méritait que le nom d'escarmouche. M. de Montmorency une fois prisonnier, le maréchal de Schomberg se garda bien de marcher contre les rebelles. Son intérêt n'était plus de combattre. On apprit dans la nuit qu'il s'éloignait. Monsieur voulut se retirer à Beziers, et, pendant ce court trajet, la désertion se mit parmi ses troupes. De fausses alarmes circulaient dans les rangs. Pendant la retraite, cinq mille hommes d'infanterie se trouvèrent réduits à quinze cents. Monsieur, se sentant perdu, tombait dans un état qui eût fait honte à une femme. Il ne se montrait plus, ne tenait plus de conseils, et ne disait plus que des mots incohérens, comme dans le délire de la fièvre. Le dixième jour, M. d'Aiguebonne vint à Beziers pour parler à

(1) Dans ses mémoires, le cardinal de Richelieu accuse Puylaurens d'avoir empêché Monsieur de secourir le maréchal de Montmorency.

Monsieur de la part du roi; le onzième, M. de Bullion arriva portant les propositions de M. le cardinal. Les négociations commencèrent, et par conséquent ce fut le tour des favoris de Gaston à trembler.

Monsieur n'eut pas assez d'empire sur lui-même pour dissimuler sa joie en comprenant que sa vie, sa fortune et sa liberté étaient à l'abri de tout danger, et que son honneur et ses amis seulement seraient sacrifiés. Lorsque d'Aiguebonne l'eut assuré que le roi le tenait toujours pour son bon frère, et lui rendrait volontiers sa tendresse à la condition de ne plus sortir du royaume et de ne plus écouter de mauvais conseils, le prince laissa échapper cette parole de sinistre présage : — Je m'en tire à bon marché. Il demanda ensuite si son frère composait toujours de la musique de chapelle, et s'il aimait encore à faire des confitures.

Le roi, ayant le champ libre, avait quitté Lyon avec sa petite cour, et s'approchait de Beziers en recevant les clés de toutes les villes insurgées. Il faisait le voyage le plus plaisant du monde. A son entrée dans le pays rebelle, on commençait par pendre ou décapiter le commandant de la place. et puis le roi s'informait s'il y avait du raisin, du fruit mûr ou quelque production particulière du sol en herbages et légumes. Il en commandait un plat pour son dîner, jouait de la guitare en attendant le repas, et se couchait à huit heures du soir, pour recommencer le lendemain. Il assaisonna ses matinées de pendaisons à Pont-Saint-Esprit, à Beaucaire, Uzès, etc. Le chevalier de Gavestan, le vicomte de l'Estange et d'autres gentilshommes de province furent ainsi vendangés dans ces délassemens royaux. Monsieur ouvrait fort les yeux en écoutant les récits de ces exécutions. Il se rappelait que le roi avait accablé de caresses MM. de Vendôme, qui étaient ses frères, au moment de les envoyer au donjon de Vincennes; il réfléchissait au dépit secret de Louis XIII de n'avoir pas su donner un dauphin à la France; il connaissait bien la jalousie du roi, qui ne pouvait supporter l'idée de considérer son frère comme l'héritier du trône. Sans oser avouer ses craintes, Monsieur songeait que sa mère était une Médicis. Les douces paroles apportées par d'Aiguebonne n'étaient-elles pas un piége, et n'usait-on pas envers le frère du roi de la même dissimulation qu'envers MM. de Vendôme? Une contradiction que le prince remarqua dans le langage de l'envoyé redoubla ses frayeurs. D'Aiguebonne n'avait point encore parlé du mariage de Monsieur avec la princesse Marguerite. Il lui échappa un matin de dire que cette alliance serait pour sa majesté la chose la plus déplaisante du monde, et que Monsieur serait bien plus assuré d'obtenir son pardon, si le mariage n'était point conclu. La conséquence qui ressortait naturellement de cette parole était que Gaston ne devait point espérer de pardon, si au contraire le mariage avait été célébré. Les amis de Monsieur reconnu-

rent l'effet que ces sombres aperçus produisaient sur l'esprit de ce prince en le voyant demander des bottes de cheval et s'informer s'il avait dans son écurie quelque bête excellente pour la course et le voyage.

Cependant, le 19 septembre 1632, une estafette arriva et remit à M. de Bullion de nouvelles instructions du cardinal. On promettait à Monsieur sa grace entière, s'il pouvait jurer que son mariage avec la princesse Marguerite n'était pas encore célébré. Gaston d'Orléans leva la main et jura qu'il n'était point marié.

— Puisqu'il en est ainsi, dit M. de Bullion, votre altesse n'a rien à craindre; le passé est oublié en ce qui la concerne. Occupons-nous maintenant de ses amis : le duc d'Elbeuf aura son pardon, M. le cardinal s'y engage; quant à M. de Montmorency, on ne veut pas même que vous parliez en faveur d'une personne prise les armes à la main.

— J'en parlerai pourtant, dit Monsieur; mais que deviendra Puylaurens?

— Les nouveaux ordres de M. le cardinal lui sont favorables. On ne le retire point de la maison de votre altesse. On lui accorde sa grace, à de petites conditions dont un autre courrier l'instruira. Voici une lettre pour lui que j'ai trouvée parmi mes dépêches. Je ne sais de qui elle est. Peut-être y verra-t-il à quelle circonstance il doit cet adoucissement dans la colère de M. le cardinal. Lisez cette lettre, Puylaurens, et préparez-vous à jouer votre personnage.

— De quel personnage entendez-vous parler?

— Vous saurez cela demain. Commencez par manger le miel et l'ambroisie; plus tard il faudra boire le plus amer.

Puylaurens rompit le cachet de la lettre et regarda bien vite à la dernière page. Il y trouva cette signature : « Marguerite de Pont-Château. »

« Mon pauvre chevalier, écrivait la nièce du cardinal, j'ai la tête perdue. Je ne sais où j'en suis; mais je crois que je viens de vous sauver la vie. Tâchons de procéder avec ordre et méthode, comme disent ces prudes femmes dont vous m'avez vue flanquée. Je ne vous gronderai point de vous être brouillé avec mon oncle et d'avoir rejeté mon amitié bien au-dessous de vos ressentimens. Ce sont des choses politiques et vous savez que je n'y entends rien. Ce qui est abominable à vous, c'est de m'avoir manqué de fidélité. Vous n'étiez lié à moi que par des badinages; mais j'avais pris ces badinages au sérieux. Quand j'ai su vos amours avec une étrangère, je n'en ai point dormi de quatre nuits, et je vous ai renvoyé votre bague en maudissant le temps si doux de notre enfance. Voyez de quelles horreurs vous êtes la cause! Le mal que vous m'avez fait vous a été rendu, car je sais à présent que votre maîtresse vous abandonne. Vous pouvez juger de mes peines par les vôtres.

« Depuis la bataille de Castelnaudary, toutes les dames accourent en procession se jeter aux pieds de mon oncle pour lui demander la grace de M. de Montmorency. Ce héros a aimé bien du monde, à ce qu'il me paraît. Madame de Guemené est venue de Paris en poste, tout échevelée. Hier, trois autres belles ont empêché M. le cardinal de manger sa collation, tant elles avaient hâte de pleurer devant lui. La reine et Mme de Chevreuse étaient les seules qui eussent parlé de vous. Votre perte était assurée, car mon oncle est jaloux de la reine, je ne sais pourquoi, et il déteste Mme de Chevreuse. J'ai été plus fine que les autres, qui ne réussiront point à sauver le héros malheureux, tandis que je sauverai celui que j'aime. A force d'épier le moment favorable, j'ai trouvé ce matin M. le cardinal en bonne disposition. En me voyant travailler bien sagement à une tapisserie, mon oncle m'a donné un baiser et m'a dit que j'étais une brave fille de ne point l'ennuyer au sujet de M. de Montmorency. Alors j'ai jeté là mon aiguille, et, le saisissant par la manche de sa robe, je lui ai dit de ne pas trop me complimenter, que je voulais être la dernière à l'ennuyer, mais que je crierais et pleurerais plus haut que toutes les belles ensemble, et non pas pour M. de Montmorency, mais pour un autre. Il se mit à rire et me demanda qui était celui-là. Je vous nommai en déclarant que jamais il n'aurait de repos s'il ne m'accordait votre grace. Monseigneur mon oncle fit une certaine grimace que je lui connais et qui n'annonce rien de bon. Dans ces occasions où il ne veut point céder, il relève et rabaisse ses sourcils d'un air qui me fait peur : Puylaurens, me dit-il, est un ingrat. Je l'aimais et il m'a trompé. Il mérite que je l'oublie dans son malheur. — Oui, m'écriai-je, c'est un ingrat; cependant me voici à vos genoux. Vengeons-nous de lui tous deux en le sauvant. — C'est une vengeance de femme, répondit cet homme terrible, et moi je suis un homme d'état. — Que dites-vous donc, mon oncle? repris-je, le pardon est une vengeance de chrétien et de ministre de Dieu.

« Comme je vis bien que mes paroles l'avaient touché, je n'insistai pas, et le laissai partir. Le soir, il y avait beaucoup de monde dans le salon. J'allais me retirer sans oser souhaiter le bonsoir à mon oncle, lorsqu'il m'appela d'un air si sévère, que j'en fus glacée. — Mademoiselle, me dit-il en prenant sa grosse voix, apprenez que je suis un bon chrétien et un honnête ministre de Dieu. Nous sommes vengés tous deux. — Je lui sautai au cou et l'embrassai de tout mon cœur. — Ma fille, reprit-il, je te dois un sentiment dont le ciel me tiendra compte. Ne me demande plus rien, car il faut maintenant penser au service du roi.

« Je n'avais plus rien à demander; je me sauvai bien vite dans ma chambre pour vous annoncer cette heureuse nouvelle. Le courrier part demain, et je lui ferai donner cette lettre par M. de Cavoie qui est de

vos amis. Mon cher chevalier, dans nos jeux d'enfants vous m'avez sauvée des griffes des dragons et des mains des enchanteurs; je vous sauve de la mort : c'était mon devoir. J'en suis folle de joie. Adieu, ingrat. Si vous êtes content de moi, et si vous m'aimez encore, renvoyez-moi ma bague.

« *P. S.* J'oubliais de vous dire que mon oncle vous accorde votre grace à de petites conditions qu'il ne dit point, mais qui seront expliquées dans le traité par écrit entre le roi et Monsieur. »

XIV.

Puylaurens était partagé entre la honte, le remords et l'attendrissement. Marguerite avait raison de se dire vengée, car il n'est point de vengeance plus accablante pour un cœur ingrat que le pardon. Cette aimable fille faisait plus que de pardonner à son ami, elle lui sauvait la vie. Il n'en fallait pas tant pour consoler Puylaurens de l'abandon de Mme de Phalsbourg. Le bandeau qui ne tenait guère sur ses yeux acheva de tomber, et il se demanda comment il avait pu regretter cette princesse fantasque et corrompue; il se serait plutôt arraché le cœur que d'y laisser le moindre vestige de sa faiblesse pour elle, et il sentit avec une joie infinie son premier amour renaître plus frais et plus vif que jamais. Cette révolution dans les sentimens de notre héros lui prêta beaucoup de philosophie à supporter ses revers politiques. Tandis que Monsieur perdait le sommeil par inquiétude, Puylaurens ne songeait qu'à renvoyer sa bague à Mlle de Pont-Château. Son écuyer, déguisé en paysan, réussit à remettre cette bague entre les mains de Marguerite au moment où la cour arrivait à Montpellier.

Ce fut le 25 de septembre au soir que M. de Bullion apporta à Monsieur le traité de paix dont le dernier article, ainsi conçu, était écrit de la main du cardinal :

« 6° Puylaurens, principal auteur de tous les mauvais conseils donnés à Monsieur depuis deux ans, instigateur de toutes les fautes qui ont éloigné ce prince du roi son frère, *s'engagera par serment à avertir sa majesté et M. le cardinal des intrigues qui seront tramées à l'avenir contre le service du roi et l'intérêt des ministres.* S'il existe à sa connaissance des circonstances qu'il importe au roi de savoir et dont sa majesté ne soit pas encore informée, concernant les affaires de Monsieur, *il les dévoilera dès à présent sans aucun déguisement.* Il déclarera vouloir être tenu pour coupable, comme il l'est, avant que le roi lui accorde sa grace aux conditions ci-dessus, et se tiendra pour responsable, sur sa tête, de la fidèle exécution de tous les articles signés (1). »

(1) Historique.

Après avoir lu ce morceau, où l'esprit du cardinal se retrouvait encore plus visiblement que sa main, Gaston d'Orléans le passa en rougissant à son favori et se mit à siffler entre ses dents.

— Quelle réponse vas-tu faire? dit-il au bout d'un long silence.

— Une réponse fort simple : je n'accepte point ma grace à ce prix.

— Te laisseras-tu couper la tête pour ne point faire un faux serment? Jure toujours de *dévoiler*, jure *d'avertir*, et sauve ta vie.

— Je ne puis me déshonorer publiquement.

— Mon pauvre ami, tu vas mourir, il n'en faut plus douter.

— Eh bien! je mourrai.

Monsieur regarda l'heure, bâilla deux ou trois fois en se plaignant de la fatigue, et se retira dans son appartement. Puylaurens comprit que le prince l'abandonnait. Sa tête s'échauffant par degrés, il monta à cheval sans avertir personne de son dessein et partit pour Montpellier. Il y arriva au point du jour et se fit conduire chez M. de Cavoie, qui était encore au lit.

— Imprudent! s'écria Cavoie, vous allez être arrêté, et c'est à moi-même qu'on en donnera l'ordre.

— Vous ferez votre devoir, répondit Puylaurens; mais d'abord commencez par avertir M. le cardinal de ma présence, et dites-lui que je viens exécuter l'article sixième, en lui dévoilant les secrètes pensées que nous avons au fond du cœur, Monsieur et moi.

Cavoie sortit du lit en grondant de cette commission embarrassante, et finalement il accompagna Puylaurens jusqu'à la maison où logeait M. le cardinal. Les gentilshommes qui attendaient le lever de l'éminentissime furent saisis d'horreur en voyant le favori de Monsieur. Les uns se changèrent en statues, les autres prirent la fuite, et en un moment la nouvelle de son arrivée passa des maîtres aux laquais, des laquais aux femmes de chambre, et des femmes à leurs maîtresses. Les dames s'en levèrent une heure plus tôt qu'à l'ordinaire. Cependant M. le cardinal venait de faire répondre par Cavoie qu'il ne voulait point recevoir Puylaurens, lorsque Mlle Marguerite accourut tout émue et dans un désordre charmant.

— Je connais le sixième article des conditions, dit-elle, et je m'attendais à votre arrivée. Vous verrez mon oncle, je vous le promets. Voici le talisman qui vous ouvrira la porte.

En parlant ainsi, elle montra la bague qui lui avait été renvoyée, puis elle s'enfuit en courant. Peu d'instans après, les huissiers appelèrent Puylaurens. M. le cardinal était à sa toilette, entre Bois-Robert et son barbier. Mlle de Pont-Château, blottie dans un large fauteuil, tenait ses regards fixés sur le visage de son oncle avec un air de défiance et de sévérité.

— Puylaurens, dit son éminence, permettez-moi de vous donner

sans colère un petit avertissement : vous portez la tête un peu bien haute pour un vaincu. Des personnes que j'aime et qui me touchent de fort près ont sollicité votre grace. Je me suis rendu à leurs prières, et je ne retirerai point ma parole donnée; mais il faut, de votre côté, montrer quelque envie de nous satisfaire.

— Monseigneur, répondit le jeune homme, si je porte la tête trop haute, faites-la couper tandis que je suis encore homme de bien; car, si je vous obéissais, il serait trop tard demain pour mourir avec honneur.

Le cardinal échangea un coup d'œil avec Bois-Robert.

— A ce compte-là, reprit-il, vous auriez été rebelle au roi, vous auriez poussé Monsieur à la guerre civile, et il faudrait encore prendre garde de ne point blesser cet honneur chatouilleux! Vous n'y songez pas : humiliez-vous, jeune homme.

— Que puis-je faire de plus que de m'avouer coupable?

— Il y a une petite querelle particulière entre vous et moi sur laquelle je veux avoir gain de cause, au moins pour un temps. Vous céderez à mes volontés, et nous redeviendrons bons amis.

— Je ne serai jamais l'ami de votre éminence tant qu'elle voudra me réduire au métier d'espion.

A ces mots, la nièce du cardinal se leva impétueusement de son fauteuil.

— Voilà donc, s'écria-t-elle, le sujet de la querelle? Quoi! mon oncle, vous voulez avilir une personne que j'aime, un compagnon de mon enfance dont vous m'avez accordé la grace! Fi! cela est indigne d'un prélat. Ne parlez pas de ces vilaines choses, si vous ne voulez être grondé sévèrement malgré votre puissance et votre âge.

— Je serai grondé, répondit le cardinal; mais je n'en démordrai point. Il faut céder.

— Puylaurens, reprit la jeune fille avec une fierté inexprimable, vous ne céderez pas. Votre honneur m'est aussi cher que le mien. Il y a mille abîmes entre nous deux; n'ajoutez pas celui de la honte.

Un sourire de malice releva les moustaches du cardinal.

— J'apprends du nouveau, dit-il. Des abîmes sont entre Puylaurens et ma nièce! Que t'en semble, Bois-Robert?

— Il me semble, répondit Bois-Robert, que votre éminence a contre elle plus qu'elle n'avait imaginé : si l'amour s'en mêle, tenez-vous pour battu, et n'allez pas donner du chagrin à ces pauvres enfans.

— Eh bien! qu'on s'explique, dit le cardinal.

— Monseigneur, reprit Puylaurens avec émotion, j'aime passionnément votre nièce chérie. Pour obtenir de vous une lueur d'espérance, je donnerais tout au monde, excepté mon honneur. Jugez de ce que j'ai dû souffrir en rompant avec vous. Jugez de l'horreur de ma situa-

tion, lorsque vous m'avez contraint à faire la guerre à celui de qui dépendait mon bonheur; mais jugez aussi de la force de ma conscience. J'avais assez de motifs de vous aimer et de vous témoigner mon respect; cependant vous avez tant fait, que je suis devenu votre ennemi, et aujourd'hui même je suis encore obligé de repousser une grace qui me rapprocherait de celle que j'aime.

— Et vous, ma mie, demanda le cardinal, n'avez-vous rien à confesser?

— Si fait, mon oncle, dit la jeune fille en rougissant : puisque vous me pressez et que l'occasion l'exige, je vous confesserai des sentimens que Puylaurens ne sait point, à moins qu'il ne les ait devinés. Dans mon enfance, j'ai conçu pour lui une amitié tendre; mais, depuis ma petite jeunesse, je crois que j'éprouve...

— Achève, ma fille; c'est de l'amour, n'est-il pas vrai?

— Ah! mon oncle, ne vous fâchez pas. C'est votre faute plus que la mienne. Pendant long-temps je l'aimais sans le savoir, et, quand je l'ai vu malheureux, persécuté, j'ai connu ce que j'avais au fond du cœur.

— Monsieur le cardinal, dit Bois-Robert, auriez-vous de la peine si votre aimable nièce venait à mourir?

— La belle question!

— Et si elle tombait malade?

— Que tu es sot, l'abbé!

— Or, pour qu'elle ne meure pas, il ne faut pas qu'elle tombe malade, et, pour ne point tomber malade, il est nécessaire qu'elle mange et dorme bien; mais on ne saurait manger et dormir si l'on a du chagrin, et les filles ont du chagrin quand on les sépare de leur amant : d'où je conclus que votre nièce mourra si vous ne la mariez à Puylaurens.

Le cardinal se tourna vers Antoine de L'Age.

— Vous voyez, lui dit-il, que vous n'entendez rien à vos intérêts. Accordons-nous ensemble; vos affaires s'en trouveront bien, et les miennes en iront mieux. Le prince que vous servez ne mérite pas tant de scrupules délicats. J'y mets peut-être de l'entêtement; mais c'est une satisfaction que je veux avoir. Si vous voulez me servir, je vous autoriserai à faire votre cour à ma nièce.

— Et moi, s'écria la jeune fille, je refuserais un amant assez lâche pour m'acheter à ce prix. Adieu, Puylaurens; mon estime pour vous est augmentée de toute la force de ma douleur. Soyez malheureux, et mourez, s'il le faut; M. le cardinal fera deux victimes à la fois.

Mlle de Pont-Château sortit en pleurant.

— On voit bien, dit Bois-Robert, que votre éminence a grande envie de faire ce mariage.

— Oh! répondit le ministre, les choses iraient trop vite, si je n'élevais quelques petites difficultés. Puylaurens ne voudrait pas devenir ainsi mon neveu tout à coup.

— Monseigneur, reprit le pauvre Puylaurens, jouissez de votre triomphe. Je suis le plus misérable des hommes.

Le cardinal se frotta les joues avec du savon d'un air satisfait.

— Monsieur, dit-il, les conditions du traité sont fixées. Cela ne me regarde plus. C'est désormais une affaire entre le roi et son frère.

— Eh bien! conduisez-moi donc aux pieds du roi. Je trouverai peut-être la justice et la pitié dans son ame.

— Vous voulez lui parler! s'écria le ministre en repoussant la main de son barbier pour tourner vers Puylaurens ses yeux flamboyans. Eh! que lui direz-vous? Avez-vous dessein de m'accuser devant lui?

— Je me défends, monseigneur; il ne faut pas changer les rôles.

— Non, non, vous ne parlerez point au roi.

— Permettez au moins que je lui écrive pour le supplier de m'exempter du serment qu'on me demande dans l'article sixième du traité.

— Écrivez sur cette table. Je remettrai moi-même votre lettre.

Puylaurens écrivit à la hâte ce qui suit :

« Sire,

« Je veux être tenu pour coupable, comme je le suis; mais, en m'engageant par serment à dévoiler les pensées et les desseins de Monsieur, je manquerais à l'amitié dont ce prince m'honore, et je me couvrirais d'infamie. Si donc votre majesté ne me dispense point d'un serment que je ne puis faire, je n'ai plus qu'à me recommander à sa clémence. »

Le cardinal lut cette pétition et la mit dans sa poche.

— Jeune homme, dit-il en souriant, allez en paix. Votre épître sera tout à l'heure entre les mains du roi. Vous recevrez la réponse à Beziers. Que dans une heure on ne vous voie plus ici.

Puylaurens partit pour Beziers; il y reçut le lendemain ce billet du cardinal :

« Vous êtes plus heureux, monsieur, que vous ne méritez de l'être. Le roi vous dispense du serment dont il est question en l'article sixième. Ne vous imaginez point pour cela être en grande faveur. Retirez-vous avec Monsieur à Tours ou à Blois, qui sont les deux villes où son altesse a la permission de demeurer. Je saurai comment vous vous montrerez digne du pardon qu'on vous accorde si bonnement. »

Un autre exprès, qui suivait le premier, apporta une petite boîte dans laquelle Puylaurens trouva une bague surmontée d'une turquoise, plus une lettre qui n'avait pas besoin de signature. « Qu'a donc mon oncle? disait cette lettre. Il paraît tout changé! Il prononce tout bas votre nom d'un air consterné. On assure ici que cela tient à une révolution qu'il

redoute dans l'esprit du roi. Si le moment où il doit s'avouer vaincu est proche, cherchez dans votre cœur ce que vous avez à demander à M. le cardinal. »

Enfin, un troisième exprès vint à Beziers dans la nuit, avec une lettre de Mme de Chevreuse. « Mon cher Puylaurens, disait la duchesse, M. le cardinal, en remettant hier votre pétition au roi, a fait tout au monde pour vous attirer le refus le plus dur; mais M. de Saint-Simon avait commis une indiscrétion dont sa majesté se plaignait amèrement, lorsque votre supplique arriva. Le roi poussa un soupir en s'écriant: « Ah! mon frère est plus aimé que moi. Ses confidens veulent mourir « plutôt que le tromper, tandis que mes amis me vendraient s'ils pou- « vaient. » Et, se tournant d'un air irrité vers le ministre, il lui ordonna de vous dispenser du serment et de ne plus vous tourmenter comme il a fait jusqu'à ce jour. Ce premier symptôme de la lassitude du roi et cette révolte contre la tyrannie du cardinal étonnent et réjouissent toute la cour. Faites votre profit de cet avertissement; mais tenez-vous en garde. Vous touchez au bonheur ou à votre perte. »

Gaston d'Orléans sautait d'un pied sur l'autre par excès de joie en écoutant la lecture de ce billet. Passant tout à coup de la crainte à la jactance, il s'écriait que le règne du cardinal despote était passé; mais Puylaurens fit observer à Monsieur que le roi pourrait offrir encore d'autres indices de lassitude et de dégoût avant de se résoudre à renvoyer son ministre, que la paresse était une passion, et que, Louis XIII étant paresseux, cette passion le gouvernait, appuyée encore par l'habitude. Il engagea Monsieur à se rendre docilement à Blois, et ils y allèrent en effet tous deux, accompagnés seulement d'un petit nombre d'amis fidèles.

XV.

Tandis que Gaston d'Orléans et son favori attendaient au château de Blois les effets de la clémence du roi ou de la rancune du cardinal, on menait avec célérité le procès du duc de Montmorency. En moins de deux mois, le héros, encore saignant de ses dix-sept blessures, passa du champ de bataille à l'échafaud : il fut décapité à Toulouse, le 30 octobre 1632. Aussitôt après, la cour se divisa en trois bandes. M. le cardinal, suivi d'un cortége digne d'un satrape, s'enfonça dans la Guienne, en charmant la longueur du chemin par de petites exécutions à mort, afin d'éblouir et d'intimider les provinces rebelles. La reine se rendit par une autre route à Bordeaux, accompagnée seulement des personnes dont les services lui étaient rigoureusement nécessaires, et, dès le 31 octobre, le roi partit pour Paris, à petites journées.

Un matin, une chaise de poste entra dans la cour du château de Blois.

Puylaurens mit la tête à la fenêtre, et, voyant descendre la laide figure de Bullion, ce porteur acharné de mauvaises nouvelles, il en conçut de l'inquiétude. Au bout d'un quart d'heure, on vint appeler Puylaurens; il courut au cabinet du prince, et il trouva Monsieur tenant à sa main une lettre du cardinal datée de Bordeaux. Cette lettre était adressée au roi en forme de rapport et en style de testament.

« Votre majesté, disait le ministre, ne saurait, sans être accusée de faiblesse, permettre que les conditions du traité de Montpellier se passent en discours et demeurent sans exécution. Comme les mariages des princes ont toujours été affaires d'état, d'où il peut ressortir de grands biens ou des dangers de conséquence, il importe de tirer au clair si Monsieur s'est ou non allié à la maison de Lorraine par un mariage clandestin. Quoique son altesse royale ait affirmé n'avoir point conclu avec la princesse Marguerite, des révélations nouvelles et de plus amples informations ont fait naître des doutes qu'il faut éclaircir. S'il se découvrait que Monsieur eût trompé votre majesté sur cette grave matière, il y aurait lieu à revenir sur les graces et les actes de clémence dont on a comblé son altesse ainsi que ses conseillers. Puylaurens surtout aurait à rendre un compte sévère. La dispense du serment n'empêche point qu'il ne soit tenu d'obéir aux commandemens de votre majesté, mentionnés en l'article sixième. C'est le devoir d'un sujet fidèle d'avertir sans déguisement le roi de tout ce qui a été pratiqué au préjudice de l'état. Les graces et l'oubli du passé ne portent point sur des fautes qu'on n'aurait point avouées. Il faut donc exiger de Puylaurens une confession nouvelle et entière. Avant d'être l'ami et le confident de Monsieur, il est sujet de votre majesté. Il doit parler. C'est à lui de révéler le mariage de Monsieur, si ce mariage a été conclu, et pour qu'il ne puisse prétendre ignorer les peines auxquelles il s'exposerait par un mensonge, on le peut avertir que, s'il ne dit l'entière vérité, il y va de sa vie. »

En marge, le roi avait écrit ces mots : « Approuvé. M. de Bullion portera ces dépêches à Monsieur et interrogera ledit Puylaurens, » et avait signé « Louis. »

Puylaurens prit lecture de ce factum, et, pendant ce temps-là, Monsieur, se promenant à grands pas, renversait un siége d'un coup de pied à chaque tour de chambre.

— Tu le vois, dit-il, ce ministre m'a voué une haine viagère; il me poursuivra jusque dans le tombeau. Jamais il n'y eut d'obstination pareille à la sienne. Il faut que l'un de nous deux périsse.

La colère de Monsieur se montant par degrés, l'incontinence de langue croissait avec elle. Enfin le prince s'arrêta devant Bullion, et, le prenant par son rabat :

— Petit démon! lui dit-il, je ne sais à quoi tient que je ne t'étrangle.

Je te ferai jeter dans la Loire et je regarderai du haut d'un pont quelle figure fait un commissaire du roi qui se noie. Retourne à Bordeaux, si tu ne veux être mangé par les poissons.

Bullion avait tant de fois reçu des coups du cardinal, qu'il ne s'intimida point.

— Monsieur, dit-il, je suis ici par ordre du roi, et si je ne m'en retourne pas comme vous le souhaitez, c'est pour votre bien, car vous êtes perdu si je ne rapporte pas une réponse. Il y va peut-être de votre vie, aussi bien que de celle de Puylaurens.

— Eh bien! reprit Monsieur, voici ma réponse: Le cardinal m'a poussé à bout. Il veut que l'un de nous deux succombe. Ce sera lui. Je le ferai assommer par mes domestiques.

— Votre altesse s'égare, dit Bullion. Je reviendrai dans une heure, et j'espère vous retrouver plus calme.

Aussitôt le commissaire du roi sorti, Puylaurens entraîna Monsieur hors du château, car le prince avait besoin de se rafraîchir les sens et de rappeler à lui sa raison. Tous deux raisonnèrent sur le nouveau piége que leur tendait l'ennemi. M. le cardinal disait dans son factum que *de plus amples informations* avaient fait naître des soupçons sur le mariage de Monsieur. Selon toute apparence, il avait des certitudes, et le mot de *soupçons* était là pour inviter Monsieur et Puylaurens à se perdre par des mensonges. D'un autre côté, si Gaston d'Orléans faisait l'aveu de son mariage secret, c'était confesser qu'il avait trompé le roi par un faux serment pendant la discussion du traité de paix. Ce prince avait compris l'alternative où le jetait le cardinal, et sa fureur contre Bullion n'était qu'un moyen d'écolier pour éluder la difficulté d'une position insoutenable. La malice du ministre mettait Monsieur sur le chevalet, et l'honneur d'un fils de France subissait la torture extraordinaire. Tout en raisonnant, Gaston et son favori descendirent jusqu'au bord de la rivière où passait la route de Paris. Le prince, accablé par la honte et le désespoir, prit sa tête entre ses mains, et s'écria tout haut :

— Ne trouverai-je pas une bonne ame qui me débarrasse de cet homme par un coup de poignard?

— Voilà le poignard, le bras qui le porte et la bonne ame, dit une voix.

Le capitaine La Pistole avait suivi par derrière. Monsieur se retourna, comme pris sur le fait, et, voyant ce bandit le chapeau à la main, les pieds en dehors et le visage épanoui, il se mit à sourire : — Cet estafier, dit-il, a une mine plaisante. Je connais cette grimace-là.

— La terre, répondit Puylaurens, n'a jamais porté de coquin plus corrompu ni plus déterminé.

— Quelle gloire pour moi! s'écria le bandit d'un ton de théâtre. Je

suis connu du plus grand prince du monde, et j'ai l'estime de son confident. Ma fortune est assurée. N'en doutez point, monseigneur, vous emploierez mon ministère, si vous ne voulez périr. Il y a long-temps que je l'ai dit à M. de L'Age : je tiens de la bouche du père Joseph que le cardinal vous déteste tous deux, et ne vous fera jamais de quartier. J'admire comment Monsieur pousse la patience si loin que de sortir du royaume, de se donner mille inquiétudes, se laisser accuser, entreprendre la guerre civile, capituler et subir les volontés du vainqueur, lorsque la vie d'un homme est si peu de chose, qu'une fluxion ou un mauvais ragoût peuvent la détruire. Et à quoi sert d'avoir tant de monde à ses ordres, mille bras prêts à frapper, les titres de fils et frère de roi? Pour moi, qui ne suis qu'un pauvre diable, si j'ai un ennemi, je le querelle dans un cabaret, je le tue galamment sur un pré ou subtilement dans un chemin, et tout est dit.

— Parce que tu n'as point de réputation à garder, répondit Monsieur.

— Une réputation est donc chose bien incommode? Mais il me semble que celle de votre altesse est justement ce qu'on veut endommager; elle se noie en ce moment, et demande du secours. Si vous n'y pourvoyez, elle va périr. Supprimez un seul homme à robe rouge, et la voilà qui renaît et sort de l'eau toute fraîche.

— Le drôle fait des sophismes, dit Monsieur.

— Une bonne langue doit être aiguisée à deux tranchans comme une épée.

— Capitaine, dit Puylaurens, Monsieur s'est amusé de vous comme d'un bouffon; n'allez pas vous croire pour cela un personnage, ni vous mêler d'exécuter ce qu'on ne vous commande point.

— Ne craignez rien, répondit le brigand; je sais mon métier. Je demande à son altesse la préférence sur mes confrères, car elle en viendra tôt ou tard à l'emploi des grands moyens. Je ferai en sorte que ce coup-là soit mon chef-d'œuvre et ma dernière affaire.

— Penses-tu vraiment, dit Monsieur après le départ du bandit, que nous en serons réduits à ordonner un meurtre?

— Comment! répondit Puylaurens, vous pouvez admettre une pareille supposition?

— Je ne sais; mais ma réputation est perdue de toutes façons, et je reste aux prises avec mille embarras et mille dangers.

— Nous en sortirons autrement que par un crime.

Un carrosse à six chevaux s'arrêta sur la route en ce moment; une voix que Monsieur connaissait ordonna qu'on ouvrît la portière, et l'on vit descendre le président Le Coigneux. Il avait remis ses bottes de courrier, son manteau long et sa rapière.

— Je vous trouve à propos, dit-il. M. de Montmorency, le jour de son exécution, a révélé le secret de votre mariage. Le traité devient nul par cette découverte. Il n'y a plus de sûreté pour vous en France. Monsieur sera respecté comme frère du roi, mais on fera des procès à Puylaurens et à moi; or, n'ayant point envie de manger des champignons du bois de Vincennes, je gagne le large à l'instant même. Vous plaît-il de monter dans ce carrosse?

— Il n'y a rien qui presse, répondit Puylaurens.

— Comme il vous plaira. Pour moi, je ne croirai avoir ma tête sur les épaules qu'à la frontière de Lorraine.

M. Le Coigneux remonta dans son carrosse et partit sans dire adieu. La nouvelle qu'il venait d'apporter mettait fin aux incertitudes. Monsieur savait toute la gravité du danger. Le roi pouvait retirer ses graces, et la haine du ministre avait carte blanche. Gaston d'Orléans rentra au château, où Bullion l'attendait avec impatience.

— Monsieur, dit le commissaire du roi, il faut, s'il vous plaît, que je retourne auprès de M. le cardinal.

— Qui vous empêche de partir? répondit le prince.

— N'avez-vous point de réponse à me donner?

— Aucune. Je n'ai rien à dire à votre cardinal. Quant au roi, dites-lui que je suis pénétré d'amour et de respect pour mon frère, et que je lui enverrai ma réponse par l'un de mes serviteurs.

— Tout ceci, dit Bullion en haussant la voix, sera fidèlement rapporté à son éminence et au roi; mais, comme je dois remplir mon ministère, il faut que j'interroge le confident de votre altesse. Puylaurens, vous avez vu par la lettre de M. le cardinal et l'ordre du roi l'obligation où vous êtes de révéler ce qui a été fait contre le bien de l'état. Je vous somme de répondre à ma question : « Son altesse royale est-elle, oui ou non, mariée avec la princesse Marguerite de Lorraine? »

— Monsieur le commissaire, répondit Puylaurens, Monsieur vient de vous dire qu'il enverrait sa réponse au roi.

— Vous n'avez plus rien à ajouter? demanda Bullion. Vous avez bien songé aux suites que peuvent avoir vos refus de vous expliquer?

Monsieur se leva de son siége, et montrant la porte par un geste impérieux : — Assez de discours! s'écria-t-il. Sortez à l'instant. — Bullion salua et sortit.

Devant l'appartement qu'avait occupé jadis la reine-mère, au château de Blois, était une terrasse appelée le Perche-aux-Bretons, d'où l'on voyait l'un des plus beaux sites de la Touraine. Puylaurens se promenait avec Monsieur sur cette terrasse, et ils avisaient ensemble aux moyens de pourvoir à leur sûreté. Comme toutes les personnes faibles, Monsieur passait avec une facilité déplorable de la colère à l'abattement

le plus profond. Son esprit fléchissait sous le poids des difficultés. Il confessa ingénument à son favori que ce mot de Le Coigneux l'avait frappé : « Monsieur sera respecté, comme frère du roi. »

— En effet, dit le prince, pourquoi me donner tant de soucis? Je n'ai rien à craindre.

Et en parlant ainsi, Monsieur regardait son favori d'un air si expressif, qu'il n'avait pas besoin, pour être compris, d'ajouter ces mots : — Mes amis, et toi-même, vous périrez; mais moi je me tirerai d'affaire.

— Sans doute, répondit Puylaurens, vous n'avez rien à craindre. S'il suffit de boire et manger librement, d'aller à la comédie et de courre le lièvre, rien n'est plus facile que d'atteindre ce haut degré de gloire. A quoi bon s'embarrasser de ce que pensera le monde? Votre altesse n'aura point connaissance de ce que les historiens croiront d'elle, et si quelqu'un se hasarde à dire en la voyant passer : « Voici ce prince qui a courbé la tête devant le cardinal et qui a laissé périr ses amis après les avoir engagés avec lui dans une entreprise périlleuse, » on fera châtier l'insolent, et vous oublierez ces propos en dansant un ballet, ou en mettant des étiquettes neuves à votre collection de médailles.

— Il est vrai, dit Monsieur, que mon rôle en ce monde n'aura pas été fort brillant; mais, quand je me serai bien remué, en mourrai-je un quart d'heure plus tard?

— Au contraire, s'écria Puylaurens, c'est en vous humiliant que vous ajouterez d'heureux jours à votre existence; M. le cardinal, touché de votre docilité, donnera l'ordre que l'on fasse arrêter la mort par le capitaine des gardes, lorsqu'elle viendra gratter à votre porte.

— Tu me conseilles donc de m'enfuir et de me révolter encore une fois?

— Point du tout. Je vous vois aujourd'hui en trop bonne disposition. Restez ici; accordez satisfaction au roi et gain de cause à son ministre. Pour embellir votre réputation d'un dernier vernis, on fera casser votre mariage avec la princesse Marguerite, et ce coup de pinceau portera l'éclat de votre nom jusqu'à la cour de Rome.

— Mon mariage! s'écria Monsieur; ils ne peuvent le déclarer nul sans mon consentement.

— Vous le donnerez.

— Jamais! Ils me hacheront plutôt que de me contraindre à cette bassesse.

— Vous le donnerez, vous dis-je, et dans ce moment même, si le roi était ici, vous l'auriez déjà donné.

— Fuyons donc, fuyons à l'instant. Holà! des chevaux! cria le prince.

— Calmez-vous. Le roi est encore à trois journées de marche.

— Eh bien! qu'allons-nous faire? Quelle réponse enverrai-je à mon frère? Dicte-moi donc mes paroles et ma conduite.

— Volontiers. Voici ce que vous écrirez au roi : « Sire, je confesse ingénument que j'ai déguisé la vérité au sujet de mon mariage; mais pouvait-on exiger d'un homme réduit au dernier malheur de s'accuser lui-même? Puisqu'on attache tant de prix à mes aveux pour m'humilier davantage, c'est devant vous seul que je m'humilie, en vous ouvrant mon ame. Le 12 janvier dernier, j'ai épousé la princesse Marguerite de Lorraine, et je perdrai plutôt la vie que de laisser rompre ces liens sacrés. Ma confession est entière à présent. Je n'ai plus rien à avouer, et, si de nouvelles persécutions doivent encore m'accabler, je saurai par là que mes ennemis se jouaient de mes sentimens et des vôtres en assurant que ma sincérité me serait profitable. » — Vous enverrez cette lettre au roi, poursuivit Antoine de L'Age, et nous prendrons la fuite pour en attendre l'effet en lieu sûr. Nous reviendrons bientôt plus forts qu'auparavant, car le roi commence à se lasser de la tyrannie du cardinal. A peine serons-nous partis, qu'il saura mauvais gré à son ministre de nous avoir poussés à cette extrémité, lorsque tout s'arrangeait à l'amiable. Nous serons rappelés, et ce sera le tour de notre ennemi de trembler devant nous.

M. de Bullion, qui aperçut de la grand'route Monsieur et son favori se promenant sur le Perche-aux-Bretons, devina qu'ils allaient s'enfuir, et dit plus tard au cardinal qu'il les avait vus faire le manége des hannetons, qui grimpent au sommet des arbres pour prendre leur volée; mais cette plaisanterie ne fit point rire le ministre, qui devina bien l'intention de Puylaurens et le danger d'une troisième rupture. En effet, le roi murmura contre Richelieu en recevant la lettre de son frère. Sa mauvaise humeur redoubla lorsqu'il apprit que Monsieur et Puylaurens s'étaient enfuis de Blois, et il s'écria qu'il ne voulait plus se laisser souffler une colère qu'il n'éprouvait point. Ainsi finit la seconde cabale d'Antoine de L'Age contre le cardinal de Richelieu. On verra par la dernière comment Puylaurens sut faire entrer dans la conspiration le premier personnage de France et de Navarre, et comment ce personnage, de qui on devait attendre le succès, ruina pourtant l'entreprise.

PAUL DE MUSSET.

(*La quatrième partie au prochain n°.*)

LES

COTES DE NORMANDIE.

PREMIÈRE PARTIE.

LES FALAISES.

De Tempé le vallon un jour sera montagne,
Et le sommet du Pinde une plane campagne;
L'Océan quelque jour de blé sera couvert :
La matière demeure et la forme se perd.
RONSARD.

Au mois de décembre 1844, la *Revue* a conduit ses lecteurs des deux côtés du Pas-de-Calais, et, après leur avoir fait visiter Douvres et Folkstone, elle les a principalement arrêtés à Calais, à Boulogne et à Étaples. Elle leur propose aujourd'hui de continuer le voyage sur les côtes de Normandie; mais, pour ne pas laisser de lacune dans cette exploration, il faut entrer dans la baie de la Somme et rechercher quelle influence ont exercée sur le bassin de cette rivière les grands travaux de navigation dont l'ont doté les quarante dernières années. Cette excursion est d'ailleurs nécessaire pour saisir les rapports géologiques qui rattachent la formation des terres d'alluvion de la basse Somme à la dégradation de la région des falaises, et pour considérer dans son en-

semble la navigation de la Manche. Si le caprice de la politique des temps passés et les convenances administratives du nôtre ont établi le long de la petite rivière de Bresle une ligne idéale de démarcation, le navigateur qui entre au Tréport ne sait guère que, des deux quais entre lesquels il s'arrête, l'un est picard et l'autre normand; de la mer, il observe la configuration de la côte, la direction des courans, et n'est frappé que de leur homogénéité; il comprend donc sous le nom de falaises de Normandie le prolongement qu'il aperçoit au-delà du Tréport, et simplifie les dénominations pour mieux expliquer les choses. Nous serons excusable d'imiter un moment cet exemple.

Les côtes du Pas-de-Calais et celles de Provence nous ont montré de nombreuses traces de l'administration de Richelieu. Dans cette course sur d'autres rivages, le cardinal nous servira plus d'une fois de guide: il était grand-maître du commerce et de la navigation du royaume, et ses projets sur le pays que nous allons parcourir en font mieux comprendre les intérêts actuels. En effet, le 24 décembre 1639, M. de Caen, sergent de bataille de l'armée navale, portait à Rouen une instruction datée de Ruel, par laquelle il était « enjoinct à M. d'Infreville, conseiller du roy et commissaire-général de la marine, de se transporter, accompagné dudict sieur de Caen et du sieur Daniel, capitaine de marine, en la ville de Callais, pour audict lieu prendre le sieur Regnier Jenssen le jeune, ingénieur du roy, pour dudict lieu aller le long des costes de Picardye et Normandye jusques à Cherbourg, pour voir et recognoîstre quelz lieux on trouveroit plus propres et commodes pour bastir et construire un port, affin de retirer les vaisseaux du roy..... » Suit un long détail des vérifications auxquelles devront se livrer les commissaires, et ceux-ci ont « de tout faict procès-verbal, pour être présenté à son éminence et être ordonné par sa majesté ce qu'il appartiendroit (1). » Le procès-verbal, accompagné de cartes et de plans, est très soigneusement rédigé, et peu s'en fallut que, par respect pour l'ordre de suivre exactement le bord de la mer, les commissaires ne se perdissent dans les marais de l'Authie. Dans les courses dont je donne ici le résumé, je n'ai pas, je l'avoue, poussé si loin le scrupule; mais j'ai souvent vu, et c'est là mon titre à la confiance, par les yeux de M. Beautemps-Beaupré et des ingénieurs hydrographes dont il est le chef: grace à leurs travaux, on peut aujourd'hui bien connaître la côte sans s'éloigner beaucoup des routes battues.

Nous nous arrêterons aux mêmes lieux que les commissaires du grand cardinal; nous entrerons sans eux dans le bassin de la Seine, et nous nous avancerons au-delà de Cherbourg, où ils s'arrêtèrent. Mais on risquerait de se méprendre sur la nature des difficultés que ren-

(1) B. N. Mss. Petit in-folio. S. F., 87.

contre la navigation dans la région des falaises et de la lutte sans repos que l'industrie de l'homme doit y soutenir contre l'action de la mer sur la côte, si l'on n'était au fait de la constitution géologique de celle-ci. Les principales circonstances dont le marin, l'ingénieur et l'homme d'état aient à y tenir compte en sont les conséquences directes; cette étude aurait épargné bien des fautes au passé, et Dieu veuille que l'avenir n'ait pas à reprocher au présent de ne point l'avoir complétée!

I.

Le cours de la Somme est séparé de celui de la Seine par un plateau élevé dont la base est la craie; les principaux cours d'eau qui le sillonnent descendent vers la mer perpendiculairement à la côte, et ont tracé dans la roche poreuse qu'ils humectent d'étroites et profondes vallées.

Entre l'embouchure des deux rivières, d'Ault au cap de la Hève, la côte présente, sur une longueur de 140 kilomètres, une coupe verticale du plateau crayeux aussi nette dans sa sauvage grandeur que pourraient la figurer en petit les procédés de la géométrie descriptive. Ce sont les falaises de Normandie. Elles sont, pour les habitans du plateau, un long précipice jusqu'aux bords duquel s'étendent les moissons. Aucune ondulation du terrain n'avertit de leur voisinage; tout à coup la plaine manque sous les pieds, l'abîme se découvre, et cet abîme est l'Océan. Elles apparaissent au navigateur comme une muraille de 60 à 100 mètres de haut, tantôt se détachant sur un ciel grisâtre et couronnées d'une étroite ligne de verdure, tantôt à demi cachées dans les nuages noirs que les vents fréquens du nord-ouest font voler au-dessus des lames, tantôt enfin éblouissantes de blancheur et chamarrées de vastes ombres sous les rayons obliques du soleil couchant. Par un beau jour, l'éclat de leurs reflets fait souvent distinguer leurs formes à 40 kilomètres de distance. Les ouvertures des principales vallées qui débouchent sur la mer semblent des brèches faites dans ces gigantesques remparts; des échancrures, qui n'en atteignent pas le pied, marquent les places où s'écoulent les eaux des petits bassins intérieurs. De rians hameaux, des villes populeuses se montrent dans chacune de ces ouvertures. Ainsi, dans leur majestueuse uniformité, les falaises conservent une variété d'aspects à laquelle le matelot reconnaît à chaque heure du jour sa position. La nuit, leur voisinage est signalé à 32 kilomètres au large par les phares de la Hève, de Fécamp, d'Ailly, élevés, le premier, de 136 mètres, le second de 130, et le troisième de 93 mètres au-dessus du niveau de la mer (1).

(1) Toutes les fois que dans le cours de ces notes le niveau de la mer est pris pour repère de la mesure des hauteurs, il est entendu que c'est, comme dans les cartes hydrographiques de la marine, celui des plus basses mers de vive eau.

Aucun navire ne se hasarde à cotoyer de trop près les falaises; des courans qui changent à chaque heure de la marée, des remous capricieux causés par les inégalités du fond, règnent dans leur voisinage; leur élévation neutralise l'action des vents de mer qui les frappent perpendiculairement et double la violence de ceux qui leur sont parallèles; les vents de terre tombent en rafales furieuses du haut de leurs sommets. Malheur au navire qui se brise à leurs pieds! la mer montante n'y laisse pas même une place où puisse séjourner le moindre de ses débris.

La roche crayeuse dont les falaises montrent la coupe se compose de couches horizontales d'un à deux mètres d'épaisseur, séparées entre elles par des couches de cailloux siliceux qui semblent être le résultat d'une cémentation opérée dans la masse du terrain. Les fibres de la pierre sont verticales; leur cohésion dans ce sens est très faible, et elle est encore diminuée par les solutions de continuité qu'implique l'interposition des couches de silex. De cette double disposition résulte la tendance du terrain à se fendre en prismes verticaux.

Deux fois par jour, la marée vient battre le pied des falaises; chaque flot qui les heurte emporte quelque parcelle de la roche poreuse qui les constitue, et, quand les hautes mers des syzygies se ruent contre elles par les tempêtes de l'ouest au nord, des lames furieuses les sapent à coups pressés; elles déchaussent l'escarpe, la minent; bientôt celle-ci surplombe, se détache et s'écroule. On croirait que le talus formé par ces débris va défendre le pied de la nouvelle muraille; mais, avec sa nature friable et savonneuse, la marne résiste mal à l'action des flots; elle s'imbibe, se brise, se délaie en molécules impalpables, et la falaise, mise à nu, est de nouveau attaquée à vif. Les pluies et les gelées aident la mer dans cette œuvre de destruction. Des fentes plus ou moins profondes s'entr'ouvrent dans la partie supérieure du terrain; les eaux pluviales s'y infiltrent, et, soit qu'elles s'y congèlent, soit qu'elles ramollissent et dissolvent les tranches de marne sur lesquelles elles pèsent, l'effet produit est le même, et l'action sourde des eaux intérieures aboutit, aussi bien que les attaques retentissantes de la mer, à d'immenses éboulemens.

Depuis le jour où le plateau crayeux est sorti du sein des eaux, chaque seconde a fait tomber quelque pierre des falaises, chaque année les a vues reculant devant l'infatigable Océan; mais il ne reste aucunes traces des limites primitives entre le domaine de la terre et celui de la mer. De ce que les rivages opposés de la France et de l'Angleterre présentent des roches crayeuses identiques par leur composition et leur stratification, s'ensuit-il, comme l'ont supposé quelques géologues, que ces rivages aient jadis été réunis, et que l'Océan se soit frayé, par des destructions semblables à celles dont nous sommes témoins, le passage

qu'on appelle la Manche? Ou bien, ce qui serait au moins aussi probable, le sol de la Haute-Normandie et celui de la Grande-Bretagne se sont-ils soulevés parallèlement, en laissant la mer, sous laquelle ils s'étaient formés, maîtresse de l'espace intermédiaire? Voilà des questions bonnes à discuter entre curieux. Elles ne sont point résolues par les reconnaissances faites, à plusieurs milles au large, de points où la roche constitutive des falaises se montre au fond de la mer; ces roches peuvent, en effet, aussi bien avoir été toujours recouvertes par les eaux qu'avoir servi de base à des falaises détruites. Cependant les couches de tourbe, ou plutôt de lignite, que la sonde découvre à 2,700 mètres du rivage devant Neuvilette, à 4,400 devant Criel, à 3,500 devant le Tréport, à 5,200 devant Blaingues, attestent irrécusablement que les bancs crayeux sur lesquels elles gisent ont été, dans la nuit des temps, recouverts d'une végétation puissante, et que la côte s'est avancée au-delà de la place qu'elles occupent. Mais sortons du domaine des conjectures pour entrer dans celui de la pratique.

Pour juger, au point de vue des intérêts maritimes, des modifications que peut apporter l'avenir à l'état actuel de la côte, il suffit de se rendre compte de la marche des envahissemens de la mer pendant les derniers siècles. Si ceux-ci ne nous ont légué ni cartes très exactes, ni précis d'observations très dignes de confiance, la mer a laissé subsister le long de la côte d'assez nombreux vestiges des falaises qu'elle a dévorées : telles sont l'Aiguille et la Porte orientale d'Étretat, le Chicart d'Iport, la Galère du cap d'Ailly, le Heaume entre Dieppe et le Tréport. Ces roches sont restées comme ces *témoins* que les terrassiers conservent dans le sol qu'ils fouillent, pour donner la mesure des déblais qu'ils ont exécutés; elles attestent que les falaises auxquelles elles ont appartenu ont ici reculé de cent cinquante mètres, là de quatre cents, plus loin de six cents, mais on ne sait pas au juste quel temps la mer a mis à ronger ainsi son rivage. La marche de quelques corrosions locales est mieux constatée. En 1100, l'église du village de Sainte-Adresse était assise sur le banc de l'Éclat : il est maintenant à 2,000 mètres de la côte, sert de limite extérieure à la petite rade du Hâvre, et la mer a huit mètres de profondeur sur un point où la falaise en avait probablement une centaine de haut. Celle-ci a donc reculé par an d'environ 2 mètres 60 cent. Les ingénieurs des ponts-et-chaussées ont constaté que de 1800 à 1847 la falaise a perdu par an 80 centimètres devant le phare du cap d'Ailly, construit en 1725, et 30 seulement devant les feux de la Hève. Mais la généralisation de pareils faits serait une source d'erreurs : la destruction avance en raison combinée du degré de vivacité de l'action des flots, du relief et de la friabilité des surfaces attaquées. M. de Lamblardie, dont les observations sur la côte de Normandie sont incontestablement les plus instruc-

tives qu'on ait jusqu'ici publiées, évaluait la corrosion annuelle des falaises à une épaisseur moyenne d'un pied de roi, appliquée à toute leur surface extérieure (1). Admettons pour la simplicité du calcul un tiers de mètre : la hauteur réduite des falaises étant de 70 mètres et leur développement d'Ault au cap de la Hève de 140 kilomètres, la masse des débris livrés chaque année à la mer doit être d'environ 3,266,000 mètres cubes. Les couches de silex interposées dans le banc crayeux sont au nombre de soixante, et leurs épaisseurs réunies s'élèvent à 5 mètres; mais les vides que les cailloux laissent entre eux dans la couche sont les trois cinquièmes de la surface : la masse des débris se divise donc en 93,000 mètres cubes de silex et 3,173,000 de craie ou de marne, et elle s'accroît du produit des corrosions sous-marines correspondantes. Si ces évaluations approchent de la vérité, depuis le commencement de l'ère chrétienne, la mer a dévoré sur cette côte une bande de plus de 600 mètres de largeur, comprenant une étendue de 8,600 hectares et un volume de plus de six milliards de mètres cubes. On va voir quel intérêt s'attache à ces calculs; mais il faut auparavant dire ce que fait la mer des décombres des falaises.

La marée entre dans la Manche par l'ouest et marche parallèlement à l'équateur; mais, dans sa course, elle est sollicitée par les vides que font au sud la baie du Calvados, au nord l'entonnoir du Pas-de-Calais, et, à mesure qu'elle avance, des courans latéraux s'en détachent pour les remplir. Le flot qui passe devant Cherbourg se dirige sur le cap d'Antifer, et, parvenu à ce point, il se divise en deux courans divergens, dont chacun suit un des revers du cap : l'un prend en écharpe la côte de la haute Normandie qui fuit au nord-est; l'autre s'épanche dans l'embouchure de la Seine et remplit le port du Hâvre. Il n'en faudrait pas davantage pour faire cheminer le long de la côte, et dans deux directions différentes, partant du cap d'Antifer, les débris dont se chargent les eaux; mais les marées ne sont pas seules à donner cette impulsion : les vents d'ouest, qui sont les plus fréquens et les plus violens de ces parages, les secondent, et chaque lame qui vient du large pousse devant soi les corps mobiles qu'elle porte ou qu'elle heurte. Le jusant et les vents de terre n'ont jamais sur la côte autant d'action que le flux et les vents du large, en sorte que, si l'effet de ceux-ci est quelquefois atténué, il n'est jamais détruit.

La mer a bientôt fait le départ entre les roches de dureté différente que lui livrent les éboulemens des falaises. La marne et la craie se brisent, se dissolvent et se transforment promptement en une pâte onc-

(1) *Mémoire sur les côtes de la Haute-Normandie, comprises entre l'embouchure de la Seine et celle de la Somme, considérées relativement au galet qui remplit les ports situés dans cette partie de la Manche*, par M. de Lamblardie, ingénieur des ponts-et-chaussées. (In-4°, Le Hâvre, 1789.)

tueuse, dont la division donne au loin une teinte laiteuse aux flots : les cailloux siliceux restent entiers tant qu'ils sont immobiles; mais, roulés sur le fond et frottés les uns contre les autres, ils s'émoussent, s'arrondissent, se réduisent à mesure qu'ils avancent, et chaque parcelle qu'ils perdent en chemin devient un grain de sable.

Les matières solides que les fluides tiennent en suspension se déposent avec plus ou moins de lenteur, suivant les degrés et de leur ténuité et de l'agitation des fluides, et, à densités égales, elles sont d'autant plus transportables par les courans, que leurs volumes sont moindres. La poussière impalpable de la marne et de la craie ne se précipite que par le calme. Le silex, au contraire, est lentement roulé par la mer dans ses oscillations diurnes, poussé par ondulations quand les vents fraîchissent, et violemment cinglé sur le rivage dans les tempêtes; mais il cesse d'être le jouet des flots aussitôt que leur force vive s'amortit. C'est ainsi que se déposent, en vertu de lois non moins immuables que celles qui règlent le cours des corps célestes, ces digues de galets qui marquent sur chaque plage la zone où se sont affaissées les lames. On les retrouve au débouché de chaque vallée, large ou étroite : elles ferment entièrement celles dont le cours d'eau n'a pas la force de s'ouvrir un passage, elles laissent dans les autres un chenal que les eaux intérieures tiennent ouvert dans leur partie la plus faible: mais, sur tout point de la côte où la mer mollit, il y a, sans aucune exception, dépôt de galets. Ces bourrelets sont remaniés par la mer jusqu'à ce qu'ils aient atteint par leur forme, leur consistance et leur masse, toute la stabilité dont ils sont susceptibles, et elle devient à la longue très grande. Les flots qui les heurtent finissent par leur donner naturellement la forme du maximum de résistance : c'est celle d'un talus courbe de sept de base pour un de hauteur. Leur consistance s'accroît par l'infiltration du sable et de la vase marneuse dans leurs interstices, et ils s'exhaussent graduellement au-dessus du niveau des plus hautes marées, puisque, dans les tempêtes, les lames, en déferlant, font voler à d'assez grandes distances le galet qu'elles fouettent, et mettent ainsi elles-mêmes hors de leur portée l'obstacle qui doit les arrêter. Comme enfin chaque coup de mer leur donne plus qu'il ne leur enlève, leur masse va croissant et n'atteint sa limite que par la rencontre de courans qui la rongent. Le premier effet de la formation d'un banc de galets sur une plage qui couvre et découvre à chaque marée est de procurer du calme aux eaux limoneuses qui pénètrent en arrière, et par conséquent de favoriser les attérissemens; ceux-ci ne sauraient dépasser le niveau des eaux calmes, et le banc les protége à la manière des meilleures digues que sachent construire les hommes.

Il suit de ce qui précède que les masses de galets, de sable siliceux et de vase marneuse, qui marchent le long de la côte, s'alimentant des

débris de toutes les falaises au pied desquelles elles passent, augmentent de volume, mais aussi de divisibilité, à mesure qu'elles s'éloignent du cap d'Antifer; que plus le galet a fait de chemin depuis le lieu de son origine, plus il est amoindri et par conséquent transportable; qu'enfin tout galet qui ne se fixe pas finit par se convertir en sable. L'entrée de chacun des ports de cette côte est malheureusement un réceptacle disposé pour recueillir les galets au passage; les plus prompts à s'obstruer sont les plus éloignés du cap, et l'on trouve aux deux extrémités des falaises et à l'épanouissement des courans qui les rongent des dépôts de leurs débris dont les masses semblent proportionnées aux distances parcourues par les courans. Le développement des falaises est, à partir du cap d'Antifer, de 24 kilomètres du côté de la Seine, et de 116 de celui de la Somme; le rapport de ces deux nombres est à peu près celui d'un à cinq, et, comme les circonstances locales sont peu différentes, il doit se rapprocher de celui du volume des terres qui se sont éboulées en aval et en amont du cap d'Antifer. Ces terres ont créé du côté du Hâvre la plaine de l'Heure, dont l'étendue est de 1,800 hectares; du côté du nord-est, à l'embouchure de la Somme, l'alluvion triangulaire de Cayeux, qui n'en a pas moins de 4,500; puis, au nord de la rivière, cette zone de marais, de terres basses et de dunes, qui remonte jusqu'à la Canche et comprend une superficie très supérieure. Les dépôts des rivières ont assurément concouru à la formation de ces terrains; mais les débris des falaises en ont fourni la plus grande partie, et l'étendue des alluvions a pu, malgré les masses qui se sont perdues dans les profondeurs de l'Océan, surpasser celle des terres corrodées, car l'épaisseur des premières doit être loin d'égaler la hauteur des secondes.

Ces détails étaient nécessaires pour faciliter l'étude des phénomènes qui, dans l'examen des stations maritimes établies de la Somme à la Seine, se rencontreront sous nos pas. Nous verrons les dépôts des débris des falaises créer des terres d'une culture facile et d'une remarquable fécondité, mais aussi détériorer et combler les ports ouverts par la nature ou creusés par la main des hommes, et soit que la Providence nous favorise, soit qu'elle nous châtie, nous trouverons partout, comme moyen de remédier à ses disgraces ou de multiplier ses bienfaits, cette loi du travail qu'elle a imposée au genre humain.

II.

Si j'avais su décrire l'action de la mer sur les falaises, on comprendrait à présent sans peine comment se sont formées l'alluvion de Cayeux et celles qui s'étendent au nord de la Somme.

Du Tréport en passant par Ault, la lisière du plateau crayeux se dirige droit au nord-est, et Saint-Valery est bâti sur un mamelon élevé

qui en marque l'extrémité. Les sables de la Somme, portés au nord par les marées, ont dès long-temps fait obstacle aux courans qui tendaient à longer le plateau et causé des calmes et des remous qui ont troublé la marche des galets : ceux-ci ont chaussé le pied de la falaise sur le premier point où le flot a manqué de la force nécessaire pour les pousser, et le banc qu'ils formaient a fini par s'enraciner auprès d'Ault : le calme qui se produisait en arrière favorisait les attérissemens, et l'épi de galets continuait à s'avancer vers le nord. Sa longueur, calculée d'après la carte de 1640 sur des points de repère qui n'ont point varié, devait être à cette époque de 10,000 mètres; sur la carte beaucoup plus soignée de 1736, elle est de 15,820, et sur celle de 1835 de 16,050. A mesure que la pointe du Hourdel, par laquelle ce banc se termine, a gagné du terrain, celle de Saint-Quentin, qui lui fait face, de l'autre côté de la Somme, en a perdu, et dans ce mouvement vers le nord, qui depuis deux siècles a complétement déplacé l'embouchure, celle-ci a toujours conservé une largeur d'environ 5 kilomètres, nécessaire, à ce qu'il paraît, pour le passage de la masse d'eau qu'y jette chaque marée. Depuis que la pointe de Saint-Quentin s'est arrondie et résiste mieux à la mer, le flot et le jusant réagissent sur celle du Hourdel, qui, au lieu de continuer à s'avancer vers le nord-nord-est, se recourbe en crochet vers l'est, comme pour gagner le pied de la falaise de Saint-Valery. Vers l'extrémité du banc, on remarque, sous la forme d'ondulations parallèles entre elles, les dépôts successifs de galets qui, refoulés par les courans et s'appuyant les uns sur les autres, le fortifient au lieu de l'allonger comme autrefois. Son épaisseur, sauf vers l'ancien Hable d'Ault, est aujourd'hui de 4 à 600 mètres, et il s'élève d'environ 5 mètres au-dessus des hautes mers. Tel est le bourrelet gigantesque de galets, de marne et de sable agglutinés qui fixe aujourd'hui l'entrée de la Somme. A la lenteur avec laquelle il marche vers le nord depuis un siècle, il semble qu'il ait à peu près atteint de ce côté sa limite, et que les dépôts de galets, modifiant à leur tour les courans qui les ont apportés, prennent des allures tout-à-fait différentes de celles qu'ils affectaient par le passé.

Pénétrons maintenant dans l'embouchure même de la Somme. Si nous sommes embarqués sur un bâtiment de plus d'un mètre de tirant d'eau, nous n'y parviendrons qu'en longeant la côte de Cayeux, en doublant la pointe du Hourdel, puis en suivant un chenal sinueux qui se rapproche de la rive droite jusqu'auprès du Crotoy, et revient à la rive gauche sous les murs de Saint-Valery; ce chenal est entretenu par les eaux de la rivière qui décrivent à mer basse ce long circuit au travers des sables. En dehors de la baie, la mer se retire, dans les marées de vive eau, à 7,500 mètres au large, en sorte qu'alors elle abandonne et couvre alternativement une plage de plus de quatre lieues. Dans l'inté-

rieur de la baie, tous les effets de l'action des marées sont dominés par la tendance du lit de la rivière à s'exhausser et à se rétrécir, conséquence malheureuse de ce fait inexorable, que le flot apporte toujours avec lui plus de matières terreuses que n'en remporte le jusant. C'est par là qu'à l'ouest du mamelon de la chapelle de Saint-Valery, la place où mouillaient, en 1065 et 1066, les flottes qui portaient Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, est depuis trois cents ans sillonnée par les charrues de la ferme du cap Cornu; que vis-à-vis, sur la rive droite de la Somme, la baie circulaire qui s'ouvrait en 1640 à l'ouest du Crotoy est à demi comblée; que, devant cette ville déchue, la place où des bâtimens de 400 tonneaux s'élançaient dans une profondeur d'eau de cinq mètres (1) n'est plus qu'une plage de sable; que les quais actuels de la Ferté tiennent la place d'une fosse profonde où les navires étaient toujours à flot à la fin du XVIIe siècle (2). En remontant la rivière, des faits analogues se présentent à chaque pas. Les travaux des hommes ont beaucoup accéléré la marche naturelle de ces attérissemens.

Avant le récent établissement du canal de la Somme, les marées remontaient par le lit de la rivière jusqu'à Pont-Rémy, à 10 kilomètres au-delà d'Abbeville, et il n'y a pas deux cents ans qu'aux équinoxes elles s'épandaient librement sur l'alluvion de Cayeux et les terrains bas du Marquenterre; elles devaient y déverser au-delà de 100 millions de mètres cubes d'eau. On commença, sous le ministère de Colbert, à leur fermer ces épanchoirs. La rive septentrionale de la Somme, puis l'alluvion de Cayeux, furent endiguées, et le lit de la rivière fut graduellement rétréci. Chacune de ces entreprises diminuait le volume d'eau que recevait la baie, et, les courans alternatifs qui en déblayaient l'embouchure s'affaiblissant, les dépôts gagnèrent en consistance. Chaque progrès des attérissemens était un tort pour la navigation : en 1664, les bâtimens de 150 tonneaux abordaient aux quais d'Abbeville et, à la fin du XVIIIe siècle, il n'y venait plus que des alléges d'un mètre de tirant d'eau. Néanmoins le flot faisait deux fois par jour rebrousser chemin aux eaux douces, et les refoulait en arrière jusqu'à l'heure du jusant. La masse fluide qui descendait alors à la mer l'emportait, de toute l'accumulation du débit de la Somme, sur le volume entré dans la baie; la queue du remous était presque toujours formée d'eaux claires, et le lit était balayé par un courant continu. C'est ainsi que dans toutes les rivières à marées se maintient la liberté du chenal.

Cependant la navigation maritime était perdue pour Abbeville; le

(1) *Rapport du chevalier de Clerville à M. Colbert sur les ports des côtes de Picardie et de Normandie.* (B. N., manuscrit 122 de la collection de Colbert.)

(2) *Projet de l'établissement d'une retenue propre à déboucher le port de Saint-Valery-sur-Somme, que la mer a ensablé depuis quelques années,* par M. Cocquart, ingénieur, 1738. (B. N., manuscrit S. E., 17.)

gouvernement résolut de la lui conserver. Un canal susceptible d'y porter des bâtimens de 400 tonneaux fut ouvert sur un seul niveau jusqu'à Saint-Valery, où la pente de la Somme est rachetée par un sas élevé de 5m07 de chute; Saint-Valery est ainsi devenu l'avant-port d'Abbeville. Le canal, livré le 9 juin 1829 à la navigation, a, de ce jour, réclamé pour son service, sauf aux momens de grandes crues, toutes les eaux de la rivière, et de ce jour aussi l'ancien lit de la Somme n'a plus été qu'une gaîne étroite où s'étalaient les eaux troubles de la haute mer. Les dépôts s'y formaient en abondance, lorsqu'au mois de décembre 1833, un raz de marée furieux poussa jusque sous les murs d'Abbeville une avalanche de sable vaseux, qui combla sur une longueur de 2,000 mètres le haut de l'ancien lit. Depuis cet événement, les eaux de la Somme n'ont plus de passage que par le canal, et la partie correspondante de la vallée qu'elles arrosaient en est complétement privée. Cet état de choses se consolide et s'étend de jour en jour; chaque marée laisse sur la zone où elle s'amortit une couche de limon dont l'épaisseur va souvent jusqu'à 3 millimètres, et la baie se raccourcit rapidement; elle reculera ainsi devant les attérissemens jusqu'à la rencontre des eaux de la Somme, qui débouchent aujourd'hui par Saint-Valery. Les 2,500 hectares de la baie qui sont au-dessus d'une ligne tirée du sas inférieur du canal au Crotoy ne sont point encore gagnés pour l'agriculture, mais dès à présent la plus grande partie en est irrémédiablement perdue pour la navigation.

L'unique, mais grave dommage qu'éprouvera celle-ci, consistera en ce que, la puissance des courans alimentés par les marées étant atténuée par les attérissemens, la barre qui obstrue l'entrée de la baie se fortifiera. Dans son état actuel, les bâtimens de commerce ne la franchissent qu'en saisissant le moment précis où elle est couverte par la haute mer, et la plupart du temps ils sont obligés, pour gagner Saint-Valery, d'attendre sur les posées du Hourdel et du Crotoy d'autres marées et des vents favorables. Séparé de la mer basse par une plage de huit kilomètres, déjà difficile à atteindre et difficile à quitter, le port de Saint-Valery, si la barre s'exhaussait, deviendrait inaccessible au commerce, et, comme il est à peu près impossible de la tourner, il faut savoir la creuser et l'affaiblir.

Remarquons d'abord que les sables charriés par les marées ou par la rivière ne sont pas les seuls dont s'encombre l'embouchure de la Somme. La pointe de Saint-Quentin, sur laquelle elle est appuyée, forme l'extremité d'un massif de 3,000 hectares de dunes, et toutes les fois que les vents soufflent du nord au nord-ouest, ils en enlèvent des nuages de sable qui se déposent au milieu de la baie. Par les vents de sud, les dunes de Cayeux fournissent un contingent beaucoup moindre, mais qui se place encore plus mal. L'administration des travaux pu-

blics, qui dispose annuellement d'un fonds de 500,000 francs pour le boisement des dunes (chap. xv du budget ordinaire), n'a jamais songé à fixer celles-ci : elle tarirait pourtant ainsi l'un des courans de sable qui perdent l'attérage de la Somme, et les travaux de même nature qu'elle fait ailleurs ne répondent à aucun intérêt maritime de cet ordre.

Mais, en présence des attérissemens intérieurs qui s'avancent, ce n'est point assez, pour conserver la baie à la navigation, que d'arrêter les sables que lui jettent les dunes voisines. Il est un moyen plus efficace que l'avocat Linguet indiquait dès 1769 (1), qui n'échappait point aux ingénieurs des ponts-et-chaussées qui se sont occupés du Crotoy (2), et dont l'efficacité ressort clairement des excellentes observations faites sur cette côte par les ingénieurs hydrographes de la marine (3).

Le comte d'Artois, depuis Charles X, ayant voulu, en 1783, faire remonter les navires jusqu'à la forêt de Crécy, dont il était apanagiste, traita avec trois communes voisines pour l'ouverture, au travers des marais de Favières, d'un canal navigable aboutissant au Crotoy. Ce qu'avait de grand ce projet fut bientôt abandonné; on s'en tint, par suite d'une transaction faite en 1787, à de simples travaux de desséchement, qui, délaissés pendant la révolution, ont été repris et complétés de 1818 à 1821. L'émissaire des marais, large de six mètres, débouche dans la crique parfaitement abritée qu'on décore du nom de port du Crotoy. Ce courant y a créé et y maintient un fond excellent, où se retirent les bateaux de pêche et les petits bâtimens du commerce : s'il se tarissait, le port serait en quelques jours, et peut-être en une seule marée, reconquis par les sables. Le pays marécageux et bas qui s'étend au nord du Crotoy, entre la Somme et l'Authie, comprend 10,500 hectares, et déverse en pure perte dans les baies de ces deux rivières trois fois autant d'eau qu'en débite le canal de Favières. Il est facile de réunir toutes ces eaux et de leur donner une issue commune au Crotoy; il ne l'est pas moins d'y conduire aussi celles de l'Authie elle-même, dont le bassin a près de 100,000 hectares, et cette entreprise ne serait peut-être que le rétablissement d'un ancien état de choses, car on voit sur d'anciens plans l'indication de longues flaques d'eau se dirigeant sur Rue et qualifiées de *lit abandonné de l'Authie*. Ces résultats s'obtiendraient par l'ouverture d'un canal de 14,000 mètres, partant de l'Authie et finissant au Crotoy.

Je n'abuse beaucoup, ou la mesure de l'action qu'exercerait sur l'embouchure de la Somme l'affluence de cette masse d'eau peut être déduite, avec une grande précision, de trois circonstances qu'il suffira d'indiquer ici. La première est l'effet du petit canal des marais de

(1) *Canaux navigables*. Amsterdam, 1769.

(2) *Statistique des ports de commerce*. I. R., 1837.

(3) *Instructions nautiques sur les côtes septentrionales de France*. I. R., 1842.

Favières sur le port du Crotoy; la seconde est la trace que laissent dans la baie de la Somme, à 3 milles en aval, les eaux perdues de la Maye; la troisième, bien plus considérable à elle seule que les deux autres ensemble, est la profondeur de la baie d'Authie. Celle-ci s'enfonce de 7 kilomètres dans les terres, son étendue excède 1,500 hectares; ce vide est le résultat du débouché seul de la rivière, et il est clair que le déplacement de la cause entraînerait le déplacement de l'effet; amenées au Crotoy, les eaux de l'Authie feraient dans les sables de la Somme la même trouée que dans les dunes du Marquenterre. A la vérité, cette dérivation entraînerait le comblement de la baie d'Authie : dès que les sables du large, qu'y poussent tumultueusement les coups de vent d'ouest, ne seraient plus réprimés par la pression des eaux intérieures, ils l'envahiraient. Le mal ne serait pas grand; cette baie déserte n'est bonne à rien et n'est connue que par des naufrages.

Ce n'est point ici le lieu de rechercher comment devrait être manœuvrée, pour le plus grand avantage de l'attérage de la Somme, la masse fluide qui déboucherait au Crotoy; mais il est palpable que la convergence des chasses qu'elle alimenterait avec celles qu'envoie de la rive opposée le canal de Saint-Valery approfondirait beaucoup la passe de la baie, et, si l'embouchure de la Somme continuait à se modifier, l'existence de la navigation n'y serait du moins plus compromise.

Ce système de protection de l'attérage impliquerait l'heureuse nécessité de donner au chenal du Crotoy les dimensions d'un canal maritime, au moins jusqu'à Rue, où il s'accolerait à une station du chemin de fer de Paris à Boulogne : la distance est de 6 kilomètres. Le chenal et ses dépendances devraient former un réservoir assez vaste pour fournir des chasses énergiques : il assainirait par ses ramifications le Marquenterre tout entier, et ce pays, naguère désolé par les inondations et les maladies, reproduirait à nos yeux toutes les merveilles de l'industrie agricole de la Hollande.

L'essor imprimé à la contrée par ce concours de circonstances réagirait nécessairement sur la navigation. Touchant au chemin de fer, le Crotoy deviendrait un des meilleurs ports de pêche de la côte, et son commerce, dont le mouvement flotte misérablement entre dix et quinze mille tonneaux, grandirait avec la richesse du pays. Ce village d'un millier de pauvres pêcheurs, dont les chaumières font un si triste contraste avec son église et d'autres vestiges d'une grandeur passée, ce village a joué jadis un rôle dans notre histoire. Il est à dix lieues des champs d'Azincourt, à quatre de ceux de Crécy, et, au milieu des malheurs des XIVe et XVe siècles, les avantages de sa position, alors accessible à tous les navires, en avaient fait une des plus fortes places des Anglais sur notre territoire; sa citadelle servit, en 1430, de prison à Jeanne d'Arc, jusqu'au moment où ils la conduisirent au bûcher de

Rouen. Quand Charles VII les en eut chassés, il donna à la ville des institutions et des priviléges qui attestaient encore en 1789 son ancienne importance navale. Ces souvenirs ne seront point vains, s'ils nous encouragent à relever une prospérité ensevelie sous les sables de la Somme, et à donner sur cette côte inhospitalière un point d'appui de plus à notre établissement maritime.

Si la navigation de la baie de la Somme était assurée de cette manière, le comblement de l'ancien lit en amont de Saint-Valery y deviendrait à peu près indifférent; rien ne s'opposerait plus à ce que la conquête en fût abandonnée à l'agriculture, et des travaux peu dispendieux pourraient la rendre fort rapide. La surface cultivable serait de 2,500 hectares; elle est la propriété de l'état, et les alluvions de même nature déjà formées sur ses bords se vendent incultes sur le pied de 2,000 fr. l'hectare. L'aliénation des terrains à livrer à l'industrie particulière rendrait le double de ce que coûterait l'ouverture du canal maritime du Crotoy, et l'état s'assurerait, par les contributions de toute nature assises sur le Marquenterre assaini, sur les terres créées et sur le nouveau port, un revenu qui ne saurait être au-dessous de 300,000 francs.

Ces travaux profiteraient à Saint-Valery autant qu'au Crotoy, puisque c'est dans la partie inférieure du chenal, dont l'usage leur est commun, que la navigation trouve le plus d'obstacles, et c'est celle que creuseraient les eaux réunies au Crotoy; les deux ports desserviraient d'ailleurs, chacun de son côté, des territoires distincts, et sur lesquels ils ne sauraient ni se faire concurrence ni se suppléer.

Au temps des Valois, l'entrée de la Somme était plus facile qu'aujourd'hui; la montagne conique de Saint-Valery, que couronne la vieille tour d'Harold, qu'enveloppe un si riche manteau de verdure, constituant une très forte position, et les couleurs anglaises flottaient, de l'autre côté de la baie, sur les tours aujourd'hui rasées du Crotoy. Saint-Valery dut à ces circonstances son importance militaire, sa gloire et ses malheurs. Pris par les Anglais en 1356, il fut bientôt repris par nous, et Louis XI le fit brûler en 1475, pour le soustraire aux conséquences d'une trahison que le maréchal de Saint-Pol paya bientôt après de sa tête. Depuis, Saint-Valery a prospéré par le commerce. Lors de l'inspection faite en 1664 par ordre de Colbert, le port possédait un matériel naval supérieur à celui d'aujourd'hui; il armait 5 bâtimens pour la pêche de la baleine; il faisait celle de la morue; il employait 70 bâtimens à celle du hareng, et préparait si bien ce poisson, que le baril s'y vendait plus cher que dans tout autre port.

La lente détérioration de l'attérage a graduellement atténué ces avantages, et les travaux exécutés dans l'intérieur de la baie ne les ont point rétablis; c'est, en effet, au seuil que sont les difficultés. Le canal mari-

time n'a fait, par rapport à Saint-Valery, qu'affranchir les cargaisons à destination d'Abbeville de l'obligation d'un transbordement; aussi la population, qui, trois ans avant qu'il fût ouvert, était de 3,321 habitans, n'était-elle, dix-sept ans après, que de 3,351, et, tandis qu'elle demeurait stationnaire, celle des communes rurales du canton gagnait 11 pour 100.

Le canal maritime creusé sur une ligne droite de 13,400 mètres est un des beaux ouvrages de ce genre qui soient en Europe; on serait même tenté d'accuser le luxe de sa construction : ses six rangées d'ormeaux, par exemple, ne font que gêner l'action du vent, qui devrait y faire seul tout le service du hallage. Il se termine par le port d'Abbeville, où les navires se rangent le long d'un quai de 600 mètres, côte à côte avec les bateaux qu'amène ou que remporte la Somme canalisée.

Il semble que, dans une si heureuse position, Abbeville eût dû faire de grands progrès : il n'en est rien cependant. La circulation moyenne n'est, sur le canal maritime, que de 40,000 tonneaux, c'est-à-dire du tiers à peine de celle sur laquelle on se croyait en droit de compter avant la construction; la ville est restée stationnaire quand tout s'élevait autour d'elle. En 1698, elle comptait 17,982 habitans (1); elle en avait 18,252 en 1789; 18,011 en 1811, et 18,072 en 1846. D'un autre côté, la population de la généralité d'Amiens, déduction faite de celles d'Amiens et d'Abbeville, ses deux seules villes considérables, était, en 1698, de 37 habitans par kilomètre carré; elle est aujourd'hui, sous les mêmes déductions, de 81 dans le département de la Somme. Si la population d'Abbeville avait suivi la même progression, elle serait aujourd'hui de 39,000 ames; elle a donc perdu plus de la moitié de son importance relative. Cette décadence est sensible au premier aspect de la ville : à son étendue, à la solitude de plusieurs de ses quartiers, on croirait volontiers que le dénombrement de 1698 n'a pas été complet, et que les habitations encore existantes ont été construites pour une population supérieure à celle qui les occupe.

Sous le ministère de Colbert, la marine trouvait à Abbeville des ressources qu'elle y chercherait vainement aujourd'hui : quatre-vingts corderies étaient alimentées uniquement par les chanvres des bords de la Somme. Les ports de Dieppe, du Hâvre, de Brest, de la Rochelle, en tiraient leurs câbles et leurs cordages, et la supériorité des produits de cette industrie était si bien établie, que les Hollandais avaient formé près de la ville une corderie pour le service de leur marine. L'armurerie d'Abbeville n'était pas alors moins renommée (2). Tout cela s'est rapetissé. Au lieu d'armes, on fabrique aujourd'hui des serrures; au

(1) *Mémoire sur la Picardie*, par M. Bignon, intendant, 1698. B. N., manuscrit.

(2) *Rapport du chevalier de Clerville sur les ports de Picardie et Normandie en 1664*. B. N., manuscrit 122 de la collection de Colbert.

lieu de câbles et de cordages, des cordes et des ficelles. Les manufactures de toile à voiles de cette époque ont survécu. Il est probable que depuis deux cents ans la production du chanvre a diminué dans le pays; cette culture épuisante exige le renouvellement de la fécondité du sol par l'emploi d'une extrême abondance d'engrais; on néglige ici ceux que la Flandre recueille avec le plus de soin, et la surface améliorée s'est rétrécie, quoique les villes d'Amiens et d'Abbeville offrissent tout ce qu'il fallait d'engrais pour l'étendre. La moyenne de nos importations de chanvre brut pendant les cinq dernières années a été de 4,621,300 francs, et les deux tiers de cette valeur sont introduits par navires étrangers. En cherchant à rendre à cette culture son ancien lustre, sur un territoire pourvu par la mer, les canaux et les chemins de fer, de débouchés si vastes et si sûrs, on ne risquerait donc ni d'être arrêté par les limites de la consommation, ni d'ôter du tonnage à notre marine.

Colbert crut faire la fortune d'Abbeville, lorsqu'il y établit en 1665 la célèbre manufacture de draps fins de Van Robais. Il ne négligea rien pour assurer le succès de cette grande entreprise; les priviléges et les encouragemens lui furent prodigués; les matières premières qu'elle employait étaient affranchies de droits de douane; ses ouvriers jouissaient de toute sorte d'exemptions, et elle était en pleine prospérité en 1698 (1). Cependant, en 1764, la ville réclamait avec énergie l'abolition de cette organisation auparavant si enviée; elle la signalait comme la cause principale de sa ruine, et l'on déclarait que cette œuvre de prédilection de Colbert, *loin d'exciter l'industrie à Abbeville, la tuait; loin d'y donner à vivre au peuple, le faisait, dans le sens le plus littéral, périr de faim et de misère.* Était-ce erreur, était-ce ingratitude? En compensation des avantages dont ils jouissaient, les Van Robais étaient tenus d'employer toujours trois mille individus. Le privilége exclusif du fabricant avait pour corrélatif et pour compensation le privilége de l'ouvrier; mais il avait été mathématiquement impossible de fixer un *minimum* du prix de journée, et la somme des salaires à partager variait suivant les travaux commandés : quand ceux-ci se restreignaient, le nombre des co-partageans restant le même, la part de chacun devenait fort petite. Ce n'était pas là le plus grand mal. Se reposant sur le droit qui leur était assuré, les ouvriers avaient perdu tout sentiment de sollicitude et de prévoyance; ils s'étaient démis des soins de la famille; leur avenir leur semblait être l'affaire des autres et non la leur. Cette incurie les avait livrés à la plus hideuse misère, à la dernière dégradation; ils encombraient les hospices, les établissemens de charité, et l'on prévoyait que cette lèpre survivrait à l'extirpation de

(1) *Mémoire sur la Picardie*, par M. Bignon.

l'organisation dont elle était la conséquence (1). Ce n'est point à moi de juger si cette sinistre prédiction a été démentie, et si les habitudes et les traditions de cette époque sont complétement effacées: mais, cela fût-il, l'histoire de la manufacture de Van Robais mériterait encore d'être attentivement étudiée: elle devrait tout au moins donner à réfléchir aux personnes bien intentionnées qui croient à l'organisation des priviléges du travailleur plus de puissance et de dignité qu'à sa liberté quelquefois aiguillonnée par le besoin.

Si d'Abbeville on tourne les yeux du côté de l'intérieur des terres, on voit la Somme canalisée traverser un de nos plus riches départemens; elle coule au travers de tourbières inépuisables, peut-être appelées, par les progrès des arts chimiques et par le voisinage de la mer, à devenir une des principales ressources de notre marine à vapeur; sa navigation se rattache par l'Oise à celle de la Seine, et par le canal de Saint-Quentin à celle de l'Escaut; son bassin comprend sept cent mille hectares de terres fécondes; au centre est Amiens, avec ses quarante-neuf mille six cents habitans et sa grande puissance industrielle. Un tel pays, baigné par la mer, devrait alimenter un mouvement maritime considérable, et cependant, lorsque la population du département de la Somme est le soixante-deuxième de celle de la France entière, sa navigation n'est que le cent trente-troisième de celle des départemens du littoral (2). Ce résultat tient aux difficultés et aux dangers de l'atterage de la Somme; ils compriment l'essor du commerce, et réduisent la marine locale au quart de ce qu'elle devrait être.

Ces observations ne sont pas nouvelles : les envoyés du cardinal de Richelieu en faisaient de semblables en 1640, et il est remarquable que, malgré l'extrême mobilité des sables de la Somme, leur description de l'atterage et de la manière de l'atteindre s'appliquerait assez exactement à l'état actuel des lieux. Alors comme aujourd'hui, de très petits bâtimens se hasardaient seuls à franchir, par la haute mer, les bancs du large; ceux de 3 mètres de tirant d'eau rangeaient la côte de Cayeux et gagnaient le Hourdel par des passes plus profondes qu'aujourd'hui, mais dont la permanence atteste celle des causes naturelles qui les ont produites, et doit conséquemment être prise en considération dans les projets d'amélioration qui pourront être étudiés. M. de Lamblardie a proposé, en 1793, une solution de ces difficultés, dont l'examen fut étouffé au milieu du tumulte révolutionnaire; elle consistait à établir au sud de Cayeux un port intérieur protégé par le grand épi de galets qui s'enracine sur la falaise d'Ault, et communiquant

(1) *Mémoire pour la ville d'Abbeville*, présenté en 1764 au conseil du roi par Me Lanthinois, avocat aux conseils.

(2) La moyenne de la navigation totale des années 1844, 1845 et 1846 est de 11,658,501 tonneaux; celle des ports de la Somme est de 87,533.

avec Saint-Valery par un canal qui servirait aujourd'hui de prolongement à celui d'Abbeville. Ce projet, qui, pour rendre à chacun son bien, n'était autre que celui qu'avait présenté en 1738 l'ingénieur Coquart (1), a été repris, en 1835, au ministère de la marine, comme chose nouvelle. M. Beautemps-Beaupré et les ingénieurs hydrographes placés sous ses ordres ont démontré que, si du côté de la terre il était irréprochable, il n'en était malheureusement pas de même de celui de la mer. Il serait, en effet, aisé de construire des bassins magnifiques, de les rattacher, par un canal maritime, à Saint-Valery; mais les bas-fonds gisans aux abords, et les circonstances habituelles des vents et des courans, rendraient également difficiles l'entrée et la sortie du nouveau port. Cette combinaison a donc été provisoirement abandonnée. Il n'est pas dit qu'on n'y revienne pas; mais il vaudrait mieux examiner si, au lieu de conserver l'embouchure du canal de la Somme à Saint-Valery, qui est la dernière échelle de l'intérieur de la baie, il ne faudrait pas la transporter au Crotoy, qui en est la seconde, ou au Hourdel, qui en est la première. Si l'on se contentait, en attendant, de fortifier, par la réunion de toutes les eaux du Marquenterre au Crotoy, l'action naturelle qui maintient depuis plus de deux cents ans le chenal sans grandes variations, on pourvoirait de la manière la plus économique à toutes les nécessités du présent, sans gêner en rien les progrès de l'avenir.

Sur l'arête du bourrelet de galets de Cayeux est bâti le bourg, isolé entre la mer et les marais, tantôt ensablé, tantôt balayé par les vents de nord-ouest. Plate et grisâtre, la côte est signalée au large par un phare en briques rouges qu'on prendrait le jour pour une colonne d'ordre dorique. La population de ce lieu ne passait pas autrefois pour très scrupuleuse dans ses procédés envers les navires qui échouaient sur les bancs de la Somme : elle fournit actuellement à ceux qui s'y engagent des pilotes fort précieux par leur connaissance des variations des passes. Principalement composée de pêcheurs, elle s'est élevée, du recensement de 1826 à celui de 1846, de 2,396 ames à 2,909, et, si ce progrès se maintient, elle sera bientôt supérieure à celle de Saint-Valery. Le développement que prend la culture dans l'alluvion dont nous avons déjà parlé est sans doute pour beaucoup dans cet accroissement; cette alluvion comprend, en effet, un polder de 3,000 hectares de terres excellentes, et le travail y fait chaque jour de nouvelles conquêtes sur les lagunes et les marécages. La navigation n'est pas moins intéressée que l'agriculture au desséchement complet de ces terres basses et à l'ouverture d'une route de Cayeux à Saint-Valery et à Abbeville : l'un

(1) *Projet adressé au contrôleur-général des finances*, par M. Coquart, ingénieur délégué par les marchands de Saint-Valery. Juillet 1738. (B. N., manuscrit.)

amoindrirait l'intensité des brumes qui dérobent souvent aux regards du navigateur la vue de la côte et jusqu'à la lumière du phare; l'autre faciliterait le placement des produits de la pêche et la surveillance d'une plage où les naufrages sont si fréquens. L'attérage de la Somme est, du reste, traité par l'administration du département avec une indifférence marquée. Il suffirait de quelques bonnes communications avec l'intérieur pour en vivifier les petits ports, et l'on n'arrive à Cayeux, au Crotoy et au Hourdel que par d'affreuses fondrières, à Saint-Valery que par des routes départementales à peine médiocres.

III.

A deux lieues de Cayeux est le fond de l'angle que forme la côte entre le Pas-de-Calais et la Seine. Sur la ligne du nord s'étendent les terres d'alluvion; sur celle du sud se dressent les falaises. Par les vents du large, la mer est affreuse dans ce rentrant, et le bourg d'Ault, qui s'aperçoit dans la première échancrure du terrain crayeux, présente un exemple frappant de la violence des coups de mer auxquels auraient été exposés les ouvrages projetés par MM. Coquart et de Lamblardie. En 1698, il y avait à Ault 24 bateaux pêcheurs, dont 14 de 20 tonneaux (1). De 1750 à 1780, la mer a rasé la crique qui les abritait, la plage et plusieurs rues du village lui-même; il est aujourd'hui niché dans une falaise coupée à pic et n'a plus une barque ni un matelot.

La vallée de la Bresle forme, après Ault, le deuxième créneau qui s'ouvre dans les falaises; le fond en est masqué par un énorme banc de galets grisâtres; de la mer, on n'aperçoit de vie et de mouvement qu'au pied et sur la pente de la falaise occidentale, où sont groupés les maisons et la pittoresque église du Tréport. La vallée conserve une largeur d'un mille jusqu'au mamelon sur lequel sont assis la ville et le château d'Eu; au-delà, elle se prolonge à quinze lieues au sud-est, comme un sillon creusé dans le plateau crayeux.

Eu tient plus de place dans l'histoire de France que sur la carte : aucune ville de ce rang n'a plus souffert et plus profité de la fortune des têtes illustres qui, depuis huit siècles, se sont succédé dans ses murs ou dans la possession de son comté. Placée au foyer même des guerres acharnées dont cette partie de la France a si long-temps été le théâtre, la ville d'Eu recevait les contre-coups de toutes les secousses qui frappaient le pays. Plus d'une fois, notamment le jour (18 juillet 1475) où Louis XI la fit brûler pour empêcher les Anglais de s'y établir, elle fut la victime des conflits dans lesquels était enga-

(1) *Mémoire sur la Picardie*, par M. Bignon, intendant. (B. N., manuscrit.)

gée l'indépendance de la nation, et les avantages dont elle jouit aujourd'hui ont été achetés par de sanglans sacrifices.

Eu est surtout connu par son château, l'un des plus beaux qui soient en France. Le roi Louis-Philippe semblait n'y vouloir être que le gentilhomme le plus hospitalier de l'Europe et le propriétaire le plus intelligent du pays. Il ne se bornait pas à construire, à multiplier les plantations, à faire de ses fermes des modèles d'architecture rurale, à parer ses terres de ce luxe de bon goût qui est un des caractères de la bonne culture; il n'était pas moins jaloux de mettre les environs en harmonie avec l'élégance somptueuse de sa résidence : il faisait ouvrir des routes nouvelles, aplanir et redresser les anciennes, approfondir des canaux qui sont à la fois des voies pour le commerce et des moyens d'assainissement pour la vallée. Les abords du château, dont son aïeul, le duc de Penthièvre, ne se tirait un jour qu'en faisant démonter une voiture à large voie avec laquelle il s'y était imprudemment engagé, sont aujourd'hui transformés en une magnifique esplanade; de larges avenues se percent au travers des quartiers obscurs de la ville; son église, un des plus gracieux monumens du moyen-âge, apparaît dégagée des masures qui la masquaient naguère; mais la restauration dont elle est l'objet fait mieux ressortir la nudité de la façade, restée inachevée depuis trois cents ans. Notre pays est malheureusement familiarisé avec ces sortes d'aspects : nous commençons bien les choses, nous nous soucions peu de les terminer, et les traces de cette infirmité du caractère national ne se montrent pas seulement dans nos édifices.

L'embouchure de la Bresle a toujours servi de refuge aux navires battus par les tempêtes de la Manche, et le nom de Tréport vient probablement de ce que, dans des temps reculés, la baie où se jetait la rivière offrait plusieurs stations navales. A défaut des témoignages historiques qui nous montrent, aux IXe et Xe siècles, les flottes des Normands s'enfonçant dans l'*ulterior portus* et leurs barques s'amarrant au pied de la forteresse que Rollon, leur chef, élevait en 912 sur l'emplacement du château d'aujourd'hui, on reconnaîtrait à la nature du terrain qui la remplace les limites de l'ancienne baie. Elle s'allongeait au-delà du château; sa profondeur était de plus de 4,000 mètres et sa largeur moyenne de 1,500. Cette rade des Normands de Rollon s'est successivement rétrécie, et l'accumulation de la vase l'a fait passer, en six cents ans, à l'état de marécage. Dans un plan manuscrit qui paraît remonter au commencement du XVIIe siècle (1), le marais touche à la route actuelle d'Abbeville au Hâvre, le lit de la Bresle serpente au travers, et une ligne droite, très rapprochée du tracé du nouveau canal dont il

(1) Bibl. Nat. Dépôt des plans.

sera bientôt question, est qualifiée *Canal d'Artois faict il y a très longtemps*. Ce nom fait remonter ce travail de 1445 à 1468, époque où la maison d'Artois possédait le comté d'Eu. La totalité de la plaine, dont la plus grande partie est aujourd'hui si bien cultivée, était alors submergée aux grandes marées.

Le banc de galets qui se fixe à l'entrée de chaque vallée s'est naturellement enraciné en amont du courant du littoral, et, à mesure qu'il s'allongeait, il repoussait l'embouchure de la Bresle vers la falaise opposée. Au temps de Guillaume-le-Conquérant (de 1027 à 1087), la passe par laquelle on pénétrait dans la baie était, comme à Cayeux, à Dieppe, à Fécamp, à l'extrémité et non pas à l'origine de l'épi; mais en 1101, Henri, comte d'Eu, la fit fermer, reporta l'embouchure de la Bresle à la gauche de la vallée, et ramena l'établissement maritime de Mers au Tréport. L'emplacement ne pouvait pas en être indifférent à un comte d'Eu. A Mers, le port était presque à la discrétion de ses ennemis; au Tréport, il était protégé par la vaste nappe d'eau qui couvrait alors la plaine et complétait, du côté de la mer, la défense de la ville d'Eu. Depuis, sans jamais abandonner le côté du Tréport, où la maintenait la direction donnée par le comte Henri au lit de la Bresle, la passe s'est plusieurs fois ouverte sur divers points du banc de galets. En 1639, le port avait deux entrées, l'une au Tréport même, et l'autre à moitié chemin de Mers; la marée formait en arrière du banc intermédiaire un canal navigable (1). Au milieu du dernier siècle, les envasemens opérés en arrière de la digue naturelle n'y laissaient plus pénétrer une quantité d'eau suffisante pour dégager le chenal, lorsqu'elle s'écoulait au jusant. Le port, tout-à-fait perdu pour le commerce, n'admettait plus que de petits bateaux de pêche. Ces maux trouvèrent un remède dans la munificence éclairée du duc de Penthièvre. Il fit étudier en 1778 le projet de l'écluse de chasse qui fonctionne encore aujourd'hui; elle était terminée en 1780 (2), et dès 1782, indépendamment du galet journellement amené par les vents du large, elle avait chassé du chenal, désormais fixé entre deux jetées, un amoncèlement de plus de 40,000 mètres cubes de galets. Cette écluse et la retenue à laquelle elle est annexée n'ont pas cessé d'être l'organe vital de l'établissement maritime, et leur destruction en entraînerait la ruine immédiate.

(1) Cartes des côtes de Normandie levées par ordre du cardinal de Richelieu. (B. N., manuscrit.)

(2) «Cette écluse a été construite à la demande et aux dépens de son altesse royale monseigneur le duc de Penthièvre. Ce prince, touché de la misère à laquelle la ruine du port du Tréport en avait réduit les habitans, consacra 170,000 livres pour l'exécution de ces ouvrages qu'il regardait avec raison comme le plus sûr moyen de rendre au port son ancien commerce et de procurer à la marine une augmentation de matelots.» (Lamblardie, *Mémoire sur les côtes de la Haute-Normandie*, 1789.)

Affranchie de la servitude des galets par l'écluse qui devrait porter le nom de Penthièvre, l'entrée du port est aujourd'hui fixée par des travaux d'une grande solidité; la digue de galets sur laquelle ils s'appuient, fortifiée par l'action des flots, a maintenant 200 mètres de largeur à la base et 10 mètres de hauteur; la stabilité en est devenue parfaite, et elle résiste par sa masse aux coups de mer les plus furieux. Les lois des 19 juillet 1837 et 6 juillet 1840 ont doté le Tréport d'un bassin à flot qui se prolonge par le beau canal de la Bresle jusque sous les murs d'Eu, et remet, dans la rigoureuse acception de ce nom, la ville en possession de l'*ulterior portus* des anciennes chroniques. Sur un mouvement de 31,033 tonneaux passés au Tréport en 1846, il en est revenu 20,502 au port d'Eu. Cependant, soit que les habitans méritent encore le reproche de nonchalance que leur adressaient les commissaires du cardinal de Richelieu et de Colbert, soit que le nouveau bassin leur paraisse dépourvu d'abords convenables, le seul d'entre eux qui ait travaillé à mettre l'industrie locale au niveau des ressources de l'établissement maritime est un banni que de plus justes préoccupations auraient pu détourner de ce soin. En créant à Eu une scierie, un moulin à douze paires de meules et une fabrique de biscuits, il a marqué la voie où devraient s'engager ses voisins.

Les chutes de la Bresle ne sont pas le seul avantage naturel qui appelle l'industrie dans le pays. Les sondages faits en 1834 et en 1835 devant le Tréport, par les ingénieurs hydrographes de la marine, ont rencontré, sur une ligne de neuf milles parallèle à la côte et à des profondeurs de 12 mètres, un combustible végétal qu'on a pris pour de la tourbe (1). Un affleurement sous-marin, correspondant à ceux qui se découvrent vers la baie de la Canche, ne présenterait pas d'autres indices, à cela près que ces derniers offrent, au lieu de tourbe, un lignite moderne des mieux caractérisés. Cette concordance, la parfaite analogie des terrains, des circonstances géologiques qu'il serait trop long de discuter ici, autorisent à penser que tous ces affleuremens appartiennent au même gisement, et que la prétendue tourbe sous-marine du Tréport est en réalité du lignite. Si cette conjecture est fondée, et la vérification en serait facile, la couche de lignite se prolonge infailliblement sous la côte, et serait atteinte à moins de 30 mètres de profondeur par des puits creusés entre Eu et la mer. Le lignite ne vaut pas la houille, mais il la remplace dans beaucoup d'usages, et le voisinage de mines si bien placées ne pourrait manquer d'imprimer à la navigation locale un essor rapide.

(1) « On rencontre sur beaucoup de points au fond de la mer, depuis le mont Joli-Bois jusqu'au-delà du Tréport, des masses d'une substance noirâtre qui paraît être de la tourbe; les ancres y pénètrent, et il est difficile de les en retirer sans faire de grands efforts. » (*Instructions nautiques*. I. R., 1842.)

Indépendamment du commerce local et de la pêche, le Tréport rend d'utiles services comme port de refuge; les navires qui, par les vents d'aval, manquent l'entrée de Dieppe, seraient poussés, s'il ne leur était pas ouvert, jusqu'au fond du Pas-de-Calais. Il n'admettait jusqu'ici que des navires de 2 à 3 mètres de tirant d'eau; on double presque aujourd'hui la profondeur du port, on l'entoure de quais, on allonge les jetées de manière à les mettre en état de recueillir les bâtimens à mer basse. Le cardinal de Richelieu ne partagea pas, en 1640, les illusions de ceux qui proposaient de fonder au Tréport un grand établissement militaire, il fit bien; les améliorations qui s'y réalisent de nos jours sont tout ce que comportent la nature des lieux et les besoins de la navigation.

A l'ouest du chenal du Tréport et à deux milles en mer est un assez bon mouillage forain. De là jusqu'à Dieppe règne un fond de coquilles brisées et de vase marneuse fort tenace : les bâtimens y jettent l'ancre quand la marée ou des vents modérés les contrarient dans leur route; mais ils se hâtent d'appareiller dès qu'ils sentent fraîchir les vents du large. A moitié chemin s'aperçoit une espèce de fente dans le haut de la falaise; c'est le ravin de Biville, par lequel, le 21 août 1803, George Cadoudal et d'autres assassins soldés par les Anglais s'introduisaient en France. Le cabinet de Saint-James était jaloux de montrer que le peu de succès de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise ne l'avait point découragé, et ce nouvel exploit faisait honneur à sa persévérance.

IV.

La sombre verdure de la vallée d'Arques, tranchant sur l'éclatante blancheur des falaises entre lesquelles elle est encadrée, signale au loin l'attérage de Dieppe. Ornée de sa tour de Saint-Jacques, de son dôme et de ses clochetons de Saint-Remi, dominée par le château gothique qui, du haut de la falaise de l'ouest, semble veiller à la fois sur la campagne, sur la mer et sur elle, la ville occupe toute la largeur de la vallée : du côté même de la terre, tout y sent la ville maritime. Le chenal du port la traverse tout entière; les bassins se recourbent en arrière pour l'enceindre, et, en descendant le long de la rivière d'Arques, on voit les mâts des navires se projeter sur les toitures et les façades des maisons. Cet aspect ne promettait rien de trop au XIVe, au XVe et au XVIe siècle, alors que les intrépides enfans de Dieppe portaient au-delà des limites du monde connu la gloire de notre pavillon, et que leur port était à peu près le seul en France qui reçût les denrées des contrées équinoxiales.

M. Vitet, dans son intéressante *Histoire de Dieppe,* montre la ville

cherchant en vain dans les écrits des anciens les titres de son origine, et les retrouvant par des fouilles intelligentes faites sur son propre territoire. Les fondations d'édifices, les tombeaux, la multitude de vases et d'ustensiles découverts de nos jours sur les coteaux au pied desquels est Dieppe, montrent la vieille cité gauloise, puis la cité romaine, puis la cité gallo-romaine, puis enfin la cité normande, se superposant l'une à l'autre. Ces débris, bien moins nombreux sans doute que ceux de même sorte qui sont encore enfouis sous la terre, sont les preuves d'un état de choses qui n'est enregistré nulle part, mais dont pourtant une tradition vague se conservait de génération en génération, comme ces bruits sourds et confus que se transmettent les échos des montagnes, sans qu'on puisse en distinguer la nature ni l'origine.

Les traces des modifications que la mer et les courans des eaux intérieures ont fait subir au sol de la ville et des environs sont au grand jour; effet d'une action permanente, elles ne sont pas effacées comme celles des travaux des hommes par le temps dont elles sont l'ouvrage. Il est constant à l'aspect des lieux que, dans un temps qui ne doit pas remonter fort au-delà de l'ère chrétienne, la mer pénétrait au-delà d'Arques; peut-être même allait-elle jusqu'au coteau de Noville, qui est à 9,700 mètres du rivage. Lorsque le fond de la vallée formait ainsi un vaste bassin défendu par de hautes collines, il offrait une des plus belles stations navales qui fussent au monde; son étendue, sa sûreté, l'abondance de la pêche, la fécondité du sol, le voisinage de la côte d'Angleterre, avaient nécessairement fixé sur ces bords une population considérable, et celle-ci, comme l'attestent de nombreux vestiges de son séjour, était étagée sur les coteaux dont la mer baignait le pied : cet emplacement était, en effet, celui qui réunissait les meilleures conditions d'établissement. Les alluvions de la mer et de la rivière d'Arques ont pu s'amasser long-temps au fond de la baie sans compromettre aucun de ces avantages; la première formation du banc de galets entre les deux falaises a même offert plus d'utilité que d'inconvénient; il amortissait les coups de mer poussés par les vents de nord-ouest, et le calme de la rade en était mieux assuré. L'épaisseur de ce dépôt et par conséquent la profondeur primitive de l'entrée de la baie ne sont pas connues; seulement, lorsqu'en 1778 on a fondé à 550 mètres en arrière du rivage l'écluse de chasse, on est descendu jusqu'à $18^{m}35$ au-dessous du niveau des hautes mers de vive eau, et la sonde, poussée un peu au-delà, n'a rencontré que du galet. Le banc a pris avec le temps une étendue et une consistance telles que la ville a fini par s'établir dessus; elle y est aujourd'hui presque tout entière, et, chose étrange, il ne reste aucun document précis sur l'époque très reculée où elle est descendue des coteaux. Il est présumable qu'elle a été reconstruite sur l'emplacement actuel après quelqu'une de ces grandes destructions qui

accompagnaient les invasions des Normands; ce peuple navigateur a dû poser ses premières habitations sur la berge où s'amarraient ses barques.

La période de la plus grande prospérité de Dieppe correspond à l'époque des Valois. La marée remontait encore fort au-delà d'Étrau, à environ 4,000 mètres de l'entrée du chenal actuel, et formait en arrière de la ville un bassin naturel capable de contenir les plus grandes flottes du temps; la passe était et plus large et plus courte que de nos jours, et la masse d'eau que chaque marée jetait au-delà alimentait des courans qui tenaient le chenal libre : les navires n'avaient pas alors le tirant d'eau des nôtres, et le port, tel que l'avait fait la nature, satisfaisait à tous les besoins de la navigation.

Les *Recherches* de M. Estancelin *sur les Voyages et les Découvertes des navigateurs normands* ont restitué aux Dieppois de cette époque des titres de gloire qu'avaient usurpés les marines étrangères; elles ont montré en eux les véritables auteurs des découvertes qui ont le plus étendu l'horizon du monde commerçant. Dès 1364, soixante ans avant que les Portugais aperçussent les côtes de Guinée, deux bâtimens partis de Dieppe gagnèrent les Canaries, reconnurent le cap Vert auquel ils donnèrent le nom qu'il a conservé, descendirent au-delà de Rio-Sestos, et rapportèrent à Dieppe les premiers chargemens de poivre et d'ivoire qui y eussent paru. Cette expédition fut suivie de beaucoup d'autres, et de nombreux comptoirs furent formés sur ces côtes et au-delà de la ligne; mais ce n'étaient que des établissemens particuliers : le gouvernement, dont la négligence s'explique par les préoccupations et les embarras du temps, ne les protégeait point, les ignorait peut-être, et le Portugal, où tous les esprits et toutes les forces étaient alors tendus vers ce commerce, se réunissant contre une ville de France, parvint, après une lutte de plus de soixante ans, à évincer de ces vastes contrées ceux qui en avaient enseigné le chemin. Dès 1402, Jean de Béthancourt, gentilhomme des environs de Dieppe, secondé par le courage de quelques-uns de ses compatriotes, s'était fait souverain des Canaries. Ces succès avaient surexcité les ames, et Dieppe devint le premier lieu de l'Europe où l'hydrographie fut étudiée comme une science; elle guida bientôt ses marins à de nouvelles découvertes. Le capitaine Cousin partit en 1488 pour un voyage qu'il poussa jusqu'à la rivière des Amazones, et rencontra, au retour, la pointe méridionale de l'Afrique, devançant par le tracé d'un si vaste triangle au travers de mers inconnues, Colomb dans le Nouveau-Monde, et Vasco de Gama au cap de Bonne-Espérance. En 1504, deux navires, l'un dieppois, l'autre breton, découvraient Terre-Neuve, et quatre ans après Jean Ango y fondait un établissement dont nous jouissons encore. Enfin, en 1529, Jean Par-

mentier, digne émule de Cousin, entrait dans l'Océan indien, reconnaissait les côtes méridionales de l'Asie et débarquait à l'île de Sumatra.

Le commerce était le but unique de tous ces voyages; leurs auteurs préféraient un secret favorable à leurs intérêts mercantiles à une gloire qui leur aurait attiré des concurrens, et la postérité n'a percé qu'avec peine le mystère dans lequel ils s'étaient dérobés aux yeux de leurs contemporains. Chaque découverte était une sorte de patrimoine pour la ville qui l'avait faite, et les Dieppois retirèrent des leurs de grandes richesses : ils en atteignirent le faîte sous le règne de François Ier. Les arts ennoblirent leur luxe; la construction de la belle église de Saint-Remi, l'ouverture de l'aquéduc, digne des Romains, qui abreuve la ville, sont de cette époque; la sculpture en bois et en ivoire, l'architecture de la renaissance, produisirent des chefs-d'œuvre dont une grande partie a été ensevelie sous les décombres du bombardement de 1694. La réforme et les guerres de religion mirent un terme à ces travaux et à cette opulence : aucune ville en France n'eut alors à supporter de plus rudes épreuves et ne fut plus près de sa ruine que Dieppe. Henri IV s'efforça de la relever. Lorsqu'en 1664 le chevalier de Clerville la visita, de 120 navires de 100 à 350 tonneaux qu'elle avait auparavant possédés, il n'en restait que 24; le nombre des bâtimens attachés au commerce des Antilles était réduit de 15 à 2, et l'on faisait encore des affaires assez actives avec les îles du cap Vert, le Canada, l'Espagne, la mer du Nord, et surtout la Hollande. Cet état de décadence serait à présent accepté comme de la prospérité. Le bombardement de 1694 porta le dernier coup à la ville; les Anglais l'avaient surprise sans moyens de défense; ils épuisèrent à l'aise et sans danger les feux de leur artillerie sur elle, et ne la lâchèrent qu'après en avoir fait un monceau de décombres; elle avait dès long-temps mérité ce traitement barbare par les hauts faits de ses marins. Comment après ce désastre n'a-t-elle pas retrouvé l'énergie qui l'avait fait sortir si glorieuse et si prospère des malheurs du moyen-âge? Le génie d'entreprise et la persévérance de ses habitans les avaient-ils abandonnés? Non, sans doute; mais les circonstances étaient changées. François Ier, qui venait en 1534 jouir du luxe et de l'éclat de sa ville de Dieppe, lui avait dès 1516 donné dans le Hâvre un rival qui, lié par la Seine à Rouen et à Paris, avait sur elle tout l'avantage des communications par eau sur les communications par terre. Le Hâvre devait attirer inévitablement à lui tout le commerce de la vallée de la Seine, et réduire celui de Dieppe à l'exploitation de son territoire. C'est ce qui est arrivé. Une circonstance naturelle, qu'on n'a peut-être pas assez remarquée, condamnait d'ailleurs le port de Dieppe à descendre au second rang dès que le matériel naval agrandirait ses dimensions : c'est la rapi-

dité avec laquelle la marée y monte et s'en retire; elle donne rarement aux navires le temps d'en atteindre le fond, et il leur fallait naguère deux marées pour parvenir au bassin à flot. Ces conditions excluent les grands bâtimens et les mouvemens nombreux. Aussi les formes et les échantillons des navires dieppois se sont adaptés à l'état du port; leur rusticité n'est pas dépourvue de grace, mais ils ne sont excellens chez eux qu'à la condition d'être ailleurs en désavantage. Le Hâvre, au contraire, est très favorisé par la durée de la haute mer.

Sans tenir assez de compte des limites infranchissables que la nature met quelquefois aux projets des hommes, Louis XVI voulut reconstituer l'ancienne prospérité de Dieppe. Il fallait commencer par expulser du port les masses de galets qu'y poussent les tempêtes. Il fit construire, en 1778 et 1779, une écluse de chasse qui devait correspondre à une retenue d'eau de 3,080,000 mètres cubes. Une pareille puissance aurait affranchi le chenal; mais le bassin des chasses n'a jamais, en réalité, contenu que 666,000 mètres d'eau, et l'on a long-temps combattu l'invasion du galet en le retenant entre des épis transversaux dont les intervalles ont été bientôt comblés. Le moyen le plus efficace, après les chasses, dont on se soit avisé est celui qui s'emploie aujourd'hui : il consiste à faire passer, en voiture ou en canot, devant le chenal, les 24,000 mètres cubes de galet qu'y déposeraient les courans d'ouest. On a mis deux cents ans à faire cette découverte. Quoi qu'il en soit, des projets de travaux d'une étendue disproportionnée avec les développemens possibles du commerce de Dieppe furent approuvés en 1786, et maintenant, éclairés par l'expérience, nous reconnaissons que l'exécution de ces projets aurait gâté ce qui existe. Napoléon se contenta de faire réparer les effets de l'abandon où la révolution avait laissé le port. Le gouvernement qui vient de tomber l'a doté d'un vaste bassin à flot qui sera desservi du côté de la terre par le chemin de fer de Rouen. Cette combinaison paraît devoir faire de Dieppe le point d'arrivage des bois du Nord et des houilles anglaises que consomment l'industrie de la Seine-Inférieure et même celle de Paris. Si le mouvement en devenait très considérable, le chenal actuel du port n'y suffirait pas; il a 700 mètres de longueur, est obstrué de galets par les moindres coups de mer, et, dès qu'il vente frais du large, la mer y devient si tumultueuse, que deux bâtimens de commerce ne sauraient s'y croiser sans danger : le temps, l'espace et la sécurité manqueraient donc à la fois à la navigation. On pourvoirait à tout en ouvrant, au pied de la falaise de l'ouest, un second chenal qui serait exclusivement affecté à la sortie des navires.

Dieppe est la patrie de Duquesne, et le culte que ses concitoyens rendent à sa mémoire montre que les sentimens dont il était animé vivent toujours au milieu d'eux. Ainsi que Jean-Bart, que Duguay-Trouin, que Ruyter, ce grand homme de mer sortait de la marine marchande : il

la considérait comme formant avec la marine militaire un seul et même corps, et ne concevait de véritable force pour celle-ci que dans le développement de la première. C'était aussi la pensée de Colbert. Elle est depuis long-temps mise en oubli parmi nous. Les ministres de la marine, semblent depuis cinquante ans s'être piqués de ne ressembler ni à Duquesne, ni à Colbert, et ils y ont réussi. L'on a prétendu fortifier nos armées navales en dehors et souvent aux dépens de la marine du commerce : l'exagération des dépenses et la mesquinerie des résultats obtenus ont été les conséquences de ce système, et, tant que nous y persisterons, nous ne recueillerons pas d'autres fruits.

Ce serait ici le lieu de montrer l'importance que la pêche a conservée à Dieppe, lorsque le commerce y déclinait; mais tous les ports de la côte sont, par la nature des choses, associés dans l'exploitation de cette grande industrie, et, pour en apprécier les ressources et les besoins, il sera préférable de la considérer dans son ensemble.

La route de Dieppe au Hâvre touche presque la mer à Veules. Ce petit lieu a eu le même sort qu'Ault : on y comptait, en 1664, dix-huit barques pour la pêche du hareng et douze pour la petite pêche (1); la mer a fait disparaître l'abri en sapant les falaises dans lesquelles il était encadré, et en 1782 les pêcheurs ainsi dépossédés peuplaient à Dieppe un quartier appelé le Petit-Veules (2).

La vallée de Saint-Valery en Caux a deux encâblures au plus de largeur; la ville et le port en occupent le fond. Le ressac des lames qui battent la falaise à la haute mer et les courans alternatifs des marées disposent les galets qui viennent de l'ouest en un bourrelet circulaire devant l'entrée du chenal; cette espèce de ligne de blocus aurait dès long-temps fermé le port, sans une écluse de chasse qui paraît être la plus ancienne de cette côte, car elle était déjà vieille en 1640; elle est alimentée par une retenue insuffisante située en arrière du bourg, et, lorsque les vents de sud-ouest soufflent avec une certaine violence, la barre de galets s'élève tellement qu'il devient nécessaire d'y frayer un passage à bras d'hommes. Malgré ces désavantages, Saint-Valery avait possédé, avant l'inspection du chevalier de Clerville, 40 navires de 100 à 200 tonneaux pour le cabotage, et 18 pour la pêche de la morue. Aujourd'hui réduit à un effectif total de 3,037 tonneaux, son matériel naval se ressent de cette décadence de la navigation dans les ports des falaises, dont l'agrandissement du Hâvre est la compensation. Le commerce de Saint-Valery est peu de chose, et c'est surtout par les intérêts de la pêche que sont justifiés les travaux considérables qui s'exécutent pour l'amélioration de l'attérage.

(1) *Rapport du chevalier de Clerville.*

(2) Lamblardie, *Mémoire sur les côtes de la Haute-Normandie.*

V.

La vallée de Fécamp ressemble à celles de Dieppe et du Tréport, et son histoire naturelle est la même que la leur; seulement l'envasement y est moins avancé, et les hautes mers de vive eau s'épanchent en arrière du port sur une surface de près de 50 hectares. Dès 1640, cette retenue en était séparée par une digue puissante, construite de main d'homme et convertie aujourd'hui en un quai garni de magasins et de maisons; elle fournissait alors des chasses imparfaites par les arches d'un pont qui se bouchaient tant bien que mal : une excellente écluse y a été substituée en 1680; située vis-à-vis le chenal et à une encablure de l'extrémité des jetées, elle agit énergiquement sur les masses de galets qu'y jettent les vents d'ouest. Leur invasion est, la plupart du temps, aussi subite que leur expulsion est lente; l'entrée de la vallée, ouverte dans un redan du rivage, reçoit en écharpe les lames et les galets que balaient devant eux les vents parallèles à la direction générale de la côte. C'est ainsi que, dans la tempête de 1663, qui est long-temps restée dans la mémoire des marins de la Manche comme égale en violence aux plus terribles ouragans des mers de l'Inde, le chenal disparut, et le port fut à demi comblé sous une coulée de galets, qui s'y précipita comme la lave d'un volcan. Le travail opiniâtre des habitans, ultérieurement combiné avec l'action des chasses, parvint à rétablir le port.

De grandes améliorations ont été, depuis dix ans, apportées à l'état du port de Fécamp; elles n'ont point été improductives; le matériel naval, qui consistait, en 1836, en 113 navires jaugeant 6,892 tonneaux, comprenait, en 1846, 159 navires et 8,886 tonneaux. Un embranchement du chemin de fer de Dieppe va féconder encore ces travaux, et, placés dans des conditions égales, les deux ports que desservira cette voie se suppléeront réciproquement, suivant les circonstances du temps et de la mer, pour la réception des marchandises encombrantes qu'il serait trop dispendieux d'entreposer au Hâvre.

Fécamp compte aujourd'hui dix mille ames, et comprend, si ce n'est deux villes, du moins deux populations, l'une maritime, l'autre agricole et industrielle, si différentes de mœurs et de caractères physiques, qu'on a peine à les croire de la même race. Resserrée entre le bassin de retenue et le coteau du sud, la ville s'allonge en s'éloignant de la mer. Les constructions se multiplient aujourd'hui dans le quartier de la marine; on y trace des rues, et les jardins y disparaissent. Le quartier du haut, groupé autour de l'ancienne abbaye, reste étranger à ce mouvement : il doit aux chutes d'eau du ruisseau de Valmont le voisinage de plusieurs filatures de coton; indépendamment des ouvriers qu'elles emploient directement, elles fournissent des matières

premières aux nombreux métiers à tisser qui sont répandus dans la ville et dans les environs. Les ouvriers en coton sont ici, comme presque partout, un objet de commisération, et le contraste qui règne entre leur débilité et la vigueur des gens de mer ne détermine aucun d'entre eux à changer de profession; les habitudes attachent des serfs aux manufactures comme jadis les institutions à la glèbe. Chétives et valétudinaires, les familles de tisserands sont surtout disséminées dans la campagne; elles louent à très bas prix dans les fermes des réduits obscurs et humides. Depuis quelques années, le prix du tissage à la main est descendu de moitié, pour se mettre au niveau de celui du tissage à la vapeur; il suffit à peine aujourd'hui aux plus étroites nécessités de l'existence journalière, et, quand le travail s'arrête, les familles d'ouvriers, traquées par la faim, n'ont de refuge que dans la mendicité; elles vont alors de ferme en ferme implorer la pitié, heureuses quand elles n'arrivent pas au terme de cette oisiveté forcée avec le dédain du travail et le goût du vagabondage. L'administration n'est pas plus en état de fermer ces plaies hideuses qu'elle n'est coupable de les avoir faites. La condition de ces masses de travailleurs infortunés ne peut changer qu'avec celle du milieu dans lequel ils languissent, et la substitution de la culture alterne aux méthodes imparfaites de l'exploitation actuelle serait le remède à leurs maux. Il y a place, en effet, dans les travaux qu'elle comporte, pour les faibles comme pour les forts; elle appellerait par une amélioration de salaire les bras qui s'énervent dans l'atelier; la terre doublerait ses produits, et l'homme échapperait à l'oppression de la meurtrière économie avec laquelle la machine à vapeur lui dispute sa subsistance. Si lentes que soient ces sortes de révolutions, peut-être est-il permis de voir dans l'intelligente exploitation des jardins de Fécamp, dans la nouvelle impulsion que va lui donner le chemin de fer, un acheminement vers l'amélioration de la culture. Ces jardins sont amendés avec la vase marneuse du bassin de retenue, fumés avec les écailles, les débris de poissons, les sels de rebut qui reviennent de la pêche imprégnés de matières animales, et la saveur qui en fait rechercher au loin les légumes est attribuée à l'emploi de ces énergiques engrais. Les ports de pêche de la côte devraient tous imiter cet exemple.

VI.

De Fécamp à l'embouchure de la Seine, la falaise ne présente qu'une seule solution de continuité; c'est celle d'Étretat.

Quiconque a dessiné les falaises d'Étretat est à Paris peintre de paysage; aussi, pendant la belle saison, le village devient un rendez-vous d'artistes, d'où sont bannies les préoccupations de la bourse et la gêne

du monde. Étretat est à la veille de perdre cet avantage qu'il doit à son isolement; une route qui s'ouvre va le réduire à l'état de succursale du Hâvre et d'Ingouville. L'Aiguille, cet obélisque taillé dans la falaise, qui se dresse maintenant au milieu des flots; la Porte d'Orient, cette arcade colossale, sous la blancheur de laquelle ressort si bien le double azur de la mer et du ciel; les escarpes déchirées du cap d'Antifer, sont reproduites à chaque exposition du Louvre par la peinture ou le dessin, et ce serait leur faire tort que de chercher à les décrire ici.

Étretat n'est plus qu'un village de pêcheurs; ses chaumières sont éparses en arrière d'un bourrelet de galets qui barre sa vallée, et la place occupée par elles l'était autrefois par la mer. C'était un port naturel dont le périmètre est marqué par la ligne de niveau que traceraient les marées, sans la digue naturelle qui leur ferme le vallon. Les hautes mers des équinoxes, qui s'élèvent ici de $9^{m}30$, pénétreraient encore à 900 mètres dans les terres et recouvriraient de $1^{m}80$ d'eau une surface de 22 hectares; elles ont plus d'une fois franchi l'obstacle qui les contient et submergé les cabanes des pêcheurs. Tel est l'état actuel des choses, et si l'on considère que, depuis l'époque où l'Aiguille et la Porte d'Orient se sont découpées dans la falaise, celle-ci a reculé d'environ 300 mètres, il devient évident que l'anse d'Étretat a jadis offert un meilleur abri qu'aucun de ceux qui s'ouvrent aujourd'hui sur cette côte. Les dernières modifications qu'a subies la plage ne sont pas fort anciennes. « Les vieillards de ce village, écrivait en 1782 M. de Lamblardie, tiennent de leurs aïeux qu'une rivière coulait autrefois dans ce vallon; elle et sa source ont disparu. » Ce souvenir s'est effacé; mais une carte de Mercator, qui fut, au commencement du XVIe siècle, le créateur de l'hydrographie, porte un gros ruisseau se jetant dans une anse qui n'existe plus. Aujourd'hui, ce ruisseau coule entre deux terres; il épanche à mer basse, au travers du banc de galets, ses eaux abondantes et pures; elles en descendent comme les sources d'une rivière, et puisque leur issue est recouverte à chaque marée de plusieurs mètres d'eau, il est clair que, lorsqu'elles coulaient au jour, leur lit formait un chenal praticable aux navires.

L'*Oister-Tat* du moyen-âge, qui n'a pas transmis ses bancs d'huîtres avec son nom à l'Étretat d'aujourd'hui, était groupé sur les coteaux du nord, et avait à ses pieds le bassin qui s'est depuis comblé; en se déplaçant, il a laissé à près d'un kilomètre du rivage l'église, dont l'étendue et la structure supposent les ressources et les besoins d'une population plus riche et plus nombreuse que celle d'aujourd'hui. Des neuf travées de la nef, six sont de style byzantin, et trois de gothique écrasé; ainsi la construction s'est effectuée du Xe siècle au XIVe. Comme à Dieppe, une tradition vague conservait ici le souvenir de l'existence d'une ville antique, et des fouilles faites en 1845 dans le jardin du presbytère l'ont

justifiée en mettant au jour des fondations de bains romains pavés d'une assez belle mosaïque. Serait-ce ici le *Carocotinum* de l'itinéraire d'Antonin, cette ville maritime dont la recherche a coûté tant de savantes veilles ? En désespoir de cause, on l'a mise à la place du Hâvre, sans songer qu'au temps d'Antonin l'alluvion sur laquelle il est bâti n'était pas encore formée. On se fondait sur la distance assignée de *Carocotinum* à *Juliobona* (Lillebonne), et j'oserai remarquer que de ce dernier point, au Hâvre ou à Étretat, elle est exactement la même. Quant aux conditions auxquelles devait y prospérer l'établissement maritime, elles sont écrites sur le sol assez clairement pour se passer de témoignages historiques.

Cette configuration du sol n'avait point échappé aux commissaires du cardinal de Richelieu, qui pourtant n'y trouvèrent pas les conditions nécessaires à l'établissement d'un port militaire. M. de Lamblardie eut plus de hardiesse en 1782 (1). Il observait que le débouché du vallon n'est qu'à 3,600 mètres du cap d'Antifer, où commence le courant de galets, que par conséquent les dépôts, bien moindres qu'à Fécamp, à Dieppe et au Tréport, pourraient être maîtrisés avec des chasses d'une faible puissance; que, tandis qu'aucun port de la côte, y compris celui du Hâvre, n'offre une profondeur suffisante pour les frégates, on trouve à mer basse, devant Étretat, 6 mètres d'eau à 40 mètres du rivage, 12 à deux encâblures. Il en concluait la possibilité de rendre cet attérage praticable aux vaisseaux de ligne, et proposait de leur ouvrir un avant-port de 38 hectares, formé par deux jetées enracinées au pied des falaises, et de creuser en arrière un bassin à flot de 14 hectares; mais il ne disait pas comment il aurait expulsé le galet à l'entrée de ses jetées.

A cette époque, le gouvernement était préoccupé, comme l'avait été Richelieu, de la recherche des moyens de soutenir dans la Manche une lutte armée contre l'Angleterre, et les projets de l'établissement de Cherbourg n'étaient point encore définitivement adoptés. M. de Lamblardie, en proclamant les avantages de celui-ci, croyait qu'Étretat en serait le complément nécessaire. De Cherbourg à Dunkerque, nous n'avons pas en effet un port, une rade défendue, où puisse se réfugier une frégate; une escadre prise par de forts vents d'ouest sur la méridienne de Cherbourg est toujours en danger d'être affalée sur la côte de Normandie, et l'on sent tout ce qu'une pareille chance à courir introduit de gêne et d'incertitude dans les opérations de nos armées navales.

(1) *De l'impossibilité de faire l'établissement d'un port de roi dans ceux qui se trouvent entre l'embouchure de la Seine et celle de la Somme, et indication du seul endroit où cet établissement serait possible dans cette partie de la côte.* (*Mémoire sur les côtes de la Haute-Normandie.*)

Ne manque-t-il d'ailleurs rien à l'établissement commercial du Hâvre? Ce qui se passe en ce moment pour l'organisation du service des paquebots transatlantiques est une affligeante réponse à cette question. Les bâtimens de plus de cinq mètres de tirant d'eau ne peuvent entrer au Hâvre qu'aux marées de pleine et de nouvelle lune. Les paquebots sont dans ce cas, et la plupart du temps la malle du Hâvre part de Cherbourg. Il serait assurément très préférable de l'expédier d'Étretat et de l'y recevoir; la distance serait de 32 kilomètres au lieu de 170. Étretat ne comporte pas, à mon sens, l'exécution du vaste projet de M. de Lamblardie; mais, réduit à des proportions modestes, le port pourrait être préservé du galet, et serait pour le Hâvre un secours et non une concurrence.

La nature a si peu fait pour notre établissement maritime, qu'il ne nous est permis de négliger aucune de nos ressources, et le premier aspect d'Étretat appelle tout au moins une étude approfondie du parti qu'il serait possible d'en tirer. La fondation d'un port ne se décide point sur de simples apparences; elle n'arrive à sa fin que lorsque toutes les conditions en ont été prévues avec justesse, et le temps est, pour y parvenir, un auxiliaire dont il n'est pas possible de se passer. Une seule chose est urgente à exécuter à Étretat.

Accessible à toute heure de la marée, la plage offre, par le beau temps, un point de débarquement sûr et commode : située à 14 kilomètres de Fécamp, à 32 du Hâvre, elle n'est séparée de ces villes que par un plateau légèrement ondulé; l'ennemi qui la prendrait pour point de départ atteindrait de plain-pied les falaises qui dominent l'une, ou les hauteurs d'Ingouville qui commandent l'autre, et avant que ces places, dont l'une est ouverte et l'autre fort mal fortifiée, fussent secourues, il serait maître de les incendier. Nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait souhaiter qu'une expédition anglaise s'aventurât ainsi sur notre territoire; la navigation à vapeur a changé toutes les conditions de l'attaque des côtes, et l'artillerie acquiert chaque jour des moyens de destruction plus rapides. Il est donc indispensable de défendre l'abord d'Étretat. Les deux falaises qui bastionnent la vallée ne sont pas à 600 mètres l'une de l'autre; au pied de chacune sont de mauvais épaulemens à peine propres à recevoir une demi-douzaine de canons : des batteries étagées sur les pentes des falaises rendraient l'intervalle inabordable. Presque tous les pêcheurs ont servi sur les bâtimens de l'état et sont familiarisés avec la manœuvre du canon; il ne manque à ces braves gens que des parapets, des magasins, des armes, et c'est chez eux qu'il faut commencer les fortifications du Hâvre.

L'attérage d'Étretat est sans rade et ne comporte point de possibilité d'en créer une. Le mouillage forain que nous décorons du titre de grande rade du Hâvre n'en est éloigné que de dix milles; dans l'inter-

valle, l'ancre mord partout dans un sable vaseux d'une ténacité à toute épreuve. C'est la seule atténuation que la nature ait apportée aux mauvaises qualités de cette partie de la côte.

Si l'état doit exécuter encore de grands travaux dans l'ensemble des ports de la Somme et des falaises, l'accomplissement de sa tâche est maintenant assez avancé pour le mettre à l'abri du reproche de l'avoir négligée. Tous ces ports sont assujettis, les uns aux invasions des galets, les autres à celles des sables; presque tous sont pourvus du moyen le plus efficace de combattre ce fléau, c'est-à-dire d'écluses de chasse et de bassins de retenue; mais ces bassins reçoivent des eaux chargées du limon des falaises, ils s'envasent rapidement, et leur action devient de jour en jour moins puissante. Cet inconvénient serait fort diminué, si partout, comme à Fécamp, l'agriculture adoptait l'usage d'amender les terres avec la vase marneuse qui se dépose, ou si, à l'exemple des ingénieurs des ponts-et-chaussées, les autres constructeurs employaient à leurs travaux l'excellente chaux hydraulique qu'elle produit. La marine elle-même peut trouver dans ces matières aujourd'hui dédaignées un objet d'exportation; mais tant que l'agriculture et la fabrication de la chaux ne suffiront pas au déblai des bassins, nous devrions imiter les Hollandais, qui ferment les leurs aux eaux troubles de la mer et ne les remplissent que des eaux claires fournies par l'intérieur des terres.

L'abondance ou la rareté du tonnage au lieu de départ est, on le sait, ce qui fait la prépondérance ou l'infériorité des marines locales; celles-ci ont encore plus besoin de marchandises encombrantes pour remplir leurs navires que de bassins pour les recevoir. Dans les échanges avec l'étranger, la côte que nous venons d'explorer reçoit en général un tonnage quadruple de celui qu'elle expédie, et sa part dans le mouvement international est le dixième seulement de celle des pavillons rivaux. Ainsi, en 1846, le tonnage des bâtimens chargés a été, à l'entrée, de 105,122 tonneaux; à la sortie, de 26,183, et dans le mouvement total, bâtimens sur lest compris, le pavillon français figure pour 20,864 tonneaux, les pavillons étrangers pour 201,753. Le mouvement du cabotage donne des résultats peu différens : dans cette même année, la côte a reçu par lui 92,890 tonneaux et n'en a rendu que 25,380. Pour atténuer ces disproportions, il faut chercher du tonnage, et nous n'en saurions trouver qu'en tournant nos regards du côté de la terre. La culture des champs, l'aménagement des forêts, l'exploitation des tourbières de la Somme et même des roches des falaises fourniront, quand on saura les leur demander, les moyens de rétablir l'équilibre.

Les fraîches vallées qui sillonnent le plateau crayeux des falaises sont trop étroites et trop bien cultivées pour offrir beaucoup de ressources

nouvelles : il en est autrement du plateau. Il est presque partout recouvert d'une couche d'excellente terre arable : il manque malheureusement d'eau; mais les vapeurs de l'Océan, incessamment rabattues sur la terre par les vents du large, y entretiennent assez d'humidité pour le développement et même pour le luxe de la végétation. La nécessité de protéger les habitations et les vergers contre la violence de ces vents semble avoir appris aux cultivateurs l'art de suppléer à la rareté des sources et à l'éloignement des cours d'eau. Les fermes sont groupées dans des enceintes rectangulaires formées avec des levées en terre végétale sur lesquelles sont plantés en rangs serrés des arbres forestiers. Leurs feuilles agissent sur les vapeurs dont se charge l'atmosphère comme autant de suçoirs; l'extrême humidité qui règne à l'abri de ces remparts de verdure alimente des herbages touffus et des mares d'eau croupissante où l'on puise pour les besoins des ménages et des étables. La campagne est parsemée de ces forteresses agrestes dont chacune cache un hameau. Plus laborieuse qu'intelligente, l'agriculture du pays attend, pour prendre l'essor, que l'esprit d'association vienne animer d'une vie nouvelle ces groupes si bien formés pour prospérer sous son influence. A peine commence-t-il à s'y faire jour par l'établissement de quelques citernes communes; à peine comprend-on combien une coordination intelligente des constructions apporterait de salubrité aux habitations des hommes, d'économie à l'exploitation agricole. Un jour viendra où quelques-uns de ces groupes organiseront des fruitières semblables à celles qui font, depuis des siècles, la fortune des campagnes de la Hollande, de la Lombardie, de la Suisse et, depuis quelques années, celle d'une partie de la Franche-Comté : de ce jour datera pour le pays une ère nouvelle; la culture alterne se substituera sans effort à l'assolement triennal; la masse des engrais sera triplée, et celle des denrées produites suivra.

L'esprit d'association trouve à s'exercer sur une échelle non moins vaste dans les terrains submersibles de l'embouchure de la Somme. Il lui reste des polders à conquérir sur la mer, des marais à dessécher : il a beaucoup fait, il peut faire davantage encore, et, par un heureux concours de circonstances, les travaux les plus profitables à l'agriculture sont, dans cette région, ceux dont l'exécution importe le plus à la navigation. Les terres ainsi soustraites à l'action des eaux sont de la plus haute fertilité; toutes les cultures de la Flandre y sont praticables, et c'est à elles qu'il faut demander les chanvres dont nous avons constaté le besoin.

Dans l'état actuel de notre pays, il faut peu compter sur la propriété privée pour fournir à la marine des bois de construction, et les forêts domaniales de la Seine-Inférieure et de la Somme ne sont malheureusement pas aménagées en vue de cette destination : leur étendue totale

est de 38,006 hectares, et je ne sais quelles ressources offriraient 1,084 hectares de bois communaux assujettis au régime forestier. Parmi les forêts de l'état, celle de Crécy (4,218 hectares) avec les bois de laquelle on construisait en 1664 au Crotoy des bâtimens de 400 tonneaux (1), celle d'Arques (994 hectares) située aux portes de Dieppe, méritent une attention particulière, et leurs parties les plus fertiles devraient être mises en réserve pour les besoins de la marine. J'en dirais autant, sauf les indemnités qui pourraient être dues, des 10,492 hectares de la forêt d'Eu, qui commence à moins de deux lieues du Tréport. Le chêne et les autres bois durs paraissent avoir été jusqu'à présent les seuls dont l'aménagement ait été fort soigné dans les forêts de la Somme et de la Seine-Inférieure, et l'on se plaint aujourd'hui que le sol, fatigué de les reproduire, se dégarnisse ou se laisse envahir par des bois blancs impropres aux constructions navales. C'est là une manifestation de cette loi d'assolement, commune aux grands et aux petits végétaux, qui fait alterner sur le même terrain des espèces différentes, et il y a grand compte à en tenir. Dans les régions sylvestres des Alpes et des Pyrénées, où les essences sont plus variées et où la nature agit en liberté, on voit les futaies de sapins et les futaies d'arbres feuillus se succéder réciproquement de siècle en siècle : les landes du Maine et du Berri se refusent, après un repos centenaire, à se regarnir de chênes, autour des vieux troncs noircis qui en attestent l'ancienne abondance, et prodiguent aux pins la séve et la vie. Les forêts voisines de la côte ne sont point exceptées de cette loi de la nature. Malheureusement les arbres résineux ne se montrent encore dans le pays que par rares bouquets, comme ornemens du paysage plutôt que comme objets d'exploitation, et la place que l'assolement des essences leur réserve sur le sol forestier est occupée par des espèces sans valeur. La facilité de les substituer à celles-ci ressort avec éclat de l'état d'un reboisement fait, il y a quelques années, sur les hauteurs de Beaumont, au nord de la ville d'Eu : le sapin argenté y pousse sur la craie aussi vigoureusement que sur les pentes des Vosges et du Jura. Sa propagation dans des forêts voisines de la côte n'aura que des avantages pour la marine; les bois résineux sont de ceux qui s'emploient le plus dans les constructions navales, et quatre cents bâtimens russes, suédois ou norvégiens, chargés de sapins et repartant sur lest, que reçoivent chaque année les neuf ports des falaises et de la Somme, témoignent assez des besoins du pays et de l'indifférence de notre marine à ce mouvement.

Lorsqu'on remonte la Tamise pour aller à Londres, on aperçoit sur la côte de Kent, qui est formée de la même roche crayeuse que les falaises de Normandie, d'immenses excavations sans cesse assiégées par

(1) *Rapport du chevalier de Clerville.*

des flottilles de navires : ce sont des carrières de chaux, exploitées avec des machines à vapeur et des chemins de fer, et ces bâtimens viennent chercher des amendemens pour les terres de la Grande-Bretagne. Chez nous, les besoins sont plus grands, les ressources plus vastes, et le mouvement est nul. Au sud-est des falaises, le sol du département de la Manche et de la presqu'île de Bretagne est presque exclusivement granitique; l'introduction de l'élément calcaire dans la culture y serait la première condition de la fertilisation des terres, et de cette même région part la moitié des caboteurs qui se dirigent vers les falaises, et dont les deux tiers en repartent à vide. Ces rapprochemens suffisent pour faire prévoir quelle vie nouvelle animera nos ports de la Manche, quand notre agriculture sera conduite avec la même intelligence et pourvue des mêmes capitaux que celle de nos voisins.

Le système d'approvisionnement qui prévaut aujourd'hui de l'autre côté du détroit ouvre un débouché presque illimité aux denrées de la côte de Normandie. En consentant à placer en dehors de son territoire les bases d'une notable partie de son alimentation, le peuple anglais a fait ce qui pouvait s'imaginer de plus favorable à nos ports de la Manche, et d'un autre côté, dans un pays où la pêche occupe beaucoup plus de matelots que le transport des marchandises, le bon marché des subsistances, du chanvre et des bois est, après l'abondance du poisson, la base essentielle du développement de la navigation. La connexion qui règne partout entre l'intérêt maritime et l'intérêt agricole est donc ici plus étroite qu'ailleurs.

J.-J. Baude.

(*La seconde partie à un prochain n°.*)

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 juin 1848.

Ni l'état des affaires ni l'état des esprits ne s'améliore sensiblement, il s'en faut de beaucoup, et nous le constatons dans la sincérité de nos inquiétudes. Nous tenons à ne point passer pour des alarmistes, parce qu'avant toute chose nous avons à cœur l'affermissement d'une société régulière; mais nous sommes aussi par devoir, ou du moins nous tâchons d'être les fidèles échos de l'histoire courante, et force nous est de répéter ce qui s'entend partout. Or, où trouver maintenant quelqu'un qui respire à l'aise, quelqu'un qui ne se sente le cœur plus oppressé, dans le développement actuel des faits accomplis, qu'il ne l'avait dans la surprise du premier coup, quelqu'un enfin qui ne se plaigne et ne gémisse de marcher toujours sans voir et de tâtonner sans toucher? Au début de la jeune république, on s'était d'avance approvisionné pour sa consolation d'un certain nombre d'espérances, on les avait en quelque sorte échelonnées le long de la route laborieuse qu'on s'attendait à parcourir. On les a toutes saluées à mesure qu'on avançait, et saluées trop bas plutôt que trop peu; toutes, jusqu'à présent, se sont évanouies à mesure qu'on les abordait. On avait à qui mieux mieux compté sur le bon sens de chacun; le bon sens est lent, et les heures vont vite. On avait compté sur les passions, qui vont encore plus vite que les heures, sur les nobles passions qui éclatent dans les foyers révolutionnaires, pour inspirer les masses ou lancer les individus : il s'est rencontré ce singulier phénomène, que la révolution de 1848 n'était point une révolution passionnée; elle avait seulement des appétits. Toutes les fois qu'elle a voulu jouer à la passion, emboucher la trompette et se promener en triomphe, elle est tombée dans l'enthousiasme à froid, le pire des plagiats; elle a été froide en comparaison de ses aînées, comme la mythologie des alexandrins en face des dieux du vieil Homère.

Par un contraste plus frappant encore, en dehors, au-dessus de cette révolution sans passion, il s'est produit dans la foule, dans l'immense majorité du pays, une passion véritable, la passion de l'ordre, provoquée par l'invasion désordonnée des systèmes factices au milieu du monde réel, la passion de l'ordre matériel, si ce ne pouvait être tout de suite l'ordre moral. Celle-là, pour sûr, n'a rien de révolutionnaire, et même, il faut bien l'avouer, presque rien de poli-

tique; c'est l'instinct de la vie porté à sa plus haute puissance lorsque la vie est menacée, c'est la colère et l'effroi d'un tête-à-tête permanent avec je ne sais quel Érostrate qui renaîtrait sans cesse la torche à la main. La société souffre aujourd'hui dans cette passion-là, et voilà vraiment la fibre douloureuse qui tressaille chez elle. A défaut d'objet plus grandiose, en vue du plus pressant péril, la société s'est passionnée pour l'ordre, et elle s'attriste, elle s'indigne, elle murmure, parce qu'elle n'en a point à son contentement.

Quel est en effet le mot de la situation, le mot du jour? Si ce n'est anarchie, comme le diraient des pessimistes, comme sembleraient le crier les tumultes de la rue, si ce n'est anarchie, c'est tout au moins contradiction, non pas la contradiction pacifique et féconde des opinions qui mûrissent en discutant, mais une contradiction brutale et flagrante dans toutes les sphères des pouvoirs publics dont le jeu est ainsi arrêté. Contradiction au sein de la commission exécutive, qui s'en cache en pure perte, au sein de son ministère, qui s'en vante, au sein de l'assemblée nationale, qui cherche toujours sa voie et son unité, au sein du corps électoral, qui, dans son centre le plus actif, vient de protester contre toute pensée d'unité par le plus marqué des schismes; contradiction des idées et des personnes entre elles, contradiction plus fâcheuse des idées ou des personnes avec elles-mêmes, contradiction misérable ou violente pour laquelle on n'aperçoit d'ici ni d'accommodement très doux, ni de terme très prochain : tel est le mal qui découle de toutes les régions où siége l'autorité, de l'urne même où l'autorité se retrempe, de l'urne du suffrage universel. Le suffrage universel a maintenant une seconde fois prononcé depuis la fondation de la république : l'oracle qu'il a rendu n'était soupçonné de personne, et plus qu'oracle au monde il mérite explication. Les élections parisiennes du 4 juin traduisent énergiquement un état de choses qu'il vaut mieux regarder de près que dissimuler.

Il y avait deux républiques en présence le lendemain du 24 février, celle qui pouvait s'asseoir sur des institutions raisonnables, se fortifier de tous les concours, s'adapter à toutes les exigences vraies du pays, celle au contraire qui voulait lâcher la bride à l'entraînement des masses ignorantes ou des utopies implacables; il y avait la république possible et la république impossible. La république possible ne suscitait pas de dissidens; c'était un miracle de concorde qui prouvait plus, à vrai dire, en faveur de l'irrésistible nécessité du fait qu'il ne témoignait en l'honneur de notre foi politique, mais enfin le miracle existait. Ceux des républicains de la veille qui étaient de cette république-là auraient dû se réjouir du surcroît d'alliances, et d'alliances très sincères, que leur valait leur victoire, justement parce qu'ils avaient vaincu sans combat; bien loin de se réjouir, ils se sont effarouchés. Dans un intérêt qu'ils ont été probablement les seuls à juger très patriotique, ils se sont beaucoup plus alarmés du voisinage de ces inévitables auxiliaires qu'ils ne s'alarmaient de la concurrence dont les menaçait la république impossible, leur rivale de tous les temps. Ils ont même poussé l'horreur des républicains du lendemain jusqu'à pactiser à petit bruit avec certains d'entre leurs coreligionnaires de la veille, auxquels la veille ils n'auraient pas tendu la main. Bref ils ont ambitionné de faire de leur petite église l'unique représentation de la république possible, et, dans leur ardeur d'accaparement, ils ont jeté sur tout le reste du peuple français un double interdit, interdit foudroyant sur les ralliés de fraîche date, parce qu'ils n'avaient

pas tous été les amis de leurs amis, interdit modeste et respectueux sur les fiers adhérens de la république impossible, parce qu'ils étaient des ennemis à la fois anciens et nouveaux. Il est ainsi arrivé que ce groupe directeur s'est trouvé bientôt passablement isolé. Il possédait un nombre donné d'illustrations, un nombre qui n'était pas inépuisable. Ayant à peu près placé tout son monde du premier coup, il n'avait plus guère de personnages en réserve pour une épreuve subséquente. La liste des candidats du *National* était trop évidemment l'œuvre imparfaite de gens au dépourvu. Cette liste a donc échoué. La république impossible, qui a l'honneur d'être toujours assez bien vue par quelques-uns des soutiens officiels de la république existante, la république des utopies et des conspirations, s'est levée comme un seul homme pour mettre en avant des noms plus significatifs et plus européens que les noms respectables, mais médiocres, déterrés, vaille que vaille, par *le National*, jusqu'à ce que cela fît onze. De leur côté, les nouveaux de la république possible, infiniment peu rassurés par le dévouement trop exclusif de leurs anciens, ont pris eux-mêmes dans leurs rangs d'autrefois les hommes que leurs anciens repoussaient; ils les ont envoyés pour être leurs champions dans cette grande lutte qui va s'ouvrir contre l'anarchie, et comme ils partageaient le péril, ils ont voulu dorénavant partager la défense. Voilà comment la liste des derniers députés de Paris est composée tout entière de républicains du lendemain et d'enfans perdus de la république des rêves. Le juste milieu artificiel que l'on avait essayé d'organiser entre intimes est resté, dès le second engagement, au fond de l'urne électorale : il a succombé par pure impuissance d'être.

De quel bord pourtant ranger M. Caussidière, le premier des onze, le héros des barricades et le caprice de la bourgeoisie? Il n'était rien hier que l'ami de M. Flocon, et le voici désormais qui éclipse la popularité municipale de l'honorable M. Moreau, sans gâter cette popularité révolutionnaire qui a peut-être failli lui procurer un gîte à Vincennes en compagnie du citoyen Sobrier. Aux 70,000 voix de la liste qui s'est si étrangement appelée la liste des ateliers nationaux, il en a joint 70,000 autres prélevées sur les listes de toutes couleurs. A quel titre, par quels mérites? Le plus clair mérite de M. Caussidière, c'est d'avoir été lui-même en un temps où chacun ressemble à tout le monde. Il s'est démené, il a marché, il a écrit et parlé d'une façon dont personne ne marchait, n'écrivait et ne parlait. Il a été éloquent à sa manière, d'une éloquence brève et sans gêne qui persuadait. Il n'a point eu, comme tant d'autres parmi nos modernes tribuns, ou des velléités bucoliques, ou des réminiscences bibliques, ou des aspirations sentimentales, ou des airs d'artiste incompris. Il s'est donné pour ce qu'il était, et il a convaincu les plus défians qu'il eût été le meilleur des préfets de police, s'il n'avait été en même temps le plus loyal frère des conspirateurs. Ces deux qualités aidant et l'une portant l'autre, le suffrage universel a fait de M. Caussidière un député de Paris.

Quant à M. Pierre Leroux, à M. Lagrange, à M. Proudhon, ils n'ont pas, que nous sachions, d'autre prétention que celle d'être les députés des ateliers nationaux. Condition bien singulière en vérité, pour un gouvernement, que de voir ainsi au plus près de son siége tout un camp de prétoriens payés par lui et organisés contre lui! Nous souhaitons beaucoup que M. Trélat, qui montre une bonne volonté dont on lui tient compte, réussisse à mettre une discipline sé-

rieuse dans cette immense institution; en attendant, nous sommes réduits à nous féliciter du progrès tel quel qui s'y est peut-être accompli. On n'embrigade plus les travailleurs pour l'émeute, comme on l'essayait à leur insu le 16 avril et le 15 mai; on les embrigade pour le suffrage, et ils répètent ce nouveau mot d'ordre sans en connaître plus long qu'ils n'en connaissaient quand ils répétaient l'autre jour : *Vive la Pologne!* Les meneurs des partis extra-politiques, et qui sait? les politiques en minorité dans le gouvernement, auront-ils ainsi à perpétuité sous la main un foyer d'agitation qu'ils pourront allumer d'une seule parole? On a d'abord inventé de s'intituler la république démocratique : la désignation n'était point très exclusive en un pays où la monarchie elle-même n'avait pas d'autre base solide que la démocratie. On s'est donc rebaptisé pour se dire cette fois au grand complet la république démocratique et sociale, ce qui est un cri difficile et long à crier dans la rue, mais ce qui implique du moins certaines hypothèses que tout le monde ne se soucie pas d'endosser. Sous cette devise, on a groupé derrière M. Caussidière les noms de trois ouvriers tout-à-fait ignorés, de cinq journalistes qui vivraient très mal ensemble, de deux martyrs des anciennes batailles de carrefours qui n'ont point encore abdiqué leurs sombres souvenirs. On a dit à la classe des travailleurs que tout ce pêle-mêle était sa représentation la plus fidèle; on le lui a dit en la saisissant sur place et d'emblée, par masses aveugles et compactes, en lui jetant plein les mains ces bizarres candidatures tirées à 400,000 exemplaires : elle a cru, et elle a voté.

C'est comme cela que les deux génies les plus négatifs qu'il y ait en ce temps-ci, M. Pierre Leroux et M. Proudhon, se trouvent les premiers officiellement délégués par le vœu populaire pour fonder la république sociale. Nous n'avons point à parler de M. Lagrange; il y a des exaltations respectables, parce qu'elles sont irrémédiables. M. Lagrange affichait la semaine dernière, sur tous les murs, « qu'il jurait par Dieu et par la révolution » de sauver la patrie; il trouve ce langage-là naturel. Quant à M. Pierre Leroux et à M. Proudhon, nous ne cacherons pas que nous serions aises de les voir dans l'assemblée nationale, si leur présence n'y était pas, à l'heure qu'il est, un symptôme que nous déplorons. M. Proudhon est un esprit francomtois et un Francomtois d'esprit, ce qui ne va pas toujours ensemble. Il a une logique carrée qu'il soutient à tort et à travers avec une verve paradoxale et goguenarde qui ne manque pas d'empire. Il démolit pour son compte tous les socialistes, et les immole au profit d'une découverte financière que personne ne lui a encore disputée : M. Proudhon va porter à la chambre ce fameux projet de banque qui supprime la tyrannie du capital, en revenant à l'âge d'or des échanges en nature, et simplifie l'éternelle question de la balance du commerce en exilant d'un coup tout le numéraire à l'étranger. Ce sera bien fait d'expliquer la chose de haut, et, pour notre part, nous l'en conjurons. Il en est de la banque de M. Proudhon comme des théories socialistes dont il se moque si gaillardement: ce qu'il y a de bon dans tout cela appartient à tout le monde, et ne vient à jour qu'une fois la théorie morte. M. Pierre Leroux nous embarrasse plus que M. Proudhon : il est le commencement d'un dieu, et l'on ne sait vraiment où placer les dieux d'ici-bas, quand ils ne sont pas terminés. Nous avons peine à discerner le genre de services qu'il pourrait plus ou moins rendre à l'assemblée : analyste rêveur, M. Leroux critique à merveille, mais il n'a jamais rien construit. Il n'est pas économiste, il n'est pas jurisconsulte, il

n'est pas historien; il appliquera donc sa philosophie aux choses politiques, et sa philosophie, appliquée telle qu'il la prêchait aux dernières élections, devant le club de M. Barbès, dans un concile dont il devait être la lumière, son système à lui, c'était de faire que le gouvernement de la commune, comme l'art de l'imprimerie ou celui du sabotier, devînt enfin à la fois *sensation* — *sentiment* — *connaissance*. Somme toute, il est évident qu'il faudra mettre M. Leroux au comité de constitution.

Grace à l'ensemble avec lequel le *peuple* votait pour ses futurs bienfaiteurs, grace à la coupable nonchalance des heureux de certains arrondissemens qui n'ont pas daigné interrompre les loisirs de leur villégiature, Paris aurait peut-être encore reçu pour représentant tel ou tel des prisonniers de Vincennes, si l'apparition d'une candidature inattendue n'avait déconcerté toutes les combinaisons. Cette candidature est sortie de terre comme un décor de théâtre au coup de sifflet du machiniste. Le prince Louis-Napoléon, le prétendant de Strasbourg et de Boulogne, s'est trouvé député de Paris avant même que Paris se doutât qu'il pourrait l'être. L'étoile impériale se levait au même instant avec la même soudaineté pour recevoir le même hommage dans l'Yonne et dans la Charente-Inférieure. Les paysans de la Saintonge, entraînés à l'improviste comme par un signal, déchiraient leurs bulletins, déjà tout écrits, pour substituer le nom fascinateur des Césars au nom d'un citoyen républicain. Les ouvriers de Paris, les travailleurs des ateliers nationaux, effaçaient de la liste sacramentelle qu'on leur avait distribuée le nom qui plaisait le moins à chacun en particulier, le nom sur lequel chacun avait eu le plus de répugnance à vaincre, et ils proclamaient Louis Bonaparte. Qu'il y ait dans cet élan des suggestions artificielles, de l'argent répandu, des émissaires autorisés ou non, mais vigoureux et adroits, cela ne fait pas doute en présence des troubles qui ont accompagné, qui accompagnent encore cet étrange avénement d'un proscrit. Il est cependant autre chose sous ces manifestations, autre chose de plus grave. Si elles étaient circonscrites à Paris, on pourrait imaginer qu'elles servent uniquement de prétexte et de masque aux menées souterraines des purs anarchistes; rayonnant, comme elles font, jusqu'en province, elles traduisent assurément une portion plus intime et plus sérieuse des vrais sentimens populaires. Les masses ne se sentent pas gouvernées depuis tantôt cinq mois, et elles aspirent à l'être; elles votent un nom qui est pour elles l'idéal de la force glorieuse. Cela ne prouverait pas qu'elles soient très imbues de l'esprit républicain, mais cela doit servir de leçon aux républicains qui nous administrent.

La leçon a-t-elle été comprise par la commission exécutive quand M. Lamartine, sous l'émotion trop directe d'un attentat qu'il a tout de suite trop poétisé, a demandé du haut de la tribune nationale que l'assemblée refusât d'admettre dans son sein le prince Louis Bonaparte? Nous ne le croyons pas. Exclure le représentant du peuple, c'était constituer le prétendant impérial; l'assemblée n'a pas sanctionné cette faute. La commission exécutive en a été pour une démarche avortée. Les inquiétudes qu'elle laissait percer auront peut-être semblé trop particulières, nous ne voulons pas dire trop égoïstes, et l'assemblée, qui n'aime la république que pour elle-même, aura voulu montrer avec éclat qu'elle ne craignait pas du tout sur ce large et ferme terrain un compétiteur dont sa commission s'était si vite effrayée du sein des régions plus exclusives qu'elle a fort à cœur de s'ap-

proprier, ne fût-ce que pour le temps d'un intérim. L'assemblée a eu grandement raison : le prince Louis Bonaparte a semé par deux fois chez nous des souvenirs qui l'empêchent d'être jamais très dangereux. De loin, c'est un César en expectative; de près, disent les biographies dont nous sommes inondés depuis deux jours, de près, « c'est à faire frissonner, surtout lorsqu'il se tourne, un soldat de la vieille garde! » Ne voilà-t-il pas bien à propos un grognard redoutable pour mettre en face de nos gamins belliqueux? Si la nomination du prince Louis révèle, à tout prendre, un penchant décidé de l'opinion publique, il est du moins certain que ce penchant ne s'adresse pas à sa personne. La France veut être gouvernée; c'est là le secret des secrets. *Le Napoléon républicain* et *la République napoléonienne*, ces journaux nouveau-nés qui épouvantent l'esprit gouvernemental de M. Ledru-Rollin, seront très malins s'ils prouvent autre chose.

Ce besoin d'une autorité intelligente, d'une énergie protectrice, ce désir éminemment social d'avoir une règle fondée et un pouvoir vigilant qui maintienne le respect de la règle, tous ces instincts aussi compatibles avec la république qu'avec la monarchie, se sont enfin prononcés de la façon la plus radicale dans l'événement majeur des élections du 4 juin. Nous parlons de la double nomination du général Changarnier et de M. Thiers à Paris, des quatre nominations de M. Thiers dans la Mayenne, dans l'Orne, dans la Gironde et dans la Seine-Inférieure. Le général Changarnier est une des gloires les mieux acquises de notre armée d'Afrique, de cette bonne et vaillante armée qui représente déjà si énergiquement à l'assemblée nationale, par l'organe du général Cavaignac et du général Bedeau, la sainte cause de l'ordre dans la liberté. La garde nationale avait pu apprécier son nouvel élu lors de la journée du 16 avril; elle serait fière maintenant de le voir à sa tête, si, comme il l'a publiquement annoncé, il quitte le gouvernement de l'Algérie pour venir siéger à son banc de député. La mission de M. Thiers est encore autrement délicate et grave, grave par la responsabilité que les suffrages d'une masse si considérable d'électeurs l'obligent d'accepter, délicate et périlleuse pour le pays comme pour lui-même par les chances mauvaises, par les difficultés de toute sorte qui l'attendent peut-être dans cette carrière inconnue où nous souhaitons ardemment à son patriotisme la seule récompense qu'il ambitionne, le droit de servir la France. M Thiers est, avant tout, un homme de bon sens; il trouve un ordre établi, ce n'est pas lui qui conspirera pour le renverser. La justesse de son esprit lui dit assez haut que renverser vaut toujours moins qu'affermir. Il n'arrive pas à l'assemblée en chef de parti, il ne pose en prétendant pour aucune dictature, il n'a de hâte pour quoi que ce soit, excepté pour être utile. Ce n'est pas un chef de parti que cinq départemens ont nommé d'un accord unanime dans les circonstances désastreuses que nous traversons, c'est un conseiller d'autant plus autorisé qu'il sera plus désintéressé; c'est un maître en fait de doctrines administratives, c'est un expert en finances, le disciple du baron Louis. M. Thiers, nous n'en doutons pas un seul instant, comprend ainsi le rôle qui lui est réservé. Il n'est pas du tout pressé de toucher aux questions politiques; il faudra bien qu'on l'appelle dans les questions d'affaires. Il n'y entrera point en opposant systématique et batailleur, qui ne demande qu'à être battu, comme le *Misanthrope* voulait perdre son procès; il portera sur ces discussions scabreuses une force calme et bienveillante. Les membres de l'ancienne chambre que la confiance du pays a renvoyés à l'assemblée nationale n'ont point à y guerroyer pour le pur plaisir de la guerre; ils peuvent ne pas

goûter la conduite qu'on donne aux choses; mais le mérite de leur résistance, ce sera long-temps encore d'être aussi sage, aussi froide qu'elle doit être décidée.

Vis-à-vis de cette chambre ainsi renouvelée, vis-à-vis de cette brusque et malheureuse scission dont les élections du 4 juin ont démontré la possibilité dans la capitale, que dit, que fait, que devient le comité directeur de la république? Nous avons, quoi qu'il nous en coûte, à nous exprimer en toute franchise sur la position présente de M. de Lamartine. Nous suivons scrupuleusement le mouvement qui s'accomplit à son sujet dans l'opinion. Nous regrettons d'en être à confesser que ce mouvement qu'il pouvait dominer, qui le portait en quelque sorte au pinacle, se retire maintenant et le laisse retomber de bien haut. Nous avons raconté, nous avons éprouvé nous-mêmes cette impression pénible produite dans le public par l'inexplicable alliance que M. de Lamartine avait affichée, lorsque l'assemblée nationale forma la commission exécutive. Cette impression s'est depuis constamment aggravée, quand on a vu que de cette alliance il résultait au sein de la commission le même tiraillement, le même empêchement de rien accomplir qui avait si souvent annulé l'action du gouvernement provisoire. Il est un cri qui devrait bien aller jusqu'aux oreilles de M. de Lamartine, c'est le cri de l'étonnement, de l'affliction, qui saisit tout le monde en le voyant perdre à plaisir cette place magnifique qu'il avait dans la France de février. Il était si simple pour lui de s'appuyer sur les gens raisonnables, sur les amis éclairés de l'état, sur les vrais et sages représentans des intérêts sociaux. C'est à ceux-là cependant qu'il a tourné le dos au plus vite, c'est à cette force honnête et sûre qu'il a comme manqué de parole en quêtant ailleurs ces forces incohérentes et indisciplinées que méprisent d'ordinaire les grands fondateurs, parce qu'elles appartiennent de droit aux agitateurs vulgaires. On croirait qu'il met de l'amour-propre à dresser sa statue sur un piédestal chancelant. Il y a des gens irrités qui jurent que M. de Lamartine n'est pas seulement un sauveur inspiré, mais aussi un calculateur qui, calculant toujours, calcule quelquefois mal; ces gens-là prétendent que M. de Lamartine a voulu se rendre nécessaire en gardant, en accroissant un entourage dont il dût être l'unique palliatif, en s'associant des instrumens dont personne que lui ne pût corriger l'odieux, en menaçant toujours son pays d'un orage qu'il ne dépendait que de lui de lâcher ou de contenir. Ce qu'il y a de faux sans doute dans ces imputations violentes, c'est l'intention machiavélique qu'elles supposent; ce qu'il y a de vrai, c'est que la puissante imagination de M. de Lamartine se plaît peut-être involontairement à provoquer les tempêtes pour jouir en elle-même de l'orgueil qu'elle sent à les dompter, c'est qu'une vie précipitée comme celle-là dans un courant d'émotions profondes ne s'en rassasie pas, et se tourmente à les multiplier pour l'honneur d'en sortir victorieuse. Ce sont là malheureusement des passe-temps de prince qui ne conviennent guère au berceau d'une république. M. de Lamartine disait avant-hier qu'il avait conspiré avec certains hommes, « comme le paratonnerre conspire avec les nuages. » De même que tous les mots qui viennent aux gens d'esprit à défaut d'argumens, ce mot-là était une naïveté; M. de Lamartine y révélait son cœur : il a trop d'agrément à jouer avec la foudre. Le Jupiter de la fable était aussi un assembleur de nuages; mais il lui suffisait de souffler dessus pour les dissiper. M. de Lamartine devrait bien se dépêcher d'en faire autant.

Sa situation personnelle, et avec la sienne celle de tous ses collègues, se tendent en effet beaucoup. Hier, l'assemblée les a rudement abandonnés dans la

voie d'exclusion où ils voulaient l'engager. Avant-hier, on en était à formuler un vote de confiance, une question de cabinet, où ce n'était pas le ministère, où c'était la commission elle-même qui déposait sur la tribune ses portefeuilles quasi-royaux. Il est vrai qu'elle ne risquait rien. Il s'agissait d'un crédit de 100,000 francs par mois pour dépenses de sûreté générale, c'est-à-dire pour les frais de police particuliers à la commission. Ce n'est point en république qu'on marchande les fonds secrets, et il y avait d'ailleurs une certaine impropriété dans un débat ainsi présenté à l'assemblée nationale. Une assemblée qui peut déposséder le pouvoir exécutif du moment où il lui déplaît n'a pas besoin, pour le renverser, de ces détours trop savans dont il fallait user quand le pouvoir exécutif relevait avant tout de la prérogative monarchique. Le directoire a donc emporté ses 1,200,000 francs, et la question de confiance n'a presque pas été abordée. On l'avait soulevée par impatience, sur le bruit très authentique qu'au milieu de l'anxiété générale, la commission s'épanouissait dans une béatitude qui n'était qu'à son usage. Un orateur plus courageux qu'expérimenté, M. d'Adelswaerd, a vivement appuyé sur les plaies mal couvertes par cette béatitude désolante. M. de Lamartine, dans un discours qui n'était point, tant s'en faut, un monument, a glorifié son œuvre et celle de ses collègues; il a renouvelé, par une adhésion très banale et très incontestable, son serment de fidélité vis-à-vis de la famille et de la propriété; enfin il a protesté de l'union touchante qui régnait entre tous les membres du gouvernement. Le tambour du dehors et les coups de pistolet napoléoniens aidant à la chose, l'accueil qu'on a fait à cette éloquence trop sensiblement ramollie n'a été que froid. Il eût été glacial sans les intermèdes.

Nous serions, pour notre part, très curieux d'apprendre comment cette déclaration de bonne entente et d'intime union, si généreusement exprimée au nom du pouvoir tout entier, s'accorde cependant avec l'attitude extérieure, avec les démarches publiques des différens dépositaires du pouvoir. Nous avons encore sous les yeux les scènes pitoyables de l'autre semaine, et, pour ainsi parler, les scandales de gouvernement dont l'assemblée a subi le spectacle dans l'affaire de M. Louis Blanc. Loin de nous la fantaisie de toucher aux cendres de M. Crémieux; la fantaisie serait maussade. Il faut l'amère et persévérante rancune de M. Jules Favre pour fouiller encore, comme il le faisait hier, cette pauvre ruine ministérielle dont il jetait dédaigneusement la poussière à la face de M. Ledru-Rollin. M. Crémieux s'est dissous devant un rayon de vérité, comme ces corps desséchés qui tombent en poudre, si, par aventure, ils sont frappés d'un rayon du jour. M. Crémieux n'est plus; mais, du temps qu'il était, écoutez M. Jules Favre, l'ancien sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères: vous allez savoir comme le cabinet, comme le directoire, marchaient d'ensemble et d'accord. Poursuivra-t-on M. Louis Blanc? exilera-t-on Louis Bonaparte? L'un disait oui, l'autre non. Le hasard de la discussion définitive, la fortune des combats parlementaires, peut-être bien quelques soudaines influences, quelque urgence inattendue, décidaient qui avait droit ou qui avait tort. C'est ainsi que M. Portalis et M. Landrin ont été désavoués sur le champ de bataille par le chef de leur ordre, qui les y avait lui-même conduits. C'est ainsi que M. Napoléon Bonaparte recevait du ministre de l'intérieur l'assurance authentique qu'il n'y aurait point de mesures prises contre son parent, à l'instant même où on les dictait ailleurs.

Quel échange exemplaire de confidences et de bons rapports! Tout le gouvernement marche comme un seul homme! Oui, vraiment! voyez donc M. Flocon se

lever, se lever de toute sa hauteur et non pas à moitié, pour déclarer de son air le plus content qu'on voulait l'engager, mais qu'on ne l'engagera pas, qu'il est ministre, mais qu'il n'en est pas moins homme, et qu'il pense toujours en sa qualité de Flocon, s'il agit quelquefois autrement en sa qualité de ministre. Nous ne regardons jamais ce glorieux personnage accoté nonchalamment au marbre de la tribune comme à la bande d'un billard, sans nous demander ce que les amis de M. Flocon auraient dit de lui, si quelque mauvais astre avait fait de M. Flocon un ministre de la monarchie. Nous ne voulons pas insister davantage. Il nous paraît que le gouvernement n'est point le plus uni du monde, quand il hésite et recule comme dans la proposition des décrets sur les attroupemens et sur l'affichage; quand il laisse, comme il l'a fait à propos du premier, un seul de ses membres subir l'impopularité attachée par le temps qui court à toute loi d'ordre public; quand il envoie d'heure en heure des ordres contradictoires sur une ligne télégraphique, comme dans l'histoire mystérieuse de M. Émile Thomas, lequel, par parenthèse, est accusé de dilapidation en bel et bon style du *Moniteur*, sans pouvoir venir à bout d'être jugé. Tout cela, nous assure M. de Lamartine, c'est de la paix et de l'union; soit, nous l'en croyons sur parole juste autant que l'assemblée l'en a cru. L'assemblée nationale a maintenant en vue de plus pressans objets: la question des finances va s'ouvrir la semaine prochaine, et c'est une question sur laquelle l'assemblée a décidément main mise par l'intermédiaire de ses comités.

M. Duclerc doit penser que les comités ont été inventés pour son supplice par la commission de règlement. Il est du reste évident en principe que le pouvoir exécutif résiderait de fait dans l'assemblée délibérante, si le système des comités était consacré par la future constitution. En lutte avec un pouvoir intelligent et capable, les comités ne seraient que l'anarchie organisée: vis-à-vis de la jeune expérience de M. Duclerc, le comité des finances en particulier peut être à bon droit regardé comme un instrument de salut public. Tous les membres de l'assemblée qui ont ou qui veulent avoir sur la matière une aptitude spéciale se serrant là l'un contre l'autre, les témérités ministérielles ont une peine effroyable à rompre le réseau qu'on leur oppose. Le ministère essaie bien d'armer au besoin comités contre comités: c'est ce qu'on a vu dernièrement lorsqu'à propos des chemins de fer, le comité des travaux publics s'est petit à petit insurgé contre le comité des finances; mais celui-ci tient bon, et les déboires de M. Duclerc à la tribune publique ne sont rien, dit-on, en comparaison des malheurs qu'il essuie à huis-clos devant le tapis vert du comité. C'est ce redoutable comité qui l'a si rudement poursuivi en le sommant de lui confier le secret magique avec lequel il allait vivifier le trésor, pourvu qu'on commençât par l'obérer un peu plus en votant à discrétion le rachat des chemins de fer. C'est ce comité qui voulait liquider les créances immédiatement exigibles des porteurs de bons du trésor et des dépositaires des caisses d'épargne avant de contracter une nouvelle dette vis-à-vis des actionnaires de chemins. On sait comment le comité a été battu sur la question de priorité quand le ministre a fait d'une affaire de finances une affaire de parti. Nous attendrons, pour entrer dans l'examen de tout ce côté de la situation, le très prochain débat qui doit y jeter beaucoup de lumière et commencer les travaux vraiment sérieux de l'assemblée. On verra là ce que vaut le grand secret dévoilé par M. Duclerc dans l'orageuse séance d'avant-hier. Ce qu'on en peut penser au premier aperçu, c'est qu'il fait argent de tout; mais, selon la commune destinée de ces sortes d'opérations, il faudra seulement que

tout veuille bien devenir argent. M. Duclerc est un jeune homme qui a beaucoup de conscience et de bonne volonté; c'est assez pour tout apprendre, ce n'est pas suffisant pour rien diriger. Il était l'économiste du *National*; on ne saurait dire en vérité que ce soit une raison de passer d'emblée premier financier de la république.

M. Duclerc doit sentir maintenant combien il est vrai que la critique est plus aisée que l'art, et M. Garnier-Pagès peut bien risquer avec lui la même confession. L'on se rappelle l'acerbe censure promulguée dans les rapports du 9 mars et du 8 mai contre l'administration des finances, telle qu'elle avait fonctionné durant les dix-huit ans de la monarchie de juillet. M. Garnier-Pagès avait répété là par deux fois cette conclusion très inattendue et encore moins justifiée « que la république sauvait la France de la banqueroute. » Mu par une honorable et légitime susceptibilité, M. Lacave-Laplagne a cru devoir répondre à une accusation qui pesait sur lui plus que sur personne. Sa réponse, d'une extrême modération de formes, ne contient pas un mot dur, pas une récrimination, mais elle est remplie de faits et de chiffres. Le vrai tort de l'ancienne administration financière, c'est d'avoir escompté l'ordre et la paix, comme si l'ordre et la paix étaient choses éternelles. Le régime de juillet avait cédé à cette illusion qui perd les banquiers en temps de prospérité : il avait compté sur les affaires pour liquider les affaires; le compte serait bon, n'étaient les incidens. M. Lacave-Laplagne n'est pas du moins responsable de l'incident de février, et il profite de la neutralité qui lui est ainsi acquise pour réduire publiquement à leur juste valeur les chiffres exagérés et les imputations hâtives de M. Garnier-Pagès. Celui-ci serait aujourd'hui sans doute moins sévère; il a expérimenté déjà de combien on se trompe quand on calcule au bénéfice de ses propres plans. Dans son rapport du 9 mars, il ne craignait pas d'affirmer que les bons du trésor seraient toujours soldés à bureau ouvert, et il admettait la possibilité que le 5 pour 100 remontât au pair avant un mois. Quelques jours après, les bons du trésor n'étaient plus payés, et M. Duclerc n'en trouve pas encore les porteurs assez intéressans pour se croire aujourd'hui très pressé de s'acquitter avec eux. Le trésor a vidé son encaisse de 192 millions, le 5 pour 100 est à 68, et, malgré l'impôt levé sur le pays, malgré l'emprunt frappé sur la banque, les services les plus nécessaires ne sont pas assurés pour demain. A demain donc, au plus tôt qu'on pourra, l'intervention décisive de l'assemblée nationale!

AFFAIRES D'ITALIE.

LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE. — CONSTITUTION DU ROYAUME DE L'ITALIE.

Les Italiens paraissent avoir surtout à cœur de justifier le mot prononcé il y a quelques mois par le roi Charles-Albert et répété depuis sur tous les tons par tous les journaux de la péninsule : *Italia farà da se*. Ils entendent se suffire à eux-mêmes, se passer du secours toujours onéreux qu'apporte l'allié le plus désintéressé, et prouver, ainsi que l'a dit un éloquent historien, qu'une nation n'est réellement digne de l'indépendance que lorsqu'elle est assez forte pour la conquérir. Cette ombrageuse susceptibilité s'est même produite avec un certain

emportement de patriotisme juvénile, à l'occasion des préparatifs que le gouvernement français a cru devoir faire sur la frontière des Alpes. La concentration d'une armée entre Lyon et Grenoble, interprétée d'abord comme une menace de propagande républicaine, a jeté l'alarme dans le parti libéral, qui voit avec raison, dans une intervention, la ruine de son œuvre et l'indépendance de l'Italie remise en question par une guerre européenne. Au sein des populations, ce mot de république, jeté tout d'un coup par-delà les Alpes, a semé l'effroi et réveillé des souvenirs dont la trace est encore profonde. Un cri unanime s'est élevé contre nous; tout le monde s'est trouvé d'accord pour repousser un service qu'on eût, il y a six mois, sollicité et accepté avec reconnaissance; et si quelque stimulant pouvait s'ajouter, chez les croisés italiens, à la haine de l'Autrichien et au désir d'en finir promptement avec lui, ce serait assurément la crainte de se voir secourus par la France.

« Surtout ne venez pas nous secourir; » tel est le refrain de toutes les correspondances qui arrivent d'Italie. Et après tout, en dehors de la raison politique, il y a là pour les Italiens une question d'amour-propre national qui veut être respectée. Nous comprenons cette noble jalousie : ils se sont jusqu'à présent trop vaillamment tirés d'affaire pour qu'une intervention inopportune vienne leur ravir la moindre part des périls et de la gloire de cette guerre, que l'histoire inscrira parmi les plus saintes et les plus légitimes. Combien en est-il qui soient dignes de ce nom? De telles bonnes fortunes ne se rencontrent pas souvent dans la vie des peuples. Nous comprenons donc l'enthousiasme de ces bataillons de volontaires accourus de toutes parts à la guerre de l'indépendance; leur cause est celle du droit et de la justice. « Braves et intrépides jeunes gens, disait dernièrement M. Gioberti dans une adresse à l'armée datée du quartier-général de Somma-Campagna, vous qui avez couru avec tant d'ardeur de l'Athénée au camp, permettez que je vous salue comme la fleur de l'armée italienne. Les premiers tumultes des révolutions sont d'ordinaire excités par la jeunesse qui fréquente les chaires de la science; mais vous, étudians italiens, non contens de vous faire les champions de la liberté dans le Forum, vous avez voulu aussi en être les soldats sur le champ de bataille et, au besoin, les martyrs. Que le ciel vous bénisse! Et moi aussi, j'ai été des vôtres; il m'est doux de m'en souvenir. Dans ce temps, nous ne pouvions que pleurer sur l'Italie morte; à vous était réservée la gloire de la ressusciter. »

C'est en effet en grande partie dans les universités que se sont recrutés les corps-francs qui sont venus grossir l'armée piémontaise. Ceux auxquels s'adressait plus particulièrement M. Gioberti formaient un petit corps qui, placé à l'aile droite, occupait les positions de Curtatone et Montanara. C'étaient des Toscans de Pise et de Sienne, conduits au feu par leurs professeurs, et que le hasard des opérations militaires réunissait sur ces poétiques bords :

. . . . . Tardis ingens ubi flexibus errat
Mincius et tenerâ praetexit arundine ripas.

L'effort principal de l'armée autrichienne s'est porté sur eux dans la dernière affaire du 29 mai. Attaqués par treize mille impériaux, les Toscans ont résisté courageusement pendant près d'une journée, et ne se sont repliés qu'en laissant deux cent cinquante des leurs sur le champ de bataille. Parmi les morts se trouvaient deux de leurs professeurs, Pilla, géologue napolitain, et Montanelli.

Celui-ci avait quitté sa chaire de Pise et son journal *l'Italia* pour servir la patrie de son épée, comme il l'avait servie de sa plume. Patriote ardent, Joseph Montanelli avait de bonne heure incliné vers les doctrines de *la Jeune Italie*. Il s'était rallié ensuite à l'école de Gioberti, dont il était devenu un des plus chauds partisans. C'était une ame rêveuse et exaltée, religieuse et poétique. Ceux qui l'ont connu savent avec quel désintéressement candide il s'était consacré à l'apostolat de la parole et de la presse, avec quelle éloquence affectueuse il l'exerçait, dans le silence du cabinet, dans l'enceinte des écoles, sur la place publique, où la foule serrée suspendue à sa bouche répondait par de sympathiques acclamations aux harangues de son jeune tribun. Mais la politique de Montanelli s'adressait plutôt au sentiment qu'à la raison. La tournure mystique de ses idées, le dégoût qui s'empare des natures généreuses aux prises avec la réalité et la pratique des choses humaines, la sincérité de sa foi catholique d'une part, de l'autre aussi des réminiscences mal éteintes et des instincts révolutionnaires, produisaient chez ce publiciste des contrastes piquans, et contribuaient à faire de lui un des types les plus originaux du mouvement italien. Pendant une année, *l'Italia* a reflété fidèlement les aspirations, les incertitudes et les déceptions de cette ame ardente et souvent froissée, et dernièrement enfin des lettres écrites par lui du camp de Mantoue semblaient prouver un retour à ses anciennes croyances politiques. Partisan de l'unité absolue et n'ayant qu'une foi médiocre dans les princes actuellement régnans, Montanelli devait forcément revenir à la république. Aussi le parti Mazzini s'est-il empressé de le revendiquer comme une brebis égarée, bien qu'aucune déclaration formelle ne soit néanmoins à ce sujet sortie de sa plume. L'échec de Curtatone et la mort de Pilla et de Montanelli ont été, en Italie, un deuil national. Les Brescians ont réclamé les dépouilles des deux professeurs, et c'est dans la patrie du fameux Arnaldo que reposeront ces nouveaux martyrs de la vieille cause italienne.

Voilà de tristes et glorieux souvenirs à ajouter à tant de traditions où chaque pas se heurte sur cette terre historique. Dans les provinces vénitiennes, les contingens de Rome et des Légations ont aussi fort bien fait leur devoir. Les gardes nationales se sont battues avec plus de résolution qu'on n'était en droit d'en attendre de simples citadins. Les *civici* sont encore les meilleurs soldats du pape, mais d'une indiscipline désespérante. Ce défaut est commun à toutes ces bandes improvisées, où la valeur personnelle est presque toujours annulée par le désordre des opérations. C'est à l'indiscipline de leurs soldats qu'ont été dus les revers partiels éprouvés par les généraux Durando et Ferrari sur la Piave et dans la Vénétie. Les forces qu'ils avaient à leur disposition se trouvaient aussi de beaucoup inférieures à celles qu'on leur attribuait. On donnait 20,000 hommes à Durando; en réalité, il n'en avait que 4,000, avec lesquels il a dû se défendre contre l'armée du général Nugent, forte de 14,000 hommes et de 30 pièces de canon. Cela n'a pas empêché les clubs, les comités, les journaux, d'élever un concert de clameurs contre l'inertie de l'armée pontificale. On a crié à la trahison des chefs vendus, disait-on, à Charles-Albert, et qui laissaient à dessein un libre passage à l'ennemi pour servir la politique machiavélique de ce prince. La défense vigoureuse de Vicence, dans laquelle Durando, secondé de MM. d'Azeglio et Casanova, a soutenu un bombardement de huit heures et fait perdre 2,000 hommes aux Autrichiens, a relevé le crédit de ce général. De lâche, traître et félon, Durando est redevenu un brave et un patriote, ce qu'il

n'avait jamais cessé d'être. Les Italiens, cela tient à l'habitude de l'oppression et de l'esclavage, ajoutent foi à la trahison avec une déplorable facilité. N'ayant point encore appris à avoir confiance en eux-mêmes, comment en auraient-ils dans les autres? Aussi les voit-on au moindre accident s'en prendre à tout ce qui les entoure et s'accuser réciproquement. Nulle part les transitions ne sont aussi brusques que dans ces imaginations mobiles. Le général Statella, qui, dit-on, ne retournait à Naples que pour obtenir du roi Ferdinand le rappel de l'ordre de retraite donné par ce prince à son armée, a failli être brûlé vif à Florence. Quant aux troupes napolitaines, l'obéissance aveugle à leur souverain l'a emporté sur un sentiment national qu'elles ne comprenaient pas et sur leur courage, qui reste une chose fort problématique. On leur a persuadé que leurs officiers les faisaient marcher pour les ennemis de leur roi, et elles ont fait volte-face, sourdes à toutes les exhortations et à toutes les prières de leurs chefs. L'un d'eux, le colonel Lahalle, s'est brûlé la cervelle de désespoir à la tête de son régiment. Les Napolitains ont passé outre, et se sont dirigés en colonnes serrées et à marches forcées vers leurs frontières, en suivant la route de Ravenne qui longe l'Adriatique, poursuivis par l'exécration des Romagnols, qui, il y a peu de jours, les recevaient de ville en ville sous des arcs-de-triomphe.

L'armée piémontaise seule, fortement organisée, commandée par de vieux officiers aguerris dans les campagnes de l'empire et par une jeune noblesse exercée à la pratique de toutes les vertus militaires, s'est montrée au-dessus de tout éloge. Les combats de Pastrengo, de Bussolengo et de Goïto, la prise de Peschiera, ont prouvé sa supériorité décidée à nombre égal sur les Autrichiens. Il est probable que le roi Charles-Albert n'aura pas besoin, pour terminer la guerre, de tirer de son royaume de nouveaux renforts qui seraient du reste promptement sur pied, grace à l'excellent système de recrutement usité en Piémont, qui permet, en appelant sous les drapeaux les bataillons provinciaux de l'armée de réserve, de porter en très peu de temps l'effectif à 150,000 hommes. L'organisation militaire du Piémont est à celle des autres états italiens ce qu'est son organisation administrative et politique. C'est dire assez que ce royaume était destiné à les absorber en vertu de la loi qui reproduit dans le monde moral les mêmes phénomènes que dans le monde physique.

Ainsi la guerre de l'indépendance tourne à souhait pour le roi de Sardaigne. Tout jusqu'à présent porte à croire qu'elle marche à un prompt dénoûment, et elle semble ne rencontrer que juste assez d'obstacles pour faire sentir aux Italiens le besoin de se serrer autour de Charles-Albert. On a même accusé ce prince de tenir en quelque sorte la victoire en suspens jusqu'à ce que les provinces lombardes et vénitiennes se fussent données à lui, et de marcher à l'ennemi ou de se retirer dans sa tente suivant que les scrutins ouverts dans les communes pour lui conférer la couronne d'Italie avaient l'air de tourner en sa faveur ou de tromper ses espérances. Il est difficile de croire à de semblables calculs sous le feu de l'ennemi. Un pareil jeu aurait pu coûter cher à Charles-Albert. La lenteur des premières opérations de l'armée piémontaise a, nous en convenons, donné lieu à des bruits fâcheux; mais on oubliait, selon nous, trop facilement que les cinq journées de Milan n'avaient pas tellement décimé et démoralisé les troupes autrichiennes, que le maréchal Radetzki n'eût pu encore rallier près de 40,000 hommes, et que les Piémontais, entrés précipitamment en Lombardie, devaient se trouver arrêtés sur la ligne du Mincio, en face des trois

forteresses de Mantoue, Vérone et Peschiera, base d'opérations des impériaux, et attendre leur matériel de campagne pour commencer l'attaque. Une politique moins méfiante aurait, dit-on, conseillé au roi de Sardaigne de ne mettre par avance aucun prix au secours qu'il apportait, de ne point exiger l'ouverture des scrutins avant d'avoir rejeté pour toujours l'ennemi de l'autre côté des Alpes, et de revenir ensuite prendre à Milan la couronne de fer, que la reconnaissance unanime des Lombards, réunis en assemblée nationale, eût sans nul doute posée sur sa tête. Ce procédé eût été peut-être plus chevaleresque, mais beaucoup moins sûr. Des intérêts trop graves se trouvaient engagés dans cette question pour que Charles-Albert crût pouvoir se permettre ces façons de paladin. L'Europe entière aurait trouvé passablement ridicule le don-quichotisme d'un prince tirant l'épée pour fonder des républiques à sa porte, et Charles-Albert, roi constitutionnel, eût fort bien pu lui-même se trouver dans une singulière position vis-à-vis de son parlement, quand celui-ci serait venu lui demander compte des résultats de la guerre. Charles-Albert n'avait pas deux partis à prendre. Il a suivi la seule ligne de conduite qui pût à la fois assurer sa monarchie au milieu de l'ébranlement général de l'Europe et fonder la grandeur de l'Italie.

Depuis six mois son étoile et sa prudence l'ont bien servi, il faut en convenir. Au moment où la fortune allait l'appeler à réaliser le vœu de sa vie et l'espoir séculaire des princes de sa race, après avoir, durant de longues années accumulé les préparatifs matériels de cette grande entreprise, une armée nombreuse, une marine respectable, des finances dans le meilleur ordre, un dernier appui lui manquait encore : il a su fort à propos se le donner, et avec une rare prévoyance, en accordant à ses sujets des institutions constitutionnelles. Enfin, depuis son entrée en campagne, aucun bonheur ne lui a manqué, jusqu'à celui d'être blessé, ainsi que son fils le duc de Savoie, en combattant à la tête de ses troupes. L'éclat de mitraille qui l'a atteint à la joue n'aura pas été un médiocre appoint dans l'urne du scrutin.

Le résultat de l'appel au peuple est aujourd'hui partout à peu près connu. Il est de nature à rassurer ceux qui pouvaient craindre les chances de cette épreuve. Les registres des paroisses ont été aussi unanimes en Lombardie qu'à Modène et à Parme. Dans les derniers jours de mai, le ministre des affaires étrangères, M. Pareto, a pu annoncer à la chambre des députés de Turin que les principautés de Parme, Plaisance, Reggio, Guastalla et Modène avaient fait leur adhésion et demandaient l'incorporation immédiate à la couronne de Savoie. Milan s'est prononcé le 4 juin. Enfin une adresse du comitat de Padoue, signée des délégués de Vicence, Trévise et Rovigo, a été envoyée le 31 mai au gouvernement de la république de Venise. Les quatre villes de terre ferme invitent formellement la mère-patrie à se prononcer à leur exemple sur la question de l'union, et la menacent, en cas de refus, de se constituer sur le continent en gouvernement séparé. Quant au mode à suivre pour consulter le vœu de la nation, si le vote à la commune ne paraît pas offrir des garanties suffisantes, Venise n'a qu'à choisir celui qui lui conviendra le mieux. Les comitats annoncent, en outre, à Venise que le gouvernement de Milan a proposé la réunion d'une commission, laquelle sera chargée de régler l'annexion définitive; ils l'engagent à se réunir à eux et à envoyer aussi un représentant à Milan, le tout sous condition de ne point laisser passer un certain délai qu'ils fixent impérativement au 3 juin.

Cette pièce est significative et d'une grande importance; elle indique la résolution arrêtée des provinces vénitiennes de ne plus tenir aucun compte de l'opposition et des tergiversations de la métropole, et de procéder sans elle, le cas échéant. Déjà les fantaisies républicaines de Venise et les excès de ses démagogues avaient provoqué des mécontentemens sérieux et amené contre elle une réaction. Nous trouvons dans le *Popolano*, journal officiel de Trévise, une attaque fort vive contre le gouvernement provisoire de la république au sujet de certains bruits absurdes et calomnieux répandus par le *Libero Italiano* contre Charles-Albert et les Piémontais, et que le gouvernement, bien loin de réprimer, semblait autoriser par son silence. Le *Popolano* demande la mise en jugement du rédacteur en chef du *Libero Italiano*. Le *Libero Italiano* n'en a pas moins continué à faire à la cause de l'union une guerre aussi violente qu'inintelligente. Quant au gouvernement provisoire, il a répondu le 2 mai assez dédaigneusement, par l'organe du président Manin, qu'une assemblée allait être convoquée le 18 de ce mois pour délibérer sur la question qui lui était soumise. C'est mettre bien de la lenteur et du mauvais vouloir à aborder une affaire résolue désormais dans toute l'Italie du nord, et quand bien même l'assemblée serait d'un avis contraire, Venise, séparée des comitats de la terre ferme, espérerait-elle donc constituer à elle seule, dans ses lagunes, un second échantillon de Saint-Marin?

L'obstination des Vénitiens accuse une remarquable absence d'esprit politique, et il est d'autant plus permis de s'en étonner que le parti républicain de Milan, sur lequel les Vénitiens auraient pu compter pour appuyer leurs prétentions, paraît avoir, pour le moment, renoncé, au moins ouvertement, à la lutte et accepter bon gré, mal gré, la candidature inévitable du roi de Piémont. Ce parti avait débuté à Milan, il y a un mois, par la publication d'un journal l'*Italia del Popolo*, rédigé par M. Mazzini. Ce journal, disait M. Mazzini, devait être l'organe de l'*association italienne*, fondée à Paris par les exilés dans les premiers jours qui ont suivi la révolution de février et dont le siége était désormais transporté à Milan. *Dio e il popolo*, telle est sa devise; son programme : *Unita e non unione. Assemblea del popolo italiano e non dieta.* C'était tout d'abord se condamner à rester dans la sphère des théories; car, pour réaliser ce programme, il eût fallu commencer par jeter à bas Pie IX, Léopold et Charles-Albert. Le véritable esprit politique est celui qui ne s'applique qu'aux choses possibles. Or, M. Mazzini nous semble en manquer complétement. Nous avons suivi avec une attention scrupuleuse tous les numéros de l'*Italia del Popolo* depuis son origine; qu'y trouve-t-on? De nobles élans, une philosophie abstraite et diffuse, des intentions généreuses et une aspiration constante vers un idéal assez mal défini. Pour ce qui est de l'application et de la pratique, M. Mazzini n'a pas l'air de s'en inquiéter beaucoup. Chaque matin, il répète sur le même ton et avec une éloquence emphatique le thème peu varié qu'il a développé la veille, ce qui contribue à introduire une certaine monotonie dans son journal : *Republica e non Republiche;* Rome, centre de l'unité italienne. Cette unité, ni un pape, ni un prince ne peuvent la donner; au peuple seul, il appartient de la réaliser; jusque-là, tout est provisoire.

Certes, c'est là un beau rêve et bien fait pour séduire une jeunesse ardente et des ames passionnées. Après dix-huit siècles, le peuple, reprenant possession de son Capitole, Rome de sa grandeur, l'Italie de sa suprématie, quel magnifique spectacle! Mais est-ce à notre génération qu'il sera donné de le voir? Ce peuple, où le trouvez-vous? sera-ce à Milan, à Venise, ou bien à Naples? Eh quoi! le

vieux levain des haines léguées par le moyen-âge n'est point encore étouffé; à peine pouvez-vous réunir une partie de l'Italie sous le sceptre qui vient de la délivrer d'une lourde servitude, et vous vous flatteriez de pouvoir fondre ces antipathies encore si vivaces dans les orageux débats d'une assemblée nationale unique! Mais le despotisme de Richelieu et de Louis XIV avait depuis deux cents ans façonné la France à l'unité, et ce n'est néanmoins qu'au prix du sang que la Convention a pu se maintenir. M. Mazzini pense-t-il que l'Italie soit mieux préparée? Tout au plus l'unité pourrait-elle être obtenue plus tard au profit de la maison de Savoie, en supposant une compensation et un dédommagement au grand-duc, qui, par ses vertus et ses dispositions libérales, a bien mérité de l'Italie, en admettant aussi la déchéance du roi de Naples, hypothèse plus réalisable si l'on considère la marche suivie par Ferdinand II et la tournure que prennent les affaires de son royaume. Resterait toujours l'obstacle de la papauté, et de toute façon ce projet ne se réaliserait pas sans violence, car nous ne savons si les Napolitains s'en accommoderaient fort; dans le cas où les Légations y donneraient les mains, le peuple de Rome, à coup sûr, ne voudrait point qu'on lui ôtât son pape, et les Toscans témoignent, dès à présent, un trop vif mécontentement contre les menées des *albertistes* pour qu'on puisse espérer de les amener à un échange de domination au quel ils n'auraient sûrement rien à gagner sous le rapport du bien-être et de la liberté.

La formation du royaume de l'Italie septentrionale était cependant un pas vers l'unité et une transition que M. Mazzini, pour être conséquent avec ses principes, devait aider et soutenir. Une conformité plus grande d'opinions devait d'ailleurs le rapprocher de la fraction des *albertistes*, unitaires comme lui, mais au profit de la monarchie. Aussi M. Mazzini annonçait-il son intention de se prêter au mouvement actuel; il promettait son concours et celui de ses amis sous toute réserve des doctrines. Malgré cette assurance, les habitudes agressives du parti n'ont pas tardé à se manifester. *L'Italia del Popolo* a fait, dès les premiers jours, une opposition vigoureuse et souvent peu loyale au gouvernement provisoire de Milan. Par un décret du 12 mai, celui-ci appelait la nation à voter sur la question de l'annexion de la Lombardie au Piémont; des registres devaient être ouverts dans toutes les paroisses, sur lesquels chaque citoyen viendrait apposer son vote. Les républicains attaquèrent le décret comme illégal, et la mesure comme tout-à-fait illibérale et impropre à exprimer la volonté nationale. *L'Italia del Popolo* inséra une protestation signée de plusieurs chefs de clubs et rédacteurs de journaux dans laquelle la conduite du gouvernement provisoire était censurée sans ménagemens. Le gouvernement provisoire, disait-on, était infidèle à son origine et violait ouvertement son mandat. Né des barricades et institué seulement pour le maintien de l'ordre, il usurpait audacieusement la dictature, et s'arrogeait des droits que seule pouvait exercer une assemblée nationale. Si la majorité était pour l'union, pourquoi l'empêcher de manifester sa volonté par un vote raisonné et délibéré publiquement? Dans le cas contraire, la formalité des registres était une dérision. En ceci, il nous semble que les républicains n'entraient pas dans le vrai de la situation. Deux questions étaient en présence : celle de la fusion des états du nord de l'Italie pour présenter à l'Autriche un front de bataille compacte et redoutable, et celle d'une représentation nationale destinée à régler les rapports qui allaient s'établir entre ces divers états agglomérés et les droits réciproques du souverain et de ses nou-

veaux sujets. La première était urgente. Du parti qu'on allait prendre dépendaient le sort de la guerre et l'affranchissement de l'Italie. La volonté nationale devait s'exprimer sur-le-champ et de la façon la plus prompte. Pouvait-on mieux faire que de s'adresser aux assemblées primaires? Bien qu'il ne soit pas parfait, ce mode est loin de mériter les critiques que lui adressaient les républicains. On l'a adopté surtout, nous le répétons, pour hâter une solution qu'il eût été dangereux de retarder au milieu des embarras de la guerre, et il n'implique nullement pour les Italiens la condition de se livrer pieds et poings liés, sans garanties, au bon plaisir du roi de Piémont. Les droits du peuple seront réglés et sauvegardés par la future assemblée, et il n'entre dans l'esprit de personne, à Turin comme à Milan, de préjuger les questions que celle-ci aura à résoudre. Cela est si vrai que dans la discussion de l'adresse du sénat piémontais un amendement signé de quatorze membres, portant que les pairs de Sardaigne se déclaraient prêts à déposer entre les mains du roi les droits qui viennent de leur être conférés, au cas où la constituante le jugerait nécessaire, a été voté presque à l'unanimité. Il s'en faut pourtant que le sénat de Turin soit d'une nuance de libéralisme très prononcé. La composition de cette chambre haute a même décidé, si l'on s'en souvient, MM. Gioberti, d'Azeglio et quelques autres qui avaient été inscrits sur la liste de formation, à décliner l'honneur qui leur était fait de siéger dans une assemblée considérée comme rétrograde.

Le relevé des registres des communes a prouvé au parti républicain qu'il était loin encore d'avoir la majorité; il lui faut s'accommoder aux temps et aux circonstances. A défaut de président électif, le roi Charles-Albert peut bien être considéré comme président perpétuel et héréditaire de la république italienne une et indivisible. Ainsi pense le docteur Pietro Ripari. Puisque le docteur Ripari se contente de ceci quant à présent, nous n'avons pas d'objections à faire sur les mots. Les républicains sentent qu'ils ne peuvent guère travailler que pour l'avenir. Pour faire une république, il faut des républicains. Il n'y en a pas encore en Italie; il est vrai que ce n'est pas partout une raison pour s'en passer. En attendant qu'il s'en forme, il convient de se contenter d'une constitution. Et combien y en a-t-il encore en Italie qui comprennent ce que c'est qu'une constitution? Cela n'empêche pas qu'on ne veuille une constitution dans la plus large acception du mot. Celle du Piémont n'est point assez libérale aux yeux de beaucoup de gens; c'est au sein d'une grande assemblée constituante que l'on veut discuter et étudier les principes qui serviront de base à la charte du royaume d'Italie. C'est une expérience difficile que l'on va entreprendre. L'exemple de 89 pourrait bien induire les Italiens en erreur. La constituante française avait à proclamer pour la première fois les grands principes fondamentaux de toutes les sociétés modernes. Ces principes sont acquis aujourd'hui pour l'Europe comme pour la France. Il n'est pas facile de voir ce que la constituante italienne aura à y ajouter. S'il ne s'agit que de réformes et de réorganisation intérieure, le parlement de Turin, agrandi par l'accession proportionnelle des députés de la Lombardie, de Parme et de Modène, et installé à Milan, y suffirait, ce nous semble, pleinement. Ce n'est pas dans les grandes réunions que ces sortes de travaux s'exécutent avec le plus de rapidité et d'ensemble. Au rebours, les anciennes républiques et celles du moyen-âge, quand elles voulaient *riformar lo stato*, délivraient de pleins pouvoirs à une commission composée d'un petit nombre de personnes (*la Balìa*), et suspendaient, au contraire, l'ac-

tion des assemblées nombreuses. Il est permis de voir plutôt là un nouvel indice de cette disposition commune aujourd'hui aux nations européennes à accommoder chacune leur révolution à leur guise et à repousser autant que possible l'importation des idées étrangères. Ces prétentions à l'*autonomie* se manifestent au moins aussi vivement, nous allions dire aussi puérilement, en Italie qu'en Allemagne. Nous les déclarons fort respectables; toutefois il est difficile de s'empêcher de sourire quand on les voit se résoudre en une copie très exacte des institutions constitutionnelles qui nous régissaient il y a quatre mois. A l'heure où nous écrivons, la première session parlementaire s'ouvre à Rome et à Florence; elle est commencée depuis plus d'un mois à Turin, où la discussion de l'adresse s'est traînée assez lentement, de paragraphe en paragraphe, d'amendement en amendement, toujours sans doute pour ne point tomber dans l'imitation servile. Quant à Naples, les sujets du roi Ferdinand semblent sur le point de tomber dans un plagiat bien autrement flagrant, qui ne trouverait pas sa justification aussi aisément que beaucoup de gens le croient en Italie.

Au moyen de quelques concessions faites à la partie saine et bien intentionnée du parti républicain, l'avantage est resté aux libéraux constitutionnels. Leur politique prudente a forcé M. Mazzini de séparer au moins ostensiblement sa cause de celle d'une minorité factieuse, qui, elle aussi, a voulu en appeler à la violence et tenter de faire à Milan un 15 mai au petit pied; mais la parodie n'a pas mieux réussi que la pièce, et M. Mazzini s'est empressé de déclarer que l'*association italienne* était tout-à-fait étrangère à ces scènes déplorables, qu'elle les condamnait hautement; il a protesté de toutes les forces de son ame contre toute tentative de ce genre en son propre nom et au nom de ses adhérens. Il faut l'en croire. C'est une justice à lui rendre qu'à part la protestation citée plus haut, son journal a rarement contenu de ces déclarations violentes dont quelques feuilles italiennes viennent chercher le type chez nous. Les articles de M. Mazzini se présentent plutôt sous la forme d'un enseignement grave, disert et parfois poétique, qui tranche d'une façon remarquable sur le reste de la rédaction. M. Mazzini est le seul homme de son parti. Ses adversaires s'accordent tous à rendre hommage à son talent, et ce n'est pas une médiocre preuve de l'état qu'on en fait que d'avoir forcé M. Gioberti à venir lui-même combattre en personne l'influence qu'il menaçait de prendre à Milan.

M. Gioberti, jusqu'à présent, s'était tenu à l'écart; du fond de l'exil, sa parole remuait profondément son pays, et semblait acquérir plus d'autorité par l'éloignement et l'espèce de mystère qui l'enveloppait. *Major è longinquo reverentia*, disait-il quelquefois. Si c'eût été un calcul, il n'eût pas manqué d'habileté; mais jusqu'en 1847 M. Gioberti était en réalité proscrit. Bien que le retour dans sa patrie ne lui fût point formellement interdit, il est probable qu'on ne l'eût pas vu de bon œil, lui pas plus que ses livres. Son *Gesuita moderno* était encore à l'index à Turin l'année dernière. Correspondre avec l'auteur n'était pas chose prudente. Tout bon Italien, passant par la France ou la Suisse, ne manquait pas de venir visiter la modeste retraite où s'abritait l'illustre philosophe, à Bruxelles, à Paris, à Lausanne. C'était faire acte de libéralisme et de courage. Les paroles que recueillait le voyageur étaient, au retour, transmises de bouche en bouche comme autant d'enseignemens précieux, et d'autant plus recherchés qu'ils avaient l'attrait du fruit défendu. Chaque année, quelque ouvrage parti de sa retraite apportait à l'Italie un espoir et des conseils nouveaux. C'est ainsi

que se sont succédé, après le *Primato*, les *Prolegomeni*, le *Gesuita moderno* et dernièrement enfin l'*Apologia*. L'explosion du mois de mars devait mettre fin à cette situation. Sous peine de déchoir et de s'amoindrir, M. Gioberti ne pouvait désormais s'abstenir plus long-temps d'entrer à son tour dans l'action et de se jeter dans la lutte dont il avait été le promoteur. Ses amis et ses partisans, ceux qui avaient prêché avec lui l'indépendance et la liberté, avaient dû passer de la sphère des spéculations et du terrain des principes aux labeurs plus ingrats de l'application. M. Balbo est président du conseil des ministres en Sardaigne; M. d'Azeglio se bat contre les Autrichiens, ainsi que M. Minghetti, membre du cabinet, qui s'est retiré dernièrement devant l'encyclique du pape. Tout le monde est au camp ou dans les parlemens. M. Gioberti avait à opérer une transition toujours difficile, difficile surtout pour lui en raison de la haute position que lui a faite l'opinion publique. Il s'est tiré avec bonheur de cette épreuve dangereuse. Après avoir long-temps ménagé sa venue, et résisté aux offres comme aux sollicitations, il a saisi l'occasion que lui fournissaient les républicains. Le parti Mazzini avait pris à Milan, au mois d'avril, une attitude inquiétante. La propagande qu'il avait organisée, l'agitation des provinces, la proclamation de la république à Venise, menaçaient de compromettre la question de l'annexion, c'est-à-dire celle de la monarchie constitutionnelle. Au moment où les populations allaient être appelées à se prononcer, il devenait nécessaire de frapper un grand coup, et dans cette crise décisive il ne fallait rien moins que l'intervention de M. Gioberti pour décider la victoire. Le chef du parti libéral a couru à Milan. Le sort de l'Italie est là, avait-il dit. Mettant à profit le prestige dont son nom et sa personne avaient été jusqu'alors entourés, il s'est présenté tout à coup aux populations, les a haranguées énergiquement, et dans un rapide voyage à Brescia, à Parme, à Plaisance, pendant lequel il a été l'objet des ovations et des démonstrations les plus significatives, il a emporté d'enthousiasme le succès du scrutin qui allait s'ouvrir. Jamais triomphe ne fut plus rapide et plus complet. Ce voyage de M. Gioberti a été un véritable événement politique; il a achevé la constitution du royaume d'Italie : cette constitution, c'est la fin de la guerre. L'Autriche semble elle-même partager cette opinion et accepter sa défaite, car on annonce l'ouverture de négociations en vertu desquelles elle retirerait ses troupes, moyennant une indemnité pécuniaire. Cette demande serait motivée sur les dépenses que le gouvernement impérial aurait faites pour la Lombardie depuis trente ans. Si les Italiens adhèrent à une proposition de ce genre, et ils ont suffisamment fait leurs preuves pour pouvoir l'accepter, leur *bel paese* cette fois sera bien à eux; ils l'auront payé de leur or et de leur sang. C'est le pape qui aurait, dit-on, pris l'initiative et la conduite de cet accommodement, fidèle en cela à son caractère et au rôle conciliant et pacifique dont il n'a jamais voulu se départir. Pie IX enfin aurait promis à M. Gioberti de venir lui-même couronner à Milan le roi Charles-Albert. En vérité, il nous semble que le roi de Piémont aura contracté envers M. Gioberti une de ces dettes de reconnaissance dont il est parfois difficile de s'acquitter.

***

V. DE MARS.

TUFTS UNIVERSITY LIBRARIES
3 9090 007 508 936